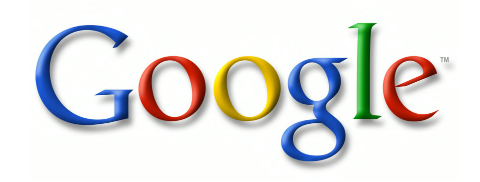
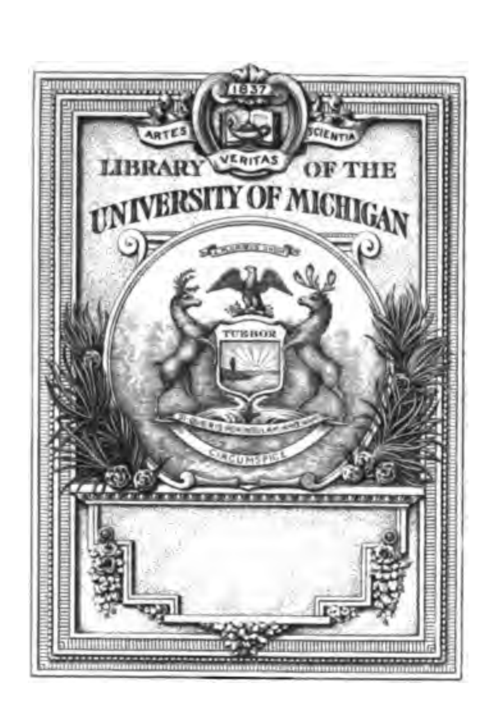
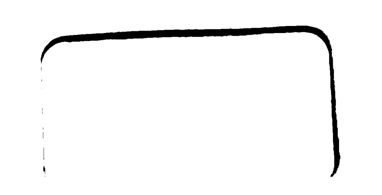



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



JOURNAL
DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1844.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLIV.



JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1844.

POESEOS POPULARIS ante seculum duodecimum Latine decantatæ reliquias sedulo collegit, e manuscriptis exaravit, et in corpus primum digessit Édélestand du Méril. Parisiis, typis Guiraudet et Jouaust. (*Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle.* Paris, 1843, chez Brockhaus et Avenarius.) 1 vol. in-8° de 434 pages.

PREMIER ARTICLE.

Parmi les mots à la mode dont on abuse le plus de nos jours, il faut placer celui de *poésie populaire.* C'est surtout depuis la publication des Chants de la Grèce moderne, faite avec tant de goût et d'à-propos, il y a vingt ans, par M. Fauriel, qu'on a cru voir partout la poésie populaire, et qu'on nous a souvent donné pour telle des morceaux qui ne présentent pas toujours l'intérêt ni même le genre de mérite spécial qu'on croyait devoir s'y trouver. La faute, au reste, n'en est point au savant et ingénieux éditeur que nous venons de nommer : il n'était pas possible de faire un choix plus judicieux que le sien, ni de déterminer, avec plus d'exactitude et de sagacité qu'il ne l'a fait dans son discours préliminaire, les caractères essentiels de cette littérature instinctive des peuples enfants, qui forme, à côté de la littérature érudite des nations adultes, une branche et comme une fleur de poésie à part, d'une fraîcheur, d'un éclat et d'un parfum sans égal.

Voici, d'après M. Fauriel, les principaux signes auxquels la poésie populaire se fait reconnaître. D'abord les ouvrages de ce genre sont

exclusivement le fruit d'un talent naturel, spontané, indépendant de toute culture. Tel de ces poëmes, dont la pensée sera un trait de génie, et dont l'exécution et les détails seront à la hauteur de la pensée, pourra être indifféremment regardé comme l'œuvre d'un pâtre ou d'un artisan, d'un soldat ou d'un matelot, d'une jeune fille ou d'une vieille femme. La seule chose dont on puisse être à peu près certain, c'est que l'auteur n'avait appris ni à lire ni à écrire, ne savait point par théorie ce que c'est que vers ou poésie, et ne songeait, en composant, qu'à satisfaire un besoin de son imagination, qu'à exprimer un sentiment de son cœur, nullement à faire preuve de science ou parade de talent poétique. La conséquence de cette première remarque, c'est qu'il est de la nature de la poésie populaire de demeurer impersonnelle et anonyme, d'avoir pour ordinaires interprètes les classes de la société les plus humbles, les mendiants, entre autres, ou les aveugles, et de se conserver ainsi par la transmission orale, aidée du chant et quelquefois de certaines danses traditionnelles. Enfin, un dernier caractère de ce genre de poésie est d'être le plus habituellement le fruit de l'occasion, le résultat d'une impression accidentelle, en un mot, d'être improvisée. Telle est la définition que l'habile éditeur des Chants de la Grèce moderne a donnée de la poésie populaire. Pour notre compte, nous l'adoptons sans réserve, et nous la regardons comme une pierre de touche assurée.

Aujourd'hui, ce que Percy, Evans, Jamieson, Ritson et d'autres ont fait pour l'Angleterre, Walter-Scott pour l'Écosse, Guillaume Muller pour l'Italie[1], M. Fauriel pour la Grèce moderne, M. de la Villemarqué pour la Bretagne; ce que Herder, Brentano et Achim d'Arnim, Erlach, etc., ont fait pour l'Allemagne[2], M. Édélestand du Méril entreprend de le faire pour une langue et pour des populations depuis longtemps éteintes : il publie le recueil des poésies populaires latines depuis les premiers temps de Rome jusqu'au XII[e] siècle de notre ère. On voit que l'auteur s'impose une tâche complexe, ou plutôt deux tâches fort différentes, et qui ne se ressemblent que par une égale difficulté d'exécution, à savoir de réunir les chants populaires latins de la période consulaire et impériale, et ceux des nouvelles populations de l'Europe barbare et chrétienne.

La première réflexion que suggère l'entreprise de M. Édélestand du Méril est la suivante : Jusqu'à quel point est-il possible de recueillir et même de reconnaître aujourd'hui des chants populaires composés dans

[1] W. Muller, *Egeria*, 1829, in-8°. — [2] Voyez aussi, dans la Bibliothèque d'Élite, les Ballades et chants populaires de l'Allemagne, traduction nouvelle par Sébastien Albin, 1 vol. in-12.

une langue morte par et pour des nations qui, depuis plusieurs siècles, n'existent plus? On conçoit qu'aussi longtemps qu'un peuple est debout et vivant, ou, du moins, tant qu'il n'est encore détruit et transformé qu'à demi, une pieuse sollicitude puisse, à grand'peine, recueillir de la tradition les derniers murmures de cette poésie séculaire et toujours nouvelle, que chacun sait par cœur, que personne n'a apprise, et dont le propre est de circuler, de s'accroître, et malheureusement aussi de s'altérer de bouche en bouche. Mais, quand il s'agit de générations dont la voix est depuis longtemps muette, est-il permis de croire qu'on pourra saisir ce qui n'a d'existence réelle que dans la joie, dans les douleurs, en un mot, dans la vie intime et, pour ainsi dire, dans la respiration d'un peuple qu'on est à même de voir et d'interroger? La seule chose que puisse raisonnablement se proposer un collecteur de poésies populaires latines, c'est de réunir en corps et d'éclairer de ses remarques le petit nombre de pièces éparses et les courts passages que les auteurs anciens eux-mêmes ont signalés et conservés comme populaires. Tout au plus peut-on espérer de glaner, dans quelques textes rarement consultés ou depuis peu découverts, trois ou quatre nouveaux échantillons de *poésie* supposée populaire; je dis supposée, car il manquera toujours aux pièces qui formeront ce hasardeux recueil la marque la plus certaine et la seule irréfragable d'une origine et d'une existence vraiment populaires, à savoir la transmission orale et la filiation traditionnelle [1].

Peut-être nous dira-t-on qu'il existe une autre sorte de poésie qu'on peut, avec raison, appeler aussi populaire. A côté des chants composés par le peuple, il y a les chants faits pour le peuple, ou qui, du moins, lui arrivent; il y a la poésie qu'une nation tout entière accepte et répète. En ce sens, les vers les plus artistement travaillés, les plus savants par le rhythme et la forme, les chansons de notre Béranger, par exemple, et plusieurs odes d'Horace qu'on a chantées assez longtemps dans le monde romain pour que la musique de quelques-unes nous soit parvenue [2], pourraient prendre place dans un recueil de chants popu-

[1] Chez presque toutes les nations du monde, des littérateurs érudits se sont appliqués à faire des pastiches de poésies populaires. — [2] M. Libri a signalé dans ce journal (numéro de janvier 1842, p. 39 et suivantes) un manuscrit d'Horace, de la fin du xe ou du commencement du xie siècle, ayant appartenu à Pithou et aujourd'hui possédé par la bibliothèque de Montpellier, dans lequel l'ode à Phyllis, qui commence par le vers *Est mihi nonum superantis annum*, présente, dans les interlignes, la notation musicale; et, comme il est peu vraisemblable, ainsi que le fait remarquer M. Libri, qu'au moyen âge on mît en musique et que l'on chantât les odes d'Horace, il est à croire que cette notation a été copiée sur un manuscrit plus ancien, et contient l'air sur lequel les Romains chantaient cette ode. Au reste,

laires! On sent que ce n'est là qu'un abus de mots, et que ce serait confondre la poésie nationale avec la poésie populaire. M. du Méril adopte pour son usage et élargit encore cette nouvelle définition, déjà trop compréhensive. Il va même beaucoup plus loin : il pose en principe qu'on doit regarder comme des compositions populaires les poésies dont le cercle de popularité ne s'étend qu'aux classes de la société les plus éclairées. C'est exactement le contre-pied de la judicieuse définition de M. Fauriel, que nous avons citée plus haut. Mais écoutons M. du Méril, et voyons par quelle série d'arguments il arrive à cette conclusion inattendue : « Pour être populaires dans le sens philosophique du mot, il n'est point, dit-il, nécessaire que des poésies, dont la forme est simple et le sens profondément historique, jouissent d'une popularité universelle. Les différentes agrégations qui composent un peuple sont réunies longtemps par des idées et des intérêts communs, avant d'arriver à une complète unité, et chacune peut avoir des chants à elle, d'autant plus dignes d'être soigneusement étudiés, qu'elle exerce plus d'influence sur l'ensemble de la civilisation. Les poésies qui appartenaient plus spécialement à la classe éclairée, à celle qui avait le mieux conservé les traditions et les idées du passé, se recommandent donc d'une manière toute spéciale à l'attention des historiens. Loin d'être une cause de dédain, leur forme érudite, la langue classique dans laquelle elles étaient écrites, leur donnent un nouveau degré d'intérêt[1]. » A ce compte, toute poésie qui arrive à une célébrité quelconque serait de la poésie populaire. Le fameux sonnet sur la puce, de Mlle des Roches, et les non moins fameux sonnets de Job et d'Uranie, qui firent tant de bruit dans les ruelles de la cour d'Anne d'Autriche et de l'hôtel de Rambouillet, devraient entrer dans une collection de poésies populaires. En vérité, c'est changer tout à fait gratuitement le sens des mots. Que la poésie faite pour plaire aux classes les plus polies et les plus raffinées puisse jeter de vives lumières sur certains côtés de l'histoire d'une nation, en raison même de l'influence que ces classes ont exercée sur elle, personne ne le met en doute. Mais, de ce que la poésie parée et érudite doit être prise en grande considération par l'historien et par le critique, il ne s'ensuit pas qu'elle soit la poésie populaire. En appliquant le principe posé par M. du Méril, on pourrait arriver à composer

cette page précieuse du manuscrit de Montpellier sera publiée incessamment, en *fac-simile*, dans le premier volume du Catalogue général des manuscrits de la France, qui s'exécute, en ce moment, d'après la pensée et sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique. — [1] *Poésies populaires latines*, introduct., p. 38 et suivantes.

un recueil d'un incontestable intérêt historique et littéraire, et qui, malgré son titre, ne contiendrait qu'à peine cinq ou six morceaux de poésie véritablement populaire. C'est effectivement ce que l'on est forcé de dire du nouveau volume, très-savant et très-intéressant, à tous autres égards, que vient de publier M. Édélestand du Méril.

Ce recueil se divise en trois parties : 1° les poésies populaires de l'époque païenne; 2° les poésies populaires chrétiennes; 3° les poésies de l'époque chrétienne sur des sujets profanes. Le tout est précédé d'une introduction générale, où l'érudition la plus étendue et la plus variée est appliquée à la solution de problèmes de philologie peut-être trop nombreux et trop divers. Nous aurions préféré de beaucoup, pour notre compte, que l'auteur eût partagé ce faisceau trop compacte, et eût fait précéder chacune des grandes divisions qu'il a ouvertes par un examen particulier des faits et des idées que le sujet soulève. Les opinions et le dessein de l'auteur auraient, par ce mode d'exposition, infiniment gagné en ordre et en clarté.

Nous allons examiner de quelle manière M. du Méril a rempli le vaste cadre qu'il s'est tracé.

La première partie du recueil, celle où l'éditeur a réuni ce qu'il appelle les poésies populaires romaines, ne renferme qu'un fort petit nombre de morceaux. Ce sont : 1° les six vers qui nous restent du chant des frères Arvales[1]; 2° sept épigrammes de deux ou trois vers contre Jules César et Auguste; 3° quatre courtes épigrammes sur les consuls Lepidus et Plancus, sur Sempronius Rufus, sur Ventidius Bassus, et sur Sarmentus, un des bouffons attitrés d'Auguste; 4° une épigramme contre Tibère; 5° une autre contre Galba; 6° trois vers de Florus contre Hadrien, et la réponse de l'empereur; 7° une épigramme contre Sévère; 8° quelques mots du chant des soldats d'Aurélien; 9° le refrain du chant de la sixième légion; 10° une chanson contre Maximin; 11° enfin le *Pervigilium Veneris*. C'est là tout ce que l'antiquité a fourni à M. du Méril.

L'histoire romaine de Niebuhr a tellement agrandi, aux yeux de certains lecteurs, la place occupée par la poésie populaire dans les an-

[1] M. du Méril écrit constamment *Arvals*, contre l'usage reçu, qui demande *Arvales*. Je crois cette nouvelle orthographe fautive. Les substantifs et les adjectifs masculins en *alis*, pluriel *ales*, font en français *al* et *aux* : fecialis, *fécial*, *féciaux*. Cette règle ne reçoit d'exception que lorsque le mot latin, n'étant employé que par les érudits, conserve sa forme latine, comme cela est arrivé pour le pluriel *Arvales*, qu'il est d'usage de transcrire en français. Si, au contraire, on voulait le franciser, il faudrait dire *Arvaux*, comme on dit féciaux, etc. Écrire *Arvals*, avec M. du Méril, est à la fois contraire à l'étymologie latine et à l'analogie française.

ciennes annales de Rome, que l'on sera peut-être surpris de la trouver, dans un recueil spécial, réduite à si peu de chose, et surtout à des choses si peu populaires. M. du Méril, dans les vingt premières pages de son introduction, apprécie à leur juste valeur les exagérations systématiques du professeur de Bonn, qui n'a voulu voir, comme on sait, que des chants populaires ou des récits symboliques dans l'histoire des premiers siècles de Rome. M. du Méril ne consent même pas à accepter pour des fragments de nénies (c'est-à-dire pour des extraits de ces éloges qui se chantaient aux funérailles[1] et que les jeunes Romains répétaient dans les repas) les inscriptions en vers du tombeau des Scipion. Il nous semble que, pour un éditeur des poésies populaires romaines, à défaut de presque tout autre monument, la conjecture de Niebuhr relative à ces inscriptions était admissible, et que, dans tous les cas, le texte de ces vers si éminemment historiques aurait été, pour le moins, aussi convenablement placé dans ce volume qu'aucune des pièces que nous y trouvons.

Les épigrammes contre les empereurs, que M. du Méril a réunies, après M. George Henri Bernstein[2], n'ont pas toutes, il faut le dire, un caractère bien populaire, et quelques-unes même semblent n'avoir pu être composées que par de beaux esprits de Rome. L'épigramme de Florus contre Hadrien, par exemple, et la piquante réponse du poëte couronné sont bien évidemment un duel de courtisan lettré à empereur, tel à peu près que le XVIIIe siècle en a vu entre le roi de Prusse et Voltaire. Aussi la mesure trochaïque, que le savant éditeur regarde comme un des signes les plus certains de la poésie populaire[3], ne change-t-elle rien, ce nous semble, à la nature tout aristocratique de ces deux morceaux. Quoi qu'il en soit, nous ne voudrions retrancher de cette très-courte collection de vers satiriques qu'une seule pièce, qui s'y est glissée par méprise, et qui n'y devait figurer à aucun titre : nous voulons parler d'une chanson dont il fut fait, en plein théâtre, une ap-

[1] M. du Méril rapproche les θρῆνοι des Grecs et les *neniæ* romaines des *endechas* de l'Espagne et du Portugal (p. 14, n. 4). Cette assimilation ne nous paraît pas exacte. L'*endecha* est, à la vérité, un chant triste, une élégie, mais non pas précisément une lamentation ni un chant funèbre. — [2] *Versus ludicri in Romanorum Cæsares priores olim compositi.* Halis Saxonum, 1810, in-8°. — [3] *Poésies populaires latines*, p. 109, n. 5. Je ne vois pas la preuve de cette assertion dans les anciens grammairiens. Marius Victorinus dit seulement du vers trochaïque : « Carmen jocosis motibus emollitum. » Le mot *trochæus* paraît venir de τρέχειν, courir. Aussi le trochée était-il surtout employé dans la poésie des chœurs. Prudence appelle les trochées *rotatiles*, probablement parce que les vers de ce genre étaient particulièrement usités dans les chants faits pour accompagner les danses circulaires.

plication injurieuse à Maximin. M. du Méril, en publiant ce morceau d'après Julius Capitolinus, a conjecturé, dans une note[1], que ce pourrait bien n'être que la traduction en prose d'un des *ποιήματα αὐτοσχέδια* dont parle Denys d'Halicarnasse. Cette pensée, fort juste, aurait dû le tenir plus en éveil. Capitolinus, en effet, d'où cette citation est tirée, et que M. du Méril a lu en cet endroit avec trop peu d'attention, donne expressément le passage dont il s'agit comme la traduction faite par lui de certains vieux vers grecs. Je vais copier cette historiette entière, non pour insister sur la très-vénielle inadvertance échappée à l'éditeur, mais parce que cette anecdote est en soi curieuse et singulière. « Le féroce Maximin, dit Capitolinus, doué d'une stature colossale, se fiait en sa force et se croyait immortel. Un jour qu'il était au théâtre, un mime, profitant de l'ignorance de ce barbare, prononça *des vers grecs dont le sens en latin était :* « Celui qu'un seul ne peut tuer succombe « sous les coups de plusieurs : l'éléphant est un animal énorme, et on le « tue ; le lion et le tigre sont pleins de force et de courage, et cependant « on les tue. Garde-toi de la multitude, si tu ne crains pas les particu- « liers. » L'empereur ayant demandé aux courtisans qui l'entouraient le sens de ce que le mime avait dit, ceux-ci lui répondirent qu'il avait chanté d'anciens vers composés contre des hommes d'humeur brutale ; et lui, Thrace et barbare qu'il était, ajouta foi à l'explication[2]. » On voit qu'il n'y a dans ce récit absolument rien pour la poésie latine, populaire ou autre.

Le fragment des frères Arvales, donné, d'après le texte de Marini, par M. du Méril, mais avec des changements qui nous paraissent, sur plusieurs points, controversables, offre plutôt les caractères d'un chant religieux que ceux d'un chant populaire. Cependant, comme il est possible que le peuple de Rome répétât cette prière avec les prêtres, et que, dans tous les cas, ce morceau est une des plus respectables reliques de l'ancienne langue latine, on ne peut qu'approuver le savant éditeur d'avoir ouvert son recueil par ce précieux fragment. Seulement, dès qu'il y admettait ce morceau, on est en droit de s'étonner qu'il en ait rejeté les trois fragments qui nous sont parvenus des chants saliens. Les vers des prêtres de Mars, s'ils n'étaient pas populaires, étaient au moins nationaux, puisque ceux de ces cantiques que l'on nommait *axamenta* renfermaient, dit-on, l'éloge des grands hommes de la république, ce qui les a fait appeler par Denys d'Halicarnasse *πατρίους τινὰς ὕμνους*[3].

[1] *Poésies populaires latines*, p. 111, n. 3. — [2] Voy. Julius Capitol. *Maximin.* cap. IX. — [3] Dionys. Halicarn. lib. II, cap. LXX. M. du Méril appelle *Panathénées* la fête où les prêtres saliens se promenaient en chantant dans tous les quartiers de Rome

Quant au *Pervigilium Veneris*, nous ne pouvons approuver, en aucune manière, la présence de cette pièce dans une collection de poésies populaires. Il nous est impossible d'admettre, avec M. du Méril, qu'un morceau d'une diction aussi recherchée ait jamais fait partie d'aucune liturgie sérieuse et solennelle. Nous croirions plutôt, à la mollesse tout aristocratique des idées et du langage, que ce petit poëme, s'il a été chanté, comme l'indiquent le refrain et la coupe musicale des strophes, n'a pu l'être que dans le voluptueux palais d'un grand seigneur de Rome, d'Othon peut-être, pendant une nuit vouée à Vénus. Le couplet suivant, pris au hasard, n'est-il pas tout à fait dans la manière gracieuse et coquette de Gentil-Bernard?

Ipsa nymphas diva luco jussit ire myrteo.
It puer comes puellis : nec tamen credi potest
Esse Amorem feriatum, si sagittas vexerit.
Ite, nymphæ : posuit arma, feriatus est Amor.
Jussus est inermis ire, nudus ire jussus est;
Neu quid arcu, neu sagitta, nec quid igne læderet.
Sed tamen cavete, nymphæ, quod Cupido pulcher est.
Totus est in armis idem, quando nudus est Amor.
Cras amet, qui nunquam amavit; quique amavit, cras amet.

Nous aurions préféré, comme échantillon de poésie liturgique païenne, soit le fragment de l'hymne pour la fête des Lupercales, que nous a conservé Servius[1], soit l'invocation aux Muses citée dans le III[e] livre de saint Augustin, *De musica*[2], soit même le *Carmen secalare* d'Horace. En résumé, nous ne voyons guère de vraiment populaire, dans cette partie du recueil de M. du Méril, que quelques vers de la chanson des soldats d'Aurélien et le refrain du chant de la sixième légion : « Mille Francos, « mille Sarmatas occidimus, mille, mille, mille Persas quærimus, » qui rappelle le chant presque identique qu'on lit dans le chapitre XVIII du I[er] livre des Rois : « Percussit Saül mille, et David decem millia. » Les vrais chants populaires de l'ancienne Rome étaient les *Carmina*, ou incantations métriques, recettes superstitieuses contre les vents, contre la grêle, contre les épidémies, et auxquelles le peuple avait encore foi du temps de Pline[3]; c'étaient les joyeusetés fescennines qui se chantaient aux noces, et dont l'usage s'est maintenu fort longtemps

(p. 12, n. 6). Jamais aucune fête ne porta, à Rome, le nom de cette solennité athénienne. — [1] Servius, *ad Egl.* I, v. 20. — [2] Quelques critiques pensent que ce fragment a fait partie d'un chœur de tragédie, et l'attribuent à Pomponius Secundus ou à Sénèque. Les preuves manquent pour établir ou combattre cette assertion. — [3] Plin. *Hist. nat.* lib. XVIII, cap. V.

dans la société chrétienne; c'étaient les vers saturniens qu'on chantait dans les triomphes, et les inscriptions en vers que les triomphateurs eux-mêmes faisaient graver sur des tables d'airain au Capitole. Mais, de toute cette poésie, la seule qu'on puisse appeler populaire, il subsiste à peine quelques vestiges.

Cependant je ne puis croire que, en étudiant plus attentivement les textes, M. du Méril ne fût parvenu à grossir un peu sa récolte. Pour ne citer qu'un exemple, il me semble que les deux fragments du chant historique relatif au dictateur Camille et au maître d'école falisque, fragments qu'on lit dans Priscien[1] et qu'a reproduits Wernsdorf[2], auraient pu, quoique probablement composés du temps d'Auguste ou de Tibère, trouver convenablement leur place dans la présente collection.

Au reste, la seconde et surtout la troisième partie du livre de M. du Méril, dans lesquelles sont réunis les chants latins de l'époque chrétienne, offrent incomparablement plus d'intérêt et de richesses que la partie un peu vide, comme on vient de le voir, qu'il a consacrée aux poésies païennes. Dans les deux séries qui suivent, les pièces sont beaucoup plus curieuses et plus abondantes; et, ce qui mérite surtout d'être remarqué, les unes sont publiées pour la première fois, les autres ont été soigneusement revues sur des manuscrits plus complets ou plus corrects. C'est là un service considérable rendu à la littérature du moyen âge. Ces travaux de première publication ou de collation savante assurent à M. du Méril un rang honorable parmi les laborieux et intelligents érudits de ce siècle, MM. le baron d'Aretin, Docen, Massmann, Mone, Daniel, Th. Wright, Ferd. Wolf, etc., qui, sur les traces des Muratori, des Gerbert, des Lebeuf, et, de nos jours, sous la bannière de l'illustre Jacques Grimm, se sont voués à la recherche et à la publication des poésies latines du moyen âge.

L'auteur, comme nous l'avons dit, a divisé en deux sections les pièces qui appartiennent à l'époque chrétienne. La première contient les sujets religieux, la seconde les sujets profanes. La section religieuse se compose des morceaux suivants : une hymne pour le jour de l'Épiphanie, en quatrains monorimes, composée par saint Hilaire; une hymne en rimes plates, sur sainte Agathe, attribuée au pape saint Damase ou au poëte Prudence (car il y a doute); une pièce monorime, en vers de seize syllabes, partagée en strophes abécédaires[3], composée par saint Augus-

[1] Priscian. lib. VIII, p. 823, et lib. XII, p. 947, ed. Putsch. — [2] Wernsdorf, *Poetæ Latini min.* t. II, p. 28, ed. Lemaire. — [3] On appelle alphabétiques ou abécédaires les poëmes, assez fréquents au moyen âge, dont chaque strophe commence par une lettre différente, rangée dans l'ordre de l'alphabet. Voyez, p. 120, ce que

tin contre les donatistes; une hymne, attribuée au même saint, sur les joies du paradis, en tercets monorimes[1]; une hymne abécédaire sur le jugement dernier; une pièce en rimes croisées sur la tyrannie du péché, attribuée encore par Follen, mais sans preuve, à saint Augustin; une hymne alphabétique sur la vie du Christ, par Cœlius Sedulius; une pièce, également alphabétique, sur le purgatoire de saint Patrice; une hymne à Dieu; une autre en l'honneur de saint Gall; un fragment de cantique sur la translation des reliques de saint Denis l'Aréopagite au couvent de Saint-Éméran[2]; une chanson sur l'air Carelmanninc; la complainte de David sur la mort d'Abner, par Abélard; l'histoire d'un miracle de saint Nicolas, en vers rimés à l'hémistiche; la légende du petit abbé Jean, par saint Fulbert, dans le même rhythme; un fragment de traduction en vers d'une facétie érudite très-célèbre au moyen âge, intitulée, *la Cène de saint Cyprien;* la vision de Fulbert, en quatrains monorimes, sur le débat de l'âme et du corps; enfin, dans un premier appendice, une satire contre la cour de Rome, intitulée, *Initium sancti Evangelii secundum Marcas Argenti*, dont nous ne nous expliquons pas ici la présence, cette pièce étant en prose et n'ayant absolument rien de populaire[3].

Outre ces poëmes déjà imprimés dans d'autres recueils, et qui reparaissent dans celui-ci, revus, annotés et presque toujours améliorés, je dois faire remarquer plus particulièrement les morceaux que le savant éditeur publie ici d'original. Ce mérite, si je ne me trompe, appartient aux pièces suivantes. Ce sont : une hymne en l'honneur de sainte Marie-Magdeleine, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 1319, dont l'écriture paraît de la première moitié du XI[e] siècle; une séquence ou prose sur saint Martin, extraite d'un manuscrit du X[e] siècle, de la Bibliothèque royale, n° 5326; une autre prose sur saint

M. du Méril dit de cette forme de poésie, empruntée de certains psaumes hébreux. — [1] Quand nous employons le mot rime, il doit être bien entendu qu'il s'agit, suivant l'usage du moyen âge, beaucoup plutôt de l'allitération et de l'assonance que de la rime véritable. — [2] A propos de cette pièce, M. du Méril dit dans une note (p. 162) : « On sait que Hroswitha *avait fait* aussi, en distiques élégiaques, une *Historia passionis sancti Dionysii Areopagitæ.* » Cette remarque n'est pas exacte. Le poëme de Hroswitha n'est point perdu, comme semblerait l'indiquer la phrase de M. du Méril; on peut le lire dans les œuvres de cette femme illustre (p. 153-161 de l'édition de Schurzfleisch). Cette pièce a pour titre : *Historia passionis sancti Dionysii egregii martyris*, et se compose, non pas de distiques, comme le dit M. du Méril, mais de 266 vers hexamètres rimés à l'hémistiche. Il est bon de remarquer que le couvent de Saint-Éméran, à Ratisbonne, a conservé, pendant plusieurs siècles, le précieux manuscrit des œuvres de Hroswitha, que possède aujourd'hui la bibliothèque royale de Munich. — [3] Peut-être est-ce une première publication.

Nicolas, d'après un manuscrit du xiᵉ siècle, nº 1084; une autre sur saint Maur, tirée d'un manuscrit du xᵉ siècle, nº 3778; le cantique de Godescalk sur la douleur du péché, en vers monorimes, d'après un manuscrit du xiᵉ siècle, nº 1154; le cantique du pécheur repentant, tiré du même manuscrit; un fragment de l'histoire de Judith et d'Holopherne, du même volume; la légende de Bonus, d'après un manuscrit du xiᵉ ou xiiᵉ siècle, de la bibliothèque de Gottweig, près de Lintz; la vision d'Ansellus Scholasticus sur les tourments de l'enfer, d'après plusieurs manuscrits de la Bibliothèque royale; une satire contre la cour de Rome, tirée de deux manuscrits appartenant à la bibliothèque royale de Bruxelles, nºˢ 9802 et 10674, satire qui se rattache peut-être à l'hérésie vaudoise, mais à la partie érudite de cette secte, car on sait que les livres populaires des Vaudois étaient composés dans leur propre langue [1]; enfin, dans un second appendice, nous trouvons une hymne sur saint Vincent, en strophes de deux vers, avec rimes tantôt finales et tantôt intérieures, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, nº 4602, daté de l'an 768, et une séquence sur sainte Eulalie, en rimes plates.

La simple nomenclature qu'on vient de lire suffit à montrer que, sauf quelques exceptions assez peu nombreuses, et sur lesquelles nous reviendrons, les pièces qui composent cette partie du nouveau recueil sont plutôt sacerdotales que populaires. M. du Méril n'admet pas cette distinction, et il invoque, pour confondre ces deux genres de poésie, un fait incontestable, et dont il a seulement le tort de déduire, à mon avis, des conséquences trop générales : il rappelle qu'au moyen âge, et même dès l'établissement de la liturgie, la foule des fidèles intervenait activement dans les cérémonies du culte. Sans doute, rien n'est plus exact. Dans les plus anciennes liturgies attribuées à saint Jacques, à saint Pierre, à saint Matthieu, à saint Marc, aux douze apôtres [2], dans celles même de saint Basile et de saint Chrysostôme [3], le peuple, ὁ δημός, a son rôle marqué. A Arles, au viᵉ siècle, nous voyons saint Césaire associer le peuple au chant des hymnes et des psaumes [4]. Mais il n'y a pas moins une extrême exagération à dire, comme fait M. du Méril, que « l'Église n'était, dans le principe, que la réunion des fidèles, qui

[1] M. Raynouard a publié un assez grand nombre de poésies vaudoises d'après deux manuscrits, l'un de Genève, l'autre de Cambridge. Voy. *Choix de poésies des troubadours*, t. II, p. cxxxvi sqq. et 73-133. — [2] Voy. Fabricius, *Cod. apocryph. Novi Testam.* t. III, pars 1ᵃ. — [3] Voy. le recueil intitulé : *Liturgiæ, sive missæ sanctorum Patrum*, collectæ a F. Claudio de Sainctes, Antverp. 1562, in-8°. — [4] *Acta SS. Ord. Benedict.* t. I, p. 662, § 11.

apportaient naturellement dans les temples leurs admirations et leurs chants [1]. » Les anciennes liturgies que nous venons de citer, et auxquelles on ne peut refuser une assez haute antiquité, contenaient, certes, autre chose que l'effusion spontanée de la piété des fidèles. Les autorités que M. du Méril allègue, et notamment celle de saint Justin, comme établissant l'usage des improvisations laïques dans les offices, ne nous paraissent pas concluantes. Le passage de saint Justin prouve, comme les liturgies apostoliques, qu'un rôle était réservé au peuple, mais un rôle déterminé. Je ne vois rien là d'où l'on puisse induire qu'il fût permis à la foule d'improviser des chants ecclésiastiques. Il n'est même question, dans ce passage, que de prière, et nullement de poésie ni de chant [2].

Il est bien vrai que, dès les premiers temps, les fêtes patronales et les anniversaires des martyrs étaient accompagnés de veillées, d'oblations, d'agapes, d'hymnes et de danses ayant un caractère de liberté et même de turbulence populaires [3]. Il est bien vrai que, dans les processions un peu longues, il était d'usage de faire des poses, pendant lesquelles les femmes chantaient des cantiques, qui n'étaient pas toujours purement spirituels, *nugaces cantilenæ*, comme dit Herbert [4]. Aussi ces banquets, ces chansons, ces danses, restes du paganisme, furent-ils réprouvés par tous les Pères et par tous les conciles. Saint Basile se plaint, dans une de ses homélies [5], des chants et des danses déréglés qu'une troupe de femmes en délire avait pratiqués, le jour de Pâques, dans les chapelles des martyrs. Saint Augustin déplore les *cantica nefaria*, et les autres dévotions demi-païennes qui avaient eu lieu, de son temps, sur le tombeau de saint Cyprien [6]. Le pouvoir ecclésiastique se hâta d'intervenir. On lit dans le 15ᵉ canon du concile de Laodicée, tenu en 320 : « Non oportere præter canonicos cantores, qui « suggestum ascendunt et ex membrana legunt, aliquos alios canere in « ecclesia [7] ; » et dans le 59ᵉ canon du même concile : « Non oportet pri- « vatos (alias *plebeios*) et vulgares psalmos dici in ecclesia [8]... » Il n'était

[1] *Poésies populaires latines*, p. 23, n. 1. — [2] D. Justin. *Apolog.* lib. II, p. 97 sqq. éd. de Paris, 1636. — [3] Témoin sainte Monique, mère de saint Augustin, qui eut quelque peine à renoncer à l'usage des offrandes et des repas qui se faisaient la nuit sur les tombes des martyrs. Voy. August. *Confess.* lib. VI, cap. II. — [4] Herbert, moine de Clairvaux, vivait au XIIᵉ siècle ; mais il parle de l'usage que nous rapportons comme d'un fait déjà ancien. Voy. Chifflet. *S. Bernardi genus illustre assertum*, p. 221. — [5] D. Basil. *Homel.* XIV « In ebrietatem et luxum ; » Opera, t. I, p. 420, éd. de Paris, 1638. — [6] D. August. *Serm.* CCCXI, cap. V. — [7] Labb. t. I, col. 1499. — [8] Id. *ibid.* col. 1508. La même défense est répétée dans le 67ᵉ canon du troisième concile de Brague, de 569 ; voy. Labb. t. V, col. 913.

assurément pas possible de séparer plus nettement l'usurpation populaire de la légitimité liturgique. Le 47e canon du troisième concile de Carthage de l'an 397 renouvela les mêmes défenses [1]. Cependant une apostille, trouvée dans un ancien manuscrit, contient une réserve en faveur des *passions* des martyrs. Le 1er canon du concile de Brague, tenu en 563, proscrit de nouveau toutes les dévotions laïques, *privatas consuetudines* [2]. Le concile d'Auxerre de 578 s'efforça d'arrêter l'invasion en France de ces désordres : « Non licet in ecclesia choros secularium vel « puellarum cantica exercere, nec convivia in ecclesia præparare [3]. »

Il est bien vrai encore que, malgré les injonctions réitérées de l'autorité cléricale, l'usage de ces chants demi-profanes persista dans les lieux saints par la faiblesse de plusieurs évêques. C'est au sujet de ces tolérances que saint Grégoire s'est écrié, avec plus de zèle que de charité : « Episcopus qui talium crimina non corrigit magis est dicendus « canis impudicus quam episcopus. » Le troisième concile de Tolède, de 589 [4], emploie les expressions les plus vives pour condamner et abolir enfin ces scandales. Le 23e canon, qui porte pour titre : « Ballimathiæ et turpia cantica prohibenda a sanctorum solemniis, » s'exprime comme il suit : « Exterminanda omnino est irreligiosa consuetudo, « quam vulgus per sanctorum solemnitates agere consuevit, ut populi « qui debent divina officia attendere, saltationibus et turpibus invigilent « canticis [5]... » Enfin le 15e canon du concile de Châlons de 650 [6], et le 35e canon du synode tenu à Rome en 826 [7], confirmé par Léon IV en 853 [8], lancèrent l'anathème contre les femmes qui, aux fêtes des dédicaces [9] et aux anniversaires des martyrs, proféraient des chansons licencieuses. Il est ordonné de les chasser de l'intérieur de l'église, des portiques et même des parvis, et, si elles résistent, il est enjoint de les excommunier.

Il est donc surabondamment prouvé que la dévotion laïque a composé, pendant le moyen âge, un grand nombre de chants demi-religieux et demi-profanes. Mais ces chants séculiers, constamment repous-

[1] Labb. t. II, col. 1177. — [2] Id. t. V, col. 840. — [3] Id. *ibid.* col. 958. — [4] Et non le concile de Narbonne de 589, où il ne fut rien statué sur cet objet. — [5] Labb. t. V, col. 1014 sq. — [6] Alias 644 vel 648. Voy. Labb. t. VI, col. 391. — [7] Id. t. VIII, col. 112. — [8] Id. *ibid.* col. 117 et 127. Le même pape, dans son homélie *De cura pastorali*, adressa aux évêques les recommandations suivantes : « Cantus et « choros mulierum in ecclesia vel in atrio ecclesiæ prohibete ; carmina diabolica, « quæ nocturnis horis super mortuos vulgus facere solet, et cachinnos quos exercet, « sub contestatione Dei omnipotentis vetate. » *Ibid.* col. 37. — [9] Les fêtes des dédicaces, établies à la fin du Ve siècle, furent appelées *natalitia ecclesiæ*, par analogie avec les *natalitia martyrum*.

sés par les conciles et anathématisés par les papes, ont-ils été recueillis par l'Église? Est-il présumable qu'ils nous soient parvenus copiés sur le vélin par les seules plumes qui, au moyen âge, pratiquaient l'art calligraphique? C'est ce que n'examine pas assez M. du Méril, et ce que, pour notre part, nous n'admettons point. Les membres du clergé avaient un trop grand intérêt à concentrer entre leurs mains le monopole des choses religieuses, pour s'être faits les collecteurs et les propagateurs de l'hymnologie populaire. Nous croyons, au contraire, que tous les morceaux de poésie liturgique, ceux surtout qui portent les grands noms du pape Damase, de saint Paulin, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Anselme, avaient pour but de se substituer aux improvisations indiscrètes de la piété individuelle, et de reprendre dans le service divin la place que tendaient à y usurper les chants laïques. De ce que les proses et les séquences en l'honneur des saints, et même d'autres parties plus importantes de la liturgie, différaient de peuple à peuple et même d'église à église, il ne faut pas en inférer, avec M. du Méril[1], que tous ces chants fussent l'œuvre de la dévotion privée et séculière. Il était tout simple que ces chants différassent entre eux, puisqu'ils étaient composés par des hymnologues divers, presque toujours par les évêques eux-mêmes, qui, d'accord avec le préchantre, décidaient quels psaumes, quels répons, quelles séquences devaient entrer dans les offices[2].

Cette liberté même, laissée, dans les premiers siècles, à tout abbé et à tout évêque, de choisir et, au besoin, de composer des séquences, des hymnes et jusqu'à des messes[3], ne parut pas sans inconvénients à l'autorité ecclésiastique, et commença à être limitée, dès le v[e] siècle, par les décisions de plusieurs conciles, qui pourtant ne parvinrent pas à l'abolir. Le 2[e] canon du concile de Milève, tenu en 416, défendit

[1] *Poésies populaires latines*, p. 23, n. 1. — [2] Musæus, prêtre ou préchantre de l'église de Marseille, composa, au v[e] siècle, à la demande du saint évêque de cette ville, Vénérius, un de ces recueils qu'on appela depuis antiphonaires, diurnaux ou rituels : « Excerpsit, dit Gennadius (*De illustribus viris libellus*, cap. 79), ex sanctis « scripturis lectiones totius anni festivis aptas diebus. Responsoria etiam et psal- « morum capitula tempori et lectionibus congruentia; quod opus tam necessarium « in ecclesia comprobatur, ut expeditum et sollicitudinem tollat et moram, plebique « ingerat scientiam et celebritatem decoram. » Voyez, dans Sidoine Apollinaire, l'épitaphe de Claudien, préchantre de Vienne et frère de l'évêque Mamert. Lib. IV, epist. II. Il s'éleva dans quelques diocèses de graves conflits à propos de la composition ou de la réforme des antiphonaires, notamment à Lyon. Voy. Agobard. lib. *De correctione antiphonarii*; opera, t. II, p. 85, ed. Baluz. — [3] On lit dans le 13[e] canon du concile de Tolède de 633 : « Componuntur hymni sicut componuntur « missæ, sive preces, sive orationes.... » Labb. t. V, col. 1710.

de rien chanter dans l'église qui n'eût été approuvé par un synode ou traité par des hommes d'une prudence reconnue, *prudentioribus* [1]. Le chapitre XII du concile de Brague, de 563, alla jusqu'à défendre de chanter dans l'église aucune composition poétique : « Ut extra psalmos « vel canonicas scripturas Novi et Veteris Testamenti, nihil poetice « compositum in ecclesia psallatur [2]. » Mais cette interdiction parut trop rigoureuse. Le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, rétablit le chant des hymnes, et expose même assez longuement, dans les XIII[e] et XIV[e] chapitres, les motifs qui doivent en faire maintenir l'usage; il recommande particulièrement de ne pas négliger l'hymne des trois jeunes gens dans la fournaise, qui était en possession d'édifier toute la chrétienté [3]. Mais c'était au clergé, et non pas aux laïques, que cette recommandation s'adressait.

Enfin, une dernière et bien grave objection se présente. En quelle langue pensez-vous que fussent composées les improvisations populaires en l'honneur des saints patrons, de la Vierge, ou de la résurrection du Christ? En langue latine? Oui, dans les lieux et aux époques où le latin était généralement parlé et entendu ; mais, dans les lieux et dans les temps où l'on parlait d'autres idiomes, il en fut tout autrement. Voyons donc, entre le V[e] et le XII[e] siècle, quelles langues étaient populaires dans les contrées qui avaient reçu la culture romaine.

Il est si difficile de contraindre un peuple à quitter sa langue, que les Romains, malgré tous leurs efforts pour imposer aux vaincus le joug de leur langage avec celui de la servitude, selon l'énergique expression de saint Augustin [4], ne purent abolir l'usage du grec, du punique, ni du gaulois. Au III[e] siècle, l'Afrique et les Gaules avaient si peu renoncé à leur langue indigène, que la loi romaine fut obligée de tolérer la rédaction de certains actes civils en punique et en gaulois, *lingua Punica vel Gallicana* [5]. Saint Jérôme nous atteste que, de son temps, les habi-

[1] Labb. t. II, col. 1540. — [2] Id. t. V, col. 841. — [3] Id. *ibid.* col. 1710. — [4] D. August. *De civit. Dei*, lib. XIX, cap. VII. Avant la guerre sociale, les Romains n'accordaient aux alliés que comme une grâce le droit de parler latin. Tite-Live raconte que le sénat permit, en 573, aux habitants de Cumes, qui l'avaient demandé, d'employer la langue latine dans leurs actes publics : « Permissum ut latine publice « loquerentur, et præconibus latine vendendi jus esset. » (Tit. Liv. lib. XL, cap. XLII.) Cette politique changea entièrement sous l'Empire. Nous voyons Claude rayer du tableau des juges et priver du droit de citoyen un personnage important d'une ville grecque, parce qu'il ne savait pas le latin. — [5] Domit. Ulpian. lib. II *Fideicommissorum*, Dig. XXXII, tit. I, § 2. M. l'abbé de la Rue a employé ce texte remarquable (*Essai historique sur les bardes*, t. I, p. VII); mais il l'a indiqué inexactement, comme il lui arrive trop souvent.

tants de Marseille méritaient encore la dénomination de *trilingues*, que leur avait donnée Varron, parce qu'ils parlaient trois langues, le grec, le gaulois et le latin [1]. En Auvergne, ce ne fut que vers le v[e] siècle que la noblesse se décida à étudier la langue latine [2]. Et non-seulement l'usage du gaulois subsistait au v[e] siècle, mais un autre idiome également national, le celtique, était parlé dans l'Armorique et dans l'Aquitaine. La distinction et la coexistence de ces deux idiomes, au v[e] siècle, sont établies de la manière la plus formelle par un passage de la vie de saint Martin, écrite, comme on sait, sous forme de dialogue, par Sulpice Sévère. Un des interlocuteurs dit à l'autre : Parle celtique, ou, si tu l'aimes mieux, parle gaulois, pourvu que tu parles de Martin. «Tu vero..... vel celtice, aut, si mavis, gallice loquere, «dummodo jam Martinum loquaris [3].» Dans un poëme dont Waltharius est le héros, ce guerrier, contemporain d'Attila, est reconnu pour Aquitain à son parler celtique :

> Celtica lingua probat te ex illa gente creatum
> Cui natura dedit reliquas ludendo præire [4].

Les habitants de la Gaule étaient même si attachés à leur langue nationale, qu'ils ne cessèrent de la parler dans les colonies qu'ils fondèrent, notamment dans la province qu'on appela de leur nom Gallo-Grèce ou Galatie. Du temps de saint Jérôme, les Galates parlaient la langue de leurs pères presque aussi purement qu'à Trèves. «Et quelques légères altérations, ajoute saint Jérôme, ne doivent pas nous étonner, puisque les Africains ont aussi laissé un peu s'altérer la langue phénicienne, et qu'on voit la latinité elle-même varier, chaque jour, suivant les lieux et le temps [5].» L'invasion des races germaniques au v[e] siècle, celle des Arabes au VII[e], puis l'arrivée des Normands, apportèrent de nouveaux idiomes et de nouvelles causes de confusion. Un passage de la chronique qui porte le nom de Luitprand atteste qu'au VIII[e] siècle on parlait dix langues en Espagne [6]. Aussi le 15[e] canon du deuxième concile de Reims recommande-t-il aux ecclésiastiques d'instruire chaque peuple dans sa langue [7]. Du mélange de toutes ces bar-

[1] D. Hieronym. *in secund. lib. commentar. ad Galatas proœmium;* opera, t. VI, p. 297, éd. de Paris, 1579. — [2] Sidon. Apollin. lib. III, epist. III. — [3] *D. Martini vita,* XX. — [4] *Poésies populaires latines,* p. 350, v. 765 seq. M. Fauriel est d'avis qu'on parlait le basque dans l'Aquitaine (*Hist. de la Gaule méridion.* t. I, p. 433); mais cela, comme on voit, doit être entendu seulement de la partie de l'Aquitaine la plus voisine des Pyrénées. — [5] D. Hieron. loc. cit. p. 299. — [6] Luitprand. *Chron.* ad an. 723; opera, p. 372, éd. de 1640. — [7] Labb. t. VII, col. 1256.

baries il se forma une espèce de langage commun et vulgaire, d'où devaient bientôt sortir les idiomes modernes, et qu'on appela provisoirement *roman rustique* (*romana lingua rustica*). Que ce langage différât du latin même corrompu que conservait l'Église, il n'y a pas à en douter. Le 17ᵉ canon du troisième concile de Tours enjoignit aux évêques de faire traduire leurs homélies en roman rustique (*in rusticam romanam linguam*) ou en langue théotisque, afin d'étendre le bénéfice de l'instruction chrétienne à la totalité des fidèles [1]. Quelques années plus tard, le 2ᵉ canon du concile de Mayence de 847 imposait la même obligation au clergé [2]. Aussi, dans la vie des évêques et des abbés de cette époque, ne manque-t-on pas de louer, quand il y a lieu, l'instruction religieuse donnée au peuple dans les langues vulgaires. Mommolin, succédant, en 659, à saint Éloi, évêque de Tournai, est loué de savoir la langue latine et la langue teutonique [3]. Les deux biographes de l'illustre Adelhard, abbé de Corbie, Paschase Ratpert et Gérard de Corbie, célébrèrent l'éloquente facilité avec laquelle ce saint personnage parlait la langue théotisque [4]. L'épitaphe du pape Grégoire V contient un éloge encore plus étendu :

> Usus Francisca, vulgari et voce Latina,
> Instituit populos eloquio triplici.

En 972, Notger, évêque de Liége, prêchait le peuple en langue vulgaire et le clergé en langue latine :

> Vulgari plebem, clerum sermone Latino
> Erudiit [5]......

Nous croyons donc être tout à fait en droit de conclure de ce qui précède que, entre le vᵉ et le xiiᵉ siècle, les chants grossiers qu'affectionnait la foule, et que proscrivaient les conciles, devaient être en langue vulgaire, c'est-à-dire en roman rustique, sans compter ceux qui pouvaient être composés dans les idiomes celtique, gaulois et tudesque. Au reste, la séparation de la langue ecclésiastique et de la langue populaire se manifeste avec la plus grande évidence dans certains chants qui commencent, au xᵉ siècle, à s'introduire dans les offices, et dans

[1] Labb. t. VII, col. 1263. — [2] Id. t. VIII, col. 42. — [3] Voy. Meyer, *Ann. Flandr.* p. 5, verso. — [4] Voy. Bolland. *Act. Sanctor.* 2 januar. — [5] Voy. J. Chapeavill. *Leodiens. histor.* t. I, p. 220. Un fait bien plus étrange et presque sans analogue, c'est que, dans le concile de Mouson, tenu en 995, l'évêque de Verdun, nommé Aymon, porta la parole en langue vulgaire : *Gallice concionatus est.* Voy. Labb. t. IX, col. 747.

lesquels un verset en langue latine est suivi d'une glose ou d'un répons en langue vulgaire. On voit que je veux parler des *farcitures* ou chants *farcis*.

Jusqu'au IXe siècle, l'Église gallicane avait toléré la lecture ou le chant de la vie des saints pendant la messe, le jour de leur fête, immédiatement après l'épître. L'appui donné par Charlemagne aux prescriptions de la liturgie romaine ne permettant plus de conserver dans l'office d'autre lecture que celle des passages de l'Écriture sainte, il fallut retrancher de la messe et rejeter à l'office du soir[1] les légendes des saints et des martyrs. Il n'y eut d'exception qu'en faveur de saint Étienne, dont le meurtre est rapporté dans les Actes des apôtres. Mais la simple lecture de ce texte latin ne pouvait suffire à l'ardente piété de la foule. On divisa donc le récit de la passion du saint confesseur en couplets ou en versets (ce que les anciennes liturgies appellent *versus*[2]). Le diacre, du haut de l'ambon ou jubé, chantait un des versets en latin, et le peuple, dans la nef, répétait ce couplet glosé et amplifié en langue vulgaire. Ce mélange de plusieurs idiomes reçut le nom de *farsia*, et le planch (planctus), ou complainte de saint Étienne, ainsi chanté, fut appelé *epistola farsita*[3]. Bientôt chaque église voulut avoir son épître farcie de sant Estève ou Estévène[4], comme on disait alors. Peu à peu même cette concession s'étendit. Le clergé toléra des proses farcies en l'honneur d'autres saints. Aux psaumes chantés en langue vulgaire, qui s'étaient glissés, comme nous l'avons vu, dans quelques églises, et que

[1] Cet office répondait à ce que nous appelons *vêpres*. On le nommait quelquefois *lucernarium*, à cause des lampes qu'on y allumait. On chante encore à présent à vêpres des hymnes qui font allusion au repas qui suivait autrefois cet office. — [2] Le mot *versus* a eu, au moyen âge, un sens beaucoup plus étendu. On l'appliquait à toute espèce de chants divisés en strophes; il a passé dans la langue provençale, où le mot *vers* était l'expression générique dont on se servait pour désigner toutes sortes de compositions poétiques. — [3] Dom Martène dit avoir trouvé ce nom barbare « in manuscriptis ordinariis Narbonensi et Cabilonensi. » Voy. *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 281. M. du Méril se trompe étrangement (p. 75, n. 1), quand il signale dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 1139, des épîtres *farcies*, toutes latines. La farciture emporte nécessairement avec soi l'idée de mélange. — [4] Cette ferveur populaire explique le grand nombre d'épîtres farcies de saint Étienne qui nous sont parvenues. M. Raynouard en a publié une dans son Choix de poésies des Troubadours (t. II, p. 244), d'après un manuscrit d'Aix; M. Jubinal en a inséré deux dans son livre intitulé *Mystères inédits du XVe siècle*, et en indique plusieurs autres. Dom Martène, outre celles qu'il avait rencontrées dans les ordinaires de Narbonne et de Châlons, en avait vu deux autres dans les missels de Soissons et de Saint-Gatien de Tours; enfin on en connaît de Rouen, d'Agen, etc. Voy. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII.

le rit romain proscrivait, on substitua des psaumes farcis dont chaque verset latin était suivi d'un verset glosé en vers français ou provençaux [1]. On chanta même de cette façon certaines parties des prophéties, entre autres celles d'Isaïe [2]. Enfin, toutes les églises retentirent, pendant les Xe et XIe siècles, d'une foule d'hymnes et de proses farcies, particulièrement aux solennités de Noël, de l'Épiphanie et de Pâques [3]. Les prescriptions du rit romain furent même tellement mises en oubli, que les proses, les cantiques et les psaumes en langue vulgaire ne tardèrent pas à rentrer triomphants dans presque toutes les églises. Mais cette nouvelle phase de l'hymnologie demi-ecclésiastique et demi-séculière se rapporte surtout au XIIe siècle, et nous conduirait trop loin de l'époque et du sujet qui nous occupe. Revenons.

A défaut des vieux cantiques en langue rustique romane, qui ont péri et dû périr, par suite de l'incurie ou de la défaveur du clergé, M. du Méril aurait pu réunir dans son recueil celles de ces pièces farcies, demi-sacerdotales et demi-populaires, qui sont antérieures au XIIe siècle. Il ne l'a point fait (si ce n'est dans quelques notes [4]), sans doute parce qu'il a pensé que le plan qu'il s'était tracé exigeait qu'il ne donnât que des chants purement latins. C'était malheureusement se priver des morceaux liturgiques les plus incontestablement populaires. Les hymnes en latin, grammatical ou rustique, n'ont pu jouir, comme je crois l'avoir démontré, que d'une popularité fort restreinte. Ces chants n'ont guère été répétés par la foule, passé le VIIIe siècle, et, depuis lors, ils ont rarement franchi le seuil des évêchés et des couvents.

Toutefois, pour ne rien exagérer, je me hâte de convenir qu'il y a une distinction importante à établir entre les populations urbaines et les populations rurales. Les habitants des grandes villes acquirent et conservèrent plus longtemps que d'autres l'usage ou du moins l'intelligence de la langue latine. Les hymnes et les proses composées par les chefs de l'Église, celles surtout qui, par l'emploi des assonances ou de la rime, se rapprochaient le plus des formes de la poésie vulgaire,

[1] Voy. le manuscrit de la Bibliothèque royale n° 7693, fol. 183. — [2] Dom Martène, *De antiqua Ecclesiæ disciplina*, cap. XII, p. 90. — [3] L'abbé Lebeuf raconte une singulière méprise des copistes du XIIIe siècle. Habitués à copier dans les missels des épîtres ou des proses sur la vie de saint Étienne, de saint Denis, des saints Innocents, il leur arriva d'intituler certaines proses *la vie du premier jour de l'an*, *la vie de l'Épiphanie* ou *de la Tiphaine*. L'abbé Lebeuf cite, pour l'avoir vu, un manuscrit du XIIIe siècle, où la leçon d'Isaïe, pour le jour de l'Épiphanie, portait le titre de *Vita sanctæ Epiphaniæ*. Voy. le *Mercure* de décembre 1791, t. II, p. 2975 et suiv. — [4] *Poésies populaires latines*, p. 96, 97, 100, 101, 123, 142, 170.

ont pu, dans quelques villes, être assez longtemps goûtées et répétées par les citadins et par les artisans.

Je serais tenté de croire qu'il en a été ainsi d'une petite pièce où la Vierge est supposée chanter, près de la crèche, pour endormir l'enfant Jésus. Ce noël, plein de grâce, déjà publié par Follen[1], et dont l'âge est incertain, offre une facture peut-être trop mignarde pour être d'origine populaire. Cependant les sentiments d'orgueil et de tendresse maternels y sont si délicatement exprimés, que l'on concevrait que ces vers, dont le motif a été plusieurs fois répété depuis, eussent été, dès le moyen âge, chantés par toutes les mères. Voici les premiers couplets :

Dormi, fili, dormi ! Mater
Cantat unigenito.
Dormi, puer, dormi ! Pater
Nato clamat parvulo.

Lectum stravi tibi soli;
Dormi, nate bellule !
Stravi lectum fœno molli;
Dormi, mi animule.

Le refrain qui clôt chaque strophe,

Millies tibi laudes canimus,
Mille, mille, millies,

rappelle, comme le fait remarquer M. du Méril, le refrain d'un autre fragment incontestablement populaire, l'ancien chant de la sixième légion.

Je n'apporterai plus qu'une preuve, mais bien frappante, à l'appui de l'opinion que je soutiens. Plusieurs des hymnes latines, publiées comme populaires par M. du Méril, ne sont que des traductions, faites pour le clergé, de pièces en langue vulgaire composées pour le peuple. Ainsi le chant en l'honneur de saint Gall[2] n'est que la traduction latine, faite pour son couvent par Ekkehard IV, d'une hymne composée en langue théotisque par un moine de Corbie, mort en 915. Ekkehard lui-même nous en avertit modestement dans sa préface : « Ratpertus « monachus..... hoc fecit carmen barbaricum populo in laudem sancti « Galli canendum, quod nos multo impares homini, ut tam dulcis me- « lodia latine luderet, quam proxime potuimus, in latinum transtuli-

[1] *Alte christliche Lieder*, p. 17. M. du Méril n'a donné place à cette pièce que dans une note. Voy. p. 110, n. 4. — [2] *Poésies populaires latines*, p. 156.

« mus[1]. » Nous en pouvons dire autant de l'hymne à sainte Eulalie, également traduite de la langue vulgaire. M. du Méril cite lui-même un vers extrait de l'original roman[2].

Il est impossible de lire sans un vif intérêt des vers qui portent le nom d'Abélard. Le présent recueil contient une pièce de cet homme illustre, la complainte de David sur la mort d'Abner. Malheureusement ce poëme, dont le rhythme est confus et irrégulier, n'appartient pas à l'époque où le jeune théologien composait ces douces chansons que toutes les bouches répétaient, et qui faisaient dire à sa maîtresse : « Amatoria pleraque carmina, quæ pro nimia suavitate tam dictaminis « quam cantûs tuum in ore omnium nomen tenebant. » Ce morceau, d'une teinte austère, a toute la tristesse de la poésie monastique. A l'occasion de cette complainte, M. du Méril cite en note, d'après Follen, une pièce qu'il intitule, *Nénie d'Abélard*[3]. C'est un petit poëme dialogué, où figurent Héloïse et les pieuses nonnes du Paraclet. Cette cantate, qui n'a rien de populaire, mais qui est touchante et dramatique, se compose de trois parties. La première est un chœur des religieuses, qui chantent une sorte de *requiem* sur le tombeau d'Abélard. La seconde est un chant d'Héloïse, qui, près de rendre le dernier soupir, demande d'être réunie à Abélard sous la tombe et dans le ciel :

Tecum fata sum perpessa,
Tecum dormiam defessa,
Et in Sion veniam.
Salve crucem,
Duc ad lucem
Degravatam animam.

La dernière partie est un second *requiem*, que les religieuses chantent cette fois pour l'amant et pour l'amante. Elles ne disent plus *requiescat*, mais *requiescant*, ce qui prouve qu'Héloïse vient d'expirer. Ce petit drame monastique ne nous paraît donc pas convenablement nommé *Nénie d'Abélard;* il aurait été aussi bien et mieux nommé *Nénie d'Héloïse*, ou *Nénie d'Héloïse et d'Abélard.*

J'ai annoncé plus haut que la section de l'ouvrage qui nous occupe contient plusieurs morceaux qui portent, à n'en pouvoir douter, les

[1] On ne peut douter, comme le remarque M. du Méril, que ce *carmen barbaricum* ne fût en vers théotisques. L'ancien historien du monastère de Saint-Gall nous l'apprend en termes formels : « Ratpertus, dit Mazicrus (*De viris illustribus Sancti-Galli*, « lib. X, cap. xxv), composuit rhythmice, lingua tamen Germanica, vitam sancti « Galli, et publice in ecclesia decantandam populo dedit. » — [2] *Poésies populaires latines*, p. 428, n. 2. — [3] *Ibid.* p. 176, et *Alte christliche Lieder*, p. 129.

signes de la poésie populaire. Les pièces de ce genre sont au nombre de quatre et dans la forme narrative; savoir : la légende fantastique de Bonus en l'honneur de saint Michel, le fragment du cantique sur la translation des reliques de saint Denis [1], le récit d'un miracle de saint Nicolas, et surtout le fragment de l'histoire de Judith et d'Holopherne, *versus de Judit et Holofernem* (*sic*). Je serais tenté d'y ajouter la légende rimée du petit abbé Jean, due à saint Fulbert, évêque de Chartres et directeur de la célèbre école de cette ville [2], si cette joyeuseté ne me semblait plutôt avoir été destinée à égayer les cloîtres, ou à amuser le clergé séculier aux dépens du régulier. Les trois morceaux que je viens d'indiquer paraissent avoir été composés entre le VIIe et le VIIIe siècle, du moins en avons-nous la preuve pour la légende de Bonus. Le chroniqueur Albéric des Trois-Fontaines cite textuellement les deux premiers vers de cette pièce sous la date de 764. Ces merveilleuses histoires ont dû être chantées, au son de la rote, les jours de marché, sur les champs de foire, ou, les jours de fête, dans le parvis des cathédrales. C'est bien là ce qu'on appelait alors *urbanæ cantilenæ*.

Ces curieux échantillons de la poésie foraine et légendaire, qui se chantait ou se débitait en plein air, et faisait, au moyen âge, les délices des artisans et des citadins, nous conduiraient naturellement à la dernière partie de l'ouvrage de M. du Méril, à celle qui renferme les chants populaires latins relatifs à des sujets profanes. Mais cette catégorie de pièces, de beaucoup la plus intéressante, a, dans ce recueil, trop d'étendue et d'importance pour que nous puissions en commencer immédiatement l'examen. Ce sera l'objet d'un second et prochain article.

MAGNIN.

[1] Une pièce sur le même sujet, plus véritablement populaire, serait l'hymne en langue rustique dont parle Hincmar, archevêque de Reims, mort en 882, et qu'il nomme *cantilena*. Voy. Mabill. *Annal.* lib. XXXVII, n° 85. — [2] Mort en 1029. Voy. *Hist. littér. de France*, t. VII.

Histoire de la république de Gênes, par M. Émile Vincens, *conseiller d'État.* Paris, Firmin Didot, 1842, 3 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La république de Gênes, après une expérience démocratique de deux siècles, avait rétabli systématiquement, en 1528, l'aristocratie qui s'était fondée naturellement au milieu d'elle, de 1150 à 1160. Le patriciat de 1528, constitué d'une manière plus réfléchie et plus savante que la noblesse de 1160, tirait son origine de la même source qu'elle, le commerce; devait son importance aux mêmes causes, la richesse et l'ambition; avait le même objet, le gouvernement exclusif de l'État. Seulement il reposait sur une base plus large et plus solide, puisqu'il unissait, dans les mêmes priviléges, la bourgeoisie et la noblesse, et qu'il avait ajouté, à l'éclat des anciennes familles, la force des nouvelles. Outre la vigueur qu'il puisait dans l'alliance de ceux qui s'étaient jusque-là combattus, il avait l'appui d'une loi précise, tandis que l'aristocratie, plus restreinte et moins bien définie des premiers temps, n'avait dominé que par la coutume.

Gênes venait d'opérer, au XVIe siècle, la révolution que Venise avait accomplie entre la fin du XIIIe et le commencement du XIVe. Quoique maritimes l'une et l'autre, et parvenues seules, par une marche en sens inverse de celle qu'avaient suivie les villes italiennes, à un établissement aristocratique, ces deux républiques n'avaient pas eu, toutefois, le même point de départ pour leurs institutions, qui, dès lors, n'étaient pas empreintes du même caractère. Au lieu de parvenir à l'indépendance, et de s'organiser sous le régime annuel des consuls pendant la guerre des investitures, comme Gênes et les municipalités lombardes, Venise, libre dès l'époque des invasions germaniques, s'était constituée dans le VIIe siècle, au moment où il n'y avait d'autre modèle d'autorité en Italie, que la forme ducale également usitée chez les Lombards et chez les Grecs. Elle s'était dès lors donné pour chef, en 697, un duc ou doge, qui, nommé à vie, juge suprême de la république, général de ses armées, dispensateur de tous les emplois, désignait lui-même ses conseillers, dont, à son gré, il suivait ou rejetait les avis, et possédait un pouvoir uniquement tempéré par les assemblées du peuple. Venise avait ainsi formé, dès le début, une sorte de principauté démocratique qui, fondée sur l'élection, avait

[1] Voir les cahiers de novembre et décembre 1843.

tendu cependant à devenir héréditaire, car plusieurs doges avaient eu leurs fils pour successeurs. C'est afin de remédier aux abus, et d'échapper aux périls de ce régime, moitié populaire et moitié monarchique, que Venise établit l'aristocratie la plus concentrée. Elle y parvint peu à peu.

En effet, l'autorité ducale cessa, en 1032, de pouvoir être transmise du père au fils, et le doge, à qui le peuple donna, pour guides et pour surveillants, deux conseillers, sans l'approbation desquels il ne dut rien entreprendre, fut tenu d'assembler les principaux citoyens à son choix, sous le nom de *pregadi*, et de les consulter dans les occasions importantes. Ce ne fut pas tout : en 1172 on mit fin aux élections populaires des doges par l'établissement d'un grand conseil, composé de quatre cent quatre-vingts membres, qui s'en attribua la nomination, et qui, en 1179, les dépouilla du droit de rendre la justice en instituant le tribunal de la vieille *quarantie criminelle*, à l'aide duquel Venise échappa seule au régime des podestats. Élus par le grand conseil, soumis, par le serment qu'ils prêtaient en entrant en charge, à des obligations qui les rendaient de plus en plus incapables d'attenter à l'indépendance de la république, les doges avaient vu, en 1229, s'élever à côté d'eux les soixante membres du petit conseil des *pregadi*, chargés de la principale administration de l'État, les *cinq correcteurs des promesses ducales*, appliqués à rendre leurs engagements toujours plus étroits, et les *trois inquisiteurs de leur conduite*, investis du droit de les juger après leur mort. Avant la fin du XIIIe siècle, la souveraineté avait passé du peuple au grand conseil, qui, en 1286, se renouvelait lui-même, et l'autorité, autrefois concentrée entre les mains du doge, était exercée par plusieurs corps de magistrature. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour donner à Venise une organisation entièrement aristocratique. Il se fit bientôt. Tout comme à Gênes, les riches familles, admises aux principales fonctions de l'État, avaient formé, vers le milieu du XIIe siècle, une noblesse naturelle qui s'était réservé le monopole des magistratures; de même, à Venise, les familles introduites successivement dans le grand conseil, depuis 1171, composèrent seules désormais cette assemblée souveraine, dont les éléments furent fixés en 1297, et dont l'accès fut interdit, en 1300, aux hommes nouveaux, après la conspiration plébéienne de 1299. La noblesse politique se trouva resserrée dans ces familles, dont les membres, à partir de 1315, durent se faire inscrire sur le livre d'or, lorsqu'ils eurent atteint l'âge de vingt-cinq ans, et entrèrent de plein droit dans le grand conseil. Cette organisation aristocratique, qui n'avait pas le caractère indéterminé de celle de Gênes, qui ne laissait pas subsister le lien de l'élection

entre la noblesse privilégiée et la masse des citoyens, après que le peuple, révolté contre elle en 1310, eut été vaincu, fut mise à l'abri des tentatives ambitieuses des nobles mêmes par des institutions formidables. Le *conseil des Dix* fut créé, et *trois inquisiteurs d'État* tirés de son sein, procédant, jugeant, tuant avec mystère, inspirèrent une soumission et une crainte universelles. Le doge fut désormais le serviteur de la noblesse, qui trembla devant le conseil des Dix, surveillé lui-même par les inquisiteurs d'État. L'immobilité et la défiance formèrent les caractères principaux des institutions de cette république; toutes les têtes se courbèrent sous leur redoutable niveau. Venise fut à l'abri des changements et des ambitions, elle eut de grands desseins et pas de grands hommes; elle craignit trop ces derniers pour leur permettre de se former, et elle réserva ses rigueurs à ceux qui menaçaient de le devenir. C'est d'une prison qu'elle tira le trop populaire Victor Pisani pour qu'il vînt la sauver à Chioggia, et c'est dans la détresse et la honte qu'elle condamna l'héroïque Carle Zénon à finir des jours consacrés à la rendre victorieuse. Mais, si elle ne souffrit pas que l'homme fût trop grand, de peur que la république ne fût trop exposée, elle développa, dans la mesure seule de son utilité, l'esprit et le caractère de ses citoyens, qui mirent leur ambition dans sa grandeur. C'est en formant des sujets dévoués et des politiques habiles, qu'elle a suffi glorieusement à sa tâche pendant près de cinq siècles encore, qu'elle a été conquérante sans tomber sous la domination d'un chef militaire, qu'elle a été attaquée par les puissantes monarchies du continent sans être assujettie, en un mot, qu'elle a vécu sans changer jusqu'à nos jours, où elle a été emportée par la tempête qui a renversé sur le sol de l'Europe la plupart des États faibles et tous les gouvernements électifs.

L'aristocratie génoise de 1528 ne fut ni aussi disciplinée, ni aussi tremblante, ni aussi profonde que l'aristocratie vénitienne. L'esprit des deux peuples différait tout comme leur organisation. La mobilité, la turbulence, l'ambition, l'audace des Génois, ne se prêtaient pas à cette humble déférence envers les lois, à cette action prudemment renfermée dans les limites fixées par elles, que le patriotisme et la peur inspirèrent à tous les Vénitiens. La vigilance des institutions ne vint pas même, sous ce rapport, en aide aux défauts du caractère, car les *syndicateurs suprêmes* ne ressemblaient en rien aux *inquisiteurs d'État*, les uns étant chargés de juger la conduite morale des magistrats sortis de fonction, les autres, de surveiller dans le silence et de prévenir par la terreur les turbulents et les ambitieux. Aussi l'établissement aristocratique de 1528, avant de se consolider, fut soumis à deux remanie-

ments, ceux de 1547 et de 1576, exposé à deux conspirations, celle de Fieschi en 1548, et celle de Vachero en 1627.

Malgré les sages précautions qu'avait prises André Doria, pour unir dans un patriciat commun les deux classes qui avaient successivement gouverné la république jusqu'alors, celles-ci ne se fondirent point ensemble. La différence des origines survécut, entre elles, à l'égalité des droits, et elles formèrent bientôt deux partis opposés de sentiments et rivaux d'ambition. Sous le nom de *portique de Saint-Luc*, que prit la vieille noblesse concentrée dans ce quartier, et sous celui de *portique de Saint-Pierre*, que reçut à cause du sien la noblesse plébéienne, les deux partis ne tardèrent pas à se disputer les magistratures, qu'aux termes de la constitution ils devaient se partager. Appuyés sur le peuple, dont ils étaient depuis moins longtemps séparés, plus nombreux que leurs adversaires, et, dès lors, plus favorisés par le sort, qui était le principal électeur de la république, fortifiés d'ailleurs, toutes les années, par dix anoblis que la loi permettait d'introduire dans le corps aristocratique, les patriciens de la bourgeoisie rompirent, en 1546, l'équilibre si laborieusement établi en 1528. Ils élurent deux fois de suite le doge dans le portique de Saint-Pierre, au lieu de le choisir à son tour dans le portique de Saint-Luc. La lutte était sur le point de s'engager de nouveau, et de faire retomber Gênes dans ses désordres et ses périls précédents, lorsque André Doria intervint, à la tête d'une *balie* dictatoriale, pour raffermir la paix, en perfectionnant son œuvre. Il trouvait que le *galbe* de sa république (c'était l'expression dont il se servait) avait besoin d'être retouché. Ce mot, employé au diminutif, *galbetto*, et, en prononçant à la manière génoise, *garibetto*, devint le titre de sa législation remaniée en 1547.

Pour redresser la balance du pouvoir, qui penchait trop vers le patriciat plébéien, le vieux Doria la fit tomber du côté du patriciat noble, et le *garibetto*, destiné à restituer à l'ancienne aristocratie son action légale dans l'État, assura sa prépondérance. Le sort, trop favorable au grand nombre, fut remplacé, dans la plupart des élections, par le choix, confié au petit conseil, au sénat, au collége des procurateurs, etc.; de cette manière l'autorité se concentra peu à peu entre une trentaine de vieilles familles, dont l'extrême richesse et la vaste influence tendirent à rendre oligarchique le gouvernement de Gênes. Non contentes d'annuler les anoblis plébéiens, elles les offensèrent, en leur contestant les noms dont ils avaient été revêtus par leur affiliation avec elles, dans les familles politiques des *alberghi*. Cet état de choses se trouvait trop contraire aux ambitions et aux habitudes génoises pour

durer longtemps. Lorsque le citoyen glorieux et respecté qui avait voulu protéger sa patrie contre les partis prêts à la bouleverser encore, et qui l'avait réellement sauvée des projets de Charles-Quint, disposé à l'envahir malgré ses promesses, lorsque André Doria fut mort à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, et que les nobles du portique de Saint-Luc eurent suffisamment abusé de leur suprématie, les nobles du portique de Saint-Pierre, unis au peuple, renversèrent violemment, en 1574, la constitution additionnelle du *garibetto*. La guerre civile recommença avec ses fureurs et ses périls. Après deux ans de durée, elle prit heureusement fin sous la médiation du pape, du roi d'Espagne, de l'empereur, qui, reconnus comme arbitres par les deux partis, rétablirent, en 1576, la loi de 1528, mais avec des modifications propres, cette fois, à en prévenir les inconvénients et à en assurer le maintien.

Voici ces modifications : les précédentes distinctions d'anciens et de nouveaux nobles, d'*alberghi* et de *portique*, furent abolies dans le corps du patriciat, soumis à une entière égalité, et dont l'accès ne fut interdit qu'aux professions mécaniques; la fabrication des soieries ou des lainages, la banque, le commerce en gros, le commandement d'un vaisseau marchand ou d'une galère, le notariat, la médecine, le droit, l'exploitation des gabelles publiques, conduisirent à la noblesse, qui fut déclarée incompatible avec l'exercice d'un métier et la vente en boutique. L'inscription de dix nouveaux nobles sur le livre d'or, que la loi appela *liber civitatis*, au lieu d'être annuelle, fut septennale, et ceux en faveur de qui elle s'opéra ne devinrent admissibles au grand conseil qu'après quatre ans; au petit conseil et aux magistratures importantes, qu'après six ans; au sénat, qu'après dix ans; au siége ducal, qu'après quinze ans de noblesse. Le mécanisme des pouvoirs se maintint le même, mais on le rendit plus régulier : le grand conseil, dépositaire de la souveraineté de la république, eut à sanctionner les projets d'abrogation ou d'amendement des lois existantes, adoptées dans le petit conseil, le sénat et le collége des procurateurs, lesquels décidèrent sans lui de la paix, de la guerre et des alliances, à la majorité des quatre cinquièmes des suffrages, et il y eut droit d'appel au petit conseil des sentences des syndicateurs suprêmes.

Renouvelables tous les ans, les deux conseils furent nommés par trente électeurs que le petit conseil choisit lui-même, et au scrutin, sur une liste où chacun des cent membres qui le composaient avait inscrit un candidat. Les sénateurs, portés de huit à douze, et les procurateurs des finances, restés à l'ancien nombre de huit, étaient élus par un procédé différent, mais tout aussi singulier. Une urne renfermait cent vingt

noms, parmi lesquels le sort désignait, tous les six mois, trois sénateurs et deux procurateurs, qui entraient pour deux ans dans ces deux hauts colléges de la république, où un renouvellement aussi partiel entretenait la tradition et l'esprit des affaires. La collection de ces cent vingt noms était toujours tenue complète. A mesure que le sort ou la mort y faisait des vides, le petit conseil dressait, à la majorité des deux tiers des voix, une liste de noms double du nombre des places à remplir, et sur cette liste le grand conseil choisissait les nouveaux membres de ce *séminaire* du gouvernement, ainsi qu'on le nommait. Il fallait avoir vingt-cinq ans pour être du grand conseil, trente pour être du petit, quarante pour faire partie du sénat ou de la chambre des procurateurs, enfin cinquante pour devenir doge. Celui-ci, élu au moyen de combinaisons compliquées, auxquelles prenaient part le grand et le petit conseil, était de droit, après ses deux ans de magistrature, procurateur perpétuel, à moins que les syndicateurs suprêmes ne l'en jugeassent indigne.

Cette constitution, qui concentrait le droit de gouverner et le droit d'élire dans une classe fort restreinte, qui n'ouvrait au peuple, mis en quelque sorte hors de l'État, qu'une porte étroite pour parvenir à la noblesse, c'est-à-dire au pouvoir, qui rendit bientôt les membres des conseils inamovibles, et, en dernier lieu, le titre de doge souvent vénal, donna le repos à Gênes, mais elle contribua à tarir les sources de sa fécondité et de sa grandeur. Les agitations qui causaient ses troubles et ses périls entretenaient en même temps le courage des citoyens, l'esprit d'entreprise de la république, et, par la succession même des ambitieux, elles conduisaient à une succession d'hommes remarquables. Il n'en fut plus de même sous la domination énervante d'une aristocratie fondée après que le temps des grands desseins était passé, pour les petits États des bords de la Méditerranée. On ne peut pas dire pourtant qu'elle amena la décadence de la république, due surtout à des causes extérieures plus puissantes que ne l'était l'action de ses lois; mais elle apparut au moment du déclin de Gênes, qu'elle régit jusqu'à sa mort.

L'histoire de l'établissement de la constitution de 1528, ainsi que de ses vicissitudes, est fort bien présentée dans l'ouvrage de M. Vincens. un vif intérêt s'y attache aux deux conjurations qui faillirent livrer Gênes à l'ambition d'un jeune téméraire et à l'avidité du duc de Savoie. Pour être redevenu vrai, le récit de la conspiration de Jean-Louis Fieschi n'en est pas moins dramatique. Les combinaisons romanesques de l'imagination ne sont pas seulement malséantes à l'histoire, elles sont encore inférieures aux effets de la réalité, les efforts de la nature hu-

maine en travail devant conduire à des résultats plus grands, exciter des émotions plus profondes, que les fictions les mieux conçues. Il est d'ailleurs puéril, sous le rapport même de l'art, de vouloir refaire l'histoire, car son admirable drame se déroule d'après des plans bien supérieurs à ceux que pourraient former les plus beaux génies. J'aime donc mieux le récit simple et attachant de la conjuration de Fieschi, donné par M. Vincens, que tout le vaste et vain appareil dans lequel l'enveloppe et le défigure l'ingénieux abbé de Saint-Réal.

J'y vois l'aventureux comte de Lavagna, supportant avec impatience le protectorat exercé sur sa patrie par André Doria, qui avait élevé sa jeunesse, plus offensé encore de la grandeur orgueilleuse de son neveu Gianettino, tromper habilement le premier sous des dehors d'affection et de déférence, et renfermer dans son âme dissimulée sa haine contre le second; je l'y vois, emporté par le désir d'être à son tour le maître dans Gênes, comploter en secret l'asservissement de la république, avec le pape Paul III, et son fils le duc de Parme; conduire la conjuration d'une manière habile et couverte, en disposer les préparatifs sans en donner le soupçon, s'associer un hardi plébéien, entretenir la jalousie de tous les nobles mécontents, armer les paysans de ses vallées, acheter, sous le prétexte d'une expédition navale, des vaisseaux, qui, rangés dans le port, doivent servir d'arsenal et de moyen d'attaque aux conspirateurs; porter le même visage serein et amical dans le palais Doria, la veille du jour marqué pour la chute d'André et la mort de Gianettino; annoncer audacieusement qu'il troublerait la ville la nuit, en montant sur ses navires et en les mettant à la voile, afin qu'on ne s'inquiétât point de ses mouvements et qu'on ne s'y opposât point; rassembler le soir à son palais, comme pour un fête d'adieu, ses amis et les mécontents, dont il fait, après leur avoir découvert ses desseins, des conjurés ou des prisonniers, suivant qu'ils les embrassent ou les rejettent; se séparer de sa jeune femme tremblante qui veut le retenir, et qu'il croit consoler en lui assurant qu'il dominera bientôt dans Gênes, marcher, à la tête de ses paysans armés, à travers les rues désertes de la ville, plongée dans le sommeil et la sécurité, en occuper les principaux points, surprendre la flotte d'André Doria et tuer Gianettino qui accourt pour la défendre, et, au moment où il triomphe, tomber dans la mer, en passant sur une planche d'un navire à l'autre, et sa mort devenir le signal de la dispersion de son parti et de la ruine de son entreprise.

Du reste, cette entreprise, tentée l'année même de l'établissement du *garibetto*, n'était qu'une folle aventure; elle ne pouvait pas réussir. On ne s'empare point du gouvernement d'un État par une surprise de

nuit. Pour que la domination d'un homme, d'un parti, d'une idée, se fonde, même par la violence, il faut qu'elle soit préparée et attendue. L'étonnement universel que cause un projet fait sa condamnation, car on ne prévaut jamais contre tout le monde. Si Jean-Louis Fieschi ne s'était pas noyé avant l'entière exécution de son dessein, la république réveillée lui aurait facilement échappé. Comment l'eût-il mise sous le joug avec quelques paysans de la vallée de Lavagna, et, dans le cas où il l'y aurait placée un moment, comment l'y aurait-il retenue? Le vieux André Doria, soustrait au danger par ses serviteurs et ses amis à la première annonce du tumulte, serait bientôt rentré triomphant dans sa patrie délivrée, ou avec l'aide des citoyens, ou avec l'appui de Charles-Quint, dont les forces étaient aux portes de Gênes.

La conspiration du marchand Vachero faillit aussi surprendre, en 1628, la république à peu près désarmée et dépourvue de toute police. Elle était conduite au profit du duc de Savoie, qui ambitionnait déjà la possession de Gênes, à laquelle, deux siècles après, sont parvenus ses successeurs. Découverte par un des conjurés, elle provoqua la création des *inquisiteurs d'État;* Gênes se rapprochait de plus en plus de Venise par ses institutions. Le nouveau tribunal, présidé par un sénateur, composé de cinq nobles d'un dévouement connu et d'une expérience éprouvée, fut chargé de rechercher les attentats contre l'indépendance, la liberté et la paix de la république; il procéda contre eux secrètement, décida sur eux arbitrairement, et leur infligea toutes les peines, excepté celle de la mort, pour la prononciation de laquelle il fut tenu de s'adjoindre les deux colléges du sénat et des procurateurs. Cette magistrature ne fut jamais, à Gênes, aussi redoutable qu'à Venise; elle y devint le complément de l'organisation aristocratique, resserrée encore davantage, en 1652, par la loi qui associa, pour une année, les membres sortants du petit conseil aux membres entrants; bientôt même on alla plus loin. Après la peste de 1656, qui enleva à Gênes une grande partie de ses habitants et de sa noblesse, le renouvellement des conseils parut difficile. Dès lors le grand conseil fut ouvert de droit à tous les nobles âgés de vingt-deux ans, et le petit devint inamovible de fait. Ce fut le dernier changement apporté, dans le sens de son esprit, à une constitution de plus en plus oligarchique. L'aristocratie restreinte, entre les mains de laquelle fut concentrée l'autorité, gouverna doucement, mais timidement, la république, dont elle humilia la dignité, en 1684, devant la colère hautaine de Louis XIV, et qu'elle ne sut pas défendre, en 1746, contre les armes et l'oppression de l'Autriche. Aussi faillit-elle être renversée, en 1747, par un de ces énergiques élans du caractère génois,

digne des anciens temps, à la suite duquel les troupes autrichiennes furent expulsées, et le pouvoir fut ressaisi par le peuple, qui le laissa échapper presque aussitôt. Elle le reprit habilement en 1748, et le garda jusqu'en 1797, où son gouvernement fut détruit, et où elle fut dissoute elle-même, sous l'influence des doctrines et des victoires de la révolution française. La noblesse succomba dans Gênes au même instant où périssait le vieil état aristocratique de Venise. On établit une république ligurienne sur le modèle démocratique de la France; mais, après plusieurs tristes essais d'une organisation populaire impossible, Gênes fut réunie, en 1806, à la France, pour être incorporée, en 1815, au Piémont, dont l'ambitieux souverain avait déjà acquis, en 1718, l'île de Sardaigne avec le titre de roi. Ainsi disparurent, après tant de siècles d'existence, et de si longues prospérités, les deux républiques italiennes. Leur principe vital épuisé les laissait incapables de résister au choc des grandes puissances et au conflit des vastes théories qui se combattaient sur le continent et qui s'en disputaient l'empire. Venise, qui, au XVI[e] siècle, avait affronté les armes de Louis XII, de l'empereur Maximilien et du pape Jules II, unis contre elle par la ligue de Cambrai, et qui, à la fin, en avait triomphé, ne put pas, cette fois, supporter une défaite, et Gênes, qui s'était donné tour à tour tant de gouvernements divers, ne put pas se sauver par une transformation nouvelle. Son histoire pendant le dernier siècle, et surtout l'invasion autrichienne de 1746 et la crise populaire de 1747, ainsi que la longue guerre de Corse, ne forment pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage de M. Vincens, qui les a fidèlement retracées, en faisant souvent usage de documents inédits.

Avant de terminer cet article, il me reste à parler des colonies et du commerce de Gênes. Une ville serrée entre une chaîne de montagnes et la mer, dépourvue d'agriculture, ne pouvant demander à ses rivages arides, à ses étroites vallées sillonnées par des torrents, à ses coteaux presque disposés à pic, que quelques tiges de maïs, et l'utile mais insuffisant produit des figuiers, des oliviers, des mûriers, des orangers, auxquels le terrain et le soleil étaient également favorables, une pareille ville n'avait d'autre ressource que la navigation. Elle chercha donc sur la mer les richesses que la terre ne lui offrait pas. Mais la mer avait des conquérants et des dominateurs comme la terre, et, pour y commercer, il fallait s'y rendre fort. C'est ce que firent les Génois. Les premiers maîtres de la Méditerranée, contre lesquels ils eurent à lutter, et qu'ils parvinrent à vaincre, furent les Arabes, qui en possédaient les plus grandes îles, et en occupaient ou dévastaient les rivages. La puis-

sance maritime des musulmans déclin au XIe et au XIIe siècle, sous les coups des Pisans, des Génois, des Vénitiens, des Normands de la Pouille et des croisés de l'Europe, qui leur enlevèrent la Sardaigne, la Corse, la Sicile, les côtes et l'intérieur de la Syrie. Nous avons vu, dans le premier article, quels furent, à cette époque, les établissements coloniaux des Génois. Ils se partagèrent la Sardaigne et la Corse avec les Pisans; ils prirent Biblos en Syrie et Alméria en Espagne; ils possédèrent le tiers de Césarée, d'Arsur, de Saint-Jean-d'Acre, de Tortose, etc.; ils eurent dans Jérusalem, dans Jaffa, dans Antioche, dans Tripoli, dans Valence, dans Denia, dans Montpellier, des rues érigées en *quartiers francs*, où leurs colonies, soumises à des magistrats nationaux et régies par les lois de la métropole, trafiquèrent avec sûreté et vécurent avec indépendance.

Ce fut la première période du commerce et de la puissance des Génois. Il n'y avait pas alors dans la Méditerranée de navigateurs plus hardis qu'eux, de soldats de mer plus intrépides, de commerçants plus impérieux et plus souples. Montés sur des flottes de soixante, de quatre-vingts, de cent navires, armées par la république ou par des associations particulières, ils devinrent partout redoutables, accrurent incessamment leurs possessions et leur trafic. Le transport des croisés et des pèlerins, l'échange des denrées de l'Europe avec les denrées de l'Asie, dont ils s'étaient rendus les principaux facteurs, enrichirent la ville de Gênes et les côtes de la Ligurie. Ces pieux républicains, qui étaient en même temps des marchands avides, n'hésitèrent pas à conclure des traités de commerce, non-seulement avec les comtes de Provence et de Narbonne et les empereurs de Constantinople, mais encore avec Boabdil, roi maure de Valence (1143), Abon Ibrahim, seigneur des îles Baléares (1181), Mohadin, roi des côtes d'Afrique, résidant à Maroc (1190), et à établir d'utiles relations avec Alep et Damas d'une part, et l'Égypte de l'autre, pendant les trèves survenues entre les croisés et les musulmans, et après les victoires de Saladin.

Conformément à l'usage éternel, les nouveaux dominateurs chrétiens de la Méditerranée s'étaient divisés. Rivaux d'ambition, désunis d'intérêts, les Pisans, les Génois, les Vénitiens, aspiraient également à la suprématie maritime et au monopole commercial; ils se disputaient les côtes de la Syrie, les îles de la Méditerranée, les marchés de Constantinople et de l'Asie. Ils devaient donc en venir aux mains pour savoir à qui resterait l'empire de la mer et du trafic. La lutte s'engagea de bonne heure et dura plusieurs siècles. Elle éclata d'abord entre les Génois et les Pisans, qui naviguaient dans les mêmes eaux, étaient voisins de

frontière, avaient en face la Sardaigne et la Corse, dont ils revendiquaient également la possession, et elle se poursuivit jusqu'à ce que l'un des deux peuples eut ruiné la puissance de l'autre. Laquelle des deux républiques était, à la longue, appelée à triompher de la république rivale? L'événement décida la question en faveur de Gênes; non par un hasard de la fortune, mais par l'effet de causes puissantes qui tenaient à la position maritime, au degré de force, et, si je puis m'exprimer ainsi, à la vigueur de tempérament des deux peuples. Les Pisans avaient un port formé par l'embouchure de l'Arno, et qui était facile à bloquer, tandis que le vaste golfe de Gênes restait toujours libre. Loin d'être adossés à des montagnes et maîtres de la Toscane, comme les Génois étaient appuyés à l'Apennin et disposaient de la Ligurie, les Pisans étaient menacés sur leurs derrières par les républiques jalouses de Lucques, de Sienne, de Florence, qui les obligeaient à se défendre sur terre en même temps qu'ils étaient attaqués sur mer. Cette périlleuse situation, la nécessité de diviser leurs efforts, l'impossibilité pour un peuple de suffire avec succès à plusieurs tâches à la fois, les condamnaient à succomber tôt ou tard sous les Génois, qui, d'ailleurs, étaient plus entreprenants, plus impétueux, peut-être encore plus braves, et certainement tout aussi opiniâtres qu'eux : c'est ce qui arriva à la fin du XIIIe siècle. Après des guerres fréquentes et des paix momentanées, la lutte définitive s'engagea en 1280. Elle ne fut, pour les Pisans, qu'une suite de revers terminée par une effroyable défaite. Successivement battus par Thomas Spinola et Conrad Doria, qui leur firent, l'un, neuf cents prisonniers, l'autre, six cents, ils mirent en mer une puissante flotte de près de cent voiles, que commandait le podestat vénitien Morosino. Cette flotte fut rencontrée entre l'Arno et l'île Meloria, le 6 août 1284, par les amiraux Hubert Doria et Benoît Zacharia, qui, à la tête de quatre-vingt-huit galères et de sept vaisseaux, l'attaquèrent avec une impétuosité irrésistible. La victoire fut prompte et complète : vingt-neuf galères furent prises, sept submergées; il y eut cinq mille Pisans tués, onze mille pris; les fortifications de leur port furent démolies, la chaîne qui en fermait l'entrée fut portée en triomphe dans Gênes, et, lorsque, en 1300, la république victorieuse donna la paix à la république vaincue, et lui rendit les tristes restes des captifs de la Meloria, elle lui imposa les conditions les plus accablantes. Elle lui défendit, durant vingt-cinq ans, de naviguer avec des vaisseaux armés; l'obligea à lui céder Torrès et Sassari avec leur territoire en Sardaigne, à renoncer à ses prétentions sur la Corse, à recevoir les navires génois francs de droits dans ses ports, et à lui payer une somme de 160,000 livres de Gênes, formant environ 12 millions

de francs de notre monnaie [1], et à ne pas naviguer au delà de la Sardaigne, du côté du Levant, et d'Aigues-Mortes, du côté du Ponant, jusqu'à ce qu'elle eût acquitté cette somme énorme.

Le triomphe définitif des Génois sur les Pisans avait été suivi d'une victoire non moins éclatante, quoique non aussi décisive, remportée sur les Vénitiens. Les maîtres de la mer Adriatique et ceux de la mer Tyrrhénienne, bien que séparés entre eux par l'épaisseur de la péninsule, devaient se rencontrer, dans les eaux communes de la Méditerranée, à la poursuite du même but, et s'y combattre avec acharnement. Deux guerres avaient déjà tourné à l'avantage des intrépides marins de la Ligurie, lorsque le renversement de l'empire latin de Constantinople, qu'avaient surtout fondé les Vénitiens, en 1204, et la restauration de l'empire grec, qu'avaient secondée les Génois, en 1261, augmenta leur animosité, en transportant aux uns les priviléges commerciaux qu'avaient possédés les autres. Vainqueurs de leurs ennemis à Lajazzo, sur les côtes de la petite Arménie, les Génois gagnèrent sur eux, en 1298, une grande bataille navale à Curzola, et leur imposèrent, en 1300, une paix humiliante. Ils exigèrent des Vénitiens des indemnités de guerre, et leur défendirent de conduire des galères armées dans la mer Noire et sur les côtes de Syrie.

C'est par la ruine de Pise et par l'abaissement de Venise que s'ouvrit pour les Génois le XIVe siècle. Ce siècle fut la période de leur plus grande puissance. Bien qu'ils eussent perdu, au déclin des croisades, leurs établissements de Syrie, et que la prise de Saint-Jean-d'Acre, dernière station des Européens sur cette côte, les eût réduits à opérer leur retraite d'Asie, en 1291, ils avaient, d'avance et amplement, réparé ces pertes par des acquisitions plus considérables. Ils s'étaient rendus maîtres de Syracuse en Sicile; de Famagouste en Chypre, sur les Lusignan; de la Canée en Candie, sur les Vénitiens; et, au moment où ils avaient poursuivi, en commun avec les Paléologues, la dépossession des empereurs latins de Constantinople, ils avaient occupé Lemnos, Mytilène, Phocée, Énos, et l'île d'Eubée, en échange de laquelle l'empereur Michel leur avait donné Chio. Mais, outre ces possessions, ils avaient obtenu sur le Bosphore, à l'extrémité du promontoire de l'Asie Mineure placée en face de Constantinople, le vaste établissement de Galata, où ils se fortifièrent et d'où ils domi-

[1] La livre de Gênes valait alors, d'après M. Serra, un sixième d'once d'or ou 16 francs, qui doivent être multipliés par 5, formant à peu près la différence entre la valeur qu'avait le même poids de métal monnayé à cette époque et la valeur qu'il a aujourd'hui.

naient le canal qui conduit de la Méditerranée dans la mer Noire. Cette dernière mer leur appartenait. Ils y avaient fondé silencieusement la colonie de Caffa, près des anciens Palus-Méotides, sur le territoire d'un prince tartare descendant de Gengis-Khan, et avaient donné peu à peu à cette colonie l'aspect le plus formidable et la plus grande extension. L'historien byzantin Nicéphore-Grégoras peint, d'une manière fort curieuse, les procédés de ces rusés et hardis marchands.

« Les Latins, dit-il, mais surtout les Génois, étant adonnés au commerce et à la navigation, dont ils tirent principalement leur subsistance, la première instruction qu'ils reçoivent de leur république, c'est que, partout où ils rencontrent un port commode, bien défendu des vents et propre au trafic, ils cherchent d'abord à contracter amitié avec les naturels du pays, entrent en alliance et se les rendent favorables. Ils ne croient pas pouvoir commercer avec sûreté sans ces précautions. Quand ils ont découvert un poste semblable, ils se hâtent d'y négocier. Ils conviennent des droits qu'ils payeront. Ils offrent d'ouvrir un marché libre à qui voudra acheter. Les pactes convenus et la place accordée, ils fabriquent des logements, des magasins, des boutiques, tout ce qu'il faut pour habiter et pour mettre leurs marchandises en sûreté. C'est ainsi que, depuis peu d'années, ils ont fondé Caffa, après en avoir obtenu la licence du prince des Scythes; mais l'établissement ne fut pas d'abord comme il est aujourd'hui, vaste et entouré de fortes murailles. Ils se contentèrent d'un petit terrain clos par une petite tranchée et sans aucune protection de murs. Puis, sans permission et peu à peu, ils transportèrent des pierres par terre et par mer; ils s'étendirent en long et en large, ils donnèrent plus d'élévation à leurs maisons, ils usurpèrent furtivement plus de terrain qu'on ne leur en avait accordé. Non contents de cela, sous le prétexte de l'affluence des marchandises, ils poussèrent plus loin le fossé et jetèrent de tels fondements, qu'ils annonçaient bien d'autres vues. Ainsi, petit à petit, ils fortifièrent si bien leur ville, qu'ils y furent en sûreté à l'abri des attaques. Alors, devenus plus hardis, ils traitèrent les Scythes avec moins de réserve, ou plutôt avec cette hauteur qui leur est naturellement propre[1]. »

Les Génois ajoutèrent bientôt à leur immense colonie de Caffa, dans la mer Noire, celle de Tana, vers l'embouchure du Tanaïs dans la mer d'Azoff. C'est de là qu'ils entrèrent en communication commerciale avec les Russes et les Chinois, également soumis aux Mongols, qui régnaient depuis Péking jusqu'à Moscou. Postés sur les bords de la Méditerranée,

[1] Gregoras, lib. XIII, p. 683.

ayant des comptoirs à Pogolat et à Layasso en Arménie, à Alexandrie en Égypte, à Tunis et à Tripoli en Afrique, à Tortose, à Valence, à Grenade en Espagne; maîtres de la mer Noire et du passage du Bosphore; répandus en France, où leurs principaux établissements étaient à Nîmes, à Paris, à la Rochelle, à Saint-Omer; étendant leur navigation et leur trafic jusqu'aux Pays-Bas, centre de communication entre le midi et le nord de l'Europe; admis en Angleterre, où leur consul était appelé *Maître de la société des marchands Génois*, ils parurent et le plus souvent ils dominèrent sur les divers marchés du monde. Ils gardaient en quelque sorte les trois grandes routes du commerce de l'Asie centrale et de l'Inde, dont la première aboutissait à la mer Noire par la Caspienne et le Volga; la seconde, à Pogolat et à Layasso par le golfe Persique, Alep et l'Arménie; la troisième, à Alexandrie par la mer Rouge et l'Égypte. Ils échangeaient les soieries de la Chine, les épiceries, les bois rouges, l'indigo, le coton, les pierres précieuses de l'Inde, les parfums de l'Arabie, les tissus de Damas, les draps de Tarse, le sucre, le cuivre, les teintures du Levant, l'or, les plumes de l'intérieur de l'Afrique, les pelleteries, le chanvre, le goudron, et les bois de construction du nord de l'Europe, les blés de Tunis, de la Sicile et de la Lombardie, avec les huiles, les vins, les fruits secs des bords de la Méditerranée occidentale, les armes de luxe, l'écarlate, les coraux travaillés de Gênes, les toiles de la Champagne, la laine, le plomb, l'étain de l'Angleterre, en un mot, avec les denrées et les produits manufacturés de l'Europe. Le sel de la mer Noire était d'un grand revenu pour eux, ainsi que l'alun de Phocée et le mastic de Chio, lequel produisait par an 120,000 écus d'or, ayant 1,200,000 de valeur métallique, et environ 6,000,000 de nos jours, de valeur relative. Aussi rien n'égalait leur opulence, et Pétrarque put, à cette époque, écrire à un de ses amis en parlant de leur ville : « Viens contempler Gênes, tu verras au flanc d'une colline pierreuse cette ville superbe, fière de son peuple et de ses murailles. À son aspect seul on reconnaît la maîtresse des mers. Viens admirer l'activité de sa population, la majesté de son site, de ses édifices, et surtout cette flotte menaçante, redoutée de tous, et terrible aux rivages ennemis; ce môle, barrière de la mer, ce port que l'on a creusé avec une dépense inestimable, avec d'incomparables travaux, que n'interrompirent point des dissensions toujours renaissantes. Que dis-je?... sors avec moi de la ville... vallées riantes, collines dont l'aspérité même est pittoresque, et que la culture a revêtues d'une admirable fertilité, châteaux imposants au milieu des montagnes, beaux villages, palais de marbre resplendissants d'or, c'est ce que tu verras de quelque côté que tu tournes la vue... aucune ville

n'est plus valeureuse, et aucune ne pourrait être appelée avec plus de vérité la ville des rois, si la concorde civile ne lui était pas inconnue. »

Elle n'était pas cependant tout à fait encore la ville des rois de la mer, tant que Venise pouvait lui en disputer la suprématie. Une quatrième guerre, commencée en 1350, et terminée en 1354 par la grande défaite navale que les Vénitiens essuyèrent dans le golfe de la Sapienza, avait rapproché les Génois de ce but suprême de leur ambition. Ils crurent l'atteindre entièrement à la cinquième guerre, qui éclata entre eux au sujet de la possession de Ténédos, en 1376. Enhardis par le sentiment de leur supériorité et l'habitude de la victoire, ils attaquèrent cette fois les Vénitiens dans l'Adriatique même, les battirent complétement à Pola, emportèrent de vive force Chioggia, et s'y établirent en face même de Venise épouvantée. Ils réservaient à cette superbe rivale le sort qu'ils avaient fait subir à Pise un siècle auparavant; car l'amiral, Pierre Doria, avait reçu l'ordre de la dépouiller après l'avoir prise, de ne pas y laisser un seul noble, grand ni petit, et de les envoyer tous prisonniers à Gênes. Mais il ne parvint pas, comme il l'avait cru, sur la place de Saint-Marc; et l'on vit clairement, dans la conduite et dans l'issue de cette grande lutte, ressortir le caractère des deux peuples et se produire les effets de leurs institutions. Les Génois vainquirent par leur courage, les Vénitiens se sauvèrent par leur dextérité. Si les premiers agirent d'abord avec l'élan irrésistible d'une démocratie belliqueuse, ils en montrèrent ensuite la témérité et l'imprévoyance, tandis que les seconds, moins braves, mais plus prudents et plus avisés, se tirèrent d'une situation presque désespérée par la constance et l'habileté que montrent ordinairement les aristocraties. Les Génois ne pouvaient pas être repoussés de haute lutte, mais ils s'étaient imprudemment engagés dans les lagunes sans en garder les issues. Les canaux qui devaient les conduire à Venise disparurent devant eux avec les jalons destinés à tracer leur route sinueuse, et les passes qui devaient les ramener dans l'Adriatique furent interceptées derrière eux par des vaisseaux coulés bas à leur ouverture. Enfermés ainsi dans Brondolo et dans Chioggia, sans pouvoir ni avancer ni reculer, les Génois, victorieux, furent réduits à se rendre, le 22 août 1379, après dix mois d'une résistance héroïque, mais inutile. Malgré ce désastre, la paix qui intervint, en 1382, entre les deux peuples, fut conclue à des conditions égales. Si elle n'établit point encore l'infériorité des Génois, elle marque du moins le terme de leur puissance ascendante.

Toute cette période du développement colonial, de la grandeur maritime, des progrès commerciaux de leur république, est retracée par

M. Vincens avec une grande exactitude historique, et appréciée avec beaucoup de sagesse et d'expérience. M. Vincens a consacré un excellent chapitre à la banque de Saint-Georges, qui, instituée en 1407, reçut et employa les grandes richesses acquises par les marchands et les navigateurs génois. Cette banque de dépôt et non de prêt, habilement administrée sous la forme d'une république financière et fort opulente, rendit de grands services à la république dans ses moments de détresse, et se chargea, lors de son déclin, de la régie de ses colonies. « On peut, dit M. Vincens, la comparer, proportion gardée, à la compagnie anglaise des Indes. La maison de Saint-Georges devint la maîtresse des colonies génoises du Levant, la reine de la Corse; exemple unique de deux républiques renfermées dans les mêmes murailles : l'une, appauvrie, turbulente, travaillée par les séditions, déchirée par les discordes; l'autre, riche, paisible, réglée, conservant l'antique probité, modèle, au dedans et au dehors, de la bonne foi publique. »

Je voudrais suivre avec détail la décadence maritime de Gênes, mais cela me mènerait trop loin, et j'ai hâte de mettre fin à ces articles, que l'intérêt du sujet m'a conduit à rendre peut-être trop nombreux et trop étendus. Le lecteur pourra reconstruire lui-même le curieux tableau de cette décadence, à l'aide des deux derniers volumes de M. Vincens, qui, là comme ailleurs, a fait souvent usage de matériaux ignorés de ses prédécesseurs. Il me suffira d'en signaler les causes fondamentales et les principaux effets. Ces causes sont au nombre de trois : 1° les progrès du régime démocratique, dont les désordres croissants, pendant le XVe siècle et les commencements du XVIe, affaiblirent extrêmement Gênes. Si les guerres intestines, lorsqu'elles ne durent pas longtemps, rendent l'action extérieure d'un peuple plus redoutable, parce qu'au moment où il redevient uni il dispose de forces plus énergiques, mues par un gouvernement plus hardi, il n'en est pas de même lorsque les guerres intestines se renouvellent au point de se perpétuer. Dans ce cas, loin d'acquérir des forces extraordinaires pour agir au dehors, un État emploie et perd au dedans ses forces ordinaires. C'est ce qui eut lieu à Gênes. 2° La formation de vastes puissances, telles que l'empire ottoman, qui s'étendit sur l'Asie Mineure, les deux rives du Bosphore, les îles et les côtes de la Méditerranée orientale, les monarchies d'Espagne et de France, qui, arrivées à leurs limites naturelles, se disputèrent les îles et la belle péninsule de la Méditerranée occidentale. La petite république des bords de la Ligurie ne fut en mesure de lutter ni avec les Turcs en Orient, ni avec les Espagnols et les Français en Occident. 3° Enfin, le déplacement des voies de la navigation et du commerce,

par le passage du cap de Bonne-Espérance, et la découverte de l'Amérique. Le Portugais Vasco de Gama, en tournant le premier l'Afrique pour aller dans l'Inde, et le glorieux Génois du village de Cogoletto, en faisant connaître un monde nouveau, créèrent le grand commerce de l'Océan, qui ruina l'ancien commerce de la Méditerranée.

Sous l'action de ces trois causes, les Génois, auxquels les rois d'Aragon avaient enlevé ce qu'ils possédaient dans la Sardaigne, perdirent successivement Péra, d'où ils furent expulsés, en 1453, par Mahomet II, après la prise de Constantinople; Famagouste, que leur ravirent, en 1464, les Vénitiens, devenus maîtres de Chypre, jusqu'à ce que cette île tombât entre les mains des Turcs; Caffa, dont les Tartares s'emparèrent en 1474; Chio, que Soliman II occupa en 1565; enfin la Corse, qu'ils cédèrent à la France en 1768. Dépouillés de leurs colonies, entravés dans leur navigation, ils parvinrent, avec l'aide de leurs anciennes richesses, et pour exercer une activité qui avait survécu chez eux à la puissance, à se faire les banquiers des rois catholiques et les fermiers du commerce espagnol. C'est ainsi qu'ils conservèrent une partie de leur opulence, et que Gênes, couverte de palais de marbre, plus dégénérée encore qu'appauvrie, a, de nos jours, atteint le terme d'une existence politique si remarquable par sa durée, si variée dans ses formes, et, pendant plusieurs siècles, si pleine de grandeurs.

MIGNET.

Visite des tombeaux des rois à Thèbes par un dadouque, ou prêtre d'Éleusis, sous le règne de Constantin.

J'ai déjà eu plusieurs fois occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur un genre d'inscriptions grecques qui se trouvent presque exclusivement en Égypte; je veux parler de celles que les voyageurs anciens ont laissées, comme souvenir de leur passage, sur les parois des édifices ou des tombeaux qu'ils visitaient. L'éloignement du pays, la célébrité ou la beauté des monuments, les engageaient à y laisser, pour ainsi dire, leur *carte de visite*, où tantôt ils se contentaient d'indiquer en peu de mots leur nom, leur qualité, la date de leur voyage, et tantôt retraçaient, quelquefois en vers, l'expression de leurs sentiments en présence de ces lieux vénérés. Nos lecteurs ont jugé, par deux ou trois exemples, de l'intérêt historique qui peut s'attacher à ces courts

fragments. L'inscription que je vais leur présenter est de nature, je pense, à les confirmer dans l'opinion qu'ils ont dû en concevoir.

Elle a été recueillie dans un des tombeaux des rois, ou *syringes*, qui existent à Thèbes, dans la vallée de Biban-el-Molouk. Sans entrer dans aucun détail sur ces tombeaux, dont plusieurs voyageurs ont donné d'exactes descriptions, je crois utile de rappeler que ces tombeaux sont tous taillés dans le roc, de chaque côté de la vallée. A l'époque de l'expédition française, on n'en connaissait que onze, outre celui qui fut découvert dans la vallée plus reculée vers l'ouest, par MM. Jollois et Devilliers[1], et qu'on sait maintenant appartenir à Aménophis III, le huitième roi de la dix-huitième dynastie. Depuis, on en a découvert plusieurs autres, notamment celle d'Ousirei, ou Ménéphtah Ier, une des plus belles et des plus complètes de toutes, trouvée par Belzoni, en 1818. Champollion, en 1829, en comptait déjà *seize*, dont une fut ouverte par lui-même, celle du fils de Sésostris[1]. Sir Gardner Wilkinson, sur son plan gravé en 1835, en a marqué vingt et une, outre quatre dans la vallée de l'ouest, en tout vingt-cinq; mais il y a lieu de croire que des recherches persévérantes procureront successivement la connaissance de plusieurs autres qui restent encore inconnues.

Il suffirait, pour légitimer cet espoir, de se souvenir du passage où Strabon dit : « Au-dessus du *Memnonium* sont des tombes de rois taillées dans le roc, en forme de grottes, au nombre d'environ *quarante*, admirablement travaillées et dignes d'être vues[2]. » Il resterait donc encore une quinzaine ou peut-être une vingtaine de tombes à découvrir, pour avoir toutes celles qui existaient au temps de cet auteur; car il n'a voulu parler que de celles qui étaient *dignes d'être vues*. Or, parmi les vingt et une que l'on connaît à présent, il y en a plusieurs qui, étant tout à fait insignifiantes et sans ornement, ne devaient pas être comprises dans le nombre des quarante. Ainsi l'on peut admettre que nous ne connaissons pas encore tout à fait la moitié de celles que le voyageur grec avait en vue; ce qui doit encourager les recherches et les fouilles tant dans la vallée de Biban-el-Molouk que dans la vallée de l'ouest, où jusqu'ici on n'en a pas découvert plus de quatre.

Les termes de Strabon donnent lieu de penser que les *quarante* syringes étaient accessibles et visitées de son temps. En effet, plusieurs anciens voyageurs affirment qu'ils les ont visitées *toutes*. Cependant, ils n'ont laissé des traces de leur passage que dans quatorze de ces tombes,

[1] *Descr. de l'Égypte, Ant.* t. I, p. 399. — [1] Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 3.

qui sont les n[os] 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, du plan de Thèbes de sir Gardner Wilkinson. C'est qu'en effet ils devaient rarement les visiter toutes; la plupart d'entre eux, quand ils avaient vu les plus belles, en avaient assez, ou le temps ne leur permettait pas d'entrer dans les autres. Et il est à remarquer que le plus grand nombre des inscriptions sont dans les plus remarquables des syringes.

Le nombre de ces inscriptions est resté fort restreint jusque dans ces derniers temps. Pococke n'a donné que deux lignes insignifiantes; la commission d'Égypte, dont plusieurs membres ont exploré les syringes avec soin, n'y avait pourtant recueilli que *sept* inscriptions; M. Hamilton en a trouvé *huit;* M. Salt à lui seul *cinquante-trois*, dont fort peu se trouvaient dans les copies de ses devanciers. Champollion, peu après, en a rapporté *soixante-deux*, dont *quarante-cinq* au moins sont nouvelles; et sir G. Wilkinson m'en a tout récemment communiqué *dix-sept*, dont *cinq* n'ont été vues que par lui. En retranchant les doubles ou triples emplois, il en reste *cent vingt-trois;* donc celle que je vais transcrire est à coup sûr une des plus intéressantes. Déjà connue par la copie de Salt, elle a été copiée depuis par Champollion et sir Gardner Wilkinson. Champollion a fait la remarque qu'elle est écrite à l'encre rouge, et non *gravée;* ce qui nous explique le caractère cursif des lettres qui la composent. Les trois copies que j'en possède ne présentent que des différences insignifiantes; et, comme la lecture n'offre aucune incertitude, je me contente de donner le texte en lettres courantes :

ὁ δᾳδοῦχος τῶν ἁγιωτά-
των Ἐλευσῖνι μυστηρίων [Νικαγόρας]
Μινουκιανοῦ, Ἀθηναῖος, ἱστορήσας
τὰς σύριγγας, πολλοῖς ὕστερον
χρόνοις μετὰ τὸν θεῖον Πλάτωνα,
ἀπὸ τῶν Ἀθηνῶν, ἐθαύμασα, καὶ χάριν
ἔσχον τοῖς θεοῖς καὶ τῷ εὐσεβεστάτῳ
βασιλεῖ Κωνσταντίνῳ, τῷ τοῦτό μοι
παρασχόντι.

Moi, le dadouque des très-saints mystères d'Éleusis, Nicagoras, Athénien, fils de Minucianus, étant venu visiter les syringes, bien longtemps après le divin Platon d'Athènes, je les ai admirées, et j'ai rendu grâces aux dieux, ainsi qu'au très-pieux empereur Constantin, qui m'a procuré cette faveur.

Le nom de Nicagoras manque à la fin de la deuxième ligne; mais, quoique aucune des trois copies n'en offre de trace, il est impossible d'admettre que le voyageur ait oublié son nom; je l'ai suppléé, à l'aide d'une seconde inscription, que le même voyageur a déposée dans une autre syringe; cette fois son nom s'est conservé, et fort heureusement

puisqu'il contribue à l'intérêt historique que ces lignes présentent. Ἐλευσῖνι (pour ἐν Ἐλευσῖνι ou Ἐλευσίνιοι) est une locution trop connue pour être remarquée.

Les deux noms propres que nous trouvons ici, Nicagoras et son père Minucianus, désignent, si je ne me trompe, deux personnages qui tiennent un rang distingué dans l'histoire littéraire d'Athènes, aux IIIe et IVe siècles de notre ère.

Suidas [1] parle du sophiste athénien *Minucianus*, fils de *Nicagoras*, qui florissait sous le règne de l'empereur Gallien, et était auteur de plusieurs écrits, tels qu'un Art rhétorique (Τέχνη ῥητορική), des Exercices oratoires (Προγυμνάσματα), et de divers traités. Un de ses écrits, fort connu sous le nom de Περὶ ἐπιχειρημάτων, existe dans la collection aldine des rhéteurs grecs [2]. Que ce *Minucianus* soit le père de notre *Nicagoras*, *dadouque d'Éleusis*, on en peut d'autant moins douter, que ce dernier était lui-même fils de Nicagoras; d'où l'on voit que, selon l'usage grec, on avait donné au petit-fils le nom de son aïeul. Cet aïeul est lui-même connu. Au témoignage de Suidas : « Il était fils du rhéteur Mnesæus; était né à Athènes, et il florissait sous l'empereur Philippe, à qui il adressa un écrit sur une mission dont il avait été chargé (Πρεσβευτικὸν πρὸς Φίλιππον τὸν Ῥωμαίων βασιλέα [3]), » et dont la date se renferme, par conséquent, entre 244 et 249, puisqu'on ne sait duquel des deux Philippe il s'agit dans ce passage.

Cette date concorde bien avec la première époque, celle de Gallien, que Suidas assigne à Minucianus, le fils de Nicagoras; elle concorde également avec celle qui est assignée à ce dernier par un beau passage de Porphyre, que rapporte Eusèbe de Césarée [4], où le philosophe décrit un banquet auquel Longin, pour célébrer la fête de Platon, l'avait invité à Athènes, ainsi que beaucoup d'autres personnages, entre autres Nicagoras le sophiste, Major, Apollonius le grammairien, Démétrius le géomètre, Prosénès le péripatéticien, et Kalliétès le stoïque. Philostrate cite Nicagoras deux fois dans ses Vies des sophistes, la première, pour rapporter de lui ce mot : *que la tragédie est la mère des sophistes* [5]; la seconde, pour le mettre au nombre de ses amis, en le désignant ainsi : *Nicagoras l'Athénien*, qui est maintenant (et puisse-t-il continuer à l'être),

[1] Suidas, voce Μινουκ. — [2] P. 731-734, et, dans l'éd. de Walz, t. IX, à la fin. — [3] Suidas, voce Νικαγόρ. — [4] Porphyr. ap. Euseb. *Præpar. Evang.* X, 3, 1, p. 64, ed. Heinichen : Τὰ Πλατώνεια ἑστιῶν ἡμᾶς Λογγῖνος Ἀθήνησι, κέκληκεν ἄλλους τε πολλοὺς, καὶ Νικαγόραν τὸν σοφιστὴν, καὶ Μαΐωρα, Ἀπολλώνιόν τε τὸν γραμματικὸν, Δημήτριον τὸν γεωμέτρην, Προσήνην τόν τε περιπατητικὸν καὶ τὸν στωϊκὸν Καλλιέτην. — [5] *Vit. Soph.* II, 27, p. 620.

hiérocéryx d'Éleusis[1]. Cette dernière circonstance est fort à remarquer. L'*hiérocéryx*, qu'on appelait aussi *ὁ τῶν μυστῶν* ou *τῶν μυστικῶν κήρυξ*[2], occupait le troisième rang dans le sacerdoce d'Éleusis, le premier étant l'*hiérophante*, le deuxième le *dadouque*, et le quatrième l'*épibomios* (*ὁ ἐπὶ βωμῷ*). L'exemple de Callias, qui fut *hiérocéryx* avant d'être *dadouque*[3], vers l'an 400 avant J. C., montre que l'une des deux fonctions pouvait conduire à l'autre; ce qui indique que chacune d'elles n'était pas, dès lors, nécessairement dévolue à une famille particulière; par exemple, la *dadouquie* à celle des *Eumolpides*, et l'*hiérocérycie* à celle des *Céryces*. Clavier a déjà remarqué que la distinction entre ces deux familles s'effaçait bien souvent[4]; du moins, Androtion, le disciple d'Isocrate, semble n'en faire qu'une seule[5], ce qui n'a point échappé à Sainte-Croix[6]. Le texte de Philostrate, grâce à notre inscription, prend un intérêt historique. Le rapprochement des deux témoignages montre qu'il en était ainsi dans les IIIe et IVe siècles de notre ère, près de sept siècles après Andocide, puisque nous voyons Nicagoras *hiérocéryx* d'Eleusis, et son petit-fils, du même nom, être élevé à la dignité de *dadouque*.

On peut se demander si Nicagoras était encore *dadouque* lorsqu'il visitait les syringes; il semble qu'on ne puisse former de doute à ce sujet, puisque, dans le cas contraire, il aurait mis, non pas, *ὁ δᾳδοῦχος*, mais *δᾳδουχήσας*. On sait, par un passage de Lucien que, de son temps encore, l'*hiérophante* et le *dadouque* devaient taire leur nom, et ne se désigner que par leur qualité[7]. Plusieurs inscriptions de l'époque de Marc-Aurèle montrent que, entre les quatre dignitaires sacrés, le dernier seul, l'*épibomios*, se désignait par son nom; les trois autres ne reçoivent que le prénom *Julius*, *Flavius*, *Claudius*, *Pompeius*, qu'ils devaient à la famille romaine à laquelle ils étaient affiliés. A la fin du IVe siècle, Eunapius nous dit encore qu'il ne lui est pas permis de dire le nom de celui qui était alors hiérophante[8]. Mais il paraît que, depuis l'époque de Lucien, on s'était relâché de cette rigueur à l'égard du dadouque. Une autre ins-

[1] *Vit. Soph.* II, 33, p. 628 : Περὶ Νικαγόρου, τοῦ Ἀθηναίου, ὃς καὶ τοῦ ἐλευσινίου *ἱεροῦ κῆρυξ ἐστί τε καὶ εἴη*. Je suis la correction excellente de M. Kayser (p. 391 de son édition); l'addition *καὶ εἴη* se rapporte peut-être à ce que l'*hiérocéryx*, non plus que le *dadouque*, n'était à vie. — [2] Demosth. *C. Neæram*, p. 1371, 16. — [3] Xenoph. *Hellen.* II, 4, 2. — [4] Andocid. *De myster.* p. 57, 58, Reisk.; *Mém. de l'Institut, classe d'hist. et de littérat. anc.* t. III, p. 160. — [5] Ap. Schol. Sophocl. *Œdip. Col.* v. 1051. — [6] *Mystères du pagan.* t. II, p. 217, éd. de S. de Sacy. — [7] *Lexiphan.* ch. X; Böckh, *Corp. inscr.* p. 325, col. 2; M. H. E. Meier, *De gentil. Attic.* p. 41. — [8] *τοῦ δὲ ἱεροφάντου, κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον ὅστις ἦν, τοὔνομα οὔ μοι θέμις λέγειν*. Eunap. *in Maximo*, p. 52, ed. Boisson.

cription athénienne, qui, d'après l'état des lettres (*litteris pessimis*), doit avoir été d'une époque fort récente, porte : *πόλις Αἰράριον Σωσίπατρον δᾳδοῦχον, Δαμοτέλους καὶ Θισβιανοῦ τῶν δαδουχησάντων ἔγγονον*[1]. On ne s'étonnera donc pas de ce que Nicagoras, tout dadouque qu'il était, n'ait pas craint de nous apprendre son nom, et ne se soit pas contenté de dire, comme, plus anciennement, il se serait cru obligé de le faire, le *dadouque des très-saints mystères;* ce qui aurait enlevé à cet acte de visite une grande partie de son intérêt.

Que le sacerdoce d'Éleusis fût compatible avec d'autres fonctions, même à vie, tant civiles que religieuses, c'est ce que nous apprennent plusieurs inscriptions. Ainsi un *dadouque* fut en même temps revêtu du sacerdoce héréditaire de l'Érechthéum; un autre fut trésorier d'Éleusis, un troisième fut archonte[2]. Une inscription athénienne[3] fait mention du rhéteur Julius Théodotus, déjà connu par Philostrate[4], qui avait été chef des Céryces (*ἄρξαντα τῶν Κηρύκων*), c'est-à-dire *hiérocéryx*, sous le règne de Marc-Aurèle[5].

On voit, dans le même auteur, que le sophiste Apollonius fut *hiérophante* sous Septime-Sévère. Il devient donc fort probable que notre Nicagoras, bien que dadouque, était en même temps *homme de lettres*, comme l'avaient été son père, son aïeul, et son trisaïeul Mnesæus. Ainsi je ne doute pas que ce ne soit ce Nicagoras qu'Himerius a cité pour louer la *dignité* (*σεμνότης*) de son talent[6]. Une autre fois, il le cite encore comme étant de sa famille, ainsi que Minucianus[7]; Wernsdorf, remarquant qu'Himerius place ce Nicagoras après Minucianus, en conclut avec raison que ce doit être, non le père de ce Minucianus, mais bien son fils, qu'il considère comme le beau-père d'Himerius; il est vrai qu'aucun auteur ne nous apprend qu'il ait eu un fils de ce nom[8]; mais ce que l'histoire ne disait pas, notre inscription le dit, à présent, puisqu'elle nous apprend que Minucianus eut réellement un fils du nom de Nicagoras, qui vivait sous Constantin, au commencement du IVe siècle.

Mais cette famille de rhéteurs commençant à Mnesæus, sous Marc-Aurèle, remontait encore plus haut. Les scholies sur Hermogène par-

[1] *Corpus inscript.* n. 404. — [2] Sainte-Croix, *Mystères, etc.* t. I, p. 228. — [3] *Vit. Soph.* II, 2. — [4] *Corpus inscript.* n. 397. — [5] *Vit. Soph.* II, II, 20. — [6] *Orat.* XXIII, 21 : ...... *δεινότερον ἥκιστα Μινουκιανοῦ φθέγξασθαι, σεμνότερον δὲ Νικαγόρου.* — [7] *Eclog.* VII, 4. — [8] « Interim quum Nicagoras ab Himerio postponatur « Minuciano patri, fere suspicor hic intelligi Himerii socerum filium Minuciani.... « qui proinde ineunte seculo quarto vixerit, licet ejus nullam uspiam reperiam me- « moriam. » P. 167.

lent d'un sophiste portant le nom de Minucianus, et elles disent expressément qu'il était cité et critiqué par Hermogène. Or ce rhéteur, qui florissait sous Marc-Aurèle, n'a pu citer Minucianus, qui vivait sous Gallien, quatre-vingts ans plus tard. Fabricius en conclut, de deux choses l'une, ou que les auteurs des scholies se sont trompés en attribuant ces citations à Hermogène, ou qu'il a dû y avoir un autre Minucianus plus ancien, ce qu'il ne croit point, quant à lui[1]. Mais comment ces scholiastes auraient-ils pu se tromper, au point de voir dans Hermogène ce qui n'y était pas, et de s'imaginer que ce rhéteur citait et combattait Minucianus dans cinquante endroits[2]; cette erreur est impossible; et, dans ce cas, il faut admettre, de toute nécessité, l'existence d'un Minucianus plus ancien, qui, père de Mnesæus et aïeul du rhéteur Nicagoras Ier, contemporain de Gallien, devait fleurir sous Adrien ou Antonin, au plus tard. On a maintenant une suite de cinq générations de rhéteurs, de père en fils.

Un passage de Philostrate indique qu'on n'arrivait à la fonction d'hiérophante que dans un âge voisin de la vieillesse[3]. Rien ne dit qu'il en fût de même pour le *dadouque;* cependant il est vraisemblable qu'on ne parvenait à cette haute fonction sacerdotale que dans un âge avancé; et, en conséquence, que Nicagoras, lors de son voyage, ne devait pas avoir moins d'une cinquantaine d'années.

Quelle était au juste l'époque de ce voyage? Il ne le dit pas; mais on peut la présumer approximativement d'après l'épithète de *très-pieux* qu'il donne à l'empereur. Il est douteux qu'un *dadouque* des *très-saints* mystères d'Éleusis eût, de son propre mouvement, donné ce titre à Constantin, après que ce prince eut fait profession du christianisme; et, bien qu'il ait continué jusqu'en 320 de mettre sur ses monnaies le titre de *Pontifex maximus*[4], et de tolérer le paganisme jusqu'à la fin de son règne[5], il paraît certain qu'à partir de 312 à 315 il abandonna publiquement l'ancienne religion. Il y a donc grande apparence que le voyage de Nicagoras eut lieu dans les premières années du règne de ce prince, entre 306 et 315[6].

D'après l'âge qu'il avait alors, il devient peut-être nécessaire de remonter de quelques années la date de la naissance d'Himerius, si l'on veut la faire bien cadrer avec l'hypothèse de Wernsdorf, que ce dernier fut son gendre. Or rien ne s'y oppose. Cet habile critique, en plaçant la naissance du rhéteur à l'an 315, et sa mort à l'an 385, convient que

[1] Fabric. *Bibl. græca,* t. VI, p. 107, 108. — [2] Id. *ibid.* p. 115. — [3] *Vit. Soph.* II, 20. — [4] Eckhel, *Doct. num.* VIII, p. 75. — [5] Arthur Beugnot, *Hist. de la destr. du pagan. etc.* t. I, p. 39-129. — [6] La Bastie, dans *Acad. inscr.* XV, p. 90 et suiv.

ces dates n'ont aucune autorité précise[1]. Tout ce qu'on peut apprendre de ses écrits, c'est qu'il vivait sous les règnes de Constantin et de Julien; et l'on ne tire d'Eunapius d'autre indice, sinon qu'il était contemporain de Prohæresius, qu'il fut très-aimé de Julien[2], qui le fit venir à Antioche en 362, et peut-être même l'emmena dans son expédition contre les Perses[3]. A cette époque, il n'aurait encore eu qu'une soixantaine d'années, ce qui n'a rien que de vraisemblable. On le perd de vue après 369, époque à laquelle il ouvrit une école à Athènes; et l'on ne sait jusqu'où il poussa sa carrière. Né en 300, il a pu se marier, en 320, avec la fille de Nicagoras, qui n'aurait eu alors que 65 à 70 ans.

Des observations qui précèdent, il résulte le tableau suivant de ces cinq générations de rhéteurs de père en fils :

Minucianus I[er] florissait sous Adrien, vers............ 120 à 140
C'est le rhéteur cité par Hermogène.

Mnesæus, sous Marc-Aurèle........................ 160 à 180

Nicagoras I[er], l'*hiérocéryx*, sous les Philippe........... 247 à 249
C'est le contemporain et l'ami de Philostrate, de Longin et de Porphyre.

Minucianus II, sous Gallien........................ 260 à 268
C'est l'auteur des Ἐπιχειρήματα.

Nicagoras II, *le dadouque*, sous Constantin............ 306 à 330
C'est l'auteur de l'inscription, et probablement le beau-père d'Himerius.

Le *dadouque* était-il à vie, comme le croyaient Meursius, Vandale, Bougainville et d'autres érudits? Sainte-Croix pense le contraire[4], et Böckh confirme son opinion par une inscription attique où il est dit d'un personnage vivant encore, *qu'il avait été dadouque* (δᾳδουχήσαντα εὐσεβῶς)[5]. On s'est demandé encore s'il y avait à la fois *deux* dadouques; Sainte-Croix pense qu'il n'y en avait qu'un seul, d'après la considération que les anciens auteurs parlent toujours de ce personnage au singulier. J'ajoute que le titre est précédé, comme dans notre inscription, par l'article ὁ (δᾳδοῦχος) *le dadouque;* ce qui indique qu'il n'y en avait qu'*un seul à la fois*, c'est-à-dire que le *dadouque*, bien que temporaire, était *unique*. Corsini pensait que celui qui avait cessé de l'être pouvait le devenir une seconde fois[6]; mais il se fondait sur une

[1] Wernsd. *Vita Himerii*, § 5, p. 43. — [2] Him. *Orat.* V, 1; Wernsd. l. § 12, p. LI, LII. — [3] *Mystères, etc.* t. I, p. 224. — [4] *Corp. inscr.* n° 394. — [5] Ainsi : Θεμιστοκλῆς.... ὁ δᾳδοῦχος. Pseudo-Plut. *Vit. decem orat. Lycurg.* p. 843 (p. 1027, l. 36, ed. Didot). — [6] *Fast. Attic.* t. II, p. 149.

inscription qu'il n'a pas bien comprise, et dont M. Böckh a donné le vrai sens [1].

A tous égards, on le voit, notre inscription se trouve en harmonie tant avec l'histoire littéraire qu'avec les notions admises, par les meilleurs critiques, sur le sacerdoce d'Éleusis.

Ainsi elle concourt, avec d'autres faits, à montrer que le sacerdoce d'Éleusis s'était conservé à peu près intact au moins jusqu'à l'époque où le christianisme se fut assis sur le trône. Sainte-Croix remarque qu'il est encore fait mention d'un *dadouque* qui avait été *κόμης*, charge établie par Constantin [2]. Lors du tremblement de terre qui eut lieu sous Valentinien, en 372, Zosime parle de Nestorius qui exerçait les fonctions d'hiérophante [3]; il est encore question de l'hiérophante et de la célébration des mystères, en 396, lors de l'invasion d'Athènes par Alaric [4]; mais on peut croire, comme le remarque Corsini [5], qu'après l'édit de Théodose ils n'étaient plus célébrés que clandestinement.

A l'époque où vivait Nicagoras, ils faisaient encore partie du culte autorisé et soutenu par l'État, car ce personnage a bien le soin de nous avertir, en rendant grâces à l'empereur, que c'est à lui qu'il doit la faveur de visiter l'Égypte; d'où l'on doit conclure que le *dadouque*, pendant l'exercice de ses fonctions, ne pouvait s'absenter, sans un ordre formel du souverain; ce qui annonce que les lois relatives à ce sacerdoce étaient en pleine vigueur.

Il me reste à signaler un dernier trait. Nicagoras, en visitant les syringes, et en inscrivant sa visite, se souvient du *divin Platon* d'Athènes, qui, *tant de siècles auparavant*, *les avait aussi visitées*. C'est là un fait qu'il ne faut pas trop prendre à la lettre. L'époque de toutes les inscriptions grecques qu'on y a relevées, d'après les caractères paléographiques ou historiques qu'elle présente, est postérieure aux derniers temps des Lagides; et la plupart sont de temps romain. Tout annonce que, lors du célèbre voyage de Platon en Égypte, les syringes n'étaient pas ouvertes aux voyageurs; mais, comme Platon avait voyagé et séjourné en Égypte, Nicagoras a voulu introduire là le souvenir de son *divin* compatriote. A cette époque, la plupart des littérateurs, particulièrement ceux d'Athènes, sortaient des écoles du platonisme. L'exemple de Longin montre même qu'ils professaient à la fois la rhétorique et la

[1] *Corp. inscr.* n° 388. — [2] *Mystères, etc.* t. I, p. 229. — [3] Zosim. IV, 18, 3 : Νεστόριος, ἐν ἐκείνοις τοῖς χρόνοις ἱεροφαντεῖν τεταγμένος. — [4] Eunap. *in Maxim.* p. 52, ed Boisson. — [5] *Fast. Attic.* t. IV, p. 197.

Ἵλεώς σοι ἀλυπί[1]. Il semblerait donc que Nicagoras prenait au sérieux le titre de *θεῖος*, *divin*, qu'il donnait à Platon. Dans son invocation, il semble le traiter comme un dieu. L'expression *καὶ ἐνταῦθα*, *ici même*, est à remarquer; Nicagoras veut dire : « Que la protection de Platon, qui ne nous a jamais manqué, nous accompagne encore en ces lieux, si éloignés de notre patrie. »

Ces deux inscriptions du *dadouque* d'Éleusis sont donc, en réalité, deux pièces historiques qui, venant se placer au milieu d'une époque connue, non-seulement en confirment l'histoire, mais la complètent par des faits et des renseignements nouveaux.

LETRONNE.

DICTIONNAIRE *français-arabe-persan et turc, enrichi d'exemples en langue turque, avec des variantes, et de beaucoup de mots d'arts et de sciences, par le prince* Alexandre Handjéri. Moscou, de l'imprimerie de l'université impériale, 1841, 3 vol. in-4°.

Le prince Alexandre Handjéri, auteur de l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice, naquit à Constantinople, en 1760. Il appartient à une de ces nobles familles grecques établies dans cette capitale, et dont les membres, sous le gouvernement turc, ont été constamment appelés à des emplois d'une haute importance. Ses ancêtres portaient le nom de *Paléologue*, et avaient la prétention d'être alliés, par le sang, aux empereurs de Constantinople. Un des aïeux du prince Handjéri, étant médecin du sultan Mahomet IV, le guérit d'une maladie dangereuse. Le monarque, voulant témoigner sa reconnaissance à l'homme habile auquel il était redevable de la vie, détacha de sa ceinture un poignard enrichi de diamants et le mit à celle de son médecin, en lui disant : « Je veux que, dorénavant, en mémoire d'une si belle cure, vous portiez le nom de Handjéri. » Il faut savoir que le mot *handjer*, prononcé à la manière turque, représente le terme *khandjar* خنجر, qui appartient à la langue persane, et qui désigne *un poignard*. Les membres de la famille s'empressèrent d'adopter et de conserver jusqu'à nos jours un nom qui leur rappelait un souvenir extrêmement honorable.

Alexandre Handjéri, dont le père avait rempli les fonctions de logo-

[1] Reines. I, n° 290; Osann. *Sylloge inscript.* sect. III, n° 300, p. 425.

thète, c'est-à-dire de chancelier, en Moldavie, étant destiné à jouer lui-même un rôle important dans la carrière politique ou diplomatique, reçut une éducation brillante, et apprit à fond, outre les principales langues de l'Europe, les idiomes arabe, persan et turc. Il occupa alternativement des places dans la chancellerie de la Porte, et celle de chargé d'affaires des deux principautés de Moldavie et de Valachie. Cette carrière brillante amena pour lui de nombreux dangers : trois fois il fut exilé; deux fois, il manqua perdre la vie. En 1805, il fut nommé premier drogman de la Porte, et, l'année suivante, le sultan l'appela aux hautes fonctions de hospodar de Moldavie. Mais la guerre qui s'était allumée entre la Russie et la Porte ottomane ne permit point au nouvel hospodar de pénétrer dans la principauté : il rebroussa chemin et alla rejoindre le camp turc. Au moment de la catastrophe du sultan Sélim III, le prince Handjéri, ne se croyant plus en sûreté dans la position qu'il occupait, demanda la permission de se retirer à Constantinople, où il retourna en 1807.

En 1821, les Grecs ayant pris les armes pour conquérir leur indépendance, les nobles familles grecques de Constantinople se trouvèrent compromises et exposées aux plus grands périls. Alexandre Handjéri, informé qu'on allait l'arrêter, s'échappa avec sa famille, trouva un asile auprès de l'ambassadeur de Russie; de là il se retira à Moscou, où S. M. l'empereur de Russie l'accueillit de la manière la plus distinguée, et lui conféra le rang de conseiller d'État.

Le prince Handjéri, se voyant, au sein d'une retraite si honorable, à l'abri des périls dont avait été semée sa carrière politique, s'occupa, avec une ardeur infatigable, à continuer le grand dictionnaire français-arabe-persan-turc qu'il avait commencé en 1806, à la recommandation du général Guilleminot. Malgré l'âge avancé de l'auteur, l'ouvrage fut achevé dans l'espace de quelques années. L'empereur de Russie, en ayant accepté la dédicace, ordonna que le livre serait imprimé aux frais de l'État, et décora le prince du grand cordon de l'ordre de Sainte-Anne. Le Grand Seigneur souscrivit pour deux cents exemplaires.

Un pareil ouvrage, entrepris par un homme profondément versé dans la connaissance des langues de l'Orient, qui, revêtu d'emplois importants, de fonctions politiques et diplomatiques, a dû pénétrer toutes les finesses de l'idiome turc, s'en approprier toutes les richesses, ne peut manquer d'offrir, au plus haut point, un mérite éminent. Le lecteur peut être certain d'avance d'y trouver un guide habile qui le conduira, d'une main sûre, à l'intelligence des monuments de la langue turque, et lui rendra facile l'usage de cet idiome, dont l'importance va toujours

croissant, et dont la connaissance est réclamée impérieusement par la littérature, et surtout par la politique. C'est dans la longue expérience des affaires, c'est dans l'étude approfondie des monuments littéraires des Orientaux, que le prince Handjéri a, en grande partie, puisé les matériaux de son ouvrage.

Toutefois cette réflexion ne doit pas rendre injuste à l'égard des écrivains qui ont, avant le prince, entrepris des travaux d'un genre analogue. Certes, le lexique arabe de Golius, le lexique persan de Castel, le dictionnaire turc de Meninski, sont des ouvrages d'un mérite prodigieux, et qui doivent assurer à leurs auteurs une reconnaissance et une admiration éternelles. Quand on se représente les difficultés contre lesquelles ont eu à lutter ces hommes laborieux, obligés de travailler sur des langues inconnues, de parcourir des routes non frayées, sans aucun secours qui pût assurer ou faciliter leur marche, de se former à eux-mêmes des dictionnaires pour lesquels ils n'avaient point de modèle; quand on pense que, malgré ces obstacles, en apparence invincibles, ils ont réussi à créer des lexiques d'une vaste étendue, qui offrent encore aujourd'hui, pour nous, un secours précieux, indispensable, on reste confondu d'étonnement, et l'on ne peut apprécier trop haut ce qu'a pu produire un travail opiniâtre réuni à la plus rare sagacité. Mais Golius, Giggéi, Castel, Meninski, en rédigeant leurs vastes compilations, ont eu principalement en vue de faciliter aux peuples de l'Europe l'étude des monuments de la littérature des Arabes, des Persans, des Turcs; ils s'étaient moins occupés d'apprendre à parler et à écrire dans les idiomes des différentes nations de l'Orient. Golius avait, il est vrai, placé à la fin de son lexique un index latin qui renvoyait aux pages du dictionnaire, et présentait, en quelque manière, un lexique latin-arabe. Meninski avait terminé son grand travail par un volume intitulé *Onomasticon*, où tous les termes latins employés dans le corps de l'ouvrage se trouvent reproduits et expliqués en turc; malheureusement, cette partie si essentielle de l'ouvrage, et que l'on aurait pu facilement compléter et améliorer, n'a pas été reproduite dans la seconde édition du lexique de Meninski. Richardson a joint à son dictionnaire persan-anglais un second volume qui forme un dictionnaire anglais-persan. MM. Elious Boktor, Caussin de Perceval, Marcel, ont rédigé des lexiques où les mots français sont expliqués en arabe; MM. Bianchi, Rhazis, etc., ont fait, pour la langue turque, un travail d'un genre analogue : ces estimables ouvrages, plus ou moins étendus, plus ou moins complets, offraient donc un secours précieux et indispensable à ceux qui voulaient étudier les principaux idiomes de l'Orient, ainsi qu'aux Orientaux, qui, n'étant plus, comme autrefois,

retenus par des préjugés nationaux poussés à l'excès, éprouvent le besoin de parler la langue des peuples occidentaux et d'en approfondir la littérature et les sciences. Mais on sent bien que, même après tant de travaux, un dictionnaire spécial, qui devait offrir, dans un vaste cadre, toutes les richesses de la langue turque et des idiomes qu'elle a appelés à son secours, qui devait présenter cette langue dans son état actuel, telle que l'ont faite les révolutions de la politique, de la littérature et du goût, ne pouvait manquer d'offrir encore un haut intérêt, une utilité incontestable.

La langue turque, dans son état primitif, était parlée chez de nombreuses nations de pasteurs qui habitaient au delà de la mer Caspienne et du Jaxarte, près des monts Altaï, et dans de vastes contrées du nord de l'Asie. Chez ces peuples simples, grossiers, dont les besoins et les idées se renfermaient dans une sphère assez étroite, le langage, on le sent bien, ne pouvait offrir cette richesse, cette abondance, que l'on retrouve parmi les nations qui ont fait des progrès immenses dans la voie de la civilisation : l'alphabet même avec lequel s'écrivait cette langue, et qui était surtout en usage chez les Ouigours, formait l'alphabet le plus simple qui existât au monde, puisqu'il se composait de quatorze lettres seulement. Mais bientôt ces hommes belliqueux franchirent leurs limites, se répandirent dans tout l'Orient, soumirent, par la terreur de leurs armes, les provinces les plus fertiles de cette partie du monde, et y fondèrent des monarchies puissantes. Les vainqueurs ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient, relativement à leurs nouveaux sujets, dans un état d'infériorité intellectuelle : ils se hâtèrent de leur emprunter leur religion, leurs connaissances littéraires. Ne trouvant point dans leur langage des mots pour exprimer quantité d'objets que leur avaient fait connaître les progrès de la civilisation et les besoins du luxe, ils appelèrent à leur secours la langue persane, et surtout la langue arabe, qui, par sa prodigieuse richesse, leur offrait une ressource précieuse et inépuisable. Tous les mots de ces deux idiomes vinrent s'incorporer à ceux de la langue turque, qui leur accorda droit de bourgeoisie, et, par ce mélange, devint la plus riche de toutes les langues. Ce fut surtout, comme on peut croire, le dialecte turc en usage à Constantinople, qui, ayant acquis une tout autre importance que le turc oriental, éprouva plus fortement le besoin d'augmenter indéfiniment ses ressources, en s'appropriant les mots des deux autres idiomes. Aussi, depuis ce temps et jusqu'à nos jours, il est impossible de savoir bien le turc sans avoir acquis d'avance une connaissance assez approfondie de l'arabe et du persan. Les personnes qui ont voulu suivre

une marche opposée, et étudier le turc de prime abord, peuvent, à coup sûr, apprendre à parler facilement et correctement cet idiome; mais leur éducation littéraire offre, en ce genre, quelque chose d'incomplet, et, plus d'une fois, on doit broncher lorsqu'on a à traduire quelque texte un peu difficile, où se rencontrent des allusions à des faits historiques, à des idées, des traditions, qui ont rapport à la civilisation des Arabes ou des Persans. Le besoin que l'on éprouve de recourir à une érudition étrangère se fait surtout sentir lorsqu'on lit quelques écrivains turcs qui, sans doute pour faire parade de leur savoir, ont rédigé leurs ouvrages dans un style presque entièrement composé de mots persans ou arabes, et qui ne présente presque rien de turc. Ainsi, par exemple, l'ouvrage intitulé *Humaïoun-nâmeh;* c'est-à-dire la traduction turque des fables de Bidpaï, est presque totalement écrit en persan; on n'y rencontre, pour ainsi dire, que des verbes et quelques mots qui appartiennent au langage des Turcs.

Cette faculté qu'ont les écrivains turcs d'emprunter indéfiniment les mots des langues voisines, en même temps qu'elle offre au langage un moyen de s'étendre à volonté et d'acquérir ainsi une richesse prodigieuse, a, d'un autre côté, un grave inconvénient: c'est celui de dénaturer l'idiome turc, de lui faire perdre son caractère original, et d'en faire un tout composé de parties hétérogènes, une sorte d'ouvrage de marqueterie. Aussi le style des différents écrivains turcs, depuis plusieurs siècles, présente-t-il d'assez grandes différences. Ces variétés ont dû s'accroître depuis que les Turcs, ayant contracté plus de relations avec les peuples européens, ont mieux connu les progrès de la civilisation, ont senti de nouveaux besoins, adopté des arts nouveaux. Il a fallu alors modifier le langage, soit en introduisant dans la langue des termes empruntés aux langues des chrétiens, soit en donnant à des mots arabes ou persans une signification qui les mît en harmonie avec les emprunts faits à la civilisation européenne. Il était donc essentiel de posséder un inventaire exact et fidèle de tous les mots, soit indigènes, soit étrangers, qui forment aujourd'hui le domaine de la langue turque. C'est un ouvrage de ce genre qu'a entrepris le prince Handjéri, et qu'il a exécuté avec un soin et une habileté qui peuvent servir de modèle. Ne voulant pas se borner à présenter à ses lecteurs des mots isolés, il a pris pour base de son travail le Dictionnaire de l'Académie française, édition de 1798, auquel il a joint quantité de termes ajoutés à notre langue depuis cette époque. Chaque mot est expliqué en arabe, en persan et en turc; et les nombreuses phrases qui offrent le développement et la preuve du sens donné à chacun de ces mots sont également tra-

duites avec une scrupuleuse fidélité. Grâce à cette méthode, le lexique qui est sous nos yeux n'est pas un simple vocabulaire, et n'offre pas une sèche nomenclature de mots expliqués dans un autre idiome. Mais, d'abord, on voit d'un coup d'œil les différences qui existent entre les trois langues arabe, persane et turque; et les phrases, dans leur extrême variété, présentent au lecteur un moyen d'apprécier les formes grammaticales de chacun de ces idiomes. On peut donc dire avec vérité que le prince Handjéri, en rédigeant cette vaste composition, fruit d'un travail immense et infatigable, a rendu aux amateurs de la littérature orientale, ainsi qu'à toutes les personnes qui se destinent à la carrière de la diplomatie, du commerce, un service signalé. Les savants qui consacrent leurs veilles à des recherches approfondies sur la philologie orientale, sur l'étude de l'histoire, des opinions, des institutions des peuples établis dans les contrées de l'Asie et de l'Afrique, consulteront avec fruit cet important ouvrage, où ils trouveront une explication précise et exacte d'une foule de mots sur la valeur desquels leurs lectures ne leur donneraient que des renseignements incomplets.

Un ouvrage de ce genre n'est pas susceptible d'analyse. Je pourrais indiquer une foule d'articles qui offrent une abondance, une variété et une richesse de détails vraiment remarquables. Je pourrais citer les mots : *bon*, *bras*, *cheval*, *siècle*, et tant d'autres; mais je ne pousserai pas plus loin cette énumération, bien persuadé que tous ceux qui feront usage de cet intéressant travail en apprécieront l'utilité et s'applaudiront de l'avoir pris pour guide.

Un travail de ce genre ne saurait être l'objet d'une analyse minutieuse, d'une critique systématique. Un lexique d'une langue quelconque est destiné à être consulté journellement, toutes les fois que l'occasion s'en présente, et ne saurait, comme un ouvrage de littérature, d'histoire ou de science, être lu de suite.

Il est même une partie du travail qui pourrait sembler superflue pour les lecteurs européens : je veux dire la définition de chaque mot, empruntée à l'ancienne édition du Dictionnaire de l'Académie, mais qui sera fort approuvée des Orientaux, puisqu'elle leur offrira, sans travail, sans effort, des explications nombreuses et précises, qu'ils seraient, sans cela, obligés d'aller chercher dans une foule d'ouvrages.

Comme un ouvrage, quelque parfait qu'il soit, et surtout lorsqu'il embrasse une immensité de faits, de détails, ne saurait être exempt de défauts, je me permettrai d'en signaler un petit nombre, en présentant toutefois mes observations avec une extrême défiance, et les soumettant au jugement éclairé du savant auteur.

Il est un peu à regretter que la correction typographique n'ait pas pu être observée avec une exactitude plus scrupuleuse. Il s'est glissé dans le corps de l'ouvrage, surtout dans le premier volume, un assez grand nombre de fautes de ce genre, ce qui est un inconvénient assez grave dans un livre destiné à l'étude de langues peu connues. On sent que, dans un dictionnaire, les fautes d'impression ne sauraient être évitées avec trop de soin. Il est vrai de dire que ces fautes, qui tenaient en partie à l'absence de l'auteur, sont devenues beaucoup moins fréquentes dans le deuxième et le troisième volume.

Quelquefois des mots français ne sont point transcrits et expliqués d'une manière suffisamment exacte. Au mot *abreuver*, on lit ces mots : *Des ventes journalières abreuvent un commerce. Il y a dans ce bourg un gros marché qui nous abreuve de toutes les choses nécessaires.* A coup sûr, ces expressions n'appartiennent point à la langue française. On n'a jamais dit : *Abreuver un commerce*, pour *alimenter un commerce. Abreuver des choses nécessaires* ne saurait être synonyme de *fournir les choses nécessaires*. On ne dit pas *ab irrato*, mais *ab irato. Abrupto* ne forme pas un mot français; il faut nécessairement y joindre la préposition *ex*. L'emploi de ce terme et de bien d'autres tient, comme l'on sait, à l'usage bizarre, que nous avons adopté, de prendre de petites phrases latines, auxquelles nous avons donné droit de bourgeoisie, et qui forment, dans une phrase française, une bigarrure assez singulière. Telles sont les expressions *sine qua non*, *nec plus ultra*, le *statu quo*, *ad rem*, *ab ovo*, *ab hoc et ab hac*, *vice versa*, *etc.* Cette dernière expression me rappelle une petite anecdote qui m'est personnelle. Il y a très-peu d'années, je me trouvais dans une voiture *omnibus*. Une dame s'approcha de moi, et me demanda où était le village de *Vice versa*, attendu qu'on lisait, dans l'intérieur de la voiture, que cette voiture, après avoir circulé dans plusieurs quartiers de Paris, traverserait le village des Batignoles, et *vice versa*. Je fis sentir poliment à cette dame qu'il ne s'agissait pas d'un nom de lieu, et je lui expliquai l'usage bizarre dont je viens de faire mention. *Acatalepsie* n'est pas un mot français; il faut dire *catalepsie*. Le mot *écriture affamée*, qui se trouvait dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1762, pour désigner une *écriture maigre, trop mince*, a été, avec toute raison, supprimé dans la dernière édition, car ce terme n'appartient pas à la langue. Les deux expressions *adorer une femme* et *afficher une femme* ne se trouvent pas dans le dictionnaire; et on conçoit que ces mots ont pu être omis à dessein. On ne dit pas *ronger les ailes*, mais *rogner les ailes*; et on se rappelle le passage de la comédie de *l'Avare*, où maître Jacques, le cuisinier, se plaint de l'intendant, *qui lui rognait les ailes avec les ci-*

seaux de son économie. La définition du mot *aiguille*, exprimée en ces termes : *espèce de pyramide élevée sur le sommet des clochers des églises*, n'est pas, comme on voit, parfaitement exacte. On ne peut pas dire : *être fort déclin de vigueur, de crédit.* Le mot *déclin* a été mis ici au lieu de *déchu. Analeptique* ne signifie pas *l'art de conserver la santé;* c'est un adjectif qui exprime *ce qui est propre à rendre la santé.* Les lunettes d'approche n'ont pas *un côté qui grossit et un côté qui diminue les objets; mais un côté qui fait paraître les objets plus rapprochés, et un qui les montre dans l'éloignement.*

Je me permettrai aussi de proposer quelques observations sur l'explication d'un petit nombre de mots. Au verbe *abdiquer*, on aurait pu, je crois, placer, comme terme arabe, خلع نفسه (se dépouiller soi-même). Quelquefois l'auteur indique, comme expressions de la langue turque, des mots qui, bien qu'employés dans cet idiome, n'en ont pas moins une origine purement arabe. Ainsi le mot خلاصت, pour désigner un *abrégé*, n'est pas particulier au langage des Turcs; il appartient à celui des Arabes, et il a passé chez les Turcs par le canal du persan. On sait qu'une chronique de l'historien Khondémir porte le titre de خلاصت الاخبار, *Abrégé des histoires.* Les mots البتّة et مطلقا, qui signifient *absolument*, sont entièrement arabes, et n'appartiennent aux Turcs que par l'effet d'un emprunt; et, à cette occasion, je ferai observer que, lorsqu'il se trouve des mots qui sont indiqués comme arabes, et qui se terminent par le ة, marque du féminin, il eût peut-être mieux valu les présenter avec leur forme originelle, que de les offrir, à la manière persane ou turque, avec un ه ou un ت. De même, lorsqu'il s'agit d'un pluriel arabe, il eût, je crois, mieux valu indiquer la forme du nominatif. Ainsi, en parlant du mot ملتزم *fermier*, je crois que l'auteur aurait dû indiquer comme forme du pluriel ملتزمون plutôt que ملتزمين. Quelquefois, dans des mots arabes, l'article a été ajouté par mégarde. Ainsi, au mot *la chute des feuilles*, on lit الهبوط الاوراق ; il est visible qu'il s'est ici glissé une inexactitude, et qu'au lieu de الهبوط, il faut lire هبوط.

Quand le verbe *agréer* signifie *plaire*, comme dans ce passage :

> Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
> J'aurai, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris.

doit-il être rendu, en arabe, par استحسان ou تحسين, en persan, par پسندیدن? j'oserai ne pas le croire. Ces mots répondent bien au terme *agréer*, mais lorsqu'il est pris dans le sens d'*accepter, accueillir.* Le mot

aigle ne me paraît pas bien rendu par celui de كركس, qui, en persan, désigne *un vautour*. Le mot arabe مصطلح répond-il bien à celui d'*ampoulé?* Je ne crois pas; il désigne bien plutôt *ce qui a un sens de convention, une signification technique*. Le mot *anfractuosité* est rendu par انعراج. Je crois qu'il faut lire انعواج. Le mot arabe صارى, si je ne me trompe, exprime, non pas *une antenne*, mais *un mât de vaisseau*. Le mot *chamois* ne me paraît pas bien rendu, en arabe, par celui de بقروحش, qui signifie, non pas *un chamois*, mais *une antilope*, ce qui est fort différent.

Le mot *fébrifuge* est traduit en persan par تب گریز; mais j'oserais contester la vérité de cette explication, attendu qu'elle n'est pas conforme à l'analogie. Le mot تب گریز, ainsi que sa forme l'indique, doit signifier *qui fuit la fièvre*, et non pas *qui fait fuir la fièvre*. Pour exprimer ce dernier sens il faut écrire تب گریزان. Le mot وحش signifie plutôt un *animal sauvage* qu'un *animal féroce*.

Je pourrais, à coup sûr, réunir un certain nombre d'observations du même genre, et présenter, sur quelques explications, des doutes qui me paraîtraient avoir quelque fondement. Ces discussions ne seraient pas, je le crois, dépourvues d'utilité, puisque tout ce qui tend à fixer d'une manière aussi certaine que possible le sens des mots, à faire éviter les équivoques, ne saurait être indifférent. Et l'on sent bien que, pour tout ce qui a trait à la religion, aux sciences, à la politique, à la littérature, il est tout à fait essentiel que la signification de chaque terme soit fixée d'une manière rigoureuse, et que, sur plus d'une matière, des méprises, légères en apparence, peuvent avoir plus d'une suite fâcheuse. Mais, d'un autre côté, je ne me dissimule pas que ces recherches grammaticales sont d'un genre bien minutieux, bien aride, et ne peuvent intéresser qu'un bien petit nombre de lecteurs. Et d'ailleurs, quand on parviendrait à relever quelques fautes, quelques omissions, dans une composition si vaste, dans un répertoire rempli d'une si grande variété d'objets de tout genre, on obtiendrait seulement la confirmation de cette vérité vulgaire, que tout homme peut se tromper, et que le plus habile est seulement celui qui se trompe le moins. On pourrait me dire, avec Voltaire:

> Quittez d'un censeur pointilleux
> La pédantesque diligence.

C'est donc avec plaisir que je dépose la plume du critique; et, sans m'engager davantage dans des disputes de mots, dans des minuties grammaticales, je finirai ma tâche en payant de nouveau un tribut d'éloges

bien mérités à l'immense et consciencieux travail du prince Handjéri. Son mérite, comme je l'ai dit, sera également apprécié par les diplomates, les voyageurs, les savants, auxquels il offrira, dans une foule de cas, la signification nette et précise de quantité de mots, d'expressions techniques, scientifiques, ou même usuelles, qui se rencontrent sous la plume des écrivains orientaux, sans qu'ils prennent jamais le soin d'en fixer le sens, et dont il est si essentiel de pouvoir fixer la valeur avec une précision rigoureuse. L'ouvrage que nous avons sous les yeux est un trésor de renseignements utiles, un don précieux offert à la littérature. Il restera comme un monument du savoir et de la patience infatigable de l'auteur. On pourra, sur quelques points, modifier quelques assertions, retrancher ou ajouter quelques mots; mais il est peu probable que l'on entreprenne désormais de refaire sur le même plan un ouvrage aussi vaste et d'un genre aussi difficile; je dis sur le *même plan*, car on sait que l'auteur de cet article, en adoptant un système inverse, a rédigé, sur une grande échelle, un lexique arabe-persan-turc-oriental, expliqué en français, et destiné principalement à l'usage des savants. Si cet ouvrage, fruit de quarante années de travaux, parvient à voir le jour, la France pourra peut-être s'applaudir d'avoir doté cette branche de la littérature orientale du monument le plus considérable que lui ait élevé une main européenne.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Cartésianisme, ou la véritable rénovation des sciences; ouvrage couronné par l'Institut, suivi de la théorie de la substance et de celle de l'infini, par Bordas-Demoulin; précédé d'un discours sur la réformation de la philosophie au XIXe siècle, pour servir d'introduction générale, par F. Huet, professeur de la faculté de philosophie et lettres de Gand. Paris, imprimerie de Lacrampe, librairie de Hetzel, 1843, 2 vol. in-8° de CLIII-320 et 522 pages.—Nous n'entreprendrons pas ici d'apprécier le grand travail de M. Bordas-Demoulin, que l'Académie des sciences morales et politiques a proclamé l'un des ouvrages philosophiques les plus remarquables de ce temps-ci. Nous nous bornerons à dire que l'auteur nous paraît devoir obtenir

du public la confirmation de ce jugement. Son essai sur le cartésianisme est divisé en trois parties. Dans la première, intitulée *Philosophie*, M. Bordas traite du rappel de la pensée à elle-même, par Descartes; des idées, des substances spirituelles et corporelles, et de l'existence des corps. La seconde partie, consacrée à la physique et aux mathématiques, embrasse tout ce qui a rapport à la lumière, au mouvement, à la géométrie analytique et au calcul différentiel. Ce dernier chapitre, et un supplément placé à la fin du volume, sont dus à M. Lamarle. La troisième partie renferme les considérations générales, soit philosophiques, soit physiques et mathématiques. En terminant, l'auteur, après avoir énuméré les services rendus par Descartes aux sciences et à la philosophie, se résume ainsi : « On voit que, parmi tant et de si grandes vérités, que l'école cartésienne a mises au jour, elle a seulement failli dans les substances, n'ayant pas su en pénétrer la constitution, dans le rapport de l'âme et du corps, ayant laissé à l'âme les fonctions sensitives qui appartiennent au corps, et annulé l'influence respective qu'ils exercent l'un sur l'autre; dans le calcul différentiel, ayant confondu le rapport individuel ou algébrique avec le rapport universel ou transcendant. Quoique graves, ces erreurs disparaissent dans cette immensité de découvertes, comme les taches dans le soleil. » Ce recommandable ouvrage et les deux théories de la substance et de l'infini, qui le complètent, sont précédés d'une introduction de M. Huet, dont le but est « de signaler quelques applications des principes exposés par M. Bordas-Demoulin, d'indiquer ce qu'ils peuvent pour le progrès des différentes sciences, et de montrer en particulier de quel jour ils éclairent ces débats entre la philosophie et la théologie, entre l'État et l'Église, qui agitent si puissamment les esprits, et qui, en effet, touchent au fondement de notre ordre social. »

Essai d'une nouvelle théorie sur les idées fondamentales ou les principes de l'entendement humain, par F. Perron, professeur de philosophie à la faculté des lettres, secrétaire perpétuel à l'Académie de Besançon. Imprimerie de Deis à Besançon, librairies de Ladrange et de Chamerot à Paris, 1843, in-8° de 447 pages. — Après des préliminaires historiques où il s'attache surtout à faire connaître le caractère philosophique des quatre fondateurs de l'école moderne, MM. Laromiguière, Royer-Collard, Cousin et Jouffroy, et les services qu'ils ont rendus à la science, M. Perron expose la doctrine de l'école moderne, et spécialement la théorie de M. Cousin sur les idées fondamentales ou les principes de l'entendement humain. Il déclare ne pouvoir admettre cette théorie, ni sur la réduction qu'elle fait subir aux idées fondamentales, ni sur les caractères et les rapports qu'elle leur attribue, ni sur l'origine et sur la valeur qu'elle leur assigne, ni sur la nature de la raison à laquelle elle la rattache. Il discute ensuite le système de l'école moderne sous ces divers points de vue, et présente sa nouvelle théorie dans les neuf derniers chapitres de son ouvrage, où il traite des idées de temps et d'espace; des idées de phénomène et de substance, ou du principe de la substance; des idées de cause et d'effet, ou du principe de causalité; des idées de fini et d'infini, d'unité et d'identité; de l'idée du bien, de l'idée du beau, de l'idée du vrai ou de la vérité, et des catégories.

Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, formant les matériaux du dictionnaire universel de la noblesse, par M. Ducas, successeur de M. de Saint-Allais. Tome XXI. Paris, imprimerie de P. Dupont, chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 31; 1843, in-8° de 528 pages, avec planches. — Si cet ouvrage ne renfermait que des détails généalogiques ou héraldiques, nous n'aurions pas à nous en occuper. Mais,

indépendamment des faits historiques d'intérêt général que révèlent les annales particulières des familles, on trouve dans le Nobiliaire universel de France, publié pendant longues années par M. de Saint-Allais, et dignement continué par M. Ducas, son successeur, des notions intéressantes sur la plupart des institutions de l'ancienne France. Le tome XXI, qui vient d'être mis en vente, contient, outre un grand nombre de généalogies historiques, des notices utiles sur l'origine et la constitution des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de vingt-neuf chapitres de chanoinesses des différentes provinces du royaume. Le tome XXII paraîtra prochainement.

Un autre ouvrage du même genre, mais digne aussi d'intérêt sous le même point de vue, l'*Annuaire de la noblesse de France pour 1844* (2ᵉ année), publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive, ancien élève de l'école royale des chartes, vient de paraître au bureau de la Revue historique de la noblesse, rue Bleue, nᵒ 28. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, in-12 de XVI-430 pages, avec planches. — Ce volume ne le cède en rien à celui de l'année dernière, et contient de notables améliorations. Une notice sur chaque famille ducale ancienne ou nouvelle, une intéressante description des cinq salles des croisades du musée de Versailles, et une suite du Traité de blason dont l'Annuaire de 1843 contenait la première partie, donnent à ce recueil une valeur historique qui le distingue des almanachs de Gotha et des *peerages* anglais.

ANGLETERRE.

Letters of Mary, queen of Scots, edited with an historical introduction, by Agnes Strickland. Londres, Colburn, 1843, 2 vol. in-8°. — On annonce que cette publication comprend les lettres *inédites* de Marie Stuart, tirées de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, de la Bibliothèque royale à Paris, et d'autres dépôts publics et particuliers. On sait pourtant que les lettres de cette princesse, conservées à la Bibliothèque royale, ont été imprimées, en 1839, par les soins de M. le prince Al. Labanoff, qui annonçait alors la prochaine publication de la correspondance complète de la reine d'Écosse.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1844.

Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers (représentée, pour la première fois, sur le second théâtre français, le 22 avril 1843), par F. Ponsard. Paris, imprimerie de H. Fournier, librairie de Furne, 1843, 1 vol. in-12 de 104 pages, 4e édition.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Térence peint quelque part[2], avec la vérité naïve, la grâce, le charme qui lui sont ordinaires, une jeune fille surprise par un message imprévu de son amant, enfin de retour, après un long voyage, dans une solitude, dans un abandon négligé, au milieu de travaux domestiques, qui témoignent clairement de sa parfaite honnêteté. Je n'ai jamais lu ce délicieux passage, sans être tenté de croire que la pensée du poëte et celle de ses auditeurs se rapportaient à ce que, d'après la tradition, l'auteur des Annales, Ennius, avait dû raconter de Lucrèce trouvée de même, par Collatin, son époux, par les jeunes fils de Tarquin, qui sont venus la surprendre pour juger de sa vertu, travaillant la nuit, à une heure avancée, avec ses femmes. Le tableau que Térence avait peut-être ainsi exprimé indirectement, Attius, je l'ai montré, eut bientôt une occasion, qu'il ne négligea sans doute pas, de le produire sur la scène tragique dans son *Brutus;* et il est vraisemblable que c'est de là

[1] Voyez le premier dans le cahier de décembre 1843, p. 705 et suiv. — [2] *Heaut.* II, II, 274 sqq. Cf. Propert. *Eleg.* III, VI, 15 sqq.

qu'il a passé dans les beaux récits de Tite-Live et d'Ovide, auxquels, à son tour, l'a emprunté, pour en faire très-convenablement l'ouverture de sa tragédie, M. Ponsard. Ces quelques mots de l'historien : *Lucretiam.... nocte sera deditam lanæ inter lucubrantes ancillas in medio ædium sedentem inveniunt*[1] ; ces vers où le poëte a développé la même image :

Inde cito passu petitur Lucretia ; nebat :
 Ante thorum calathi lanaque mollis erant.
Lumen ad exiguum famulæ data pensa trahebant ;
 Inter quas tenui sic ait ipsa sono[2] :

ces deux passages offrent comme une analyse anticipée de la scène par laquelle l'auteur de la *Lucrèce* nouvelle nous a introduits simplement, clairement, vivement, dans son sujet, et, ce qui est mieux encore, dans l'esprit de ce sujet. On s'est senti heureusement transporté au sein des mœurs graves et pures de Rome naissante, dans ce sanctuaire de la vertu conjugale, à jamais illustré par une indigne profanation, par une expiation héroïque, dès ces premiers vers :

Lève-toi, Laodice, et va puiser dans l'urne
L'huile qui doit brûler dans la lampe nocturne.
Les heures de repos viendront un peu plus tard :
La nuit n'a pas encor fourni son premier quart,
Et je veux achever de filer cette laine,
Avant d'éteindre enfin la lampe deux fois pleine[3].

Ce qui suit n'efface pas cette impression ; bien au contraire. Les conseils d'une vieille nourrice, qui voudrait que sa maîtresse, jeune et belle comme elle est, donnât moins à d'austères devoirs et un peu plus aux distractions, aux plaisirs, provoquent, de la part de Lucrèce, des réponses où s'annonce, où s'expose naturellement son caractère, où brille, d'un éclat modeste, une aimable vertu, sans orgueil, sans dureté, comme sans faiblesse. Les Romains, qui, dans l'Alcmène de Plaute[4], reconnurent, sous le costume grec, exprimée fidèlement, en traits d'une grâce sévère, une de leurs nobles matrones, auraient, je crois, applaudi, comme nous l'avons fait, au portrait du même genre tracé par notre jeune poëte :

La vertu qui convient aux mères de famille,
C'est d'être la première à manier l'aiguille,
La plus industrieuse à filer la toison,
A préparer l'habit propre à chaque saison,

[1] *Hist.* I, 57. — [2] *Fast.* II, 741 sqq. — [3] Act. I, sc. 1. — [4] *Amphitr.*

Afin que, revenant au foyer domestique,
Le guerrier puisse mettre une blanche tunique,
Et rendre grâce aux dieux de trouver sur le seuil
Une femme soigneuse et qui lui fasse accueil.
. . . .

Tu me presses en vain : je veux rester fidèle,
Par mon aïeule instruite, aux mœurs que je tiens d'elle.
Les femmes de son temps mettaient tout leur souci
A surveiller l'ouvrage, à mériter ainsi
Qu'on lût sur leur tombeau, digne d'une Romaine :
« Elle vécut chez elle et fila de la laine. »
Les doigts laborieux rendent l'esprit plus fort,
Tandis que la vertu dans les loisirs s'endort.
Aussi celle qui prend l'aiguille de Minerve,
Minerve, applaudissant, l'appuie et la préserve.
Le travail, il est vrai, peut ternir ma beauté,
Mais rien ne ternira mon honneur respecté ;
Et, si je dois choisir injure pour injure,
La ride au front sied mieux qu'au nom la flétrissure.
C'est assez : le temps passe à tenir ces propos ;
Quand la langue se meut, la main reste en repos.
Poursuivons notre tâche [1].

Tandis que Lucrèce, en femme qui aurait lu sur le tombeau de Claudia, la célèbre et belle inscription, *Domum servavit, lanam fecit* [2], explique ainsi comment elle comprend ses devoirs, Collatin est entré en silence, accompagné de Sextus Tarquin et de ses deux jeunes frères Titus et Aruns, plus leur parent Brutus, dont, à l'exemple de Corneille [3], l'auteur a francisé le nom, ou plutôt le surnom; que, pour mieux marquer sa situation à la cour des Tarquins, son rôle volontaire d'insensé, il a appelé Brute. La disparate de ce nom à terminaison française, avec d'autres qui conservent leur terminaison latine, a choqué de bons critiques. Elle me paraît sans importance et des plus ordinaires dans notre

[1] Act. I, sc. I. — [2] Gruter, p. 769; Orelli, n. 4848 et p. 260 de son recueil intitulé : *Eclogæ poetarum latinorum*, ed. Zurich. 1833; Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, Paris, 1843, p. 348.

[3] Regarde le destin de Brute et de Cassie.
Cinna, act. I, sc. III.
Voulant nous affranchir, Brute s'est abusé.
Ibid. II, II.

Le même nom se retrouve sous cette forme dans d'autre passages encore de cette tragédie. Il est vrai que tous les autres noms propres s'y terminent de même à la française.

langue; ne disons-nous pas tous les jours, sans aucun scrupule, par exemple: « L'ode d'Horace à Plancus; Silius Italicus imitateur de Virgile. » Dans une célèbre tragédie de Voltaire ne trouve-t-on pas, parmi beaucoup d'énumérations semblables, celle-ci, qu'il suffit de citer :

Approchez Cassius,
Cimber, Cinna, *Décime*, et toi, mon cher Brutus [1].

On sait quel pari, dont l'issue se trouve favorable à la seule Lucrèce, a amené chez elle, à cette heure, si nombreuse compagnie. Sextus se charge de le lui expliquer, dans un récit d'une aisance familière, et qu'interrompt de temps à autre, par des sarcasmes, des menaces même, à moitié cachés sous ses proverbes et ses apologues, Brutus, jouant, auprès des princes, son rôle de fou de cour, comme l'a défini Shakspeare [2]. Cette scène, en général agréable, est bien conçue, bien rendue; elle offrait, toutefois, des difficultés d'exécution dont l'auteur n'a peut-être pas complétement triomphé. Comment Brutus pouvait-il être, dans sa déraison affectée, assez clair pour le spectateur, sans l'être un peu trop pour Sextus? Comment cette conversation, qui tourne à la gaieté, pouvait-elle se maintenir sur la limite intermédiaire du style tragique et du style comique, sans la franchir jamais, sans incliner parfois, sous prétexte de familiarité, vers le grossier et le bas? Cette dernière critique peut se justifier par certains traits qui ont paru manquer un peu trop de noblesse [3]. Quant à l'autre, M. Ponsard s'en est évidemment préoccupé avant le public; car il a pris soin d'y répondre, et ingénieusement, dans la scène suivante, laquelle me paraît vraiment, malgré ce qu'on y pourrait reprendre dans le détail, une très-belle scène, éloquente, touchante même.

Collatin emmène ses hôtes dans la salle du festin. Brutus, au moment où il sort le dernier, est arrêté par Lucrèce, qui l'appelle Junius, nom qu'il repousse avec une confusion mêlée d'ironie, réclamant son honteux sobriquet de Brute. Lucrèce l'a deviné, elle veut lui témoigner sa

[1] *La mort de César*, act. I, sc. III. — [2] Voyez le premier article, décembre 1843, p. 715. — [3] Dans ce couplet, par exemple :

Vous avez la gloire
D'affamer l'ennemi mieux qu'aucune victoire;
Car vos repas guerriers sont conçus de façon
A couper vaillamment le vivre et *la boisson*.
Le courage, à ce compte, a dérangé son centre,
Et le cœur aujourd'hui se loge dans le ventre.
Act. I, sc. II.

pitié et son estime, l'avertir des dangers auxquels il s'exposerait, si, par quelque imprudent éclat, comme tout à l'heure encore, il laissait trop percer son secret. Brutus, après quelques vains efforts pour se dérober sous le masque qu'il lui a plu de prendre, finit par accepter ces témoignages d'une amitié compatissante et inquiète, ces bienveillants et sages conseils; de son côté, il s'applique à rassurer Lucrèce : sans doute il a des espérances, des projets, mais le terme en est éloigné, et quant à ses hardiesses, outre qu'elles frappent moins des ennemis que des amis, elles passent pour folie dans une cour corrompue; elles complètent son déguisement; il dit presque, comme Manlius, qu'*il se cache sous son audace;* il pourrait ajouter comme lui :

Et, préparant contre eux tout ce qu'ils doivent craindre,
J'ai même le plaisir de ne me pas contraindre[1].

On achève d'apprendre, dans cette scène, ce que, dans la précédente, quelques plaisanteries de Sextus, qui n'ont point passé sans d'amères répliques, ont déjà fait deviner : que le fils du tyran de Rome a porté dans la maison de Brutus, en corrompant sa femme, le déshonneur dont bientôt il flétrira la chaste couche de Collatin. Au moyen de cette combinaison, tout à fait nouvelle, M. Ponsard a voulu, je m'imagine, serrer plus fortement le nœud d'une action qui paraîtrait trop lâche, si, comme dans la tradition historique, elle s'accomplissait par deux ressorts tout à fait indépendants l'un de l'autre, jusqu'au moment où concourent presque fortuitement à un dénoûment commun, c'est-à-dire la délivrance de Rome, Lucrèce par son affront, Brutus par sa révolte. Il a voulu se ménager l'occasion d'un contraste intéressant entre la pureté conjugale des anciens âges de Rome et ces déréglements audacieux qui, déjà, l'aventure même de Lucrèce, ce qu'on raconte de son honorable triomphe sur les autres princesses de la famille royale[2], autorisent à le supposer, insultaient à l'austérité des mœurs publiques. Il a voulu enfin réserver, dans son drame, à la passion, une place qu'elle n'y avait point et qu'elle n'y pouvait prendre, sinon dans un épisode, sans altérer profondément, sans dénaturer le sujet; la plupart des *Lucrèces* composées avant la sienne le prouvaient assez. Ces avantages du plan imaginé par M. Ponsard sont incontestables, mais ils n'ont pas été obtenus sans des incon-

[1] Lafosse, *Manlius*, act. I, sc. I. — [2] «Pergunt inde Collatiam, ubi Lucretiam, «haudquaquam ut regias nurus, quas in convivio luxuque cum æqualibus viderant «tempus terentes, sed, etc.» Tit. (Liv. *Hist.* I, 57. Cf.) Ovid. *Fast.* II, 739 sq. :

Ecce nurum regis fusis per colla coronis
Inveniunt posito pervigilare mero.

vénients qui les balancent. Une telle fable, d'abord, on l'a dit avec raison, s'accorde peu avec une autre tragédie qui doit suivre, une tragédie que chacun a présente à la mémoire, celle qu'après tant de récits frappants a faite Voltaire et qu'a cru devoir refaire Alfieri. En outre, il place dans une situation fâcheuse Brutus, témoin impuissant et, en apparence, résigné, des désordres de sa femme, qui même peut être considéré comme leur ayant fourni une sorte de prétexte par l'humiliation de ce rôle d'insensé qu'il a accepté. Il est sans doute fort éloquent lorsque, dans la scène dont je parle, et dans d'autres encore, il reproche à cette femme de n'avoir pas respecté, consolé son malheur; mais, des personnes d'un sens délicat l'ont pensé, il le paraîtrait bien plus encore, si ce malheur n'était pas supposé, n'était pas une invention de sa politique. Il y a là, certainement, une complication qui embarrasse l'esprit, et par laquelle sont diminués l'intérêt qui s'attache à la situation de Brutus, l'effet des nobles plaintes que le poëte lui a prêtées, particulièrement dans ces beaux vers :

Ah! pourquoi la fortune est-elle si jalouse
De m'avoir envié même une chaste épouse?
Si celle qui flétrit encore un nom flétri,
Et qui, dans l'homme vil, avilit le mari,
Eût été comme vous, Lucrèce; si mon âme
Eût pu se retirer dans celle d'une femme,
Et rencontrer, au sein des dieux intérieurs,
La paix et l'amitié qui me fuyaient ailleurs;
Alors ce bouclier du bonheur domestique
M'eût fait invulnérable à l'insulte publique,
Et j'aurais entendu, tranquille en mon orgueil,
Le bruit de l'infamie expirer à mon seuil[1].

La fin de l'acte ramène sur la scène les convives de Collatin, qui viennent chercher Lucrèce et Brutus. Entre ce dernier et Sextus se renouvelle une lutte de railleries, injurieuses d'une part, de l'autre, toujours énigmatiquement menaçantes, et dont la portée secrète échappe à l'intelligence du fils de Tarquin. Là trouvent place certains souvenirs historiques, dont l'auteur a tiré un heureux parti : le souvenir de l'offrande emblématique, présentée au dieu de Delphes par Brutus, et qui, dans le bâton grossier, enveloppe d'une baguette d'or, figurait le génie caché du futur libérateur de Rome[2]; le souvenir de l'interprétation trouvée par le même Brutus, pour l'oracle qui promettait le trône à celui qui le premier embrasserait sa mère, lorsque, feignant de se laisser

[1] Act. I, sc. III. — [2] Tit. Liv. *Hist.* I, 56.

cheoir, il embrassa la terre, la mère commune[1]. Sextus se récrie à ce sujet sur sa maladresse, sa grossièreté; mais quelques mots de Brutus font pressentir au spectateur ce qu'annoncent ces présages.

C'est une transition habile au second acte, ouvert par un monologue de Brutus, qui nous est montré dans sa maison de Rome, songeant précisément à ces révélations divines de sa grandeur future, à la maturité croissante de ses desseins, au terme prochain de sa longue patience. Arrive Valérius, celui qui doit un jour, au temps de la république, être surnommé Publicola, le futur collègue de Brutus dans le consulat. Il est maintenant son unique confident, et vient lui faire connaître les progrès du mécontentement public, le presser d'agir. Brutus s'y refuse; il croit devoir encore différer; il n'estime pas qu'il y ait rien à faire avant que l'esprit de révolte ait gagné des patriciens jusqu'au peuple lui-même, par l'effet d'un de ces actes odieux, qu'on peut attendre de la tyrannie et qui la rendent sensible à chacun. D'ailleurs, avant d'abattre, il faut savoir comment reconstruire, et, à ce propos, il expose ses plans pour la constitution future de Rome, chargeant Valérius de les répandre. Ces plans, c'est le maintien du sénat et de son autorité prépondérante, l'abolition de la royauté, l'établissement d'un nouveau pouvoir, dont il emprunte l'idée à ce qu'il a vu, dans son voyage en Grèce, du gouvernement de Sparte et de celui d'Athènes, un pouvoir partagé entre deux personnes, comme dans l'un, et, comme dans l'autre, limité à la durée d'un an. Cette définition du consulat n'est autre que celle qu'en donna, en le proposant, Brutus lui-même, au rapport de Denys d'Halicarnasse[2], duquel M. Ponsard s'est ici fort à propos inspiré. Dans quelques scènes du premier acte, l'imitation des familiarités que mêle Shakspeare à son tragique était sensible. Ici ne l'est pas moins celle des graves délibérations où Corneille s'arrête quelquefois à débattre des idées politiques. L'une et l'autre est bien placée, en général heureuse, et ne mérite guère qu'un reproche, celui de se laisser trop apercevoir. La scène de Brute et de Valère, l'une de celles qui ont fait surtout le succès de la pièce, n'en reste pas moins fort belle; et ce n'est point un brillant hors-d'œuvre : par elle l'action chemine dans une de ses deux voies, celle que lui frayent en silence les excès tyranniques des Tarquins, la fatigue de Rome, les projets et les sourdes pratiques de Brutus.

Son autre voie, c'est le développement de la passion criminelle inspirée par la beauté et même la vertu de Lucrèce à Sextus. Ce développement

[1] Tit. Liv. *ibid.* Cf. Ovid. *Fast.* II, 713 sqq. — [2] *Antiq. Rom.* IV, 15.

commence avec éclat, dans le second acte, par une scène de rupture, vive, spirituelle, poétique, entre le fils inconstant de Tarquin et sa maîtresse Tullie, l'épouse de Brutus. Les récits qu'il est venu lui faire avec enthousiasme de sa visite à Collatie et de ce qu'il y a vu, ses éloges de la vie retirée et pure que mène, cachée dans sa maison, occupée de soins domestiques, une femme de la jeunesse et de la beauté de Lucrèce, ont paru à Tullie, qui n'a rien à gagner à la comparaison, une satire indirecte de ses dissipations et de ses désordres; elle y a même vu, éclairée par un instinct jaloux, l'annonce de l'abandon qui la menace, et les réponses froidement, cruellement ironiques, opposées par Sextus à ses sarcasmes contre une future rivale, à ses reproches contre un amant à moitié infidèle, ne sont pas de nature à la rassurer. Dans le dialogue animé auquel donne lieu cette querelle, sont semés des traits qui mettent en contraste avec l'austérité primitive des mœurs romaines une corruption déjà somptueuse et élégante, qu'on a jugé n'avoir pu être attribuée sans anachronisme à cet âge reculé. D'autres ont pensé, et je partage, je l'avoue, leur sentiment, qu'il n'était pas si contraire aux données historiques de supposer que la famille des Tarquins avait, dès lors, apporté de l'Étrurie dans Rome, et introduit chez les hautes classes de la société romaine, malgré la rudesse générale, quelques-uns des raffinements d'une civilisation avancée; qu'ainsi et Tullie et Sextus, malgré leur conformité avec la vie de luxe, de mollesse, de galanterie peinte par Catulle, par Tibulle, par Properce, par Ovide, malgré leur air de Romains de l'empire, n'étaient pas aussi dépaysés qu'il peut paraître, au premier abord, dans le royaume, encore sauvage, à bien des égards, de Tarquin le Superbe. Au reste le personnage de Tullie est d'une invention heureuse, non-seulement par les oppositions, la variété, le mouvement, qu'il introduit, je l'ai déjà dit, dans une fable à laquelle manquaient naturellement ces avantages, mais encore en raison des ressources qu'il offrait au poëte pour exprimer la passion naissante de Sextus. Pouvait-on faire connaître, tout d'abord, quelle en est la vivacité, et ce qu'on doit attendre de ses emportements, mieux que par ce début, qui dispense des lieux communs d'usage, le sacrifice brutal, insultant, impitoyable, d'une femme égarée et corrompue par celui-là même qui la quitte? Cette explication, si dramatique, a lieu devant Brutus, dont, en raison de sa folie présumée, on ne daigne tenir aucun compte, dont on invoque même impudemment, dans une telle discussion, le témoignage, l'arbitrage! Ce que la situation a d'avilissant fait bientôt place à une grandeur inattendue et d'un effet frappant, quand Brutus, comme réveillé par les étranges provocations

qu'on lui adresse, et prenant l'attitude et le langage d'un juge sévère, condamne le couple impudique à se taire sur Lucrèce; quand, resté seul avec Tullie, il lui rappelle, en insistant un peu trop peut-être sur ces détails de mœurs antiques, qui plaisaient à la muse élégamment érudite d'André Chénier, les cérémonies symboliques, qui, selon les usages de Rome, consacrèrent leur union, l'oubli honteux qu'elle en a fait, ce qu'elle a été, et ce qu'elle eût pu être, si elle se fût vertueusement dévouée à l'infortune d'un époux; quand, lui remontrant ce que le mépris de son complice ajoute à son opprobre, il lui donne le terrible conseil de se faire à elle-même justice.

Assez de honte ainsi ! que tout cela finisse !
Il n'est plus qu'un moyen qui vous en affranchisse.
Tullie, écoutez-moi. Ce que je vous dirai
Par la seule pitié m'est pour vous inspiré.
Vous m'êtes, quant à moi, tellement étrangère,
Que mon indifférence a tué ma colère,
Et j'ai de toute aigreur fait un tel abandon,
Que l'extrême dédain remplace le pardon.
Prenez donc mon conseil comme je vous le livre,
Et vous verrez après si vous le devez suivre.
Moi, si j'avais commis quelque indigne action,
Je chargerais mon bras de ma punition;
J'expîrais mon forfait par un fier sacrifice,
Plus grand, dans sa rigueur, que toute autre justice;
Je voudrais défier aucun ressentiment
D'oser plus loin que moi pousser mon châtiment;
Je voudrais, dût la mort être mon seul refuge,
Cacher le criminel dans la gloire du juge [1].

La stupeur de cette femme coupable, au double arrêt qui vient de lui être prononcé, d'abord par un amant, ensuite par un époux; l'effroi que lui cause la voix des dieux, qui la condamnent, lui semble-t-il, par la bouche d'un insensé; son trouble, quand, livrée à des pensées de mort, on vient l'appeler pour animer de sa présence le banquet où l'attendent ses conviés, telle est la conclusion vraiment tragique d'un acte riche, on le voit, en beautés de diverses sortes.

Dans le troisième, moins rempli et de moindre valeur peut-être, est marqué, non sans art, le progrès, je ne dirai pas de l'intrigue, il n'y en a point, il ne pouvait pas y en avoir, mais de ce qui achemine cette fable complexe, en même temps que fort simple, à sa double conclusion, la mort de Lucrèce et la chute des Tarquins. Nous sommes encore à Rome et transportés de la maison de Brutus au palais où Sextus

[1] Act. II, sc. IV.

[illegible] du voyage de Collatie. Un message [illegible], tout à fait dans le goût, dit celui [illegible] des ordres de mort en décapitant [illegible] à l'héritier des Tarquins de rester à [illegible] les mécontents, y avoir l'œil parti- [illegible] fait ainsi comprendre, indirectement, [illegible] romaine à la révolte sont devenues assez [illegible] et exciter les inquiétudes de la tyrannie. [illegible] tyran sont perdus pour son fils imprudent, [illegible] des motifs de sécurité, et que préoccupent [illegible] ses desseins sur Lucrèce, sa résolution bien [illegible] de gré ou de force. Il a déjà fait ses disposi- [illegible] Collatie, il a déjà pris ses mesures pour la con- [illegible] de violence auquel il prévoit bien qu'il devra avoir [illegible] retenu par un double obstacle, trop faible pour [illegible] pas, mais suffisant pour suspendre, avec inté- [illegible] l'action. Dans une scène qui rappelle, sinon pour les [illegible] ne manquent point de nouveauté poétique, du moins [illegible] générale, l'explication d'Hermione et de Pyrrhus[2], [illegible] un dernier appel aux sentiments de Sextus, et, bien- [illegible], par la légèreté, l'insouciance cruelles de ses discours, [illegible] à en espérer, qu'elle a été, aux yeux d'un prince ami de ses [illegible], un simple passe-temps, elle le menace en partant, car elle [illegible] à exécuter l'arrêt porté par Brutus, de son ombre vengeresse. [illegible] autre scène, le poëte, changeant un peu, mais non hors de [illegible] les traditions[3], fait offrir à Sextus par la sibylle de Cumes les [illegible] prophétiques qu'elle est racontée avoir apportés à Tarquin lui-même, [illegible] en partie brûlés, sur le refus du roi d'en donner le prix qu'elle de- [illegible]. Elle fait de même ici, après que Sextus, qui la traite sans façon [illegible] une aventurière apostée par Tullie dans le dessein de l'effrayer [illegible] de le regagner, s'est diverti quelques moments à chercher le sens [illegible] d'oracles dont sa confiance obstinée lui dérobe le sens, pour tout autre [illegible] clair[4]. Un dernier rouleau reste encore, que Sextus lui

[1] Tit. Liv. I, 54. — [2] Racine, *Andromaque*, act. IV, sc. v. — [3] Dionys. Hal. *Ant. Rom.* IV, 62; Plin. *Hist. nat.* XIII, XIII, 27; A. Gell. *Noct. Att.* I, XIX, etc. — [4] La clarté [illegible] manque peut-être à cette définition, en style d'oracle, du mois de février :

> Le mois que le Luperque honore,
> Et qui *tire son nom* du *far* mêlé de sel
> Qu'un licteur désigné doit porter à l'autel.
>
> Act. III, sc. III.

rend avec dédain, et que reçoit d'elle Brutus, au moment où il vient chercher le prince pour retourner au camp.

Salut, Brute, salut, premier consul romain[1] !

lui dit-elle, soulevant ainsi, au nom des dieux, le voile qui cache le dénoûment. Cette scène, ingénieusement conçue et poétiquement exécutée, produit cependant peu d'effet, sans doute parce que l'apparition du personnage surnaturel de la sibylle n'est pas assez préparée et qu'elle n'est pas prise, par le spectateur, beaucoup plus au sérieux que par Sextus lui-même. Si M. Ponsard, comme on peut l'en soupçonner, a songé aux sorcières de la bouche desquelles Macbeth apprend le secret de sa destinée, il ne s'est peut-être pas assez souvenu de l'art de Shakspeare pour s'emparer par degrés de la crédulité des spectateurs, les accoutumer insensiblement au merveilleux, le leur faire docilement accepter. Un souvenir dramatique dont je ne puis me défendre en relisant cette fin d'acte, et qui n'a peut-être pas été tout à fait étranger aux inspirations de l'auteur, c'est celui des scènes frappantes où Mozart, après Molière et Thomas Corneille, nous a montré, vainement supplié par sa maîtresse abandonnée, Elvire, vainement menacé, au nom du ciel, par son convive de pierre, l'audacieux et impie don Juan. Ce qui invite au rapprochement, c'est que le Sextus de la tragédie nouvelle est, à certains égards, un nouveau don Juan, comme l'autre, sans scrupule et sans peur, ne consultant que sa passion, sachant cependant parer ses vices, sa dureté, de grâces séduisantes, d'esprit, d'enjouement. Ce personnage de Sextus, l'inconvénient et l'écueil du sujet, M. Ponsard a eu l'habileté, fort grande à mon sens, fort méritoire, de le dégager des lieux communs de tyrannie ou de sensibilité sous lesquels d'autres avaient, en pure perte, caché sa difformité, et, en le montrant aussi méchant qu'il avait pu être, de le rendre, par de brillants dehors, acceptable aux spectateurs. Présent à leurs yeux dès le commencement de la pièce, il n'intéresse pas assurément, mais il attache. Une gradation bien entendue lui fait déployer toute son imperturbable assurance,

Cela est, je le crois, inintelligible pour ceux qui n'ont pas lu les vers où Ovide (*Fast.* II, 19 sqq.) explique la nature des offrandes expiatoires appelées *februa*, et qui ont donné leur nom au mois *februarius* :

Februa Romani dixere piamina patres :
. . . .
Quæque capit lictor domibus purgamina certis,
Torrida cum mica farra vocantur idem.

[1] Act. III, sc. VI.

toute sa corruptrice habileté, toutes les ressources de son esprit, dans la grande et belle scène du quatrième acte par laquelle il prélude à son attentat.

Nous nous retrouvons à Collatie, dans cet asile sacré des vertus domestiques où nous a d'abord été montrée Lucrèce. Un tel personnage est, de sa nature, peu agissant; on ne pourrait le mêler beaucoup à l'action sans le dénaturer. Le poëte l'a judicieusement soustrait, pendant deux actes entiers, aux regards, se contentant de le rappeler au souvenir par l'amour de Sextus, par la jalousie de Tullie, par l'admiration de Brutus. Il reparaît maintenant, et dans la même attitude qu'à la première scène, occupé des mêmes soins, répétition que l'on a blâmée, mais qui était peut-être inévitable, et de laquelle résulte une opposition de quelque intérêt avec les agitations tumultueuses et quelquefois coupables des autres personnages. Lucrèce, tout en travaillant comme de coutume, pendant les longues heures de la nuit, s'entretient avec ses femmes de l'inquiétude que lui causent l'absence et les dangers de Collatin; elle traduit presque les vers d'Ovide[1] :

Quid tamen audistis? Nam plura audire soletis.
Quantum de bello dicitur esse super? etc.

Elle confie à sa nourrice, pour en avoir l'explication, des présages et surtout un songe dont elle est cruellement préoccupée. Le songe était depuis longtemps un lieu commun tragique assez décrié : M. Ponsard l'a réhabilité hardiment dans un sujet, au reste, où l'intervention des dieux, plus d'une fois déjà rappelée, autorisait cette sorte d'avertissement prophétique, et par un morceau d'une belle poésie, en général, l'un des principaux ornements de la pièce. Je n'approuve pas cependant sans réserve la vision de Lucrèce; j'y trouve un rapport trop continuement exact avec l'événement, plutôt le voile à dessein transparent d'une allégorie, que l'obscurité à moitié éclairée d'un songe. Vient ensuite un chant que demande la nourrice à une jeune esclave grecque pour distraire sa maîtresse; mais, amené insensiblement des paisibles et riantes images par lesquelles il commence à d'autres pleines de tristesse et de trouble, il se tourne lui-même en présage sinistre. Une vague terreur occupe la scène, à peu près comme dans la dernière veillée de Desdémone attendant Othello, quand tout à coup paraît Sextus.

Il est souhaité par le spectateur, à qui son arrivée chez Lucrèce, dans les dispositions qu'on lui connaît, promet la situation la plus véri-

[1] *Fast.* II, 745 sqq.

tablement dramatique que puisse offrir cette fable. La vraisemblance n'y manque pas, car, si Sextus se présente, comme il le remarque lui-même, à une heure bien tardive, chez Collatin, un accueil amical, et, en raison de son rang, mêlé de déférence, lui a été préparé par Collatin lui-même, dans ces vers, que le poëte n'a pas placés sans prévoyance à la fin de son premier acte :

Mes hôtes sont égaux sous ma foi protectrice.
Qui que ce soit de vous, toi, Brute, vous, seigneurs,
Vous, Sextus, mon foyer vous doit mêmes honneurs.
Chacun est bien venu ; chacun peut, à toute heure,
Certain d'être accueilli, frapper à ma demeure.
La porte s'ouvre à tous, moi présent, et ce soin
Appartient à Lucrèce, alors que je suis loin [1].

Le nom d'hôte est le premier que Lucrèce donne à Sextus ; elle l'appelle encore, quand il se dit amené par un message de Collatin, *ami de mon époux* [2]. Il semble que, par un instinct secret et délicat, elle place ces titres sacrés entre elle et l'homme qui vient pour attenter à son honneur. Resté seul avec elle, Sextus, oubliant le prétexte qui a servi à l'introduire, et qui lui est, à plusieurs reprises, inutilement rappelé, se répand en discours passionnés sur les mérites de Lucrèce ; il va jusqu'à exalter, cela est remarquable, chez cette femme qu'il veut corrompre, et qu'il cherche d'abord, par des insinuations malveillantes, à détacher de son mari, ces vertus domestiques, dont l'éloge peut faire passer ses autres louanges, auxquelles son cœur, tout vicieux qu'il est, ne peut refuser de l'estime, de l'admiration, et qui ont été pour quelque chose dans la naissance de sa passion coupable [3]. Des divers hommages rendus, dans cette tragédie, à la vertu de Lucrèce, celui-ci, tout involontaire et tout imprévu, est certainement le plus frappant. Il reste toutefois sans effet sur celle à qui on l'adresse dans des vues si perfides, et bientôt, forcé de s'expliquer, Sextus déclare, sans détour, à Lucrèce qu'il l'aime et la veut posséder. Un commerce secret serait rejeté par sa vertu ; mais la puissance royale, en rompant une union frappée de stérilité, et d'ailleurs trop peu digne d'elle, lui permettrait d'être la femme de Sextus, affranchi lui-même par un autre divorce. Sextus, seul capable de continuer l'œuvre de Tarquin, Sextus, qui, sous une apparente frivolité, cache le dessein d'apprivoiser au joug, par la mollesse des mœurs, la fierté romaine, est l'héritier désigné du trône, c'est le titre de reine qu'il offre à Lucrèce, essayant ainsi de tenter par l'ambition un cœur

[1] Act. I, sc. IV. — [2] Act. IV, sc. II. — [3] Cf. Ovid. *Fast.* II, 765.

sur lequel, trop évidemment, tout autre moyen de séduction resterait sans puissance. L'attaque est vive, pressante, habile, mais déjouée à l'instant par quelques mots de Lucrèce, qui répondent à tout, et où, sans éclats d'indignation, sans emportements, sans invectives, la simple expression de l'honnêteté et de la raison blessées font bonne justice de la rhétorique scélérate de Sextus. Je ne puis me refuser à citer cette réplique, l'un des passages qui, selon moi, recommandent le plus l'œuvre de M. Ponsard.

SEXTUS.

. . . .
Je serai roi, vous dis-je, et vous, Lucrèce, vous,
Reine.

LUCRÈCE.

Je serai, moi, fidèle à mon époux.
Je vous laissai parler, me refusant à croire
Qu'on poussât jusqu'au bout cette trahison noire;
Qu'un parent, qu'un ami, qu'un hôte méditât
Contre son hôte absent cet énorme attentat,
Et qu'un dessein si faux pût séjourner dans l'âme,
De visiter quelqu'un pour lui prendre sa femme.
Vous vous trompez. J'estime et j'aime mon mari.
Vos dédains à mes yeux ne l'ont pas amoindri :
Il est plus grand que vous, car de vous il diffère
En ce qu'il n'eût point fait ce que vous osez faire;
Enfin je l'aime assez pour ne divorcer point,
Quand ce ne serait pas chose impie à ce point.
Je ne vous suivrai pas dans votre politique,
Étant trop peu versée en affaire publique.
Si j'ai compris pourtant, vous prenez un moyen
Qui n'est ni d'un bon roi ni d'un bon citoyen.
Il vaut mieux corriger les mœurs que les corrompre,
Illustrer qu'avilir. Mais enfin, et, pour rompre,
Je ne veux point de part à votre royauté.
Méritez d'être roi par plus de loyauté.
Adieu[1].

Sextus fait de vains efforts pour renouer l'entretien et retenir Lucrèce. Bientôt même, vaincu par la dignité de la femme qu'il offense, passant de la menace au respect, il rétracte ses paroles et les explique comme une nouvelle épreuve qui devait compléter celle de la veille. M. Ponsard avait trouvé chez Chevreau, cela a été remarqué, la première idée des conseils de morale relâchée donnés à Lucrèce par sa nourrice; du Ryer, qu'il n'a pas non plus lu sans quelque profit, lui

[1] Act. IV, sc. III.

a, de son côté, fourni l'idée de la défaite imaginée à propos par Sextus. L'une et l'autre étaient de bonne prise, et M. Ponsard se les est rendues propres par le mérite de l'exécution.

La victoire de Lucrèce a été si complète, que Sextus renoncerait, ce semble, à son entreprise, sans son affidé Sulpice, qui vient jouer, auprès de lui, le rôle de Narcisse auprès de Néron [1], le piquer d'honneur, lui rendre courage. Quelques terreurs cependant, qu'il parvient à repousser, troublent son âme; il se rappelle les prédictions de la sibylle, les menaces de Tullie; il croit voir le fantôme que lui a annoncé sa maîtresse trahie, ou plutôt il le voit, car, en ce moment même, Tullie meurt de sa propre main; on l'apprendra au dénoûment en présence du corps sanglant de Lucrèce, et cette double catastrophe, qui réunit dans un même destin, comme le dit l'auteur : « La femme innocente et la femme coupable, » qui les montre

> s'immolant d'un commun désespoir,
> L'une à sa passion, et l'autre à son devoir [2],

achèvera de lier ingénieusement la partie épisodique de l'ouvrage avec le sujet principal.

Le cinquième acte, en quelque sorte nécessaire, de toute tragédie de Lucrèce, se trouve dans le tableau de sa tragique aventure, si bien rendu par Ovide, et mieux encore par Tite-Live, qui a conservé, selon la vraisemblance, à l'épouse de Collatin, une douleur plus mâle, une résolution plus énergique. Ovide lui a fait vraiment trop verser de larmes :

> Illa diu reticet, pudibundaque celat amictu
> Ora : fluunt lacrymæ, more perennis aquæ.....
> Quæque potest narrat : restabant ultima; flevit [3]....

Je ne sais même, pour le dire en passant, si ce fut bien à propos qu'il transporta [4] à ce personnage la chute modeste que, d'après Euripide [5], il avait prêtée ailleurs [6] à Polyxène, et dont, depuis, la Fontaine embellit le trépas de sa Thisbé :

> Elle tombe, et, tombant, range ses vêtements,
> Dernier trait de pudeur à ses derniers moments [7].

[1] Racine, *Britannicus*, act. IV, sc. IV. — [2] Act. V, sc. IV. — [3] *Fast.* II, 819 sq. 827. — [4] *Ibid.* 833 sq. — [5] *Hecub.* 572 sqq. Cf. *Heraclid.* 560 sqq. Sur l'expression de ce sentiment par quelques grands artistes de l'antiquité grecque, tels qu'Alcamène et Polyclète, voyez les exemples qu'en rapportent M. Ph. Lebas, *Monuments d'antiquité figurée, recueillis en Grèce par la commission de Morée*, 1er cahier, p. 55, et M. Boissonade, notes de la traduction grecque des Métamorphoses d'Ovide par Planude, p. 574. — [6] *Metam.* XIII, 479 sqq. — [7] *Les filles de Minée.* On peut compléter

Ce trait célèbre, quand il s'agit de Lucrèce, ne paraît qu'une réminiscence, un lieu commun poétique. Un tel scrupule de pudeur craintive lui convient moins, à elle femme et non vierge, après son affront, au milieu des sentiments plus sérieux qui la préoccupent, en présence de son père et de son mari, qu'à ces jeunes filles, non pas plus pudiques, mais autrement pudiques, et dont la dépouille resterait d'ailleurs exposée aux regards indiscrets d'une multitude. C'est donc une beauté hors de place, ou plutôt ce n'est plus une beauté.

Tite-Live est un guide plus sûr, et M. Ponsard, plus fidèle à le suivre qu'aucun de ses devanciers, qu'Arnault même, qui, dans son cinquième acte, lui avait donné l'exemple de cette fidélité, a dû au récit de l'historien des scènes finales d'un grand effet.

Dans cette même salle où l'on nous a fait assister par deux fois à la vie retirée, laborieuse et pure de Lucrèce, se rassemblent, au point du jour, mandés par l'infortunée, son mari Collatin, d'abord, avec Brutus et Valérius, et ensuite son vieux père, Lucretius. L'introduction de ce nouveau personnage vers la fin de la pièce est peu conforme à nos habitudes dramatiques; mais M. Ponsard était suffisamment autorisé par l'exemple des anciens à se la permettre, la chose surtout étant ici et naturelle et touchante. Bientôt paraît Lucrèce, un voile noir sur ses habits, portant, comme elle le dit elle-même, son propre deuil, le deuil de son honneur. Elle réclame de ceux qu'épouvante cette sinistre apparition le serment de la venger; elle leur raconte en quelques mots, pleins de douleur et d'indignation, la visite perfide, la menace infâme de Sextus. La conclusion de ce récit était embarrassante, sur une scène épurée, où l'on ne pouvait plus reproduire, avec convenance, la brutale traduction, donnée par les auteurs des anciennes *Lucrèces* [1], du fameux *vim corpus tulit* de Sénèque [2]. M. Ponsard s'est tiré habilement de cette difficulté. La confidence de Lucrèce, interrompue chez Ovide par ses larmes, et, ce qui vaut mieux, par sa pudique rougeur,

Et matronales erubuere genæ [3],

l'est, dans la tragédie nouvelle, par des exclamations de surprise, de

la revue de tant de reproductions traditionnelles de la même peinture par ce passage du célèbre roman de Bernardin de Saint-Pierre : « Virginie, voyant la mort inévitable, posa une main sur ses habits, l'autre sur son cœur, et, levant en haut des yeux sereins, parut un ange qui prend son vol vers les cieux. » — [1] Voyez notre premier article, dans le cahier de décembre 1843, p. 716. — [2] *Hippol.* 892. — [3] *Fast.* II, 828.

pitié, de colère, qu'arrache cette confidence à ceux qui la reçoivent. Lucrèce la complète par ce simple hémistiche, dont quelques expressions de Tite-Live[1], *profectus inde Tarquinius, ferox expugnato decore muliebri... pestiferum hinc abstulit gaudium*, ont fourni l'heureuse idée :

Il s'en fut triomphant[2].

Les consolations adressées à l'innocence de Lucrèce par son mari, par son père; son refus de s'absoudre elle-même, ou, du moins, de se faire grâce, et le coup dont elle se frappe; les serments de vengeance, les imprécations que prononcent sur le poignard sanglant Brutus d'abord, renonçant enfin, par une révolution attendue et frappante, à son personnage d'insensé, ensuite successivement les autres témoins de cette horrible scène, tout cela a aussi été judicieusement et habilement emprunté à l'historien latin. Chez M. Ponsard, par une disposition qui lui appartient, le père de Lucrèce parle le dernier et en des termes qui me semblent vraiment beaux, d'un tour tout à fait antique :

Enfants, faites silence;
Car je veux mettre aussi mon poids dans la balance.
Ne me dédaignez pas pour mes genoux tremblants :
Je n'ai plus ma vigueur, mais j'ai mes cheveux blancs.
Mon bras ne peut frapper, mais ma voix peut maudire.
O vous, dieux punisseurs, dieux du profond empire !
S'il est vrai que de ceux qui sont chargés de jours
Les imprécations ne vous trouvent pas sourds,
Que l'assassin errant, promenant sa misère,
Connaisse les rigueurs de la terre étrangère;
Qu'il y cherche partout un secours impuissant,
Et pleure autant de pleurs qu'il a versé de sang[3].

On a pu reprendre, et je l'ai fait moi-même, chez M. Ponsard, une attention trop marquée à insister sur certains traits de mœurs ; mais on aurait tort de lui reprocher d'avoir montré, dans un tableau touchant, les parents, les amis de Lucrèce qui lui ferment les yeux et, comme il était d'usage, l'appellent par trois fois.

La tragédie devait-elle s'arrêter immédiatement après la mort de Lucrèce ? était-elle complète tant qu'on n'y avait pas vu les suites politiques de cette mort, comment elle fournit à Brutus l'occasion qu'il cherchait de soulever Rome contre la tyrannie des Tarquins ? M. Ponsard ne l'a pas cru ; il a amené sur la scène le peuple de Collatie ; il l'a fait haranguer par Brutus; il l'a représenté partant en tumulte, avec le corps sans

[1] *Hist.* I, 58. — [2] Act. V, sc. III. — [3] *Ibid.*

vie de Lucrèce, pour Rome bientôt républicaine. C'était là, je le pense moi-même, l'indispensable conclusion de cette tragédie. Si elle a paru longue et froide, au point que l'auteur, qui l'avait abrégée pour la représentation, l'a presque supprimée dans un dénoûment *ad libitum*, que, selon la pratique assez mauvaise de Ducis, il a imprimé à la suite de sa pièce, la faute n'en appartient pas à l'idée, qui était juste, mais probablement à l'exécution, qui n'y a pas répondu. Le spectateur attendait beaucoup du réveil de Brutus; peut-être les discours qu'on lui a fait prononcer, bien qu'écrits d'après Tite-Live, qui en avait donné comme l'argument, sont-ils restés au-dessous de cette attente ?

Cet article est bien long; il est temps de conclure. Si l'œuvre de M. Ponsard, comme je l'ai remarqué en commençant, laisse quelque chose à désirer pour l'originalité de la conception, le fini de l'exécution, d'autre part, elle se recommande par des mérites considérables : une composition bien ordonnée; un adroit mélange de l'ancienne régularité avec les libertés nouvelles réclamées par le public; des combinaisons qui dissimulent, qui sauvent habilement le vide nécessaire de l'action; bon nombre de scènes, de morceaux, de traits, d'un effet tragique; de la vérité dans les caractères, dans les mœurs, dans les situations; un sentiment vif de l'antiquité; et, ce qui domine tout le reste, une remarquable élévation morale. Par là, cette œuvre mérite le grand succès qu'elle a obtenu; elle permet d'attendre de son auteur, s'il répond à sa vocation, un écrivain propre à consoler, pour sa part, notre scène tragique ou du silence, ou des erreurs, ou de la perte, si digne de regrets, des poëtes qui, de nos jours, y ont jeté le plus d'éclat.

PATIN.

Revue des éditions de Buffon.

SIXIÈME ARTICLE [1].

Variétés de l'espèce humaine. — Unité de l'homme.

Buffon agrandit toutes les questions auxquelles il touche; il fait plus, il crée des questions nouvelles.

Avant lui, l'*histoire naturelle de l'homme* n'existait pas. On étudiait

[1] Voir les cahiers de mai, juin, juillet, août et novembre 1843.

l'homme *individu;* on n'étudiait pas l'homme *espèce*[1]. Depuis lui, l'étude des *variétés*, des *races humaines*, est devenue une science particulière. Telle est la puissance du génie : une vue de Buffon nous donne les lois de la distribution des animaux sur le globe[2]; une autre vue nous donne la science des *races humaines*, et le vrai principe sur lequel cette science se fonde : l'*unité de l'homme*.

Il ne faut compter pour rien le peu qu'ont dit les anciens touchant les différences physiques des hommes. Aristote, qui relève quelques erreurs d'Hérodote, en adopte une foule d'autres. Il croit, par exemple, qu'il y a des peuples androgynes; il va même jusqu'à distinguer, dans ces androgynes, le sein droit, qui, dit-il, est celui de l'homme, du sein gauche, qui est celui de la femme[3].

Pline parle de peuples qui n'ont qu'un œil, de peuples qui ont les pieds tournés en arrière, etc.; il parle, sur la foi de Ctésias, de peuples qui, faute de bouche, se nourrissent par l'odorat et la respiration, et même de peuples sans tête et qui ont les yeux sur les épaules[4].

Nos modernes n'ont guère mis, d'abord, plus de critique dans ce qu'ils ont dit sur cette importante matière. Rondelet, l'excellent naturaliste Rondelet, décrit gravement un *évêque* ou *moine marin*, moitié poisson, moitié homme, « lequel avait, dît-il, face d'homme, mais rustique et mal gracieuse[5]. » Maupertuis écrivait des dissertations sur les *Patagons*[6]; et, malheureusement pour lui, il les écrivait dans le siècle où plaisantait Voltaire.

Buffon est le premier qui ait porté la critique dans l'histoire naturelle. La critique est une partie de l'esprit philosophique; et Buffon avait le vrai esprit philosophique, celui qui édifie, et non pas celui qui renverse.

Son Histoire naturelle de l'homme parut en 1749, à la suite de sa Théorie de la terre. Après avoir admiré, dans la Théorie de la terre, la grandeur du sujet et la magnificence des vues, on admira, dans l'Histoire naturelle de l'homme, la finesse des aperçus, une analyse délicate

[1] « Tout ce que nous avons dit jusqu'ici de l'homme, de sa formation, de son développement, de son état dans les différents âges de sa vie, de ses sens et de la structure de son corps, telle qu'on la connaît par les dissections anatomiques, ne fait encore que l'histoire de l'individu; celle de l'espèce demande un détail particulier, dont les faits principaux ne peuvent se tirer que des variétés qui se trouvent entre les hommes des différents climats. » T. VI, p. 98. — [2] Voyez mon précédent article, cah. de nov. 1843, p. 655. — [3] « Aristoteles adjicit dextram mammam iis « virilem, lævam muliebrem esse. » Plin. lib. VII, cap. II. — [4] Plin. lib. VII, cap. II. — [5] *L'Histoire entière des poissons, etc.* 1558, p. 362. — [6] *Lettre sur le progrès des sciences.*

et profonde, une métaphysique d'un ordre supérieur, qui rappelait la grande philosophie de Descartes, et qui avait le mérite de la rappeler, à une époque où les idées de Locke[1], propagées par Condillac[2], commençaient à la faire tomber dans l'oubli.

La partie la plus neuve de cette Histoire naturelle de l'homme est le chapitre sur les Variétés dans l'espèce humaine[3]. Ici Buffon joint à une érudition admirable une sagacité plus admirable encore. « La critique, dit un écrivain plein de sens, est l'art d'examiner les preuves[4]. » Jamais cet art n'a été porté plus loin. Buffon rassemble tout ce qu'ont dit les voyageurs, les naturalistes, les géographes; il compare entre eux tous ces auteurs, de si différente nature; il les juge, il les corrige; il démêle, dans leurs récits, le vrai du faux; ce qu'ils n'ont vu qu'avec les yeux du corps, il le voit avec les yeux de l'esprit[5], et par cela seul il le voit mieux; chacun d'eux n'a vu, d'ailleurs, que quelques traits épars, Buffon voit tout; il rapproche ce qu'ils ont séparé, il sépare ce qu'ils ont confondu; et de ces mille faits petits, obscurs, perdus dans leurs livres, il tire une science entière, et qui est immense.

On a beaucoup écrit, depuis Buffon, sur les *races humaines:* je mets tout de suite hors de ligne les travaux de Camper, de Blumenbach, de M. Cuvier; mais d'abord ces beaux travaux ne sont venus qu'après celui de Buffon; et ensuite, si l'on considère la vue complète, la vue profonde, la vue d'ensemble, le travail de Buffon reste sans égal.

Blumenbach, en parlant de Buffon, se borne à dire : « Buffon reconnaît dans l'espèce humaine six variétés dont voici les noms : la polaire ou lapone, la tartare, que j'ai nommée mongole d'après son nom vulgaire, l'asiatique australe, l'européenne, la noire et l'américaine[6]. » Ce peu de mots n'est pas même exact. Buffon ne compte pas six races principales, il en compte quatre : la polaire ou lapone et l'asiatique australe ne sont que des variétés secondaires, des nuances déterminées, des *sous-races.*

M. Cuvier dit : « Buffon n'a pu parvenir à la détermination précise des races humaines, comme Blumenbach et d'autres auteurs l'ont fait depuis[7]; » et ceci a quelque chose de vrai. La détermination des races humaines n'est pas aussi précise dans Buffon que dans Blumenbach, parce que Buffon n'a pas, comme Blumenbach, le secours de l'anato-

[1] *Essai sur l'entendement humain,* 1687. — [2] *Essai sur l'origine des connaissances humaines,* 1746. — [3] T. VI, p. 98. — [4] Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique.* — [5] « Voilà, dit-il, ce que j'aperçois par la vue de l'esprit. » — [6] *De l'Unité du genre humain et de ses variétés* (traduction française), p. 294. — [7] *Histoire des sciences naturelles* (cours au collége de France), t. IV, p. 173.

mie. Blumenbach voit mieux les traits opposés, les caractères précis, les *races tranchées;* Buffon voit mieux les modifications graduées, les nuances suivies qui lient les races les unes aux autres; il voit mieux l'*unité de l'homme.*

Quatre races principales, simples variétés d'une espèce unique, se partagent le monde : la blanche, la noire, la jaune et la rouge, ou, en d'autres termes, l'européenne, l'éthiopique, la mongolique et l'américaine. « L'homme, dit Buffon, blanc en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie et rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du climat[1]. »

Voilà donc quatre races principales dans l'espèce humaine, comme il y a quatre parties principales du monde.

La race *tartare*[2] occupe un espace immense. Elle s'étend de la Russie jusqu'à l'Inde. C'est proprement la race d'Asie. Les Tartares ou plutôt les Mongols, les Kalkas, les Calmouques, les Chinois, les Mantchoux, les Japonais, les Coréens, les peuples de Siam, de Tonkin, du Thibet, etc., etc., forment cette race. Tous ces peuples ont le haut du visage large, le nez court et gros, les yeux petits et enfoncés, les joues élevées, la face plate, le teint olivâtre, les cheveux droits et noirs. On retrouve le sang tartare en Europe, dans les Lapons, en Amérique, dans les Esquimaux, etc. « Les Lapons, les Samoïèdes, les Borandiens, les Zembliens, et peut-être les Groënlandais et les Pygmées du nord de l'Amérique, sont, dit Buffon, des Tartares dégénérés autant qu'il est possible; les Ostiaques sont des Tartares qui ont moins dégénéré; les Tonguses encore moins que les Ostiaques, etc.[3] »

Buffon n'est pas moins heureux, c'est-à-dire moins profondément savant, lorsqu'il pose les limites de la race *caucasique* ou blanche. Cette grande race, qui est la race d'Europe, a sa première origine dans l'Inde. « Nous trouvons, dit Buffon, que les habitants du Mogol et de la Perse[4], les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingréliens, les Circassiens, les Grecs et tous les peuples de l'Europe, sont les hommes les plus beaux, les plus blancs et les mieux faits de toute la terre, et que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Espagne, ou de la Circassie en France, il ne laisse pas d'y avoir une singulière ressemblance entre ces peuples si éloignés les uns des autres[5]. »

Buffon est encore le premier qui nous ait appris à démêler toutes ces

[1] T. XVIII, p. 1. — [2] Ou *asiatique*, ou *mongole*, ou *jaune*. — [3] T. VI, p. 109. — [4] « Les anciens Perses ont la même origine que les Indiens, et leurs descendants portent encore à présent les plus grandes marques de rapports avec nos peuples d'Europe. » Cuvier, *Règn. anim.* t. Ier, p. 82. — [5] T. VI, p. 190.

variétés si nombreuses dont se compose la race noire. «Il y a autant de variétés, dit-il, dans la race des noirs que dans celle des blancs; les noirs ont, comme les blancs, leurs Tartares et leurs Circassiens [1]..... » — « En examinant en particulier, dit-il encore, les différents peuples qui composent chacune de ces races noires, nous y verrons autant de variétés que dans les races blanches, et nous y trouverons toutes les nuances du brun au noir, comme nous avons trouvé, dans les races blanches, toutes les nuances du brun au blanc [2]. »

A propos de la race rouge ou américaine, il fait une remarque, qui a été confirmée depuis, savoir, que, dans cette race, la diversité des *sous-races* n'est pas, à beaucoup près, aussi prononcée que dans la race noire. « Autant on trouve, dit-il, de variété dans les peuples de l'Afrique, autant il y a d'uniformité dans la couleur et dans la forme des habitants naturels de l'Amérique [3]. » Il dit encore : « Il n'y a, pour ainsi dire, dans tout le nouveau continent, qu'une seule et même race d'hommes, qui tous sont plus ou moins basanés; et, à l'exception du nord de l'Amérique, où il se trouve des hommes semblables aux Lapons,..... tout le reste de cette vaste partie du monde ne contient que des hommes parmi lesquels il n'y a presque aucune diversité [4]...... »

Blumenbach a fait une race particulière de ce peuple *malais*, qui s'est répandu sur toutes les côtes de l'archipel indien. Cette race, ou, pour parler ici le langage même de la zoologie, cette *coupe* se trouvait déjà indiquée dans Buffon. « Tous ces peuples, dit-il (les Siamois, les Péguans, etc.), ne diffèrent pas beaucoup des Chinois, et tiennent encore des Tartares les petits yeux, le visage plat, la couleur olivâtre; mais, en descendant vers le midi, les traits commencent à changer d'une manière plus sensible, ou, du moins, à se diversifier. Les habitants de la presqu'île de Malaca et de l'île de Sumatra sont noirs [5]...... » Il ajoute : « Les Malais et les habitants de Sumatra et des petites îles voisines diffèrent des Chinois et par les traits et par la forme du corps [6]...... »

Après avoir séparé les Malais des Japonais et des Chinois, il sépare les Papous des Malais.

« Les Papous et les autres habitants des terres voisines de la Nouvelle Guinée sont, dit-il, de vrais noirs, et ressemblent à ceux d'Afrique, quoi qu'ils en soient prodigieusement éloignés [7]. »

[1] T. VI, p. 219. — [2] T. VI, p. 221. — [3] T. VI, p. 314. — [4] T. VI, p. 304. — [5] T. VI, p. 134. — [6] T. VI, p. 138. — [7] T. VI, p. 156.

Je n'en finirais pas, si je voulais indiquer ici tout ce que les successeurs de Buffon lui ont emprunté, ou même tout ce qu'on pourrait lui emprunter encore. Mais j'oublierais, je sacrifierais, comme tant d'autres, pour quelques vues de détail, la grande et principale vue, la vue de l'*unité de l'homme.*

Tout, dans le travail de Buffon, tend à un grand objet; et ce grand objet est de prouver l'*unité de l'homme.*

J'ai déjà cité cette belle phrase : « L'homme, blanc en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie, et rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du climat[1]. »

Buffon dit ailleurs : « Lorsque, après des siècles écoulés, des continents traversés, et des générations déjà dégénérées par l'influence des différentes terres, l'homme a voulu s'habituer dans des climats extrêmes, et peupler les sables du midi et les glaces du nord, les changements sont devenus si grands et si sensibles, qu'il y aurait lieu de croire que le nègre, le lapon et le blanc, forment des espèces différentes, si l'on n'était assuré que ce blanc, ce Lapon et ce nègre, si dissemblants entre eux, peuvent cependant s'unir ensemble et propager en commun la grande et unique famille du genre humain : ainsi leurs taches ne sont point originelles. Leurs dissemblances n'étant qu'extérieures, ces altérations de nature ne sont que superficielles; et il est certain que tous ne font que le même homme[2]. »

L'*unité de l'homme* posée, Buffon se demande quelles sont les causes qui produisent les *variétés humaines;* et il en trouve trois principales : le climat, la nourriture et la manière de vivre.

« Tout, dit-il, concourt à prouver que le genre humain n'est pas composé d'espèces essentiellement différentes entre elles, et qu'au contraire il n'y a eu originairement qu'une seule espèce d'hommes, qui, s'étant multipliée et répandue sur toute la surface de la terre, a subi différents changements par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la manière de vivre[3]..... »

De ces trois causes, le climat est la principale, car les deux autres tiennent à celle-là, et même en dépendent.

« J'admets, dit-il, trois causes qui, toutes trois, concourent à produire les variétés que nous remarquons dans les différents peuples de la terre. La première est l'influence du climat; la seconde, qui tient beaucoup à la première, est la nourriture; et la troisième, qui tient peut-être encore plus à la première et à la seconde, sont les mœurs[4]..... »

[1] T. XVIII, p. 2. — [2] T. XXIX, p. 160. — [3] T. VI, p. 333. — [4] T. VI, p. 212.

Relativement à la couleur des hommes surtout, le climat est la première cause, et presque l'unique. « On peut regarder, dit-il, le climat comme la cause première et presque unique de la couleur des hommes[1]..... »

Il dit ailleurs : « La chaleur du climat est la principale cause de la couleur noire. Lorsque cette chaleur est excessive, comme au Sénégal et en Guinée, les hommes sont tout à fait noirs; lorsqu'elle est un peu moins forte, comme sur les côtes orientales de l'Afrique, les hommes sont moins noirs; lorsqu'elle commence à devenir un peu plus tempérée, comme en Barbarie, au Mogol, en Arabie, etc., les hommes ne sont que bruns; et enfin, lorsqu'elle est tout à fait tempérée, comme en Europe et en Asie, les hommes sont blancs[2]..... »

La chaleur est donc la grande cause qui modifie les hommes; c'est elle, pour rappeler encore une fois la belle expression de Buffon, c'est elle qui les *teint de la couleur du climat;* et, quoiqu'il y ait un nombre presque innombrable de *races* et de *sous-races humaines*, il n'y a pourtant qu'une seule *espèce humaine*, il n'y a qu'un *homme*.

Je m'arrête ici un moment : je viens d'exposer les idées de Buffon; et je me demande, à mon tour, ce qu'il faut penser sur cette grande question de l'*unité physique* de l'homme.

Je dis l'*unité physique*, et cependant il est bien difficile de ne voir, dans la question qui m'occupe, qu'une question de physique.

L'unité de l'homme est surtout dans l'unité de l'esprit, dans l'unité de l'âme de l'homme. L'âme de l'homme est partout la même. Je retrouve partout les mêmes vertus, les mêmes passions, les mêmes espérances, les mêmes craintes. « Les nègres, dit Buffon, sont naturellement compatissants et même tendres pour leurs enfants, pour leurs amis, pour leurs compatriotes; ils partagent volontiers le peu qu'ils ont avec ceux qu'ils voient dans le besoin, sans même les connaître autrement que par leur indigence. Ils ont donc, comme l'on voit, le cœur excellent, ils ont le germe de toutes les vertus. Je ne puis écrire leur histoire sans m'attendrir sur leur état; ne sont-ils pas assez malheureux d'être réduits en servitude[3]?..... »

La question que j'examine ici n'est donc, pour moi, que la question de l'*unité physique de l'homme*. C'est une question de physique, qu'il faut résoudre par des faits physiques.

Or le fait physique qui résout toute question d'unité d'*espèce* est le fait de la fécondité continue[4]. Toutes nos races de chiens ne font qu'une.

[1] T. VI, p. 331. — [2] T. VI, p. 328. — [3] T. VI, p. 243. — [4] « C'est, dit

seule espèce, parce que, en s'unissant ensemble, elles donnent toutes des individus féconds, et d'une fécondité continue[1]. Le loup et le chien sont, au contraire, deux espèces distinctes, parce que, en s'unissant ensemble, ces deux espèces ne donnent que des individus stériles[2].

Toutes les races humaines ne font qu'une *espèce*, parce que, comme le dit Buffon, « elles s'unissent ensemble et propagent en commun la grande et unique famille du genre humain[3]. »

Il ne peut y avoir ici place pour l'arbitraire. On a beau appeler *espèces* les simples *variétés* de l'espèce humaine, en changeant le nom, on ne change pas la chose. Ce qui caractérise l'espèce est un fait, ce qui caractérise la race est un autre fait; ces deux faits sont essentiellement distincts, l'*espèce* et la *race* le sont donc aussi.

Rien ne sert plus à la clarté des idées que la précision des mots. Blumenbach écrit un livre pour prouver l'unité de l'espèce humaine, et il l'intitule : *De l'unité du genre humain*[4]; un genre a des espèces, une espèce n'a que des variétés. Buffon, écrivant sur le même objet, et se proposant le même but, dit excellemment : *Variétés dans l'espèce humaine*[5].

L'espèce humaine est donc une. Mais, cette question résolue, il s'en présente une autre : à la question de l'*unité de l'espèce* succède la question de l'*unité des races*.

Nous faisons, chaque jour, des races nouvelles d'animaux domestiques. Nous en faisons quand nous voulons[6]. Ce n'est pas tout : ces races

Buffon, en comparant la nature d'aujourd'hui à celle des autres temps, et les individus actuels aux individus passés, que nous avons pris une idée de ce que l'on appelle *espèce*, et la comparaison du nombre et de la ressemblance des individus n'est qu'une idée accessoire, et souvent indépendante de la première; car l'âne ressemble au cheval plus que le barbet au lévrier; et, cependant, le barbet et le lévrier ne font qu'une même espèce, puisqu'ils produisent ensemble des individus qui peuvent en produire d'autres, au lieu que le cheval et l'âne sont certainement de différentes espèces, puisqu'ils ne produisent ensemble que des individus viciés et inféconds. » T. VIII, p. 12. — [1] Je dis *fécondité continue*, parce que le mélange de quelques espèces très-voisines est quelquefois fécond. L'espèce de l'âne et celle du cheval, l'espèce du chien et celle du loup, etc., produisent ensemble. Mais cette *fécondité* est toujours *bornée* : le *mulet* de l'âne et du cheval est stérile dès la première ou dès la seconde génération; celui du chien et du loup l'est dès la seconde ou dès la troisième, etc., etc. — [2] Un peu plus tôt ou un peu plus tard, comme il vient d'être dit dans la note précédente. — [3] T. XXIX, p. 160. — [4] *De l'unité du genre humain et de ses variétés.* (Traduction française. Paris, 1804.) — [5] T. VI, p. 98. — [6] « On est toujours sûr, dit F. Cuvier, de former des races, lorsqu'on prend soin d'accoupler constamment des individus pourvus des particularités d'organisation dont on veut faire les caractères de ces races. » Voyez mon

une fois faites, rien n'est plus difficile que de les empêcher, si je puis ainsi dire, de se défaire. Il y a un art, et très-compliqué, qui n'a d'autre objet que de conserver les races.

Pour chacune de nos espèces domestiques, toutes les races viennent si bien d'une race, que, dans certaines conditions données, toutes reviennent à une.

Nos chiens, nos chevaux, redevenus libres en Amérique, sont revenus à une couleur uniforme, à un type unique. Le chien y a perdu son aboiement; il y a repris ses oreilles droites. Le cochon y est redevenu sanglier[1].

Toutes les races de nos animaux domestiques viennent donc d'une race, puisque toutes reviennent à une.

L'homme a, de même, une origine unique, un seul type, une souche une.

Deux caractères principaux distinguent les races humaines entre elles : l'un, pris de la forme des têtes osseuses; l'autre, pris de la couleur de la peau.

Camper est le premier qui ait mis quelque soin à faire remarquer aux naturalistes les différences physiques qui se trouvent entre les têtes des hommes.

Camper avait un génie facile, qu'il promenait partout, et qu'il ne fixait sur rien. En dessinant, à côté les unes des autres, des têtes d'homme blanc, d'homme noir, d'orang-outang, etc., il vit qu'une ligne, menée du front à la mâchoire supérieure, et tombant sur les dents incisives, s'inclinait de plus en plus en arrière[2], à mesure qu'il passait de l'homme blanc à l'homme noir, et de l'homme noir à la brute. Il y a donc une sorte de progrès gradué, une sorte d'échelle, qui, du moins pour un certain rapport donné[3], s'élève du quadrupède au

Résumé analytique des observations de F. Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux, 1841, p. 113. « Comme le chien est perpétuellement sous les yeux de l'homme, dit Buffon, dès que, par un hasard assez ordinaire à la nature, il se sera trouvé, dans quelques individus, des singularités ou des variétés apparentes, on aura tâché de les perpétuer en unissant ensemble ces individus singuliers, comme on le fait encore aujourd'hui, lorsqu'on veut se procurer de nouvelles races de chiens et d'autres animaux. » T. X, p. 14. — [1] Voyez les curieuses observations de M. Roulin sur les Changements observés dans les animaux domestiques transportés de l'ancien dans le nouveau continent. (*Mém. de l'Acad. des Sc. — Savants étrangers.*) 1835. — [2] Ou, ce qui revient au même, que l'angle formé par cette ligne (qui est la *ligne faciale*) avec la ligne de la base du crâne devenait de plus en plus aigu. *Dissertation sur les variétés naturelles qui caractérisent la physionomie des hommes des divers climats, etc.* p. 33. — [3] La *ligne faciale* de Camper, prise absolument, ne donne que les saillies relatives du front et de la mâchoire supérieure.

singe, du singe à l'homme, de l'homme noir à l'homme blanc; et c'était là, sans doute, la remarque d'un fait curieux. Mais combien n'a-t-on pas abusé de ce fait curieux? Que de conséquences outrées n'a-t-on pas voulu en tirer[1]? Ne semblait-il pas que la *ligne faciale* devait tout donner, et qu'il serait désormais aussi facile de mesurer les *degrés de l'intelligence* que les *degrés d'un angle?* Les hommes veulent toujours juger les choses délicates par des moyens grossiers. Il a fallu l'esprit perçant de La Bruyère, il a fallu le génie profond de Molière, pour soulever un coin du voile qui couvre les mystères du cœur humain. L'apprenti le plus novice en phrénologie passe la main sur un crâne, et vous assure qu'il a tout vu.

Loin d'être un moyen qui donne tout, la *ligne faciale* de Camper ne donne pas même les caractères physiques qui distinguent les têtes osseuses des races humaines, ou, du moins, elle ne donne ces caractères que pour quelques races.

« La ligne faciale, dit Blumenbach, convient seulement pour les races que caractérise la direction des mâchoires, et ne peut s'admettre quand la largeur de la face forme le caractère distinctif[2]. »

Ce qu'il ajoute peut être regardé comme l'expression d'une expérience consommée. « L'habitude et l'usage constant de ma collection de crânes me font connaître chaque jour davantage, dit-il, l'impossibilité d'assujettir les variétés des crânes à la règle d'un angle quelconque, la tête étant susceptible de tant de formes, et les parties qui la composent, et déterminent plus ou moins le caractère national, étant de proportions et de directions si différentes[3]. »

En tirant parti de tous les caractères que peut fournir la forme des têtes osseuses, Blumenbach établit cinq races humaines : la *caucasique* ou blanche, la *mongolique* ou jaune, l'*éthiopique* ou noire, l'*américaine* ou rouge, et la *malaise*.

La *caucasique* se distingue par *la beauté de l'ovale que forme sa tête*[4]; la *mongolique*, par ses pommettes saillantes, son visage plat; l'*éthiopique*,

[1] Camper s'est vu obligé de combattre lui-même quelques-unes de ces conséquences les plus absurdes. « La singulière analogie qui existe, dit-il, entre la tête du singe et celle du nègre, a porté quelques philosophes à cette idée extrême: s'il ne serait pas possible..... aux orangs-outangs de parvenir insensiblement, par l'éducation, à une extrême perfection, et de mériter, par la suite des temps, d'être placés au rang de l'espèce humaine. Ce n'est pas ici le moment de faire voir l'absurdité d'une pareille assertion....... » (*Dissert. sur les variétés nationales de la physionomie des hommes, etc.*) — [2] *De l'unité du genre humain, etc.* (traduction française), p. 211. — [3] *Idem*, p. 213. — [4] Voyez M. Cuvier, *Règn. anim.* t. I[er], p. 80.

par sa tête étroite, son nez écrasé : les deux autres, l'*américaine* et la *malaise*, ont des caractères moins précis [1].

Une tête plus ou moins ovale, des pommettes plus ou moins saillantes, un nez plus ou moins écrasé, etc., voilà donc les différences extrêmes que présentent les races humaines. Je dis *extrêmes*, et je le dis à dessein; car ce que je compare ici, ce sont les races les plus opposées, les races les plus diverses. Et vous n'oublierez pas qu'entre ces races opposées, diverses, il y a une foule de variétés, de nuances intermédiaires, qui les joignent, qui les unissent les unes aux autres : aussi Blumenbach n'hésite-t-il pas à conclure que « les variétés innombrables qui composent le genre humain se confondent insensiblement les unes dans les autres [2]. »

Quelques différences, plus ou moins marquées, dans la forme des têtes ne sont assurément pas des barrières que les races ne puissent franchir. Le lévrier et le dogue ont une tête très-différente [3], et sont de la même espèce. Le cheval et l'âne ont une tête tout à fait semblable [4], et sont de deux espèces distinctes. Dans un cas, la différence des têtes n'empêche pas l'unité d'espèce; dans l'autre, la différence d'espèce n'empêche pas la ressemblance des têtes.

De quelques différences, plus ou moins marquées, que j'observe dans les têtes des hommes, je ne puis évidemment conclure l'origine propre, c'est-à-dire la distinction primitive, l'indépendance absolue, des races humaines.

Ceux qui veulent une origine propre pour les races humaines, ne la

[1] « Les Américains n'ont pas de caractère à la fois précis et constant qui puisse en faire une race particulière. » (Cuvier, *Règn. anim.* t. I[er], p. 84.) « Les Malais peuvent-ils être aisément distingués de leurs voisins des deux côtés, les Indiens caucasiques et les Chinois mongoliques? » (Cuvier, *Règn. anim.* p. 13.) — [2] *De l'unité du genre humain, etc.* (traduction française), p. 281. C'est aussi le sentiment de Camper. « Comme les différentes contrées du globe tiennent, dit-il, les unes aux autres, on n'aperçoit, en général, entre les divers peuples, qu'une différence graduelle, et qui ne devient remarquable qu'à de très-grandes distances. » (*Dissert. sur les var. nat. de la physion. des hommes, etc.* p. 16.) — [3] « Les différences apparentes d'un mâtin et d'un barbet, d'un lévrier et d'un doguin, sont plus fortes que celles d'aucunes espèces sauvages d'un même genre naturel. » Cuvier, *Discours sur les révol. de la surf. du globe*, 3[e] édit. 1825, p. 124. — [4] « J'ai comparé avec soin les squelettes de plusieurs variétés de chevaux, ceux de mulet, d'âne, de zèbre et de couagga, sans pouvoir leur trouver de caractère assez fixe pour que j'osasse hasarder de prononcer sur aucune de ces espèces d'après un os isolé; la taille même ne fournit que des moyens incomplets de distinction, les chevaux et les ânes variant beaucoup à cet égard, à cause de leur état de domesticité. » Cuvier, *Rech. sur les ossem. fossiles*, 1825, t. II, p. 112.

veulent probablement pas pour toutes. A ceux qui la veulent pour trois, je demande pourquoi pas pour quatre? A ceux qui la veulent pour quatre, je demande pourquoi pas pour cinq? M. Cuvier admet trois races principales; Camper[1] en admet quatre; Blumenbach, cinq. Où sera la limite? Après les races viennent les sous-races. Faudra-t-il aussi des origines propres pour les sous-races?

Plus j'étudie ces grandes questions, plus tout semble me confirmer ce grand fait, savoir, que l'espèce seule a une origine primitive et propre.

Le second caractère qui distingue les races humaines est celui de la couleur de la peau.

On ne peut voir, pour la première fois, un homme noir ou un homme rouge, sans éprouver un étonnement profond. « Qui eût osé croire, s'écrie Pline, à l'existence des Éthiopiens avant de les avoir vus[2]? »

« Lorsque les Portugais, dit Raynal, ayant dépassé le Niger, trouvèrent des hommes absolument noirs, avec des cheveux crépus, un nez écrasé, des lèvres épaisses, et très-différents de tout ce qu'ils avaient jusqu'alors aperçu, cette vue leur parut une confirmation des erreurs antiques, et ils doutèrent d'abord s'ils ne devaient pas rétrograder[3]. »

L'ingénieux historien de Colomb, M. Washington Irving, énumérant les objets nouveaux rapportés par Colomb d'un nouveau monde, les animaux inconnus, les plantes rares, l'or du pays en poudre, en masses brutes, etc., fait remarquer que rien ne parut plus étonnant que les Indiens, « lesquels, dit-il, étaient l'objet d'un vif et inépuisable intérêt, car, ajoute-t-il, il n'y a rien de plus curieux pour l'homme que les variétés de sa propre espèce[4]. »

De grands anatomistes, Malpighi, Albinus, Ruysch, Meckel, ont cherché dans quelle partie de la peau résidait la couleur noire des nègres. Rien n'est plus célèbre, en anatomie, que *le réseau muqueux* de Malpighi[5]. Voltaire en a parlé.

[1] « L'on partage assez communément les peuples de la même manière qu'on divise les grandes parties de la terre, c'est-à-dire en Européens, Africains, Asiatiques et Américains. » Camper, *Dissert. sur les var. nat. qui caract. la physion. des hommes, etc.* p. 16. — [2] « Quis enim Æthiopas, antequam cerneret, credidit? » Lib. VII, cap. 1. — [3] *Hist. philosoph. et polit. des établiss. des Europ. dans les deux Indes*, édit. de 1820, t. I, p. 44. — [4] *Histoire de Christophe Colomb*, t. Ier, p. 341. — [5] J'ai fait voir que ce prétendu *réseau*, devenu si fameux, n'est point un *réseau*, comme l'avait cru Malpighi, mais une lame, une couche continue. (Voyez mon Anatomie générale de la peau, etc. 1843.)

« La maladie des systèmes, dit-il, peut-elle troubler l'esprit au point de faire dire qu'un Suédois et un Nubien sont de la même espèce, lorsqu'on a sous les yeux le *reticulum mucosum* des nègres, qui est absolument noir, et qui est la cause évidente de leur noirceur inhérente et spécifique[1] ? »

Après Malpighi, après Ruysch, après Albinus, après Meckel, j'ai cherché aussi quel pouvait être le siége de la couleur noire des nègres. J'ai trouvé, dans la peau du nègre et dans celle de l'Américain, entre le derme et le second épiderme [2], une couche de matière sécrétée, noire dans le nègre, rouge ou plutôt couleur de cuivre dans l'Américain. Cette couche de matière sécrétée, cette couche de *matière pigmentale*, siége de la couleur des races humaines colorées, ne se trouve point dans l'homme de race blanche. Voilà donc, dira-t-on aussitôt, une différence tranchée, une différence profonde, entre l'homme de race blanche et l'homme de race colorée. Non, il n'y a point de différence profonde.

Cette même couche *pigmentale*, que j'avais trouvée dans l'homme de race noire et dans l'homme de race rouge, je l'ai retrouvée dans le Kabyle, dans l'Arabe, dans le Maure, qui certainement ne viennent ni des Américains ni des nègres, qui certainement sont des hommes de race blanche.

Il y a plus : j'ai retrouvé, jusque dans l'homme de race blanche, un germe de la *couche pigmentale*. Le mamelon de l'homme blanc est coloré, et il doit sa couleur à une *couche pigmentale*, toute semblable à la *couche pigmentale* de l'Américain et du nègre.

La différente couleur des hommes, vue superficiellement, semblait les éloigner les uns des autres. Cette même différence de couleur, mieux étudiée, devient une preuve nouvelle de leur unité première; car elle fait voir comment, du moins pour un caractère donné, les races se modifient, comment celle qui n'a pas ce caractère peut l'acquérir, comment la race blanche peut acquérir la *couche*, *l'appareil pigmental*, des races colorées.

M. Cuvier fait un reproche à Buffon d'avoir dit que « la couleur des nègres n'est que le produit de la chaleur et de la lumière[3]. » L'*appareil*

[1] *Des singularités de la nature*, ch. XXXVI. — [2] J'ai fait voir qu'il y a toujours deux épidermes. Avant moi, on n'en connaissait qu'un. (Voyez mon Anatomie générale de la peau, etc. 1843.) — [3] *Histoire des sciences naturelles, etc.* (cours fait au collége de France), t. IV, p. 173. Dans tout ce que Buffon dit de l'action de la chaleur, il faut entendre *l'action réunie* de la chaleur et de la lumière. Au temps de Buffon, on ne connaissait pas assez l'action propre de la lumière sur la couleur des êtres vivants.

pigmental que je trouve dans la peau du Kabyle, dans celle de l'Arabe, dans celle du Maure, n'est-il pas *le produit de la chaleur et de la lumière?*

Buffon lui-même dit: « ... Il y a une autre raison beaucoup plus forte contre mon opinion, et qui d'abord paraît invincible, c'est qu'on a découvert un continent entier, un nouveau monde situé dans la zone torride, et où cependant il ne se trouve pas un homme noir, tous les habitants de cette partie de la terre étant plus ou moins rouges, plus ou moins basanés ou couleur de cuivre[1]. » Buffon ne se ferait plus aujourd'hui l'objection *qui lui paraissait invincible.* A la nuance près (*cuivrée* dans l'un et *noire* dans l'autre), l'Américain a une *couche*, un *appareil pigmental* tout comme le nègre.

Je le répète donc: on peut assurer aujourd'hui que Buffon ne s'est point trompé dans ses deux grandes vues: la grande cause qui modifie les hommes est la chaleur; la grande loi qui règne, au milieu de cette multitude presque infinie de races et de sous-races humaines, est l'*unité de l'homme.*

L'espèce humaine est donc une, l'homme est un.

FLOURENS.

HISTOIRE DE LA CHIMIE, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, comprenant une analyse détaillée des manuscrits alchimiques de la Bibliothèque royale de Paris, un exposé des doctrines cabalistiques sur la pierre philosophale, l'histoire de la pharmacologie, de la métallurgie, et, en général, des sciences et des arts qui se rattachent à la chimie, etc. par le Dr* Ferd. Hoefer. Tome Ier. Paris, au bureau de la Revue scientifique, rue Jacob, n° 30. 1842.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Dans un premier article sur l'Histoire de la chimie du Dr Hoefer, après avoir parlé de l'étendue de cette science, de la diversité des connaissances qui en sont l'objet essentiel, et des notions qui s'y rattachent quoique pouvant en paraître indépendantes, nous avons dit comment

[1] T. VI, p. 266. — [2] Voir le cahier de février 1843.

nous concevons la coordination des matériaux à mettre en œuvre pour écrire une histoire de la chimie, à laquelle l'épithète de rationnelle s'appliquerait sans contestation, parce que, en retraçant fidèlement le développement successif de chaque notion fondamentale de la science, elle présenterait, dans l'ordre des temps, la succession des idées relatives à un même objet. L'article que nous rappelons a été, pour nous, une occasion de soumettre, à la critique des personnes qui attachent quelque importance à l'histoire des sciences, des règles qui, à notre avis, doivent guider l'auteur d'une histoire de la chimie. En revenant aujourd'hui à l'ouvrage du Dr Hoefer, nous ne l'examinerons pas pour savoir s'il se rapproche ou s'il s'éloigne de notre manière de voir; nous nous bornerons à faire connaître la distribution des matières qu'il renferme, et l'esprit d'après lequel les faits sont présentés au lecteur.

L'histoire de l'intelligence humaine, envisagée dans son développement général ou dans un de ses développements particuliers, ayant donné lieu à des distinctions assez différentes, relativement aux caractères de diverses phases ou époques en lesquelles plusieurs auteurs, dans ces derniers temps, ont cru devoir la partager, il ne sera point déplacé, sans doute, de parler ici de quelques-unes de ces distinctions, puisque le Dr Hoefer a commencé son livre par en établir, sous le titre de *Un mot sur l'histoire de la science en général.*

M. Auguste Comte posa les premières distinctions de ce genre, qui fixèrent l'attention, nous ne disons pas des savants en général, mais de ceux qui, réfléchissant à la manière dont les connaissances se développent et se répandent par l'enseignement oral et écrit, recherchent comment des idées justes ou inexactes se propagent dans un public lettré, ou qui a la prétention de l'être pour ce dont il s'occupe. Dans un cours que M. A. Comte commença à professer, en 1826, à l'Athénée de Paris, sous le titre de *Philosophie positive*, auquel assistèrent plusieurs savants célèbres, il formula comme *loi*, dans la marche progressive de l'esprit humain, la distinction de trois *états théoriques* différents, par lesquels passe successivement chacune de nos conceptions principales, chaque branche de nos connaissances : *l'état théologique ou fictif, l'état métaphysique ou abstrait*, et l'*état scientifique ou positif*. Définissons ces expressions brièvement, en employant, autant que possible, les termes mêmes de l'auteur.

L'esprit humain, sous l'empire de l'*état théologique*, rapporte les phénomènes dont il cherche les causes, *d'abord*, à l'action de nombreuses divinités indépendantes; *ensuite*, à l'action providentielle d'un *dieu unique*. Sous l'empire de l'*état métaphysique*, les agents divins sont remplacés,

d'abord, par des forces abstraites, véritables entités ou abstractions personnifiées; *ensuite*, par une seule entité générale, *la nature*, de laquelle découlent tous les phénomènes. Enfin l'esprit humain, sous l'influence de l'*état scientifique*, renonçant à connaître les causes intimes des phénomènes, cherche *d'abord* à en découvrir les *lois* par le raisonnement et l'observation; il tend *ensuite* à rattacher tous les phénomènes, quelle qu'en soit la diversité, à un *seul fait*, à celui de la gravitation, par exemple.

Voilà les distinctions posées comme *lois* par M. A. Comte. Nous ne rechercherons pas si elles sont fondées, si elles s'appliquent également bien à chacun des trois groupes de sciences qui traitent des phénomènes du monde inorganique, des phénomènes des êtres organisés, et des connaissances relatives aux hommes vivant en société; nous ne discuterons pas sur la valeur du mot *métaphysique*, servant à caractériser le second état théorique de l'esprit humain, pour savoir si, en l'employant comme synonyme du mot *abstrait*, M. Comte donne une idée claire de ce qu'il veut faire comprendre à ses lecteurs; enfin nous n'examinerons pas si l'*état positif*, tel que le définit M. Comte, est essentiellement différent du *second état* dans ses applications, et s'il est possible de concevoir une méthode philosophique quelconque sans l'emploi de l'abstraction; qu'il nous suffise d'avoir exposé assez clairement ces distinctions, telles que M. Comte les définit, pour qu'on puisse les comparer avec des distinctions du même ordre, faites postérieurement par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire et par le Dr Hoefer.

M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, dans des considérations générales sur la zoologie, distingue trois périodes dans l'histoire de cette science et dans celle de toutes les sciences d'observation; voici comment il les nomme et les caractérise:

La première, *période de confusion des sciences*, comprenant l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle, n'a pas de méthode déterminée; elle a pour résultat des hypothèses;

La seconde, *période de division*, commence dans le second quart du XVIIe siècle environ, et s'étend jusqu'en 1807;

La troisième, *période d'association*, commençant avec les travaux de M. Geoffroy père sur l'unité de composition des animaux, a pour méthode la synthèse, et pour résultat des théories.

Si ces distinctions diffèrent de celles de M. Comte en ce que l'application en est bornée aux sciences d'observation proprement dites, cependant, en supposant vraies les unes et les autres, elles doivent coïncider, puisque les distinctions de M. Comte, comme les plus générales

que l'on puisse concevoir, doivent comprendre les distinctions particulières de M. I. Geoffroy; mais, si l'on prétendait qu'il n'y a pas de comparaison fondée entre les distinctions que nous rapprochons, par la raison qu'un des auteurs parle de *périodes* aussi bien limitées qu'on peut le faire en histoire, tandis que l'autre parle d'*états de développement*, nous répondrions que les choses se rapprochent réellement, puisqu'il s'agit, dans les deux cas, de l'examen des connaissances humaines envisagées sous le point de vue de leur *développement successif*.

Si l'on objectait encore que les distinctions de M. I. Geoffroy portent principalement sur les méthodes, considérées comme moyen de découvrir la vérité, tandis qu'il en est autrement des *états théoriques de développement* de M. Comte, nous répondrions que ce savant rattache à chacun de ces états une *méthode spéciale de philosopher*, de sorte que, suivant lui, l'esprit humain, recherchant la vérité, emploie trois méthodes pour la découvrir : la *méthode théologique*, la *méthode métaphysique* et la *méthode positive;* mais l'usage de l'une d'elles exclut nécessairement l'usage des deux autres, et, dans l'opinion de M. Comte, la dernière seule ne mène pas à l'erreur. Il y a donc analogie entre les distinctions des deux auteurs, et conséquemment comparaison possible à établir entre elles.

S'il y a cette ressemblance entre *l'état théologique* et la *période de confusion*, que, dans l'esprit des auteurs, ces distinctions concernent l'enfance des connaissances, l'époque où elles sont le moins avancées, cependant, en allant au fond des choses, on arrive sans peine à en faire ressortir la différence. En effet, la *période de confusion* exclut les méthodes *déterminées*, ou, en d'autres termes, la *méthode*, tandis que l'état théologique en a une *spéciale*, d'après laquelle des faits pourront être exposés dans un ordre parfait, si l'auteur qui la prend pour guide, convaincu que le monde est le produit de l'être infini, doué de la science et de la sagesse suprêmes, possède le talent de parler du Créateur et de ses œuvres, comme l'ont fait Bossuet, dans la Connaissance de Dieu et de soi-même, et Fénélon, dans le traité de l'existence et des attributs de Dieu.

Il n'y a plus de comparaison possible entre *l'état* ou la *méthode métaphysique* et la *période de division*, représentée par l'analyse; car, par celle-ci, vous séparez des faits, des choses, d'un ensemble, pour connaître chacun d'eux, chacune d'elles en particulier, et, dans la *méthode métaphysique*, telle que M. Comte la définit, vous rattachez des effets, des phénomènes, à des causes, à des forces, à des entités, à des abstractions personnifiées, opération de l'esprit qui est du ressort de la synthèse et non de l'analyse.

Si, au premier coup d'œil, on aperçoit quelque ressemblance entre *l'état positif* et la *période d'association*, parce que M. Comte et M. I. Geoffroy considèrent l'esprit humain arrivé au terme où les découvertes ont le plus de précision et de généralité, on verra cette ressemblance s'évanouir en examinant les choses avec attention. Effectivement, la *méthode positive* ne peut être comprise sans l'usage de l'analyse et de la synthèse, et, si l'expression de *période d'association* a un sens défini, comme succédant à la *période de division*, cela veut dire que, avant d'établir des rapports à l'aide de la synthèse, on a déterminé par une analyse préalable, les éléments entre lesquels la synthèse établit des rapports (voyez notre premier article, cahier de février 1843, pages 72 et 73) : conséquemment, l'état positif ou la méthode positive, qui comprend l'analyse et la synthèse comme moyens de connaître, ne peut correspondre rationnellement à la *période d'association* de M. I. Geoffroy, qui ne comprend que la synthèse.

Passons maintenant aux distinctions du Dr Hoefer.

Il compte trois époques dans l'histoire de la chimie, de la physique, de l'astronomie, ou, plus généralement, dans l'histoire de presque toutes les connaissances humaines.

La *première époque* comprend toute l'antiquité, et s'étend jusqu'au moment de la lutte entre le christianisme naissant et le paganisme à l'agonie.

Elle incline vers la pratique.

Elle est caractérisée par l'exactitude des faits que l'intelligence observe, par la justesse et la simplicité de doctrines émanées d'une intuition primitive, plutôt que produites par la science proprement dite, puisqu'elles manquent des preuves nécessaires à en démontrer l'exactitude.

La *seconde époque* embrasse le moyen âge jusqu'aux temps modernes.

La pensée, dominée par la suprématie spirituelle, s'égare dans des spéculations mystiques.

La *troisième époque*, comprenant les temps modernes, est caractérisée surtout par la tendance des esprits à démontrer *rigoureusement* les généralités déduites des faits bien observés.

Il n'existe pas de correspondance entre les *trois époques* du Dr Hoefer et les *trois périodes* de M. I. Geoffroy : car la *première époque*, caractérisée par l'exactitude des faits, par la justesse et la simplicité des doctrines, est absolument différente de la *période de confusion;* et évidemment, entre la *seconde époque* et la *période de division*, il n'y a pas plus de ressemblance qu'entre la *troisième époque* et la *période d'association*.

S'il existe quelque rapport entre la *troisième époque* du Dr Hoefer et *l'état positif* de M. Comte, il n'y en a plus entre les autres; car, dans les idées du premier, l'esprit humain est en décadence de la *première époque* à la *seconde*, tandis que, suivant M. Comte, il y a progrès de *l'état théologique* à *l'état métaphysique*, et il est évident, en outre, que la seconde époque du Dr Hoefer correspond à l'état théologique de M. Comte.

Notre but serait dépassé, si nous cherchions, par une critique approfondie, à expliquer la différence des distinctions précédentes d'après le point de vue particulier où leurs auteurs se sont placés, soit en partant d'une science spéciale pour généraliser leurs vues, soit en considérant l'ensemble des connaissances humaines, d'après une opinion particulière, et non conformément à un système de principes préalablement démontrés; il nous suffit d'avoir exposé combien peuvent différer entre elles des distinctions générales faites, dans l'histoire de l'esprit humain, par des écrivains contemporains, qui s'appuient cependant sur des sciences qualifiées de positives, et appartenant à ce qu'on appelle, en Angleterre, la philosophie naturelle.

Si nous examinons l'histoire de la chimie du Dr Hoefer, nous verrons d'abord qu'il la partage en trois époques, mais celles-ci ne correspondent pas aux époques en lesquelles il a partagé l'histoire de la science en général; car la première époque de la chimie, comprenant les premiers temps historiques jusqu'au IXe siècle de l'ère chrétienne, embrasse donc une partie du moyen âge, même en n'en datant le commencement que de 476, année de la chute de l'empire romain d'Occident; la deuxième époque s'étend du IXe siècle au XVIe, et la troisième, enfin, du XVIe siècle au temps actuel.

La première époque est divisée en trois sections, dont la première finit à l'année 640 avant J. C.; la seconde au IIIe siècle de l'ère chrétienne, et la troisième au IXe siècle.

La première section est consacrée aux Chinois et aux Indiens; la seconde, aux Égyptiens, aux Phéniciens et aux Hébreux; enfin, la troisième l'est aux Grecs et aux Romains.

Énumérons les matières comprises dans les deux premières sections, en conservant fidèlement l'ordre d'après lequel le Dr Hoefer les a présentées, afin de mettre nos lecteurs à même de connaître l'ouvrage, et d'apprécier ensuite la valeur des observations que nous soumettrons au laborieux auteur de l'Histoire de la chimie.

Iʳᵉ ÉPOQUE. — DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'AU IXᵉ SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Iʳᵉ SECTION. — Depuis les premiers temps historiques jusqu'à Thalès (640 ans avant J. C.).

I. Chinois.

Les Chinois n'ont rien qui ressemble à un système d'idées chimiques, du moins avant le moyen âge; mais, comme l'auteur le fait observer, leur médecine, leur métallurgie et plusieurs de leurs arts, sont susceptibles de fournir quelques documents intéressants à l'histoire de la chimie.

Ainsi ils fabriquèrent pour leurs feux d'artifice de la poudre à canon, longtemps avant la nôtre, et cependant avec les mêmes proportions de nitre, de soufre et de charbon; mais l'auteur, en avançant que l'idée de la faire servir aux armes ne se présenta pas à leur esprit, et qu'ils durent aux Européens l'usage des armes à feu, est en contradiction avec le père Amiot, qui s'exprime en ces termes (*Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc. des Chinois*, t. VIII, p. 331) : « Je m'arrête ici un moment pour faire observer que les armes à feu, étaient connues très-certainement des Chinois, dès le commencement de l'ère chrétienne, puisque *Koung-Ming*, qui vivait alors [1], en faisait usage, comme je le dirai bientôt en décrivant sa manière. Ce fait est attesté par tous les historiens, qui ne disent pas simplement que *Koung-Ming* en faisait usage, mais qu'*il s'en servait avec plus de succès qu'aucun autre*, ce qui suppose que les autres s'en servaient aussi. » Les Chinois furent les premiers à fabriquer la porcelaine, et, à ce sujet, le Dʳ Hoefer fait l'histoire des travaux auxquels cette poterie donna lieu en Europe au XVIIIᵉ siècle; ils surent préparer différents alliages, notamment le bronze, le laiton, le pacfong, dès la plus haute antiquité; de 2400 à 1200 ans avant J. C., l'or, l'argent et le cuivre, servaient à leurs échanges; mais, s'ils connurent ces métaux, ainsi que le plomb, l'étain, le zinc et le fer, ils n'étaient pas avancés en métallurgie, et ils reçurent de l'Europe, très-probablement, l'usage des acides minéraux employés comme dissolvants.

Si l'on ne peut douter de l'ancienneté des notions que les Chinois avaient sur les sujets précités, il est vrai, pourtant, qu'on se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de mettre aucune date précise à la plupart de ces notions, et qu'il est même difficile de démontrer qu'au premier

[1] Vers l'an 200 de notre ère.

siècle de notre ère ils possédaient réellement toutes celles que le Dr Hoefer leur attribue, notamment l'idée de la transmutation des métaux.

II. Indiens (Indoustanis).

Même incertitude pour les connaissances des Indiens; si tout porte à croire, comme le dit le docteur Hoefer, que ces peuples surent, à l'instar des Chinois, tirer de la terre et travailler plusieurs métaux, fabriquer l'acier-wootz, un certain nombre d'alliages métalliques, se servir de borax pour la soudure, préparer des matières colorantes, telles que l'indigo, la garance, qu'ils appliquaient ensuite sur les étoffes; cependant la difficulté d'assigner des dates certaines à l'origine de leurs connaissances subsiste toujours.

Le Dr Hoefer fait remarquer l'analogie de plusieurs de leurs idées spéculatives avec celles des philosophes de l'Occident. Par exemple, suivant eux, cinq éléments, la terre, l'eau, l'air, le feu et l'éther, constituent la matière; leurs corps simples sont donc ceux d'Aristote; en outre, l'analogie de leur opinion sur la transmigration des âmes avec la doctrine de la métempsycose des Égyptiens, et avec plusieurs points de la philosophie de Pythagore, est encore de toute évidence.

III. Égyptiens, Phéniciens, Hébreux.

Comme tout le monde sait, les arts furent cultivés par les Égyptiens dès l'antiquité la plus reculée; les monuments que le temps a respectés, et les débris de ceux qui ne sont plus, attestent leur habileté et la variété de leurs procédés; comme les voyages des philosophes en Égypte nous montrent qu'ils avaient devancé les Grecs dans la culture de la science proprement dite. Les Phéniciens se livrèrent aussi de bonne heure, non-seulement au commerce le plus étendu dont l'histoire ancienne ait transmis le souvenir, mais encore à la pratique de plusieurs arts; enfin les Hébreux, dans les relations qu'ils eurent avec les Égyptiens et les Phéniciens, s'approprièrent quelques-uns des procédés de ces peuples.

Le Dr Hoefer, après quelques considérations générales, examine des objets spéciaux dans les paragraphes suivants :

§ 1. De l'origine de la science.
2. Pain. — Froment. — Vin. — Bière. — Huile.
3. Métallurgie. — Or. — Argent. — Airain. — Fer, etc.
4. Monnaies.
5. Étoffes.

§ 6. Blanchiment.
7. Teinture.
8. Écriture. — Encre.
9. Pierres précieuses.
10. Verres. — Pierres précieuses artificielles.
11. Embaumement.

Le Dr Hoefer, n'admettant pas, avec raison, l'authenticité des écrits chimiques attribués à Hermès Trismégiste, ne considère les Égyptiens, les Phéniciens et les Hébreux, que sous le rapport des connaissances qu'ils pouvaient avoir dans les arts du ressort des actions moléculaires. En parlant de leur métallurgie, il combat l'opinion de ceux qui, comme Stahl, ont cru que Moïse avait dissous le veau d'or dans un liquide, après l'avoir passé au feu. Suivant lui, le veau d'or, qui paraîtrait avoir été en bois recouvert de lames de ce métal, aurait été brûlé, ou littéralement *détruit dans le feu*, et le résidu, *moulu en petites parcelles*, aurait été *jeté dans l'eau* que Moïse *fit boire* ensuite *aux fils d'Israël*. Il est évident que, en adoptant cette interprétation, il n'est plus nécessaire de recourir à un dissolvant, puisque le résidu métallique du veau d'or, détruit par le feu, aurait été simplement soumis à une division mécanique, puis mis en suspension dans l'eau.

Le Dr Hoefer discute encore la question de savoir si, du temps de Moïse, les Hébreux se servaient d'épées, de couteaux, de cognées, en fer aciéré et trempé : tout en admettant que les Hébreux connaissaient le fer, il trouve, dans les textes mêmes cités par Goguet à l'appui de l'opinion précédente, la preuve du contraire.

Il admet que les Égyptiens purifiaient l'or et l'argent par la coupellation, en faisant usage du plomb et des cendres des végétaux; mais il leur refuse, comme aux Chinois, la connaissance des acides minéraux employés au traitement des matières métalliques.

IIe Section. — De 640 ans avant J. C. au IIIe siècle après J. C.

IV. Grecs, Romains.

Dans des considérations générales, le Dr Hoefer fait remarquer la disposition des Grecs à imaginer des systèmes, des théories, sans s'astreindre aux détails de la pratique, pour l'opposer à la disposition qui portait les Romains aux applications utiles plutôt qu'aux conceptions abstraites de l'intelligence. Les Grecs conservèrent l'esprit qui les distinguait, sous la domination romaine, et, lorsqu'ils en furent affranchis par la chute de l'empire d'Occident, ils établirent le siége prin-

cipal de leurs sciences et de leurs arts dans Byzance, capitale de l'empire d'Orient.

La distribution des matières de cette section diffère de celle que l'auteur a faite des matières de la précédente. Ainsi une première partie comprend la *théorie*, et une seconde, la *pratique*.

A. PARTIE THÉORIQUE.

Systèmes des philosophes de la Grèce.

Voici les paragraphes de cette partie :

§ 1. École ionienne. — Thalès.
2. Anaximandre.
3. Anaximène.
4. École de Pythagore.
5. École éléatique.
6 et 7. Philosophie d'Héraclite. — Hippocrate.
8. Philosophie d'Empédocle.
9. Philosophie de Leucippe et de Démocrite.
10. Démocrite.
11. Philosophie d'Anaxagoras.
12 et 13. Philosophie de Diogène d'Apollonie et d'Archélaüs.
14. Des sophistes.
15. Platon.
16. Aristote.
17. Théophraste.
18. Résumé.

Le principe qui dirige surtout l'auteur, dans l'exposé qu'il trace des systèmes de la philosophie grecque, consiste essentiellement à présenter un résumé très-concis de chacun d'eux, en insistant particulièrement sur des analogies que ces systèmes lui semblent avoir avec des opinions actuelles : mais, quand il conjecture que ce qui est vrai pour les modernes, dans la philosophie grecque, reposait sur des faits exactement observés et décrits dans des recueils aujourd'hui perdus, il énonce une opinion plus favorable à la science antique que celle qu'on lui aurait prêtée, ce nous semble, d'après ce qu'il a dit, dans la première section, à propos de *l'origine de la science* chez les Égyptiens.

Le Dr Hoefer, en citant plusieurs passages du traité *des airs, des eaux et des lieux*, d'Hippocrate, pour les réfuter, nous paraît agir avec beaucoup de sévérité, en ne tenant pas assez compte des temps où ce traité fut écrit. Peut-être même qu'un des passages qu'il critique serait justifié, si on l'interprétait autrement qu'il ne l'a fait. Voici ce passage tel que le Dr Hoefer l'a traduit:

C. 42. « Ceux qui regardent les eaux salines comme purgatives, « ἁλμυρὰ ὕδατα, se trompent. Loin de là, elles sont contraires aux évacua- « tions, elles resserrent le ventre plutôt qu'elles ne le relâchent. »

« Ceci revient à dire, ajoute le D[r] Hoefer, que les sels alcalins ne sont pas purgatifs; car ce sont précisément ces sels qui se trouvent le plus ordinairement dissous dans l'eau. »

Cette critique nous paraît fondée, si l'expression ἁλμυρὰ ὕδατα doit être traduite par *eaux salines*, c'est-à-dire, si Hippocrate a voulu désigner des eaux médicinales renfermant du sulfate de soude, du sulfate de magnésie, etc.; mais, s'il a eu l'intention de désigner des *eaux salées* comme celles de la mer, où domine le chlorure de sodium (sel marin), la critique n'est plus aussi juste : car, d'après des recherches qui nous sont particulières, si l'on ne peut nier que, dans certains cas, l'eau de la mer agisse à la manière des eaux purgatives, cependant elle agit, dans beaucoup d'autres, de la manière contraire, et alors l'action qu'elle exerce à l'intérieur est tonique, comme celle qu'elle exerce à l'extérieur.

B. PARTIE PRATIQUE.

Elle comprend les connaissances qui se rattachent à la chimie dite minérale ou inorganique, et les connaissances relatives à la chimie organique. Nous allons donner les titres des paragraphes où elles sont exposées.

1. Chimie minérale.

§ 19. Métallurgie. — Alliages.
20. Métallurgie. — Exploitation des mines.
21. Alliages d'or, d'argent et de cuivre. — Moyen de purification. — Coupellation.
22. Monnaies.
23. Connaissance des propriétés des métaux. — Des composés ou des préparations métalliques.
24. Argent.
25. Cuivre.
26. Zinc.
27. Fer.
28. Manganèse.
29. Plomb.
30. Étain.
31. Mercure.
32. Arsenic.
33. Antimoine.
34. Soufre.
35. Sels alcalins.

§ 36. Savons.
37. Nitre.
38. Sel marin.
39. Sel ammoniac.
40. Alun.
41. Poterie.
42. Vases murrhins.
43. Verres.
44. Verres colorés.
45. Couleurs.
46. Pourpre.
47. Couleurs rouge et jaune.
48. Couleur bleue.
49. Violet.
50. Couleur verte.
51. Chrysocolle.
52. Couleurs noires.
53. Couleur blanche.
54. Application des couleurs.
55. Minerais. — Mortiers, plâtre.
56. Air. — Corps aériformes.
57. Eaux. — Eaux minérales.
58. Feu.
59. Aérolithe.

2. Chimie organique.

60. Documents concernant la chimie organique.
61. Engrais.
62. Vins.
63. Vinaigre.
64. Sucre.
65. Miel.
66. Cire.
67. Farine.
68. Amidon.
69. De quelques végétaux et de leurs produits.
70. Suc de grenade.
71. Encres. — Encre sympathique.
72 et 73. Sucs de pavot, de laitue, de figuier.
74. Papier (*charta*).
75. Gommes.
76. Liqueurs, lin, coton, tissus incombustibles.
77. Charbons.
78. Embaumements, conservation des fruits.
79. Œufs.
80. Lait.
81. Poisons.
82. Des poisons lents.

On voit, par l'énumération même des titres des paragraphes précédents, combien les sujets traités par l'auteur sont nombreux et variés. Ne pouvant les examiner en particulier, nous en recommanderons la lecture, parce que, sans doute, elle intéressera vivement tous ceux qui veulent voir réunis les documents les plus importants que l'érudition puisse fournir à l'histoire des procédés chimiques pratiqués dans l'antiquité.

Il est à désirer que l'on cherche à reconstituer l'*art chimique ancien*, non par des hypothèses, mais par des travaux positifs, dont l'objet essentiel serait d'abord de déterminer les principes matériels constituant les matériaux que l'art antique a mis en œuvre, et de soumettre ensuite à l'expérience les conséquences déduites des déterminations de l'analyse chimique. Les avantages de pareilles recherches, pour éclaircir certains textes, pour retrouver l'état de l'industrie chez les anciens peuples, et pour donner d'utiles indications à nos arts, sont incontestables. En effet, si les analyses de plusieurs alliages métalliques, et en particulier celles des monnaies, ont jeté quelque jour sur la métallurgie des anciens; si l'examen, par l'illustre H. Davy, de matières colorées trouvées à Pompéi, a fait connaître quelques-unes des couleurs employées dans l'antiquité; si la description, donnée par Vitruve, d'un procédé propre à composer une belle couleur bleue au moyen de la calcination d'un mélange de cuivre, de sable et de sel marin, a conduit les modernes à reproduire cette couleur; si l'analyse a dévoilé les compositions des mortiers antiques les plus propres à résister aux actions séculaires du temps, que serait-ce, dans une nation comme la nôtre, où un corps unique comprend presque toutes les connaissances humaines, représentées en cinq académies, parmi lesquelles il en est une spécialement instituée pour rassembler les matériaux et les documents de tout genre concernant les anciens peuples, si les efforts individuels des travailleurs étaient coordonnés de manière à se diriger dans des voies diverses qui convergeraient vers un but unique !

Le Dr Hoefer nous paraît avoir tout ce qu'il faut pour se livrer avec succès à des recherches d'érudition appliquées à l'histoire des sciences naturelles; car, à la connaissance de ces sciences, qu'il possède comme médecin, il joint encore celle de plusieurs langues orientales. L'intérêt qu'il nous inspire, et le désir que nous avons de lui voir améliorer son estimable Histoire de la chimie, nous engagent à lui soumettre quelques observations.

L'impossibilité d'assigner aujourd'hui, dans l'antiquité, des dates certaines, soit aux découvertes de faits du ressort de la chimie, tels que

des procédés d'arts par exemple, soit à l'origine de certaines idées dont les rapports avec cette science sont plus ou moins intimes, nous fait penser que le Dr Hoefer, au lieu de définir les deux sections que nous venons d'examiner par des limites chronologiques, eût trouvé plus de facilité dans l'exposition de ses idées, s'il eût réservé une section particulière à chacun des peuples dont il a parlé, afin de développer, d'une manière continue, ce qu'un peuple en particulier a fait pour la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à une certaine époque, celle, par exemple, de l'origine de l'*art sacré*, à l'histoire duquel la troisième section est presque exclusivement consacrée. Il aurait évité par là l'inconvénient de laisser croire à beaucoup de ses lecteurs que les peuples dont il parle dans la première section, notamment les Chinois et les Indiens, avaient toutes les connaissances qu'il leur attribue 640 ans au moins avant J. C., et que, à partir de là jusqu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne, les connaissances nouvelles relatives à la chimie vinrent exclusivement des Grecs et des Romains, auxquels la deuxième section est réservée. Enfin, en subordonnant à une méthode précise la distribution des matériaux que chaque peuple a donnés à l'histoire de la chimie, l'ouvrage aurait gagné en clarté, en précision et en intérêt.

Nous poursuivrons l'examen de l'ouvrage dans de nouveaux articles.

E. CHEVREUL.

Troisième supplément à la Notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Je reprends, après un intervalle de plusieurs années, un travail qui n'a rien perdu de son intérêt archéologique, pour avoir été si long-

[1] Voy. *Journal des Savants*, décembre 1838, p. 736-753, et février 1839, p. 89-108. Je profite de cette occasion pour corriger quelques fautes qui se sont glissées dans les renvois du texte aux numéros des planches. Ainsi, à la page 747, il faut lire pl. 1, n. 5, au lieu de pl. 1, n. 3; page 748, on a imprimé deux fois n. 5, par erreur, au lieu de n. 4, et, à la note, pl. 1, n. 5, au lieu de pl. 1, n. 6. Dans le numéro de février, à la page 95, il faut lire, ligne 26, au lieu de pl. 1, n. 14, pl. 1, n. 15, le n° 14 n'existant ni sur la planche ni dans le texte.

temps interrompu. Effectivement, dans cet intervalle, de nouveaux monuments ont apparu, qui ont encore étendu le champ des investigations historiques qu'avaient ouvert, aux yeux de l'Europe étonnée, les premières découvertes, opérées dans l'*Afghanistan* et le *Penjab*, de médailles grecques et bilingues de rois de la Bactriane et de l'Inde, tout à fait inconnus jusqu'ici. Aux princes qui semblaient déjà trop nombreux pour l'étroit espace de temps et de lieux dans lequel ils se trouvaient pressés, sont venus se joindre une foule de rois nouveaux, qu'il faut admettre dans ce même espace, et qui redoublent notre embarras, en même temps qu'ils augmentent notre intérêt. Par cette apparition inattendue de règnes dont il n'existe d'autres témoignages que ces monuments mêmes, plus d'un système de classification se trouve détruit, plus d'une conjecture, rejetée d'abord, se trouve justifiée; et l'histoire a pris, sur beaucoup de points, une face toute nouvelle, grâce à ces médailles, seuls débris qui nous restent de la puissance des rois qui étendirent leur domination sur une partie considérable des contrées situées au sud et au nord du Caucase indien et des deux côtés de l'Indus, sur ces mêmes régions de l'ancien monde où deux des plus grandes puissances du monde actuel tendent, de nos jours, à se rencontrer, au risque d'ébranler, en se choquant, tout l'édifice de la politique européenne et peut-être de la civilisation moderne.

Mais ce n'est pas seulement par l'acquisition de nouvelles médailles que la science s'est enrichie, dans cet intervalle de plus de quatre années qui s'est écoulé depuis la publication de mon dernier article. Des ouvrages importants ont été produits par les découvertes numismatiques, afin d'essayer de mettre d'accord le petit nombre de faits connus par l'histoire avec la grande quantité de monuments fournis par le sol; et, parmi ces ouvrages, je dois surtout signaler ceux du Dr Ch. L. Grotefend[1] et du célèbre professeur Wilson[2], qui se recommandent également, bien qu'à des titres divers, à l'attention et à l'estime de nos lecteurs. Si la science a eu à déplorer, dans le même espace de temps, la perte prématurée de M. J. Prinsep, au nom duquel s'attache une gloire impérissable, pour le déchiffrement des inscriptions bactriennes et des autres monuments contemporains de l'ancienne écriture de l'Inde, l'heureuse et puissante impulsion qu'il avait donnée dans le Bengale, et qui s'était étendue jusqu'en Europe, ne s'est pas tout à fait arrêtée à

[1] *Die Münze der Griechischen, Parthischen und Indo-Skytischen Könige von Baktrien und den Ländern am Indus*, von Dr Carl Ludwig Grotefend, Hannover, 1839, in-8°. — [2] *Ariana antiqua, a descriptive Account of the Antiquities and Coins of Afghanistan, with a Memoir on the buildings called topes*, by H. H. Wilson, London, 1841, in-4°.

sa mort. L'illustre secrétaire de la société asiatique de Calcutta a trouvé quelques continuateurs, dont le zèle et le savoir ont aussi droit à des éloges, et, dans ce nombre, je citerai particulièrement le lieutenant Alex. Cunningham, dont les publications ont ajouté à notre liste plusieurs rois nouveaux[1], et dont les idées sur la classification des princes déjà connus méritent d'être prises en sérieuse considération. Tels sont les principaux éléments dont s'est enrichie, dans le cours de ces quatre années, l'étude de nos monuments numismatiques de la Bactriane et de l'Inde, et que je devais rappeler sommairement, en reprenant mon propre travail au point où je l'avais laissé; mais, avant tout, il importe de faire connaître à nos lecteurs quelques médailles nouvelles appartenant à la plus haute époque de l'histoire des Grecs de la Bactriane, dont la découverte constitue le fait archéologique le plus curieux peut-être de tous ceux qui ont été si inopinément acquis à la science, dans cette seule branche de la numismatique ancienne.

La première de ces médailles, et même, suivant toute apparence, la première de toutes celles qui formèrent, dans l'antiquité, cette classe de monuments, est un *chrysous*, ou monnaie d'or, de *Diodotus*, sans doute le premier du nom, le fondateur du royaume grec de la Bactriane. L'existence de ce prince ne nous est révélée que par un passage très-obscur de Strabon[2], où il figure sous son véritable nom, *Diodotus*, *Διόδοτος*; et il en est encore fait mention d'une manière plus explicite, mais avec une légère altération de son nom, *Diudotus* et *Theodotus*, dans le Prologue du XLIe livre de Trogue-Pompée[3] et dans le chapitre IV du

[1] J'ai principalement en vue les deux articles fournis par M. Alex. Cunningham au Journal de la Société Asiatique du Bengale, *New Series*, n. 21, p. 867-889, et n. 38, p. 130-137. Mais, pour avoir une idée juste des services rendus par l'auteur de ces deux notices à notre numismatique gréco-bactrienne, il faut y joindre les observations publiées par M. Lassen, dans le *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands*, B^d IV, H^ft. 1 et 2, d'après des *communications manuscrites* de M. Alex. Cunningham, accompagnées de *onze planches de médailles dessinées de sa main*. Plusieurs de ces médailles se trouvant publiées, soit dans le Journal Asiatique de Calcutta, soit dans l'*Ariana antiqua* de M. Wilson, j'ai pu en prendre connaissance par ce moyen. Pour celles qui sont encore inédites, je serai réduit à la description, trop sommaire, sous le rapport numismatique, qu'en donne M. Lassen, dont je citerai les deux articles d'après le tirage à part qu'il en a fait exécuter, et que je dois à son obligeance. — Depuis que ceci a été écrit, j'ai reçu de M. Lassen la communication des planches dessinées par M. Cunningham, et je lui en témoigne ici publiquement ma reconnaissance. — [2] Strabon. XI, 515: *Οἱ δὲ Βακτριανὸν λέγουσιν αὐτὸν (Ἀρσάκην)· φεύγοντα δὲ τὴν αὔξησιν τῶν περὶ* ΔΙΌΔΟΤΟΝ, *ἀποστῆσαι τὴν Παρθυαίαν*. — [3] Trog. Pomp. *Prolog.* lib. XLI : « In Bactrianis autem rebus, ut a DIUDOTO rege constitutum est. »

même livre abrégé par Justin[1]. Il résulte de ces divers témoignages que, dans le démembrement de la monarchie des Séleucides, qui s'effectua durant le règne d'Antiochus II, à partir de l'an 262 avant notre ère, *Diodotus*, un des *éparques* préposés au gouvernement des provinces orientales de cette monarchie, se déclara indépendant dans la Bactriane, et réussit à établir sa domination dans cette riche et vaste contrée, de manière à transmettre à son fils, nommé comme lui, *Diodotus*, le titre et la puissance de *roi* de la Bactriane. Ce règne des *deux Diodotus*, qui avait laissé si peu de témoignages dans l'histoire, bien qu'il n'eût pas dû être sans gloire, d'après la manière dont s'expriment Strabon et Justin, devait se présumer d'une assez courte durée; et l'absence totale des monuments numismatiques semblait venir encore à l'appui de cette présomption, surtout en considérant cette foule de médailles que nous avions recueillies d'*Euthydème*, d'*Eucratide*, d'*Apollodote* et de *Ménandre*, tous rois de la Bactriane, nommés par l'histoire, à des époques plus ou moins rapprochées de la fondation de cet empire grec. L'apparition des médailles d'*Agathocle*, que je fis connaître le premier[2], et qui me paraissaient, d'après tous les caractères de la fabrique, appartenir à la plus haute époque et à l'origine même du royaume grec de la Bactriane, même sans tenir compte des motifs historiques qui m'avaient fait reconnaître, dans cet *Agathocle*, roi de la Bactriane, le personnage contemporain, désigné sous le nom d'*Agathocle* dans les Parthiques d'Arrien[3], cette apparition, dis-je, des médailles d'*Agathocle* semblait prouver encore le peu de temps que les *deux Diodotus* avaient occupé le trône fondé par eux dans la Bactriane; puisque, dans la combinaison des faits que j'avais présentée, le règne d'*Agathocle* lui-même avait dû être terminé vers l'an 256 avant notre ère, époque de la défection d'Arsace Ier, fondateur de la monarchie des Parthes. En admettant donc le témoignage de Strabon, interprété comme je le faisais, la *première défection des Grecs* de la Bactriane avait été *celle de Diodotus* ou d'*Agathocle*, alternative que je proposais pour satisfaire à la fois au texte de Strabon, qui attestait le *règne de Diodotus*, et au témoignage plus authentique encore de ces mé-

[1] Justin. XLI, IV: « Eodem tempore etiam THEODOTUS, mille urbium Bactrianarum *præfectus*, defecit, *regem*que se appellari jussit : quod exemplum secuti totius Orientis populi a Macedonibus defecere. » — [2] Voyez *Notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde*, pl. n. I et II, p. 8 et suiv.; *Ier Supplément* à cette *Notice*, planche I, n. 1, p. 5-6; et *IIe Supplément*, planche, n. 1, p. 13 et suiv. — [3] Arrian. *apud* Syncell. *Chron.* t. I, p. 539, ed. Bonn.

dailles, qui portaient le *règne d'Agathocle*[1]. Tel était l'état de la question à la fois historique et numismatique, comme je l'avais posée. Je dirai bientôt comment cette opinion, qui résultait de la combinaison des textes et de l'appréciation des données numismatiques, fut accueillie généralement par la critique, en ne tenant presque aucun compte, ni des uns ni des autres, et en se réglant uniquement d'après des éléments philologiques, auxquels on croyait pouvoir accorder plus de certitude. Voici maintenant les vérifications que nous apportent des monuments, à l'autorité desquels il faut bien que les opinions se soumettent.

Le *chrysous* de *Diodotus*, que je mets sous les yeux de nos lecteurs, est, jusqu'ici, le seul monument numismatique qui nous soit resté, en ce métal, d'un règne objet de tant de controverses[2]. Cette médaille pré-

[1] Voici effectivement comment je m'exprimais (voy. ma *Notice, etc.* p. 14) : « Maintenant qu'il est constaté par nos médailles d'*Agathocle*, rapprochées du témoignage d'Arrien, que *la première défection des Grecs* de la Bactriane eut pour auteur cet *Agathocle*, presque aussitôt remplacé par *Diodotus*, il est évident que, dans la première partie de la phrase de Strabon : Πρῶτον μὲν τὴν Βακτριανὴν ἀπέστησαν οἱ πεπιστευμένοι, il faut suppléer : *οἱ περὶ Διόδοτον* [ou Ἀγαθοκλέα]. » J'admettais donc les règnes de *Diodotus* et d'*Agathocle* à la suite l'un de l'autre, et je les renfermais dans l'espace de l'an 262 à l'an 256 avant notre ère. C'est encore là ce qui résulte pour moi des nouveaux monuments acquis à la science. Seulement, l'alternative de *Diodotus* ou d'*Agathocle*, comme auteur de la *première défection des Grecs* de la Bactriane, ne peut plus se soutenir en présence de ces monuments, qui nous font connaître le *règne de Diodotus* antérieur à *celui d'Agathocle*. — [2] Il a paru (voy. *Trésor de Numism.* pl. LXXII, 4) une gravure de cette médaille, exécutée par le procédé Colas, qui laisse beaucoup à désirer pour la netteté du type et de l'inscription. C'est d'après cette gravure que M. de Bartholomæi, auteur d'un ouvrage intitulé : *Notice sur les médailles des Diodotes, rois de la Bactriane*, publié dans le Journal de Numismatique du Dr Koehne (Berlin, 1843, in-8°, p. 1-15), a reproduit notre médaille lettre *b*, d'une manière plus nette et plus exacte, en s'aidant pour cela de la drachme qu'il possède du même prince, et qui offre absolument les mêmes types de chaque côté. J'aurai lieu de faire plus d'une fois usage de la Notice de M. de Bartholomæi dans le cours de mon travail; mais je n'aurai pas cet avantage du côté du Trésor de Numismatique, dont le texte est encore fort en arrière des planches qui renferment les médailles des rois de la Bactriane. J'ajoute que M. Wilson a très-exactement rapporté, dans son *Ariana antiqua*, p. 218-219, la description que je lui avais donnée de notre *chrysous* de *Diodotus ;* mais je ne comprends pas pourquoi il a continué d'appeler *Théodotus* ce roi de la Bactriane. Je comprends encore moins comment M. de Bartholomæi a pu se flatter, comme il le dit, de produire *huit médailles* de la 1re dynastie grecque de la Bactriane, *qui, avec cette nouvelle attribution, peuvent être regardées comme inédites*. De ces *huit* médailles, il y en a *quatre*, le *tétradrachme* et les deux *drachmes* d'*Agathocle*, avec le *chalcous* carré du même prince, qui avaient été publiées par moi, notoirement avec cette attribution; et les deux seules médailles réellement inédites que fait connaître à son tour M. de Bartholomæi sont la *drachme* de *Diodotus* avec le nouveau médaillon d'*Agathocle* et *de Diodotus*.

cieuse, acquise à *Bockhara*, provenait certainement du sol même de la Bactriane. Portée à Saint-Pétersbourg, où elle fut successivement possédée par M. Adelung et par M. Reichel, deux amateurs célèbres, c'est dès mains de ce dernier qu'elle passa dans celles de M. Rollin, à Paris; elle est entrée depuis dans notre cabinet des médailles, où elle forme, avec le *chrysous*, unique aussi, d'*Euthydème*, le plus bel ornement de la brillante suite des rois de la Bactriane; en voici la description :

Tête de roi diadémée, tournée à droite; revers : *Jupiter nu, debout*, vu par le dos, et tourné à gauche, tenant le *foudre* du bras droit levé à la hauteur de la tête, et étendant en avant le bras gauche couvert de l'*égide;* type accompagné de la légende grecque, distribuée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΙΟΔΟΤΟΥ, (monnaie) *du roi Diodotus;* dans le champ, en avant de la figure, une *couronne*, et, aux pieds de *Jupiter*, l'*aigle* aux ailes à demi déployées; monnaie d'or du poids de 2 gros 17 1/2 grains; pl. II, lettre A. Cette monnaie, qui offre exactement la fabrique, le module et le poids des *chrysous* des premiers rois de Syrie, à en juger par le petit nombre de ces pièces que nous possédons, se rattache évidemment, par tous ces caractères, à une suite contemporaine de celle des premiers Séleucides, et fait partie d'un même système monétaire. Cette donnée numismatique se trouve complétement d'accord avec le nom *du roi Diodotus*, dont la défection eut lieu au commencement du règne d'*Antiochus II, le Dieu*, le troisième de ces princes; en sorte qu'il ne peut subsister le moindre doute sur l'attribution de cette médaille au fondateur du royaume grec de la Bactriane.

Le choix du type du revers est un autre élément numismatique qui vient encore à l'appui de cette attribution, en même temps qu'il nous fournit une preuve de plus de la réalité des relations historiques qui existaient entre *Diodotus*, d'abord *éparque* de la Bactriane, sous l'empire des rois de Syrie, et le monarque séleucide sous le règne duquel la Bactriane fut érigée en royaume indépendant. Ce type du revers consiste en une figure de *Jupiter, armé de l'égide*, Αἰγίοχος[1], *dans l'attitude de combattre les Titans*[2], comme il était représenté sans doute dans plus d'un beau monument de l'art antique[3], dont il ne nous est resté que quelques réminiscences sur des pierres gravées[4]. Mais, par une

[1] Homer. *Iliad.* I, 202. — [2] Musæus, *apud* Lactant. *de fals. relig.* I, XXI, 39; cf. Clem. Alex. *Strom.* II; Schol. Homer. *ad Iliad.* XV, 318. — [3] C'est ce qu'on peut inférer de l'observation de Servius, *ad* Virgil. *Æn.* VIII, 353, ainsi que l'a judicieusement présumé Visconti, dans sa dissertation *Sopra un antico cammeo rappresentante Giove Egioco*, réimprimée dans ses *Opere varie*, t. I, p. 195, 3). — [4] La plus belle de ces pierres gravées est certainement le beau camée qui a fourni

circonstance qui peut paraître assez singulière, aucune de ces imitations d'un type si favorable à l'art ne s'était encore produite dans la numismatique; en sorte que ce type, qui nous représente probablement quelques-unes des belles statues, qui existèrent dans l'antiquité grecque, de *Jupiter Ægiochus combattant les Titans*, est tout à fait nouveau pour nous. Je me trompe; il nous était apparu, pour la première fois, sur un *tétradrachme* publié à la suite des Voyages de Burnes à Bockhara[1]. Mais cette pièce, mal conservée, n'avait, jusqu'ici, attiré l'attention d'aucun antiquaire; le type même n'en avait pas été reconnu par les deux habiles philologues qui en avaient fait la description[2]; et l'attribution à *Antiochus III, le Grand*, manquait tout à fait d'exactitude[3]. Depuis, un second exemplaire de ce tétradrachme, apporté à Paris par un voyageur qui l'avait acquis dans l'Inde, est entré dans notre cabinet des médailles, et cette pièce, beaucoup mieux conservée, permet d'en apprécier les types et tous les éléments de la fabrique avec beaucoup plus de sûreté. On en trouvera le dessin joint à cet article; en voici la description :

Tête de roi diadémée, tournée à droite; revers : *Jupiter nu, debout*, vu par le dos, brandissant le *foudre* du bras droit levé et se couvrant le bras gauche, tendu en avant, de l'*égide*, en guise de bouclier; type accom-

à Visconti le sujet de la dissertation citée à la note précédente. Winckelmann a publié une pierre du même sujet, la seule qu'il connût, *Monum. ined.* n. 9, bien qu'il en existât dès lors une autre publiée par Gori, dans sa *Dactylioth. Smithiana*, t. II, tab. 1, p. 1-5. Visconti ne connaissait encore alors que ces *trois pierres*. Depuis, il en a décrit une *quatrième*, qui était une cornaline de la collection Dehn; voy. son *Esposiz. di gemme antiche*, dans ses *Opere varie*, t. II, p. 158, n. 8; et ce sujet est resté l'un des plus rares de la glyptique, telle qu'elle existe pour nous. — [1] Pl. III, n. 8. — [2] Dans ses *Observations on Lieut. Burnes's collection of Bactrian and other coins*, p. 372, M. Wilson décrit ce type comme offrant une *figure debout, dardant un javelot de la main droite, et portant sur le bras gauche, en guise de bouclier, une dépouille de lion.* M. Prinsep dit tout simplement, dans ses Notes, p. 376, que cette médaille doit avoir été frappée dans le pays des Parthes, d'après le type *of the javelin-thrower.* — [3] Ce tétradrachme a été reproduit, d'après la planche jointe aux Voyages de Burnes, dans le Trésor de numismatique, pl. LXXII, 3; c'est de là que M. de Bartholomæi en a emprunté la gravure, qu'il donne à la suite de sa Notice, lettre *a* Du reste, ce dernier attribue la pièce à *Antiochus II*, comme l'avait fait aussi M. Wilson, qui devait avoir sous les yeux l'exemplaire même rapporté par Burnes, et qui pense, avec beaucoup de raison, que cette monnaie a été frappée *dans la Bactriane*, du temps que *Diodotus* reconnaissait encore l'autorité du monarque séleucide; voy. son *Ariana antiqua*, p. 219. L'idée qu'avait eue M. de Longpérier, *Revue numismatique*, 1840, p. 83-84, que la légende avait été mal lue, et qu'elle offrait probablement le nom de *Diodotus*, cette idée s'excuse aisément d'après l'état où se trouvait la médaille; mais l'auteur serait aujourd'hui moins disposé que personne à la soutenir, en présence de l'exemplaire de notre cabinet.

pagné de la légende grecque, distribuée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ, (monnaie) *du roi Antiochus;* dans le champ, devant la figure, l'*aigle* avec les *ailes à demi déployées*, et au-dessus, un monogramme formé des lettres M et A; tétradrachme de belle fabrique, pl. II, lettre B.

Ce tétradrachme, d'après tous les caractères de sa fabrique, et d'après le portrait qui forme le type principal, appartient indubitablement à *Antiochus II, le Dieu.* Le poids s'éloigne très-peu de celui des tétradrachmes du même prince, que nous possédons en assez grand nombre, et cette différence légère s'explique facilement par l'état de la pièce, qui paraît avoir circulé assez longtemps dans l'antiquité; la tête du roi offre aussi beaucoup de ressemblance avec celle d'*Antiochus II;* en sorte que l'attribution de cette pièce au monarque séleucide dont il s'agit ne peut souffrir de difficulté. D'un autre côté, d'après le choix du type, qui est étranger à toute la suite des Séleucides, et d'après la provenance de la médaille, qui appartient au sol de la Bactriane, comme aussi d'après sa rareté, il y a lieu de croire qu'elle a été frappée *dans la Bactriane même*, sous l'autorité de *Diodotus*, dans les premiers temps d'un règne qu'il reconnaissait encore. Ce sont là des présomptions que je regarde comme autant de faits positifs, et auxquels j'accorde autant de confiance que s'ils étaient attestés par un historien; car une médaille est aussi un texte, et un texte plus authentique qu'aucun autre, pour quiconque sait y lire ce que la main des hommes et celle du temps y ont imprimé en caractères ineffaçables.

Jusqu'ici, comme on le voit, le petit nombre de faits indiqués plutôt qu'exposés par l'histoire[1] se trouvent suffisamment justifiés par les médailles. Nous allons voir d'autres faits, qui font suite à ceux-là, et sur lesquels l'histoire, telle qu'elle nous est parvenue, se tait complétement, révélés d'une manière tout aussi sûre par les monuments numismatiques.

Il existait, depuis assez longtemps, dans la suite grecque d'un savant amateur de Saint-Pétersbourg, M. de Bartholomæi, une médaille d'argent, du module de la *drachme*, qui se trouvait dans un état de

[1] L'ouvrage où étaient racontés avec le plus de détails les événements de l'histoire du royaume grec de la Bactriane paraît avoir été celui d'Apollodore d'Artémite, que Strabon cite plusieurs fois, lib. XI, p. 515, 519; lib. XV, p. 685, 744, et al. Le titre de ce livre était τὰ Παρθικά, comme celui d'Arrien, dont nous avons quelques extraits dans la Bibliothèque de Photius; et la perte de ces deux ouvrages est certainement une des plus fâcheuses que nous ayons pu éprouver pour toute cette partie de l'histoire grecque, qui touche si intimement à celle de l'Asie centrale.

conservation trop médiocre pour avoir pu recevoir une attribution certaine. Mais l'apparition de notre *chrysous* de *Diodotus* devint un trait de lumière pour le propriétaire de cette médaille, qui y reconnut sur-le-champ la répétition, en argent, de la pièce d'or de *Diodotus*. On a pu apprécier déjà la ressemblance des deux médailles, d'après la gravure qu'il a donnée de l'une et de l'autre[1]; et nos lecteurs en jugeront de même, d'après un dessin que je mets sous leurs yeux de la *drachme* de M. de Bartholomæi[2], rapprochée du *chrysous* de notre cabinet, pl. II, lettre C. L'identité des deux pièces, en ce qui concerne les types et l'inscription, de même que sous le rapport du module, est telle effectivement qu'elles ne diffèrent l'une de l'autre que par le métal. Il y a pourtant, sur la *drachme*, une particularité numismatique qui prouve qu'elle est d'un coin différent du *chrysous;* c'est qu'on y voit, dans le champ du revers, derrière la figure du *Jupiter Ægiochus,* un monogramme formé des lettres grecques HΠΥΡΓ, et au-dessous, un caractère qui paraît bactrien[3]. Quelle que soit la valeur de cette circonstance, que je me borne, pour le moment, à signaler à l'attention des antiquaires, le fait important que nous devons constater, c'est l'acquisition d'un second monument numismatique du règne de *Diodotus*. Un autre trait d'analogie numismatique, qui n'a été jusqu'ici relevé par personne, et qui n'est pas non plus sans importance par la relation qu'il contribue à établir entre les premiers rois grecs de la Bactriane, c'est que le *chrysous* d'*Euthydème* a été de même reproduit en argent, puisque nous possédons actuellement une *drachme d'Euthydème*[4], qui offre absolument les mêmes types, accompagnés de la même inscription, dans le même module que le *chrysous* unique de ce roi de la Bactriane, successeur des Diodotides. Or cette circonstance de répétition des mêmes types, en or et en argent, dans des pièces de même module, est un fait unique, et propre seulement à la numismatique grecque des premiers rois de la Bactriane. Nous aurons bientôt à signaler quelque chose

[1] Voyez la Notice citée plus haut, planche n° 1, p. 4. — [2] Ce dessin est fait d'après une empreinte métallique exécutée par le procédé galvano-plastique, que je dois à M. Reichel, savant amateur de Saint-Pétersbourg. — [3] M. de Bartholomæi n'a vu sur sa médaille, comme il le dit lui-même, qu'*un monogramme confus, et plus bas quelque chose d'incertain.* Je n'ose donc trop insister sur ce qui m'a paru un *caractère bactrien.* Quant au monogramme, il est certainement composé des lettres grecques HΠΥΡΓ. — [4] Cette *drachme* d'*Euthydème* est publiée dans le Trésor de numismatique, pl. LXXII, n. 12, d'après la gravure donnée par M. Wilson, *Ariana antiqua,* pl. XXI, n° 2. Cette pièce, qui provient de la seconde collection de Burnes, et qui avait été trouvée aux environs de *Caboul*, avait été publiée d'abord par feu M. Prinsep, *Journ. Asiat. Soc.* t. VII, pl. XXVIII, 1, p. 646; cf. *ibid.* t. IV, pl. XXV, 1.

d'analogue dans la suite des médailles grecques d'*Agathocle* et d'*Eucratide;* d'où il résultera de plus en plus la preuve des rapports dynastiques qui existaient entre ces princes.

Mais voici le monument numismatique le plus curieux peut-être et le plus rare qui ait apparu, jusqu'ici, dans toute cette suite de découvertes, qui constitue un des faits archéologiques les plus neufs et les plus importants de notre époque. Il existe, dans cette même collection privée de Saint-Pétersbourg, où se trouvait déjà la *drachme* inédite de *Diodotus*, un *tétradrachme*, que son propriétaire, M. de Bartholomæi, a récemment fait connaître [1], et dont je reproduis un dessin fidèle, d'après une empreinte métallique, exécutée par le procédé galvano-plastique, que j'ai due, comme la précédente, à l'amitié de M. le conseiller Reichel. Voici la description de cette médaille, qui est encore unique :

Tête de roi, diadémée, tournée à droite, accompagnée de la légende : ΔΙΟΔΟΤΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ, (effigie) *de Diodotus, le Sauveur;* revers : *Jupiter nu,* debout, vu par le dos, brandissant le *foudre* du bras droit levé, et se couvrant le bras gauche, tendu en avant, de l'*égide*, en guise de bouclier; dans le champ, devant la figure, une *couronne*, et plus bas, l'*aigle* aux ailes à demi déployées; derrière la figure, la lettre grecque Φ, d'une forme particulière, connue déjà par les médailles d'*Agathocle* [2]; type accompagné de l'inscription, distribuée en trois lignes : ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ ΔΙΚΑΙΟΥ, (monnaie frappée) *sous le règne d'Agathoclès le Juste;* pièce d'argent, du module 9 1/2, du poids de 4 drachmes 14 grains, de belle fabrique et de bonne conservation, pl. II, lettre D.

Cette superbe médaille, par sa forme et par presque tous ses éléments numismatiques, est une pièce unique jusqu'ici, non-seulement dans la suite des rois de la Bactriane, mais encore dans toute la numismatique grecque. Le portrait de *Diodotus*, qui s'y voit gravé sur la face principale, sans le titre de *roi*, puisqu'il avait cessé de régner, et avec l'épithète de *Sauveur*, motivée par l'établissement du royaume grec de la Bactriane, et peut-être aussi imitée des monnaies d'*Antiochus Ier*, *Sôter*, est un hommage rendu à ce fondateur de la première dynastie des Grecs de ce pays, par le prince, qui lui était sans doute allié par le

[1] Voy. la Notice déjà citée plusieurs fois, planche, n. II, p. 4-5. Ce médaillon avait été acquis à *Bokhara* par un voyageur russe, M. de Khanikoff. — [2] La *drachme*, publiée dans ma Notice, planche, n. II, et le *tétradrachme*, publié dans mon IIe Supplément, planche, n. 1. Deux exemplaires du tétradrachme et de la drachme d'Agathocle, qui se trouvent dans la collection de M. de Bartholomæi, portent la même lettre Φ.

sang, et qui lui succéda sur le trône. Ce prince, nommé *Agathoclès*, est celui dont j'ai fait connaître les médailles, en les assignant, d'après leur fabrique, à la première époque de cette dynastie. Il est qualifié, sur cette médaille, de *Juste*, ΔΙΚΑΙΟΥ, épithète affectée depuis par *Hélioclès* et *Ménandre*, autres rois de la Bactriane, d'une dynastie alliée sans doute à celle-là. Le participe ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ, sans exemple encore dans toute la numismatique grecque[1], au lieu du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, indique d'une manière bien précise que cette pièce a été frappée *sous le règne même d'Agathocle*; et cette circonstance, rapprochée du *portrait* de *Diodotus*, qui orne la face principale, et du *type* de la monnaie de *Diodotus*, la figure de *Jupiter Ægiochus*, qui faisait allusion au *nom* même de *Diodotus*, montre bien qu'*Agathocle* rattachait directement et immédiatement la puissance royale dont il était investi au prince fondateur du royaume grec de la Bactriane. Tous ces faits sont établis par la médaille que nous avons sous les yeux, avec autant de certitude que s'ils étaient exposés par l'histoire; et il devient désormais impossible d'en récuser le témoignage, dans quelque système de classification qu'on se place, pour disposer chronologiquement les médailles des rois grecs de la Bactriane.

Ce n'est pas encore le moment d'exposer toutes les conséquences historiques qui résultent de ce précieux monument numismatique, par lequel le règne d'*Agathocle* est invinciblement rattaché à la fondation du royaume grec de la Bactriane; je réserve cette discussion pour un prochain article, où je présenterai le résumé des faits principaux acquis de nos jours à la science par l'apparition de nos médailles de la Bactriane et de l'Inde. Mais, en attendant, je ne puis m'empêcher d'observer que les philologues, tels que M. Lassen, M. Grotefend, M. Wilson, qui s'étaient attachés exclusivement aux indices philologiques, sans tenir compte des données numismatiques, doivent avoir maintenant acquis la preuve que la philologie est quelquefois moins sûre que la nu-

[1] Je n'ignore pas qu'il existe, à la connaissance de M. Cunningham, des médailles de bronze, dont la provenance est le *Ségistan* moderne (l'ancienne *Drangiane*), frappées sous la domination d'un *Arsace*, qui prend, sur une de ces médailles, les qualifications de ΒΑCΙΛΕΥΟΝΤΟC ΒΑCΙΛΕΩΝ ΔΙΚΑΙΟΥ ΑΡCΑΚΟΥ; voy. Cunningham, *Second notice of some new Bactrian coins*, dans le *Journ. Asiat. Soc. N. S.* n. 38, p. 135. Mais la leçon ΒΑCΙΛΕΥΟΝΤΟC, pour ΒΑCΙΛΕΩC, a peut-être encore besoin d'être constatée par l'examen d'exemplaires de cette médaille bien conservés, quoiqu'elle ait été admise de confiance par M. Lassen, *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands*, B. IV, H. II, p. 11. Dans tous les cas, cet emploi du mot ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ, fourni par une monnaie arsacide, serait en dehors de la numismatique grecque proprement dite.

mismatique. Tous ces savants avaient rejeté hors de la Bactriane le règne d'*Agathocle*, uniquement à cause des inscriptions en ancien caractère dévanagari que portent ses médailles en bronze, de forme carrée, et celles de *Pantaléon*, qui y ressemblent de tout point. Non contents de le retrancher de la suite des rois de la Bactriane, quelques-uns de ces philologues, M. Lassen et M. Wilson, le faisaient descendre, dans l'ordre des temps, beaucoup au-dessous de l'époque que lui assignaient indubitablement, aux yeux de tout antiquaire exercé[1], le style et la fabrique de ses monnaies grecques. Or il est maintenant avéré qu'*Agathocle régna dans la Bactriane même*, et qu'il appartint *à la première dynastie de ce royaume grec, à celle de Diodotus*[2]; c'est ce que la fabrique même des médailles m'avait démontré, et ce qui avait été méconnu par tous les philologues.

Je reprends maintenant, au point où je m'étais arrêté à la fin de mon deuxième article[3], la description des médailles que j'avais choisies, comme les plus neuves et les plus importantes, dans la collection du général Court, et qui, malgré les découvertes opérées dans le cours de ces quatre années, et malgré les publications qui en ont été la suite, ont encore conservé l'avantage d'être en partie inédites.

[1] C'est parce que M. Mionnet possédait au plus haut degré cette expérience numismatique, qu'il a placé le *règne d'Agathocle dans la Bactriane* vers l'an 262 avant Jésus-Christ, *Supplém.* VIII, p. 460, attendu qu'il est effectivement *impossible* que les *tétradrachmes* et les *drachmes* grecs de ce roi, *d'après leur fabrique*, ne remontent pas jusqu'à cette époque. Aussi peut-on être surpris que, dans le Trésor de Numismatique, pl. LXXIV, n. 2, 3, 4, ces mêmes monnaies grecques aient été placées *après celles des Eucratides*, c'est-à-dire au moins un siècle plus bas qu'elles ne devaient l'être, suivant en cela, à ce qu'il paraît, les idées de M. Wilson. Et pourtant l'expérience numismatique de l'auteur du Trésor devait le mettre en garde contre une pareille erreur. — [2] C'est ce que reconnaît M. de Bartholomæi, p. 7 de sa Notice : « M. Raoul-Rochette a fait connaître le premier les médailles d'Agathoclès ; ce savant, merveilleusement guidé par son expérience en cette matière, a d'abord jugé, par le caractère de la fabrique des médailles, qu'elles devaient appartenir aux premiers temps de l'indépendance bactrienne. » Que deviennent maintenant, devant ce fait numismatique, les idées de M. Lassen, que le *Grec Agathocle* pourrait bien être l'*Indien Suyasas*, fils d'Asoka ? celles de M. Wilson, qui fait régner *Agathocle* dans les montagnes au nord-est de *Caboul*, vers l'an 135 avant notre ère ? celles d'Ott. Müller, qui, renonçant avec peine à sa première opinion, qu'*Agathocle avait régné vers les sources du Gange*, le plaçait au moins assez avant *dans l'empire de Palibothra*, la terre classique du *Nagari*, *Götting. Anzeig.* St. 30-31, 21 febr. 1839, p. 300 ? Tous ces systèmes tombent devant une médaille. — [3] *Journal des Savants*, février 1839, p. 108. M. de Longpérier a donné, dans la Revue numismatique, 1839, p. 81, un aperçu général de la collection du général Court, où il indique les principales pièces de cette collection, qui sont celles que nous publions, et où il ajoute, à la fin, le relevé complet des pièces qui la composent.

N° 24. *Tête de roi imberbe*, tournée à gauche, mais *casquée*, au lieu d'être *nue* et *diadémée*, comme sur la médaille précédemment décrite, avec la même légende grecque, disposée circulairement de gauche à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ, et le nom ΑΝΤΙΑΛΚΙΔΟΥ, placé en sens contraire, (monnaie) *du roi Nicéphore Antialkidès;* même revers et même monogramme, avec une inscription bactrienne; *demi-drachme* [1], du même module et de la même fabrique grecque que la précédente, pl. II, n° 24. Ce n'est ici qu'une variante de la pièce qui vient d'être rappelée; mais cette variante, à raison de la *tête casquée*, qui ne s'était pas encore produite sur les monnaies d'*Antialkidès* [2], méritait d'être signalée, lorsque, du reste, les circonstances numismatiques demeurant les mêmes, il en résulte la preuve que des pièces de ce prince, de type et de coin différents, ont continué de sortir du même atelier monétaire, et conséquemment, que sa monnaie d'argent a été en cours d'émission durant une période de temps plus ou moins considérable. Une autre observation, que je dois ajouter ici, et qui vient à l'appui de celle que m'a suggérée la *demi-drachme* d'*Antialkidès* précédemment décrite [3], c'est que le monogramme gravé au revers de ces deux médailles est précisément celui qui figure le plus souvent sur la monnaie de *Ménandre*, en argent et en bronze. Que l'on compare, en effet, le monogramme représenté dans les planches de M. Mionnet [4], sous le n° 877, et pris d'un *chalkous* de *Ménandre* de notre cabinet, le même qui se retrouve sur deux *drachmes* de ce prince, de la collection de M. Masson, publiées par M. Wilson [5], et l'on se convaincra que c'est le même signe monétaire que celui qui nous est offert, à la même place, sur nos deux

[1] C'est par erreur que la pièce précédemment décrite, comme étant du même module que celle-ci, a été désignée comme une *drachme*. Les pièces d'argent connues jusqu'ici d'*Antialkidès* sont des *demi-drachmes*, à l'exception de la médaille du cabinet de M. Révil, qui a le module et le poids de la *drachme*. — [2] Une pièce semblable à celle-ci a été publiée par M. Cunningham dans le *Journ. As. Soc. N. S.* n. 21, pl. 1, n. 4, p. 873-874, en 1840, conséquemment, à une époque postérieure à celle où je décrivais cette *demi-drachme* d'*Antialkidès*, tout à fait nouvelle pour moi, comme elle l'était, dans l'Inde, pour M. Cunningham. Ce savant signale, comme *différant de tous les monogrammes trouvés jusqu'ici sur la monnaie d'Antialkidès*, celui qui se voit ici dans le champ du revers, et qu'il croit composé des lettres KAM. Cependant, si j'en puis juger d'après son dessin, le monogramme en question, bien qu'un peu altéré dans sa forme, est précisément celui que m'a offert la médaille du général Court, et qui se rencontre communément, ainsi que je l'ai dit plus haut, sur les monnaies en argent et en bronze de Ménandre. — [3] *Journal des Savants*, février 1839, p. 106-109, n. 23. — [4] *Supplément*, t. VIII. p. 476, n. 40, pl. II. — [5] *The Numismatik Journal*, january 1838, pl. 1, n. 3 et 4, et *Arian. antiq.* pl. IV, 2, 4, 8, 10.

demi-drachmes d'*Antialkidès* et sur la *drachme* du même prince, pièce encore unique du cabinet de M. Révil[1]. La monnaie d'argent de ce prince, pour ne pas parler de celle de bronze, était donc frappée dans le même atelier que celle de *Ménandre;* et de là, il suit, par une déduction à peu près irrécusable, que, comme le premier de ces princes, *Ménandre*, était indubitablement roi de la *Bactriane*, la puissance du second, *Antialkidès*, s'exerçait aussi sur la *Bactriane*, ou tout au moins dans une certaine dépendance, en même temps que dans une région voisine du royaume de la *Bactriane*.

N° 25. *Bœuf bossu*, marchant à gauche; dans le champ, un monogramme et un symbole indécis; légende grecque circulaire, dirigée de gauche à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ, avec le nom ΑΖΟΥ, placé en sens contraire à l'exergue, (monnaie) *du Roi des Rois, du grand Azès;* revers : *lion indien* sans crinière, marchant dans le même sens; dans le champ, un *rameau* ou une *palme;* légende circulaire en caractères bactriens; pièce de bronze, de grand module, de forme ronde, d'assez bonne fabrique, avec l'omicron carré; pl. II, n. 25. Cette médaille d'*Azès* est la même dont on connaît plusieurs variétés, toutes publiées par M. Prinsep[2], mais d'une manière plus ou moins fautive, et avec des légendes plus ou moins défectueuses. Les mêmes types sont aussi connus sur des pièces de moindre module, décrites par M. Mionnet[3], et sur d'autres de grand et de petit module, publiées par M. Wilson[4], toutes dans un état de conservation qui laisse plus ou moins à désirer. La pièce que je fais connaître, à mon tour, étant à peu près dans toute son intégrité, offrira une base plus solide pour la lecture de l'inscription bactrienne[5].

N° 26. *Personnage assis* sur un *coussin*, les jambes ployées sous lui, à la manière indienne, vu de face, la tête tournée à droite, tenant de la main gauche une *épée* dans une position horizontale, et, de la main droite levée un *arc*[6]; légende grecque circulaire, dirigée de gauche à

[1] Publiée par M. Mionnet, sur la planche placée en regard de la page 483, t. VIII du Supplément. — [2] *Journ. of the Asiat. Societ.* t. IV, pl. 22, n. 1, 2, 3. — [3] *Supplém.* t. VIII, p. 492-3, n. 100-104. — [4] *Journ. Num.* january 1838, pl. III, n. 34, et *Ariana antiqua*, pl. VII, n. 8 et 9, et pl. VIII, n. 3; voy. Grotefend, p. 34-35, n. 132-139. — [5] J'avais déjà décrit, dans mon IIe Supplément, p. 44, une médaille semblable à celle que je publie, mais moins bien conservée, d'après un exemplaire de la collection du général Allard. — [6] Cet instrument est quelquefois façonné comme un *fouet*, ou comme un *crochet*, et, sous cette dernière forme, il a été pris pour l'*ankouca*, instrument indien qui servait à diriger la marche des éléphants. C'est ainsi qu'il a été désigné par M. Mionnet, *Supplément*, t. VIII, p. 488, n. 83 et suiv., dont l'opinion, adoptée par M. Grotefend, peut-être sans avoir vu les médailles,

droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ, avec le nom : ΑΟJV (*sic*), pour ΑΖΟΥ, placé en sens contraire, au-dessous de la figure, (monnaie) *du Roi des Rois, du grand Azès;* revers: *Mercure* debout, de face, chaussé de *cothurnes*, la tête tournée à droite, tenant de la main gauche le *caducée,* de la main droite levée un objet indécis qui peut être une *bourse;* dans le champ, un symbole déjà connu par d'autres médailles d'*Azès*, et une lettre bactrienne; type entouré d'une légende circulaire, en caractères bactriens; monnaie de bronze, de grand module, d'assez bonne fabrique, avec l'omicron carré; pl. II, n. 26. Cette médaille d'*Azès* est aussi une de celles qui ont été publiées, d'abord par feu M. Prinsep [1], et depuis par M. Wilson [2]. Je l'avais décrite dans mon IIe Supplément [3]; d'après cinq exemplaires de la collection du général Allard, tous d'une fabrique grossière et d'une conservation plus ou moins défectueuse [4]; mais, en la trouvant dans son état d'intégrité, telle que me l'a offerte la collection du général Court, j'ai cru que c'était pour moi un motif suffisant de la reproduire, d'autant plus qu'il règne quelque incertitude sur la détermination de la figure du revers. Trompé par l'état où se trouvaient ces médailles, généralement d'une fabrique grossière et plus ou moins maltraitées par le temps, j'avais cru d'abord y découvrir le dieu *Siva à quatre bras*, et j'avais signalé cette image d'un dieu de l'Inde brahmanique, due à un art grec, comme une apparition neuve, et, à plus d'un titre, comme un fait grave et curieux, dans notre numismatique gréco-indienne. Cette idée de *Siva* avait été adoptée par M. Mionnet, et suivie par M. Grotefend. M. Wilson se borne à la rapporter, et cette réserve, de la part d'un si habile indianiste, eût été bien propre à m'inspirer des doutes sur ma première opinion, si l'examen de la médaille à peu près intacte du général Court, que j'ai eue sous les yeux, ne m'eût pas éclairé sur ma méprise. C'est bien certainement la figure de *Mercure*, empruntée de l'art grec, avec les attributs ordinaires de ce dieu, le *caducée* et la *bourse*, et avec la *chlamyde* attachée sur les épaules et retombant des deux côtés, qui forme le type de cette médaille d'*Azès*. C'était aussi l'idée que s'en était faite feu M. Jacquet; et il est certain que cette idée s'accordait beaucoup mieux avec tout ce

p. 35, n. 140 et suiv., paraît avoir laissé des doutes à M. Wilson, *Ariana antiqua*, p. 329, n. 20, 21. La forme que cet instrument a sur notre médaille est certainement celle de l'*arc*, ainsi que nos lecteurs pourront en juger par leurs propres yeux. — [1] *Journ. of Asiat. Soc.* t. IV, pl. XXII, n. 12 et 13, p. 344; cf. t. III, pl. XXVI, n. 2. — [2] *Ariana antiqua*, pl. VII, fig. 13, 14, 15. — [3] P. 46-47. — [4] Ce sont ces médailles qui sont décrites par M. Mionnet, *Supplément*, t. VIII, p. 488-490, n. 83-90, avec *trois autres*, d'une fabrique encore plus barbare, indiquées aussi par moi.

que nous connaissions jusqu'ici de la suite numismatique d'*Azès*[1], consistant en types fournis par la mythologie grecque, sans rien qui se rapporte à la mythologie indienne. C'est, d'ailleurs, une grave question, qui est loin encore d'être résolue, que de savoir jusqu'à quel point les monuments figurés du culte de *Siva* peuvent être attribués à une époque aussi ancienne que celle à laquelle appartiennent ces médailles gréco-indiennes. Mais, sans nous engager dans cette discussion, contentons-nous de dire que c'est bien, en effet, le *Mercure* hellénique, et non le *Siva* brahmanique, qui figure sur la médaille d'*Azès* en question. Le même type de *Mercure*, rendu absolument de la même manière, s'était déjà produit sur d'autres médailles d'*Azès*, publiées aussi par feu M. Prinsep[2], au revers d'une figure de *femme assise sur un trône*, tenant une *corne d'abondance*, qui est encore un motif emprunté à l'art grec, c'est-à-dire une figure de *Cérès*, avec l'attribut de l'*abondance*. M. Prinsep, il est vrai, avait laissé indécise la question de savoir si la figure du revers était *Hercule* ou *Mercure*, sans que cette indécision eût été suffisamment justifiée, au moins par l'état d'une de ces médailles, où la figure du *dieu portant le caducée* est très-distinctement représentée. Je trouverais un motif d'excuse plus légitime pour la manière dont j'avais rendu compte d'une pièce semblable, en y voyant *Hercule debout*, appuyé sur sa *massue*[3], d'après l'état de cette médaille, beaucoup moins bien conservée. Mais l'exemplaire du général Court ne laisse plus subsister aucun doute sur la détermination de cette figure de *Mercure*, où le *caducée*, qu'elle porte à la main, ne permet pas de la méconnaître. C'est par

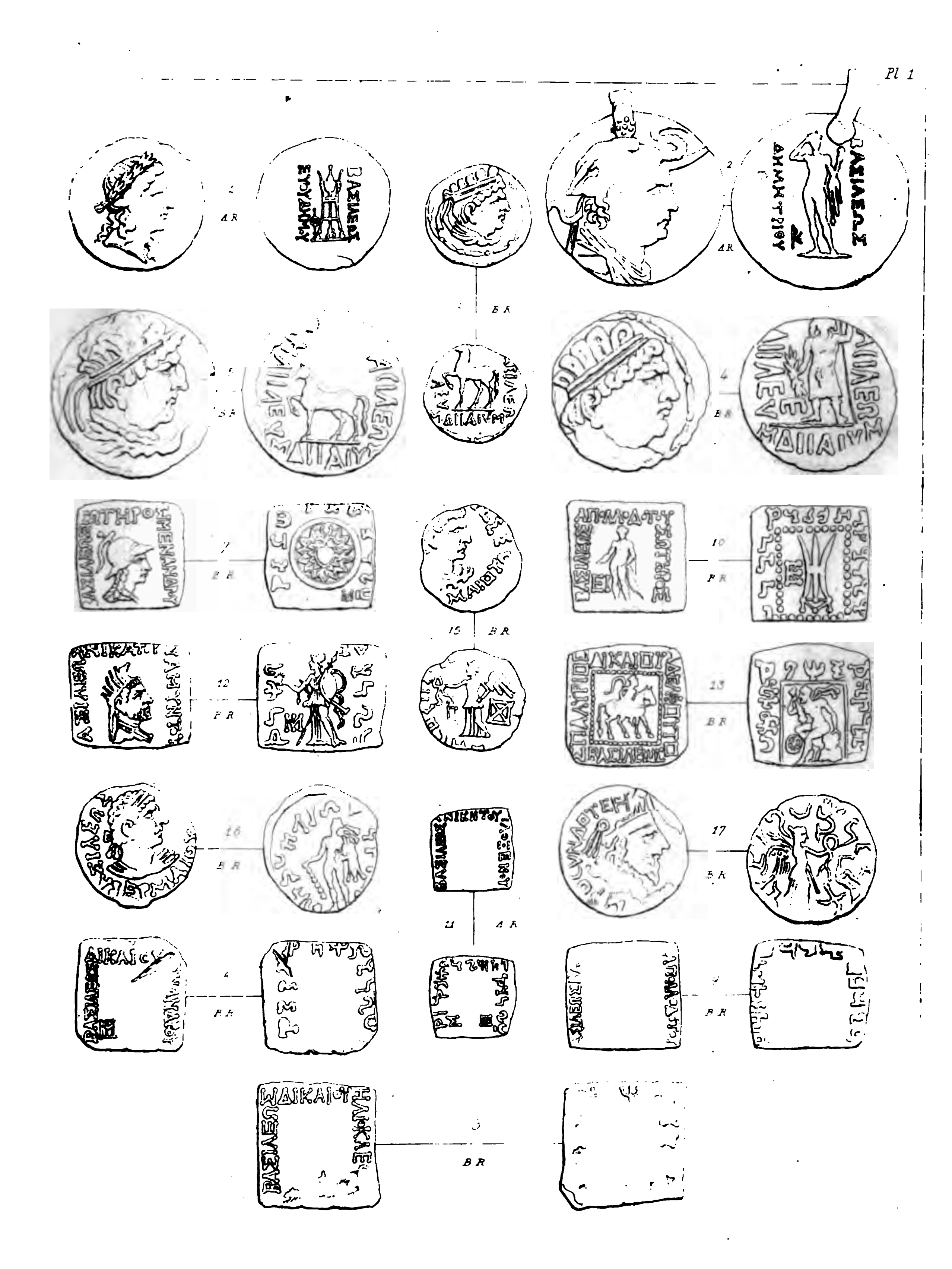
[1] Les types certains de la monnaie d'*Azès* appartiennent tous à la mythologie grecque; ce sont: *Jupiter debout* et *assis*, *Cérès debout* et *assise*, *Neptune*, *Minerve en marche*, *Hercule debout*, *Mercure debout*, *Hygie*, la *Victoire*. La présence de *Siva*, admise par quelques savants, à cause du *taureau*, était regardée par M. Prinsep comme une chose douteuse, bien qu'en publiant une médaille d'*Azès*, qui offre, au revers du *roi à cheval*, une *figure debout*, *de face*, tenant de la main gauche un *trident*, il ait laissé indécise la question de savoir si c'était *Siva*, l'*Indus* personnifié, le *roi* lui-même, ou *Neptune*, *Journ. Asiat. Soc.* t. VII, pl. XXVIII, n. 15, p. 653. C'est cette dernière détermination qui est exacte, d'après la belle médaille d'*Azès* que j'ai fait connaître le premier, *IIe Supplément*, planche, n. 17, p. 45-46, et dont l'explication a obtenu l'approbation de M. Cavedoni, *Spicileg. Numismat.* p. 297. — [2] *Journ. of the Asiat. Soc.* t. VII, pl. XXII, n. 10 et 11. — [3] Voy. mon IIe Supplément, p. 44-45, n. 21. M. Mionnet avait vu, sur la médaille du cabinet qu'il décrit, t. VIII de son Supplément, p. 491, n. 93, et qui est celle de la collection Allard que j'avais en vue, le *dieu Siva*, debout, appuyé sur une *massue* posée en terre, avec *une espèce de caducée* dans le champ; et il eût été, sans doute, bien embarrassé de justifier l'emploi de ces attributs grecs donnés à un dieu indien. M. Grotefend adopte la détermination d'*Hercule*, p. 34, n. 126. La médaille semblable que publie M. Wilson, pl. VII, n. 12, offre très-distinctement *Mercure tenant le caducée*.

ce motif que j'ai cru devoir reproduire cette médaille, une des plus curieuses de la suite d'*Azès ;* on en trouvera le dessin joint à cette notice, pl. II, n. 27.

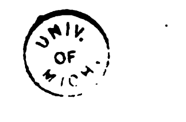
N° 28. *Roi à cheval* se dirigeant à gauche, portant sur l'épaule gauche une *palme*, et tenant de la main droite une *pique;* type entouré, sur quatre côtés, de la légende grecque ordinaire : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΖΟΥ, (monnaie) *du Roi des Rois, du grand Azès;* revers : *bœuf bossu*, marchant à gauche; dans le champ un monogramme qui paraît formé de caractères grecs, et une lettre bactrienne; inscription bactrienne, composée de trois lignes, la quatrième manquant, sans doute par le défaut du coin; pièce de bronze de forme carrée, de grand module et de belle fabrique, pl. II, n° 28. Cette médaille, dont un exemplaire, beaucoup moins bien conservé, a été publié récemment par M. Wilson[1], est une des plus remarquables de la suite si riche et si nombreuse d'*Azès*, moins encore à cause de son double type, qui est déjà connu par d'autres pièces du même prince, que par sa fabrique, d'accord avec la belle forme des lettres grecques, qui paraît tenir à une plus haute époque que la plupart des monuments numismatiques du règne d'*Azès*. Indépendamment de ce motif, qui m'eût suffi pour publier de nouveau cette médaille, j'ai eu une autre raison plus décisive encore ; c'est la ressemblance presque absolue de type et de fabrique qu'elle offre avec une médaille d'*Azilisès*, encore inédite, de la collection Allard, que je saisis d'autant plus volontiers cette occasion de faire connaître, que les médailles d'*Azilisès* sont encore très-rares, et que celle-ci manquait à l'immense collection de M. Masson, devenue, comme on sait, la propriété de la compagnie des Indes britanniques. Voici la description de cette médaille :

N° 29. *Roi à cheval* se dirigeant à gauche, avec une *palme* qu'il tient sur son épaule gauche, et une *pique*, la pointe abaissée vers la terre, dans la main droite; type entouré, des quatre côtés, de l'inscription grecque : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΖΙΛΙΣΟΥ, (monnaie) *du Roi des Rois, du grand Azilisès;* revers : *bœuf bossu* marchant à gauche; dans le champ, au-dessus de l'animal, un monogramme bactrien, et la lettre grecque Σ, tournée à rebours; légende bactrienne, composée de quatre lignes intactes; pièce de bronze[2], de forme carrée, de grand module et de belle fabrique; pl. II, n° 29. Il suffit de comparer cette médaille avec la

[1] *Ariana antiqua*, pl. VII, n. 16. — [2] Un exemplaire de la même médaille, d'une moindre conservation, avait été publié par feu M. Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc.* 1835, pl. XXIII, fig. 28; c'est celui qui est cité par M. Wilson, *Ariana antiqua*, p. 320, n. 3, à défaut d'une médaille semblable qu'il ne trouvait point dans la collection de la compagnie des Indes britanniques.



Frod del et sculp


UNIV.
OF
MICH.

précédente, pour se convaincre qu'elles sont toutes deux sorties du même atelier, et qu'elles appartiennent à une même époque. La forme des caractères grecs y est absolument pareille, et cette forme accuse, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, une époque où la paléographie grecque, telle qu'on la trouve sur les monuments de notre numismatique gréco-bactrienne et gréco-indienne, avait encore subi bien peu d'altérations.

Dans un prochain article, je résumerai les principales questions historiques auxquelles a donné lieu la découverte de ces médailles grecques de la Bactriane et de l'Inde, en m'attachant particulièrement à celles de ces questions qui tiennent à la classification chronologique de ces médailles, et qui peuvent se décider surtout par l'examen et la confrontation des éléments numismatiques.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Charles Nodier, de l'Académie française, est mort à Paris, le 27 janvier 1844.

Le 8 février 1844, M. Saint-Marc Girardin a été élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Campenon, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 17 février, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. le comte d'Argout à la place d'académicien libre, en remplacement de M. Feuillet, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire naturelle des poissons, par M. le baron Cuvier et M. Valenciennes, professeur au muséum d'histoire naturelle, ouvrage contenant la description de plus

de cinq mille poissons, avec des observations sur leur anatomie et des recherches critiques sur leur nomenclature ancienne et moderne. En livraisons. Chaque livraison d'un volume de texte et d'un atlas de planches in-8° ou in-4°. Paris, librairie de P. Bertrand, rue Saint-André-des-Arcs, n° 38.—Cet important ouvrage, que la mort a empêché M. le baron Cuvier de terminer, est continué par les soins de M. Valenciennes, professeur au muséum d'histoire naturelle, qui en avait, pendant plusieurs années, rassemblé les matériaux, arrêté les divisions, et commencé la rédaction en collaboration avec l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Chargé seul aujourd'hui de terminer ce grand travail, dont l'accomplissement sera un nouveau titre de gloire pour M. Cuvier et pour son élève, M. Valenciennes apporte à cette tâche difficile un zèle si scrupuleux et des soins si sévères, que la publication ne saurait en être très-active. Cependant la plus grande partie du texte et des planches des deux éditions in-8° et in-4° est déjà entre les mains des souscripteurs, et l'ouvrage tend à sa fin; car la dix-septième livraison, des vingt et une qui doivent le composer, vient de paraître chez l'éditeur. Ce n'est pas ici le lieu de donner l'analyse de cet ouvrage, connu et apprécié déjà par tout le monde savant. Nous rappellerons seulement les recherches qu'il a coûté à ses deux auteurs, et l'immensité des matériaux qu'ils ont eus à leur disposition. Dès 1788, M. Cuvier étudiait, disséquait et dessinait de sa main les poissons de la Manche. De 1803 à 1813, il continua ses recherches sur les poissons de la Méditerranée, tantôt à Marseille, tantôt à Gênes, ou en divers lieux de l'Italie. C'est alors qu'il reconnut combien les ouvrages d'ichthyologie existants étaient imparfaits, et qu'il conçut le projet de publier un traité général et complet sur la science. La classification des poissons du cabinet du Roi, dont M. Cuvier s'occupa dès 1814, lui fournit la meilleure occasion de faire une étude générale et comparative de toute cette classe du règne animal, et d'augmenter les collections du muséum. Il ne cessa, en effet, depuis ce temps, d'employer les moyens et les ressources que mirent à sa disposition les ministres de la marine, les capitaines de vaisseau, les chefs de nos colonies, les voyageurs, l'administration du muséum, etc.; et le résultat de ces efforts persévérants fut de porter, en quelques années, la collection des poissons à un nombre quatre fois plus considérable que celui des espèces décrites dans les ouvrages les plus complets. Depuis lors, cette partie du muséum s'est accrue annuellement dans une progression rapide. Le premier fonds comprenait les poissons de l'océan Atlantique, des îles de France et de Bourbon, des Moluques et de la Nouvelle-Hollande. MM. Delalande et Auguste de Saint-Hilaire, et S. A. le prince Maximilien de Neuwied, ont donné, postérieurement, à l'administration les riches collections de poissons du Brésil; MM. Richard, Leblond, Poiteau, etc., ont fait connaître les poissons de Caïenne; M. Pley, ceux de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Colombie; M. Ricord, de Saint-Domingue; M. Poey, de l'île de Cuba; M. de Humboldt, ceux des vallées des hautes Cordilières; MM. Bosch, Milbert, Dekay, Mitchell, La Pylaie, de l'Amérique septentrionale; M. Roger, du Sénégal; MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Erhenberg, de la mer Rouge et du Nil; M. Mareschaux, ceux du lac Bizerte près de Tunis. M. Sonnerat a envoyé de riches collections des mers orientales; MM. Diard et Duvaucel en ont expédié de Sumatra, de Java, du Gange et du Népaul; M. Dussumier en a rapporté des mers de la Chine et des Indes; M. Tilesius, du Japon et du Kamtschatka, etc. C'est sur ce fonds considérable, augmenté de collections nombreuses qui ont été faites en Europe et mises en ordre au muséum de Paris, que M. le baron Cuvier et M. Valenciennes, après une collaboration de douze années, ont entrepris la rédaction de l'ouvrage

dont ils commencèrent la publication, et que M. Valenciennes peut si dignement terminer.

Les ducs de Champagne, mémoire pour servir d'introduction à l'histoire de la Champagne, par Étienne (Gallois). Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, 1843, brochure in-8° de 68 pages. — L'auteur de cet opuscule résume, en général, avec exactitude, le peu de faits qu'il a pu recueillir sur l'histoire de la Champagne depuis la formation du royaume d'Austrasie jusqu'à la fin de la première race. Il a puisé à de bonnes sources, et il attribue surtout, avec raison, une grande valeur au témoignage de Grégoire de Tours. Mais nous croyons qu'aucun passage de cet historien ni aucun autre monument ancien ne l'autorisaient suffisamment à donner à la Champagne le titre de *duché*. Les officiers amovibles qui, sous le nom de ducs, gouvernèrent quelques parties de cette province durant la période mérovingienne, ne prétendirent jamais ni à l'hérédité ni à l'indépendance. La Champagne n'a donc pu constituer un duché à une époque où elle n'avait même pas, pour ainsi dire, de vie propre; ou, du moins, ce titre ne saurait lui être donné sans une confusion qu'il serait bon d'éviter. L'importance de cette contrée, l'intérêt de ses annales, commencent seulement à l'époque de son érection en comté. Les comtes de Champagne, plus connus que ses ducs, pourraient l'être mieux encore, et M. Étienne nous paraît très-digne de devenir leur historien.

L'art d'être heureux dans toutes les conditions, précédé des merveilles de la Providence dans la nature et dans la religion. Imprimerie d'Assy à Reims, librairies de Hivert et de Ladrange à Paris, 1844, in-8° de 426 pages.

ANGLETERRE.

Letters of Horace Walpole, earl of Orford, to sir Horace Mann, His Britannic Majesty's resident at the court of Florence, from 1760 to 1785, now first published from the original manuscripts. Londres, 1843, 2 vol. in-8°. — Ces deux volumes ne sont que le commencement d'une publication qui doit comprendre toutes les lettres de Walpole, dont une partie seulement a été publiée au siècle dernier.

The despatches of Hernando Cortez.... Dépêches de Fernand Cortez, conquérant du Mexique, adressées à l'empereur Charles-Quint pendant la conquête, et contenant le récit de cet événement; traduites en anglais d'après le texte espagnol, avec une introduction et des notes, par George Folsom, l'un des secrétaires de la société historique de New-Yorck. Londres, Wiley et Putnam, 1843, in-8°.

Diary of king Charles the second's time, by the hon. Henry Sidney, afterwards earl of Romney, including numerous letters of the celebrated countess of Sunderland, and other distinguished personages; edited with notes, by R. W. Blencowe, esq. Londres, Colburn, 1843, 2 vol. in-8°.

ALLEMAGNE.

Enumeratio plantarum omnium hucusque cognitarum, secundum familias naturales disposita, adjectis characteribus differentiis et synonymis, auctore Carol. Sigism. Kunth. Stuttgard, imprimerie et librairie de J.-G. Cotta. 1833-1843. 5 vol. in-8°. Prix : 65 fr. 70 cent.

Nomenclator botanicus, seu synonymia plantarum universalis, enumerans ordine

alphabetico nomina atque synonyma tum generica tum specifica, et a Linnæo et a recentioribus de re botanica scriptoribus plantis phanerogamis imposita, auctore Ern. Theoph. Stendel. 2ᵉ édition. Stuttgard, imprimerie et librairie de J.-G. Cotta, 1843, 2 vol. grand in-8°, ensemble de 1,662 pages. Prix : 32 francs.

Beiträge zur Geographie..... Appendice à la géographie de la Hesse électorale et des pays circonvoisins, par Christian Ludwig Gerling, docteur en philosophie, professeur de mathématiques, physique et astronomie, à Marburg. Cassel, librairie de J. C. Krieger, 1831-1839, in-8° de 234 pages en deux cahiers, dont le dernier a paru seulement en 1843.

Geschichte des Kirchenrechts. Histoire du droit ecclésiastique, par Johan Wilhelm Bickell. Tome I. Giessen, librairie de Heyer, 1843, in-8° de XXXIV-255 pages.

RUSSIE.

Historica Russiæ monimenta, ex antiquis exterarum gentium archivis et bibliothecis deprompta ab A.-J. Turgenevio. Tomus primus, scripta varia è secreto archivo Vaticano et aliis archivis et bibliothecis romanis excerpta continens, inde ab anno M. LXXV ad annum M. DLXXXIV. Petropoli, typis Eduardi Pratzi, 1841. — Recueil important, publié sous les auspices du gouvernement russe, et par les soins du collége archéographique de Saint-Pétersbourg.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1844.

Râmâyana, poema indiano di Valmici, *testo sanscrito secondo i codici manoscritti della scuola Gaudana, per* Gaspare Gorresio, *socio della reale Academia delle scienze di Torino.* Vol. I et II. Parigi, della Stamperia reale, 1843 et 1844, gr. in-8°.

Les deux volumes à l'examen desquels est consacré cet article renferment le texte sanscrit des deux premiers chants d'un poëme qu'un des plus grands écrivains de l'Allemagne a déjà rendu presque populaire chez nos voisins : c'est le commencement du Râmâyana, dont Marshmann et Carey ont publié, dans les premières années de ce siècle, trois volumes avec une traduction anglaise, et dont M. de Schlegel a donné deux chants accompagnés d'une version latine empreinte de ce goût exquis, et de ce sentiment parfait de l'antiquité, qui ont placé si haut son auteur parmi les critiques de notre temps. Pour apprécier convenablement ces deux ouvrages, il y aurait, sans doute, à dire autant de mal du premier que de bien du second; mais il nous en coûterait de revenir sur les essais des deux missionnaires qui ont, les premiers, rendu à la littérature indienne le service d'appeler l'attention des savants sur une des plus belles productions du génie brahmanique; et quant à l'œuvre de M. de Schlegel, tous ceux qui l'ont étudiée savent que sa valeur propre n'a pas besoin, pour paraître dans tout son jour, de l'avantage qu'il serait si facile de lui donner sur celle des éditeurs de Serampore. La récente publication de M. Gorresio m'impose une tâche que j'accepte avec plus de plaisir, parce qu'elle me fournit l'occasion de faire connaître le travail d'un jeune savant qui s'est, par son début,

placé au rang des maîtres, et qu'on peut louer après M. de Schlegel, avec l'assurance qu'on n'exalte pas plus l'un qu'on ne déprécie l'autre.

Une circonstance particulière, qui est à elle seule un fait d'une grande importance dans l'histoire du Râmâyana, assure au travail de M. Gorresio une valeur durable et indépendante même du mérite de l'exécution, c'est qu'il est consacré à la reproduction fidèle et complète d'une rédaction du poëme, qui diffère notablement de celle qu'a choisie M. de Schlegel. Il fallait même un fait de ce genre pour expliquer, sinon pour justifier, la publication d'une édition nouvelle d'un ouvrage déjà si bien commencé. Comment croire, en effet, que M. Gorresio eût songé à publier pour la troisième fois un poëme dont les deux premiers chants étaient déjà soigneusement édités par M. de Schlegel, quand la littérature indienne est encore si peu connue, et que les bibliothèques de Londres, de Berlin et de Paris, possèdent tant d'ouvrages si dignes de voir le jour? Mais c'est qu'en réalité le texte de M. Gorresio n'est pas celui de M. de Schlegel; c'est que ces deux textes se distinguent l'un de l'autre par des différences sensibles, différences qui ne sont pas l'œuvre d'une critique arbitraire, mais qui sont avouées par les brahmanes eux-mêmes, et que l'on connaît, depuis l'édition de M. de Schlegel, par les noms de recension des commentateurs et de recension bengalie.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt d'un fait de ce genre auprès des lecteurs auxquels sont familiers les grands et ingénieux travaux entrepris de nos jours sur l'épopée homérique. Avec quelle curiosité n'accueillerait-on pas une rédaction de l'Iliade différente de celle qu'on admire depuis des siècles, si cette rédaction était ancienne, authentique, si elle portait avec elle la preuve qu'elle a été le patrimoine d'une école, et l'objet des travaux de nombreux scholiastes! Avec quel soin ne relèverait-on pas les faits nouveaux qu'elle ferait connaître, les développements qu'elle donnerait à certaines parties du poëme, les lacunes qu'on y remarquerait, et jusqu'aux plus délicates nuances qu'il serait possible de découvrir dans l'expression des idées qu'elle posséderait en commun avec la rédaction traditionnelle! Et le soin qu'aurait pris un éditeur, de publier un texte de ce genre, ne passerait-il pas pour un des services les plus signalés qu'on eût rendus aux lettres grecques et à l'histoire de l'épopée antique? Or, ce que je viens de supposer pour l'Iliade existe en réalité pour le Râmâyana. Nous possédons de ce poëme deux rédactions également célèbres, élucidées toutes deux par les travaux des commentateurs, répandues toutes deux dans de vastes provinces, entre lesquelles la critique a, sans contredit, le droit de choisir, mais qu'elle a

le devoir de faire connaître également au public, dans l'intérêt d'une des questions littéraires les plus neuves et les plus curieuses. C'est ce devoir que M. Gorresio commence à remplir pour sa part, avec un soin et un zèle qui prouvent qu'il joint, au sentiment le plus vif des beautés poétiques, l'intelligence parfaite de la grande question à la solution de laquelle son édition doit puissamment contribuer.

Les deux volumes que nous avons sous les yeux ne sont pas encore accompagnés de la traduction que se propose d'en faire l'auteur; mais nous savons que cette traduction ne se fera pas longtemps attendre; et, dans le fait, l'éditeur doit désirer de reproduire, dans une langue européenne, un texte auquel il a déjà consacré tant de soins et de veilles. Nous pouvons cependant juger, par ces deux volumes, de la méthode qu'il a suivie et des questions qu'il a résolues ou qu'il s'est posées, avant de choisir la rédaction du Râmâyana, dont il donne en ce moment une portion considérable au public. Ces deux volumes sont précédés de deux introductions, dont la première, qui occupe plus de cent quarante pages, est écrite avec une élévation de vues qui ne nuit jamais à la clarté de l'exposition. C'est un morceau très-remarquable, auquel il importe de nous arrêter un instant, si nous voulons apprécier à sa juste valeur l'importance de l'œuvre à laquelle s'est dévoué M. Gorresio.

Lorsque Carey et Marshmann commencèrent, en 1826, leur édition du Râmâyana, ils n'ignoraient pas qu'il existait de ce poëme deux rédactions différentes, non-seulement sous le rapport de l'étendue, mais sous le point de vue beaucoup plus important du fond et plus souvent encore de la forme. Cependant, soit qu'ils se crussent l'autorité nécessaire pour combiner les deux rédactions en une seule, soit qu'ils ne se fissent pas une idée très-nette de l'importance des questions que l'existence de cette double rédaction devait un jour faire naître, ils les confondirent arbitrairement, et, comme l'a bien montré M. de Schlegel, sans goût et sans critique. Vingt ans plus tard, quand cet écrivain illustre entreprit de donner à l'Europe une édition vraiment scientifique du Râmâyana, il comprit qu'il fallait faire un choix entre ce qu'on peut appeler les deux éditions indiennes, et il prit pour base de son travail la rédaction qu'il nomma celle des commentateurs, parce qu'il en trouvait des manuscrits accompagnés de scholies développées. L'autre rédaction, celle du Bengale, fut cependant consultée par lui, et il y fit même quelques emprunts; mais ces modifications rares ne changèrent pas le caractère de son texte, qui, comme l'établit M. Gorresio lui-même, peut passer, en général, pour la reproduction fidèle de la ré-

daction qui diffère le plus de celle du Bengale. Indépendamment de diverses considérations qu'il fait valoir dans sa préface latine, M. de Schlegel fut frappé des secours qu'offrait à l'interprétation et à la critique l'existence du commentaire dont une des rédactions était accompagnée, et il montra tout ce que le travail des glossateurs avait dû donner de précision et de régularité à un texte qui se trouvait par là mis à l'abri des interpolations et des changements auxquels la recension non commentée avait pu rester exposée. Mais, et ceci est un des faits les plus intéressants que nous apprenne le nouvel éditeur, M. Wilson avait, depuis la publication de M. de Schlegel, rapporté de l'Inde un manuscrit de la recension du Bengale, accompagné d'un commentaire perpétuel par Lôkanâtha. L'auteur de ce commentaire citait trois glossateurs qui l'avaient précédé; de sorte que M. Gorresio, pendant son séjour à Londres, trouva du même coup et une suite d'autorités respectables en faveur de la rédaction qu'il avait choisie, et le moyen de la replacer, en ce qui touche l'avantage d'avoir été fixée par un commentaire, au même rang que la recension dite des commentateurs. Aussi est-il devenu nécessaire de distinguer par un autre nom cette recension ellemême, et M. Gorresio propose de l'appeler septentrionale, parce qu'on croit qu'elle a été exécutée dans le nord de l'Inde. Il nomme celle qu'il suit *Gaudâna* ou recension de Gaur, du nom de la capitale du Bengale, où elle a été exécutée. Nous désirerions, pour notre part, qu'il fût possible d'établir d'une manière certaine que la rédaction du nord a été faite à Bénarès. Il semble, en effet, qu'un travail de ce genre n'ait pu être tenté ni accompli que dans un centre puissant de culture intellectuelle.

Mais, une fois les deux recensions placées sur le pied d'une égalité complète en ce qui touche l'existence d'un commentaire, il reste encore l'ensemble des autres raisons qu'avait fait valoir M. de Schlegel en faveur de son choix, et que M. Gorresio est obligé d'examiner de plus près pour justifier le sien. Cette discussion intéressante est conduite par le nouvel éditeur avec un sens critique très-heureux, et, ce qui n'est pas moins louable, avec un respect profond pour la grande autorité littéraire dont il combat quelquefois les jugements. C'est avec une égale mesure qu'il examine les opinions de Lassen, qui a mis au service de la thèse de M. de Schlegel les ressources de son vaste savoir et de sa rare sagacité. Tout en accordant que la rédaction du Bengale pouvait avoir puisé à des sources anciennes et originales, M. de Schlegel avait dit qu'elle avait conservé moins fidèlement que celle du nord la couleur antique du poëme, en ce qu'elle avait arbi-

trairement modifié la rédaction primitive, et en avait quelquefois rajeuni la diction. Le caractère de clarté qui la distingue lui avait paru une preuve de postériorité, et il lui avait semblé que le seul désir d'innover était la cause des différences qu'on remarque entre cette recension et celle du nord. En adoptant ces conclusions, M. Lassen était allé plus loin encore : il avait contesté que les éditeurs bengalais eussent eu sous les yeux une tradition originale; il avait avancé qu'ils n'avaient probablement connu que la rédaction du nord, et qu'ils l'avaient abrégée ou développée dans le seul désir de se faire une recension nouvelle, à peu près comme le grammairien du Bengale, Vôpadêva, qui avait voulu, par des changements superficiels apportés au système antique de Pâṇini, introduire une nouvelle nomenclature grammaticale. Enfin, ajouta-t-il, ce qu'on connaît de l'histoire du Bengale rend peu vraisemblable qu'on ait pu y conserver une tradition ancienne du Râmâyana fondamentalement différente de celle du nord.

En présentant sous une forme très-brève les raisons de ses devanciers, M. Gorresio ne les affaiblit pas pour cela, et ne s'en dissimule ni la force ni la valeur; mais il ne s'en croit que plus obligé à examiner le sujet avec une attention scrupuleuse, et ses recherches le conduisent à cette conclusion, que la recension du Bengale n'est en aucune façon un remaniement de celle du nord, qu'elle en est tout à fait indépendante, qu'elle représente une autre tradition du poëme, qu'il est difficile de dire laquelle mérite la préférence, quoique la recension bengalie lui paraisse avoir sur celle du nord l'avantage d'une meilleure exécution. Telles sont les propositions à la démonstration desquelles M. Gorresio consacre plus de cent pages de sa préface. On comprend que nous ne puissions analyser en détail cette discussion souvent très-solide et toujours fort ingénieuse. Parmi les raisons que produit l'éditeur, beaucoup sont de celles qu'on est convenu d'appeler de sentiment, et l'appréciation, qui en est déjà fort délicate lorsqu'on a le texte sous les yeux, devient presque impossible à un lecteur auquel on les montre isolées. Mais il en est d'autres qui ont, si j'ose parler ainsi, une consistance plus réelle, et à l'occasion desquelles il nous est possible d'exposer brièvement la méthode et les idées de l'éditeur.

Une des premières sur lesquelles insiste M. Gorresio est la réfutation de la théorie qui veut que la recension du Bengale ne possède rien en propre, et qu'elle suive, au contraire, pas à pas celle du nord. En effet, lui objecte-t-on, si la recension du Bengale dérivait d'une source différente de celle du nord, cette différence d'origine se ferait clairement sentir, et les deux recensions seraient actuellement plus dissem-

blables l'une de l'autre que nous ne les trouvons en effet. A cela M. Gorresio répond d'une manière générale que la ressemblance qu'offrent les deux recensions tient au fond même du sujet, et qu'il n'y aurait pas lieu de poser la question dans les termes où elle se présente, si les deux rédactions étaient de tout point différentes l'une de l'autre. Il y aurait alors deux poëmes entre lesquels il faudrait choisir. Mais ici ce n'est pas le cas: on a seulement deux rédactions diverses d'un même poëme, et c'est justement la nature des faits qui les constituent telles qu'il s'agit d'apprécier. Il est donc indispensable de sortir des assertions générales et de pénétrer plus avant dans la comparaison des deux textes. M. Gorresio s'acquitte de cette tâche avec autant de patience que d'habileté, et il ne laisse échapper aucune occasion de signaler les traits faits pour mettre en lumière l'originalité de la recension bengalie. Par exemple, l'épisode connu sous le titre de *Richyaçringa*, et qui peut passer pour une vieille et naïve rédaction d'un conte depuis longtemps célèbre en Europe, est développé d'une manière plus brillante chez les Bengalais que dans le nord. MM. de Schlegel et Lassen préfèrent la rédaction des premiers, et croient que cet épisode a conservé entre leurs mains une forme plus pure que dans la rédaction septentrionale. Aussi le savant éditeur de Bonn, laissant ici de côté la rédaction qu'il suit le plus ordinairement, a-t-il emprunté ce passage aux rédacteurs bengalais. M. Gorresio tire de là cette conséquence que les Bengalais ont puisé cet épisode à une source différente de celle que suivent les rédacteurs du nord.

La question n'est pas si facile à décider en ce qui touche le passage célèbre où est décrit l'antique et solennel sacrifice de l'Açvamêdha ou du cheval. Le Râmâyana du nord renferme un assez grand nombre de rites et de particularités qui manquent dans le Râmâyana du Bengale, et ce dernier, à son tour, rapporte quelques cérémonies qui ne se trouvent pas dans l'autre. M. de Schlegel a, dans une note, avancé que ce chapitre avait été déplorablement altéré par les Bengalais, et c'est un de ceux dont Lassen s'est autorisé pour dire que leur recension n'avait eu cours que dans des temps assez modernes, quand les rites de l'ancien culte étaient pour la plupart tombés en désuétude et devenus inintelligibles. A cette objection, dont la solidité ne peut être méconnue, M. Gorresio répond par une argumentation aussi neuve que spécieuse. Il suppose que la différence signalée entre les deux descriptions peut tenir à la différence des rituels vêdiques, d'après lesquels est réglé le sacrifice de l'Açvamêdha. Il se demande pourquoi il n'y aurait pas pour cette importante cérémonie, qui appartient aux traditions les plus an-

ciennes de l'Inde, plusieurs modes de célébration, les uns plus simples, les autres plus chargés de pratiques et d'usages. Les cérémonies nuptiales, les règles de l'expiation, lui fournissent des exemples dont l'analogie justifie sa supposition, qu'il appuie encore de cette remarque, que les deux recensions les plus connues du Yadjurvêda, c'est-à-dire du Vêda du sacrifice, se distinguent précisément l'une de l'autre par la différence du développement.

On le voit, notre auteur ne tranche pas la question; il demande seulement qu'on en remette le jugement définitif au moment où nous posséderons en entier le rituel du Vêda. C'est là, je crois, une concession que l'on pourrait difficilement lui refuser. Il est clair que, pour tirer, en ce qui touche la rédaction du poëme, quelques conséquences fondées de la forme des cérémonies religieuses, il faut les connaître un peu plus complétement que nous ne le pouvons faire aujourd'hui; car, chez un peuple où la religion exerce sur la société tout entière une si grande influence, les rites ont une signification qu'il est souvent bien difficile de comprendre, et qu'on ne peut certainement essayer d'apprécier, tant qu'on n'en possède pas l'ensemble complet. J'avoue que je suis moins frappé de la portée de la remarque par laquelle l'éditeur termine cette excellente discussion, quand il se demande si la multiplicité des détails dont la rédaction du nord est surchargée en cet endroit ne serait pas l'effet de la prédominance du brahmanisme, qui aurait à dessein déployé dans ce chapitre tout le luxe de ses rites. Pour que cette observation eût, dans la discussion présente, toute la valeur désirable, il faudrait établir que la rédaction bengalie offre, en général, moins de traces que celle du nord de l'influence de la caste brahmanique. Mais c'est là un point sur lequel les deux parties du poëme publiées jusqu'ici n'offrent, à mes yeux du moins, aucune indication positive. Le Râmâyana du Bengale me paraît, aussi bien que celui du nord, avoir été rédigé au temps de la prédominance du brahmanisme, qui a marqué sur ce poëme, comme sur le Mahâbhârata, l'empreinte si aisément reconnaissable de son puissant génie.

J'attache, pour ma part, plus de prix à l'observation faite par M. Gorresio, touchant une légende mythologique relative à une incarnation de Vichnu qui manque dans la rédaction du Bengale, et que donne celle du nord. M. de Schlegel lui-même l'avait déjà signalée comme une véritable interpolation; mais, tout en faisant remarquer que les Bengalais ne l'avaient pas admise dans leur texte, il l'avait conservée dans son édition et dans la traduction latine, en indiquant, par un signe reconnaissable, qu'elle lui paraissait ajoutée après coup. M. Gorresio ne

donne pas cette légende, puisqu'elle manque dans ses manuscrits; mais il insiste avec juste raison sur le caractère panthéistique d'un des traits les plus importants de ce récit. Ce trait est, en réalité, un de ceux qu'on trouve dans la Bhagavadgîta du Mahâbhârata, et qui se représentent à tout instant dans le Bhâgavata Purâna. Il appartient, sans contredit, aux développements les plus élevés de la doctrine à laquelle s'attache le nom de Krĭchna. Ce serait certainement une circonstance bien digne d'attention que de pareils traits ne se représentassent pas plus souvent dans le Râmâyana, et qu'ils fussent même tout à fait étrangers à une des deux rédactions de ce poëme[1]. Outre qu'on en pourrait conclure qu'ils ne sont, dans l'édition où ils paraissent, que le résultat d'interpolations plus ou moins modernes, on serait en droit d'en tirer une conséquence plus générale et beaucoup plus importante : c'est que le texte du Râmâyana s'est conservé à l'abri des influences que les conceptions propres aux sectes vichnuvites ont exercées sur plusieurs grands monuments de la littérature brahmanique, et notamment sur le Mahâbhârata. Un fait de ce genre ne peut, on le comprend sans peine, être définitivement admis aujourd'hui que nous ne connaissons que le tiers du Râmâyana. Mais il est, dès à présent, utile d'en pressentir la possibilité; et, pour nous en tenir à ce qu'il nous est déjà permis d'affirmer, n'est-il pas juste de louer l'attention scrupuleuse des éditeurs, qui ont, en ce point, suivi fidèlement les manuscrits qu'ils avaient sous les yeux. Supposons, en effet, que M. de Schlegel eût traité l'original avec un soin moins consciencieux : il eût retranché un passage manifestement interpolé, et eût ainsi effacé un des traits par lesquels la rédaction du nord se distingue de celle du Bengale. Et, d'un autre côté, si M. Gorresio, qui a pris en main les intérêts de cette dernière rédaction, ne l'eût pas comparée à celle du nord, il n'eût pu livrer à la critique un des moyens d'appréciation qu'elle doit le moins négliger.

Je ne m'arrêterai pas à quelques autres remarques, desquelles il résulte que la rédaction bengalie est, en certains endroits, plus sobre de détails que celle du nord, parce que cette dernière reprend ailleurs cette espèce d'avantage, que lui conteste, en d'autres endroits, M. Gorresio. Je comprends, toutefois, qu'il mette du prix à ces comparaisons, qui, dussent-elles ne pas conduire à des conclusions bien positives, n'en méritent pas moins d'être faites, puisqu'on ne peut autrement apprécier, dans toute leur étendue, la différence des deux recensions. Les savants

[1] M. Gorresio cite ailleurs un autre fait de ce genre; c'est la mention de la Mâyâ de Vichnu, que fait la rédaction du nord, et dont ne parle pas celle du Bengale.

qui préfèrent celle du nord à celle du Bengale allèguent ces retranchements comme des marques de postériorité, ou tout au moins comme l'effet du désir qu'ont eu les Bengalais de se faire un texte qui pût passer pour original; mais, je le répète, pour tirer de cette circonstance des conclusions fondées, il faut que tous les passages où on la remarque soient connus et jugés dans leurs plus minutieux détails : car il est clair que le retranchement n'a d'importance pour la critique, qu'autant que le passage sur lequel il porte a, dans l'ensemble du poëme, une valeur plus ou moins considérable. Ainsi, pour prendre un exemple, si ce qu'on appelle des retranchements, lorsqu'on part de la rédaction la plus développée, ne consiste que dans l'omission de quelques détails poétiques du genre de ceux que M. Gorresio signale dans divers endroits de son introduction, je ne crois pas qu'il faille en tenir grandement compte, et en inférer que la rédaction la plus courte n'est telle que parce qu'elle a été systématiquement abrégée. Et, d'autre part, il ne me paraît pas plus légitime d'en conclure que la concision de la rédaction est un indice visible d'originalité. Ici, on le voit, on touche à l'ordre des preuves que j'appelais plus haut de sentiment, preuves sur lesquelles il peut se produire autant d'opinions qu'il y a d'éditeurs, et dont l'appréciation définitive ne sera possible que quand le texte qui les fournit sera tout entier entre les mains du public savant : car c'est ce public seul qui a le droit de porter des jugements marqués de ce caractère d'universalité qu'invoque et reconnaît la critique individuelle, mais qu'elle n'a pas à elle seule le pouvoir de porter.

Les considérations précédentes me conduisent naturellement à indiquer ici deux questions que M. Gorresio a traitées avec beaucoup de soin dans l'introduction de son premier volume et dans la préface du second. La première se lie intimement à celle des additions ou des retranchements dont je parlais tout à l'heure; seulement elle porte non plus sur la comparaison des deux écoles dominantes, mais sur l'étude exclusive des manuscrits du Bengale rapprochés les uns des autres. M. Gorresio montre que ces manuscrits diffèrent quelquefois considérablement entre eux, et qu'ils jettent ainsi un éditeur dans des incertitudes d'où ils ne lui fournissent pas le moyen de sortir. M. Gorresio n'a pas de peine à expliquer ces différences : l'antiquité du poëme, l'action lente, mais continue, de la tradition qui s'enrichit insensiblement des idées nouvelles en les ajoutant aux anciennes, et même des causes tout à fait vulgaires, telles que le caprice des copistes, en rendent suffisamment raison. Mais la facilité de cette explication laisse subsister tout entière la difficulté du choix qu'en dernière analyse l'éditeur doit

faire entre des rédactions souvent très-diverses. L'examen approfondi du texte, la connaissance des allures du poëte, de ses procédés les plus habituels, et, par-dessus tout, cette espèce d'instinct que développe chez les hommes cultivés l'étude intelligente et sérieuse des œuvres de l'esprit, sont ici les seuls secours que puisse invoquer un éditeur. Je ne pourrais, sans donner à cet article des développements trop considérables, montrer par des exemples avec quel succès M. Gorresio sait employer ces diverses ressources; qu'il me suffise de dire que, quand il se décide pour un parti tranché, ce n'est jamais arbitrairement, ni sans avoir donné ses raisons, et que, même dans les passages où il se croit en droit de supprimer quelques répétitions ou quelques vers manifestement interpolés, il conserve au lecteur un recours contre sa décision par l'engagement qu'il prend de reproduire, dans les notes qui doivent terminer l'ouvrage, tous les passages qu'il a cru devoir éloigner de son texte.

La seconde question que j'ai promis d'indiquer est celle qui touche au désaccord existant entre la table ou le résumé des matières qui ouvre le poëme, et le nombre de chapitres et de vers dont se compose le poëme lui-même, tel que nous le donnent nos manuscrits. On sait que les deux grandes épopées indiennes, le Mahâbhârata et le Râmâyana, sont précédées de deux sommaires nommés *Anukramanika*, c'est-à-dire énumération successive des sujets traités, sommaires qui ne sont certainement pas aussi anciens que le poëme, mais qui doivent être contemporains de l'époque où il a été consigné par écrit. Or, suivant une stance de la table du Râmâyana, la somme des chapitres dont se compose l'œuvre attribuée à Valmîki est de six cent vingt; mais, quand on fait le calcul des chapitres tels qu'ils sont indiqués par la table elle-même, sur chacun des sept livres du poëme, on n'en trouve que cinq cent soixante. Dire par quelles subtilités les commentateurs essayent de lever cette contradiction nous entraînerait dans de trop minutieux détails : on peut voir, dans la première introduction, l'opinion du scholiaste Lôkanâtha sur cette question délicate. Sans s'arrêter à cette solution inadmissible, notre auteur pense qu'au temps où fut rédigée la table, le nombre des chapitres dont se composait le poëme devait n'être que de cinq cent soixante; mais que, plus tard, il a pu s'augmenter de nouvelles divisions, dont quelques manuscrits offrent encore aujourd'hui des traces reconnaissables, quand, par exemple, ils divisent en deux ou trois parties ce qui, dans d'autres copies, n'en fait qu'une. La somme des chapitres put ainsi atteindre au chiffre de six cent vingt. On ne fut pas, sans doute, longtemps à s'apercevoir de cette discor-

dance, mais on n'avait que deux moyens de la sauver : ou remanier dans la table chacun des vers qui résume la somme des chapitres composant chaque livre, ce qui eût été altérer profondément le texte ; ou refaire le vers unique indiquant la somme totale des chapitres du poëme, vers où le désaccord était le plus apparent. C'est là, selon M. Gorresio, ce que l'on dut exécuter ; et, comme le vers nouveau donnait exactement le nombre des chapitres auquel s'élevait alors le poëme, on le maintint malgré le désaccord évident qu'il offrait avec les données des autres parties de la table.

Cette explication est fort ingénieuse, et c'est, jusqu'ici, la plus satisfaisante qui ait été donnée de cette difficulté. Malheureusement le désaccord qui existe entre le poëme et la table qui le résume fait naître d'autres questions, sur lesquelles la tradition est entièrement muette. La plus grave de toutes est celle qui a trait au nombre total des vers que doit contenir le poëme. Dans la table déjà citée, le Râmâyana est désigné sous le titre de *Collection de vingt-quatre mille stances* ou quarante-huit mille vers de deux pâdas. Les deux recensions, celle du nord comme celle du Bengale, sont unanimes sur ce point. Celle du Bengale y joint cependant l'indication du nombre des vers que doit renfermer chacun des sept livres. Or, la somme totale des vers du poëme ne donne pas le même chiffre que celui qui résulte de la table des matières. Ce désaccord varie avec les livres : les uns se rapprochent plus, les autres s'éloignent davantage du nombre consigné dans la table. Il existe également entre la rédaction du Bengale et celle du nord, et même ce que nous connaissons jusqu'ici de cette dernière nous la montre beaucoup plus éloignée que la première du nombre que l'on peut regarder comme classique.

Comment expliquer maintenant cette différence? L'éditeur commence par établir que le poëme, tel qu'il est sorti des mains de son auteur, n'avait ni le nombre total de vers, ni les nombres partiels indiqués dans la table pour chaque chapitre ; il en donne cette preuve concluante que, dans le chiffre de vingt-quatre mille, on comprend les quatre premiers chapitres ou l'introduction au poëme, laquelle n'appartient certainement pas à l'auteur, et doit avoir été ajoutée après coup. M. Gorresio pense, néanmoins, que le Râmâyana a dû contenir en effet, à une époque quelconque, le nombre de vers qu'exprime la table, et il n'admet pas, comme l'a voulu un critique éminent, que ce nombre soit arbitraire ou au moins approximatif. La précision avec laquelle est indiqué le chiffre des stances contenues dans chaque livre lui prouve qu'il s'agit là, non d'une supposition, mais d'un fait réel. Il

se demande, en outre, pourquoi on aurait consigné dans l'index ce nombre de vingt-quatre mille stances de préférence à tout autre, par exemple à celui de vingt-deux mille, qui se rapprocherait beaucoup plus du chiffre actuel. Mais comment expliquer la différence qui existe entre un chiffre ainsi consacré par les deux tables et le nombre actuel des stances, qui est si inférieur? M. Gorresio ne trouve de solution à cette difficulté que dans l'une des trois hypothèses suivantes : ou bien les premiers bardes ou diascevastes, qui avaient la garde du poëme que leur avait transmis la tradition, ont retranché un nombre plus ou moins considérable de vers; ou bien des changements ont été introduits plus tard et postérieurement à la première rédaction; ou bien, au moment où les diascevastes recueillirent le poëme, la tradition avait perdu le souvenir de quelques parties, et le nombre de vers qu'elle avait conservés ne s'élevait plus au chiffre primitif de vingt-quatre mille stances. De ces trois hypothèses, la dernière est la seule qu'admette l'éditeur. Il pense que, au temps de la dernière rédaction du poëme, le nombre de vingt-quatre mille stances était si universellement reconnu, qu'il eût été impossible de ne pas en faire mention dans la table des matières, malgré le désaccord qu'il offrait avec le nombre effectif des stances; et ce fait lui paraît un nouvel exemple du soin avec lequel l'antiquité conservait d'ordinaire le nom et la forme, quand la chose même était depuis longtemps perdue.

J'ai cru devoir insister sur ces questions, parce qu'elles occupent la première place parmi celles qu'a examinées l'auteur, et qu'elles montrent tout le jour qu'une critique attentive et judicieuse peut jeter sur l'histoire encore si obscure du Râmâyana. Il en est beaucoup d'autres que M. Gorresio a traitées avec un soin égal, mais que je dois me contenter de rappeler ici en peu de mots. Indépendamment de l'analyse comparée des deux recensions, dont je n'ai donné plus haut qu'une idée sommaire, et qui n'occupe pas moins de trente pages de son introduction, l'éditeur s'efforce d'établir que la recension bengalie conserve, aussi bien que celle du nord, des traces d'archaïsme dans le langage, et qu'on ne peut pas dire qu'elle ait eu pour objet de rajeunir la diction antique et surannée d'une tradition antérieure. Il réclame avec une égale insistance en faveur de l'ancienneté de la civilisation du Bengale, pays dont l'histoire positive est, on ne l'ignore pas, assez moderne, mais où les livres buddhiques nous montrent établis, six siècles au moins avant Jésus-Christ, des rois de la race guerrière. Je signalerai encore les belles réflexions que suggère à l'auteur le fait capital d'une double rédaction du poëme, réflexions dont l'objet est d'expliquer

comment la tradition, conservée par des bardes qui étaient disséminés dans des provinces éloignées les unes des autres, a pu donner naissance à deux recensions du même poëme, identiques pour le fond, mais différentes quant à la forme. D'autres points, tels que la mention des signes du zodiaque solaire et celle des buddhistes, qui manquent dans la rédaction du Bengale, et que donne celle du nord, lui suggèrent des observations ou seulement des doutes dont il sait faire un bon usage pour sa théorie. Enfin il expose, dans une discussion très-élaborée, les raisons qu'il a de croire que Valmîki, le chantre du Râmâyana, est contemporain de Râma, et que l'histoire réelle de ce héros doit remonter au XIII[e] siècle avant notre ère. L'auteur ne se dissimule pas les difficultés de cette question, et il n'avance qu'avec une grande réserve le second de ces résultats. Nous ne pouvons, pour notre part, l'en blâmer; car rien n'est aussi peu utile que les affirmations tranchantes, quand il s'agit de faits qu'on ne peut atteindre que par des conjectures. Peut-être tous les lecteurs ne seront-ils pas également convaincus de la force de l'argument qu'il tire de ce que l'histoire du Kachemire cite le Râmâyana. L'habile traducteur de cette histoire a, en plus d'un endroit, réclamé pour son auteur l'avantage d'être jugé indépendamment des autres monuments analogues, et il n'a pas voulu admettre les modifications que pourrait apporter au système chronologique de cette histoire l'étude comparée des chroniques singhalaises, et peut-être dois-je ajouter celle des livres buddhiques du nord. On ne peut donc faire de la chronique de Kalhana, pour éclaircir une question d'histoire étrangère au Kachemire, ce qu'on n'a pu faire de la chronologie de Ceylan pour expliquer celle de Kalhana. Cette dernière doit rester isolée, jusqu'à ce que des recherches nouvelles aient montré jusqu'à quel point elle est aussi étrangère qu'on le pense à l'histoire du buddhisme, telle que la donne l'école du sud conservée à Ceylan.

Je termine ici ces observations sur l'introduction et la préface des deux premiers volumes publiés par M. Gorresio. Ce sont deux morceaux très-remarquables, écrits avec talent et savoir, et où les soins minutieux de la critique se concilient heureusement avec l'élévation de la pensée et l'éclat de l'expression. Le texte, dont ces préfaces forment le préambule, est d'une correction exemplaire. L'ouvrage, qui n'aura pas moins de dix volumes, est magnifiquement exécuté par les presses de l'Imprimerie royale, aux frais du roi de Sardaigne, qui a pris sous son auguste patronage cette belle publication. M. Gorresio le reconnaît en des termes qui lui font honneur, et avec des sentiments

auxquels s'associeront sans doute tous ceux qui se félicitent de voir les études indiennes naturalisées enfin en Italie par une œuvre de cette importance.

EUGÈNE BURNOUF.

Poeseos popularis ante seculum duodecimum latine decantatæ reliquias sedulò collegit, e manuscriptis exaravit, et in corpus primum digessit Édélestand du Méril. Parisiis, typis Guiraudet et Jouaust. (*Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle.* Paris, 1843, chez Brockhaus et Avenarius.) 1 vol. in-8° de 434 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons, comme on l'a pu voir, réservé pour cet article l'examen de la partie du recueil de M. Édélestand du Méril consacrée aux poésies populaires latines sur des sujets profanes. En voyant cinquante-deux pièces rassemblées sous ce titre, nous avons dû croire que nous étions enfin sortis de la nef et du parvis des cathédrales, et que nous avions définitivement quitté l'ombre et la solitude des cloîtres, ces lieux de silence et d'étude, boulevards élevés contre les idées, les agitations et le bruit du siècle; nous avons dû penser que nous allions pénétrer dans le mouvement de la société civile, dans le monde des intérets et des passions, en un mot, dans le secret des joies et des souffrances de la vie de famille au moyen âge. Malheureusement, il n'en a pas été tout à fait ainsi. De ces cinquante-deux pièces, qui toutes devaient rouler sur des sujets profanes, il s'en est trouvé un assez grand nombre qui ne se rapportaient encore qu'à des événements d'un intérêt purement ecclésiastique. Il n'est pas possible, en effet, de méconnaître ce caractère, notamment dans deux pièces, l'une sur la mort d'Héribert, archevêque de Cologne [2], l'autre sur la mort de Foulques, archevêque de Reims [3]. Ces deux complaintes retracent les derniers moments, les obsèques et les mérites de ces deux grands dignitaires de l'Église. L'hymne sur la mort de Foulques, composée par un chanoine de Reims, nommé

[1] Dans notre premier article (janvier 1844), deux fautes ont échappé à notre attention. Page 8, ligne 24 : Le fameux sonnet sur la puce, de Mlle des Roches,... *lisez* : Les fameux sonnets sur la puce de Mlle des Roches. Page 18, ligne 28 : Le 2e canon du concile de Milève,... *lisez* : Le 12e canon du concile de Milève. — [2] *Poésies populaires latines*, p. 279. — [3] *Ibid.* p. 266.

Sigloard, se termine par une prière pour le repos de l'âme du saint prélat :

> In requie sit anima
> Nunc et per cuncta secula :
> Amen, amen, fiat ita,
> Dicat omnis Ecclesia.

En admettant que ces deux cantiques, expression particulière des regrets du clergé de Reims et de Cologne, aient été répétés par les fidèles dans les cathédrales de ces deux villes, on ne verrait pas encore à quel titre ils pourraient prendre place parmi des chants séculiers sur des sujets profanes.

Il en est de même d'une pièce sur la mort de Constance, écolâtre de l'abbaye de Luxeuil [1], ainsi que de quelques vers en l'honneur de Landulf, prince de Capoue et de Bénévent [2]. Ce dernier morceau n'est qu'un compliment adressé par des moines au fondateur ou au bienfaiteur de leur couvent. Les premiers mots suffisent pour attester une origine monacale. L'auteur ne s'adresse pas à la totalité des fidèles, mais aux moines, ses frères :

> Eia! *fratres*, decantemus carmina dulcissima.

On serait tenté d'en dire autant du morceau sur la destruction et le rétablissement du monastère de Mont-Glonne, plus tard Saint-Florent-le-vieux, dans le diocèse d'Angers. La forme pédantesque des premières strophes, d'ailleurs peu intelligibles, trahit une composition évidemment monastique :

> Dulces modos et carmina
> Praebe, lyra Threicia,
> Commota quis cacumina
> Planxere hyperborea.
>
> Montes simulque flumina
> Illa putent nunc Orphea
> Respondeantque carmina :
> Sylvæ canant melliflua [3]...

Mais, en dépit de cet exorde pindarique, la suite est écrite avec simplicité et naturel, et offre l'expression bien sentie de la dévotion populaire. Rien, d'ailleurs, n'avait plus le caractère d'un malheur public que la destruction d'un couvent au moyen âge. Aussi n'est-on pas sur-

[1] *Poésies populaires latines*, p. 230. — [2] *Ibid.* p. 272. Suivant Muratori, qui a le premier publié cette pièce (*Rerum Italic. script.* t. II, pars 2, col. 286), Landulf était fils de Pandulf, surnommé Tête-de-Fer. — [3] *Ibid.* p. 255.

pris d'apprendre de dom Lobineau que cette hymne a été longtemps chantée par le peuple dans l'église de Saint-Florent[1].

La pièce que M. du Méril a intitulée *Chanson sur Rome*[2] ne contient, en réalité, que deux invocations, l'une à saint Pierre, portier du paradis, *cœlorum claviger*, l'autre à saint Paul, apôtre des Gentils. Ce n'est donc point là une chanson, comme le dit le titre, mais un cantique.

Les sept ou huit pièces, publiées par M. du Méril, sur le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry[3], appartiennent aussi plutôt à la littérature ecclésiastique qu'à la poésie populaire. Sans doute, la mort violente de Thomas Becket, cette sanglante tragédie du douzième siècle, émut profondément les populations laïques, comme le prouvent, avec évidence, les cent mille pèlerins qu'on vit, dans le cours d'une seule année, aller prier sur ses reliques, profanées plus tard et jetées au vent par Henri VIII. Cependant, M. du Méril reconnaît lui-même, dans une note très-judicieuse, que l'illustre primat d'Angleterre, victime de son héroïque obstination à défendre les priviléges de l'Église, dut être plus particulièrement regretté par les membres du clergé. De plus, les langues vulgaires avaient atteint, en 1170, un assez haut degré de culture pour pouvoir suffire à l'expression de la douleur séculière. En effet, dès l'année 1172, nous voyons le trouvère Guernes ou Garnier de Pont-Sainte-Maxence[4] aller pieusement à Cantorbéry recueillir les traditions orales nécessaires à l'achèvement du poëme en langue vulgaire qu'il avait commencé sur ce sujet alors fort en vogue; car, suivant ce véridique écrivain, les laïques comme les clercs, les femmes comme les moines, s'exerçaient à l'envi sur ce thème, avec plus d'imagination que d'exactitude[5]. De toutes ces poésies contemporaines, il n'est guère venu jusqu'à nous que les deux ouvrages de Garnier de Pont-Sainte-Maxence

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 61. — [2] *Poésies populaires latines*, p. 239. — [3] *Ibid.* p. 416-426. — [4] Feu M. l'abbé de la Rue (*Essais sur les bardes*, t. II, p. 309) appelle ce trouvère *Gervais* de Pont-Sainte-Maxence, par une de ces erreurs qui se trouvent malheureusement en trop grand nombre dans son dernier ouvrage. Ces imperfections, d'ailleurs, ont leur excuse naturelle dans l'âge avancé qu'avait alors atteint cet estimable érudit.— [5] Voyez, sur l'ouvrage de Guernes ou Garnier de Pont-Sainte-Maxence, un bon article de M. Leroux de Lincy dans la Bibliothèque de l'école des chartes (t. IV; p. 288-341). Il existe cinq manuscrits de ce poëme. M. Immanuel Bekker a publié à Berlin, en 1838, celui de la bibliothèque de Wolfenbüttel : cette copie est malheureusement beaucoup moins complète que celle de Londres (bibliothèque Harléienne, n° 270), décrite par M. Francisque Michel, et que le manuscrit de la Bibliothèque royale de France (supplément français, n° 2489), acquis seulement en 1839. Il est à regretter que MM. Augustin Thierry et Michelet, qui ont réimprimé, d'après Jamieson (*Popular songs*, t. II, p. 117), la ballade relative au mariage de Gilbert Becket, père du primat,

et de Benoît de Sainte-More[1]. A défaut donc des chants en langue vulgaire, qui la plupart ont péri, nous remercions M. du Méril d'avoir recueilli ces pièces latines, presque toutes inédites[2], et dont aucune ne paraît avoir été connue des habiles historiens qui ont, en dernier lieu, revisé ce grand procès à la fois religieux et politique.

C'est, sans doute, comme introduction à la querelle du saint-siége et de la royauté, que M. du Méril a cru devoir publier, par appendice, des fragments d'une pièce intitulée : *Dialogue du pape et du roi*, d'après deux manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles. Mais l'éditeur, reconnaissant que ce poëme ne renferme rien de populaire, s'est judicieusement borné à un assez court échantillon[3].

Une pièce sur les fausses visions, amusante contre-partie du Purgatoire de saint Patrice, a été placée, sans de bien bonnes raisons, ce me semble, dans la série des chants profanes. Pour mettre un terme à l'épidémie des visions surnaturelles, qui, dans ces siècles peu éclairés, s'était emparée de tous les cerveaux faibles, et, en particulier, de ceux des moines, et pour empêcher que des erreurs contraires aux dogmes ne s'accréditassent par ces rêveries, l'Église elle-même crut devoir ridiculiser les indiscrètes révélations des visionnaires de bonne et de mauvaise foi, qui faisaient du séjour des âmes bienheureuses ou maudites de fantastiques descriptions. Dans la pièce publiée par M. du Méril[4], nous voyons Hériger, archevêque de Mayence, au xe siècle, faisant châtier rudement un imposteur qui prétendait avoir eu la vision de l'enfer et du paradis, et qui, encore imbu des grossières superstitions du Nord, représentait les élus attablés avec Jésus Christ, banquetant dans la compagnie des apôtres, ayant saint Pierre pour maître queux (*coquorum magister*), et vidant de grands plats et de grands verres, comme les voraces héros du Walhalla. Il nous semble que la place naturelle de cette pièce, d'ailleurs intéressante, était dans la section qui précède, à côté du chant sur le purgatoire de saint Patrice et de la vision d'Ancellus Scholasticus, ou peut-être encore à la suite de la Cène de saint Cyprien, cet autre repas burlesque, où le Père éternel apparaît à table, au milieu de tous les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

n'aient pas été à même de faire usage de ce document contemporain. — [1] Cet ouvrage est resté manuscrit. M. de la Rue en indique une copie dans la bibliothèque Harléienne. (*Essais historiques, etc.* t. II, p. 198.) Il croit, d'ailleurs, que ce poëme est l'ouvrage d'un moine anglais nommé Benoît, et non du trouvère Benoît de Sainte-More. Une seconde copie de ce poëme, ou peut-être un autre poëme sur Thomas Becket, est citée dans le catalogue de la bibliothèque de sir Richard Heber, p. 28. — [2] Plusieurs de ces poésies sont extraites des manuscrits de la Bibliothèque royale de France. — [3] *Poésies populaires latines*, p. 405. — [4] *Ibid.* p. 298.

Une élégie sur la mort du théologien Hubert, célèbre au onzième siècle par ses leçons à l'école d'Orléans [1], est si loin, à mon avis, d'offrir aucun des signes de la poésie populaire, que je serais plutôt tenté d'y voir ceux d'un genre absolument opposé, je veux dire les signes de la poésie individuelle, ou, pour parler la langue du jour, les caractères de la poésie intime. Ce chant funèbre est dû à un des disciples de Hubert, à Baldric, qui mourut évêque de Dol [2], en 1131. Le mètre de ce morceau, qui est celui de l'élégie classique, et l'emploi continu de la première et de la seconde personne :

> Mors tua dura mihi!
> Ablato mihi te, quæ mihi gaudia?
> . . . .
> . . . .
> Mors mihi te, tibi me compositura placet,

me semblent indiquer que cette nénie est surtout un épanchement de douleur érudite et personnelle.

A côté de ces divers morceaux, dont la place était marquée, suivant moi, dans la section religieuse, M. du Méril a publié quelques autres poésies, qui, bien que dues probablement encore à des clercs, se rapportent, au moins par le sujet, à des événements d'un intérêt national et séculier. De ce nombre est le planch sur la mort de Charlemagne, que M. du Méril conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, avoir eu pour auteur un religieux de Bobbio [3], monastère qui fut enrichi par les dons du grand empereur. Une semblable gratitude paraît avoir inspiré les stances sur la mort d'Éric, duc de Frioul : « Ecclesiarum largus « in denariis... carus sacerdotibus [4],... » ainsi que les deux nénies sur la mort de l'empereur Henri II [5], canonisé pour ses pieuses largesses. Une au moins des deux complaintes sur la mort de Guillaume le Conquérant [6] offre les mêmes caractères de reconnaissance monastique :

> Largus dator pecuniæ,
> . . . .
> Bonos dilexit clericos
> Verosque magis monachos....

Dans deux chants qui célèbrent le couronnement de Conrad le Salique

[1] *Poésies populaires latines*, p. 292. — [2] Évêque de Dol en Bretagne, et non de Dôle en Franche-Comté. — [3] *Poésies populaires latines*, p. 246, n. 1. — [4] *Ibid.* p. 241. Ce chant est attribué à saint Paulin d'Aquilée par le copiste du manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 1154. Ce poëme est plein de détails d'un grand intérêt pour la géographie du IX[e] siècle. Le manuscrit que nous venons de citer a la notation musicale au-dessus des paroles. — [5] *Ibid.* p. 285 et 286. — [6] *Ibid.* p. 294.

et de son fils Henri[1], on voit percer la même préoccupation des intérêts de l'Église :

Mater Christi, cum civibus cœli,
. . . .
Juva Cuonradum et Heinricum,
Ut ecclesiarum causas sanctarum
. . . .
Valeant justo tractare judicio......

Ce n'est pas, d'ailleurs, que nous prétendions qu'à raison de leur origine cléricale les chants que nous venons de signaler n'aient pu être répétés par la foule. Nous n'ignorons pas qu'au moyen âge, des poésies composées dans les cloîtres furent souvent adoptées par les laïques et passèrent des monastères dans les carrefours. C'est ainsi que le clergé composa sur Landry, comte d'Auxerre, qui, par ses intrigues, avait contribué au divorce du roi Robert et de la reine Constance, une chanson satirique (*Rhythmus satiricus de temporibus Roberti regis*), qu'on peut lire dans le Recueil des historiens de France[2]. Cette chanson (*Cantilena de Landrico*) était encore chantée longtemps après par les jongleurs, comme nous l'apprennent Pierre[3], chantre de Paris, et l'auteur du roman en vers d'Alexandre. Nous regrettons que M. du Méril n'ait cru devoir publier qu'un court fragment de cette pièce dans une note[4]. Quant à l'adoption de la poésie monastique par les laïques, nous trouvons de ce fait une preuve bien remarquable dans l'histoire de sainte Radegonde, abbesse du monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Fortunat, dans la Vie de cette sainte, sa protectrice, raconte qu'un soir deux religieuses, qui étaient en prière avec la royale abbesse, entendirent, dans le voisinage du couvent, une troupe bruyante de séculiers chanter des cantiques qu'ils accompagnaient du son des instruments et de danses circulaires. Une des religieuses reconnut dans les chants de cette troupe folâtre deux ou trois cantiques qu'elle savait par cœur. On nous pardonnera de transcrire ici cette curieuse légende : « Quadam vice obum-« brante jam noctis crepusculo, inter choraules et citharas, dum circa

[1] *Poésies populaires latines*, p. 287 et 289. — [2] Voyez Dom Bouquet, t. X, p. 93, et Mabillon, *Analecta*, t. III, p. 533. Voyez aussi l'ouvrage de M. Bourquelot sur la ville de Provins, t. I, p. 85. — [3] Voy. Pierre, chantre de la cathédrale de Paris, cité par Lebœuf, *Dissert. sur l'hist. ecclésiast. et civile de Paris*, t. II, p. CXXXVII. — [4] *Poésies populaires latines*, p. 281, note. M. Charles Lenormant a proposé de très-ingénieuses corrections sur cette pièce, dans un article de la Bibliothèque de l'école des chartes (t. I, p. 321), où il a émis beaucoup de vues originales et fécondes sur la poésie latine au moyen âge.

erium a secularibus multo fremitu cantaretur, et Sancta cum ...ibus testibus perorasset diutius, dixit quædam monacha sermone «joculari: Domina, recognovi unum de meis canticis a saltantibus præ-« dicari. Cui respondit: Grande est si te delectat conjunctam religioni « audire odorem seculi : adhuc soror pronuntiat: Vere, Domina, duo ...el tria hic modo mea cantica audivi quæ retinui. Sancta respondit: ...estor dominum me nil audisse modo de seculari cantico. Unde ma-...ifestum est quod carne licet in seculo, mente tamen esset in cœlo[1]. »

...e monument le plus considérable de la poésie monastique appliquée ...ues sujets profanes est le poëme intitulé *Waltharius*. Malgré les ingé-...ieuses recherches de plusieurs érudits, et notamment de M. du Méril, le nom de l'auteur de cette ancienne épopée est demeuré probléma-...e[2]. Ce qui est, du moins, hors de doute, comme le remarque le ...ant éditeur, c'est que ce récit a été composé pour des moines, et ...ait aux lectures qui se faisaient dans les couvents, pendant les re-... Le premier vers du poëme contient la preuve de cette assertion:

Tertia pars mundi, fratres, Europa vocatur.

Quoique l'époque exacte de la rédaction de l'ouvrage soit loin d'être solidement établie, on ne peut guère la supposer postérieure au IXe siècle. M. du Méril émet, de plus, sur l'origine germanique de cette composition, une idée que, pour ma part, je n'hésite pas à regarder comme bien fondée : la vivacité des images, la chaleur de la diction, le mouvement épique répandu dans tout l'ouvrage, ne lui semblent pas pouvoir appartenir à un écrivain monastique de la décadence carlovingienne. M. du Méril pense donc que l'auteur latin du *Waltharius* doit avoir eu devant les yeux un modèle plein de vie, dont l'originalité se laisse encore entrevoir sous l'enveloppe érudite qui la recouvre. A la simplicité de la fable, à la barbarie des mœurs, aux insultes des guerriers avant et après le combat, à l'amour de la guerre pour elle-même, au respect aveugle des liens du sang, à l'absence de toute autorité politique, il est impossible de ne pas reconnaître un fond de poésie germanique, et de se refuser à admettre la préexistence d'un ancien original allemand, très-rapproché, sinon contemporain, des événements

[1] Fortunat. *Vit. Ste Radeguntis*, § 32, ap. Bolland. 13 August. et ap. Mabill. *Acta SS. Benedict.* t. I, p. 325, § 36. — [2] Dans deux manuscrits de cet ouvrage (celui de Paris et celui de Bruxelles, le poëme est précédé d'une dédicace en vers hexamètres, adressée à un évêque nommé Erkkambald, par un moine de l'abbaye de Fleury appelé Giraldus; mais il ne paraît pas que l'auteur de cette épître soit rien de plus que l'éditeur du poëme.

chantés dans le poëme. L'habile éditeur signale çà et là des expressions et des pensées qui ne peuvent trouver leur explication que dans les vieilles mœurs et les vieux idiomes du Nord. Il note même quelques tournures gênées et maladroites, qui décèlent la traduction. Ainsi, dans cette phrase peu latine et d'un tour forcé, par laquelle se termine l'ouvrage : *Hæc est Waltharii poesis*, M. du Méril croit retrouver l'ancienne formule allemande *Daz ist Walthaties Liod*. Pour nous, ce qui nous frappe vivement dans cette œuvre, c'est de rencontrer dans les personnages une sorte de générosité et de délicatesse chevaleresques, qui commence à poindre, et se mêle à un fond de cruauté et de discourtoisie grossières. On aperçoit comme le passage de l'état de barbarie à un premier degré de civilisation demi-chevaleresque.

Fischer, qui exhuma le premier ce curieux débris du moyen âge, le publia sous le titre suivant, qui ne donnait qu'une idée peu exacte du sujet : *De prima expeditione Attilæ regis Hunnorum in Gallias ac de rebus gestis Waltharii, Aquitanorum principis, carmen epicum seculi sexti*[1]. D'abord, quoique l'action semble avoir lieu au VIe siècle, on ne peut, comme nous l'avons dit, assigner au récit une date contemporaine. A part toute autre preuve, le vers qui commence le récit suffit pour prouver que le poëte raconte des faits déjà éloignés :

Attila rex quodam tulit illud tempore regnum.

Ensuite, le sujet du poëme n'est point l'invasion des Gaules par Attila[2], ni la résistance de Walthaire, duc d'Aquitaine. Les violences exercées par le fléau des Gaules n'occupent que les quatre-vingts premiers vers de l'ouvrage, qui en compte quatorze cent cinquante. Dans cet exorde, on voit le terrible chef des Huns menacer successivement le roi des Francs, le roi des Bourguignons et celui des Aquitains, et obtenir de chacun d'eux, par ses menaces, des tributs et des otages. Gonthaire, le chef des Francs, lui livre le jeune Haganon, son parent; le chef des Aquitains, son propre fils Walthaire, et le chef des Bourguignons, sa fille Hildegonde. Le véritable sujet du poëme est l'histoire de ces otages, leur séjour à la cour d'Attila, les discrètes amours de Walthaire et de Hildegonde, les détails de leur évasion et leur fuite nocturne à travers les déserts, surtout les combats multipliés que l'héroïque Walthaire est obligé de livrer contre les hommes d'armes du roi des Francs et contre son perfide compagnon

[1] Lipsiæ, 1784, in-4°. Voyez une bonne notice de M. du Méril sur les éditions successives de ce poëme et de ses parties, *Poésies populaires latines*, p. 313, n. 4. — [2] M. du Méril ne pense même pas que l'Attila de ce poëme soit le fameux Attila vaincu par Aetius dans les plaines de Châlons.

d'exil, Haganon, qui tâchent, par la force et par la ruse, de lui fermer le chemin de l'Aquitaine, et de lui enlever sa fiancée et ses trésors. Dans la dédicace en vers qui précède le texte, le héros du poëme est nommé *resectus*, le mutilé :

Nomine Waltharii per prælia multa resecti.....

parce qu'en effet ce guerrier perdit une main dans son combat contre Haganon. D'un autre côté, un document publié par M. Pertz[1] mentionne un poëme sur les exploits de Walthaire, où ce héros est nommé *manu fortis*. M. du Méril conclut de cette double dénomination qu'il dut y avoir une suite au récit que nous possédons, ou un autre poëme dans lequel jouait un grand rôle la forte main (la main de fer), qui avait remplacé celle que Haganon avait coupée au jeune chef aquitain. Je ne pense pas, je l'avoue, que l'épithète *manu fortis*, donnée à Walhaire, puisse faire allusion à sa main coupée, encore moins à une main de fer, qui aurait remplacé sa main perdue. J'admets d'autant moins cette hypothèse, que le surnom de *manu fortis* convenait à Walthaire aussi bien et mieux avant qu'après sa mutilation, et qu'une expression presque semblable se trouve dans l'ouvrage même que nous possédons :

In medio jactus recidebat dextera fortis[2].

J'ai parlé plus haut de la barbarie des combats qui sont décrits dans cette épopée. Avant de perdre la main, Walthaire avait coupé la jambe du roi Gonthaire. Et comment se venge-t-il de la perte de son poignet? En arrachant un œil à Haganon et en lui faisant sauter de la mâchoire six dents molaires. Ce sont des combats de bêtes féroces :

Nam feriens dextrum Haganoni effodit ocellum,
Ac tempus resecans pariterque labella revellens,
Olli bis trinos discussit ab ore molares[3].

Quelques vers plus loin, le poëte décrit, comme il suit, l'aspect du champ de bataille :

Postquam finis adest, insignia quemque (*sic*) notabant :
Illic Guntharii regis pes, palma jacebat
Waltharii, necnon tremulus Haganonis ocellus[4].

Cette affreuse image rappelle l'œil du vieux Glocester, écrasé sous le pied du duc de Cornouailles, dans le Roi Lear. Cependant, après la

[1] Voy. *Casus Sancti Galli*, cap. IX, ap. Pertz. *Monum.* t. II, p. 118. — [2] V. 1383. — [3] V. 1393-1395. — [4] V. 1401-1403.

bataille, les blessés fraternisent à table[1], et font assaut d'épigrammes grossières ou plutôt de sanglantes invectives. Haganon conseille à Walthaire de ne plus chasser dorénavant que les daims et les cerfs. De leurs peaux il se fera faire des gants fourrés pour remplacer la main qui lui manque :

> .... Jam dehinc cervos agitabis, amice,
> Quorum de corio wantis sine fine fruaris,
> Et dextram, moneo, tenera lanugine comple,
> Ut causæ ignaros palmæ sub imagine fallas[2].

De son côté, Walthaire conseille à Haganon d'éviter, dans les festins, la noble chair de sanglier. Ce sont morceaux de roi trop durs pour un édenté. Il fera bien de se contenter du brouet au lard et de la bouillie :

> Effice lardatam de mulctra farreque pultem[3].

Ce sont là les côtés barbares du poëme. Il serait peut-être plus difficile d'en faire saillir les côtés chevaleresques. Il y en a pourtant, et de très-réels. Le voyage de Walthaire, seul avec sa fiancée, qu'il défend en combat singulier, la lance et l'épée au poing, donne une idée anticipée de la chevalerie errante et des grands coups d'estoc et de taille des paladins de l'Amadis. Au reste, ce poëme, rempli de curieux détails de mœurs, et d'un intérêt romanesque, a laissé des traces profondes dans toutes les littératures du Nord. En admettant même (ce qui est très-vaisemblable) que nous ne possédions dans le Walthaire latin que la traduction érudite d'un poëme allemand, par conséquent, le simple reflet d'une sorte de chanson de geste barbare, cet ouvrage n'en est pas moins un des monuments littéraires les plus intéressants et les plus précieux du moyen âge; c'est, avec le roman arabe d'Antar, qui tient une place analogue en Orient, une des têtes de chapitre de l'histoire de la poésie chevaleresque. Nous nous plaisons à reconnaître que M. du Méril n'a rien négligé pour compléter, épurer et éclaircir, dans toutes ses parties, ce texte important, souvent corrompu et difficile.

L'extrême célébrité dont les souvenirs plus ou moins altérés de la guerre de Troie ont joui pendant toute la durée du moyen âge a, sans doute, engagé M. du Méril à faire entrer deux élégies, composées sur cet événement, dans la partie de son recueil réservée aux chants pro-

[1] Ces banquets après le carnage rappellent les plaisirs promis aux braves dans le Walhalla. Ils devaient se tailler en pièces pendant tout le jour, et s'asseoir ensuite au festin du soir. — [2] V. 1425-1428. — [3] V. 1441.

¹. Quant à la perpétuité des traditions relatives à cette catastrophe, là un fait incontestable et prouvé par un assez grand nombre d'ou- ;es tant poétiques que romanesques. Il est pourtant bien nécessaire de tendre sur l'espèce de *popularité* qu'a eue, au moyen âge, le cycle des litions troyennes. M. du Méril ne s'y est point trompé. Il reconnaît ce sujet était infiniment plus goûté des poëtes érudits que des jon- rs, qui appartenaient au peuple par leur éducation et leurs idées. plus loin : il remarque qu'aucun des romans français du cycle de e n'est écrit en vers monorimes de dix ou de douze syllabes, comme nt les poëmes populaires carlovingiens [2]. Enfin, il allègue, à l'appui n opinion, ces deux vers du Roman de Troie par Benoît de Sainte-

> Cette histoire n'est pas usée,
> Ni en gaires de lieus trouvée.....

ɜn effet, les histoires troyennes n'étaient pas populaires, lors- étaient écrites dans les idiomes modernes, on peut croire qu'elles encore beaucoup moins quand elles se produisaient dans la ue savante. Aussi les deux pièces sur la guerre de Troie, qu'a pu- es M. du Méril, écrites dans l'ancien mètre élégiaque, c'est-à-dire dans la forme classique, ne peuvent-elles passer que pour un échan- n de la poésie scolaire au moyen âge. Ces deux pièces, résumé ra- et assez complet de la guerre de Troie, exposent ses causes, ses ɜments principaux et ses suites. On dirait deux amplifications d'école composées sur le même thème. Le ton et la marche sont identiques; et, ce qui est plus singulier, on trouve dans l'une et l'autre trois distiques littéralement semblables. Un de ces doubles vers est même d'une outrecuidance assez forte pour n'avoir été depuis égalé, je crois, par personne, si ce n'est peut-être par Lamotte-Houdard :

> Alter Homerus ero, vel eodem major Homero.

A ces échantillons de poésies érudites, M. Édélestand du Méril a joint deux morceaux composés par des clercs pour des occasions et dans des vues purement aristocratiques. Nous voulons parler de deux cantates faites, l'une pour célébrer la présence à Augia [3] de Charles, fils et petit-fils d'empereur (peut-être Charles-le-Chauve), l'autre en ré-

[1] *Poésies populaires latines*, p. 309 et 400. La seconde pièce a été oubliée dans la table. — [2] *Ibid.* introd. p. 38, n. 1. — [3] Il y a eu plusieurs villes de ce nom en Suisse et en Allemagne. Rien, dans la pièce qui nous occupe, n'indique de laquelle il s'agit.

jouissance de la bienvenue de l'empereur Lothaire dans une ville qui n'est pas nommée. Ces deux morceaux sont deux curieux modèles des compliments poétiques usités au IXe siècle pour les réceptions d'apparat que l'on faisait aux têtes couronnées[1].

Jusqu'ici, comme on voit, nous n'avons encore rencontré dans le livre de M. du Méril, même dans la série consacrée aux sujets profanes, que bien peu de poëmes à qui l'on puisse appliquer la dénomination de populaires; et, parmi ce petit nombre de pièces, plusieurs ne sont peut-être que des traductions érudites de poésies originairement composées en langues vulgaires. Après ce que nous avons essayé d'établir dans notre précédent article, relativement à la popularité restreinte de la langue latine dans les contrées reconquises sur les Romains par les barbares, ce résultat ne peut avoir rien qui surprenne. Il ne faudrait pas croire cependant que, au moyen âge, l'atelier, la chaumière ou la taverne, fissent entendre, moins que de nos jours, de gais propos et de joyeux refrains. Malgré les malheurs des temps et la tristesse de la religion la plus austère et la plus réprimante, il n'est pas douteux que l'usage naturel de la danse et du chant n'ait persisté parmi les classes même de la société les plus opprimées et les plus souffrantes. Les serfs de la glèbe avaient leurs chansons et leurs gais passe-temps, comme, avant eux, les esclaves romains avaient eu leurs joies furtives et leurs turbulences nocturnes, pour se délasser des travaux du jour[2]. « Quam multi rustici, » disait, en le déplorant, un saint évêque, au commencement du VIe siècle, « quam multæ « rusticæ mulieres cantica diabolica, amatoria et turpia, ore decantant[3]! » La gaieté fescennienne des noces survécut au paganisme chez toutes les nations de culture romaine, ainsi que le prouvent les défenses, si sou-

[1] *Poésies populaires latines*, p. 246 et 248. La seconde pièce n'est pas indiquée dans la table. — [2] Voy. Bidermann, *Dissertat. de feriis servorum*, Friburgæ, 1770, in-4°. Il faut lire surtout, dans le *Querolus*, dernier monument de la comédie romaine, l'énergique peinture des déportements nocturnes auxquels se livraient les esclaves au Ve siècle : « On nous accuse, dit l'un d'eux, de trop dormir, parce que nous dormons le jour; mais, si nous dormons le jour, c'est que nous veillons la nuit. Le serviteur qui se repose dans la journée veille tout le reste du temps. Je ne crois pas que la nature ait rien fait de mieux au monde que la nuit. La nuit est pour nous le jour. C'est alors que nous faisons tout ce qui nous plaît. La nuit nous allons au bain..... Nous nous baignons avec les jeunes servantes de nos maîtresses..... Combien d'hommes libres voudraient pouvoir être maîtres pendant le jour et esclaves pendant la nuit!... Pour nous, toutes les nuits sont des noces, des anniversaires, des jours de jeux, de fêtes, de danses avec de belles esclaves. C'est pour cela que quelques-uns d'entre nous ne veulent pas être affranchis ..» Voyez l'analyse et la traduction de quelques morceaux de cette comédie dans la Revue des deux mondes du 15 juin 1835. — [3] S. Cæsarii *Homel.* XIII, p. 84, ed. Gilb. Cognato, 1558.

ux clercs par les conciles et les évêques, d'assister aux repas, et particulièrement à ceux des noces[1]. L'usage de la *chanson de la mariée* est même demeuré populaire jusqu'à nos jours dans plusieurs de nos provinces. D'un autre côté, les populations barbares conservèrent aussi leurs fêtes et avec elles leurs chants de famille. Chez les Francs, à l'âge de douze ans à peu près, on coupait la chevelure des enfants, et cela donnait lieu à une fête qu'on appelait *Capillatoria*[2], et à des réjouissances domestiques, où il est probable que la poésie trouvait sa place. Les chansons à boire ne manquaient pas non plus au moyen âge. Les clercs eux-mêmes chan- ınt quelquefois à table[3], et, suivant un de nos trouvères (l'auteur Sacristain de Cluny), l'ami qui s'asseyait à la table d'un ami devait, p..ur son écot, une chanson ou un fabliau. Mais alors les chants de l' ier, de la chaumière et de la taverne, étaient composés soit en gue indigène, soit en roman rustique, excepté peut-être dans quelques grands foyers d'ancienne civilisation. Aussi M. du Méril n'a-t-il dévert aucun monument de poésies populaires latines à l'usage des sans ou des villageois. Dans cette pénurie, il a publié, par appen- une pièce qui, sans offrir dans sa rédaction rien dont on puisse ıuıre une origine populaire, renferme, néanmoins, de très-intéressants ails sur les procédés employés à cette époque par l'industrie manu- ıacturière et agricole; je veux parler du dialogue intitulé *De conflictu* *nis et lini*, que M. du Méril a imprimé pour la première fois d'après ı manuscrit du XII[e] siècle[4]. L'auteur de ce morceau est un moine

[1] Voy. le 54[e] canon du concile de Laodicée de l'an 320 (alias 357, 364, vel 367), ap. Labb. t. I, col. 1506; le 11[e] canon d'une assemblée d'évêques tenue à Vannes, ap. eumdem, t. IV, col. 1056, et le 83[e] canon du concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 826. — [2] Cette fête est citée sous la dénomination de *Capillaturia* dans un des titres ajoutés à la loi salique. Les dons que les pères faisaient à leurs enfants, à cette occasion, n'étaient pas sujets au rapport. Voy. *Capita extravagantia*, ch. XIV, édition de M. Pardessus. Quant à l'âge auquel avait lieu la première coupe de la barbe et des cheveux chez les Francs, voy. le ch. XVI, § 1 et 2, de la loi salique (*lex emendata*, édition de M. Pardessus). Cette tonsure, qui marquait le passage de l'enfance à l'adolescence et l'entrée dans la société civile, ne se pratiquait pas seulement sur les enfants de la classe commune, mais sur les nobles et même sur les enfants de race royale. Paul Diacre rapporte (*De gestis Longobardorum*, lib. VI, cap. LIII) que Charles Martel envoya son fils Pépin à Luitprand, roi des Lombards, pour qu'il lui coupât les cheveux. Ce prince servit de parrain au jeune Franc, et le renvoya à son père chargé de présents. Voyez, à ce sujet, le savant mémoire de M. Naudet sur l'état des personnes sous la première et la seconde race. (*Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VIII, p. 415.) — [3] Voy. le 62[e] canon du IV[e] concile de Carthage, où sont blâmés les clercs qui se permettaient de chanter à table. Labb. t. II, col. 1205. — [4] Ce manuscrit est aujourd'hui à Bruxelles, dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne, n° 10046.

célèbre à plus d'un titre, Hermannus Contractus, mort en l'année 1054[1].

Quant aux chansons de table, quelque envie que nous ayons de connaître ces *amatoria, luxuriosa et diabolica carmina*, comme disent un peu durement les saints Pères et les conciles, nous n'avons malheureusement rencontré aucune de ces œuvres du démon dans le recueil de M. du Méril. C'est, sans doute, pour nous dédommager un peu de leur absence[2], que le laborieux éditeur a recueilli quelques élégies érudites qui ont pu figurer dans les somptueux galas des abbés et des évêques, mais qui n'auraient pu être ni goûtées, ni même comprises des classes populaires. De ce nombre sont : *l'Éloge du rossignol*, en vers monorimes de quinze syllabes[3], et surtout des stances de douze syllabes, coupées, comme notre vers alexandrin, par une césure à l'hémistiche, et adressées à un jeune garçon :

O admirabile Veneris idolum, etc.

Cette pièce, écrite dans un style affecté et dans un goût beaucoup trop antique, n'est qu'un écart d'érudition tout à fait antipopulaire[4].

Je crois fermement, et je pense avoir établi, que les jongleurs qui, sous différents noms[5], parcouraient les cités et les carrefours, égayant de leurs ballades et rotruenges[6] tantôt les marchés et les foires, et tantôt

[1] Ou 1066. Voy. *Poésies populaires latines*, p. 379, n. 1. — [2] Il est fort rare de rencontrer d'anciennes chansons bachiques, même en langues modernes. M. Méon a publié un petit poëme qui se rattache à ce genre, *la Bataille des vins*. C'est à la table du roi Philippe-Auguste que comparaissent les produits des vignobles les plus estimés au XII[e] siècle. Chaque cru fait valoir ses qualités et reproche aux autres ses défauts. Un prêtre en étole les goûte, les juge, et excommunie les mauvais. Le roi les classe et assigne à chacun son rang ; mais, en dépit de ces distinctions, le poëte finit par s'écrier, avec une résignation toute dévote : « Prenons tel vin que Diex nous donne. » M. Francisque Michel a publié, d'après un manuscrit du XIII[e] siècle, conservé dans le musée britannique, une chanson à boire, composée de six couplets de quatre vers français et de deux latins, sur l'air du *Lætabundus*. Voy. *Rapports au ministre de l'instruction publique*, p. 57 et 58. Eustache Deschamps et Olivier Basselin ne sont donc pas les premiers qui aient composé en français des chansons à boire, comme l'a très-judicieusement remarqué M. F. Michel. — [3] *Poésies populaires latines*, p. 278. — [4] *Ibid.* p. 240. Cette pièce, ainsi que le cantique sur Rome, a été publiée pour la première fois par Niebuhr (*Rheinisches Musæum*, t. III, p. 7), d'après un manuscrit du X[e] siècle ; mais Baini, maître de la chapelle papale, croyait la notation qui accompagne ces deux morceaux antérieure au VII[e] siècle. — [5] Les jongleurs sont désignés, dans les capitulaires des rois carlovingiens et dans les conciles, sous les noms de *joculatores, ministrelli, goliardi, ludicratores, etc.* — [6] On appelait *ballades* et *caroles* les chansons faites pour la danse, et *rotruenges* les chansons que l'on accompagnait du son de la *rote*. Voy. Wace, *Roman de Brut*, t. II, p. 111 et n. 1. Quant

·hâteaux, avaient surtout, dans leur répertoire, des chansons en es vulgaires. Cependant, à quelques époques (du VIIe au Xe siècle, ne je l'ai dit), ils durent, en certains pays, amuser la foule avec des s latins ou à peu près latins; je crois donc qu'on peut rapporter à phase de la jonglerie foraine et populaire un petit nombre de es fort intéressantes publiées par M. du Méril.

La première est une chanson sur l'air de l'amour (*modus liebinc*), en s dont il n'est pas aisé de rétablir la division. Ce lai contient le populaire de *l'Enfant de la neige*, dont la tradition se retrouve esque toutes les anciennes langues de l'Europe. Un marchand abe, établi à Constance, est obligé, pour le besoin de son né- e faire un voyage par mer, et de laisser au logis une femme u chaste. Une violente tempête le jette sur une plage lointaine, l est retenu plus longtemps qu'il n'avait compté. Durant cette ab- les galants ne manquent pas de courtiser la dame, qui mène e vie et accroît sa famille d'un fils. Au bout de deux années, le hand rentre dans ses foyers. L'épouse infidèle le reçoit hardiment, nant son enfant par la main. Le mari étonné demande, avec me- :, d'où vient ce nouvel habitant; la femme, sans se déconcerter, nte qu'un jour, au milieu des Alpes, se trouvant altérée, elle crut voir apaiser sa soif par un peu de neige; mais, hélas! de cette bois- elle devint grosse, et mit au monde ce prodigieux enfant. Cinq ans s'écoulent, puis le négociant, ayant rassemblé une nouvelle paco- tille, entreprend une seconde course en mer, emmenant avec lui le jeune garçon, qu'il vend comme esclave. A son retour, la mère s'ef- fraye de le voir seul : « Console-toi, ma très-chère, lui dit-il; j'ai, il est vrai, perdu ton fils; une tempête nous a emportés sous la zone torride, et il était naturel que cet enfant, né de la neige, se fondît à l'ardeur du soleil : »

Nam quem genuit nix
Recte hunc sol liquefecit.

Dans cette légende, le mari outragé se venge, comme on voit, et se moque; c'est le contre-pied du thème ordinaire de nos fabliaux [1].

La seconde pièce qui nous paraît avoir dû faire partie du répertoire

à la rote, voici ce qu'on lit dans le recueil épistolaire attribué à saint Boniface, ar- chevêque de Mayence, martyrisé par les Frisons en 755 : « Delectat me quoque « cytharistam habere qui potest cytharisare in cythara, quam nos appellamus *ro-* « *tam.* » Epist. 89. Le poëte-évêque Fortunat appelle cet instrument *chrotta.* Lib. VII, carm. 8. — [1] *Poésies populaires latines*, p. 275.

des jongleurs est une chanson sur l'air des fleurs (*modus florum*). Elle contient une plaisante hâblerie de chasseur, laquelle semble prouver, comme le remarque avec raison M. du Méril, que le proverbe *mentir comme un chasseur* remonte assez haut dans le moyen âge [1].

La troisième chansonnette, qui dut amuser les loisirs du peuple, surtout dans les pays où avaient pénétré les opinions vaudoises, est une satire assez piquante de l'indifférence religieuse où était tombé le clergé. Dans cet apologue en chanson, intitulé *le Prêtre et le loup* [2], il est impossible de ne pas reconnaître une des aventures du cycle populaire du *renard*. C'est évidemment là une de ces chansons narquoises et *diaboliques* que l'autorité ecclésiastique défendait aux fidèles de chanter et même de lire [3], et qui n'en étaient pas moins lues et chantées par tout le monde.

Je crois reconnaître encore les signes d'un chant populaire dans deux nénies, l'une sur la mort de l'empereur Henri II [4], l'autre sur la mort de Conrad le Salique [5]. Il existe une preuve certaine de la popularité de la seconde de ces pièces dans Albéric des trois Fontaines. Ce chroniqueur cite, sous la date de 1039, le premier vers du planch de l'empereur Conrad, comme faisant partie d'une pièce chantée alors dans toute l'Allemagne :

Qui habet vocem serenam, hanc proferat cantilenam.

Au reste, cette complainte ne se borne pas à déplorer la mort de l'empereur; c'est une lamentation sur les nombreuses catastrophes advenues durant cette année funeste (1039) : « Heu ! quantum crudelis « annus ! » Chaque quatrain est suivi de ce glas mélancolique :

Rex Deus, vivos tuere et defunctis miserere !

J'ai signalé dans la section précédente un chant attribué à Godeschalk, sur la douleur du péché, *De luctu pœnitentiæ*. Je dis attribué à Godeschalk, parce que cet Abélard du neuvième siècle, ce moine obstiné d'Orbais, si violemment poursuivi comme hérésiarque par un autre saint Bernard (Hincmar, archevêque de Reims), bien que suc-

[1] *Poésies populaires latines*, p. 276. — [2] *Ibid.* p. 302. — [3] Voyez, dans le VII[e] livre des Capitulaires, le chap. CCCLXVIII, *De his qui famosos libellos legere vel cantica famosa cantare præsument*, ap. Burchard. lib. III, cap. CXCIX, ex decret. Adriani papæ, cap. II, et Baluz. t. I, col. 1103. Le 9[e] canon du concile romain de 743 défend les chants et les danses dans les rues et les places publiques, *per vicos et plateas*, particulièrement aux calendes de janvier. Labb. t. VI, col. 1548. Voy. encore le ch. II du livre III du VI[e] concile de Paris, de l'an 829; Labb. t. VII, col. 1656. — [4] *Poésies populaires latines*, p. 285. — [5] *Ibid.* p. 290.

cessivement condamné au bannissement, au fouet en place publique et à la prison, ne consentit à rétracter aucune de ses doctrines sur la grâce. Je ne puis donc admettre, avec M. du Méril, qu'il soit l'auteur de ces espèces de confession contrite ou chants pénitentiaux qui portent son nom. La seconde de ces pièces, extraite du même manuscrit[1] que la première, se rapporte au temps de l'exil de l'infortuné théologien dans une île de la mer Adriatique, un peu avant sa condamnation définitive par le concile de Quercy, en 849[2]. Nous ne nous expliquons pas les motifs qui ont porté M. du Méril à séparer ces deux complaintes, dont les sentiments sont tout à fait semblables. La seconde, aussi orthodoxe et aussi peu profane que la première, est une réponse touchante à un novice compatissant du monastère d'Orbais ou à un de de ses compagnons de captivité, qui le priait de chanter. La réponse de l'exilé est empreinte d'une tristesse qui rappelle le *Super flumina Babylonis*. Quelques incorrections, qui sont la marque du IXe siècle, ne détruisent pas ce qu'il y a de vraiment poétique dans l'inspiration. Ce morceau, propre à attirer l'intérêt sur un hérésiarque, ne pouvait plaire aux gens d'Église; il intéressait assez médiocrement les habitants des châteaux; il ne s'adressait donc qu'au peuple, toujours et partout sensible aux grandes infortunes. Aussi, sous le nom fameux de Godeschalk, et avec une pantomime appropriée à la situation, il est probable que les jongleurs ambulants, montés, suivant leur usage, sur des bancs ou des tréteaux[3], chantèrent longtemps dans les carrefours la *rotruenge du prisonnier*[4].

Il n'y a qu'une chose au monde qui soit plus populaire que le malheur individuel, c'est le malheur de tous, ce sont les grands désastres évités ou soufferts par les nations. Aussi rien ne fait-il une impression plus profonde sur l'imagination des peuples que la guerre et ses terribles conséquences, victoires ou défaites. De là vient que, chez toutes les nations du monde, les chansons militaires ont joui de la popularité la plus étendue et la plus durable. M. du Méril a publié un certain nombre de pièces de ce genre. Nous étudierons avec soin, dans un dernier article, cette partie importante de son travail, et nous terminerons notre examen par quelques remarques sur la manière dont le savant éditeur s'est acquitté de sa tâche philologique.

MAGNIN.

[1] Biblioth. roy. n° 1154. — [2] Cet arrêt fut suivi d'une reclusion de dix-neuf années dans le monastère de Hautvilliers, où il mourut en 868. — [3] Dans la Vie de saint Prix ou Préject, évêque de Clermont au VIIe siècle, il est question d'un banc (*scamnum*), que des jongleurs avaient emporté pour l'exercice de leur profession. Voy. Bolland. 25 januar. p. 636, n. 22. — [4] Voy. *Poésies populaires latines*, p. 253.

1. *OPERATIONS carried on at the Pyramids of Gizeh in 1837, by colonel* Howard Vyse. London, 1840, 2 vol. grand in-8°.

2. *THE PYRAMIDS OF GIZEH, from actual survey and admeasurement, illustrated by notes and references to the several plans, P. I et II, the first, second and third pyramids, etc.* London, 1839-1840, 2 livraisons, très-grand folio.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

DEUXIÈME PYRAMIDE.

On sait que cette pyramide ne fut ouverte à la curiosité des hommes que le 2 mars 1818, par un entreprenant voyageur, Belzoni, qui ne donna peut-être, en aucune occasion, de preuve plus sensible de l'heureuse sagacité dont il était doué, que dans cette circonstance. En effet, lorsque, après s'être inutilement flatté de trouver un passage en suivant l'excavation pratiquée, à ce qu'on présume, du temps des Mamelucks, dans la face nord de la pyramide, il résolut de chercher par lui-même ce passage, qui s'était jusqu'alors dérobé à toutes les investigations, l'endroit où il ordonna que fût commencée la fouille qui devait le conduire à la véritable entrée n'en était éloigné que de deux pieds; et, si c'est le cas d'admirer l'étonnante justesse du calcul qui lui fit découvrir ainsi cette entrée masquée encore sous tant de décombres, il n'y a pas moins lieu d'être surpris qu'une observation attentive n'eût pas mis plus tôt sur la voie tant d'explorateurs qui cherchèrent à pénétrer dans la pyramide. Il semblait si naturel que l'entrée de ce monument eût été placée sur la face nord, à peu près à la même hauteur que dans la grande pyramide, et il était si facile d'appliquer, au second de ces édifices, cette indication fournie par le premier, resté ouvert depuis tant de siècles, que l'on a peine à s'expliquer comment il a pu être réservé à Belzoni de résoudre, seul et du premier coup, un problème qui avait si inutilement exercé l'imagination de tant de voyageurs. Mais il en devait être, sans doute, de l'ouverture de la seconde pyramide, qui fait tant d'honneur à la mémoire de Belzoni, comme de tant d'autres choses, qui ne paraissent faciles qu'après l'événement; et il régnait, d'ailleurs, assez généralement, parmi les savants, une fausse idée qui avait contribué encore à détour-

[1] Voy. *Journ. des Sav.* avril 1841, p. 223-244.

ploration de sa véritable voie: c'était que l'entrée de la seconde le était cachée dans le grand sphinx[1]. Quoi qu'il en soit, à par- ... 1818, cette pyramide avait été l'objet de beaucoup d'observations de la part des voyageurs qui l'avaient visitée; mais il restait encore plus d'une découverte importante à y faire, et c'était là le but que se proposait le colonel How. Vyse, dans les opérations qu'il entreprit au sein de cette pyramide, en même temps que dans la première, et dont nous allons rendre un compte succinct, après avoir fait connaître le résultat des fouilles pratiquées avec tant de succès dans la grande pyramide.

Au moment où le colonel How. Vyse commença ses opérations dans la seconde pyramide, on en connaissait le passage supérieur, découvert par Belzoni, et cond re centrale, qui renferme le sar- ge. On en connaiss la seconde chambre, le second idant, ne du corridor horizontal, ainsi que ou sont co truites les coulisses, fermées au t au delà desquelles recommence un nord, vers une entrée extérieure d is cet e ses, il était bien évident que ce second passage ne pouvait aboutir qu'à l'extérieur de la pyramide, et à une certaine distance de la base, où devait être cachée cette seconde entrée, alors encore inconnue à tout le monde, et soupçonnée seulement par M. Wilkinson. Ce fut donc la découverte de cette entrée inférieure qui devint le principal objet des travaux ordonnés par le colonel How. Vyse[2]. Toutefois, cette fouille ne fut poussée d'abord, en l'absence du colonel, qui visitait la haute Égypte, qu'avec une extrême lenteur et d'une manière peu satisfaisante, par le capitaine Caviglia, qui en avait la direction; et ce ne fut que lorsque le colonel lui-même prit en main la conduite de cette grande entreprise, avec l'ardeur et la persévérance qu'il apportait naturellement à l'accomplissement d'une idée qui lui appartenait, que le résultat qu'il attendait couronna ses efforts. Il fallut mettre un grand nombre de travailleurs pour écarter l'énorme masse de décombres qui entourait la base de la pyramide, en même temps que, sur une indication fournie par le capitaine Caviglia, on pratiquait une fouille au-dessous d'une ligne de caractères hiéroglyphiques[3], gravés sur le roc, dans la partie opposée à la face nord de la

[1] C'était l'opinion de Zoëga, *De Us. et Orig. Obeliscor.* p. 411. — [2] *Operations, etc.* t. II, *Appendix*, p. 161. — [3] Il paraît que M. Caviglia prit d'abord ces hiéroglyphes pour des caractères hébraïques : c'est, du moins, ce que le colonel How. Vyse assure d'une manière positive, et ce que l'on aurait quelque peine à croire, si l'on ne savait que M. Caviglia s'était fait, au sujet des pyramides, des idées

pyramide. On se flattait de trouver là l'ouverture d'un puits qui devait communiquer avec le passage souterrain, à la recherche duquel on s'employait ainsi de toute manière[1]. Mais ce puits se réduisit à une entaille qui paraissait avoir été pratiquée seulement à dessein d'y exécuter l'entrée d'un tombeau; et, d'après l'explication qu'a donnée de l'inscription hiéroglyphique M. Birch, habile antiquaire du musée britannique, cette tombe, projetée dans le roc voisin de la pyramide, avait dû être celle d'un fonctionnaire de l'ordre sacerdotal, de l'époque d'un des Rhamsès [2]. Toutefois, bien que cette fouille ne produisît pas le résultat qu'on en espérait, elle en eut un autre qu'on n'attendait pas, et qui n'était point sans intérêt : ce fut de mettre à découvert cette partie du sol qui avait été taillée et aplanie avant d'y construire la pyramide, et qui consistait en plusieurs lignes parallèles de masses rectangulaires, d'environ neuf pieds de long. Ces rectangles, taillés dans le roc, avaient été, en grande partie, conservés sous le sable qui les recouvrait depuis tant de siècles; mais, là où ils étaient restés exposés à l'air, leurs arêtes se trouvaient presque entièrement effacées; ce qui prouvait bien la haute antiquité de ces travaux, qui avaient précédé la construction de la pyramide.

Les fouilles commencées à la base de la seconde pyramide, sur sa face nord, pour en découvrir l'entrée inférieure, avaient été commencées dès les premiers jours de février, à l'aide d'un grand nombre de bras robustes; continuées avec vigueur, durant tout le cours du mois, sans préjudice d'autres excavations qui se pratiquaient en différents endroits de la même pyramide, elles ne donnèrent un résultat que le 9 mars suivant, où l'entrée que l'on cherchait fut découverte dans le pavé extérieur de la pyramide, à quarante pieds environ de sa base; mais ce ne fut qu'un mois encore plus tard, c'est-à-dire le 6 avril[3], que

mystiques, qu'il mettait en rapport avec un *pentagramme* composé de cinq caractères hébraïques. Cette opinion, qui doit paraître bien extraordinaire au XIXe siècle, est expressément attribuée au capitaine Caviglia, *Operations, etc.* t. I, p. 159, 3), et je puis dire que, ayant interrogé sur ce point le capitaine lui-même, il m'assura qu'il n'avait aucun souvenir d'avoir exprimé ou écrit une pareille chose. Depuis, cependant, j'ai eu sous les yeux une lettre émanée de lui, en date du 21 septembre 1818, et adressée à mon honorable ami M. W. Hamilton, le savant auteur des *Ægyptiaca*, où se trouve textuellement la phrase imprimée dans le livre du colonel How. Vyse. C'est à M. W. Hamilton lui-même que j'ai dû la communication de cette lettre, et j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de consigner ici ce témoignage à l'appui de la véracité de l'auteur des *Operations*. — [1] *Operations, etc.* t. I, p. 141. — [2] Voy. *ibid.* p. 160-161, 4), la note de M. Birch. — [3] *Ibid.* t. I, p. 214 : « The lower entrance into the second pyramid was opened. »

cette entrée fut ouverte et rendue accessible. Le passage inférieur, qui de la base conduisait à la chambre sépulcrale, s'était trouvé absolument rempli au moyen d'une maçonnerie solide, composée de blocs de pierre énormes, dont le premier avait dix pieds de long, et les autres six ou sept, parfaitement joints et liés ensemble par un ciment très-dur. La difficulté, très-considérable par elle-même, d'enlever de pareilles masses de pierre, pour dégager ce passage, s'accroissant encore par la situation pénible où se trouvaient les travailleurs, il fallut leur ajouter un renfort d'ouvriers employés aux carrières de Mokattam; et c'est ce qui explique la longueur de cette opération, une de celles qui font le plus d'honneur à la résolution du colonel How. Vyse. Le succès qui la couronna ne se réduisit pas à nous procurer cette entrée inférieure de la pyramide, restée inconnue depuis la construction de cet édifice. La fouille qu'elle avait occasionnée mit à découvert la première assise de la pyramide, avec son revêtement primitif, qui se trouva composé de blocs de granit de Syène, la plupart encore en place. La première fois que ce revêtement apparut aux yeux du colonel How. Vyse, un interstice qu'il observait entre deux des blocs, et la position dans laquelle ils se montraient, lui donnèrent lieu de croire qu'il touchait à l'entrée du monument; mais il ne tarda pas à reconnaître que ce défaut de joints était purement accidentel, dû peut-être aux efforts qui avaient été faits, dans l'antiquité, pour découvrir l'entrée de la pyramide, qu'on supposait apparemment cachée derrière cette partie du revêtement. Quelques jours après, effectivement, il put se convaincre que le revêtement en granit de la première assise avait été forcé pour y découvrir une entrée, sans que, du reste, le pavé extérieur de la pyramide eût été le moins du monde endommagé. Ce sont donc là deux faits nouveaux et importants qui demeurent acquis à la science, et qui sont les fruits des efforts éclairés et persévérants du colonel How. Vyse : la découverte de l'entrée inférieure de la seconde pyramide, et celle du revêtement en granit de sa première assise. Ainsi se trouve justifié le témoignage d'Hérodote, qui parle en termes exprès de ce revêtement, précisément dans cette limite[1]; et, j'ajoute aussi, la conjecture de M. Jomard, qui, d'après l'observation qu'il avait faite au pied des marches de la pyramide, de blocs de granit taillés en biseau, et offrant une forme prismatique à face oblique, en avait conclu que cet édifice avait dû être revêtu de granit, *à sa partie inférieure seulement*[2]. Du reste, il est maintenant bien avéré qu'Hérodote, si exact dans tout ce

[1] Herodot. II, cxxvii : Ὑποδείμας δὲ τὸν πρῶτον δόμον λίθου Αἰθιοπικοῦ ποικίλου. — [2] *Description générale de Memphis et des pyramides*, ch. xviii, § iii, p. 80.

qui a rapport à l'extérieur des pyramides, était bien mal informé de ce qui concernait leur construction intérieure, puisqu'il affirme, au sujet de la seconde, dont il avait pris lui-même les mesures, qu'*elle n'avait point d'appartements souterrains*[1]. La chambre sépulcrale, renfermant encore le sarcophage royal à sa planche antique, découverte par Belzoni, ainsi que la seconde chambre, creusée dans le roc au-dessous de celle-ci et visitée pour la première fois par le même voyageur, réfute suffisamment cette assertion d'Hérodote ; mais l'erreur de l'historien grec prouve bien que la pyramide était encore inaccessible de son temps, et qu'ainsi l'opinion de quelques modernes, que l'intérieur de ces grands monuments fut violé dans l'antiquité même, à une époque très-voisine de leur érection, par suite de la haine que les peuples avaient conçue contre la mémoire des rois auteurs de ces gigantesques et dispendieux édifices, que cette opinion[2], dis-je, qui s'appuie en partie sur les fausses suppositions de Diodore de Sicile[3], ne repose, en réalité, sur aucun fondement solide.
J'indiquerai succinctement les autres fouilles exécutées, soit à l'inté-

[1] Herodot. II, CXXVII : *Οὔτε γὰρ ὕπεστι οἰκήματα ὑπὸ γῆν.* — [2] C'est l'idée du colonel How. Vyse, qui l'a exprimée en plusieurs endroits de son livre, notamment t. I, p. 169. Mais j'avoue que les motifs qu'il en donne ne m'ont point paru suffisants. Ailleurs encore, p. 224, il assure que les pyramides étaient ouvertes au temps d'Hérodote; et j'ignore sur quel texte d'Hérodote se fonde cette assertion. Il est certain, du moins, qu'Hérodote ne parle de leur construction intérieure que d'après le récit des prêtres. — [3] Diodor. Sic. I, LXIV. Hérodote parle aussi, II, CXXVIII, de la haine qui s'attachait, chez les Égyptiens, à la mémoire des deux rois, Chéops et Chéphren, auteurs des deux grandes pyramides. Il représente surtout, II, CXXIV, le premier de ces rois, Chéops, comme un prince impie et violent, qui fit fermer tous les temples et prohiba tous les sacrifices. De pareilles traditions semblent bien difficiles à concilier avec le respect qui protégea jusqu'à nos jours l'existence de ces monuments; et pourtant, il est certain qu'elles n'étaient point restées étrangères à l'histoire nationale, puisque nous lisons, dans les extraits de Manéthon, donnés par Eusèbe et par J. Africain, *apud* Syncell. *Chronogr.* t. I, p. 105 et 107, que Chéops fut un prince irréligieux, *ὑπερόπτης εἰς θεούς.* Il est vrai que Manéthon ajoutait qu'il s'était repenti de son impiété, et que, dans cette disposition nouvelle, il avait rédigé *le livre sacré, τὴν ἱερὰν βίβλον, resté un monument précieux pour les Égyptiens, ἣν ὡς μέγα χρῆμα* Αἰγύπτιοι περιέπουσι; et ici l'on voit combien est flagrante la contradiction entre l'auteur national, Manéthon, et les historiens grecs, Hérodote et Diodore, au sujet des sentiments qu'inspirait à l'Égypte la mémoire de l'auteur de la grande pyramide. Toutes ces difficultés tiennent peut-être uniquement à la signification du nom même de *Souphis* (*Schouphou*), dont le radical égyptien, ϣⲩⲱⲧϥ, et ses dérivés, offrent les idées de *violence*, d'*impureté* et de *débauche*, d'accord avec l'interprétation qu'Ératosthène faisait du nom Σαῶφις (*Schouphou*) par Κωμαστής, *apud* Syncell. *Chronogr.* t. I, p. 190; voy. *Journ. des Sav.* avril 1841, p. 240, 1). C'est une idée de M. Lenormant, qui me paraît très-heureuse; voy. *Éclaircissements sur le cercueil de Mycérinus*, p. 42.

rieur, soit au dehors de la seconde pyramide, dont la plupart n'ont produit que des résultats négatifs, qui, bien qu'ils ne répondent pas aux espérances qu'on avait pu concevoir, ne sont pourtant pas sans intérêt. Une excavation pratiquée près de l'angle nord-ouest, à la base, ne mérite qu'une simple mention. L'idée qu'on avait eue d'enlever les coulisses du passage supérieur, dans l'espoir que le vide qui résulterait de cet enlèvement découvrirait peut-être l'accès à quelques passages secrets conduisant à des chambres construites dans la masse de la pyramide [1], cette idée donna lieu aussi à quelques tentatives qui restèrent infructueuses. Il suffisait d'observer, comme le fit plus tard le colonel How. Vyse lui-même, que la grande excavation exécutée, sans doute du temps des Mamelucks, à travers le passage horizontal, jusqu'à une hauteur d'environ quinze pieds, à une distance de vingt-trois pieds huit pouces des coulisses en question, aurait nécessairement coupé un passage incliné, s'il en eût existé en cet endroit, sous l'angle ordinaire de vingt-six degrés. L'inutilité de ce travail, reconnue plus tard, le fit donc abandonner [2], et l'on se borna à élever la dalle de granit insérée dans la coulisse à une hauteur qui permît à un homme d'y passer commodément, au lieu de celle de *huit pouces* seulement qu'avait laissée Belzoni, et qui était à peu près celle qu'il avait trouvée lui-même. C'est la chambre sépulcrale qui fut l'objet des recherches et des fouilles les plus importantes, en ce sens que le défaut même de résultats prouve qu'il n'y a plus à attendre, de ce côté, de découvertes ultérieures. On sonda exactement le sol de cette chambre, de manière à s'assurer qu'il n'y existait nulle part de communication cachée avec le reste de l'édifice, si ce n'est par le passage horizontal qui y aboutit. On reconnut que les fissures et autres imperfections du roc dans lequel cette chambre est taillée, ainsi que le passage qui y conduit, avaient été remplies d'une maçonnerie solide, et les côtés revêtus de stuc et peints. Le pavé de la chambre présentait une irrégularité de construction qui pouvait occasionner quelque surprise et motiver quelque conjecture : la moitié de ce pavé, vers l'extrémité orientale, se composait du roc même, le reste était formé de deux lits de pierres calcaires, sauf quelques blocs de granit qui se trouvaient à l'extrémité opposée, où gît le sarcophage. Une pareille circonstance fit naître l'idée que la place occupée par ce sarcophage pouvait cacher un passage à la tombe principale, qu'on aurait cherché à déguiser ainsi sous une apparence de sépulture. On enleva donc quelques dalles du pavé sans rien trouver, et, plus tard encore,

[1] *Operations, etc.* t. I, p. 157. — [2] *Ibid.* t. I, p. 169.

la découverte, opérée dans la troisième pyramide, de la chambre principale, creusée au-dessous du grand appartement, donna lieu de recommencer la même opération d'une manière plus complète, c'est-à-dire en enlevant tout le pavé, ainsi que le sarcophage, qui se trouva scellé sur une plaque de granit au moyen d'un lit épais d'un ciment d'une extrême dureté [1], sans que, du reste, la plus faible indication d'une ouverture quelconque se fît apercevoir dans le massif compacte du rocher; et l'on eut ainsi la certitude qu'il n'existait rien de pareil à ce qu'on avait pu s'attendre à trouver. C'est donc un fait qui reste acquis à la science, que la chambre qui renferme le sarcophage ne communique au-dessous ni à côté d'elle à aucun autre appartement. On tenta, par une autre voie, de découvrir cette communication qui avait résisté jusqu'ici à toutes les recherches; on examina avec soin le toit de cette chambre, pour en reconnaître le système de construction, et, par suite, pour s'assurer s'il s'y trouvait quelque appartement ou passage supérieur; mais, ici encore, on ne put acquérir aucune indication de ce genre. Néanmoins, nous apprenons de M. le colonel How. Vyse, que M. Perring, l'habile ingénieur qui a dirigé toutes ces opérations, a conservé l'opinion que la chambre principale est encore cachée dans l'intérieur de la pyramide [2]. Cette opinion ne paraît guère se fonder sur l'exemple des autres pyramides, toutes ouvertes maintenant par les soins du colonel How. Vyse, qui n'ont toutes qu'un appartement souterrain, à la différence de la grande pyramide, qui présente seule deux chambres construites dans l'épaisseur de l'édifice. Je présume donc que l'habile ingénieur s'autorise surtout de l'état du sol environnant de la seconde pyramide, qui renferme des cavités qui n'ont pu être encore suffisamment explorées. Un souterrain, dont l'ouverture, en forme de puits, se trouve à deux cents pieds de la pyramide, et qui a été visité dans une partie de son cours, dirigé de l'est à l'ouest, paraît avoir contenu des communications encore inconnues; et le sol résonne en beaucoup d'endroits comme s'il était creux [3]. Il est donc possible qu'il reste encore à faire, au-dessous de la seconde pyramide, des découvertes curieuses; mais il est à craindre qu'on ne les attende longtemps; car les hommes capables de faire de si grands sacrifices de temps, de peine et d'argent, dans un but purement scientifique, ne se rencontrent pas communément; et peut-être même que de pareils hommes deviendront de jour en jour plus rares.

[1] *Operations, etc.* t. II, p. 44 et 99. — [2] *Ibid.* p. 99 : « Mr Perring is still, however, « of opinion that the principal chamber in this pyramid is concealed. » — [3] *Ibid.* t. I, p. 76-77.

Ici s'arrête le compte que j'avais à rendre des opérations du colonel How. Vyse dans la seconde pyramide. Je n'ai point parlé d'un troisième passage, découvert par le capitaine Caviglia[1], entre le passage incliné qui se détache du corridor horizontal et communiquant à ces deux passages au moyen d'un puits, parce que ce prétendu passage, qui se termine au roc, n'a réellement aucune importance, par quelque cause qu'il ait été produit, soit pour établir un moyen de ventilation à l'époque où l'on travaillait à creuser les appartements souterrains, soit pour former une communication qui avait été comprise dans le plan primitif de l'édifice, et abandonnée ensuite. Je n'ai rien dit non plus de l'ascension au faîte de la seconde pyramide, entreprise toujours dif-
uvent périlleuse, parce que le récit succinct qui en est fait[2]
n, sur ce point, à ce que nous connaissions déjà. La sommité
de cette de, qui a conservé, comme l'on sait, son re-
rieure sur ses quatre faces, mais à des hau-
nmité, dis-je, se termine en une plate-forme
c'est là la seule notion positive qui résulte de cette
ue, et que j'aie dû consigner dans mon analyse; mais
regrette qu'il ne soit pas entré dans les plans du col. How. Vyse, d'examiner la nature de ce revêtement dans les parties où il subsiste encore. Belzoni était d'avis que ce revêtement, commencé par le haut, n'avait jamais été continué jusqu'à la base[4] : en quoi il est bien certain aujourd'hui qu'il se trompait, puisque ce revêtement en granit à la première assise a été retrouvé en place. On croit généralement, sur le témoignage des savants de l'expédition d'Égypte, que le revêtement général de la pyramide, tel qu'il subsiste encore vers la sommité, est d'un calcaire gris assez dur pour recevoir le poli[5]. Mais l'opinion n'est pas unanime sur ce point même parmi ces savants, puisque l'un de ceux qui ont examiné les pyramides avec le plus de soin, M. Grobert, pense que le revêtement actuel de la seconde ne consiste plus qu'en

[1] *Operations, etc.* t. I, p. 138-139. Il est parlé de cette découverte dans un article de la Gazette de Malte, reproduit à l'*Appendix*, t. II, p. 167, en des termes qui accusent un intérêt personnel, bien plus qu'ils ne répondent à la vérité scientifique. Cette excavation est indiquée sous la lettre B dans les plans publiés d'après les mesures et dessins de l'ingénieur Perring, pl. II, fig. 1 et 2, p. 2, *). — [2] *Ibid.* t. I, p. 174. — [3] M. Jomard assure pourtant que *le sommet de cette pyramide, presque en pointe, n'a pas de plate-forme où l'on puisse prendre du repos*, p. 79. S'il en était ainsi en 1800, il faut croire que cette plate-forme, qui est actuellement de *neuf pieds carrés*, s'est formée depuis par la dégradation du sommet. — [4] *Voyages en Égypte, etc.* t. I, p. 447, trad. franç. Paris, 1821. — [5] Jomard, *Descript. génér. de Memphis et des pyramides*, ch. XVIII, § III, p. 79.

un *ciment* composé de gypse, de sable et de petits cailloux[1]. C'était aussi l'opinion des anciens voyageurs rapportée par Zoëga[2]; et c'est l'idée où s'était arrêté Hirt, dans son Mémoire sur la construction des pyramides[3]. Il y avait donc là une question de fait qui reste encore à résoudre et qui me fait regretter, je le répète, qu'elle n'ait pas été l'objet d'un examen particulier de la part du colonel How. Vyse.

Une dernière observation, qui résulte des fouilles récentes opérées dans la seconde pyramide, c'est qu'on n'y a trouvé nulle part, ni dans les passages, ni dans les chambres, ni sur le sarcophage, la moindre trace d'une inscription hiéroglyphique; et l'on sait que le même fait, constaté depuis longtemps et vérifié encore en dernier lieu pour la première, a fourni le sujet de beaucoup de conjectures, sans qu'il ait été encore expliqué d'une manière satisfaisante[4]. Mais une circonstance pareille à celle qui a été signalée par la découverte des chambres construites au-dessus de la chambre sépulcrale de la grande pyramide, celle de marques hiéroglyphiques tracées au pinceau, en couleur rouge, sur des blocs de pierre arabique employés à la construction, cette circonstance, dis-je, a été aussi observée sur des pierres de la chambre principale de la seconde pyramide[5]; là aussi des hiéroglyphes tracés en rouge, sans doute par la main des ouvriers chargés de l'extraction des pierres, ont été relevés, malheureusement, sans qu'on ait pu y découvrir un cartouche royal, comme sur les blocs de pierre employés à la construction des chambres supérieures de la grande pyramide. Mais, du reste, le nom du prince auteur de la deuxième pyramide était déjà connu par l'inscription hiéroglyphique renfermée dans un cartouche royal qui se trouve répété plusieurs fois sur de nombreux fragments provenant d'un tombeau voisin des pyramides, et déposés au musée britannique par feu M. Salt. Ce cartouche, lu *Schéfré* ou *Khéfré*, par M. Birch[6] et par M. Lenormant[7], est indubitablement celui du roi

[1] *Descript. des pyramides*, p. 95. — [2] *De Orig. et Us. Obeliscor.* p. 410, 64). — [3] Hirt, *von den Ægyptisch. Pyramiden überhaupt, und von ihrem Baue insbesondere* (Berlin, 1815, in-4°), p. 27. — [4] L'opinion du colonel How. Vyse, telle qu'il l'exprime en plusieurs endroits de son livre, notamment t. II, p. 10, est que cette absence totale d'hiéroglyphes prouve que les pyramides sont les mausolées des rois pasteurs, d'une race ennemie de la population égyptienne et hostile à ses institutions religieuses. Mais, sans compter d'autres difficultés qu'on pourrait opposer à cette manière de voir, elle est directement contraire au témoignage de l'histoire nationale, qui attribue l'érection de ces grands monuments à *Schoufou* (*Saphis I, Chéops*), à *Schéfré* (*Saphis II, Chéfren*), et à *Menkaré* (*Menkérès, Mycérinus*), rois de la IVe dynastie memphite. — [5] *Operations, etc.* t. II, p. 99. — [6] *Ibid.* t. I, p. 98, 1). — [7] *Éclaircissements sur le cercueil du roi Mycérinus*, note M, p. 40-41. Cette notion

ıommé *Chéphren* par Hérodote; et, sur ce point encore, le témoignage l'historien grec, qui attribue à *Chéphren*, le *Khéphré* de l'histoire nationale, l'érection de la seconde pyramide, avait reçu une confirmation éclatante, qui devient en même temps une preuve nouvelle et péremptoire de l'excellence de l'alphabet phonétique trouvé par Champollion.

TROISIÈME PYRAMIDE.

On sait que cette pyramide était restée jusqu'à nos jours tout à fait inaccessible, que l'entrée en était inconnue, et qu'aucun témoignage ancien ou moderne, aucune tradition même, n'avait pu mettre sur la voie propre à conduire dans l'intérieur de ce mystérieux édifice. Une ıde excavation, qui y avait été pratiquée vers le milieu de la face nord, à deux hauteurs différentes, indiquait bien qu'à une époque ignorée, sans doute à celle des Mamelucks[1], et à deux reprises, on avait ; d'y pénétrer. L'enlèvement de la presque totalité du revêtement, ıté par Abd-Allatif[2], et attribué au calife Othman, l'an 589 de l'hégire, 1193 de Jésus-Christ, n'était sans doute pas un fait isolé; et cette spoliation devait se lier, dans la pensée du souverain musulman, avec l'idée de trouver l'entrée de la pyramide. Mais il n'existait aucune preuve directe, aucune certitude positive, que personne eût jamais visité l'intérieur de la troisième pyramide; et l'on conçoit quelle ardeur dut inspirer au colonel How. Vyse l'idée d'être le premier à y pénétrer, surtout dans l'ignorance où il était encore, comme il l'avoue lui-même[3], d'un passage de l'Édrisi, qui rend compte de l'ouverture de cette pyramide, opérée dans la génération antérieure à celle où il vivait, et sur la foi d'un témoin oculaire. C'est à ce passage de l'Édrisi que faisait allusion M. Birch, dans sa Description du cercueil de Mycérinus;

n'exclurait pas celle de Souphis II, successeur de Souphis Ier et troisième roi de la IVe dynastie, le même, à ce titre, que le Chéphren d'Hérodote. Ce nom de *Souphis* peut très-bien avoir été une des transformations grecques du nom égyptien de *Shéfré*. — [1] M. Denon présumait que ces excavations étaient l'ouvrage des Mamelucks; j'ignore sur quels fondements; et le colonel How. Vyse, qui rapporte cette opinion, t. II, p. 16, et qui semble l'adopter, en la reproduisant chaque fois que l'occasion s'en présente, ne cite pas non plus ses garants. M. Jomard, qui atteste qu'*il aperçut d'en bas distinctement une ouverture* (il y en a *deux*) *sur la face nord*, ajoute, à la vérité, d'après un ouï-dire, que cette tentative pour pénétrer dans l'intérieur de la pyramide fut faite, peu d'années avant l'expédition française, par Mourâd-Bey, et qu'elle ne produisit aucun résultat, *Descript. génér. de Memphis et des pyramides*, ch. XVIII, § III, p. 85. — [2] *Relation de l'Égypte*, p. 177-178. — [3] *Operations, etc.* t. II, p. 71-72, 7).

et son traducteur français, qui l'a réfuté sur ce point, parce que le passage en question ne se trouve pas dans la Géographie de l'Édrisi [1], doit savoir maintenant qu'il était tiré d'un autre ouvrage du même auteur, d'une *histoire* manuscrite *des pyramides*, dont un *extrait*, rédigé par le professeur Burkhardt, a été inséré dans l'*Appendix* du livre du colonel How. Vyse [2].

Quoi qu'il en soit, du moment que le colonel How. Vyse se trouva en présence de la troisième pyramide, il conçut le projet d'en découvrir l'entrée, qu'il croyait encore être restée jusqu'ici impénétrable pour tous les hommes, et qui n'était certainement alors connue de personne au monde, et il forma la résolution de n'épargner ni soins, ni peines, ni dépenses, pour procurer à la science la solution de ce problème, un de ceux qui promettaient assurément les résultats les plus importants et les plus neufs. Je ne m'arrêterai pas à décrire en détail l'ensemble des opérations entreprises par le voyageur anglais pour arriver à ce but tant souhaité; ce sont ces résultats seuls qui peuvent intéresser nos lecteurs, et le récit de tentatives inutiles et de fouilles dispendieuses ne doit figurer dans notre analyse, qu'autant qu'il peut servir à éclairer quelques points de la science. Toutefois, il est une observation qui m'a frappé d'abord, comme elle aura frappé sans doute plus d'un des lecteurs du Journal des travaux du colonel How. Vyse, et que je ne puis m'empêcher de lui soumettre à lui-même : c'est qu'avec la certitude acquise, par l'exemple de la grande pyramide et par celui de la seconde, exemple qui semblait constituer une bien grande présomption pour toutes les autres, et surtout pour la troisième, ainsi que l'avait soupçonné Belzoni [3], c'est à savoir que l'entrée de ces monuments se trouvait dans la face nord, à une hauteur plus ou moins distante de la base, il n'ait pas du premier coup dirigé ses recherches d'après cette donnée, au lieu de perdre tant de temps et de consumer tant d'argent dans des fouilles qui n'ont produit, à l'intérieur de la pyramide, que des destructions inutiles et des dégâts irréparables. La première idée à laquelle s'arrêta le colonel How. Vyse, et dans laquelle il persista avec une constance sans doute bien méritoire par son objet, ce fut d'ouvrir, dans la face nord de la pyramide, à l'extrémité de l'excavation supérieure qui s'y voyait pratiquée, comme je l'ai dit plus haut, à une époque plus ou moins ancienne, d'ouvrir, dis-je, une tranchée qui devait se con-

[1] Lenormant, *Éclaircissements sur le cercueil de Mycérinus*, note H, p. 27-28. — [2] *Operations, etc. Appendix*, t. II, p. 334-336. — [3] C'est ce que nous apprend le colonel How. Vyse, *Operations, etc.* t. II, p. 33, 1), et p. 94, 2), et *Appendix*, p. 162, 3), qui rend ainsi un nouvel hommage à la sagacité de cet infortuné voyageur.

tinuer jusque dans le centre de l'édifice, puis redescendre jusqu'à ses fondations, de manière à découvrir, soit les chambres qui pouvaient être construites dans la masse de la pyramide, soit les appartements souterrains qui étaient certainement creusés à sa base. Cette prodigieuse excavation, commencée le 14 février, ne fut abandonnée que le 26 juillet, après avoir atteint, dans sa direction horizontale, jusqu'à l'axe de la pyramide, et avoir pénétré, dans sa direction perpendiculaire, jusqu'au sol où elle est bâtie[1]. Cette opération coûteuse et destructive, dans laquelle on fut plus d'une fois obligé de faire jouer la mine et d'employer la poudre à canon[2], pour triompher de la résistance invincible qu'opposaient aux instruments des ouvriers les pierres énormes solidement assemblées dont est construit le massif de la pyramide, dura donc près de cinq mois, sans produire d'autre résultat utile pour la science, que de constater le système de construction intérieure de cet édifice, lequel est bâti *par étages*, et de deux sortes de maçonnerie, dont l'une, qui sert, pour ainsi dire, d'enveloppe à l'autre, est d'une qualité inférieure par rapport à celle-ci, dont l'appareil est admirable[3], tant pour la dimension des blocs, que pour leur mode d'assemblage et pour toutes les conditions du travail. Ce système de construction *par étages*, qui dut s'appliquer aussi aux deux grandes pyramides, constitue certainement une notion des plus curieuses, et, sous ce rapport, il n'est peut-être pas autant à regretter que, pour l'acquérir, il ait fallu détruire une partie de la pyramide.

Par la raison que j'ai donnée plus haut, je me bornerai à faire men-

[1] On en voit le plan sur une coupe prise à travers le centre de la pyramide, et représentée sur une planche placée en face de la page [illegible] du premier volume. — [2] *Operations*, etc. t. I, p. 195. « This a perpendicular shaft was carried to the base « and the operation was attended with some trouble, as the workmen were obliged « to come up from the bottom, every time the blasting took place, by means of a « rope ladder; for those mad of wood were destroyed by the pieces of stone and « THE EFFECTS OF THE POWDER. » — [3] *Ibid.* t. I, p. 187, et t. II, p. 75. Il résulte de ces observations que le noyau de la pyramide était construit *par étages*, diminuant de hauteur à mesure qu'ils approchaient du sommet, et constituant, sans doute, les espèces de *grands gradins* désignés par Hérodote, II, cxxv, sous le nom de [illegible], et composés chacun d'un certain nombre d'assises ou de degrés. C'est là un fait important, qui avait été déjà soupçonné par Hirt, *von den Pyramiden*, etc. p. 24, et qui s'accorde, d'ailleurs, avec le système de construction de la plupart des autres pyramides, tant celles de Sakkara et d'Abousir que de Gizeh même. Je m'étonne que M. Lepsius, dans la note qu'il a adressée à l'Académie de Berlin sur la construction des pyramides de Gizeh, et que je ne connais que par l'Institut, n. [illegible], février 18[illegible], p. [illegible], n'ait pas fait usage de ce renseignement, qui devait être à sa connaissance.

tion de deux autres excavations, suivies durant un temps plus ou moins considérable, avec plus ou moins de difficultés, mais sans résultat important, l'une, dans les ruines d'un temple antique, bâti vis-à-vis de la face orientale de la troisième pyramide, et dans l'intervalle qui les sépare, où l'on espérait de trouver une entrée donnant accès aux appartements souterrains de cette pyramide; l'autre, près de sa base même, sur sa face nord, là où il existait une cavité carrée qui devait provenir d'une fouille ancienne, tentée pour découvrir à cet endroit l'entrée inférieure de la pyramide. Le fond de cette cavité, quand il eut été déblayé, parut formé de larges dalles de pierre calcaire, qui appartenaient, comme on le reconnut plus tard, au pavé construit en avant de l'édifice. En continuant dans plusieurs directions cette fouille, de laquelle on se promettait la découverte de l'entrée, on retira un assez grand nombre de blocs de granit, d'une forme qui indiquait qu'ils n'avaient pu servir qu'au revêtement, et qui justifiaient le témoignage d'Hérodote et de Diodore de Sicile, d'accord entre eux sur ce point, que la troisième pyramide avait été revêtue en granit de Syène, jusqu'à une certaine hauteur[1]. A l'époque où le travail de l'excavation intérieure, poussé jusque près du sol où est bâtie la pyramide, ne laissait presque plus d'espoir de découvrir par cette voie les appartements cachés dans le roc, le colonel How. Vyse s'était déterminé à donner à cette fouille extérieure, pratiquée en avant de la base, toute l'extension possible, jusque-là qu'il était résolu d'enlever tout le pavé et de mettre à nu tout le front de l'édifice, plutôt que de renoncer, quelques sacrifices de temps et d'argent qu'il pût lui en coûter, à trouver l'entrée mystérieuse, qui irritait davantage sa curiosité, à mesure qu'elle se dérobait à ses efforts[2]. Il ne se doutait pas encore, après plus de trois mois employés à suivre, sur trois points différents, des fouilles si pénibles, qu'il lui suffisait pour cela d'enlever quelques pierres tombées par suite de l'excavation supérieure, qui masquaient l'endroit où Belzoni, éclairé par l'exemple de la seconde pyramide, avait marqué l'entrée de la troisième.

Cette entrée, si laborieusement cherchée, se découvrit enfin aux regards du colonel How. Vyse, le 29 juillet 1837, précisément au point

[1] Hérodote, II, CXXIX, dit qu'elle était construite de cette pierre *jusqu'à la moitié de sa hauteur* : *ἐς τὸ ἥμισυ*; Diodore de Sicile, I, LXIV, indique la hauteur de la *quinzième assise* comme la limite du revêtement : *ἐπὶ μὲν πεντεκαίδεκα δόμους*. —
[2] *Operations, etc.* t. II, p. 33 : « I was resolved to examine every part of the pavement, and even to take down the face of the building; in short, to leave no expedient untried, with whatever expense of money or time it might be attended, to find the mysterious entrance. »

ɔbservations qu'il avait pu faire lui-même, dans les derniers ·rs de la fouille pratiquée à l'extérieur de la base, vers le centre de la amide, l'avaient convaincu qu'elle devait se trouver. Elle était :hée par un gros bloc de granit, tombé du revêtement d'une des supérieures et arrêté dans sa chute, à cette place. Du reste, l'ou- ·ture en était libre, de sorte que, dans la même journée, le colonel w. Vyse et l'un de ses collaborateurs purent entrer dans la pyramide, premiers de tous les hommes, à ce qu'ils croyaient, depuis qu'elle vait été terminée; illusion trop flatteuse sans doute, mais qu'il est facile concevoir et juste d'excuser, au terme d'une si pénible et si dispen- euse entreprise. L'entrée de la pyramide se trouvait à treize pieds au- dessus de la base, dans des masses de granit qui formaient toute la partie férieure de la construction, aussi bien que le revêtement. Les blocs de ·ette matière, qui entouraient immédiatement l'ouverture, avaient été s et aplanis suivant l'angle d'inclinaison de la face de la pyra- ; mais, du reste, ils ne présentaient aucune trace d'inscription ou sculpture provenant de l'inscription de Mycérinus, indiquée par dore de Sicile[1], et qu'on avait pu s'attendre à trouver à cette place. construction en granit du passage, qui descendait suivant un angle clinaison de 26° 2', se continuait jusqu'à une profondeur de vingt- pieds deux pouces, et son plafond, dans une étendue de vingt-neuf uit pouces, à l'extrémité de laquelle un large bloc avait été dans le roc, sans doute pour remplir un vide ou une fissure na- ıe. A partir de ce point, le passage, ainsi que les chambres et leurs communications étaient entièrement des excavations dans le roc. L'appareil de cette construction était défectueux en beaucoup d'endroits; les joints des blocs étaient ouverts et irréguliers; ce qui ne pouvait provenir que de la violence qui avait été employée pour forcer ce passage et pour en extraire les blocs dont il avait été rempli jusqu'à l'antichambre inclusivement; de sorte que, dans son état actuel, il offrait un contraste assez sensible avec la perfection d'appareil déployée dans les galeries construites des deux grandes pyramides, et avec celle qui brille encore à l'extérieur de celle-ci. Au point où la maçonnerie se joignait au roc, le plafond du passage avait été forcé, probablement parce qu'on

[1] Diodor. Sic. I, LXIII. L'expression dont se sert Diodore : Ἐπιγέγραπται δὲ κατὰ τὴν βόρειον αὐτῆς πλευρὰν ὁ κατασκευάσας αὐτὴν Μυκερῖνος, peut s'entendre ici d'une *figure* aussi bien que d'une *inscription* de Mycérinus; et c'est probablement l'une et l'autre qui se trouvait sur la face nord de la pyramide, mais sans doute à une plus grande hauteur que celle où atteint la partie qui s'est conservée du revêtement.

avait supposé que le gros bloc inséré à cet endroit cachait l'accès à des appartements supérieurs. Par suite de cela, le passage se trouvait encombré de pierres et de sables; il était pourtant resté praticable dans une partie considérable de son cours; on reconnut même que les plus grosses pierres avaient été rangées sur un des côtés, de manière à laisser à peu près l'espace nécessaire pour qu'un homme pût y passer; c'était seulement vers l'extrémité qu'il était complétement obstrué. Il fallut donc le faire déblayer avant de pouvoir procéder à l'examen de l'intérieur de la pyramide. Du reste, cette circonstance même du soin qu'on avait pris de ranger les décombres près d'une des parois du passage, pour faciliter la circulation, prouve bien que la pyramide avait été rendue accessible; et c'est ce que confirma plus tard la découverte de caractères arabes tracés sur un des murs de la chambre sépulcrale, pareils à ceux qu'on trouva dans la seconde pyramide et dans la cinquième. Il devint manifeste par là que toutes les pyramides avaient été visitées en même temps par les mahométans; mais il fallait que ce fût à une époque assez ancienne, et que la tradition s'en fût perdue, pour qu'on eût eu recours à ces deux grandes excavations pratiquées dans la face nord[1], qui faisaient supposer à tout le monde, qui induisirent le colonel How. Vyse lui-même à croire que toute la partie inférieure de la pyramide avait été soigneusement explorée, sans qu'on y eût trouvé l'entrée du monument. De là aussi tant d'efforts pour découvrir cette entrée dans le pavé extérieur, et tant de temps et de travaux perdus à la chercher ailleurs, quand elle était précisément à un endroit où tout s'accordait à la placer, et quand tout concourt à prouver qu'elle était restée évidente dans l'antiquité, sauf les précautions prises à l'intérieur pour prévenir la violation du tombeau.

Lorsque les passages eurent été déblayés, on put visiter la pyramide, et voici ce qui résulta de cet examen. Le passage incliné, dont j'ai déjà parlé, et qui s'étend sur une longueur de cent quatre pieds, aboutit à un court passage horizontal et à une antichambre, dont les parois étaient revêtues de plâtre travaillé par compartiments; le milieu de cette pièce avait été rempli de grands blocs de pierre posés en travers, qu'il avait fallu déplacer pour pénétrer plus loin, et dont deux étaient restés dans

[1] C'est une chose remarquable que le bas de la première de ces excavations se trouve très-peu éloigné de l'entrée de la pyramide; d'où il suit que cette entrée, masquée déjà sans doute par suite de l'enlèvement d'une partie du revêtement, opéré du temps du calife Othman-ben-Youssouf, en l'an 1193 de Jésus-Christ, était inconnue aux auteurs de cette excavation, qui peut fort bien, d'après cela, avoir été l'ouvrage des Mameluks.

leur situation primitive. De là on entrait dans une seconde pièce, coupée par trois travées, qui avaient été exactement remplies au moyen de dalles de granit; autre obstacle qu'il avait fallu encore écarter pour avancer dans l'intérieur de la pyramide. Ces dalles avaient donc été enlevées et détruites; mais on en trouva des fragments dans l'antichambre. Après avoir franchi la pièce que remplissaient les trois coulisses avec leurs dalles de granit, on arrivait à un passage presque horizontal[1], long de quarante et un pieds trois pouces, qui débouchait dans le côté nord d'une grande chambre, qu'on pouvait croire l'appartement principal, et d'où se détachait, immédiatement au-dessus du passage horizontal, un second passage, qui se dirigeait d'abord sur le même plan, puis remontait vers le nord, c'est-à-dire vers l'extérieur, suivant un angle d'inclinaison de 27° 34'. Ce second passage, à peu près parallèle au premier dans la partie antérieure du cours de l'un et de l'autre, avait été creusé au ciseau, à partir du nord ou de l'extérieur; les autres passages, au contraire, avaient été exécutés, dans le roc aussi, mais en procédant du sud ou de l'intérieur. Il se terminait directement au point où commençait la construction, un peu au-dessus du sol extérieur; il était donc bien évident qu'il n'avait pu être pratiqué que pour procurer de l'air aux ouvriers employés au travail des appartements souterrains, et sans doute aussi un moyen de retraite pour ces ouvriers, après l'achèvement de ces travaux et avant la pose du revêtement. Cette idée si simple et si naturelle ne s'offrit cependant pas à l'esprit des hommes qui pénétrèrent les premiers dans la pyramide, et qui, arrivés à l'extrémité supérieure de ce passage, là où il se termine à la construction, s'imaginèrent qu'il conduisait à des appartements supérieurs, et tentèrent ici plusieurs excavations, qui ne pouvaient avoir et qui n'eurent effectivement aucun résultat; car il est maintenant bien avéré que le corps de cette pyramide, comme de toutes les autres, la première exceptée, est un massif de construction sans aucune communication avec les chambres et les galeries souterraines, qui constituent la tombe proprement dite.

La grande chambre, divisée en deux parties inégales, au moyen de deux pilastres, était taillée dans le roc, en forme de quadrilatère allongé; la longueur en était de quarante-six pieds trois pouces sur une largeur de douze pieds sept pouces. Elle était couverte en plafond, et le sol, sur une étendue de trente et un pieds, était formé par le roc même; le reste consistait en un pavé dans lequel avait été ménagée, à

[1] L'inclinaison n'en est que de quatre degrés.

une profondeur d'un pied trois pouces, la place pour un sarcophage, qui pourtant ne s'y trouvait pas; car les dalles de granit qu'on recueillit en grand nombre dans les décombres de cette salle provenaient certainement de la destruction des coulisses et non pas de celle d'un sarcophage, qui n'avait pu être extrait, d'après l'état où se trouvaient les pièces antérieures, et qui aurait laissé sur place quelque fragment reconnaissable, s'il y eût existé effectivement. On avait donc eu l'intention de se servir ici d'un expédient dont on connaît quelques exemples, celui de protéger la tombe du roi au moyen d'un sépulcre ostensible de quelque personne d'un rang subalterne; mais cette intention n'avait pas été réalisée. Du reste, le pavé était entièrement détruit; ce qui prouvait qu'on avait voulu s'assurer qu'il n'existait pas, sous ce pavé, de communication cachée avec d'autres appartements souterrains. A l'extrémité occidentale de cette salle, et près de l'angle nord-ouest, avait été pratiqué un passage qui conduisait, par un plan légèrement incliné, à la chambre sépulcrale. Cette chambre est entièrement construite en granit; les blocs qui en composent la couverture sont dressés l'un contre l'autre, de manière à former un arc aigu décrivant en dedans une courbe un peu arrondie. Les extrémités de ces blocs se trouvaient profondément engagées dans le roc, et maintenues dans leur situation par des pierres superposées; toute cette construction était intacte et d'un excellent appareil. Le pavé était pareillement formé de dalles de granit soigneusement assemblées, mais dont quelques-unes avaient été enlevées et gisaient sur le sol. L'ouverture du passage qui mène de la grande salle dans la chambre sépulcrale avait été murée par une maçonnerie solide enduite de plâtre à l'extérieur : trop vaine précaution, qui n'avait pu mettre la sépulture royale à l'abri de la violation. Effectivement, le sarcophage, qui avait dû être placé originairement au centre de la pièce, et qui fut trouvé près d'une des parois, avait été ouvert, le couvercle en était brisé et l'intérieur absolument vide. Il était donc bien évident, ce qui résultait d'ailleurs avec certitude de toutes les autres circonstances, que cette sépulture avait été violée. Du reste, ce sarcophage était à peu près intact. Il était de basalte, d'une belle forme, qui offrait l'apparence d'une *maison* des anciens Égyptiens, d'accord avec l'idée qu'ils se faisaient du *tombeau*, comme d'une *demeure éternelle*[1]; et toute la décoration architectonique de ce sarcophage, en rapport avec celle de plusieurs tombes creusées dans les collines voisines de la grande pyramide,

[1] Diodor. Sic. I, LI : Τοὺς δὲ τῶν τετελευτηκότων τάφους ΑΙΔΙΟΥΣ ΟΙΚΟΥΣ προσαγορεύουσιν.

tait prise dans le même motif; en sorte que ce monument, unique dans on genre, pourrait servir de modèle pour la restauration d'une maison gyptienne. Il ne portait aucun signe hiéroglyphique, non plus que les arcophages déposés dans les deux grandes pyramides; ce qui est un trait ommun à cette haute antiquité égyptienne, et ce qui n'en devient pas our cela plus facile à expliquer. On jugera du mérite de ce monunent, le plus ancien dans son genre qu'il y ait certainement dans le nonde, par le dessin qu'en a publié le colonel How. Vyse[1], et qui est ujourd'hui tout ce qui en reste; car, après avoir été extrait de la pyamide avec des peines et des efforts inouis, pour être envoyé au muée britannique, le bâtiment sur lequel il fut embarqué à Alexandrie, lans l'automne de 1838, s'est perdu près des côtes de Carthagène, sans u'on en ait eu, depuis le 12 octobre de la même année, la moindre ouvelle[2]; et c'est, sans doute, une fatalité bien déplorable que celle prive à tout jamais la science d'un monument que soixante siècles ient respecté, du sarcophage qui reçut et qui conserva si longtemps a dépouille mortelle du pharaon auteur de la troisième pyramide.

Je n'ai pas encore achevé la description des appartements souterains qui constituaient l'ensemble de cette sépulture royale. A dixept pieds environ de l'extrémité orientale de la grande salle, s'ouvrait, lans le sol même de cette salle, un second passage incliné qui comnuniquait à la chambre sépulcrale, et dont l'ouverture avait été cachée ar le pavé. Ce passage avait été rempli de blocs de pierre après l'inroduction du sarcophage, et l'extrémité inférieure en avait été fermée u moyen d'une dalle de granit. Dans le fond, sur le côté méridioal, avait été pratiqué un enfoncement, et, sur le côté opposé, une ampe de sept marches conduisant à une chambre, dont le sol se trouait de trois pieds au-dessous du niveau du passage, et dont la forme tait rectangulaire, comme celle de la chambre sépulcrale, mais dont a position, par rapport à cette chambre, s'écartait suivant un angle de 5 degrés : dispositions qui avaient été évidemment calculées pour failiter l'introduction du sarcophage. Cette seconde chambre renfermait ix niches ou compartiments taillés dans le roc, d'une assez grande pro-

[1] Voy. la planche en regard de la page 84, t. II des *Operations*, et, dans le reueil des *plans* et *dessins* de M. Perring, le même dessin, reproduit de plus grande limension, pl. v, fig. 1, 2, 3, 4 et 5. — [2] *Operations, etc.* t. II, p. 84, note : « It was embarked at Alexandria in the autumn of 1838, on board a merchant-ship, which was supposed to have been lost off Carthagena, as she never was heard of after her departure from Leghorn on the 12th of october in that year, and as some parts of the wreck were picked up near the former port. »

fondeur, qui pouvaient avoir été destinés à l'accomplissement de cérémonies funèbres, et qui avaient certainement dû renfermer des objets précieux à l'usage des morts. Mais on n'y trouva plus que des décombres, avec quelques caractères arabes tracés d'une manière cursive sur le plafond, comme on en observa aussi sur les murs de la chambre sépulcrale, trop effacés, du reste, pour qu'on ait pu les interpréter; ce qu'il n'y a pas lieu de regretter; car ces mots arabes ne nous apprendraient sans doute rien de plus que ce que nous savons par le fait même des inscriptions qu'ils constituent, c'est à savoir que cette pyramide, comme toutes les autres, a été dépouillée de tout ce qu'elle contenait encore au temps où les califes y pénétrèrent par la violence.

J'arrive maintenant à la découverte la plus importante, à celle qui confirme de la manière la plus éclatante les témoignages de l'histoire, et qui nous fait connaître avec certitude l'auteur de la pyramide et l'époque de sa construction. En s'occupant à déblayer le sol de la grande salle des décombres qui le couvraient, on trouva d'abord, près de l'ouverture du passage incliné, un fragment qui devait avoir formé la partie inférieure du couvercle d'un cercueil en bois, et qui portait des caractères hiéroglyphiques. On recueillit en même temps, et au même endroit, les débris d'un squelette humain, consistant en os de jambes et de pieds, en côtes et vertèbres, enveloppés de bandes d'étoffe de laine [1] imprégnées de gommes et de substances résineuses. En recherchant avec le soin le plus minutieux tout ce qui pouvait avoir été laissé sur le sol des restes de cette momie royale, on parvint à recomposer presque tout le cercueil, qui offrait la forme connue des caisses de momies, et qui était formé de planches de bois ajustées ensemble avec des clous. Le devant de ce cercueil était orné de deux bandes de caractères hiéroglyphiques, disposés de haut en bas, et le cartouche royal se trouvait une fois dans chacune des bandes. Or ce cartouche, facile à lire,

[1] Le fait de *bandelettes de laine* employées pour la momie de Mycérinus est directement contraire au témoignage d'Hérodote, II, XXXVII, et à celui de Plutarque, *de Is. et Osir.* § IV, t. II, p. 445-6 (ed. Wyttenb.), qui affirment que, non-seulement les prêtres, mais la généralité des Égyptiens, ne portaient pas de *vêtements de laine.* Mais d'autres exemples d'une particularité semblable ont été acquis depuis à la science. Ainsi M. Lenormant a vu, en présence de Champollion, tirer d'un puits des pyramides une *momie enveloppée d'une étoffe de laine, Éclaircissem. sur le cercueil de Mycérinus,* note G, p. 25; et des corps vêtus d'une étoffe semblable ont été retirés de sarcophages creusés dans les carrières de Tourah, *Appendix to Operations,* t. III, p. 92. Il suit de cette observation que la défense de porter des *vêtements de laine* appartient à une époque postérieure à la construction des pyramides : ce qui devient une nouvelle preuve de la haute antiquité de ces monuments.

après l'alphabet phonétique de Champollion, se composait de trois ractères, signifiant *ré* ou *ra*, nom du soleil, *men* et *ka;* d'où résultait le nom *Ré-men-ka*, ou plutôt *Men-ka-ré*, au moyen d'une transposition dont il existe plus d'un exemple sur des monuments d'une antiquité ıreille [1], et qui s'appliquait particulièrement au mot *ré*, exprimé par *disque du soleil*, lequel symbole formait ordinairement le signe ini- des cartouches prénoms, tandis que la syllabe *ré*, qu'il représentait, ononçait la dernière dans la lecture de ces prénoms. Maintenant, st évident qu'en rapprochant ce nom égyptien, *Menkaré*, de celui *Mycérin-us*, donné par Hérodote au prince qui construisit la troi- ıe pyramide, de *Méchérin-us* ou *Menchérin-us*, que le même prince rte dans le texte de Diodore de Sicile, et de *Menchérès*, sous lequel raon, successeur de *Souphis II*, est désigné dans la liste de néthon, on obtient un nom composé absolument des mêmes élé- nts; d'où il suit que les noms grecs Μυχερῖνος, Μενχερῖνος et Μενχέρης, at que des transcriptions diverses d'un seul et même nom égyp- *nkaré*, et que ce nom est bien celui du pharaon, quatrième e de la quatrième dynastie memphite, successeur de *Souphis I* (Chéops) et de *Souphis II* (Chéphren), auteurs des deux grandes pyramides, et le même à qui l'érection de la troisième pyramide est attribuée par Hérodote et par Diodore. Mais il y a plus. Ce nom de *Menkaré* est interprété Ἡλιόδοτος, *donné ou offert au soleil*, dans le *canon* d'Ératosthène [2]. Or les signes hiéroglyphiques dont il se compose, le *disque du soleil*, *ré*, et les *deux bras levés*, symbole d'offrande, en égyptien *ka*, offrent précisément les deux éléments de l'idée traduite en grec par le mot Ἡλιόδοτος, *offert au soleil*, ou *donné par le soleil*. On peut dès lors apprécier de quelle importance est la découverte de ce cercueil, qui nous procure le nom authentique, sous sa forme nationale, du prince qui éleva la troisième pyramide, et qui nous fournit, par le déchiffrement du cartouche et par la lecture du reste de l'inscription hiéroglyphique [3], la preuve péremptoire que le système de cette écriture, dont on avait remarqué l'absence totale dans les deux grandes pyramides et dans la troisième elle-même, était déjà parfaitement constitué, quant à la forme des signes et quant à leur valeur symbo-

[1] Voyez, sur cette règle de la *métathèse* ou du *renversement* des caractères qui composent un cartouche royal, notamment sur la transposition du signe symbolique *ré*, l'observation de M. Lenormant, *Éclaircissem. sur le cercueil de Mycérinus*, note M, p. 37 sqq. — [2] Eratosthen. *apud* Syncell. *Chronogr.* t. I, p. 195, ed. Bonn. — [3] Voy. l'explication de cette inscription donnée par M. Birch, dans les *Operations, etc.* t. II, p. 94-96, 1).

lique et phonétique, à une époque qui doit s'éloigner bien peu du XLe siècle avant notre ère. Ce sont là des faits qui surpassent toute attente, et dont l'intérêt ne le cède à aucune des plus belles découvertes scientifiques de notre âge. L'alphabet de Champollion en reçoit une confirmation sans réplique, en même temps que, d'accord avec les cartouches de *Schoufou* (*Souphis I*) et de *Schéfré* (*Chéphren*, *Souphis II*), il en offre l'application la plus ancienne qu'il fût possible d'espérer, puisqu'elle remonte jusqu'au berceau même des dynasties égyptiennes; et, du même coup, l'autorité des traditions historiques suivies par Hérodote et par Diodore, quant au nom des princes auteurs des trois grandes pyramides, s'en trouve justifiée, ainsi que celle du témoignage de Manéthon, quant à la place que ces princes occupaient dans l'ordre des dynasties égyptiennes. Les précieux débris de la momie et du cercueil de Mycérinus, monument de l'antiquité la plus auguste qu'il y ait sans doute sur la terre, ont été déposés au musée britannique par le colonel How. Vyse, qui, du fruit de tant de sacrifices accomplis au profit de la science, n'a voulu garder pour lui que le mérite de les avoir faits, et ne s'est réservé que l'honneur de les publier.

Dans un prochain article, je ferai connaître les résultats des fouilles opérées dans les *six petites pyramides* de *Gizeh*, ainsi que dans les autres groupes de pyramides qui se trouvent à *Abousir*, à *Sakkara* et à *Dashour*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

AUSFÜHRLICHE GRIECHISCHE GRAMMATIK, von August Matthiæ. — *Grammaire raisonnée de la langue grecque, par* Aug. Matthiæ; *traduite de l'allemand, sur la deuxième édition, par* J. Fr. Gail *et* E. P. M. Longueville. Paris, librairie de Delalain, 3 vol. 1526 pages.

PREMIER ARTICLE.

La grammaire de M. Matthiæ jouit, dans toute l'Europe, d'une immense réputation, méritée tant par la clarté de la disposition et les vues philosophiques qui président aux règles, que par l'abondance des exemples qui expliquent toutes les particularités de cet idiome si riche

rié. Ce n'est pas seulement la plus complète et la meilleure que ssède de la langue grecque, c'est, en outre, l'une des plus par-s qui aient été composées pour aucune langue.

Ce grand ouvrage se compose de deux parties. La première, consacrée aux formes grammaticales des mots pris isolément, est celle, comme en convient l'auteur, qui offrait le moins de difficultés à vaincre. Beaucoup de recherches partielles avaient été faites, et beaucoup de matériaux rassemblés par les hellénistes des deux derniers siècles, depuis Henri Estienne jusqu'à Fischer, et les formes variables des mots avaient été déterminées avec autant de savoir que de sagacité. Un système presque complet, qui fondait, sur des bases toutes nouvelles, cette partie de l'enseignement de la langue grecque, était sorti de la célèbre école d'Hemsterhuis. Godefroy Hermann, qui, au mérite du profond helléniste et du critique ingénieux joint un esprit très-philosophique, avait déposé des principes aussi neufs que féconds dans son plan de réforme grammaticale, intitulé : *De emendanda ratione græcæ grammaticæ*. Friderich Thiersch et surtout Philippe Buttmann avaient publié des grammaires où cette partie que les Allemands appellent l'*étymologie* et les *Formenlehre* était traitée à l'aide d'une méthode nouvelle, plus analogique, plus rationnelle, et avec tous les développements nécessaires. Une foule d'autres ouvrages, sans avoir le mérite éminent de ceux que je viens de citer, fournissaient toutes les recherches partielles qu'un excellent esprit pouvait facilement réunir et coordonner en un système qui lui fût propre ; et c'est ce qu'a fait M. Matthiæ, avec une méthode, une profondeur, qui laissent bien peu de chose à désirer.

Mais la seconde partie, à savoir la *syntaxe*, était un ouvrage presque entièrement à faire. Il n'y avait qu'un esprit très-distingué qui pût réussir, à ce point, à composer une syntaxe étendue, raisonnée dans toutes ses parties, et proportionnée aux besoins ainsi qu'aux vues de l'érudition moderne. Nulle part la syntaxe grecque ne se trouve présentée d'une manière plus satisfaisante dans son ensemble et dans ses détails ; nulle part il n'existe un corps de doctrine mieux conçu, mieux coordonné et plus complet. L'auteur s'était placé très-haut, depuis longtemps, dans l'estime des philologues par ses travaux sur les poëtes grecs, principalement sur Euripide. Il y avait déployé une profonde connaissance de la langue, une érudition étendue et réfléchie, et une critique à la fois ingénieuse et prudente. Cette syntaxe a mis le sceau à sa réputation ; elle a placé au premier rang des grammairiens philosophes l'homme capable d'analyser et de combiner les éléments si divers du langage, de manière à en déduire avec succès les lois générales.

Son ouvrage, en effet, contient beaucoup de vues et de principes propres à l'auteur. Je citerai, en particulier, sa théorie des cas, dans laquelle l'analyse et l'analogie l'ont conduit à des résultats importants, inconnus à la méthode vulgaire. D'autres questions, pleines d'incertitudes, et qui ont donné lieu à une foule de controverses, telles que la propriété et l'emploi des temps et des modes, sont traitées par M. Matthiæ avec autant de discernement que de savoir. Après l'avoir lu, on peut conserver des doutes sur quelques points ; mais on se sent beaucoup plus près de la vérité que de l'erreur.

L'expérience et les faits sont les deux bases sur lesquelles l'auteur établit constamment ses doctrines. Sous ce rapport, il est plus judicieux et plus prudent que certains de ses compatriotes, qui trop souvent s'égarent pour vouloir soumettre tous les procédés et même les caprices de la langue grecque aux lois rigoureuses du raisonnement, ou à des idées préconçues et trop systématiques. Nous ne voudrions cependant pas affirmer qu'il se soit toujours complétement soustrait à l'influence et aux habitudes de son temps et de son pays, où l'on est assez disposé à croire qu'une analyse est profonde, du moment qu'elle est obscure. Nous avouerons qu'il s'enfonce quelquefois dans une métaphysique plus ou moins abstruse; mais il nous semble que son esprit juste et positif se retire toujours promptement de cette voie ténébreuse, pour rentrer dans celle de l'analyse et de l'analogie, d'où il tire des résultats qui, pour être clairs, ne cessent point d'être profonds.

Avant lui, ceux qui voulaient éclaircir quelques parties de la syntaxe grecque croyaient avoir réussi autant que possible, quand ils avaient jeté du jour sur une construction, en citant quelque phrase semblable; et ils ne se mettaient guère en peine de la cause qui avait fait adopter aux Grecs cette construction plutôt qu'une autre. Il ne faut que lire les notes de Heyne sur Homère et Pindare, pour apercevoir l'incertitude et le vague qui régnaient encore dans la connaissance de la syntaxe grecque, même parmi les hommes les plus savants et les plus profonds. Ce n'est que depuis les travaux entrepris sur les traces de Dawes et de Porson, d'Auguste Wolf et de Godefroy Hermann, qu'on sent le besoin d'insister sur la nécessité d'établir les conditions de l'existence de telle ou telle construction. Mais, de ce côté, on est allé trop loin; il n'est pas rare de voir des grammairiens faire la guerre aux collections d'exemples ou de *passages parallèles*, et d'en regarder l'abondance comme la marque d'un esprit peu philosophique. C'est un écueil que M. Matthiæ connaît et signale, et dont il sait se garantir. « Une observation exacte, dit-il, des usages de la langue et des façons de parler qu'ont employées

…urs écrivains originaux de la nation, peut seule établir le fon… solide sur lequel repose uniquement le système des expressions …ées dans chaque idiome. Il ne suffit pas d'apercevoir et de montrer, d'après la connaissance qu'on a de la structure et du génie d'une langue, qu'une tournure aurait été employée, il faut encore prouver qu'elle l'a été réellement. Il est difficile, je crois, d'expliquer pourquoi les Romains ne disaient que *pluris facere*, et non *majoris*, quand ils disaient *magni* et *maximi facere*. La seule raison qu'on en puisse donner, c'est que tel était l'usage de la langue; mais il est impossible de le constater autrement que par des passages extraits des auteurs reconnus pour classiques; il en résulte qu'une collection d'exemples est nécessaire pour fonder le système d'une langue. Un semblable recueil peut seul donner le moyen d'éprouver et d'apprécier les règles posées par quelques cri…ues, et la solidité du principe général établi par Dawes, que ὅπως, οὐ …, se construit, non avec l'aoriste du subjonctif, mais avec le futur, ne …ut être attaquée et réfutée qu'en citant des exemples incontestables … contraire. »

Ce sont là des principes dont personne ne peut nier la justesse. Mais, tout en faisant ressortir l'utilité des citations d'exemples, M. Matthiæ reconnait qu'ils ne seraient qu'une lettre morte, s'ils n'étaient pas animés par une critique judicieuse; si, par exemple, des locutions, dont la ressemblance n'est qu'apparente et extérieure, n'étaient pas distinguées, et si l'on ne fixait point les conditions et les rapports qui en déterminent l'emploi. Ainsi ne serait-il pas ridicule d'enseigner que l'infinitif peut aussi bien se mettre que le participe après εἰδέναι, μανθάνειν, γινώσκειν, sans distinguer les cas où l'une ou l'autre de ces locutions peut être employée. Souvent cette distinction présente une grande difficulté; souvent même on ne peut donner que des hypothèses, comme à l'égard de l'omission de la particule ἄν. Mais ces hypothèses valent encore mieux que la légèreté avec laquelle on considère comme équivalentes des locutions qui diffèrent sensiblement, quoique, en apparence, semblables.

C'est en se conformant à ces principes que M. Matthiæ ne marche qu'accompagné d'exemples bien choisis, mais qui suffisent pour appuyer la légitimité de chaque locution par le nombre d'autorités nécessaires. Lorsqu'on étudie convenablement ces autorités, et qu'on en vérifie quelques-unes sur les originaux, on est frappé du bon goût qui a présidé au choix de ces autorités, de la brièveté que l'auteur a mise dans les citations, ne rapportant que précisément les mots nécessaires pour établir ou confirmer la règle. On n'admire pas moins l'exactitude

des renvois, ainsi que la justesse des leçons; on sent un homme parfaitement instruit de l'histoire des textes, au courant de tous les travaux de la critique moderne, attentif à ne citer que des textes épurés par les travaux des meilleurs hellénistes, et tels qu'ils existent maintenant dans les éditions les plus parfaites. On peut dire que tout ce qu'il y a d'intéressant à connaître dans le génie et la composition de cet admirable idiome est entré dans cette syntaxe. Nulle part on ne pourra mieux étudier la manière dont le plus ingénieux et le plus spirituel des peuples a entendu le mécanisme du langage; ce mieux comprendra tous les rapports établis par la mobilité et la puissance de son imagination, ainsi que par sa merveilleuse aptitude à peindre ces objets, par son penchant à saisir et à représenter les nuances les plus délicates. Un calcul, que j'ai lieu de croire exact, puisque je l'ai relevé sur la table des passages cités, en porte le nombre à près de 18,000. Sur ce nombre de citations, il n'y en a que fort peu qui soient tirées des auteurs de l'époque alexandrine, tels que Apollonius de Rhodes, Théocrite, Lycophron et Callimaque. La majeure partie appartient aux auteurs antérieurs à Alexandre, c'est-à-dire aux véritables modèles de l'élégance grecque. Ainsi Hérodote en a fourni 1,500; Thucydide, 1,440; Platon, 2,300, et Xénophon, 1,300. Ces chiffres en disent assez sur la nature des exemples cités par l'auteur, et sur la pureté des autorités qu'il invoque. On voit qu'il a été chercher la langue principalement dans les modèles les plus parfaits, écrits avant que la pureté de l'idiome eût éprouvé les altérations qui suivent inévitablement les relations des peuples entre eux. Cette collection immense est le recueil le plus complet d'idiotismes grecs qui existe, disposé de la manière la plus utile, tant pour comprendre les auteurs que pour écrire en grec; exercice que M. Matthiæ recommande plusieurs fois, et qu'il a eu en vue dans la composition de son ouvrage.

Nous avons cru devoir caractériser, d'une manière générale, le mérite de cette grammaire, pour faire apprécier l'utilité de la traduction qu'en ont donnée MM. J.-Fr. Gail et Marcellin Longueville. Entre les riches produits de l'érudition allemande, on n'en pouvait trouver un seul qu'il fût plus utile de faire passer dans notre langue, et qui dût avoir une plus heureuse influence sur les études grecques en France. Ce n'est pas, sans doute, aux élèves qu'un tel ouvrage est destiné; c'est aux professeurs qu'il s'adresse, et les plus habiles y trouveront un enseignement fécond, qui, en les initiant aux plus grandes difficultés de la langue grecque, ouvrira, sous leurs yeux, une vaste perspective et un champ étendu de méditations fructueuses. Il nous reste maintenant à

parler du mérite de la traduction d'un si utile ouvrage. Ce sera le sujet d'un deuxième article.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 14 mars, l'Académie française a élu M. Sainte-Beuve à la place vacante par le décès de M. Casimir Delavigne, et M. Prosper Mérimée à la place vacante par le décès de M. Ch. Nodier.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 26 février 1844, sa séance publique annuelle.

La proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant.

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. L'Académie avait proposé, pour sujet du grand prix des sciences mathématiques du concours de 1842, la question suivante : « Trouver les équations aux limites que l'on doit joindre aux équations indéfinies, pour déterminer complétement les *maxima* et les *minima* des intégrales multiples. » Elle avait demandé, en outre, des applications relatives aux intégrales triples. Ce prix a été décerné à M. Sarrus, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg. Une mention honorable a été accordée à M. Delaunay, répétiteur à l'école polytechnique.

Le prix d'astronomie fondé par Lalande a été obtenu par M. Laugier, actuellement membre de l'Académie.

L'Académie a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner, cette année, le prix de mécanique fondé par M. de Montyon.

Les mémoires présentés pour le concours du prix de statistique n'ont pas été jugés dignes d'être couronnés.

M[me] la marquise de Laplace ayant fondé, à perpétuité, en faveur du premier

élève sortant de l'école polytechnique, un prix annuel consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, M. le président a remis, de sa main, les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde*, et le *Traité des probabilités*, à M. Rivot (Adolphe-Armand), premier élève sortant de la promotion de 1842.

Sciences physiques. Le prix de physiologie expérimentale, consistant en une médaille d'or de la valeur de 895 francs, a été décerné à M. le docteur Laurent, pour ses *Recherches expérimentales, anatomiques et physiologiques sur l'hydre commune, et sur l'éponge fluviale, recherches comprenant les modes de reproduction et l'histoire du développement de ces animaux à toutes les époques de la vie.* L'Académie accorde, en outre, à M. Laurent, une indemnité de 2,000 francs.

Les prix relatifs aux arts insalubres ont été décernés, savoir : 4,000 francs à M. Martin de Vervins, pour son *procédé d'extraction de l'amidon des farines, sans altération du gluten et sans fermentation putride;* 3,000 francs à M. Lamy, pour son *système d'épuration du soufre par des procédés et appareils salubres et économiques;* et 2,000 francs à MM. Jarrin et Longcoté, pour leurs *procédés d'irrigation et de fertilisation.*

Sur les fonds destinés par M. de Montyon aux prix de médecine et de chirurgie, l'Académie a accordé, à titre de récompense, savoir : une somme de 6,000 francs à partager entre M. Stromeyer, qui, le premier, a institué et exécuté sur des cadavres l'opération du strabisme, et M. Dieffenbach qui a, le premier, pratiqué avec succès cette opération sur l'homme vivant; 5,000 francs à MM. Bourgery et Jacob, pour leur ouvrage intitulé *Iconographie d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire;* 4,000 à M. Thibert, pour ses pièces artificielles d'anatomie pathologique; 3,000 francs à M. Longet, pour la partie pathologique de son ouvrage sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux; et 2,000 francs à M. Valleix, pour son *Traité des névralgies.* Des mentions honorables ont été obtenues par M. Amussat, pour ses recherches expérimentales sur les blessures des vaisseaux sanguins; par MM. Serrurier et Rousseau, pour leur ouvrage sur les maladies des voies aériennes de l'homme et de certains animaux; et par M. Philippe Boyer, pour avoir, dans un ouvrage spécial, fortement contribué à propager le traitement des ulcères par la compression.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences mathématiques. L'Académie décernera, s'il y a lieu, dans sa prochaine séance publique, le grand prix des sciences mathématiques de 1843, dont le sujet est la question suivante : « Perfectionner les méthodes par lesquelles on résout le problème des perturbations de la lune ou des planètes, et remplacer les développements ordinaires en séries de sinus et de cosinus, par d'autres développements plus convergents, composés de termes périodiques que l'on puisse calculer facilement à l'aide de certaines tables construites une fois pour toutes. » Ce concours a été clos le 1er avril 1843.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa prochaine séance publique, un prix extraordinaire de 6,000 francs au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement, qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments. Ce concours a été clos le 1er mars 1844.

L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences mathématiques de

1844, qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1847, la question suivante : « Établir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère terrestre, en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil, et aux forces attractives du soleil et de la lune. » Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Si la question n'était pas complétement résolue, mais que l'auteur d'un mémoire eût fait quelque pas important vers sa solution, l'Académie pourrait accorder le prix. Les pièces du concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er mars 1847.

Sciences physiques. L'Académie rappelle qu'elle a remis au concours, pour sujet du grand prix des sciences physiques de l'année 1843, les deux questions suivantes : « 1° Déterminer, par des expériences d'acoustique et de physiologie, quel est le mécanisme de la production de la voix chez l'homme ; 2° déterminer, par des recherches anatomiques, la structure comparée de l'organe de la voix chez l'homme et chez les animaux mammifères. » Les pièces adressées pour ce concours, qui a été clos le 1er avril 1843, ne seront jugées que dans le courant de l'année 1844.

L'Académie jugera également, en 1844, les pièces qui lui ont été adressées pour le grand prix de physique de 1839, remis au concours de 1843, et dont le sujet était : « Déterminer, par des expériences précises, quelle est la succession des changements chimiques, physiques et organiques, qui ont lieu dans l'œuf pendant le développement du fœtus chez les oiseaux et chez les batraciens. »

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un grand prix des sciences physiques de 1843, remis au concours de 1845, la question suivante : « Déterminer, par des expériences précises, les quantités de chaleur dégagées dans les combinaisons chimiques. » (Pour les détails du programme, voir notre cahier de janvier 1843, page 60.)

L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences physiques qui sera décerné, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1845, la question suivante : « Démontrer, par une étude nouvelle et approfondie et par la description, accompagnée de figures, des organes de la reproduction des deux sexes, dans les cinq classes d'animaux vertébrés, l'analogie des parties qui constituent ces organes, la marche de leur dégradation, et les bases que peut y trouver la classification générale des espèces de ce type. » Une espèce bien choisie dans chaque classe, et telle que les faits avancés puissent être vérifiés et appréciés facilement : par exemple, un lapin ou un cochon d'Inde pour la classe des mammifères ; un pigeon ou un gallinacé pour celle des oiseaux ; un lézard ou une couleuvre pour celle des reptiles, une grenouille ou une salamandre pour celle des amphibiens, et enfin une espèce de carpe, de loche ou même d'épinoche et de lamproie pour celle des poissons, animaux que l'on peut tous se procurer partout en Europe communément, suffiront, sans doute, pour fournir aux concurrents les bases de la démonstration demandée par l'Académie ; toutefois, ils devront s'aider habilement des faits acquis à ce sujet dans l'état actuel de la science de l'organisation, sur des animaux plus rarement à la portée de l'observation, comme les didelphes, les ornithorhynques, les raies et les myxinés, sans la considération desquels, en effet, la démonstration resterait nécessairement incomplète. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1845.

L'Académie jugera, dans l'année 1844, les pièces qu'elle a reçues pour le concours du prix de 10,000 francs relatif à la vaccine.

Elle a remis au concours de l'année 1846 la question suivante, qui est le sujet

du prix de 1,500 francs fondé par M. Manni : « Quels sont les caractères distinctifs des morts apparentes ? Quels sont les moyens de prévenir les enterrements prématurés ? » L'Académie croit devoir faire remarquer que les relations d'enterrements prématurés témoignent bien plus souvent de l'ignorance ou de la légèreté des auteurs de ces malheurs, que de l'incertitude de la science. L'Académie demande, non un tableau des erreurs déplorables qui ont pu être commises, mais un exposé des connaissances actuelles sur la question proposée. Ce qu'elle désire surtout, ce sont des observations propres à rendre plus prompt et plus sûr le diagnostic, dans le petit nombre de cas qui peuvent laisser de l'incertitude sur l'état de vie ou de mort. » Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1846.

La séance a été terminée par la lecture de la biographie de Bailli, par M. Arago, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 20 janvier 1844, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Franck en remplacement de M. de Gérando, et M. Lélut en remplacement de M. Edwards.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des historiens des croisades. Lois. Tome II. *Assises de Jérusalem*, ou recueil des ouvrages de jurisprudence, composés pendant le XIIIe siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Tome II. *Assises de la cour des bourgeois*, publiées par M. le comte Beugnot, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-folio de lxxiv - 579 pages.—En attendant que l'un des auteurs de ce journal consacre un article à l'examen du tome second des Assises de Jérusalem, nous croyons devoir en indiquer sommairement le contenu. Ce volume, qui a pour objet la publication des assises de la cour des bourgeois, s'ouvre par une longue et savante introduction, dans laquelle M. le comte Beugnot examine d'abord la situation où se trouvait le régime municipal en Europe, lorsque la première croisade fut entreprise, et montre comment l'établissement d'une cour bourgeoise, à Jérusalem, était conforme à l'esprit de cette époque. Il s'attache ensuite à réfuter les objections qui ont été faites, dans le Journal des Savants[1], contre l'explication qu'il avait donnée, dans l'introduction du premier volume, des faits rapportés par Jean d'Ibelin, et, après avoir fait l'histoire du développement des institutions municipales dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, après avoir tracé le tableau de l'organisation civile et politique de la bourgeoisie d'Orient, de ses mœurs, de ses coutumes et de ses lois, il termine en faisant connaître le travail auquel il s'est livré pour donner une édition des ouvrages relatifs à la jurisprudence bourgeoise, qui satisfît à tous les désirs de la science. Cette seconde partie de la grande publication confiée aux soins du docte académicien comprend : 1° le *Livre des assises de la cour des bourgeois*, d'après le texte du manuscrit de Munich, auquel l'éditeur

[1] Année 1841, p. 291.

...ute les chapitres du texte de Venise qui y manquent, et les variantes utiles que fournissent les manuscrits de Venise et de Saint-Germain; 2° *Abrégé du livre des assises de la cour des bourgeois*, ouvrage qui se trouve seulement dans le manuscrit de Venise; 3° *Bans et ordonnances des rois de Chypre de 1286 à 1362*, tirés du manuscrit de Munich, et augmentés de divers actes de même nature, imprimés par la Thaumassière; 4° *Formules de chancellerie*, fournies par le manuscrit de Venise. Ces textes sont suivis d'un *appendice*, renfermant plusieurs documents qui ont rapport à l'histoire du royaume de Jérusalem et à la jurisprudence de la haute cour. Ce sont : dix-huit chapitres (dont un inédit) relatifs à la successibilité au trône et à la régence; deux chapitres inédits, relatifs au service militaire; les *lignages d'outremer*, plus amples que dans les précédentes éditions; enfin, cinquante-deux chartes inédites, tirées du cartulaire du saint sépulcre, conservé à la bibliothèque du Vatican, et dont un extrait, fait par André Duchesne, est à la Bibliothèque royale. Le volume est terminé par un glossaire des mots qui n'étaient pas admis en France au XIII° siècle ou qui n'y avaient pas la même signification qu'en Syrie ou en Chypre. Ainsi se trouve dignement complétée l'importante publication des Assises de Jérusalem. « Aujourd'hui, comme le fait remarquer le savant éditeur, les véritables titres de gloire des jurisconsultes d'Orient sont entre nos mains, et, à l'aide de ces précieux témoignages d'une science qui ne trouve de rivale nulle part en Europe, il n'est pas un côté de la civilisation latine ni du système féodal, qui ne puisse être éclairé ou approfondi. »

Œuvres de Laplace. Traité de mécanique céleste. Tomes I et II. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de XV-420 et XVI-440 pages. — Cette belle réimpression des œuvres de Laplace s'exécute aux frais de l'État, en vertu d'une loi du 15 juin 1842, dont le texte est reproduit en tête du premier volume. L'article 2 de cette loi porte qu'un exemplaire de la nouvelle édition de la Mécanique céleste, de l'Exposition du système du monde et de la Théorie analytique des probabilités, sera adressé à chaque chef-lieu de département, à toutes les villes qui ont des bibliothèques publiques, et aux écoles spéciales.

Édouard III et le régent, ou *Essai sur les mœurs du XIV° siècle*, par M. Aug. Vidalin, conseiller à la cour royale de Colmar. 1 vol. in-8°, 1843. — Le XIV° siècle, commençant dans les troubles d'une hérédité contestée et s'achevant au milieu des désordres d'une minorité suivie d'une démence, compterait au nombre des plus calamiteux qui aient jamais affligé un peuple, si le règne de Charles V n'était venu réparer bien des désastres, et si, du sein même des ravages qui désolèrent la France, n'étaient sortis des germes qui devaient, non immédiatement, mais dans un avenir assez prochain, se développer pour la grandeur et la prospérité du pays. Dans cette rude épreuve qu'eut à subir la France, deux choses sont manifestes aujourd'hui, et qui, non clairement comprises alors, n'eurent pas moins, plus tard, leurs conséquences nécessaires : nous voulons dire l'antipathie de l'influence étrangère, dont on avait souffert tant de maux, et la méfiance de la féodalité, qui non-seulement était impuissante à les empêcher, mais s'en était faite complice. Et, lorsque, plus tard, on aperçoit ces importantes conséquences, il faut en aller chercher les principes jusqu'au XIV° siècle, à travers les sanglantes humiliations du règne de Charles VI, et les vicissitudes tristes ou glorieuses du règne de Charles VII, qui ne permettaient guère d'en suivre le développement. Cette considération seule d'avenir donnerait un grand intérêt à l'histoire de ce siècle, même à part l'intérêt qui lui est propre. Cette histoire, M. Vidalin n'a pas voulu la faire; mais il a pris les personnages principaux de ce siècle remarquable, il en a étudié les mœurs, à

l'Essai qu'il vient de publier est le résultat de l'étude savante qu'il en a faite. Négligeant le détail des événements, il s'empare de la masse des faits, il les dispose avec art, et il donne à son tableau le mouvement dramatique et le coloris qui font vivre une peinture. M. Vidalin commence par esquisser la position respective des différentes puissances de l'Europe à cette époque, et il dessine ainsi l'espace au milieu duquel vont jouer leur rôle les deux principaux États, la France et l'Angleterre. Il lui faut d'abord donner une idée des crimes qui ont précédé, en Angleterre, l'avénement d'Édouard III, et des calamités qui désolaient la France, quand la Providence lui donna Charles V. Il trace avec un véritable talent d'observation et d'exécution le portrait d'Édouard, roi politique, dont l'habileté est si voisine de la perfidie, et le portrait du sage roi de France, qu'il place au rang qui lui est dû parmi les grands rois. Le prince Noir, héroïque appui du premier, Charles le Mauvais, génie funeste du second, Jacques Artevelle, tribun de la Flandre, Marcel, le tribun de France, figurent chacun au rang qu'il doit occuper dans ce tableau; ce dernier surtout est peint par l'auteur avec un soin particulier. « Il résolut, dit M. Vidalin, de fonder la commune, souveraine directrice du mouvement gouvernemental, sous l'égide d'un capitaine général. Par ce système, était opposé au régent de France le capitaine général de France; à la bannière royale, la bannière du peuple; au pouvoir de l'hérédité, le pouvoir de l'élection. » Nous recommandons surtout au lecteur le portrait de cet homme, souvent mal jugé, portrait que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier, et qui est un des meilleurs morceaux du livre. (P. 260.) La politique de ce siècle, ses mœurs, ses jeux chevaleresques, ses divertissements scéniques, occupent tour à tour l'historien, et à mesure que la suite du récit amène ces sujets divers. L'auteur interroge les chroniques contemporaines sans leur prêter une foi aveugle; il les discute et les rectifie; il cherche avec bonne foi et trouve avec habileté la vérité, qui, parfois, a échappé à ses devanciers. Le style de ce livre a du mouvement et de l'éclat; peut-être, si nous avions le temps de faire la guerre aux mots, trouverions-nous certaines phrases que la critique pourrait se croire le droit d'arrêter au passage; peut-être engagerions-nous l'auteur à ne pas introduire dans la langue d'aujourd'hui certaines formes du vieux langage des chroniques; peut-être même aurions-nous à présenter quelques objections sur diverses opinions de l'auteur: mais nous nous ferions scrupule de retrancher quelque chose à la place trop étroite que nous avons pour noter tout ce qui, dans ce livre, mérite notre approbation. Néanmoins, nous ne voulons pas laisser de remarquer avec quelle pénétration l'auteur a su trouver, dans les événements qu'il raconte et dans la manière dont il les présente, les graves leçons de l'expérience, et avec quelle habileté il a fait sortir de son récit ces vérités utiles et ces grands enseignements moraux, qui sont, selon nous, le but principal et le mérite le plus éminent de l'histoire. M. A.

Trésors des églises de Reims, par Prosper Tarbé; ouvrage orné de planches dessinées et lithographiées par J. J. Maquart. Reims, imprimerie d'Assy et Cie, 1843, in-4° de II-338 pages, avec 31 planches. (Se trouve à Paris, chez Techener.) — Les églises de Reims doivent au baptême de Clovis et au sacre de nos rois une importance historique et religieuse qui remonte aux premiers temps de la monarchie: aussi la munificence royale les a-t-elle constamment enrichies des dons les plus précieux. On conçoit donc facilement quel intérêt doivent avoir, pour l'histoire et pour l'art, la description des vases sacrés, joyaux, châsses et reliquaires, vêtements, bannières et tapisseries, accumulés dans les trésors de Notre-Dame de Reims, de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, depuis l'établissement du christianisme

en France jusqu'à nos jours, et une reproduction fidèle, par le dessin, de tout ce qui a échappé à la destruction. Tel est l'objet du travail recommandable de M. Tarbé. Après de curieuses recherches sur les fonctions des trésoriers, des coutres, des chapuciers et autres officiers chargés de la garde et de l'entretien des vases sacrés et du mobilier des églises, l'auteur, à l'aide d'inventaires et d'autres documents authentiques, décrit, dans leur état ancien et dans leur état actuel, les trésors de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Reims, de Saint-Remi, où se conservait la sainte ampoule, des églises paroissiales de la ville, des abbayes de Saint-Denis, de Sainte-Claire, de Saint-Pierre-les-Dames, de Saint-Nicaise. Hors de la ville et dans le diocèse de Reims, le prieuré de Corbeny, les antiques monastères de Saint-Basle, de Hautvillers et de Thierry, renfermaient aussi de riches et précieux objets d'art, dont M. Tarbé a fait, avec le même soin, l'énumération. L'ouvrage est terminé par des pièces justificatives qui ne sont pas sans importance.

Bibliothèque de l'école des chartes. Paris, imprimerie de Didot, 1843-1844, in-8°. — Cinq livraisons de ce savant recueil ont paru depuis notre dernière annonce. (Voir le cahier de juin 1843, p. 380.) Les cinquième et sixième livraisons du tome IV (pages 401-598) contiennent des lettres inédites de Mme la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, publiées par M. Victor Cousin; des recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge (XIVe, XVe et XVIe siècles), par M. Félix Bourquelot; une notice sur une collection de sceaux des rois et des reines de France, existant aux Archives du royaume, par M. Natalis de Wailly; un épisode sur la vie de Jeanne d'Arc (ou mieux *Darc*, selon l'auteur), document inédit tiré des archives municipales de Tours, par M. Vallet de Viriville; un second article sur Tancrède, relatif à l'expédition de Tancrède et de Baudoin en Cilicie, par M. de Saulcy; des recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers de la ville de Paris, par M. Bernhard, deuxième période; une notice de M. Jules Marion sur l'abbaye de la Bussière (Côte-d'Or); enfin le texte d'une ancienne ballade pour le cardinal Balue, tirée du manuscrit 7687 de la Bibliothèque du Roi. Les sujets traités dans les trois premières livraisons du tome V (p. 1-300) n'offrent pas moins d'intérêt. On y trouve: 1° un document sur Mlle de Roannez, extrait par M. Cousin d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, et qui fait connaître quelques détails ignorés de la vie de Pascal; — 2° le comte-évêque, par M. H. Géraud. C'est une excellente biographie de Philippe de Dreux, petit-fils du roi Louis le Gros, et évêque de Beauvais de 1175 à 1217; — 3° notice d'un mystère par personnages, inédit, du XVe siècle, tiré de la bibliothèque d'Arras, par M. N. Vallet de Viriville; — 4° inventaire de la bibliothèque de Charles d'Orléans, à son château de Blois, en 1427, publié par M. Leroux de Lincy, avec d'utiles annotations, d'après un document existant à la bibliothèque particulière du Roi, au Louvre, et provenant des archives Joursanvault (art 850 du catalogue); — 5° sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de saint Louis, par M. Letronne, membre de l'Institut. Cette lettre, publiée pour la première fois dans toute son étendue, a été extraite par M. Letronne des pièces justificatives que Tillemont a rassemblées dans ses mémoires sur la vie de saint Louis, ouvrage important qui doit faire partie de la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, et sera prochainement mis sous presse. Le savant académicien prouve l'authenticité de la lettre de Thibaud, adressée à Othon, évêque de Tusculum, et fait voir comment le témoignage du roi de Navarre se concilie avec celui de Geoffroy de Beaulieu, qui atteste que le cœur de saint Louis fut déposé dans l'abbaye de Monreale, près de Palerme. — 6° Notice sur les monnaies et les sceaux de la mai-

son de Lusignan, par M. L. de Mas-Latrie (1er article). Ce morceau est extrait d'un mémoire que l'Académie des inscriptions a couronné cette année. — 7° Pierre de Mornay, conseiller et chancelier de Philippe le Bel, par M. Guessard; notice biographique faite avec soin sur des documents originaux, et accompagnée de pièces justificatives. — 8° Examen critique de la Vie de saint Louis, de Geoffroy de Beaulieu, par M. Natalis de Wailly; travail judicieux, où l'auteur défend, avec un succès complet, selon nous, contre l'opinion récemment émise par un autre membre de l'Académie des inscriptions, l'authenticité du texte entier de Geoffroy de Beaulieu, et l'autorité qui est due au caractère et aux écrits de cet historien. — 9° Des grandes compagnies au XIVe siècle (deuxième article), par M. E. de Fréville. — 10° Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris (3e période, 1er article), par M. B. Bernhard.

Theophili presbyteri et monachi libri III, seu diversarum artium schedula. — Théophile, prêtre et moine; essai sur divers arts, publié par le comte Charles de l'Escalopier, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal; et précédé d'une introduction, par J. M. Guichard. Paris, imprimerie de Didot, librairies de Toulouse, de Techener et de Delion; 1843, in-4° de LXXII-314, avec fac-simile. — Le livre de Théophile, moine qui vivait à une époque inconnue, mais antérieure au XIVe siècle, est une sorte de manuel où l'auteur a décrit, pour l'instruction des artistes employés à la décoration des églises, les principaux procédés à l'usage du peintre, du verrier, du ciseleur, du facteur d'orgues, etc. Cet ouvrage, dont il est facile de comprendre l'importance pour l'étude des antiquités du moyen âge, a été publié pour la première fois à Brunswick, en 1781, d'après deux manuscrits de Wolfenbüttel et de Leipsick; cette première édition avait été préparée par Lessing. E. Raspe a donné aussi, la même année, à Londres, une partie du *Diversarum artium schedula*, d'après un manuscrit du collége de la Trinité de Cambridge; mais en regrettant de n'avoir pu se procurer la copie d'un texte plus complet et plus ancien, contenu dans un manuscrit de la bibliothèque de l'université de la même ville. M. de l'Escalopier a obtenu une transcription exacte de cette précieuse leçon, qui lui a fourni un chapitre inédit. Sa nouvelle édition réunit les variantes des cinq manuscrits connus jusqu'ici, ceux de Wolfenbüttel, de Leipsick, de Cambridge et de Paris; elle est enrichie de notes critiques, et accompagnée d'une traduction qui sera utile à beaucoup de lecteurs, quoiqu'elle n'éclaircisse peut-être pas toutes les difficultés du texte. Ce savant travail est précédé d'une introduction étendue, où M. Guichard discute les opinions des critiques qui ont écrit sur l'ouvrage de Théophile, essaye de fixer l'époque où ce livre a été composé, et reproduit les observations de Lessing et de Raspe sur quelques passages de la théorie de l'auteur à propos de la peinture à l'huile. On sait que les procédés de cet art ont été nettement décrits par Théophile, ce qui détruit absolument l'opinion, si longtemps répandue, qui en attribuait l'invention aux frères Van Eyck. Dans quel siècle vivait l'auteur du *Diversarum artium schedula?* Cette intéressante question n'est pas tout à fait résolue, malgré les ingénieuses conjectures de M. Guichard. Par des considérations puisées, pour la plupart, hors du livre, ce studieux critique croit pouvoir en fixer la date au XIIe ou au XIIIe siècle. Mais cette opinion, vraisemblable à beaucoup d'égards, aurait encore plus de poids, si M. Guichard eût pu voir le *codex* de Wolfenbüttel, et si cet examen eût détruit le témoignage de Lessing, qui fait remonter l'âge de ce manuscrit au Xe siècle.

Instructions du comité historique des arts et monuments. Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par M. Didron, de la Bibliothèque royale, secrétaire du comité

ts et monuments. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de xxii-
ooo pages. — ns l'introduction placée en tête de ce volume, M. Didron explique les motifs qui l ont déterminé à adopter, pour son histoire descriptive de l'archéologie chrétienne, le système de classification des connaissances humaines inventé par Vincent de Beauvais, auteur de la vaste encyclopédie qui a pour titre le *Miroir universel*. Ce système, que M. Didron regarde comme supérieur à ceux de Bacon et des encyclopédistes du XVIII° siècle, et même, dit-il, à celui de Marie Ampère, lui paraît avoir été exactement suivi dans la disposition des dix-huit cent quatorze statues qui décorent l'intérieur de Notre-Dame de Chartres. Cet ordre, suivant l'auteur, est de la dernière importance; et il faut, dans l'étude de la description des statues sculptées ou des figures peintes, se le rappeler constamment et le suivre sans cesse. C'est pour y être fidèle que M. Didron commence par parler de Dieu, puis de la création des premiers êtres, et, selon son expression, marche jusqu'à la fin du monde, en passant par les quatre divisions encyclopédiques de Vincent de Beauvais : la nature, la science, la morale, l'histoire. Après ces considérations, M. Didron expose ainsi lui-même le plan de son travail : « Cette première partie des instructions sur l'iconographie comprendra l'histoire archéologique ou l'iconogra- 'e Dieu, puis l'iconographie de l'ange, être immortel, sinon éternel, et qui, hiquement et chronologiquement, vient après la divinité; enfin l'iconographie du diable, ange dégradé, qui fut précipité et terrassé quelque temps après sa création et avant la naissance de l'homme. Dans les parties qui suivront celles-ci, seront développés les sept jours de la création, qui sont si souvent représentés dans nos églises, la naissance et la chute de l'homme, l'histoire archéologique de la mort et des danses macabres. Puisque l'homme, condamné à mourir, se réhabilite par le travail des mains, la culture de l'intelligence et la pratique du bien, on montrera la personnification de la campagne et de la ville, des arts libéraux, des vertus et des vices, pour en donner le signalement et le sens. Enfin le reste racontera l'histoire des patriarches, des juges, des prophètes, des rois de Juda. Alors arrivera la vie de la Vierge Marie et celle de Jésus-Christ, admirables sujets qui demanderont d'assez longs détails. Puis il faudra passer en revue les figures des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des saints les plus remarquables et les plus fréquemment représentés sur nos portails et nos verrières. La fin de ce travail, dont on donne seulement les prolégomènes, décrira les images empruntées à l'Apocalypse. » Les nombreuses gravures sur bois, que le texte sert à expliquer, sont exécutées, pour la plupart, d'après les dessins de M. Paul Durand.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1844.

Fragmentum libri Margarita mirabilium, auctore Ibn-el-Vardi, e codice Upsaliensi edidit, latine vertit Car. Johan. Tornberg. — Upsaliæ, 1835, in-8°. — Pars posterior, 1839.

Ibn-Khalduni narratio de expeditionibus Francorum in terras Islamismo subjectas; è codicibus Bodleianis edidit et latine vertit Car. Joh. Tornberg. — Upsaliæ, 1840, in-4°.

Primordia dominationis Murabitorum, ex libro arabico vulgo Kartas *inscripto, edidit* Car. Joh. Tornberg. — Upsaliæ, 1839, in-4°.

Annales regum Mauritaniæ, a condito Idrisitarum imperio ad annum fugæ 726, ab Abul-Hasan-Ali-ben-Abd-Allah Ibn-Abi-Zer' Fesano, vel, ut alii malunt, Abu-Muhammed-Salih Ibn-Abd el-Halim Grenatensi, conscriptos, ad librorum manuscriptorum fidem edidit, scripturæ varietatem notavit, latine vertit observationibusque illustravit Car. Joh. Tornberg. Tomus I, textum arabicum et scripturæ varietatem continens. — Upsaliæ, 1843, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Parmi les savants que l'amour de l'étude amène souvent, des diverses contrées de l'Europe, dans la capitale de la France, M. Tornberg, jeune Suédois, que j'ai eu le plaisir de compter, pendant plusieurs années, au nombre de mes élèves, a droit, de ma part, à une mention expresse

et honorable. Mettant à profit le séjour qu'il a fait, tant à Paris qu'en Angleterre et à Leyde, il a perfectionné les connaissances étendues qu'il possédait déjà sur la littérature de l'Orient, rassemblé de nombreux et précieux matériaux sur l'histoire, la géographie et autres sciences. Le fruit de ses recherches a déjà été déposé par lui dans plusieurs ouvrages qui sont sous les yeux du public, savoir : des extraits étendus de la géographie d'Ebn-Alwardi, une portion de l'histoire d'Ebn-Khaldoun, concernant les expéditions des Croisés dans l'Orient, et une grande histoire de Fez et de Maroc, connue sous le titre de *Kartas-saghir*. Le texte arabe de ce dernier ouvrage est déjà publié, en deux parties, qui forment un tout complet, et qui sont aujourd'hui entre mes mains. L'éditeur doit faire suivre le texte d'une traduction latine et de nombreuses notes. Cette histoire, dont il existait déjà une traduction allemande, publiée par Dombay, une version portugaise, par le P. Moura, et enfin, une traduction française, encore inédite, rédigée par le savant Pétis de la Croix, est, à coup sûr, un ouvrage d'une haute importance. Toutefois, je n'en parlerai pas pour le moment, me réservant de le faire connaître, à l'époque où l'habile éditeur aura complété sa tâche, en donnant au public sa version et ses notes.

Zeïn-eddin-Abou-Hafs-Omar, ben-Modaffar, ben-Omar, ben-Mohammed, ben-Abi'lfawâris, ben-Ali[1], plus connu sous le nom d'Ebn-Alwardi (le fils du marchand de roses), prenait à la fois les deux surnoms de *Maarri*, المعرّى, et de *Halebi*, الحلبى, sans doute parce qu'il avait pris naissance dans la ville de *Maarrah-Alnoman*, معرّة النعمان, et parce qu'il avait séjourné une grande partie de sa vie dans la ville d'Alep. Nous ignorons la date de sa naissance; car, parmi les biographes, qui placent unanimement sa mort à l'an 749 de l'hégire, les uns se contentent de dire qu'il était âgé de plus de soixante ans, et d'autres attestent qu'il approchait de soixante-dix ans. Il prit, dans la ville de Hamah, les leçons du kadi Scherf-eddin Ebn-Albarrizi, et à Alep, celles du kadi-alkodat Fakhr-eddin ben-Khatib-Djebun et autres. Il était attaché aux principes de la secte de Schaféi. Il se distingua par ses connaissances dans la jurisprudence religieuse, la langue arabe, la grammaire, la littérature, l'histoire, la géographie, et par ses talents poétiques.

Au commencement de sa carrière, il avait fait le voyage de Damas.

[1] Abou'lmahâsen, *Manhel-sâfi*, t. IV, man. ar. 750, fol. 194 *v.* Ebn-Kadi-Schohbah, man. ar. 643, fol. 99 *v.*, 100 *r.* Hasan-ben-Omar, man. ar. 688, fol. 263 *v.*, 264 *r.* Makrizi, *Kitab-assolouk*, t. I, p. 1185. Abou'lmahâsen, en donnant la généalogie d'Ebn-Alwardi, a oublié le nom de Mohammed.

Le kadi Nedjm-eddin ben-Sasari l'invita à s'asseoir sur l'estrade, الصفة, appelée الشباك (la tribune grillée), à côté des *schâhed* (témoins). Ebn-Alwardi se trouvait alors dans une position misérable, et sa vue n'inspira aux *schâhed* que du mépris. Cependant on apporta un acte d'achat d'une propriété. L'un des assistants dit par dérision : « Donnez cette pièce au lecteur المقرى, désignant ainsi Ebn-Alwardi, afin qu'il la transcrive. » Ebn-Alwardi leur dit alors : « Voulez-vous que je l'écrive en vers ou en prose? » Cette proposition ne fit que redoubler les ris, et on lui dit : « Eh bien, écris en vers. » Alors Ebn-Alwardi prit le papier, et traça sur-le-champ, sans hésiter, une pièce de vers qui renfermait dans un langage, sinon poétique, du moins exact et correct, tout ce qui concernait la terre, sa description, ses limites, les conditions de la vente, les noms du vendeur et de l'acheteur, la date, enfin tout ce qu'aurait pu renfermer ce même acte écrit dans la prose la plus vulgaire. Lorsqu'il eut terminé sa copie, et que les assistants eurent été témoins de son talent pour l'improvisation, et de la rapidité de sa composition, il se trouva que, parmi les *schâhed*, aucun ne possédait l'ombre de talent poétique. Tous reconnurent la supériorité d'Ebn-Alwardi; et, comme ils étaient hors d'état d'écrire, en vers, leur attestation, ils dirent : « Peut-être le scheikh voudra-t-il bien, à cet égard, suppléer à l'un de nous? » En effet, Ebn-Alwardi, parlant au nom de l'un d'entre eux, appelé Ebn-Resoul, qui était assis à son côté, traça ce vers :

قد حضر العقد الصحيح احمد ابن رسول وبهذا يشهد

« Ahmed-Ebn-Resoul a assisté à la rédaction de cet acte authentique, « et le certifie. »

Abou'lmahâsen, qui raconte cette anecdote, et transcrit ces vers, sur l'autorité du *hâfid* Imad-eddin-Ismaël ben-Kethir, atteste que cette pièce de vers, remarquable par la pureté de la composition et l'élégance des expressions, doit paraître encore plus admirable, quand on songe que l'auteur, au moment de son improvisation, était, avec toute raison, mécontent des procédés que lui avaient témoignés les *schâhed* qui l'entouraient.

Dans sa jeunesse, Ebn-Alwardi exerça, dans plusieurs lieux du territoire d'Alep, les fonctions de *naïb* (substitut) du kadi, pour l'administration de la justice. Bientôt il remplit, dans cette capitale, un emploi analogue, comme remplaçant de Schems-Ebn-Alnakib. Mais, à la suite d'un songe, sur lequel les biographes ne nous ont transmis aucun détail, il jura qu'il n'accepterait jamais le poste de kadi. Dès lors il partagea

son temps entre la place de professeur dans un collége d'Alep, et la composition d'ouvrages aussi nombreux que variés. Il mourut dans cette ville, le 17e jour du mois de dhou'lhidjah, l'an 749 de l'hégire (de J.C. 1348), et non pas l'an 750, ainsi que l'a prétendu Hadji-Khalfâ. Comme je l'ai dit, suivant quelques écrivains, il était âgé de soixante ans; suivant d'autres, il approchait de soixante-dix. Il avait un frère nommé Djemal-eddin-Iousouf, qui mourut à Alep la même année que lui[1], ou, si l'on en croit l'historien Ebn-Kadi-Schohbah[2], l'an 750. D'après ces dates authentiques, on voit que M. Deguignes s'est trompé[3], lorsqu'il atteste que Kazwini, en plusieurs endroits de son ouvrage, cite Ebn-Alwardi, et assure l'avoir vu, l'an 630 de l'hégire. Or, à cette époque, notre auteur n'était pas encore au monde; et c'est lui, bien au contraire, qui, dans une foule de passages de sa géographie, cite les ouvrages de Kazwini[4]. Pétis de la Croix n'a pas été plus exact, lorsqu'il fait mourir Ebn-Alwardi l'an 760 de l'hégire[5]. Dherbelot[6] s'est exprimé plus correctement, lorsqu'il place la mort d'Ebn-Alwardi à l'an 749 de l'hégire; mais, quand il ajoute que, suivant d'autres historiens, cet auteur est mort l'an 850, la faute, je crois, ne doit pas lui être attribuée; et il est probable que, dans la copie rédigée par lui, et qui a servi à la publication posthume de son ouvrage, on lisait 750 et non pas 850.

Ebn-Alwardi, ainsi que je l'ai dit plus haut, réunissait des connaissances nombreuses et variées; et sa plume féconde a produit un assez grand nombre d'ouvrages. Il est auteur d'une histoire qui a joui, dans l'Orient, d'une assez grande estime, et qui est citée plusieurs fois par l'abbé Renaudot dans son Histoire des Patriarches d'Alexandrie.

Il écrivit des *Makamat* pleines d'élégance, un commentaire sur l'*Alfiiah*, traité de grammaire d'Ebn-Moti, et sur celui d'Ebn-Malek; un recueil de questions qui, probablement, étaient relatives à la jurisprudence, et qui portait pour titre : المسايل المهذبة في المسايل الملقبة. Mais Ebn-Alwardi se distingua surtout par son talent poétique, et écrivit en vers sur toutes sortes de matières. Il laissa un *Divan*, ou recueil de poésies fort élégantes. Il mit en vers le traité de jurisprudence religieuse, intitulé, الحاوي الصغير, *Alhawi-alsaghir* (le Petit Recueil). Cet ouvrage, qui se composait de 5000 vers, n'est point sous nos yeux, et sa perte ne doit peut-être pas inspirer de vifs regrets; car on conçoit sans peine qu'un traité de ce genre, dont le sujet est si peu favorable à l'inspiration poé-

[1] Man. ar. 688, fol. 263 v. — [2] Man. ar. 643, fol. 108 v. — [3] *Notices des manuscrits*, t. II, p. 19 et 20. — [4] De mon manuscrit, fol. 76 r., 103 r., 116 v., 132 v., 134 v., 137 r. — [5] *Histoire du grand Genghizcan*, p. 530. — [6] *Biblioth. orientale*, p. 900.

tique, ne saurait offrir qu'un bien faible intérêt à toute autre personne qu'à de zélés musulmans; mais ceux-ci ne manquèrent pas d'exalter vivement le plan et l'exécution de l'ouvrage; car, au rapport d'Abou'lmahâsen, le kadi-alkodat Schehab-eddin-Ahmed ben-Hadjar avait coutume de dire. « Ceux qui ont voulu écrire en vers sur la jurisprudence, « après Ebn-Alwardi, ont perdu complétement leur peine. » Ebn-Alwardi composa une introduction à la grammaire مقدمة في النحو, qui se composait de trois cents vers, qu'il intitula : *Moadjemah*, المجمة, et sur laquelle il rédigea lui-même un commentaire. Il écrivit un grand nombre de pièces de poésie à la louange d'un personnage important, appelé Ebn-Alzemelkâni. Il était en correspondance réglée avec tous les hommes illustres de son époque.

Soïouti, dans son Histoire des animaux [1], cite un ouvrage d'Ebn-Alwardi, intitulé, *Mantak-altaïr*, منطق الطير (le Langage des oiseaux), qui, probablement, était écrit en vers. Le même écrivain, dans le cours de son ouvrage, indique et transcrit des vers composés par Ebn-Alwardi sur la colombe [2], sur l'hirondelle [3], sur la chauve-souris [4], sur le coq [5], sur le paon [6], sur le corbeau [7], sur le papillon [8]. Nous ignorons si ces vers formaient des compositions isolées, ou s'ils faisaient partie du recueil désigné par Soïouti. Cette dernière opinion présente, je crois, un grand degré de vraisemblance.

Abou'lbaka, dans son histoire de Damas [9], cite plusieurs vers qu'avait produits la verve féconde de notre auteur. Abou'lmahâsen rapporte des vers qui contiennent l'éloge de l'Égypte [10]. Suivant l'historien Hasan-ben-Omar [11], lorsque le célèbre Abou'lféda eut été nommé, d'abord gouverneur, puis souverain de la ville de Hamah, Ebn-Alwardi fit, à cette occasion, les vers suivants :

وفاز المؤيد في يومه   بما كان يرجوه في امسه
وكم قد شكا الحيف من دهره   فانصفه الدهر من نفسه

« Mouwaïad a reçu aujourd'hui ce qu'il espérait hier.

« Combien d'hommes se plaignaient de l'injustice du destin; et le destin, de lui-même, leur a rendu justice. »

Le même historien, dans une foule de passages [12], aussi bien qu'Ebn-

[1] Man. de Saint-Germain 152, fol. 16 r., 19 v., 23 r., 31 r. et v. — [2] Fol. 57 r. — [3] Fol. 67 v. — [4] Fol. 68 v. — [5] Fol. 98 v. — [6] Fol. 122 v. — [7] Fol. 139 r. — [8] Fol. 142 r. — [9] Man. ar. 823, fol. 55 v., 56 r., 58 r. — [10] Man. arab. 654, fol. 18 r. — [11] Man. arab. 688, fol. 134 r. — [12] Fol. 135 v., 153 r., 178 r., 180 r., 185 r., 187 r. et v., 200 r., 204 r., 209 v., 215 v., 217 r., 222 r., 224 r.

Kadi-Schohbah[1], Abou'lmahâsen[2] et autres, se plaisent à citer les vers qui coulèrent, en toute circonstance, de la plume féconde d'Ebn-Alwardi. L'an 737 de l'hégire[3], l'émir Salah-eddin-Iousouf, le *dawadar*, ayant consacré la maison qu'il possédait, à Alep, dans le quartier des Benou'ladim, pour en faire un *medreseh* (collége) à l'usage des quatre sectes orthodoxes, et ayant, à ses frais, décoré cet édifice avec une magnificence peu commune, Ebn-Alwardi célébra en vers pompeux un tel acte de munificence. Dans le cours de cette même année, les musulmans, sous la conduite de l'émir Ala-eddin-Altounboga, vice-roi de la Syrie, firent une incursion dans la petite Arménie et y obtinrent de brillants succès. Ebn-Alwardi, passionné pour la gloire de son pays, chanta en vers emphatiques les conquêtes qui avaient couronné cette expédition. Enfin, les derniers vers que produisit notre écrivain, et qui furent pour lui le chant du cygne, car il les publia l'année même de sa mort, eurent pour sujet un événement cruellement déplorable. Je veux dire cette fameuse peste noire, qui prit naissance cette année même, promena, pendant dix ans, ses ravages sur le monde entier, fit périr une si notable partie de la population du globe, et qui, comme on sait, amena la composition du Décaméron de Boccace. Makrizi[4] et Abou'lmahâsen[5] se sont plu à citer quelques-uns des vers qu'inspira au noble écrivain cette circonstance douloureuse. Il disait, dans son zèle ardent pour la religion et la morale :

قالوا فساد الهوى يردى   فقلت يردى هوى الفساد
كم سيات وكم خطايا   نادى عليكم بها المنادى

« On dit que la corruption de l'air fait périr; mais je réponds : c'est l'amour du désordre qui produit la mortalité.

« Combien de crimes, combien de péchés, dont cette peste vous annonce le terrible châtiment! »

Plus loin, faisant le tableau de ce fléau redoutable, il s'exprimait ainsi :

فهذا يوصى باولاده   وهذا يودع اخوانه
وهذا يهيّئ اشغاله   وهذا يجهز اكفانه
وهذا يصالح اعداءه   وهذا يلاطف جيرانه

et *v.*, 239 *r.*, 243 *v.*, 244 *r.*, 246 *r.*, 254 *r.*, 259 *r.*, 261 *r.* — [1] Man. ar. 643, fol. 52 *v.* et 62 *r.* — [2] *Manhel-safi*, t. II, fol. 11 *r.*; t. IV, fol. 194 *v.*, 195 *r.*; man. ar. 663, fol. 140 *v.* — [3] Man. ar. 688, fol. 213 *r.* — [4] *Solouk*, man. ar. 672, p. 1179 et 1180. — [5] Man. ar. 663, fol. 165 *v.*

وهذا يوسع انفاقه   وهذا يحلل من خانه
وهذا يحبس املاكه   وهذا يحرّر غلمانه
وهذا يغيّر اخلاقه   وهذا يغير ميزانه
الا ان هذا الوباء قد شبا   وقد كاد يرسل طوفانه
ولا عاصم اليوم من امره   سوى رحمة الله عبدانه

« L'un recommande ses enfants aux soins d'un tuteur; un autre dit adieu à ses frères.

« L'un met ordre à ses affaires, l'autre prépare ses linceuls.

« L'un se réconcilie avec ses ennemis, un autre traite amicalement ses voisins.

« L'un augmente ses dépenses; un autre décharge de toute responsabilité celui qui l'a trompé.

« L'un consacre à des objets pieux ses propriétés, un autre donne la liberté à ses esclaves.

« L'un change ses mœurs, l'autre change ses balances.

« Cette peste est aujourd'hui dans toute sa force; on dirait qu'elle envoie partout les eaux d'un déluge.

« Maintenant rien ne peut nous garantir de sa fureur, si ce n'est la miséricorde que Dieu déploie envers ses serviteurs. »

Le plus connu des ouvrages d'Ebn-Alwardi est son traité de géographie et d'histoire naturelle. Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, il entreprit ce travail dans la ville d'Alep, pour servir d'explication à un planisphère (دايرة) qu'il avait construit à la requête de l'émir Seïf-eddin-Schahin-Mouwaïadi, qui probablement était fils de l'historien Abou'lféda, et qui remplissait les fonctions importantes de *naïb* (gouverneur) dans la citadelle d'Alep.

Dans un autre article, je reviendrai sur cet ouvrage et sur les travaux dont il a été l'objet.

Je me hâte maintenant de passer à Ebn-Khaldoun, dont l'histoire, ainsi que je l'ai dit plus haut, a fourni à M. Tornberg un extrait fort important, dans lequel se trouvent relatées les guerres des croisés dans la Syrie, la Palestine et les contrées voisines. Comme il n'entrait pas dans le plan que s'est proposé M. Tornberg de donner des détails sur la vie d'Ebn-Khaldoun, je crois pouvoir consigner ici les recherches que j'ai faites sur ce sujet intéressant.

Le nom d'Ebn-Khaldoun a, dans ces dernières années, acquis une

assez grande célébrité, même parmi les personnes qui, par leurs études, sont étrangères à l'histoire et à la littérature orientales. Les conquêtes effectuées par l'armée française dans le nord de l'Afrique, en attirant d'une manière spéciale la curiosité publique sur ce qui concerne cette contrée importante, ont inspiré le désir de connaître les événements dont elle fut jadis le théâtre. L'écrivain qui semblait avoir consacré ses veilles à retracer mieux qu'aucun autre les catastrophes nombreuses et rapides qui ont si souvent bouleversé la face de cette partie du monde ne pouvait manquer d'attirer vivement l'attention, et l'on devait naturellement supposer que la traduction de cet ouvrage serait, pour les amateurs de l'histoire, une acquisition de la plus haute importance. Des recherches, qui avaient pour but de procurer à la France la possession de ce livre, ont été tentées d'abord avec peu de succès. Enfin nous avons reçu de Constantinople une copie complète, quoiqu'elle ne fût pas toujours parfaitement exacte, mais qui, du moins, pouvait, en attendant un meilleur exemplaire, fournir les moyens d'étudier, dans son ensemble, le plan de l'auteur, de voir la marche qu'il a suivie, et de connaître en grande partie les faits nombreux dont cette histoire nous offre le récit.

Depuis l'époque où je rédigeais cette première notice, plusieurs exemplaires plus ou moins complets de l'histoire d'Ebn-Khaldoun sont venus successivement enrichir la Bibliothèque du Roi.

Avant de parcourir cette production volumineuse, on éprouve naturellement le désir de savoir quel était l'auteur, à quelle famille il appartenait, et quels faits ont signalé sa carrière comme homme public et comme littérateur. M. le baron Sylvestre de Sacy a donné jadis, sur cet historien, une notice biographique fort estimable. Comme, durant le cours de mes travaux, j'ai pu recueillir, dans les ouvrages d'Ebn-Khaldoun, et surtout dans une notice biographique rédigée par lui-même, ainsi que dans les écrits de ses contemporains, des particularités neuves et peu ou point connues, j'ai cru devoir réunir ces renseignements épars et en former un mémoire, qui contiendra, je l'espère, quelques traits instructifs.

Le premier auteur qui ait parlé avec détails d'Ebn-Khaldoun et de ses ouvrages est un écrivain justement célèbre, Lisan-eddin Ebn-Khatib, vizir de Grenade, et qui avait eu des relations fréquentes avec le savant dont il nous a esquissé le portrait. Suivant les récits que Lisan-eddin avait consignés dans son ouvrage biographique intitulé, *Ihatah*,

[1] *Vie de Lisan-eddin*, t. II, man. ar. 759, fol. 3 r. et suiv.

الاحاطة, (Wali-eddin Abou-Zeïd) Abd-errahman, fils de Mohammed, fils de Mohammed, fils de Hasan, fils de Mohammed, fils de Djâber, fils de Mohammed, fils d'Ibrahim, fils de Mohammed, fils d'Abd-errahim, Ebn-Khaldoun, surnommé *Hadrami* الحضرمى, descendait d'Othman, frère de Kouraïb, qui se distingua parmi les plus courageux des révoltés de l'Espagne.

Notre auteur, dans sa biographie, fait observer avec raison que les dix degrés de généalogie indiqués ci-dessus ne sont pas, à beaucoup près, les seuls dont il faudrait faire mention pour remonter jusqu'à Khaldoun, le premier ancêtre connu qui fût venu s'établir en Espagne, et qui avait communiqué son nom à tous ses descendants. Il ajoute que, si Khaldoun entra en Espagne à l'époque où les Arabes entreprirent la conquête de cette contrée importante, il s'était écoulé, entre l'époque où il vivait et celle de notre auteur, environ sept cents ans; ce qui offrirait plus de vingt degrés de généalogie, en en comptant, suivant l'usage, trois pour un siècle.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier ou d'infirmer cette assertion; mais ce qui est parfaitement certain, c'est qu'il avait existé dans cette famille un personnage assez distingué, assez éminent, pour que ses descendants, depuis le premier jusqu'au dernier, se soient fait un devoir et un honneur de joindre à leur nom celui de leur noble aïeul; car le surnom d'*Ebn-Khaldoun* n'appartenait pas exclusivement à notre auteur. Lui-même, parlant de son père et de son aïeul, les désigne aussi par le titre d'Ebn-Khaldoun; et nous allons voir que ce surnom remontait bien au delà des dix ancêtres dont notre historien et ses biographes nous ont conservé les noms.

Cette transmission d'un même surnom à tous les membres d'une famille tient à un usage dont il faut dire un mot. Sans doute le terme arabe *ebn* ou *ben*, désignant le fils, devrait toujours être suivi de celui qui indique le père du personnage dont l'histoire fait mention; et cependant la chose n'est pas généralement vraie; très-souvent ce n'est pas le père, mais le grand-père, ou même un aïeul beaucoup plus éloigné, dont le nom se trouve relaté. Dès qu'un homme s'était distingué par quelque genre de mérite, son nom devenait pour ses descendants un titre de noblesse; et tous à l'envi se faisaient un honneur, en accolant son nom au leur, d'apprendre à la postérité que le sang d'un illustre ancêtre coulait dans leurs veines.

La même observation s'applique au surnom terminé par un *í* ى, qui indique à quel pays, à quelle ville un homme doit le jour. On se tromperait beaucoup, si l'on supposait toujours que le personnage dont

1 histoire était réellement natif de la ville que son surnom indique. Souvent, lorsque cet homme, ayant quitté sa ville natale de bonne heure, avait passé une bonne partie de sa vie dans une autre ville, où il avait tenu un rang distingué, c'était à celle-ci qu'il empruntait son titre. Quelquefois il accolait ensemble les deux surnoms, de cette manière : *originaire de telle ville* et *natif de telle ville;* d'autres fois, si sa famille, établie depuis longtemps dans une ville où elle avait laissé les souvenirs les plus honorables, l'avait quittée, soit volontairement, soit involontairement, pour s'établir dans une autre, le personnage historique conservait de préférence le surnom qui lui rappelait la patrie de ses ancêtres. Ainsi le plus célèbre des historiens de l'Égypte musulmane, quoiqu'il fût né dans la ville du Caire, n'en conserva pas moins le surnom de *Makrizi*, sous lequel il est universellement connu, et qui rappelait le nom de *Makriz*, un faubourg de Balbek, qu'avaient habité son père et ses ancêtres. Et je rappellerai, à cette occasion, qu'il s'éleva jadis, entre deux savants célèbres, MM. Silvestre de Sacy et Langlès, une petite discussion relativement au surnom de cet écrivain. M. de Sacy prétendait qu'il fallait adopter la leçon *Makrizi;* et cet usage, en général, a prévalu. C'est celui que j'ai cru également devoir adopter. M. Langlès, au contraire, voulait lire *Ebn-almakrizi.*

Et, en effet, les manuscrits sont partagés : les uns offrent la première leçon, d'autres la seconde; je crois que la chose est tout à fait indifférente, et que l'auteur lui-même a pu varier dans l'énonciation de son surnom. Comme il n'était pas réellement né dans le faubourg de Makriz, et que le surnom de Makrizi rappelait seulement la patrie de ses ancêtres, peu importait que son titre le présentât immédiatement comme originaire de ce lieu, ou comme fils des personnages qui y avaient vu le jour.

C'est ainsi qu'un écrivain arabe, mort récemment, en 1828 de notre ère, et auquel nous devons une histoire de l'Égypte, durant une partie du XVIII[e] siècle et le commencement du XIX[e], Abd-errahman, portait le surnom de Djeberti. Un homme savant, qui avait fait partie de l'expédition d'Égypte et s'était trouvé lié intimement avec ce personnage, m'assurait tenir de la bouche de cet homme qu'il était né dans un village de l'Égypte; et, par conséquent, il révoquait en doute la signification du mot *Djeberti*, comme désignant un homme natif de la côte d'Adel, de Zeïla. Mais ce n'est ici qu'une dispute de mots, et les deux opinions sont également indubitables. Il est clair, par le témoignage de l'historien, qu'il avait vu le jour en Égypte, où sa famille était fixée depuis plusieurs générations. Mais il est également certain, comme

l'auteur l'atteste de la manière la plus formelle, qu'un de ses ancêtres, qui, comme ses aïeux, avait pris naissance dans la contrée de *Djebert*, sur les rivages de l'Afrique orientale, était venu s'établir en Égypte, où il avait rempli des fonctions importantes, et que ses descendants, pour se faire honneur d'appartenir à cet homme respectable, avaient tous continué de joindre à leur nom le surnom de *Djeberti*, qui rappelait l'origine de leur noble aïeul.

C'est ainsi qu'Ebn-Khaldoun, qui attachait une extrême importance à constater la haute antiquité de son extraction, avait toujours conservé le surnom de *Hadrami*, c'est-à-dire originaire de la contrée de *Hadramaout*, une des provinces du Yémen.

En effet, si l'on en croit Ebn-Khaldoun lui-même, il faisait remonter son origine jusqu'à Waïl-ben-Hadjar, qui était un des plus distingués d'entre les Arabes du Yémen. Il se rendit auprès de Mahomet, qui, ayant étendu par terre son manteau, l'invita à s'asseoir dessus, puis s'écria : « O Dieu, bénissez Waïl, ses fils et les enfants de ses enfants, jusqu'au jour de la résurrection. » Waïl reçut et conserva le noble titre de *compagnon du Prophète*. Mahomet l'envoya, avec Moawiah ben-Abou-Sofian, vers ses compatriotes, pour leur enseigner l'Alcoran et les dogmes de l'islamisme. Cette circonstance établit entre ces deux hommes des liaisons d'amitié. Au commencement du khalifat de Moawiah, Waïl vint trouver ce prince, qui lui offrit un présent; mais il le refusa et ne voulut rien accepter. Au moment où arriva, dans la ville de Koufah, la catastrophe de Hadjar-ben-Adi, de la tribu de Kendah, les chefs des Arabes du Yémen se réunirent, ayant avec eux Waïl-ben-Hadjar. S'étant déclarés contre lui en faveur de Ziad-ben-Abi-Sofian, ils chargèrent Hadjar de chaînes et l'envoyèrent à Moawiah, qui le fit mettre à mort.

Si l'on en croit la famille de notre auteur, Khâled, surnommé Khaldoun, qui vint s'établir en Espagne, était fils d'Othman, fils de Moâni, fils de Khattâb, fils de Kouraïb, fils de Madi-Kerib, fils de Hâreth, fils de Waïl-ben-Hadjar.

Je suis loin de contester l'authenticité de cette généalogie; mais, dans ce cas, il s'est glissé, chez les écrivains qui la rapportent, une faute de chronologie. Si Khaldoun fit réellement partie de la première expédition arabe qui envahit l'Espagne, il est matériellement impossible qu'il y ait eu entre lui et Waïl-ben-Hadjar six ou sept degrés de généalogie. On pourrait peut-être supposer, avec plus de vraisemblance, que Khaldoun passa en Espagne au moment où le prince ommiade Abd-errahman vint soumettre cette contrée, l'an 132 de l'hégire; ou bien, que Khaldoun dont il est question n'entra pas réellement en Es-

e, et fut le septième descendant du premier membre de cette fa-
, qui accompagna les premiers conquérants arabes.

Suivant la tradition, Khaldoun étant arrivé en Espagne, à la tête d'un nombre de ses compatriotes, de la province de Hadramaout, se fixa dans la ville de Karmonah, où ses enfants commencèrent à se multiplier. Bientôt ils se transportèrent à Séville, et furent incorporés dans l'armée du Yémen.

A la fin du quatrième siècle de l'hégire[1], à l'époque où Séville était soumise au gouvernement de l'émir Abd-allah-Merwâni, Kouraïb-ben-Okbah et Khâled, son frère, qui étaient les chefs de la famille de Khaldoun, prirent les armes contre Ebn-Abi-Abdah, auquel ils enlevèrent l'autorité. Ces faits, indiqués par notre auteur, sont racontés avec plus de détails par Ebn-Aschath, auteur de l'histoire de cette ville. Voici de quelle manière s'exprime cet écrivain : « L'Espagne, sous le gouvernement de l'émir Abd-allah, se trouvant livrée aux troubles, les principaux personnages de Séville formèrent le projet de se mettre en révolte et d'usurper une autorité indépendante. Les familles qui avaient conçu ces projets ambitieux étaient au nombre de trois, savoir : La famille d'Abou-Abdah, qui avait pour chef, à cette époque, Omaïah-ben-Abd-elgâfir-Ebn-Abi-Abdah. Abd-errahman *aldâkhil* (c'est-à-dire le premier des Ommiades qui avait pénétré en Espagne et s'y était fait reconnaître souverain) avait confié à Abou-Abdah le gouvernement de Séville et de ses dépendances. Son petit-fils Omaïah tenait, à Cordoue, un rang très-distingué, et occupait des commandements d'une haute importance. La famille des Benou-Khaldoun avait pour chef Kouraïb, que secondait son frère Khâled. Cette famille jouait à Séville un rôle éminent, et joignait à la puissance toute la considération qui s'attache au savoir. Ensuite venait la famille des Benou-Hadjadj, qui avait à sa tête Abd-allah.

Cependant, les troubles qui agitèrent l'Espagne étaient arrivés, vers l'an 380, au plus haut point d'intensité. L'émir Abd-allah donna le gouvernement de Séville à Omaïah-ben-Abd-elgâfir. Il fit partir avec lui son propre fils Mohammed, dont il lui confia la tutelle. Bientôt les hommes puissants dont on a parlé se réunirent et prirent les armes contre Mohammed, fils de l'émir Abd-allah, et contre Omaïah, leur ancien associé. Celui-ci les favorisait secrètement et cherchait, par ses artifices, à supplanter le fils de l'émir Abd-allah. Tous deux se trouvèrent assiégés dans le palais. Enfin, Mohammed sollicita la permission d'aller

[1] Ebn-Khaldoun, *Notice sur sa vie*, et *Histoire*, t. IV, fol. 111 v., 112 r.

rejoindre son père, et on le laissa partir; Omaïah resta maître absolu de la ville de Séville. Bientôt il aposta contre Abd-allah-ben-Hadjadj un émissaire qui l'assassina. Ibrahim, frère d'Abd-allah, succéda à celui-ci. Cependant Omaïah organisa le gouvernement de Séville. Il se fit donner pour otages les enfants des Benou-Khaldoun et des Benou-Hadjadj. Bientôt ces deux familles s'étant soulevées contre lui, il songea d'abord à mettre à mort leurs enfants. Mais, leur soumission l'ayant désarmé, il mit en liberté ses otages. Toutefois, ils ne tardèrent pas à se soulever contre son fils et à reprendre leurs armes. Ce général, résigné à périr, égorgea ses femmes, coupa les jarrets de ses chevaux, livra aux flammes ses richesses, et périt en combattant avec le plus grand courage. La populace s'acharna sur sa tête. Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun lui-même, ce fut son ancêtre Kouraïb qui, par ses intrigues et ses efforts, causa la mort tragique d'Omaïah. Les conjurés écrivirent à l'émir Abd-allah, pour lui apprendre que ce chef avait été déposé et mis à mort par eux. L'émir parut accueillir leurs soumissions, mais il fit marcher contre eux Hescham-ben-Abd-errahman, un de ses parents. Les révoltés prirent sur lui le plus grand ascendant et massacrèrent son père. A la tête de toutes ces intrigues était Kouraïb-ben-Khaldoun, qui, bientôt, resta en possession du gouvernement de la ville.

Cependant, Ibrahim-ben-Hadjadj, depuis le meurtre de son frère, aspirait à se voir seul maître du pays. Il voulut s'allier par un mariage avec Abou-Djafoun, qui était alors le principal chef des révoltés en Espagne, et qui occupait Malagah et ses dépendances, jusqu'à Rondah; mais, ayant éprouvé un refus, il s'attacha à gagner par des soumissions Kouraïb-ben-Khaldoun, et à se rendre nécessaire auprès de lui. Il réussit. Ebn-Khaldoun le prit pour adjoint et l'associa à son autorité. Kouraïb montrait, à l'égard de ses subordonnés, une fierté excessive, beaucoup de partialité, et les traitait avec dureté et hauteur. Ibrahim, au contraire, n'employait envers eux que les voies de la douceur, et s'entremettait avec bienveillance pour plaider leur cause auprès de l'émir. Aussi tout le monde abandonna Kouraïb et se rangea du côté d'Ibrahim. Celui-ci écrivit secrètement à l'émir Abd-allah pour l'engager à lui conférer le gouvernement de Séville, l'assurant que c'était le moyen de pacifier la population. L'acte qu'il demandait lui fut expédié. Ibrahim le communiqua aux principaux habitants, qui avaient déjà pour lui autant d'affection que de haine pour Kouraïb. Le peuple, soulevé par ses intrigues, attaqua Kouraïb et l'égorgea. Sa tête fut envoyée à l'émir Abd-allah, et Ibrahim resta paisible possesseur du gouvernement de

. Suivant le témoignage d'Ebn-Haïan, la forteresse de Karmonah une des villes les plus importantes de l'Espagne. Ibrahim y avait en garnison sa cavalerie. Il divisa sa résidence entre cette ville le de Séville. Il leva des troupes qu'il partagea en plusieurs corps. vait soin de s'attacher, par de l'argent et des présents, l'émir Abdallah, auquel il envoyait des secours dans toutes les circonstances critiques. On se rendait en foule auprès de lui; les poëtes chantaient à l'envi ses louanges, et il les comblait de ses dons.

Cependant, la famille des Benou-Khaldoun continua de résider à Séville durant tout le règne des princes de la race d'Omaïah, et jusqu'à l'époque où ils furent supplantés par les *Molouk-tawaïf.* Kaab-ben-Abbad s'empara de l'autorité dans la ville de Séville, et en soumit à ses lois la population. Il choisit ses vizirs parmi les Benou-Khaldoun, et leur confia diverses fonctions importantes. Au rapport d'Ebn-Hazam, Mohammed, frère de Kouraïb, eut parmi ses descendants Abou-Asi-Amrou-ben-Mohammed, Ben-Khâled-ben-Mohammed-ben-Khaldoun; et les fils d'Abou-Asi furent Mohammed, Ahmed et Abd-allah. Il paraît que tous ces personnages ne se distinguèrent par aucun mérite éminent, car l'histoire ne nous a conservé que leurs noms. Othman, frère de Kouraïb, de Khâled et de Mohammed, eut aussi une postérité qui joua un rôle plus brillant, et qui eut l'honneur de produire l'historien dont nous retraçons ici la vie et les actions. Parmi les descendants d'Othman, on distingua un médecin célèbre dans toute l'Espagne, disciple d'Abou-Moslemah-Madjriti, qui mourut à Cordoue, l'an 398 de l'hégire; il se nommait Abou-Mouslim-ben-Maan-ben-Abd-Allah ben-Bekr, ben-Khâled-ben-Othman-ben-Khâled-ben-Othman-ben Khaldoun. Plusieurs historiens en ont parlé avec plus ou moins de détails. Au rapport d'Ebn-Abi-Osaïbah [1], le médecin de Cordoue Abou'l-Khâsen-Moslemah-ben-Ahmed, surnommé *Mardjiti*, المرجيطي, avait compté parmi ses élèves les plus distingués un personnage nommé Ebn-Khaldoun : c'est celui dont il vient d'être fait mention. Makarri, dans son Histoire d'Espagne [2], raconte que le vizir Abou'lwalid-ben-Zeïdoun et le vizir Ebn-Khaldoun sortirent un jour de la ville de Séville. Le même écrivain nous donne des détails étendus sur le même Abou-Mouslim-Ebn-Khaldoun [3]. Les membres de cette famille se trouvaient auprès d'Ebn-Abbad à la journée de Zalakah, où ce prince et Iousouf-ben-Taschfin en vinrent aux mains avec le roi chrétien de Galice. Il

[1] Manuscr. de la Bibliothèque du Roi, fol. 183 *v.* — [2] Tom. II, man. ar. 705, fol. 56 *v.* — [3] Fol. 86 *v.*

périt, dans cette action, un grand nombre de membres de cette famille. Les autres, réunis autour d'Ebn-Abbad, soutinrent le combat, et déployèrent une grande intrépidité. Enfin, la victoire se déclara pour les musulmans. Bientôt après, Iousouf-ben-Taschfin, chef des Morabit (Almoravides), s'empara de l'Espagne, et anéantit, dans cette contrée, la puissance des Arabes.

Ensuite, les Almohades, qui avaient pour souverain Abd-elmoumin, détrônèrent les Almoravides, et leur enlevèrent la possession de l'Espagne. Le scheikh Abou-Djafar, chef de la tribu de Hentatah, et qui était alors le principal personnage de cette dynastie, fut, ainsi que son fils, nommé, à plusieurs reprises, gouverneur de Séville et de la partie occidentale de l'Espagne. Son fils Abd-elwâhid occupa ensuite le même commandement. Il eut pour successeur son fils Abou-Zakaria.

La famille des Benou-Khaldoun, qui résidait toujours à Séville, entretint des relations suivies avec ces gouverneurs. Un d'entre eux, nommé Ebn-almohtesib, et qui était un des ancêtres maternels de notre historien, fit présent à l'émir Abou-Zakaria-Iahia-ben-Abd-elwâhid, à l'époque où celui-ci commandait dans Séville, d'une jeune esclave qui était au nombre des prisonniers faits sur les chrétiens de la Galice, et que l'émir prit pour sa concubine. Il en eut un fils nommé Abou-Iahia-Zakaria, qu'il avait désigné pour son successeur, mais qui mourut du vivant de son père, et deux autres fils, Omar et Abou-Bekr. Cette femme avait reçu le surnom de *Omm-alkholafa* (la mère des khalifes).

L'émir Abou-Zakaria passa ensuite au gouvernement de la province d'Afrikiah, l'an 620 de l'hégire. Cinq ans après, il fit la prière en son nom, secoua l'autorité des fils d'Abd-elmoumin, et resta maître souverain de la province d'Afrikiah. En même temps, la dynastie des Almohades se trouva attaquée et menacée de perdre l'Espagne. Ebn-Houd prit les armes contre elle et s'empara de l'autorité. Comme le pays se trouvait livré aux troubles, le souverain chrétien (الطاغية) de Castille médita la conquête de ces provinces, et Ferdinand soumit la province frontière, savoir, la plaine de Cordoue et de Séville, jusqu'à Gian[1].

Ebn-Ahmer prit les armes, à l'occident de l'Espagne, et partit de la forteresse d'Ardjounah, espérant maintenir encore en Espagne les restes d'une domination expirante. Il tint conseil avec les hommes éminents qui se trouvaient à Séville, et parmi lesquels on distinguait les

[1] Le texte que j'ai sous les yeux porte ردد القردالى الفريقين, ce qui n'offre aucun sens. J'ai cru devoir lire الفردان الفنتيرة.

Benou-Khaldoun. Il leur insinua de se déclarer contre Ebn-Houd, d'abandonner la frontière au souverain chrétien, et de se cantonner dans les montagnes qui touchent au rivage de la mer et dans les provinces montueuses qui s'étendent depuis Malaga jusqu'à Grenade et Alméria h. Mais les assistants ne purent s'entendre avec lui sur ce qui concernait leur contrée. Ils avaient pour chef Abou-Merwan-Bâdji. Ebn-Ahmer se mit en hostilité contre eux, refusa de se soumettre à Bâdji, se déclara tantôt pour Ebn-Houd, tantôt pour l'empereur de Maroc, de la famille d'Abd-elmoumin, tantôt pour l'émir Abou-Zakaria, souverain d'Afrikiah. Il s'établit à Grenade, qu'il choisit pour le siége de son autorité. La frontière et les provinces qui l'avoisinent se trouvèrent en dehors de la protection du gouvernement. Les Benou-Khaldoun, craignant, de la part du roi des chrétiens, une invasion désastreuse, quittèrent Séville, se dirigèrent vers la côte d'Afrique, et fixèrent leur résidence à Sebtah. Le roi chrétien attaqua en effet les places soumises aux musulmans, et, dans un espace de vingt années, il se rendit maître de Cordoue, de Séville, de Carmoneh, de Djian et des villes voisines.

Dès que les Benou-Khaldoun furent fixés dans la ville de Sebtah, les Arabes s'empressèrent de s'allier avec eux, en leur donnant en mariage leurs fils et leurs filles. Hasan, ben-Mohammed, petit-fils d'Ebn-almohtesib et aïeul de l'historien, était déjà passé en Afrique avec le reste de sa famille. Se rappelant les liaisons qu'il avait eues jadis avec l'émir Abou-Zakaria, il se rendit auprès de lui et en fut reçu de la manière la plus distinguée. De là, il se dirigea vers l'Orient, pour accomplir le pèlerinage de la Mecque. A son retour, il rejoignit, dans la ville de Bounah, l'émir Abou-Zakaria, qui l'accueillit noblement, le retint auprès de lui, le combla de bienfaits, et lui assigna un revenu et des propriétés territoriales. Hasan mourut dans la ville de Bounah et y reçut la sépulture. Il laissa un fils, nommé Mohammed-Abou-Bekr, qui s'éleva au milieu de cette prospérité et de cette position brillante.

Sur ces entrefaites, l'émir Abou-Zakaria mourut dans la ville de Bounah, l'an 647, et eut pour successeur son fils Mostanser-Mohammed, qui maintint Abou-Bekr dans le rang qu'avait occupé son père. Après bien des événements, tels que les produit le caprice du sort, Mostanser mourut, l'an 675, et eut pour successeur son fils Iahia. Celui-ci resta maître absolu de la province d'Afrikiah. Il confia à Abou-Bekr-Mohammed le détail des affaires de l'administration, fonctions qu'avaient remplies avant lui les plus grands personnages de la famille des Almohades, et qui consistaient dans le droit exclusif de mettre en place les receveurs, de les destituer, de vérifier leurs comptes

relatifs à la levée des impôts. Abou-Bekr remplit dignement ce poste[1]. Bientôt après (l'an 676), son fils Mohammed fut nommé, par le sultan Abou-Ishak, *hâdjib* (premier ministre)[2] de son fils et de son successeur désigné, Abou-Fâris, à l'époque où celui-ci arriva dans la ville de Badjaïah, dont son père lui avait remis le gouvernement, pour y commander avec une autorité absolue. Il voulait, par ce bienfait, adoucir l'esprit du jeune prince et bannir de son cœur tout sentiment hostile. Mais bientôt Mohammed demanda la permission de résigner cette charge. L'ayant obtenue, il retourna à la cour[3].

L'an 681[4], le *daï* Ebn-Abi-Amârah détruisit, à Tunis, la puissance de la dynastie dont Abou-Zakaria avait été le fondateur; il fit jeter en prison Abou-Bekr-Mohammed, le condamna à payer des amendes considérables et finit par le faire étrangler dans sa prison. Mohammed, fils d'Abou-Bekr, partit à la suite du sultan Abou-Ishak et de ses fils, et se rendit à Badjaïah. Là, Abou-Ishak fut arrêté par ordre de son fils Abou-Fâris. Celui-ci, accompagné de ses frères, se mit en marche, à la tête de ses troupes, pour aller combattre le *daï* Ebn-Abi-Amârah.

Les deux partis en étant venus aux mains près de la ville de Mermadjennah[5], Mohammed s'échappa du combat avec Abou-Djafar, fils de l'émir Abou-Zakaria, Fâzâzi, et Abou'lHasan-ben-Seïd-annas, et ils allèrent chercher un asile dans la forteresse de Sinan. Fâzâzi était une des créatures de l'émir Abou-Hafs, qui le distinguait entre tous ses favoris. Quant à Hasan-ben-Seïd-annas, piqué de la préférence qui était accordée à Fâzâzi, dont il avait été le supérieur dans la ville de Séville sa patrie, il se retira à Telemsan, auprès d'Abou-Zakaria. Mohammed ben-Khaldoun resta auprès de l'émir Abou-Hafs. Celui-ci, s'étant emparé de la souveraineté, n'oublia pas les services que lui avait rendus Mohammed. Il lui concéda des propriétés territoriales, l'admit au nombre des *kaïds* (généraux). Il eut souvent recours à lui dans des matières administratives et le désigna pour remplir après Fâzâzi les fonctions de *hâdjib* (premier ministre). Bientôt l'émir mourut, et eut pour successeur le petit-fils de son frère, Mostanser-Abou-Asirah. Celui-ci choisit, pour occuper le rang de *hâdjib*, Mohammed ben-Ibrahim-Dabbâgh, secrétaire de Fâzâzi, et il lui donna pour adjoint Mohammed ben-Khaldoun. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'à la mort du sultan et l'élévation de l'émir Khâled. Ce dernier continua de prodiguer à Mohammed des

[1] Je lis اصطلع بتلك الرتبة, au lieu de اطلع, que présente le manuscrit. — [2] *Histoire*, t. VI, fol. 260 *r.* — [3] *Ibid.* fol. 262 *r.* — [4] *Ibid.* fol. 265 *r.* — [5] *Ibid.* fol. 266 *r.*

honneurs et des témoignages de considération, mais il ne le nomma à aucun emploi et ne lui confia aucune fonction.

Abou-Iahia-Ebn-Allahiani, étant arrivé au pouvoir, combla de bienfaits Mohammed, et se servit utilement de lui au moment où la puissance des Arabes acquérait une prédominance marquée. Il le choisit pour aller défendre Aldjezirah contre les Daladj, qui habitaient dans les environs de cette ville et qui formaient une branche de la tribu de Salim. Mohammed, en cette occasion, se signala par des actions éclatantes.

Après la destruction de la puissance d'Ebn-Allahiani, Mohammed, l'an 718, prit la route de l'Orient et accomplit le pèlerinage de la Mecque. Il montra de grands sentiments de pénitence et de renoncement au monde. Il fit un nouveau pèlerinage de surérogation l'an 723, et se confina dans sa maison. Le sultan Abou-Bekr, pour lui témoigner sa bienveillance, lui assura la possession de la plus grande partie de ses propriétés territoriales et de ses traitements. Il lui offrit, à plusieurs reprises, le poste de *hâdjib;* mais Mohammed refusa constamment. A la mort du *hâdjib* Mohammed ben-Abd-alaziz-Kardi, surnommé Mezwar (l'an 729), le sultan fit appeler Mohammed ben-Khaldoun, et le sollicita vivement de recevoir cette fonction éminente. Mohammed refusa, et pria en grâce qu'on le dispensât d'accepter. Le sultan, cédant à ses instances, le consulta sur le choix qu'il devait faire. Mohammed lui désigna le gouverneur de Badjaïah, Mohammed ben-Abi'lHasan ben-Seïd-annas, que ses lumières, sa capacité, rendaient digne d'occuper cette place importante, d'autant plus que les ancêtres de cet homme et ceux de Mohammed-ben-Khaldoun avaient eu d'anciennes relations d'amitié, tant à Tunis qu'à Séville. Le sultan, persuadé par cet avis, manda Ebn-Seïd-annas, auquel il concéda le titre de *hâdjib*.

Toutes les fois que le sultan Abou-Iahia s'absentait de Tunis, il remettait à Mohammed ben-Khaldoun le gouvernement de cette ville et lui témoignait une confiance entière.

A la mort de Mohammed, qui eut lieu l'an 737, son fils Mohammed-Abou-Bekr, père de notre historien, renonça à l'épée, ainsi qu'au service des princes, pour ne plus s'occuper que de l'étude et des pratiques de la vie religieuse. Il avait été élevé sous les yeux d'Abou-Abd-allah-Rondi, surnommé *Alfakih*, qui était, à cette époque, l'homme le plus distingué de la ville de Tunis, sous le rapport de la science et de la jurisprudence. Il s'attachait à marcher dans les voies de la sainteté, à l'exemple de son père Hosaïn et de son oncle Hasan, qui tous deux étaient célèbres par leur vertu. Mohammed, aïeul de notre historien, du moment où il renonça à la carrière des honneurs, rechercha la société de cet homme

et le plaça auprès de son fils. Le jeune homme apprit à lire et s'instruisit des règles de la jurisprudence religieuse. Il était passionné pour la connaissance de la langue arabe, et se livrait à la poésie, dont il cultivait les différentes branches. Son fils atteste qu'il avait souvent vu des hommes de lettres soumettre à son père la décision de leurs contestations. Il mourut de la peste l'an 749.

On trouve peu de renseignements sur la vie du père de notre auteur. On conçoit sans peine qu'un homme voué entièrement à la culture des lettres et aux pratiques de la vie religieuse passa toute son existence au milieu d'un calme profond, dont aucun événement tant soit peu intéressant ne diversifia la tranquille uniformité. Son fils parle de lui pour rappeler un fait dont il l'avait entendu faire le récit[1]. Quelques renseignements qui ont rapport à l'éducation de notre auteur complètent ce tableau bien imparfait et bien insignifiant.

Pour compléter ce qui concerne la famille d'Ebn-Khaldoun, je dois faire observer que, suivant toute apparence, elle n'avait pas émigré tout entière en Espagne, et qu'une branche de cette famille s'était fixée en Syrie; car un historien d'Alep[2] fait mention d'Ishak ben-Khaldoun, surnommé Bâlesi, c'est-à-dire natif de la ville de Bâles, située sur les bords de l'Euphrate.

QUATREMÈRE.

Loi salique, ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de Lex emendata, *avec des notes et des dissertations, par* J. M. Pardessus, *membre de l'Institut*. Paris, Imprimerie royale, in-4° de LXXX et 739 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[3].

La neuvième dissertation (p. 565—596), dans laquelle il est traité de l'*organisation judiciaire chez les Francs*, est divisée en six sections, ayant pour titres : 1° *De la juridiction de l'assemblée nationale;* 2° *Du tribunal du roi;* 3° *Du tribunal du graf ou comte;* 4° *Du tribunal du tungin ou centenier;* 5° *De la juridiction volontaire;* 6° *Des justices patrimoniales.*

[1] *Histoire*, t. VI, fol. 164 v. — [2] Man. ar. 726, fol. 60 v. — [3] Voy. les cahiers de 1843, septembre, p. 564, octobre, p. 627, et novembre, p. 681.

rès avoir défini le *mallum* la réunion des hommes libres qui ren-
ıt les jugements dans les tribunaux, l'auteur se borne, en sa pre-
section, qui n'occupe qu'une page et demie, à rapporter le
gnage de Tacite sur le *concilium* des Germains, et à mentionner
ıques assemblées nationales qui exercèrent le pouvoir judiciaire
..us les deux premières races.

ute de renseignements nécessaires, la compétence du tribunal du
ou du palais n'est pas définie d'une manière bien précise dans la
me section. On sait seulement que certaines affaires importantes,
iéralement toutes les causes des gens du roi ou des hommes placés
protection particulière, devaient être portées à cette espèce de
privilégié. De là résultait une juridiction exceptionnelle, qui
nde extension, et qui peut être considérée, dans beaucoup
, comme usurpée et abusive. Mais, si j'en puis dire mon senti-
je doute qu'elle fût limitée à un certain ordre de questions et de
nes, et je pencherais à croire qu'on traduisait aussi à la cour du
es hommes assez puissants pour résister à l'autorité des tribu-
dinaires. Ainsi, par exemple, en matière criminelle, et parti-
culièrement dans le cas de vol, si le voleur était ce qu'on pourrait dire
un pauvre diable, *debilior persona*, il était, je pense, livré à la justice
locale; mais, s'il jouissait d'un grand crédit, s'il avait un entourage re-
able, et qu'il fût en état de se défendre contre le juge de la localité,
poursuivi devant le roi ou devant le comte du palais, comme
..e l'indiquer le § 8 du décret de Childebert.

Le tribunal du *graf* ou comte, dont il est traité dans la troisième section, était formé, en chaque arrondissement, de l'assemblée des hommes libres présidée par le comte. On l'appelait *mallum, mallobergium, placitum.* Les lites n'en faisaient point partie.

Les magistrats nommés sagibarons, dont la composition, lorsqu'ils étaient ingénus, égalait celle des comtes, avaient, à ce tribunal, des fonctions sur lesquelles les savants ne sont pas d'accord. Bignon fait d'eux des espèces d'arbitres jugeant en dernier ressort; M[lle] de Lézardière, suivie par MM. de Béquigny et du Theil, des docteurs en droit, des jurisconsultes; M. de Savigny, des comtes d'institution royale, distingués des comtes nommés par le peuple. M. Eichhorn, après les avoir considérés comme des juges du droit, à la différence des rachimbourgs, qui déclaraient simplement le fait, a cru, d'après Fricke, le continuateur de Schilter, que c'était des jurisconsultes auxquels les rachimbourgs recouraient, en chaque arrondissement, pour la décision des affaires difficiles.

M. Pardessus, en se montrant peu satisfait de ces explications, observe (p. 573) qu'il est plus facile souvent de combattre les opinions des autres, sur certains points, que de découvrir et justifier la véritable. Il déclare donc ne présenter la sienne qu'avec une grande réserve. Suivant lui, les sagibarons étaient des hommes recommandables par leurs lumières et leur probité, désignés par le comte, peut-être même par les hommes libres, pour tenir la place du comte dans le plaid que celui-ci présidait, mais d'où la guerre, une maladie ou toute autre cause, pouvait le tenir éloigné. Ce furent, en un mot, ses suppléants ou lieutenants judiciaires, jusqu'à la création des *vicarii*, qui les ont remplacés.

S'il peut régner encore quelque incertitude sur l'office des sagibarons, il paraît à peu près constant qu'aux assises celui du comte se bornait à présider les citoyens qui, sous le nom de rachimbourgs, jugeaient seuls les procès. Ici le comte ressemblait au préteur romain; avec la différence que ce dernier donnait aux parties des juges dont il déterminait la mission, tandis que, chez les Francs, il n'y avait pas le même arbitraire dans la composition du tribunal. Le nom de rachimbourg appartenait, comme l'a démontré M. de Savigny, à tous les hommes libres qui jugeaient sous la présidence du comte; au contraire, celui de *scabini* désigna, sous la seconde race, un nombre limité d'hommes institués d'une manière permanente, pour rendre la justice. Mais le nom de rachimbourg était-il donné en tout temps aux hommes libres en général, comme le veut M. de Savigny, ou, par circonstance, à ceux qui remplissaient les fonctions judiciaires, et seulement pendant l'exercice de ces fonctions? Cette dernière opinion, qui me paraît la plus plausible, est celle de M. Pardessus : il compare, avec raison, je crois, les rachimbourgs à nos jurés, qui portent ce titre durant la session, et le perdent quand elle est finie, pour rentrer dans la classe générale des citoyens.

Les Romains propriétaires, *Romani possessores*, étaient admis au *mallum*, et remplissaient, par conséquent, les fonctions de rachimbourgs.

Le tribunal du *tunginus* est l'objet de la quatrième section (pag. 579-581). Sous *le mallum* du comte, il y avait, d'après M. Pardessus, dans les subdivisions territoriales de l'arrondissement ou pays, *pagus*, des cours judiciaires présidées par des magistrats subalternes, appelés *tungini* ou centeniers. Les jugements en étaient sans appel; mais on ne portait devant ces cours que les questions secondaires; celles qui concernaient soit l'état ou la liberté des personnes, soit la propriété foncière, étaient réservées pour la cour du comte. M. Pardessus suppose, comme on vient de le voir, que les arrondissements des comtes étaient

subdivisés en un certain nombre de cantons administrés par des centeniers; ce qui revient à dire que, au temps de la rédaction de la loi salique, la centaine formait déjà une circonscription territoriale. Or il a été démontré, je crois[1], que la centaine, au lieu d'être alors un territoire, est restée numérique, au moins jusqu'au VII[e] siècle. Dans ce cas, le tribunal du centenier n'aurait pas été celui d'un canton, mais celui d'une bande, d'une troupe, d'une aggrégation de familles au nombre de cent plus ou moins.

Dans la cinquième section (pag. 581-583), le savant jurisconsulte distingue trois principales espèces d'actes de juridiction volontaire : les affranchissements, les institutions d'héritier et les formalités pour le mariage des veuves. Il y ajoute, d'après la formule 46 de l'appendice de Marculf, les chartes ayant pour objet de remplacer les titres détruits par un incendie ou par d'autres accidents. Tous les actes de juridiction volontaire se faisaient non-seulement devant le magistrat local, soit le comte, soit le centenier, mais encore devant la curie où ils étaient inscrits dans les *gesta municipalia*, comme beaucoup de formules en donnent la preuve.

La sixième section (pag. 583-596), consacrée aux juridictions patrimoniales, est de toutes la plus étendue.

Il y est traité d'une question souvent débattue et très-importante : c'est la question de l'origine ou de l'ancienneté des justices seigneuriales.

La justice patrimoniale ou privée était celle qu'un homme libre exerçait sur les terres de sa propriété, et la seigneuriale celle qu'un seigneur avait sur les terres de sa seigneurie. Pour être soumis à la juridiction d'un seigneur, il n'était pas nécessaire d'être son vassal, il suffisait d'habiter dans sa seigneurie; pareillement l'homme qui avait sa demeure sur les terres d'un propriétaire mérovingien en était le justiciable, même quand il n'en était pas le tenancier. Les habitants des terres d'un même propriétaire étaient jugés par lui, lorsqu'ils avaient des procès entre eux. Le tribunal du comte ou du centenier jugeait les hommes de deux propriétaires différents, comme il jugeait aussi tous les propriétaires eux-mêmes. Du moins, c'est ainsi que je résume les opinions de M. Pardessus; et, si je l'ai bien compris, je n'ai pas d'objection à lui faire. Toutefois, lorsque je lis ensuite (pag. 589) que ce tribunal connaissait encore seul des contestations élevées entre les ingénus habitants d'un même domaine, j'avoue que cette restric-

[1] *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 54.

tion à la juridiction du propriétaire ne résulte clairement, à mes yeux, d'aucun texte cité en témoignage.

Quant à l'origine des juridictions patrimoniales ou privées, M. Pardessus suppose que le roi, en conférant des bénéfices, conférait en même temps les droits exercés par ses juges; de sorte que ces juridictions seraient nées de concessions successives, et que toutes auraient commencé par être royales. C'est encore là une assertion qui ne me paraît pas suffisamment justifiée par les documents. On ne découvre, en effet, rien de contraire à l'opinion qui mettrait les juridictions privées au nombre des institutions primitives, et qui attribuerait à chaque conquérant le droit de justice sur le territoire échu en sa possession. Je veux bien que les juridictions privées aient été de concession royale, toutes les fois qu'elles étaient renfermées dans des terres concédées par le roi; mais, lorsqu'elles existaient sur des terres que le roi n'avait ni concédées, ni possédées, ne pourrait-on pas leur supposer une autre origine? En un mot, le droit de juridiction n'aurait-il pas été inhérent à la propriété?

Au surplus, le savant académicien reconnaît avec raison que les justices patrimoniales ont donné l'idée et préparé l'introduction des justices seigneuriales, et même que les juges des immunités acquirent de bonne heure le droit de connaître des contestations entre les hommes libres, c'est-à-dire entre les ingénus qui habitaient sur les terres des immunités.

La juridiction de ces juges s'étendait-elle jusqu'aux matières criminelles? Par exemple, avaient-ils le droit d'appliquer la peine de mort, lorsque cette peine, substituée aux compositions, fut portée contre le rapt, l'assassinat, le vol à force ouverte? M. Pardessus, sans se déclarer expressément, nous dispose en faveur de l'affirmative. Il pense, d'ailleurs, que les jugements rendus par un tribunal d'immunité restaient soumis au recours devant le roi. Mais ce recours était-il bien restreint aux jugements, d'après la disposition contenue dans l'*Adnunciatio* de 869 (§ 2)? C'est, à mon avis, ce qu'il serait permis de révoquer en doute.

Au reste, la justice suivait les mêmes formes aux tribunaux des immunités qu'aux tribunaux ordinaires : les jugements étaient rendus par les hommes libres des immunités, c'est-à-dire par les vassaux des immunistes; et les *advocati* ou *vice domini* de ces derniers y remplissaient, au moins sous la seconde race, des fonctions analogues à celles des centeniers ou des comtes dans les *mals* publics. « En ne s'écartant pas, dans leurs plaids, des usages nationaux, les suzerains agirent avec prudence.

assaux, n'apercevant pas de changements dans leur nouvelle posi-
, s'y accoutumèrent facilement; les hommes indépendants répu-
ent d'autant moins à entrer dans la vassalité, qu'ils y trouvèrent
anciennes institutions, et les suzerains convoquant leurs vassaux,
ne le comte convoquait les hommes libres, chaque immunité eut
mal, qui devint, sous la troisième race, la cour du seigneur. On
ajoute M. Pardessus, avec quelle facilité les peuples sont dupes des
et des apparences! » Mais alors les lois d'origine furent abandon-
, et l'on jugea tout le monde d'après la loi locale.

e section, écrite avec un talent d'exposition remarquable, est
de toute l'érudition nécessaire au sujet, en même temps que
[illegible]ions les plus judicieuses.

[illegible]IXIÈME DISSERTATION (p. 597-614) est intitulée : *De la procédure
es tribunaux chez les Francs.*

[illegible]teur, laissant de côté la juridiction volontaire, ne s'occupe que
nes de la juridiction contentieuse, et divise son traité en deux
[illegible] : *Procédure devant la juridiction commune*, et *procédure devant le
al du roi.*

La première section est subdivisée en deux paragraphes, le premier pour les affaires civiles, et le second pour les affaires criminelles.

Dans le premier paragraphe, il est traité successivement de l'ajournement fait par le comte ou le centenier, *bannitio*, et de l'ajournement fait par le demandeur, *mannitio;* du délai à comparaître, fixé à quarante jours; du défaut de comparution; de la nomination du mandataire; de la constitution du tribunal; de l'audition des parties; du débat du procès; de la décision des rachimbourgs; de la condamnation; de l'exécution du jugement. Tous ces points, que je ne puis qu'indiquer brièvement, sont éclaircis avec beaucoup d'érudition et d'habileté. Le savant jurisconsulte insiste particulièrement sur les formes les plus originales de la procédure des Francs, savoir : sur celles qui concernent la poursuite des créances ou des obligations, la contrainte et l'expropriation.

Dans le second paragraphe, nous lisons que les délits contre la propriété donnaient lieu seulement à des actions civiles; que les offenses contre les personnes autorisaient seules la vengeance individuelle; que, dans le plus grand nombre des cas, ce droit de vengeance aboutissait à des poursuites judiciaires, et que de là était née la procédure criminelle.

L'offensé ou sa famille arrêtait le coupable. Les centaines devaient aussi poursuivre les criminels. L'ajournement était le moyen ordinaire de les traduire en justice. L'assignation était donnée en présence de té-

moins, et à sept jours de délai. Quand il n'y avait pas accommodement entre les parties, ou que l'assigné ne comparaissait pas, elle était suivie d'une seconde assignation à quatorze jours, et le demandeur devait affirmer son accusation avec plus ou moins de conjureurs, suivant l'importance de la cause. Le défendeur devait, de son côté, assurer son innocence avec des conjureurs environ deux fois plus nombreux. Cependant la preuve testimoniale n'était pas exclue.

Le tribunal était composé d'hommes libres, *ingenui*, sans distinction de loi, la loi salique étant, suivant l'auteur, la seule en usage dans les procès criminels, pour tous les habitants, aussi bien pour les Romains que pour les Francs. Le comte était chargé de l'exécution du jugement. L'accusé qui refusait de comparaître, ou d'exécuter la sentence, ou de donner caution pour le payement de la composition, était ajourné devant le roi dans un délai de quatorze jours, après avoir été sommé une dernière fois de comparaître, dans les quarante jours, au tribunal ordinaire.

Il y avait des cas d'arrestation préventive, mais ils étaient fort rares.

Dans la procédure devant le tribunal du roi, ce qui forme le sujet de la seconde section, l'ordre de comparaître était délivré à la chancellerie royale. La cour connaissait de toutes espèces d'affaires, tant civiles que criminelles. Les séances étaient publiques. C'était le comte du lieu qui restait chargé d'exécuter le jugement.

La ONZIÈME DISSERTATION (p. 613-650) a pour titre : *Des différents modes de preuves en usage chez les Francs*. Elle est divisée en six sections.

Dans la première section, il est traité des faits ou des conventions susceptibles d'être prouvés. La preuve testimoniale, qui, chez nous, n'est autorisée, en matière civile, que dans un petit nombre de cas, était, chez les Francs, admise sans restriction, au civil comme au criminel. Mais les conventions verbales devaient être entourées de certaines formalités, dont parle M. Pardessus, et sur lesquelles j'ai donné moi-même, pour des temps moins anciens, quelques détails curieux dans les prolégomènes du cartulaire de Saint-Père. La solennité de la *festuca* était des plus communes.

La signification des mots *adhramire, werpire affatomia*, et autres, dont on faisait usage dans les conventions, est expliquée d'une manière satisfaisante. On se servait particulièrement du terme *affatomia* pour désigner les conventions par lesquelles on transférait la propriété de quelque chose. *Adhramitio* signifiait tout consentement, quel qu'en fût l'objet; et *adhramire* était consentir ou promettre, dans tous les cas où il ne s'agissait pas d'une transmission de propriété.

L'aveu des parties, dont il est traité dans la section deuxième, suffisait pour amener la condamnation, et dispensait de recourir aux autres preuves, même en matière criminelle; mais il n'était pas permis, pour arracher l'aveu des hommes libres, de les mettre à la question.

La troisième section est consacrée à la preuve testimoniale. Lorsque le témoin, qu'il faut bien se garder de confondre avec le conjureur, refusait de comparaître ou de répondre, il encourait une condamnation de quinze sous.

Pour expliquer ce qui concerne la récusation et l'audition des témoins, M. Pardessus, au défaut de documents de la première race, a recours à ceux de la seconde. Celui qui donnait la mort au témoin dont il redoutait la déposition perdait par cela seul sa cause. Cette disposition, qui résulte d'une addition faite en 803 à la loi salique, témoigne encore d'une grande barbarie dans les mœurs des Francs, quoiqu'elles eussent déjà perdu de leur férocité.

Les conjureurs, qui sont l'objet de la quatrième section, au lieu d'affirmer un fait positif dont ils auraient été les témoins, attestaient seulement que la personne assistée par eux méritait d'être crue. Leur serment n'était donc qu'une simple attestation de probité, de crédibilité. On n'avait guère recours à leur témoignage qu'au défaut d'autres preuves plus certaines. Leur nombre variait suivant l'importance non-seulement des causes, mais encore des personnages. Les uns étaient élus, *electi*, c'est-à-dire choisis soit par le tribunal, soit par la partie adverse; les autres avoués, *advocati*, c'est-à-dire produits au gré même de la partie qu'ils assistaient.

Comme tous les membres d'une famille étaient solidaires entre eux, et que les conjureurs étaient, au fond, des répondants, il n'y a pas de doute qu'ils ne fussent pris d'abord parmi les parents.

La cinquième section est relative aux épreuves. La seule épreuve dont il soit fait mention dans la loi salique est celle de l'eau bouillante. On y avait recours lorsque les autres moyens de découvrir la vérité étaient insuffisants.

Le combat singulier, en grand usage chez les Bourguignons, était aussi admis chez les Francs, au moins dès le sixième siècle, et non-seulement entre les parties, mais encore contre les témoins : ce qui faisait de la justice un mal souvent plus déplorable que le crime.

Les preuves écrites sont la matière de la sixième section, qui comprend deux paragraphes. Quoique la loi des Saliens ne contienne pas un mot qui suppose l'usage de l'écriture, il n'en est pas moins indubitable, d'après les documents originaux qui nous sont parvenus, que les

actes de tous genres étaient mis par écrit. Mais cela n'était pas nécessaire pour obliger les parties. On pourrait même dire que, sauf un petit nombre de cas, cela n'était pas même suffisant, les preuves testimoniales ayant la préférence.

Dans le premier paragraphe de cette section, l'auteur considère les actes authentiques. D'abord, y avait-il des actes de cette espèce sous les Mérovingiens? Oui, répond M. Pardessus, qui met dans cette classe les actes de l'autorité royale rédigés en chancellerie, les jugements du tribunal du palais et des autres tribunaux, et les actes de juridiction volontaire, tels que l'affranchissement par le denier et les traditions d'immeubles devant le roi, les comtes et les centeniers. Néanmoins je ne pense pas que ces actes de juridiction volontaire puissent tous être considérés comme nécessairement authentiques; car il arrivait assez souvent que les chartes auxquelles ils donnaient lieu étaient rédigées, hors de la présence de l'autorité, par des clercs ou des scribes dépourvus de tout caractère public, et qui n'étaient guère que de simples narrateurs. Leurs notices ou relations restaient comme des monuments, des souvenirs de faits passés, et n'avaient rien d'officiel. C'était, dans ce cas, des actes privés tout au plus.

Les actes privés, dont il est traité dans le second paragraphe, étaient, la plupart, écrits par des gens qui n'avaient pas qualité pour les recevoir, et encore moins caractère pour leur donner de l'authenticité. Le plus souvent ils manquaient de la signature des contractants, de la signature et même de la présence de témoins. Ils avaient besoin d'être confirmés par la preuve testimoniale, dont les seuls actes authentiques pouvaient se passer.

On conçoit alors l'absence presque complète de règles pour leur rédaction. Seulement la loi des Allemands (XLIII) exige la date de l'année et du jour : encore est-il douteux qu'il s'agisse des actes privés.

Au reste, tous les actes en usage de nos jours étaient déjà usités chez les Francs, mais sous des formes différentes, et surtout d'abord sous la forme orale. M. Pardessus fait une revue générale (p. 639-644) de ceux qui remontent aux Mérovingiens, et présente ainsi un sujet de comparaison fort intéressant pour les jurisconsultes qui étudient notre droit ancien. Quant aux testaments, il observe que les Francs les ont empruntés des Romains pendant la première race, et que, dans l'origine, ils ne connaissaient que les institutions d'héritiers contractuelles. Celles-ci, telles que nous les offre la loi salique (XLVIII), n'étaient pas révocables à la volonté du testateur.

L'examen approfondi de la formule *stipulatione subnexa*, par lequel

il termine la onzième dissertation, le conduit à une conclusion qu'il serait difficile de ne pas admettre. Il ne nie pas la coutume germanique d'employer un fétu pour symbole de tradition, mais il croit que la formule en question nous vient du droit romain.

La DOUZIÈME DISSERTATION (p. 651-664) est intitulée : *Sur les compositions pour les crimes et les délits d'après la loi salique.*

Chez les Germains, l'État, comme je l'ai dit ailleurs, était si bien réduit aux proportions de la famille, que les attaques contre les personnes et contre les propriétés restaient considérées comme des offenses particulières et non comme des attentats à l'ordre public. La vengeance individuelle était de droit commun. Mais, si tout Germain jouissait du droit de se venger lui-même de l'injure qu'il avait reçue, d'ordinaire, au lieu d'en user et de rendre le mal pour le mal, il aimait mieux faire argent de son infortune et même de son déshonneur. De là le système des compositions pécuniaires, qui occupe une si grande place dans la loi salique, et qui donne à cette espèce de code la forme d'un tarif pour toutes sortes de délits et de crimes.

L'offenseur, à l'effet de désarmer l'offensé, lui payait une somme fixée par l'usage et marquée dans la loi : c'était la *faida*, que l'on pourrait appeler les dommages-intérêts. Il en payait une autre au fisc : c'était le *fredum*, l'amende. Le *fredum* montait, comme il semble, au tiers de la somme totale, c'est-à-dire à la moitié des dommages-intérêts. M. Pardessus croit que l'offenseur n'avait aucun moyen légal pour contraindre l'offensé d'accepter la composition. Sur ce point il est opposé à Montesquieu et n'en a pas moins raison à mon avis. Il fait, d'ailleurs, parfaitement sentir l'intérêt que l'offensé ou sa famille avait à recourir à la demande d'une indemnité plutôt qu'aux armes, outre que l'avidité naturelle des Francs, ainsi que le reconnaît le savant académicien, les portait directement à l'emploi du moyen le plus lucratif. Ce fut Charlemagne qui fit des lois pour obliger la partie lésée à recevoir la composition; mais ces lois furent-elles observées exactement? c'est ce qui paraît douteux, à cause qu'elles furent souvent reproduites, et que les guerres privées n'en furent pas moins depuis très-fréquentes.

La TREIZIÈME DISSERTATION (p. 665-690), ayant pour titre : *De la législation du mariage chez les Francs*, est divisée en quatre sections.

Section Ire. — De la formation du mariage. Le mariage était précédé de certaines formalités : la première était celle des promesses accompagnées d'arrhes; la seconde celle des fiançailles, célébrées en présence des deux familles et placées sous la sauvegarde de la loi; puis venait celle du mariage.

Le *mundium* de la femme qui se mariait passait à son mari, et celui-ci payait pour cette transmission un sou et un denier. Alors il assignait directement à sa femme la dot fixée au moment des fiançailles, et, le matin qui suivait la première nuit des noces, il lui faisait un don appelé *morgengabe*, qui fut probablement l'origine du douaire, suivant M. Pardessus.

Section II. — Des rapports que le mariage établissait entre les époux et à l'égard des enfants. C'est du *mundium* acquis par le mari sur sa femme et transmis après sa mort à ses héritiers, qu'est venu ce qu'on appelle la puissance maritale. Le mari avait l'administration des biens de sa femme. A la dissolution du mariage, ils étaient repris par elle ou recueillis par ses héritiers.

La communauté conjugale, inconnue des Romains, a son origine, suivant M. Pardessus et d'autres savants jurisconsultes, dans l'usage qui paraît avoir régné chez les Francs, d'abandonner à la femme, après la mort de son mari, le tiers des biens acquis pendant le mariage. Elle n'aurait d'abord été qu'une association faite dans une proportion inégale entre les deux époux. Encore cette association n'avait-elle lieu qu'en vertu d'une convention matrimoniale. Au défaut de cette convention, tous les biens acquis pendant le mariage appartenaient au mari; seulement la loi accordait à la femme survivante, non à titre de société, mais plutôt à titre d'hérédité et de viduité, un tiers dans ces biens, au cas qu'elle n'eût pas reçu de morgengabe. Ainsi, la communauté conjugale, qui est de plein droit dans notre code, n'avait lieu, chez les Francs, qu'en vertu d'une stipulation.

Les époux pouvaient se faire des donations par acte irrévocable. Au contraire, les donations entre époux, autorisées par le droit romain, étaient toujours sujettes à révocation. Les biens qui leur arrivaient, par donation ou par succession, soit de leurs parents, soit de personnes étrangères, et généralement ceux qu'ils acquéraient, à quelque titre que ce fût, entraient tous également dans les acquêts, *conquisita*, du mariage.

Section III. — De la dissolution du mariage et de ses effets. Cette section comprend deux paragraphes. Les causes de la dissolution du mariage, qui sont l'objet du paragraphe 1er, étaient la mort naturelle, la mort civile, prononcée lorsque l'un des époux tombait en esclavage, et le divorce. Les effets de cette dissolution, dont il est traité dans le paragraphe 2e, se réglaient par les conventions ou dispositions antérieures. L'auteur examine soigneusement les droits auxquels donnait ouverture le décès de chaque époux, et comment la loi ou la coutume dis-

posait alors du mobilier, des biens propres, de la dot, du présent du matin, *morgengabe*, et des acquêts. Il entre ici, comme dans la section qui précède, en de nombreux et savants détails de jurisprudence, où je ne puis, tout excellent guide qu'il est, me hasarder à marcher à sa suite.

Section IV. — *Des seconds mariages.* Le savant jurisconsulte traite en deux paragraphes, d'abord des veuves, puis des veufs qui se remarient. Celui qui épousait une veuve donnait au plus proche parent mâle du premier mari trois sous et un denier pour prix du *mundium* ou droit de protection qu'il acquérait sur sa femme, et qui lui attribuait les compositions pour les offenses commises envers elle. C'est ce prix que la loi salique (XLVI) appelle *reipus*. La femme, de son côté, payait aux parents de son premier mari un droit nommé *achasius*, qui montait au dixième de la dot qu'elle avait reçue du défunt.

Dans cette treizième dissertation, dont j'ai indiqué seulement quelques points, faute d'en pouvoir offrir l'analyse, l'auteur a fait le plus heureux usage de sa science consommée en droit moderne, pour expliquer et apprécier l'ancienne législation du mariage des ingénus chez les Francs. Il est donc fort regrettable qu'il n'ait pas compris dans son excellent travail les mariages contractés par les autres classes de personnes, savoir : ceux des colons, des lites et des serfs, enfin, les mariages mixtes, c'est-à-dire entre personnes de conditions différentes. Les recherches auxquelles je me suis livré, dans le Polyptyque d'Irminon, sur cette seconde partie du sujet, supposé qu'elles m'aient conduit à des résultats intéressants, ne pourront compenser ce qu'on aurait été en droit d'attendre d'un savant et d'un jurisconsulte aussi éminent.

La QUATORZIÈME et dernière DISSERTATION (p. 691-722), intitulée : *Sur la législation des successions chez les Francs*, est avec la huitième, et après la onzième, la plus étendue de l'ouvrage.

L'auteur, qui se renferme généralement dans les documents mérovingiens, fonde tout son travail sur le fameux titre LXII de la loi salique, ayant pour rubrique *de alode*.

Il définit le mot *alodis*, après avoir rapporté et réfuté les définitions contraires à la sienne. *L'alodis*, dit-il, est l'ensemble de la fortune possédée par quelqu'un.

Au premier rang des héritiers sont les enfants. Mais tous les enfants de même lit, quel que fût l'ordre de leur naissance et leur sexe, avaient-ils des droits égaux à l'héritage de leurs parents? Les coutumes des tribus germaniques ne s'accordent pas sur ce point. L'auteur, tout en

admettant que, dans l'origine, les femmes ont pu être exclues par les mâles, dit que cet usage a été modifié chez les Francs, et que leurs lois, par cela même qu'elles excluent les femmes de la *terra aviatica* ou *hereditas aviatica*, les reconnaissent habiles à succéder, concurremment avec les mâles, aux autres biens laissés par leur père et par leur mère. La loi salique ne constate, d'ailleurs, aucun privilége de primogéniture.

L'auteur traite ensuite de la succession par rapport aux enfants nés hors mariage; puis du droit de représentation, reconnu en partie chez les Francs, mais dans la ligne directe seulement; puis des partages, par tête et par souche, de la succession déférée aux ascendants, et de plusieurs questions délicates qui se rapportent aux sujets précédents ou qui en naissent.

Il me suffira de dire que le savant jurisconsulte n'admet pas la préférence de la mère sur le père dans la succession des enfants, ni celle de la tante sur l'oncle dans celle des neveux, malgré la disposition du titre LXII de la loi salique, qui semblerait, au premier coup d'œil, contraire à son opinion. Quant à l'usage ancien d'appeler les oncles et les tantes maternels avant les oncles et les tantes paternels, il aime mieux croire qu'il avait changé avant Charlemagne, que de corriger le texte de la *lex emendata*, qui constate l'usage contraire.

Passant à l'explication des mots *terra salica*, sur lesquels on a tant écrit, M. Pardessus adopte l'opinion de Mably, qu'il croit empruntée d'Eusèbe de Laurière, mais qui remonte au moins jusqu'à Dutillet[1]. D'après cette opinion, qu'il a développée en l'étayant de nouveaux arguments et de nouveaux témoignages, on devrait entendre par la terre salique des Saliens, qui n'est autre que l'*hereditas aviatica* des Ripuaires, ce que, dans notre jurisprudence, on appelait les *propres*, c'est-à-dire les immeubles qu'on recueillait, à titre successif, de ses père et mère, à la différence des acquêts, qui sont les biens acquis à tout autre titre. C'est même à la loi salique que M. Pardessus fait remonter cette distinction entre ces deux espèces de biens, admise par toutes nos anciennes coutumes, et aussi étrangère au droit féodal qu'au droit romain.

Tout est savant et judicieux, tout s'enchaîne et paraît démontré dans cette explication, et cependant je ne saurais y souscrire. Je persiste donc à croire que la *terra salica* de la loi des Saliens est la *terra dominica* des documents de la seconde race et, en particulier, du Polyptyque d'Irminon, c'est-à-dire la terre seigneuriale, qui n'était donnée ni en bénéfice ni en censive, dont le maître se réservait la possession, et qu'il

[1] Voy. *Recueil des roys de France*, t. I, p. 308.

cultivait lui-même ou faisait cultiver par ses hommes. Les raisons sur lesquelles je fonde mon opinion ne peuvent être exposées ici, mais elles l'ont été ailleurs[1], et on les trouvera reproduites, avec de nouveaux développements, dans la dernière partie, aujourd'hui sous presse, du Polyptyque de l'abbé Irminon.

D'après le savant jurisconsulte, la succession était divisée en deux classes de biens : 1° les meubles et les acquêts; 2° les propres. Les femmes entraient en partage avec les hommes quant à la première classe, et les filles étaient exclues par leurs frères de la seconde; mais, au défaut de frères, elles succédaient aux biens des deux classes. En général, si, dans le plus proche degré successible, il n'y avait que des femmes, elles héritaient, dit M. Pardessus, de toute la succession, tant des meubles et des acquêts que des propres. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, d'après les formules, qu'un père pouvait toujours éluder et corriger la loi, et appeler ses filles à partager ses propres avec leurs frères. Le père pouvait aussi avantager un ou plusieurs de ses enfants par préciput. Mais de pareils actes ne se faisaient point par testament, au moins dans l'origine, puisque les Francs, comme on l'a dit, n'ont connu les actes testamentaires que par les Romains.

Je finis cette longue analyse en annonçant que l'ouvrage est suivi d'une table alphabétique des matières, qui m'a paru suffire pour les recherches.

Je dois ajouter que le style est, en général, simple, facile, coulant, et recommandable aussi par la clarté et la correction. Si l'on voulait, à toute force, y trouver des négligences, il faudrait surtout les chercher dans quelques phrases écrites partie en français, partie en latin du moyen âge. Outre le désagrément d'un langage assez disparate, il en peut résulter encore de l'obscurité et de l'incertitude pour le sens[2]. Je ne sais pas non plus si les mots *mal* et *placité*, employés pour traduire en français *mallum* et *placitum*, sont une invention fort heureuse, et si l'on doit les préférer aux mots *assemblée*, *assises*, *plaid*, ou autres équivalents. Quant à la manière d'écrire les noms propres germaniques, M. Pardessus a conservé celle des meilleurs écrivains du dernier siècle, qui paraît la plus conforme au génie de notre langue, et qui n'est un sujet de difficulté pour personne.

Le ton général de l'ouvrage est plein de modestie, de politesse et d'urbanité. On y sent d'un bout à l'autre le travail, la science et la

[1] *Bibl. de l'école des chartes*, t. III, p. 113. — [2] Je citerai, pour exemple, certains passages aux pages 529 et 628.

bonne foi. Non-seulement il n'y a de morgue nulle part, mais on ne trouve pas même partout la fermeté et l'assurance qui seraient encore permises à des savants d'une moins grande autorité. Ainsi, après avoir traité la question de la terre salique avec beaucoup de soin et d'érudition, l'auteur paraît se défier de son propre jugement. « J'ai exposé avec sincérité, dit-il, les diverses opinions, et fait connaître celle qui me semblait préférable. De plus habiles que moi pourront examiner de nouveau la question; je me borne à souhaiter que mes recherches ne leur paraissent pas inutiles. » Cette modestie, cette réserve, je dirais presque cette timidité, se manifestent jusque dans les cas où il serait beaucoup plus permis d'être affirmatif.

Cette défiance de lui-même a sans doute porté M. Pardessus à s'exagérer l'importance de plusieurs écrivains qui sont, je crois, au-dessous de leur réputation. On pourrait se demander, par exemple, s'il n'a pas donné trop d'attention aux écrits de l'abbé de Mably, dans lesquels la science est fort au-dessous de la critique; à ceux de l'avocat Houard, qui, ce me semble, n'a rien compris aux institutions des deux premières races; à ceux de l'abbé de Gourcy, dont le mérite consiste, comme je l'ai dit, dans un résumé, à la vérité sage et judicieux, mais sans découvertes et sans originalité. On peut avoir l'occasion de parler en passant de ces savants estimables, mais il est rarement indispensable de prendre la peine de les réfuter. On ne saurait dire la même chose de Montesquieu, dont les vues sont toujours grandes, même quand elles cessent d'être justes, et qui éclaire et agrandit toutes les questions, même quand il n'a pas le bonheur de les résoudre. L'abbé Dubos aussi, malgré ses paradoxes et ses erreurs, méritera longtemps encore, et surtout en France, où les ouvrages des Allemands sont peu répandus, d'être consulté par tous ceux qui voudront éclaircir les origines de notre histoire et de nos institutions.

Si, parmi tant de questions traitées par M. Pardessus, j'en ai reconnu quelques-unes sur lesquelles on pourrait, ce me semble, n'être pas entièrement de son avis, je n'en suis pas moins empressé de rendre justice au mérite de son ouvrage, et de déclarer, qu'à mon jugement il n'a été, jusqu'ici, publié rien d'aussi savant, d'aussi exact, d'aussi complet sur la même matière. C'est non-seulement le recueil le plus riche et le plus fidèle des textes de la loi salique, mais c'est encore celui qui fournit le plus d'éclaircissements et les meilleurs commentaires sur les institutions, et particulièrement sur le droit privé de la plus puissante tribu des Francs.

M. Pardessus, qui n'en poursuit pas avec moins de zèle les grandes

publications dont il est chargé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a, dit-on, le projet de faire, pour les autres lois des peuples barbares et pour les formules qui s'y rattachent, ce qu'il a si heureusement exécuté pour la loi salique. Ce seront encore là de magnifiques travaux sur notre législation et notre jurisprudence antiques, et de nouveaux sujets d'admirer, de vénérer, ce dévouement continuel à la science, cette ardeur juvénile pour le travail, qui portent sans s'affaiblir les plus beaux fruits.

Le volume, sorti des presses de l'Imprimerie royale, se recommande, en outre, par l'exécution typographique. Il mériterait d'orner la bibliothèque de l'amateur, s'il n'était plus digne encore d'enrichir celle du savant et du jurisconsulte.

GUÉRARD.

Voyage dans l'Inde, notes recueillies en 1838, 39 et 40, par Saint-Hubert-Théroulde. Paris, 1843, in-12.

Ce petit livre, auquel l'auteur a modestement donné le simple titre de notes, se distingue des autres relations de l'Inde qui ont paru dans ces derniers temps en France, moins par l'abondance et la nouveauté des renseignements, que par la mesure et le bon sens avec lesquels M. Théroulde y parle de ce qu'il a vu. Il ne lui eût sans doute pas été difficile de critiquer plus sévèrement les hommes et les choses, dont l'étude l'a occupé pendant trois années entières. Il lui eût été certainement plus facile encore de grossir sa relation des résultats de lectures faites après coup. Mais ses notes n'en fussent devenues que plus semblables à ce que nous connaissons déjà, et leur principal mérite, qui est la bonne foi avec laquelle l'auteur les présente, eût probablement disparu sous ces additions étrangères. Quelque louable que soit la modestie avec laquelle M. Théroulde parle lui-même de sa relation, tous ceux qui l'auront lue penseront, comme nous, qu'il a bien fait de la donner au public, et les personnes qui ont quelque connaissance de l'Inde trouveront qu'elle renferme, sous une forme aussi brève que peu prétentieuse, une instruction réelle et plus d'un utile enseignement.

M. Théroulde partit de Gravesend, en 1837, sur un vaisseau anglais; car, malgré l'intérêt que l'Académie des inscriptions avait pris à

son projet, et les instructions étendues qu'elle lui avait données, M. Théroulde n'avait pu obtenir son passage sur un vaisseau de l'État. Ce début peu favorable ne le découragea pas; il avait résolu d'exécuter son voyage avec ses propres ressources, et il se consola de ce premier échec par l'espérance qu'il avait de rencontrer, sur un vaisseau anglais, des personnes desquelles il pourrait obtenir quelques lumières sur le pays qu'il allait visiter. Après une traversée heureuse, il arriva, au milieu de décembre, à Calcutta, et y reçut, des membres de la Société asiatique du Bengale, l'accueil le plus hospitalier et les moyens de visiter avec fruit cette magnifique capitale de l'Inde anglaise. M. Théroulde en donne une description rapide, où son admiration ne lui ferme pas les yeux sur les contrastes singuliers qu'offre au voyageur la rencontre de deux civilisations aussi différentes que celle de l'Inde et celle de l'Europe. C'est cependant la seconde qui domine à Calcutta; elle y recouvre en quelque sorte la première, et ne lui laisse guère d'autre place que celle que réclament les droits imprescriptibles du climat. L'immense pouvoir que possède la Compagnie des Indes est, d'ailleurs, confié à des mains si habiles, on a si religieusement respecté et mis à profit tous les vices du caractère indien, qu'il s'est formé à Calcutta une sorte de population qui n'est plus indienne, quoiqu'elle ne soit pas encore anglaise, et qui donne à cette grande cité l'aspect d'une ville de transition, placée entre deux mondes. Est-ce parce qu'il s'était accoutumé aux contrastes, que M. Théroulde termine sa description de Calcutta par celle de l'état misérable où est tombé le comptoir français de Tchandernagore? Nous nous plaisons à ne pas le croire. M. Théroulde a trop de bon sens pour ignorer que l'histoire rend des arrêts contre lesquels personne n'est reçu à protester avec des épigrammes; le ton sérieux et sincère de son récit suffit pour prouver qu'il connaît, comme tous les hommes impartiaux, les véritables causes de l'anéantissement de la puissance française dans l'Inde.

Calcutta ne pouvait retenir longtemps M. Théroulde; l'étude de l'Inde ancienne et la recherche des ouvrages sanscrits l'appelaient à Bénarès, cette ville où le brâhmanisme, resté debout, a survécu au mahométisme, qui n'a pu le vaincre par la force, et résisté au christianisme, appuyé de toute la puissance d'une civilisation supérieure. C'est là que M. Théroulde trouva les manuscrits indiens qu'il a rapportés en France, et que nous n'hésitons pas à regarder comme les fruits les plus solides et les plus durables de son voyage. Avec des ressources plus considérables que celles dont il disposait, il eût pu récolter à Bénarès une abondante moisson de livres encore inconnus en Europe, et soustraire

ainsi aux nombreuses causes de destruction qui, chaque jour, les font disparaître du sol de l'Inde, des monuments littéraires, précieux à divers titres pour l'histoire de l'esprit humain. Il est permis d'apprécier, d'après ce que nous savons déjà, ce que pourrait accomplir un voyageur qui séjournerait plusieurs années dans cette capitale du brâhmanisme. La riche collection de manuscrits dont Colebrooke a fait don à la Compagnie des Indes a été formée presque entièrement de livres recueillis à Bénarès; et, depuis plusieurs années, la Société asiatique de Paris fait, à l'aide d'un crédit qu'a mis à sa disposition le ministère de l'instruction publique, rechercher et copier dans cette ville des manuscrits des Vêdas, de ces livres mêmes dont M. Théroulde n'a pu se procurer aucun fragment. Cette société, il est vrai, a trouvé dans celle de Calcutta le concours le plus empressé, et il est certain que, sans le zèle désintéressé d'hommes comme J. Prinsep et ceux qui lui ont succédé, il nous eût été à jamais impossible d'obtenir de Paris ce qu'on refuse aux voyageurs qui sont sur les lieux. J'ai seulement l'intention de signaler aux explorateurs futurs de l'Inde ce site mémorable de Bénarès, où il est encore possible d'étudier le brâhmanisme moderne dans ses monuments, ses cérémonies religieuses, ses usages, et le brâhmanisme ancien dans les livres qui ont conservé le dépôt de ses croyances. M. Théroulde n'ignorait pas l'importance de cette ville sous ce double rapport, et il n'en a dû regretter que plus vivement de se voir obligé de la quitter, sans avoir pu en rapporter des richesses plus abondantes et plus variées.

Allahabad et Caunpour n'offraient pas les mêmes ressources à M. Théroulde. Ces villes ne renferment aucun monument d'antiquité, aucun de ceux, du moins, dont peut prendre connaissance le voyageur qui traverse rapidement un pays; car des fouilles faites aux environs d'Allahabad ne seraient probablement pas stériles pour l'histoire du bouddhisme. M. Théroulde y trouva cependant l'occasion d'une remarque curieuse sur l'esprit de soumission qui dirige ordinairement les natifs dans leurs rapports avec les Européens. Le voyageur s'était égaré dans les environs d'Allahabad, et, comme il lui était devenu impossible de reconnaître s'il était sur les bords du Gange ou de la Djamna, il s'adressa à un natif, qui lui répondit qu'il avait devant lui le Gange. M. Théroulde, pour être plus sûr de sa route, insista et lui demanda de nouveau si ce n'était pas la Djamna qu'il voulait dire : ce sera la Djamna, répondit l'Hindou, si votre seigneurie le veut ainsi. Qu'on s'étonne après cela des difficultés qu'éprouvent les voyageurs à obtenir des renseignements exacts de gens qui, cherchant dans toutes les questions un sens caché, ne peuvent croire qu'on s'intéresse à des détails qui leur paraissent vulgaires, et qui échap-

pent à l'embarras de dire la vérité par l'empressement qu'ils mettent à répondre ce qu'ils croient vous être agréable. C'est à cette disposition d'esprit, résultat de la longue soumission des Hindous à des maîtres étrangers, qu'il faut attribuer les fraudes dont la bonne foi un peu facile de Wilford l'a rendu si longtemps le jouet. Sa curiosité, trop bien servie par la servilité de ses brâhmanes, l'avait mis en possession de ces légendes assyriennes, égyptiennes et grecques, qu'on n'a jamais trouvées depuis dans d'autres manuscrits que les siens. C'étaient ses brâhmanes qui les lui fabriquaient pour lui procurer une satisfaction qu'il leur rendait en roupies, déplorables fraudes, qui ont jeté sur les études indiennes une défaveur dont il leur a fallu bien du temps pour se relever.

Nous ne suivrons pas M. Théroulde dans son voyage à travers la contrée qui sépare Allahabad de Dehli, quoique nous pussions signaler, dans cette partie du récit, des remarques pleines de justesse et d'intérêt. Il nous suffira d'en citer une seule, qui montre que l'auteur a su trouver, dans les observations les plus vulgaires, le sujet d'aperçus élevés. A son entrée dans la province qu'on désigne sur nos cartes par le nom d'Hindoustan proprement dit, M. Théroulde fut frappé du contraste qu'offre la population de ce pays, comparée avec celle du Bengale. Les hommes, moins noirs que dans cette dernière province, sont d'une haute stature et d'une beauté remarquable. Rien, dit l'auteur, n'est à la fois plus gracieux et plus majestueux que les beaux faquirs qui vont nus; rien n'égale la distinction de leur figure et de leur taille. Comment se fait-il qu'une nature si parfaite ait si mal inspiré les artistes? A côté de l'architecture, qui a su s'élever à des combinaisons qui ne sont pas sans grandeur, la sculpture et la peinture indiennes sont restées dans l'enfance, et elles ne produisent encore aujourd'hui que des œuvres informes ou bizarres. Les encouragements n'ont cependant jamais manqué aux sculpteurs ni aux peintres; tout le monde, dans l'Inde, recherche avidement ce qui sort de leurs mains, et les maisons des plus simples particuliers sont couvertes de sculptures. M. Théroulde trouve la cause de cet état de l'art dans l'influence que les types consacrés par la religion ont dû exercer sur le goût des artistes. « Les divinités indiennes, dit-il, ont des types arrêtés dont on ne peut s'écarter, des types difformes avec plusieurs têtes et plusieurs bras, des têtes d'éléphant et des corps d'animaux. Ce sont là les premiers sujets que les artistes ont eus à représenter, et cette horrible nature, sans justesse, sans proportion et sans grâce, a dû dénaturer à jamais leur goût. » Ces remarques sont, sans contredit, frappantes de vérité; il est cependant juste de dire que l'art indien a su quelquefois concilier le respect dû aux types conventionnels

avec un sentiment très-délicat de la beauté physique. Les sculptures qui décorent les cavernes d'Ellora prouvent qu'à une époque voisine des premiers siècles de notre ère, les artistes s'inspiraient heureusement de la belle nature qui les entourait. Doit-on chercher dans ces ouvrages remarquables la trace de quelque influence étrangère, ou faut-il reconnaître que le genre de mérite qui les distingue est tout à fait original? c'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider; et peut-être n'en a-t-on pas, en Europe, des reproductions assez fidèles ni assez complètes, pour trancher, sans avoir étudié les monuments sur les lieux, une question aussi difficile. Il n'en reste pas moins vrai que la religion, en imposant aux artistes des types qu'il leur fallait nécessairement reproduire, ne leur a pas toujours interdit d'en sauver et souvent même d'en embellir la difformité par l'imitation fidèle et animée des formes humaines. L'infériorité de l'art indien ne peut donc pas s'expliquer uniquement par la tyrannie que la religion a, de bonne heure, exercée sur les artistes; il faut encore en chercher la cause dans la division de la société en castes héréditaires, division dont l'influence a été, sous d'autres rapports, si fatale au génie indien.

Jusqu'à son arrivée à Delhi, M. Théroulde avait voyagé dans des provinces complétement soumises à la Compagnie des Indes. Il y avait rencontré, à chaque pas, les employés anglais, et partout éprouvé leur hospitalité bienveillante. Mais il avait trouvé peu d'occasions de faire des recherches nouvelles dans une contrée que parcourent chaque année en tous sens les officiers de la Compagnie. Toutes ses espérances étaient dirigées sur le Penjab et le Cachemire; c'est au premier de ces deux pays que se rapportaient principalement les instructions qu'il avait reçues de l'Académie des belles-lettres. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'empressement plein de confiance avec lequel il partit pour Lahore. Mais, quand on a lu sa relation, on n'est pas surpris davantage qu'il n'ait pu, avec ses seules ressources personnelles, exécuter le plan de recherches qu'il s'était tracé. Il avait à peine franchi le Setledge, qu'il reconnaissait déjà que le passeport du gouverneur général et les promesses de M. Ventura avaient besoin d'être soutenus de moyens plus efficaces que ceux qu'il possédait. Cette partie de la relation de M. Théroulde est empreinte de quelque tristesse; on y sent les regrets qui suivent les espérances trompées. C'est peut-être en même temps la plus instructive pour un voyageur qui aurait l'intention de visiter de nouveau le Penjab, avec le dessein de s'y livrer à des recherches archéologiques. C'est, à nos yeux, une entreprise presque vaine que de se proposer d'étudier en passant un pays inondé pendant plusieurs mois; où

le voyageur est pour tous un objet continuel de défiance, parce que personne ne conçoit ce sentiment de curiosité qui porte les Européens à fouiller des ruines désertes et à rechercher de vieux manuscrits. Il serait même temps que les jeunes gens qu'un louable désir de s'instruire pousse dans l'Inde se demandassent sérieusement, avant leur départ, ce qu'ils comptent rapporter de leur voyage, et s'ils croient pouvoir, en une course de trois ou quatre ans, exécuter, sur ce vaste pays, ce que les Anglais, qui le parcourent, l'étudient et le possèdent à peu près depuis un demi-siècle, n'ont pas encore achevé. Nous ne parlons pas des voyageurs qui bornent leurs espérances à rapporter de l'Inde quelques impressions fugitives, mais des voyageurs sérieux, qui ont un plan, un but, et qui connaissent déjà ce qu'ils ont intention de mieux étudier. Or, à ceux-ci, nous ne craignons pas de dire que la bonne volonté, le courage, l'instruction et l'argent même, ne sont pas des ressources suffisantes, qu'il leur faut encore le temps, c'est-à-dire le bien dont un voyageur dépense toujours le plus, et dont il n'a jamais trop. Il faut d'ailleurs avoir un but bien précis, un plan rigoureusement arrêté, avec la volonté de ne s'en écarter que d'une manière intelligente. Pourquoi les antiquaires ne prendraient-ils pas exemple des naturalistes, dont les explorations ne sont fructueuses que parce qu'ils savent très-bien ce qu'ils vont recueillir, et qu'ils restent sur le théâtre de leurs recherches assez de temps pour les exécuter? Les collections d'animaux et de plantes sont, il est vrai, plus faciles à faire, en général, que les collections de manuscrits; mais l'antiquaire a, d'un autre côté, toutes sortes d'avantages sur le naturaliste, quand il s'agit de dessiner et de mesurer des ruines qui ne peuvent lui échapper. D'ailleurs, sans parler de Jacquemont, chez qui les ressources d'un zèle et d'un esprit supérieurs étaient secondées par la double protection du gouvernement français et de la Compagnie des Indes, n'avons-nous pas à offrir au voyageur antiquaire un mémorable modèle dans la personne d'Anquetil du Perron qui, seul et presque sans secours, a exécuté dans l'Inde un voyage qui, plus que ses autres travaux, a rendu son nom célèbre. Anquetil voulait rassembler les livres religieux des parses, il les a recueillis et rapportés en France; il voulait étudier leurs usages et leurs langues, et il est revenu en Europe avec cette double connaissance. Mais ce n'est pas sur les grandes routes, dans les caravansérails, ou chez les résidents anglais qu'il l'a trouvée. Il est resté auprès des parses, et, à force de patience, il leur a dérobé une des plus belles collections de manuscrits orientaux que possède la France, déjà si riche en ce genre. Nous ne doutons pas que, si l'étude de l'Inde ancienne, à laquelle An-

quetil s'est appliqué plus tard, eût été le premier et le principal objet de ses recherches, cet homme, si peu occupé de lui, ne se fût, avec un zèle non moins persévérant, établi au milieu des brâhmanes à Bénarès, et n'en eût obtenu la possession des Vêdas, comme il avait su se faire donner par les parses celle du Zend-Avesta. Mais l'époque des impressions de voyages n'était pas encore venue, et le public, non plus que les gouvernements, n'avait pas alors le loisir d'encourager ce genre de productions.

L'impuissance où M. Théroulde s'était vu de faire seul des recherches de géographie et d'archéologie dans le Penjab lui fut bien plus sensible encore à son arrivée dans le Cachemire. Aux difficultés de sa position personnelle vinrent se joindre les obstacles que lui opposèrent les chefs natifs. Mal servi par ses agents, qui ne lui trouvaient pas un assez grand train, surveillé et comme gardé à vue par l'autorité locale, il resta, en quelque sorte, prisonnier à Cachemire. Comme il avait à peu près besoin de tout, on ne lui donnait absolument rien, tandis que d'autres voyageurs, disposant de grandes ressources personnelles s'étaient vus entourés de prévenances et comblés de présents par les chefs cachemiriens. Sans doute, il faut être riche et puissant, si l'on veut parcourir agréablement l'Inde, y faire exécuter des fouilles, y acquérir des manuscrits et des médailles, toutes choses pour lesquelles le secours des natifs est nécessaire. Mais, si l'on ne prétend pas aux grandes entreprises, qui ne sont possibles qu'à un gouvernement, si, au lieu de visiter cette vaste contrée tout entière en courant, on se contente d'en étudier patiemment une province, d'y apprendre la langue qu'on y parle, de copier les inscriptions, et de dessiner les monuments qui s'élèvent encore sur le sol, il faut faire comme l'homme courageux que nous citions tout à l'heure, comme Anquetil du Perron, ou Csoma de Cörös, qui n'étaient, on le sait, ni puissants, ni riches. Ou nous nous trompons fort, ou un pareil voyage est toujours possible. Une administration désireuse d'augmenter les richesses scientifiques de la France n'en devrait même pas encourager d'autres, et ce plan lui serait d'autant moins difficile à suivre, qu'elle en a déjà fait une application aussi heureuse que libérale à M. Botta, qui, sans son secours, n'eût pu continuer les belles recherches commencées par lui avec tant de dévouement et d'intelligence.

Ces observations, qu'il nous suffit d'indiquer ici, n'ont pas pour but de jeter le moindre blâme sur la conduite de M. Théroulde. Il ne faut pas oublier qu'au Cachemire il était isolé, sans secours et presque sans argent, et qu'il lui était alors tout à fait impossible de poursuivre

des recherches scientifiques auxquelles les autorités locales ne cessaient de s'opposer. M. Théroulde n'avait, d'ailleurs, aucune mission du gouvernement de son pays; il n'était responsable à personne de l'emploi qu'il faisait de son temps. Voyant ses ressources diminuer chaque jour, il résolut de quitter un pays où tout lui faisait obstacle, et, après avoir copié plusieurs inscriptions et dessiné quelques ruines, il rentra dans l'Inde, et, de retour à Calcutta, il s'embarqua pour l'Europe, à la fin de 1840.

Si, nous le répétons, la relation de son voyage n'ajoute pas une masse considérable de faits à la connaissance que les Anglais nous ont donnée de l'Inde, elle n'en fait pas moins beaucoup d'honneur à son auteur. M. Théroulde est un homme de bon sens et de bonne foi, qui sait observer, et dont l'esprit et le cœur sont également ouverts aux nobles impressions que produit sur les âmes bien faites le spectacle de la nature et des œuvres de l'art. Les difficultés de tous genres qui l'entourèrent ne lui inspirent aucune parole d'aigreur; il est tenté de ne s'en prendre qu'à lui des obstacles qu'il rencontre. Il expose sans prétention ce qu'il a vu, et ne critique qu'avec une extrême réserve les choses qu'il connaît le mieux. Sa relation annonce des connaissances variées, et montre qu'il possède les moyens de faire une autre espèce de voyage de l'Inde, moins pénible, et, à notre avis, plus fructueux pour lui et pour le public. Quand il aura visité les bibliothèques indiennes de Londres, de Berlin et de Paris, il connaîtra l'Inde ancienne beaucoup mieux que s'il avait résidé dix ans dans l'Hindoustan ou au Cachemire. Ce sont là les explorations que nous lui conseillons de faire; il ne peut manquer d'y réussir, s'il y porte les qualités solides dont il vient de faire preuve dans son premier écrit.

Eugène BURNOUF.

Revue des éditions de Buffon.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

Théorie de la terre.

La grande vie scientifique de Buffon commence par la Théorie de la terre, et finit par les Époques de la nature. Une admirable destinée place ainsi les deux plus beaux ouvrages de Buffon aux deux termes de sa carrière. Tout, dans ces deux ouvrages, est d'une extraordinaire grandeur. La Théorie de la terre, qui parut en 1749, étonna le monde. Les Époques de la nature ne parurent que près de trente ans plus tard, en 1778; et, de tous les ouvrages du XVIII[e] siècle, c'est peut-être celui qui a le plus élevé l'imagination des hommes.

Au moment où parut la Théorie de la terre, l'histoire du globe, la science de la terre, n'était qu'un chaos où tout se trouvait confondu, les faits et les hypothèses, les observations et les conjectures, la théorie proprement dite et le système.

Buffon démêla toutes ces choses. Avec l'autorité que donne le génie, et que le génie seul donne, il mit d'un côté les faits, les observations et la théorie; et de l'autre, les hypothèses, les conjectures et le système. On avait *mêlé la fable à la physique*[2], il les sépara. Il se permit encore bien des fables sans doute, mais du moins ne les donna-t-il jamais que pour ce qu'elles étaient, pour des fables.

« Nous nous refusons d'autant moins, dit-il, à publier ce que nous pensons sur cette matière, que nous espérons par là mettre le lecteur plus en état de prononcer sur la grande différence qu'il y a entre une hypothèse, où il n'entre que des possibilités, et une théorie fondée sur des faits, entre un système tel que nous allons en donner un dans cet article sur la formation et le premier état de la terre, et une histoire physique de son état actuel, telle que nous venons de la donner dans le discours précédent[3]. »

Comme je l'ai déjà remarqué dans un autre article[4], Buffon tient tout

[1] Voy. les cahiers de mai, juin, juillet, août et novembre 1843, et février 1844. — [2] « ... On a mêlé, dit-il, la fable à la physique : aussi ces systèmes n'ont été reçus que de ceux qui reçoivent tout aveuglément, incapables qu'ils sont de distinguer les nuances du vraisemblable, et plus flattés du merveilleux que frappés du vrai. » T. I, p. 96. — [3] T. I, p. 188. — [4] Voy. ci-devant p. 404, année 1843.

à la fois de Descartes et de Newton. Il tient de Descartes le goût des systèmes; il tient de Newton le respect pour l'expérience.

« Il est plus aisé, dit-il, d'imaginer un système que de donner une théorie; aussi la théorie de la terre n'a-t-elle jamais été traitée que d'une manière vague et hypothétique[1]. »

« Ce que nous avons à dire au sujet de la terre sera, sans doute, ajoute-t-il, moins extraordinaire, et pourra paraître commun en comparaison des grands systèmes dont nous venons de parler; mais on doit se souvenir qu'un historien est fait pour décrire et non pour inventer, qu'il ne doit se permettre aucune supposition, et qu'il ne peut faire usage de son imagination que pour combiner les observations, généraliser les faits, et en former un ensemble qui présente à l'esprit un ordre méthodique d'idées claires et de rapports suivis[2]. »

Buffon sépare donc partout, comme je viens de le dire, les faits des hypothèses, les observations des conjectures, les théories des systèmes. En examinant ici sa *théorie* et son *système*, il faut donc les séparer aussi.

Voyons d'abord la *théorie*.

Buffon, concevant le grand projet de soumettre l'histoire naturelle entière à tout un nouvel ensemble de théories, commence par la théorie de la terre. Le premier coup d'œil qu'il jette sur la nature est pour la voir en grand.

« L'histoire générale de la terre, dit-il, doit précéder l'histoire particulière de ses productions; et les détails des faits singuliers de la vie et des mœurs des animaux, ou de la culture et de la végétation des plantes, appartiennent peut-être moins à l'histoire naturelle que les résultats généraux des observations qu'on a faites sur les différentes matières qui composent le globe, sur les éminences, les profondeurs et les inégalités de sa forme, sur le mouvement des mers, sur la direction des montagnes, sur la position des carrières, sur la rapidité et les effets des courants de la mer, etc. Ceci est la nature en grand[3]...... »

J'imite Buffon. Ce ne sont pas les petites erreurs de Buffon que je cherche. Je cherche les grandes vues, les idées vastes, la métaphysique supérieure qui préside à ces idées et à ces vues. *Ceci est Buffon en grand.*

Autant Buffon, écrivant un *système*, se permet facilement tout ce qui lui paraît commode en fait d'hypothèses, autant Buffon, écrivant une *théorie*, se montre rigoureux observateur et philosophe sévère[4].

Le *système* est l'explication des faits par les causes possibles.

[1] T. I, p. 96. — [2] *Ibid.* — [3] T. I, p. 93. — [4] « .... La sévérité de ses principes étonne ceux qui savent combien est grande ailleurs la hardiesse de ses suppositions. » Vicq-d'Azyr, *Éloge de Buffon* (*Discours de réception à l'Académie française*).

La *théorie* est l'explication des faits par les causes réelles.

« Je ne parle point, dit Buffon, de ces causes éloignées qu'on prévoit moins qu'on ne les devine, de ces secousses de la nature dont le moindre effet serait la catastrophe du globe : le choc ou l'approche d'une comète [1], l'absence de la lune, la présence d'une nouvelle planète, etc., sont des suppositions sur lesquelles il est aisé de donner carrière à son imagination; de pareilles causes produisent tout ce qu'on veut, et d'une seule de ces hypothèses on va tirer mille romans physiques, que leurs auteurs appelleront théorie de la terre. Comme historiens nous nous refusons à ces vaines spéculations,..... ; mais des effets qui arrivent tous les jours, des mouvements qui se succèdent et se renouvellent sans interruption, des opérations constantes et toujours réitérées, ce sont là nos causes et nos raisons [2]. »

Les esprits vulgaires se trompent en tout. Ils appellent Buffon hardi parce qu'il imagine un système. Ils ne voient pas que Buffon est bien plus hardi, lorsqu'il ose donner une théorie. C'est par faiblesse qu'on imagine un système. La faiblesse est de s'en tenir aux causes possibles; le courage est de remonter aux causes réelles. Le grand esprit n'est pas celui qui imagine, mais celui qui découvre; la force n'est pas dans l'hypothèse, elle est dans le fait; et la méthode expérimentale est la seule grande méthode.

Soumettant donc la science do la terre, l'histoire du globe, à cette grand méthode, Buffon remarque trois faits principaux.

Il voit [3], d'abord, qu'on trouve des coquilles et d'autres productions marines par toute la terre [4]; et c'est là le premier fait.

Il voit [5], ensuite, que les matières qui composent la terre sont toujours disposées par couches horizontales et parallèles [6]; et c'est là le second fait.

Il voit [7], enfin, que les montagnes ont partout des angles correspondants [8]; et c'est là le troisième fait.

[1] Ce qu'il dit ici de la supposition d'une comète est d'autant plus curieux, que lui-même se sert d'une comète dans son *système*. — [2] T. I, p. 142. — [3] Ou plutôt croit voir; mais j'expose ici les faits tels que Buffon les a vus; je les exposerai bientôt tels qu'ils sont. — [4] « Je vois que, dans l'intérieur de la terre, sur la cime des monts et dans les lieux les plus éloignés de la mer, on trouve des coquilles, des squelettes de poissons de mer, des plantes marines... » T. I, p. 109. — [5] Ou plutôt croit voir. Voyez la note 3. — [6] « Je remarque que ces couches sont toujours posées parallèlement les unes sur les autres.... » T. I, p. 108. — [7] Ou plutôt croit voir. Voyez la note 3. — [8] « Les angles saillants d'une montagne se trouvent toujours opposés aux angles rentrants de la montagne voisine, qui en est séparée par un vallon ou par une profondeur. » T. I, p. 105.

Et, ces trois faits posés, voici comment il raisonne.

On trouve des coquilles et d'autres productions de la mer par toute la terre; la mer a donc couvert toute la terre.

Les matières qui composent la terre sont disposées par couches horizontales et parallèles; ces matières ont donc été amenées et déposées par l'eau, car il n'y a que l'eau qui ait pu les disposer ainsi [1].

Enfin, les montagnes ont partout des angles correspondants; ces montagnes se sont donc formées dans la mer, car il n'y a que la mer, il n'y a que le courant des eaux, qui ait pu leur donner ces angles.

Les coquilles de la mer partout répandues, les couches de la terre partout horizontales, les angles des montagnes partout correspondants, tout prouve donc que la terre a été couverte par la mer, qu'elle a été un fond de mer, et, pour me servir ici de l'expression même de Buffon, qu'elle est *l'ouvrage des eaux* [2].

« Ce qui prouve évidemment, dit Buffon, que la mer a couvert et formé les montagnes, ce sont les coquilles et les autres productions marines, qu'on trouve partout en si grande quantité, qu'il n'est pas possible qu'elles aient été transportées de la mer actuelle dans des continents aussi éloignés et à des profondeurs aussi considérables; ce qui le prouve, ce sont les couches horizontales et parallèles qu'on trouve partout, et qui ne peuvent avoir été formées que par les eaux...... et, enfin, ce qui le démontre incontestablement, ce sont les angles correspondants des montagnes et des collines, qu'aucune autre cause que les courants de la mer n'aurait pu former [3]... »

La structure, la composition intérieure, *l'organisation* [4] de la terre, comme dit Buffon, est donc l'ouvrage des eaux; la mer a donc couvert la terre; notre terre a donc été un fond de mer; et, pour trouver ce qui s'est passé autrefois sur cette terre, nous n'avons qu'à voir ce qui se passe aujourd'hui sur le fond de la mer [5].

[1] « Une chose à laquelle nous devons encore faire attention, et qui confirme ce que nous venons de dire sur la formation des couches par le mouvement et le sédiment des eaux, c'est que toutes les autres causes de révolution et de changement sur le globe ne peuvent produire les mêmes effets. » T. I, p. 115. — [2] « ..... On doit cesser d'être étonné de trouver partout des productions marines, et une composition, dans l'intérieur, qui ne peut être que l'ouvrage des eaux. » T. I, p. 154. « ..... Les couches des différentes matières qui composent la terre étant posées parallèlement et de niveau, il est clair que cette position est l'ouvrage des eaux..... » T. I, p. 114. — [3] T. II, p. 11. — [4] « ..... Cette espèce d'organisation de la terre que nous découvrons partout, cette situation horizontale et parallèle des couches... » T. I, p. 116. — [5] « Il paraît que notre terre a été un fond de mer; pour trouver donc ce qui s'est passé autrefois sur cette terre, voyons ce qui se passe aujourd'hui sur

C'est là ce que fait Buffon. Il étudie successivement chacune des c s qui agissent sur la mer, et par la mer sur la terre; et de cette e il conclut que l'action de la mer, que l'action des eaux, a suffi produire tout ce que nous voyons aujourd'hui, soit dans l'intéle la terre, soit à sa surface.

aminons d'abord les trois faits principaux sur lesquels Buffon étasa *théorie*; nous examinerons ensuite la manière dont il explique, la seule action des eaux, tout l'état actuel du globe.

§ I. *Premier fait.* Que l'on trouve partout des coquilles et d'autres productions marines.

Selon Buffon, on trouve des coquilles partout, et dans l'intérieur de la terre, et dans les lieux les plus éloignés de la mer, et jusque sur les sommets des plus hautes montagnes.

« Je vois, dit-il, que, dans l'intérieur de la terre, sur la cime des monts, et dans les lieux les plus éloignés de la mer, on trouve des coquilles, des squelettes de poissons de mer, des plantes marines[1]... » « Il paraît certain, dit-il encore, que la terre, actuellement sèche et habitée, a été autrefois sous les eaux de la mer, et que ces eaux étaient supérieures aux sommets des plus hautes montagnes, puisqu'on trouve sur ces montagnes, et jusque sur leurs sommets, des productions marines et des coquilles[2]... »

A l'époque où Buffon écrivait ces lignes, on n'avait pas encore distingué les montagnes primitives des montagnes secondaires. Buffon, d'ailleurs, n'avait pas assez vu par lui-même. Pallas lui reproche « de n'avoir jugé des montagnes, en général, que par celles de la France[3]. »

Et Buffon, dans ses Époques de la nature, convient lui-même qu'il s'était trompé. « J'étais alors persuadé, dit-il, par l'autorité de Woodward

le fond de la mer, et de là nous tirerons des inductions raisonnables sur la forme extérieure et la composition intérieure des terres que nous habitons. » T. I, p. 117.

— [1] T. I, p. 109. — [2] T. I, p. 111. « Non-seulement on trouve, à de grandes profondeurs et au-dessus des plus hautes montagnes, des coquilles pétrifiées, mais on en trouve aussi qui n'ont point changé de nature, qui ont encore le luisant, les couleurs et la légèreté des coquilles de la mer... » T. I, p. 426. — [3] *Observations sur la formation des montagnes et les changements arrivés au globe*, 1777. Pallas va peut-être un peu trop loin. Buffon avait vu plusieurs parties des Alpes; il remarque même quelque part (ce qu'il oublie bientôt, à la vérité) que les vieilles roches ne contiennent point de coquilles. « On ne trouve jamais, dit-il, de coquilles, ni dans le roc vif ou granit, ni dans le grès; au moins je n'y en ai jamais vu.......... » T. I, p. 406.

et de quelques autres naturalistes, que l'on avait trouvé des coquilles au-dessus des sommets de toutes les montagnes; au lieu que, par des observations plus récentes, il paraît qu'il n'y a pas de coquilles sur les plus hauts sommets...... d'où il résulte que la mer n'a peut-être pas surmonté ces hauts sommets[1]..... »

Mais, si Buffon s'était trompé en admettant beaucoup trop vite qu'on trouvait des coquilles sur les sommets des plus hautes montagnes, du moins ne se trompa-t-il pas sur la véritable nature, et de ces coquilles, et de tous les débris organisés que renferme le sein du globe. Il a même ici une gloire particulière. Malgré les ouvrages de Burnet, de Whiston, de Woodward, etc., malgré l'autorité du grand Leibnitz, les vieilles erreurs subsistaient encore. Voltaire se plaisait à soutenir que les *pierres figurées* n'étaient que des jeux de la nature[2]. Il prétendait que « c'étaient les pèlerins qui, dans le temps des croisades, avaient rapporté de Syrie les coquilles que nous trouvons dans le sein de la terre en France[3]. »

« Comment se peut-il, s'écrie Buffon à cette occasion, que des personnes éclairées, et qui se piquent même de philosophie, aient encore des idées aussi fausses sur ce sujet[4]. » — « Il ne faut pas croire, ajoute-t-il, comme se l'imaginent tous les gens qui veulent raisonner sur cela sans avoir rien vu, qu'on ne trouve ces coquilles que par hasard, qu'elles sont dispersées çà et là, ou tout au plus par petits tas, comme des coquilles d'huîtres jetées à la porte; c'est par montagnes qu'on les trouve, c'est par bancs de cent et deux cents lieues de longueur[5]...... »

Voilà comment s'exprime Buffon dans un premier moment d'humeur; mais, dans les Époques de la Nature, lorsqu'il est calme, quel autre langage!

« On a pu trouver, dit-il, comme je le trouve moi-même, que je n'ai pas traité M. de Voltaire assez sérieusement; j'avoue que j'aurais mieux fait de laisser tomber cette opinion que de la relever par une plaisanterie, d'autant que ce n'est pas mon ton, et que c'est peut-être la seule

[1] Les matières qui composent ces hauts sommets ont été sous la mer; mais elles n'étaient pas alors à l'état de *hauts sommets*. La théorie du *soulèvement* des montagnes jette, sur tous ces points, un jour nouveau. Nous verrons cette théorie dans mon prochain article sur les Époques de la nature. — [2] « Ces pierres figurées sont fort communes; on les appelle..... *zoomorphites*, quand le jeu de la nature leur a imprimé la ressemblance imparfaite de quelques animaux..... » *Des singularités de la nature*. — [3] *Lettre italienne*, citée par Buffon. Voyez aussi les Singularités de la nature. — [4] T. I, p. 412. — [5] T. I, p. 389.

qui soit dans mes écrits. M. de Voltaire est un homme qui, par la supériorité de ses talents, mérite les plus grands égards. On m'apporta cette *lettre* dans le temps même que je corrigeais la feuille de mon livre où il en est question....., et ce ne fut qu'après l'impression de mon volume sur la Théorie de la terre, qu'on m'assura que la *lettre* était de M. de Voltaire; j'eus alors regret à mes expressions. Voilà la vérité; je la déclare autant pour M. de Voltaire que pour moi-même et pour la postérité, à laquelle je ne voudrais pas laisser douter de la haute estime que j'ai toujours eue pour un homme aussi rare, et qui fait tant d'honneur à son siècle [1]. »

§ II. *Deuxième fait.* Que les couches de la terre sont partout horizontales.

Il y a, sur ce second fait, la même remarque à faire que sur le premier.

« Les montagnes les plus élevées, dit Buffon, sont composées de couches parallèles tout de même que les plaines les plus basses [2].....; » C'est que Buffon, lorsqu'il écrivait cela, ne distinguait pas encore les montagnes primitives des montagnes secondaires. Il les distingua plus tard.

« Les éminences, dit-il dans les Époques de la Nature, qui ont été formées par le sédiment et les dépôts de la mer, ont une structure bien différente de celles qui doivent leur origine au feu primitif; les premières sont toutes disposées par couches horizontales et contiennent une infinité de productions marines; les autres, au contraire, ont une structure moins régulière, et ne renferment aucun indice des productions de la mer [3]...... »

Pallas avait déjà dit, et plus exactement encore : « Woodward, sans s'inquiéter des chaînes de vieille roche, établissait son système..... sur la persuasion où il était que toutes les montagnes de l'univers étaient composées de couches à peu près horizontales. Buffon, de même, ne semble avoir jugé des montagnes en général que par celles de la France, qui, pour la plupart, sont composées de couches à peu près horizontales, ou simplement dérangées par l'effet de quelques volcans. Il n'aurait pas, sans cela,...... avancé que les traces de la mer se voient jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, que ces montagnes sont toutes composées de couches horizontales, ainsi que les plaines.....:

[1] T. IX (*Supplément*), p. 410. — [2] T. I, p. 116. — [3] T. IX (*Supplément*), p. 449.

toutes assertions totalement ou en partie contraires à l'ordre général de la nature [1]. »

§ III. *Troisième fait.* Que les montagnes ont partout des angles correspondants.

Je n'ai presque pas besoin de le dire : il faut faire sur ce troisième fait la même remarque que sur les deux autres.

Lorsque Buffon pose en règle générale la correspondance des angles des montagnes, il se fie trop à Bourguet [2], comme il se fiait trop à Woodward, lorsqu'il posait en règle générale l'horizontalité des couches ou l'existence des coquilles et des autres productions marines.

« L'assertion de Bourguet, renouvelée par Buffon, sur les angles correspondants des montagnes, souffre, dit Pallas, bien des exceptions dans les chaînes granitiques, et même souvent dans les montagnes des ordres secondaires [3]. »

Voilà ce que dit Pallas, et voici comment Buffon se corrige lui-même dans les Époques de la nature :

« .... Toutes les montagnes et les collines ont eu, dit-il, deux causes primitives : la première est le feu, et la seconde l'eau [4]....... Le feu a produit les premières et les plus hautes montagnes, qui tiennent par leur base à la roche intérieure du globe;........ ensuite...... les mouvements des eaux ont formé des collines dans les vallées; ils ont recouvert et environné de nouvelles couches de terre le pied et les croupes des montagnes; et les courants ont creusé des sillons, des vallons dont tous les angles se correspondent [5]..... »

On le voit assez : lorsque Buffon écrivait sa Théorie de la terre, il n'avait que des faits incomplets, il ne voyait qu'une époque de la nature, il croyait qu'il n'y en avait qu'une, il ne connaissait de la terre que la partie qui a des couches horizontales et des productions marines, il ne connaissait que la terre qui est *l'ouvrage des eaux*.

Ce n'est donc qu'à cette terre, *ouvrage des eaux,* que son *explication* se rapporte.

[1] *Observations sur la formation des montagnes, etc.* — [2] « ..... Les angles saillants de chaque côté répondent réciproquement aux angles rentrants qui leur sont toujours alternativement opposés. » Bourguet, *Mémoire sur la théorie de la terre.* — [3] *Observations sur la formation des montagnes, etc.* — [4] Tout ceci n'a qu'une vérité relative. La théorie du *soulèvement* des montagnes jette, comme je l'ai déjà dit, un jour nouveau sur toutes ces assertions, à demi vraies et à demi fausses. — [5] T. IX (*Supplément*), p. 447. La loi de la *correspondance des angles* n'a lieu, en effet, que dans les vallées, que pour les collines, que pour le pied des hautes montagnes, .

§ IV. Manière dont Buffon explique, par la seule action des eaux, tout l'état actuel du globe.

Buffon, *historien*[1], se refuse, comme nous avons vu, toute supposition; il ne veut que des causes ordinaires, des opérations constantes, des *effets qui arrivent tous les jours*[2].

Or ces causes ordinaires, ces opérations constantes, ces *effets qui arrivent tous les jours,* ce sont le flux et le reflux de la mer, les vents, les courants de la mer, les eaux du ciel, les fleuves, les rivières, les torrents, etc., etc.

« Ce sont, dit Buffon, les eaux rassemblées dans la vaste étendue des mers qui, par le mouvement continuel du flux et du reflux, ont produit les montagnes[3], les vallées et les autres inégalités de la terre; ce sont les courants de la mer qui ont creusé les vallons et élevé les collines en leur donnant des directions correspondantes; ce sont ces mêmes eaux de la mer qui, en transportant les terres, les ont disposées les unes sur les autres par lits horizontaux; et ce sont les eaux du ciel qui peu à peu détruisent l'ouvrage de la mer, qui rabaissent continuellement la hauteur des montagnes, qui comblent les vallées, les bouches des fleuves et les golfes, et qui, ramenant tout au niveau, rendront un jour cette terre à la mer, qui s'en emparera successivement, en laissant à découvert de nouveaux continents entrecoupés de vallons et de montagnes, et tout semblables à ceux que nous habitons aujourd'hui[4]. »

Buffon explique donc, par des effets de tous les jours, par des causes ordinaires, actuelles, tous les changements survenus dans le globe depuis le commencement des choses. La *théorie de Buffon* est l'explication du globe par les *causes actuelles.*

Or, ce qui est ici curieux, c'est que cette théorie de Buffon, cette théorie des *causes actuelles*, est précisément l'inverse de celle de M. Cuvier[5].

[1] Voyez ci-dessus, p. 236. « Comme historien, dit-il, nous nous refusons à ces vaines spéculations....... » — [2] Voyez ci-dessus, p. 236. — [3] Les mers, les eaux, n'ont pas *produit les montagnes*, à la manière dont l'entend Buffon. La mer a couvert toute la terre; elle avait même déposé des *terrains de sédiment*, des couches, lorsque les montagnes ont été *soulevées.* En se *soulevant*, les montagnes ont redressé les couches horizontales, *ouvrage des eaux;* les vieilles roches ont percé ces couches, et ont formé les *hauts sommets, etc.* La théorie du *soulèvement* des montagnes est, comme je l'ai déjà dit, une lumière toute nouvelle et qui a manqué à Buffon. — [4] T. I, p. 181. — [5] M. Cuvier examine, l'une après l'autre, toutes les *causes actuelles* (« Les pluies et les dégels, qui dégradent les montagnes escarpées, et en jettent les débris à leurs pieds; les eaux courantes, qui entraînent ces débris, et vont les déposer dans

« C'est en vain, dit M. Cuvier, que l'on cherche, dans les forces qui agissent maintenant à la surface de la terre, des causes suffisantes pour produire les révolutions et les catastrophes dont son enveloppe nous montre les traces.......[1]; le fil des opérations est rompu, la marche de la nature est changée, et aucun des agents qu'elle emploie aujourd'hui ne lui aurait suffi pour produire ses anciens ouvrages[2]. »

Les théories de Buffon et de M. Cuvier sont donc opposées : l'un croit pouvoir expliquer tous les phénomènes passés par les causes actuelles, l'autre veut des forces particulières pour des phénomènes éteints; l'un établit la chaîne des faits, l'autre la rompt; l'un ne voit que des forces affaiblies, l'autre voit des forces perdues; mais, pour bien juger la *théorie* de Buffon, il faut examiner ses Époques de la nature, et c'est ce que je ferai dans un autre article.

Je passe, maintenant, à son *système*.

Buffon, dans sa *théorie*, n'admet que des *causes actuelles*, il repousse les *causes éloignées*, qui *produisent tout ce qu'on veut*[3], et d'où l'on tire *mille romans physiques*[4]; il se moque en particulier de ceux qui ont eu recours au *choc d'une comète*[5], et c'est précisément *le choc d'une comète* qu'il emploie dans son système.

« Ne peut-on pas imaginer avec quelque sorte de vraisemblance, dit-il, qu'une comète, tombant sur la surface du soleil, aura déplacé cet astre, et qu'elle en aura séparé quelques petites parties, auxquelles elle aura communiqué un mouvement d'impulsion dans le même sens et par un même choc, en sorte que les planètes auraient autrefois appartenu au corps du soleil, et qu'elles en auraient été détachées par une force impulsive commune à toutes, qu'elles conservent encore aujourd'hui[6]? »

Les planètes ont donc appartenu au soleil; les planètes ne sont donc que de petites parties du soleil qui en ont été séparées par le choc

les lieux où elles ralentissent leur cours; la mer, qui sape le pied des côtes élevées, pour y former des falaises, et qui rejette sur les côtes basses des monticules de sables, etc., etc. » *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, p. 28), et il prouve que ces causes ne sauraient amener des effets pareils à ceux qui ont produit les anciennes révolutions du globe. — [1] *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, p. 41. — [2] *Ibid.* p. 27. Avant M. Cuvier, Deluc et d'autres avaient déjà combattu la théorie des causes actuelles, des causes *lentes*. « La construction et la composition de nos continents sont telles, que nous sommes conduits à chercher quand et comment la mer s'en est retirée; mais nous n'y trouvons aucune trace de *cause lente*.... » Deluc, *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, *etc.* t. II, p. 267. — [3] Voyez ci-dessus, p. 236. — [4] Voyez ci-dessus, p. 236. — [5] Voyez ci-dessus, p. 236. — [6] T. I, p. 193.

d'une comète. Mais, pour que le choc d'une comète puisse détacher *quelques parties* du soleil, il faut que le coup ne soit pas direct, il le faut oblique, et par conséquent il le sera, car il n'en coûte pas plus de l'imaginer oblique.

« La chute des comètes sur le soleil peut se faire, dit Buffon, de différentes façons : si elles y tombent à plomb, ou même dans une direction qui ne soit pas fort oblique, elles demeureront dans le soleil, ... et le mouvement d'impulsion qu'elles auront perdu et communiqué au soleil ne produira d'autre effet que celui de le déplacer plus ou moins, selon que la masse de la comète sera plus ou moins considérable; mais, si la chute de la comète se fait dans une direction fort oblique, ce qui doit arriver plus souvent de cette façon que de l'autre, alors la comète ne fera que raser la surface du soleil ou la sillonner à une petite profondeur, et, dans ce cas, elle pourra en sortir et en chasser quelques parties de matières, auxquelles elle communiquera un mouvement commun d'impulsion, et ces parties, poussées hors du corps du soleil, pourront devenir alors des planètes qui tourneront autour de cet astre dans le même sens et dans le même plan.[1] »

Mais, si la matière qui compose les planètes a été séparée du corps du soleil, les planètes ont donc été d'abord, comme le soleil, brûlantes et lumineuses.

« La terre et les planètes, au sortir du soleil, étaient, dit Buffon, brûlantes et dans un état de liquéfaction totale; cet état de liquéfaction n'a duré qu'autant que la violence de la chaleur qui l'avait produit; peu à peu les planètes se sont refroidies[2]....... »

Il ajoute : « Lorsque, après la formation et le refroidissement de la terre, les vapeurs qui étaient étendues et raréfiées, comme nous voyons l'atmosphère, se furent condensées, elles tombèrent sur sa surface, et formèrent l'air et l'eau; et, lorsque ces eaux, qui étaient à la surface, furent agitées par le mouvement du flux et du reflux......, la terre étant, à l'extérieur, exposée aux vents, à l'action de l'air et du soleil, toutes ces causes irrégulières concoururent avec le flux et le reflux pour sillonner sa surface, y creuser des profondeurs, y élever des montagnes[3]..... »

Dans sa *théorie de la terre*, Buffon ne voyait qu'une époque, qu'une terre, que la terre ouvrage des eaux; dans son *système*, il voit déjà une époque plus ancienne, une autre terre, la terre *ouvrage du feu;* et ici se trouve le premier germe des idées qui, élaborées ensuite pendant

[1] T. I, p. 197. — [2] T. I, p. 218. — [3] T. I, p. 338.

trente ans de méditations et de génie, ont produit les Époques de la nature.

Le système de Buffon, pris en soi, n'est qu'un *roman physique.* On sait très-bien aujourd'hui qu'une comète n'aurait pas assez de masse pour détacher une partie du soleil. L'idée de la *fluidité primitive* de la terre, et celle du *feu central* du globe[1], sont peut-être les deux seules idées qu'il faille tirer de tous ces jeux d'esprit auxquels Buffon s'abandonne.

Ce qui vaut mieux que le système de Buffon, c'est la manière dont Buffon juge les auteurs des autres systèmes.

« L'un[2], dit-il, plus ingénieux que raisonnable, astronome convaincu du système de Newton, envisageant tous les événements possibles du cours et de la direction des astres, explique, à l'aide d'un calcul mathématique, par la queue d'une comète, tous les changements qui sont arrivés au globe terrestre.

« Un autre[3], théologien hétérodoxe, la tête échauffée de visions poétiques, croit avoir vu créer l'univers : osant prendre le style prophétique, après nous avoir dit ce qu'était la terre au sortir du néant, ce que le déluge y a changé, ce qu'elle a été et ce qu'elle est, il nous prédit ce qu'elle sera, même après la destruction du genre humain.

« Un troisième[4], à la vérité meilleur observateur que les deux premiers, mais tout aussi peu réglé dans ses idées, explique par un abîme immense d'un liquide contenu dans les entrailles du globe, les principaux phénomènes de la terre, laquelle, selon lui, n'est qu'une croûte superficielle et fort mince qui sert d'enveloppe au fluide qu'elle renferme[5]. »

Ce qui vaut mieux encore que la manière dont Buffon juge les systèmes des autres, c'est la manière dont il juge son propre système.

« Quelque grande, dit-il, que soit à mes yeux la vraisemblance de ce que j'ai dit jusqu'ici sur la formation des planètes, comme chacun a sa mesure, surtout pour estimer des probabilités de cette nature......., je ne prétends pas contraindre ceux qui n'en voudront rien croire[6]. »

« J'aurais pu faire, ajoute-t-il, un gros livre comme celui de Burnet ou de Whiston, si j'eusse voulu délayer les idées qui composent le système qu'on vient de voir, et, en leur donnant l'air géométrique, comme l'a fait ce dernier auteur, je leur eusse en même temps donné du poids; mais je pense que des hypothèses, quelque vraisemblables

[1] Je reviendrai sur ces deux idées dans mon prochain article sur les Époques de la nature. — [2] Whiston. — [3] Burnet. — [4] Woodward. — [5] T. I, p. 95. — [6] T. I, p. 223.

qu'elles soient, ne doivent point être traitées avec cet appareil, qui tient un peu de la charlatanerie[1]. »

Je viens d'examiner un ouvrage admirable, la Théorie de la terre; dans mon prochain article, j'examinerai un ouvrage plus admirable encore, les Époques de la nature.

FLOURENS.

MANNERS AND CUSTOMS OF THE ANCIENT EGYPTIANS, etc., c'est-à-dire, *Mœurs et usages des anciens Égyptiens, contenant leur vie privée, leur gouvernement, leurs lois, arts, manufactures, religions et histoires; d'après les peintures, les sculptures et monuments qui existent encore, comparés aux récits des anciens auteurs*, par sir Gardner Wilkinson. 5 vol. in-8°, London, John Murray.

PREMIER ARTICLE.

Avant l'expédition française en Égypte, les connaissances que l'on possédait sur cette contrée fameuse étaient excessivement limitées; elles reposaient presque uniquement sur les récits des anciens et sur les relations incomplètes de quelques voyageurs, qui n'en avaient vu que la partie septentrionale, ou n'en avaient parcouru la totalité qu'avec une rapidité beaucoup trop grande. Le P. Sicard, le seul qui ait séjourné en Égypte assez de temps pour bien connaître le pays, avait rassemblé d'immenses matériaux, qui ont été dispersés à sa mort; et il ne reste de sa longue exploration (de 1708 à 1726) que les maigres extraits publiés dans les Lettres édifiantes. Il faut arriver à Norden et à Pococke (1738-1743), pour trouver quelques notions exactes sur les monuments égyptiens; le deuxième surtout, dont les dessins, sans doute bien imparfaits, ont pourtant suffi pour suggérer à M. Quatremère de Quincy les vues ingénieuses et saines qu'il a produites dans son ouvrage sur l'architecture égyptienne, composé en 1785, quatorze ans avant l'expédition d'Égypte. Cependant l'exemple de Pococke et ses travaux ne suffirent pas pour convier les voyageurs à l'étude des monuments de la haute Égypte; et l'on s'étonnera toujours que Volney n'ait pas eu la volonté de remonter le Nil au delà du Caire.

[1] T. I, p. 243.

L'expédition d'Égypte et le grand ouvrage qui en contient les résultats scientifiques ont été le signal d'une ère nouvelle pour les études égyptiennes. Ce grand ouvrage renferme des recherches fort étendues et souvent complètes sur le climat, la constitution physique, les productions naturelles, ainsi que des dessins exacts, et la description détaillée de tous les monuments antiques qui subsistaient encore. Cependant il offre plutôt un recueil de très-bons matériaux qu'une description proprement dite. La partie archéologique surtout y est fort incomplète; mais il est juste de remarquer que cette imperfection est due, en grande partie, à celle des connaissances au commencement du XIX[e] siècle. Ce n'est guère que depuis vingt ans que l'admirable découverte de Champollion est venue fonder l'archéologie égyptienne sur des bases solides, et que les systèmes capricieux auxquels, jusqu'alors, elle avait été livrée ont fait place à des théories justifiées par des faits bien observés et mieux définis. On a dès lors senti le besoin d'étudier, d'une manière moins imparfaite, les nombreuses représentations qui couvrent les parvis des temples et des tombeaux. La copie de ces curieux tableaux avait été fort négligée par les savants de la commission d'Égypte, qui, ne pouvant tout faire au milieu des obstacles et des périls qui les environnaient, avaient principalement porté leur attention sur l'architecture. Et c'est pour suppléer à cette lacune que fut entreprise l'expédition franco-toscane en 1828, et que fut ensuite envoyé Nestor L'Hôte, pour achever de dessiner ce qui avait échappé aux membres de cette expédition. Ces divers travaux vont être complétés par celle que préside le D[r] Lepsius, dont les heureux résultats ont déjà attiré l'attention et excité l'intérêt de l'Europe savante.

Parmi les voyageurs qui, pendant un long séjour en Égypte, ont appliqué avec succès les nouveaux moyens d'observation que fournissent les découvertes du savant Français, il faut compter, au premier rang, sir Gardner Wilkinson, dont tous nos lecteurs connaissent l'utile et excellent ouvrage intitulé : *Topography of Thebes, and general view of Egypt*[1], où se trouve un exact résumé de tout ce qui a été observé en Égypte par les autres voyageurs, joint à une foule d'observations qu'il a faites lui-même.

Après avoir exécuté cet ouvrage, qui ne contient guère qu'un exposé des lieux, pouvant servir de *manuel du voyageur* en Égypte, sir Gardner

[1] Voyez-en l'analyse dans le Journal des Savants, mai, juillet, octobre 1836, mai, juin 1837. Il paraît une seconde édition, très-augmentée, de cet ouvrage, en 2 vol. in-8°, sous le titre de *Modern Egypt and Thebes, being a description of Egypt.*

Wilkinson a conçu le plan d'une *description complète de l'ancienne Égypte*, c'est-à-dire d'un ouvrage qui n'est devenu possible que depuis plusieurs années, comprenant, sur tous les points de l'*archéologie égyptienne*, des notions courtes et suffisantes, fondées sur l'étude des monuments. Nul n'était peut-être mieux qualifié pour l'exécuter avec succès.

C'est l'ouvrage dont nous allons rendre compte, en indiquant, avec toute la brièveté possible, les points si variés et si nombreux qui ont été traités par l'auteur.

L'ouvrage a d'abord été composé de trois volumes. L'auteur, trouvant ensuite que la religion n'y était pas présentée d'une manière suffisante, y a joint plus tard deux autres volumes, formant une *deuxième série*, exclusivement consacrée à la religion et à la mythologie. Le tout est terminé par un volume formant atlas, et contenant 87 planches, qui, avec les 503 vignettes, gravées en bois, et insérées dans le texte, présentent la collection des sujets qui peuvent le plus intéresser l'archéologie égyptienne.

L'auteur commence par des vues sur *l'origine des Égyptiens*, qu'il regarde comme étant descendus de la vallée supérieure du Nil, et de même race que les Abyssins. C'est un point que décide, en effet, l'examen de tous les caractères physiques, qui résultent à la fois des peintures égyptiennes et de la forme du crâne des momies. Mais que la civilisation égyptienne soit aussi descendue de l'Éthiopie, c'est un point qui lui paraît fort douteux. Nous avons eu plusieurs fois occasion nous-même d'établir des vues analogues, en montrant que le peuple qui est venu s'établir en Égypte ne possédait que les premiers rudiments d'une civilisation ébauchée, qui s'est ensuite perfectionnée dans la vallée, au-dessous de Philes et de Syène, en prenant là tous les développements qui ont formé son caractère propre, sauf les emprunts mutuels que se font partout les peuples limitrophes.

Un autre point, qu'a présenté très-sommairement le savant auteur, est l'époque très-ancienne à laquelle le Delta d'Égypte a été cultivé et peuplé. Il s'élève contre l'opinion qui représente cette importante partie de l'Égypte comme n'existant pas encore au temps d'Homère, ce qui est démenti à la fois par le texte de l'Écriture, qui montre que *Tanis* existait déjà au temps d'Abraham, et par les restes d'édifices égyptiens trouvés à Saïs et ailleurs, portant le nom de Ramessès.

Ce sont également des vues que nous avons exposées, il y a une douzaine d'années, dans nos cours du collége de France, où, en présence de plusieurs éminents géologues, tels que MM. Alex. de Humboldt, Élie

de Beaumont, Amy Boué et Walferden, nous avons discuté l'opinion de Cuvier sur l'époque récente du Delta; nous avons montré qu'elle est aussi contraire à l'histoire qu'à toutes les circonstances relatives au régime du Nil. Nous en faisons ici la remarque, parce que sir Gardner Wilkinson, ignorant que nous avions exposé cette opinion, ne nous a point cité. Il y est donc arrivé de son côté par ses propres réflexions; ce qui est toujours un préjugé favorable pour une opinion scientifique. De notre travail à ce sujet, il n'a paru que des extraits dans les journaux du temps, et un fragment complet imprimé dans le Bulletin de Férussac (partie géologique), juin 1831, où se trouve discuté, d'après un point de vue nouveau, le passage si controversé d'Homère sur la distance d'un jour de navigation qui séparait *l'île de Pharos* de la côte d'Égypte. Sir Gardner, qui n'a pas plus connu cette explication que le reste de nos idées à ce sujet, revient à celle de Rob. Wood, assez généralement adoptée, que, dans le texte du poëte, le mot Αἴγυπτος signifie le *fleuve* et non le *pays;* en sorte que la distance s'entendrait de *l'île de Pharos* à la bouche du Nil la plus voisine, à savoir la bouche Canopique. Nous avons montré, par la discussion de tous les passages de l'Odyssée, que, dans celui-ci, le mot Αἴγυπτος signifie positivement le *pays* et non le *fleuve*, ce que les anciens ont parfaitement bien vu; ainsi ce moyen d'explication n'est point admissible. *L'île de Pharos* d'Homère, située au milieu de la mer, et non près des côtes, est une localité tout aussi imaginaire que l'île de Calypso, l'île de Circé, ou le pays des Cyclopes et des Lestrygons, lieux avec lesquels les Grecs, plus tard, ont fait de la géographie positive. En cette circonstance, on a donc voulu faire de la géologie avec les fictions d'un poëte qui, à son gré, en transportait le théâtre au delà des limites de son horizon géographique.

L'auteur jette ensuite un coup d'œil sur l'histoire de l'Égypte, d'après Manéthon et les diverses sources chronologiques qui nous sont restées. Il reconnaît que les plus anciens monuments qui subsistent encore sont probablement les pyramides, en avouant que l'absence d'hiéroglyphes et de toute trace de sculpture ne permet pas d'en déterminer l'époque. Il croit cependant que ces édifices ne sont pas antérieurs à l'an 2120; mais il n'en donne aucune preuve, et nous ne pensons pas qu'il en ait d'autres que celle qu'il a naïvement exprimée dans sa *Topography of Thebes*[1], à l'occasion de Ménès, premier roi d'Égypte, dont il plaçait l'époque en 2201 avant J. C. « Je sais bien, dit-il, que Ménès peut être porté à une époque beaucoup plus reculée....., mais je ne l'ai

[1] P. 506.

pas placée plus haut dans la crainte de contrarier l'époque du déluge de Noé, qui est de 2348 avant J. C. » Dans l'ouvrage que nous analysons, il a pourtant reculé cette époque jusqu'en 2320; en sorte que Ménès serait monté sur le trône vingt-huit ans après le déluge. Nous ne savons si, en Angleterre, on trouve cela fort vraisemblable. A notre avis, l'auteur, voulant partir de la chronologie biblique, aurait dû faire comme le P. Pezron et d'autres chronologistes, prendre celle des Septante, qui lui aurait donné 636 ans de plus, et le moyen de placer d'une manière plus probable les faits qu'il se croit forcé de reconnaître. Au reste, nous devons dire que nous admettrions difficilement le système qu'il présente pour l'histoire égyptienne avant le XIII[e] siècle. Mais nous nous garderons d'exposer ici nos propres idées, ce qui nous mènerait beaucoup trop loin. Nous continuerons d'exposer la marche que suit l'auteur.

Après avoir passé en revue les plus anciennes dynasties, sir Gardner Wilkinson arrive à Osortasen I[er], le plus ancien roi auquel on remonte, d'après les monuments, par une succession non interrompue. Il le place au temps de Joseph, vers 1740, quoique les combinaisons des listes manéthoniennes et de celles qui résultent des monuments placent ce souverain environ trois siècles plus haut, au temps d'Abraham. A cette époque la civilisation égyptienne avait acquis tout son développement, comme on le voit par les grottes sépulcrales de Beni-Hassan, sculptées sous son règne, et l'obélisque d'Héliopolis, érigé à la même époque. Il résulte des peintures de ces grottes, qu'à cette date si reculée les Égyptiens possédaient des fabriques de toile, de verre, de meubles, d'ouvrages d'or et d'argent, et de nombreux objets indiquant des arts fort perfectionnés; ils avaient des jeux gymnastiques, ils connaissaient le jeu de dames, de balle, de la mourre et d'autres amusements. C'est aussi là que se trouvent ces piliers à facettes que Champollion a nommés, et qu'on a nommés d'après lui, *protodoriques*, comme ayant servi de modèle à l'ordre dorique; ce qui nous paraît fort douteux. Toujours est-on forcé de convenir que les Grecs en avaient si profondément modifié le principe et les détails, qu'il n'y resta presque rien de l'invention primitive.

Sir Gardner, passant en revue successivement les rois dont il reste des édifices, donne une attention particulière au règne de Ramessès-le-Grand ou Sésostris, dont les monuments attestent le plus haut degré de perfection où l'art égyptien soit parvenu. Ce sont principalement les additions considérables faites au temple ou palais de Carnak ou de Louqsor; le memnonium et beaucoup d'autres édifices à Thèbes et à Abydos; les temples creusés dans le roc à Abou-Simbel; ceux de Dayr,

de Seboa, de Gerf-Hossayn, en Nubie; les obélisques de Tanis, et les vestiges qui subsistent en d'autres parties du Delta.

Entre plusieurs observations curieuses sur les travaux de ce prince, nous extrairons celle-ci, qui est relative à une critique de Voltaire. Diodore raconte que Sésostris fit élever une grande muraille le long de l'Égypte, du côté de l'Isthme de Suez, s'étendant d'Héliopolis à Péluse. Voltaire, qui ne croit pas beaucoup à la réalité de cette muraille, dit, à ce sujet : « S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations. » « Cette remarque ne paraît pas juste, dit sir Gardner; les Arabes peuvent venir piller le paysan, sans qu'il soit au pouvoir de personne de prévoir ou de prévenir leur approche; et quiconque connaît les habitudes de ces tribus errantes sait qu'il est inutile de les poursuivre avec une force armée dans ces déserts arides. En outre, une construction de cette espèce les obligeait à recourir aux villes pour acheter du blé; elle avait donc le double avantage d'empêcher le paysan d'être pillé, et de rendre les Arabes dépendants de l'Égypte, en les forçant de venir acheter les denrées dont ils avaient besoin. Le gouvernement n'était pas forcé de payer leurs chefs, comme aujourd'hui, pour qu'ils se tiennent tranquilles. »

LETRONNE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Berton, de l'Académie des beaux-arts, section de musique, est mort à Paris, le 21 avril 1844.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'*Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon*, propose un prix de 1,000 francs pour l'éloge de feu M. le baron de Gérando, membre de l'Institut et

associé de cette académie. Les mémoires devront être adressés, pour ce concours, avant le 15 novembre 1844.

La *Société des antiquaires de la Morinie* propose, entre autres sujets de prix, pour le concours de 1845, une médaille d'or de 300 francs au meilleur mémoire sur la question suivante : « Rechercher et décrire toutes les inscriptions, ou, au moins, le plus grand nombre possible d'inscriptions de l'époque romaine, qui se trouvent dans les limites de l'ancienne Morinie et dans la délimitation actuelle du département du Pas-de-Calais. » Le terme de ce concours est fixé au 1er octobre 1845.

La même société décernera, en 1846, une médaille d'or de 500 francs au meilleur mémoire sur cette question : « Déterminer, par des documents authentiques, la différence qui existe entre les institutions communales de l'ancien comté de Flandre, ainsi que des autres principautés enclavées aujourd'hui dans la Belgique et les provinces rhénanes, telles que ces institutions étaient en vigueur au moyen âge, et les institutions communales des provinces qui composaient la France en 1789, spécialement sous le rapport de l'origine des unes et des autres, et aussi sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusque vers le milieu du XVIIe siècle; enfin au point de vue de l'influence que ces institutions ont pu exercer sur la civilisation, le développement du commerce et les mœurs publiques de ces deux pays. » Cette question avait été mise au concours de 1843, mais les ouvrages présentés n'ont pas été jugés dignes du prix. Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er octobre 1846.

Nous avons annoncé, dans notre cahier d'août 1843 (p. 509), le sujet de prix proposé par cette société pour l'année 1844.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Nous avons publié (août 1843, p. 510) le programme des prix proposés, pour le concours de 1844, par la classe des belles-lettres de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Cette académie met au concours de l'année 1845 les trois questions suivantes :

I. « Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre ? »

II. « Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique ? Quels étaient l'organisation des différents tribunaux, les degrés de juridiction, les lois ou la jurisprudence d'après lesquelles ils prononçaient ? »

III. Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour former l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution, et enfin déterminer, d'après un examen comparé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit accorder la préférence. »

Les mémoires devront être envoyés avant le 1er février 1845.

La même académie rappelle qu'elle a remis au concours de 1845 le prix de 3,000 francs à décerner à la meilleure histoire du règne d'Albert et Isabelle.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique. *Chroniques des ducs de Normandie*, par Benoît, trouvère anglo-normand du XII[e] siècle, publiées, pour la première fois, d'après un manuscrit du musée britannique, par Francisque Michel. Tome III. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 890 pages. — Ce volume complète la publication d'un monument historique et philologique d'une véritable importance, la chronique française rimée du moine Benoît de Sainte-Maure, qui n'a pas moins de 42,310 vers, et contient l'histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre de la race normande jusqu'à Henri I[er], en 1135. Le texte de ce grand ouvrage est accompagné de savantes notes de l'éditeur et de variantes tirées d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Tours, provenant de l'abbaye de Marmoutier. Il est suivi d'un appendice contenant: 1° *une chanson attribuée à Benoît*, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque Harléienne (musée britannique), n° 1717; 2° une *Vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry*, tirée du manuscrit de la Bibliothèque royale, fonds du Roi, 7268[2.2]/A.; 3° *De monacho in flumine periclitato*, d'après le manuscrit 7987 de la Bibliothèque royale; 4° une *Chronique de la guerre entre Henri II et son fils aîné, en 1173 et 1174*, composée par Jordan Fantosme, chancelier spirituel de l'église de Winchester. Cet ouvrage, que M. F. Michel a trouvé dans un manuscrit de la cathédrale de Durham, avait déjà été publié par lui en 1839, avec une introduction, aux frais d'une société savante de cette ville; 5° et des variantes de la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, d'après un manuscrit de la bibliothèque Harléienne. Des tables analytiques faites avec soin et un ample glossaire ajoutent encore au mérite et à l'utilité de cette publication.

La première série de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France vient encore de s'enrichir d'un autre volume. C'est la seconde partie du tome II des *Archives administratives de la ville de Reims*, collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité, par Pierre Varin. Paris, imprimerie de Crapelet, 1844, in-4° de 622 pages.

Œuvres de Pierre Lebrun, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Perrotin, 1844, tomes I et II, in-8° de XXXVIII-421 et 445 pages. — Les œuvres complètes de M. Lebrun, recueillies pour la première fois, sont précédées d'une notice de M. Sainte-Beuve sur les ouvrages de l'auteur. Le premier volume contient trois tragédies: Ulysse (1814), Marie Stuart (1820) et le Cid d'Andalousie (1825). Chacune de ces pièces, dont la dernière n'avait pas encore été imprimée, est accompagnée d'une préface. On trouve dans le tome second le poëme sur la mort de Napoléon, le poëme et les poésies lyriques sur la Grèce, egalement accompagnés de préfaces et suivis de notes de l'auteur. Un volume de poésies complétera cette publication.

Méthode pour étudier l'accentuation grecque, par E. Egger, professeur suppléant de littérature grecque à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'école normale, et Ch. Galusky, licencié ès lettres. Paris, imprimerie de Belin-

Leprieur fils, librairie de Dezobry, 1844, 1 vol. in-12 de x-144 pages. — Le livre de Merleker, dont, en 1843, M. L. de Sinner, aidé de M. J. Teller, avait donné une traduction utilement modifiée, a servi, avec le double traité de Gœttling, de base à la nouvelle Méthode. Elle offre tout ce qu'on pouvait attendre et de l'expérience dans l'enseignement et du savoir de M. Egger. Par le choix discret des préceptes et des faits, par leur exposition claire et facile, elle est très-propre à être mise entre les mains des élèves, et les notes nombreuses où sont débattues les questions difficiles et controversées, où sont rappelées les diverses autorités anciennes et modernes, en font un ouvrage digne de servir aux études des maîtres. C'est un nouveau service rendu à notre instruction par le jeune savant auquel elle doit déjà de bonnes éditions de Longin (voy. *Journal des Savants*, mars 1838, p. 147 et suiv.), de Varron, de Verrius Flaccus, et, en dernier lieu, l'excellent recueil intitulé : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*. Il est honorable, pour le collaborateur que s'est donné M. Egger, d'être associé aux éloges que mérite leur œuvre commune.

Histoire des quarante fauteuils de l'Académie française, depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1635-1844), par M. Tyrtée Tastet. Tome Ier. Paris, imprimerie de Worms, 1844. Se trouve au comptoir des imprimeurs unis, quai Malaquais, n° 15. — L'auteur expose d'abord, d'après Pellisson, l'abbé d'Olivet et d'Alembert, les faits généraux relatifs à l'histoire et à l'organisation de l'Académie française, et donne la liste des sujets de concours proposés par l'Académie, et des prix d'éloquence et de poésie qu'elle a décernés depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Après ces préliminaires commence l'histoire particulière de chaque fauteuil, désigné par le nom de l'homme le plus célèbre parmi ceux qui l'ont occupé, histoire composée de notices succinctes, mais intéressantes, sur les académiciens qui s'y sont succédé. Le tome I comprend le fauteuil de Fléchier, depuis Godeau, son premier possesseur, jusqu'à M. le comte Molé; celui de Gresset, depuis Gombauld jusqu'à M. Cousin; celui de Volney, depuis Chapelain jusqu'à M. le comte de Saint-Aulaire; celui de l'abbé Girard, occupé par Philippe Habert en 1634, et aujourd'hui par M. Briffault; enfin le fauteuil d'Esménard, depuis Germain Habert jusqu'à M. de Lacretelle. L'ouvrage entier formera quatre volumes, qui paraîtront successivement de mois en mois.

Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de géographie. Tome VII. Première partie. *Grammaire et dictionnaire abrégés de la langue berbère*, composés par feu Venture de Paradis, ancien professeur de turk à l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes, premier secrétaire interprète du général en chef de l'armée d'Orient; revus par P. Amédée Jaubert, pair de France, conseiller d'État, membre de l'Institut, et publiés par la Société de géographie. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de XXIII-236 pages. — Dès l'année 1824, la Société de géographie avait conçu le dessein de mettre au jour, pour le besoin de la géographie et de la philologie, les ouvrages manuscrits de Venture sur la langue berbère, déposés à la Bibliothèque royale par Volney, après la mort de l'auteur. La publication de ces travaux estimés étant devenue, en quelque sorte, une nécessité, depuis que nos soldats sont en relation journalière, sur la terre d'Afrique, avec les Kabyles, qui parlent cet idiome, la Société a facilement obtenu de M. le ministre de la guerre son concours pour l'exécution de cette utile entreprise, et elle a chargé M. Amédée Jaubert de présider à l'impression de la grammaire et du dictionnaire berbères. Le texte de ce savant ouvrage, sorti des presses de l'Imprimerie royale, est précédé d'un avertissement de M. Jaubert, et d'une notice biographique de M. Jomard sur Venture de Paradis, né à Marseille le 8 mai 1739, et mort pen-

dant l'expédition de Syrie, au mois de mai 1799. Le volume est terminé par un appendice contenant plusieurs itinéraires de l'Afrique septentrionale, avec des notions sur l'Atlas et le Sahara, recueillis par le même auteur en 1788, et qui faisaient partie des papiers de Raynal, aujourd'hui déposés à la Bibliothèque royale.

Voyage autour du monde, entrepris par ordre du Roi, sous le ministère et conformément aux instructions de S. Exc. le vicomte Dubouchage, secrétaire d'État au département de la marine, exécuté sur les corvettes de Sa Majesté l'*Uranie* et *la Physicienne* pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820, publié sous les auspices de M. l'amiral Duperré, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, par M. Louis de Freycinet, capitaine de vaisseau, etc., membre de l'Académie des sciences de l'Institut et du bureau des longitudes, commandant de l'expédition. *Météorologie*. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de XVI-666 pages. — La mort de M. Louis de Freycinet étant venue interrompre la publication de la fin du Voyage de l'Uranie, MM. Louis-René de Freycinet et Félix Lamothe, ses neveux, d'après l'autorisation de M. l'amiral Duperré, ont suivi l'impression des deux parties qui restaient à paraître : le *Magnétisme*, publié en 1843 (voir notre cahier d'août, p. 511), et la *Météorologie*, qui complète aujourd'hui ce grand ouvrage.

Archipel de Solou, ou description des groupes de Basilan, de Solou et de Tawi-Tawi, suivie d'un vocabulaire français-malais, par J. Mallat. Paris, imprimerie de Pollet, 1844, in-8° de 160 pages, avec une carte et une planche.

Voyages en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et au Feroé, pendant les années 1838, 1839 et 1840, sur la corvette la Recherche, commandée par M. Fabvre; publiés par ordre du Roi, sous la direction de M. Paul Gaimard. *Géographie physique, géographie botanique, botanique et physiologie*, par MM. Ch. Martins, J. Vahl, L. L. Læstadius, A. Bravais, J. Durocher, P. A. Siljestrom, Chr. Boeck et E. Robert. Tome I, 1re partie. Paris, imprimerie de Didot, librairie d'Arthus Bertrand, 1844, in-8° de 240 pages.

Exposé des opérations géodésiques relatives aux travaux hydrographiques exécutés sur les côtes méridionales de France sous la direction de feu M. Monnier, ingénieur de première classe, etc., par P. Begat, ingénieur hydrographe de la marine, etc.; publié par ordre du Roi, sous le ministère de M. le vice-amiral et pair de France baron de Mackau. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 60 pages, avec deux cartes.

Recherches historiques sur le département de l'Ain, par A. C. N. de Lateyssonnière, membre de la Société royale d'émulation et d'agriculture de l'Ain. Tome IV. Bourg, imprimerie de Milliet-Bottier, librairie de Martin-Bottier, 1843, in-8° de XXXIII-427 pages. — Ce volume comprend la suite du règne d'Amédée ou Amé VI, comte de Savoie, dit *le comte Vert*, et les règnes d'Amé VII, d'Amé VIII et de Louis Ier. Il s'étend de l'an 1365 à l'an 1465. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

Histoire des villes de France, avec une introduction générale pour chaque province, par M. Aristide Guilbert et une société de membres de l'Institut, de savants, etc. Paris, imprimerie de Fournier, librairies de Furne, Perrotin et Fournier, 1844. — Cet ouvrage se composera de 3 volumes grand in-8°, publiés en 200 livraisons, ornées de 60 gravures. Les livraisons publiées jusqu'ici, au nombre de douze, comprenant la Bretagne, la Touraine, la Picardie, les Trois-Évêchés, la Champagne, le Limousin, l'Auvergne, compléteront le premier volume. Dans le second volume paraîtront la Provence, l'Avignonnais, la principauté d'Orange, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, l'Orléanais, le Bourbonnais, le Berry, le Niver-

Bourgogr Franche-Comté, la Bresse, le Maine, le Perche, la Nor-
Le troisi olume contiendra le Languedoc, la Guienne, la Gascogne, la Na le comté de Foix, la Bigorre, le Roussillon, l'Aunis, la Poi Angoumois, le Dauphiné, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre, le-de-Fr ice.

l'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province, les auspices du conseil général de Maine-et-Loire par M. Paul Mar- rchiviste du département, ancien pensionnaire de l'école royale des ibrairie de Charles Labussière, à Angers, 1843, in-8° de 480 pages. — pal objet de cette publication est un mémoire étendu de M. Marchegay sur ens cartulaires de l'Anjou. Ce travail est précédé de deux documents statis- sur cette province, rédigés, l'un, en 1664, par le frère du ministre Colbert, , en 1698, par M. Hue de Miroménil, intendant de la généralité de Tours.

orie des lois politiques de la monarchie française, par M[lle] de Lézardière. Nouvelle , considérablement augmentée, et publiée sous les auspices de MM. les mi- res des affaires étrangères et de l'instruction publique, par M. le vicomte de Lézardière. Paris, imprimerie de Crapelet, 1844, 4 volumes in-8°, ensemble de 2,244 pages. (Se vend au comptoir des imprimeurs unis, quai Malaquais n° 15.)

Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne, par M. J. de Pétigny, ancien élève de l'école des chartes. Tome I. Paris, librairie de Brockhaus et Avenarius, 1843, in-8° de XVI-395 pages. — Ce premier volume, qui sert d'introduction à l'ouvrage, traite de l'origine des Germains et des Gaulois et de l'histoire de ces peuples dans leurs rapports avec Rome.

Notice sur une édition inconnue du Pantagruel et sur le texte primitif de Rabelais, par Gustave Brunet. Imprimerie de Lafargue à Bordeaux, librairies de Julien et de Techener à Paris, 1844, brochure in-8° de 36 pages.

Dictionnaire égyptien en écriture hiéroglyphique, par J. F. Champollion le jeune, publié, d'après le manuscrit autographe, par M. Champollion-Figeac. Quatrième livraison. Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1844, in-fol. — Cette livraison est la dernière de l'ouvrage, dont le prix est de 60 francs.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1844.

1. *Operations carried on at the Pyramids of Gizeh in 1837, by colonel* Howard Vyse, vol. I et II, in-8°, London, 1840; et *Appendix to Operations, etc.* vol. III, London, 1842.

2. *The Pyramids of Gizeh, from actual survey and admeasurement, illustrated by notes and references to the several plans, P. I and II, the first, second and third pyramids, the three smaller to the south of the third, and the three to the eastward of the great pyramid,* London, 1839-1840, grand in-folio; et : *The Pyramids to the southward of Gizeh, and at Abou-Roash; also, Campbell's tomb,* III Part, London, 1842, grand in-fol.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Bien que l'examen des trois grandes pyramides eût été d'abord l'objet unique des opérations du colonel How. Vyse, le plan de ces opérations ne tarda pas à s'étendre jusqu'à la double ligne des petites pyramides qui s'élèvent, au nombre de trois, au sud de la troisième, et, en pareil nombre, à l'est de la grande. Ces six petites pyramides, à peu près omises dans les témoignages de l'antiquité classique, et généralement très-peu observées par les voyageurs modernes, sans doute parce que le voisinage des trois grandes pyramides éclipse tout ce qui les entoure, ne méritaient cependant pas l'espèce d'indifférence et

[1] Voy. les cahiers d'avril 1841, mars 1844.

d'oubli dans lequel elles étaient restées jusqu'ici. Ce voisinage même des pyramides de Chéops, de Chéphren et de Mycérinus, semblait indiquer qu'elles se trouvaient en de certains rapports de construction, d'époque et de destination avec ces grands monuments; et, plus cette destination même des pyramides, mises au rang des merveilles du monde, était encore controversée, plus il importait de chercher à pénétrer le mystère de la disposition intérieure des six petites, pour arriver, s'il était possible, à la solution du grand problème historique qui les concerne toutes. Quoi qu'il en soit, la commission scientifique d'Égypte se borna à un aperçu de ces six petites pyramides, tellement superficiel, que deux des trois qui flanquent au sud la troisième sont simplement mentionnées pour les mesures de leurs degrés, et qu'il n'est pas dit un seul mot des trois autres situées à l'est de la grande. C'était donc un service signalé à rendre à la science, que de faire connaître l'intérieur de ces six édifices encore complétement ignoré; et c'est cet important résultat des opérations du colonel How. Vyse dont je vais rendre compte à nos lecteurs. Mais ce ne fut pas encore à ces travaux exécutés dans les pyramides de *Gizeh*, maintenant au nombre de *neuf*, tant grandes que petites, que se bornèrent les explorations du colonel How. Vyse. L'intérêt que lui inspiraient ces grands monuments de l'antiquité égyptienne s'accroissant avec les découvertes qu'il y faisait, il conçut bientôt l'idée d'étendre le même plan de recherches aux divers groupes de pyramides qui existent encore dans d'autres localités situées au sud de *Gizeh*, à *Abousir*, à *Sakkara* et à *Dashour*, en y comprenant encore les pyramides qui se rencontrent isolées dans des localités voisines de celles-là, à *Abou-Roash*, à *Zowyet-el-Arrian*, à *Rigah*, à *Lisht*, à *Meydoum*, à *Illahoun*, à *Howara*, à *Biahmou*, et à *El-Koufa*. A cet effet, des instructions furent laissées par lui, à son départ d'Égypte, à M. Perring, l'ingénieur qui avait dirigé, sous ses yeux, avec tant d'intelligence, les fouilles opérées dans les pyramides de *Gizeh;* et de cette manière, et grâce à tant de soins et de sacrifices, nous pouvons embrasser sous un même coup d'œil l'ensemble de toutes les pyramides qui subsistent actuellement sur le sol de l'Égypte; nous en connaissons, mieux que les anciens eux-mêmes, la disposition intérieure et, conséquemment, la destination certaine, qui furent, de leur part, comme de la part des modernes, l'objet de tant de traditions inexactes et de suppositions erronées; et ce point d'antiquité, l'un de ceux qui irritaient le plus la curiosité des hommes, sera désormais celui sur lequel il restera peut-être le moins d'incertitude. C'est donc aussi pour nous un devoir de comprendre dans notre analyse tout ce que le colonel How. Vyse a

compris dans ses explorations, afin de mettre nos lecteurs à même de connaître la totalité de ces belles découvertes, et d'en apprécier l'importance. Pour cela, je continuerai d'exposer les résultats des fouilles exécutées dans les six petites pyramides de *Gizeh*, et d'abord j'indiquerai la situation respective de ces monuments, en rapport avec les chiffres qui les désignent dans le livre du colonel How. Vyse. La *quatrième pyramide* est celle qui est située au centre des trois bâties au sud de la *troisième;* la *cinquième* et la *sixième* sont celles qui s'élèvent à l'est et à l'ouest de la *quatrième;* la *septième* est la plus au nord des trois situées à l'est de la grande pyramide; et la *huitième* et la *neuvième* sont celles qui se suivent, sur la même ligne, au sud l'une de l'autre, à partir de la *septième* [1].

QUATRIÈME PYRAMIDE.

Une observation générale, qui s'applique aux six petites pyramides, c'est que, jusqu'ici, du moins à notre connaissance, il n'avait été fait aucune tentative pour les ouvrir, afin d'en connaître la construction intérieure, et, par suite, d'en déterminer la destination véritable, qui a été, jusqu'à nos jours, un objet de tant de suppositions. Du temps de l'expédition française, deux des savants qui en faisaient partie, MM. Lepère et Coutelle, avaient bien entrepris, dans ce but, la démolition d'une des trois pyramides au sud de la troisième, celle qui est aussi nommée la *quatrième* dans l'ouvrage de la commission d'Égypte [2], mais qui n'est pas celle à laquelle ce chiffre est appliqué par le colonel How. Vyse. Effectivement, la pyramide désignée comme la *quatrième*, sur le plan général des pyramides [3], est la plus orientale des trois, celle qui a conservé sa forme presque entière, moins son revêtement et sa sommité, et qui est aussi le plus considérable de ces trois monuments, espèce de satellites de la troisième pyramide, bien que ses mesures, telles qu'elles sont données par la commission d'Égypte, ne s'accordent pas tout à fait avec les mesures plus exactes, à n'en pas douter, qui résultent des observations faites à la suite des fouilles du colonel How. Vyse [4]. Quoi qu'il en soit, les deux ingénieurs français,

[1] Voy. le plan annexé à cet article. — [2] *Descript. génér. de Memphis et des pyramides*, ch. XVIII, § III, p. 88. — [3] *Antiquités*, t. V, pl. 6. Cette pyramide est celle que le colonel How. Vyse appelle la *cinquième*. — [4] D'après la différence trop forte qu'il trouvait entre les deux mesures qu'il avait prises, l'une sur la face sud, l'autre sur la face ouest, M. Jomard a été obligé de se contenter d'une moyenne, qu'il a jugée être de $40^{m},7$ (environ 125 pieds). La mesure exacte, donnée par le colonel How.

M. Lepère et Coutelle, entreprirent la démolition de la pyramide, rocédé certainement plus destructif que celui d'y pratiquer des excaations, mais heureusement aussi plus difficile et plus lent. Ils n'étaient ncore, après un long travail, qu'à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire s'ils n'avaient, suivant le calcul de M. Jomard, détaché que la ixante-quatrième partie des pierres du massif, quand ils furent forcés, ar la marche des événements militaires qui amenèrent l'évacuation e *Gizeh*, d'abandonner leur entreprise. C'est donc cette circonstance, urement fortuite et tout à fait indépendante de leur volonté, qui sauva e pyramide, alors encore presque intacte, d'une destruction totale, quelle destruction eût été opérée sans profit pour la science; car il est aintenant avéré qu'aucun appartement n'est construit dans la masse aucune des pyramides de *Gizeh*, la grande seule exceptée; on serait onc arrivé, en démolissant celle-ci, presqu'au niveau du sol, sans rien ouver; et il est certainement très-heureux que les deux savants qui océdaient de cette manière à la découverte du mystère des pyramides soient trouvés arrêtés dans leurs opérations. Du reste, il n'est pas ai que MM. Coutelle et Lepère aient employé la poudre à canon, mme le colonel How. Vyse semble le leur imputer [1], et comme son génieur, M. Perring, l'affirme plus positivement encore [2]. Je puis rtifier, sur le témoignage de M. Jomard, que rien de pareil n'eut u dans le cours de l'opération de MM. Coutelle et Lepère, qui fut compagnée de beaucoup de difficultés, mais qui est, du moins, à bri du reproche d'avoir battu en brèche la pyramide à coups de non. Quant à la tentative d'ouvrir une des trois pyramides du sud, tribuée au capitaine Caviglia [3], le peu de détails que nous avons à ce

se, est de 138 pieds anglais, dans son état actuel, au lieu de 145,9, qui était tat primitif. — [1] *Operations, etc.* t. II, p. 50 : « And also, it is said, by the cannon the French. » — [2] *The Pyramids of Gizeh, etc. the fourth pyramid*, pl. 11, p. 11 : ut it has unluckily much injured particularly by the french *savans*, wo endeaoured to discover the interior by battering the northern front. » M. Perring soune l'expression *savans*, certainement avec une intention peu obligeante. Il n'admet llement pas non plus la seconde version rapportée par le colonel How. Vyse, et tainement la seule probable, que cette démolition d'une partie de la sixième pynide fut effectuée par l'ordre du pacha. Ces deux traits montrent qu'il y a plus umeur que d'équité dans les rapports de l'ingénieur anglais. — [3] C'est dans le X[e] volume du *Quarterly Review* qu'il est dit que M. Caviglia ouvrit une des trois ramides du sud; mais, comme on ajoute que le résultat de cette opération fut trouver un passage, à l'extrémité duquel étaient des chambres entièrement vides communiquant de l'une à l'autre, et que cette donnée ne s'applique à aucune ces trois pyramides, il faut nécessairement qu'il y ait ici une erreur, de quelque rt qu'elle provienne.

sujet, et le défaut de rapports qui se trouvent entre le résultat de cette fouille, tel qu'il est annoncé, et celui des dernières découvertes, telles que nous les devons au colonel How. Vyse, ne permettent d'ajouter aucune confiance à cette relation. Les six pyramides dont il s'agit étaient donc restées complétement vierges et ignorées, à l'intérieur, du moins depuis l'époque des califes; et c'est bien, certainement, au colonel How. Vyse que nous sommes redevables d'en connaître la construction et l'état actuel; ce qui nous met à même de porter, sur le véritable caractère de ces monuments et sur leur destination réelle, un jugement désormais irréfragable.

Dans l'ignorance où l'on était encore sur la situation de l'entrée des pyramides, puisque, excepté la première et la deuxième, elles étaient toutes fermées, et qu'on les attaquait à peu près toutes à la fois, le colonel How. Vyse procéda, à l'égard de la quatrième, comme il faisait pour la troisième, c'est-à-dire en pratiquant, dans la face nord, une excavation dirigée vers le centre de l'édifice, afin de rencontrer les passages inclinés qui, dans la supposition, encore généralement admise, qu'il existait des appartements construits dans la masse, devaient conduire à ces appartements supérieurs. Cette excavation s'ouvrit à dix pieds à l'est de l'axe de la pyramide, à environ trois pieds au-dessus de la base[1]. Il fallut beaucoup de temps, avec un grand nombre d'ouvriers, pour la pousser jusque tout près du centre[2]; et cette opération longue et dispendieuse avait été sans résultat[3]. On essaya, sur une indication trompeuse, de pratiquer, à la face opposée, c'est-à-dire à celle du sud, une seconde tranchée, ouverte à peu près à la même hauteur et dirigée dans le même sens; mais ce furent encore du travail, du temps et de l'argent perdus. On ne se trouvait donc, au bout de plusieurs mois de fouilles, guère plus avancé qu'au commencement, lorsqu'une remarque faite par un pauvre Arabe mit accidentellement sur la voie d'une entrée si laborieusement et si vainement cherchée jusqu'alors. On s'était flatté de trouver un passage, qu'on supposait exister entre la troisième pyramide et la cinquième, et, sur cette idée, qui ne reposait toutefois sur aucune présomption, un espace de terrain considérable avait été déblayé des pierres et du sable qui l'encombraient à la base de ces deux pyramides, sans qu'il se manifestât encore aucune chance de succès, lorsque l'Arabe en question fit observer au colonel How. Vyse que, si les ouvriers dirigeaient leur fouille à quelques pieds au-dessus de la base de la cinquième pyramide, ils en trouveraient probablement l'entrée, qui

[1] *Operations, etc.* t. I, p. 193. — [2] *Ibid.* p. 226. — [3] *Ibid.* t. II, p. 11 et 17.

devrait servir pour découvrir celle de la quatrième. On suivit cette indication, qui se trouva juste, non-seulement pour ces deux-là, mais encore pour toutes les six[1]. Elles furent toutes ouvertes successivement sans difficulté; et il demeura prouvé qu'un mot prononcé fortuitement par un homme du peuple avait eu plus de part à cette découverte que toutes les combinaisons de la science; et cela, quand il suffisait pourtant de faire ici l'application d'une notion fournie par la première et par la deuxième pyramide, pour s'épargner tant d'efforts, de peines et de dépenses.

D'après l'indication donnée par l'Arabe, on avait abandonné la double excavation pratiquée à l'intérieur de la quatrième pyramide, au moment où, partie des deux points opposés, des faces sud et nord, elle venait de se rencontrer dans le centre de l'édifice, sans y avoir rien trouvé. Les ouvriers n'étaient plus employés qu'à fouiller à l'extérieur, vers la base de la face nord, et quelques jours à peine s'étaient écoulés, pendant lesquels on avait enlevé les pierres et le sable qui couvraient le sol, que l'on découvrit l'entrée de cette pyramide. Elle était pratiquée en dehors de l'édifice, dans le massif du rocher qui le supporte, à treize pieds de la base, et à douze pieds à l'ouest du centre. Le passage qui y aboutit descend sous un angle incliné de 27 degrés; il avait été rempli d'une maçonnerie enlevée plus tard, en des temps inconnus; et, en le nettoyant du sable et des débris qui s'y trouvaient accumulés, pour le rendre de nouveau accessible, on n'y recueillit aucun vestige d'antiquité. Mais l'examen de l'intérieur de la pyramide, dès qu'elle put être visitée commodément, procura plus d'une notion neuve et importante. Le passage incliné conduit à une antichambre qui avait été enduite de stuc blanc; ce passage même et les deux appartements situés à son extrémité et communiquant de l'un à l'autre avaient été entièrement creusés dans le roc. L'antichambre avait son plafond formé de larges dalles de pierre calcaire travaillées avec soin et posées horizontalement de l'est à l'ouest; ces dalles reposaient sur une espèce de rebord taillé dans le roc, et non sur le revêtement en pierre de la chambre; et ce mode de couverture avait été rendu facile au moyen d'une cavité de deux pieds de profondeur pratiquée immédiatement au-dessous du plafond, laquelle régnait sur toute la longueur du côté occidental. Cette cavité avait été ensuite remplie d'une maçonnerie solide; mais on n'en trouva plus que quelques fragments, sur l'un desquels étaient gravés deux signes hiéroglyphiques, la *croix ansée*, avec

[1] *Operations, etc.* t. II, p. 36.

l'anneau parfaitement *rond*[1] et le *triangle*, qui composent une des épithètes jointes aux titres et aux noms des pharaons, et qui signifient : *Celui qui donne la vie*[2]; et c'est là, sans contredit, une révélation des plus curieuses, que celle d'hiéroglyphes gravés sur des pierres employées à la construction d'une pyramide, certainement contemporaine des trois grandes. Un court passage incliné, ouvert dans le côté occidental de l'antichambre, près de l'angle nord-ouest, communiquait à la chambre sépulcrale. Ce passage avait été fermé au moyen d'une dalle de granit, qui se trouvait brisée en partie, par suite d'une violation antérieure de cette tombe, et que le colonel How. Vyse fit enlever, afin de pouvoir extraire le sable et les décombres qui auraient empêché de bien examiner l'intérieur de la chambre sépulcrale.

Cet appartement, de forme carrée oblongue, s'étendait dans la direction du nord au sud; il avait reçu un parement de dalles de pierres carrées posées sur du ciment, et l'on remarquait dans ce revêtement des dispositions qui annonçaient qu'on avait voulu y ajouter une bordure que le temps, sans doute, n'avait pas permis d'exécuter[3]. Le pavé avait été détruit en plusieurs endroits, probablement par ceux qui croyaient y trouver un passage à quelques appartements inférieurs. Le sarcophage fut trouvé près de la paroi de l'ouest, mais dérangé de sa place antique, qui avait dû être au centre de la pièce, dans la direction du nord au sud. Il était formé de granit et absolument lisse, sans aucun ornement ni hiéroglyphe, et il ressemblait à celui de la première pyramide, si ce n'est qu'il était de plus petite dimension. Il

[1] Tout le monde sait que la forme habituelle et consacrée de ce symbole, qui joue un si grand rôle dans le langage hiéroglyphique égyptien, est celle d'un *anneau*, décrivant une espèce d'ellipse, ou plutôt de courbe ovoïde, légèrement tronquée vers le bas, à l'endroit où elle s'appuie immédiatement sur la barre transversale du *tau*. Ici, au contraire, cet *anneau* est *parfaitement rond;* et, cependant, le monument qui fournit cette forme exceptionnelle de la *croix ansée* remonte indubitablement à la plus haute antiquité égyptienne. J'ai fait usage de cette particularité, curieuse à plus d'un titre, dans un mémoire, lu récemment à l'Académie des belles-lettres et destiné à être prochainement publié, qui a pour objet *la croix ansée, considérée surtout dans ses rapports avec un symbole semblable qui se rencontre sur des monuments étrusques et asiatiques.* — [2] Voy. l'observation de M. Sam. Birch, dans les *Operations, etc.* t. II, p. 46, 8). — [3] Le colonel How. Vyse paraît croire que cette bordure avait été mise en place et enlevée depuis, à une époque assez récente, puisqu'il suppose qu'elle pourrait se trouver dans quelque muséum ou collection d'antiquités, *Operations, etc.* t. II, p. 48. Il ajoute qu'elle devait porter une inscription, qui rendrait ce fragment d'antiquité bien précieux pour la science. Ce sont là des conjectures auxquelles je ne puis, à mon bien grand regret, donner mon assentiment.

avait renfermé un cercueil en bois dont on trouva de nombreux débris réduits en poussière, avec des fragments du couvercle, près de la paroi du sud; et il ne contenait plus que quelques ossements, entre autres un fragment de mâchoire avec de très-belles dents, qui ne pouvaient être que celles d'une jeune femme; il restait aussi encore dans ce sarcophage plusieurs morceaux du même bois consumé par la vétusté, provenant du cercueil, et des lambeaux de toile de lin qui avaient servi à envelopper la momie. Du reste, on ne trouva ni sur le sarcophage, ni sur son couvercle, ni sur aucune des pierres employées dans la construction de la chambre, aucune trace d'hiéroglyphes gravés, excepté les deux qui ont été cités plus haut; mais sur une des dalles du plafond il y avait quelques signes hiéroglyphiques tracés au pinceau en couleur rouge, et dans le nombre un cartouche royal, qui fut reconnu plus tard pour celui de *Mycérinus, Men-ka-ré*[1]. C'est là, sinon une preuve positive, au moins une bien grave présomption que cette pyramide fut construite sous le règne de ce quatrième roi de la quatrième dynastie memphite; et toutes les circonstances viennent à l'appui de cette présomption. Elle est bâtie par étages; ce qui est une particularité commune à la troisième pyramide, ouvrage de Mycérinus. Ces étages, au nombre de quatre, dont chacun est composé d'un certain nombre de degrés, sont construits de grands blocs de forme irrégulière, suivant le système cyclopéen; et ils avaient reçu, sans doute, à l'aide d'une seconde sorte de maçonnerie, la forme pyramidale[2], comme c'est aussi le cas pour la troisième pyramide. D'ailleurs, l'appareil de cette construction montre suffisamment qu'elle est contemporaine des trois grandes pyramides; et l'absence de toute inscription, la forme du sarcophage dénué de tout ornement, la décomposition du bois, signe évident d'une haute antiquité, sont autant de circonstances qui rattachent invinciblement la quatrième pyramide à la troisième. Si l'on ajoute à ces considérations celle de la petitesse relative du sarcophage et celle de l'apparence des os, qui ne peuvent avoir appartenu qu'à une femme, on ne saurait ne pas trouver très-plausible la conjecture du colonel How. Vyse, que la quatrième pyramide fut le tombeau de la femme de Mycérinus; ce qui, d'ailleurs, se trouve tout à fait d'accord avec une tradition rapportée par Diodore de Sicile[3], que les *trois petites pyramides* (expressions par

[1] *Operations, etc.* t. II, p. 48. — [2] Le colonel How. Vyse n'ose pas décider si les faces extérieures de ces quatre corps pyramidaux superposés ont été complétées en la forme d'une pyramide; voy. *Operations, etc.* t. II, p. 45. Mais il semble que ce doute doive être résolu par l'exemple de la troisième pyramide. — [3] Diodor. Sicul. I, LXIV : *Εἰσὶ δὲ καὶ ἄλλαι τρεῖς πυραμίδες, ὧν ἑκάστη μὲν πλευρὰ δίπλεθρος ὑπάρ-*

lesquelles il ne peut désigner que les trois situées au sud de la troisième) furent bâties par les trois rois auteurs des trois grandes, *pour servir de sépultures à leurs femmes.*

J'aurai achevé d'exposer tout ce qui concerne les découvertes opérées dans la quatrième pyramide, en faisant mention d'une fouille exécutée sur un autre point de la base, dans l'intention d'y découvrir l'entrée d'un second appartement sépulcral. Comme le passage qui y donnait accès s'ouvre à une assez grande distance de l'axe, vers l'ouest, d'où il résulte que la chambre se trouve presque au-dessous de l'angle de l'édifice, on supposa qu'il devait exister, à une égale distance, vers l'est, un second passage conduisant à une autre tombe; mais cette excavation, continuée pendant plusieurs semaines, ne produisit aucun résultat, et tout ce qu'on connaît aujourd'hui de la pyramide est probablement tout ce qui y existe.

CINQUIÈME PYRAMIDE.

Cette pyramide, la plus orientale et la plus grande des trois qui sont bâties au sud de la troisième, est celle dont la démolition avait été entreprise par MM. Coutelle et Lepère, au temps de l'expédition française en Égypte. Ils avaient commencé leur laborieuse opération par le haut de l'édifice, et ils n'étaient encore parvenus qu'à enlever une très-faible partie des matériaux du faîte, lorsqu'ils furent forcés, comme je l'ai dit, d'abandonner leur entreprise. Telle qu'elle se présentait encore, en 1837, aux explorations du colonel How. Vyse, cette pyramide avait donc très-peu souffert dans sa forme générale. A l'exception de son revêtement, qu'elle avait perdu à une époque inconnue, elle se conservait presque entière, avec sa sommité seulement abaissée. Du reste, il ne paraissait pas que l'entrée en eût jamais été forcée; aucune tradition ne l'indiquait; aucune trace de violence ne se manifestait à l'extérieur; c'était donc un monument neuf à explorer, et l'on pouvait s'en promettre plus d'une découverte importante. L'espoir de trouver une communication entre cette pyramide et la troisième, espoir qui se fondait sur je ne sais quelle présomption, occasionna d'abord une fouille considérable dans l'espace qui sépare les deux édifices; mais cette fouille n'aboutit à aucun résultat. Ce fut sur l'observation d'un Arabe, que j'ai rapportée plus haut, que l'on changea de plan dans la direction de ces travaux,

χει, τὸ δ' ὅλον ἔργον παραπλήσιον τῇ κατασκευῇ ταῖς ἄλλαις, πλὴν τοῦ μεγέθους. Ταύτας δέ φασι τοὺς προειρημένους ΤΡΕΙΣ *βασιλεῖς ταῖς ἰδίαις κατασκευάσαι* ΓΥΝΑΙΞΙΝ.

d'abord pour cette pyramide, puis pour toutes les autres, et l'on recueillit presque immédiatement les fruits de cette nouvelle manière d'opérer. Deux jours employés au déblaiement suffirent, en effet, pour mettre à jour l'entrée de la pyramide, qui était pratiquée dans la maçonnerie, au centre même de la face nord et à quelques pieds seulement au-dessus de la base. Le passage qui y aboutit avait été rempli de gros blocs de pierre liés avec du ciment; et lorsque, plus tard, sans doute du temps des califes, on avait voulu pénétrer dans la pyramide, on avait taillé, à travers ces blocs et au ciseau, opération bien lente et bien pénible, une voie étroite et irrégulière, qui se trouvait encombrée de sable. Il fallut donc commencer par enlever ces décombres, avant de pouvoir se glisser, par cette voie incommode, jusqu'au point où il était possible d'atteindre, et ce ne fut pas sans des peines infinies que l'on y parvint dès le premier jour. Plus tard, et à la suite de travaux continués nuit et jour, on put sonder et examiner tout l'intérieur de la pyramide.



Le passage descend sous un angle incliné de 27 degrés. A son extrémité inférieure, se trouvait une dalle de granit posée dans une coulisse, qu'il fallut soulever jusqu'à une hauteur qui permît de passer commodément au-dessous. Cette dalle n'avait souffert que par les effets de la vétusté; car, du reste, elle était intacte à sa place antique; et, la première fois que le colonel How. Vyse entra dans la pyramide, ce fut par une ouverture pratiquée dans le roc même, au-dessus de cette dalle qui fermait le passage, qu'il pénétra dans un second passage horizontal, qui débouchait dans la paroi du nord de la chambre sépulcrale. Cette chambre était de forme carrée longue, et s'étendait en longueur dans le sens de l'est à l'ouest. Elle était aux trois quarts remplie de pierres et de sable, qui s'élevaient presque jusqu'au plafond du côté de l'est, mais qui avaient été partiellement déplacés du côté de l'ouest, où un sarcophage de granit se trouvait enclavé dans le pavé, absolument de la même manière que celui de la seconde pyramide, auquel il ressemble parfaitement sous tous les rapports, excepté en un point, en ce qu'il est plus petit. Le couvercle avait été forcé avec beaucoup de violence, et le pavé avait été enlevé tout autour du sarcophage. Du reste, à l'exception de l'entrée, qui était en construction, les passages et la chambre étaient entièrement taillés dans le roc. Quelques fissures naturelles qui s'y observaient avaient été remplies de stuc, et des lignes horizontales de couleur brune offraient, à un pied dix pouces au-dessus du pavé, l'apparence d'une bordure qui aurait été peinte. Aucune trace d'hiéroglyphes n'apparaissait ni sur le sarcophage ni dans aucune partie de la

chambre; seulement, on pouvait distinguer encore, sur la paroi opposée à l'entrée, des mots arabes tracés sur le plâtre comme avec du charbon, et pris dans le cxii[e] chapitre du Coran : d'où résultait une preuve nouvelle et péremptoire que cette pyramide, comme la seconde et la troisième, et sans doute toutes les autres, avait été visitée du temps des califes. On ne trouva dans le sarcophage que des morceaux de charbon et quelques débris de poterie grossière rouge, qui pouvaient bien provenir de cette visite des musulmans; et c'étaient eux aussi, sans doute, qui avaient détruit la momie, ainsi que le cercueil de bois qui la renfermait. Tout porte à croire, d'ailleurs, que cette pyramide fut le tombeau de la femme de Chéphren, l'auteur de la seconde pyramide, dont j'ai déjà remarqué que le sarcophage, pour la forme, pour la matière et le travail, ressemble tout à fait à celui-ci.

SIXIÈME PYRAMIDE.

Cette pyramide paraissait, au moment où le colonel How. Vyse entreprit de l'ouvrir, avoir peu souffert par l'effet d'entreprises semblables; sa sommité seule avait été récemment détruite, ainsi qu'une partie de sa face nord, par les ordres du pacha d'Égypte, qui en avait fait transporter les matériaux à Alexandrie [1]. Du reste, l'entrée en était encore inconnue, et, pour la découvrir, on procéda d'abord par une fouille exécutée à la base [2]. Plus tard, et lorsque déjà la connaissance acquise de l'entrée de la quatrième et de la cinquième pyramide avait mis sur la voie de celle-ci, on se borna à déblayer les pierres qui encombraient le sol sur la face nord, dans la persuasion où l'on était que le passage qui y donnait accès avait dû être pratiqué dans le roc même, à peu de distance de la base, comme c'était le cas pour la quatrième, et à peu près aussi pour la cinquième. Dirigée d'après cette donnée, l'opération ne fut ni longue ni difficile; et il suffit de quelques semaines de travail pour arriver à l'entrée de cet édifice, qui se trouvait dans le roc,

[1] *Operations, etc.* t. I, p. 188. Il est dit, au même endroit, que le pacha fit enlever aussi, à la même époque et pour le même objet, quelques pierres de la troisième pyramide, opération destructive, dans laquelle il ne fut arrêté que par le manque de machines et d'habileté de la part des personnes qu'il employait à ce travail. On sait, d'ailleurs, combien de temples, qui existaient encore au temps de l'expédition française en Égypte, ont été détruits sous l'administration de ce pacha, singulier représentant de la civilisation moderne dans le pays des pharaons et des Ptolémées; et ceux qui ont lu la correspondance de Champollion savent avec quel profond regret ce savant illustre eut occasion d'observer ces ruines récentes, dues à une barbarie contemporaine. — [2] *Operations, etc.* t. I, p. 188.

à très-peu de distance de la base, et à six pieds à l'ouest du centre. Le passage qui y aboutissait descendait sous un angle d'inclinaison de trente degrés, et on le trouva rempli de sable et de pierres, qu'il fallut d'abord enlever avant de pouvoir pénétrer dans l'intérieur. A l'extrémité inférieure de ce passage, était une antichambre, qui se trouvait aussi en partie encombrée de pierres et de sable, tombés accidentellement; car elle n'avait pas été remplie de maçonnerie solide, attendu que l'intérieur de la pyramide n'avait pas été terminé. Les chambres étaient taillées dans le roc, et les marques du ciseau y étaient encore partout apparentes. Les parois n'en avaient pas été enduites de stuc, et l'on n'y remarquait aucune trace d'hiéroglyphes ni de sculptures. Un court passage, dirigé de l'est à l'ouest, légèrement incliné, et ouvert dans la paroi orientale de l'antichambre, conduisait à la chambre sépulcrale, dont la forme est celle d'un quadrilatère allongé, et dont la direction, dans le sens de la longueur, s'étend du nord au sud. Cette chambre n'avait point été finie; le travail, commencé par le haut, qui était complétement achevé partout, s'était ensuite porté sur les parois est et sud; mais il s'était arrêté à la paroi nord, où il restait encore une partie considérable tout à fait brute; en sorte que cette chambre avait été laissée dans le même état que la chambre souterraine de la grande pyramide. Il existait, sur le plafond, des lignes tracées en rouge qui se croisaient, d'autres, perpendiculaires au-dessus de l'entrée et sur la paroi orientale, et deux horizontales, le long des côtés du petit passage. Du reste, la chambre apparaissait telle que si les ouvriers venaient de la quitter à l'instant même; on n'y recueillit que quelques fragments de pierre, avec des parcelles de bois décomposé, qui devaient provenir d'instruments, marteaux ou maillets, abandonnés sur place et consumés par la vétusté. De toutes ces observations, il résultait invinciblement que la tombe n'avait point été terminée, sans doute parce que l'existence de la personne à qui elle était destinée n'avait pas duré assez longtemps pour que le travail de l'excavation pût être accompli; car il en était, sans doute, du temps des dynasties memphites, comme de celui des dynasties thébaines, où le premier soin du monarque était de choisir sa tombe et d'en faire commencer l'exécution, qui se poursuivait durant tout le cours de son règne, avec la longueur duquel se trouvait ainsi en rapport l'étendue et la magnificence de sa sépulture. En raisonnant d'après cette analogie, qui n'a rien que de très-plausible, le règne de Chéops (Souphis Ier) et celui de Chéphren (Souphis II), calculé d'après l'immensité des deux pyramides qui portaient leur nom, durent être d'une durée considérable; et c'est ce qui s'accorde avec le

témoignage d'Hérodote et de Diodore de Sicile[1], qui assignent à ces deux rois *cinquante-six ans* de règne.

Du reste, une circonstance commune à cette pyramide et à la quatrième, c'est qu'elles sont construites de la même manière, c'est-à-dire *par étages*, au nombre de *quatre*, en matériaux d'une grande dimension et d'une forme irrégulière, assemblés suivant le système cyclopéen; et il est certain que cette construction, d'un excellent appareil, témoigne, pour l'un et pour l'autre de ces édifices, d'une haute antiquité et d'une époque contemporaine[2]. Une autre observation, qui vient encore à l'appui de cette induction, c'est que les deux pyramides ont exactement les mêmes mesures, qui, pour la largeur de la base, sont de 102 pieds 6 pouces, pour la hauteur totale, de 69 pieds 6 pouces, et pour celle de chacun des quatre étages ou assises dont elles se composent, sont représentées par les chiffres, 17 pieds 3 pouces, 19 pieds 6 pouces, 19 pieds 6 pouces, et 13 pieds 3 pouces[3]. Or une pareille conformité de mesures, jointe à l'identité de la construction, ne laisse aucun lieu de douter que la sixième pyramide ne soit un édifice du même âge et du même ordre que la quatrième, qui, suivant toute apparence, fut le tombeau de la femme de Mycérinus; et, cela posé, on pourrait conjecturer que la sixième pyramide avait été destinée à servir de sépulture pour une autre épouse du même roi.

SEPTIÈME PYRAMIDE.

Nous allons nous transporter à un autre groupe de pyramides, composé aussi de trois de ces édifices, bâtis sur le même alignement, à l'est de la grande pyramide, comme autant de satellites de cet immense monument. Ces trois pyramides sont généralement plus dégradées que celles dont nous venons de nous occuper; et cet état de décomposition plus ou moins avancée dans lequel elles se trouvaient, sans doute depuis longtemps, joint à leur moindre importance apparente, est cause qu'elles ont beaucoup moins attiré l'attention des voyageurs modernes,

[1] Herodot. II, CXXVII; Diodor. II, LXIII. — [2] *Operations, etc.* t. I, p. 183; t. II, p. 45. Je prends la liberté de relever, à cette occasion, l'assertion inexacte du savant auteur de la Description générale de Memphis et des pyramides, ch. XVIII, § 1, p. 4, c'est à savoir, qu'il n'y a qu'*un exemple d'une pyramide à degrés parmi celles de Gizeh*, quand il est si notoire qu'il en existe *deux*, sans compter la troisième, reconnue maintenant pour être bâtie de cette manière. Au reste, les deux pyramides à degrés, au sud de la troisième, sont décrites par le même savant, *ibid.* § III, p. 88; en sorte que son erreur est réfutée par lui-même. — [3] Voy. les *plans* et *mesures* publiés par l'ingénieur Perring, II[e] part. pl. II, p. 12 et 13.

comme elles avaient probablement inspiré moins d'intérêt dans l'antiquité. Aussi n'est-il pas venu à notre connaissance qu'à aucune époque on ait tenté de les ouvrir, et cette opération, entreprise avec succès par le colonel How. Vyse, est-elle encore un service dont la science lui est redevable.

Cette excavation fut commencée le même jour, 27 juillet, pour les trois pyramides en même temps[1]; et l'on y procéda de la même manière, c'est-à-dire en fouillant à la base, sur la face nord, où l'on devait s'attendre presque à coup sûr à trouver l'entrée, à une place correspondante à celle qu'avaient donnée les découvertes antérieures. Effectivement, l'entrée de la septième pyramide fut bientôt reconnue au-dessous d'une grande pierre, qui paraissait être située dans le centre de la face nord de l'édifice. Une partie de la construction avait été détruite, à cet endroit, à une époque inconnue, et avait laissé une cavité qui avait été depuis remplie et recouverte de sable; et il fallut peu de travail pour déblayer cette cavité et pour arriver au passage qui conduisait à l'intérieur de la pyramide. Cet intérieur était pareillement une excavation dans le roc, presque entièrement encombrée de sable. Le passage ouvert dans le centre de la face nord descendait sous un angle de 33° 35', dans une longueur de cinquante-cinq pieds trois pouces, et aboutissait à un vestibule, où se remarquait une cavité près du plafond, et une autre sur la paroi méridionale, qui avaient dû servir, soit pour y fixer une dalle de granit à l'entrée d'un court passage incliné qui conduisait à la chambre sépulcrale, soit pour faciliter l'introduction d'un sarcophage dans cet appartement. La chambre sépulcrale, d'une forme à peu près carrée, avait été entièrement revêtue d'une maçonnerie exécutée avec beaucoup de soin, en petits morceaux carrés de pierre calcaire blanche. Mais ce revêtement avait été presque partout détruit; il n'en restait qu'une petite partie près de l'angle nord-ouest. Une excavation très-peu profonde avait été pratiquée dans le roc, près du côté occidental, pour y placer un sarcophage, qui, d'après les fragments qu'on en recueillit sur le sol, avait dû être de basalte, et parfaitement poli, mais sans ornement d'aucune espèce. Il y avait aussi dans cette chambre quelques indications d'un canal de ventilation, qui était resté à l'état de projet; et, du reste, la spoliation de cette tombe avait été si complétement exécutée, qu'on n'y recueillit aucun objet d'antiquité qui pût mettre sur la voie de la destination qu'avait reçue cette pyramide. Un fait qui n'est pourtant pas sans quelque importance, c'est

[1] *Operations, etc.* t. II, p. 65.

qu'il existait, sur la grande pierre placée au-dessus de l'entrée, quelques-unes de ces marques hiéroglyphiques, provenant de la main des ouvriers[1], avec quelques caractères arabes grossièrement tracés, et inscrits dans ce que l'auteur appelle une sorte de diagramme[2].

HUITIÈME PYRAMIDE.

Cette pyramide est la dernière qui ait été ouverte par les soins du colonel How. Vyse. L'entrée en fut trouvée à neuf pieds neuf pouces au-dessus de la base, dans le centre de la face nord. Le passage qui en partait se dirigeait vers le centre, sous une inclinaison de 34° 5', et il était entièrement obstrué de sable. Quand on l'eut déblayé et qu'on put pénétrer dans la pyramide, on constata qu'il aboutissait à une antichambre, d'où un court passage incliné conduisait à la chambre sépulcrale; ce qui offrait exactement le même plan que dans la sixième pyramide, et aussi que dans la neuvième, comme nous le verrons bientôt. Au nombre des objets recueillis parmi les décombres de la tombe, on remarqua un bracelet de bronze, avec un fragment de pierre brune façonné comme une partie d'une main de femme; ce qui parut surtout curieux au colonel How. Vyse, en rapprochant cette circonstance de la tradition qui attribue cette pyramide à la fille de Chéops; c'est Hérodote qui rapporte cette tradition[3], à laquelle, jusqu'ici, on avait paru accorder peu de confiance. L'historien raconte que la fille de Chéops bâtit, pour son propre compte, une petite pyramide, avec cette particularité, qui ne saurait être prise au sérieux, que chacune des pierres employées à la construction de cette pyramide était un don de chacun des nombreux amants qui avaient reçu ses faveurs. Il ajoute encore que cette pyramide, bâtie par la fille de Chéops, est celle qui se trouve au milieu des trois en face de la grande; désignation qui peut bien s'appliquer avec certitude à la huitième pyramide, laquelle est effectivement la pyramide centrale dans le groupe des trois, situées à l'est de la grande. La chose peut donc paraître assez plausible, bien que la mesure de 172 pieds, trouvée à la base de cette pyramide, ne s'accorde pas tout à fait avec celle d'un *plèthre et demi* (150 pieds) donnée par Hérodote à chacun des côtés. Quoi qu'il en soit, il y a, comme je le disais tout à l'heure, d'autres indices qui viennent à l'appui de la tradition rapportée par Hérodote, et qui semblent prouver que la pyra-

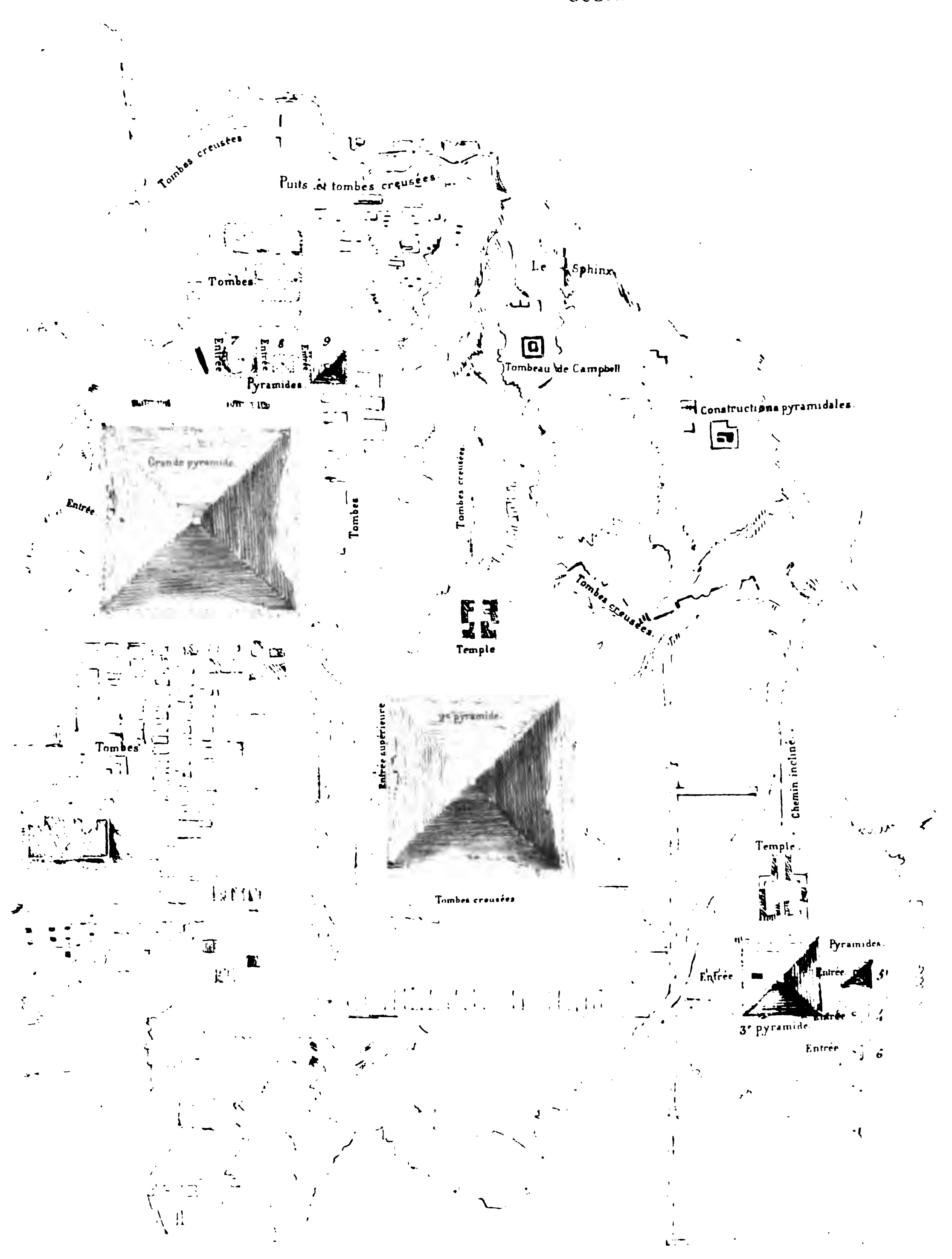
[1] *Operations, etc.* t. II, p. 67, 4). — [2] Le colonel How. Vyse ajoute en note, p. 68, 5), que M. Perring a trouvé la même inscription sur l'entrée de la huitième pyramide. — [3] Herodot. II, CXXVI.

mide de la fille de Chéops est bien, en effet, celle qui nous occupe. La chambre sépulcrale offrit aux recherches du colonel How. Vyse une grande quantité d'ossements humains et beaucoup de débris de caisses de momies; ce qui indiquerait que cette tombe aurait servi de lieu commun de sépulture, à une époque d'antiquité égyptienne; et ce qui constituerait, pour une pyramide, certainement contemporaine des huit autres, une particularité neuve et extraordinaire. Y avait-il donc, en effet, sur ce monument, quelque tradition injurieuse qui en autorisa la violation, chez un peuple aussi religieux que celui de l'antique Égypte? Une autre circonstance très-curieuse aussi, dont nous devons la connaissance aux fouilles du colonel How. Vyse, c'est que cette pyramide avait eu un revêtement pareil à celui de la grande; il consistait en blocs de pierre calcaire, dont plusieurs se trouvaient encore en place à la base; ces blocs avaient été taillés grossièrement sous l'angle qu'ils devaient avoir; mais ils avaient reçu le poli qu'on voulait leur donner, après qu'ils avaient été appareillés dans la construction; et, sur quelques-uns, cette dernière opération n'avait pas été tout à fait achevée[1]. A cette occasion, le colonel How. Vyse observe que ce revêtement est tout aussi bien exécuté que celui de la grande pyramide, et que le mode de construction des deux édifices offre la plus grande analogie. Or c'est là véritablement une preuve que la huitième pyramide peut bien être, en effet, celle que l'antiquité avait attribuée à la fille de Chéops, puisque deux édifices, placés vis-à-vis l'un de l'autre dans une relation si intime, et bâtis d'une manière si semblable, ne peuvent guère ne pas avoir été contemporains.

NEUVIÈME PYRAMIDE.

L'entrée de cette pyramide était cachée sous un monceau de sable et de pierres provenant de sa démolition; elle fut trouvée à 2 pieds 6 pouces seulement au-dessus de la base, et à 5 pieds à l'est du centre, dans la face nord. Le passage qui y aboutit descend sous un angle de 28 degrés, inclinaison qui s'éloigne peu de celle qui fut généralement suivie dans les trois grandes pyramides et dans les trois petites, situées au sud de la troisième, mais qui diffère considérablement de celle de 33° 35 et 34° 5, observée dans la septième et la huitième pyramide, avec lesquelles celle-ci offrait d'ailleurs tant de rapports de plan et de disposition intérieure. Je ne sais si cette circonstance tient à quelque

[1] *Operations, etc.* t. II, p. 70; cf. t. I, p. 261, 2).


Tombes creusées
Puits et tombes creusées
Le Sphinx
Tombes
7 Entrée
8 Entrée
9 Entrée
Pyramides
Tombeau de Campbell
Constructions pyramidales
Grande pyramide
Entrée
Tombes
Tombes creusées
Tombes creusées
Temple
2e pyramide
Entrée supérieure
Tombes
Chemin incliné
Temple
Tombes creusées
Pyramides
Entrée
Entrée
3e pyramide
Entrée
Entrée
6
Tombes creusées et puits aux momies d'oiseaux.

intention particulière; mais il semble, en tout cas, que cette grande différence d'inclinaison laisse peu d'appui aux théories astronomiques et chronologiques qui avaient été fondées sur l'angle d'inclinaison des passages de la grande pyramide, et qui m'avaient toujours paru, je suis obligé de le dire, des hypothèses scientifiques, peu en rapport avec la nature et la destination de ces monuments. Mais, pour ne pas nous écarter de notre sujet, qui est la description des pyramides dans leur état actuel, j'ajoute que le passage qui conduit de l'ouverture de la neuvième pyramide à l'intérieur de cet édifice est revêtu, dans le roc où il est creusé, d'une maçonnerie solide en pierres de Mokattam, sur une étendue de 14 pieds, au delà de laquelle ce n'est plus qu'une excavation. Il se termine à une antichambre, qui communique par un autre passage à une chambre sépulcrale, laquelle avait eu ses murs et son plafond construits de dalles de pierre d'un pied d'épaisseur. Mais tout ce revêtement avait été détruit, et, parmi les décombres qui résultaient de cette destruction, on ne put recueillir le moindre débris de sarcophage, ni même s'assurer s'il y en avait jamais eu un déposé dans cette pyramide.

J'exposerai, dans un autre article, le résultat des explorations continuées, aux frais du colonel How. Vyse, par son ingénieur, M. Perring, dans les autres groupes de pyramides, au sud de *Gizeh*, à *Abousir*, à *Sakkara* et à *Dashour*, et dans quelques autres localités de l'*Heptanomide*, où des pyramides se rencontrent isolément; après quoi, je résumerai, dans un dernier article, les principales notions acquises à la science par suite de toutes ces découvertes, dues au zèle éclairé et généreux du colonel How. Vyse.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Revue des éditions de Buffon.

HUITIÈME ARTICLE [1].

Époques de la nature.

Dans sa *théorie*, Buffon ne voyait qu'une époque, qu'une terre, que la terre *ouvrage des eaux*. Dans son *système*, il voyait une autre époque, une autre terre, la terre *ouvrage du feu*.

[1] Voy. les cahiers de mai, juin, juillet, août et novembre 1843; — février et avril 1844.

Dans ses Époques de la nature, Buffon voit non-seulement ces deux grandes et principales époques, il voit toutes les époques intermédiaires et subséquentes. Ici tout s'éclaircit, se démêle; chaque fait, chaque événement prend sa place, tout se lie, et Buffon, comme il le dit lui-même, « forme une chaîne qui, du sommet de l'échelle du temps, descend jusqu'à nous[1]. »

Jamais un plus magnifique tableau n'avait été présenté à l'imagination des hommes. « Comme, dans l'histoire civile, dit Buffon, on consulte les titres, on recherche les médailles, on déchiffre les inscriptions antiques, pour déterminer les époques des révolutions humaines, et constater les dates des événements moraux; de même, dans l'histoire naturelle, il faut fouiller les archives du monde, tirer des entrailles de la terre les vieux monuments, recueillir leurs débris, et rassembler en corps de preuves tous les indices des changements physiques qui peuvent nous faire remonter aux différents âges de la nature. C'est le seul moyen de fixer quelques points dans l'immensité de l'espace, et de placer un certain nombre de pierres numéraires sur la route éternelle du temps[2]. »

Ce que nous voyons aujourd'hui par les faits, Buffon l'a vu par l'esprit[3]. Il a vu que l'histoire du globe a ses âges, ses changements[4], ses révolutions, ses *époques*, comme l'histoire de l'homme. Il a été le premier historien de la terre. Cet art de faire renaître les choses perdues de leurs débris, et le passé du présent, ce grand art, le plus puissant de l'esprit moderne, c'est à Buffon qu'il remonte.

« Comme il s'agit ici, dit-il, de percer la nuit des temps, de reconnaître, par l'inspection des choses actuelles, l'ancienne existence des choses anéanties, et de remonter, par la seule force des faits subsistants, à la vérité historique des faits ensevelis; comme il s'agit, en un mot, de juger non-seulement le passé moderne, mais le passé le plus ancien, par le seul présent, et que, pour nous élever jusqu'à ce point de vue, nous avons besoin de toutes nos forces réunies, nous emploierons trois grands moyens : 1° les faits qui peuvent nous rapprocher de l'origine de la nature; 2° les monuments qu'on doit regarder comme les témoins de ses premiers âges; 3° les traditions[5] qui peuvent nous donner quelque

[1] T. IX, p. 7 (*Supplément*). — [2] T. IX, p. 1 (*Supplément*). — [3] « Voilà, dit-il, ce que j'aperçois par la vue de l'esprit. » — [4] « ..... Ce sont ces changements divers que nous appelons ses époques..... » T. IX, p. 4 (*Supplément*). — [5] Je n'examinerai point ici les faits que Buffon range sous le titre de *traditions* : ce détail me ferait sortir du plan que je me suis tracé. Je n'examine que les grandes idées, que les grandes vues de Buffon, que les idées et les vues propres à Buffon, et qui ont donné

idée des âges subséquents; après quoi nous tâcherons de lier le tout par des analogies[1], et de former une chaîne qui, du sommet de l'échelle du temps, descendra jusqu'à nous[2]. »

Buffon pose cinq faits :

Le premier, que « la terre est élevée sur l'équateur et abaissée sous les pôles, dans la proportion qu'exigent les lois de la pesanteur et de la force centrifuge; »

Le second, que « le globe terrestre a une chaleur intérieure qui lui est propre, et qui est indépendante de celle que les rayons du soleil peuvent lui communiquer; »

Le troisième, que « la chaleur que le soleil envoie à la terre est assez petite, en comparaison de la chaleur propre du globe terrestre, et que cette chaleur, envoyée par le soleil, ne serait pas suffisante pour maintenir la nature vivante; »

Le quatrième, que « les matières qui composent le globe de la terre sont, en général, de la nature du verre, et peuvent être toutes réduites en verre; »

Le cinquième, « qu'on trouve sur toute la surface de la terre, et même sur les montagnes, jusqu'à quinze cents et deux mille toises de hauteur, une immense quantité de coquilles et d'autres débris des productions de la mer[3]. »

A ces premiers cinq faits, Buffon en joint trois autres[4], qu'il appelle *monuments*, parce qu'il les regarde en effet, et avec raison, comme les vieux monuments, comme les témoins antiques des premiers âges du globe.

Premier monument. « En examinant les coquilles et les autres productions marines que l'on tire de la terre, en France, en Angleterre, en Allemagne et dans le reste de l'Europe, on reconnaît qu'une grande partie des espèces d'animaux auxquels ces dépouilles ont appartenu ne se trouvent pas dans les mers adjacentes, et que ces espèces ne subsistent plus, ou ne se trouvent que dans les mers méridionales.

Deuxième monument. « On trouve, en Sibérie et dans les autres con-

de nouvelles formes à la science. — [1] Dans ses Époques de la nature, Buffon ne met plus le même soin à séparer la *théorie* du *système;* il veut *former une chaîne*, et, pour cela, il lie les faits par des *analogies*, par des *conjectures*. — [2] T. IX, p. 6 (*Supplément*). — [3] *Ibid.* p. 7. — [4] Buffon compte cinq de ces faits qu'il appelle *monuments;* mais il y a quelques répétitions. Les premiers *monuments* ne sont, en grande partie, que la reproduction du cinquième fait précédent, savoir, « qu'on trouve, à la surface et à l'intérieur de la terre, des coquilles et autres productions de la mer, etc. » Les cinquièmes *monuments* ne sont que la reproduction des seconds.

trées septentrionales de l'Europe et de l'Asie, des squelettes, des défenses, des ossements d'éléphant, d'hippopotame et de rhinocéros, en assez grande quantité pour être assuré que les espèces de ces animaux, qui ne peuvent se propager aujourd'hui que dans les terres du Midi, existaient et se propageaient autrefois dans les terres du Nord.

Troisième monument. « On trouve des défenses et des ossements d'éléphant, ainsi que des dents d'hippopotame, non-seulement dans les terres du nord de notre continent, mais aussi dans celles du nord de l'Amérique, quoique les espèces de l'éléphant et de l'hippopotame n'existent point dans le continent du nouveau monde [1]. »

Voilà les huit faits posés par Buffon, et qui, rapprochés, combinés par son beau génie, lui donnent la vue nette de cinq états différents, de cinq âges distincts, de cinq grandes *époques* de la nature.

La première *époque* est celle de la fluidité, de l'incandescence du globe; la seconde, celle du refroidissement, de la consolidation; la troisième est celle où les mers couvraient la terre; la quatrième, celle de la retraite des mers; et la cinquième, celle où les éléphants, les hippopotames et les autres animaux du Midi habitaient les terres du Nord.

Et ces grandes époques, qui se suivent et se succèdent, se succèdent évidemment dans l'ordre que Buffon leur assigne. Pour que les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames, etc., aient pu habiter sur la terre, il a fallu que les mers se fussent retirées; l'époque des éléphants, des rhinocéros, des hippopotames, etc., succède donc à celle de la retraite des mers. Pour que la mer ait pu couvrir la terre, il a fallu que la terre fût déjà consolidée, refroidie; l'époque de la submersion de la terre succède donc à celle de sa consolidation, de son refroidissement : l'époque du refroidissement succède à celle de l'incandescence.

Buffon admet une sixième *époque*, et lui donne pour date la séparation des deux continents. La séparation des deux continents est évidemment postérieure à l'époque des éléphants et des hippopotames, car on trouve des os d'éléphant et d'hippopotame dans le nouveau comme dans l'ancien monde. La séparation des deux continents forme donc, comme le veut Buffon, la sixième époque.

La septième et dernière époque est celle de l'homme; car l'homme n'a point été le contemporain des grandes et terribles scènes dont nous venons de parler. « Des motifs majeurs et des raisons très-solides se joignent ici, dit Buffon, pour prouver que la population des terres par l'homme a été postérieure à toutes nos époques, et que l'homme

[1] T. IX, p. 22 (*Supplément*).

est, en effet, le grand et dernier œuvre de la création[1]. Nous sommes persuadés, dit-il encore, indépendamment de l'autorité des livres sacrés, que l'homme a été créé le dernier, et qu'il n'est venu prendre le sceptre de la terre que quand elle s'est trouvée digne de son empire[2]. »

Voilà les sept grandes époques établies par Buffon; et voici les titres qu'il donne à chacune.

Ire ÉPOQUE. « Lorsque la terre et les planètes ont pris leur forme. »

IIe ÉPOQUE. « Lorsque la matière, s'étant consolidée, a formé la roche intérieure du globe, ainsi que les grandes masses vitrescibles qui sont à sa surface. »

IIIe ÉPOQUE. « Lorsque les eaux ont couvert nos continents. »

IVe ÉPOQUE. « Lorsque les eaux se sont retirées, et que les volcans ont commencé d'agir. »

Ve ÉPOQUE. « Lorsque les éléphants et les autres animaux du Midi ont habité les terres du Nord. »

VIe ÉPOQUE. « Lorsque s'est faite la séparation des continents. »

VIIe ÉPOQUE. « Lorsque la puissance de l'homme a secondé celle de la nature. »

Je n'examinerai pas chacune de ces époques en particulier : Buffon n'a vu qu'en grand. Il a vu que la nature avait *ses époques;* là est la *vue de l'esprit*, la vue du génie, et il a laissé à ses successeurs le soin de déterminer ces *époques* avec précision[3]. Je n'examine ici que les grands faits sur lesquels Buffon a cru pouvoir fonder ses époques.

Premier fait. Que la terre est élevée sur l'équateur et abaissée sous les pôles, dans la proportion qu'exigent les lois de la pesanteur et de la force centrifuge.

Le fait du renflement de la terre à l'équateur et de son aplatissement aux pôles est un fait certain, un fait présent; et c'est de ce fait certain, de ce fait présent, que Buffon tire l'état passé de la terre : Buffon conclut l'état passé du globe de la forme présente du globe.

« Le globe terrestre a précisément, dit-il, la figure que prendrait un globe fluide qui tournerait sur lui-même avec la vitesse que nous

[1] T. IX, p. 268 (*Supplément*). « Où était donc alors le genre humain ?.... Ce qui est certain, c'est que nous sommes maintenant au moins au milieu d'une quatrième succession d'animaux terrestres, et qu'après l'âge des reptiles, après celui des palæotériums, après celui des mammouths, etc., est venu l'âge de l'espèce humaine... » Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe*. — [2] T. IX, p. 272 (*Supplément*). — [3] Voyez, sur les époques réelles et positives, données par la science actuelle, mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, Paris, 1841.

connaissons au globe de la terre. Ainsi la première conséquence qui sort de ce fait incontestable, c'est que la matière dont notre terre est composée était dans un état de fluidité au moment qu'elle a pris sa forme[1]. »

La terre a donc commencé par être fluide; et, chose remarquable, quand Buffon dit fluide, peut-être ne dit-il pas assez. Suivant une opinion célèbre de M. de Laplace, l'état primitif de la terre a été l'état de vapeur, l'état de fluide élastique[2].

Mais, cette fluidité posée, quelle a pu en être la cause? Est-ce l'eau? Est-ce le feu? Selon Buffon, c'est le feu; c'est aussi le feu, et à plus forte raison, selon M. de Laplace, qui veut un état primitif de vapeur, de vaporisation, de fluide élastique. Le plus sage des géomètres pense donc ici comme le plus hardi des naturalistes; et ce n'est pas tout, l'opinion de ces deux grands hommes semble confirmée, de nos jours, par des expériences directes.

« On ne concevait pas, dit M. Cuvier, quel pouvait avoir été le dissolvant de ces énormes masses de granit, de porphyre, qui constituent la base de nos grandes chaînes de montagnes, et comme la grosse charpente du globe. M. Mitscherlich, en exposant à la chaleur des hauts fourneaux les matières trouvées par l'analyse dans plusieurs espèces de cristaux qui entrent dans la composition de ces masses, a vu ces cristaux se reproduire avec leurs formes et leurs caractères; il a refait ainsi de l'amphibole, du mica, de l'hyacinthe. On ne peut donc plus guère douter aujourd'hui que la masse primitive du globe n'ait été d'abord en fusion, et même en vapeur; et les suppositions, assez gratuites dans leur temps, de Descartes, de Leibnitz et de Buffon, et les conjectures, déjà mieux appuyées de faits, présentées plus récemment par M. de Laplace, trouvent dans ces expériences une confirmation inattendue[3]. »

[1] T. IX, p. 9 (*Supplément*). — [2] « .... Quelle que soit la nature de cette cause, puisqu'elle a produit et dirigé les mouvements des planètes, il faut qu'elle ait embrassé tous ces corps; et, vu la distance prodigieuse qui les sépare, elle ne peut avoir été qu'un fluide d'une immense étendue. » *Exposition du système du monde*, t. II, p. 432, 5e édit. « Les planètes ont été formées...... par la condensation des zones de vapeurs.... » *Ibid.* p. 435. — [3] *Rapport sur la chimie*, lu le 23 avril 1826. M. Cuvier dit ailleurs : « La conjecture de M. de Laplace, que les matériaux dont se compose le globe ont pu être d'abord sous forme élastique, et avoir pris successivement, en se refroidissant, la consistance liquide, et enfin s'être solidifiés, est bien renforcée par les expériences récentes de M. Mitscherlich, qui a composé de toutes pièces, et fait cristalliser par le feu des hauts fourneaux, plusieurs des espèces minérales qui entrent dans la composition des montagnes primitives. » *Discours sur les révolutions de la surface du globe.*

Deuxième fait. Que le globe terrestre a une chaleur intérieure qui lui est propre, et qui est indépendante de celle que les rayons du soleil peuvent lui communiquer.

Le fait de la chaleur intérieure du globe, ce fait si longtemps contesté, semble démontré aujourd'hui par les expériences les plus réitérées et les plus sûres. Le globe a une chaleur propre : on reconnaît cette chaleur propre dès qu'on pénètre au dedans de la terre; on la reconnaît par la température des eaux thermales, par celle des *puits artésiens*, par les observations faites dans les mines, etc. Buffon disait déjà : « Elle paraît augmenter à mesure que l'on descend [1]. » On peut affirmer aujourd'hui qu'elle augmente en effet, comme le supposait Buffon [2]. Plus on pénètre, plus on s'enfonce dans l'intérieur de la terre; c'est-à-dire plus on s'éloigne du soleil, plus la chaleur croît; la chaleur de la terre ne dépend donc pas de celle du soleil [3]; la terre a donc une chaleur propre.

Troisième fait. Que la chaleur que le soleil envoie à la terre est assez petite en comparaison de la chaleur propre du globe terrestre, et que cette chaleur envoyée par le soleil ne serait pas seule suffisante pour maintenir la nature vivante.

Relativement à ce troisième fait, Buffon n'est pas aussi heureux, à beaucoup près, que relativement aux deux autres.

Le point de la question est ici de savoir si la chaleur qui *maintient la nature vivante* à la surface de la terre, en un seul mot, si la chaleur de la surface de la terre vient du soleil ou de la chaleur intérieure du globe. Or, sur ce point, Buffon se trompe de deux façons.

D'une part, il accorde beaucoup trop peu à l'action des rayons so-

[1] T. IX, p. 12 (*Supplément*). — [2] « Les observations recueillies jusqu'à ce jour paraissent indiquer que les divers points d'une verticale prolongée dans la terre solide sont d'autant plus échauffés que la profondeur est plus grande, et l'on a évalué cet accroissement à un degré pour trente ou quarante mètres. Un tel résultat suppose une température intérieure très-élevée; il ne peut provenir de l'action des rayons solaires : il s'explique naturellement par la chaleur propre que la terre tient de son origine. » Fourier, *Remarques générales sur les températures du globe terrestre et des espaces planétaires* (*Annales de chimie et de physique*, 1824, p. 138). — [3] « Il est facile de conclure, et il résulte d'une analyse exacte, que l'augmentation de température dans le sens de la profondeur ne peut être produite par l'action prolongée des rayons du soleil. La chaleur, émanée de cet astre, s'est accumulée dans l'intérieur du globe; mais le progrès a cessé presque entièrement, et, si l'accumulation continuait encore, on observerait l'accroissement dans un sens précisément contraire à celui que nous venons d'indiquer. » Fourier, *loc. cit.* p. 157.

laires; d'autre part, il accorde beaucoup trop à l'action de la chaleur intérieure du globe.

Buffon suppose que «la chaleur que le soleil envoie à la terre est *assez petite;*» et M. Fourier prouve qu'elle est *immense* [1].

Buffon suppose que «la chaleur envoyée par le soleil ne serait pas suffisante pour maintenir la nature vivante:» cependant elle suffit, car tout vit; et M. Fourier prouve qu'elle est la seule, ou presque la seule, qui agisse aujourd'hui sur la surface du globe.

Buffon prétend que «les émanations de l'intérieur de la terre à la surface ont un degré de chaleur très-réel et très-*sensible* [2];» et M. Fourier prouve que cela n'est pas: «La chaleur primitive du globe ne cause plus, dit-il, d'effet sensible à la surface [3].»

Enfin, Buffon nous effraye par le refroidissement prodigieux dont il menace le globe [4]; et M. Fourier nous rassure: «La température de la surface du globe ne surpasse pas, dit-il, d'un trentième de degré centésimal la dernière valeur à laquelle elle doit parvenir [5].»

Quatrième fait. **Que les matières qui composent le globe de la terre sont, en général, de la nature du verre, et peuvent être toutes réduites en verre.**

Buffon appelle *vitrescibles,* dans ses Époques de la nature [6], les matières qu'il appelait *vitrifiées* dans sa Théorie de la terre [7]. Là-dessus De Luc fait

[1] «Les alternatives des saisons sont entretenues par une *quantité immense* de chaleur solaire qui oscille dans l'enveloppe terrestre, passant au-dessous de la surface durant six mois, et retournant de la terre dans l'air pendant l'autre moitié de l'année.» Fourier, *loc. cit.* p. 165. — [2] T. IX, p. 15 (*Supplément*). — [3] *Loc. cit.* p. 138. Il dit encore: «L'effet de la chaleur primitive que le globe a conservée est devenu, pour ainsi dire, insensible à la superficie de l'enveloppe terrestre.» P. 161. Il dit enfin: «Nous connaissons avec certitude, par la théorie et les observations, que l'effet de la chaleur centrale est devenu, depuis longtemps, insensible à la superficie, quoiqu'il puisse être très-grand à une profondeur médiocre.» P. 149. — [4] Selon Buffon, il arrivera un moment où le globe sera assez refroidi «pour que toute nature vivante y soit anéantie.» T. IX, p. 345 (*Supplément*). — [5] *Loc. cit.* p. 138. On voit par là combien Buffon, ne connaissant pas les *lois du refroidissement,* a dû se tromper dans le nombre des années qu'il suppose pour chacune de ses *époques,* pour chacun des *états,* pour chacun des *refroidissements* du globe. — [6] «On doit les diviser d'abord (ces matières) en matières vitrescibles et en matières calcinables....» T. IX, p. 18 (*Supplément*). — [7] Du moins en général: «..... L'intérieur de la terre doit être une matière vitrifiée.....» T. I, p. 218. «En considérant la terre dans son premier état, c'était d'abord un noyau de verre ou de matière vitrifiée......» T. I, p. 378. Là il appelle les matières qui composent le globe des matières *vitrifiées;* ici il les appelle *vitrescibles:* «Les métaux, les minéraux, les sels, etc., ne sont qu'une terre vitrescible.....» T. I, p. 382.

la remarque suivante : « Les matières primordiales de notre globe, dit-il, sont réfractaires, calcaires, vitrescibles, et nullement vitrifiées. M. de Buffon les nomme vitrifiées dans sa Théorie de la terre, parce que cela devait être dans son hypothèse. Il les a nommées vitrescibles dans les Époques de la nature; mais alors l'objet changeait du tout au tout, car il s'agissait de la différence d'avoir été à n'avoir pas été fondues. Avec ce seul changement de mot, il fallait changer totalement le système; cependant M. de Buffon le conserve, puisque le passage du globe de matière fondue à l'état actuel de la terre fait tout le sujet des Époques[1]. »

M. Cuvier dit : « Il paraît aujourd'hui extrêmement probable que la dissolution du globe a été produite par le feu; car la chimie est parvenue à liquéfier, par la voie sèche, la matière des montagnes primitives, qui sont toutes composées de gneiss, de granit, etc..... Ainsi Buffon aurait deviné l'état primitif du globe et le mode de formation des montagnes de granit, s'il n'avait pas supposé que ces montagnes sont vitrifiées, tandis que, dans la réalité, les terrains primitifs sont seulement vitrifiables[2]. »

Je prends ici le mot *verre* dans un sens général et large, dans le sens où l'a pris Buffon. Laissons le petit débat sur le mot *vitrifié* et sur le mot *vitrifiable*[3] : la question est de savoir si les matières qui composent le globe de la terre ont été, ou non, fondues. Eh bien, tout semble prouver que Buffon a eu raison, que ces matières ont été fondues; et nous savons aujourd'hui, par des expériences certaines, qu'elles sont toutes fusibles.

Cinquième fait. Que l'on trouve, sur toute la surface de la terre, et même sur les montagnes, jusqu'à quinze cents et deux mille toises de hauteur, une immense quantité de coquilles et d'autres débris des productions de la mer.

Ce cinquième fait est le plus évident, le moins contestable de tous, celui que Buffon a le mieux connu, et, comme nous l'avons vu par mon précédent article[4], celui dont il a tiré un si grand parti dans sa Théorie de la terre.

[1] *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, t. V, part. II, p. 605, 1779. — [2] *Histoire des sciences naturelles* (Cours fait au collége de France), t. IV, p. 166. — [3] Buffon se sert assez indifféremment, même dans sa Théorie de la terre, de l'un et de l'autre. Voyez la note 7 de la page précédente. — [4] Voy. ci-devant, p. 238.

I. Formation des montagnes.

Dans sa Théorie de la terre, Buffon attribuait la formation de toutes les montagnes à l'action des eaux. Dans ses Époques de la nature, il distingue très-bien la formation des montagnes primitives de la formation des montagnes secondaires.

« Lorsque j'ai composé, en 1774, mon traité de la Théorie de la terre, je n'étais pas, dit-il, aussi instruit que je le suis actuellement, et l'on n'avait pas fait les observations par lesquelles on a reconnu que les sommets des plus hautes montagnes sont composés de granit et de rocs vitrescibles, et qu'on ne trouve point de coquilles sur plusieurs de ces sommets; cela prouve que ces montagnes n'ont pas été composées par les eaux, mais produites par le feu primitif, et qu'elles sont aussi anciennes que le temps de la consolidation du globe[1]. »

Les montagnes primitives ont donc été formées par le feu; mais comment le feu les a-t-il formées? Selon Buffon, les montagnes se sont formées à la surface du globe, comme il se forme des inégalités, des aspérités, à la surface des masses de verre ou de métal fondu qui se refroidissent[2].

Buffon n'a pas eu l'idée du soulèvement, de ce mécanisme, enfin trouvé, de la formation des montagnes.

Il suit, d'ailleurs, du mécanisme supposé par Buffon, d'abord, que toutes les montagnes sont contemporaines de la consolidation du globe[3], et, ensuite, qu'elles sont toutes contemporaines les unes des autres; et rien de cela n'est conforme aux faits.

Les beaux travaux de M. Élie de Beaumont nous ont appris, d'abord, que la formation des montagnes est fort postérieure à la consolidation du globe; et, en second lieu, que, parmi les montagnes, les unes sont fort postérieures aux autres.

Mais, si Buffon s'est trompé sur le mécanisme de la formation des montagnes et sur l'époque où elles ont paru, du moins ne s'est-il pas trompé sur la cause qui les a produites. Cette cause est le feu, la cha-

[1] T. X, p. 265 (*Supplément*). — [2] « Comparons les effets de la consolidation du globe de la terre à ce que nous voyons arriver à une masse de verre ou de métal fondu, lorsqu'elle commence à se refroidir : il se forme, à la surface de ces masses, des trous, des ondes, des aspérités...., lesquelles peuvent nous représenter ici les premières inégalités qui se sont trouvées sur la surface de la terre; ..... nous aurons dès lors une idée du grand nombre de montagnes..... » T. IX, p. 101 (*Supplément*). — [3] « ...... Elles sont aussi anciennes que le temps de la consolidation du globe. » T. X, p. 265 (*Supplément*).

leur intérieure de la terre, ce feu, cette chaleur, que Buffon a su voir comme un fait réel, général[1], et dont il a tiré, le premier, toute une théorie nouvelle du globe[2].

« L'action volcanique, dans le sens propre de ce mot, ne saurait être, dit M. Élie de Beaumont, la cause première des grands phénomènes qui nous occupent; mais les éruptions volcaniques paraissent avoir elles-mêmes des rapports avec la haute température que présentent encore aujourd'hui les parties intérieures du globe, et les analogies qui, au premier aperçu, nous feraient chercher, dans l'action volcanique proprement dite, les causes des révolutions de la surface du globe, doivent nous conduire finalement à chercher cette même cause dans le phénomène beaucoup plus large de la haute température intérieure de la terre[3]. »

II. Espèces perdues.

L'idée des espèces perdues, la plus belle, la plus grande idée de l'histoire naturelle, est dans Buffon; et Buffon l'a eue dès le temps où il écrivait sa Théorie de la terre.

« Il se peut faire, disait-il alors, qu'il y ait eu de certains animaux dont l'espèce a péri : ces coquillages[4] pourraient être du nombre; les os fossiles extraordinaires qu'on trouve en Sibérie, au Canada, en Irlande et dans plusieurs autres endroits, semblent confirmer cette conjecture, car, jusqu'ici, on ne connaît pas d'animal auquel on puisse attribuer ces os, qui, pour la plupart, sont d'une grandeur et d'une grosseur démesurées[5]. »

« Tout semble démontrer, dit-il dans ses Époques de la nature, qu'il y a eu des espèces perdues, c'est-à-dire des animaux qui ont autrefois existé, et qui n'existent plus[6]..... »

[1] « ..... Il nous suffit..... qu'on reconnaisse désormais cette chaleur intérieure, cette chaleur de la terre, comme un fait réel et général, duquel, comme des autres faits généraux de la nature, on doit déduire les effets particuliers. » T. IX, p. 15 (*Supplément*). — [2] Ce grand fait, comme je l'ai déjà dit, paraît aujourd'hui démontré : M. Fourier a admis l'opinion de Buffon, l'opinion d'un *feu central*. Cependant il se trouve des lieux où la température ne croît pas à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur de la terre; et un géomètre célèbre, M. Poisson, a proposé, dans ces derniers temps, sur le grand phénomène qui nous occupe, des idées très-différentes de celles de Buffon et de M. Fourier. Voyez sa *Théorie mathématique de la chaleur*. — [3] *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe, etc.* (dans le *Manuel géologique* de M. Labèche, p. 664). — [4] Les *cornes d'Ammon* fossiles. — [5] T. I, p. 425. — [6] T. IX, p. 40 (*Supplément*). « Ces énormes dents, dont la

III. Grands ossements fossiles du Nord.

L'idée des espèces perdues est la plus grande idée de l'histoire naturelle, et c'est le grand fait des ossements fossiles, trouvés dans le Nord, qui a prouvé cette idée [1]. Pendant un demi-siècle, le problème des ossements fossiles du Nord a été le problème de tous les hommes qui ont pensé en histoire naturelle. Gmelin l'avait légué à Buffon; Buffon le légua à Camper, à Pallas, à Blumenbach; M. Cuvier l'a résolu, et c'est là sa gloire immortelle.

Buffon supposait que les terres du Nord, plus tôt refroidies, et par conséquent plus tôt habitables, avaient été le premier séjour des grands animaux terrestres. Ensuite, ces terres s'étaient de plus en plus refroidies, et, à mesure qu'elles avaient perdu leur température, elles avaient aussi perdu leur population : les grands animaux avaient passé du Nord au Midi [2].

Pallas imaginait une grande irruption des eaux, qui, venues du sud-est, avaient transporté et enfoui dans le Nord les animaux du Midi.

M. Cuvier prouva que tous les animaux fossiles sont des animaux dont l'espèce n'existe plus. Tous les animaux fossiles sont des espèces perdues.

Les animaux fossiles ne sont donc pas venus de l'Inde, comme le veut Pallas, puisque les animaux fossiles sont tous différents des animaux de l'Inde.

Les animaux actuels du Midi ne viennent donc pas des animaux fossiles du Nord, comme le veut Buffon, puisque les animaux qui vivent aujourd'hui dans le Midi sont tous différents de ceux qui ont vécu jadis dans le Nord.

Buffon n'avait pas su distinguer les éléphants fossiles des éléphants vivants. « Les défenses, les dents mâchelières, les omoplates, les fémurs

face qui broie est composée de grosses pointes mousses, ont appartenu à une espèce détruite aujourd'hui sur la terre, comme les grandes volutes appelées *cornes d'Ammon* sont actuellement détruites dans la mer. » T. IX, p. 30 (*Supplém.*). Les énormes dents dont parle ici Buffon sont celles du *mastodonte*, espèce en effet perdue. — [1] « C'est par les os des quadrupèdes que nous apprenons, d'une manière assurée, le fait important des irruptions de la mer, dont les coquilles et les autres produits marins à eux seuls ne nous auraient pas instruits........ » Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe.* — [2] « Nous ne pouvons douter qu'après avoir occupé les parties septentrionales de la Russie et de la Sibérie, ... où l'on a trouvé leurs dépouilles en grande quantité, ils n'aient ensuite gagné les terres moins septentrionales.... en sorte qu'à mesure que les terres du Nord se refroidissaient, ces animaux cherchaient des terres plus chaudes..... » T. IX, p. 246 (*Supplément*).

et les autres ossements trouvés dans les terres du Nord, sont certainement, dit-il, des os d'éléphant; nous les avons comparés aux différentes parties respectives du squelette entier de l'éléphant, et l'on ne peut douter de leur identité d'espèce [1]. »

M. Cuvier est le premier qui ait distingué les éléphants vivants des éléphants fossiles. C'est même par cette distinction qu'il a commencé cette suite de découvertes et cette science de merveilles qui nous ont rendu toutes les populations antiques du globe.

Qu'a-t-il donc manqué à Buffon? l'anatomie comparée [2]; et même, sur combien de points, guidé par la seule *lumière de son génie* [3], ne l'a-t-il pas devancée? On peut en juger par cette page admirable :

« Les pétrifications sont le grand moyen dont la nature s'est servie pour conserver à jamais les empreintes des êtres périssables; c'est, en effet, par ces pétrifications que nous reconnaissons ses plus anciennes productions, et que nous avons une idée de ces espèces maintenant anéanties, dont l'existence a précédé celle de tous les êtres actuellement vivants et végétants, ce sont les seuls monuments des premiers âges du monde; leur forme est une inscription authentique qu'il est aisé de lire, en la comparant avec les formes des corps organisés du même genre; et, comme on ne leur trouve point d'individus analogues dans la nature vivante, on est forcé de rapporter l'existence de ces espèces, actuellement perdues, aux temps où la chaleur du globe était plus grande, et sans doute nécessaire à la vie et à la propagation de ces animaux et végétaux qui ne subsistent plus.

« C'est surtout dans les coquillages et les poissons, premiers habitants du globe, que l'on peut compter un plus grand nombre d'espèces qui ne subsistent plus; nous n'entreprendrons pas d'en donner ici l'énumération, qui, quoique longue, serait encore incomplète. Ce travail sur la vieille nature exigerait seul plus de temps qu'il ne m'en reste à vivre, et je ne puis que le recommander à la postérité [4].......

« Les ossements des animaux terrestres, conservés dans le sein de la terre, quoique beaucoup moins anciens que les pétrifications des coquilles et des poissons, ne laissent pas de nous présenter des espèces d'animaux quadrupèdes qui ne subsistent plus; il ne faut, pour s'en convaincre, que comparer les énormes dents à pointes mousses, dont j'ai

[1] T. IX, p. 30 (*Supplément*). — [2] Voyez, sur l'application de l'anatomie comparée à la détermination des ossements fossiles, mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, Paris, 1841. — [3] Expression de Buffon. « ..... Lorsqu'on commence à tomber dans cette profondeur du temps où la lumière du génie semble s'éteindre... » T. IX, p. 36 (*Supplément*). — [4] T. VII, p. 217 (*Minéraux*).

donné la description et la figure, avec celles de nos plus grands animaux actuellement existants....... De même, les très-grosses dents carrées que j'ai cru pouvoir comparer à celles de l'hippopotame, sont encore des débris de corps démesurément gigantesques, dont nous n'avons ni le modèle exact, ni n'aurions pas même l'idée, sans ces témoins aussi authentiques qu'irréprochables; ils nous démontrent l'existence passée d'espèces colossales différentes de toutes les espèces actuellement vivantes[1]....... Je le répète, c'est à regret que je quitte ces objets intéressants, ces précieux monuments de la vieille nature, que ma propre vieillesse ne me laisse pas le temps d'examiner assez pour en tirer les conséquences que j'entrevois....... D'autres viendront après moi qui pourront supputer[2]..... »

Je termine ici cet examen des idées de Buffon. Quand on étudie, avec nous, cette suite, toujours croissante, de grands travaux; quand on s'élève, comme nous l'avons fait, des idées sur l'économie animale, sur la formation des êtres, sur la géographie zoologique, sur l'histoire naturelle de l'homme, aux idées sur la théorie de la terre, aux idées sur les époques de la nature, on admire ce puissant génie dont la vue toujours domine. Dans les Époques de la nature, en particulier, dans ce dernier et ce plus parfait de ses ouvrages, Buffon touche à tout ce qu'il y a de grand dans le temps, dans les faits, dans les forces de la nature, et néanmoins, dans ce livre de Buffon, il y a quelque chose qui paraît plus grand encore que toutes ces grandes choses : le génie de l'homme.

Dans un neuvième et dernier article, je passerai en revue les *éditions* de Buffon.

FLOURENS.

Poeseos popularis ante seculum duodecimum latine decantatæ reliquias sedulo collegit, e manuscriptis exaravit, et in corpus primum digessit Édélestand du Méril. Parisiis, typis Guiraudet et Jouaust. (*Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle.* Paris, 1843, chez Brockhaus et Avenarius.) 1 vol. in-8° de 434 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[3].

Il ne nous reste plus à examiner, dans le recueil de M. Édélestand du

[1] T. VIII, p. 220 (*Minéraux*). — [2] T. VII, p. 238 (*Minéraux*). — [3] Voy. les articles

Méril, que quelques chants inspirés par de grands événements militaires, victoires, défaites, sacs de villes, etc., sorte de poésie qui, grâce à l'émotion profonde que de tels sujets excitent, a joui, dans tous les temps et dans tous les pays, d'une popularité très-étendue et très-durable.

On peut ranger les chants de guerre en deux classes. Les uns sont le résultat des impressions d'épouvante ou de joie que produisent, sur l'imagination des peuples, les terribles catastrophes que la guerre enfante; les autres, nés dans les camps ou sous la tente, sont plus particulièrement l'œuvre de la soldatesque ou le délassement de ses loisirs. Le recueil de M. du Méril renferme des compositions de ces deux ordres.

Le premier chant militaire qui s'offre à notre examen est une complainte alphabétique sur la destruction d'Aquilée par Attila, en 452[1]. Georges Cassander, qui ne connaissait que la première strophe de cette ode demi-classique, l'attribue à saint Paulin, patriarche d'Aquilée à la fin du VIII[e] siècle[2]. L'habile critique fondait son opinion sur la ressemblance de rhythme que présente cette pièce avec une hymne du même Paulin sur la nativité de Jésus-Christ. On conçoit, d'ailleurs, que le saint évêque ait cru devoir évoquer le spectre de l'ancienne ville, pour exciter les habitants de la nouvelle Aquilée à combattre les Huns, qui, de son temps encore, infestaient le nord de l'Italie, et contre lesquels Éric, duc de Frioul, soutenait une lutte acharnée et glorieuse[3]. Cependant

précédents, cahiers de janvier et de mars 1844. Depuis la publication du second de ces articles, où il a été question du *Waltharius*, M. Buchon a bien voulu nous communiquer la copie d'un manuscrit de ce poëme qu'il a transcrit, il y a quelques années, dans la riche bibliothèque de M. le baron de Lassberg, au château d'Eppeshausen, près de Saint-Gall. Ce manuscrit aurait pu fournir quelques utiles leçons aux éditeurs du Waltharius; il a sept ou huit vers de moins que le texte publié par M. du Méril, et un vers de plus à la fin. M. Buchon a parlé, avec étendue, de ce curieux manuscrit, dans l'Appendice de son Voyage en Suisse (Paris, 1836). Dans la rapide analyse que nous avons faite de ce poëme, nous avons dit (p. 149, ligne 28) : « Gonthaire, le chef des Francs, livra le jeune Haganon..., » C'était Gibicho, le chef des Francs, qu'il fallait dire. Gonthaire ne devint chef des Francs qu'un peu plus tard, après la mort de Gibicho, son père. V. *Walthar.* v. 14 et 116. — [1] *Poésies populaires latines*, p. 234. — [2] V. Cassand. *Opera*, p. 202. La conjecture de cet habile critique a été adoptée par l'éditeur de saint Paulin (l'oratorien Madrisi), qui ne connaissait non plus que les premiers vers de cette pièce. V. sancti Paulini *Opera*, p. 186. Elle a été publiée pour la première fois en entier par M. Endlicher. V. *Codices manuscripti latini bibliothecæ Cæsar. Vindobon.* p. 208. — [3] Nous avons dit que le copiste du manuscrit de la Bibliothèque royale (n° 1154) attribue à saint Paulin, patriarche d'Aquilée, le planch sur la mort d'Éric, duc de Frioul, qui fut tué dans une bataille gagnée sur les Huns par les troupes de Charlemagne. V. Eginhard. *Vit. Karoli*, cap. XIII, et *Annal. Francor.*

on remarque tant de désolation dans la peinture de la cité détruite, tant d'émotion dans le récit, tant de vérité dans les tableaux, qu'on se sent naturellement disposé à regarder cette pièce comme l'œuvre d'un poëte qui aurait été le témoin et la victime des événements qu'il déplore :

Illa quis luctus esse die potuit,
Cum inde flammæ, hinc sævirent gladii,
Et ætati teneræ nec sexui
Parceret hostis ?

Kaptivos trahunt quos reliquit gladius,
Juvenes, senes, mulieres, parvulos;
Quidquid ab igne remansit diripitur
Manu prædonum.

. . . .
. . . .

Mortui jacent sacerdotes Domini,
Nec erat membra qui sepulcro conderet;
Post terga vincti, captivantur alii
Servituri.

. . . .
. . . .

Quæ prius eras civitas nobilium,
Nunc, heu! facta es rusticorum speleus (*sic*).
Urbs eras regum; pauperum tugurium
Permanes modo.

Repleta quondam domibus sublimibus
Ornatis mire niveis marmoribus,
Nunc ferax frugum metiris funiculo
Ruricolarum.

Sanctorum ædes solitæ nobilium
Turmis impleri, nunc replentur vepribus;
Proh dolor! facta vulpium confugium
Sive serpentum.

L'auteur, quel qu'il soit, de ce chant passionné laisse éclater une joie

ad ann. 796. M. du Méril rappelle que, dans cette campagne, le duc de Frioul s'empara de la ville principale des Huns, appelée *Ring*. Cette dénomination de ville principale ne me paraît pas exacte. Le Ring n'était pas une *ville*, mais un *camp*, où se trouvaient placés temporairement la résidence et les trésors du roi. V. Eginhard. *Annal. loc. cit.*, et la note de M. Teulet, t. I, p. 131 de l'édition de la Société de l'histoire de France. L'armée victorieuse rapporta tant d'or et tant d'argent de cette expédition, qu'il y eut, dans les pays soumis aux Francs, un renchérissement de toutes les denrées et une baisse subite des valeurs métalliques. Voy. M. Guérard, *Revue de numismatique*, t. I, p. 432 et 440.

féroce, et qui semble venir moins d'un chrétien que d'un barbare, à l'occasion de la mort d'Attila, survenue un an à peine après la destruction d'Aquilée :

> Vindictam tamen non evasit impius
> Destructor tuus, Attila sævissimus;
> Nunc igni simul gehennæ et vermibus
> Excruciatur.

La prière qui termine la pièce,

> Ymnos precesque deferamus Domino,
> Ut frenet gentes et constringat æmulos.....

cette prière, dis-je, a dû être bien souvent adressée au Ciel par les nations si impitoyablement bouleversées et foulées, au milieu des violences et des invasions qui ont rempli le cinquième siècle.

Le sac d'Aquilée est encore rappelé (mais par une bouche ennemie) dans une pièce abécédaire, composée vers l'année 844, au sujet d'un débat de suprématie qui divisa les évêques d'Istrie et le patriarche d'Aquilée. Quoique ces stances en tercets trochaïques ne soient que l'expression d'une querelle survenue entre des clercs, les passions nationales se trouvèrent tellement à l'unisson de celles des hauts dignitaires ecclésiastiques, que le chant dont nous parlons a dû jouir, au neuvième siècle, d'une assez grande popularité sur une notable partie du littoral de l'Adriatique [1].

J'ai signalé précédemment quelques stances ou quatrains monorimes sur la destruction du monastère de Mont-Glonne. J'aurais dû peut-être rapprocher cette complainte des pièces qui nous occupent en ce moment. Ce morceau, en effet, est une énergique et pieuse protestation contre les malheurs et les dévastations causés par la guerre [2].

M. du Méril a publié, après dom Bouquet [3] et quelques autres [4], deux courts fragments d'une chanson monorime insérés dans la Vie de saint Faron, Vie qui paraît avoir eu pour auteur Hildegaire, évêque de Meaux sous Charles le Chauve. Les huit vers conservés par le légendaire faisaient partie d'un chant composé en 623, par les soldats de Clotaire II, pour célébrer une bataille où ce prince défit les Saxons [5].

Je ne répéterai point, à propos des chansons de la soldatesque, les réflexions que m'ont suggérées précédemment les chansons des artisans, des pâtres, des villageois, des matelots, etc., bien que l'objection pût

[1] *Poésies populaires latines*, p. 261. — [2] *Ibid.* p. 255. — [3] *Recueil des historiens de Gaule, etc.* t. III, p. 505. — [4] M. Levesque de la Ravallière, entre autres. Voy. *Poésies du roi de Navarre*, t. I, p. 193. — [5] *Poésies populaires latines*, p. 239.

sembler ici encore plus forte et plus pressante. Il est bien étrange, en effet, de voir les Francs de l'armée des petits-fils de Clovis célébrer les exploits de leur chef dans un autre idiome que le leur; et cela quand on sait avec quel soin les barbares conservèrent l'usage et la mémoire de leurs chants nationaux. Nous possédons un fragment de poésie théotisque, du commencement du IX[e] siècle, contenant le récit du combat singulier de Hildebrand contre Hadubrand, son fils[1]. A la fin du même siècle, les soldats francs chantaient, dans leur langue, les succès remportés sur les Normands par Louis, fils de Louis le Bègue; et cette chanson de geste barbare, composée de cent dix-huit vers, est parvenue jusqu'à nous[2]. Quoi qu'il en soit, l'existence de chants en latin rustique, c'est-à-dire en latin plus ou moins corrompu, s'explique, en plusieurs circonstances, par les motifs que j'ai exposés[3], et, qui mieux est, par des témoignages et même par des monuments irrécusables. Hildegaire, par exemple, dit formellement, dans la Vie de saint Faron, que l'on composa, en l'honneur de la victoire remportée par Clotaire II sur l'armée saxonne, un poëme populaire (*carmen publicum*) qui, à cause de sa rusticité, volait de bouche en bouche. Puis il cite textuellement deux strophes de ce poëme, que les femmes, ajoute-t-il, chantaient en formant des rondes et en battant des mains[4]. Il est à regretter que ni dom Bouquet, ni M. de la Ravallière, ni M. du Méril, ne soient parvenus à compléter ou du moins à étendre un peu ce précieux et trop court fragment.

M. du Méril a emprunté à plusieurs précédents éditeurs[5], et il a revu soigneusement sur le manuscrit de la Bibliothèque royale (n° 1154), provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, deux chants militaires fort intéressants et accompagnés, dans le manuscrit, de la notation musicale. Ces deux pièces se rapportent aux sanglants démêlés qui armèrent les uns contre les autres les trois fils de Louis le Débonnaire, à savoir l'empereur Lothaire, Charles et Louis, devenus depuis Charles le Chauve et Louis de Bavière ou le Germanique. Le premier de ces deux morceaux est une complainte sur la bataille livrée à Fontanet[6], village situé aux environs d'Auxerre. Ce chant est dû à un Franc, nommé Angelbert, qui combattait dans les

[1] Soixante et un vers. Voy. les frères Grimm, *das Lied von Hildebrand und Hadubrand*, Cassel, 1812, in-4°, et M. Gley, *Langue et littérature des anciens Francs*, 1814, in-8°. — [2] V. Schilter. *Thesaur. antiq. Teuton.* t. II, p. 236, et D. Bouquet, *Recueil des historiens de Gaules*, t. IX, p. 99. Cf. Gley, ouvrage cité, p. 238. — [3] *Journal des Savants*, janvier 1844. — [4] Hildegaire, dans D. Bouquet, t. III, p. 505. — [5] MM. Pasumot, Lebœuf, Grimm, Fauriel, etc. — [6] *Poésies populaires latines*, p. 249.

rangs de l'armée vaincue, c'est-à-dire de l'armée impériale. L'auteur se nomme lui-même dans les vers suivants :

> Hoc autem scelus peractum quod descripsi rhythmice,
> Angelbertus ego vidi, pugnansque cum aliis,
> Solus de multis remansi prima fontis acie [1].....

Ce chant porte l'empreinte d'une douleur à la fois profonde et pure de tout fanatisme de parti. On voit que le digne Franc est par-dessus tout navré de voir ses compatriotes s'entr'égorger. La journée de Fontanet, qui n'eut que des résultats peu décisifs, fut, en effet, de l'aveu de tous les historiens de la seconde race, une des plus meurtrières que les Francs eussent encore gagnée ou perdue. M. Fauriel, dont la critique est à la fois si sagace et si prudente, évalue la masse des deux armées à trois cent mille combattants, et le nombre des morts à quarante mille environ de chaque côté [2]. Il est regrettable qu'un morceau d'un aussi grand intérêt historique ne nous soit pas parvenu dans son intégrité : ce poëme alphabétique s'arrête à la lettre N.

L'autre pièce, relative aux tragiques querelles des enfants de Louis le Débonnaire, est une complainte sur la mort de l'abbé Hugues [3], cet aimable et infortuné rejeton de Charlemagne [4], tombé en 844 sur un champ de bataille entre Poitiers et Angoulême. Hugues ayant entrepris de conduire des renforts à Charles le Chauve, occupé au siége de Toulouse, le jeune roi d'Aquitaine, Pépin II, qui tenait le parti de Lothaire contre ses deux autres oncles, Charles et Louis, vint barrer le passage à l'abbé Hugues, le força de combattre et le défit. Le premier éditeur de cette pièce, l'abbé Lebeuf, a conjecturé qu'elle pouvait avoir eu pour auteur le même Angelbert, à qui l'on doit déjà le planch sur la bataille de Fontanet [5]. Cette opinion, qui, à la vérité, ne s'appuie sur aucune preuve formelle, ne laisse pas cependant d'avoir pour elle d'assez fortes présomptions : d'abord ces deux morceaux sont, à peu d'années près, contemporains des événements qu'ils racontent ; de plus, le style, le ton, les sentiments exprimés dans les deux poëmes sont exactement les mêmes. Dans la première pièce, nous avons vu l'auteur, quoique du parti de Lothaire, être frappé surtout de l'impiété de cette guerre entre compatriotes et entre frères ; le même sentiment domine dans la seconde

[1] M. du Méril a conservé cette leçon du manuscrit, qu'il préfère à *prima frontis acie*. Nous sommes beaucoup moins frappé que lui du pléonasme qui lui fait rejeter cette correction. — [2] *Histoire de la Gaule méridionale*, t. IV, p. 228 et 238. — [3] *Poésies populaires latines*, p. 251. — [4] Hugues était fils de Charlemagne et d'une de ses concubines, nommée Basine. V. Eginhard. *Vita Karoli*, cap. XIII. — [5] Lebœuf, *Divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, t. I, p. 349.

pièce. Le poëte regrette amèrement que Hugues se soit jeté dans ces tristes querelles :

...... Cur adire Karolum præsumeres?....

ce qui ne l'empêche pas de donner des pleurs à la mort du prince, et de célébrer toutes ses qualités aimables :

Sed non ob hoc tu perforandus lanceis,
Nec membra tua lanianda fuerant,
Cum plus prodesse quam nocere cuique
Semper amares.....

et plus bas :

O! quam venustam, quamque pulcram speciem
Circumferebas, omnibus præ cæteris,
Cum plus prodesse quam nocere cuique
Semper amares.

Sur les huit couplets dont se compose cette élégie, trois se terminent par ces deux vers, qui reviennent comme un gracieux refrain. Quelques érudits, dont M. du Méril a mentionné l'opinion, ont attribué ce chant funèbre à un moine inconnu de l'abbaye de Charroux, monastère dont Hugues était abbé, ainsi que de Saint-Quentin et de Saint-Bertin. Cette conjecture repose sur une strophe où Pépin est supposé donner l'ordre d'enterrer son jeune parent à Charroux, selon le désir qu'il en avait témoigné pendant sa vie :

Karroff honeste collocetur tumulo,
De quo sacerdos extitit, a monachis,
Et ubi vivens postulavit mortuum
Se sepeliri.

Mais la mention de ce simple fait n'a rien d'où l'on puisse induire que le chant qui nous occupe ait été composé par un religieux de l'abbaye de Charroux. Pour ma part, je n'aperçois dans ce poëme aucun caractère monastique ou sacerdotal, et je crois plutôt y reconnaître la touche d'un poëte de race franque, peut-être d'Angelbert, auteur de la complainte sur la bataille de Fontanet[1].

Aucun des morceaux recueillis par le savant éditeur des poésies populaires latines n'offre plus d'intérêt, tout à la fois pour l'histoire

[1] Il ne faut pas confondre cet Angelbert, poëte et soldat, mêlé aux guerres de 841, avec un homme illustre d'un nom presque semblable, Angilbert, secrétaire et ministre de Charlemagne, dont il épousa la fille Berthe, après avoir eu d'elle deux fils, Harnid et l'historien Nithard. Angilbert mourut en 814, abbé de Saint-Riquier en Ponthieu. On l'avait surnommé l'Homère de son temps.

et pour la langue, que la pièce intitulée : *Chant des soldats de l'empereur Louis II*[1]. Ce prince entreprit, en 871, de protéger l'Italie méridionale contre les Sarrasins; mais les exactions commises par son armée ne tardèrent pas à le rendre plus odieux que les ennemis qu'il venait combattre; et, le 25 juin, Adelgise, duc de Bénévent, le fit arrêter dans son palais. Sa captivité ne dura pas tout à fait trois mois; ses soldats marchèrent sur Bénévent, en s'excitant à la vengeance par une chanson que Muratori a imprimée[2], et qui a été souvent reproduite[3]. Ce chant, comme le remarque M. du Méril, fut composé par les plus ignorants d'une époque où les érudits eux-mêmes ne connaissaient plus ni les lois de la versification ni les règles de la grammaire. Aussi, à cause de ces défauts mêmes, cette pièce est-elle un des plus curieux monuments des altérations que la langue latine avait alors subies. L'auteur ou les auteurs de ces vers n'observent plus la règle de l'accord ni celle du régime :

Plures mala nobis fecit; rectum est ut moriad.
Deposuerunt Santo Pio de suo palatio.
. . . .
Nescio pro quid causa vultis me occidere.
. . . .
Sanguine veni vindicare quod super terram fusus est.

La flexibilité des anciennes terminaisons latines est ici, comme on voit, remplacée par la fixité des désinences de la langue italienne. Ailleurs, des idiotismes nouveaux commencent à se substituer à la syntaxe ancienne :

Ecce sumus imperator; possum vobis regere[4].

Les six strophes de quatre vers chacune, que M. du Méril publie après MM. Wright et Halliwell, sous le titre de *Chant sur la bataille de Brunanburh*[5], dénotent, dans la langue, une décomposition plus complète encore, s'il est possible. L'obscurité qui résulte de l'extrême corruption du texte ne permet de tirer de ce document que peu de chose, soit pour le fonds, soit pour la forme. De plus, cette pièce, composée vers 936, est, autant que nous l'avons pu comprendre, plutôt une épître congratulatoire qu'un chant populaire. Voici les deux

[1] *Poésies populaires latines*, p. 264. — [2] Muratori, *Antiquit. Italic.* t. II, col. 711. — [3] Notamment par M. Simonde de Sismondi, *Littérat. du Midi de l'Europe*, t. I, p. 25, 3e édition. — [4] *Vi posso regere*, comme le remarque M. du Méril. — [5] Voy. *Reliquiæ antiq.* t. II, p. 179. Les historiens ne sont d'accord ni sur le temps ni sur le lieu où cette bataille fut livrée. On hésite entre Brunburh et Brumby, et entre les années 936 et 938.

premières strophes, auxquelles j'ajoute les corrections proposées par M. du Méril :

Carta, dirige gressus	(Lege gressum)
Per maris et *naviam*	(L. fluminum)
Tellurisque *spatum*	(L. spatium)
Ad *reges palatum*.	(L. regis palatium.)
Regem primum *salute*	(L. saluta regem)
Reginem et *Clitanum*	(L. reginam et Clitonem)
Clarus quoque *committis*	(L. claros quoque comites)
Militis armieros.	(L. armigeros milites [1].)

Tout en déposant dans une note ces restitutions et plusieurs autres qui portent sur le rhythme, M. du Méril a conservé, dans le texte, la barbarie du manuscrit original, et il a eu parfaitement raison. En effet, le principal mérite qu'offrent cette pièce et la précédente est précisément la preuve qu'elles fournissent de l'extrême décomposition où était alors tombée la langue latine. Atténuer la force de ce témoignage, ce serait enlever à ces morceaux l'enseignement le moins contestable qui puisse résulter de leur étude.

M. du Méril a donné, après plusieurs historiens et collecteurs allemands, un petit poëme à la gloire des Othon [2]. Ce chant, composé vers l'an 990, ne présente, dans le seul manuscrit presque contemporain qui nous l'a transmis, aucune distinction de vers. La coupure en tercets, proposée par Eccard [3], celle de M. Lachemann [4], et celle même de M. Soldau [5], suivie par M. du Méril, ne sont que des essais de division purement arbitraires.

Une pièce de la même époque, et relative à Othon Ier, offre moins d'incertitude quant au rhythme et aussi plus d'intérêt pour le fonds. C'est un chant sur la défaite et la fuite d'Albert, roi d'Italie en 961 [6]. Le dernier couplet de cette chanson incorrecte et grossièrement populaire contient une insulte à la retraite et à la dépossession du roi vaincu :

Pro regali sceptro nostro
Fruere jam navis rostro;
Utere vela marina,
Fruere jam salacina;
Ut defendas vitam istam,
Vestes quærens et farinam [7].

[1] *Poésies populaires latines*, p. 270. — [2] *Ibid.* p. 273. — [3] *Veterum monumentorum quaternio*, p. 54. — [4] *Rheinisches Musæum*, t. III, p. 432. — [5] *Deutsche historische volkslieder*, p. 22. Aux tercets de cette pièce sont mêlés deux quatrains (strophes 5 et 6), anomalie dont M. du Méril ne parle pas. — [6] V. Landulph. *Mediolan. hist.* lib. II, cap. XVI. — [7] *Poésies populaires latines*, p. 271.

La plus poétique de toutes ces chansons, nées dans les camps et sous la tente, est celle des soldats modénois [1]. Ce chant, publié par Muratori [2] et souvent cité depuis lors [3], fut composé vers l'année 924, pour exciter la garnison de Modène à bien défendre cette ville contre les Huns ou Hongrois, qui en faisaient le siége. C'est une exhortation aux gardes des remparts de faire le guet avec vigilance. Cette chanson élégante, et même assez fleurie, rappelle, par sa coupe musicale comme par le sujet, une jolie chanson du XIII[e] siècle, *la Gaite de la tour* [4], et, mieux encore, la romance de *la Sentinelle*, si fameuse dans les dernières années de l'Empire :

O tu qui servas ista mœnia,
Noli dormire, moneo, sed vigila.
. . . .
. . . .
Nos adoremus celsa Christi numina,
Illi canora demus nostra jubila;
Illius magna fisi sub custodia,
Hæc vigilantes jubilemus carmina.
. . . .
. . . .
Fortis juventus, virtus audax bellica,
Vestra per muros audiantur carmina;
Et sit in armis alterna vigilia,
Ne fraus hostilis hæc invadat mœnia.
Resultet echo comes : Eia, vigila !
Per muros, Eia, dicat echo, vigila !

Jusqu'ici, dans l'examen des chants militaires répandus dans le recueil de M. du Méril, nous n'avons eu qu'à louer le bon choix de l'éditeur. Toutes les pièces de cette classe que nous venons d'étudier entraient naturellement dans le cadre tracé par lui. Nous n'avons d'objections à présenter que sur quelques pièces relatives aux expéditions d'outre-mer. Sans doute, les croisades, avec leurs alternatives de victoires et de revers, ont ébranlé profondément les imaginations populaires, et donné naissance, en Europe, à une foule de poésies. Mais M. du Méril sait, comme nous, que ce grand mouvement des populations chrétiennes est postérieur à la formation des nouvelles langues, et que, par conséquent, l'enthousiasme des masses ne dut pas alors recourir à la langue latine pour se produire. M. du Méril indique lui-même, dans une note [5], plusieurs des nombreuses chansons que les croisades ont

[1] *Poésies populaires latines*, p. 268. — [2] *Antiquit. Italic.* t. III, col. 709. — [3] Voyez, entre autres, Simonde de Sismondi, *Littérature du Midi de l'Europe*, t. I[er], p. 28. — [4] Voy. M. Paulin Paris, *Romencero franç.* p. 66. — [5] *Poésies popul. latines*, p. 414, n. 1.

inspirées aux poëtes français[1] et provençaux[2]. Il nous semble résulter de là que les morceaux latins insérés par M. du Méril parmi les chants séculiers sur des sujets profanes appartiennent beaucoup moins à la poésie laïque et populaire qu'à la piété des congrégations de toutes sortes qui suivaient l'armée des croisés, ou qui priaient dans les monastères de l'Europe pour le succès de la guerre sainte. Cette observation, il est vrai, s'adresse avec beaucoup moins de force aux poésies relatives à la première croisade. Cependant, même sur cette première expédition, nous possédons des chants dans presque toutes les langues modernes. Pour ne parler que de la France, le plus ancien troubadour dont les écrits se soient conservés, Guillaume, comte de Poitiers, au moment de quitter Limoges et d'aller conduire un renfort aux premiers croisés, composa un sirvente, que M. Raynouard a publié. M. de la Villemarqué a inséré dans le recueil des chants populaires de la Bretagne un lai intitulé : *l'Épouse du croisé*, qu'il regarde comme ayant rapport à l'expédition de Godefroy de Bouillon[3]. La plus ancienne chanson française, inspirée par les guerres d'outre-mer, a été extraite, par M. l'abbé de la Rue, d'un manuscrit de la bibliothèque Harléienne, et attribuée par lui, sans preuve, au trouvère anglo-normand Benoît de Sainte-More[4]. M. Leroux de Lincy, en reproduisant cette chanson, la suppose composée pour le départ de Louis le Jeune[5]. M. du Méril, qui l'a aussi réimprimée dans une note, rapproche la date encore davantage et la fixe à la croisade de Philippe Auguste[6]. Pour moi, au contraire, la langue et surtout le contenu de ce chant, qui ne fait allusion à aucun des revers éprouvés par les croisés, me le feraient plutôt regarder comme contemporain, ou, du moins, comme très-rapproché de la première prise d'armes. Quoi qu'il en soit, la pièce latine publiée sur ce sujet par M. du Méril, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale (nº 1139), consiste en neuf couplets, chacun de quatre vers monorimes. M. du Méril regarde cette exhortation naïve à prendre la croix comme à peu près du temps du concile de Clermont, et je suis d'autant plus porté à admettre son avis, que ce morceau me paraît ressembler, à beaucoup d'égards, à la

[1] Voyez, pour les chants français relatifs aux croisades, M. Paulin Paris, *Romancero français*, p. 1, 93, 95, 103; M. Fr. Michel, *Chansons du châtelain de Coucy*, p. 89 et 95; M. Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, p. 83-129. — [2] M. Raynouard a publié vingt-cinq pièces provençales sur les croisades, et il en a laissé plusieurs autres inédites. Voy. *Choix de poésies originales des troubadours*, t. IV, p. 83-138. — [3] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 113. — [4] *Essais historiques sur les bardes, etc.* t. II, p. 197. — [5] M. Leroux de Lincy, ouvrage cité, t. I, p. 91. — [6] *Poésies populaires latines*, p. 414, n. 1.

pièce française dont nous venons de parler. L'un et l'autre ne font guère que glorifier Jérusalem, comme ayant été le théâtre de toutes les scènes de la Passion. Malgré un cri d'extermination poussé contre les infidèles, à la fin de la septième strophe, ce chant, de l'inspiration la plus pacifique, semble plutôt un cantique de pèlerin que la chanson de guerre d'un croisé [1].

A cette pièce, M. du Méril en a ajouté trois autres, postérieures à la prise de Jérusalem par Saladin. Le chant qu'il intitule, *Complainte sur la prise de Jérusalem* [2], n'avait été imprimé qu'en 1806, par M. le baron d'Aretin [3]. Il consiste en 26 strophes, de quatre vers monorimes :

Heu ! voce flebili cogor enarrare
Facinus quod accidit nuper ultra mare,
Quando Saladino concessum est vastare
Terram quam dignatus est Christus sic amare.

Un autre morceau, intitulé par M. du Méril, *Chant sur la troisième croisade*, et par Roger de Hoveden, vieux chroniqueur anglais, qui nous l'a transmis, *Planctus super itinere versus Jerusalem* [4], n'a que huit strophes, dans le même rhythme que la pièce précédente [5].

Le même chroniqueur a fourni à M. du Méril une autre pièce [6], qu'il a intitulée *Chant des croisés*, et qui se distingue de toutes les autres par un éclat d'expression et une vivacité de rhythme vraiment remarquables. Chacun des six couplets de douze vers, dont ce chant se compose, est couronné par le refrain suivant :

Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus.
Quod non cessit,
Sed præcessit
In vi sancti Spiritus [7].

Roger de Hoveden nous apprend que cette pièce fut composée, vers 1188, par un clerc de l'église d'Orléans, qu'il nomme Bertherus (Berthier peut-être [8]); mais il éclate un si vif enthousiasme dans cet appel aux armes, qu'il est difficile de ne voir dans ce chant qu'une simple composition cléricale. Je suis bien plutôt tenté de croire que ce morceau

[1] *Poésies populaires latines*, p. 297. — [2] *Ibid.* p. 411. — [3] *Beiträge zur Geschichte und Litteratur*, t. VII, p. 297. — [4] Savile, *Rerum Anglicarum scriptores*, p. 666. — [5] *Poésies populaires latines*, p. 414. — [6] Savile, *ibid.*, p. 639. — [7] *Poésies populaires latines*, p. 408.— [8] Voyez, sur ce clerc de l'église d'Orléans, l'*Histoire littéraire de France*, t. XV, p. 338, et M. Symphorien Guyon, *Histoire d'Orléans*, p. 409.

est une traduction, faite pour le clergé, d'un chant populaire en langue moderne, dont le prêtre de l'église d'Orléans aura habilement reproduit l'accent musical et l'heureux mouvement rhythmique.

Malgré les objections que nous nous sommes cru obligé de faire à quelques parties du savant travail de M. du Méril, surtout à la composition et aux divisions du recueil, qui ne tiennent pas toujours ce qu'elles annoncent, nous nous hâtons de reconnaître que la réunion en un volume de tant de pièces inédites ou dispersées dans de nombreux ouvrages est un grand et incontestable service rendu aux personnes que leurs études obligent d'avoir habituellement sous les yeux les monuments du moyen âge. Ce livre a donc une place marquée dans toutes les bibliothèques savantes. Nous ajouterons que les poésies latines des siècles barbares (indépendamment de l'intérêt historique ou philologique que la plupart présentent), ont encore, ainsi que l'a fait remarquer M. du Méril, un mérite non moins important, à savoir d'établir un lien entre la poésie ancienne et la poésie moderne. En effet, l'étude de la versification latine au moyen âge peut seule nous donner la clef de la formation et de l'histoire du rhythme moderne, cette partie si essentielle et si peu étudiée de notre poésie. M. du Méril a très-bien montré, dans son introduction [1], que c'est surtout à l'aide du rhythme latin et par la connaissance de ses diverses modifications qu'on peut parvenir à trouver les lois véritables et le principe de la versification des langues néo-latines.

Nous avons, dans le cours de ces articles, rendu fréquemment hommage aux nombreux mérites de l'habile éditeur. Soigneuse révision des textes connus, intelligente publication de beaucoup de textes nouveaux, éclaircissement des principales difficultés, érudition variée, ingénieuse, et que nous louerions sans réserve, si elle ne s'épanchait sur tous les sujets avec une profusion trop peu méthodique : ce sont là, malgré les ombres, des qualités éminentes, et que nous nous plaisons à reconnaître dans l'ouvrage de M. Édélestand du Méril. On ne sera pas surpris, toutefois, que nous relevions çà et là plusieurs imperfections de détail qui ont échappé aux cartons et aux errata. Nous signalerons d'abord quelques locutions incorrectes, celle-ci, par exemple, *basé sur...., se baser sur.....* [2], qui, pour être employée aujourd'hui à tout propos, n'en est pas moins fautive. Je lis à regret, dans une note, cette phrase, qui, d'ailleurs, n'est pas la seule de ce genre : « Virgile,

[1] *Poésies populaires latines*, p. 39 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 46, note, col. 1; p. 48, n° 4; p. 50; p. 57; p. 58, n. 1; p. 67, n. 2.

dans son *Georgica*, » ce qui n'est peut-être pas incorrect, mais ce qui est au moins fort inusité. Cette bizarrerie me semble encore grammaticalement moins excusable dans le passage suivant : « Peut-être ces traditions avaient-elles passé dans les *tragœdia togata*, qui existaient du temps d'Auguste [1]. » L'orthographe aussi n'est pas toujours assez soigneusement surveillée. Je lis plusieurs fois, et même dans une page qui a donné lieu à un carton, Anchise par un *y* [2]; ailleurs Zopyre est écrit par un *i* [3]. Plus loin nous trouvons, à plusieurs reprises, *Mathieu* au lieu de Matthieu [4], *Saville* au lieu de Savile [5], *bysantine* au lieu de byzantine [6]. Partout M. du Méril écrit chansons *satyriques* [7], épopée *satyrique* [8], *satyre* contre Rome [9], comme s'il s'agissait des satyres de la mythologie grecque ou du drame satyrique d'Athènes. Quelquefois ces distractions ont plus de gravité. Par exemple, en expliquant le dernier vers du *Pervigilium Veneris :*

Sic Amyclas, cum tacerent, perdidit silentium,

M. du Méril rappelle que le silence des habitants d'*Amyclas* était proverbial dans l'antiquité [10]. Amyclas, au lieu d'Amyclée (*Amyclæ*), pourrait induire en erreur un lecteur inattentif. Ce sont là, nous le savons, des taches sans aucune importance, mais dont, néanmoins, la présence trop répétée est regrettable dans un ouvrage d'une aussi réelle érudition.

M. du Méril emploie aussi pour les noms propres grecs un système de transcription littérale qui contrarie, sans aucun avantage, toutes nos habitudes. C'est ainsi qu'il écrit Antigonos, Eustathios, Longos, Héphaistion, Hieronymos Cardianos, Diodoros, Coïntos, Hellanicos, etc., etc., et ce système, tout puéril qu'il soit, M. du Méril a, de plus, le tort de ne pas le suivre uniformément. En effet, dans la même note et presque dans la même ligne, il écrit : Silenos ou Seilinos et Timée de Sicile, Sisyphos de Coos et Denys d'Halicarnasse, Diodoros et Ælien [11]. Nous allons transcrire une phrase entière de M. du Méril, pour faire juger de l'effet choquant que produit cette capricieuse bigarrure : « Virgile, dit-il, avait fait son *Georgica* et Macer son *Theriaca* d'après Nikander; Varron traduisait Apollonios de Rhodes, Ovide Aratos, et il prenait le sujet de ses Métamorphoses dans Nikander et dans Parthenios [12]. » Pourquoi dire le

[1] *Poésies populaires latines*, p. 15, n. 6. — [2] *Ibid.* p. 8, n. 6; p. 13, n. 5; p. 36, n. col. 1 — [3] *Ibid.* p. 7, n. 1. — [4] *Ibid.* p. 69, n. 2, et p. 135, n. 3. — [5] *Ibid.* p. 409, n. 1; p. 414, n. 1. — [6] *Ibid.* p. 111, n. 1, col. 2. — [7] *Ibid.* p. 142, n. 1. — [8] *Ibid.* p. 25. — [9] *Ibid.* p. 231 et à la table. — [10] *Ibid.* p. 116, n. 1. — [11] *Ibid.* p. 6, n. 3; p. 35, n. 1, et passim. — [12] *Ibid.* p. 62, n. 6.

Georgica de Virgile, quand, deux lignes plus bas, on croit pouvoir dire, comme tout le monde, les Métamorphoses d'Ovide? Pourquoi écrire Aratos, quand on vient de dire Varron? Pourquoi, dans la même note, écrire Dictys de Crète et Dictys Cretensis[1], Aischyles et Ménandre[2]?

M. du Méril a aussi une manière d'indiquer les citations, qui s'écarte de tous les usages philologiques. Il écrit, par exemple, « Ap. Polenus[3]; Scaliger ad Fastus[4]; Van Lennep, apud Terent. Maurus[5]. » Quelquefois même il mêle le latin, le grec et le français : « Servius ad Virgile[6]....; Apud Cicéron, de republica[7]. » Ou bien : « Hesychius, voyez Euripides, ap. Athénée[8]. » Trois langues dans la même ligne! Je n'insiste pas. Ce sont là des vétilles qui arrêtent et déroutent un peu le lecteur, mais qui ne doivent diminuer en rien la reconnaissance que mérite, je ne puis trop le répéter, une aussi utile et aussi intéressante publication.

MAGNIN.

ΑΝΩΝΥΜΟΥ ΣΤΑΔΙΑΣΜΟΣ, *ἤτοι Περίπλους τῆς Μεγάλης Θαλάσσης*. *Anonymi Stadiasmus, sive Periplus Maris Magni. Interprete nunc primum J. Fr. G.* Dans le second volume des *Petits Géographes* de M. Gail, p. 409 et suiv.

Chargé par M. le ministre de l'instruction publique de visiter les manuscrits grecs des bibliothèques d'Espagne, mon premier soin, en arrivant à Madrid au mois de mai de l'année dernière, fut d'examiner le manuscrit d'après lequel Iriarte a publié le *Stadiasmus*. Tout le monde connaît l'importance de ce curieux fragment de géographie ancienne. Postérieurement à Iriarte, M. Mannert s'en était servi pour la partie septentrionale de la côte d'Afrique, M. Leake, pour la côte méridionale de l'Asie mineure, et M. Pacho, pour celle de la Cyrénaïque. M. Gail est encore le seul qui ait publié un travail véritablement critique sur le *Stadiasmus;* ce travail, qui se trouve dans le second volume de ses Petits Géographes, a été singulièrement amélioré par l'analyse et les observations de M. Letronne. (*Journ. des Sav.* février 1829, p. 114.)

« Tel qu'il est, dit ce dernier, le *Stadiasme* est encore un des débris les plus précieux de la géographie ancienne. Nous avons dit que le texte a

[1] *Poésies populaires latines*, p. 35, n. 1. — [2] *Ibid.* p. 56, n. 4. — [3] *Ibid.* p. 12, n. 6. — [4] *Ibid.* p. 12, n. 7. — [5] *Ibid.* p. 45, note, col. 1, et p. 56, n. 3. — [6] *Ibid.* p. 18, n. 4; p. 104, n. 5; p. 113, n. 1. — [7] *Ibid.* p. 18, n. 6. — [8] *Ibid.* p. 113, n. 1.

été publié par Iriarte sur un seul manuscrit, et l'on a tout lieu de croire que le savant espagnol ne l'a pas toujours bien lu. M. Gail aurait bien désiré en avoir une nouvelle collation; mais il n'était pas facile, apparemment, de se la procurer. Il s'en est tenu au texte d'Iriarte, qu'il a dû corriger *ex ingenio*, le plus souvent de manière à laisser peu de doute sur la certitude de ses corrections. On ne doit pas moins désirer que celui qui le publiera une troisième fois puisse se procurer la collation nouvelle dont M. Gail a été privé; car, après son travail, il y reste encore un grand nombre de passages tellement corrompus, qu'il faut désespérer de les rétablir sans un tel secours. Les mesures, principalement, sont altérées dans une multitude de passages, soit qu'Iriarte ait mal lu les chiffres, soit que les altérations existent dans le manuscrit lui-même. Le plus souvent, l'éditeur a été obligé de mettre à côté de ces nombres le mot *mendose;* et c'est, en effet, tout ce qu'en bonne critique il était possible de faire.»

Personne ne répondit à l'appel de M. Letronne, qui, en 1840, prit le parti de faire écrire à Madrid, afin d'obtenir la collation du manuscrit en question; il comptait en faire usage pour son édition des Fragments des poëmes géographiques de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque. (Paris 1840, in-8°.) Il reçut effectivement cette collation, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. le vicomte de Santarem; mais il fut si peu satisfait des résultats, qu'il se décida à réimprimer ses observations sur le *Stadiasmus*, publiées dans le Journal des Savants, rendant ainsi compte de cette infructueuse négociation : « M. le vicomte de Santarem a eu la bonté de demander pour moi à Madrid une collation nouvelle du manuscrit du *Stadiasme*. Cette collation, faite avec grand soin, sous la surveillance de M. Patino, conservateur en chef de la bibliothèque de Madrid, dissipe toutes les espérances que je fondais sur une révision de ce manuscrit. Il est malheureusement trop certain, à présent, qu'Iriarte l'avait publié avec beaucoup d'exactitude; car la collation qui m'a été transmise n'offre que six ou sept variantes, trop insignifiantes pour que je les transcrive. On ne peut donc espérer d'améliorer ce texte corrompu autrement que par des conjectures, à moins qu'on ne trouve un second manuscrit. »

M. Letronne a fait tout ce qui était en son pouvoir pour améliorer le texte de ce précieux fragment géographique, et il était assez naturel qu'il abandonnât toute espérance après cette dernière et infructueuse tentative. Je suis heureux cependant de lui annoncer que ses premiers soupçons étaient très-bien fondés, et de pouvoir mettre à sa disposition une collation à laquelle il attachait, avec raison, tant d'importance.

Iriarte a laissé beaucoup à faire sur le manuscrit du *Stadiasmus;* c'est ce dont je n'ai pas tardé à me convaincre après un examen de quelques lignes. J'ai donc cru devoir entreprendre une nouvelle révision de ce manuscrit, et j'ai retiré de ce travail les résultats les plus avantageux. Le lecteur en trouvera la preuve dans les détails qui vont suivre.

Dans la notice et la description matérielle du manuscrit en question, Iriarte a commis une erreur capitale; il dit, en parlant de l'écriture : « Litteris quidem æqualibus et ad quadratam formam accedentibus, sed « minutis, ac præ senio pallidis caducisque ; adeoque interdum lectori « prope invisis ; sæculo XIV°, ut videtur, ineunte descriptus. » Et cependant, il suffit à toute personne tant soit peu versée dans l'étude de la paléographie grecque de jeter les yeux sur ce manuscrit pour reconnaître qu'il est du X° siècle, et non du XIV°. Une si grande différence dans la fixation de l'âge de ce manuscrit ne doit pas étonner de la part de ce savant, qui a commis tant d'erreurs de tout genre, comme on le verra dans le cours de cet article. Nous lisons plus loin, dans la notice : « *Deinde incerti auctoris* divisionem terræ *tribus Noë filiis factam, gentiumque ex iis* genealogiam; *tum eodem fortasse auctore, præcipuorum orbis* montium *ac* fluviorum *nomina, et* Magni maris Stadiasmum, etc. » Les deux fragments qui contiennent les principaux noms de montagnes et de fleuves appartiennent non-seulement au même auteur, mais encore au même ouvrage que le *Stadiasmus*, comme le prouve cette transition placée entre les deux fragments : *Δεδειγμένων οὖν τῶν ὀνομάτων κ. τ. λ.* qui ressemble exactement au commencement du *Stadiasmus : Δεδειγμένων οὖν τούτων κ. τ. λ.* Comme ces fragments sont peu étendus, j'ai pensé qu'il pouvait être utile de les publier. Les voici donc tels que les donne le manuscrit.

Fol. 62, r°. *Ὄρη δὲ ὀνομαστὰ*[1] *εἰσὶν ἐν τῇ γῇ δώδεκα.*

Λίϐανος εἰς[2] *τὴν Συρίαν μεταξὺ Βύϐλου καὶ Βηρυτοῦ.*

Καύκασος εἰς τὴν Σκυθίαν.

Ταῦρος[3] *εἰς τὴν Κιλικίαν καὶ Καππαδοκίαν.*

Ἄτλας εἰς τὴν Λιϐύην ἕως τοῦ Μεγάλου ποταμοῦ.

Παρνασὸς[4] *ἐν τῇ Φωκίδι.*

[1] Dans Iriarte : Ὄρη (fort. Ὀρέων) *δὲ ὀνόματα.* Cet éditeur prête une faute au copiste et corrige ce qui ne doit pas être changé ; l'auteur dit ici Ὄρη *δὲ ὀνομαστὰ* (et non *ὀνόματα*), comme plus bas *Ποταμοὶ οὖν εἰσὶν ὀνομαστοί.* — [2] Sur cette locution, *εἰς* avec l'accusatif sans qu'il y ait mouvement, voy. M. Gail, *l. c.* p. 418. — [3] Scholies sur saint Grégoire de Nazianze, manuscrit grec n° 996, fol. 74 v° : *Ταῦρος ὄρος παμμέγεθες Κιλικίαν διϊστῶν καὶ Καππαδοκίαν.* Un peu plus loin (75, r°), il parle d'un fleuve nommé *Φίϐος*, dont il place la source dans le Taurus : *ποταμός ἐστιν ἐν τῷ Ταυρικῷ ὄρει Φίϐος προσαγορευόμενος.* — [4] Ou *Παρνασσὸς*, voy. Étienne de Byzance *s. h. v.*

Κιθαιρὼν ἐν τῇ Βοιωτίᾳ.
Ἑλικὼν ἐν τῇ Τελμισῷ [1].
Παρθένιον [2] ἐν τῇ Εὐβοίᾳ.
Ναυσαῖον [3] τὸ καὶ Σινᾶ ἐν τῇ Ἀραβίᾳ.
Λυκάβαντος [4] ἐν Ἰταλίᾳ καὶ Γαλίᾳ [5].
Πίνιον [6] ὁ καὶ Μιμὰς εἰς τὴν Χῖον.
Ὄλυμπος εἰς τὴν Μακεδονίαν.

Δεδειγμένων οὖν τῶν ὀνομάτων τῶν δώδεκα ὀρέων τῆς γῆς ἀναγκαῖόν ἐστι καὶ τοὺς ἐπισήμους ποταμοὺς δηλῶσαί σοι.

Ποταμοὶ οὖν εἰσὶν ὀνομαστοὶ τεσσαράκοντα ἐν τῇ γῇ οὗτοι·

Ἴνδος ὁ καλούμενος Φίσων, Νεῖλος ὁ καλούμενος Γηὼν, Τίγρις, Εὐφράτης, Ἰορδάνης, Κίφησος [7], Τάναϊς, Ἰσμηνὸς, Θρυμάντος [8], Ἅλυς, Αἰσωπὸς [9], Θερμώδων, Ἐράσινος, Ῥεῖος [10], Βορυσθένης, Ἀλφειὸς, Ταῦρος, Εὐρώτας, Μέανδρος [11], Ἄξιος, Πύραμος, Ὀρέντης [12], Ἕβρων [13], Σαγγάριος, Ἀχελῶος, Πινειὸς [14], Εὔηνος, Σπερχιὸς [15], Κάϋςρος, Σιμόεις, Σκάμανδρος, Στρυμὼν, Παρθένιος, Ἴςρος, Ῥῆνος, Βαίτης, Ῥοδανὸς, Ἠριδανὸς, Βαῖος [16], Θούβηρος ὁ νῦν καλούμενος Τιβέρης. Ὁμοῦ ποταμοὶ μ′ [17].

Οὗτοι οὖν οἱ ποταμοὶ οἱ περιεχόμενοι τῇ γῇ· φασὶ δέ τινες δοκοῦντες ἔμπειροι εἶναι ὅτι οἱ πρῶτοι δʼ οἱ μεγάλοι ποταμοὶ οἷον Φίσων, Γηὼν, Τίγρις, Εὐφράτης [18], ἀκατάληπτοι μέν εἰσι πόθεν ἢ πῶς ἐξέρχονται μὴ εἰδέναι τινά.

[1] Sans doute Τενμησσῷ ou Τενμησῷ. Voy. Strab. p. 412, *ibique* Siebenk.; mais cette ville est bien éloignée de l'*Hélicon*. — [2] *Theognosti canones ap. Cramer Anecd. gr.* p. 124 : Παρθένιον ὄνομα ὄρους. — [3] Peut-être faut-il lire Σιναῖον, forme donnée aussi par Suidas, *s. v.* Σινᾶ. Rien de plus fréquent que ces transpositions de consonnes, comme βαλεῖν pour λαβεῖν, etc. — [4] J'ignore quelle est cette montagne; il n'est guère possible de retrouver dans ce nom celui des Alpes qui, cependant, devrait figurer dans cette liste. — [5] Lisez Γαλλίᾳ. — [6] Πίνιον est sans doute encore un nom corrompu. — [7] Lisez Κηφισσὸς, qui est l'orthographe usitée. — [8] Il faut corriger Ἐρύμανθος. — [9] On écrivait aussi Αἴσηπος. Voy. Schol. in Hes. Theogon. 338; Appian. Bell. Mithrid. 76; schol. Apollon. I, 1115. A moins que l'auteur n'ait voulu parler du fleuve de la Thébaïde; dans ce cas il faudrait écrire Ἀσωπός. — [10] Quel est ce fleuve? ne serait-ce pas une corruption de Κίος? — [11] Lisez Μαίανδρος. — [12] Il faut corriger Ὀρόντης. — [13] Sans doute Ἕβρος. — [14] Lisez Πηνειός. — [15] Corrigez Σπερχειός. — [16] On pourrait retrouver, dans ce nom, une corruption abrégée de Βασίλειος, ou peut-être, par transposition de lettres, le copiste a-t-il lu ΒΑΪΟΣ au lieu de ΒΑΘΙΣ. — [17] Au lieu de ποταμοὶ μ′, je trouve dans ma copie ποταμοὶ β′, qui est une erreur, puisque les fleuves mentionnés dans cette liste sont au nombre de quarante, comme il est dit plus haut : Ποταμοὶ οὖν εἰσὶν ὀνομαςοὶ τεσσαράκοντα. Toutefois, je ne puis assurer que la faute n'existe pas dans le manuscrit; mon intention était de vérifier le fait en retournant à Madrid, mais les tristes circonstances qui ont hâté mon retour à Paris ne m'en ont pas laissé le temps. Du reste, on sait que la forme ancienne du β a fait souvent confondre cette lettre avec le μ; voy. M. Boissonade, *Anecd. gr.* tom. V, pag. 96. — [18] Sur ces quatre fleuves, voyez le fragment géographique pu-

Λέγουσι δὲ τοῦτο ὅτι, ὅτε πλημμυρεῖ Γηὼν ὁ καλούμενος Νεῖλος ὁ ποτίζων πᾶσαν τὴν γῆν Αἰγύπτου καὶ Αἰθιοπίας, οἱ τρεῖς οὗτοι λήγουσιν. Ἐπὰν δὲ οὗτος μειωθῇ, ἐκεῖνοι ὑπερυψοῦνται τοῖς νάμασι, διὸ καὶ τὰ ὕδατα αὐτοῦ ὁμοχροοῦσιν. Ὁ γὰρ Ἰορδάνης λευκώπιδα[1] *σύρει τὰ κύματα*[2] *καὶ ἀποχέει ἐν τῇ Πρασίᾳ θαλάσσῃ ἥτις καλεῖται Νεκρά.*

Δεδειγμένων οὖν τούτων κ. τ. λ. Suit le texte du *Stadiasmus.*

Après les recherches de M. Gail et de M. Letronne sur l'auteur de cet ouvrage et sur l'époque où il a été composé, mon intention n'est pas de reprendre des questions littéraires suffisamment éclaircies par ces deux savants, et j'ai hâte de livrer au public les résultats du travail que j'ai entrepris sur le manuscrit de Madrid. Mais, avant tout, examinons deux passages mal lus par Iriarte, et dans lesquels M. Gail a cru reconnaître des traces d'interpolation.

Dans la dissertation placée en tête du *Stadiasmus*, M. Gail discute (p. 419) le premier passage, § 159 : *ἀπὸ Καλανθίας κώμης εἰς Ἐλαιοῦντα...* puis, au paragraphe suivant : *ἀπὸ Σεψαούσης εἰς κώμην.... Κώρυκον.* Il prétend, avec Leake, que *Ἐλαιοῦντα* et *Σεψαούσης* désignent la même

blié par Bandini Monum. Eccles. tom. III, pag. 99 *et suiv.* Dans ce fragment il y a plusieurs erreurs, qu'il est facile de corriger au moyen du manuscrit grec de la Bibliothèque royale, n° 1346, p. 99, 25 de l'édit. *Μάρις... Τρεῖς*, lisez *Μάρις, ἐκ τοῦ Αἵμου τρεῖς*; pag. 100, *Σιρμίου τῆς πάλαι Ῥωμαίων οὐ δαίμονος πόλεως*, lisez *εὐδαίμονος*; p. 101, *Οὐδὲν δὲ θαυμαςὸν ὁ Ἴςρος*, lisez *εἰ ὁ Ἴστρος.* Un peu plus loin corrigez *ἀναβρύων* au lieu d'*ἀνακρύων*, et enfin, *Ὁ μέντοι Τίγρις* au lieu de *Ὁ μέντοι τις.* —
[1] Lisez *λευκώπια.* Ce mot *λευκώπιος* serait pris ici dans le sens de *λευκοφανής*, adjectif rare, mais qui se trouve dans saint Épiphane, tom. II, pag. 237, B : *Ἄνδρες λευκοφανεῖς.* La teinte sulfureuse blanchâtre de eaux du Jourdain, surtout à sa sortie du lac de Tibériade, a été remarquée par des voyageurs modernes ; voy. Barbié du Bocage, *Dictionnaire géographique de la Bible*, pag. 113. Tzetzès, manuscrit grec 2644, fol. 310, verso, dit, en parlant des flots : *Τοῦ ὕδατος τὰ ἄκρα δὲ πάντως τῶν λευκοχρόνων* (lisez *λευκοχρόων*). Cette apparence de teinte blanchâtre, appliquée à la terre, répond au mot *λευκόγειος* employé par Strabon, pag. 799 : *Μεταξὺ δὲ πρῶτον μὲν ἄκρα λευκόγειος, Λευκὴ ἀκτὴ καλουμένη* ; les manuscrits varient entre *λευκόγαιος* et *λευκόγειος.* Cette dernière forme se retrouve dans la paraphrase des deux premiers livres de l'Iliade (B, 647 et 656), publiée par Wassenbergh, *Franequeræ*, in-8°. Ces mots, où *λευκὸς* entre en composition, me rappellent le passage d'un poëme inédit (manuscrit grec 1720, fol. 101, verso) dans lequel l'auteur, nommé Mélitiniote, forme des mots où il mêle avec profusion le blanc, le noir, le rouge, etc. Il dit, fol. 102, recto : *Ὁδεύων οὖν, ὡς εἴρηται, τὸ τότε καταμόνας, Ἐθαύμαζον κατὰ πολὺ τῶν βοτανῶν τὰς θέσεις, Τὰς ποικιλίας τῶν ἀνθῶν, τὴν βαφὴν τῶν χρωμάτων, Πορφυρολευκοκόκκινον ἐν μέρει φαινομένην, Καὶ χρυσοπρασινίζουσα καὶ βενετοφοροῦσα* (lisez *χρ-σαν καὶ β-σαν*), *Ἐν μέρει δὲ λευκίζουσαν, πορφυροβεβαμμένην, Καὶ λευκομελανίζουσαν ταῖς πολυχρόαις πόαις.* — [2] Tryphiodore, vers. 392 : *Καὶ δὲ πορφύρεον μὲν ἘΛΊΣΣΕΤΑΙ ἔνδοθι πύργων Αἵματος ἐκχυμένου πέλαγος καὶ ΚΥ͂ΜΑ φόνοιο.*

ville, le dernier nom étant une corruption de Σεϐαςῆς, qui, d'après le témoignage d'Étienne de Byzance, était l'ancien nom d'Éleunte. Cette dernière dénomination ne serait donc pas d'une date postérieure à la fin du ve siècle. Mais la présence de deux noms différents pour désigner la même ville fait supposer à l'éditeur que l'un est l'explication de l'autre, et qu'il a été inséré postérieurement dans le texte.

On voit que ces conjectures reposent simplement sur le mot Σεψαούσης; mais elles disparaissent et tombent d'elles-mêmes devant la leçon du manuscrit, qui porte très-distinctement Σελαούσης et non Σεψαούσης. Le premier Σ est de trop, et vient de la fin du mot précédent τῆς, les deux se trouvant écrits ainsi primitivement ΤΗΣΕΛΑΟΥΣΗΣ. Il faut lire Ἐλαούσης ou Ἐλαιούσσης, orthographe d'Étienne de Byzance, et non Σεϐαςῆς. M. Gail avait donc bien raison de dire en note : « *Forsan liceret conjicere* Ἐλαιούσης *ob præcedens* τὸ Ἐλαιοῦντα. » Mais ce qu'il ajoute, *sed rectius, me judice, putat Leakius, etc.*, est détruit par ce que nous venons de dire. On s'étonnera, sans doute, de trouver ainsi, à deux lignes de distance, deux orthographes différentes du même nom. Du reste, peut-être, au lieu de Ἐλαιοῦντα, pourrait-on lire Ἐλαιοῦσαν ou Ἐλαοῦσαν, forme moins régulière, qui se retrouve encore page 482, 2 et 4, Ἐλαοῦσαν et Ἐλαούσης, mais pour désigner une autre localité, une petite île, située non loin de la côte de la Carie, au nord de l'île de Rhodes. Ces variétés dans l'orthographe d'un même nom tiennent, sans doute, à la négligence du copiste; elles sont très-fréquentes dans le *Stadiasmus* [1]. Ainsi donc la leçon Σελαούσης, citée plus haut, ôte à ce passage le caractère de fait chronologique, et justifie pleinement l'opinion de M. Letronne, qui se refusait à toute idée d'interpolation. Ce dernier a dit, en effet : « M. Gail y trouve un très-petit nombre d'indices de l'époque romaine; par exemple, en Cilicie, un promontoire dit ἄκρα Ἰανουαρία a le nom de *Sébaste*, donné à Éleunte de Cilicie. M. Gail les regarde comme des additions à l'ouvrage original; il croit que le premier nom et le mot Ἰανουαρία auront été insérés après coup dans le texte. Cela me semble fort improbable [2]. »

[1] J'en citerai un exemple qui n'est pas indiqué dans Iriarte, p. 448, 8 : Ἀπὸ τοῦ Ἡρακλείου εἰς τὸ Δρέπανον ςαδ. ζ'. ἀκρωτήριόν ἐςιν ὑψηλὸν τοῦ Ἡρακλείου. Au lieu du second Ἡρακλείου, le manuscrit donne Ἡρακλέους. — [2] Deux petites erreurs typographiques rendent incompréhensible le commencement de cette citation : au lieu de *a le nom de Sébaste*, il faut lire *et le nom de Sébaste*; et plus bas, *le dernier nom et le mot* Ἰανουαρία, ou bien *le premier nom et le mot Sébaste*, au lieu de *le premier nom et le mot* Ἰανουαρία. J'ai relevé ces deux fautes typographiques, qui dénaturent la pensée de M. Letronne, parce qu'elles ont été reproduites dans la réimpression

Voici l'autre passage, page 489, 10 : Ἀπὸ Ἰασοῦ ἐπὶ τὴν Ἀκρίτην ϛάδ. σμ'. οἰκεῖται κατέναντι Πάσσαλα πηγὴ εἰς Θενετόν· ἀποβῆναι εἰς Μύλασσαν, ϛάδ. κ'. En citant cette phrase, M. Gail dit, page 420 : « Ubi, si non re« pugnaveris a dignoscendo scholion marginale, *εἰς Οὐενετόν*, pravo et « nupero græcismo scriptum, sensus erit parere Passala Venetorum im« perio. Forsan quoque serus quidam librarius nescio quo compendio « exprimere voluit, Passala *etiamnunc* habitari. » Ces conjectures ne semblent pas très-heureuses; peut-être, en examinant très-attentivement les éléments paléographiques de ce passage, pourrait-on reconnaître la véritable leçon. Le manuscrit offre à peu près Πάσσαλα πηγὴ· $\frac{\varepsilon}{\sigma}$θερεϛὸν [1] ἀποβῆναι. J'avais d'abord pensé à lire σὲ θερινὸν [2] ἀποβῆναι, mais cette correction ne me satisfait pas. Je serais plutôt porté à croire que, sous les mots πηγῆ $\frac{\varepsilon}{\sigma}$, se trouve caché le nom d'une ville de Carie, nommée Πήγασα (voy. Étienne de Byzance, *s. h. v.*). Peut-être aussi doit-on lire κεῖται au lieu de οἰκεῖται, et au lieu d'ἀποβῆναι, une nouvelle phrase Ἀπό et un nom propre au génitif, selon la manière de l'auteur. Dans tous les cas, je doute fort qu'il soit ici question des Vénitiens, et je laisse à d'autres plus habiles le soin de découvrir la véritable leçon. Passons en revue maintenant les variantes principales qui m'ont été fournies par une révision complète du manuscrit de Madrid.

Sans doute, dans le nombre de celles que j'ai recueillies, plusieurs pourraient paraître inutiles, puisqu'elles ne feraient qu'introduire de nouvelles fautes dans le texte. Pour être exact cependant, Iriarte, tout en corrigeant ces fautes, aurait dû prévenir le lecteur, et, puisqu'il poussait le scrupule jusqu'à imprimer la locution moderne de ἀπό avec l'accusatif, il devait, en éditeur consciencieux, suivre partout la leçon du manuscrit, qu'il change souvent pour introduire dans son texte le génitif, au lieu de l'accusatif [3]. Les formes de grécité moderne, signalées déjà par M. Gail (p. 416 et 417) dans la rédaction du *Stadiasmus*, sont plus nombreuses qu'on ne le pensait [4], et cette observation ne doit

de son article sur le *Stadiasme*. (*Fragm. des poëmes géogr. de Scymnus de Chio*, p. 305.) — [1] Nous n'avons pas les moyens typographiques de reproduire la physionomie de ce passage du manuscrit. — [2] Platon. leg. XII, p. 95 : Τέτταρες δ' εἰσὶ ξένοι ..... Ὁ μὲν δὴ πρῶτός τε καὶ διὰ τέλους ἀεὶ ΘΕΡΙΝΟΣ ὡς τὰ πολλὰ διατελῶν ταῖς φοιτήσεσι. — [3] Ainsi le manuscrit porte, p. 435, 12 : Ἀπὸ τὸ Χῖ; p. 437, 6 : Ἀπὸ Ἑρμαῖον; p. 447, 7 : Ἀπὸ Ῥίνον; p. 448, 11 : Ἀπὸ τὸ Δρέπανον; p. 459, 3 : Ἀπὸ Κάρπην; p. 481, 11 : Ἀπὸ Καῦνον; p. 487, 6 : Ἀπὸ Δῆλον; p. 489, 5 : Ἀπὸ Πάνορμον; p. 496, 13 : Ἀπὸ Καλαμύδην; p. 497, 3 : Ἀπὸ Βίεννον (et non Βιέννου), au lieu du génitif qu'Iriarte met dans tous ces passages. — [4] Au lieu de τὸ Ζέφυρον, p. 439, 7, le manuscrit donne τὸ Ζεφύριν, qui semblerait être la forme moderne de Ζεφύριον, orthographe beaucoup plus usitée.

pas être indifférente aux yeux de ceux qui seraient tentés d'entreprendre de nouvelles recherches sur l'auteur de ce fragment géographique.

Le manuscrit contient aussi plusieurs fautes d'orthographe et des erreurs de noms propres; Iriarte en a corrigé quelques-unes, mais sans avertir le lecteur [1]. En comparant son texte avec celui de M. Gail, on reconnaît que ce dernier l'a considérablement amélioré, qu'il a corrigé la plupart des erreurs de copiste, et restitué quelques passages corrompus. Toutefois, parmi les erreurs que M. Gail a fait disparaître du texte, il en est plusieurs que l'on serait tenté de regarder comme des fautes d'impression échappées à l'attention d'Iriarte [2]; mais, lorsqu'on lit dans ce dernier *φάραγι* (p. 437, 1, éd. Gail), et en note *leg. φάραγγι*, tandis que le manuscrit donne très-distinctement *φάραγγι*, on ne sait plus que penser de la négligence d'un éditeur qui prête ainsi gratuitement des fautes au copiste, afin de les corriger; et l'on conçoit le scrupule de M. Gail, qui, tout en rectifiant le texte, a cru devoir citer en note la leçon fautive d'Iriarte. Ailleurs encore le manuscrit le justifie pleinement en donnant [3] *βράχος* et non *βράχον* (p. 440, 3), *ἀγκυροβολία* [4]

[1] Ainsi le copiste a écrit, p. 438, 8, *ἀκρωτήριόν ἐστιν ἔχων* (au lieu de *ἔχον*) *σκό- ἐκ πελον δεξιῶν* (la préposition ajoutée au-dessus); p. 455, 4, *μήνηγγα* pour *μήνιγγα*; p. 463, 6, *τὸν Νυμφαῖον* pour *τὸ Νυμφαῖον*; p. 496, 5, *ἔχειν* pour *ἔχει*. De même l'orthographe de certains noms propres a été rectifiée tacitement par Iriarte, qui a écrit, avec raison sans doute, p. 456, 3 et 6, Ἀχολῆς, Ἀχόλα, au lieu de Ἀγχολῆς, Ἀγχόλα, donné par le manuscrit; p. 489, 9, Μύνδον pour Μύδον; p. 487, 13, *ἐκ* Κρεγέας pour *ἐκρεγέας*; p. 491, 14, Σαλαμῖνα, et p. 492, 1, Σαλαμῖνος, au lieu de Σαλαμῆνα et Σαλαμῆνος. — [2] Telles que *ὁρμίζου*, p. 437, 4, au lieu de *ὁρμίζου*, et *ἐπανίημι*, p. 488, 1, au lieu de *ἐπανίημι* (le manuscrit donne *ἐπάνειμι*, comme le propose M. Gail), fautes dont le dernier éditeur ne parle pas, et avec raison; mais il devait signaler les suivantes: p. 444, 6, *ἀριστερὰ κατάγου*, au lieu de *ἀριστερᾷ κατάγου*; p. 476, 13, Κωρίκου au lieu de Κωρύκου, et prévenir le lecteur que les chiffres grecs indiquant les numéros d'ordre des paragraphes n'existent ni dans Iriarte ni dans le manuscrit, et qu'il a cru devoir les ajouter pour la commodité du lecteur. — [3] Le manuscrit donne aussi *ὅρμος* et non *ὥρμος* (p. 439, 12), *καλεῖται* et non *καλλεῖται* (p. 441, 9), *φάραγγα* et non *φάραγα* (p. 461, 6), *ἀγοράν* et non *ἀγωράν* (p. 497, 9). — [4] Le mot *ἀγκυροβολία* doit être ajouté au *Thesaurus*, qui n'offre que la forme neutre *ἀγκυροβόλιον*, ce qui pourrait peut-être donner l'idée de lire *ἀγκυροβόλια*. Mais le pluriel ne convient pas ici, et *ἀγκυροβολία* est dans l'analogie, comme les mots *ἀκτινοβολία*, *ἐκηβολία*, *παλιμβολία*, *φυλλοβολία* et *λιθοβολία* dans Épiphan. (Amadut. *Anecd. litter.* t. III, p. 77) : Ἐν τῇ λιθοβολίᾳ τοῦ πρωτομάρτυρος Στεφάνου. Dans Cramer (*Anecd. gr. Parisiens.*), t. II, p. 77, 15 : Τὸν δῆμον εἰς λιθοβολίας διανέστησαν. Le *Thesaurus*, sous le mot Ἀγκυροβόλιον, donne ainsi l'indication d'un passage de Strabon : *Lib. I, p.* 103. Cette citation est inexacte, puisque la page 103 appartient au second livre. J'en indiquerai, à la place, une autre tirée du même écrivain, p. 777 : Καὶ μετὰ τοῦτον τραχεῖα καὶ δυσπαράπλευστος..... παραλία

et non ἀκυροϐολία (p. 440, 7). On n'ose pas davantage regarder comme des fautes typographiques d'autres erreurs qu'Iriarte a commises et qui n'existent point dans le manuscrit [1]. M. Gail a corrigé toutes ces erreurs et rectifié l'orthographe de quelques noms propres [2]. En agissant ainsi, il n'a fait que ce que doit faire tout éditeur attentif [3], et, s'il n'a pas toujours exactement deviné la leçon véritable [4], on ne doit pas moins lui savoir gré des efforts qu'il a faits. Mais, ainsi que nous venons de le dire, s'il a cru devoir rectifier l'orthographe de certains noms propres, il s'est trouvé embarrassé pour d'autres, et il n'a pas osé changer la leçon donnée par Iriarte, et contredite aujourd'hui par le manuscrit [5].

σπάνει λιμένων καὶ ἀγκυροϐολίων.— [1] Ainsi Iriarte a imprimé τὸ πρό (p. 441, 2, éd. Gail) au lieu de τὸ πρός, κουνός, qui ne signifie rien, au lieu de βουνός (p. 449, 7), ἐπί au lieu de ἀπό (p. 453, 5), εὐπέχουσα au lieu de ἀπέχουσα (p. 456, 7), ἔϐημον au lieu de ἔρημον (p. 492, 13). Cet éditeur a lu aussi ἐπευθείας (p. 460, 13), κατὰ ΔΗ (p. 466, 4), ἐπὶ ΤΑ Ἀκάμαντα (p. 473, 11), et κρημνώδος (p. 466, 1), tandis que le manuscrit porte distinctement ἐπ' εὐθείας, κατὰ ΔΕ, ἐπὶ ΤΟΝ Ἀκάμαντα et κρημνώδης. Ce dernier mot me rappelle une pensée que j'ai lue dans le manuscrit grec n° 1087, fol. 118, r° : Παρείκασἶαι ὁ βασιλεὺς ὄρει ΚΡΗΜΝΏΔΕΙ καὶ δυσϐάτῳ, παντοίαις ὀπώραις καὶ πόαις κομῶντι, καὶ θηρίων πλήρει· ἐφ' ᾧ καὶ ἀνέλευσις δυσχερὴς, καὶ ἡ διαμονὴ ἐπισφαλής. — [2] Le manuscrit justifie M. Gail, et donne Ταριχαίας (p. 452, 12) et non Ταριχαίαν, Σελεύκειαν (469, 5) et non Σελεύκιαν, Σαρπηδονίαν (p. 469, 9) et non Σαρπεδονίαν, Ἀφροδισιάδα (p. 470, 13) et non Ἀφροδισιάδην, Χελιδονίῳ (M. Gail, p. 477, 9, corrige Χελιδονίων) et non Κελιδονίῳ, Τελεμενσοῦ (p. 480, 11) et non Τελμενσοῦ, Νήσυρον (M. Gail, p. 483, 7, corrige Νίσυρον) et non Μήσυρον. Iriarte a aussi imprimé, p. 457, 8, Ἀπὸ Λέπἶεως εἰς Θερμάν. M. Gail a corrigé Θερμάς, à cause du paragraphe suivant Ἀπὸ Θερμῶν, κ. τ. λ. C'est effectivement ce que porte le manuscrit. — [3] En lisant (p. 464, 7) dans Iriarte : Ἀπὸ δὲ τοῦ Ποσειδίου ἀκρωτηρίου τὸν κόλπον, M. Gail a bien vu qu'il fallait ajouter la préposition ἐπί devant τὸν κόλπον, et c'est ce qu'il a fait, d'accord avec le manuscrit. P. 468, 1 : Ἀπὸ Ἀρείου ποταμοῦ ἐπὶ ΣΤΌΜΑΤΟΣ λίμνης. M. Gail dit en note : *Forsan* ἐπὶ σἶόμα τῆς, *vel* ἕως σἶόματος. Le manuscrit, donne la première leçon, ἐπὶ σἶόμα τῆς. — [4] Ainsi p. 434, 7 : Ἐμφαίνω δε, κ. τ. λ. En note : *Vulgo* ἐμφαινῶ. *Fort. leg.* ἐμφανῶ ; lisez, d'après le manuscrit, ἐμφανιῶ, futur attique d'ἐμφανίζω. P. 485, 8 : καὶ Τείμων. En note : *Fort.* κατατείνων ; dans le manuscrit καὶ τείνων. P. 488, 11 : Μελανθισκοπλόν, et non Μελανθισκοπελόν, comme M. Gail dit en note. Ce dernier a corrigé et introduit dans son texte τὸν Μελάνθιον σκοπελόν. Correction pour correction, il valait mieux écrire τοὺς Μελανθίους σκοπελούς, leçon donnée par le manuscrit et justifiée par l'usage. L'auteur lui-même emploie ailleurs (p. 485, 7) le pluriel. Enfin, p. 495, 13 : Λιμὴν ἐσἶι· καὶ πόλιν ἔχει δὲ ὕδωρ. En note : *Fort.* λιμὴν ἐστι καὶ πόλις· ἔχει....... *aut* πόλις ἐσἶὶ καὶ λιμήν. La leçon du manuscrit est πόλιν ἔχει καὶ ὕδωρ. — [5] Ainsi le copiste a écrit, p. 450, 16, Κορύνθιον et non Κοζύνθιον ; p. 456, 10, Θύθνης et non Θίθνης ; p. 473, 6, Ζεφελίοις et non Ζεφελίους ; p. 485, 7, τὴν Μήκωνος et non τὴν Μήκονον (M. Gail a corrigé Μύκονον) ; p. 489, 9, Ἀκρίταν et non Ἀκρίτην ; p. 491, 5, Μάθουσἶα et non Μάθουντα (M. Gail a corrigé Ἀμαθοῦντα) ; p. 493, 7, Κυ-

Dans d'autres circonstances, en voulant améliorer le texte du premier éditeur, M. Gail a introduit dans le sien des erreurs pour lesquelles le manuscrit nous vient encore en aide [1].

Iriarte, si peu exact dans la lecture des noms propres, n'a pas dû se montrer plus attentif aux accents [2]. Ce sont des différences peu importantes sans doute, mais elles portent ici sur des noms presque entièrement inconnus, et, par cette raison, l'exactitude la plus scrupuleuse devait être la première loi de l'éditeur. Cette négligence, ou, si l'on

ρηνίου et non Κυρηναίου. Ces différences, sans doute, sont peu importantes; mais les suivantes méritent quelque attention. P. 436, 3 : Ἀπὸ τῶν Ἀντίφρων ἐπὶ τὸ Δέρρον. Dans le manuscrit, ἀπὸ τῶν Ἀντιφρ̊ (et non Ἀντιφρ') ἐπὶ τὸ Δέρραν. Le génitif ἀπὸ τῆς Δέρρας, qui suit immédiatement, justifie la forme ἡ Δέρρα, et il faut lire τὴν Δέρραν, c'est ce qu'avait conjecturé M. Gail. P. 439, 13 : Ἀπὸ τοῦ Ναυτίου. La leçon du manuscrit Ναύτιος, au lieu de Ναυτίου, se rapproche davantage de la correction ἀπὸ τῆς Ἄπιος, proposée par M. Gail. P. 444, 8 : τὴν Νάζαριν, et ensuite ἀπὸ τῆς Ναζάριδος. M. Gail propose Ἀζάριν et Ἀζάριδος. Dans le manuscrit ces deux mots sont écrits ainsi : τὴν ζάρην (να suprascrit) et αζάριδος (ν suprascrit). P. 494, 1 : Κυριακοῦ, Iriarte, Κυριακίου. Dans le manuscrit ce mot a été corrigé par le copiste en Κουριακοῦ; c'est ainsi qu'il faut lire, comme p. 491, 5 et 7. Je signalerai encore, p. 441, 10, Περεύοντος, et, p. 442, 3, Περεύοντα. Dans le manuscrit, Πετρεύοντος, Πετρεύοντα, qui se rapproche davantage de la forme usitée Πέτραντα, Πέτραντος. P. 442, 3 : Εὐρείην σ7άδ. ρή; lisez, d'après le manuscrit, Εὔρειαν σ7άδ. ρυ'. Cette orthographe est justifiée par le paragraphe suivant : Ἀπὸ Εὐρείας. P. 475, 13, Κυνοσθρίου; le manuscrit donne Κυνοσαρίου, nom qui a au moins une physionomie grecque, quoique tout aussi inconnu que l'autre. P. 480, 8 : Ῥύπισαν, manuscrit Ῥόπισαν. P. 485, 5 : καὶ τὴν Ἰκαρίαν; dans Iriarte, καὶ τὴν Ἄραν, dans le manuscrit, καὶ Κίναραν. P. 497, 9 : Μύλη, manuscrit, Μόλη, et ligne 14, Μαρτῖλος, manuscrit, Μυρτῖλος. — [1] Je signalerai les suivantes : P. 438, 7 : ἐπὶ τὰ Καλαμαίου. Telle est la leçon du manuscrit suivie exactement par Iriarte. Au lieu de τὰ Καλαμαίου, M. Gail a donné τὸ Καλάμαιον, parce que, dans le paragraphe suivant, on lit : Ἀπὸ τοῦ Καλαμαίου. . . . σ7άδ. θ'. Mais, au lieu de ἀπὸ τοῦ, donné par Iriarte, le manuscrit porte ἀπὸ τῶν. Si M. Gail avait eu cette leçon sous les yeux, il aurait conservé ἐπὶ τὰ Καλαμαίου. Nous ferons observer en passant que le manuscrit compte σ7άδ. ο' (70) au lieu de θ' (9); mais cette dernière mesure convient mieux. P. 460, 4 : Κάρναν, et, au paragraphe suivant, Ἀπὸ Κάρνων, κ. τ. λ. Au lieu de Κάρνων, M. Gail admet dans son texte Κάρνας. Ce n'est pas Κάρνων qu'il fallait changer, mais bien Κάρναν en Κάρνας, leçon donnée par le manuscrit. P. 461, 5 : Ἀπὸ Πελλητῶν ἐπὶ λιμένα κειμένην, κ. τ. λ. M. Gail corrige λιμένα en λίμνην. Dans le manuscrit il y a λιμένα, mais κείμενον au lieu de κειμένην. — [2] Ainsi le manuscrit donne, p. 471, 14, Κραυνῶν et non Κραύνων; p. 472, 2, Πισουργιῶν et non Πισουργίων; p. 478, 7 et 8, Ἀλμυρὸν, Ἀλμυρά, et non Ἀλμυρὸν, Ἀλμυρά; p. 485, 12, Νοσοῦσαν et non Νόσουσαν; p. 488, 6, Κίμαλλον et non Κιμαλλὸν (M. Gail corrige Κίμωλον); p. 496, 10, Συβᾶν et non Σύβαν. Ailleurs Iriarte ajoute le ν euphonique dans εἰσὶν καί, tandis qu'il n'existe pas dans le manuscrit; il écrit encore, p. 485, 14, πλέειν au lieu de πλεῖν.

aime mieux, cette impéritie paléographique, a entraîné Iriarte dans une foule d'erreurs qu'il est facile de faire disparaître avec le secours du manuscrit. Tantôt *καί* et *δέ* sont confondus [1], tantôt l'une de ces deux particules est oubliée [2]; ici l'article est omis [3], là, il est ajouté [4] toujours mal à propos et contre l'autorité du manuscrit. Dans un endroit un mot est pris pour un autre [5]; ailleurs l'oubli de deux mots rend la phrase incomplète [6], à tel point qu'on est forcé de reconnaître qu'Iriarte ne s'est pas même donné la peine de consulter le manuscrit pour la correction de ses épreuves.

Si l'on considère les mesures qui sont altérées dans un grand nombre de passages, on voit également que toutes ces erreurs ne sont pas du fait du copiste, mais qu'une bonne partie provient de la négligence d'Iriarte. A moins d'une attention, pour ainsi dire microscopique, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de ne pas se tromper dans la lecture des signes numériques qui représentent les chiffres dans les manuscrits. Certaines lettres se ressemblent tant sous le rapport des éléments paléographiques, qu'on prend très-souvent l'une pour l'autre. C'est ce qui est arrivé à Iriarte; il a introduit dans son texte une multitude de mesures fausses, qui se rectifient en plusieurs endroits par

[1] P. 434, 1 : Ἔδοξέ μοι...... ὅπως ΔÈ τούτων ἀναγνοὺς ἔμπειρος ἔσῃ. D'après le manuscrit, il faut lire ὅπως ΚΑÌ τούτων, κ. τ. λ. et mettre une virgule au lieu d'un point en haut avant ὅπως. — [2] P. 442, 4 : Αἰγιαλός· ἐπ' αὐτοῦ συκαῖ. Dans le manuscrit, ΚΑÌ ἐπ' αὐτοῦ συκαῖ. P. 461, 12 : Ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ; lisez, d'après le manuscrit, ἀπὸ ΔÈ τοῦ ποταμοῦ. P. 496, 4 : Ἀπὸ Κλαυδίας; lisez de même ἀπὸ ΔÈ Κλαυδίας. — [3] P. 450, 12 : Ἐπὶ Ἀντιδρέπανον, tandis que le manuscrit porte ΕἸΣ ΤÒ Ἀντιδρέπανον. L'auteur emploie indifféremment *ἐπί* et *εἰς* (voy. les §§ 82, 87, 90, 93, etc.). Quant à l'article, il est nécessaire ici, puisqu'on lit, au paragraphe suivant : Ἀπὸ ΤΟΥ͂ Ἀντιδρεπάνου (voy. aussi les §§ 75, 76, 77, 79, 80); c'est ce qui me porterait à croire que l'auteur avait écrit, p. 442, 8 : Ἀπὸ τοῦ Πετρεύοντος au lieu de ἀπὸ Πετρεύοντος, puisqu'il dit, au paragraphe précédent, ἐπὶ ΤÒΝ Πετρεύοντα, et plus loin, § 39 : Ἀπὸ ΤΟΥ͂ Μικροῦ Πετρεύοντος. — [4] P. 479, 11 : Ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ Ξάνθου, et, dans le manuscrit, ἀπὸ ποταμοῦ Ξάνθου. L'auteur dit de même plus haut, p. 461, 11 : Ἀπὸ Πλωτοῦ ποταμοῦ. — [5] P. 470, 10 : ΠΡÒΣ ΤῊΝ Μύλῃ, σ7άδ. κ'. M. Gail propose *πρὸς τὴν Μυλαίων γῆν*, et traduit *versus Mylas spectante*. Lisez, d'après le manuscrit : ΠΡÒΣ ΤΗ͂ι Μύλῃ. Je trouve une erreur du même genre dans Constantin Manassès, vs. 3844 : Ἔτεσιν εἴκοσι λαχὼν ΠΡÒΣ ΤΟΥ͂Σ ἑπτὰ τοῦ κράτους. Corrigez *πρὸς τοῖς*. Ce vers n'est pas traduit dans la nouvelle édition de Bonn. Dans M. Gail, p. 484, 14 : Ἔτι δὲ ἀπὸ Κῶ εἰς τὴν Δῆλον; lisez, d'après le manuscrit : Ἔσ7ι δὲ ἀπό. Sur la confusion des mots *ἔτι* et *ἔσ7ι*, voy. Schaef. ad Gregor. Cor. p. 95, et Jacobs. in Achill. Tat. p. 57, 8. J'ai signalé une confusion à peu près semblable dans mon édition de *Marcien d'Héraclée*, p. 171. — [6] P. 470, 7 : Οἱ πάντες ἀπὸ Μυλαίων τὸν ἐπίτομον σ7άδ. φ'. Il faut lire et suppléer, d'après le manuscrit : Οἱ πάντες ἀπὸ Μυλαίων εἰς Φιλαίας (leg. Φιλαίαν) τὸν ἐπ.

la collation du manuscrit. Ainsi, il a confondu ϛ et ϟ'[1], ζ et ξ[2], η et ν[3], κ et π[4], ο et ρ[5], π et τ[6], et commis une foule d'erreurs dont les notes ci-jointes peuvent donner une idée. Il pouvait cependant recourir à un procédé bien simple et bien facile, en reproduisant la forme d'un signe numérique qu'il ne comprenait pas; cela eût mieux valu que de donner une mesure évidemment fausse[7]. On ne sait réellement comment qualifier cette excessive négligence d'Iriarte; il semblait prendre à tâche de compliquer les difficultés dans ce texte déjà si corrompu par lui-même, et cette légèreté est poussée parfois à un singulier excès; par exemple, dans un passage, il insère, à tort, une double mesure[8], et la critique de M. Gail se débat vainement contre cette difficulté.

[1] P. 444, 4 : Ἀπὸ τοῦ Παλιούρου.... ϛάδ. ϛ'. Au lieu de 6 stades, M. Gail corrige ξ (60) stades, tout en avertissant qu'il faut compter 70 stades. Le manuscrit porte 90 stades (ϟ') et non ϛ'. Du reste, rien de plus commun que la confusion de ces deux signes numériques dans cet opuscule publié par Iriarte. C'est ainsi qu'il faut corriger, d'après le manuscrit, la mesure dans les paragraphes 3, 43, 44, 49, 121 et 140. Je remarque encore la même confusion dans le passage suivant, pag. 446, 3 : Ἀπὸ Φοινικοῦντος εἰς Ναυσίδα ϛάδ. ρϛ'. M. Gail dit en note : *Pauciora stadia* (106) *hic numerantur. Fort.* σϛ' (206) ; le chiffre donné par le manuscrit est ρϟ' (190). — [2] Pag. 472, 5 : Ἀπὸ Μανδάνης...... ϛάδ. ζ'. Ce chiffre est fautif; il y a ξ' dans le manuscrit. La confusion de ces deux lettres est très-fréquente (voy. M. Boissonade *in Eunap.* p. 398), et c'est ainsi qu'on pourrait corriger les paragraphes où le chiffre ζ' donne une fausse mesure. Il y a tant de rapport entre ces deux lettres, qu'elles sont même très-souvent confondues dans les éditions modernes; ainsi, dans la réimpression de l'article de M. Letronne, on a laissé passer, pag. 313, Ναξάριδος pour Ναζάριδος, faute qui existait déjà dans son article du Journal des Savants. La lettre ζ a aussi été confondue avec le τ. Dans Théodose diacre, *Acroas.* I, v. 17, Ὡς ΤΩΝ παραστῇ ταῖς μάχαις ὡπλισμένος; en note, dans l'édition de Bonn : *Fort.* ἀστῶν παραστῇ. Corrigez, d'après le manuscrit, qui a été mal lu : Ὡς ΖΩΝ παραστῇ. — [3] P. 443, 1, Ἀπὸ Καντανέων..... ϛάδ. ρή. Au lieu de 108 stades, le manuscrit donne en chiffres ronds ρν', c'est-à-dire 150 stades. J'ai déjà signalé la même erreur dans le passage de la page 442, 3. Voy. plus haut, p. 309. Elle se trouve encore répétée p. 442, 8, où on lit : Ἀπὸ Περεύοντος (le ms. Πετρεύοντος) ϛάδ. ρή, au lieu de ϛάδ. ρν'. — [4] P. 451, 6 : Ἀπὸ Αὐτομαλάκων.... ϛάδ. ρκέ. Le manuscrit porte ρπέ au lieu de ρκέ, c'est-à-dire 185 au lieu de 125 stades. — [5] P. 486, 1 : Ἀπὸ Κῶ ϛάδ. ον'. Au lieu de ce chiffre ον', qui ne signifie rien, le manuscrit donne ρν' (150). Pour le même trajet l'auteur avait compté (p. 484, 12) 350 stades, distance un peu trop forte il est vrai. — [6] P. 455, 1 : Ἀπὸ Ζευχάριος... ϛάδ. πν'. Dans le manuscrit ϛάδ. τν'. — [7] P. 477, 8 : Ἀπὸ τοῦ Πίθου ϛάδ. ά. En note : *Fort. leg.* ιά. Dans le manuscrit, ce chiffre est à peu près écrit ainsi, αῑ, et c'est peut-être une transposition de la correction indiquée par M. Gail, si on prend le second chiffre pour un ι, car le signe entier ne peut désigner ici le nombre 1010 (͵αί). Pag. 440, 12 : Ἀπὸ Ζυγρῶν ϛάδ. έ. M. Gail dit en note : *Stadia hic 5 prave scribuntur ; nam 50 fere reposcit series locorum.* Au lieu de ϛάδ. έ, le manuscrit donne c̄ ; mais quel est ce signe numérique ? ce ne peut-être 200 (σ'), la distance serait trop forte. — [8] P. 436, 7 : Ἀπὸ τοῦ Ζεφυρίου εἰς Πεζώ-

Ces observations générales suffisent pour faire apprécier dans leur ensemble les procédés de critique qui ont présidé au travail d'Iriarte, et l'utilité des recherches dans lesquelles M. Gail s'est engagé; l'examen de plusieurs passages corrompus, pour la restitution desquels la voie conjecturale eût été impuissante sans le secours du manuscrit, montrera, mieux que tous les raisonnements, combien il était important de remonter au texte original.

P. 444, 14 : Ἀπὸ Ζαρινῆς ἐπὶ τὸ Ζεφύριον ϛάδ. ρν'. ἄκρα ἐϛὶ ΔΙΚΑΕΊΑ. M. Gail dit en note : *Est-ne corrupte pro δικαία? Conjiciendamne διπλασία, vel δικεραία?* Ces conjectures sont inutiles; la véritable leçon est ΔΑΣΕΪΑ.

P. 446, 1 : Κώμην ἔχει ὁρμίζουσαν ὑπ' ἈΤΤΟΪΣ ἀφ' ἑσπερίου ἀνέμοις. M. Gail conjecture : *κ. ἔχει· ὁρμίζου ἐπ'* ΑΫΤῊΝ ΤΟΪΣ; *vel ὑπὸ* ΤΟΪΣ *ἀφ' ἑσπέρας ἀνέμοις*, se référant à ce passage, § 35 : *Ὁρμίζου ἐπ' αὐτὴν τοῖς ἄνωθεν ἀνέμοις.* Cette correction est en partie justifiée par le manuscrit qui, au lieu de *ὑπ' ἀττοῖς*, donne *ὑπὰ˙τοῖς*, c'est-à-dire *ὑπ'* (lis. *ἐπ'*) *αὐτὴν τοῖς κ. τ. λ.*

P. 454, 2 : Ἐϛὶ δὲ γεώργιον ΠΛΑΤΫ̀ τοῦ ποταμοῦ. M. Gail traduit en paraphrasant : *Sunt arva fluvii lata* (i. e. *alveus latus*, vel potius *lata arva, quæ fluvium versus declivia sunt?*) L'éditeur a expliqué comme il a pu ce *γεώργιον πλατύ*, qui est de l'invention d'Iriarte; ce dernier aurait beaucoup mieux fait de reproduire l'abréviation [1] du manuscrit, qui, au lieu de *πλατύ*, porte πλ"/, c'est-à-dire *πλησίον*, et il faut lire *γεώργιον* ΠΛΗΣΊΟΝ *τοῦ ποταμοῦ*, *près du fleuve est un champ cultivé* [2], *γεώργιον*, d'où

νην ϛάδ. ρί. Ἀπὸ ϛαδίων ..... Τραχέα. ϛάδ. ζ'. Le chiffre ϛάδ. ζ' est de l'invention d'Iriarte, qui a confondu ce signe numérique avec celui de la ligne suivante ; il n'y a qu'une fois ϛάδ. ζ' dans le manuscrit, et c'est la mesure du paragraphe suivant : Ἀπὸ Πεζώνης εἰς Πνιγέα ϛάδ. ζ'. La phrase précédente s'arrête au mot Τραχέα. — [1] Iriarte était bien peu habile à comprendre les abréviations dans les manuscrits; en voici une nouvelle preuve. Dans son catalogue, p. 396, col. 6, il donne ainsi le commencement d'une διάλεξις de Choricius : Ἰδωρίωνα λόγος τὸν αὐλητὴν τὸν ἀδελφὸν ἐπιτρέψαντος οἷ οἷς (lege οἵοις) θύμασιν ἐπαυτῇ (leg. ἐπαυτεῖ) Ἀλεξάνδρου. Dans le manuscrit, il n'y a ni ἐπαυτῇ ni ἐπαυτεῖ, mais bien ἐπαυλεῖν écrit en abrégé, c'est-à-dire avec deux petits traits placés transversalement au-dessus du *lambda*, dont la partie gauche est presque horizontale, comme dans certains manuscrits. Quant à cette διάλεξις et deux autres discours inédits de Choricius, que j'ai copiés à Madrid, je les ai donnés à M. Boissonade, qui s'occupe de les publier. — [2] Il est inutile de supposer que le singulier γεώργιον est ici pour le pluriel ; c'est ce qu'a fort bien observé M. Letronne dans un cas semblable, *Fragments des poëmes géogr. etc.* p. 312. Les racines γῆ et ἔργον, qui servent à former le mot γεώργιον, se retrouvent dans le composé φιλογεωργός, *Man. gr.* n° 2420, pars 2ª, p. 30 : Ἔσται δὲ καὶ φιλογεωργός; et dans l'adverbe ἀγεωργήτως, qui peut être ajouté au *Thesaurus*, *Anonym.*

l'adjectif *γεωργήσιμος*, *labourable*, *susceptible de culture*, dans Strabon, p. 777 : Ἐν *μέσῳ δὲ νῆσος εὔδενδρος καὶ γεωργήσιμος*. Et, p. 697, *χώραν... πλωτὴν ἅμα καὶ γεωργήσιμον οὖσαν*.

P. 465, 8 : Ἀπὸ Ἀμινσοῦ *εἰς τὰς* Ἀμμωνιακὰς *πύλας* ἘΝΤΌΣ ΚΟΙΛΟΤΆΤΟΥ *τοῦ κόλπου*. Et, en note, « *ἐντ*. *Leg. ἐντὸς Iriartus*. » Comment M. Gail a-t-il pu adopter aussi facilement la correction d'Iriarte, et comment, d'après les éléments paléographiques de *ἐντ*, n'a-t-il pas reconnu qu'il fallait lire *ἐν τῷ* et changer *κοιλοτάτου* en *κοιλοτάτῳ*[1], leçon qui se trouve effectivement dans le manuscrit.

P. 467, 6 : Ἀπὸ *τοῦ Σκοπέλου, κ. τ. λ.*..... *Νότῳ τὰ εὐώνυμα μακρὸν διαφάλλῳ, ϛάδ. τν'*. M. Gail propose *μικρὸν διαφυλάσσου* et traduit *cum Noto (flante) a sinistra procul caveas*. M. Longueville corrige *διαφυλασσομένῳ*. Quoique ce mot, dans le manuscrit, soit presque entièrement effacé, j'ai pu cependant déchiffrer la leçon *διαιρομένῳ*. Les Grecs disaient, comme nous, *le vent se lève, le vent tombe;* dans Homère (*Odyss.* T, 202) :

Τῇ *τρισκαιδεκάτῃ δ'* ἌΝΕΜΟΣ ΠΈΣΕ· *τοὶ δ' ἀνάγοντο*.

Le *Thesaurus* de MM. Didot cite, sans indiquer l'édition, *Anton.* 65 : Πνεύματος *αἰρομένου πελαγίου*.

P. 469, 11 : Ἀπὸ *τῆς ἄκρας ἔγγιϛα πρὸς τὴν* Κύπρον, *εἰς πόλιν* Καρπασίου *νεωτάτου ϛάδ. ύ*. M. Gail dit, en note : « *Fors. οὐριώτατον, ut* S. 139; » conjecture confirmée en partie par le manuscrit qui donne *εἰς πόλιν* Καρπάσια *οὐριώτατα*. Il faut lire Καρπασίαν ou Καρπασείαν, car les deux formes étaient également usitées, voy. *Steph. Byz. s. h. v.* Quant à *οὐριώτατα*, c'est une expression familière à l'auteur. Outre le passage indiqué par M. Gail, voyez aussi p. 485, 1.

P. 471, 4 : Ἀπὸ *τοῦ* Ζεφυρίου *ἐπ' ἄκραν καὶ πόλιν* Ἀφροδισιάδα, *ϛάδ. μ'*. Ἀπὸ *δὲ τῆς* Σαρπηδονίας *ἄκρας εἰς* Ἀφροδισιάδα *ὁ πλοῦς ἐπὶ τὴν κα..... δέθιν, ϛάδ. ρκ'*. *Locus fœdatus* dit en note M. Gail. Ce passage est presque illisible, tant l'écriture est effacée, je suis cependant parvenu à le

in Cantic. Man. gr. 371, A, fol. 30, v°. *Μυστικὸς εἶ, Θεοτόκε, παράδεισος, ἀγεωργήτως βλαστήσασα Χριστόν*. — [1] On ne trouve dans le *Thesaurus* de MM. Didot aucun exemple du superlatif *κοιλότατος*. J'en citerai d'autres : *Olympiod. in Meteorolog.* lib. II, *πραξις κ'*, fol. 31, r°. Ἔσται *γὰρ τὸ* ΚΟΙΛΌΤΑΤΟΝ *ἡ ῥῆσις* (leg. *ῥύσις*) *καὶ ἡ θάλαττα τοῦτον ἐπέχει τῆς γῆς τόπον*. Τὸ *δ' ἐπιχείρημα τὰ λέγον· ὅτι ἐν τῷ* ΚΟΙΛΟΤΆΤΩ *τῆς γῆς ἐστὶν ἡ θάλασσα· διὸ αὕτη ὑπάρχει ὁλότης· ἐπειδή, τὸ πάντων χαρακτηριστικὸν τοῦ ὕδατος, τουτέστι τὸ διώκειν τὸν* ΚΟΙΛΌΤΑΤΟΝ *τῆς γῆς τόπον ἐπέχει*. Voyez encore *πραξις κά*, fol. 33, r°. La forme comparative *κοιλότερος* manque aussi dans le *Thesaurus* de MM. Didot; elle a été employée par Strabon (p. 693) : Ἐκλιπόντος *τοῦ* Ἰνδοῦ *τὸ οἰκεῖον ῥεῖθρον, ἐκτραπομένου δ' εἰς τὸ ἕτερον ἐν ἀριστερᾷ* ΚΟΙΛΌΤΕΡΟΝ *πολύ*.

déchiffrer et j'ai lu ἐπὶ τὴν κἀκείνου δύσιν, qui est, sans aucun doute, la véritable leçon.

D'après tous ces détails, on voit combien il était nécessaire d'entreprendre une nouvelle collation du manuscrit de Madrid. Grâce à ce travail, le texte du *Stadiasmus* se trouve considérablement amélioré. On voit, en effet, disparaître à peu près trente fautes d'orthographe portant sur les noms propres, vingt-cinq erreurs de chiffres, trente-cinq fautes de langage, dont quelques-unes avaient été devinées par M. Gail; la collation a fourni, en outre, sept restitutions certaines, que la voie conjecturale n'aurait peut-être jamais trouvées. Sans parler des avantages qu'un futur éditeur pourrait tirer de mes notions générales sur le manuscrit, de pareils résultats sont positifs et méritaient d'être signalés au monde savant. En répondant à l'appel de M. Letronne, j'ai voulu rendre service aux sciences géographiques et signaler des éléments précieux pour une nouvelle édition du *Stadiasmus*.

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La séance publique des cinq académies de l'Institut a eu lieu, le jeudi 2 mai, sous la présidence de M. le baron Ch. Dupin, président de l'Académie royale des sciences. Après un discours du président, la commission du prix de linguistique fondé par M. le comte de Volney a proclamé le résultat du concours de 1844 et le sujet du prix à décerner en 1845.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1844, qu'elle accorderait une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés. Ce prix a été décerné à M. le docteur Schwartze, auteur d'un ouvrage allemand intitulé : *Das alte Ægypten oder sprache, etc.*, c'est-à-dire l'Ancienne Égypte, ou exposé de la langue, de l'histoire et de la religion de l'ancienne Égypte. (Leipzig, 1843, 2 vol. in-4°.) L'Académie a accordé une mention très-honorable à M. Ad. Pictet, professeur à l'Académie de Genève, auteur d'un *Mémoire* manuscrit *sur les origines des noms de nombre dans la famille des langues indo-européennes*, et une seconde mention honorable à M. Eichhoff, professeur à la faculté de Lyon, pour son *Essai sur les langues slaves comparées entre elles et au sanscrit*, ouvrage manuscrit.

La commission annonce qu'elle décernera, pour le concours de 1845, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui

en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années.

L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *grammaire générale*.

Les mémoires manuscrits envoyés avant le 1er mars 1845, et les ouvrages imprimés qui seront envoyés avant la même époque, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1844, seront également admis au concours.

La séance a été terminée par la lecture des quatre morceaux suivants : 1° Fragment sur l'étude des vases peints antiques, par M. Lenormant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; 2° Fragment sur l'histoire philosophique de la littérature française, par M. de Rémusat, de l'Académie des sciences morales et politiques; 3° quelques fables inédites, par M. Viennet, de l'Académie française; 4° fragment de l'article *Apelle*, destiné au dictionnaire des beaux-arts, par M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Burnouf père, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris le 8 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges, aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a VV. CC. de Bréquigny et La Porte du Theil, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum, edidit J. M. Pardessus, ejusdem Academiæ sodalis. Tomus primus. Instrumenta ab anno 417 ad annum 627. Lutetiæ Parisiorum, ex Typographeo regio, 1843, in-folio de 445-230 pages. On sait qu'indépendamment de la *Table chronologique des diplômes*[1], dont la première idée remonte à l'année 1746, le gouvernement avait ordonné, en 1762, la publication du texte même des documents qui, n'étant ni des chroniques, ni des biographies, ni des compositions de littérature, sciences ou arts, pouvaient jeter quelque jour sur l'histoire des mœurs de la nation, et qui n'étaient pas de nature à entrer dans la collection des Ordonnances des rois de la troisième race, ni dans celle des Historiens de France. En 1782,

[1] Trois volumes de ces tables ont été publiés par de Bréquigny avant la révolution. L'Académie des inscriptions a fait paraître le tome IV en 1837. Le Ve volume est sous presse.

il fut décidé que cette collection serait divisée en deux séries de documents : 1° les chartes et les diplômes; 2° les lettres des souverains, des papes, des évêques, des grands personnages, même des particuliers, et d'autres documents analogues, à l'exclusion toutefois des lois et des conciles. Le soin de publier la première partie fut confié à de Bréquigny, la seconde à La Porte du Theil. L'impression du tome Ier des diplômes et chartes, consacré à la race des Mérovingiens, était achevée, moins quatre tables annoncées dans les prolégomènes; deux volumes de la seconde partie, contenant les lettres d'Innocent III, étaient terminés, lorsque intervint, le 14 août 1790, un décret qui suspendit la continuation de tous les ouvrages imprimés aux frais du gouvernement. Néanmoins, le libraire éditeur mit en vente, en 1791, le volume qui contenait les diplômes de la première race, avec les prolégomènes de Bréquigny et de La Porte du Theil, mais, bientôt après, les exemplaires non vendus de ce volume furent détruits par suite des malheurs survenus au libraire et de l'opinion que la collection ne serait pas continuée. Lorsque l'Institut fut organisé, deux arrêtés des 3 pluviôse et 2 germinal an XI mirent la publication des diplômes au rang des travaux dont la classe de littérature ancienne et d'histoire devait s'occuper. Cependant on ne donna point alors de suite à ce projet. Une ordonnance du 11 novembre 1829, qui, en réorganisant l'école des chartes, instituait une commission de surveillance et d'examen, chargea cette commission de publier les textes des chartes nationales, avec des annotations critiques; mais l'Académie des inscriptions, consultée sur les améliorations dont cette ordonnance lui paraîtrait susceptible, ayant réclamé le droit de reprendre et de continuer la collection interrompue en 1790, une ordonnance du 1er mars 1832 lui confia ce travail. La même année, l'Académie décida que le premier volume, portant la date de 1791, et qui avait été détruit, serait réimprimé avec les corrections et les additions dont il paraissait susceptible, et désigna M. Pardessus pour faire cette publication, dont elle modifia le plan par deux délibérations postérieures, en prenant la résolution : 1° de réunir en un seul corps d'ouvrage, et sous une seule série chronologique, les chartes et les lettres dont les premiers éditeurs avaient fait deux séries distinctes; 2° de comprendre dans la collection les lois et les conciles; 3° et de la faire remonter jusqu'à la première invasion des peuples barbares dans la Gaule romaine, au lieu de prendre pour point de départ le règne de Clovis, comme l'avaient fait les premiers éditeurs. Par suite de ces modifications et de l'addition d'un assez grand nombre de pièces récemment découvertes, les documents de la première race comprendront, dans la nouvelle édition, deux volumes, au lieu d'un seul. Le tome Ier vient d'être publié avec tout le soin que méritait l'importance de ce grand recueil et toute l'érudition qu'on était en droit d'attendre du docte éditeur. Ce volume s'ouvre par les savants prolégomènes placés en tête de la première édition par de Bréquigny et la Porte du Theil. Ce travail, l'un des meilleurs qui aient été écrits sur l'histoire de la première race, est divisé en trois parties, dont la première est relative au plan général de la collection. La seconde est consacrée à porter des jugements sur les chartes et les diplômes suivant l'ordre chronologique des règnes auxquels ces documents appartiennent. Dans la troisième, les anciens éditeurs ont réuni, sous plusieurs titres, ce que les documents discutés dans la seconde « pouvaient apprendre de plus intéressant sur l'histoire, les mœurs et les usages de ces temps reculés, sans négliger ce qui pouvait servir à perfectionner les connaissances de diplomatique. » Enfin un appendice composé de mélanges contient dix remarques détachées sur quelques objets particuliers qui ont paru susceptibles d'être éclaircis à l'aide des documents dont est formée la collection. M. Pardessus n'a rien changé à ce monument,

si universellement estimé, de la science de ses prédécesseurs; mais il y a joint des prolégomènes supplémentaires qui sont son œuvre propre, et qui contiennent, dans la première partie, l'historique des premiers travaux et l'exposé des modifications apportées à l'ancien plan, et, dans la seconde partie, une notice très-développée des documents ajoutés dans la nouvelle édition. Ces préliminaires, qui n'occupent pas moins de 445 pages, sont terminés par un index chronologique de tous les documents qui seront compris dans les deux volumes de la nouvelle collection et dans les suppléments. Viennent ensuite les textes de 241 documents, disposés par ordre chronologique, depuis l'an 417 jusqu'en 627, dernière année du règne de Clotaire II, et accompagnés d'un grand nombre de notes critiques. De ces 241 pièces, 66 seulement avaient été publiées dans la première édition. Les 175 autres se composent de documents législatifs, conciles et lettres. On ne rencontre, parmi les monuments ajoutés par le nouvel éditeur, qu'une seule charte proprement dite, de l'année 458; mais l'index général en annonce deux autres appartenant à la période comprise dans le premier volume, et qui paraîtront dans un supplément; elles sont des années 500 et 565. La nouvelle collection contiendra dans son ensemble 608 documents, au lieu de 372 que contenait la première édition. On jugera, dès à présent, de l'importance de ces additions, en lisant les prolégomènes de M. Pardessus, où la valeur de chaque pièce nouvelle est discutée avec un savoir tout à fait digne du continuateur de de Bréquigny et de La Porte du Theil.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome V, quatrième livraison (mars-avril 1844). Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Dumoulin, in-8° de 301-412 pages. — Voici les titres des articles contenus dans cette livraison : 1° *Jacqueline Pascal,* par M. Victor Cousin. Des deux sœurs de l'illustre Blaise Pascal, la plus connue est l'aînée, madame Périer, à qui l'on doit une excellente Vie de son frère. On savait, jusqu'ici, peu de chose de la plus jeune, Jacqueline Pascal, poëte à huit ans; auteur, à onze ans, avec les demoiselles Saintot, d'une comédie en cinq actes et en vers, l'*Amour tyrannique,* qu'elles jouèrent devant le cardinal de Richelieu. M. Cousin fait connaître et apprécier à sa valeur, d'après des documents inédits, cette femme singulière, « enfant pleine de génie, qui, avec un peu plus de culture, eût pu devenir une personne incomparable; naturellement belle et enjouée, d'un esprit sévère et gracieux tout ensemble, d'une merveilleuse aptitude à la poésie, née pour faire les délices de la famille et le charme d'une société d'élite, mais qui, tout à coup, saisie d'une dévotion outrée, renonça au monde, s'appliqua à étouffer tous les dons qu'elle avait reçus, entra en religion à vingt-six ans, et mourut à trente-six, dans les angoisses d'une conscience troublée. » L'intérêt de cette première partie de la biographie de Jacqueline Pascal, qui s'arrête à l'année 1646, en fait désirer vivement la continuation. — II. *Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris* (troisième période, suite et fin), par M. P. Bernhard. Ce savant travail, où l'on trouve des notions précieuses sur l'histoire de la musique en France, se termine à l'année 1776, époque à laquelle un édit, rendu sous le ministère de Turgot, proclama la liberté des arts et de l'industrie, et, en abrogeant l'ancien régime des corps d'arts et métiers, mit fin à l'existence de la corporation des ménétriers de la ville de Paris. — III. *Étienne de Mornay, chancelier de France sous Louis Hutin,* par M. F. Guessard. — Notice biographique très-recommandable, où sont rassemblés et discutés avec érudition tous les faits qui se rapportent à ce personnage historique assez peu connu, qui fut chancelier de France depuis le 1er janvier 1315 jusqu'au 22 juillet 1316, et mourut maître des comptes et doyen de Saint-Martin de Tours, le 31 août 1332.

La *Société de l'histoire de France* vient d'ajouter à ses utiles publications les trois volumes suivants : I. *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, et *Mémoires du marquis de Villette*, publiés par M. de Monmerqué. — II. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, publiés, pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat. Tome second. (Nous avons rendu compte, en 1841, du tome Ier de cet ouvrage important.) — III. *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique, de 1300 à 1368. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits et annotée, par H. Géraud. Tome second et dernier. (Le tome Ier a paru en 1843.) Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1844, 3 vol. in-8° de 652, 480 et 524 pages, du prix de 9 francs chacun.

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), par J. B. Leclerc. Première partie. Imprimerie de Cornillac, à Châtillon, librairie d'Anselin et Gauthier-Laguionie à Paris, in-4° de 43 pages. — C'est une nouvelle édition de la première partie de l'ouvrage. La seconde partie, contenant les dessins et les notes descriptives des monuments, est jointe à cette première partie. Elle a été publiée en 1840.

Pensées sur l'homme, par J. B. Thibault; troisième édition, mise dans un nouvel ordre et considérablement augmentée. Imprimerie de Lévêque à Cambrai, librairie de Hachette à Paris, 1843, in-8° de 456 pages.

Lettres sur le clergé et sur la liberté d'enseignement, par M. Libri, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, librairie de Paulin, 1844, in-8° de XII-283 pages. — Ces lettres, au nombre de cinq, portent les titres suivants : De la liberté de conscience. — Y a-t-il encore des jésuites ? — Les nouveaux casuistes. — Des luttes de l'université contre le clergé. — De la liberté d'enseignement. — L'auteur y a joint le rapport fait par M. Portalis à la Chambre des pairs, en 1827, sur la pétition de M. de Montlosier, le rapport présenté, en 1828, au roi Charles X, par la commission relative aux écoles secondaires ecclésiastiques, et des observations sur la circulaire confidentielle du 5 avril 1844, communiquées à six prélats présents à Paris et approuvées par eux.

Poésies de M. J. Chénier, précédées d'une introduction, et accompagnées de notes, par M. Ch. Labitte, professeur suppléant au collége de France. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Charpentier, 1844, in-12 de CXXXI-151 pages. — Cette édition, divisée en deux parties, contient, sous le titre d'*Œuvres anciennes*, les ouvrages publiés du vivant de Chénier, moins les pièces de théâtre. Ce sont les discours en vers, les épîtres, les satires, les élégies et les contes; les odes, les hymnes patriotiques et les épigrammes. Les *Œuvres posthumes*, réunies dans la seconde partie, comprennent la tragédie de Tibère, les Principes des arts, poëme, un essai sur la satire, des discours et des poésies diverses. Une notice étendue de M. Ch. Labitte, où la Vie et les écrits de M. J. Chénier sont appréciés sous un point de vue neuf, à beaucoup d'égards, mais toujours selon les règles d'une saine critique, ajoute beaucoup au mérite de cette nouvelle édition.

Rimas ineditas..... Poésies inédites de don Inigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane, de Fernan Perez de Guzman, seigneur de Batres, et d'autres poëtes du XVe siècle, recueillies et annotées par Eugenio de Ochoa. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, 1844, in-8° de XXIII-412 pages.

Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie politique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par

leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Nouvelle édition, publiée sous la direction de M. Michaud. Paris, imprimerie de Schneider, librairies de Thoisnier-Desplaces et de Michaud, 1843-1844. — Cette nouvelle édition comprendra tous les articles de la première édition en 52 volumes et du supplément, avec des rectifications et des additions nombreuses. Elle se publie par demi-volume.

Études d'histoire et de biographie, par M. A. Bazin. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Chamerot, 1844, in-8° de 416 pages.

Discours, rapports et travaux inédits sur le code civil, par J. Étienne-Marie Portalis, ministre des cultes, membre de l'Académie française, publiés et précédés d'une introduction, par M. le vicomte Frédéric Portalis. Paris, Imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Joubert, 1844, in-8° de 604 pages.

Table des matières contenues dans l'Histoire et dans les Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis le tome XLV jusques et compris le tome L. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 476 pages.

Histoire des comtes de Flandre, jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne, par Édouard Le Glay. Paris, imprimerie de Béthune, au comptoir des imprimeurs unis, 1843, 2 vol. in-8°.

Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale, publiées par les soins de M. le duc de Luynes, texte par A. Huilliard-Bréholles, dessins par Victor Ballard. Paris, imprimerie de Panckoucke, 1844, in-fol. de 176 pages, avec 35 planches.

La France, ou Histoire nationale des départements, par une société d'hommes de lettres et d'élèves de l'école des chartes, sous la direction de MM. Alex. Ducourneau et Amans Alexis Monteil. *Gironde*. Paris, imprimerie de Maulde. Se vend rue de la Tour-d'Auvergne, n° 37. — Ce volume est le sixième de l'ouvrage. Les tomes I-V, qui ont paru en 1834 et 1836, comprennent les départements suivants: Eure-et-Loir, Puy-de-Dôme, Haut-Rhin et Bas-Rhin, Seine-et-Marne et Seine-Inférieure.

Le Catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims, avec des notices sur les éditions rares, curieuses et singulières, des anecdotes littéraires et la provenance de chaque ouvrage. Tome I. Théologie, jurisprudence. Reims, imprimerie et librairie de Régnier, in-8° de 484 pages. — Ce catalogue est dû à M. Louis Pâris. Un discours préliminaire paraîtra avec le dernier volume.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Louviers, publié en exécution de l'article 38 de l'ordonnance royale du 22 février 1839, par L. Bréauté. Rouen, imprimerie de Péron, in-8° de 432 pages.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens, par J. Garnier. Amiens, imprimerie de Duval, 1844, in-8° de LV-563 pages. — Les manuscrits de la bibliothèque d'Amiens sont au nombre de 572, dont 347 pour la théologie, 52 pour la jurisprudence, 27 pour les sciences et arts, 28 pour les belles-lettres, 85 pour l'histoire, 26 pour la bibliographie, et 7 numéros de mélanges.

Tarif général des douanes de France, dressé et publié par les soins de l'administration, et approuvé par le ministre secrétaire d'État des finances. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de LXIII-389 pages. Se trouve à la librairie de Renard, rue Sainte-Anne, 71.

ALLEMAGNE.

Traité sur l'art de saisir par la vue les mots parlés, comme moyen de suppléer, autant que possible, à l'ouïe des personnes sourdes ou dures d'oreilles, etc., par Édouard Schmalz, docteur en philosophie, en médecine et en chirurgie, conseiller médical, médecin à Dresde, etc. 2e édition, augmentée et corrigée. Imprimerie de Blochman à Dresde, librairies de Hinrichs à Leipsick, et de Brockhaus et Avenarius à Paris, broch. de 70 pages petit in-8°.

BELGIQUE.

L'Année de l'ancienne Belgique, mémoire sur les saisons, les mois, les semaines, les fêtes, les usages, dans les temps antérieurs à l'introduction du christianisme en Belgique, avec l'indication et l'explication de différentes dates qui se trouvent dans les documents du moyen âge, et qui, en partie, sont encore usitées de nos jours, par le docteur Coremans. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1844. (Se trouve à Paris, chez Techener.) Ce mémoire est extrait du tome VII des Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome II. Genève, librairie de Jullien. Paris, librairie de Dumoulin, 1843, in-8° de 476 pages avec planches. — On remarque dans ce volume une analyse de 202 lettres écrites par P. de la Baume, dernier évêque de Genève, de l'an 1520 à 1533, et conservées aux archives de Genève; une notice sur l'institution des ouvriers (monnayers) du saint-empire romain, et sur les *parlements* des monnayers, par M. Chaponnière ; trois opuscules de M. Éd. Mallet. Le premier est un mémoire sur l'élection des évêques de Genève; le second contient le texte des franchises octroyées à la ville de Genève, en 1387, par son évêque Adhémar Fabri, accompagné d'une dissertation de pièces par lesquelles l'auteur prouve que cette ville jouissait d'une organisation municipale un siècle avant la concession d'Adhémar Fabri. Le dernier travail de M. Mallet a pour objet la publication de 26 chartes inédites de 1134 à 1201, relatives à l'histoire ecclésiastique et civile du Genevois. Enfin on lira avec intérêt des lettres de M. F. Soret sur des monnaies orientales inédites trouvées à Bockara, et sur des pièces frappées à Genève ou aux environs dans le XIVe et dans le XVe siècle.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1844.

REVUE des éditions de Buffon.

IX[e] ET DERNIER ARTICLE[1].

L'objet principal, ou plutôt le seul que je me sois proposé dans cette suite d'articles, a été l'étude des idées de Buffon. Je dois pourtant dire un mot des *éditions* de ce grand naturaliste; mais je n'en dirai qu'un mot.

On sait assez que la première de toutes, celle qui a été donnée par Buffon lui-même, l'édition in-4° de l'Imprimerie royale, est encore aujourd'hui la meilleure. Elle se compose de 36 volumes : 15 pour les quadrupèdes, 9 pour les oiseaux, 5 pour les minéraux, et 7 pour les Suppléments[2].

Cette belle édition parut de 1749 à 1789[3] : monument élevé à la gloire d'un siècle, et témoignage admirable de cinquante années de grands travaux.

[1] Voir les cahiers de mai, juin, juillet, août et novembre 1843; février, avril et mai 1844. — [2] Le titre de l'ouvrage est : *Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du roi.* L'Imprimerie royale a donné deux autres éditions : la première en 28 volumes in-4° (1774 et années suivantes), la seconde en 73 volumes in-12 (1752 et années suivantes). La première manque de la partie anatomique, par Daubenton, et n'a que de mauvaises gravures; la seconde est la réimpression exacte de l'édition dont je parle dans le texte. C'est cette édition in-12 que j'ai constamment citée dans ces articles. — [3] Buffon était mort le 16 avril 1788. Le dernier volume des Suppléments fut publié, en 1789, par M. de Lacépède.

Je dis cinquante années : en effet, Buffon, nommé, en 1739, intendant du jardin du Roi, mit dix années à préparer, avec Daubenton, les matériaux de ses premiers volumes. Il en parut trois en 1749; le quatrième est de 1753; les autres suivirent. Une seule interruption survint, et voici comment Buffon la déplore : « J'en étais, dit-il, au seizième volume de mon ouvrage sur l'histoire naturelle, lorsqu'une maladie grave et longue a interrompu, pendant près de deux ans, le cours de mes travaux. Cette abréviation de ma vie, déjà fort avancée, en a produit une dans mes ouvrages. J'aurais pu donner, dans les deux ans que j'ai perdus, deux ou trois autres volumes de l'histoire des oiseaux[1]....... »

Buffon se faisait beaucoup aider. Toutes les descriptions anatomiques des quadrupèdes sont de Daubenton. Pour les oiseaux, Gueneau de Montbeillard et Bexon lui prêtèrent souvent leur attention, et même leur plume. Ce noble concours n'ôte rien à la grandeur de Buffon. Buffon avait plus le génie de la pensée que celui de l'observation, et la patience de l'esprit que celle des sens. Il avait besoin que l'on vît, que l'on cherchât, que l'on décrivît pour lui : il se réservait de penser et de peindre. Il a dit un mot qui nous fait bien voir jusqu'où allait sa confiance dans la force de la pensée.

Un physicien lui parlait d'une expérience qu'il projetait sur un diamant. Je le ferai brûler dans un creuset d'or, disait-il. Le meilleur creuset, c'est l'esprit, répondit Buffon.

« La plupart des naturalistes, disait-il encore, ne font que des remarques partielles; il vaut mieux avoir un faux système, il sert du moins à lier nos découvertes, et c'est toujours une preuve qu'on sait penser[2]. »

Quand il était satisfait d'un ouvrage, son premier éloge était dans ce mot : « il y a de l'idée. »

Vicq-d'Azyr a dit : « Pour savoir tout ce que vaut Buffon, il faut l'avoir lu tout entier[3]. » J'ajoute, ou plutôt je répète, que, pour connaître les idées de Buffon, il faut en avoir l'histoire entière.

Buffon ne pense pas de la méthode, au milieu de son livre, ce qu'il en pensait au commencement. Ses idées sur la formation du globe ne sont pas, dans les Époques de la nature, ce qu'elles étaient dans la Théorie de la terre.

Nous avons eu souvent occasion de le remarquer dans cette suite

[1] T. V, p. vij (*Oiseaux*). — [2] *Mélanges, extraits des manuscrits de Mme Necker*, t. II, p. 9. — [3] *Éloge de Buffon* (*Discours de réception à l'Académie française*).

d'études, nul homme n'a plus constamment travaillé ses idées; il les élaborait sans cesse; il mit trente ans à faire, de sa Théorie de la terre, ses Époques de la nature.

Quand on cite une opinion de Buffon, il faut donc en citer la date. Or c'est là le premier, le grand avantage, l'avantage philosophique, si je puis ainsi dire, de l'édition dont je parle. Cette édition est l'histoire fidèle des opinions de Buffon. Elle ne donne pas seulement les pensées de Buffon, elle donne les raisons mêmes de chacune de ses pensées.

Il y a de Buffon deux éditions absurdes, et fameuses par leur absurdité même : celle de Castel et celle de Sonnini.

Castel mêle tout, transpose tout, met tous les discours généraux dans un seul volume, range les *histoires* de Buffon d'après le *système* de Linné, ne laisse aucune idée à sa place dans un livre où chaque idée ne s'explique que par sa place, prend une phrase dans un volume pour la porter dans un autre, et, quand il a fait tout cela, se croit fort habile : « Il est heureux, dit-il, d'avoir trouvé le remède tout préparé par l'auteur. C'est lui-même qui se corrige; une phrase, une page sont remplacées par celles qu'il destinait à cette fin, et son style, sans mélange, demeure dans toute sa pureté[1]. » Le style *demeure dans toute sa pureté* sans doute, puisque c'est toujours le style de Buffon; mais que devient l'ordre des idées? Castel ne s'en inquiète guère.

Sonnini s'en inquiète bien moins encore. Castel ne mêle au moins que les idées de Buffon; Sonnini mêle les idées de Buffon avec celles de tout le monde. Dans son édition, après un article de Buffon, vient un article de Sonnini, et, après un article de Sonnini, vient un article d'un autre; car cet honneur que Sonnini se donne d'écrire à côté de Buffon, il ne le refuse à personne.

Allamand, professeur d'histoire naturelle à l'université de Leyde, fit réimprimer, de 1766 à 1779, tout ce qui, dans la belle édition de Buffon, se rapporte aux généralités et aux quadrupèdes[2]. Allamand ne respecte pas toujours l'ordre des chapitres, mais, ce qui vaut beaucoup mieux, il respecte toujours l'ordre des idées. Il rapproche, par exemple, l'histoire du chat de celle des autres animaux domestiques[3]; il réunit

[1] Édition de Buffon par Castel, *Préface de l'éditeur.* — [2] 21 volumes in-4°, Amsterdam. — [3] Dans l'édition originale, l'histoire des animaux domestiques comprend le IV° et le V° volume; l'histoire du chat se trouve rejetée, faute de place sans doute, au commencement du VI°. Dans l'édition d'Allamand, tous les animaux domestiques sont réunis dans le IV° et le V° volume : le Discours sur les animaux sauvages commence le VI° volume, et le commence bien, car c'est avec ce volume que commence, en effet, l'histoire des animaux sauvages.

tous les singes dans un volume[1]; et tout cela assurément était dans le plan de Buffon. Buffon en avertit même spécialement, pour ce qui regarde les singes : « Nous avons été obligé, dit-il, de renvoyer au volume XV l'histoire des *sapajous* et des *sagouins*, parce que le volume XIV aurait été trop épais[2]. »

Dans l'édition primitive, les trois beaux discours sur les animaux des deux continents ne viennent qu'après l'histoire du lion; ils la précèdent dans l'édition d'Allamand. Si l'on ne consulte que l'idée, que la vue, prise en soi, Allamand a raison; la loi générale semble devoir précéder la description des espèces. Mais, si l'on cherche l'origine de l'idée, de la vue, Allamand a tort, car c'est dans l'histoire du lion que cette idée commence[3].

Enfin, à mesure qu'Allamand publiait les volumes de Buffon, il y ajoutait plusieurs articles; et ces articles étaient si bons[4], que Buffon les reprenait à mesure pour les placer dans ses Suppléments.

La meilleure de toutes nos éditions récentes est celle de Lamouroux[5]. C'est, d'abord, la réimpression exacte de la grande édition de Buffon; en second lieu, les Suppléments y sont placés à la suite des morceaux auxquels ils appartiennent : les Époques de la nature à la suite de la Théorie de la terre, chaque Supplément relatif à un quadrupède à la suite de l'*histoire* de ce quadrupède, etc.; enfin, on y a joint quelques notes utiles, particulièrement sur les quadrupèdes et les oiseaux, et, ce qui est plus utile encore, la synonymie de M. Cuvier; et tout cela est bien, mais cela est tout.

M. Cuvier, comme je l'ai déjà dit en commençant ces articles, avait eu le projet de donner une édition de Buffon, et nous regretterons toujours qu'il ne l'ait pas donnée, car Buffon sera éternellement lu; il sera même toujours le plus lu des naturalistes et le plus influent sur l'imagination des hommes, parce que, pour influer sur les hommes, il avait la première des puissances, celle du style.

Une bonne édition de Buffon nous manque donc encore[6]. J'appelle

[1] Dans l'édition primitive, l'histoire des singes, partagée entre le XIV[e] et le XV[e] volume, se trouve, de plus, séparée par le Discours sur la dégénération des animaux. Dans l'édition d'Allamand, tous les singes sont réunis dans le XIV[e] volume, et le Discours sur la dégénération des animaux commence, beaucoup mieux, le XV[e]. — [2] T. XXVIII, p. 21. — [3] On y voit même, comme je l'ai déjà dit dans un autre article, la raison de cette vue dans la différence que Buffon trouve entre le lion d'Afrique et le *puma* ou prétendu lion d'Amérique. — [4] « J'ai reçu la belle édition qu'on a faite de mon ouvrage, et dans laquelle j'ai vu les excellentes additions que M. Allamand y a jointes. » T. VI, p. 219. — [5] En 40 volumes, de 1824 à 1830. Commencée par Lamouroux et continuée par Démarest. — [6] Chose remarquable !

une bonne édition, celle où l'on suivrait la chaîne des idées de Buffon, où l'on rapprocherait les Suppléments des morceaux primitifs, sans confondre les dates, où l'on ne mêlerait rien au texte, et où, dans des notes courtes, simples, précises, on marquerait, d'une part, toutes les erreurs de ce plus éloquent des naturalistes, et, de l'autre, toutes ses vues heureuses, ses idées vastes, sa grande philosophie, et tant de conceptions hardies, et presque toujours si judicieusement hardies.

Une fois que Buffon eut commencé sa grande Histoire naturelle, il ne permit plus à aucun travail particulier de l'en distraire. Durant cinquante ans, il n'y eut pas un seul jour de perdu pour l'étude, ni une seule étude de perdue pour le grand œuvre.

Avant ces grandes études, Buffon s'était fait connaître par quelques mémoires [1], par une expérience savante [2], et par deux belles préfaces [3]. Et l'on peut dire que ces premiers essais l'annoncent : on voit, en effet, dans ses deux préfaces, l'homme qui sait penser; comme, dans son expérience sur les *miroirs brûlants*, on voit déjà l'homme à qui tout paraîtra possible [4], pourvu qu'il soit grand.

Voltaire nous a laissé une suite de Lettres, admirables par la facilité, par la grâce, par l'élégance du style. On n'a recueilli de Buffon, comme de Montesquieu, que quelques Lettres familières, du style le plus commun [5]. Cependant ces lettres mêmes sont curieuses. Si l'écrivain n'y est pas, l'homme y est, et avec ses deux passions les plus vives : l'amour du travail et le besoin de la gloire [6].

Buffon, qui remaniait tant ses idées, à mesure qu'il publiait de nouveaux volumes, n'a jamais touché aux volumes anciens, bien qu'on les ait réimprimés plus d'une fois pendant sa vie. « Buffon n'a jamais pensé à donner une seconde édition de ses œuvres..... Jamais une partie publiée ne fut remaniée ou modifiée..... Mais, agissant toujours sous l'impulsion d'un talent et d'un savoir plus grands, ce qui lui paraît mieux après un volume produit, il le dit avec franchise dans le suivant... » (Geoffroy-Saint-Hilaire, *Études sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Buffon.*) — Deux raisons ont dû porter Buffon à ne pas toucher à ses anciens volumes : d'une part, il voulait conserver les origines, les dates, les nuances diverses de ses pensées; et, de l'autre, pouvait-il ne pas respecter son style? — [1] Sur la physique et sur la géométrie. Voici les titres de quelques-uns : *Expériences sur la force des bois, Observations sur les couleurs accidentelles, Recherches sur l'excentricité des couches ligneuses, etc.* — [2] *Invention des miroirs pour brûler à de grandes distances.* — [3] L'une est en tête de sa traduction de la Statique des végétaux, de Hales, et l'autre en tête de sa traduction du Traité des fluxions, de Newton. — [4] « J'avouerai volontiers que le plus difficile de la chose était de la voir possible.... » T. II, p. 143 (*Supplément*). — [5] Elles sont adressées à l'un de ses collaborateurs, à l'abbé Bexon. — [6] «..... C'est alors, disait-il à Hérault de Sechelles, qu'on éprouve le plaisir de travailler, plaisir si grand, que je passais douze heures, quatorze heures à l'étude; c'était tout

Dans ses Lettres à l'abbé Bexon, Buffon se plaint, comme Montesquieu, de ce Paris qui laisse si peu de temps pour le travail. « Lorsque vous aurez un article de fait, lui dit-il, je vous prie de me l'envoyer ici[1], car j'aurais trop peu de temps à Paris pour m'en occuper autant que je le désirerais[2]. » Montesquieu écrivait à l'abbé Guasco, en l'invitant à venir le joindre à la Brède : « Mon grand ouvrage avance à pas de géant, depuis que je ne suis plus dissipé par les dîners et les soupers de Paris[3]. »

Buffon écrit à Bexon qu'il vient d'avoir un rhume qui l'a fort incommodé. « Cependant, ajoute-t-il, je n'en ai pas moins travaillé plus de huit heures par jour[4]. »

Après le travail, ce que Buffon aimait le plus, je l'ai déjà dit, c'était la gloire, et peut-être aussi la louange. « Vous ne me marquez pas, écrit-il à l'abbé Bexon, si le préambule de mes perroquets vous a fait plaisir; il me semble que la métaphysique de la parole y est assez bien jasée[5]. »

On est touché, au milieu de toutes ces pensées de travail et de gloire, de trouver quelques paroles qui rappellent des sentiments plus doux : « J'avoue que l'inquiétude sur le retour de mon fils m'avait ôté le sommeil et la force de penser[6]. »

Il convient ailleurs que l'histoire des oiseaux lui paraît bien longue : « Je vous assure, mon cher abbé, que, quoique je n'aie pas, à beaucoup près, comme vous, la grande fatigue de ce travail, il me pèse néanmoins beaucoup, et que je désire autant que vous d'en être quitte et de ne plus travailler sur des plumes[7]. »

On trouve l'expression de ce même ennui que lui causait l'histoire des oiseaux dans un de ses volumes, mais en termes beaucoup plus nobles : « Me trouvant dans la nécessité d'opter entre ces deux objets (l'histoire des oiseaux et l'histoire des minéraux), j'ai préféré, dit-il, le dernier comme m'étant plus familier, quoique plus difficile, et comme étant plus analogue à mon goût, par les belles découvertes et les grandes vues dont il est susceptible[8]. »

mon plaisir : en vérité, je m'y livrais bien plus que je ne m'occupais de la gloire; la gloire vient après, si elle peut; et elle vient presque toujours. » *Voyage à Montbar.* — [1] A Montbar, où il passait la plus grande partie de l'année. — [2] *Lettres de Buffon à l'abbé Bexon* (*le Conservateur, ou recueil de morceaux inédits, etc.*, par François de Neufchâteau, t. I, p. 130). — [3] Montesquieu, *Lettres familières.* — [4] *Le Conservateur,* t. I, p. 131. — [5] *Ibid.* t. I, p. 110. — [6] *Ibid.* t. I, p. 137. Le fils de Buffon était allé porter le buste de son père à l'impératrice de Russie. — [7] *Ibid.* t. I, p. 125. — [8] T. I, p. vij (*Oiseaux*).

M. de Lacépède nous a conservé un mot de Buffon sur Daubenton, qui est aussi gracieux que juste. « Daubenton, disait Buffon, n'a jamais ni plus ni moins d'esprit que n'en exige le sujet qu'il traite [1]. »

De son côté, Daubenton se plaisait à dire : « Sans Buffon, je n'aurais pas passé dans ce jardin cinquante ans de bonheur [2]. »

Cependant quelques nuages s'étaient élevés entre les deux amis. Buffon avait publié une édition de l'Histoire naturelle, dont la partie anatomique était retranchée [3]; et Daubenton avait vu ce retranchement avec peine. Ces nuages se dissipèrent. « Daubenton, dit M. Cuvier, oublia tellement les injustices de son ancien ami, qu'il contribua depuis à plusieurs parties de l'Histoire naturelle, quoique son nom n'y fût plus attaché, et nous avons la preuve que Buffon a pris connaissance de tout le manuscrit de ses leçons au Collége de France, lorsqu'il a écrit son Histoire des minéraux. Leur intimité se rétablit même entièrement, et se conserva jusqu'à la mort de Buffon [4]. »

Daubenton avait l'esprit aussi exact que Buffon l'avait hardi. « Cent fois, dit M. Cuvier, le sourire piquant qui échappait à son ami, lorsqu'il concevait du doute, fit revenir Buffon de ses premières idées; cent fois un de ces mots que cet ami savait si bien placer, l'arrêta dans sa marche précipitée [5].... »

On peut croire, toutefois, que Daubenton, du moins pour certaines choses, allait trop loin; il ne pardonne pas à Buffon les expressions métaphoriques les plus simples; il le blâme, par exemple, d'avoir présenté le lion comme le *roi des animaux :* « Le lion n'est pas le roi des animaux, s'écrie-t-il, il n'y a point de roi dans la nature [6]. » — « L'éloquent auteur dont il s'agit, dit-il encore, fait le chat infidèle, faux, pervers, voleur, souple et flatteur comme les fripons. Voilà une grande opposition à la noblesse et à la magnanimité du lion, et aussi de bons moyens pour faire briller les charmes du style [7]. »

Daubenton est ici trop naturaliste. Lorsque Buffon appelle le lion *roi*, ou le chat *fripon*, personne, assurément, ne s'y trompe; le fait reste

[1] *Discours sur la vie et les ouvrages de Daubenton*, par Lacépède. — [2] *Ibid.* — [3] « On retrancha de cette édition non-seulement la partie anatomique, mais encore les descriptions de l'extérieur des animaux, que Daubenton avait rédigées pour la grande édition; et, comme on n'y substitua rien, il en est résulté que cet ouvrage ne donne plus aucune idée de la forme, ni des couleurs, ni des caractères distinctifs des animaux, en sorte que, si cette petite édition venait à résister seule à la faux du temps, on n'y trouverait guère plus de moyens de reconnaître les animaux dont l'auteur a voulu parler, qu'il ne s'en trouve dans Pline et dans Aristote, qui ont aussi négligé le détail des descriptions. » Cuvier, *Éloge historique de Daubenton*. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* — [6] *Séances des écoles norm. etc.* t. I, p. 291. — [7] *Ibid.* p. 292.

le fait, et le rapport que Buffon ajoute est le trait qui nous intéresse. « Les animaux semblaient être les plus éloignés de nous, dit M[me] Necker, et l'art de Buffon a été de les en rapprocher sans cesse [1]. »

Au moment où parurent les premiers volumes du grand ouvrage de Buffon, Réaumur tenait le sceptre de l'histoire naturelle. Réaumur excellait par le don d'observer, comme Buffon par la force de la pensée. Ces deux hommes célèbres, parcourant la même carrière, se traitèrent bientôt en rivaux. Et, ce qui est curieux, c'est la nature des reproches qu'ils se font l'un à l'autre : Réaumur reproche à Buffon de *trop raisonner*, et Buffon reproche à Réaumur de *trop observer*. « On admire toujours d'autant plus, lui dit-il, qu'on observe davantage et qu'on raisonne moins [2]. »

On a beaucoup écrit sur Buffon. Voici une opinion de Montesquieu, que je ne cite que parce qu'elle est de Montesquieu. « M. de Buffon vient de publier, dit-il, trois volumes, qui seront suivis de douze autres : les trois premiers contiennent des idées générales...... M. de Buffon a, parmi les savants de ce pays-ci, un très-grand nombre d'ennemis, et la voix prépondérante des savants emportera, à ce que je crois, la balance pour bien du temps; pour moi, qui y trouve de belles choses, j'attendrai, avec tranquillité et modestie, la décision des savants étrangers; je n'ai pourtant vu personne à qui je n'aie entendu dire qu'il y avait beaucoup d'utilité à le lire [3]. »

J'ai parlé, dans un autre article, du petit démêlé de Buffon avec Voltaire, au sujet des *coquilles fossiles*. Ce petit démêlé s'apaisa bientôt; et l'on peut dire que chacun des deux personnages le finit à sa manière, Buffon par cette belle phrase que nous avons vue [4], et Voltaire par un mot plaisant : « Je ne veux pas, dit-il, rester brouillé avec M. de Buffon pour des coquilles. »

Voltaire reproche au style de Buffon trop de pompe. On connaît ce vers :

Dans un style ampoulé parlez-nous de physique.

Il dit ailleurs : « Ce morceau, dérobé à la poésie, semble être de Massillon ou de Fénélon, qui se permirent si souvent d'être poëtes en prose [5]. »

D'Alembert, qui presque toujours outre Voltaire, ne voulait pas

[1] *Nouveaux mélanges, extraits des manuscrits de M[me] Necker*, t. II, p. 294. — [2] T. VII, p. 130. — [3] *Lettres familières* (*Lettre à M[gr] Cerati*). — [4] Voy. ci-devant p. 240. — [5] *Des singularités de la nature*. On parlait à Voltaire de l'Histoire naturelle de Buffon : « Pas si naturelle, » dit-il.

qu'on lui parlât du style de Buffon[1]. « Je ne donnerais pas, disait-il, une obole du style de Buffon [2]. » Heureusement pour d'Alembert, de pareils mots ne sont pas sérieux.

Il faut convenir, d'ailleurs, qu'un homme aussi habitué que lui aux méthodes précises devait peu goûter les systèmes aventurés de Buffon. Les *moules intérieurs*, les *molécules organiques*, cette comète qui détache une partie du soleil, ces mers dont les courants forment des montagnes [3], etc., toutes ces hypothèses, qu'on eût applaudies au temps de Descartes, venaient un siècle trop tard. Depuis Newton, la physique, d'hypothétique, était devenue expérimentale. Un esprit nouveau avait succédé à l'esprit ancien. « Newton, comme d'Alembert le dit si bien, avait montré, ce que ses prédécesseurs n'avaient fait qu'entrevoir, l'art d'introduire la géométrie dans la physique, et de former, en réunissant l'expérience au calcul, une science exacte, profonde, lumineuse et nouvelle[4]. » Tout était changé, et la méthode expérimentale était désormais la seule méthode.

Mais, comme je l'ai déjà dit tant de fois dans cette suite d'articles, qui ne voit que les hypothèses et les systèmes de Buffon ne voit pas Buffon. D'Alembert et Voltaire ont tort de s'arrêter là. Il y a dans Buffon deux esprits, deux philosophies, deux époques. Il y a l'esprit d'expérience et l'esprit d'hypothèse, la philosophie expérimentale et la philosophie systématique, l'époque de Descartes et l'époque de Newton. Il faut déplorer l'abus qu'il fait des systèmes, et admirer le grand ensemble de lois expérimentales et sûres dont il a enrichi la pensée des hommes.

Condorcet et Vicq-d'Azyr ont écrit chacun un Éloge historique de Buffon. Ces deux Éloges, très-différents, sont tous deux très-remar-

[1] D'Alembert disait un jour à Rivarol : « Ne me parlez pas de votre Buffon, de ce comte de Tufière, qui, au lieu de nommer simplement le cheval, dit : « La plus « noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux ani- « mal, etc. » — « Oui, reprit Rivarol, c'est comme ce sot de J. B. Rousseau, qui s'avise de dire :

> Des bords sacrés où naît l'aurore
> Aux bords enflammés du couchant,

au lieu de dire de l'*est* à l'*ouest*. » Cuvier, article *Buffon* (*Biographie universelle*). — [2] *Nouveaux mélanges, extraits des manuscrits de Mme Necker*, t. I, p. 94.

> [3] Et les mers des Chinois sont encore étonnées
> D'avoir, par leurs courants, formé les Pyrénées.
>
> Voltaire, *Les Systèmes*.

— [4] D'Alembert, *Éléments de philosophie* (*physique générale*).

quables; mais Condorcet n'était pas naturaliste, et Vicq-d'Azyr lui-même ne l'était pas assez[1]. Aussi Condorcet s'attache-t-il surtout au génie, à l'homme; et Vicq-d'Azyr, qui voit mieux les travaux, n'y voit-il pas toujours tout ce qu'ils ont de fécond et de vaste.

Le véritable juge de Buffon est M. Cuvier. L'article de la Biographie universelle que Cuvier consacre à Buffon est un morceau achevé. Ce que j'y admire surtout, c'est le ton calme, c'est la vue nette, et ce style de bon sens qui plaît tant dans les grands sujets. On aime, d'ailleurs, à voir ces deux gloires se rapprocher; l'esprit humain en paraît plus grand; et, pour rappeler ici la belle pensée d'un écrivain célèbre[2] : c'est au pied de la statue de Cuvier qu'on voudrait prononcer l'éloge de Buffon.

FLOURENS.

---

1. *Operations carried on at the Pyramids of Gizeh in 1837, by colonel* Howard Vyse, vol. I et II, in-8°, London, 1840; et *Appendix to Operations, etc.* vol. III, London, 1842.

2. *The Pyramids of Gizeh, from actual survey and admeasurement, illustrated by notes and references to the several plans, P. I and II, the first, second and third pyramids, the three smaller to the south of the third, and the three to the eastward of the great pyramid,* London, 1839-1840, grand in-folio; et : *The Pyramids to the southward of Gizeh, and at Abou-Roash; also, Campbell's tomb,* III Part, London, 1842, grand in-fol.

QUATRIÈME ARTICLE[3].

On connaît maintenant encore, en Égypte, trente-neuf pyramides, restes d'un nombre bien plus considérable, les unes seulement commencées ou projetées, les autres tout à fait ruinées, qui existèrent dans l'antiquité. Ces trente-neuf pyramides sont toutes situées dans la moyenne

[1] Il était plus anatomiste, physiologiste, médecin, que naturaliste. — [2] Thomas, *Éloge de Descartes.* « C'est aux pieds de la statue de Newton qu'il faudrait prononcer l'éloge de Descartes. » — [3] Voy. les articles précédents dans les cahiers d'avril 1841, mars et mai 1844.

Égypte, ou l'*Heptanomide*, toutes aussi sur la rive gauche du Nil, sur le plateau de petites collines de la chaîne libyque[1], qui forme la barrière occidentale de la vallée du Nil. De ces trente-neuf pyramides, il s'en trouve une dans le nome *Latopolitis*, trente-trois dans le nome *Memphitis*, deux dans le nome *Heracleopolitis* et trois dans le nome *Crocodilopolitis*. Tous ces édifices ont été l'objet des investigations du colonel How. Vyse; et, après avoir rendu compte des découvertes opérées par lui dans les neuf pyramides de *Memphis*, il ne me reste plus qu'à faire connaître le résultat de ses travaux dans les autres pyramides de l'*Heptanomide*. Je suivrai, dans cette analyse, l'ordre qu'il a suivi lui-même dans l'exposé de ses opérations, en remontant la vallée du Nil, du nord au sud, à partir de *Gizeh*, et même un peu en avant de *Gizeh*, où il existe une pyramide, qui avait été totalement négligée par la commission d'Égypte.

Cette pyramide est celle qui prend le nom d'*Abou-Roash*, de celui d'un petit village arabe, bâti dans le voisinage. Elle est située à cinq milles environ au nord-ouest de *Gizeh;* il n'en subsiste plus que la base, qui forme un carré de 320 pieds. Le noyau de cet édifice est composé de la montagne même, qui a été taillée, sauf les places où le roc était défectueux, lesquelles ont été remplies de maçonnerie. On ne trouve, du reste, ni sur la pyramide, ni sur le terrain, aucun vestige de revêtement, et tout annonce que le monument ne fut jamais achevé, ni même porté à une hauteur considérable. Le passage qui y donne accès s'ouvrait dans le massif même de la pyramide, précisément au centre de la face nord. Il descend sous un angle d'inclinaison de 22° 35', sur une longueur de 160 pieds, et il aboutit à un appartement en forme de carré long, dirigé de l'est à l'ouest. Le passage et l'appartement ont été construits en maçonnerie dans une excavation, avec un revêtement soigneusement exécuté en belle pierre calcaire, prise des carrières voisines de Tourah; et, ce qu'il y a encore ici de particulier, c'est que cette construction, continuée au-dessus de la chambre sépulcrale, de manière à se joindre à celle du massif de la pyramide, paraît renfermer de petites chambres, semblables à celles qui ont été découvertes au-dessus de la chambre du roi de la grande pyramide. Il y a donc là comme l'essai d'un système intermédiaire entre celui de la grande pyramide et celui des autres, qui consistaient purement en des excavations, sans

[1] Strabon indique très-bien la situation et le nombre des pyramides qui existaient alors sur cet exhaussement montagneux du sol de la rive gauche du Nil, dans ce passage de son XVII[e] livre, p. 808 : *Ὀρεινή τις ὀφρὺς, ἐφ' ᾗ* ΠΟΛΛΑῚ *μὲν πυραμίδες εἰσὶ, τάφοι τῶν βασιλέων.*

communication aucune avec la masse construite, ou la pyramide proprement dite. Quelques hiéroglyphes, tracés en ocre rouge, ont été remarqués sur des blocs de pierre de la paroi occidentale; mais ils étaient devenus absolument illisibles. Des fragments de granit sont épars sur le sol adjacent; et l'on peut supposer qu'ils appartenaient à des blocs de cette matière, destinés à servir pour le revêtement de la pyramide; du reste, ces débris sont dans un état de décomposition qui provient à la fois, sans doute, de leur haute antiquité et de leur exposition à l'air du désert et au vent du Delta. L'importance et l'ancienneté de cet édifice, qui résultent suffisamment des circonstances qui viennent d'être indiquées, sont encore attestées par les restes d'une chaussée, construite en partie en maçonnerie, sur un plan incliné, longue de 4,950 pieds, large de 30, et haute de 40 en quelques endroits, dont l'exécution n'a pu avoir pour motif que de faciliter le transport des matériaux employés à la construction de la pyramide. Les environs de ce lieu offrent, d'ailleurs, des vestiges d'antiquité, qui prouvent l'importance historique de la localité où s'éleva cette pyramide, et qui mériteraient un nouvel examen. Ainsi le colonel How. Vyse suppose qu'il exista, dans l'antiquité, une ville considérable sur la plaine, maintenant couverte de sable, qui s'étend entre le site de la pyramide et le village de Kerdassi; et cette ville aurait été celle qui est nommée Κωχώμη dans le texte grec de Manéthon, extrait par Jules Africain[1], et au voisinage de laquelle l'historien national rapportait que *Vénéphès*, le quatrième roi de la première dynastie, *avait élevé des pyramides*, les plus anciennes, par conséquent, dont la mention se soit conservée dans l'histoire. On comprend, d'après ces détails, l'intérêt qui s'attache à cette pyramide d'*Abou-Roash*, et l'importance qu'il y aurait, sans doute, à compléter par de nouvelles recherches les observations du colonel How. Vyse, sur une localité dont les monuments touchent au berceau même de la civilisation égyptienne.

Je me borne à faire mention de la pyramide de *Zowiet-el-Arrian*, ainsi nommée d'après un village à quelque distance duquel elle est située, et qui se trouve à l'est de *Gizeh*. Les Arabes, qui l'appellent *El-Medowareh*, *la circulaire*, donnent par là une idée juste de l'état où l'ont réduite moins encore les efforts du temps que la main des hommes; car les matériaux en ont été enlevés pour bâtir les villages voisins, au point que la construction primitive n'en demeure plus apparente que

[1] *Apud* G. Syncell. t. I, p. 101, ed. Bonn. : Οὗτος (Οὐενέφης) τὰς περὶ Κωχώμην ἤγειρε πυραμίδας.

dans quelques endroits cachés sous le sable, et que la forme pyramidale, absolument détruite, a fait place à celle d'une colline arrondie. La hauteur en est pourtant encore de 61 pieds, et la base offre un développement de 300 pieds; c'est tout ce qu'il a été possible de constater, dans l'état de démolition presque complet où se trouve cet édifice. Il existe encore, non loin de là, les ruines tout aussi peu reconnaissables de deux autres pyramides, qui paraissent être celles dont il est fait mention dans la Description de l'Égypte[1], et dont le peu qui reste n'a pu être retrouvé par l'ingénieur du colonel How. Vyse qu'avec beaucoup de peine. La seule notion importante qui résulte de ces recherches, c'est qu'il exista, dans cette localité voisine de *Gizeh*, un groupe de pyramides, qui doivent appartenir aussi à une haute antiquité.

La même présomption peut s'appliquer à une autre pyramide, qui existe sur une éminence, située à environ trois quarts de mille au nord-ouest d'*Abousir*, près d'un village arabe, aujourd'hui ruiné et appelé *Regah*, dont cette pyramide a pris le nom. La construction, supérieure à celle des pyramides d'*Abousir*, lui assigne déjà, sous ce rapport, une antériorité relative, qui ne laisse pas de constituer un fait remarquable. Une autre circonstance, digne de considération, c'est que cette pyramide, revêtue en granit à sa partie inférieure, a été construite sous deux inclinaisons, comme la pyramide méridionale de *Dashour*, c'est à savoir, dans la partie du revêtement, sous un angle de 75° 20', et, dans le reste de l'élévation, qui consiste en belles pierres calcaires du mont *Mokattam*, sous un angle de 52°. La base de cet édifice est de 123 pieds sur chaque face du carré. Il paraît qu'il exista jadis un temple vis-à-vis de la face orientale, ainsi qu'une chaussée qui mettait en communication la pyramide et un autre édifice, bâti dans la plaine, dont il ne subsiste plus que des restes informes. Toutes ces circonstances semblent prouver encore l'importance et la haute antiquité de cette pyramide, et font regretter que l'ingénieur, M. Perring, n'ait pas réussi à en trouver l'entrée, dans une excavation pratiquée au centre de la face nord, non plus que dans une seconde fouille, exécutée sur la face de l'est. On recueillit seulement, dans cette dernière fouille, plusieurs blocs de pierre qui paraissaient provenir de la construction intérieure de l'édifice, et sur l'un

[1] *Descript. de l'Heptanomide*, ch. XVI, § VII, II, p. 73. Ces *deux pyramides, presque ruinées*, dit l'auteur de la Description, sont mises en rapport avec le village de *Reggah-el-Kebir*, sans qu'il soit fait mention de la pyramide qui appartient à ce village même, tandis que, dans l'*Appendix* du colonel How. Vyse, c'est avec le village et la pyramide de *Zowiet-el-Arrian* qu'elles se trouvent en relation, t. III, p. 10. Il y a peut-être là, de part ou d'autre, une inexactitude que je me borne à signaler.

desquels était gravé un fragment d'inscription hiéroglyphique dont le cartouche royal portait le nom du roi *Ousrenré*[1]; il reste donc à faire de nouvelles découvertes sur cette pyramide, qui paraît appartenir à une haute époque des dynasties égyptiennes.

J'arrive maintenant au groupe des pyramides d'*Abousir*, qui ont été toutes, dans ce qui en subsiste encore, l'objet des investigations ordonnées par le colonel How. Vyse, et que je réunirai toutes aussi sous un même article.

PYRAMIDES D'ABOUSIR.

Ces pyramides sont au nombre de *trois*, dans leur état actuel, sans y comprendre la partie inférieure d'une *quatrième*, qui a longtemps été prise pour un temple, et la base d'une *cinquième* plus petite. Elles sont toutes situées au sud-est des deux qui viennent d'être indiquées, environ à sept milles sud-sud-est de celles de *Gizeh*, et à trois milles nord-nord-est de celles de *Sakkara*. Le roc où elles sont bâties s'élève de quatre-vingts pieds au-dessus de la plaine adjacente; et, comme ce roc est d'une nature argileuse, qui le rend impropre pour des excavations d'une certaine étendue, le peu de tombes qu'on y rencontre sont exécutées en maçonnerie, et les chambres et passages des pyramides elles-mêmes sont construites dans le massif de ces édifices, un peu au-dessus de la base : en quoi elles diffèrent des pyramides de *Gizeh*, et se ressemblent absolument entre elles. Du reste, elles n'avaient été, de la part des savants de l'expédition d'Égypte, l'objet que d'observations très-superficielles[2]; il n'avait été fait encore aucune tentative pour les ouvrir, et il ne paraît pas qu'aucun voyageur eût soupçonné, jusqu'ici, que l'intérieur en avait été

[1] *Appendix, etc.* t. III, p. 10-12, pl. VI, fig. 1. C'est par erreur, à ce qu'il me semble, que la pierre portant le cartouche royal d'*Ousrenré*, et désignée par le n° 1 sur la planche, est indiquée par le chiffre 7 dans le texte. Voyez la troisième partie de l'ouvrage de M. Perring, pl. IV, où la pierre en question porte le n° 4, et où elle est indiquée, dans le texte, p. 4, comme *extraite de l'intérieur de la pyramide*. Voyez, plus bas, ce qui sera dit sur le roi *Ousrenré*, fondateur d'une des pyramides d'*Abousir*. — [2] Voy. *Descript. gén. de Memphis et des pyramides*, ch. XVIII, § 1, 3, p. 7-8. Dans cet article, on indique *sept pyramides au nord d'Abousir*, et l'on en décrit *trois* seulement, en peu de mots, et comme offrant à peu près les mêmes dimensions. Quant aux quatre autres, ce doivent être les ruines que l'on désigne sous le nom d'éminences et de tertres, de forme à peu près conique, qui répondent aux pyramides précédemment décrites. Il suffit de comparer le peu de renseignements donnés par le savant auteur de ce mémoire avec les résultats publiés dans l'*Appendix* du colonel How. Vyse, pour juger que nous ne connaissons les pyramides d'*Abousir* que d'après les explorations de ce dernier.

visité, à une époque qui doit être fort ancienne et qui est restée inconnue. Cependant, il y avait à faire, dans ces édifices si négligés jusqu'à nos jours, des découvertes nombreuses et importantes, au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices; et c'est le résultat de ces travaux, ordonnés par le colonel How. Vyse, dont je vais rendre un compte sommaire à nos lecteurs.

Les trois principales pyramides d'*Abousir*, distinguées d'après leur position respective, ou d'après leur grandeur relative, par les noms de *pyramide du nord*, de *pyramide du milieu* et de *grande pyramide*, ont entre elles des points communs de ressemblance, avec des particularités qui leur sont propres : d'où il suit, généralement parlant, qu'elles appartiennent à un même système de construction, et sans doute aussi à une même époque historique, sauf les légères variétés de formes qui peuvent tenir à quelques circonstances particulières, plutôt encore qu'à des différences de temps, même légères. L'intérieur des trois pyramides est disposé sur le même plan. Les passages qui y donnent accès, ouverts dans le centre de la face nord, sont d'abord inclinés et prennent bientôt la direction horizontale. Les appartements, construits au centre de l'édifice, sont couverts d'un toit à double rampant, consistant en plusieurs assises de pierres dressées l'une contre l'autre. Les matériaux, fournis généralement par le sol, et le mode de construction, sont absolument les mêmes; et, dans les trois pyramides aussi, le revêtement extérieur, ainsi que le parement des passages et celui des appartements, aussi bien que le toit, sont construits en blocs de pierre des carrières de *Tourah*, situées précisément en face. A ces traits positifs d'analogie, auxquels on ne peut méconnaître des édifices du même âge et du même ordre, j'en ajouterai un autre plus important encore; c'est que le massif de ces trois pyramides a été construit par *assises en retraite*, et a reçu ensuite la forme pyramidale au moyen d'une autre sorte de maçonnerie, dont on a rempli le vide angulaire des assises: notion grave, déjà constatée sur trois des pyramides de *Gizeh*, et qui peut fort bien s'appliquer à toutes les autres de la même localité, par une induction très-plausible. Cette maçonnerie est généralement assez grossière; elle consiste en blocs de formes et de dimensions différentes, assemblés avec de la terre du Nil, en guise de mortier, excepté dans le parement des passages et des appartements et dans le plafond, dont la construction, formée de matériaux de choix, est exécutée avec beaucoup de soin. Le revêtement extérieur a été enlevé, et le noyau de la pyramide, laissé ainsi à découvert et exposé à tous les effets des intempéries des saisons, aurait dû être promptement détruit; ce qui ne rend que plus difficile à expliquer la disparition des matériaux provenant

de cette destruction, à moins de supposer que ces matériaux auraient été enlevés aussi pour s'en servir à bâtir quelque ancienne ville du voisinage; d'où il suivrait que la démolition de ces pyramides aurait eu lieu à une époque très-reculée. A la suite de ces notions générales, viennent se placer les particularités qui distinguent principalement chacune de ces trois pyramides.

Le passage qui donne entrée dans la *pyramide du nord*, et qui s'ouvre dans le centre de sa face nord, descend, sous un angle de 27° 5', l'espace de treize pieds huit pouces, et procède ensuite dans une direction horizontale; sa longueur totale, mesurée à partir de l'entrée actuelle jusqu'à l'appartement sépulcral, est de soixante et onze pieds quatre pouces. A la distance de vingt-sept pieds, à partir du point où cesse le passage incliné, il était fermé par une travée que remplissait une dalle de granit d'un pied trois pouces d'épaisseur. L'appartement s'étendait, en longueur, dans le sens de l'est à l'ouest, sur un espace de neuf pieds quatre pouces; mais l'état de destruction dans lequel il était réduit ne permettait pas de déterminer avec précision les dimensions primitives. Il existait aussi, sous la partie orientale de l'édifice, d'autres appartements qui communiquaient avec la chambre principale, au moyen d'un passage qui s'est trouvé tellement ruiné, qu'il a été impossible de se rendre compte du nombre et de la disposition de ces appartements. La plus grande partie du pavé de la chambre avait été détruite, aussi bien que le sarcophage qu'elle avait renfermé, et qui était formé d'un basalte noir, dont les fragments, recueillis sur le sol, étaient parfaitement polis, mais sans aucun ornement. Le granit avait été employé dans le parement des côtés et dans la construction du toit du passage, à un endroit où la maçonnerie avait sans doute besoin de recevoir un surcroît de solidité. La même précaution se retrouvait dans la triple assise de pierres qui formaient le toit, et qui consistaient en blocs, d'une dimension si prodigieuse, qu'elle surpasse peut-être tout ce qu'on a jamais employé de plus colossal dans les constructions humaines, puisqu'il y a de ces blocs qui ont jusqu'à trente-cinq pieds de long, neuf de large et douze d'épaisseur; et cependant, l'ingénieur qui a levé les plans de ces édifices remarque que la destruction s'est exercée sur ces masses, qui paraissaient indestructibles, avec une énergie si extraordinaire, qu'elle excite presque l'admiration, bien qu'elle ne fût inspirée que par le désir sordide de s'approprier des trésors qu'on supposait enfouis. On observe, au-dessus de l'entrée, une cavité ou entaille qui paraît avoir été destinée à recevoir une inscription, telle que celle qui exista, sans doute à une place correspondante, sur la face nord de

la troisième pyramide, au témoignage de Diodore de Sicile; et c'est encore ici une particularité neuve et curieuse. Une autre circonstance, qui n'avait pas non plus été relevée, jusqu'ici, dans la construction des pyramides, c'est qu'il existe, dans la partie antérieure de celle-ci, des murs de soutien, qui avaient sans doute pour objet de faire en sorte que le massif de l'édifice pût être bâti avant que les passages fussent entièrement terminés; ces murs sont, du reste, d'une construction supérieure à celle du reste de la pyramide; et, ce qu'il y a de plus important encore, on y a recueilli des inscriptions hiéroglyphiques, tracées avec de l'ocre rouge, qui donnent, entre autres notions précieuses, le nom du roi auteur de la pyramide. J'ajoute encore, comme une particularité nouvelle, que cet édifice avait eu un mur d'enceinte ou péribole, avec une chaussée, qui se dirigeait de la plaine à sa face nord, et qui, à son extrémité inférieure, aboutissait à un édifice dont il ne subsiste plus que des ruines informes.

La *pyramide du milieu* n'offre plus aujourd'hui que l'apparence d'une éminence carrée, et la maçonnerie ne s'y montre que dans les parties où l'on a pu enlever les décombres. La base était de 274 pieds, dans son état primitif; elle est aujourd'hui de 213, et la hauteur perpendiculaire, qui était de 171, est réduite à 107. Les premiers travaux d'excavation entrepris à la base mirent d'abord à découvert un puits qui avait dû être pratiqué à dessein d'empêcher l'encombrement du sable devant l'entrée de la pyramide; en le déblayant, on y trouva des dalles de granit et des fragments de pierre portant des signes hiéroglyphiques. Après dix jours de travail, employés à nettoyer le front de la pyramide, on arriva à l'entrée du passage qui se trouva rempli de maçonnerie, tel qu'il avait été laissé originairement; en sorte qu'il devint évident que la pyramide n'avait pu être forcée que par une fouille pratiquée plus haut; six jours encore furent employés à découvrir cette entrée, opérée par la violence, qui conduisait au point où le passage incliné prenait la direction horizontale, tout près d'une travée construite en granit, comme le parement du passage même qui y aboutit; la dalle de granit qui fermait le passage en remplissant la coulisse était encore en place, et, pour pénétrer dans l'intérieur de la pyramide, on avait préféré de se frayer un chemin à travers le roc, au-dessus du passage, sur un espace de 24 pieds. La longueur du passage horizontal, à partir de la travée, était de 63 pieds, sur une hauteur de 5 pieds 10 pouces et sur une largeur de 5 pieds 1 pouce. L'appartement sépulcral était en forme de carré long, dirigé dans le sens de l'est à l'ouest; mais il se trouvait tellement encombré, qu'il fut impossible d'en prendre

les dimensions exactes. Le toit, construit suivant le même système, en blocs relevés l'un contre l'autre de manière à former un angle aigu, se composait de trois assises de pierres énormes, avec cette particularité, jusqu'ici encore sans exemple, que l'angle d'inclinaison n'est pas le même dans les trois assises, et qu'il reste, entre la première et les deux supérieures, un vide, qui ne peut avoir eu pour objet que d'alléger la construction. Mais la découverte la plus précieuse que procura cette pyramide, ce fut celle d'inscriptions hiéroglyphiques tracées avec de l'ocre rouge sur les pierres d'une couleur claire, et peintes en blanc sur celles d'une couleur plus foncée. Ces signes se trouvaient généralement sur des blocs appartenant à la construction extérieure, un seul excepté, qui provenait du toit et qui était tiré des carrières de *Tourah*, fait analogue à celui des marques hiéroglyphiques tracées dans les chambres des deux grandes pyramides, sur des pierres de la chaîne arabique.

La *grande pyramide* avait eu un revêtement en granit dans sa partie inférieure; on en trouva les débris mêlés parmi les décombres qui couvraient le front de l'édifice, et qui provenaient de la démolition de la pyramide, opérée en cet endroit pour en forcer l'entrée. Ce fut donc par cette voie, et non par l'entrée régulière restée encore cachée sous les débris accumulés à la base, que l'ingénieur du colonel How. Vyse pénétra dans l'intérieur du monument. Le passage incliné descend sous un angle de 26° 3'; la continuation horizontale, qui se trouve, par une exception encore unique, construite tout entière au-dessus du sol, est couverte par un toit incliné, certainement en vue de diminuer le poids du massif de la pyramide. Mais les côtés de ce passage et son toit ont été détruits par l'effet de l'excavation pratiquée dans la partie antérieure de cet édifice, excepté en quelques endroits, où un petit nombre de blocs ont été laissés par intervalles pour servir de supports. La chambre sépulcrale, en forme de carré long, s'étendait de l'est à l'ouest; mais la destruction s'y était aussi exercée avec une fureur qui tenait du prodige, comme la puissance même qui avait assemblé ici des blocs de 45 pieds de long, lesquels formaient, au moyen de trois assises superposées, le toit incliné de cette chambre; et la poudre à canon seule paraît avoir pu être un moyen suffisant d'action pour cette effroyable dévastation. La pyramide est bâtie par étages ou assises, revêtues de pierres plates, et l'espace intermédiaire entre ces assises et le revêtement qui constituait la forme pyramidale, et qui se montre encore en place dans la face nord, au-dessus de l'entrée, a été rempli au moyen d'une maçonnerie confuse de petites pierres ou d'un blocage; ce qui semble prouver que l'intention première des auteurs de ce

monument avait été de le laisser en assises apparentes, dans la forme que présente la pyramide de *Sakkara*. Du reste, la construction de cet édifice est généralement meilleure que celle des deux autres pyramides, par le choix des matériaux, par le mode d'assemblage et par la composition du mortier. Les dimensions de la base, dans l'état actuel, sont de 325 pieds, et celle de la hauteur perpendiculaire, estimée de 227 pieds, dans l'état primitif, est encore aujourd'hui de 164 pieds. On y a trouvé aussi, sur plusieurs blocs employés à la construction, des inscriptions hiéroglyphiques tracées en rouge, avec une longue pièce de bois de sycomore, restée engagée dans la construction et parfaitement saine, et avec un maillet du même bois, semblable, pour la forme, à ceux que sir Gardner Wilkinson a dessinés dans son ouvrage[1]. Cet outil, avec un morceau de la pièce de bois, a été déposé au musée britannique.

La *petite pyramide* se trouve dans un état de destruction qui n'a pas permis d'en retrouver toutes les dispositions intérieures, ni d'en reconnaître les mesures extérieures. Elle renferme une chambre sépulcrale qui s'étend de l'est à l'ouest, sur un espace long de 12 pieds 2 pouces, large de 10 pieds; il s'y trouve à la fois un passage incliné conduisant à l'est, sur une longueur de 27 pieds, et sous un angle de 22° 10', en même temps qu'un passage horizontal qui part de la face nord, et qui a 14 pieds de long. Un puits, d'une direction encore indéterminée, s'ouvre dans le haut du passage, et peut avoir communiqué avec un autre passage incliné, pratiqué dans la face nord, ou bien avoir servi d'issue à l'intérieur : ce sont là des dispositions nouvelles, et dignes, sous plus d'un rapport, de fixer l'attention. L'appartement et les passages avaient été creusés dans le roc, et ils avaient eu leur parement, leur pavé et leur plafond, construits en pierre de *Mokattam*. Le plafond était formé de blocs posés horizontalement de l'est à l'ouest; mais il était presque entièrement détruit par la violence qui s'était exercée aussi dans l'intérieur, comme au dehors de cette pyramide. On y recueillit pourtant quelques objets d'antiquité de peu de valeur; mais pas d'inscriptions hiéroglyphiques. Une particularité qui mérite encore d'être relevée, c'est qu'il avait été creusé, en avant du front de la pyramide, toute une rangée de puits de momies, dont quelques-uns furent sondés et examinés, dans l'idée qu'il pouvait s'y trouver un accès à la pyramide; mais il fut reconnu que ces puits s'étendaient au-dessous de la base,

[1] *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. II, p. 181, 10, et t. III, p. 335, 2, 4, 6.

sans communication aucune avec elle; et l'on trouva au fond de l'un de ces puits des sarcophages en pierre calcaire, placés régulièrement et déposés dans un petit enfoncement : preuve surabondante que ces pyramides avaient été toujours considérées comme des monuments funéraires.

Relativement à l'âge des *pyramides d'Abousir*, les seules notions qu'on pût avoir, dans le silence absolu de l'antiquité, sont celles qui peuvent se tirer du déchiffrement des signes hiéroglyphiques, qui ont été trouvés, comme je l'ai dit plus haut, sur quelques-uns des blocs de pierre employés à la construction de ces édifices. Les cartouches de deux rois, qu'on doit regarder comme les fondateurs de deux pyramides, celle du nord et celle du centre, ont été reconnus parmi ces signes hiéroglyphiques, tracés, sans doute, avec l'espèce de négligence propre à des ouvriers, mais néanmoins d'une main sûre et exercée à une pareille écriture. De ces deux cartouches, l'un, déjà connu pour s'être produit sur des fragments appartenant à des tombeaux de *Memphis*[1], peut être lu *Shou-ré*, comme le propose M. Sam. Birch[2], ou *Schéfré*, comme l'avait déjà montré M. Lenormant[3]; deux leçons qui peuvent sans peine être rapportées au même nom, et dont la différence légère tient uniquement, sans doute, à la prononciation. L'autre cartouche, qui se lit *Ousr-ré*, ou bien *Ousr-enré*, si l'on adopte la leçon de ce nom fournie par l'inscription de la pyramide de *Régah*[4], la même que donnent aussi d'autres monuments contemporains, nous fait connaître un pharaon dont les rapports dynastiques avec le précédent sont établis, autant par le voisinage des *deux pyramides d'Abousir*, que par la circonstance remarquable que des bas-reliefs hiéroglyphiques, sculptés dans le roc à *Ouadi-Magara*, près du *mont Sinaï*, et dessinés par M. Léon de Laborde[5], ont offert les noms et les titres royaux des deux rois, *Shou-ré* et *Ousr-enré*, pareillement rapprochés comme ils le sont ici. A l'appui de ce rapprochement, déjà très-significatif, M. Sam. Birch a produit le témoignage d'une inscription hiéroglyphique trouvée près des *pyramides de Memphis*[6], et qui donne la succession de trois rois égyptiens : *Nofrékaré*, *Shouré* et *Ousr-enré*, dans l'ordre qui vient d'être indiqué; or ces trois noms répondent de la manière la plus sensible aux transcriptions grecques de trois noms de rois égyptiens, *Népherchérès*, *Séphrès*

[1] Publié par sir G. Wilkinson, *Mater. hierogl. unpublished kings*, *a*; par Rosellini, *Monum. stor.* tav. 1, fig., et par M. Leemans, *Mon. Egypt.* p. 20. — [2] *Appendix, etc.* t. III, p. 23. — [3] *Éclaircissements, etc.* p. 40-41. — [4] Voy. plus haut, p. 334, 1). — [5] *Voyage en Arabie pétrée*, pl. v, p. 71. — [6] Publiée par M. Burton, *Excerpt. hierogl.* pl. xxvii, 5.

et *Ouserchérès*, que porte le texte de Manéthon, tel que nous le possédons dans les Extraits de Jules Africain [1]; avec cette différence, que l'ordre dans lequel ces monarques se suivent, sur la liste de Manéthon, est en sens inverse de celui qu'ils gardent entre eux sur le monument national. De quelque manière qu'on explique cette contradiction singulière entre le texte de l'historien et celui de l'inscription, le rapport des noms, tels qu'ils sont écrits, sous la forme grecque et sous la forme pharaonique, n'en reste pas moins très-frappant; et ces noms étant ceux des trois premiers rois de la ve dynastie éléphantine, qui succéda immédiatement à la IVe dynastie memphite, et avec le siége de laquelle Souphis Ier, roi de cette dernière dynastie, paraît avoir eu des rapports d'origine et de parenté, il en résulte, pour deux au moins des *pyramides d'Abousir*, construites par *Shéfré*, ou *Shouré* (*Séphrès*), et *Ousrenré* (*Ouserchérès*), la notion à peu près indubitable que ces monuments s'élevèrent immédiatement après ceux de *Memphis*, et qu'ils se suivent dans l'ordre des temps, en quelque sorte, comme sur le terrain; notion historique tout à fait neuve, et qui, par cette nouvelle application de l'alphabet hiéroglyphique [2], y ajoute encore un nouveau prix.

PYRAMIDES DE SAKKARA.

L'espace de terrain qui s'étend, du nord au sud, d'*Abou-roash* à *Dashour*, renferme, sur le plateau qui domine la rive gauche ou occiden-

[1] *Apud* Syncell. *Chronogr.* p. 107, ed. Bonn.: Οὐσερχέρης, ἔτη κη'. Σεφρὴς, ἔτη ιγ'. Νεφερχέρης, ἔτη ζ'. Le nom de Népherchérès se rencontre aussi dans la deuxième dynastie thinite; c'est le septième roi de cette dynastie, Syncell. p. 102. — [2] On devra remarquer, parmi les signes hiéroglyphiques que nous offrent les blocs de pierre des *pyramides d'Abousir*, la forme étrange qu'y affecte souvent la *croix ansée*, ☥, pl. VIII, A, C, pl. IX, F, et qui ressemble à celle d'un signe symbolique gravé sur de rares médailles de Lycie, dont une a été publiée par M. Ch. Fellows, *Lycia, etc.* p. 463, n 29. De quelque manière qu'on s'explique ce rapport, qui ne semble pas pouvoir être fortuit, et que j'ai signalé à l'attention des antiquaires dans un *Mémoire* lu récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a pour objet la *croix ansée, considérée, sur des monuments étrusques et asiatiques, dans ses rapports avec le symbole égyptien*, on devra, en tout cas, modifier l'opinion qu'on pouvait s'être faite de la forme ordinaire de la *croix ansée*, comme la seule qui fût régulière et authentique. Le même symbole apparaît encore, figuré de la même manière, ☥, sur une tablette hiéroglyphique des carrières de *Tourah*, publiée dans l'*Appendix*, pl. XLV, p. 96; et la forme cursive de la *croix ansée*, sur les blocs des *pyramides d'Abousir*, est celle-ci, ☥, qui s'éloigne essentiellement de la forme consacrée, sans rien perdre pour cela, sans doute, de sa valeur symbolique.

tale du Nil, quatre nécropoles, qui peuvent être attribuées, la plus septentrionale, à *Latopolis*, celle qui est la plus voisine de *Gizeh*, à *Héliopolis*, celle de *Sakkara*, à *Memphis*, et celle de *Dashour*, à *Acanthus*. Mais, pour embrasser toute l'étendue de la nécropole de l'ancienne *Memphis*, il faut, sans doute, y comprendre les monuments funéraires d'*Abousir* dont nous venons de rendre compte; il nous reste à faire connaître ceux de *Sakkara*.

Les *pyramides de Sakkara* sont au nombre de *onze*, dont *neuf* seulement conservent assez la forme pyramidale pour avoir été observées par les voyageurs. Elles se présentent à peu près sur une même ligne, qui se dirige du nord au sud; elles sont bâties en pierre, et pourvues de chaussées, ou chemins inclinés, qui les lient à la plaine adjacente. Elles sont, en général, très-dégradées, excepté la plus grande (n. 3), qui est construite en degrés, et qui, avec la pyramide (n. 2) qui en est la plus voisine, était la seule ouverte, au moment où l'ingénieur du colonel How. Vyse entreprit les opérations dont j'ai à indiquer les résultats. Un espace considérable, qui s'étend autour de la grande pyramide, est rempli de puits de momies et de tombes, qui sont, depuis plusieurs générations, un théâtre de destruction déplorable. C'est la mine d'antiquités où l'on puise cette foule d'objets qui se rattachaient au culte des morts, dans l'ancienne Égypte, et qui ont servi à orner tant de musées de la moderne Europe, sans compter tous ceux qui ont dû périr sous les mains barbares, qui détruisent encore plus de choses qu'elles n'en découvrent. En plusieurs endroits de ces tombes souterraines, on a recueilli les cartouches de rois des anciennes dynasties. Une de ces excavations, dont l'inscription porte le nom de Psammitichus II, a offert une voûte, qui, bien que l'arc n'en ait pas une forme régulière, est cependant construite suivant les principes de la voûte cintrée, qui devaient certainement être connus à l'époque où cette construction fut exécutée, et dont elle est le plus ancien exemple que nous possédions. A l'endroit marqué F sur le plan des *pyramides de Sakkara*, que nous devons à l'ingénieur du colonel How. Vyse, endroit qui se trouve au nord de la grande pyramide, on présume qu'était le lieu de sépulture des criminels. Les corps qui y étaient déposés, sans cercueils, gisaient dans de petits enfoncements revêtus de briques crues, et ils offraient tous une particularité qui ne pouvait être fortuite, la mutilation des pieds ou des mains. Après ces observations générales, sur l'ensemble du terrain qu'occupe la nécropole de *Sakkara*, j'entre dans l'examen des particularités propres à chaque pyramide, en suivant l'ordre des chiffres que leur applique M. le colonel How. Vyse, et qui répond à

leur situation respective sur le terrain qu'elles occupent. Mais j'avertis que je ne m'occuperai que des *trois premières;* les autres n'ayant pas offert, dans l'état de dégradation où elles se trouvent, le sujet d'observations assez neuves et assez importantes pour mériter que je m'y arrête.

La pyramide n° 1, qui est celle qui se présente la première en venant d'*Abousir,* paraît être d'une époque plus récente, d'après cette circonstance que la chaussée qui y conduit a été construite de briques crues, au lieu d'avoir été taillée dans le roc, comme c'est le cas aux deuxième et troisième pyramides. Cet édifice est, d'ailleurs, très-dégradé, et ne présente plus que l'aspect d'une masse de décombres. La maçonnerie n'y est plus apparente que dans la face du sud; et, d'après ce qui en subsiste, on peut présumer qu'elle a été bâtie *par étages* ou *en degrés.* Les tentatives qui ont été faites à la fois sur la face nord et sur la face sud, pour en découvrir l'entrée, ont été sans succès; et une excavation de 8 pieds de profondeur, pratiquée sur la plate-forme, n'a rien appris. Les mesures de l'état actuel de la base et de la hauteur sont donc ici le seul résultat que j'aie à mentionner.

La deuxième pyramide, qui vient immédiatement après, avait été ouverte, en 1831 ou 1832, par un Italien, nommé Maruchi, sans qu'il eût été rien publié, du moins à ma connaissance, des détails de cette opération, qui, d'ailleurs, resta comme non avenue, la pyramide ayant été fermée par une chute de pierres provenant de la maçonnerie, presque au moment même où elle venait d'être découverte. Elle est bâtie en blocs de pierre d'une grande dimension et d'une forme irrégulière grossièrement assemblés; il n'y reste pas de traces d'un revêtement, et l'édifice est très-dégradé. Le passage incliné, qui s'ouvrait dans la face nord, est encore rempli de maçonnerie, comme il a été laissé dans l'antiquité; et, autant qu'on a pu s'en assurer, à l'entrée extérieure de ce passage, c'est de blocs de granit qu'il est rempli, comme c'est de dalles de cette matière qu'il avait son parement construit. Pour n'avoir point à lutter contre des obstacles aussi énormes, ceux qui violèrent la pyramide en forcèrent l'entrée, à travers la masse de la construction, dans la partie inférieure du passage incliné, qui, à partir de ce point, procède dans une direction horizontale, et qui avait été fermé, à peu près vers le milieu de son cours, par une travée que remplissait une dalle de granit, dont une moitié s'y trouve encore en place. Un peu au delà de cette travée, dans la paroi orientale, s'ouvre un passage conduisant à deux chambres latérales, disposition tout à fait neuve jusqu'ici. Ces chambres, taillées dans le roc, avaient été revêtues au

moyen d'une maçonnerie exécutée avec soin, dont les matériaux s'y trouvaient accumulés, au point d'en remplir presque toute la capacité. Le passage aboutissait à deux appartements creusés à la suite l'un de de l'autre, dans la direction de l'est à l'ouest. Ces deux appartements étaient couverts par un toit incliné, et ils avaient eu leurs parois revêtues en pierres calcaires de *Mokattam*, appareillées de la même manière que dans la *chambre* dite *de la reine*, de la grande pyramide de *Gizeh;* ce qui établit un rapport curieux entre cet édifice et la seconde pyramide de *Sakkara*. Le pavé avait été entièrement détruit, et les matériaux en étaient épars dans les chambres mêmes et dans les passages. L'appartement intérieur avait renfermé un sarcophage fait de basalte, de petite dimension et sans aucun ornement. On le trouva sur le sol de la chambre, mais enlevé de sa place antique.

La pyramide n° 3, ou la *grande pyramide*, est celle que les Arabes nomment *Haram el Modarraggeh*, la *pyramide à degrés*, à cause de sa structure extérieure, qui se compose d'assises superposées en retraite l'une au-dessus de l'autre. Elle est située sur une éminence qui domine d'environ 91 pieds la plaine, d'où une voie taillée dans le roc, sur un plan incliné, conduisait à la base de l'édifice, et servit de moyen de transport pour les matériaux employés à sa construction et fournis en partie par le sol, en partie par les carrières de *Mokattam*. C'est la seule pyramide de l'Égypte dont les quatre faces ne soient pas exactement orientées avec les quatre points cardinaux, la face nord déviant de 4° 35′ du véritable nord. Elle diffère encore de toutes les pyramides connues, en plusieurs autres points : dans la forme de l'édifice, qui est celle d'un carré long, et dans le mode de la construction; dans le nombre et la complication des passages, qui y circulent en plusieurs directions et en divers niveaux; dans la multitude des petites chambres qui aboutissent à l'appartement principal, et surtout dans cette circonstance, unique encore jusqu'ici, qu'elle a quatre entrées, dont une est pratiquée dans la face du sud : particularité dont il n'existe pas un autre exemple. On sait, d'ailleurs, qu'après diverses tentatives infructueuses faites récemment pour en trouver l'entrée sur la face sud[1], M. le baron de Minutoli réussit à l'ouvrir en 1821; et, comme tous les résultats de cette découverte ont été rendus publics par ce noble et savant voyageur, dans un livre que je dois supposer connu de tous nos lecteurs[2],

[1] A cette occasion, l'ingénieur du colonel How. Vyse reproduit encore, sous la forme d'un ouï-dire, l'allégation que *les Français employèrent l'artillerie pour forcer l'entrée de la pyramide*, et je me borne à démentir pour la seconde fois cette allégation fausse et injurieuse. — [2] *Reise zum Tempel des Jupiter-Ammon, und nach*

je ne m'arrêterai qu'aux faits nouveaux qui résultent, pour la connaissance de cette pyramide, des explorations exécutées par l'ingénieur du colonel How. Vyse.

Il est évident que la structure extérieure de l'édifice consistait originairement *en six étages*[1] ou grandes assises, dont chacune avait la forme d'une pyramide tronquée, diminuant de hauteur à mesure qu'elle s'élevait. Cette diminution varie, pour chacune d'elles, dans la mesure de 29 pieds 2 pouces, qui est la hauteur de la dernière, à 37 pieds 8 pouces, qui est celle de l'assise inférieure; la somme des hauteurs de ces six corps pyramidaux devait s'élever à 200 pieds 5 pouces, réduits aujourd'hui à une hauteur totale de 196,6, au-dessus de la base. La plate-forme, au sommet, devait avoir, du nord au sud, 42 pieds 10 pouces, et, de l'est à l'ouest, 85 pieds 8 pouces; les mesures de la base, dans l'état primitif, étaient de 351 pieds 2 pouces, du nord au sud, et de 393 pieds 11 pouces de l'est à l'ouest; enfin, la face de chaque assise forme, avec l'horizon, un angle de 73° 30′ : telles sont les principales notions concernant la forme extérieure de la pyramide. Son massif est construit d'une maçonnerie de blocage, qui se trouve contenue entre des murs parallèles de 9 pieds d'épaisseur, et bâtis de pierres grossièrement taillées et appareillées suivant l'angle de la face. Ces murs, dans la partie qui répond à l'assise inférieure, ont 10 pieds d'épaisseur; et il en a été ajouté un de plus de chaque côté, pour donner plus de largeur à la construction, dans le sens du nord au sud; toutes ces dispositions architectoniques, nouvelles dans la construction des pyramides, étaient inconnues jusqu'ici. Les pierres ont été taillées sur place et assemblées avec beaucoup de mortier, d'une composition qui n'est pas toujours la même. Généralement, la maçonnerie est d'une qualité médiocre, excepté sur la face sud.

L'entrée par laquelle on y pénètre aujourd'hui se trouve dans un

Ober-Ægypten (Berlin, 1824, in-4°), ch. XIV, p. 295-299 et 403-407. La comparaison du texte de M. de Minutoli et de celui de l'*Appendix* du colonel How. Vyse mettra nos lecteurs à même d'apprécier en quoi les découvertes faites par ce dernier ont ajouté au travail de son devancier. Il est un point cependant où il existe une contradiction dans leurs récits. Le colonel How. Vyse assure, *Appendix*, p. 45, que les Arabes informèrent son ingénieur qu'au moment où la pyramide fut ouverte par M. de Minutoli, *on y trouva, dans la grande chambre, un sarcophage brisé*; et M. de Minutoli déclare positivement, p. 298, qu'*il n'y avait point de sarcophage dans cette chambre*, et qu'il prit d'abord pour cela le petit sanctuaire en granit, qu'il supposa depuis, mais sans raison, à mon avis, avoir servi à un usage mystique. Or c'est là un point qui mériterait bien d'être éclairci. — [1] Et non pas en *sept assises*, comme l'a représentée M. de Minutoli dans son dessin restauré, pl. XXVII, fig. 3.

ouvert à la distance de 52 pieds de l'édifice et à 11 pieds à l'ouest ntre de la face nord. Le fond de ce puits communique à un pas- qui est sur un plan presque horizontal, dans une étendue de ieds; après quoi, il descend suivant une direction tortueuse et lière, dont la vue seule des plans peut donner l'idée. C'est une ation qui doit avoir été creusée, à l'effet d'établir une communi- mystérieuse avec la chambre principale et les petits apparte- , et qui ne peut avoir été l'entrée régulière de l'édifice, laquelle ns doute, pratiquée, comme à l'ordinaire, au moyen d'un passage qui existe ici, mais qui est resté fermé dans tout son cours et seulement à ses deux extrémités. Ce qui est encore plus pro- au sujet de ce passage aboutissant au puits extérieur, c'est qu'il e époque plus récente que la construction de la pyramide[1], n que les deux autres passages, découverts en 1839 par l'in- du colonel How. Vyse, l'un, de 176 pieds de long, irrégulière- usé dans le roc, commençant à 5 pieds en dehors de l'édifice, nt, dans une direction horizontale, mais non tout à fait , à un enfoncement pratiqué dans la partie supérieure du côté ntal de la grande chambre; l'autre, qui s'ouvre au fond d'un le 14 pieds carrés, à 7 pieds environ à l'est du centre de la ud, et qui communique, au moyen d'une galerie horizontale, le 166 pieds 3 pouces, haute de 6 pieds 4 pouces, et large de à un enfoncement pratiqué dans l'angle sud-ouest du grand appartement. Cette dernière communication, en forme de galerie, d'un genre tout à fait inconnu jusqu'ici dans la disposition intérieure des pyramides, a offert encore cette particularité tout aussi nouvelle, que, comme le roc n'a pas ici la cohérence et la dureté nécessaires pour supporter le poids de la construction, le plafond de cette galerie est soutenu par une rangée de 22 colonnes courtes, formées de blocs de pierre calcaire. Ces blocs sont assez grossièrement travaillés, un seul excepté, qui a été couvert de quatre bandes d'hiéroglyphes, et qui doit avoir fait partie d'une construction plus ancienne. Or ce serait là, si ce bloc de pierre, chargé d'une inscription hiéroglyphique et provenant d'un édifice plus ancien, avait été employé dans la construction primitive d'une pyramide, qui doit avoir été, à peu de chose près, contemporaine de celles de *Memphis*, ce serait là, dis-je, un fait des plus curieux, puisqu'il prouverait que l'usage de l'écriture hiéroglyphique, pour l'or-

[1] C'est aussi l'opinion de sir G. Wilkinson, *General wiew of Egypt and Thebes*, p. 337; et cette opinion a acquis bien plus de force par la découverte des nouveaux passages, due à l'ingénieur du colonel How. Vyse.

nement des grands édifices sacrés, était bien antérieur à l'âge des pyramides. Mais cette inscription, d'après ce qui a pu en être déchiffré, paraît appartenir à l'époque de la XVIIIe dynastie, au jugement de M. Birch[1]; et c'est, sans doute, bien plus tard encore que la pierre où elle se trouve fut employée à former une des colonnes de la galerie qui nous occupe : d'où il suit que cette galerie même, et probablement aussi les passages creusés dans cette pyramide, en dehors des données ordinaires qui constituaient le plan de ces sortes d'édifices, n'ont été exécutés que dans des temps très-postérieurs à ceux de son érection, à l'époque où elle fut convertie en une sorte d'hypogée commun, destination que paraît avoir eue cette pyramide, et qu'elle partage avec la huitième pyramide de *Memphis*, par une circonstance qu'il est bien difficile d'expliquer, mais qui n'en reste pas moins constatée. On trouva dans la galerie en question, qui avait échappé jusqu'ici à toute investigation, une trentaine de momies intactes[2]; et cette circonstance, jointe aux nombreux débris de cercueils, recueillis, avec une foule d'objets d'antiquité, dans les petites chambres de la pyramide, et dans les passages qui y aboutissent, prouve bien qu'elle avait servi de lieu de sépulture commune.

Le défaut d'espace m'oblige à renvoyer à un prochain cahier la fin de cet article.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] *Appendix, etc.* t. III, p. 55. — [2] Ces momies reposaient sur le sol, sans cercueils ni sarcophages; elles se détruisaient au toucher, et ne purent être enlevées. Elles étaient enveloppées de toile, avec de la poix et du bitume, mais sans aucun des objets qui se déposaient ordinairement avec les corps ainsi embaumés, si ce n'est quelques idoles de pierre commune. M. Perring supposa que ce pouvaient être les dépouilles mortelles des ouvriers employés à la construction de la pyramide; mais cette supposition ne me paraît pas admissible. Reste celle que ces corps étaient ceux de pauvres gens inhumés sous la pyramide, à l'époque où elle devint une sorte de cimetière ou d'hypogée commun.

Saggi di naturali esperienze..... *Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento.* Troisième édition de Florence, précédée d'une notice historique de cette Académie, et suivie de quelques additions. Florence, 1841, in-4°.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

L'ouvrage de M. Antinori, dont nous devons continuer l'examen, renferme une si grande multitude de faits, l'auteur nous retrace la vie travaux de tant d'hommes célèbres, qui, au XVIIe siècle, portèrent t les sciences physiques en Toscane, qu'il serait beaucoup plus

r le Journal des Savants de 1843, cahiers de février, mars, avril et mai. des précédents articles, nous avons annoncé que les Dialogues inédits de contenaient des renseignements précieux sur la méthode philosophique e. Le passage suivant (que nous avons trouvé dans le *Dialogo quarto della gita terza*), montre l'esprit positif de Galilée en opposition avec l'imagination arente de Campanella, et nous paraît devoir intéresser les lecteurs.

« Vo contarvi come una cosa somigliante cadde parimente in pensiero al signor « Galileo nostro, e pure egli era matematico, che vuol dire non esser di soperchio « credulo. Questo si fu che la luce fosse l'estrema espansione, cioè l'ultima rarefa- « zione, che dar si potesse, dal qual primo principio tutte le cose (condensandosi « esse dove più dove meno), si componessero fino alla più spessa e fitta condensazione « anche delle pietre più dure e impenetrabili; il che, se voi ponete mente, s'accorda « assai con la conclusione tratta di sopra dalla proposizione del Timeo; perchè se la « luce nasce dal fuoco, può dirsi che il fuoco sia il principio di tutte le cose, come « dice Eraclito.

« SIDEREO. Crediam noi ch' e' ci volesse del buono a provarnelo!

« MAGIOTTI. Nè anche il Galileo fa professione di provarlo, nè avrebbelo messo « fuori così alla bella prima, ma ciò fu un pensiero che li venne, il qual non gli « parea tanto tanto più inverisimile di quelle cotali opinioni, che si spacciano oggidì « per provate sotto l'autentica d'un nome. Voi me l'avete udito dire dell' altre volte, « ch' ei non metteva mai proposizioni per vere, s' elleno da qualche irreprobabile « esperienza, non eran ridotte al chiaro, e imperciò le sue più fide scorte, eziandio « nelle cose fisiche, furon sempre le dimostrazioni geometriche. Quanti bei pensieri, « quante proposizioni pellegrine sovvennero a quell' ingegno maraviglioso e sottile « le quali avean tutte del verisimile? S'elle fossero venute in animo ad altri, eccotele « subito posto in luce, come una nuova e ben fondata filosofia. Ma al padre Campa- « nella, che a ciò il consigliava, che credete voi ch' e' rispondesse? Ch' e' non vo- « leva per alcun modo con cento o più proposizioni apparenti delle cose naturali, « screditare e perder il vanto di dieci o dodici sole da lui ritrovate, e che sapeva « per dimostrazione esser vere. »

Nous devons déclarer ici que, dans le troisième article, il a été imprimé, par inadvertance, que Cavalieri était *jésuite* : c'est *jésuate* qu'il faut lire.

facile de traduire ce livre que d'en donner l'abrégé et la substance. Nous sommes donc forcé de choisir, parmi tous ces faits, ceux qui paraissent devoir intéresser le plus les savants de notre siècle, et de nous arrêter spécialement aux points qui, n'étant pas encore parfaitement éclaircis, peuvent donner lieu à quelque discussion. Un passage[1] de l'introduction, où M. Antinori parle des travaux de Galilée et de Renieri sur les satellites de Jupiter, a été, dans ces derniers temps, souvent cité, et est devenu l'occasion d'une polémique très-vive, à laquelle ont pris part des hommes qui jouissent d'une très-grande réputation scientifique en Italie, parmi lesquels il suffira de citer MM. Amici, Antinori, Mossotti et Plana.

Personne n'ignore que la découverte des satellites de Jupiter est due à Galilée[2], et que cet homme célèbre songea, dès le commencement, à appliquer l'observation de ces satellites à la détermination des longitudes en mer, problème qui, depuis longtemps, occupait les astronomes. Après avoir observé, pendant plusieurs années, ces astres, il entra successivement en négociation avec le roi d'Espagne et avec les Hollandais, afin de leur apprendre la manière de déterminer les longitudes; détermination que deux peuples si adonnés à la navigation avaient tant d'intérêt à pouvoir effectuer avec précision. Ces négociations, qui se prolongèrent pendant plusieurs années, ne produisirent aucun résultat. Galilée devint vieux, sa vue s'affaiblit, et il remit à un de ses disciples, le père Renieri, les travaux qu'il avait faits sur les satellites de Jupiter, qu'on appelait alors planètes des Médicis.

Cette découverte avait produit, dès le commencement, un effet extraordinaire. Repoussée avec acharnement par quelques jésuites et par les péripatéticiens les plus obstinés, qui prétendaient que ces astres, qu'on voyait dans le télescope pour la première fois, étaient une illusion produite par l'instrument[3], et qui se refusaient avec une sainte horreur

[1] « Se non che questi (il Renieri) giunto al malaugurato anno 1647, quando era « in grado di dare giorno per giorno i moti dei satelliti di Giove, e stava in pro- « cinto di consegnarne alla stampa le tavole, sul momento di godere il frutto di « tante e si lunghe fatiche, morì all' improvviso, e le di lui carte, fosse ignoranza « o malizia, disparvero. » (*Saggi di naturali esperienze*, p. 38.) — [2] Dans mon Histoire des sciences mathématiques en Italie, j'ai cité un passage de l'Encyclopédie japonaise, qui pourrait faire croire que les Chinois avaient vu, avant Galilée, deux des satellites de Jupiter. — [3] Voici une lettre inédite adressée à Galilée par Cigoli, célèbre peintre, qui s'occupait aussi d'astronomie, et dans laquelle il est question de l'aversion qu'avait le P. Clavius, astronome de la compagnie de Jésus, contre les satellites de Jupiter :

« Scrissi a V. S. due sottimane sono per Fiorenza, come Ella mi avvisò di Padova,

pprocher leurs yeux d'une lunette, la découverte de ces satellites, és à la famille des Médicis, excita la jalousie des princes les plus ants, qui demandèrent à tous les astronomes de découvrir et de ur dédier de nouveaux astres. Il paraît même que Galilée fut sollicité faire quelque nouvelle découverte céleste, qu'on pût dédier à la son de Bourbon; et, comme le ciel ne semblait pas se prêter avec z de complaisance à l'impatience de la cour de France, il se trouva gens qui fabriquèrent de nouvelles planètes, faute de pouvoir en dé- rir de véritables. Ce fut ainsi que l'ont vit surgir en peu de temps *rbonia Sydera* de Jean Tarde, les *Sydera Austriaca* de Malapert, et les *Sydera Urbanoctavia*, dédiés, comme l'annonce leur nom bar- au pape Urbain VIII, par un capucin nommé Schirleus.

—puis longtemps ces nouvelles constellations, forgées par des flat- , sont tombées dans l'oubli, et il n'en est resté que le ridicule qui

tato del signor Luca Valerio, come li avevo fatto le raccomandazioni le ideva duplicate. Di me poi, del non poter godere, che pure tanto tempo derato il suo ritorno alla patria, e quando si è effettuato, la mia mala for- a ha voluto abbia questo impedimento per contemperare ogni mio piacere con ta amarezza, pure se piacerà a Dio fra un anno o diciotto mesi credo sarò es- uito, e di ritorno per goderla, che è quello che io sopra di ogni altra cosa desi- ro. In tanto s' Ella può dare una volta di quà non credo che sia fuori di pro- ito, perchè questi Clavisi, che sono tutti, non credono nulla, e il Clavio fragli po di tutti, disse ad un mio amico delle quattro stelle, che se ne rideva, sognerà fare un orchiale che le faccia e poi le mostri, e che il Galileo tenga « la sua opinione e che egli terrà la sua. Le ho de dire anche che alcuni hanno tas- « sato il titolo del libro che l'ha messo fuori, e che ora avendo volontà di farlo vol- « gare pure gli amici vostri vorrebbono che fosse più simplice e positivo. Io non « l' ho visto e quando l'avessi visto per esser latino non l'arei inteso; però Ella sa « il Petrarca, Dante e il Boccaccio quanto semplicemente l'hanno posto, io non so « ne chi me lo disse; me lo reppe ben dire. Basta V. S. vi avvertisca se lo fa volgare, « ed anco da loro noja e gran fondamento fanno sopra l'avere inventato altri l'or- « chiale, e che Ella se ne fa bello, tutto dico a V. S. acciò si armi e che i nemici non « la trovino sprovvista alla difesa. Mi scrive in una sua ch' io presentassi una lettera « a S. E., m'immagino al signor Don Virginio, la quale lettera io non l' ho avuta « nè so null' altro. Ora V. S. comandi s' io l' ho da servire in cosa alcuna, perchè « io sono con ogni prontezza preparato ad ogni suo cenno, e bacciandole le mani « le prego da Dio ogni maggior contento.

« Di Roma, questo di 1° d'ottobre 1610.

« Di V. S. Eccellentissima

Affezionatissimo servitore,

Lodovico Cigoli.

Venturi, qui a connu cette lettre, n'en a cité que quelques mots.

s'attache à de telles tentatives. Mais, si la découverte de Galilée est plus réelle et plus durable, il faut reconnaître qu'elle n'a pas produit tous les fruits qu'on en attendait. En effet, la difficulté de former des tables des satellites de Jupiter était énorme, à une époque où l'on avait encore si peu perfectionné le télescope et où l'on ne savait guère mesurer le temps. Cependant, quoique imparfaites, ces tables, alors, auraient probablement rendu quelques services à la navigation, si elles avaient paru. Mais les travaux que Galilée avait remis à Renieri, et que celui-ci avait accrus par de longues observations et des recherches assidues, ne furent pas utiles à la science, attendu que Renieri mourut avant d'avoir pu publier l'ouvrage qu'il préparait sur cette matière. La plupart des écrivains qui ont parlé de ces travaux ajoutent qu'au moment de la mort de Renieri ses papiers furent enlevés, et depuis longtemps on accusait l'inquisition de s'en être emparée. Dans son histoire de l'Académie del Cimento, M. Antinori a dû nécessairement parler de ces travaux, et il a reproduit le récit qui avait été tant de fois répété avant lui. Pendant deux ans ce passage n'a donné lieu à aucune réclamation ; mais, depuis quelques mois, ces travaux de Galilée et de Renieri, sur les satellites de Jupiter, sont, comme nous venons de le dire, devenus le sujet d'une polémique des plus animées. Voici à quel sujet cette discussion a pris naissance.

Depuis l'époque où nous avons exprimé, dans ce journal et ailleurs, le regret que les manuscrits inédits de Galilée qui se conservent encore à Florence ne fussent pas publiés, le grand-duc de Toscane a permis qu'on fît paraître une nouvelle édition des œuvres de Galilée, dans laquelle seraient insérés tous les manuscrits inédits qu'il possède. Cette nouvelle édition, au succès de laquelle, à ce que nous avons appris, ce prince se proposait de contribuer de la manière la plus efficace et la plus généreuse, était placée, à juste titre, sous la direction scientifique de M. Antinori, qui, assisté de plusieurs autres personnes, devait en préparer les matériaux, et qui s'était chargé de rédiger une vie très-développée de Galilée. Annoncée sous des auspices si favorables, cette édition aurait été certainement bien accueillie du public, si M. Antinori n'avait pas cru devoir en quitter la direction, à cause précisément de ces travaux de Galilée, relatifs aux satellites de Jupiter, dont nous venons de parler. Parmi les manuscrits de la bibliothèque palatine de Florence, se trouvent trois volumes de notes et d'observations de Galilée et de Renieri, sur les satellites de Jupiter. Ces volumes, que M. Antinori connaissait parfaitement (puisqu'il les avait mentionnés dans le catalogue formé par lui, depuis plus de vingt ans, des manuscrits de Galilée qui

se trouvent dans cette bibliothèque), sont tombés, l'année dernière, sous les yeux de M. Albèri, qui était une des personnes chargées de présider, d'abord avec M. Antinori, à la publication de la nouvelle édition des œuvres de Galilée. La vue de ces manuscrits le transporta d'admiration; il crut avoir fait une découverte capitale, et, dans l'excès de sa joie, il voulait annoncer à toute l'Europe qu'il avait retrouvé des ouvrages dont, depuis deux siècles, on déplorait si amèrement la perte. S'il se fût arrêté là, on se serait borné probablement à lui montrer le catalogue déjà cité, et tout aurait été dit; mais il alla plus loin. Dans une première lettre, qu'il fit paraître à ce sujet, il annonça que ce qui avait été dit jusqu'alors, au sujet de la perte des manuscrits de
eri était inexact, et il s'empressa de critiquer ceux qui ont repro-
l'opinion commune. Dans cette lettre, non-seulement M. Albèri
çait de prouver que les manuscrits de Renieri n'avaient pas été en-
s à sa mort, mais il annonçait aussi qu'il allait prendre la défense
quisition dans sa conduite à l'égard de Galilée.

conçoit qu'il n'en fallait pas davantage pour enflammer les esprits. Cette première lettre fut suivie immédiatement d'une réponse de M. Antinori, qui contenait un rapport adressé au grand-duc par MM. Amici et Mossotti, savants qui jouissent, à juste titre, de l'estime universelle. M. Albèri a répliqué en déclarant qu'il ne prétendait plus à la découverte de ces manuscrits, mais qu'il fallait reconnaître que c'était à lui seul qu'on devait l'appréciation complète de ces volumes, dans lesquels il croyait retrouver tous les travaux de Galilée et de Renieri sur cette matière[1]. De réplique en réplique on en est arrivé à publier des lettres familières qui n'auraient jamais dû voir le jour[2]. On s'est échauffé outre

[1] M. Albèri semble avoir changé, à plusieurs reprises, d'avis sur la part qui lui revenait dans cette découverte. Dans différentes lettres du mois d'avril 1843, qui se trouvent imprimées aux pages 4, 5 et 6 de la *Dichiarazione* de M. Antinori, à la page 5 de la *Dichiarazione* de M. Amici, M. Albèri paraissait s'attribuer la découverte de ces ouvrages de Galilée et de Renieri; plus tard, il déclara, dans une lettre (datée du 10 juin) au père Inghirami, qu'il n'avait fait que mieux constater l'importance et l'intégrité de ces écrits; enfin, s'adressant postérieurement à l'Institut de France, il annonça de nouveau qu'il avait *découvert ces manuscrits*. (Voyez les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, séances des 7, 14 et 28 août 1843.) — [2] Le moindre inconvénient de ces publications non autorisées par les auteurs, c'est de porter le public à des interprétations erronées. Ainsi, dans un billet de moi, que M. Albèri a inséré dans ses *Ultime parole* (p. 13), les mots *raccomandarle di nuovo di stampare ogni cosa* se rapportent à une conversation que j'avais eue avec M. Albèri, et dans laquelle j'avais refusé de lui communiquer les manuscrits inédits que je possède, parce que (entre autres motifs) je ne croyais pas, lui disais-je, que la censure permît, en Italie, la publication de certaines pièces relatives au procès

mesure. M. Albèri s'est emporté. Il s'est adressé à l'Institut de France[1], qui, malgré le zèle de certaines personnes, ne pouvait rien décider à cet égard, puisque les manuscrits dont l'examen serait nécessaire pour se former une opinion ne sont pas à Paris[2]. D'autres combattants se sont jetés dans la mêlée. L'abbé Pillori a publié un écrit intéressant, où il s'efforçait de mettre M. Albèri en contradiction avec lui-même, et celui-ci a répliqué par une lettre où la violence des expressions contraste singulièrement avec la nature du sujet. Cet écrit a été imprimé à Marseille, et nous espérons qu'il sera le dernier que publiera M. Albèri sur un tel sujet[3]; car, véritablement, on ne conçoit pas comment

de Galilée. Voilà pourquoi j'insistais sur la nécessité de publier *ogni cosa*. Je le répète, la publication de lettres confidentielles, faite sans la participation de l'auteur, peut avoir de graves inconvénients. Cependant celui qui est entré déjà dans cette voie ne doit pas s'étonner si d'autres, pour leur défense, suivent son exemple. Si cela devenait nécessaire, je pourrais peut-être, à mon tour, faire paraître les lettres que M. Albèri m'a adressées, il y a deux ans, en me demandant de coopérer à une entreprise à laquelle j'ai eu de justes motifs de rester étranger. — [1] Voyez les Comptes rendus de l'Académie des sciences, séances des 7, 14 et 28 août 1843. — [2] D'après des renseignements qui nous sont arrivés d'Italie, il paraît que ces écrits de Galilée, dont on a fait tant de bruit, ne sont que des fragments d'une espèce de journal où cet illustre savant écrivait toute sorte de choses. À côté de quelques observations astronomiques, on y rencontre, à ce qu'on assure, des comptes de la cuisinière et du boucher. Peut-on penser que ce soit là tout ce que Galilée avait écrit sur un sujet qui l'occupa plusieurs années de sa vie? et ne doit-on pas plutôt croire que nous n'avons que quelques notes détachées, quelques ébauches, et qu'il nous manque toujours les travaux principaux de Galilée sur les satellites de Jupiter? Il paraît, cependant, qu'on trouve dans ces notes un fait extrêmement remarquable, et qui a échappé à M. Albèri, savoir, le dessin, fait par Galilée, de Saturne *avec son anneau*. Si ce fait, qui nous est attesté par des hommes d'un grand savoir, se confirme, c'est là une véritable *découverte* qu'on aura faite dans les papiers de Galilée. — [3] Pour se convaincre de l'opportunité qu'il y aurait, pour M. Albèri, de mettre un terme à ses réclamations, on n'a qu'à lire la lettre suivante, adressée par lui à l'Académie des sciences de Modène, à l'occasion de sa réponse aux observations de M. Pillori. Dès que la polémique scientifique peut prendre une telle forme, il est clair qu'elle doit cesser.

« Illustrissimo et chiarissimo sig[r] Prof. segretario.

« Memore della buona accoglienza fatta da quest' inclita Accademia ai miei scritti « nella nota controversia Galilèiana, ho creduto obligo mio il rendere informata l'Ac« cademia stessa di quanto appresso.

« Sono poche settimane che è stata pubblicata in Bologna, e pochi giorni che è « venuta a mia cognizione una *Lettera dell' ab. Pietro Pillori di Firenze al S[r] D[r] Giulio « Bedetti di Bologna intorno il preteso ritrovamento delle Effemeridi Galileiane dei satel« liti di Giove.*

« Dopo lettura fatta di tal libello, compreso di quanto io doveva a me ed al Prin-

cette question, dans laquelle les savants les plus célèbres de l'Italie se trouvent en opposition avec un homme qui ne s'est jamais occupé de science, a pu être si longtemps débattue. Le public y a fait une perte notable, car M. Antinori a annoncé dans les journaux qu'il quittait la direction de la nouvelle édition de Galilée, à laquelle, par son nom et par sa coopération, il aurait assuré un succès qui paraît à présent beaucoup plus incertain.

Si nous nous sommes arrêté un instant à l'incident auquel a donné lieu le livre dont nous devons continuer l'examen, c'est parce que, depuis longues années, on n'avait assisté à aucune discussion scientifique aussi vive, aussi longue, aussi acharnée, que celle dont nous venons de parler. Non-seulement l'Italie s'en est émue, mais, nous venons de le dire, l'Institut de France s'en est occupé à plusieurs reprises. Différents journaux français en ont parlé, et, comme il arrive souvent, la chose a été complétement défigurée. Nous venons de circonscrire la question dans ses véritables limites. Il n'a été découvert aucun nouveau manuscrit de Galilée. Ceux dont il a été question étaient connus de

« cipe (che anche a questi giorni mi onorava di nuove prove della sua fiducia e bontà, « e il quale dopo il giudizio molto esplicito datogli in materia dal celebre professore « Jacobi di Berlino, che fu in Firenze son poche settimane, riteneva, come noi tutti « la questione per risoluta) dichiarai con mia lettera alla segretaria intima per la « prefata A. S. ch'io aveva formato così il mio criterio in questa nuova emergenza : di « rispondere cioè in merito al sudicissimo libello e di tradurne l'autore dinanzi ai « tribunali per quanto si riferiva alla forma.

« Essendo già pronta la citazione, e stabiliti gli avocati tra i più celebri di Firenze, « indignata di tanta oscenità, ricevetti sabato passato da alto luogo un ufficio, al « doppio fine di *pregarmi* a desistere dall' adire i tribunali, ove le circostanze *note* « della redazione di quel libello, avrebbero indispensabilmente condotto sotto accusa « di diffamazione due altri notevoli individui ; e di *sollicitarmi* a rispondere in modo « perentorio, modo che tronchi a pieno la questione, e redima (se di risparazione « v'era bisogno) me e il Principe stesso, il quale soggiacerebbe, in voce di questo « sciagurato scrittore, alla grave taccia di aver posta la sua fiducia, per un carico « tanto delicato, in persona incompetente. E tanto sarà da me fatto : e non rimarrà « pietra sopra pietra del tenebroso edifizio eretto da costui, o da costoro, con prepa- « razione di cinque mesi.

« Voglia, la prego, Sr Professore, mettere per ora a cognizione dell' inclita Acca- « demia quanto sopra, ed accogliere l'attestato di perfetta stima e considerazione col « quale ho l'onore di ripeterme.

« Di Firenze il di 15 gennajo 1844.

« Suo devotissimo obbligatissimo servitore,

E. Albèri.

Que dira M. Albèri après la réponse de M. Pillori, dont on annonce la prochaine publication ?

M. Antinori. Ils sont précieux comme tout ce qui a appartenu à ce grand homme; mais, malgré l'assertion opposée d'un astronome français, qui n'a jamais vu ces écrits, on peut affirmer avec M. Plana que la science ne retirera aucun avantage de la publication de ces essais[1]. Quant à l'ouvrage de M. Antinori sur l'Académie del Cimento, qui est si souvent cité à cette occasion, comme le savant auteur s'est borné à reproduire un fait attesté par une foule d'écrivains, nous ne voyons pas en quoi les critiques de M. Albèri pourraient servir à modifier l'opinion de son antagoniste.

G. LIBRI.

Manners and customs of the ancient Egyptians, etc., Mœurs et usages des anciens Égyptiens, contenant leur vie privée, leur gouvernement, leurs lois, arts, manufactures, religions et histoires; d'après les peintures, les sculptures et monuments qui existent encore, comparés aux récits des anciens auteurs, par sir Gardner Wilkinson. London, John Murray, 5 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Nous en sommes resté au précis historique que l'auteur a placé en tête de son ouvrage, et, sans entrer dans aucune discussion sur son système chronologique, ce qui nous aurait entraîné trop loin, nous nous sommes contenté de rappeler quelques-unes de ses vues sur les travaux immenses des anciens rois, principalement de ceux de la XVIIIe dynastie. L'auteur insiste surtout, à l'égard du monument appelé par Diodore *tombeau d'Osymandyas*. Il donne son opinion, sans faire aucune mention de celle qui a été émise dans ce journal, il y a déjà vingt-deux ans[3], et, depuis, dans un mémoire spécial publié en 1831[4], circonstance qu'il a sans doute ignorée, puisqu'il la passe sous silence. Je n'en fais la remarque que parce que son opinion revient au même pour le fond, d'où il résulte qu'il y aura été conduit par ses propres réflexions; ce qui

[1] « Nello stato attuele della scienza non sarebbe possibile di trarre necimo partelo « dai calcoli di Galileo e di Renieri per la teoria dei satelliti di giove. » (Lettre de M. Plana à M. Antinori, insérée dans le *Dichiarazione* à M. Antinori, p. 9.) — [2] Voir le premier article, cahier d'avril 1844. — [3] *Journal des Savants*, juillet 1822. — [4] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX.

donne à cette opinion l'appui et l'autorité d'un des hommes les plus versés dans ces matières. Il a été soutenu, en effet, dans le Mémoire dont nous parlons, que la disposition du tombeau d'Osymandyas, d'après la description de Diodore de Sicile, a une très-grande analogie avec celle de l'ancien édifice, appelé vulgairement *Memnonium*, et que l'on est convenu à présent de nommer le *Ramesseum*, parce qu'il a pour fondateur Ramessès le Grand; mais que les différences sont telles, qu'il est bien difficile de l'appliquer ni à cet édifice, ni à aucun autre édifice connu à Thèbes, et que ses proportions colossales surpassent celles de tous les autres temples. En conséquence, on doit y voir une de ces descriptions formées avec des éléments réels et possibles, pris isolément, mais dont la combinaison est fantastique et même, à certains égards, impossible; caractère qui se retrouve encore dans la description du tombeau de Porsenna. Sir Gardner Wilkinson croit que ce monument est une combinaison des édifices de Médinet-Abou et du *Ramesseum*. On pourrait prouver facilement qu'il y est entré d'autres éléments encore, mais cette combinaison seule suffirait pour établir que la description est aussi chimérique que le serait celle d'une église qu'on prétendrait avoir réuni dans son ensemble les traits propres à Notre-Dame, à Saint-Sulpice et à Saint-Eustache.

Quoique notre intention ne soit pas de discuter les bases que le savant voyageur adopte pour la chronologie de la dix-huitième dynastie, nous ferons remarquer cependant qu'il se fonde, pour rabaisser de beaucoup l'époque des Ramessès, sur ce que le plafond, dit astronomique, qui se voit dans le *Ramesseum*, construit par Sésostris, est de l'an 1322 avant notre ère, parce que, dit-il, le lever héliaque de Sirius s'y trouve indiqué comme concourant avec le 1er thoth; ce qui n'eut lieu qu'à l'une des époques du renouvellement de la période sothiaque, en 139 de notre ère, et en 1322, et 2782 avant Jésus-Christ. Cette conjecture est fort ingénieuse, parce qu'en effet, au-dessous de l'hiéroglyphe du mois de thoth, on voit une figure de déesse qui paraît bien être Isis; mais y a-t-il réellement entre la figure et le signe une relation d'époques? C'est ce qu'on ne peut guère savoir à présent, surtout lorsqu'on voit deux figures à tête d'épervier correspondre aux deux mois suivants, phaophi et athyr. Par des considérations toutes différentes, un savant astronome a fait remonter l'âge de ce tableau de quatre siècles et demi (en 1780). Ce n'est point sur des bases aussi incertaines qu'on peut établir la chronologie des anciennes dynasties égyptiennes. Notre intention n'est pas d'opposer ici une opinion à une autre. Nous nous bornerons à dire que ce tableau est, selon nous, purement religieux et funéraire, relatif au

roi fondateur de l'édifice, et que, dans l'état actuel de nos connaissances, il est bien difficile d'y trouver l'expression d'une époque, excepté celle qui résulte du cartouche royal de Ramessès.

L'auteur se hâte de sortir des temps obscurs de l'histoire égyptienne, pour arriver aux temps où les difficultés disparaissent, à partir de Psammitichus. Il rappelle tous les travaux qui existent encore de ce prince à Thèbes, et ceux que cite Hérodote. Tout ce précis est intéressant et instructif, quoique, à certains égards, il puisse prêter à la critique. L'auteur combine les récits d'Hérodote et de Diodore, et s'efforce de les concilier avec les monuments. Ses tentatives à cet égard sont toujours fondées sur une parfaite connaissance des restes de l'art égyptien; et plusieurs de ses observations méritent d'être recueillies et pesées avec soin.

Il remarque, sur le règne de Psammitichus, que ce prince avait fait de grandes additions au temple d'Ammon à Thèbes, ainsi qu'au temple d'Apis à Memphis. Quant à la fuite des 240,000 gens de guerre, qui se retirèrent en Éthiopie, il rapporte au règne du premier Psammitichus l'expression *βασιλέως ἐλθόντος ἐς Ἐλεφαντίναν Ψαμματίχου*, contenue dans une inscription, en vieux caractères grecs, gravée sur la cuisse d'un des colosses d'Ipsamboul. D'autres savants, avec plus de vraisemblance, rapportent cette inscription à Psammitichus II.

Son fils Néchao continua la politique de son père, favorisa de plus en plus l'établissement des étrangers, et subit l'influence de cette communication constante avec des peuples nouveaux. C'est à cette influence que nous avons cru pouvoir attribuer, et l'idée de faire faire le tour de l'Afrique, pour en savoir la forme, et celle de percer l'isthme, pour lier ensemble les deux mers.

Relativement à ce dernier fait, sir Gardner Wilkinson persiste à croire que l'idée appartient à Sésostris, comme le disent Aristote et Strabon, plutôt qu'à Néchao, contre le témoignage formel d'Hérodote, qui dit expressément que Néchao en fit le premier la tentative (*ἐπεχείρησε πρῶτος*). Cependant il paraît bien peu probable que, si le travail eût été aussi ancien, les prêtres n'en eussent point parlé à Hérodote; ce n'était guère là leur habitude. S'ils n'ont pas dit un mot de Sésostris, c'est, apparemment, qu'alors ils n'en savaient rien, et qu'ils s'en sont avisés plus tard.

Il en est de même du voyage autour de l'Afrique : ce n'est pas non plus, selon toute apparence, une idée égyptienne; on y reconnaît plutôt l'esprit d'aventure des Grecs ou des Phéniciens. A cet égard, sir G. Wilkinson n'entre dans aucun examen critique, et il raconte le voyage sans donner un signe de doute. Les difficultés considérables soulevées par

Gossellin lui sont restées inconnues; du moins n'en parle-t-il pas. Il va même plus loin, car il croit que de semblables expéditions autour de l'Afrique furent exécutées à diverses époques : telles sont celles d'Hannon le Carthaginois et du Grec Eudoxe, sous Ptolémée Lathyre. Mais personne n'ignore que l'expédition d'Hannon fut très-loin d'être une circumnavigation, quoi qu'en ait dit Pline; c'est même là un point reconnu, et l'on n'est plus guère en dissidence que sur la limite méridionale où s'est arrêté le navigateur carthaginois : Gossellin la met en avant du cap Bojador, d'autres la reculent beaucoup plus loin vers le sud. Quant aux voyages de circumnavigation exécutés par Sataspes et Eudoxe, nous ne pensons pas qu'on puisse s'y arrêter le moins du monde, quand on a lu la critique si judicieuse qu'en a faite Gossellin[1]. Ce grand géographe oppose un argument bien fort, tiré de l'ignorance des anciens sur la forme de l'Afrique méridionale, qui, selon toute l'école d'Ératosthène, n'atteignait pas même l'équateur, et qui, selon Hipparque et Ptolémée, courait, tant à l'ouest qu'à l'est, enveloppant d'un côté l'océan Atlantique, de l'autre l'océan Indien, dont elle faisait un bassin fermé[2].

En racontant les règnes d'Apriès et d'Amasis, l'auteur tâche de résoudre la grande difficulté historique qui consiste dans la célèbre discordance entre le récit d'Hérodote et les prophéties de Jérémie et d'Ézéchiel. Selon l'historien, l'Égypte ne fut jamais plus riche ni plus florissante que sous Amasis, puisque alors il n'y avait pas moins de vingt mille villes habitées[3]. Selon les prophètes, l'Égypte, lors de l'invasion de Nabuchodonosor, doit être réduite en solitude, ses villes dépeuplées, ses habitants détruits par le glaive ou dispersés jusqu'aux frontières de l'Éthiopie[4]. On connaît la peine que s'est donnée Larcher pour expliquer cette contradiction[5]. Sir Gardner Wilkinson commence par reconnaître que le témoignage de l'historien est, sinon formellement prononcé, du moins rendu bien probable, d'après ce qui reste des édifices somptueux élevés sous les règnes d'Amasis et de ses deux prédécesseurs, d'après ce qui est raconté des monuments laissés par Amasis, et de l'immense butin enlevé d'Égypte par les Perses. Que de simples particuliers fussent alors dans une grande opulence, c'est ce que prouve encore la richesse des tombeaux de cette époque. Puis il conjecture que la conquête du monarque babylonien, tout en réduisant l'Égypte à une condition tributaire, qui blessait l'orgueil de ce pays et le dégradait

[1] *Géographie des Grecs analysée*, t. I, p. 74, 201, 217 et suiv. — [2] Voy. notre mémoire, dans le Journal des Savants, septembre 1831, p. 550 et suiv. — [3] Herodot. II, 177. — [4] Jerem. XLIV, 30; XLVI, 26. Ezech. XXIX, 9 sq. — [5] Trad. d'Hérodote, t. II, p. 526 et suiv.

comme nation, n'avait que médiocrement atteint la condition des individus, dont la richesse pouvait continuer de s'accroître dans cette fertile contrée, « par la fécondité que lui procurait le fleuve, et par l'abondance des biens que la terre fournit à ses habitants, comme dit Hérodote. » — « Il est très-possible, ajoute l'auteur, que les prophéties se rapportent *en partie* à la conquête de Nabuchodonosor, et à la condition où l'Égypte fut réduite, comme puissance tributaire; et *en partie* à la chute finale de cette contrée, lors de l'invasion des Perses, sous Cambyse; car un événement si remarquable ne peut avoir été omis dans des prophéties qui annoncent la désolation de l'Égypte; et, si cette dernière invasion n'est pas expressément distinguée de la première, on peut admettre qu'elle est comprise dans la prédiction générale. »

Nous laissons nos lecteurs juger si cette grande difficulté est résolue plus heureusement que Larcher n'avait réussi à le faire, et si les paroles expresses des prophètes se prêtent à cette nouvelle explication. Nous nous contenterons de remarquer que l'invasion des Perses n'a pas eu pour l'Égypte les fâcheuses conséquences que l'on continue à lui attribuer. Nous avons lu à l'Académie, il y a plus de vingt ans, un mémoire, resté inédit, comme plusieurs autres, où il est établi que, malgré la folie temporaire de Cambyse, l'Égypte avait fort peu souffert, dans sa prospérité et dans ses institutions, pendant la domination persane; que les arts mêmes s'y étaient conservés à peu près intacts, comme le prouvent plusieurs monuments, entre autres le beau torse du jeune Nectanébo, déposé au Cabinet des Antiques, et qui, bien qu'exécuté à la fin de la domination persane (vers 387), est d'une perfection que ne surpasse aucun des monuments qui restent de l'âge des Sésostris. Tout ce qui a été découvert depuis confirme plutôt qu'il n'affaiblit cette thèse, que nous n'avions pu alors établir que sur l'histoire.

Nous craignons aussi que le docte voyageur ne perde de vue l'élément nouveau que les établissements grecs en Égypte avaient apporté depuis Psammitichus. Les Grecs, grâce à l'élasticité, si l'on peut parler ainsi, de leur religion, avaient accepté, sans difficulté, une synonymie toute factice pour les divinités des deux peuples. Il ne leur en coûta rien de croire qu'*Ammon* était leur *Jupiter; Neith*, leur *Athéné; Bubaste*, leur *Artémis; Aroéris*, leur *Apollon; Rha*, leur *Hélios; Phtha*, leur *Héphæstos, etc.* Les Égyptiens se prêtèrent à cette assimilation qui les flattait, puisqu'elle faisait de leur religion le point de départ de celle des Grecs; c'est là ce qui explique les offrandes que les rois de la XXVIe dynastie saïte ont faites dans des temples de divinités grecques. selon Hérodote. Néchao consacra, dans le temple d'Apollon des Bran-

chides, le vêtement qu'il avait porté durant la guerre de Syrie[1]. M. Wilkinson trouve cela *on ne peut plus improbable* (p. 165). Pourquoi? Est-ce que, selon le même Hérodote, Amasis n'a pas envoyé à la Minerve de Lindus, dans l'île de Rhode, deux statues de pierre avec un corselet de lin; et, à Cyrène, une statue de Minerve avec son portrait[2]? Sans doute on peut douter que ces statues représentassent l'*Athéné* grecque, avec le casque, l'égide, la lance et le bouclier, plutôt que la *Neith* égyptienne, figurée comme elle l'est sur les monuments nationaux[3]. Mais ces offrandes, en elles-mêmes, n'ont rien qui doive surprendre, quand on voit le même Amasis épouser une fille grecque de Cyrène[4], et concourir, pour une somme considérable (mille talents d'alun), au rétablissement du temple de Delphes[5]. Quant à l'offrande de Néchao, dans le temple d'Apollon, elle fut, sans doute, motivée par les services que lui avaient rendus les Grecs asiatiques pendant la guerre de Syrie. Tous ces faits servent à nous révéler l'espèce d'accord qui tablit, dès cette époque, entre les deux polythéismes, dont l'origine ut, au fond, si différente.

Nous terminerons ce que nous avons à dire de ce précis, en mentionnant un fait curieux, que l'on doit à M. Burton, et que M. Wilkinson n'a point négligé. On sait qu'Hérodote parle des grands monuments élevés par Amasis, entre autres d'un temple monolithe en granit rose, d'une dimension et d'un poids prodigieux, ayant en dehors 21 coudées de long, 14 de large et 8 de haut; et, intérieurement, 18 coudées 20 doigts de long, 12 de large et 5 de haut. Ce grand monolithe ne s'est pas retrouvé; mais, ce qui montre qu'Amasis avait en effet un goût particulier pour ce genre de monuments, c'est que M. Burton a vu, en 1828, à Tel-et-Mai, qui occupe l'emplacement de Thmuïs, dans le Delta, un monolithe de granit rose, portant le nom d'Amasis, dont les dimensions sont de 21 pieds 9 pouces anglais ($6^{m},630$), 13 pieds de large ($3^{m},962$) et 11 pieds 7 pouces ($3^{m},53$) de haut; et, dans œuvre, de 19 pieds 3 pouces ($5^{m},86$), sur 8 pieds ($2^{m},438$) et 8 pieds 3 pouces ($2^{m},514$)[6].

Après ce précis historique, dont la lecture ne peut que vivement intéresser le lecteur instruit, l'auteur entre dans son sujet, en commençant par tout ce qui tient à l'état politique de l'ancienne Égypte. Nous en donnerons un exposé sommaire dans les articles suivants.

LETRONNE.

[1] II, 159. — [2] II, 182. — [3] Voy. l'Atlas de Wilkinson, pl. 28. — [4] Herodot. II, 181. — [5] *Ibid.* 180, 7. — [6] On en voit la figure dans les *Excerpt. hieroglyph.* pl. 41

De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue, ou perpétuité et catholicité de la religion chrétienne, par M. le chevalier P. L. B. Drach. — Tome Ier. Paris, 1844.

PREMIER ARTICLE.

Depuis la naissance du christianisme, des discussions fréquentes, et ordinairement fort animées, ont eu lieu, à différentes époques, tant de vive voix que par écrit, entre les partisans de la nouvelle religion et les juifs. Il nous reste quelques monuments de ce genre : tels sont le dialogue de saint Justin avec Tryphon; la dispute de saint Grégence, évêque de la ville de Tephra (Dafar), dans l'Arabie Heureuse, avec le juif Erban. Ce morceau, d'une assez grande étendue, publié pour la première fois en 1586, par les soins de Nicolas Goulu, professeur de langue grecque au collége royal de France, fut reproduit dans les différentes éditions de la *Bibliotheca Patrum;* et, à cette occasion, je ferai observer que le mot Ἑρβᾶν, si je ne me trompe, n'est point réellement un nom propre, que c'est le mot רבן, «rabbin,» précédé de l'article ה des Hébreux, et qu'il faudrait traduire : «avec le rabbin juif.» Nous trouvons un ouvrage intitulé *Altercatio Synagogæ cum Ecclesia*, composé, dit-on, sous le règne de Charlemagne, et publié à Cologne en 1540. Depuis le XIIIe siècle, les traités polémiques dirigés contre les juifs se multiplièrent; Raymond-Martin donna le *Pugio fidei;* Galatin, l'ouvrage intitulé *Arcana religionis christianæ;* Porchet, celui qui a pour titre *Victoria contra judæos;* Limborch, la *Disputatio amica cum judæis;* Wagenseil, ses Réfutations des différents ouvrages composés par les juifs; Gusset, son vaste traité intitulé *Jesu Christi Evangeliique veritas salutifera, etc.* Les juifs, de leur côté, n'avaient pas manqué de soutenir la lutte; et, sans parler des détails plus ou moins hostiles contre le christianisme, que l'on trouve dans plusieurs traités composés par eux à différentes époques, ils ont rédigé *ex professo* des traités polémiques où la religion chrétienne est attaquée de front et avec une extrême aigreur. Tels sont : le *Hizzouk-emounah*, חזוק אמונה (la Confirmation de la foi); le *Toldot-Ieschou*, תולדות ישוע; le ספר נצחון (le Livre de la victoire) et autres, qui ont été recueillis et publiés avec des réfutations, par Hackspann, Huldric, et surtout par Wagenseil, dans la collection à laquelle il a donné pour titre *Tela ignea Satanæ id est horribiles judæorum blasphemiæ contra christianam religionem.* D'autres ouvrages de ce genre se trouvent

indiqués dans les recherches de Wolf, de Rossi, etc. Malheureusement, les savants défenseurs de la religion chrétienne semblaient avoir méconnu quels étaient les adversaires qu'ils se proposaient de combattre. Ils avaient, presque tous, écrit leurs traités en latin. Or, cette langue étant, à ces époques, à peu près ignorée des juifs, il s'ensuivait de là que les arguments rassemblés par les apologistes de notre religion n'allaient pas, en général, à leur but, et ne servaient presque de rien pour convaincre ceux dont il fallait réfuter les assertions. On peut voir, à ce sujet, les réflexions judicieuses qu'adressait un rabbin juif fort instruit au savant E. Scheidius[1]. Un chrétien, Eisenmenger, qui avait fait une étude approfondie des livres des juifs, et qui sentait que la marche suivie par ses prédécesseurs n'avait pu conduire aux résultats que l'on devait se proposer d'atteindre, rédigea, vers le commencement du [illegible] siècle, en langue allemande, l'ouvrage intitulé *Endecktes Judenthum* [illegible]sme dévoilé).

[illegible]ité, rempli d'une vaste et solide érudition, et dont les maté[illegible] été principalement puisés aux sources les plus authentiques, [illegible]st-à-dire dans les écrits des juifs eux-mêmes, est resté et restera longtemps le livre le plus savant, le plus judicieux, le plus complet, qui existe sur cette matière importante. Un prince du sang de France, le duc d'Orléans, fils du régent, et qui, retiré dans la maison de Sainte-Geneviève, consacrait son temps à l'étude approfondie de la religion, avait rédigé une réfutation étendue de l'ouvrage hébreu intitulé *Hizzoukemounah*, que les juifs regardent comme le traité le plus solide qu'ils aient composé contre le christianisme. Le travail du noble écrivain n'a pas vu le jour.

M. Drach, qui se présente aujourd'hui dans la carrière, a suivi une marche différente de celle qui avait été adoptée par plusieurs de ses devanciers. Au lieu d'attaquer de front et de réfuter pied à pied les opinions des juifs, il s'attache à prouver que, dans l'origine, les dogmes révélés par Dieu et transmis aux Hébreux se trouvaient conformes à ceux du christianisme; et que, par la suite, la synagogue s'attacha à obscurcir et à faire disparaître les vestiges de ces antiques traditions. Cette méthode, au reste, n'est pas nouvelle; bien des savants, tels que Raymond-Martin, Galatin, Eisenmenger, Schöttgen et autres, ont pris soin de recueillir dans les ouvrages des écrivains juifs une série d'opinions favorables au christianisme, et de faire ressortir tout ce qui, dans ces témoignages, dépose en faveur de l'antiquité de dogmes plus ou moins

[1] *Oratio de eo quod Schultensii posteris agendum reliquerunt.*

analogues aux croyances de l'Église chrétienne. Ce projet, sans doute louable, exécuté par des hommes qui ont étudié à fond les livres des juifs, ne peut manquer de produire des fruits salutaires. M. Drach, voulant éviter l'écueil contre lequel étaient souvent venus échouer ses prédécesseurs, a eu l'idée heureuse d'écrire, non pas en latin, mais en français, afin de pouvoir être entendu d'un bout de l'Europe à l'autre.

Le premier volume, que nous avons actuellement sous les yeux, se compose de plusieurs parties, qui n'ont pas, à vrai dire, entre elles un rapport intime, et qui sont loin de présenter un tout formé de portions bien homogènes. Ainsi, les lettres adressées par l'auteur aux juifs, et qui avaient déjà paru séparément, offrent, sans doute, des détails édifiants, où respire une conviction profonde. Mais on demandera peut-être si elles se lient parfaitement à ce qui constitue le fond et l'objet de l'ouvrage? On peut dire la même chose de la Notice sur le Talmud, qui se trouve à la suite, et qui n'a pas le mérite de la nouveauté, car elle ne fait, en général, que reproduire les détails déjà donnés par Raymond-Martin, de Voisin, Buxtorf, Bartolocci, Wolf, et, en dernier lieu, par M. Beelen.

Il est aussi un reproche que je me permettrai d'adresser à l'auteur. Il dit, dans sa préface (p. xxv), que, tout occupé des objets importants qu'il avait à traiter, il n'a guère songé au style. Sans doute, lorsqu'il s'agit de pareilles matières, l'élégance du langage n'est qu'un mérite accessoire, et c'est au fond des choses et des idées qu'il faut prêter une attention sérieuse. Mais enfin, dans toute discussion, on doit s'attacher à se faire bien comprendre; il faut donc se faire une loi de parler un langage, sinon élégant, du moins pur, clair et correct, surtout éviter l'emploi des locutions trop familières et triviales. Ensuite, lorsqu'on se propose de traiter les plus importants objets qui tiennent à la religion, le style ne saurait avoir trop de gravité, et des plaisanteries, fussent-elles de bon goût, sont alors un peu déplacées. Enfin, pourquoi l'auteur a-t-il méconnu le ton que comportait son ouvrage, au point de placer, à chaque page, des sarcasmes amers, des traits injurieux contre les écrivains qui l'ont précédé ou qui sont ses contemporains? Il semble, à l'entendre, que personne, jusqu'à lui, n'a connu la langue hébraïque; tout ce qui a été écrit sur cette matière fourmille de fautes, d'inepties. M. Drach persuadera-t-il à qui que ce soit que tant d'hommes savants et vénérables, qui ont consacré leurs nobles veilles à l'interprétation de l'Écriture sainte, n'étaient, après tout, que des ignorants, dont les travaux ne peuvent et ne doivent inspirer aucune confiance? Supposera-t-on que la connaissance de la langue hébraïque, refusée jusqu'ici à tous

les hommes, a été, par une inspiration divine, révélée au seul M. Drach? Quant au dernier reproche que j'ai adressé à l'auteur, je dois justifier mes assertions par des citations empruntées à son ouvrage.

L'auteur, parlant de Leusden [1], et relevant ce qu'il croit être une erreur, ajoute : « Aussi était-il *linguæ sanctæ professor*. » Il résulterait donc, de ce texte, que Leusden était un ignorant, et que les professeurs de la langue sainte sont nécessairement des hommes étrangers aux connaissances dont ils devraient s'être occupés d'une manière spéciale. Or ces deux propositions sont aussi vraies, ou aussi peu exactes l'une que l'autre. Dans un autre endroit [2], parlant de quelques textes hébreux publiés sans traduction, il ajoute : « Probablement, pour quelques professeurs, ils seront de l'hébreu, c'est-à-dire complétement inintelligibles. »

Ailleurs [3], Drusius est traité de *pédant ignorant, bouffi*. Reconnaîtrait-
à un pareil portrait, le savant illustre à qui nous devons des tra-
si importants, si pleins de sagacité, sur tous les livres de l'Écriture
? Cotelier est traité avec aussi peu de ménagement, et pourtant,
déplaise à l'auteur, Cotelier n'en restera pas moins une des plus
nobles gloires de l'érudition ecclésiastique.

Buxtorf est, entre tous les écrivains, l'objet de critiques pleines d'a-
tume; et, toutefois, quel homme a plus de droits à la reconnais-
nce des savants qui ont fait du texte hébreu et des commentaires
aldaïques et rabbiniques l'occupation de leurs doctes veilles? Qui
rrait ne pas contempler avec admiration ces travaux gigantesques,
nes d'un Hercule, et dans lesquels s'est consumée la vie la plus noblement laborieuse? Pour ne pas citer ici d'autres ouvrages, est-il un homme assez ingrat pour méconnaître le prodigieux mérite de ce *Lexicon chaldaico-talmudico-rabbinicum*, dont les juifs eux-mêmes ne parlent qu'avec la plus profonde estime, et qui, laissé imparfait par son auteur, après trente années de veilles, a encore exigé de Buxtorf le fils dix années de patientes investigations? Mais, quand on veut attaquer avec si peu de réserve des hommes supérieurs, il faut, au moins, que les reproches qu'on leur adresse soient parfaitement fondés. Or il n'en est pas toujours ainsi. Par exemple [4], nous lisons ces mots : « Buxtorf, dans son *Lexicon talmudicum*, tombe dans une erreur qui a de quoi étonner, de la part d'un savant aussi versé que lui dans la littérature rabbinique. A l'article יסף, il confond nos *Thosephtot* avec les *Thosephot*, annotations marginales du Talmud, dont les auteurs, appelés *Baalé Thosephot* (בעלי תוספות), en grande partie de la France méridionale.

[1] Pag. 169. — [2] Préface, pag. xxiv. — [3] Pag. 499 et 511. — [4] Pag. 159.

vivaient tous au XIIIe siècle de notre ère. C'est de ces derniers qu'on a extrait les *Piské Thosephot*, c'est-à-dire les *décisions doctrinales* qui en résultent. Ces deux ouvrages, les *Thosephtot* et les *Thosephot*, séparés par leur date de rien moins que d'un millier d'années, portent des titres différents, au singulier aussi bien qu'au pluriel, ainsi qu'on vient de voir. Un supplément s'appelle *Thosephta*, et une annotation *Thosephet*. On pense bien que cette méprise de Buxtorf a été répétée à satiété par cette foule de savants, qui ne sont savants que du savoir, comme aussi des erreurs d'autrui. »

Voilà une critique extrêmement sévère; mais est-elle également juste? Si l'on ouvre le *Lexicon Talmudicum* de Buxtorf, au lieu indiqué, on y trouve ces mots : « תוספות, sic vocantur decisiones, sententiæ, decreta rabbinorum, quod ad Gemaram illustrandam postremo addita sunt, quasi additamenta Gemaræ. In easdem additiones sunt פסקי תוספות decisiones additionum, per brevissimas theses et nudas propositiones additæ. » En lisant ce passage, on voit clairement que M. Drach s'est trompé en attribuant à Buxtorf une opinion qui n'est pas la sienne, et que le savant lexicographe avait donné, avec toute raison, le titre de תוספות aux additions faites à la Ghemare du Talmud. Le même auteur, dans sa *Bibliotheca rabbinica* (p. 421), distingue expressément les תוספתות, ou additions faites à la Mischna, des תוספות, additions de la Ghemare. Du reste, je ne saurais admettre la différence qui, suivant M. Drach, existe entre les mots תּוֹסֶפֶת et תּוֹסֶפְתָּא, dont le premier, dit-il, désigne une *annotation*, et le second un *supplément*. Le mot hébreu תוספת, et le mot chaldéen תוספתא, sont réellement le même terme, et présentent une même signification, celle d'*addition*, soit que cette addition se trouve consignée à la marge d'un livre, soit qu'elle forme un volume séparé. Seulement, du mot תוספתא, on a formé le pluriel irrégulier תוספתות, pour désigner les additions qui servent de développement à la Mischna.

M. Drach reproche à Buxtorf d'avoir dit que c'est Jean Reuchlin qui le premier des non-juifs s'est occupé de la langue hébraïque et en a répandu la connaissance parmi les chrétiens. Mais cette assertion de Buxtorf est parfaitement conforme à la vérité. M. Drach veut en vain opposer à ce témoignage le récit d'après lequel le pape Clément V, l'an 1312, plaça dans les principales universités des professeurs versés dans le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Il aurait dû se souvenir que l'année 1312 fait encore partie du moyen âge. D'ailleurs nous ne voyons pas que les professeurs indiqués, en supposant qu'on ait pu les trouver à cette époque, aient composé des livres propres à faciliter

l'étude de l'hébreu. Ainsi, malgré ses efforts, la gloire attribuée à Reuchlin d'avoir été, parmi les chrétiens modernes, le restaurateur des études hébraïques, reste encore tout entière.

L'auteur, dans un autre endroit[1], reproche amèrement à Buxtorf d'avoir, dans sa *Dissertatio de nominibus Dei*, écrit *ætas schemed*, sans avoir traduit ce dernier mot. Mais, d'abord, il aurait fallu avertir que la dissertation indiquée n'est pas de Buxtorf le père, mais du fils. En second lieu, il est probable que Buxtorf n'aura pas traduit le mot hébreu parce qu'il lui paraissait trop connu pour laisser prise à la moindre équivoque. En effet, ce terme est parfaitement expliqué dans le *Lexicon* ...*dicum* de Buxtorf le père.

...s loin, il prétend que le *grand* Buxtorf s'est mépris grossièrement ...ont ses expressions)[2] dans la traduction d'un passage d'Aben-Ezra. ...oue que je ne comprends pas très-bien la gravité de l'erreur attri... au savant philologue; mais, dans tous les cas, M. Drach s'est ...é lui-même lorsqu'il cite comme étant du *grand* Buxtorf, c'est-à-...e Buxtorf le père, une opinion dont la responsabilité appartient tout entière à Buxtorf le fils.

Et, quand il serait vrai que Buxtorf, dans le cours de ses immenses ...ux, aurait parfois payé un tribut à l'humanité, qu'il aurait, de temps ...re, commis une erreur légère, serions-nous bien en droit de relever ...ec aigreur ces taches si peu nombreuses, nous qui aurions trop sou...nt bronché, si sa main puissante ne nous avait soutenus et guidés dans une carrière aussi ingrate que pénible, dans une route parsemée d'écueils. M. Drach aurait dû quelquefois se rappeler le précepte de Quintilien : *Modeste ac circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est.*

Un homme très-honorable, que la Chambre des pairs et l'Académie des inscriptions et belles-lettres comptent parmi leurs membres, a été traité par M. Drach avec bien peu de ménagement. Il ne m'appartient pas de discuter ici la valeur des reproches qui lui sont adressés; mais ce que je puis dire avec vérité, c'est que l'auteur s'est trompé lui-même lorsqu'il a transformé en un protestant le savant estimable dont je parle.

L'auteur, parlant[3] de la version latine qu'a faite Surenhusius de la Mischna et des principaux commentaires du livre, ajoute : « Les fautes de traduction que renferme ce grand travail.... sont vraiment innombrables. » Sans doute personne ne prétendra qu'un ouvrage aussi diffi-

[1] Pag. 281. — [2] Pag. 484, 485. — [3] Pag. 151.

cile, qui a pour objet une matière aussi ingrate, et qui se compose de six volumes in-folio, soit exempt d'erreurs. On sent bien qu'il en existe, dans cette vaste composition, un assez grand nombre. A l'époque où l'ouvrage parut, le P. Souciet en publia une critique assez sévère[1]; mais ces imperfections n'empêchent pas que le travail de Surenhusius ne soit extrêmement utile et estimable. En outre, bien des fautes ne sauraient lui être attribuées; car on n'ignore pas que Surenhusius, ainsi qu'il le déclare lui-même, avait inséré dans sa collection les versions de plusieurs chapitres de la Mischna rédigés par d'autres savants. Enfin, puisque M. Drach voulait parler de ce livre, il n'aurait pas dû oublier la traduction allemande composée par Rabe et accompagnée de notes (Onolzbach, 1761). Ce travail, qui forme six volumes in-4°, jouit d'une réputation bien méritée.

Je ne pousserai pas plus loin l'énumération des expressions, il faut le dire, peu mesurées qui abondent dans l'ouvrage. Et, toutefois, il faut l'avouer, M. Drach aurait dû montrer, à l'égard de ses prédécesseurs, un peu plus de bienveillance, et même un peu plus de justice. En effet, parmi les nombreuses citations que renferme son livre, il en est beaucoup dont la recherche n'a pas coûté à l'auteur un grand travail, et de longues investigations. Presque tous les passages avaient été indiqués, recueillis, traduits et commentés, par ces mêmes savants dont les noms sont ici voués à des critiques plus que sévères.

Dans un passage relatif au nom de *Jehova*, l'auteur prétend que Grotius[2] a cité d'une manière tout à fait inexacte un passage de l'historien Joseph. Mais cette assertion n'est pas exacte; elle m'a d'autant plus étonné, que M. Drach lui-même cite, plus loin, le passage de Joseph tel que l'a donné Grotius, et tel, en effet, que l'offre le texte de l'écrivain juif.

Parlant de la Bible polyglotte publiée par Walton, il dit[3] : « Ce grand monument du protestantisme anglais fourmille de bévues, principalement dans les versions du syriaque et du chaldéen targumique. » Ce jugement est bien dur, pour ne pas dire autre chose; d'autant plus que la critique de l'auteur s'exerce ici sur un seul passage, où il existe, en effet, une faute, mais qu'il n'a pas été difficile de découvrir; car Buxtorf, dans son lexique, avait donné la véritable interprétation des mots dont se compose la phrase que l'on cite.

Je me permettrai d'adresser encore à l'auteur une observation critique. Sa préface annonce que partout, dans le cours de son ouvrage, il

[1] *Recueil de dissertations critiques*, p. 593 et suiv. — [2] P. 343, 510. — [3] P. 93.

transcrira les passages hébraïques dont il aura fait usage, en sorte que ce recueil pourra offrir une sorte de chrestomathie rabbinique. Mais, probablement, il ne s'est pas souvenu de sa promesse; car les textes imprimés dans l'ouvrage se réduisent à un bien petit nombre, qui se composent de peu de lignes, et, en général, se trouvaient déjà rapportés ailleurs.

Après ces observations préliminaires, je me hâte de passer à ce qui fait l'objet essentiel de l'ouvrage.

L'auteur, à l'exemple de quelques autres savants, s'attache à prouver que la Synagogue ancienne professait, dans l'origine, des doctrines conformes à celles du christianisme. Il admet, suivant l'opinion reçue unanimement par les juifs, et adoptée par un grand nombre de chrétiens, qu'il existait, de temps immémorial, chez le peuple hébreu, une révélation divine, toute de tradition, une loi purement orale; que la loi écrite pouvait être commise à la garde de toute la nation; mais que l'enseignement oral, pour qu'il se conservât intact et pur, fut confié à un corps spécial de docteurs, sous l'autorité suprême de Moïse, toujours assis dans sa chaire en la personne de ses successeurs. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette tradition est entièrement conforme à la réalité. M. Drach va plus loin : il prétend que l'origine de la cabale remonte à Moïse, et qu'elle a été enseignée par Dieu même à ce législateur, sur le mont Sinaï. Mais je ne partage en aucune manière cette opinion. D'abord le texte de la Bible n'offre aucun passage qui atteste l'existence antique de cette science. En second lieu, le nom même de קַבָּלָה, qui appartient plutôt à la langue chaldaïque qu'à celle des Hébreux, atteste que la cabale remonte à des temps comparativement bien moins anciens. Enfin, le caractère mystique, subtil, allégorique, des explications données par cette science s'accorde bien peu avec la noble simplicité des expressions bibliques. Tout me porte à croire que la cabale prit naissance à l'époque où le platonisme et les autres systèmes de la philosophie grecque, s'étant infiltrés chez les juifs de l'Égypte, introduisirent parmi eux ce système d'interprétations plus subtiles que claires et solides, dont le type se retrouve au plus haut degré dans les ouvrages de Philon. On sent bien, d'ailleurs, que ce genre d'explication dut prendre racine chez les juifs au moment où s'établirent les synagogues. Dans ces réunions, où l'on se proposait principalement de lire et de commenter le texte de l'Écriture sainte, des hommes d'esprit, de talent, mais quelquefois doués d'une imagination trop vive, ne manquèrent pas de s'appliquer à scruter ces monuments vénérables, à en pénétrer le sens et à découvrir, sous

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nous allons donner quelques extraits des discours prononcés sur la tombe de M. Burnouf père, le 20 mai dernier, par M. Guignaut, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et par M. Barthélemy Saint-Hilaire, au nom du Collége de France. « M. Burnouf, a dit ce dernier académicien, a été, près de quarante ans, l'un des plus utiles et des plus admirables professeurs de cette Université aujourd'hui tant attaquée. C'est à elle qu'il devait sa modeste carrière, et il a payé sa dette au pays par ces services considérables, quoique peu éclatants, que rendent aux générations qui s'élèvent des leçons et des œuvres comme les siennes..... Fils d'un tisserand, resté orphelin de très-bonne heure, recueilli par un oncle dont il a plus tard élevé les enfants, instruit par un bon curé de village, il fut placé au collége où la famille d'Harcourt avait fondé à Paris, pour les jeunes normands que distinguait leur intelligence, des bourses gratuites. M. Burnouf justifia magnifiquement ce bienfait, car il termina d'excellentes études par le plus grand succès qu'elles pussent obtenir, par le prix d'honneur. La révolution éclatait alors, et le jeune lauréat en embrassa les principes avec une ardeur généreuse, mais modérée, qui en faisait tout à la fois un admirateur de la Gironde et un défenseur enthousiaste de la patrie menacée par l'étranger. D'obscures fonctions municipales l'occupèrent quelques années, et lui permirent de faire du bien dans ces temps de dissensions civiles et de combats. Le jour, il remplissait sa place subalterne, mais utile, et, la nuit, il veillait, le fusil sur l'épaule, avec ses compatriotes, à la sûreté des côtes que menaçaient les croisières anglaises. Plus tard, commis chez un négociant qu'il suivit à Paris, il cultivait en secret des études qui lui avaient toujours été chères, et traduisait déjà Tacite, tout en rédigeant, au nom de son patron, des consultations de droit et des mémoires qu'admiraient et que suivaient les avocats. M. Burnouf avait vécu jusqu'à 32 ans dans cette situation précaire, dont il savait se contenter pour sa famille et pour lui, quand le hasard lui fit rencontrer un jour, dans la rue, M. Guéroult, qui secondait alors M. de Fontanes dans l'organisation de l'Université. L'ancien maître eut bientôt reconquis pour les lettres son disciple arraché au commerce. D'abord suppléant au collége Charlemagne, puis professeur à Louis le Grand, maître de conférences à l'école normale dès qu'elle fut fondée, M. Burnouf devint, en 1816, l'un des membres du Collége de France; en 1830, inspecteur général des études, dix ans après, bibliothécaire de l'Université et officier de la Légion d'honneur. En 1836, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait appelé dans son sein... » M. Guignaut a fait ressortir les principaux traits du caractère honorable de M. Burnouf, et les éminents services qu'il a rendus aux lettres et à l'Université.

« Dès la fin de la première année de l'ancienne école normale, M. Burnouf donnait à cette école son plus illustre élève, et il inaugurait dans son sein, de concert avec une autre gloire de nos jeunes lycées, avec le ministre actuel de l'instruction publique, que le droit du talent avait fait, sans noviciat, notre maître à tous, un enseignement à la fois philologique et littéraire qui a laissé des traces profondes, qui est devenu, pour une grande part, la tradition vivante de la nouvelle Université. M. Burnouf ne se borna pas là : il voulut fixer, dès l'abord, une partie importante et fondamentale de cette tradition, en composant sa grammaire grecque, le livre classique le plus populaire, peut-être, dans des études qui ne sauraient l'être tout à fait, le livre qui a le plus contribué au progrès supérieur de ces études parmi nous. Peu après..... il commençait à publier cette suite de traductions excellentes, inspirées de l'esprit du traducteur de Pline l'ancien, qui ont de plus en plus perfectionné sa méthode d'élégante fidélité, d'exactitude originale, successivement appliquée par son disciple, et avec un bonheur croissant, à Tacite, à Cicéron, à Pline le jeune. Mais ce qui l'avait dès longtemps et plus particulièrement désigné au choix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme un des meilleurs humanistes de notre âge, ce sont les remarques critiques et historiques dont il accompagna ces traductions si françaises des auteurs anciens, ce sont les commentaires pleins d'un savoir choisi, écrits dans un latin digne de l'antiquité, qu'il joignit à son édition de Salluste, faite pour une collection dont elle est demeurée l'un des plus rares ornements......... Lorsque M. Burnouf vint, en 1836, siéger dans notre compagnie, lorsque cette couronne de l'Institut fut posée sur sa tête déjà blanchie, il était jeune encore et d'esprit et de cœur.......... Il venait de terminer son Panégyrique de Trajan, le chef-d'œuvre peut-être de ses belles et savantes traductions. Il méditait sa grammaire latine, digne pendant, complément désiré, de sa grammaire grecque, qu'il lui a été permis d'y joindre pour donner un double instrument d'analyse simple et philosophique, profonde et lumineuse, aux deux grandes langues classiques, bases nécessaires de toute instruction vraiment libérale...... »

Dans sa séance du 14 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Jules Mohl à la place vacante dans son sein par le décès de M. Burnouf père.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 19 juin.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 22 juin, l'Académie des beaux-arts a élu M. Adolphe Adam à la place vacante, dans la section de musique, par le décès de M. Berton.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 25 mai, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Naudet. Après le discours d'ouverture, prononcé par le président, la proclamation de la décision de l'Académie sur les prix proposés, et l'annonce des nouveaux sujet de prix mis au concours.

on a entendu la lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon, par M. Mignet, secrétaire perpétuel.

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie avait à décerner le prix proposé par la section de philosophie, et dont le sujet était *l'École d'Alexandrie*. Ce prix a été obtenu par M. Vacherot, directeur de l'école normale.

Sur la proposition de la section d'histoire, l'Académie avait mis au concours de cette année le sujet suivant : l'*Histoire des États-Généraux en France depuis 1302, jusqu'en 1614*. Ce prix a été décerné à M. Rattery, avocat à la cour royale de Paris.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie avait mis au concours de cette année le sujet suivant : « *Examen critique de la philosophie allemande*. » La section de philosophie, occupée de l'examen du concours sur l'école d'Alexandrie, n'a pu trouver le temps de juger les mémoires adressés pour le concours relatif à la philosophie allemande. L'Académie ne pourra, en conséquence, prononcer son jugement que l'année prochaine.

Concours de 1845. L'Académie rappelle que, sur la proposition de la section de philosophie, elle a mis au concours, pour l'année 1845, le sujet de prix suivant : *Théorie de la certitude*. (Voir, pour le programme, notre cahier de mai 1843, page 317.) Ce prix est de 1,500 fr. Les mémoires devront être parvenus avant le 31 août 1845.

L'Académie rappelle également que, sur la proposition de la section de morale, elle a mis au concours de 1845, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : « Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple. » (Nous avons aussi publié le programme de cette question dans notre cahier de mai 1843, page 317.) Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1844.

L'Académie rappelle encore qu'elle a remis au concours de la même année un prix de 1,500 francs, sur le sujet suivant, proposé par la section de législation, de droit public et de jurisprudence : « Exposer la théorie et les principes du contrat d'assurance, en faire l'histoire, et déduire de la doctrine et des faits les développements que ce contrat peut recevoir, et les diverses applications utiles qui pourraient en être faites, dans l'état de progrès où se trouvent actuellement notre commerce et notre industrie. » Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er novembre 1844.

L'Académie rappelle qu'elle a remis aussi au concours de 1845, sur la proposition de la section d'économie politique et de statistique, le sujet du prix suivant : « Déterminer les faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et en expliquer les oscillations respectives. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 30 septembre 1844.

L'Académie rappelle également qu'elle décernera, dans sa séance de 1845, un prix de 1,500 francs au meilleur mémoire sur la question suivante, proposée par la section d'histoire générale et philosophique : « Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement ; marquer ses progrès ; montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal, en quoi elle s'en est séparée, comme elle l'a remplacé. » Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1844.

Le prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour, sera décerné, s'il y a lieu, en 1845, au meilleur mémoire sur la question suivante :

« Rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 30 septembre 1844.

Concours de 1846. L'Académie met au concours pour être décerné, s'il y a lieu, dans sa séance de 1846, le sujet de prix suivant, proposé par la section de morale : « Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles, et des populations vouées à l'industrie manufacturière. » *Programme :* « En posant cette question, l'Académie n'a entendu ni interdire ni préjuger aucune des solutions qu'elle comporte. Cependant il s'agit moins, à ses yeux, de rechercher théoriquement lequel est le plus favorable aux bonnes mœurs, du travail agricole ou du travail de l'atelier, que de déterminer quelles sont les conditions de moralité spécialement propres aux populations agricoles et manufacturières. Ces conditions sont différentes de leur nature. Le genre du travail, les habitudes morales et matérielles que ce travail fait naître, les penchants qu'il crée ou favorise, les rapports sociaux qu'il engendre, les exercices intellectuels qu'il interdit ou permet, le salaire plus ou moins élevé qu'il procure, les besoins qu'il excite et les moyens qu'il donne d'y satisfaire : toutes ces circonstances varient suivant que l'homme travaille dans un champ ou dans un atelier, et place ainsi les populations agricoles ou manufacturières dans des conditions de moralité qui ne sont pas les mêmes. Outre la différence résultant des habitudes inhérentes à la nature du travail, il y a aussi celle qui naît des institutions sociales. Ces institutions ne sont point en tout pareilles pour l'ouvrier de la manufacture, et pour le cultivateur des campagnes. Ainsi, par exemple, c'est surtout en vue de l'ouvrier des fabriques que la salle d'asile et la caisse d'épargne ont été créées. C'est pour lui seul qu'a été faite la loi qui protége l'enfant travaillant dans les manufactures. On voit comment, d'institutions dissemblables et d'habitudes très-diverses, il résulte, pour les populations agricoles et manufacturières, des conditions de moralité différentes, qu'il s'agit de constater et d'apprécier. L'observation des faits, dans les pays voisins, peut fournir, sur cette question, d'utiles enseignements. Mais, en y examinant la condition des diverses classes ouvrières, les concurrents ne devront pas admettre légèrement, entre ces pays et la France, des rapprochements que repoussent souvent de profondes différences dans leur état social respectif. Ainsi, par exemple, la condition du cultivateur en Angleterre ou en Irlande, tenant à des institutions civiles et politiques absolument contraires aux nôtres, l'appréciation de leur moralité ne saurait servir de mesure à la moralité des populations agricoles en France. Il faudra donc que les concurrents, tout en prenant en considération ce qui se passe, à cet égard, dans les pays étrangers, notent avec grand soin les causes générales ou accidentelles qui peuvent empêcher certains faits d'avoir, en France, les conséquences qui en découlent tout naturellement ailleurs. » Ce prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1845.

L'Académie avait mis au concours pour 1844, un prix de 1,500 francs, sur la question suivante, proposée par la section d'économie politique et de statistique ; « Rechercher 1° quels sont les modes de loyer ou d'amodiation de la terre actuellement en usage en France ; 2° à quelles causes tiennent les différences qui subsistent entre ces modes de loyer et les changements qu'ils ont éprouvés ; 3° quelle est l'influence de chacun de ces modes de loyer sur la prospérité agricole. » Un seul mémoire a été déposé pour concourir à ce prix. Ce mémoire n'ayant pas paru digne d'être couronné, l'Académie a retiré cette question du concours, et l'a remplacée par le sujet de prix suivant, qu'elle propose pour l'année 1846 : « Déterminer, d'a-

près les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation en billets, avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de tous les avantages du crédit, sans avoir à en redouter l'abus. » *Programme :* « Nul ne conteste aujourd'hui l'utilité du crédit, soit pour diminuer les frais et les embarras de la circulation métallique, soit pour faciliter la distribution et l'emploi du capital. Mais les uns, croyant apercevoir dans le crédit une sorte de puissance créatrice, voudraient lui laisser un libre cours, et verraient, sans alarmes, la monnaie proprement dite disparaître entièrement du marché, et la production se proportionner plutôt à un capital qu'on espère, qu'au capital réalisé. Les autres, effrayés des crises funestes que préparent au commerce et aux États les illusions d'un crédit exagéré, viennent, les faits à la main, demander un privilége à peu près exclusif pour la circulation métallique. Ces deux opinions sont-elles également excessives? Peut-on, sans nuire à la sûreté des transactions et au développement de la production, concilier, dans une certaine mesure, les deux moyens de circulation, qui sont le métal monnayé et les billets? Quelle est cette mesure? Est-elle la même pour tous les temps et pour tous les pays? La théorie, éclairée par les faits, peut-elle la déterminer? ou faut-il l'abandonner aux tâtonnements de l'empirisme? Tel est le problème que l'Académie donne à résoudre. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 30 septembre 1845.

Concours de 1847. Sur la proposition de la section de législation, de droit public et de jurisprudence, l'Académie met au concours, pour l'année 1847, le sujet de prix suivant : « Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. » *Programme :* « L'Académie, pénétrée de l'importance de cette question, ne demande pas seulement aux concurrents de rechercher, dans une étude approfondie des documents originaux, les principes divers qui ont successivement ou simultanément régi la famille en France, elle désire qu'ils allient, à l'exposition des faits, l'examen des causes qui les ont produits ou modifiés, et l'appréciation de l'influence qu'elles ont exercée sur les destinées de la nation. Elle recommande particulièrement de ne pas négliger les rapports qui unissent le sujet proposé aux autres branches de la législation, et notamment à l'organisation politique. Enfin, en suivant la marche à la fois philosophique et savante que l'Académie leur prescrit, les concurrents feront ressortir pour conclusion de leurs mémoires, les progrès de notre législation, et indiqueront les améliorations qu'elle attend encore. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 1er novembre 1846.

L'Académie met au concours de la même année, sur la proposition de la section d'économie politique et de statistique, le sujet de prix suivant : « Rechercher par l'analyse comparative des doctrines, et par l'étude des faits historiques, quelle a été l'influence des physiocrates sur la marche et le développement de la science économique, ainsi que sur l'administration générale des États en ce qui touche les finances, l'industrie et le commerce. » *Programme :* « L'école des physiocrates est essentiellement française. Elle a été fondée, soutenue, illustrée, par des écrivains nationaux. Elle compte dans ses rangs des hommes de science et des hommes d'État : il suffit de rappeler Quesnay et Turgot. Laissant de côté la partie purement politique des spéculations de cette école, nul n'ignore que, par un nouveau principe sur l'origine des richesses, elle tendait à modifier profondément les notions communes, en particulier sur la propriété et l'impôt, et que, par la théorie de la liberté absolue de l'industrie et du commerce, elle sapait dans sa base le système

qu'on a appelé mercantile, et attaquait de front les règles pratiques de presque tous les gouvernements européens. L'école industrielle ne tarda pas à succéder à l'école des économistes; néanmoins, cette école n'a pas cédé le terrain sans combat et sans laisser, dans les doctrines et dans les faits, des traces de ses efforts. Il y a donc, dans l'histoire et dans la science, une part qui lui revient, et il est à la fois conforme à la justice et à l'honneur national de déterminer cette part, et de la rendre à ceux qui, malgré leurs erreurs, ont droit à notre reconnaissance. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 30 septembre 1846.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Nous avons annoncé dernièrement (avril 1844, p. 252) les questions mises au concours de 1845 par cette Académie (classe des Lettres). La même Académie propose, pour le concours de 1846, les sujets de prix suivants : I. Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne, et appartenant aux VIIe, VIIIe, IXe, X^e et XIe siècles. Ils sont indiqués dans la préface de l'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés dans la langue teutonique usitée en Belgique antérieurement au XIIe siècle. On demande : 1° Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques? 2° Quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XIIe siècle? 3° Peut-on admettre que les *Niederdeutsche psalmen aus der Karolinger-Zeit*, publiés par Von der Hagen, le *Heliand*, récemment mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique? — II. Rechercher d'une manière approfondie l'origine et la destination des édifices appelés basiliques dans l'antiquité grecque et romaine, et faire voir comment la basilique païenne a été transformée en église chrétienne. — III. Faire l'histoire de l'impôt en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion française. L'Académie désire qu'en répondant à cette question, on détermine les différentes espèces d'impôts; qui les frappait, et quel était le mode de leur perception. — IV. Assigner les causes des émigrations allemandes au XIXe siècle, et rechercher l'influence exercée par ces émigrations sur les mœurs et la condition des habitants de l'Allemagne centrale. — Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Les mémoires devront être parvenus, avant le 1er février 1846, à M. Quételet, secrétaire perpétuel.

La classe des sciences de la même Académie a mis les questions suivantes au concours de 1845 : I. Étendre aux surfaces la théorie des points singuliers des courbes. — II. Exposer et discuter les diverses applications données jusqu'à ce jour sur les explosions des machines à vapeur. — III. Exposer et apprécier les travaux des géomètres qui ont le plus contribué aux progrès de la mécanique céleste depuis la mort de Laplace. — IV. Examiner et discuter les théories qui ont été proposées jusqu'à ce jour pour expliquer l'origine de l'électricité voltaïque et le mode d'action des piles. — V. Faire la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg, et donner l'indication précise des localités et des systèmes de roches dans lesquels ils se trouvent. — VI. Les faits nouveaux reconnus par M. Amici, relativement à la formation de l'embryon dans les plantes, n'étant pas d'accord avec la théorie publiée sur le même sujet par MM. Schleiden, Wydler, de

Martius et autres, l'Académie désire un mémoire où ces observations soient décrites, et où soient consignées de nouvelles recherches sur l'embryogénie végétale. — Le prix pour chacune de ces questions est également une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Le terme du concours est fixé au 1er janvier 1845.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ramayana, poema indiano di Valmici, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio, socio della reale Accademia delle scienze di Torino, etc. Volume secondo. Paris, imprimé par autorisation du garde des sceaux, à l'Imprimerie royale, 1844, in-8° de XLII-488 pages. (Se trouve à la librairie de Brockhaus et Avenarius.) — Nous avons annoncé, l'année dernière (août 1843, p. 510), le tome Ier de cette importante publication, entreprise sous les auspices et aux frais du roi de Sardaigne. Le second volume comprend le texte original sanscrit du livre II du Ramayana, intitulé l'*Ayodhyâkanda*. Ce texte est précédé d'une savante préface où M. Gorresio examine comment se sont formées les diverses leçons du Ramayana, et à quelle époque remonte cette grande épopée. Le troisième volume, qui est en ce moment sous presse, contiendra les deux livres suivants, l'*Aranya* et le *Kiskindya*. Avec ce troisième volume, M. Gorresio publiera le tome Ier de la traduction qui doit faire connaître à l'Europe l'un des plus antiques monuments de la littérature et de la philosophie indienne. Cette version sera accompagnée d'un grand travail où le traducteur se propose de traiter les diverses questions que soulève le Ramayana, d'en découvrir la pensée mystérieuse, de le comparer à d'autres épopées composées à la même époque et sous les mêmes inspirations, enfin d'expliquer les théories philosophiques, les traditions, les croyances, les institutions sociales dont ce poëme est l'expression.

Dictionnaire français-berbère (dialecte écrit et parlé par les Kabaïles de la division d'Alger); ouvrage composé par ordre de M. le ministre de la guerre. Paris, Imprimerie royale, 1844, grand in-8° de IV-656 pages. — Une décision du ministre de la guerre, en date du 22 avril 1842, a arrêté la formation d'une commission chargée de la rédaction d'un dictionnaire et d'une grammaire de la langue berbère. C'est en vertu de cette décision que la commission, composée de MM. Amédée Jaubert, président; J. D. Delaporte, E. de Nully, Ch. Brosselard et Sidi-Ahmed-Ben-el-Hadj-Ali, iman de Bougie, vient de publier le dictionnaire que nous annonçons. Ayant reconnu que la langue berbère se partage en plusieurs dialectes distincts offrant entre eux des différences graves, la commission a cru devoir s'attacher d'abord à l'étude du langage parlé par toutes les tribus berbères qui forment la division d'Alger. Le dictionnaire qu'elle offre aujourd'hui au public, comme premier résultat de son travail, est destiné à répondre surtout aux besoins des officiers et des soldats de notre armée, ainsi qu'à ceux de l'administration et de la population civile en Algérie. Il contient à peu près tous les mots en usage parmi les populations des montagnes de Bougie, parmi les tribus de Mzita, des Beni-Abbas, des Zouaouas, et dans toute la chaîne de l'Atlas jusqu'à Médéah. La commission annonce que des recherches, déjà commencées, vont être continuées dans les provinces de Constantine et d'Oran, par les soins de M. Brosselard et de Sidi-Ahmed, pour

déterminer et faire connaître les divergences que présente la langue des Kabaïles dans ces deux provinces, et particulièrement le dialecte des Chaouïas de la province de Constantine, ainsi que celui des Beni-Mezab. La publication des travaux auxquels donneront lieu ces divers dialectes sera précédée de celle d'une grammaire, dans laquelle on essayera de fixer les principes de la langue berbère, et dont les principaux matériaux sont déjà rassemblés.

Logique d'Aristote, traduite en français pour la première fois, et accompagnée de notes perpétuelles, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur de philosophie grecque et latine au Collége royal de France. Tome I. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Ladrange, 1844, in-8° de CLIX-208 pages. — Ce volume complète la traduction de la Logique d'Aristote, dont les tomes II, III et IV ont paru il y a quelque temps. Il contient une table générale des matières, l'introduction aux Catégories par Porphyre, les Catégories et l'Hermeneia. Le traducteur a placé en tête de ce grand et remarquable travail une savante préface, où, après avoir défini la logique et analysé les diverses parties de l'Organon d'Aristote, contenant la logique pure et la logique appliquée, il examine les tentatives faites pour réformer la logique péripatéticienne par Ramus, Bacon, Descartes, Leibnitz, Kant, Hégel, et enfin recherche, en terminant, quels doivent être les travaux de l'école contemporaine pour fonder la logique sur la psychologie.

Défense de l'Université et de la philosophie. Discours prononcé à la Chambre des pairs, dans les séances des 2, 3 et 4 mai 1844, par M. V. Cousin, troisième édition, augmentée des discours prononcés dans la suite de la discussion, avec un appendice contenant diverses pièces relatives à l'enseignement de la philosophie et aux petits séminaires. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, 1844, in-8° de 371 pages.

Discussion de la loi sur l'instruction secondaire. Première partie. Discussion à la Chambre des pairs (extrait du moniteur universel). Paris, imprimerie de Panckoucke, librairies de Panckoucke et de Hachette, 1844, 2 vol in-18, ensemble de 1,447 pages. Le tome Ier contient le projet de loi du Gouvernement, précédé de l'exposé des motifs, le rapport de M. le duc de Broglie, le projet de loi amendé par la commission de la Chambre des pairs et le commencement de la discussion. On trouve, dans le tome II, la suite et la fin de la discussion, et le texte du projet de loi amendé par la Chambre des pairs et adopté dans sa séance du 25 mai 1844.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

l'enveloppe de la lettre, des idées mystérieuses auxquelles bien souvent les auteurs n'avaient pas songé.

M. Drach, pour appuyer l'antiquité de la cabale, cite un passage de l'histoire naturelle de Pline, où l'on lit[1] : *Est alia magices factio a Mose etiamnum et Iochabela judæis pendens.* M. Drach conclut de ce passage que « la cabale, en hébreu *kabbala,* qui, sous la plume de Pline, devient *Iochabela,* était déjà, de son temps, si ancienne, qu'on l'attribuait à Moïse. » Cette citation du passage de Pline, ainsi que celle des ouvrages de Duret et de Reimman, est empruntée à la *Bibliotheca hebræa* de Wolf. Ce dernier savant cite, à la suite, l'hypothèse de Bochart, qui, au mot *Iochabela*, substitue *Iochabeda*, et reconnaît ici le nom de la mère de Moïse. On me permettra, je crois, d'entrer ici dans quelques explications. D'abord, l'autorité de Pline, quelque grave qu'elle soit sur d'autres matières, est bien loin d'avoir la même importance lorsqu'il s'agit du peuple juif, et surtout de faits qui semblent remonter jusqu'à Moïse. En second lieu, Pline attribuant à Moïse l'origine d'un genre d'opinions magiques, il est probable que le mot qui suit immédiatement le nom de ce législateur doit être également un nom d'homme, et non celui d'une science. L'opinion de Bochart, relativement à la mère de Moïse, ne me paraît pas admissible. Mais le mot *Iochabela* est, si je ne me trompe, une leçon totalement fautive, qui ne se rencontre guère que dans l'édition de Pline donnée par Froben, à Bâle, en 1530. Dans l'édition publiée à Parme, en 1476, et qui fait partie de ma bibliothèque, on lit : *A Mose et Lotapea judæis.* Cette leçon a été admise par le P. Hardouin, qui atteste qu'elle est appuyée du témoignage de tous les manuscrits et des anciennes éditions. Franz a copié le P. Hardouin. Enfin, le P. Brotier, qui s'était livré à des travaux si longs et si consciencieux pour offrir du texte de Pline une édition aussi correcte que possible, a admis la leçon *a Mose et Janne et Lotape ac judæis pendens.* On reconnaît dans le mot *Jannes* le nom d'un des deux magiciens égyptiens qui, suivant les traditions juives, résistèrent à Moïse. Le nom de *Lotape* est certainement corrompu; et probablement l'erreur vient de Pline lui-même. On sait combien cet écrivain, le grave Tacite, et d'autres historiens de l'antiquité, se sont trompés lorsqu'ils ont parlé des antiquités judaïques; mais, dans tous les cas, la leçon *Iochabela* doit être bannie du texte de Pline; et il me paraît impossible de voir, dans ce passage, le moindre fait qui atteste l'existence antique de la cabale.

[1] Lib. XXX, cap. II.

Comme le livre intitulé *Zohar* est, parmi les juifs, l'ouvrage fondamental où se trouvent consignées les opinions cabalistiques, c'est ce livre que M. Drach cite avec le plus de complaisance, comme offrant, dans un assez grand nombre de passages, des textes qui se rapprochent des dogmes du christianisme. Ce n'est pas, au reste, la première fois que les écrivains chrétiens ont été puiser dans ce livre des armes en faveur de notre religion. Nous n'examinerons pas si le *Zohar* a réellement l'antiquité qu'on lui attribue; on pourrait se demander comment un livre composé, dit-on, dans le premier siècle de notre ère, a pu rester inconnu aux juifs jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Mais il est une assertion de M. Drach que je ne dois pas laisser passer, sans la soumettre à un examen critique. «Une chose nous a toujours frappé, dit cet auteur; c'est que, dans le *Zohar*....., on rencontre des traditions, concernant les sciences physiques, qui sont parfaitement d'accord avec les découvertes des plus profonds génies des temps modernes. Ainsi, et à peine le croirait-on, la cosmographie que donne ce livre, c'est, en substance, celle de Copernic. Le *Zohar* commença à se répandre parmi les juifs d'Europe, dès le XIIIe siècle; si le passage que nous allons en rapporter avait été traduit à cette époque, il aurait dès lors renversé le système de Ptolémée..... et l'astronome prussien, au lieu de se creuser le cerveau, n'aurait eu qu'à étendre la main et prendre son système tout fait. Et qui sait, si, dans sa patrie, ou pendant son long séjour en Italie, les juifs étant nombreux dans les deux pays, quelque cabaliste ne l'a pas mis sur la voie? Car le double mouvement de notre globe, nous voulons dire le mouvement circulaire et le mouvement de rotation, est clairement énoncé dans le *Zohar*.» M. Drach traduit, en ces termes, le passage de l'écrivain juif: «Et dans le livre de Rab Hamnuna l'ancien, il est longuement expliqué que toute la terre roule *sur elle dans un cercle*, par le mouvement d'un corps sphérique. Les uns (de ses habitants) se trouvent en bas, les autres en haut; et tous ces hommes ont des vues différentes, à cause des faces diverses de l'air (du ciel), selon la position de chaque point, et ils marchent debout comme les autres hommes; c'est pourquoi, quand le point des uns est éclairé, celui des autres (le point opposé) est dans l'obscurité; ceux-ci ont le jour, et ceux-là la nuit. Et il y a un point (le pôle) qui est tout jour, où la nuit ne dure qu'un temps très-court. Et ce qui est dit dans les livres des anciens et dans le livre d'Adam le premier homme est conforme à ceci: et ce mystère a été confié aux maîtres de la sagesse (de la cabale), et non pas aux géographes, parce que c'est un mystère profond de la loi.» Ce passage, auquel notre auteur attache un si grand

prix, n'était pas resté inconnu jusqu'à lui; il avait déjà été produit par M. Franck, dans son Mémoire sur la cabale; on le trouve transcrit, dès l'an 1635, dans le petit ouvrage intitulé : *De creatione problemata*, publié par le savant juif Manassé-ben-Israël[1], et probablement ailleurs. Mais ce passage dit-il bien tout ce que lui fait dire M. Drach; et doit-on réellement y voir une révélation anticipée du système de Copernic? C'est ce que j'oserais ne pas croire. D'abord, les mots כל ישובא מתגלגלא בעיגולא ככדור ne doivent pas, je crois, se traduire ainsi : « Toute la terre roule sur elle *dans un cercle* par le mouvement d'un corps sphérique. » Si je ne me trompe, il faut traduire : « Tout le monde habitable est roulé en cercle, comme une boule, » c'est-à-dire, tout simplement, « offre une forme sphérique. » Et, quand le passage présenterait le sens que je conteste, les idées de l'écrivain juif n'auraient rien eu de commun avec celles de Copernic, puisque le système de cet astronome admet non-seulement le mouvement de rotation de la terre sur elle-même, mais aussi son mouvement autour du soleil.

Les paroles de l'écrivain juif, si je ne me trompe, expriment seulement un fait, la sphéricité du monde. Si l'on voulait absolument donner au mot מתגלגלא le sens de *qui roule*, il faudrait reconnaître ici une allusion au passage du Timée de Platon, où on lit[2] : *ἐποίησε κύκλῳ κινεῖσθαι στρεφόμενον*. Nous aurions alors le mouvement général du monde, et non pas la rotation particulière du globe terrestre. Mais le premier sens me paraît le plus naturel, et c'est celui qu'avait adopté Manassé-ben-Israël. Nous trouvons ici, probablement, une allusion à un autre passage du Timée de Platon[3], où on lit : l'*ἦν δὲ, τροφὸν μὲν ἡμετέραν, εἱλουμένην δὲ περὶ τὸν διὰ παντὸς πόλον τεταμένον .... ἐμηχανήσατο*, où, comme l'on voit, la terre est représentée comme roulée, contournée autour du pôle. Ce passage, qui m'avait échappé, m'a été indiqué par mon savant confrère M. Letronne, et l'on peut voir les observations judicieuses qu'il a données, sur ce point, dans le Journal des Savants (an. 1819). Au lieu de dire : « Tous ces *hommes ont des vues différentes* (ce qui n'est pas parfaitement français), etc., je traduis : « Tous ces hommes ont des physionomies différentes, d'après les variations de l'air, suivant la position de chaque lieu. » Et, au lieu de : « Ils se tiennent debout comme les autres hommes, » je crois qu'il faut traduire : « Ils persévèrent dans leurs manières de vivre, à l'instar des autres hommes. » Du reste, si l'on examine la suite de ce passage, telle que nous la donne la traduction de M. Drach, on restera convaincu, je l'espère, que tous les dé-

[1] P. 108. — [2] *Platonis opera*, ed. Bipontin, t. IX, p. 311. — [3] *Ibid.* p. 323.

tails consignés dans ce passage se rapportent à la sphéricité de la terre; qu'aucun ne s'applique au mouvement diurne de ce globe, encore moins à son mouvement annuel autour du soleil.

M. Drach, qui exalte avec une si grande admiration la science physique contenue dans le *Zohar*, s'est bien gardé de traduire tout ce qui précède le passage qu'il nous donne. On y aurait vu, au lieu des magnifiques découvertes dues au génie de Copernic, le système de cosmographie le plus étrange, le plus absurde, le plus incompréhensible. On y lit « que Dieu, au moment où il créa le monde, forma en haut sept firmaments, et en dessous, sept terres, sept mers, sept fleuves, etc. que, des sept cieux qui se trouvent dans la région supérieure, chacun renferme des étoiles, des planètes, des soleils, qui remplissent leurs fonctions dans chaque firmament. Tous forment des chariots, qui s'élèvent les uns au-dessus des autres, pour recevoir le joug de leur seigneur. Dans tous ces firmaments se trouvent des chariots et des soleils, qui diffèrent les uns des autres, qui sont placés les uns au-dessus des autres. Les uns ont six ailes, d'autres, quatre; les uns, quatre faces, d'autres, deux; d'autres, une seule; les uns sont composés de feu, d'autres, d'eau. Tous ces firmaments sont superposés les uns au-dessus des autres, comme les tuniques des oignons, les uns en dessous, les autres en dessus. Chaque firmament marche et tremble, par suite de la frayeur que lui inspire son seigneur. A sa voix, il part, à sa voix, il s'arrête. De même, il existe en dessous sept terres, qui toutes sont comprises dans le monde, excepté que les unes sont en dessus et les autres en dessous. La terre d'Israël est plus élevée que toutes les autres, et Jérusalem se trouve au-dessus du monde entier. Nos docteurs sublimes, ajoute l'auteur, ont vu dans le livre d'Adam qu'il partage toutes ces terres, en disant que toutes sont disposées en dessous de la même manière que les firmaments le sont en dessus; qu'elles sont de même placées les unes au-dessus des autres. Entre une terre et une terre règne un firmament qui les sépare l'une de l'autre; en outre, chaque terre a son nom particulier. Entre elles se trouvent le paradis et l'enfer. Leurs enfants (habitants) ont été créés différents les uns des autres, ainsi que la chose a lieu pour les régions supérieures. Les uns ont deux visages, d'autres quatre, d'autres un seul; l'aspect des uns ne ressemble pas à celui des autres..... Adam n'a existé que dans cette terre qui est au-dessus de toutes les autres et qui a reçu le nom d'*Univers* (תבל). Cet univers comprend le firmament supérieur. »

Je ne pousserai pas plus loin ces détails fastidieux. Mais ce que j'ai transcrit suffit pour faire voir que le *Zohar*, sous le rapport de la science,

ne mérite pas, à beaucoup près, les éloges qu'on lui donne, et que, bien loin d'y voir une prévision des découvertes faites par les modernes, il faut y reconnaître, sous le rapport de la physique, de l'astronomie, un amalgame confus d'idées hétérogènes, réunies sans choix, sans critique, qui ne doivent inspirer aucune confiance, et dont la science ne saurait tirer le moindre parti. On conçoit comment l'écrivain cité par l'auteur du *Zohar* a pu dire qu'un pareil secret n'avait point été révélé à des géographes. Il est clair que ces derniers se seraient bien gardés d'imaginer un pareil système de cosmographie.

Parmi tous les ouvrages juifs auxquels les écrivains chrétiens ont emprunté des témoignages favorables au christianisme, le *Zohar*, ainsi que je l'ai dit, est celui qui a offert la mine la plus abondante; c'est aussi celui que M. Drach cite le plus souvent et avec le plus de confiance. Les juifs eux-mêmes ont été forcés de reconnaître, dans l'auteur du *Zohar*, une tendance en faveur des opinions qui forment la base du christianisme; et même un critique célèbre du dernier siècle, Schöttgen, dans une dissertation spéciale, a prétendu que Siméon-ben-Iochaï, auteur de ce livre, était du nombre des juifs qui, dans les premiers siècles de notre ère, avaient embrassé la religion chrétienne. Il est vrai que cette opinion, à peine émise, fut aussitôt réfutée par un autre savant, nommé Glœsner; et je crois que le sentiment de ce dernier est plus vraisemblable que l'autre. Mais il n'en reste pas moins démontré que le *Zohar*, plus qu'aucun autre ouvrage, a fourni aux défenseurs de la religion chrétienne les moyens de combattre les juifs avec leurs propres armes.

Cette méthode, très-bonne en elle-même, doit pourtant, surtout à l'époque où nous vivons, n'être mise en œuvre qu'avec cette réserve prudente que commande une critique sage et judicieuse. Il faut s'attacher à n'employer que des arguments d'un excellent aloi, peser les témoignages plutôt que les compter, examiner si des raisonnements qui, dans des temps anciens, dans le moyen âge, par exemple, étaient regardés comme décisifs, peuvent avoir aujourd'hui une autorité égale ou même suffisante. Il faut, en outre, lorsque l'on cite un livre mystique-allégorique, se bien garder de prendre, comme devant être entendues à la lettre, des expressions qui sont plutôt le produit d'une imagination vive et subtile que le résultat de raisonnements sérieux et méthodiques.

M. Drach[1] cite un passage du *Targum*, attribué à Jonathan-ben-Uziel, et dans lequel il croit trouver un témoignage décisif en faveur de la religion chrétienne. Cette autorité n'est peut-être pas aussi concluante

[1] Pag. 92.

que l'auteur semble l'affirmer. D'ailleurs, est-il bien vrai que le *Targum* indiqué ait eu réellement pour auteur Jonathan-ben-Uziel, qui vivait environ trente ans avant l'ère vulgaire? Il est possible que l'ouvrage ait été rédigé par un écrivain de ce nom; mais, quand on examine cette production informe, remplie de fables absurdes, et dont le style fourmille de mots étrangers, on se persuade difficilement que la composition remonte au delà de l'époque où écrivit Onkelos, l'auteur du *Targum* sur le Pentateuque, dont le style est si pur et si correct; on est bien plus porté à croire que nous avons sous les yeux une mauvaise production d'un âge bien plus récent. Telle est l'opinion qu'ont soutenue les plus savants critiques d'entre les chrétiens. On peut voir, entre autres, sur ce sujet, la dissertation intéressante de M. Pétermann [1]; et les écrivains juifs eux-mêmes n'ont pas fait difficulté de se rendre à cet avis. M. Landau, dans la préface du *Sefer-Arouk* [2], s'exprime, à ce sujet, de la manière la plus formelle.

L'auteur fait observer que, dans le *Talmud* et autres ouvrages des rabbins, les noms d'Abraham et de Jacob sont presque toujours accompagnés du mot אבינו «notre père,» et qu'il n'en est pas de même du nom d'Isaac. Il pense que cette exception s'est introduite parmi les juifs, depuis qu'ils ont appris que les chrétiens voyaient dans Isaac le type, la figure de Jésus-Christ. Peut-être cette assertion n'est-elle pas parfaitement fondée. Si les juifs désignent exclusivement Abraham et Jacob par le titre de *notre père*, on peut rendre raison de cet usage en pensant que le premier de ces patriarches a été, par excellence, le père de la nation juive; qu'à lui furent révélées, pour la première fois, les promesses qui concernaient ce peuple, et que Jacob fut aussi le véritable ancêtre des Israélites, puisque c'est de lui qu'ils empruntèrent leur nom. Du reste, l'auteur semble un peu contredire son assertion, lorsqu'il dit [3] que «la Synagogue a un nombre prodigieux de prières qui ont pour objet de demander l'application des mérites d'Isaac.»

Ailleurs [4] M. Drach s'exprime ainsi : «Il est fort remarquable qu'en hébreu la racine בשר est la base des deux verbes *s'incarner* et *annoncer une bonne nouvelle*. «Ceux, dit-il, qui nient l'incarnation de Notre Seigneur pour annoncer l'Évangile ne peuvent pas assigner d'analogie entre ces deux verbes. Ici on ne saurait rien mettre sur le compte de ce que, dans le monde, on appelle le hasard; car, d'après la tradition, l'hébreu est la langue que Dieu a enseignée toute formée à nos premiers parents. Les

[1] *De duabus Pentateuchi paraphrasibus chaldaicis.* — [2] *Rabbinisch Aramaïsch Vörterbuch*, tom. I, pag. 19. — [3] Pag. 90. — [4] Pag. 101.

rabbins prouvent, par les noms propres et les substantifs de la Genèse, que c'est véritablement la langue primitive.» J'ai cité ce passage pour donner un exemple des arguments employés quelquefois par l'auteur, et qui ne me paraissent pas toujours de nature à être accueillis sans réserve par une sage critique. En effet, le verbe בִּשֵּׂר ne signifie pas proprement *annoncer l'Évangile*, mais *annoncer une nouvelle quelconque*. On ne saurait donc, si je ne me trompe, employer comme preuve des vérités fondamentales de notre religion le rapport purement fortuit qui existe entre le verbe הִתְבַּשֵּׂר, « s'incarner, » et le verbe בִּשֵּׂר, « annoncer. » Quant à l'opinion qui fait de l'hébreu la langue primitive du genre humain, ce sentiment, quoique défendu avec chaleur par de savants critiques, ne me paraît nullement démontré; et l'opinion des rabbins, à cet égard, ne saurait rien prouver. Il est bien plus naturel de croire que l'hébreu était la langue en usage parmi les peuples du pays de Chanaan, et qui fut adoptée par Abraham et ses descendants. Mais ce n'est pas le lieu d'entrer dans une discussion sur ce sujet.

L'auteur[1], citant le premier verset de la Genèse, traduit : « Par le principe, Dieu créa le ciel et la terre. » Puis il ajoute : « Quel est ce principe qui ouvre l'Écriture, qui est le premier mot du volume inspiré?.... C'est le Verbe éternel. » Puis il produit, pour appuyer son assertion, des passages extraits du *Zohar* et d'autres ouvrages des rabbins. Mais cette explication mystique, allégorique, pourrait-elle être opposée avec succès aux adversaires de notre religion? L'âge où nous vivons exige des arguments d'un genre plus solide; et je crois qu'il faut s'en tenir à l'explication vulgaire : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. » Je ne m'étendrai pas sur la discussion de ce passage; mais cependant je ne puis le quitter sans examiner l'interprétation que l'auteur nous donne d'un texte du *Zohar*. Il traduit ainsi[2] : « *Beth* ב *reschit* רֵאשִׁית, c'est la sagesse, ainsi que l'interprète Jonathan, בחכמתא, « par la sagesse, » parce que ce *reschit* est le second dans le nombre; et il est appelé *reschit*, « principe, » parce que la couronne céleste, toujours invisible, ne faisant pas encore nombre, le *reschit* est le second. » Il me semble que cette version n'est pas parfaitement exacte, et je traduis : « En effet, quoiqu'il soit le second sous le rapport du nombre, il a été nommé *reschit*, « principe, » attendu que la couronne sublime et cachée (Dieu même) est, à la vérité, le premier être. Mais, comme elle n'entre pas dans le calcul, le second être est devenu le principe. » Parmi les preuves que l'auteur allègue avec complaisance, et qui ne me pa-

[1] Pag. 286. — [2] Pag. 292.

raissent pas de nature à opérer une conviction entière, je citerai ce passage du *Zohar*[1] qui dit : « Lorsque l'esprit du Messie planera sur la face des eaux de la loi, aussitôt naîtra le salut. » Est-il nécessaire de donner à ces paroles un sens chrétien, d'y voir une allusion au baptême? Si je ne me trompe, c'est une expression allégorique, qui signifie seulement : « Lorsque l'esprit du Messie viendra vivifier, féconder la loi. »

L'auteur, voulant prouver le mystère de la sainte Trinité[2], cite le texte du Deutéronome, où on lit ces mots : « Écoute Israël, Jehova notre Dieu est un seul Jehova. » Il s'attache à faire ressortir de ce passage un argument puissant en faveur de l'unité des trois personnes divines. Il ajoute, comme une chose digne de remarque, que les deux voyelles du mot hébreu אֶחָד, qui exprime l'unité, sont figurées, la première par trois points séparés, la seconde, par les mêmes points intimement unis. Il fait observer que, dans les anciens manuscrits des paraphrases chaldaïques, le nom ineffable *Jehova* est remplacé par trois points ou trois *iod*, souscrits de cette même seconde voyelle, ייָי, et quelquefois renfermés dans un cercle; (ייָי). Enfin il atteste que l'ancienne Synagogue indiquait la divinité par la lettre *schin* ש, qui n'est autre chose que trois points ou *iod* unis par une ligature. Je le demande à tout homme qui lira cet ouvrage sans aucune prévention, des preuves de ce genre sont-elles de nature à convaincre ceux à qui elles s'adressent? Dans le moyen âge, lorsque les juifs s'attachaient plus à une explication cabalistique de l'Écriture sainte qu'à l'interprétation littérale du texte, on pouvait leur opposer des arguments de ce genre, qui se trouvaient de leur goût et bien en harmonie avec leur manière de raisonner; mais dans ce siècle de critique et de scepticisme, je crains que des raisonnements de ce genre n'atteignent pas complétement le but que s'est proposé l'auteur, et que l'on ne puisse dire :

Non tali auxilio . . . .
Tempus eget.

Avant de finir ce premier article, je prendrai la liberté de faire observer à M. Drach que, dans un passage cité par lui, et extrait du *Targum* de Jonathan-ben-Uziel[3], les mots chaldaïques אנא הוא דהוינא ne signifient pas *moi qui étais*, mais *je suis celui qui suis*.

(*La suite à un prochain cahier.*) QUATREMÈRE.

[1] Pag. 305. — [2] Pag. 307. — [3] Pag. 325.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1844.

Correspondance mathématique et physique de quelques célèbres géomètres du XVIIIe siècle, précédée d'une notice sur les travaux de Léonard Euler, tant imprimés qu'inédits, et publiée sous les auspices de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, par P. H. Fuss, *secrétaire perpétuel de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* — Saint-Pétersbourg, 1843, 2 volumes in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Ce n'est pas seulement par l'intérêt qui s'attache à tous les travaux des hommes supérieurs, que le recueil épistolaire publié par M. Fuss sera reçu avec empressement par le public; c'est surtout parce qu'Euler et les Bernoulli ont déposé dans ces lettres une foule d'aperçus nouveaux, d'idées ingénieuses, qu'elles méritent d'être lues avec attention. Les personnes qui ont étudié le *Commercium epistolicum* de Leibnitz et de Jean Bernoulli savent tout le fruit qu'on peut retirer de l'étude d'une correspondance qui fait assister le lecteur au développement de quelque idée scientifique fondamentale. Si, dans ces premières ébauches, l'exposition est parfois moins claire, moins savante que dans des ouvrages plus complétement rédigés, on y trouve en revanche un mouvement, une vie, qui parfois s'éteint lorsque l'auteur a pu donner une forme plus didactique à sa composition. En général, la lecture de ces écrits, dans lesquels la science positive se trouve mêlée nécessairement aux idées philosophiques, devrait être recommandée aux jeunes savants qui dé-

ent dans la carrière scientifique; ils y apprendraient l'art si essentiel saisir chaque remarque nouvelle qui se présente à l'esprit de tout omme qui médite sur un sujet, et de généraliser ces remarques pour ncer peu à peu dans des régions inconnues. Lorsqu'on a eu l'occade recevoir les confidences des jeunes gens qui, doués d'un esprit , et suffisamment préparés par l'étude des maîtres, paraissent faire avancer la science, l'on sait que, croyant toujours voir grandes théories comme d'une pièce du cerveau des invennégligent les remarques simples qui s'offrent à leur esprit, et hésitent longtemps avant de croire à la possibilité de faire quelque e de nouveau. Peut-être y aurait-il lieu à introduire, sous une e dans struction publique, un enseignement qui co sterait a r aux jeunes gens comment il faut s'y prendre pour fra r cet sépare l'homme qui étudie les écrits des autres son propre fonds. Mais, jusqu'à ce que cet it pu être créé, nous croyons que la lec- nt , et, en particulier, des lettres dans lesquelles les inventeurs ont co leurs premiers aperçus, doit être recommandée particulièrement aux jeunes savants. L'exemple des hommes les plus éminents leur apprendra qu'on peut souvent se tromper, et qu'il ne faut pas se décourager. Ils verront que les idées nouvelles émises par les maîtres sont en fort petit nombre, et que les aperçus les plus simples, suivis avec persévérance dans leurs dernières conséquences, ont donné lieu quelquefois aux plus sublimes doctrines. Ne rien négliger, méditer longuement sur un même sujet et tenter de généraliser sans cesse les propositions déjà connues, voilà des secrets que les inventeurs ne divulguent pas dans leurs ouvrages, mais que surprendra facilement tout lecteur attentif dans leurs premiers essais et dans leurs ébauches. C'est là qu'on apprend à séparer les méthodes des théories auxquelles elles sont appliquées, et à s'en servir comme de nouveaux instruments de la pensée.

Si la correspondance publiée par M. Fuss ne contient peut-être pas autant d'idées fondamentales qu'on en rencontre dans le *Commercium epistolicum*, elle se recommande à l'attention des jeunes géomètres par une plus grande variété de recherches, ainsi que par une utilité plus pratique et je dirais presque plus *actuelle*. Leibnitz et Jean Bernoulli discutaient ordinairement dans leurs lettres les points fondamentaux de la théorie du calcul différentiel et du calcul intégral qui venaient de prendre naissance. Les progrès qui ont été faits depuis par les analystes ne laissent que bien peu de chose à faire sur des sujets qui, il y a

cent cinquante ans, offraient l'attrait de la nouveauté; tandis que la plupart des matières traitées par Euler dans ses lettres forment, encore aujourd'hui, l'objet des recherches des géomètres, qui peuvent profiter utilement des aperçus et des tentatives de ce grand mathématicien.

L'ouvrage dont nous devons rendre compte contient trois cent cinquante-six lettres d'Euler, de Goldbach, de Jean Bernoulli, de Nicolas Bernoulli et de Daniel Bernoulli, géomètres bien connus du siècle dernier. On y trouve en tête une notice biographique sur la vie et les écrits d'Euler et une liste systématique de ses ouvrages. Fils d'une petite-fille d'Euler, M. Fuss, éditeur de ce recueil, se trouvait placé dans les meilleures conditions pour pouvoir compléter, par des souvenirs de famille, les biographies que nous possédions de cet homme célèbre; malheureusement il n'a cru devoir consacrer qu'une dizaine de pages à sa Notice sur la vie et les écrits d'Euler, notice qui, pour justifier ce titre, aurait exigé de bien plus grands développements. Il est vrai que, sans parler de Condorcet, l'éloge d'Euler avait été déjà tracé par le père de M. Fuss, et inséré dans les mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg; mais un éloge académique n'est pas, on le sait, une biographie complète; et, dès que l'éditeur actuel abordait de nouveau ce sujet, il était naturel de penser qu'il le traiterait avec tous les développements nécessaires[1]. Au besoin, M. Fuss aurait pu recueillir, dans la correspondance même qu'il publiait, des faits importants et nouveaux qui méritaient d'être groupés dans une introduction, et qui auraient rectifié des idées généralement reçues au sujet d'Euler. Pour n'en citer qu'un seul exemple, on sait qu'Euler, dont la prodigieuse fécondité n'a jamais eu et n'aura peut-être jamais de pareille, perdit successivement les deux yeux; et que, quoique aveugle, il ne cessa de produire, par centaines, d'admirables mémoires relatifs à toutes les parties des mathématiques. Ce fait a été mentionné par les biographes, qui ont admis généralement que ce fut dans un âge avancé, et par suite des calculs immenses qu'il avait dû exécuter, qu'Euler devint aveugle. Dans une savante biographie d'Euler, rédigée par notre regrettable confrère M. Lacroix, il est dit que l'illustre académicien de Pétersbourg avait perdu la vue à cinquante-neuf ans. C'était là, en effet, l'opinion adoptée communément. Dans l'éloge lu à l'Académie de Pétersbourg, en

[1] Un fait assez curieux que fait connaître M. Fuss, c'est que, peu d'années après la mort d'Euler, on ne savait déjà plus, à Pétersbourg, dans quel coin du cimetière de Smolenskoïé son corps avait été déposé. C'est le hasard seul qui a fait découvrir récemment les restes de ce grand géomètre. (*Correspondance mathématique et physique*, t. I, p. XLIII.)

1783, et que nous avons cité déjà, M. Fuss père dit à peine deux mots sur la cécité d'Euler, qu'il attribue à une maladie violente et à une cataracte[1]. Le premier volume de la correspondance récemment publiée contient une lettre d'Euler à Goldbach, qui prouve que nous ne savions ni l'époque à laquelle la vue de cet illustre géomètre avait commencé à s'affaiblir, ni la cause qui avait produit ce malheur. La lettre dont il s'agit a été écrite par Euler, lorsqu'il n'avait que trente-trois ans. Elle est en allemand et fort courte. Nous croyons pouvoir en donner ici la traduction[2] :

« La géographie m'est fatale. Votre Excellence sait que j'y ai déjà perdu un œil, et, maintenant, j'ai presque couru le même danger. Ayant reçu, ce matin, un paquet de cartes géographiques pour les examiner, j'ai aussitôt éprouvé une nouvelle atteinte. Car, comme ce travail exige qu'on embrasse, d'un seul coup d'œil, un grand espace, il attaque la vue bien plus que la simple lecture ou l'écriture. C'est pour ces raisons que je supplie très-respectueusement Votre Excellence de vouloir bien, par votre puissante intervention, disposer M. le président à m'exempter, par grâce, de ce travail, qui, non-seulement me détourne de mes occupations ordinaires, mais qui pourrait facilement me mettre dans l'impossibilité de travailler. Je suis avec considération et grand respect,

« Léonard Euler. »

21 août 1740.

Non-seulement cette lettre si résignée nous fait savoir que déjà, à l'âge de trente-trois ans, Euler avait perdu un œil et qu'il était menacé de perdre l'autre, mais elle nous le montre usant ses yeux dans un travail subalterne, indigne de lui, et n'osant même pas se plaindre. Il a perdu un œil sans réclamer et il ne demande grâce que lorsque l'autre œil menace de se fermer à jamais[3]! Cette lettre explique la réponse cé-

[1] Fuss, *Éloge d'Euler,* Saint-Pétersbourg, 1783, in-4°, p. 50. — [2] *Correspondance mathématique et physique,* t I, p. 102. — [3] Dans son Éloge, Fuss, qui était élève d'Euler, et qui avait épousé sa belle-fille, se borne à dire, à cet égard, que « la complaisance avec laquelle il se prêtoit à toutes les commissions extraordinaires, et le zèle qu'il mettoit dans leur exécution, lui en attira plusieurs, et, entre autres, l'inspection du département géographique, que le Dirigeant-Sénat lui conféra en 1740. » (Fuss, *Éloge d'Euler,* p. 18.) On dirait que, le *Dirigeant-Sénat* ayant chargé Euler d'examiner les cartes géographiques, Fuss ne se souciait nullement de dire, en Russie, qu'Euler avait pu perdre un œil par suite de cette commission. Le biographe officiel aime mieux s'arrêter sur la *consolation* qu'a eue Euler « de voir l'*aurore des beaux jours* que la direction sage et éclairée de Son Excellence madame la

lèbre que, l'année suivante, Euler, arrivé à Berlin, fit à une princesse de Prusse qui s'étonnait de sa taciturnité. — Pourquoi donc, Monsieur, ne voulez-vous pas me parler, lui dit la princesse ? — *Parce que*, répondit Euler, *j'arrive d'un pays où, quand on parle, on est pendu.* — Nous ne doutons pas que M. Fuss ne jouisse actuellement d'une liberté qui fut refusée à son illustre devancier. Cependant nous aurions désiré que, dans le sommaire français qu'il a donné de cette lettre, si intéressante et qui peint si bien l'époque et le pays, M. Fuss ne se fût pas borné à dire sèchement, *Euler désire être dispensé des travaux de géographie.*

On vient de dire que M. Fuss a donné une nouvelle liste des ouvrages publiés et inédits d'Euler. Jamais une telle liste ne fut aussi nécessaire. Outre trente-deux ouvrages séparés sur toutes les parties de la science, et dont quelques-uns se composent de plusieurs volumes in-4°, Euler a imprimé sept cent cinquante-six mémoires scientifiques qui sont disséminés dans toutes les collections académiques du continent. M. Fuss a distribué ces mémoires en différentes classes, et il a indiqué le recueil dans lequel ils ont été insérés. Comme un très-grand nombre de ces mémoires ont paru après la mort de l'auteur, il serait peut-être nécessaire, pour éclairer certaines questions de priorité, d'indiquer, à côté de l'année de la composition, l'année de la publication. Quoique plus nombreuse que celles qu'on avait publiées jusqu'ici, cette liste n'est peut-être pas encore tout à fait complète. Ainsi, par exemple, si nous sommes bien informé, il existe en Russie un traité d'Euler sur la théorie des nombres qui est encore inédit, et que nous n'avons pas rencontré dans la liste donnée par M. Fuss. Un tel ouvrage, composé par un homme auquel l'analyse indéterminée doit de si notables progrès, est bien fait pour exciter l'intérêt des géomètres et mériterait d'être publié [1].

Nous réservons pour un autre article l'examen des matières traitées dans cette correspondance. Pour nous borner ici au travail du savant éditeur, nous dirons qu'il est à regretter que souvent M. Fuss, au lieu de donner la lettre entière, se soit borné à en publier un extrait. Parfois même il n'a donné que quelques lignes de lettres qui paraissent devoir être assez étendues [2]. Bien qu'on doive accorder la plus grande con-

princesse de Daschkaw fait renaître parmi nous. » On sait que Catherine II avait eu l'idée plaisante de nommer la princesse Daschkaw présidente de l'Académie des sciences de Pétersbourg. Dans les réticences comme dans les compliments, le biographe officiel suit toujours le même système. (Voyez Fuss, *Éloge d'Euler,* p. 66.) — [1] Il existe à Paris différents mémoires inédits d'Euler; un de ces mémoires se trouve à la Bibliothèque royale. — [2] Ce système de publication par extraits avait été déjà adopté par le père de M. Fuss, dans quelques notes de l'Éloge d'Euler. A la

fiance à M. Fuss, on aurait préféré avoir les lettres originales, car il ne s'agit pas autant de connaître les résultats obtenus par l'auteur que de voir la route qu'il a pu suivre, et les tentatives qu'il a pu faire. C'est pour cela surtout qu'on recherche ces correspondances scientifiques, et il est à craindre qu'on n'ait parfois, en abrégeant, caché un artifice analytique ingénieux que le lecteur aurait aimé à connaître, ou passé sous silence un fait historique intéressant. Nous regrettons aussi que, avant d'entreprendre cette publication, M. Fuss n'ait pas cherché à obtenir copie des lettres scientifiques d'Euler et de Bernoulli qui se trouvent dans différents pays. Dans le voyage qu'il a fait depuis à Paris, il a trouvé beaucoup de pièces inédites. Le rédacteur de cet article a eu l'honneur de lui confier la correspondance inédite d'Euler à Lagrange, correspondance bien plus importante que celle qui avait paru dans les deux volumes dont nous devons rendre compte. M. Fuss publiera, sans doute, un supplément à son ouvrage; mais les lettres d'Euler, ainsi dispersées dans différents volumes, ne se trouveront plus à leur place chronologique et perdront de leur intérêt. Ce défaut pourra, du reste, disparaître dans une seconde édition, et nous ne doutons pas que l'accueil que les savants feront à ce livre ne la rende bientôt nécessaire. Il conviendrait alors de réunir et de publier toute la correspondance d'Euler, sans omettre des lettres fort importantes que M. Fuss père a citées dans son Éloge, et qui ne figurent pas dans le recueil publié par son fils. La collection complète des lettres d'Euler et de celles qui lui ont été adressées par les plus illustres savants de son temps jetterait un nouveau jour sur l'histoire des mathématiques depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'aux approches de la révolution française.

G. LIBRI.

page 49 de cet Éloge se lit une lettre écrite par Stanislas, roi de Pologne, au grand géomètre, et dans laquelle on a laissé en blanc toute la partie relative au chagrin que les événements politiques faisaient éprouver à ce prince. On a cru toujours que, indifférent à tout ce qui n'était pas relatif aux mathématiques, Euler n'avait jamais jeté les regards sur les affaires de ce monde. La lettre que nous venons de citer nous le montre vieux et aveugle, adressant avec courage, de Pétersbourg, des consolations au dernier roi de Pologne sur les malheurs de son pays. La censure russe ne permit pas à M. Fuss père de publier en entier la réponse de Stanislas. Nous espérons que M. Fuss fils pourra nous donner à la fois la lettre d'Euler et la réponse entière du roi de Pologne; car ces pièces doivent nous montrer, sous un jour nouveau et très-honorable, le caractère de ce grand géomètre.

Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ, recueil publié sous les auspices de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, par A. E. Egger, *professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris, et maître de conférences à l'École normale.* Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de L. Hachette, 1843, in-8° de XXII-428 pages.

Montrer, dans une suite de textes discrètement empruntés à ce que l'épigraphie et la littérature nous ont conservé des plus anciens monuments de la langue latine, par quels états divers elle a passé avant d'arriver à cette régularité, à cette perfection de formes des époques classiques, où disparaît la trace de sa lente et laborieuse formation, telle est l'idée de ce recueil. Elle semble si naturelle, qu'on a droit de s'étonner que, dans tant d'autres recueils consacrés à exposer, sous les aspects les plus divers, les antiquités romaines, elle ne se fût pas encore produite d'une manière spéciale, et que M. Egger, comme le témoignent le titre, la dédicace, la préface de ce volume, ait pu attribuer à M. Villemain l'honneur de l'avoir conçue, se réservant à lui-même, modestement, celui d'une exécution capable de répondre aux vues éclairées, de justifier les encouragements du ministre.

Le savoir, la sagacité critique, l'esprit judicieux, dont M. Egger avait fait preuve dans ses précédentes productions[1], garantissaient de reste qu'il saurait comprendre et remplir les conditions de l'œuvre dont il se chargeait d'être le collecteur et l'éditeur. De là les mérites par lesquels elle se recommande, quant au choix, à l'ordre, à l'explication des morceaux qui la composent.

D'abord, c'est là un mérite négatif et caché, mais dont, en pareille matière surtout, il convient de tenir compte, il n'est aucun de ces morceaux dont l'authenticité soit suspecte. Ensuite, ils sont tous pris parmi ceux qui pouvaient offrir le plus d'intérêt, non-seulement pour ce qui est l'objet particulier du livre, l'histoire du mouvement et des révolutions successives de la langue latine, mais pour une autre histoire qui devait y entrer accessoirement, celle de la littérature, des mœurs, des institutions romaines. M. Egger a donné de chacun le texte le plus approuvé, sans s'interdire, c'était son droit et il en a usé avec sobriété et discernement, d'y faire lui-même, selon le besoin, les corrections né-

[1] Voyez, dans le Journal des Savants, le cahier d'avril 1844, p. 253 et suiv.

cessaires. Il y a joint des introductions, courtes et substantielles, qui en indiquent l'origine, rappellent les travaux auxquels ils ont donné lieu, invitent et initient le lecteur à l'étude qu'il est convenable d'en faire, mais dont on ne pouvait guère trouver ici que les matériaux. Ces introductions sont complétées par des notes où, en outre, de temps à autre, sont expliqués certains passages difficiles, sont signalées certaines particularités curieuses, où l'on est mis sur la voie de certains rapprochements instructifs. Enfin une table générale des choses et des mots, dressée avec soin, permet de suivre la trace des unes et des autres dans toutes les pièces du recueil, auxquelles, toutes les fois qu'il était possible, a été assignée une date précise, et qui, rangées selon l'ordre des temps, forment autant de chapitres du tableau historique promis par l'ouvrage à ceux qui sauraient l'y découvrir.

Cet énoncé du plan suivi par M. Egger suffit pour donner la mesure du service qu'il a rendu, en rassemblant dans un volume de médiocre étendue des textes précieux, dispersés dans un grand nombre de volumineuses collections, la plupart peu accessibles au grand nombre des travailleurs; en y ajoutant, soit par ses propres éclaircissements, soit par des renvois érudits aux recherches de la critique, ce qui pouvait en faciliter l'étude, en préparer l'intelligence; en les rattachant à des vues d'ensemble, à un dessein général, qui en augmentent la valeur, et, dans ces débris déjà si précieux individuellement pour le littérateur, l'antiquaire, l'historien, le jurisconsulte, invitent encore à voir les monuments à moitié détruits, les médailles en partie effacées, de l'ancienne langue latine.

Il serait long d'énumérer, de passer en revue ces pièces et plus souvent ces fragments de toute forme, poésie et prose, hymnes, oracles, sentences, satires, vers comiques, tragiques, épiques, inscriptions, morceaux d'histoire, lois, sénatus-consultes, harangues, etc., qui nous conduisent, dans ce livre, à travers une durée de sept siècles, des temps de Romulus et de Numa, auxquels remontent, au moins dans leur rédaction primitive, sans doute quelque peu altérée depuis, les chants des *Arvales* et des *Salii*, point de départ nécessaire de l'auteur, jusqu'au terme de sa revue, le poëme sur la guerre d'Actium par exemple, ou le monument d'Ancyre, testament politique d'Auguste. J'aime mieux me borner à quelques observations de détail, et rechercher, d'après une division que j'ai indiquée plus haut, si M. Egger, qui nous a tant donné, n'aurait pas dû nous donner davantage encore, et combler par quelques additions plus d'une lacune de son recueil; si l'ordre qu'il a adopté ne pourrait pas être utilement changé en quelques points; enfin,

si des secours suffisants ont été ménagés au lecteur pour se reconnaître, se diriger dans cette espèce de musée, tout rempli de ruines, de débris, la plupart bien obscurs et où les indications d'un guide sont souvent si nécessaires.

Parmi les divers genres de littérature, il n'en est pas qui soient plus propres à faire avancer une langue que ceux qui convoquent au théâtre la nation entière, et, dans un style ou noble ou familier, mais entendu de tous, lui offrent l'expression vivante de ses passions, de ses vices, de ses ridicules. On peut le dire assurément des modernes, mais plus encore des anciens, chez qui les représentations de la scène réunissaient toutes les classes de la société dans l'unité d'un même plaisir et les formaient, par conséquent, à l'unité d'un même langage. La tragédie et la comédie latines ne pouvaient donc manquer d'avoir leur place dans le recueil de M. Egger, et je souhaiterais, quant à moi, que cette place eût été plus considérable. Il y avait lieu de moissonner plus largement parmi ceux des fragments tragiques d'Ennius, de Pacuvius, d'Attius, qu'on peut rapporter à un ouvrage distinct, dont le sens est clair et frappant; car, pour les autres, M. Egger était très-fondé à les laisser de côté, comme il l'a fait, et même, je le dirai, plus encore qu'il ne l'a fait.

Pour ce qui concerne Ennius, par lequel il vient de commencer, il y a tels vers de son *Andromaque*, de sa *Médée*, donnés par M. Egger, dont je n'aurais pas regretté l'absence, soit parce qu'ils n'offrent qu'un sens trop vague, trop peu intéressant, comme celui-ci que cite de l'*Andromaque* Nonius [1] :

Nam neque irati neque blandi quidquam sincere sonunt;

soit parce qu'ils semblent étrangers à la pièce, à la scène où on les transporte arbitrairement, et qu'il faudrait, par conjecture, leur trouver une autre place. En voici, par exemple, qui sont donnés par Varron [2] et par Nonius [3], comme imités de la *Médée* d'Euripide; mais qui, quoi qu'en dise, d'après Planck [4], M. Egger, ne sauraient avoir appartenu à un drame dont la scène était à Corinthe :

Adsta, atque Athenas, antiquum opulentum oppidum,
Contempla; et templum Cereris ad lævam adspice.

J'ai eu occasion de dire ailleurs [5], et ne veux point essayer de prouver ici, ce qui demanderait de trop longs développements, que ces

[1] V° *Sonunt*. — [2] *De ling. lat.* VII, 9. — [3] V° *Contempla*. — [4] *Q. Ennii Medea, etc.* Gœttingue, 1807, p. 96. — [5] *Études sur les tragiques grecs*, t. II, p. 435 sqq.

vers ont probablement été extraits d'un *Égée*, également imité d'Euripide par Ennius, et d'une scène de cette pièce où l'on voyait Thésée arrivant à Athènes. Que s'ils sont cités par Varron, par Nonius, comme venant d'une imitation de la *Médée*, c'est par suite d'une erreur facile à comprendre; dans l'*Égée*, Médée avait un rôle, et c'était peut-être elle qui prononçait les deux vers dont il s'agit.

En place de ces passages et d'autres peut-être encore d'une origine trop douteuse ou d'une signification trop pauvre, j'aurais préféré que M. Egger en empruntât à l'*Hécube*, à l'*Iphigénie en Aulide*, du même poëte, quelques-uns qu'il est possible de comparer avec le texte original et qui offrent un sens complet et intéressant. Tels sont des vers, conservés par Cicéron[1], du prologue de l'*Hécube*, et, par Varron[2], de la première scène de l'*Iphigénie en Aulide*. Aulu-Gelle[3] nous a rapporté de cette dernière tragédie un chœur fort curieux, et parce qu'il appartient en propre à l'imitateur, et parce qu'on y trouve prodigué l'agrément grossier de l'allitération, par lequel les écrivains de cet âge remplaçaient ce qui manquait encore à la poésie latine. Ennius y fait parler, non pas, comme Euripide, les jeunes filles de Chalcis, attirées par la curiosité dans le camp des Grecs, mais, d'après une indication empruntée à la pièce grecque[4], une troupe de soldats, fatigués de l'attente du départ et se plaignant de leur désœuvrement. « Qui ne sait, disent-ils fort singulièrement, occuper son loisir a plus à faire que s'il était occupé. Quand on a quelque occupation, on s'y livre, on s'y applique, on en charme son esprit. Mais, dans un loisir désoccupé, on ne sait ce qu'on veut. Ainsi de nous : nous ne sommes maintenant ni en paix ni en guerre; nous allons, nous venons et recommençons sans cesse; notre esprit est inquiet, errant; c'est vivre à côté, en dehors de la vie. »

Otio qui nescit uti plus negotî habet
Quam quum est negotium in negotio.
Nam cui, quod agat, institutum est, nullo negotio
Id agit; studet ibi; mentem atque animum delectat suum.
Otioso in otio animus nescit quid velit.
Hoc idem est : neque domi nunc nos, nec militiæ sumus.
Imus huc, illuc hinc; quum illuc ventum est, ire illinc lubet :
Incerte errat animus; præterpropter vitam vivitur.

Ces vers, doublement caractéristiques, qui attestent la liberté que

[1] *Tusc.* I, 16. — [2] *De ling. lat.* VII, 73; cf. Fest. v° *Septentriones.* — [3] *Noct. att.* XIX, 10. Cf. Bothe, *Poet. lat. tragic. fragm.*, p. 51. — [4] V. 804 sqq. éd. de M. Boissonade.

portaient dans l'imitation les vieux poëtes dramatiques de Rome, et font comprendre les bizarreries du goût auquel ils devaient complaire, n'auraient pas été de trop dans le chapitre consacré par M. Egger à Ennius.

De quelques citations éparses dans Cicéron[1], à qui nous devons presque tout ce que nous connaissons de l'ancien théâtre tragique des Romains, M. Egger a composé une petite tirade où s'exprime avec vivacité, d'après Euripide encore, si souvent imité par Ennius, l'égarement d'*Alcméon*. Il lui eût été possible de la grossir de quelques vers de plus, que lui eût également fournis Cicéron[2].

En comparant, à la collection complète des fragments tragiques d'Ennius, l'extrait qu'en a donné M. Egger, j'éprouve encore plus d'un regret. Pourquoi n'y avoir pas admis cette mélancolique réflexion qu'Ennius avait transportée dans son *Cresphonte*[3] de celui d'Euripide, et qu'on a l'heureuse fortune de pouvoir comparer au texte grec[4]? « Nous devrions nous rassembler dans nos maisons pour pleurer lorsqu'un homme vient au jour, songeant à tous les maux de la vie humaine. Quant à celui dont la mort termine les longs travaux, ses amis ne peuvent qu'applaudir à son sort. »

Nam nos decebat, cœtus celebrantes domum,
Lugere, ubi esset aliquis in lucem editus,
Humanæ vitæ varia reputantes mala;
At qui labores morte finisset graves,
Hunc omni amicos laude et lætitia exsequi.

Pourquoi, aussi, n'avoir pas fait grâce à cette admirable imprécation de Thyeste, citée par Lucilius[5], rapportée en partie par Cicéron[6], et dont l'énergie et la véhémence étaient devenues proverbiales, quand Horace disait : *Misit Thyesteas preces*[7]? « Que cloué à la pointe d'un roc, les flancs déchirés, le corps en lambeaux, il arrose, il noircisse le rivage d'un sang impur!.... Qu'il n'ait point de tombeau pour le recevoir, pour offrir à ses restes comme un port, où, quittes de la vie humaine, ils se reposent enfin de tant de maux! »

Ipse summis saxis fixus asperis, evisceratus,
Latere pendens, saxa spargens tabo, sanie
Et sanguine atro......

[1] *De orat.* III, 38, 58; *Tusc.* IV, 9; *De fin.* IV, 23. — [2] *Acad.* IV, 27, 28. — [3] Cic. *Tusc.* I, 48. — [4] Euripid. *Cresph.* fragm. IV, éd. de M. Boissonade, t. V, p. 318, 455. — [5] *Sat.* XVIII. — [6] *Tusc.* I, 44; *in L. Pison.* XIX. — [7] *Epod.* V, 86.

Neque sepulcrum, quo recipiat se, habeat, portum corporis,
Ubi remissa humana vita requiescat a malis [1].

Les mêmes observations sont applicables au choix que M. Egger a cru devoir faire parmi les fragments tragiques de Pacuvius. Il y a compris sans exception tous ceux qui sont restés, en assez grand nombre, de son *Dulorestes*. Mais le sujet véritable de cette tragédie étant fort douteux, le titre même en ayant été contesté [2], la plupart des vers qu'on en cite ne se rapportent à rien de bien intelligible pour la situation, le sentiment, la pensée, et, sauf leur valeur grammaticale, manquent absolument d'intérêt. Je crois donc qu'il y aurait eu quelque avantage à en retrancher un certain nombre et à profiter de la place qu'aurait donnée leur suppression, soit pour ajouter aux fragments des pièces déjà rappelées dans le recueil, soit pour rappeler par extraits d'autres pièces qui n'y avaient point été admises.

Ainsi, à ce qui s'y trouve, sous le titre très-hasardé, je crois, d'*Amphion*, de cette *Antiope* renouvelée d'Euripide, peut-être après d'autres imitations de Livius Andronicus [3] et d'Ennius [4], par Pacuvius; de cette *Antiope* à la gloire de laquelle Cicéron, qui la cite souvent, croyait le nom romain intéressé [5]; dont se souvenaient peut-être, en même temps que du modèle grec, Horace [6] et Properce [7]; à l'unique extrait, dis-je, donné, par M. Egger, de cette pièce, j'aurais souhaité qu'il eût ajouté, pour le moins, la citation injurieuse par laquelle le satirique Perse s'avisa de déshonorer l'objet d'une si longue admiration.

Sunt quos Pacuvius et verrucosa moretur
Antiope, *ærumnis cor luctificabile fulta* [8].

Les deux fragments donnés du *Chryses*, d'après Varron [9] et Cicéron [10], auraient dû être, à mon avis, complétés par un troisième, que Cicéron lui-même y rattache : « Pour ceux, y est-il dit, qui entendent la langue des oiseaux, et dont la science réside moins dans leur tête que dans le foie d'un animal, on peut les entendre mais non les écouter. »

[1] Voyez Bothe, *Poet. latin. tragic. fragm.* p. 66. — [2] Je lis, chez M. Bæhr, *Geschichte der Römischen litteratur*, Carlsruhe, 1832, p. 79, que M. Hofman Peerlkamp (*Biblioth. critic. nov.* p. 143) a substitué à ce titre, altéré, selon lui, par les copistes, cet autre : *Piladorestes;* qu'au contraire le titre reçu, *Dulorestes*, a été maintenu, d'après des manuscrits faisant autorité, par M. God. Hermann (*Leipz. Lit. Zeit.* 1828, N° 113, p. 755.) — [3] Non. v° *Septuose.*— [4] Hygin. *Fab.* VIII. — [5] *De fin.* I, 2; cf. *De divin.* II, 64; *De rep.* I, 18; *Ad Herenn.* II, 27; *De invent.* I, 50; *De orat.* II, 37, etc. — [6] *Epist.* I, XVIII, 41 sqq.; cf. *Ad Pison.* 394 sqq. — [7] *Eleg.* III, XV, 11 sqq. — [8] *Sat.* I, 76. — [9] *De ling. lat.* V, 17. — [10] *De nat. Deor.* II, 36; *De divin.* I, 57.

> Nam istis, qui linguam avium intelligunt,
> Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
> Magis audiendum quam auscultandum censeo [1].

Ce nouveau fragment eût présenté un double intérêt : quant au sens, il reproduit d'une manière piquante les épigrammes d'Ennius contre l'art des devins, rapportées ailleurs par M. Egger[2]; quant aux expressions, il offre un emploi curieux du verbe *auscultare*, déjà employé de même, a-t-on cru, dans un passage du VIII[e] livre des *Annales* d'Ennius que M. Egger n'a pas dû mettre au nombre de ses extraits. Selon une conjecture plus ingénieuse qu'évidemment admissible, M. Minucius Rufus, maître de cavalerie du dictateur Q. Fabius Maximus, y disait insolemment, en parlant de son général : « Je reçois ses ordres, mais je ne l'écoute pas. »

> Audio, haud ausculto [3]......

Il y avait encore de bonnes choses à prendre dans d'autres pièces de Pacuvius. Son *Armorum judicium*, imité d'Eschyle, eût fourni quelques traits saillants qui eussent préparé les lecteurs à ceux que cite plus loin [4], mais pas assez complétement encore, d'une pièce de même titre et de même origine, composée par Attius, M. Egger; qui les eussent provoqués à un parallèle partiel avec la célèbre querelle d'Ajax et d'Ulysse chez Ovide [5]. Celui-ci surtout, appartenant très-probablement aux paroles dernières du héros vaincu dans la lutte et décidé à la mort : « J'ai donc sauvé ceux qui me devaient perdre ! »

> Men' me servasse, ut essent qui me perderent [6] !

n'eût pas été omis. Il a une valeur historique. C'est Suétone qui nous l'a conservé, en nous apprenant que, dans les jeux dramatiques dont furent accompagnées, selon l'usage, les funérailles de Jules César, et dont l'antique répertoire de Pacuvius fit en partie les frais, il fut, à dessein, récité pour émouvoir la pitié et l'indignation du peuple romain.

Je me permettrai une réclamation semblable en faveur d'une pièce de Pacuvius, jointe à la précédente par l'analogie des sujets, en faveur de son *Teucer*. De cette imitation d'un *Teucer* de Sophocle, auquel Ennius déjà avait dû, on le pense, en partie, son *Télamon*, il reste de beaux passages, dont M. Egger eût pu faire son profit. La douleur de Télamon, qui attend vainement de Troie son fils Ajax, sa colère contre Teucer

[1] Cic. *De div.* ibid.; cf. Non. v° *Auscultare*. — [2] P. 150 de son recueil. — [3] Varr. *De ling. lat.* VI, 83. Voyez *Q. Ennii Annal. fragmenta, etc.* Lipsiæ, 1825, p. 144. — [4] P. 191. — [5] *Metam.* XII, 621 sqq.; XIII, 1 sqq. — [6] Suet. *Cæs.* 84.

qu'il accuse, dans sa douleur désespérée, de ne l'en avoir pas ramené, s'y exprimaient avec une énergie doublée, nous dit Cicéron[1], par l'action éloquente d'Æsopus, dont les yeux étincelaient de fureur à travers son masque, dont les larmes, les sanglots, étouffaient la voix.

Enfin, car il faut se borner, et on me reprochera peut-être de n'avoir pas assez mis en pratique cette maxime, des fragments de quelque importance pour l'histoire du théâtre aussi bien que pour celle de la langue eussent pu être empruntés à une autre imitation de Pacuvius, où, sous le titre latinisé de *Niptra*, le Bain, se trouvent associés, on ne sait comment, des sujets séparés par un grand intervalle de temps; d'une part, ce que raconte le dix-neuvième livre de l'Odyssée de la reconnaissance d'Ulysse par sa nourrice Euryclée, au moment où elle lui lave les pieds; de l'autre, ce qui était raconté, dans la Télégonie d'Eugammon de Cyrène, sur la mort du héros, victime, dans Ithaque même, du parricide involontaire commis par son fils Télégon. A la première situation appartiennent, un passage de Cicéron ne permet pas d'en douter[2], des vers dont Aulu-Gelle, qui les rapporte[3], loue l'agrément, et que cette recommandation eût pu faire admettre dans le recueil de M. Egger : « Donne-moi tes pieds, cependant, que j'en efface la noire poussière avec cette eau limpide; de ces mêmes mains qui lavèrent souvent les pieds d'Ulysse, permets que je lave les tiens et qu'une douce pression les délasse par degrés de leur fatigue. »

> Cedo tamen pedem mihi, lymphis flavis flavum[4] ut pulverem
> Manibus isdem, quibus Ulixi sæpe permulsi, abluam,
> Lassitudinemque minuam manuum mollitudine.

L'autre situation était développée dans une scène, dont un chapitre de Cicéron[5], qu'il eût été à propos de citer presque en entier, fait connaître le dessin et quelques beaux traits. Cicéron[6], ce qui est remarquable, ce qui montre le progrès de la liberté et de l'invention dramatiques chez les Romains, le tour nouveau qu'en certains cas, d'après leur génie particulier, ils donnaient aux peintures des Grecs, y louait Pacuvius d'avoir corrigé, par quelque chose de plus mâle, le pathétique, selon lui excessif, des plaintes prêtées par Sophocle à son héros[7].

[1] *De orat.* II, 46; cf. III, 58. — [2] *Tusc.* V, 16. — [3] *Noct. att.* II, 26. — [4] C'est à l'occasion de ce double emploi du mot *flavus* par le poëte, et, en général, des sens divers et assez obscurs de ce mot, que le passage est rapporté par Aulu-Gelle. — [5] *Tusc.* II, 21. — [6] Cf. *ibid.* 8. — [7] Qu'il me soit permis de renvoyer encore à mes Études sur les tragiques grecs, où j'ai apprécié, t. I, p. 367, 430,

Je n'entrerai pas dans des détails de cette sorte au sujet d'Attius, et me contenterai de dire que la place qui lui est attribuée dans le recueil de M. Egger ne me paraît pas proportionnée à la multitude d'ouvrages dramatiques qui remplirent sa longue vie, et dont un plus grand nombre eussent pu être rappelés et extraits. Il est vrai que ce poëte a l'avantage d'être ici représenté par des morceaux plus suivis, plus étendus, qui donnent une idée plus nette de sa manière et de son talent, et dont plusieurs, fragments de son *Brutus* [1], font connaître un genre dans lequel, selon Horace [2], les Romains avaient mérité quelque gloire, la vraie tragédie romaine, la *fabula prætextata*. Je ne suis pas bien convaincu du droit qu'avaient à être comprises parmi ces morceaux les belles plaintes d'Hercule mourant et de Prométhée attaché au Caucase, qui se lisent dans les Tusculanes de Cicéron [3]. Je sais bien qu'Attius passe pour avoir imité les *Trachiniennes* de Sophocle [4]; que plus probablement encore il avait donné une imitation, sinon de la trilogie entière de Prométhée, ce qui n'est pas vraisemblable, du moins du *Prométhée enchaîné* [5]. Il ne résulte pas de là qu'il soit l'auteur des deux belles tirades dont il s'agit, lesquelles semblent d'un style un peu plus moderne que le sien. M. J. V. Leclerc est fort tenté de lui refuser la première, dont il a donné, dans son Cicéron, une élégante traduction en vers, et je n'hésite pas à suivre son exemple pour la seconde, malgré l'autorité de Nonius [6] qui l'attribue sans hésitation au vieux poëte latin, et sur les paroles duquel ont juré la plupart des critiques [7]. Mais qu'est-ce que Nonius pour prévaloir contre Cicéron lui-même? Immédiatement après les deux longues citations [8], Cicéron se fait dire par son interlocuteur : « Unde isti versus, non enim agnosco? » à quoi il réplique, en auteur modeste qui s'avoue à moitié : « Videsne me abundare otio? » Puis, il parle de

cette correction stoïcienne faite par Pacuvius au modèle humain exprimé par Sophocle. Depuis, M. Saint-Marc-Girardin a fait aussi usage du parallèle de Cicéron, dans l'ingénieux chapitre de son Cours de littérature dramatique (t. I, p. 17) où il rapproche, quant à la manière diverse dont ils rendent les émotions qui tiennent à la douleur physique et à la crainte de la mort, le théâtre ancien et le théâtre moderne. — [1] Voyez, sur ces fragments, le Journal des Savants, cahier de décembre 1843, p. 710 sqq. — [2] *Ad Pison.* 287. — [3] II, 8, 10. — [4] D'après quelques mots cités, comme d'Attius, par Varron, *De ling. lat.* VII, 88, et qui ont paru traduits des vers 287 sqq. (éd. de M. Boissonade) des *Trachiniennes.* — [5] Priscien, p. 685 (Putsch), Nonius, v° *Gelu*, lui attribuent un *Prométhée*, auquel on a, naturellement, rapporté certains vers cités par Cicéron (*Tusc.* II, 10; III, 31), et dont les derniers, au moins, sont une traduction évidente d'un passage du *Prométhée enchaîné*, v. 385 sqq. (éd. de M. Boissonade). — [6] V° *Adulo.* — [7] Il faut en excepter M. God. Hermann, *De Æschyli Prometheo soluto*, *Opusc.* t. IV, p. 270. — [8] *Tusc.* II, 11.

la coutume des philosophes grecs de mêler des vers à leurs dissertations, ce qu'il fait comme eux, citant les Romains, traducteurs des Grecs, et, à leur défaut, traduisant lui-même : « Studiose equidem utor nostris poetis, sed sicubi illi defecerunt verti ipse multa de Græcis. » Peut-il, après cela, rester le moindre doute sur l'auteur des deux grands morceaux de traduction qui ornent sa seconde Tusculane, et n'est-il pas plus naturel de les croire de Cicéron, qui se les donne, que de le charger d'un plagiat impudent, et de plus impossible à une époque si voisine d'Attius, où ses œuvres régnaient sur la scène romaine, où ses vers étaient dans la mémoire de tous les amis des lettres, comme le prouve bien Cicéron lui-même, qui sans cesse les cite ? et quelle difficulté à cela lorsqu'il est si peu évident qu'Attius, traducteur du *Prométhée enchaîné*, ait également traduit le *Prométhée délivré;* lorsqu'il l'est beaucoup moins encore qu'il ait transporté au théâtre de Rome les *Trachiniennes?*

La conclusion à tirer de tout ceci c'est que ces deux beaux morceaux, l'un des principaux ornements du recueil, eussent dû être transportés dans un autre chapitre, qui me semble y manquer. Après le tragique Attius, après le satirique Lucilius, la poésie y disparaît à peu près complétement, jusqu'à ce qu'on arrive, bien tard, au poëme sur la guerre d'Actium, poëme dont Herculanum nous a rendu, en 1802, les ruines restaurées à grand peine par les savants; poëme qu'on a successivement attribué à L. Varius et surtout à C. Rabirius, et que M. Egger, par une conjecture nouvelle, qu'on me permettra de mentionner en passant, propose de donner à un certain Albinus, auteur, selon Priscien[1], d'Annales dont ce grammairien cite quelques vers, non indignes du siècle d'Auguste, et liés par le sens à ce qui fait le sujet de l'ouvrage en litige. L'espèce de lacune que je remarque dans la seconde moitié du recueil de M. Egger aurait pu être comblée par un chapitre, où auraient pris place quelques-uns des morceaux imités par Cicéron, d'Homère, des tragiques, d'Aratus; quelques vers empruntés à ses poëmes originaux sur Marius, sur son consulat, sur ses malheurs. Cicéron, et même, si M. Egger l'eût jugé à propos, d'autres poëtes encore de cet âge, comme Varron d'Atax, comme Valerius Caton, comme Porcius Licinius, comme Furius Bibaculus, eussent donné une idée des divers genres, épique, didactique, bucolique, épigrammatique, etc., cultivés à la fin du septième siècle de Rome, et marqué le progrès qui y amena Lucrèce et Catulle, ces maîtres, ces précurseurs immédiats de Virgile et d'Horace,

[1] VII, p. 741 (Putsch).

devant les monuments desquels devait s'arrêter, comme à sa borne naturelle, M. Egger.

Je me suis écarté de mon propos; il me faut y revenir pour étendre ma critique aux parties du recueil qui regardent la comédie latine. Elles me paraissent elles-mêmes trop restreintes, et d'autant plus que l'art comique l'emporte certainement sur le tragique par son action sur le perfectionnement du langage. Empruntant ses locutions à l'usage ordinaire, il les lui rend sous une forme plus arrêtée, plus pure, qui les consacre, les autorise, leur donne cours; cette portion de la langue qu'ignore presque le haut style, que créent jour par jour, comme au hasard, les relations vulgaires de la société, cette portion flottante et mobile, il la fixe, l'ordonne, la régularise, et, sans lui retirer son caractère d'aisance familière, y ajoute le poli de la correction et de l'élégance. A ce titre, ses représentations sont une école toujours ouverte, où tous apprennent à bien dire. Or cette école, je ne trouve pas que, dans le recueil qui nous occupe, elle ait obtenu, auprès de celles où appelaient à la fois le peuple romain ses législateurs, ses orateurs, ses historiens, les rédacteurs des inscriptions gravées sur ses monuments, les auteurs des poésies de toute sorte, ornement de ses fêtes publiques ou objet de ses distractions privées, enfin les littérateurs, les critiques spécialement chargés de travailler à sa grammaire, toute la place qui lui était due.

En effet, par quoi est ici représentée la comédie des Romains? d'abord par trois fragments de Nævius, desquels je distrairais volontiers, pour les reporter dans une section nouvelle, consacrée aux tragédies du poëte, les vers extraits du *Lycurgue*. Ces vers et d'autres qui en sont restés en assez grand nombre ont généralement la couleur tragique, et il est bien probable que, dans cette pièce, Nævius avait imité, non pas, comme l'ont pensé quelques critiques, le *Lycurgue* du comique Anaxandride, mais un des quatre ouvrages, tragédies et drame satyrique, dont se composait la Lycurgie d'Eschyle[1]. Ce fragment mis en autre lieu je serais tenté de le remplacer par un de la *Tarentilla*, dans lequel semble s'exprimer cette hardiesse satirique que Nævius, imitateur téméraire dans un État aristocratique, sinon de l'ancienne comédie d'Athènes, du moins de son esprit, expia on le sait, cruellement : «Quoi ! ce qu'ici, au théâtre, j'approuve, j'applaudis, quelqu'un de nos rois du sénat osera l'interrompre ! combien la servitude l'emporte chez nous sur la liberté! »

[1] Voyez, sur cette question et la controverse qui s'y rapporte, la remarquable monographie récemment publiée par E. Klussmann, sur la vie et les ouvrages de Nævius, Iena, 1843.

Quæ ego in theatro hic meis probavi plausibus,
Ea nunc[1] audere quemquam regem rumpere!
Quanto libertatem hanc[2] hic superat servitus!

Quoique ces vers ne donnent point partout un sens parfaitement net, j'aurais voulu qu'on les rapportât, parce qu'ils caractérisent le premier âge de la comédie latine, et en même temps Nævius; qu'on y reconnaît l'accent du poëte populaire qui, par ses témérités à l'Aristophane, ameuta contre lui les Métellus et les Scipion[3]. Et pourquoi, sous le titre employé ailleurs de *Fragmenta ex incertis fabulis*, n'aurait-on pas ajouté le vers, cruellement retourné contre son auteur[4], où il se permet de rire de l'espèce de fatalité qui portait au consulat les Métellus[5]; ces autres vers encore dans lesquels il rappela malignement certaine aventure de la jeunesse du grand Scipion, qui ne démentait pas autant qu'il pouvait le croire sa réputation de continence[6]. A cette occasion, je m'étonnerai de ne pas trouver, non-seulement dans l'article, trop abrégé à mon sens, que M. Egger accorde à Nævius, mais, si je ne me trompe, dans les recueils complets de ses fragments, un dialogue que cite, dans le *De senectute*[7], l'apologiste de la vieillesse, Caton l'ancien, et qui participe à ce caractère de libre satire politique. « Que si, dit-il, vous voulez prendre connaissance de l'histoire des autres peuples, vous trouverez que les plus grandes républiques ont été ruinées par les jeunes gens, et soutenues ou rétablies par les vieillards. A cette question : « Dites-moi, comment avez-vous laissé périr si vite un État si puissant? »

Cedo, quî vestram rempublicam tantam amisistis tam cito?

on fera, comme dans la pièce du poëte Nævius, entre autres réponses, celle-ci surtout : « Il nous était venu force orateurs nouveaux, de peu de sens et bien jeunes. »

Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.

M. Egger ne s'arrête point aux fragments comiques d'Ennius, du reste sans intérêt, à moins qu'on n'y comprenne par conjecture le charmant

[1] Le texte de Charisius, v° *Quanto*, donne *non*, que Bothe, *Poet. lat. scen. comic. fragm.* p. 19, a ainsi changé. — [2] *Hanc* n'offre point de sens, et l'on peut soupçonner ici une altération dans le texte. — [3] M. Michelet en a tiré un heureux parti, t. II, p. 76, de son Histoire romaine. — [4] Voyez le commentaire qu'a donné récemment de cette réplique M. Naudet, dans son beau Mémoire sur la police chez les Romains; *Mém. de l'Acad. des Sciences morales et politiques*, t. IV, p. 885. — [5] Ascon. ad Cic. *Verrin.* I, 10, 29; Terent. Maur. v. 2515, etc. — [6] Aul. Gell. *Noct. att.* VI, VIII, 5. — [7] VI.

tableau tracé par le vieux poëte, d'après ce vers de la *Tarentilla* de Nævius,

Alii adnutat, alii adnictat, alium amat, alium tenet[1],

« Pour l'un elle a des signes de tête, pour l'autre des clins d'yeux; elle aime celui-ci et captive celui-là. »

du manége, bien ancien à Rome, à ce qu'il semble, de la coquetterie.

« Comme une balle qui, dans un jeu, court de main en main et tour à tour est à tous les joueurs, elle occupe celui-ci, fait signe à celui-là, laisse prendre sa main à l'un, presse le pied de l'autre, à un autre montre son anneau, à un autre parle des lèvres, avec un autre chante, et ne laisse pas de se servir pour d'autres encore du muet langage des doigts. »

Quasi in choro pila
Ludens, datatim dat sese et communem facit,
Alium tenet, alii nutat, alibi manus
Est occupata, alii perpellit pedem,
Alii dat anulum spectandum, a labris
Alium invocat, cum alio cantat, attamen
Aliis dat digito litteras[2].

Nævius resterait donc le seul représentant du premier âge de la comédie latine, dans le recueil de M. Egger, si on n'y lisait les vers de la *Bœotia*, où un parasite déclame avec tant de gaieté et d'élégance contre l'invasion des cadrans solaires. L'éditeur intitule le morceau, d'après une expression d'Aulu-Gelle, qui nous l'a conservé[3], *Versus plautinissimi e Bæotia comœdia*. Il a négligé de dire, dans sa note, que, si Aulu-Gelle, et avant lui Varron, l'avaient, d'après le style seul et la manière, restitué hardiment à Plaute, une autre opinion, que tous deux rapportent[4], l'attribuait à Aquilius, ou, comme on a proposé de lire, Attilius, placé par Volcatius Sedigitus[5] au cinquième rang dans sa liste des maîtres de la *fabula palliata*.

En tête de cette liste, avant Plaute, qui n'y figure que le second, avant Térence, qu'on y rencontre, chose étrange! seulement le sixième, on trouve Cæcilius, aux fragments duquel M. Egger a consacré très-convenablement un chapitre à part. Après il n'est plus question, chez lui, de la comédie latine; ni de la *fabula palliata*, dont, à défaut de Térence, auquel il ne devait point toucher, Trabea et Turpilius, qui nous ont laissé de

[1] Fest. v° *Adnictare*. — [2] Isid. *Orig.* I, 25. — [3] Aul. Gell. *Noct. att.* III, 3. — [4] Id. *ibid.*; Varr. *De ling. lat.* VI, 89. — [5] Aul. Gell. *ibid.* XV, 24.

jolis fragments, eussent été, par quelques vers bien choisis, d'intéressants interprètes; ni, ce qui me semble plus grave, de la *fabula togata*, sur laquelle Titinius, Atta, Afranius surtout, eussent pu apprendre en passant quelque chose au lecteur; ni de l'Atellane, renouvelée avec talent par Pomponius de Bologne et par Novius, dont on sait un peu plus que le nom; je n'ajoute pas ni des mimes, que rappelle le chapitre consacré aux fragments de Labérius et surtout à son admirable prologue. Entre Labérius et Cæcilius, c'est-à-dire entre les premières et les dernières années du VIIe siècle de Rome, a prospéré, sous diverses formes, une comédie qui, s'attaquant directement aux mœurs romaines et italiennes, aux mœurs de la grande cité et des petites villes, a remué puissamment le langage populaire, et dont les ruines, qui ont presque péri elles-mêmes, comme dit le poëte, offrent cependant de bien curieux détails à l'attention, non-seulement du moraliste et du littérateur, mais du grammairien. Je crois que M. Egger en eût pu retirer de précieux débris, qui eussent ajouté au prix de son excellent livre, et il me serait facile de le prouver par quelques citations, si déjà je n'avais étendu, outre mesure, je le crains, cette espèce de supplément.

La partie la plus nouvelle, et, si on le peut dire, la plus originale, du recueil de M. Egger, c'est un chapitre où il a, à peu près le premier, rassemblé ce qui nous a été conservé çà et là des anciens grammairiens latins, depuis Ælius Stylon, le maître du savant Varron, jusqu'au temps, et même un peu au delà, de ce Jules César qui ne dédaigna pas de s'assurer une place, même dans l'histoire de la grammaire, par son livre de l'Analogie. Le seul reproche que doive encourir ce chapitre curieux et instructif, c'est peut-être de ne pas se trouver à sa place. Il ouvre le volume comme une sorte d'introduction, ce qu'il ne peut pas être, n'offrant nécessairement que des pièces de rapport, fortuitement assemblées, des idées partielles, isolées, sans cohérence, sans suite, sans ensemble, point de système arrêté et complet. Ensuite le lecteur éprouve quelque mécompte d'y rencontrer d'abord des noms qu'il attendait beaucoup plus tard. Mieux eût valu, selon moi, qu'il ne vînt qu'à sa date, vers la fin du VIIe siècle de Rome. Il eût été comme annoncé de loin par quelques vers de Porcius Licinius, de Lucilius, éveil de l'esprit grammatical, où cet esprit s'exprime d'abord, ainsi que souvent l'histoire, la philosophie, en langage poétique, ou, du moins, métrique, avant d'arriver à la prose didactique, dans les *didascalica* du poëte tragique Attius; car M. Egger les lui restitue, ainsi que d'autres ouvrages, et rétablit, avec raison, je crois, l'unité d'un écrivain qu'on a gratuitement décomposé en deux et même trois Attius. Ainsi amené,

ainsi placé, le chapitre dont je parle eût marqué, d'une manière plus sensible et plus piquante, le caractère littéraire d'une époque où Rome, touchant, dans l'éloquence et dans la poésie, à la perfection, se retournait avec curiosité vers le chemin qu'elle avait assez péniblement parcouru, et, tout en recherchant l'antique origine de ses usages et de ses lois, travaillait aussi à restaurer, à expliquer ses vieux monuments poétiques; s'inquiétait de l'histoire des mots, de ceux qu'avait abolis le temps, de ceux qu'il avait conservés ou renouvelés, les suivait tous, à travers les vicissitudes de leur usage, jusqu'à leur source première, demandée tantôt au latin du premier âge, tantôt aux dialectes divers de l'Italie, tantôt enfin, et le plus souvent, au grec, comme si dès lors on eût eu quelque vague sentiment des rapports qui, bien antérieurement à la rencontre et à la confusion des deux langues, avaient pu exister entre elles. Ce travail grammatical de la fin du VII[e] siècle de Rome, qui n'intéressait pas seulement des grammairiens, qui tenait attentifs et occupés tous les esprits distingués de l'époque (je trouve de cela, chez M. Egger[1], une preuve frappante, dans les pressantes instances de Cicéron auprès d'Atticus[2] pour qu'il s'emploie à le faire entrer en jouissance le plus tôt possible des livres laissés par Servius Clodius, et dont lui avait fait don le frère de ce grammairien), ce travail, les quinze paragraphes du premier chapitre de M. Egger nous y font, jusqu'à un certain point, assister, et fort utilement, si c'est, comme je le pense, prématurément.

Je n'ai rien de semblable à objecter contre le soixantième et dernier chapitre, composé de six paragraphes, dans lequel l'éditeur a réuni des fragments d'anciens textes littéraires, législatifs et autres, dont l'époque ne peut être déterminée avec certitude. Vers la fin, un morceau, que M. Egger croit traduit d'un livre étrusque sur l'arpentage, sert comme de transition à un appendice qui contient, dans treize paragraphes, divers documents historiques dont la traduction grecque nous est seule parvenue. Il en est deux cependant dont ce volume permet de comparer, en partie du moins, les deux textes, c'est le sénatus-consulte sur Asclépiade de Clazomène et le célèbre monument d'Ancyre, qui, sous sa double forme, en latin dans le cinquante-neuvième chapitre, en grec, d'après de récentes et heureuses découvertes[3], dans le treizième paragraphe de l'Appendice, figure très-convenablement la limite naturelle à laquelle devaient finir les recherches de M. Egger. Par cette édition nouvelle, dont quelques restitutions habiles relèvent le prix, il ne

[1] Voyez page 14. — [2] *Ad Attic.* I, 20; II, 1. — [3] W. J. Hamilton, *Researches in Asia minor, Pontus and Armenia, with some account of their antiquities and geologie*, London, 1842 (t. I, p. 42; II, append. v, n° 102).

prend pas congé du précieux document. Il ne peut manquer d'en faire l'objet d'une très-sérieuse considération dans la publication qu'il prépare de son Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste, couronné en 1839 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1].

L'étendue de cet article, qu'il est bien temps de clore, me force d'énoncer seulement en quelques mots une dernière critique dont j'avais annoncé plus haut le développement. Allant au-devant de cette critique, M. Egger a pris pour lui le mot d'Aulu-Gelle [2] : *Quædam reliquimus inenarrata ad exercendam legentium intentionem.* Peut-être cependant, dans un ouvrage d'une lecture nécessairement si difficile, a-t-il laissé trop à faire à ses lecteurs. Avec quelques notes nouvelles sur des endroits qui ne peuvent absolument se passer de commentaire; avec une division par livres, ajoutée à la division par chapitres et correspondant aux principales portions du sujet, c'est-à-dire aux époques un peu distinctes de l'histoire de la langue latine; enfin, avec une préface de plus d'étendue, où auraient été exposés plus didactement les caractères de ces époques, ce que chacune a apporté de nouveau au progrès du langage chez les Romains; avec ces additions, qui eussent coûté peu de chose à la science et au talent de l'auteur, le livre eût, je pense, gagné en utilité. Tel qu'il est, il en a beaucoup; assez, certainement, pour mériter au philologue, au professeur distingué qui l'a patiemment préparé pour les études, beaucoup de reconnaissance.

PATIN.

[1] Voyez, dans le Journal des Savants, le cahier d'août 1839, p. 506. — [2] *Noct. att.* XIX, 14.

1. *OPERATIONS carried on at the Pyramids of Gizeh in 1837, by colonel* Howard Vyse, vol. I et II, in-8°, London, 1840; et *Appendix to Operations, etc.* vol. III, London, 1842.

2. *THE PYRAMIDS OF GIZEH, from actual survey and admeasurement, illustrated by notes and references to the several plans, P. I and II, the first, second and third pyramids, the three smaller to the south of the third, and the three to the eastward of the great pyramid,* London, 1839-1840, grand in-folio; et : *The Pyramids to the southward of Gizeh, and at Abou-Roash; also, Campbell's tomb,* III Part, London, 1842, grand in-fol.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

PYRAMIDES DE DASHOUR.

J'arrive maintenant au groupe des *pyramides de Dashour*, ainsi appelées du nom d'un village arabe, à environ trois milles duquel elles sont situées, et qui répond à la localité antique d'*Acanthus*. Ces pyramides sont au nombre de *cinq*, c'est à savoir, deux d'une grande dimension, *bâties en pierres*, ainsi qu'une *troisième*, beaucoup plus petite, et *deux*, *bâties en briques crues*. Je remarque ici que le savant à qui nous devons la Description générale des pyramides, dans l'ouvrage de la commission d'Égypte, ne fait pourtant mention que de *trois pyramides de Dashour* [2]; mais cette différence tient à une inexactitude qu'il a commise, et qui lui a fait attribuer au groupe de *Sakkara* la principale des pyramides en pierres de *Dashour :* c'est ce qui sera rendu sensible par la description que nous allons donner des cinq pyramides de *Dashour*, d'après le résultat des opérations exécutées en dernier lieu par l'ingénieur du colonel How. Vyse.

La pyramide du nord, en briques crues, est la première qui ait été l'objet de ces explorations, et dont nous nous occuperons aussi en premier lieu. Le nom de *pyramide ronde*, donné à cet édifice par les Arabes, indique sa forme actuelle, qui est celle d'un monticule arrondi, et qui résulte des effets du temps, non moins que des efforts de l'homme; bien

[1] Voy. les cahiers d'avril 1841, mars, avril et juin 1844. — [2] *Descript. génér. des pyramides*, ch. XVIII, § 1, p. 3-5.

que les matériaux n'aient pas été enlevés ici pour servir à d'autres usages. Mais la destruction du revêtement, en mettant à jour le corps de la pyramide bâti de briques crues, a suffi pour en produire la décomposition dans la plus grande partie de sa hauteur. Ce revêtement consiste en belles pierres calcaires des carrières de *Mokattam*, dont beaucoup de fragments furent trouvés parmi les débris accumulés à la base. Il paraît, du reste, que la démolition de la pyramide a commencé dans l'antiquité même, puisqu'on y a trouvé, parmi les ruines, des momies avec des fragments de pierres chargées de caractères hiéroglyphiques, d'une époque comparativement récente; ce qui prouvait bien que les personnes qui avaient contribué ainsi à la destruction de l'édifice, en en faisant un lieu de sépulture à leur usage, pratiquaient les rites de la civilisation égyptienne et partageaient l'ancienne opinion qui attribuait aux pyramides un caractère funéraire. L'emploi qui avait été fait de la pierre calcaire pour le revêtement autorisait à croire qu'il avait eu lieu aussi pour la construction des appartements. D'un autre côté, on pouvait présumer que, si les briques avaient été employées à l'intérieur, on devrait y trouver des appartements voûtés suivant le système de l'arc cintré, attendu que des plafonds d'une certaine étendue n'auraient pu être construits en briques, d'après une méthode différente. Par tous ces motifs, on devait attacher beaucoup d'importance à l'ouverture de cette pyramide, et de grands travaux furent exécutés, à cette intention, sur la face nord. Mais, après avoir découvert une étendue de 90 pieds sur cette face sans rien trouver, on dut s'arrêter à cette conclusion, que les appartements étaient des excavations dans le roc, et que l'entrée devait être dans un puits ou dans un passage incliné, ouvert à une certaine distance de la pyramide. Sur cette idée, on pratiqua une tranchée de 30 pieds de large, dans le front de la pyramide, et on la continua jusqu'à une distance de 160 pieds de la face nord, sans rencontrer le passage que l'on cherchait. Mais, dans le cours de cette excavation, on reconnut que la construction descendait à une plus grande profondeur qu'on n'aurait pu le présumer. Ainsi la base de la pyramide fut trouvée à 30 pieds au-dessous du sol, et sa fondation offrit des circonstances remarquables. Les inégalités de la surface du roc naturel avaient été aplanies au moyen d'une couche de sable fin, contenue dans une plate-forme de pierre, large de 14 pieds 6 pouces, épaisse de 2 pieds 9 pouces; c'était sur cette plate-forme que posait le revêtement de l'édifice, et la pyramide même était bâtie sur le sable, qui formait une masse solide et compacte. Quelque extraordinaire que puisse paraître cette circonstance, il en existe encore d'autres exemples en Égypte, qui sont cités

par l'ingénieur du colonel How. Vyse[1]; et le fait en lui-même, non plus que ses résultats, ne saurait être sujet au moindre doute.

Tous les travaux dont je viens de rendre un compte sommaire n'avaient pu mettre encore sur la voie de l'entrée de la pyramide. Deux puits creusés en avant de la face nord avaient donné la certitude que le roc se trouvait à 15 pieds au-dessous de la base, et que l'intervalle était rempli de sable et de gravier en masse compacte. Il résultait de là, vu l'encombrement produit au pied de la pyramide par la décomposition de ses matériaux, que l'excavation nécessaire pour trouver l'entrée serait difficile, dispendieuse, et qu'elle exigerait beaucoup de temps. Le refus des habitants du village d'y travailler au prix qu'on leur offrait vint ajouter un nouvel obstacle, et l'ingénieur du colonel How. Vyse fut obligé, à son grand regret, de renoncer à son entreprise. L'ouverture de cette pyramide reste donc encore à effectuer; mais, en attendant, nous devons aux explorations de cet ingénieur, bien qu'elles n'aient pas été couronnées d'un plein succès, plus d'une découverte importante. La plus curieuse et la plus neuve de ces découvertes est sans doute celle d'un temple ou portique qui existait sur la face nord de la pyramide, et qui se trouve lié au revêtement de cet édifice par le prolongement des assises qui en formaient le toit, avec cette particularité que chacune de ces assises se projetait en saillie sur celle qui la précédait, suivant le système de la voûte en encorbellement, et que les arêtes en avaient été ensuite abattues, de manière à produire la ligne courbe qui constitue l'arc aigu, semblable à ce que nous appelons l'ogive; mode de construction qui suppose l'ignorance de la voûte cintrée, et qui dut conduire graduellement à l'invention de cette espèce de voûte, dont les exemples les plus anciens qu'on connaisse maintenant en Égypte, celui d'une des pyramides de *Sakkara* et celui de la *tombe de Campbell*, ne remontent pas au delà du règne de Psammétichus II, ou du VIe siècle avant notre ère. Ce temple, ou portique extérieur, lié à la face principale d'une pyramide, constitue lui-même un fait nouveau et unique encore en Égypte, bien qu'on en connaisse des exemples en Éthiopie[2], qu'on pouvait attribuer à une époque récente, d'après l'âge comparativement moderne de ces pyramides éthiopiennes. Mais maintenant que nous en avons, en Égypte, un exemple fourni par une pyramide dont la construction doit appartenir aux premières dynasties égyptiennes, on peut présumer que l'usage en remonte aussi, en Éthiopie, à une plus

[1] *Appendix, etc.* t. III, p. 61, 4). — [2] Tels que le propylée qui existe à la pyramide du mont *Birkel*, dessiné par M. Caillaud, *Voyage à Méroé*, pl. LIII, LIV.

haute antiquité. Les fragments de sculpture hiéroglyphique trouvés à la base de cette pyramide de *Dashour*, et provenant de ce portique, témoignent, par la finesse et par le style de leur exécution, une époque qui doit être antérieure à la seizième dynastie; et M. Birch, qui a vu les originaux déposés au musée britannique, et dont le jugement en pareille matière est certainement d'un grand poids, est d'avis que ces sculptures, et, conséquemment, le monument dont elles faisaient partie, ne sauraient avoir été exécutés que dans la période intermédiaire entre la dynastie memphite qui éleva les pyramides de *Gizeh*, et celles qui lui succédèrent à *Abydos* et à *Thèbes*, avant l'invasion des Pasteurs[1]. Cette circonstance, jointe aux observations de l'ingénieur du colonel How. Vyse sur l'excellence de la construction du corps de la pyramide en briques crues et sur la qualité du revêtement, donne beaucoup de vraisemblance à l'opinion déjà émise par mon savant ami M. W. R. Hamilton, et par d'autres antiquaires, que la pyramide qui nous occupe est celle dont Hérodote attribue l'érection au roi qu'il nomme *Asychis*[2].

Cette pyramide en briques du roi Asychis, dont Hérodote nous a conservé l'inscription, telle qu'il la tenait de ses interprètes égyptiens, devait surpasser les pyramides bâties en pierres, autant que Jupiter surpasse les autres dieux; ce qui a pu sembler justement suspect d'une exagération difficile à admettre, et ce qui a attiré plus d'une critique à Hérodote. Mais il se trouve qu'en comparant cette pyramide de *Dashour* avec celles de la même localité qui l'avoisinent, et qui sont bâties en pierres, mais en maçonnerie de blocage, de médiocre qualité, celle-ci les surpasse réellement d'une manière qui peut répondre à la comparaison ambitieuse employée par l'auteur de l'inscription. Rien n'égale, en effet, la solidité de cette construction; pas une brique ne paraît être dérangée de sa place; une grande quantité de ces briques sont formées, non pas de sol d'alluvion, mais du limon de quelque grand réservoir d'eau du Nil ou lac, *λίμνη*, comme le dit l'inscription; et, à l'appui de cette particularité, on a pu remarquer que le lac *Acherusia*, signalé par Diodore de Sicile[3], à peu de distance de ce lieu, dans la direction de *Memphis*, pouvait être tout aussi bien celui qui est indiqué par l'inscription, que celui du *Fayoum*, comme l'ont pensé les savants de l'expédition d'Égypte[4]; sans compter que les bords d'un autre lac ancien ont été reconnus au nord des ruines qu'on présume appartenir au temple

[1] *Appendix, etc.* t. III, p. 73. — [2] Herodot. II, 136. — [3] Diodor. Sic. I, 96 : *Παρὰ τὴν λίμνην τὴν καλουμένην μὲν Ἀχερουσίαν, πλησίον δὲ οὖσαν τῆς Μέμφεως*. Il n'est donc pas nécessaire de penser au *lac Mœris*, comme on l'a fait. — [4] Voy. le mémoire de MM. Jomard et Caristie, ch. XVII, § IV, p. 41-42.

de Vulcain, dont on sait que les propylées du levant avaient été construits par le même roi Asychis, au témoignage d'Hérodote. Les principales conditions pour reconnaître, dans la grande pyramide en briques de *Dashour*, la pyramide d'Asychis, se trouvent donc remplies; et j'insiste particulièrement sur la circonstance de l'extrême solidité de cet édifice, qui est telle, au jugement de l'ingénieur qui l'a si bien étudié dans tous ses éléments, qu'on ne saurait imaginer, dit-il, une masse plus compacte et plus indestructible, tant qu'elle fut protégée par le revêtement contre les effets de l'atmosphère. Resterait l'objection que, cette pyramide ayant eu un revêtement, elle aurait eu l'apparence d'une pyramide de pierres, ce qui ne pourrait s'accorder avec l'idée d'une pyramide de briques exprimée dans l'inscription du monument d'Asychis; mais cette objection est détruite par l'observation, que toutes les pyramides bâties en briques qui existent encore en Égypte, au nombre de quatre, ont eu un revêtement en pierres; ce qui doit avoir constitué la condition commune de ces édifices, et ce qui s'oppose à ce qu'ils aient offert, à l'extérieur, l'apparence d'une construction en briques. Mais, d'ailleurs, on n'a pas fait attention qu'Hérodote fait expressément mention du revêtement en pierres de la pyramide de briques, quand il dit que *l'inscription qu'elle porte est gravée sur la pierre* : Ἐν τῇ γράμματα ἐν λίθῳ ἐγκεκολαμμένα τάδε λέγοντά ἐστι; car il résulte implicitement de ces expressions, que la pierre où les lettres étaient gravées était celle du revêtement qui couvrait la face entière de l'édifice. D'après toutes ces considérations, il nous semble constant que la pyramide en briques de *Dashour* doit être reconnue pour celle d'Asychis, et que, comme Asychis fut le successeur immédiat de Mycérinus, suivant la tradition rapportée par Hérodote, cet édifice se lie, dans l'ordre des temps, comme sur le terrain, aux pyramides de *Memphis*. C'était l'opinion de M. W. R. Hamilton, contre celle des savants de l'expédition d'Égypte, qui croyaient reconnaître la pyramide d'Asychis dans celle d'*El-Lahoun*, située presqu'à l'entrée du *Fayoum*[1]; et cette opinion acquiert main-

[1] Ce que j'ai peine à m'expliquer, c'est que les savants auteurs du mémoire cité à la note précédente se soient déterminés à prendre la *pyramide d'El-Lahoun* pour *celle d'Asychis*, d'après ce motif, allégué par eux-mêmes, qu'*ils ne connaissaient pas de pyramides en briques ailleurs que dans le Fayoum*. Il fallait donc, quand ils écrivaient cette phrase, qu'ils eussent oublié les deux pyramides en briques de *Dashour*, que l'un d'eux, M. Jomard, a décrites dans le chapitre suivant, ch. XVIII, § 1, p. 4. Quoi qu'il en soit, l'opinion de ces savants est celle qui a été suivie par Mannert, *Geogr. d. Gr. und Röm.* X, 1, p. 444-467, et par Ritter, *Erdkund*, I, 796, ff. Hirt, au contraire, s'était décidé pour la pyramide de *Dashour*, *Von den Ægypt. Pyramiden*, *etc.* p. 11. Mais il est vrai qu'il la regardait comme la seule pyramide

tenant, par suite des opérations de l'ingénieur du colonel How. Vyse, un degré de probabilité qui équivaut pour nous à la certitude.

La pyramide en pierres du nord était depuis longtemps ouverte, et plusieurs anciens voyageurs, entre autres Thévenot, y avaient pénétré, et nous en avaient laissé une description, qui laissait beaucoup à désirer pour l'exactitude des mesures. J'en dirai autant de celle qui se trouve dans l'ouvrage d'Égypte[1], et dont l'auteur, M. Jomard, regrette lui-même l'insuffisance des renseignements qu'il avait à sa disposition, et qui lui venaient d'une main étrangère[2]. C'est, du reste, cette pyramide en pierres de *Dashour*, la plus considérable de toutes celles de ce groupe et l'une des mieux conservées de toute l'Égypte, qui a été, de la part du savant que je viens de nommer, l'objet de la méprise signalée au commencement de cet article, et qui consiste en ce qu'elle est attribuée au groupe de *Sakkara*, dont elle est pourtant éloignée de 6,000 mètres, dans la direction du sud-ouest, tandis qu'elle n'est distante que de 2,000, au nord, de la pyramide de *Dashour*, précédemment décrite, suivant ses propres mesures. Quoi qu'il en soit de cette différence dans la manière dont le savant français et l'ingénieur anglais distribuent les pyramides des deux groupes de *Sakkara* et de *Dashour*, c'est la pyramide, objet de cette difficulté, qui mérite d'être signalée à l'attention de nos lecteurs, d'après le résultat des observations plus exactes qu'elle a fournies à l'ingénieur du colonel How. Vyse.

Elle est bâtie d'une pierre tirée des montagnes voisines, qui est un calcaire rougeâtre, rempli de coquilles pétrifiées. Le revêtement extérieur et le parement des passages et des appartements intérieurs se composaient, au contraire, d'un calcaire compacte tiré des carrières arabiques; et, à cette occasion, l'ingénieur remarque expressément que, si l'on ne trouvait pas des fragments de granit près d'un chemin incliné, qui part de la face orientale d'une des pyramides de briques, celle du sud, on pourrait croire que les rois qui ont bâti ces édifices ne régnaient que sur la moyenne Égypte, et n'avaient conséquemment pas accès aux carrières de Syène, attendu que le granit ne paraît avoir été employé *dans aucune des pyramides de cette localité*[3]. Or il est dit, dans la description de cette pyramide par M. Jomard, que les pierres qui forment le parement des deux chambres principales sont *en granit*, et l'on ajoute: *de très-grande dimension, et travaillées avec un tel soin, qu'il est impossible de faire entrer entre deux joints la lame d'un couteau*: c'est là, comme on

en briques qu'il y eût en Égypte : en quoi il est bien évident qu'il se trompait. —[1] *Descript. génér. de Memphis et des pyramides*, ch. XVIII, § 1, p. 6. — [2] Celle de M. Gratien Lepère. — [3] *Appendix, etc.* t. III, p. 63.

le voit, une contradiction formelle sur un point important, dont je n'ai pu me dispenser de faire mention.

La pyramide avait eu un revêtement qui subsiste encore en quelques endroits, notamment sur la face occidentale; le sommet était bâti entièrement de pierres des carrières arabiques; la pointe était formée d'un seul bloc [1], particularité unique et curieuse, qui, à défaut même d'un second exemple, peut s'appliquer en toute assurance aux autres pyramides, lesquelles étaient certainement construites avec le sommet aigu. L'assise qui se trouvait immédiatement au-dessous de cette sommité est formée de quatre autres blocs épais de 4 pieds 9 pouces; mais, en général, les assises qui avoisinent le faîte sont de deux pieds, à la différence de celles de la base, qui sont de trois pieds d'épaisseur. Les pierres sont placées par assises horizontales avec beaucoup de régularité, et le corps entier de la construction est de la même qualité que celle de la grande pyramide de *Gizeh*. L'angle que forme le sommet de la pyramide est presque droit; et cette circonstance, jointe à ce que cet édifice a plus conservé qu'aucun autre sa forme originale, contribue à lui donner une apparence de solidité qui ne se trouve peut-être, au même degré, dans aucun de ces édifices, et qui fait de celui-ci un des monuments les plus remarquables. La base, qui était de 719 pieds 5 pouces dans son état primitif, est encore aujourd'hui de 700 pieds; la hauteur, de 342 pieds 7 pouces, est réduite à 326 pieds 6 pouces [2], et l'angle du revêtement est de 43° 36′ 11″. Ce sont là des détails sur l'exactitude desquels on peut compter, et qui forment, sans contredit, un résultat des plus utiles à la science.

Le centre de l'entrée de cet édifice est à 12 pieds 6 pouces à l'est du centre de la face nord, et le seuil en est à 94 pieds de hauteur perpendiculaire au-dessus de la base; ce qui surpasse la hauteur à laquelle l'entrée avait été pratiquée même dans la grande pyramide. Un passage incliné part de cette ouverture et descend, sous un angle de 27° 56′, à une longueur de 205 pieds 6 pouces. L'extrémité de ce passage incliné touche à un second passage horizontal, de 24 pieds 4 pouces de long, qui aboutit à une première chambre, dont le sol est de niveau avec la base de la pyramide; en sorte que tout ce que cette pyramide renferme de passages et d'appartements est en construction, et rien en excavation, ce qui est une circonstance neuve et remarquable. Cette pre-

[1] La chose est si curieuse, et exprimée d'une manière si positive, que je crois devoir la rapporter ici dans les propres paroles de l'auteur, p. 64 : *The apex had been formed of one block*. — [2] Les mesures données dans la Description de l'Égypte, ch. XVIII, § 1, p. 5, sont toutes au-dessous de la vérité

mière chambre, longue de 27 pieds 5 $\frac{1}{2}$ pouces dans le sens du nord au sud, et large de 11 pieds 11 pouces dans celui de l'est à l'ouest, est bâtie, sur ses quatre faces, de murs parfaitement appareillés, dont les quatre premières assises s'élèvent suivant une ligne perpendiculaire, et les onze autres avancent en saillie, l'une au-dessus de l'autre, chacune d'environ 6 pouces, suivant le système de la voûte en encorbellement; la hauteur moyenne des assises est d'un peu plus de 2 pieds 6 pouces, et la hauteur de la chambre est d'environ 40 pieds 4 pouces. Un passage, de 10 pieds 4 pouces de long, conduit de l'angle sud-ouest de cette chambre dans un second appartement exactement semblable pour la disposition, pour les mesures [1] et pour la construction. A l'extrémité de cette pièce et à la hauteur de 25 pieds 3 $\frac{1}{2}$ pouces au-dessus du pavé, s'ouvre un passage qui s'étend sur un espace de 23 pieds 11 pouces, dans la direction du sud, et qui conduit à une troisième chambre, construite et voûtée comme les deux autres; elle a 27 pieds 3 $\frac{1}{2}$ pouces de long, de l'est à l'ouest, et 13 pieds 7 $\frac{1}{2}$ pouces de large, du nord au sud. Les murs en sont perpendiculaires jusqu'à la hauteur de 12 pieds 1 pouce, à partir de laquelle règnent quatre assises, qui s'élèvent en saillie l'une au-dessus de l'autre, et atteignent à une hauteur totale de 48 pieds 1 pouce. Il paraît qu'au XVII[e] siècle on voyait encore dans le pavé de cette chambre une cavité rectangulaire, pratiquée, sans doute, à l'effet d'y insérer un sarcophage [2]. Mais le pavé se trouve actuellement détruit à une profondeur de 14 pieds; de sorte qu'il n'est plus possible de vérifier cette circonstance, qui, du reste, n'a rien que de très-vraisemblable. Telles sont les notions positives qui résultent, pour la connaissance intérieure de la grande pyramide de *Dashour*, des explorations récentes entreprises par l'ingénieur du colonel How. Vyse, et qui, en ce qu'elles rectifient de rapports inexacts, faits par les anciens voyageurs [3],

[1] Il n'y a de différence, à cet égard, que pour la longueur, qui est moindre de 2 pouces, dans le sens du nord au sud. — [2] D'après la manière dont le voyageur Thévenot rendait compte de cette circonstance, le sol où existait cette cavité eût été formé par le roc naturel; ce qui est contraire à toute vraisemblance, et ce qui a fait admettre par Zoëga, *De obelisc.* p. 398, 12), la supposition que le noyau de la pyramide était formé par le roc dans sa partie inférieure. — [3] Parmi ces voyageurs, il faut surtout distinguer Pococke (1738), *Description of the East*, vol. I, p. 51-52, pl. 19, fig. C, D, E, et, avant lui, Thévenot (1657), *Relation d'un voyage fait au Levant*, t. I, p. 258. On peut voir dans Zoëga, *De obelisc.* p. 396-398, l'extrait qu'il a donné de ces diverses relations, en y joignant des particularités fournies par d'autres voyageurs, tels que P. della Valle, Monconys, Bremond, Vansleb, Gemelli, Norden, qui n'avaient point, la plupart, visité par eux-mêmes la pyramide. La description qui en est faite dans l'ouvrage d'Égypte parait tirée de la Relation de Thévenot.

autant qu'en ce qu'elles nous fournissent de données neuves et certaines, méritent d'être signalées à tout l'intérêt de nos lecteurs.

La pyramide du sud, en pierres, se distingue par une particularité unique jusqu'ici, en ce qu'elle est bâtie sous deux inclinaisons, de manière que la partie inférieure, construite sous un angle plus ouvert, a la forme d'une pyramide tronquée, et la partie supérieure, plus inclinée, offre celle d'une pyramide parfaite. Ce mode de construction bizarre doit avoir été occasionné, suivant l'idée de sir G. Wilkinson, par le désir de terminer plus promptement la construction de l'édifice, qu'on ne l'eût fait en suivant le plan primitif; et cette conjecture se trouverait en partie justifiée par les recherches de l'ingénieur du colonel How. Vyse, qui a reconnu que la partie supérieure de la pyramide était bâtie avec moins de soin que les parties inférieures, et généralement avec de petites pierres. Mais, quoi qu'il en soit du motif de cette construction, il est certain que l'effet en est désagréable, surtout quand on le compare avec l'aspect imposant et les belles proportions de la pyramide du nord. Cette pyramide a conservé une grande partie de son revêtement sur ses quatre faces, avec cette particularité, que les assises n'en sont pas horizontales, mais inclinées vers le centre de l'édifice, sans doute afin d'obtenir une plus grande solidité, et peut-être aussi pour ménager le travail occasionné par la dernière main à mettre à ce revêtement. Cette inclinaison n'est cependant pas uniforme ni à angle droit à l'extérieur; elle semble avoir été réglée d'après la forme des blocs. Dans la partie supérieure, elle est généralement de 3° 30′, et, dans la partie inférieure, elle varie de 6° 30′ à 9°[1]. L'édifice paraît avoir beaucoup souffert vers sa sommité, au point qu'il n'offre plus maintenant qu'une plate-forme d'environ 40 pieds, au lieu d'une pointe aiguë, et que, suivant l'opinion de l'ingénieur du colonel How. Vyse, il ne doit pas avoir été jamais terminé[2]. Mais c'est là un point où je trouve cet habile observateur en défaut, si je le compare avec l'auteur de la description de cette pyramide dans l'ouvrage d'Égypte, qui assure, en termes exprès, que *la sommité a conservé sa forme en pointe aiguë*[3]; assertion qui, du reste, me paraît sujette à quelque doute, vu l'extrême difficulté, attestée par tous les voyageurs, de gravir au sommet de la pyramide, dont les faces offrent une pente si rapide dans la partie inférieure, et un revêtement si glis-

[1] Ces détails rectifient et complètent ce qui est dit du revêtement de cette pyramide dans le mémoire souvent cité de la Description de l'Égypte, ch. XVIII, § 1, p. 5. — [2] *Appendix, etc.* t. III, p. 66 : « The building towards the top is much injured « by the weather, and most probably has never been completed. » — [3] *Description des pyramides*, ch. XVIII, § 1, p. 4.

sant dans presque toute sa hauteur. Le corps de la pyramide est bâti de pierres fournies par le sol; mais les blocs du revêtement et ceux qui forment le parement des passages et des appartements sont tirés des carrières de *Mokattam*[1].

L'édifice a son entrée, comme à l'ordinaire, sur la face nord, dans le centre même, à 34 pieds 10 pouces seulement de hauteur perpendiculaire au-dessus de la base; mais, par une particularité sans exemple jusqu'ici, il a une seconde entrée sur sa face occidentale; elle est à 44 pieds 4 pouces au sud du centre de cette face, et à 97 pieds 8 pouces de hauteur perpendiculaire. Cette entrée fut découverte, en octobre 1839, par l'ingénieur Perring, et elle n'a pas encore été ouverte. Le passage qui part de l'entrée pratiquée sur la face nord descend sous un angle d'inclinaison de 26° 10', qui se trouve aujourd'hui de 28° 38' sur une étendue de 40 pieds 2 pouces, par suite d'un tassement opéré dans cette partie de la construction; il a 256 pieds 11 pouces de long, et, à son extrémité, où il suit une direction horizontale, il acquiert, sur un espace de 16 pieds 2 pouces, une hauteur de 40 pieds 9 pouces, qui résulte de la manière dont il est construit, au moyen de pierres placées en encorbellement, comme dans la galerie ascendante de la grande pyramide de Gizeh. Il aboutit à une chambre, construite et voûtée suivant le même système, longue de 20 pieds 6 pouces, large de 16 pieds 1 pouce et haute de 80 pieds. Cette chambre avait été exactement emplie d'une maçonnerie de petites pierres carrées jusqu'au niveau du toit du passage, conséquemment, jusqu'à une hauteur de 40 pieds, et une partie seulement de cette maçonnerie a été enlevée; de sorte que ce qui en reste cache probablement le sarcophage, placé sur le sol, ou bien l'entrée de quelque appartement secret. C'est cette chambre qui fut connue de quelques voyageurs du XVIIe siècle, tels que Melton, qui visita la pyramide en 1660, Davison, en 1663, Corn. Lebruyn, en 1680, et, plus tard encore, Pococke, en 1737. Lorsque l'ingénieur du colonel How. Vyse commença ses explorations, en 1839, le passage n'était accessible que dans un espace de 140 pieds; le reste était rempli de pierres, dont l'extraction exigeait un travail long et difficile; et l'on a peine à s'expliquer par qui et à quelle intention l'accès à une pyramide qui était restée longtemps ouverte avait pu être rendu

[1] Voici les dimensions de la pyramide : *base*, 616 pieds 8 pouces; *hauteur perpendiculaire* de la *partie inférieure*, 147 pieds 7 pouces; de la *partie supérieure*, 172 pieds 2 pouces; la *hauteur totale actuelle*, 319 pieds 6 pouces; celle qui résulterait de l'achèvement produit par la ligne du revêtement, 335 pieds 9 pouces; *angle du revêtement*, dans le bas, 54° 14' 46", et, dans le haut, 42° 59' 26".

de cette manière impraticable. Un autre passage, ouvert dans la paroi sud de la chambre et long de 10 pieds, communique à un puits qui a 42 pieds 6 pouces de hauteur, et qui a une ouverture sur la chambre même, à peu près vers la moitié de sa hauteur; mais ce puits ne paraît conduire à aucun autre appartement, à moins qu'il ne se prolonge dans la partie souterraine de l'édifice; ce qui reste encore inconnu. On a pu s'assurer, du reste, qu'il avait été pratiqué, à travers la construction de la chambre souterraine, une communication avec le passage horizontal qui aboutit à l'entrée de la face ouest de la pyramide.

Cette entrée avait été cachée avec un soin extrême, qui l'avait, jusqu'ici, dérobée à toutes les recherches, et les blocs qui la remplissent avaient été mis en place avec toute l'exactitude possible. Le passage qui part de cette entrée descend sous un angle de 26° 36', et sur une longueur de 222 pieds 8 pouces; il a 3 pieds 4 pouces de large et les mêmes dimensions en hauteur. La plus grande partie en était encore remplie de blocs de pierre, qui n'ont été enlevés que sur une étendue de 60 pieds, vers son extrémité inférieure, où il prend une direction horizontale, qui se trouve sur le même niveau que la base de la pyramide; cette partie inférieure du passage, construite avec une perfection remarquable, est longue de 65 pieds 6 pouces, large de 3 pieds 4 pouces et haute de 5 pieds 4 pouces. Elle renfermait deux travées, d'une construction toute particulière, dont le dessin seul peut donner une idée; la dalle qui remplissait la coulisse y était encore en place, mais brisée dans la partie supérieure, et c'était par cette ouverture qu'on avait pu pénétrer dans la pyramide. Une circonstance remarquable, c'est que les dalles avaient dû être mises en place dans la coulisse, à une époque où les deux passages du nord et de l'ouest étaient encore ouverts, attendu qu'elles étaient couvertes de plâtre des deux côtés; ce qui prouvait bien que les deux entrées de la pyramide appartenaient à un même plan et à une même époque. L'extrémité orientale du passage communiquait à un appartement long de 21 pieds 6 pouces, large de 13 pieds 6 pouces et haut de 52 pieds 6 pouces; il est construit comme l'autre, mais il fut trouvé ruiné de fond en comble. Ce passage incliné, ouvert sur la face ouest, est, jusqu'ici, le seul de ce genre qui ait été reconnu dans les pyramides, et il semble avoir formé la principale entrée de celle-ci, d'après cette circonstance, que le passage du nord, construit d'ailleurs en maçonnerie d'une qualité inférieure, n'était pas protégé, comme celui-ci, par les travées à coulisses, principal moyen de défense employé dans les pyramides.

La petite pyramide, située à la distance de 180 pieds, et vis-à-vis du

centre de la face sud de la précédente, est comprise dans le même péribole, et doit être regardée conséquemment comme une sorte de satellite de cet édifice. Elle se trouve, du reste, dans un état de décomposition qui n'a permis de donner que les mesures extérieures[1]. On a pu seulement constater qu'elle avait eu un revêtement en pierres de *Mokattam*, dont l'angle était de 50° 11' 41''.

La pyramide en briques du sud est également trop ruinée pour qu'on ait pu y pratiquer des fouilles qui n'offraient aucune chance de succès, et qui pouvaient être accompagnées de quelques dangers. La nature des briques, leur composition et leur dimension, qui varient beaucoup, indiquent que cette pyramide a dû être bâtie à une époque voisine de celle d'*Asychis*. Elle eut aussi un revêtement, formé de pierres des carrières de *Mokattam*, dont un des blocs, travaillé sous un angle de 57° 20', donne celui du revêtement général, sauf les exceptions qui pouvaient tenir à la forme de chaque bloc et à la position des assises. La base de cette pyramide, telle qu'on a pu la calculer, malgré l'énorme encombrement qui l'entoure, a dû être de 342 pieds 6 pouces, et la hauteur perpendiculaire, de 267 pieds 4 pouces; elle est maintenant réduite à 156 pieds.

Pour terminer le compte que je m'étais proposé de rendre des travaux entrepris dans les pyramides, il ne me resterait plus à parler que des pyramides de *Lisht*, de *Meydoum*, d'*Illahoun*, d'*Howara*, de *Biahmou* et d'*El-Koufa*. Mais ces monuments sont, en général, tellement détruits, qu'il a été impossible d'y rien découvrir qui ajoute à nos connaissances sur ces monuments en particulier, et sur les pyramides en général. La pyramide de *Meidoum*, bâtie par étages au nombre de quatre, paraît avoir eu pour noyau le roc sur lequel elle est élevée; cependant, deux excavations, pratiquées pour s'assurer du fait, demeurèrent sans résultat. Du reste, la construction de cette pyramide est d'une grande perfection, conséquemment d'une haute époque; malheureusement, les marques hiéroglyphiques, tracées en ocre rouge sur beaucoup de pierres, étaient trop effacées pour fournir quelques renseignements sur l'âge de cette pyramide. Celle d'*Illahoun* est bâtie partie en briques et partie en pierres, suivant une disposition dont il n'y avait pas encore d'exemple, et dont la connaissance, due aux investigations de l'ingénieur du colonel How. Vyse, ne sera pas le moindre des services rendus à la science de l'antiquité. Cette pyramide eut aussi un revêtement en pierres, avec

[1] La base primitive était de 181 pieds, et la hauteur de 106. Cette hauteur est maintenant réduite à 68 pieds, et la plate-forme qui la termine est d'environ 40 pieds de long sur 30 de large.

une enceinte de la même matière, et elle est entourée de puits de momies et de sépultures taillées dans les collines du voisinage, qui indiquent la nécropole de quelque ville considérable. La pyramide d'*Howara*, construite en briques crues, conserve encore, à sa base, quelques restes de son revêtement de pierres; mais nous regrettons que l'ingénieur du colonel How. Vyse n'ait pu vérifier la description donnée par un des savants de l'expédition d'Égypte, M. Malus, de l'intérieur de cette pyramide, où il avait pénétré par un canal, qui lui avait paru *revêtu en pierres* ou bien *creusé dans le roc*, et où il avait trouvé, *dans le fond*, une *source d'eau très-salée, avec une excavation pratiquée en forme de sarcophage*[1]: toutes notions contradictoires et passablement étranges, qui auraient grand besoin, pour être admises, d'être certifiées par de nouveaux témoignages. Les pyramides de *Biahmou*, d'après le nom de *El-Senem*, la *statue*, qu'on leur donne dans le pays, et d'après la situation qu'elles occupent, semblent être celles qui sont désignées par Hérodote[2] comme ayant été surmontées de statues et bâties dans le lac Mœris. Mais cette dernière indication, suivant l'avis de notre auteur, qui est aussi l'opinion de sir G. Wilkinson[3], doit s'entendre du terrain couvert par les eaux de l'inondation, et non pas de celui compris dans le lac même. La dernière pyramide, celle d'*El-Koafa*, située entre *Esné* et *Edfou*, conserve encore vingt-sept assises distribuées en trois degrés; c'était conséquemment une pyramide à degrés, dont la construction ne se recommande, d'ailleurs, par aucune circonstance nouvelle.

Dans un dernier article, je résumerai les principales notions acquises à la science sur les pyramides d'Égypte, par suite des opérations du colonel How. Vyse.

RAOUL-ROCHETTE.

Correspondance inédite de Malebranche et de Leibnitz.

PREMIER ARTICLE.

Le caractère marqué de notre temps est un retour complaisant vers les choses du passé. De toutes parts on exhume des bibliothèques et des archives publiques ou particulières des documents qui, jusqu'ici,

[1] *Description des antiquités du nome Arsinoïte*, ch. XVII, § III, p. 25. — [2] Herodot. II, 149. — [3] *Thebes and general view of Egypt*, p. 354.

avaient échappé à l'histoire, contredisent ou confirment les opinions reçues, et agrandissent la connaissance des choses et des hommes qui ne sont plus. Les correspondances inédites sont l'objet d'un intérêt tout particulier, et bien justement, selon nous, car il n'y a pas de monuments historiques plus certains et où les hommes se peignent, à leur insu, avec plus de vérité. L'histoire de la philosophie s'est récemment enrichie de découvertes inattendues. Quel trésor de précieux renseignements de tout genre, quelle vive source de lumières nouvelles, que les lettres de Huyghens et de Leibnitz, tirées en 1833 de la bibliothèque de Leyde[1]; celles de Malebranche et de Mairan, dont nous avons entretenu les lecteurs de ce journal[2]; celles enfin que nous avons retrouvées et publiées du P. André avec Malebranche et avec d'autres personnages de l'Oratoire et de la compagnie de Jésus[3]! Aujourd'hui nous nous proposons de faire connaître une autre correspondance qui se lie étroitement aux précédentes, à savoir la correspondance de Malebranche et de Leibnitz.

Il est maintenant bien établi que l'auteur de la Recherche de la vérité, malgré son goût pour la retraite et sa répugnance pour les conversations et pour les commerces épistolaires, avait entretenu, du fond de sa cellule, une vaste correspondance avec les plus grands personnages de son temps, et de France et d'Europe. Nous avons tiré des papiers du P. André une note précieuse, contenant la liste des lettres manuscrites de Malebranche et de ses correspondants, que le P. Lelong avait remises à l'ingénieux jésuite, pour lui servir dans la composition de la vie de l'illustre oratorien[4]. Cette note fait mention de lettres de Leibnitz. D'ailleurs, M. Feder, dans ses Lettres choisies de Leibnitz, publiées pour la première fois[5], nous apprend, p. 133, que

[1] Deux volumes in-4°, avec des planches et un fac-simile de l'écriture de Huyghens : *Christiani Hugenii aliorumque seculi XVII virorum celebrium exercitationes mathematicæ et philosophicæ*, ex manuscriptis in bibliotheca Academiæ Lugduno-Batavæ servatis; edidit P. J. Uylenbroek, Hagæ Comitum, 1833. Voyez le savant article de M. Biot, *Journal des Savants*, mai 1834, et les Fragments philosophiques, 3e édit. t. II, p. 142. — [2] *Méditations métaphysiques et correspondance de N. Malebranche avec D. de Mairan, publiées, pour la première fois, sur les manuscrits originaux*, Paris, 1841. Voyez le Journal des Savants, 1842, août et décembre. — [3] *Journal des Savants*, 1841, janvier, février, et 1843, mars, avril, mai, juin. Voyez aussi *Œuvres philosophiques du P. André, de la compagnie de Jésus, avec une introduction sur sa vie et ses ouvrages, tirée de sa correspondance inédite*, dans la Bibliothèque philosophique publiée par le libraire Charpentier. — [4] Voyez *Œuvres philosophiques d'André*, introduction, 1re partie, p. XXXII et XLII. Il est question de plus de cinq cent cinquante personnes qui auraient écrit à Malebranche. — [5] Cet ouvrage de Feder a un second titre latin : *Commercii epistolici Leibnitiani nondum vulgati selecta specimina*, edidit

la bibliothèque de Hanovre conserve en manuscrit toute une correspondance de Leibnitz et de Malebranche, et il en donne un échantillon[1], bien fait pour exciter notre curiosité. Pour la satisfaire, nous nous sommes adressé, il y a quelques années, à M. Pertz, si connu par sa savante collection des *Monumenta Germaniæ historica*, et qui était alors à la tête de la bibliothèque de Hanovre. Grâce à son obligeante intervention, nous possédons une copie authentique[2] de cette précieuse correspondance.

Elle se compose de dix lettres de Leibnitz et de six de Malebranche. Elle remonte jusqu'au temps du séjour de Leibnitz à Paris, et se prolonge jusqu'à la mort de Malebranche. Plusieurs de ces lettres sont étendues, d'autres sont assez courtes. Toutes sortes de sujets y sont traités ou passés en revue, et on y trouve perpétuellement cités les noms de beaucoup d'hommes célèbres de cette grande époque.

Leibnitz vint à Paris dans l'année 1672, et, à l'exception d'une course assez peu longue qu'il fit en Angleterre, il y demeura jusqu'à la fin de l'année 1675. Il y était arrivé avec des notions générales sur toutes choses, une curiosité immense et une passion de la gloire servies par le plus admirable génie, dont le trait distinctif était une promptitude et une pénétration infinies. Nous avons le droit de dire que c'est à Paris qu'il se forma. Il n'y fut d'abord qu'un jeune homme d'une grande espérance; il en sortit presque achevé. Il avait été envoyé avec une mission diplomatique secrète pour un dessein de la plus haute portée[3], sur lequel il conféra avec M. de Pompone. Il eut la bonne fortune de rencontrer à Paris Huyghens, qui le tourna du côté des mathématiques[4]. Avec Arnauld, il s'enfonça dans le plus épais des questions théologiques qui occupaient alors tous les grands esprits[5]. Son éru-

notulisque passim illustravit J. G. H. Feder, Hannoveræ, 1805. — [1] Une lettre de Leibnitz à Malebranche, et la réponse de celui-ci. — [2] Nous la devons à la main exacte de M. Sextro, employé à la bibliothèque de Hanovre. — [3] Voyez l'excellent mémoire de M. Guhrauer, *sur le projet d'expédition en Égypte par Leibnitz*, dans les Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, *Savants étrangers*, t. I, p. 679. — [4] Ludovici, *Historie der Leibnitzischen philosophie*, p. 66, et *Act. erudit.* jun. 1691 : « Eram ego hospes plane in interiore geometria, quum Lutetiæ Parisiorum, anno 1672, Christiani Hugenii notitiam nactus sum, cui viro, post Galilæum et Cartesium, et has litteras publice et me in ipsis privatum plurimum debere agnosco. Hujus quum legerem librum De horologio oscillatorio, adjungeremque Dettunvillæi (id est Pascalii) epistolas, et Gregorii a S. Vincentio opus, subito lucem hausi, » etc. — [5] Ludovici ne parle point des relations de Leibnitz avec Arnauld. M. Guhrauer, dans sa Biographie de Leibnitz en allemand, 2 vol. in-12, Breslau, en dit quelques mots, t. I, p. 117 et 118, et surtout dans les notes. Notre correspondance nous fournira, à cet égard, des renseignements certains, que

dition et sa critique philologique furent si fort goûtées de Huet, que celui-ci le chargea de l'édition de Martian-Capella, pour la collection de classiques latins *ad usum Delphini*[1]. Il n'était pas possible que, dans la patrie de Descartes, Leibnitz ne s'occupât pas sérieusement de philosophie. Or, à cette époque, le philosophe qui était en scène était le P. Malebranche. La Recherche de la vérité avait paru en 1674, c'est-à-dire pendant le séjour même de Leibnitz à Paris. Malebranche était, de plus, un habile géomètre; il était de l'Académie des sciences, auprès de laquelle Leibnitz passait sa vie[2]. Ils se connurent donc nécessairement, et pourtant aucun des historiens de Leibnitz, ni Ludovici, ni le mieux informé, M. Guhrauer, ne disent un seul mot des relations des deux philosophes. Elles paraissent aujourd'hui dans la correspondance qui est le sujet de cet article, et c'est le premier renseignement que nous lui devons. Ils se visitaient et conféraient ensemble sur les matières de leurs communes études. Nous possédons ici trois lettres qui nous mettent dans le secret de leurs doctes entretiens.

Ils avaient eu une conversation assez vive sur un point délicat, et qui touchait à la racine même de leurs systèmes. Leibnitz avait fait des objections que Malebranche n'avait pu résoudre. De retour chez lui, à l'hôtel de Saint-Quentin[3], comme nous l'apprenons par le billet de Malebranche, Leibnitz prend la plume, et, dans une lettre très-polie, mais très-solide, il essaie d'amener son antagoniste à une discussion réglée; il le presse, il le serre dans des raisonnements syllogistiques, présentés avec l'appareil de la géométrie. Malebranche, à la fois obstiné et timide comme les solitaires, et toujours évasif, répond à Leibnitz qu'il y a encore plus de difficulté à s'entendre par écrit qu'en conversation, précisément comme, trente ans plus tard, il se conduisit à l'égard de Mairan. Ajoutons que ce même Malebranche, en 1679, dans la célèbre conférence tenue entre Arnauld et lui chez le marquis de Roucy[4], sur la question de la grâce, en appela à une polémique écrite, et qu'il se re-

nous devrons à Leibnitz lui-même. — [1] Ludovici, p. 67; M. Guhrauer, p. 155 et suiv. Leibnitz adressa à Huet, à Saint-Germain, une partie de ce travail; mais la chose n'alla pas plus loin. — [2] Ludovici dit que Leibnitz fut nommé, en 1675, premier associé étranger de l'Académie des sciences. C'est une erreur. Fontenelle, qui était à même de bien savoir la chose, affirme, dans son Éloge de Leibnitz, qu'en 1699 il fut mis à la tête des associés étrangers. Enfin, j'ai publié la lettre de remercîments de Leibnitz à l'Académie pour sa nomination. Or cette lettre est datée de Hanovre, 8 février 1700. *Fragments philosophiques*, 3e édit. t. II, p. 337. — [3] L'hôtel de Saint-Quentin était rue Garancière, près le Luxembourg. — [4] *Œuvres philosophiques d'André*, introduction, p. XXIV et XXX, et l'article *Malebranche* par le P. Tabaraud, dans la Biographie universelle.

fusa constamment à toute discussion de vive voix avec Bossuet[1]. Ici, avec Leibnitz, il se tire d'affaire au meilleur marché possible. Leibnitz, comme Mairan, témoigne à son illustre adversaire la plus profonde déférence, mais il insiste et reproduit ses objections avec force. Malebranche ne répondit pas, et la dispute en resta là.

La question agitée était la nature même de la matière. Pour Descartes, l'étendue est l'attribut fondamental de la matière. Leibnitz rejette cette théorie; et il combat ces deux propositions que Malebranche avait avancées dans la conversation, à savoir que deux choses distinctes sont séparables, et que deux choses étendues séparables sont mobiles. C'est le sujet d'une première lettre qui n'est pas datée, non plus que les deux suivantes : car nos deux philosophes, demeurant dans la même ville et se voyant très-fréquemment, ne prennent pas la peine de dater leurs billets. Il faut aussi remarquer que nous n'avons ici que les minutes de Leibnitz, les lettres mêmes que reçut Malebranche étant restées entre ses mains, ainsi que l'atteste la note du P. André. Il y a, dans cette lettre et dans la suivante, quelques mots qui sentent un peu leur étranger, par exemple l'*élongabilité*, pour puissance de s'éloigner, les *réquisits*, pour les *requisita*, comme on dit *postulats* pour *postulata*. Malebranche, par une politesse aimable, répète ce terme de *réquisits*.

« Mon révérend père,

« En retournant chez moi, j'ai médité sur ce que nous avions dit de part et d'autre. Il est très-vrai, comme vous l'avez bien reconnu, qu'on ne saurait faire assez de réflexion sur toutes les choses pendant la chaleur de la conversation, à moins que de s'assujettir à des lois rigoureuses, ce qui serait trop ennuyeux. Mais il est bien plus commode d'observer ces lois sur le papier. Je l'ai voulu essayer.

« Nous étions sur cette question si agitée, savoir si l'espace est réellement distinct de la matière, s'il y peut avoir (*sic*) un vuide, ou si plutôt tout ce qui est étendu est matière. Vous souteniez le dernier, savoir que l'essence de la matière consiste dans l'étendue seulement. Et, pour prouver que ce vuide prétendu ne serait qu'une portion de la matière, vous me fîtes remarquer que ce vuide a des parties réellement distinctes : par exemple un vase tout vuide, séparé en deux par un corps qui le coupe. Or tout ce qui est réellement distinct d'un autre en est séparable, à ce que vous disiez. Donc les parties de ce vuide sont séparables; donc elles sont mobiles; donc ce vuide prétendu est une

[1] Voyez ce même article du P. Tabaraud.

portion de la matière. Ou, pour parler un peu plus formellement, et par propositions :

« 1. Le vuide (celui du vase susdit, par exemple) a des parties réellement distinctes ;

« 2. Deux choses réellement distinctes sont séparables ;

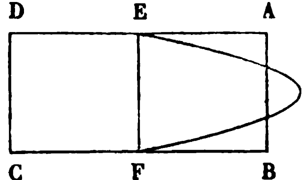
« 3. Deux choses étendues séparables sont mobiles ;

« 4. Tout ce qui a des parties mobiles est matière ;

« 5. Donc le vuide prétendu proposé est matière.

« Dans ce raisonnement je suis obligé de demander la preuve de deux propositions, savoir de la seconde et de la troisième. Je vous avais déjà contesté la seconde, mais à présent je vois que la troisième n'est pas sans difficulté, et je commencerai par elle.

« Je demande donc qu'on prouve que deux choses étendues séparables sont mobiles, ou peuvent changer de distance. Je n'aurais pas besoin de donner la raison qui me fait douter, car, en matière de démonstration, on a toujours raison de douter d'une proposition qui n'est pas prouvée. Je le fais pourtant pour vous mieux faire entendre ma pensée.



« Soit l'espace vuide ABCD séparé en deux parties par le corps EF, je dis que l'espace ABFE est séparable de l'espace EFCD, sans mouvement, ou sans s'éloigner de lui, savoir par la destruction de l'un sans la destruction de l'autre. Car, supposant que le vase du côté droit soit courbé, ou que le parallélogramme ABFE soit changé en figure courbe EGFE, je dis qu'une partie de l'espace entier ABCD, savoir DEFC, reste, et que l'autre, savoir ABFE, est détruite, et changée en EGFE. Et il ne faut pas dire que le premier espace ABFE reste encore, quoiqu'il ne soit plus désigné par aucun corps ; parce que je crois devoir soutenir que les parties dans le continu n'existent qu'autant qu'elles sont déterminées effectivement par la matière ou par le mouvement. Donc je conclus que les parties de l'espace peuvent être séparées quoique sans éloignement, puisque l'un de ces deux lieux vuides rectilignes a fait place à un lieu vuide curviligne. Mais je ne prétends pas vous préjuger par là, en cas que vous puissiez prouver par une raison à part que l'élongabilité ou mobilité d'une étendue est une suite de la séparabilité, quoique l'éloignement, comme je viens de prouver, ne soit pas une suite de la séparation.

« Voilà pourquoi je demande la preuve de la *troisième proposition*. Je viens maintenant à la *seconde*, savoir que deux choses réellement

distinctes sont séparables. Votre preuve, ce me semble, se réduisait à ceci:

« 1. Deux choses réellement distinctes peuvent être entendues *parfaitement* l'une sans l'autre; j'ajoute ce mot *parfaitement*, parce que je le crois conforme à votre sentiment.

« 2. Deux choses intelligibles parfaitement l'une sans l'autre peuvent être l'une sans l'autre ou sont séparables.

« 3. Donc deux choses réellement distinctes sont séparables.

« J'ai bien médité là-dessus, et voici de quelle manière je demeure d'accord de la seconde proposition du prosyllogisme. Si *entendre parfaitement* une chose est entendre tous les réquisits suffisants à la constituer, alors j'avoue cette proposition, savoir : quand tous les réquisits suffisants à constituer une chose peuvent être entendus sans qu'on entende tous les réquisits suffisants à constituer l'autre, l'une peut être sans l'autre. Mais ainsi je n'accorde pas la première proposition de ce prosyllogisme, savoir, que, deux choses étant réellement distinctes, tous les réquisits de l'une peuvent être toujours entendus sans entendre tous les réquisits de l'autre.

« Néanmoins, si vous pouvez prouver vos propositions universellement, sans avoir égard à ma distinction, à la bonne heure.

« J'espère que vous jugerez, par ce que je viens de dire, que j'ai tâché de débarrasser la chose, que j'ai écrit ceci pour l'amour de la vérité, et que je ne suis peut-être pas tout à fait indigne d'instruction. Et je vous assure que vous ne me sauriez convaincre, sans tirer de moi un aveu sincère de votre avantage.

« Après cela, peut-être que vous me connaîtrez[1] pour philosophe, c'est-à-dire amateur de la vérité, avec autant de passion que je suis,

« Mon révérend père,

« Votre, etc.

« LEIBNIZ. »

Quelque opinion que l'on adopte sur les questions ici agitées, il était aisé de faire à Leibnitz des réponses solides et lumineuses ; et si Arnauld, ou même Régis et Rohault eussent été à la place de Malebranche, ils n'eussent pas été fort embarrassés. Lui semble tout déconcerté; il répond à peine, et le plus brièvement que la politesse le lui permet. Dans sa correspondance avec Mairan, on pouvait imputer la faiblesse

[1] La copie de M. Sextro porte : *reconnaissiez*.

de ses réponses à celle de l'âge; mais ici on est obligé de l'attribuer à la nature même de son esprit. Il faut en convenir : Malebranche n'excelle pas dans la dialectique; il est surtout admirable dans l'analyse, j'entends dans l'analyse de ses propres pensées, dans la méditation à la fois subtile et profonde. Il médite, il prie, ou il écrit pour le public. Hors de là, il se délassait par des jeux d'enfant et des conversations agréables[1]. La polémique par correspondance lui semblait une dépense inutile de force; et, après avoir rempli le plus tôt et le plus brièvement possible le devoir d'une stricte politesse, il se hâtait de revenir à ses chères et solitaires méditations. Il y a d'ailleurs, dans la lettre que nous allons donner, une phrase qui ne semble pas complète, et la négligence s'y fait partout sentir.

A MONSIEUR MONSIEUR DE LEIBNITZ, À L'HÔTEL DE SAINT-QUENTIN.

« Monsieur,

« Je crois qu'il y a encore bien plus de temps à perdre et de difficultés à vaincre dans les disputes par écrit que dans celles qui se terminent dans la conversation. Vous en voyez bien les raisons. Cependant, puisque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous souffrirez bien que je vous réponde.

« Vous niez deux propositions, dont voici la première : deux choses réellement distinctes sont séparables; et vous dites, sur la preuve de cette proposition, que, quoique deux choses soient réellement distinctes, tous les *réquisits* de l'une ne peuvent pas toujours être entendus sans les *réquisits* de l'autre. A quoi je vous réponds que cela n'est point vrai dans les êtres absolus, mais seulement dans les manières des êtres et dans toutes les choses qui consistent dans des rapports; car les êtres absolus n'ont point de *réquisits*, leur idée est simple. Vous pouvez penser à une partie d'étendue sans penser à une autre; mais, si deux parties d'étendue se joignent et que vous les vouliez séparer, alors il faut penser à une autre étendue qui les sépare. Ce *réquisit* est conçu nécessairement; mais on voit clairement qu'il est aussi possible que les autres parties d'étendue qu'on concevait jointes soient séparées[2]. On n'y conçoit point de contradiction, si ce n'est que l'on suppose ce qui est en question, que l'étendue est immobile.

[1] Voyez l'Éloge de Malebranche par Fontenelle. — [2] Nous avons ajouté ces deux mots : *soient séparées*, qui manquent dans la copie, et sans lesquels la phrase est incomplète et n'a pas de sens.

« La seconde proposition que vous niez est celle-ci : deux choses étendues séparables sont mobiles. Cela me paraît évident. Car, si l'on conçoit que l'étendue qui sépare deux parties d'étendue croisse ou augmente incessamment, les deux parties d'étendue s'éloigneront sans cesse, et par conséquent elles seront en mouvement. Et je ne vois pas que, si l'on peut mettre l'étendue d'un pouce entre deux parties d'étendue, on ne puisse mettre un pied, une toise, etc. Au reste, je tombe d'accord que les parties de l'étendue sont séparables, en ce que l'une peut être détruite sans l'autre, mais cela n'empêche pas que l'une ne puisse s'éloigner de l'autre; si ce n'est que l'on veuille toujours se représenter l'étendue comme immobile, c'est-à-dire supposer ce qui est en question.

« Voilà, Monsieur, ce qu'il est nécessaire que je réponde pour satisfaire à votre lettre. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'espère, en vous rendant les civilités que je vous dois depuis si longtemps, vous répondre plus clairement et plus agréablement sur les difficultés que vous me ferez l'honneur de me proposer.

« Je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« MALEBRANCHE. »

Leibnitz est peu satisfait de cette courte lettre; et, comme je l'ai déjà dit, il renouvelle sa polémique, avec une politesse extrême, mais avec une force toujours croissante, sans pourtant qu'il arrive lui-même à aucune démonstration certaine. Il est curieux de l'entendre, pour justifier sa nouvelle lettre et ses nouvelles objections, s'excuser sur la pesanteur de son esprit, qui ne lui permettrait pas de suivre Malebranche dans la rapidité de la conversation, en appeler à son indulgence et presque à sa charité.

« Mon révérend père,

« Je conçois fort bien que ceux qui ont la facilité de comprendre et de s'énoncer trouvent plus de plaisir dans les conversations que dans les disputes par écrit; mais ceux qui sont aussi pesants que moi ne peuvent pas les suivre, car ils se trouvent arrêtés partout, au lieu que les écrits leur laissent le loisir de méditer. Cela étant, il est conforme à l'équité, et même à la charité, que ceux qui sont plus parfaits aient quelque condescendance pour les faibles. Je vois que vous en avez assez

pour moi, et que c'est peut-être la seule raison qui vous peut avoir engagé à me répondre; je vous en suis obligé, et vous supplie seulement de ne pas regretter quelques heures que vous pourrez encore employer à achever de m'instruire de la manière que vous avez commencé.

« Il y a deux questions, l'une, si la *séparabilité* est une suite de la distinction réelle; l'autre, si la *mobilité* est une suite de la *séparabilité*. Vous affirmez l'une et l'autre, et vous entreprenez de le prouver. J'avais trouvé que votre preuve suppose que deux choses réellement distinctes peuvent toujours être parfaitement entendues l'une sans l'autre; je vous avais prié dans ma lettre de le prouver de la manière que je le niais, savoir que tous les réquisits de l'une peuvent toujours être entendus sans qu'on entende tous les réquisits de l'autre. Vous distinguez dans votre réponse entre les êtres absolus et respectifs; vous dites que les êtres absolus n'ont point de réquisits : or les choses dont il s'agit, savoir deux parties de l'espace, sont des êtres absolus; donc, puisqu'ils n'ont point de réquisits, il sera vrai que l'une pourra être parfaitement entendue sans qu'on entende parfaitement l'autre; ou que tous les réquisitis que l'une peut avoir, puisqu'elle n'en a point, seront entendus sans qu'on entende tous les réquisitis de l'autre, puisque l'autre n'en a point non plus. C'est très-bien distingué. Mais il vous reste à prouver que deux êtres, tels que sont les parties de l'espace, n'ont point de réquisits. Chez moi, tout ce qui peut être produit a des réquisits hors de lui, savoir ceux qui ont concouru à sa production. Or les parties de l'espace sont produites par le mouvement du corps qui coupe, donc elles ont des réquisits. Vous entreprenez pourtant de prouver le contraire, et cela ainsi :

« Les parties de l'étendue ne sont pas des manières d'être, ou êtres respectifs, mais des êtres absolus;

« Les êtres absolus ont une idée simple;

« Les choses dont l'idée est simple n'ont point de réquisits;

« Donc les parties de l'espace n'ont point de réquisits.

« De la manière que vous expliquez par ce raisonnement même ce que vous appellez *êtres absolus*, je suis obligé de ne pas accorder que les parties susdites sont des êtres absolus; il n'y aura même que Dieu et ses perfections ou attributs qui seront absolus en ce sens-là.

« Vous insérez quelques raisonnements à part; vous dites qu'on peut penser à une partie d'une étendue sans penser à toutes les autres. Je réponds qu'autre chose est y penser, et autre chose est l'entendre parfaitement, ou entendre tous les réquisits, quand il y en a.

« Au reste, je suis toujours en droit de supposer qu'il n'est pas né-

cessaire que toute étendue soit mobile, jusqu'à ce qu'on le prouve : et celui qui répond à une preuve peut toujours supposer ce qui est en question, tandis qu'on ne prouve point l'impossibilité de sa supposition.

« Cela me doit servir aussi pour répondre à ce que vous dites au second article, savoir : *que la mobilité est une suite de la séparabilité.* Votre preuve est :

« Ce qui sépare deux choses étendues est entre deux;

« Ce qui est entre deux choses peut être conçu augmenter de grandeur;

« Ce qui est entre deux choses, augmentant de grandeur, augmente leur distance;

« Ce qui augmente la distance de deux choses les met en mouvement;

« Donc, ce qui sépare deux choses étendues les met en mouvement.

« Je réponds en niant la première proposition de ce raisonnement, savoir : que ce qui sépare deux choses étendues se met toujours entre elles, puisque j'ai déjà déclaré, dans la première lettre, que j'appelle *séparation* non-seulement l'éloignement, mais encore la destruction d'une chose sans l'autre : et j'ai fait voir par un exemple comment il y a une séparation sans éloignement.

« Vous avez prévu que je ferais cette réponse, et vous dites incontinent après : « Je tombe d'accord que les parties de l'étendue sont séparables, en ce que l'une peut être détruite sans l'autre; mais *cela n'empêche pas* que l'une ne puisse s'éloigner de l'autre; si ce n'est qu'on veuille toujours se représenter l'étendue comme immobile, c'est-à-dire supposer ce qui est en question. »

« Mais vous vous pouvez souvenir que j'ai dit en termes exprès, dans ma première lettre, que ce que je disais *n'empêche pas* ce que vous dites, pourvu que vous le prouviez ; et j'ai protesté qu'en faisant voir qu'il y a une séparation sans éloignement, je ne veux pas vous préjuger, en cas que vous puissiez prouver qu'il n'y a point de séparabilité sans élongabilité. Mais je m'attendais à cette preuve, et je croyais pouvoir cependant supposer ce qui est en question.

« Je suis assuré que vous jugerez vous-même qu'il faut encore quelque chose pour faire concevoir clairement la nécessité de la mobilité de tout ce qui est étendu; et je souhaite que vous m'en fassiez part, si vous avez en main quelque chose qui puisse satisfaire. Je reconnais qu'il est souvent difficile d'énoncer nos pensées, et de faire sentir aux autres ce qui nous paraît convaincant; mais je tiens aussi que c'est

alors que nous avons une démonstration achevée, quand nous sommes en état de l'énoncer d'une manière incontestable à l'égard de tout homme qui voudra prendre le soin de l'examiner de point en point.

« Enfin, pour vous rendre justice, vous pourriez avoir raison de désirer qu'un adversaire vous prouvât lui-même qu'il y a quelque étendue immobile, si vous aviez affaire à un adversaire : mais vous n'en trouverez point en moi, qui suis en humeur d'apprendre, et non pas en état d'enseigner. Vous pouvez ajouter qu'au moins la présomption est que tout ce qui est étendu est mobile, jusqu'à ce qu'on prouve qu'il y a quelque étendue immobile. Je réponds que je trouve en moi cette réponse contrebalancée par un certain penchant que tous les hommes ont de concevoir un espace distinct de la matière.

« Je suis,

« Mon révérend père,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LEIBNIZ. »

Ainsi, de son propre aveu, la conclusion de Leibnitz n'est pas très-arrêtée, et toute cette polémique n'aboutit point. Les arguments se croisent, sans que la pensée de l'un et de l'autre adversaire en soit éclairée et fortifiée. Leibnitz ne fait pas même connaître la théorie de laquelle il part et à laquelle il tend. Il n'en est pas ainsi de la dernière polémique qu'il soutint, vers la fin de sa vie, sur le même sujet, contre Newton et Clarke. Là il s'explique clairement. Pour lui l'espace n'est qu'une relation et le corps un assemblage de forces. Ce système, vrai ou faux, ainsi que le système contraire, à savoir que l'étendue ou la divisibilité est l'attribut essentiel de la matière et que l'espace est réellement distinct de la matière, exposés et défendus avec netteté et fermeté, soutiennent et élèvent la discussion et donnent constamment un objet grand et déterminé à la dialectique et à l'érudition des deux célèbres adversaires. Les trois lettres que nous venons de publier, et qui ont été écrites de 1672 à 1675, sont comme le prélude et en quelque sorte la première escarmouche du sérieux combat qui eut lieu en 1715 et 1716[1].

[1] Clarke a recueilli lui-même toutes les pièces de cette polémique sous le titre suivant : *A collection of papers wich passed between the late learned Mr Leibnitz and Dr Clarke in the years 1715 and 1716, relating to the principles of natural philosophy and religion, with an appendix*, London, 1717, 1 vol. in-8°. Des Maizeaux en a donné la traduction dans le Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion na-

Leibnitz quitta Paris à la fin de l'année 1675 et passa au service de l'électeur de Hanovre en qualité de conseiller et de bibliothécaire. Quelques années après, dans les premiers jours de l'année 1679, il saisit une occasion de reprendre avec Malebranche une correspondance qui, sans être jamais très-fréquente, n'a plus été interrompue jusqu'à la mort de ce dernier. Elle diffère beaucoup de la première. Nous avons vu Leibnitz, moins sûr de ses forces ou de sa renommée, prendre et garder envers Malebranche le ton d'un admirateur et presque d'un écolier respectueux. Maintenant, en possession d'une situation meilleure et d'une réputation toujours croissante, sans jamais manquer aux égards qu'il doit à un homme tel que l'auteur de la Recherche de la vérité, il traite avec lui d'égal à égal, et même, peu à peu, il laisse paraître son incontestable supériorité.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

MANNERS AND CUSTOMS OF THE ANCIENT EGYPTIANS, etc., Mœurs et usages des anciens Égyptiens, contenant leur vie privée, leur gouvernement, leurs lois, arts, manufactures, religions et histoires; d'après les peintures, les sculptures et monuments qui existent encore, comparés aux récits des anciens auteurs, par sir Gardner Wilkinson. London, John Murray, 5 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE [1].

L'intention du savant auteur a été, comme nous l'avons dit, de réunir tous les éléments de la civilisation égyptienne, qui se tirent des monuments ainsi que des textes anciens, afin de les comparer entre eux et de les éclairer les uns par les autres. Il a donc passé en revue toutes les branches de cette civilisation sur lesquelles on peut obtenir quelque renseignement; et, de tout cela, il a tâché de former un tableau aussi complet et aussi fidèle qu'il est possible à présent de le faire.

Après le précis historique dont nous avons parlé, l'auteur entre en

turelle, l'histoire, les mathématiques, etc., par MM. Leibnitz, Clarke, Newton et autres auteurs célèbres, 2ᵉ édit. Amsterdam, 1740, 2 vol. in-12. — [1] Voir les deux précédents articles, dans les cahiers d'avril et de juin 1844.

matière par l'examen de la surface cultivable du pays, et de la population qui l'habitait autrefois.

Quant au premier point, il fait une observation importante et qui détruit un préjugé assez général : c'est que l'Égypte, bien loin de perdre avec le temps une partie de ses terres labourables, par l'effet de l'invasion des sables du désert, voit s'accroître de jour en jour l'étendue de la surface propre à la culture. La raison en est simple. Par suite de l'exhaussement progressif qu'amènent les dépôts annuels du fleuve, son niveau supérieur atteint, de siècle en siècle, un point plus élevé sur la lisière de sable de chaque côté, au pied des montagnes libyque et arabique, et va couvrir de son limon des parties de terrain qu'il n'atteignait pas dans les temps anciens. C'est ainsi que la plaine de Thèbes, au temps d'Aménophis III, environ dix-sept cents ans avant notre ère, n'avait guère que les deux tiers de sa largeur actuelle; aussi les deux colosses de la plaine, autour desquels le limon s'est accumulé jusqu'à la hauteur de deux mètres, sont établis sur le sol sablonneux qui alors s'étendait plus vers l'est, en se rapprochant du lit du fleuve. Rien de plus faux, en conséquence, que cette opinion générale sur l'envahissement des sables du désert qui menacent la prospérité et jusqu'à l'existence du pays.

Outre les villes et les villages que les anciens construisirent au milieu de la plaine cultivable, il en est beaucoup qu'ils ont établis sur la lisière du désert, à quelque distance du sol d'alluvion, afin de le ménager autant que possible, et aussi dans la vue d'encourager la culture de certaines parties, qui, n'étant pas atteintes par l'inondation, pouvaient être artificiellement arrosées au moyen de canaux ou des puits dont l'eau était élevée, par des procédés mécaniques, comme de nos jours. Des monceaux de décombres montrent, encore à présent, le site de ces villes ou villages; et, dans un petit nombre de cas, les restes de temples magnifiques attestent l'existence de grandes cités dans de pareilles situations : ainsi Abydos, Athribis, Tentyra, certaines parties de Memphis et d'Oxyrinchus étaient situées au bord du désert, sur le sol sablonneux; et la ville qui occupait le voisinage du Kasr-Kéroun, à l'extrémité occidentale du Fayoum, était placée assez loin de l'influence bienfaisante de l'inondation.

Lorsque des villes, des villages, étaient entourés de sables, l'attention constante des habitants empêchait qu'ils n'en fussent encombrés; mais, une fois abandonnés, ils ne tardaient pas à être envahis, et l'on voit encore les monuments à demi enterrés sous des flots de sable amenés par les vents. Il n'en faut pas induire, comme l'a fait Deluc, que l'Égypte

finira par disparaître sous les sables. Leur envahissement sera toujours limité à un très-petit nombre de points, comme à Behnésé (*Oxyrinchus*), à Khardassy, etc., ce qui est dû à la disposition particulière des vallées qui s'ouvrent dans la montagne libyque ; et il est plus que compensé par les effets de l'exhaussement successif qui, selon les observations de Girard, est d'environ $0^{m},12$ par siècle.

Il résulte de cette vue, contraire à l'opinion commune, que la quantité du sol cultivable, en Égypte, est, pour le moins, égale à ce qu'elle était dans l'antiquité, et que l'Égypte pourrait encore être aussi peuplée que dans l'antiquité, si les mêmes causes de prospérité, dues aux institutions et au mode de gouvernement, venaient à renaître.

Ceci conduit naturellement à rechercher quelle était la population du pays. Sir Gardner Wilkinson paraît n'avoir pas tiré de ces prémisses les conséquences qui doivent s'en déduire. Comme c'est un des points les plus curieux pour l'histoire, nous y insisterons quelques instants.

Laissant de côté tous les calculs exagérés de quelques modernes, l'auteur s'en tient au passage de Diodore de Sicile qui porte cette population à sept millions d'âmes. C'est aussi ce que nous avons fait dans un mémoire lu à l'Académie en 1821, dont l'extrait se trouve dans le tome Ier, p. 7 et 8 de l'édition de Rollin publiée chez F. Didot (1821), où nous avons établi par divers calculs que cette population, entre sept et huit millions d'habitants, n'avait rien d'exagéré, et répondait à l'idée qu'on doit se faire des ressources d'une contrée si fertile[1].

Maintenant une question importante est celle-ci : Cette population était-elle beaucoup diminuée lors de la domination grecque et romaine? Ceux qui veulent que la conquête des Perses ait amené pour l'Égypte un système d'oppression qui a porté, comme le dit sir G. Wilkinson, *un coup mortel* aux institutions et aux arts de ce pays, ne balancent pas à croire qu'à l'époque ptolémaïque cette population avait dû singulièrement déchoir.

Notre auteur s'attache donc à la leçon de Diodore, d'où il résulte que, du temps de l'historien, la population de l'Égypte était réduite de plus de moitié. « On dit qu'autrefois toute la population montait à environ sept cents myriades, et que, de nos jours, elle n'est pas moindre de *trois cents*[2]. »

Mais ce mot de *τριακοσίων* a été introduit là sans raison par quelque

[1] La section de ce mémoire relative à la population de Thèbes a été textuellement imprimée dans les Éclaircissements historiques sur Rollin, p. 27-41, Paris, 1825. — [2] Τοῦ δὲ *σύμπαντος λαοῦ τὸ μὲν παλαιὸν φασὶ γεγονέναι περὶ ἑπτακοσίας μυριάδας, καὶ καθ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους* [*τριακοσίων*]. I, XXXI.

copiste, car il manque dans plusieurs manuscrits. Wessling le retranche, et tous les éditeurs l'ont mis depuis entre crochets, comme n'appartenant pas au texte original. Si l'on pouvait, à cet égard, conserver le moindre doute, il serait levé par ce que Diodore de Sicile ajoute au même endroit. Hérodote avait dit qu'au temps d'Amasis on comptait en Égypte 18,000 villes[1], ce qui est impossible, à moins qu'on ne prenne ici *πόλεις* pour des lieux habités quelconques; et, en effet, Diodore dit que, dans les temps anciens, il existait plus de 18,000 *tant villages que villes;* et qu'au temps de Ptolémée, fils de Lagus, on en comptait plus de 30,000, dont *le plus grand nombre a subsisté jusqu'à notre temps*[2]. Ce nombre doit comprendre, comme on l'a déjà reconnu, non-seulement l'Égypte, mais les diverses contrées soumises aux Ptolémées; puisque c'est le même, à peu près, que Théocrite[3] donne pour celui des villes contenues dans les contrées soumises à Ptolémée Philadelphe. Cette expression, *dont la multitude subsiste encore*, fait bien voir que, dans la pensée de Diodore, le nombre des lieux habités était presque aussi considérable que dans les temps anciens, ce qui ne se concevrait pas, s'il avait dit plus haut que la population était diminuée *de plus de moitié.* Le seul sens possible de la phrase de Diodore est donc : « On dit que, dans les temps anciens, la population totale de l'Égypte était de sept millions d'hommes, et qu'à présent elle n'est pas moindre. » Et, ce qui le prouve non moins clairement, c'est que l'historien Josèphe, qui connaissait si bien l'Égypte, dit qu'elle contenait, sous Vespasien, sept millions et demi d'habitants, sans compter Alexandrie. « Ce qui résulte, ajoute-t-il, des registres de capitation[4]. » Ainsi l'Égypte était aussi peuplée sous les Ptolémées que sous les pharaons, et elle l'était même un peu plus sous les Romains, dont l'excellente administration avait encore augmenté la prospérité du pays.

L'aspect même des lieux vient à l'appui de l'histoire. Tout annonce, en effet, que les diverses parties de l'Égypte étaient, à l'époque romaine, beaucoup plus peuplées qu'elles ne le sont de nos jours. Et, sans parler de l'Égypte propre, il suffit, pour s'en convaincre, de lire les descriptions modernes des *oasis*, et particulièrement de la grande, qui renferme tant de ruines considérables égyptiennes ou grecques, lesquelles sont, en grande partie, de l'époque romaine, même des temps chrétiens. On sait que la vaste *Nécropolis* de la métropole *Hibe*, près

[1] II, c. 177. — [2] Ἐπὶ δὲ Πτολεμαίου τοῦ Λάγου, πλείους τῶν τρισμυρίων ἠριθμήθησαν, ὧν τὸ πλῆθος διαμεμένηκεν ἕως τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων. Diod. Sic. I, XXXI. — [3] Trente-trois mille trois cent trente-trois. *Idyll.* XVII, 34. — [4] *Bell. Jud.* II, XVI, 4. Ὡς ἔνεστιν ἐκ τῆς καθ' ἑκάστην κεφαλῆς τεκμήρασθαι.

d'El-Khargeh, contient des tombeaux qui, par leurs dimensions et leur beauté, égalent, pour le moins, les plus grands de ceux qu'on trouve dans la campagne de Rome.

Tout se réunit donc pour établir que la prospérité de l'Égypte n'était que faiblement déchue sous les dominations étrangères et successives des Perses, des Grecs et des Romains; ce qui fait tomber ce préjugé (encore admis, comme on le voit, par un des archéologues les plus habiles et les plus exercés), que l'Égypte, sous le régime des Perses, n'était déjà plus que l'ombre d'elle-même. Il y a bien d'autres faits qui prouvent le contraire; mais je me borne à celui-ci, qui me semble le plus important.

Après quelques observations sur le peu qu'on sait des revenus et du commerce de l'ancienne Égypte, sir G. Wilkinson parle des richesses qu'elle possédait, attestées par des textes de l'Écriture, par une foule de bas-reliefs, et par la multitude d'objets précieux qu'on y découvre chaque jour. Le gisement des mines d'or d'où les Égyptiens ont pu tirer de grandes ressources est à présent bien déterminé. Elles étaient situées à environ dix journées au sud-est d'Edfou (Apollonopolis-Magna), dans les montagnes des Bischaris; elles ont été récemment visitées par MM. Linant et Bonami. L'or y gît dans des veines de quartz, au milieu de rocs qui bordent une vallée sauvage et inhospitalière. Mais la petite quantité que fournirait à présent le minerai, jointe à la difficulté de se procurer de l'eau, et d'autres obstacles locaux, empêcheront sans doute d'en reprendre l'exploitation. On sait qu'au temps d'Abou'lféda, elle couvrait à peine les dépenses; aussi n'a-t-elle pas été reprise depuis les califes. On ne sait, à vrai dire, si les anciens pharaons en ont jamais tiré de grandes ressources; et, malgré l'assertion d'Hécatée, que l'on extrayait annuellement de ces mines pour la somme fabuleuse de 533,333 talents d'argent, on a lieu de croire que la plus grande partie de l'or et de l'argent qu'on employait en Égypte était apportée par le commerce avec le midi de l'Afrique; et que ces métaux y arrivaient, alors comme aujourd'hui, sous la forme de ces anneaux qu'on voit souvent amoncelés dans les bas-reliefs qui représentent des scènes de conquête et de triomphes sur l'Éthiopie.

Dès une époque très-ancienne, le commerce avait amené en Égypte des marchandises venues de l'Inde et même de la Chine, témoins ces vases avec caractères chinois, trouvés dans des tombeaux à Thèbes, qui paraissent être d'une ancienne date.

L'auteur passe ensuite à l'examen de tout ce qui concerne les *castes* ou classes distinctes dans lesquelles était partagé le peuple égyptien. On

sait que leur nombre n'est pas le même dans les divers auteurs anciens. Il explique ces différences, comme on l'a fait avant lui, en disant que les uns ne parlent que des grandes castes, et les autres les subdivisent. Personne n'ignore non plus que ces divergences existent à l'égard des castes de l'Inde et par la même cause. Après quelques détails sur ce sujet, l'auteur recueille les divers textes et les monuments qui se rapportent à la condition des quatre principales castes, à savoir les prêtres, les guerriers, les agriculteurs et les artisans.

Après toutes les recherches qui ont été faites sur ce sujet, il est difficile de trouver dans les textes anciens quelque chose de neuf à dire. Ce n'est que sur les monuments qu'on peut recueillir soit quelques détails nouveaux, soit la confirmation des renseignements donnés par les anciens.

A l'égard de ces différents points, l'auteur fait un choix très-judicieux entre les résultats des recherches antérieures, auxquelles il ajoute des vues et des observations qui lui sont propres, puisées dans une connaissance approfondie des monuments. La manière dont les noms des rois sont quelquefois exprimés dans les bas-reliefs permet de conclure que la couronne, qui passait de père en fils, se transmettait, lorsqu'un roi ne laissait pas d'héritier, à son plus proche parent, ou bien à son gendre. Il paraît qu'à la mort de leur mari les reines pouvaient continuer de gouverner, et, pendant la minorité de leurs fils, faisaient office de régente; mais elles étaient contraintes de s'associer leurs fils ou leurs frères, usage qui se continua sous les Ptolémées, où nous voyons Cléopâtre, veuve d'Évergète II, forcée de s'associer ses deux fils Sôter II et Alexandre, et la fameuse Cléopâtre, fille d'Aulète, contrainte de faire asseoir sur le trône, à côté d'elle, d'abord ses deux frères, puis son fils Césarion. Si Manéthon fait mention des *reines*, et Hérodote de *Nitocris*, on ne trouve aucune reine dans les listes royales sculptées sur les monuments de Thèbes et d'Abydos.

Il ne paraît pas non plus que la monarchie fût élective, quoi qu'en ait dit Synésius. Il aura généralisé soit le cas particulier relatif à Psammitichus, soit l'usurpation de quelque chef puissant, comme Amasis, ou d'un conquérant comme quelque prince Éthiopien, qui pouvaient encore faire valoir de certains droits fondés sur leur parenté avec la famille régnante. Ces rares exemples ne peuvent prévaloir contre l'accord des textes et des monuments.

Quant aux castes en particulier, sir Gardner recueille tout ce qui peut expliquer leur position sociale et leurs costumes.

A propos des prêtres, il s'occupe d'une question souvent agitée parmi

les savants, celle de savoir si les Égyptiens admettaient des femmes au sacerdoce. Hérodote soutient formellement le contraire. L'auteur, après plusieurs archéologues, prouve très-bien que l'assertion de cet historien ne doit pas être prise à la lettre. Plusieurs faits, appartenant soit aux temps pharaoniques, soit à l'époque grecque, démontrent que les femmes pouvaient être prêtresses. Mais il est vraisemblable, selon la remarque de M. Wilkinson, que l'assertion d'Hérodote ne concerne que les hautes fonctions du sacerdoce, auxquelles les femmes, même les reines, n'étaient jamais admises.

Dans ce qu'il dit du costume des prêtres, on remarque l'observation que ce costume variait avec les fonctions dont ces prêtres étaient chargés. Ainsi ceux qui faisaient certaines offrandes ou sacrifices aux dieux se montrent toujours vêtus d'une peau de léopard, que Plutarque a prise à tort pour une *nébride* ou peau de faon.

La multitude de scènes militaires représentées sur les monuments a permis à sir G. Wilkinson d'entrer dans des détails circonstanciés sur la caste militaire, sur les costumes des soldats et des officiers, la forme des armes et des machines de guerre, sur les troupes auxiliaires, les prisonniers des diverses nations. Les figures gravées sur bois, insérées dans le texte, étaient à peu près toutes connues; mais elles se trouvent ici pour la première fois réunies pour éclaircir chaque usage. Cette réunion donne lieu à plusieurs rapprochements fort curieux. Par exemple, l'auteur remarque que le bouclier égyptien a très-souvent cette forme, qui est constamment celle des tablettes funéraires qu'on trouve dans les tombeaux; et il émet la conjecture qu'il était peut-être d'usage de faire du bouclier un monument en l'honneur des soldats morts au service. Ces boucliers sont tous de petite dimension. Il en est cependant d'une grandeur considérable, ayant cette forme, terminés, à la partie supérieure, par une espèce d'ogive. Ces derniers couvrent entièrement le corps du guerrier, comme ceux qu'on trouve sur quelques monuments grecs, répondant à la description de Virgile[1] et de Tyrtée[2]. M. Wilkinson n'en cite pourtant qu'un exemple tiré d'un ancien tombeau à Lycopolis (Syout).

A propos des armes, il parle du *coutelas* recourbé, espèce de *ensis falcatus;* il dit qu'on l'appelait en égyptien *schopsh*, ce qui rappelle le *κοπίς* des Grecs; et il en conclut que les Grecs d'Argos, originaires

[1] « Clypeique sub orbe teguntur. » *Æneid.* II, 227. — [2] *Eleg.* VIII, 23 (Schneidew.).

d'Égypte, avaient tiré de ce pays et l'ustensile et le nom qui le désignait. L'auteur revient, à diverses reprises, sur cette *origine égyptienne* de certains usages grecs, dont la transmission est due, selon lui, aux colonies d'Inachus, de Cécrops et de Danaüs. Nous pensons que ces origines sont aussi chimériques que ces colonies elles-mêmes, dont les anciens Grecs n'entendirent jamais parler, et qui ont été inventées à une époque récente; opinion avancée par H. Voss et K. O. Müller, et qu'on peut corroborer par de bonnes raisons. Quant à nous, nous sommes d'avis que les Grecs n'ont presque rien tiré d'Égypte avant le règne de Psammitichus. Quoi qu'il en soit, dans le cas particulier dont il s'agit, il est d'autant moins nécessaire de recourir à l'étymologie égyptienne, que *κοπίς*, *couteau* ou *poignard*, a la même origine que *κόπτειν*, *couper*.

LETRONNE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Fauriel, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort a Paris le 15 juillet.

A ses funérailles, qui ont eu lieu le 16 mai, M. Guigniaut, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et M. Leclerc, au nom de la faculté des lettres, ont prononcé des discours dont nous allons extraire quelques détails sur la vie et les écrits de ce savant académicien : « La vie de M. Fauriel, a dit M. Guigniaut, s'esté coulée presque entière entre l'amitié et la science..... Né, vers 1776, à Saint-Barthélemy-le-Plain, en Vivarais, il fut pourtant mêlé, dès sa première jeunesse, aux agitations et même aux affaires de la grande époque qui s'ouvrit bientôt. Il terminait à peine ses études commencées dans la maison de l'Oratoire, à Tournon, continuées dans celle de Lyon, lorsqu'il se vit appelé, ainsi que tant d'autres, à la défense de l'indépendance nationale. Il servit avec honneur dans l'armée des Pyrénées orientales commandée par Dugommier. Arrivé à Paris, sous le Directoire, le jeune officier, ancien élève des oratoriens, y rencontra un des derniers professeurs de l'ordre, parvenu à une haute fortune politique, fut goûté de lui, et prit place dans le cabinet de Fouché, ministre de la police générale. Mais ni les sédu-

tions du pouvoir, ni la perspective d'un avenir brillant, ne prévalurent dans cette âme, aussi ferme que modérée, sur la passion de la liberté qu'il croyait compatible avec l'ordre, et qu'il voyait s'éclipser sitôt devant la gloire militaire. A l'avénement de l'empire, M. Fauriel n'hésita pas à donner sa démission des fonctions administratives qu'il remplissait, et se voua désormais sans retour au culte des lettres. Nous le voyons dès lors en relation avec quelques-uns des esprits les plus élevés et les plus indépendants de l'époque, avec Cabanis, avec de Tracy, avec une femme digne de son nom et de telles amitiés, Mme de Condorcet, avec toute la célèbre société d'Auteuil, se livrant avec ardeur à la philosophie, et déjà réclamant pour elle les droits imprescriptibles de l'antiquité, les droits plus nouveaux et plus contestés de la pensée allemande. Un monument est demeuré de ces premiers temps de sa vie littéraire, qui prouve tout à la fois la forte direction de ses études philosophiques, et l'influence qu'il exerçait, par l'étendue de ses idées et par l'impartialité de son jugement, sur les maîtres mêmes de la science. C'est la fameuse lettre sur les causes premières que Cabanis adressa à M. Fauriel à l'occasion de l'histoire du stoïcisme que le jeune sage se proposait d'écrire..... Vers le même temps, M. Fauriel, lié avec Mme de Staël et Benjamin Constant, mis par eux en rapport avec les frères Schlegel, avec Guillaume et Alexandre de Humboldt, se tournait de plus en plus vers la critique, mais pour en élargir aussi le point de vue par de savantes et neuves comparaisons. Il étudiait les littératures par les langues, les langues et les littératures à la fois par leurs origines..... L'un des premiers, chez nous, M. Fauriel posséda le sanscrit; il en déchiffra les monuments littéraires, et nul doute que, s'il s'y fût adonné plus exclusivement, aussi bien qu'à l'arabe, qu'il apprit et cultiva plus tard, il ne fût devenu l'un de nos plus grands orientalistes; mais les applications esthétiques ou historiques..... étaient avant tout le besoin de cet esprit éminemment français en même temps qu'universel. Voilà pourquoi M. Fauriel ne fit de la philologie qu'un moyen quand on pouvait croire qu'il l'avait prise comme un but. En 1810..... il publiait sa traduction de la Parthénéide de son ami Baggesus, allégorie fantastique et un peu bizarre, dont la valeur est singulièrement rehaussée par les Réflexions préliminaires, sur l'idylle en général, vrai chef-d'œuvre de critique littéraire, dont il l'accompagna. Dès lors aussi il avait conçu le plan d'une œuvre bien plus grande, qui fut vraiment l'œuvre de sa vie... je veux parler de cette Histoire du Midi de la France, dont les recherches le jetèrent d'abord dans l'étude des poésies provençales, où il fit de tels progrès, où il découvrit, avec tant de sagacité, tant de profondeur, les lois du langage, celles de la versification, celles du double enchaînement des idées et des formes, qu'un de nos plus savants confrères, qui a fait de ces travaux son plus beau titre de gloire, M. Raynouard, n'hésitait pas à le proclamer son maître. Il se délassait de ces graves et difficiles études par de fréquents retours aux muses contemporaines ou aux muses primitives..... C'est ainsi qu'il nous donnait, en 1823, la traduction des deux tragédies de Manzoni, le Comte de Carmagnola et Adelghis... Et, l'année suivante,... les Chants populaires de la Grèce moderne... qui commencèrent à jeter sur son nom un éclat qu'il n'avait ni prévu ni ambitionné... La révolution de juillet put seule le tirer de sa retraite... Ce fut grande peine à M. Guizot, à M. de Broglie, à M. Villemain, à M. Cousin, de lui faire accepter une chaire de littérature étrangère créée tout exprès pour lui à la Faculté des lettres de Paris... Je m'étonnerais qu'avec tant de travaux, tant de titres de tout genre, notre Académie ait été six années encore à lui ouvrir ses portes, s'il n'eût préféré lui-même s'y faire précéder d'une des parties de sa grande trilogie historique, de l'Histoire de la

Gaules méridionales sous la domination des conquérants germains, qui est à elle seule un grand livre, quoiqu'elle ne fût, dans le plan de son auteur, qu'une introduction à l'Histoire du Midi de la France, œuvre colossale poursuivie pendant trente années avec une persévérance si rare, et, nous l'espérons bien, achevée... M. Fauriel, devenu l'un des conservateurs adjoints des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, tira parti de cette nouvelle position pour enrichir notre collection nationale des documents inédits pour servir à l'histoire de France, de la curieuse Histoire de la croisade contre les hérétiques Albigeois, écrite en vers provençaux par un poète contemporain... » M. Leclerc a plus particulièrement rappelé les services rendus à l'enseignement public par M. Fauriel comme professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres, et sa coopération à l'Histoire littéraire de la France, au sein de l'Académie des inscriptions. Il a cité surtout sa notice sur Brunetto Latini, « morceau d'un goût exquis, vrai chef-d'œuvre regardé dès à présent comme un modèle de jugement et d'élégance. » « Je me hâte, a-t-il dit en terminant, d'informer les admirateurs et les amis de M. Fauriel que, dans le vingt et unième volume de l'Histoire littéraire, ils trouveront encore un grand nombre de morceaux, principalement sur la littérature provençale, qui feront revivre pour eux les vues profondes, la verve, la grâce, de celui qu'ils ont aimé. »

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Athénée des arts, dans sa séance publique de mai 1845, décernera une médaille d'or de 300 francs à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur ce sujet : *Mission du poëte au XIXe siècle.* Les pièces devront être adressées au secrétariat général de l'Athénée des arts, à l'hôtel de ville, avant le 1er avril 1845, terme de rigueur.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Louis et Charles, ducs d'Orléans; leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle; d'après les documents originaux et les peintures des manuscrits; par Aimé Champollion-Figeac. Paris, imprimerie de Crapelet, au comptoir des imprimeurs unis. 1844, 2 volumes in-8°, ensemble de 516 pages avec 48 planches. — L'histoire des beaux-arts et de la littérature au XIVe et au XVe siècle est le but principal que s'est proposé l'auteur de cette publication; aussi y trouve-t-on un grand nombre de descriptions de peintures exécutées dans des châteaux royaux ou dans des chapelles, ainsi que de miniatures remarquables existant dans des manuscrits qui ont appartenu à ces deux princes de la maison d'Orléans-Valois. Le prix de ces travaux, les noms des artistes qui les exécutèrent, sont indiqués d'après les documents du temps. Ces descriptions, qui tirent d'une origine si authentique un intérêt véritable, nous font connaître de précieuses productions de la sculpture et de la ciselure, des statues de Charlemagne et du roi saint Louis, des vases dont

les reliefs sont des sujets tirés des événements de l'histoire de France ou des épisodes les plus connus de nos romans de chevalerie, des tableaux en or à personnages *d'enlevure*, représentant des scènes religieuses ou historiques; et ce sont là autant de monuments propres à constater l'état des arts à ces deux époques de leur renaissance. Les tapisseries, les émaux, les vitraux, les étoffes d'or et de soie, sur lesquels étaient figurés des sujets gracieux ou symboliques, ont aussi leur part dans cette histoire des arts en France au moyen âge. La littérature contemporaine des deux princes est considérée par rapport à l'influence réelle qu'ils exercèrent sur son perfectionnement par la protection et les encouragements qu'ils accordèrent aux littérateurs, et bien plus encore par leurs propres ouvrages. Les poésies pleines de grâce et d'enjouement qui nous restent d'eux ont attiré, à juste titre, toute l'attention de leur historien. Des documents inédits concernant les représentations théâtrales, la poésie et la musique composées pour les joueurs de personnages; des usages singuliers, comme les évêques et les fêtes des fous, les cours d'amour, la fête Notre-Dame des Amants, complètent ce tableau de la littérature et des mœurs du XIVe et du XVe siècle. L'histoire politique y trouvera aussi des renseignements nouveaux, et particulièrement le récit des négociations tentées par Charles VI pour obtenir la création d'un royaume en Italie en faveur du duc Louis d'Orléans son frère. Cet ouvrage recommandable, dédié à M. le duc de Nemours, est orné de 48 planches qui contiennent plus de 200 sujets tirés de peintures de manuscrits, et représentant des objets d'art, de la musique, des scènes théâtrales, des costumes, des usages bizarres, des caricatures de divers genres, en un mot, tout ce qui a paru propre à caractériser les mœurs et les idées de ces deux époques mémorables.

Études sur l'Histoire universelle de Bossuet, considérée comme le résumé du génie, du caractère et des doctrines de ce grand homme, par Félix Morel, professeur de rhétorique. Niort, imprimerie de Morisset; Paris, librairie de Hivert; in-12 de VIII-175 pages. — Un but sérieux, des idées justes et sages, des recherches de quelque étendue, recommandent cet opuscule, dans lequel le discours sur l'Histoire universelle est rapproché, non-seulement, comme l'indique le titre, des autres ouvrages de Bossuet, mais encore d'un assez grand nombre de monuments de l'antiquité chrétienne et même profane dont Bossuet a pu s'inspirer.

De Euripidis Medea, par Charles Caboche, Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1844, in-8° de 46 pages.

De la Bruyère, par le même; mêmes imprimerie et librairie, 1844, in-8° de 70 pages.

De Pascali, an vere scepticus fuerit, par A. Thomas, Paris, imprimerie de Crapelet, 1844, in-8°, 58 pages.

Une province sous Louis XIV. Situation politique et administrative de la Bourgogne, de 1661 à 1715, d'après les manuscrits et les documents inédits du temps, avec cette épigraphe : *Ex unitate libertas*, par le même; même imprimerie, 1844, in-8° de XXIV-458 pages.

Les quatre ouvrages dont les titres précèdent ont été, avec succès, présentés comme thèses à la faculté des lettres de l'académie de Paris par de jeunes et savants professeurs de l'université : l'un qui enseigne la rhétorique au collége royal de Charlemagne; l'autre, l'histoire au collége royal de Dijon. Ce dernier, compulsant avec curiosité les archives générales du département de la Côte-d'Or, les manuscrits de la bibliothèque de Dijon, a trouvé, dans ces recherches, le sujet du livre vraiment remarquable, plein de nouveauté et d'intérêt, dont nous venons, en dernier lieu, de rappeler le titre. Faire connaître par des documents authentiques et

inédits, au moyen d'un exemple particulier, ce que c'était que l'administration d'une province sous Louis XIV, les dissensions intestines de cette administration, ses luttes impuissantes, mais difficilement lassées, contre les progrès de l'autorité absolue du roi, le caractère anarchique de cette forme de gouvernement, objet des regrets de quelques publicistes, qui la décorent aujourd'hui du titre de constitution, tel a été l'objet de l'auteur. Dans ce livre sont mêlés avec art, à une exposition vive et élégante, de nombreux extraits de pièces originales; les plus frappants sont ceux qui ont été empruntés aux volumineux écrits laissés par le premier président du parlement de Dijon, Nicolas Brulart; ils honorent la mémoire de ce magistrat, qu'ils présentent, d'une part, comme un médiateur dévoué et habile entre les droits du pouvoir royal et les priviléges de sa compagnie; de l'autre, comme un écrivain distingué, d'un style grave, élevé, énergique. La restauration de cette figure oubliée fait honneur au talent de M. Thomas et anime son ouvrage. Nous mentionnons avec plaisir ces louables travaux suscités par nos exercices académiques, et nous en grossissons la liste de ceux du même genre que nous avons, en plusieurs circonstances, fait connaître à nos lecteurs. (Voyez *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770 sq.)

L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons, par M. Ch. Weis, professeur d'histoire au collége royal de Bourbon. Paris, librairie de Hachette, 1844, 2 vol. in-8°. — L'auteur développe avec talent, dans la première partie de son ouvrage, les causes de la décadence politique de l'Espagne. Il consacre la seconde partie à constater les effets de cette décadence par l'étude des documents d'histoire, de statistique, d'économie politique, imprimés ou manuscrits. Enfin la dernière, qui sera lue avec plaisir par toutes les personnes qui s'intéressent à l'avenir de cette grande et malheureuse nation, renferme des considérations sur le travail de régénération qui, selon M. Weis, n'a cessé de s'opérer graduellement en Espagne depuis l'avénement de la maison de Bourbon jusqu'à nos jours.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome V, cinquième livraison (mai-juin 1844). Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8° (pages 414-520). Voici l'indication des articles contenus dans cette livraison : I. *Notice sur les monnaies et les sceaux de la maison de Lusignan*, par M. L. de Mas-Latrie (2e et dernier article). Ce morceau et celui que la Bibliothèque de l'école des chartes a déjà publié dans une précédente livraison sont extraits d'un savant mémoire couronné par l'Académie des inscriptions. L'auteur de cet ouvrage, qui a traité dans tous ses détails l'histoire intéressante des rois de Chypre de la maison de Lusignan, voyage en ce moment en Orient pour perfectionner et compléter cet important travail, dont la publication est vivement désirée. II. *De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe* (1er article), par M. Paul Bataillard. Ce fragment, où l'étendue et la conscience des recherches rachètent bien quelques négligences de style, pourra être mieux apprécié lorsque le travail dont il fait partie aura entièrement paru. L'auteur croit que la race nomade connue sous le nom de Bohémiens est originaire de l'Asie méridionale; mais, se réservant de prouver plus tard cette origine, il se borne, dans ce premier article, 1° à rechercher si les Bohémiens n'étaient pas établis dans l'Europe orientale avant leur apparition en Allemagne, près de l'embouchure de l'Elbe, en 1417, question qu'il ne résout pas encore; 2° à faire connaître, à l'aide de textes curieux, patiemment recueillis, les circonstances de cette dernière invasion. III. *Titre relatif à la corporation des drapiers de Paris.* Ce titre est un contrat de vente passé, en 1219, entre la confrérie des marchands drapiers et un bourgeois de Paris nommé Raoul Duplessis, lequel cède à cette confrérie une maison avec

son pourpris, située derrière les murs du Petit-Pont. IV. *Émeute de l'université de Paris, en 1453*, par M. Douet d'Arcq. Du Boulay, et après lui presque tous les historiens de Paris, ont raconté les circonstances d'une querelle survenue, le 9 mai 1453, entre les écoliers de l'université et les archers de la ville, soutenus par les bourgeois. Trois pièces, publiées par M. Douet d'Arcq, font connaître quelques détails nouveaux sur cette affaire, à la suite de laquelle l'université suspendit ses cours, et obtint satisfaction du meurtre d'un bachelier en décret, nommé Raimond de Mauregard. Ce sont trois lettres de rémission accordées par le roi à Jean Colet, archer de la ville de Paris, à Henri Le Fèvre, commissaire examinateur au Châtelet, et à Pierre Le Lorrain, monnayeur. Ces lettres, datées de Saint-Jean-d'Angély, au mois de juin 1453, se trouvent au Trésor des chartes, J. reg. 182, n° 22, et 185, n°s 309 et 310. V. *Notice sur Hercule Géraud*. Cette notice, écrite avec talent, est un digne hommage rendu à la mémoire d'un jeune écrivain justement regretté, M. Géraud, vice-président de la société de l'école des chartes, né au Caylar, près de Lodève (Hérault), le 11 février 1812, mort le 9 mai 1844. On doit à M. Géraud, l'un des meilleurs élèves de M. Guérard, plusieurs travaux d'érudition très-estimables, dont les plus importants sont : *Paris sous Philippe le Bel*, d'après les documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, Imprimerie royale, 1837, in-4°; *Essai sur les livres dans l'antiquité, et particulièrement chez les Romains*, Paris, Techener, 1840, in-8°; *Chronique de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs jusqu'à l'année 1368*, publiée pour la société de l'histoire de France, Paris, Crapelet, 1843, 2 vol. in-8°.

Hôtel de ville de Paris, mesuré, dessiné, gravé et publié par Victor Caillat, architecte, inspecteur de l'hôtel de ville; précédé d'une histoire de ce monument et de recherches sur le gouvernement municipal de Paris, par Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'école des chartes. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Carillan-Gœury, 1 vol. grand in-folio. — L'auteur du texte de cet ouvrage fait connaître ainsi, dans le prospectus, le plan de son travail, qui est divisé en deux grandes parties, dont l'une est consacrée au récit des faits, l'autre aux pièces justificatives : « Le premier livre contient des recherches sur l'emplacement et la forme des anciens *parloirs aux bourgeois*, jusqu'en 1358; l'histoire complète de la *maison aux piliers*, des bâtiments qui la composaient, des meubles qu'elle renfermait; des recherches détaillées sur la construction de l'ancien hôtel de ville, sur la place de Grève et sur les bâtiments qui furent détruits les uns après les autres pour agrandir la maison commune; enfin la description du monument tel qu'il existe aujourd'hui. Le second livre est consacré à l'histoire du gouvernement municipal et de son organisation ancienne. Après un essai sur l'origine de ce gouvernement, qui remonte jusqu'à la domination romaine, viennent quelques recherches sur cette juridiction paternelle de l'ancien parloir aux bourgeois, qui servit de base à l'autorité du prévôt des marchands, des échevins, des quarteniers et autres officiers municipaux. Les événements remarquables dont l'hôtel de ville de Paris a été le théâtre sont le sujet du troisième livre. Ces événements commencent avec les troubles politiques qui ont signalé le milieu du XIVe siècle, et finissent avec la révolution de 1789. Ils forment quatre chapitres, dont le dernier renferme des détails sur les fêtes et cérémonies célébrées à l'hôtel de ville. Les pièces justificatives, jointes aux listes des officiers municipaux de toutes les époques, et à la chronologie des actes imprimés ou manuscrits relatifs à l'ancien hôtel de ville de Paris, composent la seconde partie. On y remarque plus de cent titres inédits relatifs aux bâtiments

anciens et nouveaux de l'hôtel de ville, ainsi que le livre des sentences du parloir aux bourgeois, inédites pour la plupart, document remarquable, qui mérite également de fixer l'attention du légiste et de l'historien. » L'ouvrage sera publié en dix livraisons, du prix de 10 francs chacune, qui paraîtront de mois en mois. Les quatre premières sont en vente.

Examen critique de la découverte du prétendu cœur de saint Louis faite à la Sainte-Chapelle le 15 mai 1843; accompagné d'extraits de ce qui a été publié sur cette découverte, ainsi que des pièces officielles ou procès-verbaux qui s'y rapportent, avec un plan, une élévation et une coupe de l'abside, par M. Letronne, garde général des archives du royaume, etc. Paris, imprimerie de F. Didot, librairies de F. Didot et de Furne, 1844, in-8° de VIII - 208 pages, avec une planche. — Après un court avertissement et un exposé préliminaire contenant le récit des faits relatifs à la découverte faite, en 1803 et en 1843, derrière le maître-autel de la Sainte-Chapelle, M. Letronne pose de nouveau, dans la première partie de cet ouvrage, les bases de la discussion à laquelle cette découverte a donné lieu, en reproduisant par extrait ce qui a été publié de plus important sur la question, soit dans des mémoires particuliers, soit dans les revues et les journaux. De courtes notes ajoutées à plusieurs de ces extraits préparent le lecteur à la réfutation suivie contenue dans l'examen critique. Cet examen forme la seconde partie du livre, qui a été lue dans plusieurs séances de l'Académie des inscriptions. Un appendice, composé des procès-verbaux et autres pièces officielles, termine l'ouvrage.

Traité original des successions d'après le droit Hindou; extrait du *Mitacshara de Vijnyaneswara*, suivi d'un traité de l'adoption, le *Dattaca chandrica* de *Devandha-Bhatta;* augmenté de notes explicatives tirées des meilleurs commentateurs hindoux, par G. Orianne, conseiller à la cour royale de Pondichéry. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Benjamin Duprat, 1844, in-8° de 344 pages. — « Le *Mitacshara*, rédigé, il y a environ 700 ans, par Vijnyaneswara, est, dit l'éditeur, le plus célèbre de tous les ouvrages de droit composés par les auteurs hindoux. C'est un commentaire des *Institutes de Yajnyavalkya*, où sont développées toutes les parties du droit. Le chapitre des successions avait déjà été traduit du sanscrit en anglais par Colebrooke, dans le volume intitulé : *Two treatises on the hindu law of inheritance*, Calcutta, 1810, in-4°. Le *Dattaca chandrica* existe également en anglais, traduit du sanscrit par Sutherland. Calcutta, 1814, in 4°; et 1817, in-8°, réimprimé au collége du fort Saint-Georges, près Madras, 1825, in-8°. »

Le Bhâgavata Purâna, ou histoire poétique de Krïchna, traduit par M. Eugène Burnouf, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au collége royal de France, etc. Tome second. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-folio et in-4° de XV-383 pages. — Dans la préface placée en tête de ce second volume, M. Burnouf commence par faire connaître que, depuis la publication du tome Ier (annoncé dans ce journal, année 1841, il a eu à sa disposition deux nouveaux exemplaires du Bhâgavata Purâna, l'un, avec le commentaire de Çrîdhara Svâmin, lithographié à Bombay en 1839, et l'autre, manuscrit, daté de 1840 et rapporté de l'Inde par M. Saint-Hubert Theroulde, tous deux en caractère dêvanagaris. Le savant traducteur indique ensuite le parti qu'il a tiré de ce double secours pour assurer la correction de son texte, l'usage qu'il a fait du commentaire de Çrîdhara Svâmin, principalement digne de confiance pour les faits et les points de doctrine, et, après avoir relevé quelques fautes reconnues depuis l'impression du premier volume, il termine en analysant succinctement les livres IV, V et VI du Bhâgavata, que renferme le tome second. Cet ouvrage, qui fait partie de la grande *Collection orientale* impri-

mée à l'Imprimerie royale, se publie sous trois formes différentes. Il en paraît simultanément : 1° une édition in-folio avec encadrements, contenant le texte sanscrit et la traduction française ; 2° une édition in-4°, sans encadrements, contenant aussi le texte et la traduction ; 3° et une édition in-4° contenant la traduction française seulement.

Choix de peintures de Pompéi, la plupart de sujet historique, lithographiées en couleur et publiées avec l'explication archéologique de chaque peinture et une introduction sur l'histoire de la peinture chez les Grecs et chez les Romains, par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut, etc. Paris, Imprimerie royale, 1844, grand in-folio, 58 pages. L'ouvrage formera huit livraisons, comprenant chacune quatre peintures avec un texte explicatif. La première est en vente, chez l'auteur, à la Bibliothèque royale, et chez Duprat, cloître Saint-Benoît, n° 7. Il paraîtra deux livraisons par an. Le prix de chaque livraison est de 30 francs ; ce prix sera porté à 35 francs après le le 1er janvier 1845.

Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Henri III (1574-1589), par M. Péricaud aîné. Lyon, 1843, in-8°. — M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, poursuit, avec le zèle le plus louable, la publication d'une suite de documents relatifs à l'histoire de Lyon, et disposés chronologiquement. Tous les ans il avance son œuvre en publiant un nouveau volume, où les faits intéressants abondent. Dans celui que nous avons sous les yeux, on remarquera des requêtes fort importantes, adressées par les consuls de Lyon au roi, au sujet du protectorat de leur ville, que certaines personnes voulaient offrir au pape, et on lira, non sans intérêt, la description des fêtes et divertissements donnés à Henri III par les Lyonnais.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon. Tome III. Besançon, imprimerie de Sainte-Agathe aîné, 1844, in-8° de XII-543 pages. — On trouve dans ce volume, non moins utilement rempli que les précédents : 1° une *Dissertation*, couronnée en 1754 par l'Académie de Besançon, *sur les villes principales de la province séquanaise*, par l'abbé Bergier, avec des notes de la commission ; 2° un *Discours*, lu en 1787 à la même Académie, *sur les dénominations des rues de la ville de Besançon*, par Claude-Joseph Perreciot, précédé d'une notice sur l'auteur, connu par un ouvrage estimé sur l'état des personnes et la condition des terres dans les Gaules. Perreciot, né à Roulens (Aude), en 1728, y est mort le 12 février 1798. Son discours sur les noms des rues de Besançon est suivi de notes et d'additions considérables, dues aux éditeurs ; 3° *Histoire généalogique des sires de Joux*, par le baron J. L. d'Estavayer, avec des pièces justificatives et une notice de M. de Gingins-Lasarraz sur l'auteur, né à Saint-Antonin en Languedoc, le 18 mars 1746, mort à Berne en 1823 ; 4° *Relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens*, lue à la séance publique de la même Académie, le 21 décembre 1776, par Dom Anselme Berthod, avec des pièces justificatives. Cet ouvrage, qui peut être comparé au *Voyage littéraire de deux bénédictins*, par Martène et Durand, renferme des notions précieuses sur un grand nombre de manuscrits des bibliothèques de la Belgique et du nord de la France ; 5° *Documents bourguignons de 1201 à 1248*, relatifs au règne des deux Othon, ducs de Méranie. Ces documents, au nombre de trente-sept, tous inédits, sont, pour la plupart, dignes d'intérêt.

Pouillés du diocèse de Lisieux, recueillis et annotés par Aug. Le Prévost. Caen, imprimerie et librairie de Hardel, 1844, broch. in-4° de 100 pages. — Les pouillés réunis par M. Le Prévost sont au nombre de trois : le plus ancien, rédigé entre les

années 1340 et 1360, existe en original dans les archives départementales du Calvados, sous le titre de *Registrum dignitatum prebendarum........ ecclesiæ et diœcesis Lexoviensis;* le second, du XVI[e] siècle, est publié d'après le manuscrit 5218 de la Bibliothèque royale, et le plus récent, de 1774, d'après un almanach de Lisieux. Ces documents fournissent le nom des bénéfices du diocèse de Lisieux aux trois époques que nous venons d'indiquer, le nom du saint sous l'invocation duquel l'église était placée, celui du patron ou collateur, ecclésiastique ou laïque, qui présentait au bénéfice, et le chiffre de la taxe à laquelle chacun d'eux était imposé. Le savant éditeur fait précéder ce texte d'observations préliminaires, où il montre l'utilité qu'aurait, pour l'étude de la topographie historique, la publication des anciens pouillés de tous les diocèses de France, et donne des renseignements instructifs sur ceux qui existent encore en Normandie.

Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale, publiées par les soins de M. le duc de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Texte par A. Huillard-Bréholles, traducteur de Matthieu Paris; dessins par Victor Baltard, architecte, Paris, imprimerie de Panckoucke, 1844, in-folio de 172 pages, avec 35 planches. — Cet ouvrage important retrace, d'après les auteurs contemporains, et explique, par les rares monuments qui nous en restent encore, l'histoire des événements qui se sont passés dans l'Italie méridionale depuis la première invasion des aventuriers normands, au commencement du XI[e] siècle, jusqu'à l'avénement de la maison d'Anjou au trône de Naples et de Sicile, période remplie tout entière des noms célèbres de Robert Guiscard, de Bohémond, de Roger, de Frédéric II, de Conrad, de Manfred et de Conradin. Les monuments que M. le duc de Luynes a recueillis, et dont il a fait un usage si profitable à l'histoire, sont reproduits avec un grand soin dans les 35 planches au burin qui accompagnent le texte. Ce sont le tombeau de Bohémond à Canosa, les portes de bronze des cathédrales de Trani et de Bitonto, les restes du palais de Frédéric II à Foggio, la citadelle des Sarrazins près de Lucera, les ruines de Castel Fiorentino; le plan, la porte principale, la façade et les détails de Castel-del-Monte; l'église *Della Porta* et les restes d'un palais à Andria, et la colonne de Conradin dans l'église *Delle anime del Purgatorio* à Naples.

Histoire de Rouen pendant l'époque communale (1150-1382), suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les archives départementales et municipales de cette ville, par A. Chéruel, élève de l'école normale, professeur d'histoire au collége royal de Rouen, etc. Rouen, imprimerie de Péron, librairie de Périaux. Se trouve à Paris chez Dumoulin, 1843-1844, 2 vol. in-8° de CXVIII-378 et 364 pages, avec 4 planches. — L'auteur trace l'histoire de la bourgeoisie de Rouen à travers ses diverses phases politiques et administratives jusqu'à la suppression de la commune en 1382. Son récit, présenté avec intérêt, est appuyé sur des documents originaux dont la publication ajoute beaucoup au mérite du livre.

Mémoire de la société des antiquaires de Picardie. Tome VI. De l'imprimerie de Duval et Herment, à Amiens. Se trouve à Paris à la librairie de Dumoulin. In-8° de 518 pages, avec atlas de 16 planches grand in-8°. Parmi les mémoires contenus dans ce volume, on remarque un rapport à M. le préfet du département de la Somme sur l'état actuel du portail de la cathédrale d'Amiens, et sur la restauration à y faire, par MM. Jourdain et Duval; une dissertation sur les tombeaux des anciens, par M. E. Breton; une notice sur la vie de saint Geoffroy, par M. Guérard (d'Amiens), et des études archéologiques sur les monuments religieux de la Picardie, par M. Em. Voillez.

Les stalles de la cathédrale d'Amiens, par MM. Jourdain et Duval, chanoines honoraires et vicaires de la cathédrale, membres de la société des antiquaires de Picardie. De l'imprimerie de Duval et Herment, à Amiens; librairie de Dumoulin, à Paris, 1844, in-8° de 371 pages, avec 18 planches.

Revue archéologique, ou recueil de mémoires relatifs à l'étude et à l'histoire de l'archéologie; accompagnée de planches gravées d'après les monuments originaux; publiée sous la direction de M. Jules Gailhabaud. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, 1844. Cette revue se publie par livraisons mensuelles d'environ 60 pages. Les deux premières ont paru.

Les essais de Michel de Montaigne. Leçons inédites, recueillies, par un membre de l'Académie de Bordeaux, sur les manuscrits autographes conservés à la bibliothèque publique de cette ville. Paris, imprimerie de Lavigne, librairie de Techener, 1844; brochure in-8° de 51 pages.

Histoire de l'école d'Alexandrie, comparée aux principales écoles contemporaines, ouvrage couronné par l'Institut, par M. Matter, seconde édition, entièrement refondue. Tome II. Paris, imprimerie de Lambert, libraires de Hachette, de Bertrand et de Brokhaus et Avenarius, 1844, in-8° de 410 pages. — Le premier volume de cette nouvelle édition a paru en 1840.

Précis historique des ordres de chevalerie, décorations militaires et civiles, reconnus et conférés actuellement par les souverains régnants en Europe et dans les États des autres parties du monde, par Jacques Bresson. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, librairie d'Aubert, 1844, 1 vol. grand in-8° avec 106 planches; prix, 50 francs, et avec planches coloriées, 120 francs.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1842, présenté au Roi par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de XXXVIII-298 pages.

Démonstration de la divinité du Pentateuque (cinq livres de Moïse), par Jacques Heyman de Ricqlès. Lyon, imprimerie de Marle aîné; librairies de Giberton et Brun, de Midan et Gourdon et de Guymon, 1844.

Notice historique sur François de Bastard, comte d'Estang, pair de France, vice-président de la chambre des pairs, etc., par le vicomte de Bastard d'Estang, ancien procureur général, conseiller à la cour royale de Paris. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, 1844, in-8° de 101 pages.

Les deux Anges, poëme par Pierre Dupont (suivi de poésies diverses par le même). Imprimerie de Lebeau, éditeur, à Provins; librairie de J. Labitte à Paris; 1844, in-8° de 156 et 202 pages.

BELGIQUE.

De Brabantsche Yeesten.... Les gestes des ducs de Brabant, en vers flamands du XVe siècle, publiés par J. F. Willems, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Tome II. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1843, in-4° de XII-780 pages, avec 2 pl. Ce volume fait partie de la collection des chroniques belges inédites, que publie, par ordre du gouvernement, la commission royale d'histoire de Belgique. Il forme la suite des chroniques des ducs de Brabant, dont M. Willems a fait paraître, en 1839, le tome Ier, contenant les cinq premiers livres des gestes, composés par J. de Clerk. On trouve dans le tome II le sixième livre de cette grande composition historique. Ce sixième livre, qui n'a pas moins de 11,982 vers, est di-

visé en 111 chapitres, comprenant l'histoire des règnes du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, de l'an 1356 à l'an 1432. Le continuateur de de Clerk est un écrivain contemporain, dont le nom est resté inconnu. M. Willems fait voir, dans l'introduction placée en tête du volume, que cet anonyme, auquel on doit aussi le septième livre, vécut longtemps au service de Jean IV duc de Brabant, et termina, sous le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1440, cette continuation qu'il avait compilée par les ordres et sous les yeux de Pierre *A Thymo,* ou Van der Heyden, trésorier de Sainte-Gudule de Bruxelles, mort en 1473, à 80 ans. L'éditeur fait remarquer que cette partie des gestes des ducs de Brabant est surtout importante comme offrant un récit tout à fait nouveau de la guerre de 1356 et 1357, entre la Flandre et le Brabant, événement mal apprécié jusqu'ici par les historiens. Le volume est terminé par un appendice où l'on trouve un extrait d'un registre de Sohier de le Beke, chancelier de Flandre, sur la guerre dont nous venons de parler, et 192 chartes importantes, dont la plus ancienne est du 12 août 1332, et la plus récente du 9 octobre 1406.

ITALIE.

Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli Italiani, dichiarati da Giuseppe Micali. Firenze, coi tipi della Galileiana, 1844, in-8° de VIII-443 pages, avec atlas in-folio de 59 planches. — Quoiqu'il ne nous appartienne pas d'apprécier ici l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, nous pouvons dire que c'est un des plus importants qui aient été publiés depuis longtemps sur les antiquités étrusques. M. Micali, à qui l'on doit les *Monuments de l'histoire de l'Italie avant les Romains* et ceux de *l'histoire des anciens peuples italiens,* complète dignement de si recommandables travaux, et acquiert de nouveaux titres à l'estime des savants par la publication de ces *Monuments inédits.* Les archéologues y trouveront des éléments d'étude d'autant plus précieux que, comme le dit l'auteur, les nécropoles de l'Étrurie sont bien près d'être épuisées. Les cinquante-neuf chapitres dont se compose l'ouvrage expliquent les cinquante-neuf planches, d'une fort belle exécution, contenues dans l'atlas. Dans ces explications, M. Micali, en comparant les monuments qu'il publie avec ceux qui étaient déjà connus, s'attache, comme dans ses précédents ouvrages, à démontrer, par des faits nouveaux, l'influence qu'a exercée, à diverses reprises et de différentes manières, la civilisation de l'Asie sur celle des peuples anciens de l'Italie, et principalement des Étrusques.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1844.

Antonio Perez et Philippe II.

PREMIER ARTICLE.

1° *Retrato al vivo del natural de la fortuna de Antonio Perez. En Rhodanusia, a costa de Ambrosio Traversario.* 1625, petit in-8° ou in-12, contenant : *Relacion sumaria de las prisiones y persecuciones de Antonio Perez, etc.; El memorial que Ant. Perez presentò del hecho de su causa en el juyzio del tribunal del justiçia de Aragon, etc.*

2° *Processo que se fulminò contra Antonio Perez, secretario de estado del rey don Phelipe segundo y del despacho universal y por su mandado sobre la muerte de Juan de Escobedo, etc.* Manuscrit.

3° *Antonio Perez secretario de estado del rey Felipe II. Estudios historicos por D. Salvador Bermudez de Castro.* Madrid, 1841, 1 vol. in-8°.

Le procès d'Antonio Perez a été l'un des événements les plus singuliers d'un siècle qui abonde cependant en choses extraordinaires. Il appartient à l'histoire et par l'importance des personnages qui y figurèrent, et par les causes qui le produisirent et qui jettent un grand jour sur le caractère et la politique de Philippe II, et par les suites qu'il eut en provoquant la révolte, l'invasion et l'asservissement de l'Aragon, dont la vieille constitution périt en cette circonstance, et enfin par les mystères qu'il laisse encore à percer.

Si je n'avais, pour soumettre à un nouvel examen cette grave et ténébreuse affaire, que les mémoires de Perez, je n'entreprendrais pas de le faire. Ce n'est pas que Perez ne fournisse de précieux documents sur elle, soit dans ses *Relaciones* adressées à l'opinion européenne, soit dans son *Memorial* présenté au tribunal suprême du royaume d'Aragon. Mais Perez ne dit pas tout, et cela se comprend. Il est partie au procès et non historien. Il ne raconte donc que ce qui sert à le justifier et laisse le reste dans l'ombre. Je vais essayer de l'en tirer. Je tiendrai compte d'un ouvrage récemment publié à Madrid par don Salvador Bermudez de Castro. Mais je dois confesser que cet ouvrage, attrayant par la forme, écrit avec élégance, composé même, en beaucoup de points, d'après des sources inédites et exactes, comme j'ai été à portée de le vérifier, ne sera pas le guide que je suivrai principalement. Il a un défaut grave qui lui ôte toute autorité. Les incidents vrais y sont mêlés à des détails supposés; et l'auteur, pour rendre son livre plus intéressant, a imaginé de remplir les lacunes de l'histoire, auxquelles il faut savoir se résigner, par des scènes de pure invention. Il inspire dès lors une défiance fondée qui répand sur tous les faits une incertitude que M. de Castro n'a pris aucun soin de dissiper en citant les sources d'où il a tiré ceux qui sont réels, mais qui n'étaient pas connus. Les pièces manuscrites du procès d'Antonio Perez, depuis son arrestation en juillet 1579 jusqu'à sa fuite en 1591, forment la principale de ces sources. M. de Castro y a puisé, quoiqu'il ne le dise pas. J'ai aussi à ma disposition ces pièces, qui forment un volume in-folio considérable, et je m'en servirai tout comme je ferai usage des correspondances inédites du temps, pour éclaircir ce qui reste encore de mystérieux dans ce long et lugubre drame, et pour expliquer la lente et terrible disgrâce de Perez, que son royal complice dans le meurtre d'Escovedo, secrétaire de don Juan d'Autriche, précipita des hauteurs du pouvoir dans le plus profond abîme de l'infortune, retint onze ans en prison, fit appliquer à la torture, et poursuivit de ses vengeances jusque sur la terre étrangère, où il était parvenu à se réfugier après s'être vainement abrité sous la protection de la justice jusque-là souveraine de l'Aragon et qui fut enveloppée dans sa ruine.

Comment Philippe II fut-il conduit à ordonner le meurtre d'Escovedo, cause première, sinon unique, de tous ces événements? Quelle fut la part que Perez prit, non à l'exécution de ce meurtre, dont il se chargea avec une docilité dévouée, mais à sa résolution? Fut-il le simple instrument de la politique défiante de Philippe II, ou lui conseilla-t-il de se débarrasser du secrétaire, du confident, de l'agent de son frère?

S'il le poussa par ses conseils à cette extrémité, fut-il guidé par la raison d'État ou par un intérêt particulier? Lui persuada-t-il de se défaire d'Escovedo, parce qu'il exaltait l'imagination ambitieuse de don Juan et le nourrissait de projets dangereux, ou se servit-il de ce prétexte, en trompant Philippe II, pour se débarrasser lui-même d'un homme qui gênait et blâmait ses amours avec la princesse d'Éboli, veuve de Ruy Gomez de Sylva, dont ils étaient l'un et l'autre les créatures? Ces amours, que révoque en doute un historien ingénieux, plein de savoir et d'autorité, M. Ranke, ont-ils un fondement réel, et ont-ils mis en rivalité, comme on l'a cru constamment, le roi et le ministre, Philippe II et Perez? La disgrâce de Perez, ménagée avec une dissimulation habile, poursuivie avec une dureté implacable, doit-elle être attribuée à la politique de Philippe II, qui sacrifia Perez en laissant peser sur lui tout le meurtre d'Escovedo, ou faut-il en rechercher aussi la cause dans la jalousie vindicative de ce prince, qui se montra inexorable dès qu'il sut que Perez l'avait trompé? Telles sont les questions que j'aurai à examiner et à résoudre.

Philippe II était sévère et défiant. Il n'accordait jamais entièrement sa confiance, et l'on n'était pas assuré de la posséder encore lors même qu'il en donnait les plus apparents témoignages. On ne s'apercevait de la perte de sa faveur qu'au moment même où il frappait. Aucun signe, aucune impatience, aucun refroidissement, ne trahissaient d'avance le changement de ses volontés ou de ses affections [1]. Il traînait en longueur ses disgrâces comme toutes les autres choses. C'est ce qu'éprouvèrent plusieurs de ses ministres et entre autres le cardinal Spinosa, en 1571, et Antonio Perez, en 1579. Malgré sa défiance, il suivait les conseils de ceux qu'il avait investis de son autorité. Dès 1561, Michele Suriano remarqua, en le comparant à son père, que Charles-Quint se conduisait, en toutes choses, d'après sa propre opinion, tandis que Philippe II se dirigeait d'après celle des autres [2]. Il avait, en effet, l'esprit lent, peu inventif et assez irrésolu. Quoique très-impérieux, il était indécis, et sa volonté était plus exigeante encore qu'arrêtée.

[1] «Dissimula li pensieri che nutrisce nel cuore, ne mai si conosce che sia alterato ò irato verso alcuna persona se non quando si vede il premio ò il castigo.» *Relazione del clarissimo signore Tomaso Contarini ritornato ambasciatore di Spagna*, ms. des affaires étrangères. «E stimato che sappia dissimulare ottimamente ingiurie per vindicarsene à tempo....... non hebbe alcuno aviso o buono o reo che fosse da alterar la faccia o le parole di lui.........» *Antonio Tiepolo*, an. 1568, ms. 1203 de la Biblioth. roy. fol 219 v°. — [2] «Quello (Charles-Quint) si governava in tutte le cose per opinion sua, questo (Philippe II) per quella d'altri.» Ms. n° 1203 de la Biblioth. roy. fol. 198.

Sa manière minutieuse de gouverner le conduisit, autant que son naturel ombrageux, à se servir d'hommes qui différaient d'esprit et de vues, et que divisait entre eux l'ambition. Il dirigeait par écrit les vastes États de la monarchie espagnole; tout passait sous ses yeux, les petites choses comme les grandes. Il consultait beaucoup, hésitait longtemps et décidait tard par suite de son irrésolution et de la lenteur inévitable qu'imprimait aux affaires l'habitude de tout lire, de tout annoter, de tout ordonner lui-même. Bien qu'il fût très-appliqué et extrêmement laborieux, il ne pouvait pas suffire à tant d'occupations. Aussi y avait-il toujours du retard dans ses volontés et dans ses mesures. Les conseils nombreux, fondés par son père et par lui, instruisaient les diverses affaires qui étaient de leur compétence et lui donnaient leurs avis dans des *consultes*. Indépendamment de ces avis motivés, il demandait à ses ministres de lui exposer leur opinion par écrit. Pendant plus de vingt années, de 1558 à 1579, il conserva auprès de lui deux partis rivaux auxquels il partagea sa confiance et son pouvoir. En agissant ainsi, il avait pour but de s'éclairer de leurs opinions contradictoires, de recourir, selon les occasions, aux qualités différentes de leurs chefs, et d'être servi avec plus d'émulation.

A la tête de ces deux partis furent longtemps le duc d'Albe et Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, dont l'un était aussi altier et résolu que l'autre était adroit et prudent [1]. Dans le conseil d'État, où ils exerçaient la principale influence, ils ne voyaient et ne concluaient jamais de la même façon. Quiconque réussissait auprès de l'un échouait auprès de l'autre. Philippe II n'était pas fâché de leur rivalité, qui allait jusqu'à l'inimitié; elle rassurait son caractère ombrageux, tout en ajoutant bien des fois aux incertitudes de son esprit par la divergence des sentiments que ces deux principaux conseillers de sa politique manifestaient sur les matières soumises à leurs délibérations. Au fond, il préférait Ruy Gomez, qui était son sommelier de corps, qui l'avait accompagné en Angleterre à l'époque de son mariage, ne l'avait plus quitté depuis, et le servait comme il aimait à être servi, avec un dévouement absolu et discret, en le conseillant sans paraître le diriger.

Cependant le duc d'Albe sembla l'avoir emporté un moment sur Ruy Gomez lorsque survint l'insurrection des Pays-Bas. Après bien des hésitations et du temps perdu, Philippe II se décida à adopter le plan

[1] « È gentil huomo Ruy Gomez affabile, di buono ingegno, accorto et discreto in « ogni cosa. » *Antonio Tiepolo*, an. 1568, ms. 1203 de la Biblioth. roy. fol. 217 v°. « Ruy Gomez principe de Eboli d'anni 50 è, molti anni sono, in gran consideratione « et tiene il maneggio supremo. » *Le même*, an. 1571, fol. 293 r°.

proposé par le duc d'Albe, préférablement à celui que recommandait Ruy Gomez; et il envoya ce guerrier habile, ce politique dur et terrible, dans les provinces révoltées, avec une armée pour les soumettre et une autorité sans bornes pour les châtier et les régir. Mais la force et les violences n'ayant pas réussi, Ruy Gomez, resté seul auprès de Philippe II, avait fait remplacer le duc d'Albe par le grand commandeur de Castille don Louis de Requesens de Çuniga, animé d'un esprit de douceur et de modération, et chargé de ramener les Pays-Bas à l'obéissance par des mesures conciliantes. Le duc d'Albe avait vu décliner son crédit en échouant dans l'entreprise qui lui avait été confiée, et l'heureux Ruy Gomez était mort en 1573, en laissant son parti plus puissant que jamais. Ce parti, auquel étaient également attachés Antonio Perez et Juan Escovedo, créatures, l'un et l'autre, de Ruy Gomez, domina jusqu'en 1579 dans les conseils du roi d'Espagne, d'où il n'exclut point, mais où il annula presque entièrement le parti contraire. Don Juan d'Autriche l'illustrait au dehors par l'éclat de ses victoires et de sa renommée. Voici en quels termes il est parlé des deux partis dans une relation italienne manuscrite faite en 1577[1], un an avant le meurtre d'Escovedo, qui opéra la décomposition de la faction dominante, causa sa ruine peu de temps après, et amena un changement de personnes et de direction dans les conseils et les affaires d'Espagne.

« La cour est aujourd'hui réduite à très-peu de monde, car on n'y voit que ceux de la chambre du roi ou de son conseil, parce que beaucoup de *cavalieri privati*, qui y étaient ou pour servir le roi ou pour solliciter des faveurs, trouvant que Sa Majesté vit toujours dans la retraite ou à la campagne, se laissant peu voir, accordant rarement des audiences, donnant peu et tard, n'ont pas pu y rester sous le poids des dépenses, sans plaisir ni profit. Elle est très-ouvertement divisée en deux factions. La première est celle de l'archevêque de Tolède, du marquis de Los Velez, d'Antonio Perez, de Matteo Vasquez et de Santoyo. Elle apparaît comme étant le plus en faveur et la plus puissante en ce qui regarde l'administration des affaires qu'elle a entre les mains, quoiqu'elle ne semble pas avoir pour cela une puissance et une autorité extraordinaires. L'autre est celle du duc d'Albe, du prieur don Antonio (de Tolède), du prince de Mélito, du marquis d'Aguilar et de Çayas. Chacune cherche à combattre la faction contraire du mieux qu'elle peut. »

[1] *Relatione delle cose di Spagna del 1577*, ms. n° 1203, fol. 269 v°.

L'auteur de la relation italienne ajoute sur les principaux personnages de ces deux factions :

« Le duc d'Albe est tenu pour dissimulé, artificieux, d'une grande expérience, mais jaloux et méchant. Le roi lui montre beaucoup de bonne volonté, mais il l'emploie peu. Il n'a aucune autorité, et il est par terre. Aussi y a-t-il peu de gens qui tiennent compte de lui. Pour cacher son peu de faveur et sa mauvaise fortune, il ne s'éloigne jamais du roi.

« Le marquis de Los Velez, don Pedro Fajardo, mayordome-mayor de la reine, est un homme réservé, taciturne, qui fait profession de prudence et de connaître assez bien les affaires d'État; il est d'un caractère retiré, conforme à l'humeur du roi, qui se sert beaucoup de lui.

« L'archevêque de Tolède (don Gaspard de Quiroga) est le chef de la faction dominante. Il est d'une humeur joyeuse et d'un caractère doux; il est prompt dans son langage, mais il a d'excellentes intentions, et tout le monde le considère comme un homme de bien. On voit que le roi l'aime et se sert de lui; il dispose de beaucoup de pouvoir.

« Antonio Perez, secrétaire d'État, est élève de Ruy Gomez. Il est très-discret, aimable, de beaucoup d'autorité et de savoir. Par ses manières agréables il va tempérant et déguisant beaucoup de dégoûts que donneraient aux personnes la lenteur et la lésinerie du roi. C'est par ses mains que passent toutes les affaires d'Italie et aussi celles de Flandre, depuis que ce pays est gouverné par don Juan, qui le pousse fort en avant, ce que font encore plus l'archevêque de Tolède et le marquis de Los Velez. Il est si adroit et si capable, qu'il doit devenir principal ministre du roi. Il est maigre, d'une santé faible, assez désordonné et ami de ses avantages et de ses plaisirs. Il tient à ce qu'on fasse état de lui et à ce qu'on lui offre des présents [1]. »

Enfin il dit de don Juan : « Il suit le parti de l'archevêque de Tolède et d'Antonio Perez [2]. »

[1] « Antonio Perez secretario e alievo da Ruy Gomez, è persona discretissima, « gentile, di molta creanza et sapere, il quale con la sua dolce maniera và temperando et coprendo molti disgusti, che dariano alle persone la lunghezza et scarsità del ré; et per mano di questo passano tutti i negotii di stato d'Italia, et hà « anco in mano quelli di Fiandra dopoi che governa don Giovanni, che' l porta « molto avanti, ma più di tutti l'arcivescovo di Toleto et il marchese di Los Veles, « et è tanto accorto et sufficiente ch' è per venire il principal ministro che habbia « il ré. È persona macilente, di non molta sanità, assai disordinato et amicissimo « de suoi commodi et piaceri, et hà caro d' essere stimato et presentato. » *Relatione delle cose di Spagna del 1577*, ms. n° 1203, fol. 278 r°. — [2] « Seguita la parte dell' « arcivescovo di Toleto et di don Antonio Perez. » *Ibid.* fol. 277 r°.

Perez était alors à peine âgé de vingt-huit ans. Fils de Gonzalo Perez, longtemps secrétaire d'État de Charles-Quint et de Philippe II, il avait été appelé aux affaires de bonne heure. Les théories de la politique italienne, qui n'étaient, du reste, que trop conformes à la pratique généralement suivie, lui avaient donné une perversité d'esprit que n'avait pas trop repoussée sa nature. D'une intelligence vive, d'un caractère insinuant, d'un dévouement qui ne reconnaissait ni bornes ni scrupules, plein d'expédients, écrivant avec nerf et élégance, d'un travail prompt, il avait singulièrement plu à Philippe II, qui lui avait peu à peu donné presque toute sa confiance. Il était, avec Çayas, l'un des deux secrétaires du conseil d'État, et se trouvait chargé principalement du *despacho universal*, c'est-à-dire du contre-seing et de l'expédition de la correspondance diplomatique et des ordres du roi. Philippe II lui faisait connaître ses desseins les plus particuliers, l'initiait à ses pensées secrètes, et c'était Perez qui, dans le déchiffrement des dépêches, séparait ce qui devait être communiqué au conseil d'État, pour lui demander son avis sur les points de la politique soumis à son examen, de ce que le roi réservait pour lui seul. Une si haute faveur l'avait enivré. Il affectait envers le duc d'Albe lui-même, lorsqu'ils dînaient à la même table chez le roi, un silence et une hauteur qui décélaient à la fois l'arrogance de l'inimitié et l'étourdissement de la fortune[1]. Aussi peu de modération dans la prospérité, les habitudes du plus grand luxe, l'amour du jeu, le goût effréné des plaisirs, des dépenses excessives, qui le conduisaient à recevoir de toutes mains, excitaient contre lui l'envie et l'animosité dans la cour austère et divisée de Philippe II, et, à la première occasion, préparaient inévitablement sa chute. Il la précipita lui-même en servant trop bien les passions défiantes de Philippe II, et peut-être même en les excitant outre mesure contre deux hommes de son propre parti, contre don Juan d'Autriche et son secrétaire Escovedo.

Le grand commandeur Requesens étant mort en 1576, sans avoir pacifié les Pays-Bas, dont les griefs s'étaient accrus de tous les excès des soldats espagnols, qui avaient mis des villes au pillage et s'étaient mutinés contre leurs chefs, Philippe II y avait envoyé don Juan. La situation était très-difficile; mais le choix de celui qui devait y porter remède était excellent. Fils de Charles-Quint, dont le souvenir restait si cher aux Pays-Bas, plein de noblesse et de loyauté, précédé de l'é-

[1] « Y entre otras cosas que tenia de vanidad y locura fue que siempre que comia « en el Estado, se levantaba el primero y casi sin hablar al duque de Alva, o qui- « tandolo un poco la gorra, y muy torcido el rostro, y tras el sus amigos dexando « solo al duque. » *Déposition du comte de Fuensalida, Processo*, ms.

clat de ses victoires, ayant pleinement réussi dans plusieurs grandes entreprises, il paraissait plus propre qu'un autre à ramener à l'obéissance les dix-sept provinces qui venaient de s'unir par la pacification de Gand. Mais il avait lui-même de grands desseins. Ces desseins dataient de loin; il les avait conçus, selon Perez, après la bataille de Lépante et la prise de Tunis. Il aspirait à conquérir ou à se faire accorder une souveraineté. C'est pourquoi, au lieu de démanteler Tunis en 1573, comme il en avait reçu l'ordre de Madrid, il avait fortifié cette ville, dans l'espoir qu'elle deviendrait la capitale du royaume dont il rêvait l'acquisition. Le pape Pie V s'était intéressé à son projet, qu'il avait recommandé à Philippe II; mais ce prince, qui n'entendait faire servir la valeur de don Juan qu'à la grandeur de la monarchie espagnole, n'admit point une pareille prétention, tout en répondant au pape d'une manière gracieuse et en le remerciant de l'intérêt qu'il prenait à son frère.

Il supposa en même temps que ces pensées ambitieuses étaient suggérées à don Juan par le secrétaire Juan de Soto, que Ruy Gomez avait placé auprès de lui dans la guerre contre les Maures de Grenade, qui l'avait accompagné dans ses expéditions maritimes de la Méditerranée, et dont les conseils furent alors réputés dangereux. Philippe II, pensant qu'il fallait soustraire don Juan à cette influence pernicieuse, nomma, à la place de Soto, Escovedo, qu'il croyait plus sûr, et qui reçut, avant de partir pour l'Italie, la recommandation de diriger don Juan dans d'autres voies. Afin de ne pas mécontenter son frère en retirant tout à fait Soto d'auprès de lui, Philippe II l'y laissa, en lui donnant la charge de payeur de l'armée [1].

Escovedo ne répondit point à la confiance qui lui avait été accordée. Il oublia bientôt les recommandations de Philippe II pour entrer dans les vues de don Juan. On apprit à la cour de Madrid qu'il faisait à Rome des voyages fréquents et clandestins. On s'inquiétait de ne pas en être informé par lui, lorsqu'on en connut inopinément la cause, qui prouvait que l'ambition de don Juan n'avait pas changé de nature mais d'objet. Ce jeune prince, ne pouvant plus aspirer au royaume de Tunis, dont les Turcs s'étaient emparés de nouveau, visait à se rendre maître de celui d'Angleterre, gouverné par une princesse que ses croyances mettaient au ban de l'Europe catholique. Ce projet souriait à la cour de Rome. Le saint-siége, après avoir trouvé en don Juan un défenseur de la catholicité contre les Turcs, crut pouvoir tirer un

[1] *Memorial de Antonio Perez del hecho de su causa*, segunda parte, p. 307-312.

grand parti de son courage et de son ambition contre les protestants. Un jour donc, le nonce du pape en Espagne, après avoir déchiffré les dépêches qu'il avait reçues de sa cour, alla trouver Antonio Perez et lui dit : — Qu'est-ce qu'un nommé *Escoda* ? — Perez répondit que ce devait être le secrétaire Juan de Escovedo. — C'est cela même, répliqua le nonce, j'ai reçu une dépêche de Sa Sainteté avec un chiffrement dont la substance est que je fasse une démarche auprès du roi pour le seigneur don Juan, en la forme et de la manière que Juan Escovedo me le demandera, afin que Sa Majesté tienne pour bon que l'expédition d'Angleterre se fasse, et que le seigneur don Juan soit accommodé de ce royaume [1].

Perez informa sur-le-champ Philippe II de ce qui se passait. La surprise de ce prince fut extrême. Son mécontentement ne le fut pas moins. Il jugea toutefois à propos de les dissimuler. C'était le moment où il appelait don Juan d'Autriche au gouvernement des Pays-Bas, et il n'aurait pas voulu l'empêcher de bien remplir la mission difficile dont il le chargeait en le décourageant par la manifestation de ses défiances ou par un refus. Il parut donc condescendre à ses désirs, et permettre à don Juan, lorsqu'il aurait terminé l'affaire des Pays-Bas, de tenter l'entreprise d'Angleterre, en se servant des troupes espagnoles, si les états généraux de Flandre consentaient à leur embarquement [2].

En même temps, pour connaître tous les desseins de son frère et surveiller les intrigues d'Escovedo, il autorisa Perez, qui avait la confiance de l'un et qui était l'ami de l'autre, à correspondre avec eux, à entrer dans leurs vues, à paraître les favoriser auprès de lui, à s'exprimer même très-librement sur son compte, afin de leur inspirer plus d'abandon, et de lui livrer ensuite leurs secrets. Perez rechercha, ou tout au moins accepta ce rôle odieux. Il le remplit, ainsi qu'il le raconte lui-même, avec un dévouement effronté pour le roi et une perfidie étudiée à l'égard de don Juan et d'Escovedo. Il écrivait à ceux-ci des lettres qui passaient sous les yeux mêmes de Philippe II, et dans lesquelles il ne parlait pas toujours respectueusement de ce prince; il communiquait ensuite à Philippe II les dépêches hardies d'Escovedo et les épanchements de l'ambition inquiète et mélancolique de don Juan [3]. En transmettant au roi une lettre d'Escovedo, il se vante et s'absout de ce manége déloyal. « Sire, dit-il, c'est ainsi qu'il faut écouter et répondre pour le bien de votre service; on les tient mieux ainsi au bout

[1] *Memorial de Antonio Perez del hecho de su causa*, segunda parte, p. 313. — [2] *Ibid.* p. 314-315. — [3] *Ibid.*

de l'épée, on en fait mieux ce qui convient avant tout au bien de vos affaires... Mais que Votre Majesté prenne bien ses précautions pour lire ces papiers, car, si mon artifice se découvre, je ne lui serai plus bon à rien et je devrai quitter le jeu. Au surplus, je sais très-bien que, pour mon devoir et ma conscience, je ne fais en tout ceci que ce que je dois, et je n'ai pas besoin d'une autre théologie que la mienne pour le comprendre [1]. » Le roi lui répond : « ... Croyez, en tout, à ma circonspection. Ma théologie entend la chose tout comme la vôtre, et trouve que non-seulement vous faites ce que vous devez, mais que vous auriez manqué au devoir envers Dieu et les hommes, si vous ne l'aviez fait ainsi, afin de m'éclairer aussi complétement qu'il le faut contre toutes les tromperies humaines et sur des choses de ce monde dont je suis véritablement épouvanté [2]. »

Que se passa-t-il donc de si effrayant depuis l'arrivée de don Juan dans les Pays-Bas? Ce jeune et glorieux capitaine rencontra dans les provinces confédérées à Gand des défiances incurables contre les Espagnols et contre lui. La politique profonde et habile du prince d'Orange lui suscita des obstacles qu'il ne put pas surmonter. Malgré les conditions modérées qu'il offrait aux états généraux assemblés, il fut reçu par eux bien moins en pacificateur qu'en ennemi. Ils refusèrent d'autoriser le départ des troupes espagnoles par mer, dans la crainte qu'elles ne fussent employées contre les provinces de Hollande et de Zélande, et ils demandèrent qu'elles se rendissent par terre en Italie. Don Juan vit s'évanouir de ce côté ses desseins sur l'Angleterre. Sans autorité, sans argent, sans moyen de rétablir la domination du roi son frère et de soutenir sa propre renommée, il prit en dégoût une position qui ne lui offrait pas d'issue. Accoutumé jusque-là aux entreprises promptes et brillantes, il se désolait de son impuissance. Déjà en proie aux soucis mortels qui le conduisirent lentement au tombeau, il de-

[1] « Señor, es menester escrivir y oyr de aquella manera, para su servicio, porque « assy se meten por la espada, y el hombre encamina mejor lo que conviene para « el negocio de V. Magestad principalmente...... Però V. M[d] mire como lee estos « papeles, que si me descubre el artificio, no le podré servir, y yo auré menester alçar « del juego. Que por lo demas bien sé, que para my dever y consciencia hago lo « que devo en esto, y no he menester mas theologia que la mia para alcançar lo. » *Memorial de Antonio Perez, etc.*, segunda parte, p. 323-324. — [2] « ...... Y creed « que traygo en todo buen recato, y segun mi theologia yo entiendo lo mismo que « vos, que no solamente hazeys lo que deveys, mas que no lo hariades para con Dios « ni para con el mundo, si no lo hiziesedes anzy, y para que yo este bien alumbrado « de todo que es bien menester segun los enrredamientos del mundo y de sus cosas, « que cierto me tienen espantado. » *Ibid.*

mandait à être rappelé. Dans l'ardeur de son désir, il écrivit à Pérez, à ce que prétend celui-ci, « qu'il y va de sa vie, de son honneur et de son âme, de quitter ce gouvernement; qu'il perdra certainement les deux premiers s'il tarde à s'y résoudre, et avec eux tout le fruit de ses services passés et à venir, et que la troisième même, par désespoir, courra aussi de grands risques[1]. » Il dit, dans une autre lettre, « qu'il reviendra au moment où on s'y attendra le moins, quand même il penserait en recevoir une sanglante punition.....; car on trouvera certainement juste qu'il risque un cas de désobéissance pour ne pas passer par un cas d'infamie[2]. » Perez attribue à Escovedo d'avoir écrit, vers la même époque, tantôt que don Juan trouverait plus honorable de passer comme aventurier en France, avec six mille fantassins et mille cavaliers, que d'être gouverneur de Flandre, ou, si cela ne pouvait se faire, de retourner en Espagne et de s'y faire courtisan pour tout gouverner avec ses amis[3], tantôt que l'objet de son ambition était un *siége à dais* ou le traitement d'un infant[4], et d'avoir ajouté : « Aidons le seigneur don Juan en tout ce qui lui sourira ; quand il en sera besoin, il viendra lui-même en aide à nos projets[5]. »

Néanmoins, don Juan ne quitta point la Flandre, et il envoya en Espagne Escovedo pour y porter ses plaintes amères, ses réclamations pressantes, ses projets vagues. C'est dans ce voyage que fut tué Escovedo. Comment et par quel motif Philippe II se décida-t-il à ordonner sa mort ? Ici je laisse parler Perez. Après avoir dit que de nouvelles négociations avaient été entamées à Rome pour l'invasion de l'Angleterre; après avoir exposé des plans de confédération ourdis entre don Juan et les Guise, plans dont il sera question bientôt; après avoir rappelé un propos extraordinairement audacieux qu'il prête à Escovedo, lequel, avant d'aller en France, aurait prétendu que, « quand une fois ils seraient les maîtres de l'Angleterre, ils pourraient s'élever jusqu'à le devenir de l'Espagne, en s'ouvrant l'entrée de Santander et la citadelle de cette ville, et en construisant un fort sur la roche de Mogro[6]. » Perez ajoute : « Le roi ayant bien pesé toutes ces circonstances, ainsi que l'impatience que le prince don Juan témoignait pour qu'on lui réexpédiât son secrétaire Escovedo, en écrivant, par exemple : *De l'argent*, *encore de*

[1] *Memorial de Antonio Perez, etc.*, segunda parte, p. 320. — [2] *Ibid.* p. 320-321. — [3] *Ibid.* p. 321. — [4] *Ibid.* p. 322. — [5] *Ibid.* p. 321. — [6] Lenguage que traya « Escovedo antes de yr a Flandes: *que siendo dueños de Ingalatierra, se podrian alçar* « *con España, con tener la entrada de la villa de Santander, y el castillo de la dicha* « *villa, y con un fuerte en la petra de Mogro*, alegando aqui *que quando se perdiò España, desde las montanas se recobrò.* » *Ibid.* p. 326.

l'argent et Escovedo, Sa Majesté trouva bon qu'on demandât l'avis du marquis de Los Velez, don Pedro Fajardo, conseiller d'État et major-dome-major de la reine Anne, tenu au courant de toutes ces affaires, et qu'on le consultât sur ce qu'il serait bon de faire et sur la résolution qu'il y aurait lieu de prendre dans une situation si grave. Perez le fit à l'aide des papiers originaux eux-mêmes, avec entretiens et conférence sur l'ensemble de tout ce qui vient d'être raconté.

« On passa en revue les divers projets qui s'ourdissaient, depuis le séjour en Italie, dans l'intérêt du prince don Juan, sans que le roi en eût communication ni parfaite connaissance; la vive douleur éprouvée par les auteurs de ces projets de ce que l'expédition d'Angleterre n'avait pas eu lieu comme c'était leur première idée; l'essai qu'ils firent une seconde fois auprès de Sa Sainteté, quand ils furent en Flandre, essai toujours dans le même but, et sans rendre compte au roi; le dessein de déserter le gouvernement de Flandre, une fois l'expédition d'Angleterre abandonnée; les intelligences secrètes nouées en France à l'insu du roi; ce plan, auquel ils en étaient venus, d'aimer mieux aller comme aventuriers en France, avec six mille fantassins et mille chevaux, que d'occuper les charges les plus hautes; enfin les paroles si fortes avec lesquelles, dans ses lettres, le prince exprimait son chagrin et son désespoir; de tout cela il parut résulter qu'on pourrait craindre quelque grande résolution et l'exécution de quelque grand coup capable de troubler la paix publique et le repos des États de Sa Majesté, comme aussi de perdre le prince don Juan lui-même, si on laissait plus longtemps auprès de lui le secretaire Escovedo[1]. »

En conséquence, la mort d'Escovedo fut resolue. Le marquis de Los Velez fut de cet avis. « Il opina si bien, ajoute Perez, pour la convenance de la resolution qui fut prise, qu'il disait, qu'avec l'hostie dans la bouche, si on lui demandait de qui la vie était la plus importante à sacrifier, celle de Juan Escovedo, ou quelque autre de celles qui étaient le plus prejudiciables, il prononcerait que c'était celle d'Escovedo[2]. »

Il y a beaucoup de choses vraies dans ce que raconte Perez; mais je ne puis verifier si toutes le sont. Je dois même dire que j'ai beaucoup de peine à croire qu'Escovedo ait jamais eu l'extravagante pensee de songer a entreprendre la conquête de l'Espagne sur Philippe II, apres avoir opere la conquête de l'Angleterre sur Élisabeth. De la part de don Juan, cette pensee est impossible. Elle était contraire à sa fidelité et à son bon sens. Il a toujours eté loyal envers son frère, et, s'il a eu des

[1] *Ibid.* p. 327-328. — [2] *Ibid.* p. 330.

desseins un peu chimériques, il n'en a pas eu de coupables et d'insensés. Ce qui me rendrait cette pensée suspecte à l'égard de tous les deux, c'est qu'il y a un point important sur lequel je me trouve en mesure de constater le peu d'exactitude et l'exagération des faits avancés par Perez. Ce point concerne les relations de don Juan avec les Guise et leur concert factieux, mais caché, qui ajouta aux alarmes de Philippe II. Perez prétend que Vargas Mexia, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, dénonça ce concert au roi. Il semble placer cette dénonciation au printemps de 1577, en l'intercalant dans un récit des projets attribués à don Juan durant les mois de mars, d'avril, de mai, de cette année-là, et en disant : « Il arriva qu'on eut avis par des lettres de Vargas Mexia, qui occupait *alors* le poste d'ambassadeur en France, qu'il y avait, à cette cour, des allées et venues de personnes envoyées par don Juan, etc. [1]. » Or Vargas Mexia ne fut nommé ambassadeur auprès de la cour de France, pour succéder à don Diego de Çuniga, qu'en octobre 1577, et n'arriva à Paris que le 10 décembre. Voilà pour la date, voici maintenant pour les faits. Perez ajoute : « Bien que les personnes envoyées par don Juan parussent pendant un certain temps en public, il arrivait que, après avoir fait les choses pour lesquelles elles étaient commissionnées, quelqu'une d'entre elles revenait pour se mettre et demeurer cachée dans le cabinet de M. de Guise. C'est ce que plusieurs fois Juan de Vargas fit savoir à Perez en sa qualité de ministre secrétaire d'État, lui semblant digne d'attention qu'une pareille intelligence eût lieu sans qu'il en fût prévenu, à plus forte raison si Sa Majesté elle-même n'en savait rien. Comme le roi n'en savait réellement pas la moindre chose, on écrivit à Juan de Vargas de tenir l'œil ouvert, et de tâcher d'apprendre de quoi il s'agissait, en rendant compte de ce qu'il aurait pu découvrir. Il continua d'écrire que ces allées et venues se répétaient en la forme et avec le mystère ordinaires, et il fit savoir qu'il avait appris que ces intelligences, entre le prince don Juan et M. de Guise, en étaient venues à *une confédération particulière entre eux sous le nom de* Défense des deux couronnes [2]. Ceci donna au roi beaucoup de préoccupation et d'alarme, surtout quand il vit qu'on ne lui rendait compte de rien, et qu'il avait la preuve d'intrigues continuées à Rome en arrière de lui, pour des affaires et des projets de haute importance. Il craignait que ceci ne couvrît quelque combinaison nouvelle, dont les conséquences seraient peut-être funestes au bien public et au repos de ses États [3]. »

[1] *Memorial de Antonio Perez, etc.*, segunda parte, p. 318. — [2] « ..... Havian llegado a particular confederacion entre ellos con nombre de defensa de las dos coronas. » *Ibid.* p. 318-319. — [3] *Ibid.*

Ces détails sont circonstanciés et bien précis. Ils paraissent incontestables. Il n'en est cependant pas tout à fait ainsi. J'ai lu attentivement toute la correspondance de Vargas avec sa cour, depuis la fin de décembre 1577 jusqu'au mois de juin 1580, époque de sa mort [1]. Je peux dès lors dire exactement ce qu'il a su des relations et des projets de don Juan avec les Guise, et ce qu'il en a appris à Philippe II et à Perez. Avant tout, je dois faire remarquer qu'il ne s'est pas même écoulé quatre mois entre l'arrivée de Vargas à Paris et le meurtre d'Escovedo à Madrid, le 31 mars 1578, et que ses informations sur don Juan et les Guise, bien moins graves que ne l'affirme Perez, et presque toutes postérieures à ce meurtre, ne sauraient avoir influé sur lui.

Don Juan avait envoyé à Paris Jérôme Curiel, en août 1577, pour y trouver quelques fonds en attendant qu'il reçût ceux qu'il avait demandés en Espagne, par Escovedo, et qui n'arrivaient pas. Curiel étant mort, il le remplaça, en février 1578, par Pedro Arcanti, *contador*, ou payeur de son armée, qui eut pour successeur lui-même Alonzo Curiel, frère de Jérôme. Leur mission était ostensible ainsi que le fut l'envoi de Longueval de Vaulx, auquel Vargas, par l'ordre de don Juan, ne devait rien cacher, et devait plus particulièrement communiquer tout ce qui intéressait les Pays-Bas. Curiel et de Vaulx correspondaient directement de Paris avec Philippe II et Perez. Enfin don Juan fit partir pour Paris, au commencement de mai 1578, après la mort d'Escovedo, don Alonzo de Sotomayor, chargé de s'entendre avec les Guise sur quelques points importants des affaires des Pays-Bas [2].

Vargas, qui parle de tous ces agents et de l'objet de leur mission, ne dit dans aucune de ses dépêches qu'après l'avoir remplie ils soient restés ou revenus pour se cacher dans le cabinet du duc de Guise, et traiter mystérieusement avec lui. Les rapports de don Juan et du duc de Guise, dont il ne connaît pas le fond, lui paraissent avoir pour but le triomphe de la cause catholique dans les Pays-Bas, en Écosse et en Angleterre. Il ne dit nulle part qu'ils se soient *confédérés pour la défense des deux couronnes*. Il écrit, il est vrai, dès le 31 décembre 1577, que les Guise ont des projets qui tendent à les rendre souverains d'une partie de la France; mais il ne parle pas de don Juan. Philippe II profite de cette ouverture, et, après avoir mis de sa propre main en marge de la dépêche de Vargas : « Certainement, si on pouvait traiter avec eux (les

[1] Papiers des archives de Simancas, série B, liasses 42 à 51. — [2] Voir la correspondance manuscrite de Vargas, *passim*, pendant l'année 1578, et les lettres de Curiel, de de Vaulx, etc.

Guise), ce serait fort à propos pour tout[1], » il envoie à Vargas une lettre pour le duc de Guise[2], qui la reçoit avec de grandes démonstrations de dévouement, et qui dit ensuite à l'ambassadeur d'Écosse, intermédiaire habituel entre lui et Vargas : « Je ne ferai rien que je ne doive contre mon roi ; mais là où il sera question du service de Dieu et de la religion catholique, j'aventurerai toujours ma vie et mes biens[3]. » Sur cela, que répond le roi à Vargas? « Vous avez très-bien fait de m'informer de ce que le duc de Guise a communiqué à l'ambassadeur d'Écosse, et de ce qu'il a dit que, s'il survenait quelque grand mouvement dans ce royaume, il resterait ferme en l'obéissance de son roi et dans la défense de la religion catholique. Il serait fort utile de gagner ledit duc et ceux de la maison de Guise, et de les mettre à ma dévotion par les meilleurs moyens qu'il se pourrait. Aussi je vous charge d'y travailler pour votre part en conduisant cela avec la dissimulation et l'adresse convenables[4].

Philippe II voulait entraîner les princes lorrains dans cette union étroite et factieuse dont les pourparlers commencèrent alors, mais dont la conclusion fut renvoyée à quelques années plus tard, au moment où la mort du duc d'Alençon, dernier héritier catholique du trône de France, augmenta leurs craintes, enhardit leur ambition, et les décida, dans l'interêt de la sainte Ligue, à s'appuyer sur le roi d'Espagne, dont ils devinrent les agents et les pensionnaires. Mais, en 1578, loin de rien négocier contre Henri III, dont ils espéraient l'appui pour leurs projets sur l'Écosse et l'Angleterre en faveur de leur parente Marie-Stuart, ils proposèrent une union étroite entre les couronnes d'Espagne et de France. Les termes dans lesquels cette proposition fut faite sont trop contraires à l'assertion de Perez et en même temps trop curieux pour que je ne les rapporte pas. L'ambassadeur d'Écosse fit dire à Vargas, le 13 avril 1578, à cinq heures du matin, que le duc de Guise l'attendait. Vargas se rendit auprès de lui. Le duc lui demanda alors s'il ne croyait pas que son maître, las des offenses que la reine d'Angleterre faisait chaque jour à la chrétienté, verrait avec plaisir que

[1] « Cierto, si se pudiesse tratar con ellos, seria muy à proposito para todo. » Papiers de Simancas, série B, liasse 41, n° 131. — [2] *Ibid.* série B, liasse 45, n° 209. — [3] « Yo no haré cosa que no deva contra mi rey, però donde interviniere el ser« vicio de Dios y la religion catholica siempre aventurare vida y hazienda. » *Ibid.* série B, liasse 45, n° 30. — [4] « Muy bien haveys hecho en avisarme de lo que el « duque de Guisa havia comunicado..... y seria muy conveniente tener grangeados « al dicho duque y a los de Guisa, y mantener los en mi devocion por los mejores « medios que se pudiere. Y assi os encargo que vos lo procureys por vuestra parte « tractandolo con la dissimulacion y cordura que vos sabreys. » *Ibid.* même série, liasse 47, n° 47.

le duc de Lorraine et eux s'y opposassent, et s'il ne les y aiderait point. Il lui donna à entendre, en même temps, qu'il traitait et qu'il avait fort avancé cette affaire avec Henri III et sa mère. Vargas lui ayant laissé espérer, en termes généraux, l'assistance de son maître, le duc s'ouvrit davantage en le priant de lui parler en confiance et de lui dire avec franchise s'ils pourraient se servir du nom du roi de Portugal, qui en était informé et y consentait, pour lever une armée de huit ou dix mille Allemands, destinée en apparence pour l'Afrique, qu'on embarquerait pour l'Écosse, où elle arriverait en trois jours. Il ajouta qu'il ne conviendrait point, par beaucoup de raisons, que les rois d'Espagne et de France, ni le duc de Lorraine, figurassent dans cette levée, mais que, si le roi d'Espagne tenait, à cette époque, une flotte à la disposition de l'entreprise, celle-ci aurait beaucoup de chances de succès. Vargas répondit d'une manière encourageante, et lui demanda s'il devait en référer au roi catholique. Le duc lui répliqua que ce n'était encore qu'un projet, mais qu'il l'en entretiendrait bientôt d'une manière plus explicite. En écrivant cette conversation à Philippe II, Vargas ajouta : « Le duc de Guise croit que Votre Majesté aurait toute seule mis fin, depuis longtemps, aux affaires de l'Écosse, sans la crainte du roi très-chrétien, et que le roi très-chrétien y aurait mis fin de son côté, sans la crainte de Votre Majesté; aussi désire-t-il *l'union des deux couronnes* et les conséquences qui pourraient résulter de cette union. Il pense que, par là, vous seriez les maîtres de tout et que vous pourriez donner la loi au monde[1]. »

Ainsi, à cette époque, loin de conclure une confédération secrète et factieuse avec don Juan, pour la défense des deux couronnes, comme l'avance Perez, le duc de Guise pensait à une union des deux couronnes entre les deux rois. Il n'en entretenait pas moins des rapports fort étroits avec don Juan. Mais ces rapports avaient pour objet les intérêts généraux du catholicisme, les affaires d'Écosse, qui étaient communes au duc de Guise et à don Juan, puisque l'un voulait délivrer sa parente, Marie-Stuart, prisonnière au château de Sheffield, et que l'autre projetait de l'épouser, enfin l'heureuse issue des troubles des Pays-Bas, qui devait permettre au vaillant et ambitieux frère de Phi-

[1] « El duque cree que V. Mag^d solo huviera dado fin, muchos dias ha, sin el res« peto de aca, y el christianissimo sin el de V. Mag^d, *y lo que dessea la union destas « dos coronas*, y los affectos que podrian hazer unidos, y como serian senores de todo « y podrian dar ley al mundo. » Le roi met, en marge des mots soulignés, son interjection habituelle, quand quelque chose le frappait : *Ojo! Ibid.* série B, liasse 44, n° 114.

lippe II de tourner ses pensées et les forces de l'Espagne vers l'entreprise d'Angleterre, dans laquelle Philippe II hésitait beaucoup à s'engager, et ne voulait, selon son expression, marcher qu'avec des *semelles de plomb*[1].

Ces rapports n'inquiétaient donc pas le roi catholique. Vargas, tout en conseillant à son maître d'en tenir grand compte, lorsqu'il négocierait avec les Guise, ne savait pas au juste jusqu'où ils s'étendaient. Il se borne à dire qu'il sait qu'il y a entre eux une grande confidence qui donne beaucoup à penser, et qui va peut-être plus avant, du côté des Guise, qu'il ne l'imagine[2]. Réduit à des conjectures sur la portée de leurs relations, il l'est à des bruits sur le but de leur accord touchant l'Écosse et l'Angleterre. Tantôt il écrit à Philippe II qu'un Écossais qui s'est rendu auprès de don Juan va s'embarquer à Dieppe ou au Havre[3]; tantôt il lui apprend qu'on lui a rapporté que, dans les papiers pris à l'évêque irlandais Fray Patronius, parti de Rome pour exciter des mouvements en Irlande, papiers envoyés à la reine Élisabeth, on avait trouvé : « l'investiture du royaume d'Angleterre, dressée à Rome, en faveur de don Juan[4]. » Tantôt il l'informe que l'ambassadeur de Venise lui a dit que l'ambassadeur d'Écosse et les Guise avaient traité du mariage du roi d'Écosse avec la fille du duc de Lorraine, et de celui de don Juan avec la reine d'Écosse[5]. Philippe II, qui aimait à être instruit de tout ce qui se passait, et de tout ce qui se croyait, reçoit ces nouvelles avec plaisir, mais sans paraître y attacher beaucoup d'importance. « Vous avez bien fait, écrit-il à Vargas, de m'avertir de ce qu'on vous a dit sur ces mariages du roi d'Écosse avec la fille de Lorraine, et de mon frère avec la reine d'Écosse; bien que ce ne doivent être que des propos, et encore de peu de fondement, il convient néanmoins de tenir compte de ce qui se dit en semblables matières[6].

Mais bientôt les projets de mariage, les espérances ambitieuses, la jeunesse, la beauté, la renommée de don Juan, furent emportées par la mort. Après avoir gagné à Gemblours une dernière victoire, ce vaillant capitaine, qui n'était pas un politique assez patient et assez

[1] « Que como es de tanto momento y consequencia, conviene caminar en el con « el pie de plomo. » *Ibid.* série B, liasse 47, n° 10. — [2] Papiers de Simancas, série B, liasse 44, n° 89. — [3] *Ibid.* série B, liasse 42, n° 132. — [4] « ..... Una investidura « del regno de Inglaterra hecho en persona del señor don Juan en Roma. » *Ibid.* série B, liasse 44, n° 84. — [5] *Ibid.* série B, liasse 45, n° 46. — [6] « .... Ha sido bien « advertirme..... sobre lo de los casamientos del rey de Escocia con la hija de Lor« rena, y de mi hermano con la de Escocia. Y aunque estas cosas deven de ser por « via de discurso, y de poco fundamento, todavia es conveniente tener noticia de lo « que se dize y discurre en semejantes materias. » *Ibid.* série B, liasse 47, n° 47.

adroit, désespéra d'une situation dans laquelle, isolé, presque sans force militaire, dépourvu d'argent, il avait à lutter à la fois contre les catholiques et les protestants, contre le prince d'Orange, l'archiduc Mathias et le duc d'Alençon. Il mourut le 1er octobre 1578, consumé de douleur, dans son camp près de Namur, au milieu de ses soldats, laissant à son froid et habile successeur, le duc de Parme, qui était aussi profond politique que grand général, le soin de relever des affaires en apparence perdues. Philippe II le regretta. « J'ai vivement ressenti, écrivit-il, le 13 octobre, à Vargas, la mauvaise nouvelle qui m'est arrivée de la mort de l'illustrissime don Juan mon frère, et parce que je le chérissais, et à cause des conjonctures où sont mes affaires[1]. » Quelques jours après, il exprimait de nouveau les mêmes sentiments : « J'aimais et j'estimais sa personne, disait-il, et il me fera faute pour tout, et particulièrement pour les affaires de Flandre[2]. » Les regrets du duc de Guise ne furent pas moins vifs, et de Joinville, en Champagne, où il était retiré depuis le mois de mai, et d'où il avait envoyé le capitaine de sa garde à don Juan, pour lui donner l'excellent conseil de temporiser, et de dissoudre, par ce moyen, la coalition de ses ennemis, composée d'éléments contraires, il adressa, le 4 novembre, à Vargas, la dépêche suivante :

« Monsieur l'ambassadeur, la lettre que vous m'avez escripte m'a esté un redoublement de deuil que je porte à la mort du seigneur Domp Jehan, en laquelle j'ay faict une des plus grandes pertes que je sçauroys jamays fayre. Mais, après m'en estre bien tourmenté, et puisqu'il n'y a aultre remède sinon se conformer à la volonté de Dieu, je suis contrainct d'essayer à passer cet ennui le plus patiemment qu'il m'est possible. Bien mal ay je neantmoings, car, quand je pense à tant d'honêtes faveurs qu'il luy pleu me fayre, et à l'honneur que j'avoys d'estre aymé de Son Altesse, je me trouve assez empêché en mes résolutions. Toutesfoys, considérant qu'il ne peult recouvrer, et que Dieu ayant faict la grace à toute la chrestienté de subsister en son lieu un prince de telle valeur et de si grande expérience que M. le prince de Parme, ce m'est grant allégement pour l'espérance que j'ay qu'il sçaura si bien et fidellement acquister que ce sera à l'honneur de Dieu et conservacion de nostre dicte religion. Vous priant l'assurer qu'il ne trouvera jamais personne plus preste de le servir et obeyr que je seray quand l'occasion se présentera,

[1] « ..... La mala nueva que me ha venido del illustrissimo don Juan de Austria « mi hermano hé sentido en gran manera, assi por lo que le queria y amava, como « por ser en tal conyuntura y ocasion.... » Papiers de Simancas, série B, liasse 47, n° 55. — [2] *Ibid.* série B, liasse 47, n° 29.

et pour votre particulier vous en pouvez faire estat comme de l'ung des meilleurs amys que vous ayez en ce monde, qui prie Dieu, après m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grace, vous donner, Monsieur l'ambassadeur, longue et heureuse vie [1]. »

Si Antonio Perez a dénaturé, dans ses *Noticias* et dans son *Memorial*, la correspondance de Vargas à l'endroit de don Juan et du duc de Guise, il est permis de supposer qu'il n'a pas été plus scrupuleux sur d'autres points. C'est, du reste, ici le moment d'examiner quel autre motif que le dévouement aux intérêts de Philippe II peut avoir eu Perez en poursuivant la mort d'Escovedo. Je vais le faire en recourant aux pièces du procès manuscrit qui sont la contre-partie des mémoires de Perez.

J'ai dit que M. Ranke, dont l'opinion a tant de poids, ne croit point aux amours de Perez avec la princesse d'Eboli. Il adopte pleinement, en effet, l'explication politique que Perez a donnée du meurtre d'Escovedo; il rejette la cause particulière que lui ont assignée les ennemis de Perez. Selon lui, Perez n'a pas pu être l'amant de la princesse, parce que celle-ci était âgée et borgne, et que, d'ailleurs, sa propre femme dona Juana Coello, lui a montré, pendant toute la durée de son procès, l'affection la plus ingénieuse, la plus soutenue, la plus dévouée. Cette dernière raison n'en est pas une. Quant à l'objection tirée de l'âge et de la figure de la princesse d'Eboli, elle ne paraît pas non plus bien fondée. Tous les contemporains s'accordent à louer sa beauté [2]. Mariée en 1552 [3], et fort jeune, comme cela se pratiquait en Espagne, elle dépassait de bien peu quarante ans à cette époque. Il n'y avait donc rien, dans sa personne, qui s'opposât à l'intimité que rejette M. Ranke, et que de nombreux témoignages mettent d'ailleurs hors de doute. Je ne citerai que les plus importants, sans mentionner les présents considérables que Perez avait reçus de la princesse et qu'un arrêt de la justice le condamne à restituer [4]. L'archevêque de Séville, don Rodrigo de Castro, déposa que Perez se servait des objets appartenant à la princesse comme des siens propres, ce dont on murmurait beaucoup; comme

[1] Papiers de Simancas, série B, liasse 44, n° 211. — [2] Voici comme en parle l'historien de la maison de Silva : « Dona Ana de Mendoza y de la Cerda, hija unica « de los condes de Melito, don Diego Hurtado de Mendoza y dona Catalina de « Silva, era por su sangre, por su *hermosura*, y por la sucession de tan noble casa, « uno de los mas apeticidos casamientos de aquel tiempo. » *Historia de la casa de Silva, etc.*, por don Salazar y Castro, coronista del rey nuestro senor, Madrid, 1685, in-4°, t. II, p. 465. — [3] *Ibid.* — [4] *Processo*, ms.

aussi de ce que la princesse lui envoyait de son château de Pastrana des mulets de bât chargés de mille choses [1].

Dona Cathalina de Herrera raconte « qu'un jour Escovedo alla représenter à la princesse que les propos qu'on tenait sur les visites de Perez étaient fâcheux pour elle; et, comme il assurait que c'était parce qu'il avait mangé le pain de sa maison qu'il parlait ainsi, la princesse se leva et lui répondit que les écuyers n'avaient rien à dire sur ce que faisaient les grandes dames, et là-dessus elle rentra chez elle [2]. »

Cette déclaration fut confirmée par dona Beatrix de Frias, femme du contador Juan Lôpez de Biranco, laquelle ajouta que toute la maison de la princesse murmurait des entrées et des sorties de Perez, continuées après la mort d'Escovedo, de telle sorte que le prince de Melito, le marquis de la Fabara et le comte de Cifuentes, unis par les liens de la parenté à la princesse, voulaient tuer Antonio Perez [3]. Ce projet de parents, que rapporte dona Beatrix de Frias, est avoué par l'un d'entre eux, don Lorenzo Tellez de Silva, marquis de la Fabara, dont la déposition est trop curieuse pour que je ne la cite pas. « Le témoin a remarqué le mauvais effet que produisaient les visites de Perez chez la princesse. Il a vu qu'il la conduisait au spectacle et qu'il y passait de longues heures avec elle. Un jour que le déposant voulait lui-même visiter la princesse, dona Bernarda Carrera le fit attendre à la porte, et ne le laissa pas entrer, parce que Perez et la princesse étaient ensemble, ce dont le témoin fut fort scandalisé. Un de ses domestiques a souvent vu Perez sortir de chez la princesse à des heures indues, et le témoin a lui-même vu des choses pires encore. Elles lui donnèrent idée de se défaire de Perez, et il s'en occupa avec le comte de Cifuentes, qui n'allait pas chez la princesse pour les mêmes raisons, et parce que cette intimité lui paraissait très-coupable. Un jeudi saint, le témoin alla à Sainte-Marie demander à Dieu, dans une prière, de le délivrer de l'envie qu'il avait d'assassiner Perez [4]. Ces idées le poursuivaient surtout quand il se rappelait que la princesse lui avait demandé s'il savait que Perez était le fils du prince Ruy Gomez de Silva, son

[1] « Que se murmurò mucho come que la princessa le embiasse de Pastraña acemilas cargadas de cosas. » *Processo*, ms. fol. 174. — [2] *Ibid.* fol. 211. — [3] *Ibid.* fol. 212-213. — [4] « .... Y este declarante vio otras cosas peores, tanto que le obligò a pensar como lo mataria, y lo tratò con el conde de Cifuentes, que non entraba en casa de la princesa por lo mismo, y pareciales muy mal aquella amistad. Y un jueves santo se fue este testigo a Santa-Maria a..... y pidio a Dios le quitasse un pensamiento que tenià de matar al dicho Antonio Perez. » *Ibid.* fol. 230-231.

mari, et qu'elle l'avait engagé à le faire entendre ainsi à tout le monde. Le témoin a ajouté que dans la maison de la princesse chaçun murmurait de cette intrigue entre elle et Perez, et tenait pour hors de doute que c'étaient eux qui avaient fait mourir Escovedo, parce qu'il leur avait dit que cela ne pouvait pas se passer ainsi[1].

Cette opinion était celle de tout le monde; elle régnait en Espagne, où plus de huit témoins, appartenant à des conditions différentes, dirent à la justice, sans s'être concertés et en secret, « qu'Escovedo avait été tué pour avoir voulu défendre l'honneur du prince Ruy Gomez, dont il avait été le serviteur[2]. »

Ce qui met en quelque sorte hors de doute la complicité de la princesse dans le meurtre d'Escovedo, c'est le langage et la conduite qu'elle tint après. Elle dit, à Beatrix de Frias, « qu'Escovedo était une mauvaise langue, qui parlait fort mal des grandes dames, et qui persuadait aux moines, prêchant à Sainte-Marie, de dire des choses fort malicieuses, dont elle-même pouvait être vexée. » Beatrix de Frias déclara encore qu'aussitôt après le meurtre la princesse lui demanda ce qu'on en disait, ajoutant : « Ils prétendent que c'est moi qui l'ai tué; » à quoi Beatrix ayant répondu : « Jésus! comment Votre Excellence peut-elle dire une chose si étrange? » La princesse reprit : « Oui, je vous dis que les gens de sa femme prétendent que c'est moi qui l'ai fait[3]. » Comme pour confirmer cette accusation, elle avait donné à Juan de Mesa, l'un des assassins, un brevet d'employé dans l'administration de ses biens, afin qu'il le montrât s'il était arrêté et interrogé en retournant dans l'Aragon, son pays, d'où Perez l'avait fait venir pour ce meurtre. C'est ce que déclara le témoin Martin Guttierez, voisin de Juan de Mesa[4].

Outre l'intérêt qu'avaient Perez et la princesse d'Eboli à se délivrer de la surveillance et des observations d'Escovedo, ils en avaient un autre; ils craignaient le roi et sa jalousie. Philippe II passait pour avoir été en étroite liaison avec la princesse d'Eboli. Malgré son austérité et ses quatre femmes, on lui attribuait des faiblesses de ce genre. Une relation italienne manuscrite, de 1584, s'exprime ainsi à son égard : « Il est fort dévot, se confesse et communie plusieurs fois l'année, il est en oraison chaque jour et veut être pur de conscience. L'on pense que son plus grand péché est celui de la chair, parce qu'il est velu et chauve, qu'il a les jambes grêles, la taille plus petite que la moyenne, et la voix forte. Il y a à la cour plusieurs seigneurs qui ont la réputation

[1] *Processo*, ms. fol. 230-231. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* fol. 213. — [4] *Ibid.* fol. 188.

d'être ses fils, comme le duc de P..... et don ...... et autres [1]. » Quel est ce duc de P..... que désigne sans le nommer le manuscrit italien? Il n'est pas difficile de parvenir à le connaître. Si l'on consulte la liste de tous les grands d'Espagne ou de tous les titres de Castille tels qu'ils existaient à cette époque, liste insérée à la suite de la même relation vénitienne, dans le manuscrit n° 1203 de la Bibliothèque royale, on trouve qu'il n'y a pas d'autre duc, dont le nom commence par un P, que le duc de Pastrana [2]. Or qui était le duc de Pastrana? c'était le fils même de la princesse d'Eboli, dont on attribuait la paternité au roi; la cour le croyait. Les amours de Philippe II, moins publics et moins constatés que ceux de Charles-Quint, d'Henri IV et de Louis XIV, ont été transmis comme des traditions fondées sinon certaines. Aussi Perez et la princesse d'Eboli durent-ils redouter la vengeance de Philippe II, si leur intimité lui était révélée. C'est, sans doute, pour qu'il se méprît sur la nature de leurs relations, s'il en apprenait ou remarquait la fréquence, que la princesse avait eu soin de répandre le bruit que Perez était fils du prince son mari. Mais, lorsque Escovedo, indigné, la menaça de tout découvrir à Philippe II, elle dut trembler pour Perez et pour elle. La scène décisive qui se passa entre Escovedo et la princesse mérite d'être rapportée malgré ce qu'elle a de cynique; elle a eu pour témoin Rodrigo de Morgado, qui était chez Antonio Perez comme écuyer, à qui son maître ne cachait rien [3], et qui servait souvent d'intermédiaire entre lui et la princesse. Il dit à son frère André de Morgado, qui le déposa en justice, « qu'Escovedo avait vu entre Perez et la princesse des choses qui ne lui paraissaient pas bien, ce dont il était vivement choqué, et il le laissa entendre. Une fois, il les trouva tous deux *juntos en la cama, o en el estrado en cosas deshonestas*, et il s'écria : Voilà qui ne peut plus se souffrir, et je suis obligé d'en rendre compte au roi. La princesse lui répondit : Escovedo, faites-le si vous voulez, *que mas quiero el trasero de Antonio Perez que al rey* [4]. » Malgré la grossièreté audacieuse de cette réponse, que suggéra l'emportement de la passion et une sorte de bra-

[1] « È molto devoto et si confessa et communica più volte all' anno, et stà in oratione ogni di et vuole esser netto di conscienza. Stimandosi che il suo maggior peccato sia quello della carne, peroche è peloso et calvo et ha le gambe sottili et è piccolo di staturà meno che di mezzana et hà la voce grossa. Et in corte sono alcuni signori i quali portano nome di esser suoi figli come il duca di P..... et don..... et altri. » Ms. 1203 de la Biblioth. roy. fol. 250. — [2] *Relacion de los titulados de Spana, etc.* ms. n° 1203 de la Biblioth. roy. fol. 204 v° à 259. — [3] « Por su cavallerizo y le quiso de manera que ningun secreto le encubria. » *Processo*, ms fol. 227. — [4] *Ibid.* fol. 228.

vade, la perte d'Escovedo, dont les indiscrétions devenaient redoutables, fut sans doute jurée dès ce moment par Perez et la princesse.

Ainsi, tandis que Philippe II, poussé par Perez, ordonnait le meurtre d'Escovedo en croyant obéir à la raison d'État, Perez suivait, au contraire, l'impulsion de sa haine et de ses craintes, en se faisant donner l'autorisation de tuer un ancien ami qui pouvait le perdre auprès du roi. S'il n'avait eu d'autre motif pour presser la mort d'Escovedo que celui des projets un peu vagues ou même extravagants qui lui étaient attribués, il est vraisemblable qu'il y aurait mis moins de résolution et d'acharnement. Avec une astuce profonde il trompa Escovedo en livrant ses secrets au roi, et il trompa le roi en lui représentant Escovedo comme digne de mort par ses dangereux desseins. Je donnerai de nouveaux et de curieux détails sur l'accomplissement du meurtre, sur les poursuites dirigées contre Perez, sur les incidents singuliers et la marche tortueuse d'une procédure qui dura onze ans, et sur les conséquences que ce tragique événement eut pour Perez, pour la princesse d'Eboli et pour la politique de Philippe II.

MIGNET.

Principales tables de M. Mendoza, pour la très-prompte détermination des distances lunaires; revues, corrigées et complétées par M. Richard, *capitaine de corvette en retraite.* Brest, 1842, 1 vol. grand in-8° de 454 pages.

PREMIER ARTICLE.

De tous les problèmes que le calcul, appuyé sur l'observation, est parvenu à résoudre, aucun peut-être, plus que le suivant, ne manifeste la pénétration persévérante du génie humain. Un navire est jeté sur l'Océan, à mille lieues de toutes côtes, ne voyant que les eaux et le ciel. L'homme qui le monte va déterminer, sur cette immensité uniforme, le point imperceptible où il se trouve; et la précision du résultat sera telle, que, du haut des mâts de son navire, l'horizon que sa vue embrasse s'étendra plus loin que ne pourrait s'étendre son erreur. Le livre dont nous annonçons ici la réimpression, je pourrais presque dire l'apparition nouvelle en France, a pour but et pour effet de réduire cette opération merveilleuse à un calcul arithmétique de quel-

ques instants. La publicité que M. le capitaine Richard vient de lui assurer, par pur zèle, à ses propres frais, en l'abaissant à un prix si modique, qu'on semble le donner plutôt que le vendre, est un immense service rendu aux marins. Boileau, dans une de ses lettres, se félicite d'avoir su dire, en beaux vers, qu'il avait cinquante-sept ans. Je m'estimerais aussi heureux que lui, si je pouvais faire comprendre, en humble prose, le miracle de simplicité opéré par M. Mendoza dans le calcul des distances lunaires. Je vais du moins l'essayer.

En chaque point du sphéroïde terrestre, on peut concevoir un plan vertical, contenant l'axe autour duquel s'opère sa rotation diurne, que l'illusion de nos sens nous présente comme effectuée par la voûte céleste, dans une direction contraire à celle-là. Ce plan s'appelle *le méridien du lieu;* et sa trace géométrique dans l'horizon peut être trouvée, sur mer comme sur terre, par des observations astronomiques, ainsi que je le dirai dans un moment. D'après cette définition même, tous les méridiens se coupent suivant l'axe de rotation qui leur est commun. Conséquemment, un point quelconque, pris sur la surface du sphéroïde, sera fixé en position, si l'on connaît, sur son méridien local, la distance angulaire de son zénith au pôle le plus proche, et l'angle que ce plan forme avec un autre méridien déterminé, qui sera, par exemple, celui de Paris. Le premier de ces éléments donne, par complément, la *hauteur du pôle* sur l'horizon du lieu, ou la *latitude géographique;* le second s'appelle la *longitude géographique* du lieu [1].

Dans l'état actuel de l'astronomie, lorsqu'un observateur est établi sur un sol fixe, avec de bons instruments, mille secours s'offrent à lui pour marquer ainsi la position du point qu'il occupe. Il a des horloges, à pendule compensé, qu'il règle sur le mouvement diurne du ciel, et qui lui mesurent les intervalles de temps avec la dernière précision. La *verticale du lieu*, assignée par la direction du fil à plomb, ou déduite de l'horizontalité des surfaces liquides en repos, lui donne une droite invariable, à partir de laquelle il peut, à tout instant, mesurer les distances angulaires des astres à son zénith, ou leur élévation angulaire au-dessus de l'horizon immobile qui l'environne. Les distances de tous les astres fixes à son pôle visible lui sont fournies par des catalogues très-exacts; et celles des astres permanents, qui ont un mouvement

[1] Ici, et dans tout le reste de cet article, je considère la surface régulière de la terre et des mers comme un ellipsoïde de révolution, légèrement renflé à l'équateur et aplati vers les pôles. Toutes les éphémérides astronomiques sont calculées pour cette configuration, la plus approchée de la vérité que l'on puisse admettre dans les observations générales, et qui doit être surtout exacte pour la surface des mers.

propre, comme le soleil, la lune et les planètes, le sont aussi par des tables très-précises de leurs mouvements. Il peut donc aisément déterminer la direction du plan vertical qui bissecte leurs révolutions diurnes, et qui contient l'axe commun autour duquel ils tournent. C'est le méridien du lieu, que tous traversent, au sommet supérieur ou inférieur du cercle qu'ils décrivent. S'il mesure leurs distances à son zénith, quand ils passent dans ce plan, il en conclut aussitôt la hauteur du pôle. S'il les mesure hors du méridien, il en conclut l'angle qui leur reste encore à décrire autour du pôle, pour arriver dans ce plan, ou celui qu'ils ont décrit depuis qu'ils l'ont traversé. C'est l'*heure de l'astre*, qui apprend à l'observateur le retard ou l'avance actuels de son horloge sur l'horloge céleste. Il peut encore connaître cette heure, à tous les instants du jour et de la nuit, en cherchant les astres qui se trouvent alors au méridien même; ce qu'il fait avec des lunettes mobiles suivant ce plan, dont la direction y est marquée par un fil focal d'une extrême finesse. Enfin, s'il saisit un des phénomènes instantanés qui s'opèrent fréquemment dans le ciel, comme les occultations des étoiles par la lune, ou les éclipses des satellites de Jupiter, dans l'ombre de cette planète; qu'il en note l'heure, la minute, la seconde, à son horloge, et qu'un autre astronome situé sur quelque autre méridien terrestre en ait fait autant; lorsque ces apparitions auront été réduites, par le calcul, à ce qu'elles seraient, étant vues d'un même centre d'observation, tel que le centre de la terre, ce qui ne sera même nécessaire que pour les occultations, l'angle compris entre les deux méridiens sera à la circonférence entière, comme la différence des époques, exprimée en heures célestes, est à une révolution entière du ciel. Ainsi la longitude relative des deux observateurs sera connue par cette simultanéité de déterminations; ce qui achèvera de fixer leurs positions respectives sur le sphéroïde terrestre, puisque leur distance individuelle à un même pôle est déjà trouvée.

Mais ces diverses opérations deviennent bien autrement difficiles à la mer, dans un navire en mouvement, que les flots agitent, et qui se déplace sans cesse, poussé par les vents, par la vapeur, ou entraîné par les courants. Plusieurs même y deviennent tout à fait impraticables. Alors, plus de verticale fixe, d'où l'on puisse mesurer les distances angulaires des astres; impossibilité d'employer des horloges à pendule, qui exigent une complète stabilité; impossibilité d'établir des lunettes dans une direction constante, et même de les maintenir quelques instants fixes, sur un même point du ciel. Enfin, à cette privation des données physiques les plus utiles et des instruments les plus efficaces,

ajoutez encore le déplacement continuel du centre d'observation. Pourtant, l'opiniâtreté du génie humain, excitée par la nécessité, a surmonté toutes ces circonstances défavorables : pour dire comme il y est parvenu, je suivrai l'ordre logique des idées, plutôt que la succession historique des inventions.

La portion fluide de la masse terrestre qui forme la surface de l'Océan offre à l'œil la convexité d'une sphère, décrite avec un très-grand rayon. C'est pourquoi un observateur quelque peu élevé au-dessus d'elle, sur le pont d'un navire, la voit toujours terminée par un cercle, appelé l'*horizon*, dont le contour est très-éloigné de lui. Alors les petites variations de hauteur, que les ondulations ordinaires de la mer impriment au centre d'observation, ne changent que très-peu la direction du rayon visuel mené à cette limite; de sorte qu'on peut, avec assez d'exactitude, la prendre pour origine des angles verticaux. Or sa dépression au-dessous de l'horizontale rigoureuse se calcule, pour chaque élévation moyenne de l'observateur, et pour chaque état de l'air qu'indiquent les instruments météorologiques, d'après la connaissance qu'on a de la grandeur du rayon terrestre et des réfractions que l'atmosphère produit, dans son équilibre habituel, depuis le point de contact du rayon visuel sur la surface de la mer jusqu'à l'œil de l'observateur. Les angles verticaux, corrigés par ces évaluations, se trouvent donc rapportés, dans leur branche inférieure, à l'horizontale exacte, presque aussi bien que si on les avait observés au-dessus d'un sol fixe. Trop souvent, à la vérité, la supposition d'équilibre atmosphérique qu'on leur applique est troublée par une différence accidentelle entre la température de la surface de la mer et celle de la couche d'air qui repose sur elle. Alors la trajectoire lumineuse qui traverse l'air inférieur éprouve des déviations verticales, qui élèvent ou abaissent l'horizon apparent, hors des limites de la théorie. Mais on peut encore, dans une mer libre, apprécier cette erreur en mesurant l'angle total, compris, dans le ciel, entre deux points diamétralement opposés de l'horizon. Car cet angle devant embrasser une demi-circonférence, s'il était pris entre les deux branches d'une même horizontale exacte, la différence, en plus ou en moins, autour de cette valeur, exprime la somme des deux dépressions, ou des deux élévations actuelles, qui doivent être généralement égales, ou très-peu inégales, dans le cas que nous considérons. Alors la moitié de cette différence est la correction qu'il faut appliquer à la branche inférieure des angles verticaux. Je supposerai qu'on la détermine ainsi, par l'expérience, toutes les fois que les circonstances le permettent, car c'est l'unique moyen d'échapper aux fréquentes erreurs de la dépression

calculée. L'observation est difficile; mais elle le deviendrait moins par l'usage, et elle fournira un élément d'exactitude indispensable. De nos jours, les marins sont les représentants voyageurs des sciences; on doit présumer qu'ils ne négligeront aucun des moyens qu'elles fournissent pour assurer la perfection des résultats qu'ils vont chercher avec tant de dangers [1].

[1] Ces réfractions extraordinaires de l'horizon dépendent du mode suivant lequel la densité de l'air varie accidentellement, depuis la couche inférieure, en contact stable ou instable avec la mer, jusqu'à la hauteur, quelquefois assez grande, où l'atmosphère reprend son état statique régulier. M. Arago a rassemblé, dans la Connaissance des temps de 1827, un assez grand nombre de dépressions, mesurées des deux côtés opposés de l'horizon par des navigateurs très-habiles, qui avaient aussi noté la température de la surface de la mer, et celle de la couche d'air où se terminait leur rayon visuel, au moment où ils observaient. Il n'a pu découvrir aucune relation entre ces données et la quantité, ou même le sens, du phénomène. C'est que, pour pouvoir assigner la forme de la trajectoire lumineuse, et même le sens de sa courbure, il faut connaître la série des températures dans les hauteurs intermédiaires entre le point de tangence et l'œil, surtout près de la surface de la mer, où la correspondance de ces deux éléments varie avec le plus de rapidité. Il serait donc à souhaiter que des marins zélés voulussent bien recueillir sur ce sujet des données plus complètes. Ils en obtiendraient encore, qui seraient très-utiles, si, dans les calmes, ils observaient la double dépression de l'horizon, en se plaçant successivement à diverses hauteurs connues, par exemple, sur le pont et dans les hunes. On trouve en effet ainsi des réfractions absolues très-inégales, selon que la trajectoire lumineuse, dans les diverses portions de sa longueur, est plus ou moins dégagée des couches inférieures de l'air, où le phénomène de perturbation se produit spécialement. C'est ce qu'on peut voir dans un travail intitulé : *Recherches sur les réfractions extraordinaires qui s'opèrent très-près de l'horizon* (*Mémoires de l'Institut*, classe des sciences physiques et mathématiques, pour l'année 1809, p. 167 et suiv.). On peut aussi, pour ce genre particulier de phénomènes, consulter la troisième édition de mon Traité élémentaire d'astronomie physique, t. I, p. 271 et suiv. Dans l'état de précision que les observations nautiques ont aujourd'hui atteint, il est indispensable que les marins observent la double dépression de l'horizon, en même temps que les hauteurs, toutes les fois qu'ils peuvent le faire. Car ce n'est pas la peine de prendre celles-ci avec tant de soin, et par des répétitions d'angles, si l'on y laisse presque volontairement des incertitudes de plusieurs minutes, telles qu'en peut donner très-souvent la dépression calculée. Cette détermination sera surtout possible aux marins français qui emploient le cercle de réflexion. Plusieurs d'entre eux ont déjà réussi à l'obtenir avec cet instrument, par l'addition d'un appareil dont la manœuvre offrait des difficultés que leur habileté a surmontées. Elles seront beaucoup moindres avec le procédé bien plus simple que M. Daussy a imaginé, et qui a été éprouvé avec succès à la mer. Car il se réduit à l'adjonction momentanée d'un troisième miroir, qui sert à voir les deux horizons simultanément, dans des conditions de visibilité pareilles, et dans une position nullement gênée de l'observateur. On trouvera, à la fin du présent article, une note dans laquelle M. Daussy a lui-même décrit les détails pratiques de cette ingénieuse invention.

Nous venons de donner une origine stable aux angles verticaux. Mais ici une nouvelle difficulté se présente. Pour mesurer un angle, on aligne successivement un rayon visuel sur chacune de ses branches, maintenues fixes, et l'on évalue, sur un cercle divisé, l'arc que le rayon a décrit autour du centre de son mouvement. Or, à la mer, la branche inférieure ne reste fixe qu'autant que l'on maintient le rayon visuel aligné sur le contour de l'horizon; et l'œil cessera de l'y maintenir, s'il abandonne cette direction pour diriger l'autre branche vers le point élevé du ciel où se montre un astre. Il faut donc, par nécessité, tâcher de voir à la fois l'horizon et l'astre sur une même droite, et d'un même coup d'œil. Cette identité artificielle de direction s'obtient à l'aide de deux petits miroirs, fixés normalement au plan d'un même cercle, et tellement disposés, qu'en pointant sur l'horizon à travers l'un d'eux, qui n'est étamé que sur une moitié de sa face postérieure, on amène sur l'autre moitié, en contact avec ce même horizon, l'image de l'astre réfléchie par le second miroir, qu'une alidade, conduite par l'observateur, fait tourner angulairement autour de l'axe central du cercle, dont le contour porte une division finement tracée. En effet, supposez qu'un pareil instrument ait été préalablement réglé de manière que l'index de l'alidade réponde au commencement de la division du limbe, quand l'angle compris entre les deux points de mire est nul, c'est-à-dire lorsqu'un point d'un objet vu par réflexion est mis en coïncidence avec son image directe, auquel cas les faces réfléchissantes des deux miroirs seront parallèles; alors l'angle vertical compris entre un astre et l'horizon, conséquemment la hauteur de l'astre, s'évaluera d'après la grandeur de l'arc que ce même index aura parcouru pour amener l'image

La première idée de corriger la dépression de l'horizon à la mer, par observation, non par calcul, se trouve, je crois, dans un mémoire de J. Huddart sur la *réfraction horizontale*, inséré aux Transactions philosophiques de l'année 1797. Son procédé consiste à prendre la hauteur *méridienne* du soleil par devant et par derrière avec le sextant, au-dessus des deux points diamétralement opposés de l'horizon. La somme des hauteurs observées, étant diminuée de 180°, donne la somme des deux dépressions, dont la moitié est la dépression moyenne applicable à chaque hauteur. La méthode est rigoureuse. Mais l'emploi de l'astre, comme intermédiaire, la limite au moment du passage méridien; ce qui, au reste, suffisait à l'auteur, qui avait seulement en vue la détermination des latitudes. Il fait très-bien sentir l'utilité de cette détermination, et son avantage pour éviter les incertitudes de la dépression calculée. Enfin il en donne des exemples, observés par lui-même à la mer. L'observation directe de la distance des deux horizons opposés, quoique moins absolument rigoureuse, est d'une application plus générale, puisqu'elle peut servir pour des hauteurs extraméridiennes; et elle deviendra facile avec le cercle de réflexion, par l'addition ingénieuse que M. Daussy a imaginée.

réfléchie de l'astre en contact avec le point le plus proche de l'horizon, si c'est une étoile, ou tangente au contour de cet horizon, si l'astre offre un disque sensible, dont le demi-diamètre apparent sera toujours connu. On aura donc ainsi la hauteur de l'étoile, ou celle du bord du disque sur lequel on aura effectué le contact. Dans ce dernier cas, pour avoir la hauteur du centre on devra ajouter à l'angle observé le demi-diamètre du disque, si on l'a rendu tangent à l'horizon par son bord inférieur, ou l'en retrancher, si on l'a rendu tangent par son bord supérieur, en plongeant son image dans la mer, au lieu de la suspendre au-dessus. La verticalité de l'angle pourra toujours se constater en balançant l'instrument autour de la ligne visuelle commune, pour s'assurer que l'image réfléchie se meut tangentiellement à l'horizon; et, cette condition une fois établie, les ondulations habituelles de la mer n'opéreront, dans le contact, que des dérangements très-faibles ou insensibles, à cause de la grande distance du centre d'observation aux deux points de mire. Cette ingénieuse combinaison, qui superpose les deux branches de l'angle visuel dans un mouvement exactement commun, pour ne laisser constater que leur fixité relative, est le principe de l'*octant*, inventé en 1732 par Hadley, et appelé ainsi parce que la division de son limbe comprenait un huitième de la circonférence. On lui a d'abord substitué le *sextant*, qui en embrasse un sixième, puis, enfin le *cercle entier* de Borda, qui permet de répéter continuement la mesure du même angle sur tout le contour de son limbe, jusqu'à rendre les erreurs de la division insensibles. Mais ce sont là des développements de l'idée de Hadley, et tous ces instruments sont *à réflexion*, comme l'était le sien. De même qu'ils servent à prendre les hauteurs des astres sur l'horizon de la mer, on les emploie aussi pour mesurer la distance angulaire de deux objets terrestres, ou celle de deux astres, en amenant l'image réfléchie de l'un à coïncider avec l'image directe de l'autre. C'est ainsi que l'on prend la distance de la lune au soleil, aux étoiles et aux planètes. Alors on opère le contact des images sur le bord du disque lunaire qui se trouve actuellement éclairé, et l'on fait osciller le plan de l'instrument autour de la ligne visuelle commune, pour s'assurer que le contact est exactement tangentiel. De là on conclut ensuite la distance angulaire des centres, en ajoutant à l'angle ainsi obtenu, ou retranchant de cet angle, le demi-diamètre oblique du disque, ou des disques, calculé suivant la direction de l'arc qui les joint. Afin que le contact des images s'apprécie avec plus de justesse, il s'observe à travers de courtes lunettes, qui grossissent seulement de quatre à huit fois les objets. On les fait courtes, pour qu'elles ne chargent pas trop l'instrument

que l'on tient à la main, et d'un faible grossissement, pour qu'il soit plus aisé d'y conserver l'astre. Quand un des objets observés est le soleil, on interpose dans le trajet de ses rayons un verre coloré, à faces parallèles, qui affaiblit leur éclat sans les dévier. Il faut affaiblir de même la lumière de la lune, parfois celle des étoiles ou des planètes, quand on veut prendre leur hauteur sur l'horizon pendant le crépuscule, ou pendant la nuit. Le parallélisme des surfaces de ces verres est indispensable dans le sextant, parce qu'ils ne servent que pour une seule direction de l'image à laquelle on les applique; il ne l'est pas dans le cercle entier, parce que la même image s'y observe successivement sur deux directions, d'où l'on conclut, par différence, l'arc parcouru.

L'emploi du cercle entier a généralement prévalu dans la marine française, mais les Anglais lui ont toujours préféré le sextant; et des officiers français, qui ont une grande pratique des deux instruments, ne sembleraient pas éloignés de revenir à leur opinion. Elle pourrait, en effet, paraître, *aujourd'hui*, très-fondée. A l'époque où Borda, mettant à profit une idée de Mayer, réalisa le cercle entier, vers 1787, et longtemps après encore, les instruments exécutés en France étaient divisés de la façon la plus grossière. La répétition continue des angles, sur le contour de leurs limbes, était un moyen aussi ingénieux qu'indispensable pour affaiblir leurs erreurs. Mais la précision obtenue depuis, dans le tracé des divisions, donne à la question une autre face. Un sextant, décrit avec un certain rayon, est, à peu près, aussi facile à manœuvrer qu'un cercle entier d'un rayon moitié moindre; et, si on les suppose tous deux également bien divisés, également rectifiés, il donnera, par une observation d'un seul instant, autant d'exactitude que le cercle par une observation double, qu'un nuage peut empêcher d'achever. Or, avec la précision que l'art de diviser a maintenant atteinte, surtout en France, l'effet des erreurs du tracé, dans cette observation simple comme dans l'observation double, sera insensible, comparativement aux incertitudes du pointé, ainsi que de la dépression, soit observée, soit calculée; de sorte que toute la peine qu'on prend pour l'affaiblir dans nos cercles *actuels*, par des répétitions ultérieures, est absolument inutile. Le sextant a donc ici l'avantage, par l'instantanéité du résultat. Mais, malgré la précision séduisante qu'on pourrait lui donner aujourd'hui, les marins français devront bien se garder de le préférer à leurs cercles, où il n'y a pas d'erreur absolue à détruire ni à évaluer, et avec lesquels ils sont bien plus indépendants de l'artiste, l'excellence de l'exécution mécanique et celle du tracé même n'y étant que des conditions favorables, mais non pas des nécessités rigoureuses pour la bonté finale des opérations. Plus d'un

exemple montre que, dans les arts de précision, la perfection est presque personnelle. L'art de diviser pourrait déchoir, chez nous, de l'état où il est aujourd'hui. La répétition deviendrait alors indispensable pour compenser ses erreurs; mais il serait trop difficile de reprendre le cercle, si on l'avait quitté. Toutefois, pour mettre à profit la précision présente de cet instrument, sans compromettre l'avenir, je penserais qu'un officier, possédant un cercle de Gambey, ou d'un autre artiste de cet ordre, pourrait, avec avantage, l'employer, *à la mer*, comme sextant; c'est-à-dire se borner à une seule couple d'observations, fixée par une lecture. Puis, au lieu de fatiguer son œil par des répétitions prolongées, qui n'améliorent pas toujours proportionnellement le résultat final, s'il réitérait cette même opération après quelque temps, dans des circonstances astronomiques et physiques différentes, il obtiendrait, par cette diversité même, plus de chances de compenser leurs accidents qu'il n'en aurait dans une série continue. Ces observations séparées, indépendantes les unes des autres, lui donneraient ainsi, avec bien moins de peine, des éléments de calcul tout aussi certains; et il n'aurait recours à la répétition que si la décadence de l'art venait à la rendre ultérieurement nécessaire.

Les procédés qui viennent d'être décrits assurent la mesure des arcs célestes en mer comme à terre. Mais il n'y a pas d'astronomie précise sans la mesure du temps. Il a donc fallu trouver aussi un équivalent des horloges à pendule que l'on pût employer à la mer. L'art de l'horlogerie est parvenu à le réaliser par la construction des instruments appelés à bon droit *chronomètres*, c'est-à-dire *mesureurs du temps*[1]. Ce sont des montres à ressort, comme nos montres portatives : seulement, leur mécanisme est complété par une infinité d'artifices qui ont pour effet d'en rendre la marche facile, uniforme, et constante sous toutes les inclinaisons que l'on peut donner à leur plan, ainsi que dans les diffé-

[1] Dans l'usage le plus habituel, on confond, sous la dénomination commune de *chronomètres*, les montres astronomiques portatives et celles qui doivent rester stables à bord. On a même affecté souvent aux premières le nom de *garde-temps*, et aux dernières celui d'*horloges marines*, qui leur avait été primitivement donné. Ceci m'a semblé donner lieu à une confusion d'idées et de désignations qu'il serait utile d'éviter. Les gros chronomètres, destinés à rester stables, m'ont paru devoir mériter surtout le nom de *garde-temps*, par la plus grande sûreté relative de leur marche, due à leur volume, à la plus grande puissance de leur moteur, et à leur inamovibilité. J'ai donc cru devoir leur attribuer cette dénomination, et réserver le nom de *chronomètres portatifs* pour les autres. Je ne l'ai pas fait sans m'être assuré l'approbation des artistes les plus habiles et les plus exercés à construire ces deux classes d'instruments.

rents états de la température qu'ils sont exposés à subir. Il y en a aussi, pour la mer, qui sont destinés à rester toujours fixes dans une même place à bord. On les fait alors plus volumineux que les montres portatives, afin d'assurer plus complétement la régularité de leur marche en les exécutant avec les mêmes soins. Ils sont suspendus dans des boîtes, par un système d'axes de rotation croisés rectangulairement, pour que leur propre poids maintienne toujours le plan de leurs rouages aussi près que possible de l'horizontalité, au milieu des agitations que le navire éprouve. On les établit à bord, près du centre des mouvements, dans une armoire close, où il convient, comme l'ont fait des marins habiles, d'entretenir une température artificielle constante d'environ 30°, pour prévenir les précipitations intérieures de vapeur aqueuse qui tendraient à oxyder leurs rouages. Là, nul ne pénètre, si ce n'est l'officier chargé de leur direction, qui les remonte chaque jour à une heure fixe, et leur compare les chronomètres portatifs avec lesquels on fait les observations journalières du bord. Quelques semaines avant de quitter le port de départ, on les embarque, on les place, et on les met en mouvement. Trois ou quatre jours après on commence à déterminer leur marche par des observations astronomiques faites à terre, avec des chronomètres portatifs qu'on va immédiatement leur comparer. On établit ainsi leur mouvement diurne, et le temps absolu qu'ils marquent, comparativement au ciel, dans le lieu de départ, temps qu'ils doivent garder et montrer, à tout instant, pendant le voyage, s'ils sont bien construits et conservés avec soin : c'est pourquoi on les appelle *garde-temps*. Mais, quoiqu'ils rendent en effet ce service avec une admirable constance, quand ils ont été fabriqués avec la perfection qu'on a su leur donner, depuis quatre-vingts ans, en France et en Angleterre, le navigateur est loin de s'y confier aveuglément. Il vérifie la régularité de leur marche, ou la corrige par des observations astronomiques, toutes les fois que le ciel lui en offre la possibilité; et il la détermine encore, dans toutes les relâches, par des observations faites à terre avec des chronomètres portatifs, aussi soigneusement qu'avant le départ[1].

[1] Je dois mentionner ici, avec de sincères éloges, un mémoire spécial *sur l'emploi des chronomètres à la mer*, composé par M. l'ingénieur hydrographe Givry, qui a été inséré dans les Annales maritimes et coloniales pour l'année 1840. Si l'on me demandait d'indiquer une collection d'ouvrages qui, sous le moindre volume, présentât l'ensemble complet et parfait des méthodes dont se compose l'astronomie nautique, je joindrais à ce mémoire le court et admirable traité de Borda sur l'usage du cercle de réflexion ; l'exposé, non moins remarquable et précis, publié par M. Beautemps-Beaupré, des méthodes qu'il a employées avec tant de succès pour la *reconnaissance hydrographique des côtes;* enfin la description des procédés

J'omettrais le plus précieux de tous les instruments nautiques, si je ne mentionnais ici les tables de positions apparentes du soleil, de la lune, des planètes et des étoiles principales, qui se calculent et se publient régulièrement, plusieurs années d'avance, dans les principaux centres d'observation de l'Europe, pour l'usage des navigateurs. Tels sont, en France, la Connaissance des temps, rapportée au méridien de l'observatoire de Paris; en Angleterre, le *Nautical Almanac*, rapporté au méridien de l'observatoire de Greenwich. Tous les efforts de l'analyse mathématique la plus profonde et de l'astronomie la plus délicate ont été, sont encore constamment mis en œuvre, pour préparer les résultats que ces recueils renferment, et leur donner une perfection toujours croissante. Ils y sont présentés sous une forme purement numérique, dégagés de tout calcul préparatoire, comme autant de faits astronomiques prévus et certains, que le navigateur n'a plus qu'à consulter. Il y trouve écrites d'avance, pour tous les jours de son voyage, et pour plusieurs heures de chaque jour, les distances polaires de tous les astres, fixes et mobiles, qu'il peut lui être utile d'observer, ainsi que les distances angulaires de la lune au soleil, aux planètes et aux étoiles principales, telles qu'on les verrait, à chacun de ces instants, du centre de la terre, sous le méridien de Paris ou de Londres; et, comme le garde-temps, rectifié au besoin par les observations astronomiques, lui montre

ingénieux, applicables aux *relèvements sous voiles*, que M. l'ingénieur hydrographe Dumoulin a donnée dans la partie hydrographique du Voyage de l'amiral Dumont d'Urville au pôle sud. Ce petit nombre d'écrits, composés par des hommes habiles et expérimentés, remplacerait avec avantage de volumineux traités, où très-peu de méthodes pratiques exactes sont associées à une multitude de notions scientifiques imparfaites.

Je prendrai cette occasion pour proposer un procédé de comparaison des *garde-temps*, qu'il me semblerait utile d'employer, chaque fois qu'on les remonte, quand on en a au moins deux à bord. Au lieu de les comparer simplement l'un à l'autre, avant ou après cette opération, comme on le fait habituellement, je suppose que l'on procède de la manière suivante. Soient A et B les deux *garde-temps*. Je compare d'abord A et B *avant* le remontage. Puis je remonte A; et, *après* qu'il a continué de marcher, dans son nouvel état, pendant deux ou trois minutes, je le compare à B *non remonté*. Alors je remonte B; et, après qu'il a marché pendant deux ou trois minutes, je le compare à A remonté précédemment. Par ce moyen, si le remontage a opéré une modification quelconque dans le temps absolu d'un des garde-temps, ou de tous deux, on la découvrira; on saura si elle a eu lieu pour tous les deux ou pour un seul; et l'on aura sa mesure individuelle dans ces deux cas. Quelques précautions que l'on prenne dans l'opération du remontage, elle peut bien parfois produire de petites modifications soudaines dans les garde-temps; car on en observe accidentellement de telles, même à terre, dans les horloges à pendule, quand on les suit avec soin.

l'heure céleste que l'on compte, aux mêmes instants, dans l'un ou dans l'autre de ces deux lieux, l'effet est le même que si, par un art magique, le navigateur pouvait appeler à bord et consulter les astronomes qui veillent pour lui sous d'autres cieux. Je ne saurais mieux faire sentir combien ces documents importent au salut des marins, qu'en rapportant ici une anecdote que j'ai ouï raconter au capitaine Basil Hall. Étant un jour entré dans un port de la mer Pacifique, il y trouva deux bâtiments qui étaient venus y relâcher à la suite d'un voyage de long cours. Ils avaient épuisé les temps prévus par les recueils astronomiques qu'ils avaient emportés, et ne pouvaient, sans le dernier péril, reprendre la mer, avant de les avoir renouvelés par l'assistance de quelque bâtiment européen que le hasard amènerait sur ce même point du globe. L'apparition du vaisseau anglais réalisa pour eux cette faveur de la fortune. Mais le capitaine Hall ne pouvait se dessaisir de son *Nautical Almanac*. On convint de venir le copier à son bord; et, en effet, le volume entier, tout composé de chiffres, fut soigneusement transcrit, page par page, restant toutefois attaché, par une chaîne, sur la table du capitaine anglais. Cela put s'appeler une communication sans déplacement.

Avant que l'on possédât ces merveilles de l'art et de la science, les marins ne pouvaient évaluer la route parcourue qu'en déterminant par des épreuves imparfaites, mais fréquentes, la direction actuelle de la marche du navire et sa vitesse. Ces premiers procédés de leur art leur sont encore nécessaires aujourd'hui, mais seulement comme auxiliaires des observations astronomiques. Lorsqu'un navire est en marche, il laisse derrière lui sur la mer une trace appelée *le sillage*, pratiquement *la houache*, qui reste quelque temps sensible, et qu'on peut apercevoir à une petite distance de la poupe, même pendant la nuit. C'est la vraie direction de sa route actuelle, quelquefois fort différente de celle de son axe longitudinal, à cause de l'impression oblique du vent sur les voiles. Pour en connaître l'orientation relativement à la ligne méridienne, ce que nous appelons, d'après les Arabes, *l'azimuth*, on estime, par un appareil assez grossier, *la dérive*, c'est-à-dire l'angle que cette trace forme avec l'axe du navire, axe que l'on compare lui-même continuellement à la direction de l'aiguille aimantée. Mais, comme celle-ci ne pointe presque jamais au vrai pôle astronomique, on détermine journellement son écart, que l'on nomme *la déclinaison*, en mesurant l'angle qu'elle forme avec les astres connus, qui se lèvent où qui se couchent, opération dont les résultats seront tout à l'heure expliqués. La vitesse s'évalue par un instrument appelé *le loch*. C'est un flotteur en bois attaché à une corde très-légère, appelée *ligne de loch*, qui porte, de distance en distance, des

nœuds placés à des intervalles connus. On le jette à la mer, et, lorsqu'il est assez à l'arrière du vaisseau pour être dégagé des agitations du remous, condition indiquée d'avance sur la corde par une première marque, on laisse *filer* celle-ci pendant un intervalle de temps fixe que mesure un sablier, dont la durée d'écoulement a été préalablement réglée par comparaison avec un chronomètre portatif. A la fin de ce temps précis, on retient la corde par un arrêt soudain; et l'on évalue la distance finale du flotteur par le nombre de nœuds que l'on a filés. Cette mesure s'emploie ensuite comme unité pour *estimer* le chemin total que le vaisseau a parcouru ou parcourra, dans un temps donné, suivant la direction pour laquelle on a fait l'expérience. Aussi la répète-t-on fréquemment, par exemple, toutes les demi-heures ou, au plus tard, toutes les heures, quand le vent est régulier, plus souvent dans les temps à grains. A la vérité, l'induction qu'on en tire peut être rendue souvent fautive par l'action des courants locaux, qui impriment toute leur vitesse propre au flotteur ainsi qu'au navire, et les entraînent simultanément. Car le transport absolu du vaisseau, conclu de sa seule marche relative, est trop faible de toute la vitesse du courant, quand cette vitesse lui est favorable, et trop fort de la même quantité quand elle lui devient contraire. Mais, dans l'état actuel de la navigation, ce mode imparfait d'évaluation est du moins sans péril, parce qu'on ne l'emploie jamais que pour déterminer la marche du vaisseau entre de très-courts intervalles de route, depuis la dernière position qui a été fixée astronomiquement, jusqu'à la plus proche qui pourra l'être de la même manière.

Les détails qui précèdent étaient indispensables pour que je pusse faire comprendre, je ne dirai pas seulement l'utilité, mais même la destination et l'usage du volume, tout composé de chiffres, dont j'avais à annoncer la publication. Que le lecteur suppose maintenant un vaisseau partant pour un grand voyage, gouverné par des marins habiles, pourvu de tous les secours scientifiques et pratiques qui viennent d'être énumérés, il concevra aisément le système d'opérations par lesquelles on détermine, à chaque instant, sa position actuelle depuis sa sortie du port.

BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue, *ou perpétuité et catholicité de la religion chrétienne*, par M. le chevalier P. L. B. Drach. — Tome Ier. Paris, 1844.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Drach a inséré dans son ouvrage une discussion sur le nom de Dieu *Jehova*. Ce mémoire, très-étendu, et qui l'est peut-être même un peu trop, puisqu'il reproduit quantité de passages déjà publiés bien des fois, a été réimprimé dans les Annales de philosophie chrétienne. Je vais examiner, aussi brièvement que possible, les assertions de l'auteur.

On sait que le principal nom de Dieu, dans la langue hébraïque, se compose des quatre lettres יהוה. Comme ce mot est formé uniquement de consonnes, les Massorètes y ont ajouté des voyelles, qui donnent יְהֹוָה ou le mot *Ieowah* (Jehova). Mais est-ce là la vraie, l'antique prononciation? La chose est assez difficile à décider. Car ce nom était regardé comme ineffable, et ne devait jamais se trouver dans la bouche des hommes. Partout où il se rencontrait dans la Bible, on lui substituait le nom *Adonaï* אֲדֹנָי (Seigneur), à moins que ce dernier mot ne précédât celui de אֲדֹנָי. Car, dans ce dernier cas, et, comme on ne pouvait répéter deux fois le même nom, on substituait au mot *Adonaï* celui de *Elohim* אֱלֹהִים; et les voyelles étaient écrites de cette manière : יֱהֹוִה. Cet usage, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, remonte aux temps les plus reculés; car, dans la traduction grecque des Septante, lorsque le texte hébreu présente le mot יהוה, on l'a rendu par *κύριος*, qui, dans la réalité, ne répond pas à יהוה mais à אֲדֹנָי. Quelle doit être réellement la prononciation de ce nom révéré? Deux opinions ont partagé les savants. Les uns, à l'exemple des Juifs, adoptant, comme parfaitement authentique, la leçon יְהֹוָה, ont prétendu que ce nom, ainsi écrit, offrait à la fois l'indication des trois temps, et signifiait : « Celui qui était, qui est et qui sera. » Suivant d'autres, les voyelles, ajou-

[1] Voir le cahier de mai.

tées aux quatre consonnes יהוה ne sont autres que celles qui appartiennent au mot *Adonaï;* le nom lui-même devrait être lu *Iahveh* ou יַהְוֶה ; il faut considérer ce mot comme le présent de la forme chaldaïque הָוָה, et on doit le traduire par « celui qui est. » Les deux opinions ont été soutenues avec chaleur, et avec les armes de l'érudition et de la critique, par un assez grand nombre de savants. Adr. Reland, au commencement du XVIII[e] siècle, réunit les dissertations que Buxtorf fils, Drusius et autres érudits au nombre de dix, avaient publiées sur cette matière. Il eut soin que les partisans d'une opinion fussent en nombre égal avec ceux qui soutenaient l'opinion opposée. Il forma ainsi la collection, à laquelle il donne pour titre : *Decas exercitationum philologicarum de vera pronuntiatione nominis Jehova.* Trajecti ad Rhenum, 1707. Depuis, d'autres savants descendirent également dans la carrière; tels furent : Danz (*De lectione nominis* יהוה), Schudt (*Trifolium hebræo-philologicum*, p. 534 et suiv.); Rosenmüller (*Scholia in Pentateuchum*, t. II, p. 55 et suiv.), l'abbé Valperga de Caluso (Didymi Taurinensis *De pronuntiatione Divini nominis*, Parme, 1790), et, enfin, M. Gesenius, qui résuma avec une rare sagacité tout ce que l'on pouvait dire de plus vraisemblable sur cette matière (*Thesaurus criticus philologicus linguæ hebrææ et chaldææ*, p. 575 et suiv.). Ces deux derniers savants ont soutenu, et, si je ne me trompe, d'une manière victorieuse, que les voyelles du nom *Jehova* n'appartiennent point à ce nom, et ne sont autres que celles du mot *Adonaï*. M. Drach se déclare pour l'opinion contraire, et essaie de réfuter les arguments nombreux employés par les deux savants dont je viens de parler, et par ceux de leurs devanciers dont ils ont cru devoir soutenir le sentiment.

M. Drach, comme on peut bien croire, défend avec chaleur l'opinion qui voit, dans la ponctuation du mot *Jehova*, les trois temps, le passé, le présent et le futur. Il n'a pas manqué de produire, à l'appui de son hypothèse, le passage de l'Apocalypse, où saint Jean dit, en parlant de Dieu : « celui qui est, qui était et qui sera, » ὁ ὢν καὶ ὁ ἦν καὶ ὁ ἐρχόμενος. Mais j'avoue que je n'ai jamais pu concevoir comment le mot *Jehova* יהוה, écrit avec les voyelles qu'on lui donne, pouvait exprimer le passé, le présent et le futur. Quoi qu'en disent les défenseurs de cette hypothèse, je n'ai jamais pu voir, dans cette explication, qu'une simple fiction, imaginée après coup, pour rendre une raison plausible d'une leçon tout à fait irrégulière. Le passage de saint Jean, si je ne me trompe, ne présente aucune allusion au mot *Jehova* et au sens qu'on lui attribue. A mon avis, l'apôtre n'a

voulu qu'offrir, dans deux ou trois mots, une définition aussi concise que claire et élégante, de ce qui constitue l'essence de Dieu. Au reste, il ne faut pas trop prendre à la lettre les assertions des juifs, à l'égard du nom *Jehova*. Quand Behaï[1] assure que le mot אֶהְיֶה correspond aux trois temps du verbe *être*, et indique tout à la fois que Dieu était, est et sera, on sent bien que, matériellement parlant, la chose n'est pas exacte; que le mot אֶהְיֶה exprime seulement *je suis*. Mais, quand on parle d'un être éternel, il est clair qu'un temps ne saurait être séparé de l'autre; et que, puisque Dieu est, il s'ensuit nécessairement qu'il a été et sera toujours. Qu'il me soit permis de relever, chemin faisant, quelques expressions un peu impropres. L'auteur[2] dit que saint Jean, dans l'Apocalypse, exprimant le nom *Jehova* par une périphrase, « donne, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la monnaie du Tétragrammaton. » Je crois que, dans un sujet aussi grave, il ne peut être permis d'employer une locution aussi familière. Dans un passage de saint Épiphane[3], où on lit : *τὸ Ἰαβε, ὃς ἦν καὶ ἔστι καὶ αἰεὶ ὤν*, M. Drach dit : « D'habiles critiques pensent qu'au lieu de *ἐστί*, *qui est*, il faut lire *ἔσται*, *qui sera*. Il est probable que ce dernier est la véritable leçon. » Je ne saurais partager cet avis. Le mot *ἐστί* est le seul qui convienne ici ; et il faut traduire : « qui était, qui est et sera toujours. » Dans un passage de Platon[4], ces mots : Τὸ *δὲ ἦν καὶ ἔσται περὶ τὴν ἐν χρόνῳ γένεσιν οὖσαν πρέπει λέγεσθαι*, ne sont pas assez littéralement rendus par ceux-ci : « *Il était, il sera*, convient à ce qui est dans le temps. » Il fallait dire : « Les mots *il était, il sera*, ne doivent s'employer qu'en parlant d'une naissance qui a lieu dans un temps. »

Dans un passage de la Genèse[5], où il est mention d'un traité conclu entre Jacob et Laban, M. Drach traduit ainsi les mots du texte : « Que le Dieu d'Abraham et les dieux de Nachor nous soient témoins ; » le texte ajoute : « le Dieu de leur père, » c'est-à-dire « le Dieu du père de chacun d'eux. » Mais j'avoue qu'il m'est impossible d'entendre ainsi les expressions hébraïques. Je crois devoir traduire : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor, le Dieu de leur père, soit juge entre nous. » Si je ne me trompe, il ne s'agit pas ici de plusieurs dieux, mais d'un seul Dieu, qui avait été à la fois le Dieu d'Abraham, de Nachor son frère, et du père de celui-ci. C'est ainsi que, dans l'Écriture, Dieu se nomme souvent lui-même « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. » A coup sûr, personne ne soupçonnera qu'il s'agisse

[1] P. 327. — [2] P. 325. — [3] P. 329. — [4] P. 331. — [5] Ch. XXXI, v. 53.

ici de plusieurs dieux. Corneille, dans sa tragédie de Polyeucte, s'est servi d'une expression analogue, lorsqu'il a dit :

> Le Dieu de Polyeucte et le Dieu de Néarque
> De la terre et du ciel est l'absolu monarque.

Si le verbe יִשְׁפְּטוּ se trouve au pluriel, cela n'a rien de surprenant ; car, plusieurs fois, dans l'Écriture, un verbe au pluriel suit le mot אֱלֹהִים, sans qu'il faille admettre une pluralité de dieux. Du reste, rien ne fait croire que Nachor, frère d'Abraham, adorât les idoles. Laban, de même, s'annonce partout comme suivant le culte du vrai Dieu. Nous voyons seulement qu'il avait chez lui des images appelées *Theraphim* תְּרָפִים, qui représentaient, sans doute, quelque génie familier. Cet usage, à coup sûr bien condamnable, mais peut-être plus superstitieux qu'idolâtrique, avait également passé chez les Hébreux, ainsi qu'on le voit par l'histoire de Michol, fille de Saül et femme de David.

M. Drach[1] croit avoir découvert un passage relatif au nom de *Jehová*, et dont n'a fait mention aucun des savants qui ont écrit sur cette matière. Dans le Livre de la Sagesse[2], dit-il, on trouve ces mots : « Les hommes, pour satisfaire leur affection particulière, ou pour complaire à des souverains, ont donné à des images de pierre ou de bois le *nom incommunicable.* » L'auteur suppose que, par ce *nom incommunicable,* il faut entendre celui de *Jehova.* Mais cette conclusion ne me paraît pas juste. Nous ne verrons nulle part que le peuple juif, ou aucun autre peuple, ait jamais donné à des idoles le nom de *Jehova.* Ainsi, dans le langage de l'écrivain sacré, le *nom incommunicable* est le nom de Dieu, la divinité, que des hommes égarés ont attribuée à des idoles de pierre ou de bois. Je sais bien que, dans le langage de l'Écriture, le mot *dieux* est quelquefois, en parlant d'un peuple polythéiste, employé pour désigner *des idoles.* Mais, le plus souvent, les écrivains sacrés y ajoutent un correctif, en disant : « des dieux de pierre et de bois, » ou « des dieux qui ne sont pas des dieux. » Je prendrai aussi la liberté de faire observer que M. Drach n'a pas bien rendu les mots : *ἢ συμφορᾷ ἢ τυραννίδι δουλεύσαντες*, par ceux-ci : « pour satisfaire leur affection particulière ; » ou, comme on lit dans la note : « pour soulager l'affliction (c'est-à-dire, pour conserver l'image d'un être chéri que la mort a enlevé). » Je crois qu'il faut traduire : « obéissant au malheur ou à la tyrannie. »

[1] P. 339. — [2] Ch. XIV, v. 21.

Les mots השם המפלא[1] ne signifient pas *le nom ineffable*, mais *le nom admirable*. Le terme פלאי, dans le passage du livre des Juges, a le même sens, et il faut traduire : « mon nom est trop admirable pour toi. »

Plus bas[2], M. Drach rend les mots פליאות חכמה par « *le mystère*, ou, plutôt, *l'occaltation* de la sagesse. » Pour moi, je crois qu'il faut traduire simplement : « les merveilles de la sagesse. »

L'auteur[3] place ici une réflexion générale qui, je pense, pourra laisser quelques doutes dans l'esprit des lecteurs. Après avoir fait observer que les trois noms de Dieu, *Jehova, Ehié, Ia*, sont composés de lettres qui peuvent faire la fonction de voyelles, il ajoute : « C'est une remarque déjà ancienne que les voyelles participent de la *spiritualité*, comme les consonnes participent de la *matérialité*. Un nom purement composé de voyelles est donc plus approprié, en quelque sorte, à l'être divin, essentiellement spirituel. » J'avoue que ce raisonnement n'a point porté dans mon esprit une conviction complète, et que cette assertion me paraît loin d'être démontrée. Je ne comprends pas très-bien, 1° comment un nom pourrait être composé exclusivement de consonnes ou de voyelles ; 2° comment, en supposant le fait possible, les voyelles ont un caractère plus spirituel, plus propre à représenter la divinité. En second lieu, il faut observer que les lettres dont se composent ces noms de Dieu, quoiqu'elles remplissent assez souvent la fonction de *lettres de prolongation*, c'est-à-dire de voyelles longues, n'en sont pas moins considérées comme des consonnes.

Dans un passage de l'historien Josèphe, que j'ai indiqué dans mon article précédent, il est fait mention de la lame d'or placée sur le front du grand-prêtre, et qui présentait les *caractères sacrés*, *τὰ ἱερὰ γράμματα*. M. Drach[4] suppose que l'expression *en caractères sacrés* veut dire, en caractères *carrés*, et non dans l'écriture profane, qui ressemblait au samaritain. Mais je ne saurais admettre cette hypothèse. Il me paraît impossible de croire que, du temps de Moïse, l'écriture *carrée*, c'est-à-dire l'écriture hébraïque proprement dite, fût déjà en usage chez les juifs. Les mots *τὰ ἱερὰ γράμματα*, *caractères sacrés*, désignent, si je ne me trompe, ceux qui composaient le nom ineffable de Dieu.

J'arrive à un passage célèbre, extrait de la Préparation évangélique d'Eusèbe, et dont M. Drach donne une interprétation tout à fait nouvelle, en ajoutant[5] : « Le lecteur s'étonnera peut-être avec nous que, de tous les savants, en si grand nombre, qui se sont exercés sur ce passage, aucun n'ait encore trouvé l'explication si simple que nous allons

[1] P. 340. — [2] P. 343. — [3] P. 380. — [4] P. 510. — [5] P. 347 et 348.

présenter. Serait-ce précisément parce qu'elle est simple? » Il transcrit le texte, qui est conçu en ces termes : *Ἐπεὶ καὶ τῶν ἑπτὰ φωνηέντων τὴν ἐπὶ τὸ αὐτὸ σύνθεσιν, μιᾶς τίνος ἀποῤῥήτου προσηγορίας περιέχειν φασὶν ἐκφώνησιν· ἣν διὰ τεσσάρων στοιχείων παῖδες Ἑβραίων σημειούμενοι ἐπὶ τῆς ἀνωτάτω τοῦ Θεοῦ δυνάμεως κατατάσσουσιν, ἄλεκτον τι τοῖς πολλοῖς καὶ ἀπόῤῥητον τοῦτ' εἶναι παῖς παρὰ πατρὸς ειληφότες.* Puis, il expose en ces mots son interprétation[1] : « Puis on dit que l'énonciation du seul nom d'un *certain ineffable* renferme sept voyelles qui se réunissent en un mot. Les Hébreux, qui l'écrivent par quatre caractères, l'appliquent à la puissance du Dieu suprême. Ce nom est regardé parmi eux comme un mystère sacré. Celui qui le sait ne l'enseigne qu'à son fils. Il est défendu au commun du peuple de le prononcer; et quelqu'un des sages parmi les Grecs (j'ignore comment il a pu en avoir connaissance) l'a exprimé en termes voilés, dans des vers qui sont à peu près ceux-ci :

Sept voyelles célèbrent en moi le Dieu grand, immortel,
Père éternel de tout ce qui est.
Je suis l'impérissable heptacorde qui
Règle le mélodieux concert du mouvement céleste. »

M. Drach, après avoir sévèrement blâmé les savants, qui ne veulent jamais dire *je ne sais pas*, termine sa discussion en ces termes : « Maintenant, quelles sont ces sept voyelles? Notre lecteur les a sans doute déjà trouvées. Il a vu que le nom de Jehova a toujours eu trois points-voyelles, et il vient de voir que les quatre lettres de ce nom sont également considérées comme des voyelles. »

Pour moi, j'ai dit plus haut que les quatre lettres dont se compose le nom de *Jehova*, bien qu'elles jouent quelquefois le rôle de *lettres de prolongation*, c'est-à-dire qu'elles servent à allonger le son d'une voyelle, n'en sont pas moins considérées comme des consonnes; sans cela, leur aurait-on appliqué des voyelles quelconques? Si on l'a fait, c'est qu'on a traité ces lettres comme des consonnes qui, seules et par elles-mêmes, ne pouvaient pas présenter un son parfait et déterminé. Peut-on croire qu'Eusèbe ait eu connaissance des voyelles qui entrent dans la composition du mot Jehova, et qui, ne faisant pas partie de l'alphabet, n'avaient pas encore été inventées à l'époque où écrivait le savant évêque de Césarée? Après ces observations préliminaires, je vais proposer une tout autre interprétation du passage d'Eusèbe.

« Puisque la réunion des sept voyelles produit, dit-on, la prononcia-

[1] P. 347, 348.

tion d'un certain nom mystérieux; c'est ce nom que les enfants des Hébreux expriment par quatre caractères, l'appliquant à la puissance du Dieu suprême; et ils admettent, par une tradition qui se transmet de père en fils, que ce nom ne doit pas être prononcé par la multitude, et a quelque chose de mystérieux. Et un des sages d'entre les Grecs, ayant, je ne sais comment, appris la chose, y a fait allusion dans les vers suivants.»

J'ai peine à concevoir comment M. Drach, en traduisant ce passage, a pu confondre deux choses qui, dans l'opinion d'Eusèbe, sont complétement distinctes. Le savant évêque rapporte que, chez quelques peuples, disait-on, les sept voyelles, réunies et prononcées ensemble, formaient un nom auquel on attribuait quelque chose de mystérieux. Il ajoute que chez les Hébreux, le nom du Dieu suprême était exprimé par quatre caractères. Il est visible que, dans les idées d'Eusèbe, ce nom, formé de quatre lettres, n'a rien de commun avec celui qui se composait de la réunion des sept voyelles; et l'auteur établit, à cet égard, une distinction essentielle. Car, parlant des Hébreux, il s'exprime d'une manière affirmative : et, en effet, la chose devait lui être parfaitement connue; au lieu que, pour ce qui concerne le mot formé des sept voyelles, il se sert d'une formule de doute, *φασίν, on dit;* ce qui prouve que, pour ce dernier fait, il ne le savait pas personnellement, et qu'il ne faisait que le rapporter sur la foi d'autrui. Je ne doute pas qu'Eusèbe n'ait voulu faire allusion ici à l'usage établi chez les Égyptiens, qui, dans leurs chants religieux, suivant le témoignage de Démétrius de Phalère[1], employaient, pour célébrer la divinité, un mot composé des sept voyelles.

Dans un passage de Photius[2], on lit : Ἐν ἴσῳ τοίνυν, φασὶν, ὑπῆρχε παρ' Ἰουδαίοις ἀράσασθαί τε τὸν Θεὸν καὶ ὀνομάσαι· τουτέστι, τὸ ἄφρασΊον ὄνομα αὐτοῦ διὰ χειλέων καὶ μάλιστα κοιναῖς προσενεγκεῖν ἀκοαῖς. M. Drach traduit : « On dit donc que par *blasphémer* et *nommer Dieu*, les juifs entendaient *prendre sur les lèvres le nom ineffable*, et, surtout, le prononcer de la manière vulgaire.» Cette version ne me paraît pas parfaitement exacte, et je crois pouvoir y substituer celle-ci : « Chez les juifs, dit-on, c'est une même chose de blasphémer Dieu ou de le nommer; je veux dire de prononcer avec les lèvres et de faire entendre aux oreilles vulgaires ce nom ineffable.»

Je ne suivrai pas M. Drach dans la discussion de cette longue serie de passages qu'il reproduit ici, et qui, comme je l'ai annoncé, se trou-

[1] De interpretatione cap. LXXI, v. Jablonski. *Pantheon Ægyptiorum, Prolegomena*, p. LV, et seqq. — [2] Pag. 354, 355.

vaient, en général, cités et commentés dans les nombreux ouvrages composés sur cette matière. Mais qu'il me permette de lui adresser une observation : il dit[1], en parlant du nom ineffable de Dieu : « Outre ces deux lettres, *aleph* et *yod*, formant les deux extrémités du nombre dénaire, le nom propre de Dieu, tant sous la forme *Yéhova* que sous celle d'*Ehié*, renferme deux autres lettres, *hé* et *vav*, dont la valeur numérique est 5 et 6. Ces deux chiffres forment le milieu, le centre du nombre dénaire. Aben-Ezra et d'autres rabbins pensent que ces lettres indiquent que Dieu est le commencement la fin et le centre. » Que, dans le moyen âge, des écrivains juifs aient employé des arguments de ce genre, cela se conçoit; mais, dans un siècle comme le nôtre, devrait-on faire usage de preuves de cette espèce, dont il est si facile de saisir et de prouver la faiblesse?

J'oserais engager M. Drach à renoncer à un mot qu'il a imaginé, et qu'il répète partout avec une extrême complaisance; je veux dire celui de *sacerdote*. On dit bien *le sacerdoce*, mais le nom de *prêtre* a prévalu et prévaudra longtemps, malgré l'autorité du savant critique.

M. Drach[2] blâme avec force les auteurs qui ont prétendu que le grand prêtre seul, et seulement à la bénédiction du jour des expiations, avait le droit de prononcer le nom tétragrammatique. Puis il ajoute cette réflexion, un peu inutile peut-être : « Il ne s'ensuit pas toujours qu'une chose soit vraie, parce que Buxtorf, Munster, Leusden, ou quelque autre de ces *oracles*, veulent bien l'affirmer. » Il assure ensuite que les simples prêtres prononçaient ce nom trois fois, quand ils donnaient la bénédiction au peuple, selon la formule prescrite au livre des Nombres, VI, 24, 25, 26. Je ne prétends pas, à coup sûr, contredire l'opinion qui veut que les simples prêtres, comme le grand pontife, connussent la véritable prononciation du nom de Dieu. Je dis seulement que les passages indiqués ne sont pas suffisants pour décider la question. On y lit, en effet, le nom *Jehova* יהוה; mais la même chose a lieu dans une foule de passages de la Bible, où le même nom se trouve exprimé en toutes lettres; ce qui n'empêchait pas que, dans la lecture, on ne substituât et on ne substitue encore à ce mot celui d'*Adonaï* ou d'*Elohim*.

Je ne m'engagerai point dans une discussion de tout ce que l'auteur, d'après les écrivains juifs, a rapporté concernant le nom *Jehova*, sa sainteté, sa forme, les propriétés de chacune des lettres qui le composent et celles qui résultent de la réunion de ces caractères. Il se trouve, je l'avoue, dans ces hypothèses, bien des détails d'un caractère subtil,

[1] P. 368. — [2] P. 370, 371.

mystique, dont quelques-uns échappent un peu à mon intelligence, et d'autres se trouvent peu en harmonie avec le genre peut-être trop positif de mon esprit. Les personnes qui aiment ce genre d'explications peuvent aisément se satisfaire, en consultant les détails qu'a rassemblés ou reproduits l'auteur [1].

On sait que, dans un passage de l'Exode [2], Dieu, s'adressant à Moïse et lui révélant le nom auguste de *Jehova*, ajoute : « Je me suis montré à Abraham, Isaac et Jacob comme Dieu *tout-puissant;* mais je ne me suis point fait connaître à eux sous mon nom *Jehova.* » Et, cependant, en plusieurs passages de la Genèse, ce dernier nom se trouve indiqué expressément, dans les apparitions de Dieu à ces patriarches, et dans les discours, les avis, les ordres, les consolations qu'il leur adresse. Suivant ce que j'ai toujours pensé, la manière la plus naturelle de résoudre cette difficulté consiste à supposer que, dans les passages de la Genèse, Moïse a parlé par anticipation et pour mieux inculquer aux juifs le nom sacré que Dieu venait de lui révéler. C'est ainsi que, dans plusieurs endroits de la Genèse, Moïse, pour désigner certaines villes, a employé, non le nom qu'elles portaient à la date de l'événement, mais celui qu'elles avaient pris plus tard, et qui était plus connu de ceux pour qui l'historien sacré écrivait.

Je ne saurais en aucune manière souscrire à l'opinion de M. Drach, qui croit [3] que le nom *Jehova* a du rapport avec le mot הֹוָה, qui signifie *ruine, calamité.* « Il est certain, dit-il, que, lorsque le Seigneur annonce les *vengeances de sa justice,* il ajoute souvent que l'on connaîtra que son nom est *Jehova.* Nous citerons seulement les exemples suivants : « Et les Égyptiens connaîtront que je suis *Jehova*, lorsque j'étendrai ma « main sur l'Égypte. » (Exod. VII, 5.) Et : « Je serai glorifié dans Pharaon « et dans toute son armée; et les Égyptiens connaîtront que je suis « *Jehova.* » (*Ibid.* XIV, 4.) Et : « Les Égyptiens connaîtront que je suis « *Jehova*, lorsque j'aurai été glorifié dans Pharaon, dans ses chariots et « dans sa cavalerie. » (*Ibid.* 18, 4.)

Mais ces passages, si je ne me trompe, sont loin de prouver le rapprochement imaginé par l'auteur. Ces mots : « je suis Jehova, » indiquent seulement : « Je suis le Dieu unique, le Dieu tout-puissant, qui, d'un seul mot, par un seul acte de ma volonté, renverse les ennemis les plus forts, délivre le faible de l'oppression; tandis que les prétendus dieux, adorés par les peuples idolâtres, ne sont que de vaines statues qui ne peuvent rien, ni pour leur propre défense, ni pour celle

[1] P. 385 et suiv. — [2] Ch. VI, v. 3. — [3] P. 498.

de leurs sectateurs, ni pour repousser ou anéantir leurs ennemis. »

M. Drach[1], voulant défendre l'authenticité de la leçon יְהֹוָה, et empêcher qu'on n'y reconnaisse le mot אֲדֹנָי, fait observer que ce dernier mot devrait avoir pour voyelle finale un *phathah*, et non pas un *kametz;* que, par conséquent, c'est le mot אֲדֹנָי, pour lequel on a adopté la manière d'écrire qui convenait au mot *Jehova.* Mais ce raisonnement ne me paraît pas bien concluant. Suivant toute apparence, si, en transcrivant le mot *Adonaï*, employé pour signifier Dieu, on lui a donné pour voyelle un *kametz* et non pas un *phathah*, c'est parce qu'on a voulu que, dans ce cas, il ne pût être confondu avec אֲדֹנַי, désignant *mes seigneurs*.

L'auteur, parlant des noms propres, dans la composition desquels entre, en tout ou en partie, le nom ineffable de Jehova, indique celui de *Joseph*[1]; mais je ne puis partager cette opinion. Partout, dans la Genèse, le nom de ce patriarche est écrit יוֹסֵף. C'est seulement dans un passage du psaume 81 que l'on trouve la leçon יהוסף; mais celle de la Genèse me paraît la véritable. Le nom יוסף, ainsi que le texte l'indique, vient de la racine יָסַף, et signifie: (Dieu) m'ajoutera (un autre fils). La manière d'écrire יהוסף est, si je ne me trompe, une forme récente provenant de l'influence de la langue chaldaïque, qui était dans l'usage d'ajouter un ה à l'*aphel* des verbes, ainsi qu'on peut le voir par les nombreux exemples que présente le texte des chapitres chaldaïques de Daniel et d'Esdras. Ainsi je ne crois pas que le nom Jehova soit entré dans la composition du nom de Joseph. M. Drach, à l'appui de son opinion, cite un passage du *Zohar*, où l'écrivain, parlant du patriarche Joseph, dit: זכה ליקרא בהאי עלמא וליקרא לעלמא דאתי ולא עוד אלא דקב״ה אשרי שמיה בגויה דְכתיב עְדות ביהוסף שמו. M. Drach traduit: « Non-seulement il est devenu illustre dans ce monde et dans le monde à venir, mais aussi le Très-Haut, *béni soit-il*, l'a décoré de son propre nom. » Cette version, à mon avis, n'est pas parfaitement exacte. Si je ne me trompe, le mot שמיה *son nom*, ne se rapporte pas à Dieu, mais à Joseph. L'écrivain n'aurait eu nul besoin de faire observer, à l'occasion de Joseph, que le nom de Dieu avait été placé dans le Pentateuque, puisque ce nom sacré s'y trouve un si grand nombre de fois. Je traduis donc: « Le Dieu saint et béni a fait habiter (a consigné)

[1] P. 481.

le nom de ce patriarche dans le livre de l'alliance, par ces mots: Joseph est son nom. »

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion. Pour me résumer en peu de mots, je dois dire que je ne puis, sur cette matière, souscrire à l'opinion de M. Drach. Je pense, avec l'abbé Valperga de Caluso, Gesenius et autres, que les voyelles ajoutées au nom יהוה n'appartiennent pas proprement à ce mot, mais bien à celui d'*Adonaï*, que les juifs, dans leur lecture, ont substitué et substituent encore au nom ineffable de Dieu. C'est ainsi, comme je l'ai dit plus haut, que, partout où le mot יהוה est suivi du mot אֲדֹנָי, ce dernier reçoit les voyelles יְהוִֹה et se prononce *Elohim* אֱלֹהִים; car on sait que c'est un usage constant, adopté par les Massorètes pour le texte de la Bible: partout où un mot leur a paru suspect, ils mettent à la marge le mot qui, dans leur opinion, doit être préféré à celui du texte; ce dernier, dans ce cas, reçoit les voyelles qui appartiennent à l'autre, et c'est celui-ci que l'on fait entendre dans la prononciation.

Il est à croire que le mot יהוה avait sa prononciation particulière, que cette prononciation était parfaitement connue des prêtres, des hommes pieux et instruits; mais on n'avait pas voulu que le nom sacré de Dieu fût dans la bouche du commun des hommes, et profané par eux, ou employé pour des objets frivoles. C'est ainsi que, dans tous les temps, les juifs ont été si réservés à prononcer un des noms de Dieu hors de leurs prières, et qu'ils ont employé, au lieu de ce nom, certaines périphrases, comme השם *le nom*, המקום *le lieu*, השמים *les cieux*, *etc.*

Quelle était la prononciation du mot יהוה? C'est ce que nous ne pouvons pas décider d'une manière certaine. Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'il fallait lire *Iahvé* יַהְוֶה ou יְהוֶה et reconnaître ici le futur, ou plutôt le présent du verbe הוה: de manière que ce nom signifiait *il est*, c'est-à-dire *l'être suprême*, comme le mot אהיה désignait *je suis*.

A la suite de la discussion sur le mot *Jehova*, M. Drach en a placé une assez étendue sur le *dieu inconnu*. On sait, par le témoignage des Actes des Apôtres, que saint Paul, prêchant la foi dans la ville d'Athènes, remarqua un autel qui portait pour inscription : *au dieu inconnu*, et qu'il dit aux juges de l'aréopage : « Je viens vous annoncer ce Dieu que vous adorez sans le connaître, ce Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme. » M. Drach prétend que, par ce nom *le dieu inconnu*, les Athéniens avaient réellement prétendu désigner le vrai Dieu, dont ils avaient eu connaissance par les relations qu'ils avaient. à différentes

époques, entretenues avec la Judée. Cette conjecture peut être ingénieuse, mais elle n'est appuyée sur aucun témoignage historique, et ne saurait, par conséquent, résoudre la question. Il est certain qu'il existait à Athènes un autel consacré à un dieu inconnu; que saint Paul se servit habilement de cette circonstance pour prêcher aux Athéniens le culte du vrai Dieu. Du reste, quel était ce dieu inconnu? C'est ce que nous ne savons pas, et que probablement nous ne saurons jamais.

M. Drach, parlant[1] de la classe des docteurs juifs appelés *gaon*, au pluriel גְאוֹנִים *gheonim*, ajoute : « C'est parmi eux, comme parmi leurs prédécesseurs, que l'on choisissait les chefs de la nation. Comme, de leur temps, les juifs étaient exilés de leur pays, on appelait ces chefs *echmalotarques*, terme grec qui veut dire *princes de la captivité*....... Ils exerçaient leur autorité sous la protection et le bon plaisir des rois de Perse........ La puissance echmalotarchique finit par suite de la mort d'Ézéchias, petit-fils de David ben-Zaccaï, de la race royale. Le roi de Perse l'avait fait priver de la vie vers 1005 de notre ère. » Je ferai observer, relativement à ce passage, que le chef de la nation juive portait le titre de ראשהַגָּלוּת (chef de la captivité), dont le mot *echmalotarque* n'est que la traduction grecque, et que les Arabes ont rendu par راس الجلوت. Il est peu exact de dire que ces chefs exerçaient leur autorité sous la protection et le bon plaisir des rois de Perse; car, depuis quatre siècles, la Perse n'avait plus de rois : elle était soumise, comme le reste de l'empire, au sceptre des califes arabes. Le chef de la captivité résidait dans la capitale, c'est-à-dire à Bagdad. Si le dernier magistrat juif fut mis à mort l'an 1005 de notre ère, ce ne fut pas par ordre d'un roi de Perse qui n'existait pas, mais par ordre, soit du calife abbasside, soit du sultan, de la famille de Bouiah qui, à cette époque, avait usurpé l'autorité souveraine. Quant à la date indiquée pour la mort du *dernier chef de la captivité*, je doute qu'elle soit parfaitement exacte; car un écrivain arabe aussi instruit que judicieux, le savant Birouni, qui écrivait quelques années plus tard, fait mention du chef de la captivité comme existant alors, et ne dit rien qui puisse faire entendre que cette charge fût sur le point d'être abolie.

Je prendrai encore la liberté de faire observer à M. Drach que la ville de Fez n'est pas la capitale du Fezzân; que ce dernier mot désigne une contrée placée au midi de la régence de Tripoli, et qui, par conséquent, se trouve à une distance énorme de la ville de Fez.

QUATREMÈRE.

[1] P. 172, 173.

Correspondance inédite de Malebranche et de Leibnitz.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Leibnitz est à la fois un disciple et un adversaire de Descartes. Sans Descartes, Leibnitz n'eût jamais été. Sans l'application de l'algèbre à la géométrie, il n'y aurait jamais eu de calcul de l'infini, et la Théodicée n'est que le couronnement des Méditations. Entre les deux écoles philosophiques qui se partagent le XVIIe siècle, d'un côté l'école de Gassendi et de Locke, de l'autre celle de Descartes, c'est à cette dernière que Leibnitz appartient. Mais il y occupe une place à part, et, sans contredit, la plus éminente. Il possédait une originalité naturelle qu'il se complaisait un peu trop à mettre en lumière. Il aimait passionnément la gloire; et puis il voulait être bien avec les puissances, et toutes celles du jour, religieuses et politiques, étaient déclarées contre Descartes. Sans se mettre ouvertement dans le parti anticartésien, il n'était pas fâché de ses succès; il lui fournissait des armes[2], et, au lieu de défendre contre d'obscurs détracteurs cet illustre libérateur de la raison humaine, il avait la faiblesse de se joindre à eux pour relever les erreurs qui lui étaient échappées et les imperfections qui restaient dans sa doctrine. Il consentit à faire cause commune avec un sceptique tel que Huet, contre une philosophie à laquelle il devait les trois quarts de la sienne. Moins généreux que Bossuet[3], quand l'orage éclata sur le cartésianisme, il le seconda presque, ou, du moins, il ne s'y opposa point, et assista de sang-

[1] Voir le premier article dans ce journal, cahier de juillet 1844, p. 419 et suiv. —[2] Voyez *Fragments philosophiques*, 3ᵉ édition, t. II, *Correspondance de Leibnitz et de l'abbé Nicaise*, p. 213, 220, 229, 267 : « Si M. d'Avranches fait réimprimer un jour sa Censure de la philosophie cartésienne, je pourrais lui communiquer quelques choses curieuses pour l'augmenter..... » Voyez la réponse de Huet, p. 278 et 284. Leibnitz avait répliqué à la réponse de Régis à la *Censura philosophiæ Cartesianæ* de Huet. Il envoya cet écrit à Huet, qui naturellement en fut très-content. (*Ibid.* p. 319.) —[3] On sait que Bossuet accueillit assez mal l'ouvrage de Huet, au témoignage de Huet lui-même, dans ses mémoires, *Comment. de rebus ad eum pertinentibus*, p. 388 : « Jamdiu vero erat quum se Cartesianis partibus addixerat Benignus Bossuetus.... « studium certe ille suum palam dissimulabat satis caute; at privatim aliquando « super nonnullis dogmatis hujus capitibus amicæ quidem, acres tamen habitæ fue- « rant inter nos concertationes. » Au plus fort de la persécution, il n'a jamais échappé un seul mot à Bossuet contre les principes mêmes de Descartes. Il s'est borné à repousser les conséquences que des disciples imprudents en avaient tirées. Voyez notre ouvrage des Pensées de Pascal, avant-propos, p. XXXIX.

froid à la persécution publique d'hommes respectables et éclairés qui valaient mille fois mieux que leurs adversaires. Ainsi, en 1679, tranquille et heureux à Hanovre, lorsque l'Oratoire était près de succomber sous les attaques violentes des jésuites et sous la double accusation de cartésianisme et de jansénisme, Leibnitz a le courage d'adresser à Malebranche, oratorien, janséniste et cartésien bien connu, des objections générales contre Descartes. Il n'épargne ni sa mécanique, ni sa physique, ni sa géométrie, et encore moins sa métaphysique. C'était assurément bien mal prendre son temps, d'autant plus que quelques-unes de ces objections n'ont aucun fondement. Par exemple, Leibnitz reproche ici, comme en beaucoup d'autres endroits, à Descartes, d'avoir rejeté l'usage des causes finales. Mais, nous en demandons pardon à Leibnitz, il a mal compris Descartes. Celui-ci ne veut pas, et il a raison de ne pas vouloir, qu'on embrouille la physique au moyen des causes finales; mais, s'il les rejette en physique, c'est provisoirement, en quelque sorte, et en attendant la métaphysique[1]. La méthode de Descartes a commencé

[1] Pascal a fait à Descartes un reproche du même genre, et tout aussi peu fondé. « Je ne puis pardonner à Descartes. Il voudrait bien, dans toute sa philosophie, se passer de Dieu.... » Voyez notre réponse, *Des pensées de Pascal*, p. 39. Les passages suivants démontrent que Descartes n'a réellement banni la recherche des causes finales qu'en physique. *4ᵉ Méditation*, t. Iᵉʳ, p. 297 de notre édition. « Sachant que ma nature est extrêmement faible et limitée, et que celle de Dieu, au contraire, est immense, incompréhensible et infinie, je n'ai plus de peine à reconnaître qu'il y a une infinité de choses en sa puissance desquelles les causes surpassent la portée de mon esprit; et cette seule raison est suffisante pour me persuader que tout ce genre de causes, qu'on a continué de tirer de la fin, n'est d'aucun usage dans les choses physiques ou naturelles; car il ne me semble pas que je puisse sans témérité rechercher et entreprendre de découvrir les fins impénétrables de Dieu. » *Réponses aux cinquièmes objections*, t. II, p. 280 : « Quoiqu'en matière de morale..... ce soit quelquefois une chose pieuse de considérer quelle fin nous pouvons conjecturer que Dieu s'est proposée au gouvernement de l'univers, certainement en physique, où toutes choses doivent être appuyées de solides raisons, cela serait inepte..... Il n'y a pas une cause qui ne soit beaucoup plus aisée à connaître que celle de la fin que Dieu s'est proposée. » Sur ce dernier point, voyez la Correspondance de Descartes, *Lettre* en réponse à l'*Hyperaspistes*, ou Dernières objections aux Méditations ou aux Réponses (nº 10°). *Principes de philosophie*, 3ᵉ partie, 52 : « Nous ne devons pas trop présumer de nos forces, comme il semble que nous ferions, si nous nous persuadions que c'est pour notre usage que Dieu a créé toutes choses, ou bien seulement si nous prétendions de pouvoir connaître par la force de notre esprit quelles sont les fins pour lesquelles il les a créées. » D'ailleurs il ne faut pas croire qu'en rejetant les hypothèses sur les fins générales de la création, Descartes ait prétendu exclure toute étude des fins directes et particulières des phénomènes, quand la connaissance de ceux-ci dépend de la connaissance de celles-là. Dans son Traité sur l'homme, il recherche constamment l'usage des diverses

la vraie philosophie naturelle, précisément parce qu'elle renvoie la recherche des causes finales à la métaphysique; de sorte que l'accusation de Leibnitz tombe précisément sur un des titres de gloire du philosophe français. Ce n'est pas en invoquant à tout propos les causes finales que la physique moderne a fait tant de progrès, que Descartes a découvert les deux lois de la réfraction de la lumière, et que son véritable rival dans la philosophie naturelle, Newton, a tiré de la mécanique cartésienne le système du monde[1]. Mais Leibnitz n'était nullement un physicien. Il loue beaucoup Malebranche de se séparer de Descartes en rejetant l'action réciproque de l'âme et du corps, tandis que cette action réciproque est un fait d'expérience incontestable et qui n'existe pas moins pour être de l'explication la plus difficile. Malebranche, selon sa coutume, n'entre point dans une polémique réglée; mais il repousse avec force les attaques injustes adressées au cartésianisme, et il déclare sans hésiter à Leibnitz que, selon lui, Descartes a raison sur plusieurs choses où Leibnitz le reprend : *Il voit cela clairement*, dit-il, *ou il est le plus stupide des hommes*. Nous donnons ici en entier ces deux lettres, si précieuses pour l'histoire littéraire et philosophique du XVIIe siècle.

« Hanovre, 13 janvier 1679.

« Monsieur,

« Celle-ci est à deux fins, savoir, pour me conserver l'avantage de votre connaissance, et pour vous adresser ce gentilhomme allemand qui a beaucoup d'esprit, de jugement et de curiosité, comme vous reconnaîtrez aisément.

« J'ai eu vos Conversations chrétiennes par la faveur de Mme la princesse Élisabeth[2], aussi illustre par son savoir que par sa naissance; elle en juge très-avantageusement, comme en effet il y a bien des choses

parties du corps humain, et c'est sous ce même titre qu'il range la plupart de ses observations. Ainsi il traite de *l'usage du pouls et de la respiration, de l'usage des artères, de l'usage des valvules, en quoi la structure de l'œil sert à la vision, etc.* — — [1] C'est Descartes qui, le premier, a énoncé le problème du système du monde, et c'est Newton qui l'a résolu. « Descartes essaya le premier de ramener la cause du mouvement céleste à la mécanique. » Laplace, *Système du monde*, liv. V, ch. v. — [2] La célèbre princesse palatine, disciple et amie de Descartes. Elle était sœur de Sophie, électrice de Hanovre, ainsi que de Louise, abbesse de Maubuisson. Elle mourut abbesse d'Herford, en 1680, à l'âge de soixante et un an. André nous apprend (*Œuvres, etc.* introd. p. XXXIII), qu'il avait eu entre les mains deux lettres de Malebranche à la princesse Élisabeth, et quelques-unes de cette princesse et de sa sœur, l'abbesse de Maubuisson.

très-ingénieuses et fort solides. J'y ai mieux compris votre sentiment que je n'avais fait du temps passé en lisant la Recherche de la vérité, parce que je n'avais pas eu alors assez de loisir. Je voudrais que vous n'eussiez pas écrit pour les cartésiens seulement, comme vous avouez vous-même. Car il me semble que tout nom de secte doit être odieux à un amateur de la vérité. Descartes a dit de belles choses; c'était un esprit pénétrant et judicieux au possible. Mais, comme il n'est pas possible de tout faire à la fois, il n'a fait que donner de belles ouvertures, sans être arrivé au fonds des choses; et il me semble qu'il est encore bien éloigné de la véritable analyse et de l'art d'inventer en général. Car je suis persuadé que sa mécanique est pleine d'erreurs, que sa physique va trop vite, que sa géométrie est trop bornée, et enfin que sa métaphysique est tout cela ensemble.

« Pour ce qui est de sa métaphysique, vous avez fait voir vous-même son imperfection; et je suis tout à fait dans votre sentiment touchant l'impossibilité qu'il y a de concevoir qu'une substance, qui n'a rien que l'étendue sans pensée, puisse agir sur une substance qui n'a rien que la pensée sans étendue. Mais je crois que vous n'avez fait que la moitié du chemin, et qu'on en peut tirer d'autres conséquences que celles que vous faites. A mon avis, il s'ensuit que la matière est quelque autre chose que l'étendue toute seule : dont je crois d'ailleurs qu'il y a démonstration.

« Je suis tout à fait de votre sentiment, lorsque vous dites que Dieu agit de la plus parfaite manière qui soit possible. Et quand vous dites, dans un certain endroit, *qu'il y a* PEUT-ÊTRE *contradiction, que l'homme soit plus parfait qu'il n'est par rapport aux corps qui l'environnent,* vous n'aviez qu'à effacer ce *peut-être*. Je trouve aussi que vous faites un très-bel usage des causes finales, et j'ai eu mauvaise opinion de M. Descartes qui les rejette, aussi bien que de quelques autres de ses endroits[1] où le fond de son âme paraît entr'ouvert.

« Je vous supplie de me recommander à M. Arnaud, quand vous en trouverez l'occasion, et de lui témoigner que j'honorerai toute ma vie sa vertu et son savoir, qui sont également incomparables.

« Je voudrais savoir si votre M. Prestet[2] continue à travailler dans l'analyse. Je le souhaite parce qu'il y paraît propre. Je reconnais de plus

[1] *Sic.* — [2] Jean Prestet, d'abord simple domestique de Malebranche, qui cultiva ses heureuses dispositions pour les mathématiques, et le fit entrer dans l'Oratoire en 1675. Ses Éléments de mathématiques, qui sont un développement de la Géométrie de Descartes, ont eu plusieurs éditions : la plus complète est de 1689, 2 vol. in-4°. Il fut régent de mathématiques à Nantes et à Angers. Mort en 1690.

en plus l'imperfection de celle que nous avons. Par exemple, elle ne donne pas un moyen sûr pour résoudre les problèmes de l'arithmétique de Diophante; elle ne peut pas donner *methodam tangentium inversam*, c'est-à-dire trouver la ligne courbe *ex data tangentium ejus proprietate;* elle ne donne point de voie pour tirer les racines irrationnelles des équations des plus hauts degrés; elle est bien éloignée des problèmes des quadratures. Enfin, je pourrais faire un livre des recherches où elle n'arrive point, et où quelque cartésien que ce soit ne saurait arriver sans inventer quelque méthode au delà de la méthode de Descartes.

Si j'ai le loisir, j'espère de faire un jour en sorte qu'on reconnaisse, par quelque chose d'effectif, combien il s'en faut que M. Descartes nous ait donné le fond de la vraie méthode; et, sans parler d'autres choses, on verra alors qu'il y a déjà moyen d'aller au delà de sa géométrie bien plus que la sienne passe celle des anciens.

« Quoique je ne sois pas dans tous vos sentiments, je trouve néanmoins tant de belles pensées dans vos écrits, que je souhaite que vous continuiez de nous en donner. Je suis avec estime et passion,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LEIBNIZ.

« *P. S.* Je souhaite d'apprendre des nouvelles de messieurs des Billettes[1] et Galinée[2], et je vous supplie de charger l'un d'eux de me recommander à M. le duc de Roannez[3], si vous ne le voyez pas vous-même; car, en ce cas, je vous supplie de lui témoigner que je n'ai pas oublié de méditer quelquefois sur quelques-unes des belles Pensées que je lui dois[4]. »

[1] Gilles Filleau des Billettes, né à Poitiers en 1634, frère de Filleau de Saint-Martin, traducteur de *Don Quichotte*, attaché à Mme de Longueville, à M. le duc de Roannez et à leurs amis. Habile généalogiste, et très-versé dans le détail des arts et métiers. Nommé membre ordinaire de l'Académie des sciences en 1699. Voyez son Éloge dans Fontenelle. — [2] Nous n'avons pu trouver nulle part de renseignements sur cet ami de Malebranche. — [3] L'ami de Pascal et le frère de la duchesse de Roannez. Voyez notre ouvrage des Pensées de Pascal, *passim*. — [4] Évidemment les Pensées de Pascal, dont le duc de Roannez aura fait présent à Leibnitz. Il est d'autant plus naturel que celui-ci charge Malebranche de ses compliments pour le duc de Roannez à l'occasion des Pensées de Pascal, que Malebranche est un de ceux qui avaient donné leur avis sur l'édition des Pensées préparée par le duc de Roannez et l'abbé Périer. *Ibid.*

« Monsieur,

« Je suis très-obligé de l'honneur de votre souvenir et de la connaissance du gentilhomme allemand que vous m'avez adressé. Il a bien du mérite et je voudrais bien qu'il sût que je l'honore extrêmement. On donne ici à M. l'abbé Catelan[1] le livre des Conversations chrétiennes, que vous m'attribuez. Quoique je l'aie lu plus d'une fois, je n'y ai point remarqué qu'il avouât qu'il ne fût fait que pour les cartésiens, comme vous le dites. Du reste, Monsieur, je ne crois pas bien des choses que vous dites de M. Descartes. Quoique je puisse démontrer qu'il s'est trompé en plusieurs endroits, je vois clairement, ou je suis le plus stupide des hommes, qu'il a eu raison dans certaines choses que vous reprenez en lui. Votre lettre me donne la liberté de parler comme je fais. Et, si je ne craignais point d'abuser de votre loisir, et que je crusse devoir m'appliquer à des choses que j'ai quittées pour m'appliquer à d'autres qui sont plus essentielles, je vous prierais de me dire les raisons que vous avez pour défendre vos sentiments.

« Le pauvre M. de Galinée est mort en Italie, il y a environ un an. Son dessein était de voyager quelques années dans l'Orient, mais il a fini tristement pour nous son voyage environ un mois après être sorti de Paris. Il y a six mois que M. des Billettes a la fièvre; il en est presque revenu. M. Arnaud a aussi été malade, mais il se porte parfaitement bien. L'auteur des Éléments est maintenant prêtre de l'Oratoire; il y a deux ou trois ans que je l'ai mis dans l'Oratoire, et depuis ce temps il n'a point pensé à l'algèbre. Il va néanmoins revoir son livre pour l'édition nouvelle, quand elle se fera. Le public vous serait, Monsieur, très-obligé, si vous vouliez donner au jour la méthode que vous avez pour pousser ces sciences comme vous me le faites espérer. On imprime ou l'on a même achevé d'imprimer les Lieux géométriques et la Construction des équa-

[1] Il paraît que Malebranche ne reconnut pas d'abord les Conversations chrétiennes, et les laissa attribuer à son ami l'abbé de Catelan. Cet abbé fut l'un des quatre géomètres qui déclarèrent, contre Régis, dans le Journal des Savants, que les motifs de l'opinion de Malebranche sur la grandeur apparente des objets étaient démonstratifs et conformes aux principes de l'optique. Montucla (t. II, p. 309) le compte parmi les cartésiens aveugles qui combattirent le calcul différentiel. Il est auteur d'une Logistique universelle, etc. Il vivait encore en 1719, puisqu'à cette époque André prie ses amis de s'adresser à l'abbé de Catelan pour en obtenir des lumières sur Malebranche. Il aurait bien mérité un court article dans quelque dictionnaire historique.

tions de M. de La Hire[1]. Je vous prie, Monsieur, d'avoir toujours quelque amitié pour

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« MALEBRANCHE (P. DE L'O.) »

La lettre de Malebranche était pour Leibnitz une sorte d'invitation à s'expliquer avec plus de détails sur le cartésianisme. Leibnitz le fait dans une lettre du 22 juin de la même année, à l'occasion des Méditations sur la métaphysique, de l'abbé de Lannion, qui lui avaient été adressées. Il découvre toute sa pensée sur les points les plus essentiels de la métaphysique cartésienne. Il marque avec soin sa propre situation en philosophie. Il déclare qu'il a voulu rester indépendant et prendre une route nouvelle, même au risque de s'égarer, afin de découvrir de nouveaux pays. Il dit qu'ayant *commencé à méditer avant d'être imbu des opinions cartésiennes, cela l'a fait entrer dans l'intérieur des choses par une autre porte*. Et, assurément, nous ne voulons pas contester ce qu'il y a de vrai dans cette prétention, et l'évidente originalité de l'esprit de Leibnitz; mais nous croyons qu'il en fait les honneurs avec un peu d'ingratitude envers le chef et le premier auteur de toute la philosophie du XVIIe siècle. Comment Leibnitz a-t-il pu sérieusement *méditer*, comme il le dit, avant de bien connaître la philosophie de Descartes, et ses mathématiques, et sa physique, et sa métaphysique? S'il veut parler de ses études de collége, à la bonne heure; mais hors de là il a partout rencontré Descartes. Le Discours de la Méthode, avec la Dioptrique, les Météores et la Géométrie, qui sont des essais de cette Méthode, est de 1637; les Méditations sont de 1641, les Principes de philosophie de 1644, les Passions de 1650; et l'on sait quel bruit firent tous ces ouvrages dès leur première apparition : ceux d'entre eux qui étaient écrits en français furent traduits en latin et répandus d'abord d'un bout de l'Europe à l'autre. Or Leibnitz, né en 1646, étudiait encore à Leipzig sous Thomasius, en 1660, et il soutint thèse sous sa présidence en 1663[2]. Lui-même, dans un âge avancé, et parvenu au faîte de la gloire, aime

[1] Voyez l'Éloge de La Hire. « Ces deux ouvrages, dit Fontenelle, étaient faits pour développer les mystères de la Géométrie de Descartes. » — [2] M. Guhrauer a retrouvé cette thèse, et l'a publiée sous ce titre : *Leibnitz's dissertation* DE PRINCIPIO INDIVIDUI..... Berlin, 1837. Elle a été réimprimée en 1840, avec quelques variantes, dans les *Opera philosophica Leibnitii* de M. Erdmann. Cette thèse avait été très-probablement inspirée à Leibnitz, selon la coutume allemande de ce temps, par son professeur Thomasius, dont elle reproduit en général les opinions.

à raconter qu'à l'âge de quinze ans il passait des journées entières dans un bois près de Leipzig, appelé le *Rosenthal*, incertain entre Aristote et Démocrite, et délibérant s'il garderait les formes substantielles [1]. Il est impossible que le bruit des attaques des cartésiens contre la doctrine d'Aristote, et particulièrement contre les formes substantielles, ne fût pas parvenu jusqu'au curieux et intelligent écolier. Enfin, en 1670, dans la lettre à Thomasius, en tête de l'édition de Nizolius [2], il s'exprime durement sur Descartes et ses disciples. Il les avait donc étudiés, pour s'arroger le droit d'en parler de cette sorte. Ainsi il connaissait déjà la philosophie cartésienne avant d'arriver à Paris, et il l'y trouva occupant tous les esprits, odieuse à un parti puissant, chère à un autre parti presque aussi considérable, partageant le siècle, l'Église, les universités et jusqu'aux cercles à la mode. Leibnitz ne pouvait pas n'y pas donner la plus sérieuse attention. D'ailleurs, sa doctrine propre n'était rien moins qu'arrêtée à cette époque, et même elle ne le fut qu'assez tard [3]. Il dut donc étudier de nouveau, avec son ardeur ordinaire, la philosophie cartésienne; et la preuve en est que cette lettre même à Malebranche, où il attaque le cartésianisme, en est toute pénétrée. Il admet presque toutes les opinions essentielles de l'école qu'il attaque, et sa vraie originalité est surtout dans les nouvelles explications qu'il en apporte. Par exemple, il *approuve merveilleusement* ces deux propositions, que nous voyons toutes choses en Dieu, et que les corps n'agissent pas proprement sur nous; il dit même qu'il en a toujours été persuadé. A ce compte, voilà Leibnitz depuis longtemps cartésien. Il est vrai qu'il ajoute que sa persuasion repose sur *des raisons qui dépendent d'axiomes qu'il ne voit encore employés nulle part*. Plus tard, en effet, il écrira à M. de Montmor : « Je ne trouve pas que les sentiments du révérend P. Malebranche soient trop éloignés des miens : le passage des causes occasionnelles à l'harmonie préétablie ne paraît pas très-difficile [4]; » et Leibnitz a bien raison. Comment donc le philosophe qui a

[1] *Lettre à Thomas Burnet*, du 18 mai 1698, Dutens, t. VI, p. 253; et *Lettre à Raymond de Montmor*, du 10 janvier 1714, Dutens, t. V, p. 8. — [2] Dutens, t. IV, p. 7. Leibnitz y tranche en jeune homme de toutes choses et sur tout personnage. Il a contre le cartésianisme les préjugés de son maître Thomasius. Beaucoup d'esprit, de sagacité et de force; rien de mûr et d'arrêté. — [3] Dans la Lettre à Montmor, déjà citée, du 10 janvier 1714, Leibnitz nous rappelle lui-même les vicissitudes de ses opinions philosophiques; et, dans la lettre également citée à Thomas Burnet, il dit, en 1697 : « La plupart de mes sentiments ont été enfin arrêtés, après une délibération de vingt ans....... J'ai changé et rechangé sur des nouvelles lumières, et ce n'est que depuis environ douze ans que je me trouve satisfait. » — [4] Lettre du 26 août 1714, Dutens, t. V, p. 13.

écrit ces lignes, qui, même après avoir ramené la notion de substance et d'être réel à celle de force, n'a jamais admis l'action réciproque des substances, c'est-à-dire des forces, les unes sur les autres, et qui a transformé la chimère des causes occasionnelles dans celle de l'harmonie préétablie, comment un tel philosophe a-t-il pu jamais nier qu'en bien et en mal il dût infiniment à Descartes?

Leibnitz admet encore le principe de la plus grande *simplicité des décrets de Dieu*. Il rejette, il est vrai, l'opinion de Descartes sur l'âme des bêtes. Les preuves cartésiennes de l'existence de Dieu lui semblent imparfaites dans la forme, et il croit que l'enthymème cartésien doit être développé en un syllogisme dont Descartes n'a pas donné la vraie majeure. Loin de là; nous croyons avoir prouvé ailleurs que le syllogisme de Leibnitz, précisément à cause de sa célèbre majeure, renferme un cercle vicieux, tandis que l'enthymème cartésien est l'argument naturel, excellent et suffisant[1]. Mais en tout cas, ce n'est encore ici qu'une question de forme; le fond et l'invention première appartiennent à Descartes. Leibnitz pense aussi que la distinction de l'âme et du corps n'est pas encore prouvée entièrement. Mais, sur ce point, comme sur tous les précédents, ses objections ne tombent que sur la forme des preuves, et toute sa prétention est de donner des démonstrations plus rigoureuses, en suivant davantage la méthode des géomètres. Il resterait à savoir si cet emploi plus rigoureux de la méthode des géomètres est un progrès ou un abus, si la méthode psychologique n'est pas ici la vraie, si ce n'est pas en la suivant que Descartes a trouvé ses principes les plus certains, je pense, donc je suis; ma pensée est simple et inétendue, donc je suis un esprit; j'ai, tout fini que je sois, l'idée irréfragable d'un être infini, donc cet être infini existe; tandis qu'en abandonnant cette méthode, ou plutôt ce procédé de la raison naturelle, et en y substituant le raisonnement appuyé sur des principes abstraits, c'est-à-dire la méthode géométrique, Descartes lui-même et surtout ses successeurs, Malebranche, Spinosa et Leibnitz, se sont tant de fois égarés[2].

Pour prouver que Descartes est loin d'avoir épuisé les mathématiques, ce que personne ne prétendait, et qu'on peut trouver encore des calculs nouveaux, Leibnitz propose à Malebranche un problème que les moyens ordinaires résolvent imparfaitement; et, à cette occasion, il accuse Descartes d'avoir ignoré les lignes que lui Leibnitz a appelées transcendantes.

C'est enfin dans cette lettre et dans une de celles qui suivront que

[1] *Leçons sur la philosophie de Kant*, 6e leçon, p. 238 et suiv. — [2] *Ibid.*

Leibnitz nous apprend qu'il avait composé, étant à Paris, un dialogue latin pour accorder la grâce et la liberté, dialogue qu'il soumit à Arnauld, et que celui-ci ne désapprouva point.

« 22 juin 1679.

« Mon révérend Père,

« J'ai reçu votre lettre, pour laquelle je vous ai de l'obligation; un peu après j'ai aussi reçu les Méditations sur la métaphysique[1], que je ne puis aussi attribuer qu'à vous, ou au moins à ce M. l'abbé Catelan, à qui vous donnez les Conversations chrétiennes, qui doit être habile homme, et qui est tout à fait entré dans vos sentiments. J'ai lu ces Méditations, non pas comme on lit un livre ordinaire, mais avec soin; et, si vous agréez mon ingénuité, je vous dirai ce que j'ai pensé là-dessus. J'approuve merveilleusement ces deux propositions que vous avancez, savoir : que nous voyons toutes choses en Dieu, et que les corps n'agissent pas proprement sur nous. J'en ai toujours été persuadé par des grandes raisons qui me paraissent incontestables, et qui dépendent de quelques axiomes que je ne vois encore employés nulle part, quoiqu'on en puisse faire grand usage encore pour prouver quelques autres thèses qui ne cèdent guère à celles dont j'ai fait mention.

« Pour ce qui est de l'existence et de la nature de ce que nous appelons corps, nous nous trompons encore plus que vous ne dites, et je vous accorde qu'il vous serait mal aisé de prouver qu'il y a de l'étendue hors de nous de la manière qu'on l'entend. Mais, pour ce qui est des esprits autres que nous, il y a démonstration de leur existence, et il y en doit avoir plus qu'on ne pense. Il n'y a guère de difficulté touchant la perpétuité de tous les esprits, quand ils existent une fois; mais il y en a beaucoup touchant leur commencement, tel qu'on se le figure.

« Je trouve aussi fort véritable ce que vous dites de la simplicité des décrets de Dieu, qui est cause de ce qu'il y a quelques maux particuliers : autrement Dieu serait obligé de changer les lois de la nature à tout moment. Il faut pourtant dire là-dessus quelque chose de plus. Et

[1] Les Méditations sur la métaphysique sont de l'abbé de Lannion; elles ont été imprimées plusieurs fois sous le pseudonyme de Guillaume Wander, d'abord à Cologne en 1678, puis par Bayle en 1684, dans le Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes. Il faut bien les distinguer des Méditations métaphysiques attribuées à René Fédé, et qui sont de l'année 1683. L'abbé de Lannion était un ami et un disciple de Malebranche.

je me souviens d'avoir montré un jour un petit dialogue[1] à M. Arnaud et à M. des Billettes, qui allait fort avant, et qui, à mon avis, ne laissait plus de doute sur la liberté, si ce n'est qu'on en veuille établir une notion absurde et contradictoire. *Quidquid agit, quatenus agit, liberum est.* Il faut dire aussi que Dieu fait le plus de choses qu'il peut; et ce qui l'oblige à chercher des lois simples, c'est afin de trouver place pour tout autant de choses qu'il est possible de placer ensemble; et, s'il se servait d'autres lois, ce serait comme si on voulait employer des pierres rondes dans un bâtiment, qui nous ôtent plus d'espace qu'elles n'occupent.

« Pour ce qui est de l'âme des bêtes, je crois que vous en jugeriez bien autrement que Descartes, si vous regardiez vos propositions du même côté que moi, qui en suis persuadé, mais par des raisons différentes des vôtres, car celles que vous donnez dans vos Méditations ne me paraissent pas assez convaincantes et ne mènent pas où elles doivent. Je ne dis cela ni par vanité ni par un esprit de contradiction, et je tiens cette remarque nécessaire; car j'ai reconnu par une longue expérience que nos pensées sont confuses, tandis que nous n'en avons pas des démonstrations rigoureuses. C'est pourquoi je crois qu'on pourrait raisonner un peu plus familièrement en mathématiques, où les choses se règlent d'elles-mêmes, mais qu'on doit raisonner avec plus de rigueur en métaphysique, parce que nous y manquons du secours de l'imagination et des expériences, et que le moindre faux pas y fait des méchants effets, dont il est difficile de s'apercevoir.

« Je crois que ce que vous approuvez en M. Descartes, et que je ne saurais goûter, vient de ce que nous ne nous entendons pas bien. Je tiens pour assuré que les preuves qu'il apporte de l'existence de Dieu sont imparfaites, tandis qu'il ne prouve pas que nous avons une idée de Dieu ou du plus grand de tous les êtres. Vous me direz qu'autrement on n'en pourrait pas raisonner. Mais on peut raisonner aussi du plus grand de tous les nombres, qui ne laisse pas d'impliquer contradiction aussi bien que la plus grande de toutes les vélocités. C'est pourquoi il faut encore beaucoup de méditations profondes pour achever cette démonstration. Mais quelqu'un me dira: Je conçois le plus parfait de tous les êtres, parce que je conçois mon imperfection et celle des autres êtres imparfaits, quoique plus parfaits peut-être que moi; ce que je ne saurais sans savoir ce que c'est que l'être absolument parfait. Mais cela n'est pas encore

[1] Il est plusieurs fois question, dans notre correspondance, de ce dialogue latin de Leibnitz.

assez convaincant, car je puis juger que le binaire n'est pas un nombre infiniment parfait, parce que j'ai ou je puis apercevoir dans mon esprit l'idée d'un autre nombre plus parfait que lui et encore d'un autre plus parfait que celui-ci. Mais, après tout, je n'ai pas pour cela aucune idée du nombre infini[1], quoique je voie bien que je puis toujours trouver un nombre plus grand qu'un nombre donné, quel qu'il puisse être.

« La distinction de l'âme et du corps n'est pas encore prouvée entièrement. Car, puisque vous avouez que nous ne concevons pas distinctement ce que c'est que la pensée, il ne suffit pas que nous pouvons douter de l'existence de l'étendue (c'est-à-dire de celle que nous concevons distinctement) sans pouvoir douter de la pensée; cela, dis-je, ne suffit pas pour conclure jusqu'où va la distinction de ce qui est étendu et de ce qui pense, parce qu'on peut dire que c'est peut-être notre ignorance qui les distingue, et que la pensée renferme l'étendue d'une manière qui nous est inconnue.

« Cependant je suis persuadé de toutes les vérités susdites, nonobstant l'imperfection des preuves ordinaires, à la place desquelles je crois de pouvoir donner des démonstrations rigoureuses. Comme j'ai commencé à méditer lorsque je n'étais pas encore imbu des opinions cartésiennes, cela m'a fait entrer dans l'intérieur des choses par une autre porte et découvrir des nouveaux pays. Comme les . . . .[2], qui font le tour de France suivant la trace de ceux qui les ont précédés, n'apprennent presque rien d'extraordinaire, à moins qu'ils soient fort exacts ou fort heureux; mais celui qui prend un chemin de traverse, même au hasard de s'égarer, pourra plus aisément rencontrer des choses inconnues aux autres voyageurs.

« Vous m'avez réjoui en m'apprenant le parfait rétablissement de la santé de M. Arnaud : Dieu veuille qu'il en jouisse encore longtemps; car où trouverions-nous une personne qui lui ressemble? Je vous supplie de l'assurer de mes respects. Si M. des Billettes est à Paris, et si vous le voyez, Monsieur, ayez la bonté, je vous en prie, de lui témoigner que sa maladie m'a affligé; j'espère qu'elle sera passée, et je souhaite qu'elle ne revienne pas; car le public doit s'intéresser dans la conservation des personnes qui lui peuvent être aussi utiles que lui. Pour ce qui est de la mort du pauvre M. Galinée, j'avoue que cette perte m'a touché : il savait tant de belles choses! et il aurait bien fait de se décharger sur un imprimeur avant que d'aller en Orient.

[1] Ici Leibnitz a ajouté en marge avec raison : « Perfectionem summam tamen absolute concipio; alioqui non possem applicare ad numerum, ubi frustra applicatur. » — [2] Mot effacé. Probablement *voyageurs*.

« Je voudrais que votre auteur des Éléments, qui est dans l'Oratoire, n'abandonnât pas tout à fait l'algèbre, pour laquelle il a un talent particulier. Mais je crois que ce qui fait qu'il ne s'applique plus, est qu'il s'imagine que tout ce qu'il y a de beau est déjà fait, et que le reste ne serait qu'un travail; mais je ne suis pas de ce sentiment, et j'ai trop d'expérience de ce qu'on y peut encore faire d'important et de beau. Car j'ai souvent cherché des problèmes, qui m'ont mené à des calculs tout autres que les ordinaires. Mais, direz-vous, comment est-il possible de trouver des calculs d'une autre espèce? Je ne puis répondre à cette question que par un exemple : soit une équation : $a^z - b^y$ égal à c, et une autre équation $d^z + e^y$ égal à f. Je suppose que a, b, c, d, e, f, sont grandeurs connues ou données; il s'agit de trouver les deux inconnues z et y; et il peut (se faire) qu'un tel problème puisse être quelquefois résolu en nombres (irrationnels) par la règle et le compas, et même par les coniques ou lignes plus composées, quelquefois aussi par les lignes que j'appelle transcendantes, et qui sont inconnues à M. Descartes[1]. Mais il

[1] Il est certain que, parmi les lignes qu'on appelle aujourd'hui transcendantes, figurent la *spirale*, la *quadratrice*, la *cycloïde*, et autres courbes que Descartes a citées et qu'il nommait *lignes méchaniques*. (Voyez *Géométrie*, liv. II, t. V, p. 335 de notre édition; et *Correspondance*, t. VII, p. 134, 140, etc.) Il ne semble donc pas exact de dire que les lignes transcendantes étaient inconnues à Descartes; mais il est vrai qu'il ne voulait point les recevoir en géométrie (*Géom. ibid.*), et qu'il ignorait certains calculs auxquels depuis on a soumis les courbes transcendantes. Au reste, le passage suivant d'une lettre de Leibnitz à Arnauld (lettre du 14 juillet 1686, *Œuvres d'Arnauld*, tome IV, p. 194 et 195) expliquera complétement sa pensée sur ce sujet. « L'autre défaut de la méthode des tangentes est qu'elle ne va pas aux lignes que M. Descartes appelle *méchaniques*, et que j'aime mieux d'appeler *transcendantes*, au lieu que ma méthode y procède tout de même, et je puis donner par le calcul la tangente de la cycloïde ou telle autre ligne. Je prétends aussi généralement de donner le moyen de réduire ces lignes au calcul, et je tiens qu'il faut les recevoir dans la géométrie, quoi qu'en dise M. Descartes. Ma raison est qu'il y a des questions analytiques qui ne sont d'aucun degré, et dont le degré même est demandé, par exemple : de couper l'angle en raison incommensurable de droite à droite. Ce problème n'est ni plan, ni solide, ni sursolide. C'est pourtant un problème, et je l'appelle transcendant pour cela. Tel est aussi ce problème, pour résoudre une telle équation : $X^x + X = 30$, où l'inconnue même X entre dans l'exposant, et le degré même de l'équation est demandé. Il est aisé de trouver ici que cet X peut signifier 3, car $3^3 + 3$, ou $27 + 3$, fait 30. Mais il n'est pas toujours si aisé de le résoudre, surtout quand l'exposant n'est pas un nombre rationnel; et il faut recourir à des lieux ou lignes propres à cela, qu'il faut par conséquent recevoir nécessairement dans la géométrie. Or je fais voir que les lignes que Descartes veut exclure de la géométrie dépendent de telles équations, qui passent en effet tous les degrés algébriques, mais non pas l'analyse, ni la géométrie. J'appelle donc les lignes reçues par M. Descartes, *algebraicas*, parce qu'elles sont d'un

est bien difficile de manier ces sortes de calculs. Cependant, l'algèbre est imparfaite, si elle n'en est pas la maîtresse. Je vous supplie, Monsieur, d'y penser et d'y faire penser l'auteur des Éléments. Je finis en vous disant que je suis avec zèle, Monsieur, etc. »

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

certain degré d'équation algébrique ; et les autres, *transcendantes*, que je réduis au calcul, et dont je fais voir aussi la construction, soit par point ou par le mouvement; et, si j'ose le dire, je prétends avancer par là l'analyse *ultra Herculis columnas.* »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 29 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Scribe. Nous en rendrons compte dans notre prochain cahier.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 9 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Guigniaut. Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Lenormant a lu son rapport sur les mémoires envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France, M. Walckenaër, secrétaire perpétuel, une notice historique sur la vie et les ouvrages du comte Miot de Mélito, et M. Artaud de Montor un rapport sur les ouvrages envoyés au concours des prix fondés par M. le baron Gobert. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de deux fragments de mémoires, l'un de M. Monmerqué, intitulé : *Doutes historiques sur le sort du petit roi Jean Ier*, l'autre de M. Dureau de la Malle sur *le Budget de l'empire romain sous Auguste.*

Nous allons faire connaître le résultat des concours et les sujets de prix proposés.

JUGEMENT DES CONCOURS.

L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1842, pour sujet d'un

prix à décerner en 1844, la question suivante : « Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Petra au sud. » L'Académie, n'ayant reçu qu'un seul mémoire, dans lequel une partie seulement de la question se trouve traitée, proroge ce concours jusqu'au 1er avril 1845. Le prix est une médaille de 2,000 francs.

Prix de numismatique. L'Académie a décerné le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à l'ouvrage sur les *monnaies des familles romaines*, par M. Gennaro Riccio, et a décidé que le rapport fait sur les ouvrages envoyés cette année à ce concours serait imprimé.

Antiquités de la France. L'Académie a décerné la première médaille au mémoire manuscrit de feu M. Géraud sur *Ingelburge de Danemarck, reine de France*; la seconde médaille à M. Marchegay pour son ouvrage sur les *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, Angers, 1843, in-8°; la troisième à M. de la Teyssonniere pour ses *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, 4 vol. in-8°.

L'Académie, comme l'année passée, regrettait, vu le nombre de bons ouvrages présentés à ce concours, de n'avoir pas une quatrième médaille à partager; mais M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu faire cesser les regrets de la compagnie en mettant à sa disposition les fonds nécessaires pour cette quatrième médaille, que l'Académie a partagée entre M. Chéruel, auteur d'une *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, Rouen, 1844, 2 vol. in-8°, et M. Ed. Le Glay, pour son *Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne*, Paris, 1843, 2 vol. in-8°. L'Académie a rappelé les médailles précédemment obtenues par M. de Caumont pour son *Cours d'antiquité monumentale, histoire de l'art dans l'ouest de la France*, et par MM. Martin et Cahier, auteur d'une *Description des vitraux de la cathédrale de Bourges*, grand in-folio. Elle a décerné des mentions très-honorables à M. Gaspard pour son ouvrage *Histoire de Gigny*, au [illegible]

et a décidé que M. Monteil serait maintenu dans la possession du second prix qui lui a été décerné en 1840.

PRIX PROPOSÉS POUR 1845 ET 1846.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1845 : « L'examen critique des Historiens de Constantin le Grand, comparés aux divers monuments de son règne. » Le prix est une médaille de 2,000 francs.

Elle rappelle encore que, dans sa séance de 1839, elle avait proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1841 la question suivante : « Rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le troisième siècle jusqu'à la fin du onzième; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe. » L'importance de la question a déterminé l'Académie à proroger encore ce concours jusqu'au 1er avril 1845. Le prix est une médaille de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire de 1846 : « L'examen critique de la succession des dynasties égyptiennes d'après les textes historiques et les monuments nationaux. » Ce prix est une médaille de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés aux différents concours des prix annuels devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents ne devront pas se faire connaître.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs sera décerné, le 1er avril 1845, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1844.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées, en 1845, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, et qui auront été déposés avant le 1er avril de la même année.

Au 1er avril 1845, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1844 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par feu M. le baron Gobert. Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1845, et ne seront pas rendus. (Pour les autres conditions de ce concours voir nos cahiers d'août 1838 et septembre 1840.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. D'Arcet, membre de l'Académie des sciences (section de chimie), est mort à Paris le 2 août.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Al. Tardieu, membre de l'Académie des beaux-arts (section de gravure), est mort à Paris le 3 août.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille, met au concours, pour l'année 1846, les deux questions suivantes : « 1° Quel était l'état des arts du dessin, dans la partie de la France qui forme aujourd'hui le département du Nord, et principalement dans la Flandre française, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la seconde moitié du XVIIe. 2° Faire l'histoire scientifique et littéraire de la contrée qui forme aujourd'hui le département du Nord. » Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

La même société décernera, dans sa séance de 1847, une médaille d'or de 500 francs au meilleur mémoire qui lui sera adressé sur cette question : « Quelles sont les institutions civiles, scientifiques et religieuses, qui ont favorisé le développement des beaux-arts chez les anciens et les modernes. Apprécier les services rendus par les beaux-arts à la civilisation, et réciproquement. »

Les mémoires présentés à ces deux concours devront être adressés à M. Victor Derode, secrétaire général de la société, avant le 1er juillet de l'année où le prix sera décerné.

La *Société archéologique de Béziers* décernera, dans sa séance publique du 1er mai 1845 : 1° une couronne de laurier, en argent ciselé, à l'auteur de la meilleure ode sur un sujet laissé au choix des concurrents ; 2° un rameau de chêne, en argent ciselé, à l'auteur des meilleures recherches sur un point de l'histoire du Languedoc au moyen âge, laissé aussi au choix des concurrents.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1844.

Considérations sur les graveurs en médailles et en pierres fines de l'antiquité[1].

1



2



3.





Les questions relatives aux graveurs en médailles de l'antiquité grecque et romaine, et à la relation qui dut exister entre eux et les

[1] Ces observations font partie de la nouvelle édition de ma Lettre à M. Schorn, sur les noms d'artistes omis ou insérés à tort dans le Catalogue de M. Sillig, ouvrage depuis longtemps sous presse, qui paraîtra prochainement.

graveurs en pierres fines, sont du nombre de celles qui étaient restées jusqu'ici sans solution satisfaisante. Déjà, depuis longtemps, on s'était étonné de ne posséder aucun renseignement sur les auteurs de ces belles monnaies des républiques grecques, dont plusieurs sont au nombre des chefs-d'œuvre de l'art antique, et de ne trouver le nom d'aucun de ces artistes cité dans quelque texte classique [1]; et la seule explication plausible qu'on eût cru pouvoir donner de ce silence de l'antiquité, c'était que les graveurs en médailles étant confondus avec les graveurs en pierres fines sous une même dénomination, les notions qui concernaient les uns s'appliquaient aussi aux autres [2], et qu'ainsi les noms de beaucoup de graveurs en pierres, qui nous étaient connus par leurs inscriptions mêmes et par quelques témoignages historiques, pouvaient avoir été ceux d'autant de graveurs en médailles. Mais cette explication, toute vraisemblable qu'elle pût être, n'avait pas encore paru suffisante pour rendre compte de cette espèce d'indifférence si profonde, et, à notre avis, si injuste, que l'antiquité semblait avoir éprouvée à l'égard des graveurs de ses monnaies, c'est-à-dire de toute une classe d'artistes, dont il n'était pas possible que le mérite n'eût pas été apprécié de leurs contemporains, puisque leurs ouvrages étaient précisément du nombre de ceux qui circulaient dans toutes les mains et qui s'offraient à tous les yeux. Or c'est précisément cette nature même des ouvrages numismatiques produits pour les besoins de la vie commune, destinés à des usages vulgaires, et privés en apparence de la condition de la durée, toutes circonstances qui semblent contraires au vrai but des œuvres d'art; c'est cette nature, dis-je, qui a fait penser que les auteurs des monnaies n'avaient pas joui, dans l'antiquité, du degré de considération accordée aux autres classes d'artistes, et qui a paru propre à expliquer un silence, inexplicable dans toute autre hypothèse [3]. Il est constant, en effet, que la Grèce célébra par des honneurs publics, par des statues, par des témoignages d'une reconnaissance qui a traversé les âges, les artistes de toute profession, les auteurs des moindres inventions utiles aux progrès des arts; et l'on est encore à concevoir comment les graveurs des monnaies furent seuls l'objet d'un silence tel, que le nom d'aucun d'eux ne se trouve signalé à l'estime publique; que l'invention même de la monnaie ne se lie, dans les traditions de l'histoire, à aucun nom d'artiste. D'un

[1] Eckhel, *Doctr. Num.* t. I, p. 78. — [2] Hennin, *Manuel de Numismatique, Éléments*, § 62 et 69. — [3] C'est une idée qui appartient à M. Osann, et qu'il a indiquée dans un article inséré au *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1834, n. 37, p. 303.

autre côté, nous avons acquis récemment la preuve que des artistes, de l'ordre le plus subalterne, tels que des *potiers* et des *dessinateurs de vases peints*, estimaient assez leurs travaux, sans doute parce que leur nation en faisait assez de cas, pour y mettre leurs noms, et pour y attacher ainsi un témoignage de leur habileté, qui devait être, de leur vivant, un moyen de fortune, et, après eux, un souvenir de gloire. A plus forte raison, des artistes tels que des graveurs en médailles avaient-ils dû chercher à recommander à leur pays et à la postérité des travaux qui n'étaient assurément pas sans importance, ni sous le rapport de l'utilité publique, ni sous celui du mérite de l'art; et pour cela, il semble que le moyen le plus naturel, celui qui se trouvait le plus notoirement autorisé par l'usage, c'était d'inscrire, sur les monnaies mêmes qui étaient leur ouvrage, leur nom, soit en totalité et d'une manière ostensible, soit en abrégé, ou en caractères plus petits et placés de sorte qu'ils ne se révélassent qu'à une observation attentive.

Telle était donc la double hypothèse dans laquelle on s'était fixé, pour rendre compte du silence gardé par l'antiquité tout entière sur les graveurs de ses monnaies. On pensait qu'à défaut des témoignages historiques qui nous manquent, ce qui ne semblait pouvoir provenir, en aucun cas, d'un sentiment d'indifférence ou de mépris pour ce genre de gravure, si utile et si populaire, il devait rester, sur les monnaies elles-mêmes, des témoignages concernant leurs auteurs, c'est-à-dire des inscriptions contenant leurs noms, soit en entier, soit en abrégé, avec ou sans la mention de leur travail; et la seule difficulté qui restât, c'était de reconnaître à quels signes pouvaient se distinguer ces inscriptions de graveurs, de celles qui avaient rapport à des magistrats éponymes ou monétaires.

Une première preuve de fait, qu'il n'avait pu être interdit aux graveurs des monnaies, non plus qu'à aucune autre classe d'artistes, d'inscrire leur nom sur une médaille qu'ils jugeaient propre à honorer leur talent, résultait déjà de la connaissance des belles médailles que nous possédons de *Cydonie*, de Crète, lesquelles portent l'inscription : ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ [1], *Neuanthos faisait*, inscription qui ne pouvait, quoi qu'on en ait pu dire [2], s'appliquer qu'à l'auteur de la

[1] Eckhel, *D. N.* t. II, p. 309. Trois de ces médailles existent au cabinet de Vienne. Il s'en trouve une dans le nôtre, décrite par M. Mionnet, *Description, etc.* t. II, p. 271, n. 112; et la collection de M. Allier d'Hauteroche en renfermait une dont l'inscription, gravée en caractères très-fugitifs, se réduisait aux lettres : ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠ; voy. Dumersan, *Description du cabinet Allier*, p. 55. — [2] C'est M. Le-

médaille, c'est-à-dire au *graveur*, et en vertu de laquelle le nom de *Neuanthos* a été, d'un accord unanime, porté sur la liste des anciens artistes [1]. Or ce qui se trouvait ainsi établi d'une manière irrécusable par l'exemple du *graveur Neuanthos*, en Crète, pouvait s'admettre, avec toute probabilité, pour les graveurs d'autres peuples grecs, attendu que, nulle part dans la Grèce, et en aucun temps, il ne régna ce sentiment de jalousie ou de susceptibilité républicaine à l'égard des artistes, qu'on a si gratuitement supposé, et qui leur aurait refusé de se faire honneur de leur mérite sur leurs propres ouvrages; et, pourtant, on concevrait que cette défense se fût plutôt exercée sur une sorte de monuments publics, tels que les monnaies, que sur toute autre espèce de ces monuments. A l'appui des médailles de *Cydonie*, qui nous avaient fait connaître, avec le nom du *graveur Neuanthos*, ce fait important que les graveurs de monnaies grecques pouvaient, sans manquer aux lois et aux usages de leur pays, mettre leurs noms sur celles de leurs médailles qu'ils en jugeaient dignes, nous avons acquis tout récemment une preuve analogue, celle que nous ont procurée les belles médailles de *Clazomènes*, d'Ionie, qui portent, sur la face principale, du côté de la *tête d'Apollon*, dans le champ, l'inscription, distribuée en deux lignes, de petits caractères : ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ [2], *Théodotos faisait.* Voici donc un second exemple authentique de cette faculté accordée aux graveurs d'inscrire leur nom sur une monnaie; et cet exemple est fourni par une autre localité grecque, bien éloignée de la première, par une ville de l'Ionie, et cela encore, à l'époque la plus brillante de la prospérité de ces républiques grecques de l'Asie Mineure, dans l'âge des rois de Carie, et avant l'expédition d'Alexandre. Ce nouveau fait, acquis à la science, ne laisse plus aucune espèce de doute sur le droit des graveurs de monnaies grecques, ni sur les applications plus ou moins nombreuses qui purent s'en faire dans la numismatique grecque, sauf à déterminer, avec le plus de certitude possible et sui-

tronne qui a été d'avis qu'on pouvait douter que l'inscription ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ désignât le graveur; voy. son Explication d'une inscription grecque gravée sur une lame de plomb, etc. p. 35. — [1] Sillig. *Catalog. vet. artif.* v. *Neuantus*, p. 293; Ott. Müller, *Handbuch der Archäol.* § 317, 2; Streber, *Kunstblatt*, 1832, n° 41, 42. Je ne connais pas de contradiction ou de doute élevé sur ce point, excepté de la part de M. Letronne. — [2] La découverte de ces monnaies fut annoncée d'abord par feu M. Abeken, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1839, n°s VIII et IX, p. 137-138. Depuis qu'elles sont venues en la possession de M. le duc de Luynes, elles ont été publiées par cet illustre antiquaire lui-même, dans les Nouv. Annales de l'Institut Archéol. pl. XXXV, n°s 25 et 26. On trouvera la mieux conservée de ces médailles gravée sur la vignette placée en tête de cet article, n° 3.

vant les règles d'une critique rigoureuse, dans quelles circonstances et sous quelles formes purent avoir lieu ces applications.

C'est ce travail que j'avais osé entreprendre, avant que la découverte des médailles de *Clazomènes*, portant le nom du *graveur Théodotos*, fût venue donner un nouvel appui à mes recherches, qui se fondaient alors uniquement sur les médailles de *Cydonie*, où se lit le nom du *graveur Neuanthos*. Dans un écrit adressé *à M. le duc de Luynes*[1], qui avait le premier exprimé un soupçon[2], déjà changé pour moi en certitude par l'inspection que j'avais eu occasion de faire, au mois d'avril 1827[3], d'une médaille de *Syracuses*, de la collection de G. Longhi, à *Messine*, le soupçon que les noms gravés en petits caractères, et placés d'une manière à les rendre presque imperceptibles à l'œil, pouvaient bien être des noms de *graveurs*, plutôt que des noms de *magistrats*, j'avais cherché à établir les vrais principes de cette question, si neuve et si importante en numismatique, et j'en avais produit les principales applications, toutes fournies par des médailles de la Sicile et de la Grande Grèce, telles qu'elles m'étaient connues à cette époque. Depuis plus de douze ans que cet écrit est publié, et que beaucoup de monuments nouveaux ont enrichi la science, je puis dire que ma conviction n'a point changé, et que la doctrine que j'avais voulu établir a obtenu, sur les principaux points qui la constituent, l'assentiment des critiques les plus éclairés de notre âge, feu Boettiger, feu Ott. Müller[4], M. Creuzer[5], M. Fr. Jacobs[6], M. Osann[7], à commencer par celui de tous dont le suffrage m'est le plus précieux en pareille matière, M. le duc de Luynes[8], sans avoir rencontré d'ailleurs de contradiction d'aucune sorte, au moins publique et avouée. La seule critique qui se soit produite contre mon travail, et qui venait de M. Osann, portait sur une extension abusive que j'avais faite de mon système à quelques noms, exprimés au moyen d'initiales, mais en caractères trop forts et à des places trop évidentes pour pouvoir être assimilés à ces noms, dérobés à la vue par la petitesse des caractères et par la manière dont ils sont cachés, certainement avec intention, sur des objets accessoires et sur des détails de costume, noms que j'avais pris, et que j'avais eu, de l'avis du critique, raison

[1] *Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques*, Paris, Imprimerie royale, 1831, in-4°, p. 1-49, pl. I-IV. — [2] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. II, p. 85-86. — [3] *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 10, 1). — [4] *Handbuch der Archäol.* § 317, 2. — [5] *Ein alt-Athenisch. Gefässe*, p. 56-57, 12). — [6] *Vermischte Schriften*, t. V, p. 427-8. — [7] *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1834, n. 37 et 38. — [8] Dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire en réponse à l'envoi du manuscrit de ma Lettre, que j'avais soumise à son examen.

de prendre pour des noms de graveurs. Ce reproche d'inconséquence, de contradiction avec ma propre doctrine, que m'adressait à ce sujet le savant professeur de *Giessen*, était fondé, je le reconnais sans peine, et je l'accepte d'autant plus volontiers, que, tout en infirmant cette partie accessoire de mon travail, il en admet, il en fortifie, il en consacre en quelque sorte le principe.

Je crois donc être aujourd'hui plus fondé que jamais à soutenir que les noms qui se rencontrent sur quelques monnaies de peuples grecs, particulièrement en Sicile et dans la Grande Grèce, dérobés à la vue par la finesse des caractères dont ils sont formés et par la place où ils sont relégués, appartiennent aux graveurs de ces médailles. Je persiste aussi à croire, malgré l'approbation donnée à cette idée par d'illustres antiquaires[1], que des noms exprimés, soit en totalité, soit par initiales ou par monogrammes, dans le champ de beaucoup de médailles grecques, ne sauraient être enlevés aux magistrats monétaires pour être attribués aux graveurs, comme on l'a proposé[2], parce que cette exclusion des uns, admise au profit des autres, me paraît tout à fait arbitraire, et parce qu'il est contraire à toute vraisemblance de retirer aux magistrats, chargés de présider à la confection des monnaies, la place que leur nom dut nécessairement y occuper, sous la seule forme qui fût possible, après l'énoncé du nom *de la ville* ou *du peuple*, en gros caractères, celle de *monogrammes* et de *symboles*, en rapport avec ces personnes[3]. La seule exception que je puisse être disposé à admettre à cette règle générale concernerait les noms exprimés par initiales qui se trouvent gravés, *sous l'amphore panathénaïque*, quelquefois *sur l'amphore même*, dans le champ du revers de certains tétradrachmes attiques. Cette conjecture, qui appartient à M. Rathgeber[4], n'aurait rien de contradictoire avec la nécessité d'admettre, sur les monnaies grecques, des noms

[1] Voy. dans le *Wien. Jahrbücher* de 1818, t. II, p. 124, une série d'observations dont le résultat, approuvé par M. Welcker, *Kunstblatt*, 1827, n° 84, avait été d'abord admis par Ott. Müller, *Handbuch, etc.* § 132, 1, et § 317, 2, qui paraît avoir changé d'avis sur ce point, d'après mes propres observations, *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 6, 2), puisque cet assentiment a disparu dans la deuxième édition de son livre (Breslau, 1835). — [2] Noehden, *A selection of ancient coins*, p. 49; Hirt, dans l'*Amalthea*, t. II, p. 20. — [3] C'est surtout M. H. Meyer qui a cherché à accréditer cette opinion, que les monogrammes renfermaient des noms de graveurs, *Geschichte der bildend. Künste, Anmerk.* 251, t. II, p. 209. Mais je crois qu'il m'est permis de dire qu'elle n'a pas de fondement sérieux; voyez ce que j'ai dit sur les noms de magistrats exprimés en monogrammes, d'après les idées de Mazochi, *ad Tabul. Heracl.* p. 150, dans ma Lettre à M. le duc de Luynes, p. 6, 3). — [4] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. X, p. 39-53.

de magistrats éponymes ou monétaires, puisqu'il est notoire que ces noms se trouvent le plus souvent exprimés en toutes lettres, et au nombre de *deux*, de *trois* ou même de *quatre*, dans le champ de ces tétradrachmes attiques. Il faut donc reconnaître que ces autres noms, rendus par une, ou deux, ou trois initiales seulement, et placés d'une manière évidemment subordonnée, désignent d'autres personnes que les magistrats, soit éponymes, soit monétaires; et, cela posé, quelle autre supposition reste-t-il à faire, si ce n'est que ces noms ainsi abrégés appartiennent aux graveurs? Mais, quoi qu'il en soit de cette supposition, qui me paraît fort plausible, il est évident qu'elle ne saurait profiter presqu'en rien à l'histoire de l'art antique, puisque des noms, réduits à quelques initiales, demeurent pour nous comme s'ils n'existaient pas; sans compter que les monnaies attiques sont, en général, d'un faible mérite sous le rapport de l'exécution, et que leurs auteurs, tenus de reproduire un type consacré, dans des intérêts de commerce sans doute encore plus que de religion, ne purent être appelés à déployer tout leur talent dans ce genre de monuments publics, comme ce fut le cas dans toutes les autres branches de l'art.

C'est d'après les principes que je viens d'énoncer, que je dresserai la liste des graveurs des monnaies grecques qui nous sont connus jusqu'ici par les monuments mêmes, en y maintenant ceux qui me semblent devoir y figurer avec quelques autres que je crois pouvoir y ajouter, et en retranchant ceux que j'y avais d'abord abusivement portés. Mais, avant d'entreprendre cette liste, je dois signaler un fait nouveau et important qui décide la question, restée jusqu'ici à l'état de conjecture, et alléguée comme moyen d'expliquer le silence de l'antiquité sur les graveurs de monnaies, la question de communauté de profession entre les graveurs en pierres fines et les graveurs en médailles.

J'ai dit, plus haut, que la plupart des historiens de l'art antique s'étaient accordés dans l'opinion que les graveurs en pierres fines devaient avoir été, pour la plupart, les graveurs de la monnaie, à raison de l'analogie des procédés qu'emploient ces deux branches de l'art statuaire. Tel était l'avis de l'illustre Heyne, le premier, je crois, des antiquaires modernes qui ait exprimé cette opinion [1], adoptée par M. Fr. Jacobs, qui l'a soutenue par des considérations nouvelles [2], et suivie par M. Hirt [3], par M. H. Meyer [4], par Stieglitz [5], par M. Creu-

[1] Heyne, *Antiq. Ausäftze*, I, 23. — [2] *Münehner Denkschriften*, Th. V, S. 9. — [3] *Geschichte der bild. Künste*, p. 234. — [4] *Id.* t. I, p. 141. — [5] *Archäolog. Unterhaltungen*, t. II, § IX, p. 75-76.

zer [1], par M. Steinbüchel [2], par M. Osann [3], par M. Welcker, sans qu'il se soit élevé, à ma connaissance, aucune contradiction contre cette manière de voir, qui a toujours aussi été la mienne [4]. J'ai pu produire, à mon tour, quelques arguments propres à l'appuyer. Ainsi j'ai fait observer que le nom de SCALPTORES (sacræ monetæ), par lequel sont désignés, sur une belle inscription latine [5], les *graveurs de la monnaie romaine*, est précisément le même nom que Pline donne aux *graveurs sur pierres* [6]; et il est certain que la communauté de nom, appliquée aux deux branches de la glyptique, semble impliquer, pour ceux qui les cultivaient, l'identité de profession. J'ai remarqué encore que deux des *graveurs sur métaux*, du siècle d'Auguste, *Agathopus* et *Epitynchanus*, désignés l'un et l'autre parmi les affranchis de Livie, avec le titre d'AVRIFEX [7], nous sont connus par de belles pierres gravées sur lesquelles ils ont mis leur nom : ce qui prouve bien que ces deux *graveurs sur métaux* étaient en même temps des *graveurs sur pierres*, et ce qui semble constituer une grave présomption à l'égard des autres artistes de la même profession. On pourrait alléguer encore d'autres indices, qui tendent tous à la même conclusion, par exemple, la ressemblance presque absolue qui existe, pour la composition, pour le style et pour les principaux détails de l'exécution, entre le célèbre camée d'*Athénion* [8] et un bronze de la collection Albani [9] : d'où résulte la certitude que le camée a servi de modèle à la médaille, ou, si l'on veut, la médaille au camée, et, suivant toute apparence, que l'un et l'autre travail sont dus à la même main. Sur ce point donc, que, du moins à l'époque romaine, les *graveurs de monnaies* étaient aussi, pour la plupart, des *graveurs en pierres fines*, il semble qu'il ne puisse rester de

[1] *Zur Gemmenkunde, etc.* (Leipzig, 1834, 8), p. 141, 19). — [2] *Wien. Jahrbüch. der Literat.* B. LXII, S. 69. — [3] *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1834, n. 37, p. 303. — [4] *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 2, 3), et 3, 1). — [5] Marini, *Iscriz. Alban.* p. 109. — [6] Plin. XXXVIII, 4. Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, p. 21, n. 6. — [7] *Columb. Liv.* tab. XVI, 20; XVII, 7; XIX, 30. Sur le sens du mot *aurifex*, pour signifier un *graveur sur métal* et *sur pierre*, nous possédons un témoignage aussi curieux qu'authentique; c'est celui de Cicéron, *in Verr.* IV, 25, 56: « Quum vellet sibi « ANNULUM facere, AURIFICEM jussit vocari in foro... ei palam appendit aurum, ho-« minem in foro sellam jubet ponere et facere ANNULUM, omnibus præsentibus. » — [8] Winckelmann, *Monum. ined.* n. 19; Bracci, *Memor. de' Incisor.* t. I, tab. XXX. — [9] T. I, tav. XIX. Cette ressemblance du camée et de la médaille, qui a été remarquée par M. Welcker, *Kunstblatt*, 1827, n. 84, p. 334, avait aussi frappé Eckhel, *Pierr. grav. de Vienne*, pl. XIII, p. 34, et lui avait inspiré, contre l'authenticité de la superbe pierre d'*Athénion*, des doutes qui ont été très-judicieusement réfutés par Visconti, *Esposizione di Gemme antiche*, n. 12, dans ses *Oper. var.* t. II, p. 159.

doutes raisonnables; mais peut-on inférer de là que le même usage régnait aussi dans la Grèce, aux beaux temps de l'art? C'est une question qui n'avait pu être résolue, faute d'un texte ou d'un monument, et qui va être décidée à l'aide d'une médaille grecque inédite, que je possède, et que je m'estime heureux de faire connaître.

Entre tous les graveurs grecs dont nous avons recueilli les noms sur leurs ouvrages, les critiques et les historiens modernes de l'art des anciens, Winckelmann [1], Lessing [2], Visconti [3] et autres [4], ont surtout distingué *Phrygillos*, auteur d'une pierre gravée en creux, qui se recommande par son antiquité, autant que par le mérite de son exécution. La forme du nom ΦΡΥΓΙΛΛΟΣ, et la bordure en grainetis, imitée de celle des anciens scarabées, concourent avec le style à ranger cette pierre parmi les monuments de la haute école grecque. Winckelmann la regardait comme *une des plus précieuses gravures grecques qui nous fussent connues;* et les artistes eux-mêmes n'en ont pas jugé autrement, puisque le célèbre Pickler n'a pas dédaigné de la copier. Cette copie se trouve à Paris dans le cabinet de M. le comte de Pourtalès-Gorgier [5]. Le sujet de cette intaille [6] est l'*Amour assis par terre*, dans l'attitude de quelques figures antiques qui nous sont parvenues sous le nom grec d'*astragalizontes*, *joueurs aux osselets*, et qui doivent dériver d'un original célèbre, dont on a fait diverses applications. Une *coquille bivalve* [7], gravée dans le champ de cette pierre, a été remarquée aussi par Winckelmann, à cause de son rapport avec une coquille semblable, gravée, comme accessoire, dans le champ d'une médaille de *Syracuses*. A la

[1] *Geschichte der Kunst*, VIII, 2, § 27, *Werke*, t. II, p. 256, et *Pierr. grav. de Stosch*, n. 731, p. 137. — [2] *Sämmtliche Schriften*, t. XV, p. 275. — [3] *Oper. var.* t. II, p. 190, n° 107; cf. *ibidem*, p. 117. — [4] Busching, *Steinschneidekunst*, p. 34; Dolce, *Descrizione istor. del Museo di Chr. Denh*, P. I, p. 96, n. 69; Sillig, *v.* Phrygillus, p. 355. La pierre est gravée, mais d'une manière détestable, dans le recueil de Tassie, pl. XLII, n. 6601. J'en possède une empreinte, tirée de la collection de Cadès, qui est gravée sur la vignette placée en tête de cet article, n° 1. — [5] *Description des antiques de M. le comte de Pourtalès-Gorgier*, par J. J. Dubois (Paris, 1841, in-8°), n° 1075, p. 159. — [6] C'était une *cornaline*, qui fit d'abord partie de la célèbre collection Veltori. Dans le *Musée Denh*, décrit par Dolce, I, n. 69, p. 36, elle est indiquée, mais à tort, comme une *calcédoine;* elle est actuellement dans le *Musée Blacas*. — [7] Visconti prétend que ce n'est pas une *coquille naturelle*, mais une *conque* du genre de celles qui servaient pour contenir des parfums. Je ne crois pas cette explication fondée, d'après la forme, et surtout d'après la dimension de cet objet accessoire, qui n'est pas mis en rapport avec la figure de l'Amour, et qui doit, en raison de sa position même, avoir eu une autre intention.

vérité, la conjecture que ce symbole avait suggérée à l'illustre historien de l'art, et encore moins l'explication qu'un autre antiquaire[1] avait cru pouvoir en donner, ne me semblent point admissibles. Je crois que ce symbole a tout simplement pour objet d'indiquer la patrie de l'artiste, qui devait être syracusain; et nous allons en avoir la preuve par la médaille même de *Syracuses*, ouvrage de *Phrygillos*, que je vais faire connaître.

C'est une monnaie d'argent[2], du module que nous appelons petit médaillon, d'ancienne et belle fabrique, dont le type principal offre la tête ordinaire de la *nymphe locale*, *Aréthuse*, coiffée en cheveux et tournée à gauche, entre *trois dauphins*. La légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ, (monnaie) *des Syracusains*, suffit pour attester l'ancienne époque de cette monnaïe. Au-dessous de cette tête, se lit l'inscription, gravée en plus petits caractères et distribuée en deux lignes : ΦΡΥΓΙΛΛΟΣ (ΕΠΟΕΙ), *Phrygillos* (*faisait*), qui nous procure, avec la connaissance d'un nouveau nom de graveur syracusain, la certitude que ce graveur en monnaie, le même, à n'en pouvoir douter, que l'auteur de la pierre gravée qui nous est parvenue avec son nom, exerçait son talent dans les deux branches de la glyptique, et, conséquemment aussi, la plus forte présomption que la plupart des autres graveurs grecs étaient dans le même cas. Cette médaille, la plus précieuse peut-être à ce titre de toute la suite si belle et si riche de *Syracuses*, se trouvait en la possession de M. John Robert Steuart, Esq., dont on connaît les belles collections numismatiques, et qui eut la bonté de me la céder à Naples, en 1838, à cause de l'intérêt qu'elle devait avoir pour moi, et qui la lui avait fait tenir en réserve à cette intention. Depuis, j'en ai retrouvé un second exemplaire dans la magnifique collection de M. le duc de Luynes : ce sont les deux seuls encore qui existent, à ma connaissance, dans les collections publiques et privées de l'Europe; en sorte que la grande rareté de ce monument numismatique ajoute encore à son mérite.

Mais, comme il est rare qu'une découverte ne conduise pas à une autre dans le domaine de l'archéologie, le nom de *Phrygillos*, ainsi imprimé en toutes lettres sur la monnaie syracusaine, à la place où s'y

[1] Dolce, *Mus. Denh*, P. I, n. 69, p. 96. — [2] Je l'ai fait graver sur la vignette placée en tête de cet article, n. 2. Le revers de cette médaille est d'une autre main; c'est le même qui forme la face postérieure d'une médaille dont la face principale est gravée par *Euménès*, le même dont l'auteur s'est désigné par les lettres initiales ΕΥΘ; (voy. cette médaille, gravée dans ma Lettre à M. le duc de Luynes, pl. II, n° 16, et décrite, p. 27, 1).

lisent ordinairement d'autres noms de graveurs, a servi à reconnaître, sur une autre médaille de *Syracuses*, le même nom, imprimé seulement par initiales et placé sur un détail de costume. La médaille que j'ai en vue, et qui se trouve aussi dans la collection de M. le duc de Luynes, est une monnaie de bronze, du 4ᵉ module, d'une fabrique charmante et d'une conservation qui ne laisse rien à désirer. Elle représente, du côté principal, la tête de *nymphe locale*, tournée de même à gauche, et coiffée en cheveux au moyen d'un *bandeau*, sur le derrière duquel, au-dessus de la nuque, se lisent les trois lettres ΦΡΥ, initiales du nom ΦΡΥΓΙΛΛΟΣ. Voilà donc un second exemple d'un nom de graveur, placé sur le bandeau de la *tête de femme*, à joindre à celui d'*Euclidas*, désigné de même par les initiales ΕΥΚΛΕΙ, gravées à la même place[1], avec cette particularité tout à fait nouvelle encore dans toute la numismatique grecque, que c'est sur une pièce de bronze que se trouve ce nom de graveur, ΦΡΥΓΙΛΛΟΣ, tandis que tous les noms de graveurs que nous avons recueillis jusqu'ici se lisent sur des monnaies d'argent. Mais cette circontance même, jointe à l'extrême mérite de la médaille, sous le rapport de l'exécution, et à son module, qui est celui de la plupart des monnaies d'or de *Syracuses*, me fait présumer qu'elle dut être exécutée pour être frappée en or. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui se vérifiera peut-être quelque jour, la charmante médaille en bronze, de la main de *Phrygillos*, n'en est pas moins, dès ce moment, un des plus précieux monuments numismatiques acquis à la science; elle confirme, sur un point important, la doctrine que j'avais cherché à établir au sujet des noms de graveurs placés sur des détails de costume, et elle m'autorise ainsi à reproduire avec plus de confiance les résultats de mon travail, accrus de cette nouvelle et précieuse acquisition du nom de *Phrygillos*, graveur en monnaies et en pierres fines, en même temps qu'elle sert à décider la question de savoir si les artistes qui gravaient les pierres, dans l'antiquité grecque, étaient les mêmes qui gravaient les monnaies. La présomption qui résultait, pour

[1] Voy. ma Lettre à M. le duc de Luynes, p. 11. Nous possédions deux exemples d'une particularité analogue, dans le médaillon de *Syracuses*, publié d'abord par Torremuzza, *Num. vet. Sicil.* tab. LXXII, n. 7, et reproduit dans le *Mus. Hunter.* tab. 52, n. XIV, où la *tête de femme*, qui forme le type principal, est coiffée d'un *bandeau*, qui porte en toutes lettres, au-dessus du front, le nom du graveur : ΕΥΜΗΝΟΥ; et dans plusieurs médaillons de *Cimon*, où les seules initiales ΚΙΜ sont gravées de même *sur le bandeau* de la *tête de femme*, *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 18, 4).

l'affirmative, de l'analogie des procédés et de la ressemblance des travaux, a désormais en sa faveur le témoignage de monuments d'une autorité irrécusable et d'un rare mérite sous le rapport de l'art.

RAOUL-ROCHETTE.

Principales tables de M. Mendoza, pour la très-prompte réduction des distances lunaires; revues, corrigées et complétées par M. Richard, *capitaine de corvette en retraite.* Brest, 1842, 1 vol. grand in-8° de 454 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dans notre précédent article nous avons considéré un vaisseau partant pour un long voyage; nous l'avons muni d'instruments astronomiques pour observer le ciel, de montres réglées pour mesurer le temps, d'éphémérides calculées qui prédisent les positions relatives et absolues de tous les astres, seuls guides par lesquels il pourra se diriger dans les solitudes de l'Océan. Nous allons maintenant le suivre dans sa course aventureuse.

Dès que le vaisseau est en mer, ayant encore la terre en vue, mais, abandonné à lui-même par les pilotes du lieu, qui l'avaient jusqu'alors guidé, on s'occupe de fixer sa position précise, qui va devenir l'origine de tous ses mouvements ultérieurs, et que l'on appelle *son point de partance.* Pour cela, si l'on découvre, sur la terre qu'il a quittée, deux points dont la longitude et la latitude soient connues, ce qui fait connaître aussi leur distance mutuelle, on mesure les angles compris entre leurs directions et celle de l'aiguille aimantée, ce qui donne l'orientation de ces deux lignes visuelles; puis, par un calcul trigonométrique, ou par une simple opération graphique, on conclut le lieu du vaisseau [2].

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août de ce Journal, p. 471-483. — [2] Dans le cas que je considère ici, on peut déterminer plus exactement la position du vaisseau en mesurant, avec un instrument de réflexion, l'angle visuel compris entre les deux objets, et relevant la direction azimutale de l'un d'eux relativement à celle de l'aiguille aimantée, ou du soleil, s'il est visible. Les angles visuels suffisent, si l'on peut les prendre entre trois objets dont la longitude et la latitude

Si l'on ne découvre qu'un seul objet, par exemple, un phare, dont la position soit connue astronomiquement, on prend la base de la triangulation sur la mer même. Pour cela, ayant donné au vaisseau une marche uniforme, dans une direction fixe, on relève, avec l'aiguille aimantée, l'angle compris entre son sillage et la ligne visuelle menée à l'objet. Au même instant on jette le loch, et l'on détermine la vitesse de transport. Après quelque temps de marche dans cette direction, on relève une seconde fois le même objet, qui se présente alors sous un autre angle, comparativement au sillage dont l'orientation est restée fixe. Le chemin parcouru se conclut de la vitesse, appliquée à l'intervalle de temps qui sépare les deux observations. Avec cette base et les deux angles observés, on obtient trigonométriquement, ou par une opération graphique, la distance du vaisseau à l'objet, et l'orientation de la ligne visuelle, dans les deux relèvements. On opère toujours ainsi quand on revoit la terre à la fin du voyage ou dans les relâches; car alors on se hâte de fixer la position du vaisseau et sa distance à la côte, sur le premier objet que l'on peut découvrir[1].

Voilà le vaisseau parti : il vogue en liberté. On pourrait aussitôt commencer les observations astronomiques; mais je suppose qu'on les juge inutiles à si peu de distance de la terre, et que l'on continue à marcher ainsi, sous les seules indications de la boussole et du loch, pendant toute une nuit.

Le lendemain, au lever du soleil, on détermine la direction de cet astre relativement à l'aiguille aimantée. Le lieu actuel du vaisseau est approximativement connu par les relevés qu'on a faits de ses directions successives, des vitesses avec lesquelles il les a décrites, et du temps

soient connues. Mais le relèvement individuel des deux objets relativement à l'aiguille aimantée m'a paru nécessaire à présenter d'abord, comme un acheminement plus immédiat à l'application qui va suivre. — [1] Le mémoire de M. Dumoulin, relatif aux *relèvements sous voiles*, que j'ai cité plus haut, renferme plusieurs remarques très-judicieuses sur les procédés à employer pour rendre moins inexactes les *bases* prises ainsi sur la mer, et pour échapper aux erreurs qu'on y découvre, même lorsque leurs points extrêmes ont été déterminés astronomiquement par des observations faites à bord. Quelques soins que l'on mette à ces observations, il est, en effet, impossible qu'il ne s'y introduise pas souvent de pareilles erreurs, ne fût-ce que par les incertitudes de la dépression calculée qu'on leur applique; et l'on rendrait sans doute leurs résultats beaucoup meilleurs, si on les calculait avec la dépression observée, déduite de la distance des deux horizons. A la vérité, cette observation n'est pas toujours possible, surtout dans le voisinage des côtes; mais, du moins, lorsqu'on peut la faire, on ne devrait jamais l'omettre; et l'on serait vraisemblablement bien dédommagé de la peine qu'on y aurait prise par l'amélioration des positions qu'on en déduirait.

qui s'est écoulé depuis qu'il a quitté le point de partance. Ces données suffisent pour tirer de la Connaissance des temps la distance polaire actuelle du soleil, et pour calculer l'angle du méridien local avec la direction du point de l'horizon où il se lève, sous la latitude estimée. Cet angle s'appelle l'*amplitude ortive* de l'astre. Comparé à la direction de l'aiguille aimantée, il donne la *déclinaison locale*, c'est-à-dire l'angle que l'aiguille forme avec le méridien astronomique, dont la trace sur l'horizon se trouve ainsi définie relativement à elle. On réitère une observation pareille, le soir, quand le soleil se couche, en l'appliquant à *l'amplitude occase*, pour en déduire une nouvelle valeur de la déclinaison; ce qui vérifie, et, au besoin, corrige le résultat du matin. On connaît ainsi, chaque jour, la vraie direction du méridien astronomique, en chaque point de la mer où le vaisseau est successivement transporté; et la même détermination pourrait encore habituellement servir pendant quelques jours de marche, si le ciel ne permettait pas de la renouveler, parce que la *déclinaison* a des valeurs peu différentes en des points peu distants du globe, à moins qu'ils ne soient très-voisins des pôles magnétiques. Alors seulement elle varie avec trop de rapidité pour que l'on puisse en prolonger l'usage. Heureusement pour les navigateurs qui sont conduits dans de tels parages, cet élément indispensable de leur route s'obtient encore, quand le soleil est élevé sur l'horizon, en mesurant l'angle formé par l'aiguille avec la trace du plan vertical dans lequel il se trouve, pourvu qu'on mesure au même instant sa hauteur. La répétition fréquente de ces déterminations est indispensable, même hors des circonstances exceptionnelles que je viens d'indiquer. Car la force magnétique de la terre, qui dirige l'aiguille aimantée, influence aussi toutes les masses de fer qui entrent dans la construction et l'arrimage du navire; de sorte qu'elle en fait de véritables aimants, dont la polarité suit la sienne, et qui, modifiant la direction propre de l'aiguille, diversement, selon leur répartition autour d'elle, empêchent qu'on ne puisse la conclure avec sûreté de documents antérieurement recueillis dans les mêmes parages. C'est pourquoi on a soin de déterminer expérimentalement le sens ainsi que l'intensité de ces effets physiques, pour les différentes directions de l'axe du navire, relativement à l'aiguille, avant de quitter le port; et on les mesure de nouveau dans les relâches pour connaître les changements qui ont pu s'y opérer. Mais ces rectifications, que l'on pouvait considérer encore, il y a peu d'années, comme atteignant le dernier terme de l'exactitude désirable, sont devenues complétement insuffisantes depuis que l'on a construit des navires tout en fer, où l'on embarque d'énormes machines

à vapeur faites du même métal. Alors, non-seulement toute cette masse acquiert la polarité magnétique sous l'influence de la terre, mais encore, ayant été battue, pressée, courbée, par les puissantes mécaniques qui l'ont façonnée en plaques étendues, elle a pris une polarité propre, permanente, et est devenue elle-même un fort aimant, dont l'action maîtrise l'aiguille, et lui imprime des déviations si considérables, qu'on n'y peut plus discerner l'action de la terre. Mais la physique mécanique était préparée à traiter cette question. Deux grands navires en fer, le *Rainbow*, bateau à vapeur, et l'*Ironsides*, bâtiment à voiles, ont été soumis par l'amirauté anglaise à l'examen expérimental de M. Airy, l'astronome royal, aussi profond géomètre que physicien exercé. M. Airy a formé les expressions mathématiques les plus générales des forces magnétiques simultanément agissantes; il en a déduit les expressions des composantes qu'elles produisaient dans le sens de l'axe du vaisseau, et dans le sens transverse. Puis, ayant fait donner successivement à cet axe des directions diverses, des deux côtés du méridien magnétique, il a calculé leurs intensités d'après leurs effets observés. Quand ces intensités lui ont été connues, il les a compensées artificiellement par des forces fixes de même énergie, en opposant un barreau aimanté à la polarité propre, et une barre de fer doux à la polarité développée par influence. Le résultat a été parfait. L'*Ironsides*, muni de ses compensateurs, a traversé l'Atlantique, en conservant ses aiguilles aussi libres dans leurs indications que si elles n'eussent été soumises qu'à la seule action magnétique de la terre : *audax Japeti genus!* L'avenir nous apprendra si la compensation, une fois établie, subsistera toujours, ou si l'action magnétique du navire changera avec le temps, par les altérations moléculaires qui s'opéreront dans le fer dont il est composé. Les orages et la foudre pourraient bien produire aussi, dans sa polarité propre, des perturbations redoutables, qui dérangeraient toutes les prévisions du calcul. Mais la science suit le développement des phénomènes; elle ne peut pas les pressentir tous à la fois [1].

Je reviens aux observations astronomiques. Déjà la direction azimutale du soleil, à un instant quelconque du jour, étant combinée avec sa hauteur, nous a servi à déterminer la déclinaison actuelle de l'aiguille aimantée. Cette hauteur observée fait aussi connaître l'*heure du bord*.

[1] Le mémoire de M. Airy a été inséré dans les Transactions philosophiques de 1839, 1re partie. On en a donné un extrait très-étendu et très-bien fait dans les Annales maritimes et coloniales de l'année 1842; et l'on y a joint l'instruction que l'amirauté anglaise a fait publier sur ces épreuves dans l'*United service journal* de 1840, pour l'usage des navigateurs.

our cela, sachant à peu près quelle est cette heure, par l'indication du rde-temps, combinée avec la position *estimée* du vaisseau, on prend, ıns la Connaissance des temps, la distance polaire du soleil qui y corresond, pour le même jour. La latitude *estimée* donne la distance du pôle ı zénith dans le lieu d'observation. A la hauteur observée du bord inrieur du disque que l'on a mis en contact avec l'horizon, on ajoute n demi-diamètre, et l'on a la hauteur du centre. On y fait les correcons nécessitées par la dépression actuelle de l'horizon, pour ramener la anche inférieure de l'angle à l'horizontale exacte; puis, par la réfracon atmosphérique, correspondante à la hauteur de la branche élevée. n a ainsi la hauteur du centre du disque au-dessus du plan horizontal, lle qu'on l'aurait observée à travers le vide. De là, on conclut, par mplément, la distance de l'astre au zénith du vaisseau; et, retranchant parallaxe actuelle, calculée pour cette distance, on obtient celle-ci, lle qu'on l'aurait vue, au même instant, du centre de la terre. La réuon de tous ces éléments, tant observés que calculés, donne, sur la ûte céleste, un triangle sphérique, formé par trois arcs de grands rcles décrits du centre de la terre, ayant pour sommets, le pôle, centre de l'astre, et le zénith de l'observateur. En résolvant ce iangle par le calcul, on en conclut l'angle que le plan horaire actuel ı soleil forme avec le méridien du lieu, et qui lui reste encore à décrire ant de le traverser. Cet angle converti en temps, à raison de 15° our chaque heure solaire, donne l'intervalle de temps solaire qui écède *midi;* et, en le retranchant de douze heures, on a *l'heure du atin.* Une opération semblable, effectuée après le passage du soleil au éridien, quand il descend vers l'horizon occidental, donne *l'heure du ir.*

Le mouvement propre du soleil est inégal. Pour le comparer aux rloges mécaniques, dont la marche est uniforme, on le dépouille éoriquement de ses inégalités, et on le remplace par un astre fictif, marche égale, que l'on appelle le *soleil moyen.* C'est à celui-ci que n rapporte les observations, pour en conclure des intervalles de mps qui aient toujours des valeurs comparables entre elles. Les relaons de position des deux soleils sont données dans la Connaissance des mps pour chaque jour, aux instants du midi vrai, à l'observatoire de ris; et le navigateur, connaissant à peu près sa position relative, ut transporter ces documents à ses propres observations, pour déıire le *temps moyen* du *temps vrai* qu'elles déterminent. Ayant donc ectué cette transformation, pour l'angle horaire du soleil vrai, qu'il observé avant midi, par exemple, il connaît l'heure moyenne de

son bord; son garde-temps, s'il a conservé une marche uniforme, lui montre celle que l'on compte à Paris, au même instant physique : la différence convertie en arc, à raison de 15° pour chaque heure moyenne, lui donne l'angle que son méridien actuel forme avec le méridien de Paris. C'est la longitude du lieu où il est. Toutefois, pour l'admettre, il faut qu'il s'en rapporte à l'uniformité de marche de son garde-temps, et nous verrons bientôt comment il s'exempte de cette confiance.

Mais d'abord, puisqu'il connaît l'heure, il sait quand il sera midi au vrai soleil, soit dans le lieu où le vaisseau se trouve, soit dans tout autre peu distant, où sa marche, connue par l'estime, l'aura transporté. En observant l'astre à cet instant, que son garde-temps lui indique d'après l'observation du matin, il a sa hauteur méridienne. Il l'obtiendrait même sans le secours du garde-temps, s'il observe l'astre dans son maximum de hauteur. Après avoir fait à ce résultat les diverses corrections ci-dessus indiquées, il en déduit la distance du centre du disque à son zénith, telle qu'il la verrait du centre de la terre. La Connaissance des temps lui indique la distance polaire de l'astre pour la même époque. De là, il conclut la distance actuelle du pôle visible à son zénith, et par complément la hauteur de ce pôle ou la latitude du lieu. La longitude lui a été déjà donnée par le garde-temps, d'après l'observation faite hors du méridien. Sa position est donc complétement fixée : cela le dispense de compter davantage sur l'*estime* qu'il avait faite de sa route, et il en mesure ainsi au besoin l'erreur.

Mais ceci suppose le soleil visible à midi, et il peut se trouver alors caché par des nuages : heureusement, le calcul astronomique y supplée. Deux hauteurs de cet astre, observées à des instants différents du jour, étant rectifiées par les corrections que chacune nécessite, et combinées avec les données correspondantes de la Connaissance des temps, déterminent à la fois l'heure du bord et la latitude du lieu, en tirant de l'*estime* les conditions du transport pendant l'intervalle de temps qui les sépare.

Le soleil n'est pas le seul astre qui serve pour établir ces résultats. On les obtient aussi, mais avec plus de difficulté, en observant les hauteurs de la lune, et celles des planètes ou des étoiles dont les positions actuelles sont consignées dans la Connaissance des temps, et que l'on peut voir chaque nuit. A la vérité, dans ce dernier cas, on a plus de peine à distinguer la limite précise de l'horizon, et les hauteurs en deviennent généralement moins sûres. Mais la multiplicité des obser-

vations peut suppléer à ces désavantages, et l'on est encore heureux de pouvoir recourir à de telles déterminations, quand le ciel est resté caché pendant quelques jours. On a ainsi des occasions presque continuelles pour connaître la latitude du vaisseau et l'heure du bord, conséquemment aussi, la longitude par le garde-temps. Il ne faut plus que s'exempter de se confier à celui-ci, et pouvoir rectifier au besoin ses indications; c'est le résultat qu'on obtient en observant les distances du disque de la lune au disque du soleil, aux étoiles, ou aux planètes.

Sur terre, comme je l'ai dit, les différences de longitude peuvent être aisément déterminées, en observant les occultations des étoiles par la lune, ou les éclipses que les satellites de Jupiter subissent quand ils traversent le cône d'ombre solaire projeté par cette planète dans l'espace. Mais ces observations sont impraticables à la mer, parce qu'elles ne peuvent se faire exactement qu'avec des lunettes qui amplifient au moins trente ou quarante fois les dimensions des objets. Or de pareilles lunettes ont une longueur qui rend impossible de les tenir, à la main, dirigées sur un même point du ciel, parmi les agitations d'un navire; d'autant que ces agitations, transportées optiquement à l'image de l'astre, s'agrandissent dans le rapport de l'amplification. D'ailleurs, l'éclat de Jupiter dans la lunette, joint à la vitesse apparente de son déplacement, efface la faible image du satellite, qui paraît toujours très-proche de la planète quand il va être éclipsé. Les mêmes obstacles se présentent généralement lorsqu'on essaye d'observer, à la mer, des occultations d'étoiles par la lune. Il a donc fallu chercher d'autres phénomènes astronomiques, qui, s'ils n'étaient pas intermittents et soudains, comme ceux-là, fussent du moins assez rapidement variables pour que l'on pût observer dans leur succession des phases sensiblement distinctes, après de courts intervalles de temps. Le mouvement propre de la lune offrait seul ces caractères. Mais il a fallu l'analyse mathématique la plus profonde, établie sur des milliers d'observations les plus précises, pour les calculer et prédire d'avance les positions de cet astre, avec l'exactitude qu'exigeait leur emploi comme signaux célestes.

Ce mouvement est très-rapide; car, en vingt-quatre heures, la lune décrit, d'occident en orient, sur le contour du ciel, un arc dont la grandeur moyenne surpasse treize degrés. La distance apparente de son disque au soleil, ainsi qu'aux planètes et aux étoiles qui se rencontrent sur sa route, change donc sans cesse, en raison de ce transport. Supposez sa marche assez bien connue pour qu'on puisse prédire, à chaque instant, la distance du centre du disque à ces astres, telle qu'on la verrait

du centre de la terre sous le méridien de Paris ou de Londres; puis, qu'on insère dans la Connaissance des temps, ou le *Nautical almanac*, ces résultats calculés à l'avance, de trois heures en trois heures, pour tous les jours d'une année prévue. Quand le navigateur, muni de ces recueils, verra la lune sur son horizon, il pourra mesurer sa distance angulaire à un des astres qui paraissent avec elle dans le ciel, et il pourra faire prendre, au même instant, par un autre observateur, les hauteurs de ces deux points célestes. Comme il connaît toujours très-approximativement la longitude et la latitude du lieu où il se trouve, ainsi que le jour et l'heure actuelle qu'il y compte, il en déduira l'heure correspondante de Paris, assez exactement pour tirer de la Connaissance des temps la distance polaire actuelle de la lune, son demi-diamètre apparent, sa parallaxe et les valeurs des éléments analogues appartenant à l'astre qu'il lui a comparé. En appliquant ces données au lieu et aux circonstances de son observation, il calculera l'arc de distance, tel qu'il l'aurait vu au même instant, du centre de la terre. Alors le livre lui indiquera l'heure de Paris à laquelle cet arc, vu du même centre, aurait eu la même grandeur. En comparant cette heure à celle qu'il comptait lui-même à bord, au moment de l'observation, il connaîtra, par différence, l'angle des deux méridiens en temps, conséquemment sa longitude actuelle, comme il l'obtiendrait par l'apparition d'un signal céleste instantané, dont on lui aurait transmis, de Paris, l'observation justement correspondante à la sienne. Même, si l'horizon de la mer n'est pas assez dégagé ou assez distinct pour qu'il puisse prendre avec sûreté les hauteurs des deux astres, ce qui arrive souvent la nuit, il les obtiendra encore, quelquefois mieux que par l'observation, en les calculant d'après les données du livre, pour son temps et pour son lieu actuels, déjà approximativement connus. La bonté du résultat dépendra d'abord de la précision avec laquelle il aura mesuré la distance et déterminé l'heure; mais elle dépendra également de l'exactitude des éléments de comparaison que le livre lui a fournis. C'est pourquoi l'analyse mathématique s'applique incessamment à perfectionner les tables théoriques d'après lesquelles on les calcule.

La théorie des mouvements de la lune n'a pu être établie qu'après la découverte de la gravitation; et les perturbations continuelles que cet astre éprouve, sous l'influence simultanée du soleil et du sphéroïde terrestre, la rendent excessivement compliquée. Newton en a posé les premiers fondements; mais, comme nous l'avons raconté dans un autre article, les efforts qu'il tenta pour la développer furent, en grande partie, neutralisés par l'opposition obstinée de l'astronome auquel il

demandait les éléments d'observation dont il avait besoin [1]. D'ailleurs, l'analyse mathématique n'était pas alors assez perfectionnée pour que ce problème fût complétement accessible, même à son génie. Ses plus illustres successeurs, Mayer, Euler, Clairault, d'Alembert, Lagrange, Laplace, en ont successivement éclairé tous les détails par d'immenses calculs et de continuels efforts. Laplace, surtout, en a assez avancé la solution pour que l'on ait pu, dans ces derniers temps, construire des tables lunaires déjà très-exactes, d'après la seule théorie de la gravitation, en n'empruntant à l'observation que les éléments fixes des mouvements. Mais il reste encore beaucoup à faire pour porter ces tables au dernier degré de précision désirable; et les astronomes ainsi que les géomètres ne cessent de réunir leurs efforts pour les perfectionner. Au moment où je parle, on établit à l'observatoire de Greenwich un nouvel et magnifique instrument, destiné à suivre continuement la lune dans tous les détails de son cours, ce qu'on ne peut pas faire assez fréquemment avec les instruments fixes dans la direction unique du méridien, l'inclémence du ciel ne permettant pas de l'observer ainsi à Greenwich, plus de six fois, en moyenne, dans chaque lunaison. Le célèbre astronome qui dirige cet établissement, M. Airy, n'a pas oublié que l'étude des mouvements de la lune est le but spécial pour lequel il fut fondé il y a aujourd'hui 170 ans. Des observations continues de ces mouvements, faites avec la précision que l'on sait maintenant atteindre, fourniront à l'analyse mathématique tous les éléments dont elle a encore besoin pour donner aux prévisions calculées le même degré de certitude qu'auraient des mesures immédiates. Alors l'observation des distances lunaires à la mer deviendra, sans doute, aussi commune qu'elle est encore rare aujourd'hui. Dans l'état actuel des choses, la difficulté d'observer ces distances, peut-être aussi le peu d'usage qu'on a de mesurer les dépressions de l'horizon au lieu de les calculer, enfin les petites erreurs qui peuvent rester encore dans les tables théoriques, rendent les longitudes ainsi calculées à la mer généralement moins certaines qu'on ne les obtient avec de bons garde-temps, soigneusement suivis, et dont la marche a pu être constatée ou rectifiée par des observations faites à terre, dans les relâches. Ces instruments n'existent que depuis quatre-vingts ans, à peine. Leur perfectionnement a ainsi dépassé les progrès de l'analyse mathématique et ceux de l'observation à la mer. Il faut maintenant

[1] *Analyse de la correspondance de Newton avec Flamsteed*, dans le Journal des Savants de 1836, n° d'avril, p. 216 et suiv.

que les géomètres, les astronomes et les navigateurs, rendent aux procédés méthodiques leur supériorité dans cette grande application; et ils y parviendront, sans doute; car la science humaine ne se repose point. Les efforts succèdent aux efforts; et ce qui était difficile, ou semblait impossible à une époque, devient aisé un siècle plus tard [1].

Ce sera dans ces temps de perfection des observations lunaires à la mer, que l'ouvrage de Mendoza acquerra tout son prix. Les théories mathématiques révèlent les lois des phénomènes; les observateurs se les approprient et les appliquent; mais, lorsque leur usage doit se répéter sans cesse, toute simplification qui en rend la pratique facile et rapide, en la conservant aussi précise, est un service qu'on ne saurait trop estimer. Quand un tel pas est fait, il y a toujours pour l'esprit un plaisir et un bon enseignement à chercher l'idée, ou le principe abstrait dont il résulte. Ici on peut aisément le découvrir.

Les distances lunaires rapportées dans les éphémérides sont calculées telles que les verrait un observateur placé au centre de la terre, et qui compterait les heures à partir du méridien primitif, par exemple de celui de Paris. Pour leur identifier celles que l'on mesure en tout autre point de la surface terrestre, il faut, comme je l'ai dit, ramener celles-ci, par le calcul, à une condition d'observation pareille, c'est-à-dire trouver les valeurs qu'elles auraient à l'instant où on les a prises, si on les avait mesurées aussi du centre de la terre, en comptant toujours les heures

[1] L'expérience a constaté que la marche des garde-temps les mieux confectionnés s'altère à la longue par la détérioration des huiles, qui lubréfient les trous dans lesquels sont retenues les pointes des axes de rotation de leurs rouages; et cet effet est plus rapide dans les instruments où ces trous sont en pierres fines que dans ceux où ils sont en cuivre. C'est un inconvénient très-grave. Car, quoique l'épaississement des huiles s'opère progressivement, la résistance qu'il oppose au mouvement de rotation des pivots semble devoir agir souvent par saccades soudaines, produisant des modifications de marche intermittentes, qu'on ne saurait prévoir, ni saisir par une appréciation continue. Si les essais tentés jusqu'ici pour trouver des huiles inaltérables donnent lieu de désespérer qu'on puisse en découvrir, les artistes auraient peut-être un autre moyen de suppléer à leur imperfection. Ce serait de grouper les pièces de leurs constructions en systèmes partiels, que l'on aurait seulement à détourner, ou à séparer tout entiers les uns des autres, pour enlever des pivots les vieilles huiles et en remettre de nouvelles. Si cette opération était amenée ainsi à n'être pas d'une pratique très-difficile, on pourrait avoir, à bord des vaisseaux, un ouvrier intelligent, dressé à la faire. Alors on l'appliquerait par succession aux divers garde-temps, lorsqu'on le jugerait nécessaire, en les comparant, avant et après, à ceux qu'on aurait laissés intacts; et l'on éviterait ainsi, dans la mesure du temps pendant tout le voyage, ces irrégularités que l'on ne peut actuellement ni empêcher, ni prévoir, ni compenser par tous les soins les plus assidus.

à partir du méridien local. Les distances observées, ou *apparentes*, étant ainsi rendues comparables aux distances calculées, deviennent ce qu'on appelle les *distances vraies*.

Pour effectuer cette transformation, il faut, comme je l'ai dit encore, extraire des éphémérides les éléments actuels du lieu de la lune. Ce travail préliminaire est commun à toutes les méthodes; on ne saurait l'abréger.

Avec ces données, le passage des distances apparentes aux distances vraies s'effectue par une formule trigonométrique connue et spéciale, qu'il ne reste qu'à réduire en nombres. Mais cette opération devant être fréquemment répétée par les marins, il importe de la simplifier autant que possible: d'abord pour leur épargner, si on le peut, une partie du temps et du travail qu'elle exige; puis, surtout, afin que, devenue plus facile, elle soit plus souvent appliquée. C'est le but que se sont proposé beaucoup de mathématiciens très-habiles, et très-exercés aux préparations des calculs numériques, parmi lesquels je me bornerai à citer Delambre, Legendre et Borda. Les deux premiers ont tenté de résoudre le problème par des approximations qui fussent suffisamment exactes; mais elles n'étaient guère plus courtes que le calcul direct. Borda, qui, à tous ses autres mérites de géomètre, de physicien et d'observateur, joignait une remarquable lucidité d'esprit, avait donné à ce calcul une forme qui paraissait la plus commode de toutes; et les navigateurs l'avaient généralement adoptée.

Cependant tout le monde était hors de la voie, par l'effet d'une préoccupation scientifique, que j'oserais presque appeler un préjugé. Personne n'ignore l'immense service que l'invention des logarithmes a rendu à toutes les parties des mathématiques appliquées, en substituant, dans les calculs numériques, l'addition et la soustraction, opérations simples, à la multiplication et à la division, opérations bien plus complexes, surtout quand les nombres sur lesquels on les pratique contiennent beaucoup de chiffres. Il était donc naturel que l'on cherchât à plier le calcul des distances aux formes logarithmiques qui offraient habituellement tant d'avantages, et c'est ce que l'on avait fait. Or il se trouve que, pour ce problème particulier, il vaut beaucoup mieux opérer sans logarithmes; et l'on obtient ainsi incomparablement plus de simplicité. C'est ce qu'a vu Mendoza; et, au moyen de tables auxiliaires qu'il a calculées, une fois qu'on a réuni les données préliminaires, communes à toutes les méthodes, le reste de l'opération se réduit à faire la somme de trois nombres, que l'on trouve toujours compris dans deux différentes pages de son livre, pour tous les cas divers qui peuvent se

présenter. La possibilité de cette remarquable simplification est très-aisée à reconnaître sur la formule mathématique, quand on en est averti. Mais personne ne l'avait aperçue, et néanmoins tout le monde a applaudi au succès.

Mendoza y Rios, capitaine de vaisseau dans la marine espagnole, était un officier très-instruit. Lorsqu'il fit cette importante remarque, il résidait à Londres. Il l'exposa et en développa les conséquences dans un mémoire qu'il présenta à la Société royale dont il était membre, et qui est imprimé dans les Transactions philosophiques de 1797. On en a donné la traduction dans la Connaissance des temps de cette même année. Mais, pour réaliser la simplification qu'il avait conçue, il fallait calculer des tables numériques très-étendues, où l'on pût toujours, en consultant seulement deux pages différentes, trouver les trois nombres qu'il suffisait d'ajouter. Il se livra à ce travail avec une infatigable persévérance; et, l'ayant achevé vers 1804, le bureau des longitudes de Londres, conjointement avec les directeurs de la compagnie des Indes, allouèrent des fonds suffisants, non pour défrayer complétement l'impression d'un livre qui devait être si utile aux navigateurs, mais pour que l'auteur pût, sans perte, en réduire le prix à une guinée. C'était encore trop pour qu'il devînt populaire parmi les marins, surtout des autres nations de l'Europe; et l'étendue de son format, un grand in-4°, en rendait, en outre, l'usage peu commode. Toutefois, sa grande utilité fit bientôt qu'il devint rare; et, dans ces dernières années surtout, on ne pouvait se le procurer qu'à des prix excessifs. Aussi, malgré son mérite reconnu, malgré les applications heureuses que des navigateurs instruits avaient faites de cette méthode, dans des publications estimées, elle était plus louée que pratiquée; et la marine française, par exemple, généralement privée de ce secours, ne pouvait mieux faire que de continuer à employer la méthode de Borda. M. le capitaine Richard a entrepris d'être, à lui seul, pour ses anciens compagnons de service, aussi généreux et plus économe que l'amirauté et la compagnie des Indes anglaises ne l'avaient été pour l'universalité des marins. Il a pris tant de soins pour atteindre ce but, que l'ouvrage entier, revu, complété, amélioré en plusieurs points, imprimé en caractères très-nets, et concentré sous le volume d'une table ordinaire de logarithmes, ne coûte que SEPT FRANCS CINQUANTE CENTIMES! encore les explications des tables numériques y sont-elles données en anglais et en français, de sorte qu'il pourra servir également aux marins d'Europe et d'Amérique auxquels ces langues sont propres. Cette

œuvre était d'autant plus méritoire, que l'administration de la marine ne pouvait s'engager à la seconder avant d'en avoir constaté la bonne exécution, sous la forme réduite que l'éditeur voulait donner aux tables. Ce point reconnu, elle en a fait prendre un nombre d'exemplaires suffisant pour tous les bâtiments de l'État. Une commission du bureau des longitudes de France en a fait aussi à cette compagnie un rapport très-favorable, qui va être prochainement publié avec le volume de la Connaissance des temps pour 1847. Enfin, un exemple du calcul d'une distance vraie, par cette méthode, sera désormais inséré, chaque année, dans ce même recueil, en regard de celui qu'on avait coutume d'y donner de la méthode de Borda, et pour les mêmes éléments astronomiques. Cette publicité était le remercîment le plus agréable que l'on pût offrir au capitaine Richard. On espère qu'elle engagera les marins français à profiter du nouveau secours qu'il vient de leur offrir; et l'on ne saurait trop le désirer. Car l'observation générale et fréquente des distances lunaires, à la mer, sera un des moyens les plus efficaces pour perfectionner la géographie et la navigation. Mais je crois très-essentiel d'ajouter ici une réflexion, dictée par la prudence. Les tables de Mendoza ont été trouvées généralement très-exactes par ceux qui les ont employées. M. le capitaine Richard annonce qu'il les a revues, corrigées, et qu'il a même calculé de nouveau plusieurs d'entre elles. Il a mis la plus grande attention à ce que l'impression fût correcte. Il l'a vérifiée par trois lectures, qui ne lui ont fait reconnaître qu'un très-petit nombre de fautes, indiquées dans un *erratum* final. Enfin, il se tient pour si assuré du résultat de ses soins, qu'il offre un exemplaire, en présent, à quiconque lui en fera connaître une qui lui aurait échappé. Malgré toutes ces garanties, les marins feront sagement, tout en adoptant ces tables pour leurs calculs usuels, de ne pas abandonner entièrement la formule de Borda, et de continuer, au contraire, à calculer directement, par cette formule, une partie des distances lunaires qu'ils observeront. Car, d'abord, ils obtiendront ainsi une sécurité qui ne dépendra que d'eux-mêmes; puis, si la comparaison de leurs résultats avec les tables publiées par M. Richard fait découvrir dans celles-ci quelque erreur de nombres, ils pourraient adresser cette correction au bureau des longitudes, qui l'insérerait comme *erratum* dans la Connaissance des temps, après en avoir vérifié la nécessité, ce qui la signalerait à tous les marins. Après une suite d'années et d'applications assez longue pour que l'on dût croire avoir découvert toutes les fautes, le gouvernement pourrait, avec autant de convenance que d'utilité,

donner de ces tables une édition stéréotypée, dont on conserverait les cadres, pour y introduire encore les rectifications ultérieures, si l'on venait à en reconnaître la nécessité; et l'on parviendrait ainsi à les dépouiller finalement de toutes fautes, comme on en a dépouillé les tables de logarithmes par le même procédé. Tant de soins ne devront pas paraître inutiles pour un objet de cette importance. Un nombre inexact, auquel on se confierait, ignorant son erreur, peut causer la perte d'un vaisseau. Ce qui me reste malheureusement à ajouter ne fera que trop sentir la gravité de la remarque précédente.

M. Mendoza est mort à Londres en 1813, à l'âge de cinquante ans. Le baron de Zach, qui l'avait intimement connu et apprécié, rapporte cette date dans le t. III de sa Nouvelle correspondance astronomique pour 1819, p. 48. Il ajoute que Mendoza mit lui-même misérablement fin à ses jours, désespéré, à ce qu'on assure, d'une faute de calcul qu'on avait découverte dans une de ses tables; triste exemple de faiblesse dans un homme qui aurait dû être si assuré de la justice qu'on rendrait, tôt ou tard, à ses travaux. Je n'ai pas pu recueillir de détails certains sur sa vie, ni sur les motifs qui lui avaient fait quitter sa patrie pour se fixer en Angleterre. Je n'ai pas vu son nom mentionné dans les nécrologes anglais; et le supplément d'une de nos biographies françaises, qui donne inexactement l'année de sa mort, lui a seulement accordé une ligne à la suite d'un autre Mendoza, moins digne sans doute d'un long souvenir. Mais qu'importe ce manque d'une illustration vulgaire! Le nom de celui-ci restera toujours présent à la mémoire reconnaissante des navigateurs; et l'on pourra dire de lui, plus justement que du poëte grec :

Cum sole et luna...... semper erit [1].

BIOT.

[1] Je joins ici la note, que M. Daussy a bien voulu me remettre, sur la manière d'adapter momentanément au cercle de réflexion un troisième miroir, pour mesurer la distance angulaire des deux points de l'horizon de la mer, qui sont diamétralement opposés dans un même vertical. Elle sera aisément comprise par les marins qui font usage de cet instrument.

Petit miroir ajouté au cercle de réflexion pour mesurer la double dépression de l'horizon et les grands angles.

Ce troisième miroir se place sur la grande alidade, entre le grand et le petit

miroir, et fait avec ce dernier un angle de 45°. Il n'a que la moitié de la hauteur de la partie étamée du petit miroir.

Il renvoie, par conséquent, dans la lunette, par une double réflexion, des rayons qui font un angle de 90° avec l'axe optique de la lunette.

Il suit de là qu'en faisant coïncider l'objet réfléchi dans ce troisième miroir, avec l'objet réfléchi dans le grand miroir, qui peut mesurer des angles de 140° avec l'axe de la lunette, on pourra obtenir des angles jusqu'à 230°.

La rectification de ce troisième miroir se fait absolument comme celle du petit miroir, et ne présente aucune difficulté.

Le double angle du troisième miroir avec le petit, qui doit s'ajouter aux angles donnés par l'alidade du grand miroir, s'obtient facilement en mettant successivement le grand miroir parallèle aux deux autres. On pourrait, par un système de rectification semblable à celui des sextants, faire que cet angle fût de 90° juste.

La dépression de l'horizon, ou l'angle que forment les deux lignes de l'horizon à 180° de distance azimutale l'une de l'autre, s'observera en faisant coïncider l'image de gauche, réfléchie par le troisième miroir, avec l'image de droite, réfléchie par le grand miroir. Dans ce cas, on tient le plan du limbe vertical, au-devant de l'observateur, et l'on vise verticalement, de haut en bas, sur les images réunies des deux horizons.

Pour prendre la hauteur du soleil par rapport à l'horizon, qui est dans un vertical éloigné de 180° de celui de l'astre, ou ce qu'on appelle la hauteur par derrière, toutes les fois que cet angle est de plus de 130°, on placera le cercle dans la même position que pour observer la dépression, et on observera par en bas l'angle entre l'horizon à gauche et le soleil à droite. Cet angle sera 360°, *moins* l'angle cherché; et, comme on peut observer des angles jusqu'à 230°, il s'ensuit qu'on pourra avoir toutes les hauteurs par derrière, depuis 130° jusqu'à 180°, ou jusqu'à l'autre horizon.

On pourra aussi, au moyen de cette addition, observer avec l'horizon artificiel des hauteurs dont le double surpasse les limites du cercle (130 ou 140°). On regarderait, pour cela, l'astre par réflexion dans le troisième miroir, et l'horizon artificiel par réflexion dans le grand.

Un semblable miroir pourrait être aussi ajouté au sextant; mais il serait difficile de déterminer l'angle des deux petits miroirs, dont le double doit être ajouté à l'angle donné par l'alidade. J'avais pensé qu'on pourrait cependant y parvenir en rendant le grand miroir susceptible de prendre deux positions à 45° l'une de l'autre; de manière à être, dans la première position, parallèle au petit miroir ordinaire, et, dans la seconde, au troisième miroir. Mais j'ai vu qu'on a quelquefois ajouté au sextant un troisième miroir et une seconde lunette, dans le dessein de mesurer les grands angles; ce qui se ferait toutefois ainsi moins commodément qu'avec la seule addition du troisième miroir, adapté momentanément au cercle de réflexion.

DAUSSY.

Correspondance inédite de Malebranche et de Leibnitz.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Selon sa coutume, Malebranche répond très-brièvement à Leibnitz, et se borne à lui donner les renseignements que celui-ci lui a demandés sur diverses personnes. Il lui parle du passage de Tschirnhaus à Paris, et d'une méthode qu'il aurait découverte pour résoudre toute sorte d'équations. Leibnitz s'aperçoit bien que Malebranche évite toute discussion métaphysique. « Vous passez finement, lui dit-il, tout ce que j'avais mis en avant pour entrer en cette matière. » Mais, puisqu'on lui laisse les mathématiques, il s'y engage et s'explique tout à son aise sur la découverte attribuée à Tschirnhaus. Il déclare impossible de résoudre géométriquement toute espèce d'équations; mais il croit possible de trouver une méthode générale pour résoudre algébriquement les équations de tous les degrés, en suivant les traces de Cardan. Il donne un exemple pour démontrer que les racines des équations du troisième degré peuvent être exprimées d'une manière générale par les formules de Cardan. Il prétend même avoir trouvé une méthode générale pour les degrés supérieurs, jusqu'à l'infini. « J'ai reconnu, dit-il, une voie infaillible pour arriver aux racines générales de quelque degré que ce soit. » Il ne lui manque qu'une seule chose pour faire ce calcul aisément, des tables d'algèbre qu'il n'a pas encore eu le loisir de dresser. Il va jusqu'à affirmer qu'il était déjà en possession de cette méthode générale lorsqu'il était à Paris, et qu'alors il la communiqua à Tschirnhaus. C'est aux mathématiciens à voir si la prétention de Leibnitz est fondée, et si la méthode générale qu'il assure avoir découverte avant 1676 est réellement possible [2]. En tout cas, cette partie de notre correspondance est du plus grand intérêt pour l'histoire de l'analyse.

« A Paris, ce dernier juillet (1679).

« Monsieur.

« L'auteur des Méditations métaphysiques est M. l'abbé de Lanion.

[1] Voir les cahiers de juillet et d'août. — [2] Voyez, dans le Journal de mathématiques pures et appliquées de M. Crelle, 1826 (t Ier, p. 65), un mémoire intitulé: *Beweis der Unmöglichkeit algebraische Gleichungen von höheren Graden als dem vierten, aufzulösen*, von Herrn Abel.

Quoiqu'il n'ait point mis son nom, il ne s'en cache point, Je le sais, parce qu'il me l'a dit et à plusieurs autres personnes que je connais. Ainsi, Monsieur, ne m'attribuez point, s'il vous plaît, cet ouvrage.

« Un gentilhomme allemand [1] est passé ici, et qui, je crois, doit vous aller voir, lequel, à ce que l'on dit, et que je ne crois pas possible, a trouvé le moyen de faire évanouir tous les termes d'une équation, hormis le premier et le dernier. Quoique je ne m'applique nullement, depuis bien du temps, à ces sortes d'études, je serais pourtant bien aise de savoir si cela est possible; et je ne doute pas que vous ne vous donniez la peine de l'examiner, lorsque ce gentilhomme vous le communiquera.

« L'auteur des Éléments est persuadé qu'il y a bien des découvertes à faire sur l'analyse, mais il a peine à s'appliquer à ces sortes d'études; je l'ai pourtant porté à revoir son ouvrage pour le faire plus exact. Il y a longtemps, Monsieur, que vous nous faites espérer quelque chose sur cette matière, et sans doute vous pouvez [2].....

« M. des Billettes a toujours la fièvre quarte; il pensa mourir il y a environ deux mois. Je pense que vous savez que MM. Arnaud et Nicole ne paraissent plus; ils se sont cachés : je n'en sais pas les raisons particulières. Il y a des gens qui disent qu'ils sont allés à Rome, mais je ne crois pas que cela soit vrai.

« Je ne sais point d'ouvrage ni de nouvelle découverte dont je puisse allonger ma lettre. Ainsi permettez-moi de me dire,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Malebranche, P. de l'O. »

« 4 août 1679.

« Mon révérend père,

« Je ne savais rien de la retraite des messieurs Arnauld et Nicole, et je vous supplie de m'en faire savoir les particularités quand vous les saurez.

« Les Conversations chrétiennes de M. l'abbé Catelan et les Médita-

[1] Évidemment Tschirnhaus. Voyez la réponse de Leibnitz. — [2] Quelques mots emportés avec le cachet.

tions métaphysiques de M. l'abbé de Lanion ont tant de rapport à vos pensées de la Recherche de la vérité, que je ne crois pas m'être fort trompé en vous joignant. Je vous supplie de me faire savoir un peu plus de particularités de ces messieurs et de leurs semblables, car je prends grand plaisir à connaître des personnes de cette force. Je suis bien aise que des gens d'esprit et de mérite s'appliquent à la métaphysique, car il y a encore des choses importantes à découvrir. Vous passez finement tout ce que j'avais mis en avant pour entrer en cette matière.

« A l'égard des racines des équations, voici mon opinion : Je tiens pour impossible de résoudre toutes les équations géométriquement, par la seule invention des moyennes proportionnelles; mais je ne tiens pas pour impossible d'exprimer la valeur de l'inconnue de l'équation générale de chaque degré par une formule irrationnelle, à l'exemple des racines de Cardan; car je crois que les racines de Cardan sont générales pour l'équation cubique, nonobstant l'imaginaire qui entre quelquefois dans l'expression; et je crois de vous en avoir dit quelque chose de vive voix[1]. Je distingue l'analyse, c'est-à-dire l'expression des valeurs, de la géométrie, c'est-à-dire des moyens de construire. Je tiens la valeur de l'inconnue trouvée analytiquement, lorsque je la puis exprimer absolument et purement par une formule véritable; car, quoique cette formule ne soit pas toujours propre à la construction, elle ne laisse pas d'être toujours le but de l'algèbre, qui cherche les valeurs pures, et on n'est jamais arrivé à la connaissance parfaite de l'inconnue qu'on cherche (faisant abstraction des lignes et nombres) que lorsqu'on a eu cette valeur, par exemple : $x^3 * + px$ aeq. q équation générale, dont la racine est x aequ $+ \sqrt[3]{\frac{1}{2}q + \sqrt[2]{\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3}} + \sqrt[3]{\frac{1}{2}q - \sqrt[2]{\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3}}$ qui est la véritable valeur de l'inconnue en tous les cas, nonobstant la variation des signes. Et il faut bien qu'elle soit la racine, puisqu'elle satisfait toujours à l'équation.

« Mais, pour vous le prouver *a priori*, n'est-il pas vrai que $2 + \sqrt[2]{-1} + 2 - \sqrt[2]{-1}$ est une grandeur véritable? Oui, sans doute, car elle vaut autant que 4. Or le cube de $2 + \sqrt[2]{-1}$ est $+ 2 + 11\sqrt{-1}$, donc $\sqrt[3]{+2+11\sqrt{-1}}$ est autant que $2 + \sqrt{-1}$. Tout de même $\sqrt[3]{+2-11\sqrt[2]{-1}}$ est autant que $2 - \sqrt{-1}$, donc $\sqrt[3]{+2+11\sqrt[2]{-1}} + \sqrt[3]{+2-11\sqrt[2]{-1}}$ est autant que 4. Ainsi, si la racine de Cardan vous

[1] Nouvelle trace des relations de Malebranche et de Leibnitz à Paris, de 1672 à 1675.

avait donné cette formule X aequ. $\sqrt[3]{+2+11\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{+2-11\sqrt{-1}}$, vous tireriez la racine cubique de $+2+11\sqrt{-1}$, et vous auriez $+2+\sqrt{-1}$, et de même de $+2-11\sqrt{-1}$ vous auriez $+2-\sqrt{-1}$, et, joignant ensemble ces deux racines, vous auriez

X égal à $\sqrt[3]{+2+11\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{+2-11\sqrt{-1}}$,
c'est-à-dire à $+2+\sqrt{-1}+2-\sqrt{-1}$,
c'est-à-dire à 4.

« [*N. B.* Il faut prendre garde que le quarré de $\sqrt{-1}$ est -1, et le cube en est $-1\sqrt{-1}$.]

« Mais, pour tirer la racine cubique ou autre d'un tel binome, comme $2+11\sqrt{-1}$, la règle de Schoten, qui est à la fin de son commentaire, ne suffit pas, et il faut une autre que j'ai trouvée, et qui est, sans comparaison, plus générale et plus belle. Mais, lorsque la racine ne se peut tirer d'un tel binome imaginaire, la somme composée des racines des deux binomes imaginaires $\sqrt[3]{+a+\sqrt{-b}}+\sqrt[3]{+a-\sqrt{-b}}$ ne laisse pas d'être toujours une grandeur véritable, et la destruction de l'imaginaire se fait en effet virtuellement, quoiqu'on ne le puisse faire voir en nombres; mais ma règle d'extraction le fait voir au moins par une appropinquation aussi exacte que l'on veut.

« Cela étant bien entendu, vous ne trouverez plus étrange si je vous dis qu'on pourra trouver des racines générales pour les degrés supérieurs, comme par exemple pour le cinquième. En effet, j'ai trouvé des essais en certains cas, et je puis donner les racines irrationnelles de quelques équations indéprimables[1] du cinquième, septième, neuvième degré, etc., à l'infini. Par là, j'ai reconnu une voie infaillible pour arriver aux racines générales de quelque degré que ce soit. Mais, pour en rendre le calcul aisé, il faudrait premièrement se faire certaines tables, que je n'ai pas encore eu le loisir de dresser.

« J'avais toutes ces choses étant encore à Paris, où était aussi alors ce gentilhomme allemand, dont vous avez entendu parler et dont je fais grand cas. Il est allé depuis en Italie, et revenu à Paris; je les lui ai communiquées, et je l'ai encouragé à les pousser. Il avait espéré auparavant de trouver des racines particulières pour toutes sortes d'équations d'un même degré, trompé par nos auteurs, qui assuraient que les ra-

[1] *Sic.* Équations dont le degré ne peut être abaissé.

cines de Cardan n'étaient que particulières dans le troisième : mais je lui fis voir qu'elles sont véritablement générales, et qu'il est impossible d'en trouver d'autres pour les autres cas. Depuis ce temps-là, il y a fort travaillé, et il m'en a fait rapport de temps en temps. Mais, jusqu'ici, il n'est pas encore venu à bout du cinquième, comme j'ai jugé par la lettre très-ample qu'il m'a écrite il y a quelque temps [1], à laquelle j'ai répondu en lui marquant ce qui empêcherait encore l'exécution de son projet. La chose est plus difficile qu'on ne pense; cependant j'ai démonstration du succès. Mais il sera nécessaire de faire certaines tables d'algèbre, autrement il faudrait trop de calcul. Les tables que j'ai projetées seraient d'un secours merveilleux pour toute algèbre. Mais en voilà assez. Je voudrais bien savoir si à présent M. le duc de Roannez est à Paris; *item* si M. des Billettes se porte mieux, ce que je souhaite fort. »

Après ces deux lettres, la correspondance de nos deux philosophes est interrompue pendant une douzaine d'années. Elle se renoue vers 1693, à l'occasion d'un problème de mécanique, qui tient une grande place dans la vie scientifique de Malebranche et de Leibnitz. Descartes avait prétendu que le repos implique quelque force, et que la même quantité de mouvement est toujours conservée dans l'univers. Les cartésiens soutenaient avec opiniâtreté ces deux principes. Malebranche, dans le VIe livre de la Recherche de la vérité [2], avait ouvertement abandonné le premier et maintenu le second. De là une assez longue controverse, où Leibnitz joua le premier rôle. Il fit imprimer, dans les *Acta eruditorum* de l'année 1686, un écrit intitulé : *Brevis demonstratio erroris memorabilis Cartesii et aliorum, circa legem naturalem secundum quam volunt à Deo eamdem semper quantitatem motus conservari, etc.* [3]. L'abbé de Conti, cartésien zélé, répondit à Leibnitz, dans les Nouvelles de la République des lettres, du mois de septembre 1686 [4]. Leibnitz répliqua dans le même journal de février 1687 [5]; et, dans cette ré-

[1] On ne trouve ni dans Kortholt ni dans Dutens cette lettre de Tschirnhaus, ni la réponse de Leibnitz. Dans plusieurs autres passages, Leibnitz assure qu'il a communiqué plusieurs de ses découvertes, soit philosophiques, soit mathématiques, à Tschirnhaus. Voyez Dutens, t. VI, p. 44 et 48, lettre de Leibnitz à Placcius. Voyez surtout la correspondance d'Huygens et de Leibnitz, publiée par M. Uylenbroeck, lettre de Leibnitz d'octobre 1690 : « Il m'est arrivé plus d'une fois qu'il a oublié d'avoir vu auprès de moi des échantillons des choses qu'il a données par après..... » — [2] *Recherche de la vérité*, liv. VI; *De la méthode*, 2e partie, chap. IX, vers la fin. — [3] Dutens, t. III, p. 180. — [4] Idem, *ibid.* p. 182. — [5] Idem, *ibid.* p. 194.

plique, au lieu de s'en tenir à l'abbé de Conti, il enveloppa dans la querelle l'auteur de la Recherche de la vérité, et combattit une des conséquences que Malebranche avait tirées du principe en question. En même temps il prenait grand soin de le séparer du reste des cartésiens, et il s'adressait avec confiance à sa bonne foi ainsi qu'à sa pénétration. « Comme c'est l'auteur de la Recherche de la vérité, dit-il, à qui nous sommes redevables de la correction de quelques préjugés cartésiens assez considérables, tant ailleurs que sur cette matière, il m'a paru à propos de faire connaître ici ce qui restait encore à dire. Et, m'assurant qu'il n'a pas moins d'honnêteté que de pénétration, bien loin de craindre qu'il le puisse trouver mauvais, je m'attends à son approbation. » Malebranche répondit dignement à l'attente de Leibnitz. Dans son traité des Lois de la communication des mouvements, publié en 1692, il satisfit aux objections du philosophe allemand, toutefois sans abandonner le principe, que la même quantité de mouvement se conserve toujours dans l'univers. Il paraît qu'il avait adressé ce traité à Leibnitz, et que celui-ci lui avait envoyé de nouvelles remarques; car, le 8 décembre, probablement de 1693, Malebranche, sortant du long silence qu'il avait gardé depuis 1679, écrivit à Leibnitz une lettre où, parmi divers renseignements qu'il lui donne sur des personnes de leur commune connaissance, il répond avec assez d'étendue aux remarques de Leibnitz, en lui rappelant bien que tout ce qu'il a dit des premières lois du mouvement n'est fait que pour ceux « qui reçoivent ce principe, que la même quantité de mouvement se conserve toujours dans l'univers. » Cette hypothèse lui paraît plus conforme à la raison que toute autre; il déclare que tout ce qui a été écrit contre ne l'a point convaincu, et ni l'estime ni l'amitié ne lui peuvent tenir lieu de raisons évidentes. D'ailleurs, il répète le refrain accoutumé de toutes ses lettres, *qu'il faudrait être tête à tête pour s'entretenir utilement et agréablement sur ces matières*, et qu'il n'y a rien de plus ennuyeux que *de philosopher par lettres*, surtout quand on a des affaires plus pressées.

« Le 8 décembre.

« Monsieur, un honnête homme me fit hier l'honneur de me venir voir, et me donna, de votre part, quelques remarques que vous avez eu la bonté de faire sur les premières lois du mouvement du petit traité que j'ai fait imprimer[1]. Il me promit, dans quinze jours, de revenir

[1] *Lois de la communication des mouvements*, par l'auteur de la Recherche de la

prendre la réponse que j'y ferais, sans vouloir, par honnêteté, me dire le lieu de sa demeure. J'ai donc cru, Monsieur, vous devoir remercier de l'honneur de votre souvenir, et, par mes très-humbles respects que je vous rends présentement, renouveler l'amitié que vous avez eue autrefois pour votre très-humble serviteur. Quoique, depuis quinze ou vingt ans que vous étiez à Paris, je ne l'aie point entretenue par les devoirs ordinaires, je puis cependant vous assurer que j'ai toujours appris de vos nouvelles avec plaisir, que j'ai souvent prié M. Foucher[1] et M. Thévenot, que nous avons perdu depuis peu[2], de vous présenter mes respects lorsque j'ai su qu'ils vous écrivaient, et que j'avais beaucoup de joie lorsqu'ils me faisaient espérer que vous passeriez à Paris. En effet, outre le plaisir de voir présent et d'embrasser un ancien ami, je m'attendais encore à apprendre de vous mille belles choses, et surtout les adresses particulières dont il faut se servir dans le calcul intégral et différentiel, et les manières de l'appliquer aux questions de physique; car dans l'intégral principalement il y a pour moi bien des difficultés. Ne pourriez-vous point, Monsieur, donner au public, plus en détail que vous n'avez fait, les règles de ce calcul et les usages qu'on en peut tirer? Il me semble que cela vous regarde plus que personne, non-seulement à cause que l'on vous en croit l'inventeur, et que personne, que je sache, ne vous conteste cette qualité[3], que parce que vous possédez parfaitement les mathématiques.

vérité, 1692, in-12. — [1] On voit par là que Malebranche ne s'était pas brouillé avec Foucher, malgré les critiques assez vives que celui-ci avait faites de la Recherche. Simon Foucher, chanoine de Dijon, né en cette ville en 1644, mort en 1696. Il est l'auteur anonyme de la Critique de la Recherche de la vérité, où l'on examine en même temps une partie des principes de M. Descartes, lettre par un académicien, Paris, 1675, in-12. Dom des Gabets y répondit par la Critique de la Critique, etc. Paris, même année. Malebranche se défendit aussi dans la *préface* du second volume de la Recherche. Foucher répliqua par la Réponse à la Critique, etc. Paris, 1676. Il publia plus tard, à Paris, en 1693, sans nom d'auteur, un petit volume intitulé : *Dissertation sur la Recherche de la vérité, contenant l'histoire et les principes des Académiciens.* Cet écrit lui fit donner le surnom de *restaurateur de la philosophie académicienne.* On cite encore de lui quelques autres petits écrits du même genre, par exemple, un Dialogue entre Empiriastre et Philalète, sans lieu ni date, et que nous n'avons jamais vu. Leibnitz était en correspondance avec Foucher. (Dutens, II, p. 104 et suiv., p. 238.) Voyez aussi, sur Foucher, les détails que nous en avons recueillis dans la Correspondance de Leibnitz avec Nicaise, et de celui-ci avec Huet, *Fragments philosophiques,* 3e édit. t. II, p. 280, 286, 288-290. — [2] Melchisedech Thévenot, voyageur et savant distingué, garde de la Bibliothèque du Roi, et chez qui se continuèrent les assemblées qui avaient eu lieu d'abord chez M. de Montmor. Auteur d'une foule d'ouvrages. Mort en 1692. — [3] Telle était donc l'opinion des savants en France, en 1693.

« A l'égard, Monsieur, des remarques que vous avez faites sur les premières lois du mouvement, permettez-moi de vous dire qu'il me semble que vous n'avez pas fait attention à ce que je dis d'abord, que ces règles ne sont que pour ceux qui reçoivent ce principe, que la même quantité de mouvement se conserve toujours dans l'univers. Car, cela supposé, je crois qu'elles sont suffisamment démontrées dans le petit traité, quoique en quelques endroits j'aie peut-être été trop court. Il me semble que, ce principe posé, toutes autres lois qu'on veuille établir, on tombe nécessairement dans quelque contradiction, comme le calcul vous le montrera bientôt, si vous l'éprouvez. Mais, pour ne pas laisser vos remarques sans quelque réponse, je m'arrêterai à celles sur lesquelles il me semble que vous appuyez le plus.

« Vous ne trouvez pas juste, Monsieur, que la grandeur de la masse ne règle pas en partie la grandeur du choc. *On n'oserait presque dire qu'une telle détermination du choc*, dites-vous, *où la grandeur de l'un des corps donnés n'entre point du tout dans la valeur du résultat, est impossible.* Sur quoi, Monsieur, je vous prie de considérer que les corps ne se poussent dans le choc que parce qu'ils sont impénétrables, et qu'ainsi, quoiqu'une masse grosse comme la terre, heurtant contre un grain de sable, agisse contre ce grain selon toute sa force, s'il est arrêté sur un corps inébranlable, néanmoins cette grosse masse ne le pousserait qu'à raison de sa vitesse, si ce grain cédait sans résistance. Car il est évident qu'elle ne le pousserait que parce qu'il est impénétrable et qu'elle le toucherait; or elle ne le toucherait plus, dès qu'elle l'aurait poussé selon sa vitesse.

« A l'égard de la difficulté que vous tirez de ce qu'une différence infiniment petite dans le donné change tout à fait le résultat, à cause que je dis que si $m\ 4$, par exemple, choque $4\ m$, chacun doit rejaillir comme il est venu; mais que, si $m\ 4$ prévaut d'une quantité de force infiniment petite, il doit demeurer en repos, et donner à $4\ m$ tout son mouvement, ce qui est contraire à votre méthode; il est clair néanmoins que cela doit être ainsi, en supposant que le mouvement ne se perde point, et que les corps soient infiniment durs. Car, cela supposé, un corps ne peut recevoir en même temps deux mouvements contraires dans ses parties, ce qui arrive aux corps durs à ressort, dont la partie choquée recule dans le même temps que celle qui lui est opposée avance, ainsi que je l'ai expliqué dans les secondes lois, qui sont, à cause de ce fait, bien différentes des premières. Or, si un corps ne peut en même temps recevoir deux mouvements contraires, il est clair que le plus faible ne peut rien donner de son mouvement au plus fort, et

que son action retombe toute sur lui. Je dis *toute*, car le mouvement est supposé ne se perdre point, et la réaction est toujours égale à l'action; l'expérience même l'apprend. De plus, m 4 pousse 4 m dans un instant qui est celui du choc, donc il le pousse selon sa vitesse, donc de toute sa force. Donc, quoique la quantité différentielle soit infiniment petite, le résultat est fort différent. Ayez la bonté, Monsieur, par votre attention et votre pénétration, de suppléer à la brièveté et à l'obscurité du petit traité, et je pense que vous demeurerez d'accord que les premières lois sont suffisamment démontrées, et qu'on ne peut même en donner d'autres sans tomber dans la contradiction, supposant, comme je fais, que le mouvement ne se perde point. Au reste, Monsieur, si j'ai supposé ce principe, c'est qu'il me paraît plus conforme à la raison que tout autre, et que tout ce que j'ai vu qu'on a écrit au contraire ne m'a pas paru convaincant. C'est peut-être ma faute. Mais, quoi qu'il en soit, quelque estime que j'aie pour mes amis, je ne me rends à leurs sentiments que lorsque j'en suis convaincu par l'évidence de leurs raisons, dont je ne sens pas toujours toute la force, et je crois que cette disposition d'esprit me rend moins indigne de l'honneur de leur bienveillance. Il faudrait être tête à tête pour s'entretenir utilement et agréablement sur ces matières; car il n'y a rien de plus ennuyeux et de plus désagréable que de philosopher par lettres, quand on a principalement d'autres affaires plus pressées. Je sais par expérience que pour l'ordinaire on y perd bien du temps, et vous n'en avez point du tout à perdre, vous, Monsieur, qui l'employez si utilement pour le public. Je suis, avec bien du respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Malebranche, prêtre de l'Oratoire.

« M. Toisnard[1], que je sais, Monsieur, être de vos amis, m'étant venu voir, comme je lui disais que j'avais une lettre à vous faire tenir, et que je lui demandais qui pouvait être l'honnête homme qui m'avait apporté la vôtre, afin de lui épargner la peine de venir quérir ma réponse, M. le marquis de l'Hôpital, qui était présent, me dit qu'il serait bien aise de vous écrire, et il m'a envoyé aujourd'hui l'incluse. C'est une personne d'un mérite singulier, qui vous honore extrêmement, et qui est de mes

[1] Nicolas Toisnard, antiquaire orléanais, mort à Paris le 5 janvier 1706. Il avait été indiqué par l'antiquaire Morel à Leibnitz comme lui pouvant servir de correspondant à Paris. M. Brunet, le savant auteur du Manuel du libraire, possède toute la correspondance manuscrite de Toisnard.

anciens amis. Je suis persuadé, Monsieur, que vous recevrez avec plaisir cette marque de son estime et du profit qu'il a fait dans vos écrits[1]. Et pour moi, j'ai bien de la joie qu'il soit à votre égard dans les sentiments où je suis depuis longtemps. C'est que je voudrais que tout le monde, et surtout mes amis, vous honorassent autant que vous le méritez. »

La réponse de Leibnitz n'est pas datée, mais elle doit être de la fin de 1693, ou du commencement de 1694, puisque, tout à l'heure, nous en trouverons une autre de lui qui suppose celle-là, et qui est datée du mois de décembre 1694. On y reconnaît le progrès qu'avait fait Leibnitz vers le système auquel il s'est définitivement arrêté, et qui porte son nom dans l'histoire. Sur le point en question, il substitue, au principe cartésien de la conservation d'une même quantité de mouvement dans l'univers, un autre principe emprunté à sa théorie dynamique. Suivant lui, ce n'est pas le mouvement, mais la force, qui se conserve, et la force ne doit pas être estimée et mesurée par la quantité du mouvement. Il fait une histoire curieuse du changement qui s'est opéré dans ses idées sur la notion de la matière. Il crut d'abord avec Descartes qu'il n'y avait rien dans les corps que l'étendue et l'impénétrabilité, et de là il avait tiré un système de mécanique qu'il croyait véritable; aveu important qui prouve que Leibnitz aussi avait traversé le cartésianisme, et qui dément la prétention par lui exprimée dans une lettre antérieure, d'avoir *médité avant d'être imbu des opinions cartésiennes*. Il admit donc le principe cartésien que l'étendue est l'attribut fondamental de la matière; mais peu à peu il en vint à rejeter ce principe, ce qui changea toute sa mécanique. C'est au plus fort de cette disposition d'esprit que nous le trouvons en 1693 ou 1694. Il est encore plus qu'auparavant déclaré contre le cartésianisme. Il prétend que Prestet à été arrêté dans ses progrès mathématiques par son attachement exclusif à l'analyse de Descartes. Il est à remarquer qu'il ne parle plus ici d'une méthode générale pour résoudre les équations de tous les degrés. Il a même l'air de revenir un peu sur son ancienne prétention. Mais il soutient toujours que les formules de Cardan peuvent servir à résoudre toutes les équations du troisième degré, malgré l'impossibilité apparente

[1] Cela prouve que l'Hôpital n'entra en relation avec Leibnitz qu'en 1693, par l'intermédiaire de Malebranche, et qu'il ne le connut point pendant son séjour à Paris. Depuis, comme on le verra par une des lettres suivantes, il s'établit entre eux une correspondance, dont malheureusement il ne nous a été possible de trouver nulle part aucune trace.

de cette résolution en un certain cas, celui qu'aujourd'hui on appelle le cas irréductible; et il répète qu'il avait dit tout cela autrefois à Malebranche et à Prestet, pendant son séjour à Paris. Il termine en exhortant Malebranche à donner à ses pensées une forme rigoureuse et démonstrative, « sauf, lui dit-il, à prendre l'essor dans des scholies, où il pourrait encore dire mille belles choses. » Il est difficile de dire à quelqu'un plus poliment qu'il écrit à merveille, mais qu'il raisonne avec peu de solidité.

« C'est trop de bonté à la fois, mon révérend père, que celle que vous avez eue de m'écrire, et de me faire avoir en même temps une lettre de M. le marquis de l'Hospital, qui est sans doute un des plus profonds en géométrie et en analyse que je connaisse, et dont j'espère des lumières, bien loin d'espérer de lui en pouvoir donner, surtout dans la distraction où je me trouve maintenant. Je suis trop heureux, si ce que j'ai donné autrefois, touchant une nouvelle façon de calculer, lui a pu servir. Si j'ai un jour quelque loisir, je proposerai, un peu plus clairement que je n'ai fait dans les Actes de Leipzig, les règles et l'usage de ce calcul, outre qu'il y a plusieurs *errata*, capables d'obscurcir la chose; et c'est pour cela que je crois que plusieurs n'y ont rien compris.

« Quant aux règles du mouvement, nous convenons que la force ne se perd point, mais il s'agit de savoir si cette force, qui se conserve, doit être estimée par la quantité du mouvement, comme on le croit vulgairement. M. l'abbé Catelan n'avait point compris mon sentiment, et, s'il a été mon interprète auprès de vous, comme il me semblait, il ne vous en aura point donné une bonne idée. Supposons que plusieurs corps communiquent seuls ensemble durant quelque temps; mon opinion est qu'ils gardent toujours la même force en somme, nonobstant leur communication; c'est-à-dire, selon moi, que, si leur force était employée (jusqu'à sa consommation) à élever quelque corps pesant, soit qu'on la voulût employer avant ou après la communication, l'effet serait toujours équivalent, et se réduirait toujours à élever une même pesanteur à une même hauteur, ou à produire quelque autre effet déterminé; mais je choisis la pesanteur comme la plus commode. Cela étant accordé, je démontre que la même quantité de mouvement ne se conserve point. Je démontre aussi que, si deux cas, qui selon la notion vulgaire de la force sont équivalents, se succédaient, il y aurait le mouvement perpétuel mécanique. Par exemple : s'il arrivait que toute la force d'un corps A, de quatre livres de poids et d'un degré de

vitesse, était transférée sur le corps B, d'une livre de poids, et que le corps B devrait alors recevoir[1] quatre degrés de vitesse, selon l'opinion vulgaire, je démontre qu'on aurait indubitablement le mouvement perpétuel. Et, par conséquent, A et B ne sont point égaux en force, et généralement je dis que de deux hypothèses L et M, celle d'M a plus de force, si, supposant M produite par L, on pourrait venir au mouvement perpétuel; et, pour éviter cette absurdité, c'est dans ce sens que la force qui se conserve doit être entendue.

« Je veux considérer plus attentivement les raisons de vos règles. Il eût été à souhaiter, mon révérend père, que vous eussiez eu le loisir de les proposer aussi distinctement qu'il faut pour leur donner la forme d'une démonstration, car je me trouvais souvent arrêté en les lisant. Cependant il semble que la nature de la continuité porte nécessairement avec elle que le cas de l'inégalité continuellement diminué se doit perdre dans le cas de l'égalité; et on le pourrait rendre palpable par une délinéation, comme j'ai fait dans certaines remarques sur une partie des principes de M. Descartes[2]. Ainsi je tiens qu'il y a un défaut caché dans les fondements des règles qui n'observent point cette *loi de continuité*, comme j'ai coutume de l'appeler.

« Au commencement de mes études mathématiques, je me fis une théorie du mouvement absolu, où, supposant qu'il n'y avait rien dans le corps que l'étendue et l'impénétrabilité, je fis des règles du mouvement absolu que je croyais véritables, et j'espérais de les pouvoir concilier avec les phénomènes par le moyen du système des choses[3]; mais j'ai reconnu, depuis, que cela ne se peut, et j'ai employé cela même dans le Journal des Savants, 18 juin 1691[4], pour prouver que la notion de l'étendue ne suffit pas pour expliquer tout ce qui se passe dans les corps. Suivant cette théorie, il se ferait seulement une composition de l'effort, *conatus*, que le corps a déjà, avec celui qu'un autre tâche de lui imprimer de plus; en sorte que chaque effort se conserve, mais deux efforts égaux contraires dans un même sujet dégénèrent en repos. Les choses devraient aller ainsi, si les corps n'étaient que ce qu'on s'en imagine.

[1] *Devrait recevoir*, germanisme, pour *reçût*. — [2] Nouvelle allusion à l'ouvrage qu'il cite souvent : *Animadversiones ad Cartesii principia*. Voyez particulièrement *Fragments philosophiques*, 3e édit. t. II, p. 215. — [3] *Sic.* — [4] Voyez Dutens, t. III, p. 253 : *De legibus naturæ et vera æstimatione virium motricium contra Cartesianos.* C'est une réponse à un article de Papin, du mois de janvier de la même année. Il y fait mention des critiques de détail qu'il avait autrefois adressées à Malebranche.

« J'ai répondu amplement à M. le marquis de l'Hospital. Je n'ai pas vu la seconde édition de l'ouvrage de feu M. Prestet. Comme il s'appliquait principalement à l'analyse, il aurait pu avancer considérablement cette science, s'il n'avait été trop attaché aux idées seules de l'analyse de M. Descartes, ce qui avait borné ses vues.

« Je crois d'avoir dit à vous et à lui, à Paris, que je tiens les racines de Cardan pour générales à l'égard de l'équation cubique, nonobstant l'impossibilité apparente dans le cas de trois racines réelles; car les impossibles se détruisent virtuellement. $1 + \sqrt{-1} + 1 - \sqrt{-1}$ est une grandeur réelle égale à 2; et $\sqrt[2]{1 + \sqrt[2]{-1}} + \sqrt[2]{1 - \sqrt[2]{-1}}$ vaut autant que $\sqrt{2 + 2\sqrt{2}}$, ce que M. Hugens trouva admirable quand je le lui donnai autrefois à considérer. Ainsi on peut juger que $\sqrt[3]{1 + \sqrt{-1}} + \sqrt[3]{1 - \sqrt{-1}}$ est aussi une grandeur réelle, quoiqu'il n'y ait pas toujours moyen de délivrer[1] la valeur des quantités imaginaires *intervenientes* dans son expression. Il est vrai que cette expression de la valeur ne sert point à la construction; mais, comme on a d'ailleurs assez de constructions, il suffit qu'elle satisfait à l'analyse et au calcul, et j'en souhaiterais autant pour les degrés supérieurs[2]. Je serais bien aise de savoir si M. Prestet y avait fait quelques progrès. Ce qu'il trouvait à redire au projet de M. Tschirnhaus touchant les racines des équations ne m'arrête point, mais seulement que les choses ne vont pas dans les degrés supérieurs, comme M. Tschirnhaus le paraît concevoir, et il n'est pas aisé de venir à la destruction de leurs termes par des équations inférieures[3]. Je crois que l'objection de M. Prestet, insérée dans le Journal des Savants, où il reprend M. Tschirnhaus d'avoir pris pour arbitraire une quantité qui est la somme des deux racines, n'est pas fondée : ce n'est pas par là que l'invention de M. Tschirnhaus est imparfaite. Outre ce que je viens de dire, elle engage à des calculs immenses, et apparemment ces empêchements ne lui ont point permis de l'exécuter au cinquième degré, qui est le plus simple de ceux qui nous manquent.

« Au reste, mon révérend père, j'ai toujours estimé et admiré ce que vous nous avez donné en métaphysique, même dans les endroits avec lesquels je ne suis pas encore d'accord entièrement. Vous avez,

[1] *Dégager.* — [2] Il ne possédait donc pas alors les mêmes moyens de résolution pour les degrés supérieurs, quoi qu'il en ait dit précédemment. — [3] Et pourtant il avait paru approuver la prétendue découverte de Tschirnhaus, en en réclamant la première idée.

trouvé le secret de rendre les choses les plus abstraites non-seulement sensibles, mais agréables et touchantes, et d'en montrer l'influence dans la morale, laquelle est fondée effectivement sur la véritable métaphysique. Vous avez bien remarqué que nous n'avons point une idée parfaitement distincte de l'âme; et peut-être aurez-vous reconnu depuis que celle que nous avons du corps ne l'est pas non plus. La marque d'une connaissance imparfaite chez moi est quand le sujet a des propriétés dont on ne peut encore donner la démonstration. Ainsi les géomètres, qui n'ont encore pu démontrer les propriétés de la ligne droite, qu'ils ont prises pour accordées, n'en ont pas encore eu une idée assez distincte. Le corps renferme non-seulement la notion de l'étendue, c'est-à-dire de la pluralité, continuité et coexistence des parties, mais encore celle du sujet qui est répété ou répandu, dont la notion est antérieure à celle de sa répétition, c'est-à-dire à l'étendue. Cependant le bâtiment de M. Descartes est fondé sur la prétendue connaissance claire et distincte de l'âme et du corps. Il allait trop vite, et sa qualité de chef de secte le rendait décisif. Sa hardiesse est utile et donne des lueurs de vérité, mais il n'est pas sûr de le suivre. Il serait temps qu'on donnât congé aux noms de secte, et qu'on s'attachât aux démonstrations à la façon des géomètres, où l'on ne trouve point de distinction entre les Archimédistes et Euclidistes. Je souhaiterais que vous voulussiez un jour prendre la peine de nous proposer vos belles et importantes pensées en forme de démonstrations, sauf à prendre l'essor dans les scholies, où vous pourriez encore dire mille belles choses que vous avez dans l'esprit. Je vous souhaite assez de vie et de santé pour nous donner encore bien des lumières. »

Après cette lettre vient un billet d'un caractère différent et qui montre Leibnitz sous un autre jour. L'Hôpital avait composé un livre sur le calcul différentiel; mais, ayant su de Malebranche que Leibnitz se proposait de reprendre et de publier de nouveau tout ce qu'il avait disséminé dans les journaux sur cette matière, par respect pour l'auteur du nouveau calcul, il lui avait demandé s'il trouvait bon que son ouvrage fût imprimé. Cet ouvrage était déposé entre les mains de Malebranche, en attendant la réponse de Leibnitz. Celui-ci s'empresse de mander à Malebranche qu'il désire vivement la publication de l'ouvrage de l'Hôpital, où, dit-il, il ne peut manquer « d'apprendre bien des belles choses lui-même. » Il s'agit vraisemblablement ici de l'Analyse des infiniment petits, qui parut en 1696. Leibnitz dit aussi quelques mots de la mort toute récente d'Arnauld. Il déplore la querelle qui s'était re-

nouvelée entre Arnauld et Malebranche, et dont il traite le sujet avec un peu de dédain. Il prétend assez plaisamment que les jésuites perdent plus qu'ils ne gagnent à la mort de leur illustre adversaire, et qu'un tel surveillant leur était utile.

« Hanovre, 27 décembre 1694.

« Mon révérend père,

« Je ne vous importunerais pas sans un sujet que M. le marquis de l'Hospital m'a fourni. Il me mande de vous avoir laissé un écrit que vous aviez tiré de lui pour le faire publier, mais qu'ayant appris que j'avais dessein d'écrire sur les mêmes matières en partie, il me priait de lui faire savoir au plus tôt si je suis content que son écrit paraisse. J'ai répondu comme il faut à cette honnêteté, et je lui ai dit que, s'il ne vous avait pas encore accordé cette permission, je me joindrais à vous, mon révérend père, pour l'obtenir, faisant état d'y apprendre bien des belles choses moi-même. Mais, comme monsieur le marquis est loin de Paris, et que ma lettre ne lui sera rendue qu'un peu tard, je vous ai voulu écrire en même temps afin de vous faire connaître au plus tôt que l'égard qu'on peut avoir pour moi ne doit nullement empêcher ni différer votre dessein. Je vous adresse en même temps la lettre pour monsieur le marquis, dans la croyance que ce sera le moyen de la faire rendre plus promptement et plus sûrement.

« M. Arnaud étant mort enfin [1], on peut dire, avec raison, ce qu'un de mes amis m'écrivait agréablement, que les RR. PP. jésuites y ont plus perdu qu'ils ne croient peut-être avoir gagné : un tel surveillant était utile, ἀγαθὴ δ'ἔρις ἥδε βροτοῖς. Je crois que le père général [2], ayant les sentiments qu'on connaît, n'était pas fâché des soins que M. Arnaud prenait pour le soulager. Pour vous, mon R. P., je crois que vous n'y avez ni gagné ni perdu. J'avoue que j'étais fâché de voir la querelle renouvelée dernièrement sur un sujet de peu d'importance, puisqu'il ne s'agissait que du sentiment de saint Augustin sur une matière de philosophie. Je ne sais si la Bibliothèque de la grâce [3] paraîtra encore, nonobstant la mort de ce grand homme, et nonobstant la bulle et le bref du pape qui ont défendu depuis peu de renouveler les contestations sur les cinq propositions. Pour moi, je ne serais point fâché de voir

[1] Le 7 août 1694. — [2] Ce père général doit être le P. Gonzalez, Espagnol, né en 1622, élu général en 1687, mort en 1705. — [3] Voyez *Fragments philosophiques*, t. II, p. 253, Correspondance de Leibnitz et de Nicaise.

quantité de petits livres faits par d'habiles gens sur des matières considérables, ramassés ensemble, car j'ai fort médité sur cette même matière de la liberté depuis bien des années, jusqu'à avoir composé là-dessus un dialogue latin, à Paris, que je fis voir à M. Arnaud, qui ne le méprisa point [1], et depuis j'ai bien plus approfondi les choses.

« Mais je ne sais à quoi je songe d'enfiler des discours dans une lettre qui ne devait être que pour le sujet que j'ai marqué au commencement. Finissant l'année, je prie Dieu de vous en donner encore beaucoup d'heureuses, et je suis avec zèle,

« De votre Révérence,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Leibniz. »

(*La suite au prochain cahier.*)

V. COUSIN.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, contenant : 1° un nouveau dictionnaire bibliographique ; 2° une table en forme de catalogue raisonné, par Jacques-Charles Brunet. Quatrième édition, entièrement revue par l'auteur. Paris (Silvestre), 5 tomes en 10 parties, grand in-8°, avec beaucoup de fac-simile.

PREMIER ARTICLE.

L'impression de cet utile et volumineux ouvrage s'effectue avec une telle rapidité, que, quoique la première livraison ait paru seulement vers la fin de 1842, il a été déjà publié huit parties [2] qui forment réellement autant de gros volumes in-8°, et que les deux dernières parties sont au moment d'être livrées à l'impatience des bibliophiles. Cette nouvelle édition d'un livre qui avait déjà été imprimé trois fois, et qui, à chaque édition, recevait des augmentations très-notables, contient une foule d'additions et de corrections puisées aux meilleures sources et tirées de

[1] Voyez la lettre antérieure, p. 506. — [2] Pendant l'impression de cet article, il a paru une nouvelle partie.

l'examen attentif des monuments de l'ancienne typographie [1]. Il y a plus de trente-cinq ans que l'auteur conçut la première idée d'offrir aux libraires et aux amateurs un ouvrage dans lequel ils pourraient trouver les renseignements nécessaires sur les livres rares et importants dont ils voudraient faire l'acquisition. Jusqu'alors c'était surtout aux catalogues des bibliothèques publiques ou particulières et aux bibliographies spéciales qu'il fallait recourir pour acquérir la connaissance des livres. Et, quoique certains ouvrages, parmi lesquels il faut surtout citer la bibliographie instructive de Debure, pussent offrir un grand nombre de notices utiles et d'exactes descriptions, ils étaient encore trop restreints, trop exclusivement consacrés aux raretés bibliographiques de premier ordre, pour pouvoir satisfaire à tous les besoins. D'ailleurs, la révolution qui s'est opérée, depuis le siècle dernier, dans le goût des amateurs, rendait nécessaire un nouveau répertoire approprié à l'époque actuelle, et qu'on pût aujourd'hui consulter avec fruit. Publié d'abord en 1810, augmenté et perfectionné, à plusieurs reprises, dans les éditions suivantes, le manuel de M. Brunet est devenu, pour ainsi dire, le code bibliographique de toute l'Europe, et, quoiqu'il ait paru depuis trente ans, dans divers pays, des catalogues et des ouvrages spéciaux rédigés par des hommes du plus grand mérite, non-seulement ce manuel est resté au premier rang des ouvrages de ce genre, mais l'auteur n'a vu paraître qu'un seul compétiteur, Ebert, qui a mis six ans à faire paraître en allemand son Lexicon de bibliographie générale en 2 volumes in-4°.

[1] Il est peut-être à regretter que M. Brunet n'ait pas marqué, par des signes particuliers, les articles nouveaux et ceux qu'il avait corrigés ou augmentés. Comme il est absolument impossible d'éviter les fautes d'impression, on ne sait pas bien, lorsqu'on rencontre, dans l'édition actuelle, quelque différence dans la description d'un volume enregistré déjà dans les éditions précédentes, si M. Brunet a corrigé sa description primitive, ou s'il y a faute typographique. Cela est vrai surtout lorsque les chiffres seuls sont changés. Pour ne citer qu'un seul exemple à l'appui de notre remarque, on lit, à la page 76 du troisième volume du Manuel, une description du rarissime volume de Raoul Le Fèvre, imprimé par Caxton, et, comme cette description diffère, quant au nombre de feuillets, de celle que M. Brunet avait donnée précédemment, il aurait été utile de faire savoir pourquoi on l'avait changée. Pour compléter cet article, nous donnerons le titre exact de cet ouvrage, qui est cité avec quelques légères variantes dans le Manuel :

« Cy commence le volume Intitule le recueil des histoires de troyes Compose par venerable homme raoul le feure prestre chappelain de mon tres redoubte seigneur Monseigneur le Duc Phelippe de bourgoingne En lan de grace.mil.cccc.lxiii.:.»

On sait combien il est essentiel, pour qu'on puisse les reconnaître, de reproduire scrupuleusement le titre des livres dans lesquels il n'y a ni date ni nom d'imprimeur, surtout lorsque, comme celui-ci, ils coûtent cinq à six mille francs.

L'auteur de cet ouvrage savant avait profité des premiers travaux de M. Brunet, qui, à son tour, a puisé d'utiles renseignements dans les écrits du bibliographe saxon. On peut affirmer que, sans pouvoir toujours suppléer aux bibliographies spéciales, le livre de M. Brunet est actuellement le plus utile et le plus complet de tous ceux dans lesquels on a essayé de traiter la bibliographie générale de tous les temps et de tous les pays.

Les personnes qui n'ont pas le goût des livres, et qui ne jugent les bibliographes que sur les excentricités de quelques riches amateurs, s'imaginent que, loin d'être une branche importante et utile des connaissances humaines, la bibliographie n'est qu'un goût futile, qu'une passion ruineuse. Les prodigalités des membres du Roxburghe-club, le prix fabuleux du Boccace de 1471, dont un exemplaire fut payé près de 57,000 francs[1], à la vente du duc de Roxburghe, sont devenus célèbres partout, et n'ont pas peu contribué à faire considérer la bibliographie sous un faux jour. Sans doute il est arrivé trop souvent que la passion des livres rares et curieux l'a emporté sur l'utilité qu'on pouvait tirer de la possession des ouvrages classiques dans les sciences et dans les lettres; il a pu arriver même parfois, comme l'a dit un poëte spirituel, qu'on ait appelé *bonne édition* d'un livre celle qui se distinguait par des fautes d'impression qu'on ne trouvait pas dans une autre édition appelée *mauvaise;* mais il ne faudrait pas conclure de là que les bibliographes soient des espèces de maniaques, cherchant seulement les livres qu'on ne lit pas et qui n'ont d'autre mérite que leur rareté. Sans parler des premiers monuments de l'art typographique, précieux, à double titre, par la beauté de l'exécution et par l'intérêt historique qui s'y rattache, ni de ces éditions princeps des anciens classiques, dans lesquelles nous retrouvons souvent la reproduction fidèle d'anciens monuments qui n'existent plus, on peut affirmer que, le plus souvent, c'est par quelque singularité curieuse ou importante, par quelque fait intéressant relatif à l'histoire littéraire, que se distinguent ces éditions si rares de livres qu'on paye parfois au poids de l'or. Quand elle dépasse le but, et cela arrive, hélas! quelquefois, la passion des livres n'est plus de la bibliographie : elle devient alors cette *book-madness*, cette bibliomanie, maladie terrible, au sujet de laquelle M. Dibdin, bibliothécaire de lord Spencer, a écrit un ouvrage si singulier, et aujourd'hui fort rare.

[1] Dans le Manuel, on lit (t. I, p. 372) que ce volume a été vendu *2,260 livres sterling* (*52,000 francs*) : il y a ici évidemment une faute d'impression, car la livre sterling vaut 25 francs, et souvent plus, suivant le change.

Ce n'est pas seulement pour les amateurs de livres rares que les bibliographes travaillent. C'est principalement aux hommes de science, c'est à tous ceux qui veulent faire avec conscience et exactitude des recherches originales que les connaissances bibliographiques seraient nécessaires. Lorsqu'on entreprend un sujet nouveau, lorsqu'on veut travailler sur une branche quelconque des connaissances humaines, il est d'abord indispensable de se mettre au courant de ce qui a été fait précédemment, pour ne pas perdre un temps précieux en traitant des questions déjà résolues. Indiquer les livres qu'il faut consulter, signaler les meilleures éditions de chaque ouvrage, celles qui se distinguent par la pureté du texte, par des notes savantes, par des additions utiles, par des planches plus fidèles ou mieux gravées; donner, en un mot, aux travailleurs la connaissance des livres qu'ils doivent consulter et qui leur sont indispensables, voilà ce que les bibliographes doivent faire, voilà principalement à quoi devait servir le Manuel de M. Brunet.

Mais, si cette partie de la bibliographie est la plus utile, il faut reconnaître aussi qu'elle est la plus difficile. Quoiqu'il faille beaucoup de patience pour compter les feuillets de tous les livres publiés par les Alde et par Caxton, comme c'est là un travail mécanique, on est sûr d'être aidé dans cette besogne par beaucoup de personnes; car, dès qu'il s'agit d'un livre rare et qui se vend cher, il se trouve toujours des libraires et des amateurs feuilletant vingt fois le volume pour s'assurer s'il est complet. Mais comment un seul homme pourrait-il connaître tous les livres qui existent, et indiquer sûrement et sans se tromper quels sont, dans les sciences, dans l'histoire, dans l'érudition, dans les lettres, les meilleurs ouvrages, ceux qu'on doit lire ou consulter de préférence? Il faudrait pour cela un génie universel, un homme qui aurait lu tous les livres qui existent.

Pour parvenir un jour à composer une bibliographie générale, il serait nécessaire d'abord que, pour toutes les branches du savoir, il existât, dans chaque pays, des ouvrages spéciaux où on indiquerait les livres qu'il faut consulter pour tel ou tel travail. Mais ces bibliographies spéciales sont très-difficiles à rédiger, et on peut affirmer que, jusqu'ici, il n'y en a pas une seule complète. D'ailleurs, qui oserait porter un jugement assuré du mérite de tant d'ouvrages qu'on n'a pas eu le temps de lire? La tentative faite, dans le siècle dernier, par un naturaliste distingué, tentative qui suscita tant de murmures, d'indiquer par des astérisques le mérite comparatif des écrits dont il formait le catalogue, arrêtera longtemps encore ceux qui seraient tentés de classer et de

juger, dans un ouvrage de bibliographie, les travaux de leurs contemporains.

Après ce que nous venons de dire, il est presque inutile d'ajouter que, quoique M. Brunet ait fait d'immenses recherches pour compléter autant que possible son ouvrage, il ne lui a pas été possible de vaincre une telle difficulté. Ce n'est pas par les détails qu'il faut juger une œuvre de cette nature; cependant, pour montrer par un petit nombre de faits, puisés uniquement dans la bibliographie scientifique, combien il reste encore à faire de recherches sur chaque bibliographie spéciale, nous citerons quelques ouvrages fort rares qu'on pourrait être étonné de ne pas trouver dans le Manuel de M. Brunet, si l'on devait jamais espérer qu'aucun livre de cette nature pût être complet.

On peut remarquer d'abord que l'on ne voit dans le Manuel aucun des ouvrages de Salomon de Caus, ingénieur du XVII[e] siècle, dont les écrits ont été l'objet de si vifs débats entre les savants français et anglais, à propos de l'invention de la machine à vapeur. La première édition des Raisons des forces mouvantes, de cet illustre architecte, est un livre excessivement rare, qui manque dans les plus riches bibliothèques[1], et dont on a même nié l'existence. Dans une question si importante de priorité, il était essentiel de constater l'existence de cette édition, dont l'auteur de cet article possède deux exemplaires[2]; car la

[1] Voyez, à ce sujet, mon Histoire des sciences mathématiques en Italie, t. IV, p. 352. L'édition originale ne se trouve pas à la Bibliothèque royale, quoiqu'elle soit indiquée dans l'ancien catalogue. — [2] Voici le titre qui se lit en tête de cet ouvrage :

LES RAISONS
DES FORCES MOUVANTES
Avec diverses Machines
Tant utilles que plaisantes
Aus quelles sont adioints
plusieurs desseings de grotes
et fontaines
Par
SALOMON DE CAUS
Ingénieur et architecte de son
Altesse Palatine Électorale
A Francfort en la boutique de Jan Norton
1615 (in-folio).

A chaque livre, la numération des feuillets recommence. Les deux premiers livres ont un titre gravé; le titre du troisième livre est imprimé. Les planches sont

réimpression de Paris, de 1624, qu'on rencontre quelquefois, ne saurait toujours, par sa date, être opposée aussi utilement aux assertions des savants étrangers. Tout ce qui se rattache à l'invention de la machine à vapeur a une telle importance dans l'histoire des sciences, que le livre si rare et si célèbre de Salomon de Caus nous paraissait devoir nécessairement figurer dans le grand ouvrage de M. Brunet. Nous en dirions volontiers autant du *Prodromo de l'arte maestra*, publié à Brescia, par le père Lana, en 1670, in-folio, et où l'on trouve la figure et la description d'un aérostat. Différents ouvrages de Barbieri [1], d'Albert Girard [2], de Desargues [3], et même de Lagrange [4], qui ont donné lieu à des discussions historiques intéressantes, et que M. Brunet n'a pas enregistrés dans son Manuel, auraient pu y figurer plus utilement peut-être que certains livres scientifiques de très-mince valeur, que nous y avons rencontrés.

Mais, en supposant que les ouvrages que nous venons de citer s'adressassent à une classe trop restreinte de lecteurs pour pouvoir mériter l'attention de l'auteur du Manuel, nous pensons que ce savant bibliographe regrettera probablement de n'avoir pas eu connaissance d'un écrit scientifique de Dante Alighieri, imprimé deux fois dans le XVIe siècle, et publié de nouveau, en 1842 et en 1843, à Livourne, par M. Torri, avec des notes bibliographiques fort curieuses. Cet écrit, si intéressant pour l'histoire littéraire du plus grand poëte moderne, est d'une extrême rareté, et avait échappé à presque tous les bibliographes. M. Torri ne cite qu'un exemplaire de chacune des deux premières éditions de cet opuscule, et il paraît croire qu'il n'en existe pas d'autres. Le rédacteur

fort belles. Dans le second livre, il y en a une qui porte ce nom : *J. V. Heyden f.* Nous ne nous arrêtons pas davantage sur ce rare volume, dont nous donnerons ailleurs une description plus complète. Nous possédons une Perspective et une Institution harmonique du même auteur, imprimées vers la même époque. — [1] On ne connaît que six exemplaires des *Spiritus nitro-aerei operationes in microcosmo*, publiées par Louis-Marie Barbieri, à Bologne, en 1680. Cet ouvrage, si peu connu et si important pour l'histoire de la chimie, a été réimprimé à Imola, en 1828. — [2] C'est dans l'Invention nouvelle en algèbre, par Albert Girard, publiée à Amsterdam, en 1629, in-4°, qu'on trouve certains théorèmes relatifs à la théorie des équations, et attribués communément à Newton. Un exemplaire de cet opuscule très-rare est indiqué dans le catalogue Labey. — [3] Les ouvrages de Desargues offrent un exemple bien rare. Imprimés vers le milieu du XVIIe siècle, ils ont complétement disparu, et l'on ne connaît aujourd'hui aucun exemplaire des éditions originales. A la vérité, l'on sait que Bosse a reproduit, dans plusieurs de ses ouvrages (que M. Brunet n'a pas mentionnés dans le Manuel), les idées de Desargues. — [4] Je veux parler ici du premier et *rarissime* opuscule de Lagrange, écrit en italien.

de cet article possède un très-bel exemplaire de l'édition originale de cet écrit, édition si rare et dont on ne connaissait, jusqu'à présent, qu'un seul exemplaire, chez le marquis Trivulzi à Milan. Comme M. Torri, trompé probablement par une copie peu fidèle, n'a pas reproduit très-exactement le titre de cet ouvrage, nous croyons pouvoir le donner ici en totalité, afin de faire mieux connaître aux bibliographes un ouvrage destiné à mettre de plus en plus en relief les connaissances scientifiques de l'immortel auteur de la Divine Comédie.

ℭ Epigramma Magistri Ioãnis Benedicti de Castilione Ar
retino ordinis Eremitarum ad librum.

I liber | o | foelix ulnis amplexe pudicis
Hyppolytus vates oscula multa dabit
Ille colit phœbum. musas. sacrãq̃ pirenem
Castaliae matres gẽmea serta ferent

Questio florulenta ac perutilis de duobus elementis aquae
& terrae tractãs | nuper reperta que olim Mantuae au
spicata. Verõae vero disputata & decisa ac manu
propria scripta | a | Dante Florentino poeta
clarissimo | q̃ diligẽter & accurate cor-
recta fuit per reverendũ Magistrũ
Ioannẽ Benedictum Moncet
tũ de Castilione Arretino
Regẽtẽ Patavinũ ordi
nis Eremitarum divi
Augustini sacraeq̃.
Theologiae do
ctorem excel
lentissimũ.
+

ℭ Tetrasthicos eiusdem Magistri Ioãnis Benedicti de Ca
stilione Arretino ad Dantem Florentinum poetam cla
rissimum.

Naturam | logicam | cognovit Iura. Tonantẽ
Sydereos cursus | pieridesq̃ deas
Currite phoebeae matres | per littora nostra
Italiae doctae. dicit apollo deus.
A

La principale difficulté dans les ouvrages de bibliographie générale, c'est d'établir des règles d'une application facile pour savoir quels sont les livres qu'on doit mentionner, et quels sont ceux qu'il faut passer sous silence. Comme il est impossible de tout indiquer, il faut tâcher,

phique, ou de savoir à quelle contrée il convient de rapporter ces noms. Ces peuples se distinguent par un accoutrement particulier, qui suffirait, indépendamment du nom, pour montrer la différence essentielle qui les caractérise. Sir G. Wilkinson a réuni sur une vignette sept peuples avec leur nom, à savoir : les *Soheretana*, les *Tokkari*, les *Rebo*, les *Rotñ-no*, les *Shari*, les *Pount*, les *Scheta* ou *Kheta*, *etc.* Que chacun de ces peuples ait été représenté avec les traits qui lui sont propres, cela n'est pas douteux : on voit que les Égyptiens ont voulu *idéaliser* le type qui formait leur caractère ; et ils l'ont fait avec une naïveté et une précision de trait qui ne permet pas de douter de l'exactitude de l'imitation. Que la plupart de ces peuples soient *asiatiques*, le fait est aussi bien probable; mais assigner leur position est impossible. On y a vu des *Scythes*, des *Bactriens* et même des *Indiens*. M. Wilkinson a le bon esprit de convenir qu'il n'en sait rien, ou du moins qu'on ne peut former à cet égard que des conjectures plus ou moins plausibles, fondées sur des similitudes de nom qui peuvent être trompeuses. Ce qu'il y a de plus vraisemblable c'est que ces peuples *asiatiques* appartiennent à l'Asie occidentale, aux diverses parties de la Syrie et de la Mésopotamie, sur les deux rives de l'Euphrate et du Tigre; mais il en est aussi plusieurs qui doivent appartenir à l'Afrique, ainsi qu'on le voit, dans un grand tableau dessiné, d'après un tombeau de Kournah à Thèbes, par M. Hoskins [1], et reproduit, en petit, par M. Wilkinson. Ce tableau représente le triomphe d'un roi égyptien sur les peuples du midi de l'Égypte, comme le prouve la nature des offrandes : on y voit des nègres portant des troncs d'ébène et d'ivoire, mêlés à des hommes de race blanche, portant des offrandes du même genre, et conduisant des singes, des panthères, des gazelles, une girafe, un éléphant, animaux de l'intérieur de l'Afrique; de plus, des anneaux d'or et d'argent. On y voit un *ours*, qui provient, sans doute, de la région montagneuse de l'Abyssinie; puis de magnifiques chevaux, des chiens de chasse exactement semblables aux nôtres, et qui montrent qu'à ces époques reculées le croisement des races avait déjà produit dans l'espèce canine les mêmes variétés qui existent de nos jours, et que ces variétés existaient surtout en Éthiopie, puisqu'on les transportait en Égypte, avec les autres curiosités propres à ce pays. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est un groupe d'hommes blancs, à *barbe et cheveux roux*, dont l'origine éthiopienne est attestée par les dents d'éléphant qu'ils portent sur leurs épaules, et l'éléphant qu'ils conduisent en laisse. J'ai essayé de rendre compte de ce fait au moyen de l'hypo-

[1] Dans Hoskins, *Travels in Æthiopia*, p. 384.

thèse que ces gens faisaient probablement partie de quelque colonie établie au midi de l'Égypte par les *Pasteurs*, lorsqu'ils étaient maîtres de tout le pays. On sait que les Pasteurs, qui envahirent l'Égypte vers 2,300 ans avant Jésus-Christ, étaient, selon l'hypothèse de Champollion, des Scythes détachés de la grande invasion qui était descendue dans l'Asie occidentale. Quelle que soit l'explication qu'on hasarde du fait, c'est un des plus singuliers de ceux que présente ce tableau remarquable. Ce qui ne mérite pas moins d'attention, c'est la richesse et l'élégance des vases apportés par les Éthiopiens, et qui atteste que les arts étaient fort perfectionnés chez eux à ces époques reculées.

Les détails que donne l'auteur sur les différentes castes des Égyptiens, et sur les traits distinctifs qui les font reconnaître sur les monuments, forment deux des chapitres les plus instructifs de l'ouvrage.

Le chapitre suivant contient tout ce qui se rapporte à la construction et à la disposition des habitations privées et des palais des grands, des jardins et des vergers qui les entouraient. L'auteur explique leur disparition complète par la nature des matériaux employés pour leur construction : c'était la brique crue, séchée au soleil. Ces matériaux simples, faciles à se procurer partout à bon marché, étaient employés pour les enclos de jardins, les enceintes sacrées des temples, les murs des villes, les maisons, les tombeaux, bref, pour toute construction, excepté les temples. Sir Gardner pense que, vu la grande consommation qui s'en faisait, le gouvernement s'en était réservé la fabrication et le monopole ; ce fait, qui n'est point mentionné par les auteurs, lui paraît résulter de ce qu'on trouve très-fréquemment, dans des ruines de bâtiments publics ou privés, des briques marquées du sceau du roi ou de quelque personnage privilégié ; et l'on ne peut douter que le sceau n'ait été imprimé dans la fabrique même, lorsque l'argile était encore molle.

Pour cette fabrique si étendue, le gouvernement employait de nombreux captifs qui travaillaient comme esclaves, et lui permettaient de livrer les briques à fort bon compte. En effet, on voit, dans plusieurs bas-reliefs, des hommes étrangers à l'Égypte occupés de la confection des briques. La Bible dit que les Hébreux furent contraints, par les Égyptiens, d'y travailler péniblement[1]. Aussi l'on a cru voir des Hébreux dans un bas-relief représentant des captifs travaillant à cette fabrication. Rien n'empêche que ce ne soit des Hébreux, mais rien ne le dit non plus : aucun nom ne l'indique. Tout ce qu'on sait, c'est que la

[1] *Exod.* I, 14.

scène se passe à Thèbes, où le bas-relief a été trouvé, et les hiéroglyphes portent que « les briques (*tôbi*) sont faites pour un bâtiment à Thèbes. » Sir Gardner Wilkinson remarque que *tôbi* est tout à la fois le mot copte et arabe pour exprimer la brique.

C'est principalement des ruines de l'ancienne ville, près de Tell-Amarna, que sir Gardner Wilkinson tire des indications pour le plan des habitations privées. L'auteur croit que ce lieu répond à *Alabastronpolis;* en quoi il se trompe assurément, puisque, selon Ptolémée, cette ville est dans l'intérieur du désert, tandis que les ruines sont sur le bord du Nil; il paraît certain, comme l'a pensé M. Jomard[1], que c'est l'ancienne *Psinaula.* Quoi qu'il en soit, c'est peut-être le seul lieu où l'on reconnaisse distinctement la disposition d'une ville égyptienne, avec ses rues, ses masses d'habitations, et le plan encore distinct de plusieurs d'entre elles. Sir G. Wilkinson reproduit la planche de l'ouvrage d'Égypte[2], en y ajoutant quelques détails nouveaux qu'il explique par la comparaison avec ceux que fournissent d'autres monuments. La distribution intérieure des appartements, la disposition des portes, leur fermeture, les serrures, les gonds, tous ces détails sont éclaircis par des figures qui en donnent une idée nette. Les maisons portaient fréquemment le nom du propriétaire; quelquefois on y ajoutait une devise qui donnait un bon augure, comme *la bonne demeure.*

Les murs et les plafonds étaient richement revêtus d'ornements peints qui offrent la plus grande analogie avec ceux de l'art grec, et qu'on trouve cependant sur des monuments de la dix-huitième dynastie et des dynasties antérieures. On ne peut douter, en conséquence, que les Grecs ne les aient empruntés à l'Égypte, comme la forme de beaucoup de vases.

On lit, avec un intérêt particulier, la description d'une ferme et celle de tous les travaux qui s'y rapportent, la forme des greniers, la manière d'y entasser les grains, de les en retirer, la culture du jardin et du verger, celle de la vigne, la récolte des raisins, les diverses manières de les presser, de faire le vin, de le verser dans les jarres pour le conserver, de placer les jarres dans les celliers.

Viennent ensuite de nombreux détails sur l'ameublement des maisons; en particulier sur les différentes espèces de siéges et de fauteuils, les uns de construction fort simple, les autres aussi riches qu'élégants, tels qu'on les trouve dans les tombeaux de Biban-el-Molouk. Rien ne saurait donner une plus favorable idée du luxe et de la richesse des

[1] *Description de l'Heptanomide*, p. 13. — [2] *Antiq.* t. V, pl. 63, fig. 6.

meubles, excepté peut-être la forme de certains instruments de musique, principalement des *harpes*, dessinées dans l'ouvrage de la commission avec une grande exactitude, sauf les couleurs, qui ne sont pas celles des originaux.

La musique et les divers instruments à vent, à percussion et à cordes, sont l'objet d'un chapitre très-intéressant et très-complet, enrichi d'une multitude de figures qui représentent les diverses espèces de lyres, de harpes, de guitares ou de mandolines, de flûtes doubles et simples, de trompettes, de tambourins, de cymbales. L'auteur explique très-bien, au moyen de dessins tirés des originaux, comment les cordes étaient attachées sur le manche des instruments, et pouvaient être plus ou moins tendues ou accordées.

On trouve, parmi les sujets représentés dans les grottes de Beni-Hassan, une suite de personnages, hommes, femmes et enfants, qui paraissent en route. Un âne porte des bagages; un autre deux enfants. Un des hommes tient une lyre qui rappelle une des formes de la lyre grecque. Champollion y voyait des Grecs ioniens, ou de l'Asie Mineure[1]. C'est une erreur qui provient de ce que d'abord il avait cru que les grottes de Beni-Hassan ne remontaient pas plus haut que le IXe siècle de notre ère. Mais il a reconnu depuis, et tout le monde reconnaît à présent, que ces grottes ont été sculptées sous Osortasen Ier, roi contemporain d'Abraham. Ces prétendus *Grecs* sont très-probablement des Arabes du désert à l'est du Nil.

Le chapitre suivant traite des diverses formes de vases; des boîtes de toilette, en ivoire, en différentes espèces de bois. Plusieurs de ces formes, pleines d'élégance et d'originalité, ont été plus tard, comme je l'ai dit, imitées par les Grecs. L'auteur passe ensuite à tout ce qui concerne les repas, la danse et les différents jeux, tels que la mourre, les dames, les dés, etc.

Le troisième volume commence par les détails relatifs à la chasse des différents animaux sauvages. Le goût de la chasse était fort répandu dans toutes les classes des Égyptiens; elle s'exerçait sur la lisière du désert, dans les défilés des montagnes libyque et arabique. Les gens riches et les rois avaient des enclos ou des parcs, dans lesquels les animaux étaient renfermés, comme les *theriotrophia* (θηριοτροφεῖα) des Grecs et des Romains. Des bas-reliefs montrent une hyène, prise dans un piége, portée par deux hommes; un autre porte sur ses épaules une sorte de bouquetin, et conduit en laisse deux chiens de chasse qui

[1] *Lettres écrites d'Égypte*, p. 77.

lui ont servi à l'atteindre. Un autre bas-relief de Beni-Hassan montre deux chasseurs faisant usage du *lasso* pour prendre, l'un un bœuf sauvage, l'autre une gazelle. La chasse au lion est représentée en d'autres scènes. On sait que les rois employaient aussi les lions apprivoisés pour chasser d'autres animaux. Dans ce cas, ils étaient marqués avec un fer rouge. On en a l'exemple dans les grottes de Beni-Hassan, où l'on voit un lion marqué en deux endroits, au poitrail et près la queue. C'est ainsi que, dans l'Inde, on se sert du *cheta*, ou léopard chasseur. Mais il ne paraît pas qu'en Égypte on se soit jamais servi, à cet effet, de cet animal. Diodore nous parle de lions amenés à la guerre par un roi d'Égypte; les sculptures de Thèbes confirment le fait, et montrent que l'usage était assez fréquent.

Un chapitre qui ne sera pas sans intérêt pour les naturalistes concerne les différents animaux sauvages qui existaient en Égypte, et qui sont représentés sur les monuments. Sir Gardner Wilkinson accompagne leurs figures d'observations curieuses. Par exemple, il remarque que le *kebsh* ou *mouton sauvage* se trouve dans le désert à l'est, principalement dans les montagnes primitives, qui, commençant vers le 28° de latitude, s'étendent jusqu'en Abyssinie. Le *kebsh* femelle a de 2 à 3 pieds de haut, et sa longueur totale n'excède pas 4 pieds. Le mâle est plus grand et pourvu de plus fortes cornes, qui ont près de 5 pouces de diamètre à la racine. Le porc-épic n'est point un animal d'Égypte, non plus que le léopard. Les ours y sont inconnus, et, s'ils se présentent deux fois dans les peintures de Thèbes, ils sont, dans les deux cas, amenés par des étrangers; ce qui prouve qu'ils n'étaient qu'un objet de curiosité. Sir Gardner Wilkinson pense donc qu'Hérodote s'est trompé quand il a dit que les *ours sont rares en Égypte*[1]. Il est vraisemblable que l'historien aura vu un ou deux ours qui avaient été amenés de loin, et qu'il aura crus indigènes. Relativement au loup égyptien, qu'il dit à peine aussi grand qu'un renard, son assertion est confirmée par le fait. Selon M. Wilkinson, le loup égyptien diffère de celui des autres pays en un point caractéristique quant à ses habitudes; car il ne vit jamais en troupes. « Car, bien que je l'aie bien souvent chassé, dit-il, je n'en ai jamais vu plus de deux ensemble; et généralement je l'ai trouvé errant isolé dans la plaine. » A son avis, les conclusions de Sonnini, relativement à l'existence du loup en Égypte, sont hâtives et erronées. Celui-ci reproche à Hérodote d'avoir confondu le *loup* avec le chacal, par la raison, dit-il, qu'il n'y a pas de *loups* en Égypte. C'est une erreur,

[1] Herodot. II, 67.

assure M. Wilkinson : « Les tombeaux dans les montagnes, au-dessus de Lycopolis, contiennent des momies de loups, dont j'ai examiné un grand nombre, et je me suis convaincu que l'animal vénéré à *Lycopolis* était bien le loup, non le chacal. »

Le lion est à présent inconnu en Égypte; on ne le trouve plus que dans l'Éthiopie supérieure. Anciennement, il s'avançait beaucoup plus vers le nord. On le trouvait dans le Liban, et, au temps d'Hérodote, dans les montagnes de la Thrace. On explique par là le rôle important que joue cet animal dans le système graphique et dans la religion des Égyptiens.

LETRONNE.

(*La fin au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

La séance publique annuelle de l'Académie française, du 29 août dernier, a été ouverte par un rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur le prix d'éloquence, sur les prix d'histoire de France, fondés par M. le baron Gobert, et sur le concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs. Un des membres de l'Académie a lu ensuite l'ouvrage qui a obtenu le prix d'éloquence, et la séance a été terminée par un discours de M. Scribe, président, sur les traits de vertu qui ont mérité les prix fondés par M. de Montyon.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — Le prix d'éloquence, dont le sujet était un *Discours sur Voltaire,* a été décerné à M. Harel. Une mention honorable a été accordée à M. Baudrillart.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu.—L'Académie a décerné un prix de 3,000 fr. à Julie-Jeanne Mazade, demeurant à Bourg-lez-Valence (Drôme); — un prix de 3,000 francs à David Lacroix, demeurant à Dieppe (Seine-Inférieure); — un prix de 2,000 francs au sieur Thiane dit Cayanne (Pierre), demeurant à Moissac (Tarn-et-Garonne); — un prix de 2,000 francs à Élisabeth-Germaine Paris, demeurant à Arcis-sur-Aube (Aube); — six médailles de 1,000 francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : à Marie Desbuissons, demeurant à Bayeux (Calvados); — à Marie Prevost, demeurant à Rouen (Seine-Inférieure); — à Marguerite Jeanniot, demeurant à Montmort, arrondissement d'Épernay (Marne); — à François Vallet,

demeurant à Thoissey, arrondissement de Trévoux (Ain); — à Jean Carcuac, demeurant à Concourès, canton de Bozouls (Aveyron); — à Jean Duteil, demeurant à Saint-Flour (Cantal); — neuf médailles de 500 francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : à Radegonde Leton, demeurant à Metz (Moselle); — à Jeanne-Eulalie Petricq, demeurant à Paris, rue des Martyrs, n° 4; — à Marie-Anne Paul, demeurant à Compiègne (Oise); — à Thérèse Picard, demeurant à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire); — à Thérèse Lavé, veuve Lefèvre, demeurant à Lamarche (Vosges); — à Mathurine Méha, demeurant au Croisic, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure); — à Élisabeth Marcilly, femme Potenot, demeurant à Auxerre (Yonne); — à Catherine Lolagnier, veuve Chasseraie, demeurant à Versailles (Seine-et-Oise); — à Françoise Rochelimagne, veuve Terle, demeurant au Puy (Haute-Loire); — une médaille de 300 francs à Hortense Boyer, demeurant à Montfaucon (Seine).

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné un prix de 6,000 francs à M. Grégoire Girard, auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'enseignement régulier de la langue maternelle;* — un prix de 3,000 francs à M. Égron, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le livre de l'ouvrier;* — une médaille de 2,000 francs à M. Léon Halévy, pour son *Recueil de fables;* — une médaille de 2,000 francs à l'ouvrage de M. Vanderburch, intitulé : *La carriole d'osier,* faisant partie d'une série de romans intitulée : *Les enfants de Paris.*

Prix d'histoire de France fondés par M. le baron Gobert. — Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année, qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu, le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé: *Récits des temps mérovingiens;* — le second à M. Bazin, auteur d'un ouvrage intitulé: *Histoire de France sous Louis XIII.*

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry. — Ce prix, fondé en faveur d'un écrivain ou artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, a été décerné, cette année, par l'Académie française, à M. Pierre Dupont, auteur d'un poëme intitulé: *Les deux anges,* et de diverses poésies; — Un encouragement a été accordé à M. Lachambaudie, auteur de *Fables populaires.*

PRIX PROPOSÉS.

Concours de 1845. — L'Académie propose, pour sujet du prix de poésie qui sera décerné en 1845, *la découverte de la vapeur.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Le terme de ce concours est fixé au 1er mars 1845.

L'Académie avait proposé, en 1831, un prix de 10,000 francs, pour la meilleure tragédie, ou pour la meilleure comédie, en cinq actes et en vers, composée par un Français, représentée, imprimée et publiée en France, qui serait morale et applaudie. Ce concours a été fermé le 1er janvier 1844. Le prix sera décerné dans la séance du mois de mai 1845.

L'Académie propose, pour 1845, un prix de 4,000 francs, prélevé sur les fonds disponibles de la fondation de M. de Montyon, pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littératures modernes étrangères, qui auront paru dans le cours des deux années précédentes. Le concours sera fermé le 1er janvier 1845.

A partir du 1er janvier 1845, l'Académie s'occupera de l'examen relatif aux prix

fondés par feu M. le baron Gobert, pour le *morceau le plus éloquent d'histoire de France* et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages nouveaux sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1[er] janvier 1844.

Dans sa séance publique du mois de mai 1845, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Concours de 1846.—Le sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1846 est l'*Éloge de Turgot.* Le prix sera une médaille de la valeur de 2,000 francs. Le terme du concours est fixé au 1[er] mars 1846.

L'Académie propose pour sujet d'un prix extraordinaire de littérature, à décerner aussi en 1846, un *Vocabulaire des principales locutions de Molière,* persuadée que le moment est arrivé de traiter les grands écrivains français comme des anciens, et d'approfondir les secrets de la langue nationale, en formant des dictionnaires particuliers sur chacun de nos bons auteurs, tels qu'on en possède des grands maîtres de l'antiquité grecque et latine. L'Académie a choisi Molière, et parce qu'il n'y a pas d'écrivain plus accompli, et parce que le génie de son style le désigne à une étude toute spéciale. Molière représente cette heureuse époque où la langue est formée sans être fixée ni arrêtée, où elle est en quelque sorte dans sa fleur, à une égale distance et de l'enfance et de la vieillesse, polie sans raffinement, retenant la naïveté et la grâce du XVI[e] siècle, et possédant déjà la solidité, la force réglée du XVII[e]. Le style de Molière exprime dans son éclat immortel ce moment rapide de la langue et de la littérature française. Ce style est, en effet, d'une richesse et d'une flexibilité infinie, et, quoi qu'on en ait dit, d'une grande correction. Il participe de la langue parlée et de la langue écrite. Il abonde en locutions familières et populaires, il est en même temps sobre et choisi. Il atteste une réflexion profonde, et il est toujours plein de mouvement et de vie. A ce titre, Molière est un sujet d'étude presque unique et certainement incomparable. L'Académie désire qu'il soit composé un dictionnaire de la langue de ce grand écrivain, une sorte d'*index verborum,* comme il y en a pour Homère et pour Aristophane, pour Virgile et pour Térence. Elle recommande aux concurrents les points suivants : 1° Étudier non-seulement les mots, mais les tours, où se marque particulièrement le mouvement du sentiment et de la pensée. Il est bien entendu que, sous le titre de *Locutions principales,* on ne se bornera point à recueillir les mots et les tours de création absolument nouvelle, toujours rares chez les bons écrivains, mais qu'on tiendra compte de toute expression qui, empruntée à l'usage général, aura reçu heureusement un caractère particulier.—2° Suivre toujours dans les citations l'ordre chronologique des différentes pièces, qui représente le progrès du génie et de la langue de Molière.—3° Employer les dernières éditions de chaque pièce données par lui-même, et qui sont en quelque sorte son dernier mot.—Les concurrents ne doivent point se méprendre sur les intentions de l'Académie : le travail qu'elle demande est un travail philologique. Il s'agit de reconnaître quelle est réellement la langue de Molière, et pour cela il suffit de citations exactes, classées et rangées dans un ordre vrai. Si les concurrents croient pouvoir tirer eux-mêmes les inductions légitimes de cette utile expérience littéraire, ils feront bien de recueillir ces inductions, de présenter leur théorie dans un travail à part, soit à la suite, soit en tête de l'ouvrage spécial et technique demandé par l'Académie. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. — Les ouvrages devront être envoyés avant le 1[er] janvier 1846.

M. le comte de Maillé Latour-Landry a légué à l'Académie Française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune des deux académies alternativement, « à un jeune écrivain ou artiste pauvre, dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts. » L'Académie décernera ce prix en 1846.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 14 septembre, l'Académie des beaux-arts a élu M. Forster à la place vacante, dans la section de gravure, par le décès de M. Tardieu.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'*Académie des sciences de Toulouse* rappelle que le sujet du prix proposé par elle, pour être décerné en 1845, est la question suivante : « Présenter le résumé des expériences qui ont été entreprises jusqu'à ce jour pour déterminer le maximum d'effets de la vis d'Archimède, et y joindre, s'il y a lieu, des expériences nouvelles ; donner une théorie mathématique de la machine, et indiquer la construction la plus avantageuse. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

La même Académie propose, pour sujet de prix de l'année 1846, la question suivante : « Donner la description géologique d'une partie quelconque du bassin sous-pyrénéen, considéré sous le rapport de la géognosie proprement dite ou sous celui de la paléontologie. Sans vouloir restreindre le choix des concurrents à un seul des aspects de la question, l'Académie verrait avec intérêt leur attention se porter sur l'étude des mollusques terrestres et fluviatiles qui caractérisent certaines parties de la formation calcaire du bassin. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

L'*Académie de Besançon* décernera, dans sa séance du 24 août 1845, une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire historique sur une maison illustre, une abbaye, une église ou une localité quelconque de l'ancienne province du comté de Bourgogne, à l'exception toutefois des maisons de Joux et de Neufchâtel, des abbayes de Château-Châlon, de Favernay et de Luxeuil, de la ville et de l'abbaye de Beaume-les-Dames, du prieuré de Bellefontaine, des villes de Besançon, Dôle, Gray, Poligny, Pontarlier et Salins, qui ont déjà fait l'objet d'utiles recherches, les unes mises en lumière, les autres déposées aux archives de l'Académie.

La même Académie met au concours, pour le prix de poésie, la description de quelques-uns des sites pittoresques de la Franche-Comté. Le prix sera une médaille de 200 francs.

Elle remet au concours, pour la même époque, « l'Éloge de Charles Nodier. » Le prix est une médaille de 300 francs. Cet éloge avait été proposé pour cette année ; mais, aucun ouvrage n'étant parvenu à l'Académie, elle a supposé que le temps accordé pour le concours n'avait point paru suffisant.

Elle décernera aussi une médaille de 300 francs à l'auteur du meilleur travail

sur cette question : « Donner la statistique des biens communaux, des terrains incultes et des marais de l'un des trois départements de la Franche-Comté, et indiquer les moyens d'utiliser ces terrains dans l'intérêt général, particulièrement dans celui des classes pauvres. »

Le terme de ces divers concours est fixé au 1er juin 1845.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Théâtre de Plaute, traduit par M. A. François, accompagné d'une notice sur la vie et les ouvrages de Plaute, de l'analyse de chaque comédie et des imitations de notre théâtre. Paris, 1844. Cette traduction, qui remplit, avec le texte, 545 pages grand in-8°, fait partie d'un volume de la *Collection des auteurs latins*, publiée par J. J. Dubochet et Cie, dans lequel l'éditeur, M. Nisard, maître de conférences à l'école normale et professeur au collége de France, a réuni tout ce que nous a laissé de monuments entiers le théâtre tragique et comique de Rome, représenté aujourd'hui par les seuls ouvrages de Sénèque, de Plaute et de Térence. Traduire et commenter Plaute était une tâche que le succès récent du beau travail de M. Naudet sur ce grand poëte comique rendait bien difficile : M. A. François l'a remarqué lui-même, désespérant de faire mieux et même aussi bien, mais pensant qu'il pouvait y avoir quelque honneur encore à faire autrement. Il ne se sera pas trompé dans son calcul; sa version facile et élégante, ses remarques judicieuses, ont droit à une estime qui ne leur sera point refusée. Sur les vingt comédies de Plaute, il y en a quatre, l'*Amphitryon, l'Asinaire, les Captifs, le Câble,* dont M. A. François ne s'est point occupé. M. Andrieux en avait fait, dans sa jeunesse, pour se préparer à la carrière dramatique, des traductions, qu'a curieusement recueillies M. Nisard. Il est juste de dire que les traductions de M. A. François soutiennent sans désavantage ce voisinage dangereux.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Première série. *Sujets divers d'érudition.* Tome I. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1844, in-4° de 461 pages avec 36 planches.—Le recueil des *Mémoires de divers savants,* entrepris par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838, se divise en deux séries, comprenant, la première, des mémoires présentés à la compagnie sur divers sujets d'érudition; la seconde, des mémoires uniquement consacrés à l'histoire ou aux antiquités de la France. Le premier volume de la seconde série a paru l'année dernière. (Voyez le Journal des savants, 1843, octobre, p. 638.) La publication de la première série, retardée par divers motifs que M. le secrétaire perpétuel a exposés dans son rapport semestriel lu à l'Académie le 5 juillet dernier, est aujourd'hui commencée. C'est à cette partie du recueil qu'appartient le volume que nous annonçons. On y trouve d'abord un *mémoire* de M. L. A. M. Sédillot, *sur les instruments astronomiques des Arabes.* Dans ses précédents travaux sur l'histoire de l'astronomie chez les Arabes, M. Sédillot a démontré, entre autres faits précieux pour la science, que c'est un savant de Bagdad, Aboul-Wéfa, qui, vers la fin du xe siècle de notre ère, c'est-à-dire plus de 600 ans

avant Tycho-Brahé, a, le premier, déterminé la *variation*, ou la troisième inégalité lunaire, curieuse découverte dont s'étaient glorifiés les astronomes du XVIIe siècle. Maintenant qu'il est reconnu que ce peuple ingénieux a droit au titre d'inventeur, il reste à l'étudier sous ce nouveau caractère, à examiner d'une manière approfondie quels sont les progrès qu'il a fait faire aux connaissances astronomiques. Cette question, à laquelle M. Sédillot a déjà fait faire un grand pas, ne peut être complétement résolue que par les travaux ultérieurs des orientalistes, par la traduction de manuscrits arabes que l'on ne connaît encore que de nom. En attendant, l'auteur a pensé qu'il serait utile de rechercher d'une manière spéciale quels sont les perfectionnements introduits par les Arabes dans les instruments d'astronomie qu'ils avaient reçus des Grecs, et dont ils augmentèrent beaucoup le nombre. Tel est l'objet de ce mémoire, qui occupe toute la première moitié du volume. Cet important travail, que nous regrettons de ne pas pouvoir faire connaître avec plus de détail, est accompagné de traductions de nombreux passages d'auteurs arabes, et suivi d'un index des mots techniques et des noms arabes des étoiles. Viennent ensuite deux *mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent*, par M. C. Leber, ouvrage plein de recherches savantes et d'aperçus nouveaux, qui mérite un examen particulier. Le morceau suivant est un *mémoire* de M. André Papadopoulovretos, *sur le pilima* (πίλημα), *ou espèce de feutre dont les anciens se servaient pour la confection de leurs armes défensives*, retrouvé et proposé pour l'usage des armées modernes. Le volume est terminé par une notice de M. Dessalles, intitulée *le Trésor des chartes, sa création, ses gardes et leurs travaux, depuis l'origine jusqu'en 1582*. La position qu'occupe M. Dessales aux archives du royaume le mettait à portée de traiter avec autorité un sujet si intéressant pour tous ceux qui étudient l'histoire à ses véritables sources. Ses patientes recherches font connaître la constitution du Trésor des chartes, les noms et les travaux des officiers auxquels fut confiée la garde de ce précieux dépôt pendant la première période de son existence. Cette période commence peu après l'an 1194, c'est-à-dire à l'époque où Gauthier de Nemours et Garimont ou Guérin, évêque de Senlis, furent chargés de recueillir et de conserver les chartes et instruments publics pour réparer la perte faite par Philippe-Auguste au combat de Bellefoge, et se termine au mois de janvier 1582, date de la démission de Jean-Jacques de Mesmes, vingt-quatrième garde en titre du Trésor des chartes, en faveur du procureur général Jean de la Guesle. Cette notice, qui complète et rectifie, sur plusieurs points, les travaux de Dupuy et de Bonami, n'est que l'introduction d'un mémoire où sera traitée avec de grands développements l'histoire du Trésor des chartes, de ses accroissements et de ses vicissitudes. Un autre mémoire aura pour objet l'histoire des archives du royaume, depuis l'époque où elles furent confiées aux soins des procureurs généraux, jusqu'à nos jours.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, conditum a Carolo Dufresne, domino Du Cange, cum supplementis integris monachorum ordinis S. Benedicti, D. P. Carpenterii, Adelungii, aliorum, suisque, digessit G. A. L. Henschel. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1840-1844, in-4°. Tomes I-IV. — En attendant qu'un des auteurs de ce journal fasse un examen approfondi de la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange, nous croyons devoir la recommander, en peu de mots, à l'attention des philologues et des érudits, pour lesquels un tel ouvrage est un instrument de travail indispensable. Cette édition réunit l'ouvrage de Du Cange, les additions des bénédictins et le supplément de Carpentier, avec des cor-

rections et des mots nouveaux, puisés, soit dans les manuscrits, soit dans les grandes collections publiées depuis soixante ans. Les progrès de la critique, en ce qui concerne les origines des langues latine et germanique, ont nécessité la révision d'un grand nombre d'étymologies; les articles relatifs aux antiquités ont été enrichis de textes nouveaux; mais tout ce travail supplémentaire, propre à l'éditeur, est marqué d'un signe particulier qui ne permet pas de le confondre avec l'œuvre de ses devanciers; de telle sorte que l'œuvre de Du Cange, celle des bénédictins et celle de Carpentier, se trouvent reproduites sans altération. Le texte primitif du Glossaire est, d'ailleurs, conforme à l'édition de 1678, faite sous les yeux de Du Cange, et bien plus correcte que celle des bénédictins. La dernière livraison publiée est la 3[e] du tome IV, contenant les mots MESSUM — MOTA. On y trouve, comme dans les précédentes, des additions notables, particulièrement à l'article *moneta*. Un autre avantage qui distingue encore cette édition, et qu'il ne faut pas oublier de signaler, c'est celui du bon marché. L'ouvrage, imprimé sur trois colonnes, comprendra, en 8 vol. in-4°, la matière de 10 vol. in-folio, et coûtera 256 francs. Il est publié en 32 livraisons du prix de 8 francs chacune, paraissant de trois en trois mois.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome V, sixième livraison (juillet-août 1844). Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8° (pages 521-636). — Cette livraison, qui est la dernière du tome V, contient les morceaux suivants : I. *De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe* (2[e] article), par M. Paul Bataillard. Les recherches et les faits curieux abondent dans ce travail, qui manque d'ailleurs de conclusion, et ne résout pas encore les questions que l'auteur avait posées dans son premier article. II. *Inscription trouvée à Metz en 1522*. L'inscription dont il s'agit ici a été publiée par les bénédictins dans leur Histoire de Metz (in-4°, tome I[er], p. 121); mais le récit des circonstances singulières qui en accompagnèrent la découverte était demeuré inédit. Il est extrait de la *Chronique de Metz* de Philippe de Vigneulles, en 3 volumes in-folio, dont le manuscrit original est entre les mains de M. Michelant, ancien greffier au tribunal de Metz. III. *Procès-verbal des délibérations tenues à l'hôtel de ville de Paris pendant la captivité de François I[er]*, publié par M. Leroux de Lincy. Ce document important, dont aucun des historiens de Paris n'a pu faire usage, est tiré d'un fragment de registre provenant de l'hôtel de ville de Paris. Il est aujourd'hui conservé aux archives du royaume dans un carton du Trésor des chartes, coté J, 666, n° 2. C'est un compte rendu très-circonstancié de tous les discours tenus et de toutes les délibérations prises dans les assemblées de l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean Morin, prévôt des marchands, depuis le 7 mars 1525, époque où la nouvelle de la bataille de Pavie parvint à Paris, jusqu'au 10 février 1526. Cette pièce mérite, sous plus d'un rapport, d'être étudiée. Elle contient des détails de mœurs fort curieux, et fait ressortir l'activité et la courageuse énergie que déploya dans cette grande crise le corps municipal de Paris. Le tome V, que cette livraison vient de compléter, est le dernier de la première série de la bibliothèque de l'école des chartes. Elle est terminée par une table méthodique des articles de fond, mémoires et documents compris dans les cinq volumes. La société de l'école des chartes commencera, à partir du 1[er] novembre prochain, une seconde série de cinq volumes, qui ne tiendra à la précédente par aucun lien nécessaire, et qui permettra ainsi aux nouveaux souscripteurs d'acquérir un ouvrage complet. Après l'achèvement de la seconde série, il sera dressé une table analytique des matières contenues dans les dix volumes. Cette table, composée sur le modèle de celles des Mémoires de l'Académie des

inscriptions, formera un volume à part. IV. *Histoire de la publication des livres de Pierre Du Puy sur les libertés de l'Église gallicane*, par M. G. Demante.—En exposant les circonstances remarquables de la publication du traité des libertés de l'Église gallicane par Du Puy et des preuves de ce traité, l'auteur s'est attaché à rechercher la pensée de ce livre fameux, et il a fait un tableau intéressant de la lutte qui éclata, à son apparition, entre le clergé et le parlement.

Iconographie du règne animal, de G. Cuvier, ou représentation d'après nature de l'une des espèces les plus remarquables, et souvent non encore figurée, de chaque genre d'animaux, avec un texte descriptif mis au courant de la science; ouvrage pouvant servir d'atlas à tous les traités de zoologie; par F. E. Guérin Méneville, professeur d'histoire naturelle, etc. Livraisons 46 à 50. Paris, imprimerie de Fain, librairie de J. B. Baillière; Londres, librairie de H. Baillière; 1844, 2 vol. grand in-8°. Prix: 30 francs. Les mêmes livraisons, format grand in-4°, 40 francs.— Ces cinq livraisons terminent la publication de l'iconographie du règne animal. Les 450 planches gravées que comprend l'ouvrage ont paru en 145 livraisons.

Mémoire autographe de M. de Barentin, chancelier et garde des sceaux, sur les derniers conseils du roi Louis XVI, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque royale, entièrement inédit, avec des notes et pièces justificatives, et précédé d'une notice biographique sur M. Barentin, par M. Maurice Champion. Paris, imprimerie de Gratiot. Se trouve au comptoir des imprimeurs unis. In-8° de 332 pages.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, contenant, etc., par Jacques-Charles Brunet. Quatrième édition originale. Tome V, 2° partie. Paris, imprimerie de Maulde, librairie de Silvestre, 1844, in-8°. Pages 417 à 846.—Ce demi-volume, qui comprend la suite et la fin du catalogue raisonné, du n° 20,230 au n° 31,872, avec une table d'auteurs, termine le tome V et dernier de l'ouvrage; mais il reste à paraître la seconde partie du tome IV, à laquelle on joindra la préface générale.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Année 1843. Poitiers, imprimerie de Saurin, librairies de Pradet et d'Oudin, in-8° de 522 pages, avec planches. (Se trouve à Paris chez Derache.)—On trouve dans ce volume, après un catalogue du musée des antiquités de l'Ouest, le procès-verbal de la séance publique tenue par la Société le 17 décembre 1843, un mémoire de M. le baron Bourgnon de Layre sur l'Amphithéâtre ou les Arènes de Poitiers; un essai sur les lanternes des morts (fanaux élevés dans quelques cimetières du moyen âge), par M. A. de Chasteigner; les statuts et usages de l'ancienne abbaye de Montierneuf de Poitiers, publiés par M. Redet; un mémoire sur la bataille de Moncontour, par M. Allonneau; deux opuscules numismatiques, l'un de M. B. Fillon, sur quelques tiers de sou d'or qu'il attribue au Poitou; l'autre, de M. A. de Chasteigner, intitulé : Recherches sur un tiers de sou d'or inédit, de Melle, frappé au type visigoth. Le volume est terminé par le compte rendu des séances du congrès archéologique tenu à Poitiers en mai et juin 1843.

Mémoires de la société Éduenne, 1844, Autun, imprimerie de Dejussieu, in-8° de 338 pages, avec 26 planches. Ce volume contient : 1° la numismatique des Éduens, par feu M. L. de Monard, avec un supplément de M. G. Charleuf, contenant les légendes des médailles découvertes à Autun depuis la mort de M. de Monard, et qui ont été décrites dans l'ouvrage de M. Lelewel et dans la Revue numismatique; 2° une note succincte de M. Laureau de Thory sur deux tableaux enlevés à la ville d'Autun par ordre du gouvernement, en 1798 ou 1799, et qui sont aujourd'hui au musée royal (n°s 437 et 984 du catalogue); 3° notice chronologique sur les grands chantres de l'église d'Autun, par M. l'abbé Deroucoux; 4° notice sur

les armes anciennes et nouvelles, par M. J. de Fontenay; 5° mémoire sur un ancien canal dont les restes longent la grande route d'Autun à Château-Chinon, avec les plans à l'appui, par M. le comte d'Esterno; 6° de la possibilité de trouver des médailles d'Othon en bronze, de coins romains, et réfutation de l'ouvrage de Chifflet intitulé *Dissertatio de Othonibus æneis*. (Antuerp. 1656, in-4°), par M. d'Espiard; 7° notice sur l'une des anciennes tombes en relief de l'église d'Anost, diocèse d'Autun, par M. C. Lavirotte; 8° fragment d'histoire métallique, par M. J. de Fontenay; 9° mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien, par M. G. Charleuf; 10° note sur quatre tonneaux pétrifiés, lue à la séance de la société Éduenne, le 14 mars 1844, par M. l'abbé Landriot.

Catalogo razonado..... Catalogue raisonné des manuscrits espagnols existant à la Bibliothèque royale de Paris, avec un supplément contenant ceux des bibliothèques de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et Mazarine, par Eugenio de Ochoa. Paris, imprimé, avec l'autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale, 1844, in-4° de x-703 pages. — Les rédacteurs des catalogues généraux de nos bibliothèques publiques se sont peu occupés des manuscrits espagnols, et, lorsqu'ils en ont fait mention, ils se sont contentés d'en indiquer sommairement, et trop souvent avec peu d'exactitude, le titre et le contenu. Une description raisonnée de ces manuscrits est donc un service rendu à l'érudition et aux amis de la littérature espagnole. M. E. de Ochoa, déjà connu par plusieurs travaux estimables, a été chargé, par le ministre de l'instruction publique, de cette tâche laborieuse. Son ouvrage, qui a été jugé digne d'être imprimé aux frais de l'État, est divisé par ordre de matières, méthode à la fois la plus rationnelle et la plus favorable aux recherches. Les manuscrits espagnols de la Bibliothèque royale sont au nombre de 332, dont 28 appartiennent à la théologie, 73 à l'histoire, 48 à la jurisprudence, 32 aux sciences et arts, 21 aux belles-lettres; 95, comprenant sous un même numéro des ouvrages de différents genres, sont classés sous le titre de *Matières diverses*. Les 35 autres, dont l'auteur n'a eu connaissance que tardivement, sont rangés dans un appendice, sans division par matières. La bibliothèque de l'Arsenal renferme 24 manuscrits en langue espagnole ou en catalan. On n'en compte que deux à celle de Sainte-Geneviève, et huit à la Mazarine. Parmi tous ces ouvrages, un certain nombre pourraient être cités comme de véritables richesses littéraires. En les décrivant, l'auteur a fait preuve de connaissances variées. Ses notices, rédigées avec clarté et précision, ont une étendue proportionnée à l'importance des ouvrages qui en sont l'objet, et contiennent, en général, toutes les indications que comporte un bon catalogue de manuscrits.

Analyse critique et littéraire de l'Énéide de Virgile, par M. Magnier, ancien élève de l'École normale, professeur de rhétorique au collége royal de Rouen; ouvrage autorisé par le conseil royal de l'instruction publique. 2° édition, revue et corrigée. Paris, imprimerie de E. Duverger, librairie de Hachette, 1844, 1 vol. in-12 de VIII-512 pages. — Mettre, à l'exemple de Rollin, les professeurs et leurs élèves sur la voie d'une explication qui ne se borne pas, comme trop souvent, à l'interprétation littérale et à une traduction plus ou moins française du texte, mais qui pénètre dans ses mérites littéraires et dans les procédés secrets du génie et de l'art de son auteur, tel est le but que s'est proposé M. Magnier, et qu'une longue expérience personnelle lui a fait atteindre heureusement. Son livre, résumé de ses leçons, offre un commentaire continu, fait avec sagacité et délicatesse, de l'œuvre épique de Virgile. L'ordre des idées et des sentiments, le choix des images et des impressions, l'harmonie du langage et des vers, la distribution des détails, le dessin

le l'ensemble, rien n'y est oublié. Publié pour la première fois, il y a seize ans, n 1828, il a, pendant cet intervalle, servi utilement les études, et mérité l'honneur d'une seconde édition, qui ne sera pas la dernière.

De Flavii Josephi in auctoribus contra Apionem afferendis fide et auctoritate, par 'abbé M. P. Cruice. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1844, in-8° de 92 pages.

Essai critique sur l'Hexaemeron de saint Basile, par le même; même imprimerie, n-8° de 118 pages.

Pto. Jordani Bruni Nolani vita et placita, par A. Debs, ancien élève de l'école normale, professeur de philosophie. Amiens, imprimerie de Yvert, 1844, in-8° le 131 pages.

Tableau de l'activité volontaire, pour servir à la science de l'éducation, par le même. Amiens, imprimerie de Duval et Herment, 1844, in-8° de 196 pages.

In Aristotelis placita de physica auscultatione vel de principiis, par C. M. Zevort, ancien élève de l'école normale, professeur de philosophie. Paris, imprimerie de 'ain et Thunot, librairie de Joubert, 1844, in-8° de 53 pages.

Dissertation sur la vie et la doctrine d'Anaxagore, par le même. Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas, librairie de Verdier; Paris, librairie de Joubert, 844, in-8° de 204 pages.

Les six ouvrages dont on vient de lire les titres ont été, dans le mois d'août, résentés comme thèse à la faculté des lettres de l'académie de Paris, et ont valu leurs auteurs, après une discussion où ils ont brillé, les deux derniers surtout, ar des mérites divers, le titre de docteurs ès lettres. Plusieurs sont des productions distinguées, parmi lesquelles il convient de remarquer l'excellente monographie donnée par M. Zevort sur Anaxagore. Elles s'ajoutent, non sans honneur, aux morceaux du même genre qu'ont produit, dans ces dernières années, en grand nombre, les exercices académiques de notre université. (Voyez *Journal des Savants*, oût 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet 1844, p. 441.)

Histoire de Photius, patriarche de Constantinople, auteur du schisme des Grecs, 'après les monuments originaux, la plupart encore inconnus; accompagné d'une introduction, de notes historiques et de pièces justificatives; par l'abbé Jager. Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Vaton, 1844, in-8° de 512 pages, avec un portrait.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1844.

The war in China..... ou *Récit de l'expédition anglaise en Chine, depuis son origine, en avril 1840, jusqu'au traité de paix, conclu en août 1842, par* Duncan Mc Pherson, *docteur médecin dans l'armée de Madras, attaché au service de sa hautesse le Niram, et depuis à celui du 37e régiment de grenadiers, en Chine.* Troisième édition. Londres, 1843, 1 vol. in-8°.

De nos jours, où le temps marche si vite, l'attaque de la Chine par les Anglais est déjà un vieil événement. Le début de ce drame avait excité, au plus haut degré, l'attention, la curiosité de l'Europe. On croyait voir bientôt s'abaisser les barrières que les mœurs, les croyances, le langage, et la constance d'une politique séculaire, avaient élevées avec tant de force autour de ce vaste empire, pour le défendre de toute communication avec le reste du monde. Ce devait être, en effet, un grand phénomène historique, et un curieux spectacle à contempler, que l'ouverture soudaine de rapports sociaux avec une moitié presque du genre humain, jusqu'alors étrangère et inaccessible à l'autre moitié. Mais la péripétie a été tout autre que ne l'avaient espéré les spectateurs. Une paix, ou plutôt un répit, acheté à prix d'or, a suspendu l'envahissement du grand empire. La politique prudente des vainqueurs s'est momentanément bornée à s'établir sur ses rivages, pour le soumettre à une sorte de blocus commercial; et les communications ultérieures ont été enveloppées d'un secret silencieux. Les journaux de l'Inde, plus à portée que nous de connaître ce qui se passe dans ces contrées

lointaines, ne donnent maintenant, sur les affaires de la Chine, que des détails insignifiants; et la généralité de l'Europe s'en trouve aussi séparée que jamais.

Dans cette privation de nouveaux renseignements, nous n'aurions pas songé à entretenir nos lecteurs de faits accomplis, qui auraient seulement ramené sous leurs yeux des détails déjà connus, dont la nature était d'ailleurs étrangère au but purement littéraire et scientifique de notre journal. Mais, en voyant annoncer un ouvrage où les circonstances de cette expédition, reproduisant celle de Cortez contre les Mexicains, avaient été décrites par un témoin oculaire, que sa profession pouvait mettre en état de l'apprécier sous un point de vue philosophique; en lisant, sur l'annonce, que ce récit avait obtenu, en Angleterre, les honneurs de trois éditions, qui se sont rapidement succédé, nous avons espéré y trouver le sujet d'une analyse susceptible de quelque intérêt. C'est ainsi qu'en 1838, lorsque les spéculations du commerce anglais purent se porter librement vers la Chine, par l'expiration du privilége de la compagnie des Indes, un autre médecin, sous le nom, vrai ou supposé, de Toogood Downing, publia, comme préparation à ces nouveaux rapports, l'ouvrage très-amusant, intitulé *Fan-Qui in China, Les diables étrangers en Chine*, où il décrit fort spirituellement l'extérieur des mœurs et des usages de la Chine moderne, tels qu'on pouvait les juger alors, à travers les barrières des factoreries de Macao et de Canton, ou par les occasions de contact commercial, en s'aidant des documents généraux déjà connus. C'était une fort agréable addition à l'ouvrage plus sérieux, publié deux ans auparavant, sur ce même sujet, par M. J^n Davis, attaché au service du gouvernement anglais en Chine pendant vingt années. Pour ce qui concerne la dernière guerre, nous avons eu seulement l'occasion de lire avec intérêt un très-petit volume, intitulé *Leaves from a soldiers book*, *Notes d'un soldat*, par lord Jocelyn, qui avait été le secrétaire militaire de l'expédition, pendant les six premiers mois; et nous avons dû regretter que l'influence du climat ait empêché trop tôt cet aimable écrivain de compléter les impressions qu'il a exprimées avec tant de naturel et des sentiments si honorables. Le titre plus général du docteur Mc Pherson, *The war in China*, quoiqu'un peu fier pour un médecin, nous avait semblé promettre quelque exposé de ce genre, où les particularités de l'expédition militaire auraient été envisagées sous un point de vue philosophique et moral, qui devait assurément offrir, à un esprit observateur, des aperçus bien dignes d'intérêt. Malheureusement pour les acheteurs des trois éditions, ce n'est qu'une compilation vulgaire d'accidents connus, qu'on

peut trouver dans les gazettes de l'armée, ou dans la foule des brochures anglaises qui s'impriment à Macao.

D'abord, soit dit à la louange ou à la critique du docteur, il commence par présenter, sur les Chinois, des remarques pareilles à celles que fait Hérodote sur les Égyptiens. On sait que ce père de l'histoire, visitant l'Égypte à une époque où elle était presque inconnue des Grecs, rassemble les principaux traits de mœurs et de coutumes qui font contraster ses habitants avec ceux des autres pays. Mais ce mode de comparaison, qui avait une grâce naïve, étant appliqué à des circonstances alors si étranges, n'est plus que puéril quand on le transporte à des particularités déjà connues, et qui ne sont que les conséquences ordinaires d'un autre langage, ou d'un autre état social. Voici ce détail des bizarreries chinoises, dans lequel je prendrai la liberté de m'introduire parfois comme interlocuteur. « Un coup d'œil sur les moindres traits du caractère des Chinois suffira, dit notre docteur, pour convaincre tout le monde qu'ils forment une race jetée dans un moule différent de toutes les autres nations. Par exemple, dans un trajet de mer, le pilote chinois vous dira que tel port gît à l'ouest-nord (au lieu de nord-ouest); que le vent souffle de l'est-sud (au lieu de sud-est); et, en décrivant l'usage du compas, il dira que l'aiguille pointe au sud (au lieu de la définir par le bout qui pointe au nord). » Ne voilà-t-il pas des dissemblances bien caractéristiques! « Puis, ajoute-t-il, en littérature, le *moon-shee*, c'est-à-dire l'interprète, vous lit d'abord la date de la publication du livre, par exemple, cinquième année, dixième mois, cinquième jour. Il commence par ce que nous appellerions la fin de l'ouvrage. Il lit les caractères du haut vers le bas. Le titre se trouve sur la tranche du livre. Les notes, que nous placerions en marge, sont en haut des pages; et souvent une grande ligne, placée au milieu de chaque feuillet, sépare deux ouvrages contenus dans le même volume. » (Ceci se fait quelquefois, mais seulement dans la littérature courante.) « Dans les détails habituels de la vie, ils portent le deuil en blanc; et, aux mariages, on n'entend que cris et que pleurs. » Le docteur aurait bien dû dire où il a pris ce dernier trait; car M. Davis et les autres voyageurs modernes rapportent précisément le contraire. « Enfin, ajoute-t-il, pour compléter ces distinctions entre les idées des Chinois et les nôtres, les plus savants d'entre eux admettent que le siége de la vie humaine est dans le ventre. » Je ne sais si le docteur anglais pourrait dire beaucoup plus précisément où il faut le placer. Mais je remarquerai à sa décharge, que tout cet ensemble de judicieux contrastes, sauf le trait relatif aux mariages, se trouvait déjà rapporté, presque mot pour mot, six ans

auparavant, dans le premier volume de M. Davis, page 307, comme tiré d'un opuscule imprimé à Macao, dont il a, dit-il, supprimé seulement quelques bouffonneries. Je laisse au docteur le soin de se débattre entre le compliment et le plagiat. Au reste, il établit bien son caractère d'observateur impartial, dès la quatrième page de son livre. « Les Chinois, dit-il, dans les rapports publics, sont hautains, cruels, hypocrites. Ils méprisent les autres nations, et se croient eux-mêmes sans défaut. » Ceci est la traduction presque littérale d'une phrase de Rousseau, que le docteur a prise pour épigraphe. Ajoutez, avec lui, « qu'ils mangent des petits chiens, des rats, des souris et des grenouilles. » Les voilà bien philosophiquement définis !

Mais passons au sujet spécial de l'ouvrage. Presque tout le monde en Europe avait pu croire que le véritable motif de l'expédition anglaise en Chine avait été la nécessité de maintenir l'importation de l'opium, et le besoin d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce anglais. Notre auteur rejette bien loin ces suppositions. « Il fallait, dit-il, venger l'Angleterre *des agressions* commises par les Chinois contre la propriété des négociants anglais et contre les plénipotentiaires de sa majesté la reine. Une ère nouvelle va s'ouvrir dans l'histoire morale des nations. L'Angleterre, l'infatigable Angleterre, a étendu son bras pour lever le voile qui cachait le théâtre de scènes, jusqu'ici secrètes, excepté pour les acteurs, Tous les autres fils de la civilisation sont là, attendant, avec anxiété, le résultat de sa hardiesse. Les spectateurs profiteront de la lutte; qu'ils se gardent d'y interférer. Des enfants ne se hasarderont pas dans une maison hantée par des revenants, dussent-ils y trouver des choses qui leur plaisent; mais combien se réuniront en foule, pour contempler l'homme audacieux qui osera s'aventurer dans son enceinte redoutable et briser le charme qui l'enveloppait! » Ailleurs, chapitre XXI, le docteur repousse de nouveau l'idée que le commerce de l'opium ait été la cause déterminante, ou même principale, de la guerre. « Il y est bien, dit-il, entré pour quelque chose, mais l'arrogance et l'insolence des mandarins a tout provoqué. »

Il ne m'appartient pas de discuter une question politique, décidée par des assertions si formelles et si pompeuses; seulement, par principe de fidélité critique, je me permettrai de rapporter ici une simple et modeste déclaration de lord Jocelyn, qui exprime une opinion toute contraire. « Le commerce de l'opium, dit-il, quelque odieux qu'il soit aux yeux du grand nombre, est la source d'un bénéfice considérable pour le gouvernement de l'Inde. Il donne, selon ce que j'ai appris, un revenu annuel supérieur à deux millions et demi sterling (soixante-deux

millions et demi de francs). Ceux qui en réclament si vivement la suppression auraient donc à indiquer le moyen d'obtenir l'équivalent d'une si grande diminution dans les finances du gouvernement de l'Inde, dont le revenu est déjà inférieur aux dépenses. C'est la coutume de notre temps de donner à toute chose la couleur d'un parti; et, malheureusement pour les vrais intérêts de l'Angleterre, le commerce de l'opium est un des plus puissants leviers d'opposition. Mais on doit ardemment souhaiter que, dans les mesures qui pourront être prises à ce sujet, le gouvernement, qu'il soit whig, conservateur, ou radical, examine la question sous ses différents aspects, de peur qu'en essayant de déraciner ce qui semble être un grand mal, il ne reconnaisse trop tard qu'il a blessé au cœur le système commercial. Entreprendre d'anéantir le commerce de l'opium, ce ne serait pas seulement porter atteinte aux intérêts de la compagnie; une pareille mesure réagirait sur les princes indiens qui tirent presque tous leur revenu de la culture du pavot, et qui deviendraient autant de pauvres, si ce commerce était supprimé. Alors la question est de savoir si le moment est bien choisi pour faire surgir de nouveaux sujets de mécontentement parmi les naturels de l'Inde, et pour y créer de nouveaux ennemis au gouvernement anglais.» (Pages 142-144.) Et, un peu plus loin (page 147), lord Jocelyn ajoute: Une guerre (sans doute une guerre durable) avec la Chine devrait être une source de regrets. Le pays n'y est pas préparé; et il n'est pas digne d'un ennemi anglais, étant ouvert de tous côtés à une attaque, par sa position et sa faiblesse. Toute puissance qui l'attaquerait doit craindre d'être conduite à une suite terrible d'actes de violence, de pillage, et d'effusion de sang humain. A l'égard des Chinois, l'immense supériorité du nombre empêcherait l'occupation permanente des villes situées sur la terre ferme; et leur ennemi serait bientôt forcé de chercher à s'indemniser de ses frais de guerre par des mesures plus promptes comme plus décisives.» Voilà des paroles sages, libres et sincères. On est heureux de trouver dans l'ouvrage de lord Jocelyn plusieurs actes de modération dans la force, qui y correspondent, et qui honorent le caractère anglais.

Le reste de l'ouvrage du docteur Mc Pherson n'offre rien qui soit de notre ressort. C'est une narration assez rapide des actes militaires, entremêlée d'incidents particuliers dont les détails étaient déjà connus. Dans le peu de rapports qui se sont établis entre les Européens et les naturels, il n'y a de curieux que la manière dont l'auteur traduit les mœurs chinoises en énoncés anglais. Par exemple, en parlant de la ville de Chang-hai, que les Anglais avaient occupée un moment: «Chang-hai

et ses faubourgs, dit-il, sont principalement habités par *l'aristocratie* qui se retire de la *vie publique.*» Remarquez la justesse de ces expressions absolues appliquées aux notabilités viagères de la Chine! Tout simplement, l'auteur a voulu dire qu'on voit, dans cette ville, beaucoup d'anciens magistrats retirés, ce que les Chinois appellent *magistrats des champs*. Au reste, pourquoi insisterais-je davantage? L'amalgame de préjugés anglais et de notions chinoises mal appréciées, dont se compose toute la partie de ce livre qui n'est point une gazette militaire, est peint dans le frontispice, que la gravité de ce journal me permet à peine d'indiquer, dans une note, à nos lecteurs[1].

On me demandera probablement pourquoi j'ai parlé de cet ouvrage, et l'on dira que j'aurais bien pu le mettre de côté après l'avoir lu. Je crois pourtant avoir des motifs plausibles de justification, et même pouvoir tirer de ceci une conclusion assez utile, dût-on la trouver amenée d'un peu loin. Pour cela, je demanderai, à mon tour, comment un pareil livre a pu avoir du succès en Angleterre, et un succès constaté par trois éditions, lorsqu'on y possède déjà plusieurs ouvrages du même genre, d'un mérite infiniment supérieur? On ne saurait expliquer ce résultat par le seul sentiment de satisfaction qu'offrait à l'amour-propre national le récit d'actes militaires, dont les Anglais éclairés regrettent la nécessité, plutôt qu'ils ne s'en glorifient. Serait-ce donc qu'en Angleterre, comme en France, l'omission complète des notions relatives à l'Asie orientale, dans l'éducation classique, rendrait presque également acceptable un tableau vrai ou faux des populations qui habitent cette vaste partie du monde? Chez nous, du moins, ce vide de notre éducation se montre jusque dans les esprits les plus cultivés, même dans ceux pour lesquels l'instruction est un goût autant qu'un devoir. Tout ce qu'on nous apprend est compris

[1] On y voit un personnage à figure mince, rose et blanche, avec des cheveux et des favoris blonds, la bouche pincée, les yeux languissants, et la tête légèrement penchée vers l'épaule gauche, à la façon d'Alexandre. Il est coiffé d'un bonnet pointu de couleur écarlate, d'où tombe une plume de paon à deux yeux, insigne affecté aux ministres de l'empereur et aux gouverneurs de province. Mais, par une modestie singulière, si c'est un acte de modestie, le bouton terminal du bonnet est en métal jaune, indice du rang le plus infime des magistrats. Le cou est orné du chapelet de cérémonie. La robe, de couleur bleue, présente, sur la poitrine, une figure de fantaisie assez semblable à une gorgone. Enfin, sur l'épaule gauche, pose une espèce de sceptre en jade, terminé par une fleur de *nymphæa nelumbo*, et appelé en chinois *jou-i*, ornement précieux qu'on offre et qu'on échange en signe d'amitié. Au-dessous de l'image on lit, en gros caractères, que ceci est le portrait du docteur Duncan Mc Pherson, en habit de mandarin. Tout le livre se résume dans cette enluminure d'un corps anglais accoutré en Chinois.

entre le méridien des colonnes d'Hercule et celui de Jérusalem. Ce qui est hors de ces limites appartient à une érudition exceptionnelle, ou à la curiosité des naturalistes. Je sais bien que notre civilisation a ses racines et sa souche dans cette bande étroite du globe que nous appelons l'Occident. La poésie, les arts, les chefs-d'œuvre de l'éloquence, les modèles historiques, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, nous viennent des Grecs. Nous possédons une partie des richesses littéraires que les Romains avaient ajoutées à celles-là; c'est d'eux aussi que nous tenons les fondements de nos lois et les origines de notre langage. Nous ne saurions mieux faire que de puiser, dans ces sources, pour nous primitives, les principes du goût, de l'élégance, de la force et de la justesse d'esprit. Notre religion a pris naissance chez les Hébreux, et le livre qui en contient le code primordial est écrit dans leur langue. Leurs croyances et leur histoire sont donc les éléments nécessaires de notre enseignement religieux. Mais, après cela, pourquoi omettre toute notion des générations humaines qui sont placées hors de ce cadre, à moins que des accidents de guerre ne les aient mises fortuitement en contact avec celles qui y sont comprises? Pourquoi omettre même des nations qui occupent, depuis un temps immémorial, une immense portion du globe, dont l'existence sociale, les mœurs, les institutions, les lois, les arts, sont écrits dans des documents authentiques, qui se suivent continuement depuis quarante siècles, ayant régi pendant tout ce temps, sous un même empire, presque la moitié du genre humain? Nous justifierons-nous de les ignorer et de les dédaigner, parce qu'elles ont été étrangères aux événements de notre propre histoire, ou parce que leurs mœurs sont trop différentes des nôtres, ou parce que, en raison de cette différence, leur littérature ne nous offre point d'attrait? Ce serait borner à des conditions bien restreintes l'étude philosophique de l'humanité. Nous aurions peut-être une excuse pour les nations de l'Inde, ne trouvant pas, jusqu'ici, chez elles, de textes historiques, ni de chronologie fixée, sur lesquels leur passé puisse s'établir avec certitude. De sorte que nous sommes réduits à le conjecturer, soit par les faibles traces de leurs rapports avec les Grecs d'Alexandre et de ses successeurs, soit d'après les modifications progressives du langage et des traditions religieuses, consignées dans des poëmes dont la date n'est pas même certaine. Mais, pour la Chine, après ce qu'on a maintenant de faits relatifs à son histoire, ainsi qu'à toutes les particularités de son état social ancien et moderne, n'y a-t-il pas lieu de remarquer, comme un singulier exemple de la persistance des préjugés littéraires, la petite part que nous daignons faire, et

le caractère d'étrangeté presque bizarre que nous attribuons, aux études qui s'y rapportent, non-seulement dans le monde qui se croit éclairé, mais dans nos universités, oserais-je dire jusque dans nos académies! La série des vicissitudes qu'elles ont subies dans l'opinion est assez curieuse pour qu'on la rappelle.

Un moment, Rémusat avait remis en vogue les études chinoises, plutôt par l'effet d'une faveur personnelle, accordée à la distinction de son esprit, que par une juste appréciation de la portée qu'elles ont réellement et du but où il voulait les conduire, deux choses comprises, ou aperçues, de peu de personnes, même aujourd'hui. Mais on pouvait difficilement croire, et encore moins dire, qu'il n'y eût nul intérêt dans des recherches qu'un esprit si fin et si profond suivait avec tant d'ardeur. Après qu'il nous fut enlevé, trop tôt pour avoir fini son œuvre de renaissance, les préjugés, qui ne s'exprimaient auparavant qu'avec la grâce d'une pure ignorance, se sont fortifiés d'une sorte d'autorité par les demi-connaissances qu'il avait jetées autour de lui. Ainsi tout le monde instruit a entendu dire que la langue chinoise écrite contient un nombre immense de caractères, dont les lettrés chinois peuvent prendre à peine une connaissance complète pendant toute leur vie. Alors, si vous êtes occupé de recherches quelconques, fondées sur les textes chinois, on vous demandera tout d'abord combien vous savez de caractères; confondant l'étude de la langue, comme but philologique, avec son emploi comme instrument. C'est qu'en effet il n'est pas nécessaire de connaître tous les caractères pour traduire; de même qu'on peut interpréter de l'anglais ou de l'allemand en français, sans savoir préalablement le sens de tous les mots compris dans les dictionnaires, quoique, sans doute, l'opération devienne plus facile et plus prompte à mesure qu'on en connaît davantage, et qu'on s'est plus familiarisé avec leurs relations grammaticales. Puis, ce qui n'est pas bien étonnant, il apparaît des traductions d'un même texte qui ne s'accordent point, surtout en matières philosophiques, où la difficulté de saisir le sens, et de le rendre compréhensible aux esprits européens, s'accroît infiniment par l'étrangeté relative des formes, des idées, des doctrines et des applications. Aussitôt on triomphe de cette controverse. Voyez l'incertitude de ces études! Les sinologues ne s'entendent pas entre eux; la langue dit tout ce qu'on veut lui faire dire : ce n'est qu'une suite de mots isolés, sans liaison, sans signification fixe, dont on ne saurait tirer aucun sens précis! Pourtant, après les résumés si clairs et si précis de Rémusat, après les compléments philologiques si profonds qui leur ont été donnés par M. Stanislas Julien, on peut, sans avoir la

pratique de la langue chinoise, constater avec facilité, au moins logiquement, qu'elle a une phraséologie très-positive, qui conduit à des interprétations assurées, lorsqu'on applique correctement les principes qui la gouvernent; de sorte que l'alternative d'un bon et d'un mauvais sens dépend de leur application exacte ou inexacte, tout comme dans les traductions des passages grecs ou latins, sur quoi, apparemment, on a bien aussi quelquefois disputé. Cette langue, il est vrai, est monosyllabique; les mots dont elle se compose ne reçoivent pas de modifications qui indiquent, dans les substantifs et dans les adjectifs, les genres, les nombres et les cas; dans les verbes, les voix, les temps et les personnes. Le même mot, en changeant de position relative, peut devenir substantif, adjectif, verbe actif, passif, neutre, ou adverbe. Mais son rôle actuel est indiqué par sa position; tout comme, dans notre arithmétique écrite, la valeur absolue d'un chiffre l'est par sa place relativement aux unités simples, convention qui suffit pour exprimer tous les nombres par l'emploi de neuf caractères différents. Même, suivant une remarque très-curieuse et très-féconde de M. Stanislas Julien, il y a un petit nombre de mots qui, dans des circonstances que leur position décèle, perdent occasionnellement leur sens propre pour devenir des indices de cas, et suppléer aux modifications finales des langues à flexions. En outre, le même mot a un grand nombre de sens analogiques, d'une extension souvent très-éloignée, par laquelle, quoique littéralement le même, il fait, pour la diversité des idées qu'il exprime, une fonction à peu près semblable à celle des racines pour les mots composés qui en dérivent dans les langues européennes; et alors on induit sa signification actuelle du système d'idées auxquelles il se trouve appliqué. Mais ne faut-il pas faire souvent une analyse pareille dans les langues à flexions? Et, dans notre langue française elle-même, si droite, si lucide, n'avons-nous pas, par exemple, le mot *son*, qui, avec ses trois mêmes lettres, exprime un pronom possessif, un bruit perçu, et la portion la plus grossière de la mouture du blé? Ou encore le mot *somme*, qui peut désigner également un amas de pièces monnayées, une rivière, un titre d'ouvrage religieux, un fardeau, ou un intervalle de sommeil? On trouverait bien d'autres exemples. La construction grammaticale et le système général d'idées auquel la phrase s'applique deviennent donc alors les guides qu'il faut consulter pour trouver le sens. L'opération qu'exige l'interprétation des textes chinois est absolument pareille; seulement l'absence des flexions y rend l'application de ces principes plus délicate, comme plus indispensablement nécessaire, de sorte que leur intelligence imparfaite ou complète, leur appropriation exacte ou inexacte, conduisent à la vérité ou à l'er-

reur, sans qu'on doive attribuer la faute à l'incertitude de la langue, mais au peu d'expérience ou au manque de soin de celui qui veut l'interpréter. Il faut donc seulement y employer plus de précautions, et s'aider de plus de secours, surtout pour traduire les anciens textes, où la concision primitive du style, s'appliquant à l'expression d'idées plus distantes des nôtres, accroît la difficulté de la traduction. Or, heureusement, ces textes ont été éclaircis, pour les Chinois eux-mêmes, par une multitude de commentaires infiniment plus faciles à lire, que nous possédons; et, en outre, nous avons d'un grand nombre d'entre eux des versions tartares, où la véritable construction de chaque phrase chinoise devient manifeste, par comparaison, la langue tartare ayant des cas de déclinaison, ainsi que des modes et des temps pour les verbes, qui indiquent les relations des mots. La certitude du sens, pour les choses de fait surtout, est donc la conséquence assurée d'un travail intelligent, patient, consciencieux, lorsque l'esprit a été longtemps exercé à l'étude des anciens textes par un enseignement élevé, varié, qui en rend les formes familières, et apprend à surmonter leurs difficultés spéciales. C'est ce qui a été mis dans le plus grand jour par le profond philologue qui a succédé à Rémusat dans l'Académie des inscriptions et au collége de France. Mais, ayant, en outre, une connaissance immensément étendue des caractères chinois et des sens divers que chacun d'eux peut représenter, avec une incroyable aptitude à lire, du premier coup d'œil, les textes même techniques, il a propagé pratiquement, parmi ses disciples, ce secret des méthodes d'interprétation que le génie de Rémusat avait instinctivement deviné, pour lui-même, plus qu'il n'avait pu le communiquer à d'autres; de sorte que les applications que ceux-ci ont pu en faire, et qui sont déjà fort nombreuses, en reçoivent un caractère beaucoup plus assuré qu'on ne le supposerait, si l'on ne tenait pas compte de ces précédents[1].

[1] Pour confirmer cette assertion, il est nécessaire de faire connaître une des circonstances qui ont le plus contribué au développement, ainsi qu'à la solidité des études chinoises en France, dans ces douze dernières années. Pendant tout le temps que Rémusat fut chargé de cet enseignement, un des plus grands obstacles qui s'offrit à lui consistait dans l'impossibilité où il était de mettre dans les mains de ses auditeurs des exemplaires de textes chinois, d'éditions identiques entre elles, sur lesquels chacun pût suivre individuellement ses explications, et les compléter, hors du cours, par un travail propre. L'enseignement se trouvait ainsi forcément restreint à un petit nombre d'ouvrages, presque toujours les mêmes, dont les élèves ne pouvaient prendre qu'une connaissance fugitive. Lorsque M. Stanislas Julien eut succédé à Rémusat, il entreprit de remédier à cet inconvénient, dont il avait lui-même éprouvé les désavantages. Pour cela, il fit venir de Chine, à ses

Il n'est pas difficile de justifier cette assertion par les résultats déjà sortis de l'école dont je parle; et le tableau qu'on en peut tracer ne sera pas sans intérêt. Je ne rappellerai pas une multitude de faits, relatifs à l'agriculture et aux arts, que nous avons pu nous approprier, et qui ne forment qu'une très-petite partie de ceux que nous pourrions aujourd'hui acquérir avec autant d'utilité que de facilité, en recourant aux livres chinois, parce que c'est là une œuvre du maître plutôt que des disciples. Je n'insisterai pas non plus sur les traductions des romans de mœurs et des pièces de théâtre, quoiqu'on soit parvenu à en traduire même les vers, parce que ce genre d'ouvrages, bien qu'étant le plus propre à donner une juste notion des mœurs, des idées et des relations sociales modernes, semble, peut-être à tort, offrir, dans l'opinion commune, moins d'incertitude que la traduction des textes anciens. M'attachant donc exclusivement à ces derniers, et surtout à ceux dont la vérification matérielle ou logique est la plus évidente, je dirai d'abord qu'on en a tiré le système complet de l'astronomie chinoise, depuis les temps les plus reculés, assez exactement comme assez continuement, pour en suivre toutes les phases, en voir la connexion avec les rites, et en faire des applications au ciel. On a reconnu ainsi avec certitude, dans une profondeur de quarante siècles, l'année de $365^j\frac{1}{4}$, établie avec l'intercalation quadriennale, son association avec la période de 19 ans, ce *nombre d'or,* dont la découverte fut, bien plus tard, si célébrée chez les Grecs : tout cela établi sur un système d'observations et un mode de division stellaire du ciel qui se sont conservés jusqu'à nos jours, sans avoir d'analogue chez aucun autre peuple ancien. On a retrouvé aussi, à une époque antérieure de douze siècles à l'ère chrétienne, une règle exacte de l'intercalation des lunes, établie comme rite dans le cérémonial de l'empire, peinte dans la langue par un caractère spécial, et exprimée par une ligne de texte tellement juste, que jamais les Grecs n'en connurent un énoncé si précis. On a trouvé en-

propres frais, une collection considérable de livres, embrassant tous les genres de littérature chinoise ancienne et moderne, avec les meilleurs commentaires, ainsi qu'un grand nombre d'exemplaires du dictionnaire impérial. Puis il céda à chacun ce qu'il en voulut, au prix qu'il les avait achetés en masse; et il a continué à alimenter ainsi son cours annuellement, sur cette provision intellectuelle qu'il s'était procurée. Depuis cette époque, il a pu expliquer, chaque année, la valeur de cinq cents pages in-8° de textes variés, même les plus difficiles, sans revenir jamais sur les mêmes auteurs. Il a appris à ses élèves à en assurer l'interprétation par la lecture courante des commentaires; et il leur a ainsi donné tous les moyens, comme toutes les connaissances nécessaires, pour travailler par eux-mêmes fructueusement sur les sujets vers lesquels les porte la nature de leur esprit.

core, à cette même époque, les positions stellaires des points équinoxiaux et solsticiaux, tellement conformes aux indications de nos tables modernes, qu'elles peuvent servir comme preuves pour constater la certitude des computations rétrogrades fondée ssur notre théorie de la précession, et pour restreindre, entre des limites très-étroites, les erreurs possibles de ses éléments numériques. On a découvert, dans un texte antérieur au troisième siècle de notre ère, la description et l'usage du gnomon à trou, employé aussi dans le treizième siècle par Kocheou-king, pour des observations d'une extrême exactitude, mais que l'on croyait avoir été inventé par les Arabes et communiqué par eux à ce grand astronome. En rassemblant les apparitions des comètes, signalées dans les livres chinois depuis cette époque, on en a reconnu au moins neuf dont les positions, parmi les étoiles, sont assez complétement définies pour qu'on puisse calculer sans incertitude les éléments de leurs orbites, et ce calcul a déjà été effectué numériquement pour quatre d'entre elles. C'est comme si on les découvrait dans le ciel. Une surtout offre un intérêt spécial par sa périodicité; c'est la célèbre comète de Halley. On n'en connaissait jusqu'ici que six apparitions, séparées par des intervalles d'environ 75 ans; encore la plus ancienne, qui remonte à l'année 1456, était-elle plutôt présumée par concordance de date que d'après des positions suffisamment définies. Or, non-seulement on a pu recalculer son orbite avec les observations chinoises de cette année-là, mais on a remonté, par le même genre d'épreuve, jusqu'à une apparition antérieure qui est arrivée en 1378, et de laquelle on n'avait aucune connaissance.

On n'a pas été moins heureux pour Mercure. Des tables de cette planète avaient été établies récemment sur des observations faites à l'observatoire de Paris, depuis l'an 1680, et l'on n'en avait pas d'autres en Europe qui pussent leur donner une base plus distante. On a extrait des textes chinois treize observations, indiquant des approches de cet astre à des étoiles connues, ou son passage à travers certains groupes stellaires d'une étendue restreinte; le tout à des dates certaines comprises entre les années 118 et 1098 de notre ère. On a identifié les étoiles et les divisions stellaires, auxquelles les astronomes chinois avaient rapporté les positions de la planète; puis on a calculé les lieux correspondants, par les tables nouvelles, pour les mêmes dates; et, sauf deux exceptions, qui peuvent provenir d'une corruption accidentelle des textes, ou de quelque méprise bien concevable, pour des observateurs qui ne se servaient que de leurs yeux, les résultats calculés et observés se sont trouvés si généralement d'accord, entre des limites

d'écart si étroites, même aux dates les plus anciennes, que les tables en ont reçu, dans leur emploi rétrograde, une confirmation qu'aucune autre preuve n'aurait pu fournir. Ceci pourra surprendre, si l'on se rappelle qu'il y a des observations pareilles dans Ptolémée. Mais l'explication est facile. Quand on observe Mercure à la vue simple, il n'est perceptible que dans ses plus grandes élongations du soleil, lorsqu'il se couche le soir un peu après cet astre, ou se lève le matin un peu avant lui; et, pour assigner sa position, on le rapporte à quelque étoile qui en soit peu distante. Dans le petit nombre d'observations que Ptolémée dit avoir faites lui-même, il mesurait les différences de longitude et de latitude, entre la planète et l'étoile, au moyen de son astrolabe, dont les erreurs pouvaient aisément dépasser un demi-degré; dans les autres qu'il avait pu se procurer, les intervalles sont seulement évalués en diamètres lunaires. Les astronomes chinois, au contraire, ne notaient l'approche de la planète à une étoile que dans les cas où la distance des deux astres devenait moindre que 7/10 de degré chinois; ce qui, dans leurs idées, pouvait faire craindre une rencontre, et constituait un pronostic astrologique, par la rareté de l'événement. Voilà pourquoi ils n'en ont signalé qu'un si petit nombre dans un intervalle de 1000 ans. Mais les conditions spéciales auxquelles ils restreignaient leurs indications les rendent au moins aussi sûres que celles de l'astronome grec. Ici, comme dans les applications mentionnées précédemment, l'interprétation des anciens textes chinois ne saurait être mise en doute. Le ciel ne s'accommode pas aux fautes de grammaire.

Si, de l'astronomie, nous passons aux faits naturels relatifs à la physique du globe, on a extrait des livres chinois le tableau des modifications géologiques opérées dans l'intérieur et sur le littoral de la Chine, depuis les plus anciens temps, en remontant presque jusqu'à l'époque des dernières convulsions géologiques après lesquelles cette portion de la terre a pu être habitée; et l'on y a reconnu des rapports singuliers avec les phénomènes analogues dont on observe les traces en Amérique, sur la portion opposée des mêmes méridiens. Ici, l'exactitude de l'interprétation se confirme par des preuves matérielles qui subsistent encore dans l'état présent des lieux décrits. On a prouvé, de même, la constance de la température de cette portion du globe, depuis les dernières catastrophes géologiques, aussi sûrement que pour l'Égypte, en identifiant les plantes et les animaux actuels avec ceux qui sont désignés dans les anciens textes, et qu'on a pu reconnaître; en montrant la continuité de leur existence; en constatant la persistance périodique des migrations des oiseaux voyageurs, aux mêmes dates de l'année solaire. Enfin, pour

les faits purement historiques, on a tiré des textes l'histoire monétaire complète de l'empire chinois dans toute sa longue durée. On y a reconnu l'antique invention des lettres de change. On y a suivi l'établissement du papier-monnaie, vers le dixième siècle de l'ère chrétienne, sa dépréciation progressive, et sa suppression finale au commencement du dix-septième siècle, lors de l'importation de l'argent d'Amérique par le commerce européen. On a commencé à décrire, d'après les mêmes documents, les conditions de la propriété, de l'état des personnes, et toutes les institutions sociales, organisées sous leurs formes définitives, plusieurs siècles avant que Rome fût fondée. Ici, l'interprétation des textes se vérifie par l'exacte correspondance des institutions anciennes avec les modernes, dans ce singulier pays, où tout se conserve avec une immutabilité qu'on ne trouve que là.

Mais, si l'on veut bien accorder quelque créance à des documents, astronomiques, physiques, ou historiques, ainsi contrôlés, et il serait difficile de la leur refuser, à moins de leur opposer des raisons plausibles, on ne manquera pas de demander pourquoi vous ne traduisez pas en entier un de ces grands ouvrages qui les contiennent, et qui en présentent même, ordinairement, l'exposé spécial dans des sections différentes, avec une généralité de plan, que malheureusement on ne trouve dans aucun ouvrage historique européen. Cette question, que l'on entend souvent faire, vient encore de l'idée inexacte qu'on se forme des livres chinois qui ne sont pas purement spéculatifs, quoiqu'il fût aisé d'en prendre une notion plus juste d'après le petit nombre de ceux qui ont été ainsi complétement traduits. Les anciens historiens chinois sont surtout des collecteurs fidèles de faits, qu'ils rapportent consécutivement, avec la connexion de leurs dates précises, sans les entremêler de leurs réflexions propres, rejetant celles-ci dans des notes ou dans des commentaires. S'ils relatent des détails accessoires aux événements politiques, par exemple, des observations d'astronomie, ce n'est point en vue d'une utilité spéculative, mais comme choses faisant partie des offices du gouvernement. Dans les anciens textes qui présentent l'exposé des institutions et des règlements sociaux, comme le Li-ki, et le Tcheou-li, on ne trouve que des prescriptions absolues, énoncées comme rites, sans réflexions, sans indications de motifs qui en montrent le but ou en justifient l'appropriation. Les éclaircissements des écrivains postérieurs sont en dehors du texte, ou font l'objet d'ouvrages spéciaux. Les livres d'époques plus récentes, même ceux qui embrassent des sujets généraux, comme les encyclopédies, n'offrent pas davantage ce que nous appellerions en Europe

l'esprit de critique, parce que l'appréciation des faits rapportés ne s'y montre qu'additionnellement, non intérieurement. Le génie national, moulé, et comme pétrifié, sous une masse immuable d'institutions, de règlements et de mœurs, n'admet que peu ou point la discussion entremêlée aux faits, même scientifiques. Pour un écrivain chinois, le passé est sacré. Il doit d'abord le rapporter tel qu'il est écrit, même avec les traditions et les assertions contradictoires, sauf à y joindre ce qu'il a appris de plus, soit comme continuation, soit comme addition, concordante ou non concordante. Cela forme un chaos insupportable pour un lecteur européen. Toutefois, c'est une assurance de fidélité; et l'on doit à cet esprit, indistinctement conservateur, l'arrivée jusqu'à nous d'une multitude de traditions isolées, que leur antiquité rend aujourd'hui très-précieuses. Mais il est évident qu'on ne doit pas traduire en entier de pareils livres. La traduction serait aussi fatigante à lire que le texte, et elle ne paraîtrait guère moins obscure, si elle n'était accompagnée d'un commentaire perpétuel qui expliquât les rapports de chaque détail avec les usages chinois. Ce sont donc seulement d'immenses collections de matériaux qu'il faut mettre en œuvre, dans des dissertations séparées, où on les rassemble sous leurs titres principaux, pour les discuter, les comparer, et établir les conséquences générales auxquelles ils peuvent conduire. C'est ce qu'avait parfaitement senti Rémusat ; et il ne s'est écarté de cette règle que dans des cas où la nécessité d'une traduction complète était évidente pour le but qu'il voulait atteindre, but que l'on n'a peut-être pas assez aperçu, ou du moins poursuivi. Ce qu'il a traduit complétement, sans omettre les moindres traces d'origines anciennes, ce sont les relations des premiers voyages entrepris par les Chinois dans les parties de l'Asie qui confinent à la Chine, par exemple, dans la presqu'île de Camboge et dans l'Inde. Or il y avait à cela deux puissants intérêts. D'abord, on n'avait peut-être pas, jusque-là, établi, aussi certainement qu'aujourd'hui, l'individualité immémoriale de l'empire chinois, comme nation demeurée isolée du reste du monde, ayant tiré d'elle-même, d'elle seule, ses connaissances usuelles, son astronomie, la forme de son gouvernement, et l'ensemble singulier d'institutions qui l'ont toujours régie, qui la régissent encore. La preuve de cet isolement devait clairement ressortir des difficultés inouïes éprouvées, à la fin du IVe siècle de notre ère, par un bouddhiste chinois, nommé Fa-hien, que son zèle religieux avait porté à pénétrer dans l'Inde. Elles sont naïvement décrites dans la narration de son voyage, intitulé *Fo-koue-ki*, c'est-à-dire *Relation des royaumes de Bouddha*. Fa-hien part d'une ville située au nord de la Chine,

dans la province du Chensi. Il s'avance vers l'ouest, par des pays devenus plus tard la route du commerce entre la Chine et l'ouest de l'Asie, mais qui, alors, étaient pleins de périls. Ayant perdu tous ses compagnons, il arrive au nord de l'Inde, la traverse en descendant au sud-est jusqu'aux bouches du Gange, passe à Ceylan, et revient en Chine, par l'occasion d'un navire de commerce, après quatorze ans d'absence, dont six employés seulement pour arriver au centre de l'Inde. Voilà quelle était alors la nature des communications par terre. Le même caractère d'étrangeté et d'état presque sauvage des contrées limitrophes de la Chine, vers le sud, se manifeste avec une égale évidence dans le récit officiel, fait, au XIII[e] siècle, par un officier chinois, envoyé à Camboge, de ce qu'il avait vu dans ce royaume, soumis autrefois, comme la Cochinchine, à la domination chinoise, mais qui, depuis, lui était également échappé. A ce même but se rattachaient encore les récits, malheureusement bien plus bornés, de l'expédition aventureuse faite, 122 ans avant l'ère chrétienne, dans l'Asie centrale, par le général chinois Tchang-khien, et de l'excursion militaire poussée, en l'an 97 de cette ère, jusqu'aux bords de la mer Caspienne, par l'ordre de l'empereur Ho-ti, d'après une notion vague de l'empire romain. Rémusat eut bien soin de traduire en entier ces documents d'une si grande importance historique. Mais le voyage de Fa-hien présentait encore un genre d'intérêt : c'était de fixer, avec une date certaine, l'état des institutions bouddhiques dans l'Inde à l'époque où ce religieux y avait pénétré. Il sera fort avantageusement complété, sous ce rapport, par la relation encore plus étendue d'un second voyage pareil, fait pendant la première moitié du VII[e] siècle, conséquemment trois cents ans plus tard, dans les mêmes contrées, par un autre bouddhiste, appelé Hiouan-tsang, relation dont on a donné, jusqu'ici, seulement des extraits, mais que M. Stanislas Julien se propose de traduire et de publier incessamment. Le bouddhisme paraît s'être introduit obscurément à la Chine, environ deux siècles avant l'ère chrétienne. Mais c'est seulement dans l'année 65 après cette ère qu'il y fut officiellement admis. Depuis cette époque jusqu'à la dynastie des Thang, beaucoup de Chinois de cette croyance allèrent chercher dans l'Inde les principaux traités de la doctrine et des institutions bouddhiques. Ils ont traduit en chinois ces textes, ainsi que les commentaires, écrits en samskrit, ou en pali, qui s'y rattachent. Ces ouvrages sont généralement accompagnés de notices sur le fond des doctrines, d'indications relatives aux époques où l'on suppose que chaque traité a été composé, et, enfin, de biographies des traducteurs, qui établissent des limites de dates certainement postérieures à leur

première apparition. Rien de cela ne se trouve dans les textes originaux qui nous viennent de l'Inde. Ainsi, indépendamment de l'intérêt philologique que ces traductions peuvent offrir pour la comparaison des deux langues, on conçoit toute l'utilité qu'elles auront pour assigner à ces textes des concordances de dates relatives, propres à confirmer ou rectifier l'ordre de leur succession, qu'on a pu, jusqu'à présent, inférer des seules modifications qu'on y découvre dans le langage et les traditions.

Rémusat, sans aucun doute, avait parfaitement saisi cette importante application des livres chinois à l'étude de l'Inde; et cela explique assez la persévérance avec laquelle il s'était plongé dans l'analyse des doctrines bouddhiques vers les dernières années de sa vie. Il découvre ouvertement cette idée féconde, par le mode de discussion comparée auquel, dans ses Nouveaux mélanges asiatiques, il soumet les recherches indiennes déjà publiées par la Société de Calcutta. Mais cette voie n'est pas la seule par laquelle on puisse pénétrer dans les origines de l'Inde avec le secours des livres chinois. La comparaison des deux astronomies en offre une non moins sûre, quoique plus restreinte. Personne n'honore plus que moi les travaux de la Société que je viens de nommer; et, pour ceux d'entre eux qui m'ont été accessibles, comme les recherches d'astronomie ancienne, par exemple, je n'ai pu qu'admirer la science locale, ainsi que la sincérité des Davis, des Bentley, des Colebrooke. Mais j'oserai dire que la connaissance approfondie des sources chinoises leur a manqué pour remonter aux origines de plusieurs points fondamentaux de l'astronomie indienne, qu'ils ont voulu discuter. Je citerai seulement, comme exemple, cette division stellaire du ciel en vingt-huit secteurs inégaux, ayant leurs sommets au pôle de l'équateur actuel, que les Hindoux appellent *nashatras*, et que tous les savants de Calcutta et d'Europe, même le judicieux Colebrooke, ont appelée *zodiaque*, un *zodiaque lunaire;* dénomination doublement inapplicable, d'abord parce que les *nashatras* ne comprennent nullement l'idée d'une zone parallèle à l'écliptique, subdivisée par des ζωδιά, comme celle des Grecs; puis parce qu'ils ne peuvent avoir originairement aucun rapport avec le mouvement de la lune, à cause de l'inégalité excessive de leurs intervalles équatoriaux [1]. Si les savants que je viens de citer avaient étudié et reconstruit

[1] Comme exemple de l'influence des mots sur les meilleurs esprits, je ferai remarquer que Rémusat lui-même a employé cette expression impropre de *zodiaque lunaire*, pour désigner les vingt-huit divisions stellaires des Chinois, dans ses Nouveaux mélanges asiatiques, t. I, p. 59. L'inexactitude de ce préjugé scientifique universellement admis a été démontrée, je crois, pour la première fois, avec une

l'ancienne astronomie chinoise, ils y auraient trouvé l'adoption et l'emploi astronomique d'une subdivision pareille, définie par un ensemble presque identique d'étoiles déterminatrices, depuis un temps immémorial. Alors, au lieu de rester incertains sur sa relation avec les vingt-huit mansions lunaires des Arabes, qui en ont changé et égalisé les subdivisions, pour pouvoir l'adapter réellement au cours de la lune dans les usages astrologiques, ils auraient reconnu cette dégénérescence. Remontant ainsi à l'origine chinoise de ce partage du ciel en secteurs stellaires inégaux, ils auraient facilement aperçu le déguisement que les Hindoux lui ont donné, en le rattachant aux longitudes et aux latitudes grecques, par un mode d'association bizarre, qui n'offre plus de relations immédiatement observables, ou applicables astronomiquement. Ils auraient vu encore la preuve du plagiat, d'un plagiat tardif, dans cette conception aussi compliquée qu'inutilement savante, que les Hindoux ont appliquée à leurs divisions stellaires, dont les éléments déterminatifs ne peuvent s'obtenir que par un calcul trigonométrique qui exige la connaissance théorique de la précession, tandis que la construction primitive en était indépendante, puisqu'elle emploie seulement des coordonnées tracées à partir du pôle actuel de l'équateur. Ainsi, par cette application encore, les livres chinois offrent une voie sûre pour démêler ce qu'il y a de propre ou d'emprunté dans la science de l'Inde, et pour la dépouiller des vêtements étrangers dont elle s'est affublée.

Je désire que les lecteurs du Journal des Savants veuillent bien excuser la témérité que j'ai eue de mettre sous leurs yeux un ensemble de travaux dont j'ai pu apprécier seulement les fruits. Si les considérations que je viens de présenter, sur les résultats obtenus depuis douze ans, en France, par les études chinoises, peuvent, tout incomplètes qu'elles sont, contribuer à en faire sentir l'importance, et montrer combien elles méritent d'être encouragées, je serai heureux d'avoir donné ce témoignage de gratitude au savant sinologue qui m'a assisté, avec tant de persévérance, dans des recherches que je n'aurais jamais effectuées sans son secours.

BIOT.

entière évidence, dans une série d'articles insérés au présent journal, en 1840, à l'occasion du traité de chronologie chinoise publié par M. Ideler.

CORRESPONDANCE inédite de Malebranche et de Leibnitz.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les objections de Leibnitz contre la théorie cartésienne, qu'une même quantité de mouvement se conserve toujours dans l'univers, sans persuader d'abord Malebranche, avaient fait impression sur son esprit. Déjà, en 1692, le traité des Lois de la communication du mouvement introduisit quelques modifications dans plusieurs propositions du sixième livre de la Recherche de la vérité. Mais ce n'était pas seulement quelques conséquences du principe, c'était le principe lui-même que Leibnitz combattait, et peu à peu il ébranla la conviction du sincère et loyal oratorien. Celui-ci, retiré à la campagne, comme il nous l'apprend lui-même, examina de nouveau ses Lois du mouvement, et il en vint à reconnaître que les faits ne s'accordaient point avec sa théorie. Il eut donc la bonne foi et le courage de l'abandonner entièrement et de remanier tout son traité. C'est au milieu de ce travail qu'il reçut, en octobre 1698, une lettre que lui adressait Leibnitz par les mains de l'abbé Torelli, le célèbre mathématicien. Leibnitz se montre satisfait de ce qu'il a déjà gagné sur le cartésianisme de Malebranche; mais, tout en avouant qu'il y aurait mauvaise grâce à insister, il exprime le regret de n'avoir pas obtenu davantage. Dans sa réponse du mois de décembre de la même année, Malebranche, sans être arrêté par aucun sentiment d'amour-propre, avoue le changement radical qui s'est opéré dans ses idées. « Je suis maintenant convaincu, dit-il, que le mouvement absolu se perd et s'augmente sans cesse. » Et il ajoute : « Je vous dis ceci, afin que vous continuiez d'être persuadé que je cherche sincèrement la vérité. » Il n'hésite point à proclamer lui-même la supériorité de son illustre ami dans les sciences. « S'il est des gens qui soient indifférents à votre mérite, ou qui le paraissent, ils ne font tort qu'à eux-mêmes, du moins dans l'esprit des habiles gens. » Cette lettre est remplie des plus nobles sentiments, et Feder l'a fort bien choisie, ainsi que celle de Leibnitz, pour faire sentir l'intérêt de toute la correspondance. Il les a publiées l'une et l'autre dans ses *Specimina* [2].

[1] Voir les précédents articles dans les cahiers de juillet, août et septembre 1844. — [2] *Commercii epistolici Leibnitiani typis nondum vulgati selecta specimina*, etc., p. 136 et 140. Comme l'ouvrage de Feder est assez rare, nous pensons faire plaisir à nos

Leibnitz ne pouvait manquer d'être sensible à un pareil procédé. Il laisse paraître à la fois et son contentement et son admiration dans une lettre qu'il écrit à Bayle quelques jours après. « J'ai reçu une lettre d'un auteur célèbre et qui passe avec raison pour un des premiers phi-

lecteurs en transcrivant ici ces deux lettres, qui complètent la correspondance de nos deux philosophes.

«Hanovre, 2/12 octobre 1698.

« Comme M. l'abbé Torelli m'a témoigné avoir l'honneur de vous connaître, je n'ai pas voulu qu'il partît d'ici sans vous porter des marques qui vous puissent faire connaître combien je continue de vous honorer. J'en ai souvent donné d'autres, lors même que j'ai avoué que nous n'étions pas en tout d'un même sentiment. Nous nous faisons tous deux un si grand intérêt à avancer la connaissance de la vérité, que nous nous saurons toujours bon gré des éclaircissements que l'un peut fournir à l'autre ou au public. Je vous ai eu de l'obligation de ce que vous avez bien voulu m'en avoir, lorsque vous avez retouché à vos lois du mouvement, et, quoiqu'à mon avis la loi de la continuité, que j'avais mise autrefois en avant dans le journal de Hollande, et qui vous avait plu jusqu'à donner occasion à votre changement, s'y trouve encore un peu intéressée, quoique d'une manière moins perceptible qu'au commencement, néanmoins, j'ai cru que je n'aurais pas bonne grâce d'y insister à votre égard, pouvant m'expliquer sans cela. Car je crois en effet que les lois de la nature ne sont pas si arbitraires qu'on pourrait bien s'imaginer. Tout est déterminé dans les choses, ou par des raisons comme géométriques de la nécessité, ou par des raisons comme morales de la plus grande perfection. Vos beaux écrits, mon révérend père, ont rendu les hommes beaucoup plus capables qu'ils n'étaient auparavant d'entrer dans les vérités profondes ; si je prétends d'en profiter, je ne manquerai pas aussi de le reconnaître. M. Bayle a fait des objections contre mon système dans son beau dictionnaire à l'article de *Rorarius*. M. de Beauval publiera mes solutions dans l'Histoire des ouvrages des savants, après les avoir communiquées à M. Bayle, qui m'a écrit là-dessus une lettre très-obligeante, où il reconnait la force de ma réponse. Je ne laisserai pas de le prier de me marquer s'il y a encore quelque chose qui l'arrête. Et rien ne m'est plus agréable que de pouvoir être instruit par des personnes aussi profondes et aussi éclairées que vous et lui. Je suis avez zèle, etc. »

« A Paris, le 13 décembre 1698.

« J'ai reçu avec bien de la joie la lettre que M. l'abbé Torelli m'a rendue de votre part, et je vous suis extrêmement obligé de l'honneur de votre souvenir. Je suis bien persuadé, Monsieur, que l'amitié dont vous m'honorez n'est pas inconstante comme celles qui ne sont fondées que sur des passions volages. Il n'y a que l'amour de la vérité qui lie étroitement les cœurs. Et comme vous me rendez cette justice de croire que j'ai quelque amour pour elle, je suis persuadé que celui que vous lui portez se répandra toujours jusques à votre très-humble serviteur. Les obligations particulières que vous ont tous les disciples (*sic*), à cause des nouvelles vues que vous leur avez données pour avancer dans les sciences, ne leur permettent pas d'être indifférents à votre mérite ; et, s'il y en a qui le soient ou qui le paraissent,

losophes de ce temps, où il me donne avis, avec cette louable sincérité qu'il a toujours fait paraître, d'avoir quitté enfin l'opinion reçue chez les Cartésiens, et employée souvent par lui-même, qu'il se conserve toujours la même quantité de mouvement absolu... Je lui répondrai, etc.[1]. » Leibnitz répondit en effet à Malebranche au mois de mars 1699. Il avait à le féliciter de sa nomination récente à l'Académie des sciences. Mais il relève particulièrement la preuve nouvelle que Malebranche vient de donner au public de sa sincérité et de sa pénétration, et il rend un juste hommage à la beauté et à l'élévation de son caractère, dans la lettre que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

ils ne font tort qu'à eux-mêmes, du moins dans l'esprit des habiles gens. La seule méthode des infiniment petits, dont vous êtes l'inventeur, est une si belle et si féconde découverte, qu'elle vous rendra immortel dans l'esprit des savants. Mais que ne ferait le calcul intégral, si vous vouliez bien communiquer aux géomètres une partie de ce que vous savez sur cela ! Souvenez-vous, Monsieur, que vous êtes comme engagé, et que l'on attend avec impatience l'ouvrage *De scientia infiniti*, que vous nous avez promis. L'ingratitude des ignorants ou des esprits jaloux ne doit pas frustrer vos admirateurs du bien que vous pouvez leur faire, sans en devenir moins riche ; et la vérité, que vous aimez, ne souffre pas qu'on la traite comme les avares leurs richesses. Vous savez, Monsieur, mieux que moi ce que j'ai l'honneur de vous dire, et je suis persuadé que vous aimerez en moi cette ardeur qui me fait vous presser et vous importuner de me délivrer de mon ignorance.

« En relisant à la campagne, où j'avais quelque loisir, le méchant petit Traité de la communication des mouvements, et voulant me satisfaire sur les troisièmes lois, j'ai reconnu qu'il n'était pas possible d'accorder l'expérience avec ce principe de Descartes, que le mouvement absolu demeure toujours le même. J'ai donc tout changé ce traité ; car je suis maintenant convaincu que le mouvement absolu se perd et s'augmente sans cesse, et qu'il n'y a que le mouvement de même part qui se conserve toujours le même dans le choc. J'ai donc tout corrigé ce traité, mais je ne sais pas encore quand on le réimprimera *. Je vous dis ceci, Monsieur, afin que vous continuiez d'être persuadé que je cherche sincèrement la vérité, et que je mérite en partie, par cette disposition de mon esprit, que vous continuiez de m'aimer autant que je vous honore. Il n'y a rien, ce me semble, sur les mathématiques et la physique, à l'exception de l'Histoire de l'Académie des sciences, que M. du Hamel nous a donnée en latin. Les esprits sont occupés à réfuter le quiétisme et le prétendu pur amour ; j'ai été même engagé malgré moi à écrire sur cette matière. Je fis, il y a un an, un petit Traité de l'amour de Dieu, auquel j'ai ajouté trois lettres au P. Lami, bénédictin, qu'on m'a dit être imprimé sans privilége ; je ne sais s'il en viendra librement à Paris. Je ne vous dis rien du marquis de l'Hôpital, parce qu'il m'a dit qu'il vous écrirait, et peut-être que je mettrai cette lettre dans la sienne. Je suis, Monsieur, avec bien du respect et tous les sentiments que je dois à votre mérite, etc. »

[1] Feder, *Commercii epistolici Leibnitiani, etc.* p. 133.

* Ce traité a été réimprimé depuis, avec un avertissement où Malebranche rend compte de ses divers changements.

« Hanovre, 13/23 mars 1699.

« Mon révérend père,

« J'ai un double sujet de vous écrire : c'est pour vous remercier de l'honneur de votre souvenir, et pour vous féliciter, ou nous plutôt, de ce que l'Académie royale des sciences profitera désormais de vos lumières, et que vous aurez ainsi plus d'occasion de contribuer au bien public. Les mathématiciens ont autant besoin d'être philosophes que les philosophes d'être mathématiciens; et vous, mon révérend père, qui êtes l'un et l'autre, et qui passez avec raison pour un des premiers philosophes du temps, êtes le plus propre du monde à faire cette alliance.

« Je voudrais avoir porté la science de l'infini où je la souhaite, et où je crois qu'elle peut aller, pour satisfaire à ce que vous demandez. Mais il y a des choses qui ont besoin de calcul, et il n'y a personne dans ce pays-ci qui s'en mêle, cela me rebute. Ces sortes d'études, sèches d'elles-mêmes, deviennent plus agréables quand on les peut partager avec quelqu'un, et je ne suis pas en état de travailler longtemps aux calculs sans être aidé.

« Pour ce qui est de votre Traité de la communication des mouvements, que vous me mandez, mon révérend père, de vouloir réformer, je reconnais en même temps en cela votre pénétration et votre sincérité. Il faut être bien plus pénétrant pour voir ce qu'il y a à changer dans le sien, que pour le découvrir chez les autres : mais il faut être fort sincère pour l'avouer, comme vous fîtes déjà à l'égard des lois du mouvement, mises dans la Recherche de la vérité, lorsque vous me fîtes l'honneur de dire dans votre petit traité, en 1692, que mes réflexions avaient donné occasion à vos nouvelles considérations. Je trouvai pourtant encore quelque chose dans ce dernier traité qui me parut sujet à des difficultés insurmontables, ce qui me fit faire des remarques là-dessus; mais je n'en voulus rien dire, de peur de passer pour un homme qui affectait de vous contredire. Maintenant que vous y voulez repasser, je vous envoie ces remarques, pour y faire la réflexion que vous jugerez à propos. Vous convenez maintenant avec moi qu'il ne se conserve pas la même quantité de mouvement absolu, mais du même côté, ou, comme je l'appelle, la même quantité de direction. Mais il faut pourtant que je vous dise que je crois qu'il se conserve encore la même quantité, non-seulement de la force absolue, mais encore de l'action motrice absolue, que j'ai trouvée entièrement différente de ce qu'on appelle la quantité de mouvement, en me servant

d'un raisonnement qui m'a d'autant plus surpris qu'il est aisé et clair, et tiré des plus simples notions, sans supposer ni poids ni ressort. Et j'ai tant de voies qui mènent toutes à un même but, que M. Bernoulli de Groningue, après y être entré, n'a pu résister à la force de la vérité.

« Je serai encore ravi de voir un jour votre Traité sur le pur amour. Vous dites toujours quelque chose de profond, et j'ai examiné autrefois cette matière, en considérant les principes du droit. Ayant même les définitions que voici dans ma préface du Code diplomatique du droit des gens[1], j'y dis qu'*être juste* est être charitable d'une manière conforme à la sagesse ; que la *sagesse* est la science de la félicité ; que la *charité* est une bienveillance universelle, et la *bienveillance* une habitude d'aimer ; qu'*aimer* est l'inclination qui fait trouver du plaisir dans le bien, perfection, bonheur d'autrui, ou (ce qui est la même chose) qui fait que la félicité d'autrui entre dans la nôtre. Et j'ajoute au même lieu (avant qu'on ait parlé de ces disputes) que cette définition sert à résoudre un problème difficile, savoir : comment l'amour peut être désintéressé, quoiqu'on ne fasse jamais rien que porté par son propre bien : c'est que notre bien est de l'essence de l'amour, mais non pas notre intérêt. Ce qui plaît est un bien en soi, et non pas un bien d'intérêt ; il appartient à la fin et non pas aux moyens. J'y dis même que l'*amour divin*, ou le plaisir qu'on prend à ce qui fait sentir le bonheur et la suprême perfection de Dieu, entre tellement dans notre véritable félicité, qu'il la fait tout entière. Ce qui fait aussi que tous les autres amours et tous les autres plaisirs sont soumis à l'amour de Dieu, ne pouvant donner autrement un *solide plaisir*, c'est-à-dire tel qu'il faut pour concourir à la *félicité*, qui n'est autre chose que l'état d'une joie durable. Il me semblait alors que cela suffisait à peu près pour résoudre la difficulté. Mais, quand des habiles gens, comme vous, envisagent les choses, ils trouvent matière à mille belles réflexions. Je souhaite que vous continuiez longtemps de faire part au public des vôtres. Et je suis véritablement, etc. »

Ainsi, grâce à notre correspondance, nous connaissons aujourd'hui tous les degrés et en quelque sorte toutes les vicissitudes, les commencements, les progrès et la fin, d'une importante discussion scientifique, où, en vérité, on ne sait lequel admirer le plus des deux adversaires, ou

[1] *Codex juris gentium diplomaticus*, in-fol. Hannoveræ, 1693 ; réimprimé Guelferbyti, 1747. Voyez, sur ce point, les fragments de Leibnitz, jusqu'alors inédits, que nous avons publiés, *Fragments philosophiques*, 3ᵉ édition, t. II, *passim*, notamment p. 304-309 et p. 315-317.

Leibnitz qui découvre d'abord et poursuit jusqu'au bout le vice de l'un des principes de la mécanique cartésienne, ou Malebranche qui, après avoir longtemps professé ce principe, l'abandonne peu à peu et finit par y renoncer entièrement, sacrifiant toute considération d'amour-propre à l'intérêt de la vérité. Les deux lettres qu'il nous reste à faire connaître nous ramènent à d'autres matières, et nous conduisent à la dernière époque de la vie des deux illustres correspondants.

Depuis 1699, leur commerce est de nouveau interrompu. Leibnitz le reprend en 1710, en envoyant à Malebranche les Essais de théodicée, qui venaient de paraître. Les controverses du jansénisme avaient mis en quelque sorte à l'ordre du jour les plus hautes questions de la philosophie, la liberté de l'homme, la raison du bien et du mal, la nature de Dieu, le mode et la fin de la création. Voilà les querelles qui agitaient ce grand siècle et occupaient tous les esprits, les théologiens et les philosophes, les solitaires et les gens du monde, l'humble religieuse et la grande dame, depuis madame de Sévigné jusqu'à la princesse Élisabeth, l'électrice de Hanovre, la princesse de Galles et la reine de Prusse. C'est en grande partie pour cette dernière, pour assurer sa foi contre les séductions du scepticisme de Bayle [1], que la Théodicée avait été composée. Comme elle était destinée à répondre aux attaques du sceptique et du dialecticien le plus habile du XVII[e] siècle, Leibnitz, quoi qu'on en ait dit [2], y avait mis tout le sérieux et le profond de son esprit; et, comme aussi elle était adressée à une femme, il avait été obligé de donner à sa pensée la forme la plus claire et la plus dégagée; il avait écarté les questions subtiles ou oiseuses et tout appareil d'érudition théologique et philosophique; de sorte qu'il en est résulté un ouvrage fort solide sans être trop scolastique, où l'esprit de système se mêle le moins possible à une science immense, où une philosophie sublime donne la main au sens commun, comme la raison à la religion, ouvrage admirable, aussi accessible que peut l'être un livre de haute métaphysique, et qu'on pourrait appeler, sur ces matières épineuses, le bréviaire des penseurs. La Théodicée devait plaire et plut singulièrement à Malebranche. Il y trouvait plusieurs idées semblables aux siennes. Aussi le voyons-nous ici, négligeant les différences, s'attachant aux ressemblances, louer sans réserve le livre qui lui est adressé; il n'hésite pas à en admettre le principe le plus considérable, celui du meilleur des mondes possibles. Malebranche, en effet,

[1] Voyez la lettre de Leibnitz à l'abbé Bignon du 1[er] mars 1708, celle à Burnet de 1710, et la préface de la Théodicée. — [2] La prétention de Pfaff et de Le Clerc, que la Théodicée n'est qu'un jeu d'esprit, est aujourd'hui au-dessous de l'examen.

a dit plusieurs fois, dans les Entretiens et dans les Méditations, que Dieu, ne pouvant agir que conformément à sa nature, c'est-à-dire à ses perfections, les a dû transporter dans la création et produire l'ouvrage le plus parfait qui pût être, non pas en lui-même, car tout ce qui est créé est nécessairement imparfait, mais par la perfection de la fin que Dieu s'est proposée et des moyens qu'il a employés. Or la perfection de ces moyens est pour Malebranche dans leur plus grande simplicité. Jusque-là les deux philosophes sont d'accord. Mais Malebranche introduit bientôt une idée qui lui est propre, et qui n'a qu'un faux air de ressemblance avec les principes de la Théodicée. Dieu, selon Malebranche, étant sa propre fin à lui-même, ne peut se complaire qu'en soi et demeure immobile (c'est le mot de notre lettre) à la chute de l'homme, c'est-à-dire à la naissance du mal, comme pour témoigner que le bien lui-même, venant de l'homme et d'un être créé, n'est rien par rapport à lui. « Son immobilité porte le caractère de sa divinité et de son infinité, qu'il démentirait, s'il mettait sa complaisance dans quelque créature, quelque excellente qu'elle soit. » Leibnitz répond à Malebranche que l'immobilité de Dieu ressemble beaucoup ici à l'indifférence, et qu'un Dieu indifférent n'est qu'un despote qui, n'aimant pas, ne peut être aimé. « Dans le fond, rien n'est indifférent à Dieu, et aucune créature ni action de la créature n'est comptée pour rien chez lui, quoiqu'elle soit comme rien en comparaison de lui. » Subjugué par l'idée de la perfection et de l'infinitude divine, Malebranche, comme tout son siècle, dont le jansénisme est la représentation outrée[1], aperçoit à peine l'homme dans la création. Il n'a jamais bien vu en quoi consiste la liberté humaine. Aussi, par une conséquence nécessaire, il n'accorde absolument aucun mérite aux œuvres, et rapporte à Dieu, c'est-à-dire à la grâce, tout ce que l'homme fait de bon. Leibnitz, plus raisonnable à la fois et plus orthodoxe, fuit, ici comme ailleurs, toute extrémité systématique, et relève le mérite de la vertu comme il en reconnaît l'insuffisance. « Prières, bonnes intentions, bonnes actions, tout est utile et même quelquefois nécessaire, mais rien de tout cela n'est suffisant. » Malebranche, en haine de l'orgueil et de l'amour-propre humain, et pour accabler l'homme du néant de son être et de ses actes, va jusqu'à mettre en Dieu une sorte d'impassibilité, plus païenne que chrétienne, à la vue du mal. Leibnitz rejette cette impassibilité et y substitue le consentement à un mal partiel, dans l'intérêt de la perfection de l'en-

[1] Voyez, sur ce point, la conclusion de l'écrit qui paraît en ce moment, intitulé *Jacqueline Pascal*, in-12, chez le libraire Didier.

semble. Quand il passe de la philosophie à la théologie, qu'en général il confond trop, le disciple de Port-Royal prétend que Dieu a en vue Jésus-Christ seul et nullement l'homme, qu'ainsi la chute de celui-ci a été faite pour la gloire seule de son rédempteur, tandis que le philosophe protestant, plus catholique en cela que le prêtre de l'Oratoire, lui rappelle que le salut de l'homme est déjà compris dans le plan total. Et, pour que rien ne manque à ces contradictions, Malebranche, qui fut prêtre avant d'être philosophe, et qui demeure toujours profondément catholique en dépit de ses systèmes, ne croit pas pouvoir donner à Leibnitz une plus grande preuve de sa sincère affection, qu'en priant Dieu de le rendre catholique. Leibnitz lui répond sur ce point avec une franchise portée jusqu'à la rudesse, et que lui-même aura condamnée : car, dans la minute autographe, on rencontre à ce passage le signe d'une suppression, sans qu'on sache si elle a été réellement pratiquée dans la lettre envoyée, que nous n'avons pas.

Leibnitz termine cette lettre, où il s'applique à tempérer les exagérations mystiques de Malebranche, en lui faisant remarquer que, dans la Théodicée, il a combattu aussi « certains philosophes relâchés, comme M. Locke, etc., qui ont des idées fausses et basses de l'homme, de l'âme, de l'entendement et même de la Divinité, et qui traitent de chimérique tout ce qui passe leurs notions populaires et superficielles. » Il attribue ce défaut de profondeur à l'absence de connaissances mathématiques, qui, dit-il, les a empêchés « de connaître la nature des vérités éternelles. »

« Paris, 14 décembre 1711.

« Monsieur,

« Je vous suis fort obligé de l'honneur de votre souvenir, et du présent précieux que le père Lelong[1] m'a fait de votre part. J'ai parcouru d'abord votre ouvrage[2] selon la coutume que j'ai à l'égard de ceux des auteurs que j'estime le plus, et j'en ai déjà relu une bonne partie. Vous prouvez fort bien, Monsieur, *à priori*, que de tous les plans possibles d'ouvrages que Dieu découvre dans sa sagesse, il doit choisir le meilleur, et qu'ainsi toutes les raisons apparentes de M. B....[3], tirées des devoirs

[1] Le P. Lelong, de l'Oratoire, un des amis les plus intimes de Malebranche, et qui fournit plusieurs mémoires sur sa vie et ses écrits au P. André. (*Œuvres philosophiques d'André*, introd. p. XIII et suiv.) Il est auteur de plusieurs collections historiques très-estimées. — [2] Évidemment il s'agit ici des Essais de théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal. Amsterdam, 1710, 2 vol. in-12. — [3] Bayle.

des hommes entre eux, ne sont que des comparaisons séduisantes, et qu'il est dangereux de faire, à cause que nous ne sommes que trop portés à juger de Dieu par nous-mêmes et à juger du plan de son ouvrage, quoique nous n'en connaissions presque rien. Je suis persuadé comme vous, Monsieur, que Dieu fait à ses créatures tout le bien qu'il peut leur faire, agissant néanmoins comme il doit agir, c'est-à-dire agissant selon sa loi, qui ne peut être que l'ordre immuable de ses divines perfections, qu'il aime invinciblement et qu'il ne peut démentir ni négliger; et qu'ainsi son ouvrage est le plus parfait qu'il puisse être, non absolument néanmoins, mais comparé aux voies qui en sont exécutrices; car Dieu ne s'honore pas seulement par l'excellence de son ouvrage, mais encore par la simplicité et la fécondité, par la sagesse des voies. De tous les composés possibles de l'excellence des ouvrages et de la sagesse des voies, celui qui porte le plus le caractère des attributs divins, c'est celui-là qu'il a choisi. Car la volonté de Dieu n'étant que l'amour invincible qu'il se porte à lui-même et à ses divines perfections, il est clair que l'ordre immuable qui est entre elles est sa loi, et qu'il y trouve tous ces motifs[1]. Ainsi il ne peut les négliger ni les démentir. Mais quoi! dit M. B...., Dieu a prévu le péché du premier homme et toutes ses suites, il pouvait l'empêcher, etc. Oui, mais il ne le devait pas. Car, en demeurant immobile à la chute de l'homme, il exprime par là que le culte de la plus excellente de ses créatures n'est rien par rapport à lui; son immobilité porte le caractère de sa divinité et de son infinité, qu'il démentirait s'il mettait sa complaisance

[1] Cf. *Entretiens sur la métaphysique, sixième entretien,* § v : « La notion de l'Être nécessaire ne renferme point de rapport nécessaire à aucune créature. Dieu se suffit pleinement à lui-même. » *Ibid., neuvième entretien,* § III : « Dieu a ses raisons, sa fin, son motif, tout cela en lui-même; car, avant ses décrets, que pouvait-il y avoir qui le déterminât à les former? Comme Dieu se suffit à lui-même, c'est avec une liberté entière qu'il s'est déterminé à créer le monde; car, si Dieu avait besoin de ses créatures, comme il s'aime invinciblement, il les produirait nécessairement. » *Ibid., dixième entretien,* § I : « Dieu n'a pas dû entreprendre l'ouvrage le plus parfait qui fût possible, mais seulement le plus parfait qui pût être produit par les voies les plus sages ou les plus divines... » *Ibid., quatorzième entretien,* § XII : « Il peut se faire qu'un homme ne sache point que Dieu renferme en lui-même cet ordre immuable, dont la beauté le frappe actuellement, ni que c'est la conformité qu'a son action avec cet ordre qui la rend essentiellement bonne et agréable à celui dont la loi inviolable n'est que ce même ordre. » *Méditations chrétiennes, septième méditation,* § v : « Pour juger de la beauté d'un ouvrage et par là de la sagesse de l'ouvrier, il ne faut pas seulement considérer l'ouvrage en lui-même, mais le comparer avec les voies par lesquelles on l'a formé..... Pour juger de l'ouvrier par l'ouvrage, il ne faut pas tant considérer l'ouvrage que la manière d'agir de l'ouvrier. »

dans quelque créature, quelque excellente qu'elle soit. Il a en vue Jésus-Christ qui divinise le culte de ses créatures, ce culte dans lequel il pourra mettre sa complaisance sans démentir son attribut essentiel, son infinité. C'est là son vrai et premier dessein. La chute du premier homme le favorise. Il veut que Jésus-Christ ait la gloire de bâtir l'Église future, non du néant de l'être, mais du néant de la sainteté et de la justice, car la grâce n'est point donnée aux mérites, afin que les hommes, qui sont par le péché dans un état pire que le néant même, n'aient aucun sujet de se glorifier en eux-mêmes, et qu'ils doivent à Jésus-Christ, leur chef, par qui ils peuvent rendre à Dieu des honneurs divins, leur bonheur éternel, et qu'ils soient liés avec lui par une étroite reconnaissance. Je vous avoue, Monsieur, que les derniers ouvrages de M. B.... m'ont souvent irrité, et je loue votre zèle et en même temps votre modération dans la manière dont vous réfutez ses pensées dangereuses et séduisantes. Je prie Dieu qu'il vous en récompense et qu'il vous fasse la grâce d'imiter votre très-illustre prince [1]. C'est l'amitié dont vous m'honorez depuis longtemps, et que je crains de perdre, qui me presse de vous prier et de prier Dieu qu'elle dure éternellement en Jésus-Christ, en qui je suis, Monsieur, avec bien du respect,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Malebranche, P. de l'O. »

« Mon très-révérend père,

« Il paraît par la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre part que le principal de mon ouvrage ne vous a point déplu. C'est de quoi je suis ravi, n'en connaissant guère de meilleur juge que vous.

« En effet, quand je considère l'ouvrage de Dieu, je considère ses voies comme une partie de l'ouvrage, et la simplicité jointe à la fécondité des voies fait une partie de l'excellence de l'ouvrage: car dans le total les moyens sont une partie de la fin. Je ne sais pas pourtant s'il faudra recourir à cet expédient, que Dieu, demeurant immobile à la chute de l'homme, et la permettant, marque que les plus excellentes créatures ne sont rien par rapport à lui; car on en pourrait abuser, et inférer que le bien et le salut des créatures lui est indifférent, ce qui

[1] Le prince Ernest, landgrave de Hesse-Rhinfels, par qui Leibnitz correspondait avec plusieurs savants français, et qui avait abjuré le protestantisme.

pourrait revenir au despotisme des supralapsaires et diminuer l'amour qu'on doit à Dieu. Dans le fond rien ne lui est indifférent, et aucune créature ni action de la créature n'est comptée pour rien chez lui, quoiqu'elles soient comme rien en comparaison de lui. Elles gardent leurs proportions entre elles encore devant lui, comme les lignes que nous concevons comme infiniment petites ont leurs rapports utiles entre elles, quoiqu'on les compte pour rien quand il s'agit de les comparer aux lignes ordinaires; et je crois d'avoir déjà employé cette similitude. Mais il est vrai que Dieu ne devait point déranger son ouvrage pour empêcher la chute de l'homme; cette complaisance pour une seule espèce de créatures, quelque excellente qu'elle soit, aurait été trop grande. Je demeure aussi d'accord que la grâce n'est point donnée aux mérites, quoique tant les bonnes que les mauvaises actions entrent dans le compte, comme tout le reste, pour la formation du plan total, où le salut est compris. Prières, bonnes intentions, bonnes actions, tout est utile, et même quelquefois nécessaire, mais rien de tout cela n'est suffisant. [Au reste l'exemple de l'illustre prince, dont vous parlez à la fin de votre lettre, n'est point imitable à ceux qui considèrent qu'il faudrait déclarer par serment qu'on croit que ce qu'on sait être des nouveautés mal fondées sont des vérités indispensables. Le reste des nations ne doit pas avoir assez de complaisance pour se laisser mener par les Italiens qui s'en moquent; et il y a de l'apparence qu'ils se repentiront un jour d'avoir forgé leur dernier prétendu concile œcuménique, qui les rend irréconciliables.]

« J'ai tâché aussi de combattre en passant certains philosophes relâchés, comme M. Locke, M. Le Clerc et leurs semblables, qui ont des idées fausses et basses de l'homme, de l'âme, de l'entendement et même de la Divinité, et qui traitent de chimérique tout ce qui passe leurs notions populaires et superficielles. Ce qui leur a fait du tort, c'est que, étant peu informés des connaissances mathématiques, ils n'ont pas assez connu la nature des vérités éternelles.

« Les mathématiques vous sont obligées d'avoir dressé autrefois le père Prestet, dont je crois que le révérend père Reineau[1] est un disciple; mais il est allé bien plus avant que lui, et j'attends encore beaucoup de son génie et de son application. Car, bien loin que la matière soit épuisée, je trouve qu'il y a encore une infinité de choses à faire, etc. »

[1] Le P. Reyneau, de l'Oratoire, disciple et ami de Malebranche, associé libre de l'Académie des sciences, auteur d'ouvrages de mathématiques estimés de son temps. Voyez son Éloge par Fontenelle.

Telle est cette correspondance que nous avons tirée de la bibliothèque de Hanovre, où elle était ensevelie depuis un siècle. Elle est riche en documents de toute espèce; elle parcourt toute la dernière moitié de la carrière de Malebranche et de Leibnitz, de 1675 jusqu'en 1712. Les amis de la grande littérature du XVIIe siècle nous sauront gré de l'avoir mise au jour. Mais combien de correspondances d'un égal intérêt ne dorment-elles pas encore dans le secret des bibliothèques publiques ou privées! Qu'est devenue, par exemple, cette correspondance que Leibnitz et Arnauld entretinrent pendant huit ou neuf ans, de 1683 jusqu'en 1691, par l'entremise du prince Ernest de Hesse-Rhinfels, et qui roulait sur les plus importantes questions de science et de philosophie? L'éditeur des œuvres d'Arnauld, qui nous révèle l'existence de cette correspondance, n'avait pu retrouver les lettres d'Arnauld, mais il déclare avoir tenu entre les mains les lettres originales de Leibnitz; et il s'est borné à en extraire quelques passages relatifs à son auteur: « Nous avons retranché; dit-il[1], les discussions métaphysiques qui nous ont paru trop subtiles et trop alambiquées pour être agréables à nos lecteurs, et peut-être un peu trop dangereuses dès là que nous ne pourrions pas y joindre les répliques de M. Arnauld. Nous n'y avons laissé que ce qui nous a paru nécessaire pour en indiquer l'objet et pour faciliter la découverte des réponses de M. Arnauld. » On voit que l'éditeur a précisément retranché ce qu'il y avait de plus important dans cette correspondance. Où sont allées les lettres originales de Leibnitz, que l'écrivain janséniste avait sous les yeux en 1776? Où les avait-il trouvées? Dans un dépôt public ou dans une bibliothèque particulière? Pas un mot sur tout cela. Voilà comme on faisait alors et comme souvent encore on fait aujourd'hui des éditions. Du moins il semble impossible que les lettres originales de Leibnitz aient été détruites. Elles sont encore quelque part aujourd'hui. Comment leur possesseur ne se fait-il pas un devoir de les communiquer à ceux qui s'intéressent et se connaissent à ces sortes de matières? Il paraîtrait qu'au moins les minutes de ces lettres sont à la bibliothèque de Hanovre, car M. l'abbé Eymery en fit tirer des copies en 1809[2], et il a publié cinq lettres, ou, du moins, cinq fragments de lettres inédites de Leibnitz à Arnauld. On devrait donc retrouver ces minutes et ces copies dans la bibliothèque de Hanovre[3], et parmi les pa-

[1] T. IV, p. 185. — [2] Voyez la préface de l'Exposition de la doctrine de Leibnitz sur la religion, suivie de Pensées extraites des ouvrages du même auteur, Paris, 1819. Les lettres données par l'abbé Eymery sont écrites en latin, tandis que les lettres publiées par l'éditeur d'Arnauld sont en français. — [3] Voy. *ibid.* p. 415, la note.

piers laissés par l'abbé Eymery à la bibliothèque de Saint-Sulpice. Et pourtant M. Erdmann n'a rien retrouvé à la bibliothèque de Hanovre[1], et, quant à celle du séminaire de Saint-Sulpice, où sont déposés les papiers de l'abbé Eymery, tous nos efforts pour y avoir quelque accès sont restés inutiles. Il est une autre correspondance, moins philosophique, mais d'un grand intérêt encore, qui se trouve certainement tout entière à la bibliothèque de Hanovre, au témoignage de M. Pertz[2], celle de Leibnitz avec le P. Lelong, de l'Oratoire, de 1704 à 1716. Nous nous occupons en ce moment de la recueillir, et peut-être un jour en entretiendrons-nous les lecteurs de ce journal.

V. COUSIN.

Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum, in quo omnia librorum Veteris Testamenti vocabula ad ordinem alphabeticum digesta, necnon linguæ sanctæ idiomata explanantur, tandem loca sacri textus difficiliora scholiis seu brevibus commentariis illustrantur; cum indice latino vocabulorum. Auctore J. B. Glaire, *decano et Scripturæ sacræ professore in sacra facultate theologiæ Parisiensi.* Editio altera multisque modis emendata, aucta atque locupletissima. Parisiis, 1843, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Au moment de la renaissance des lettres, tandis que les savants de l'Europe s'occupaient avec tant d'ardeur à étudier profondément les langues grecque et latine; qu'ils consacraient leurs veilles à traduire, à commenter les auteurs qui avaient écrit dans ces deux idiomes, ils ne tardèrent pas à sentir qu'il existait une langue d'une importance encore bien plus grande, puisqu'elle présentait des monuments dont la haute antiquité était tout à fait incontestable; qui, sous le rapport littéraire, l'emportaient sur tous les ouvrages connus, et qui, de plus, avaient l'avantage inappréciable d'offrir, aux chrétiens comme aux juifs, les fondements sur lesquels reposaient leurs croyances religieuses. Les chrétiens reconnurent qu'ils avaient eu tort de négliger, durant tant de siècles, l'étude de l'hébreu, et d'en abandonner presque exclusivement

[1] *Leibnitii opera philosophica, etc.* Berolini, 1840, *Præfatio*, p. XVII. — [2] Lettre à nous adressée le 18 mai 1841.

la connaissance aux israélites; que la version grecque des Septante et la traduction latine rédigée par saint Jérôme, et désignée sous le nom de *Vulgate*, malgré leur mérite incontestable, ne pouvaient pas dispenser de recourir aux originaux; que, d'ailleurs, dans les controverses religieuses qui s'élevaient entre les juifs et les chrétiens, ces derniers se mettaient hors d'état de combattre leurs adversaires avec un avantage réel, puisque les juifs, à cette époque, n'étudiant ni le latin ni le grec, ne connaissant, ne vénérant que les monuments écrits dans la langue hébraïque, les arguments qu'on pouvait leur opposer, et qui étaient empruntés à des versions, n'étaient pas reçus par eux comme de bon aloi, et ne produisaient sur leur esprit aucune conviction. On sentit donc qu'il était nécessaire et urgent de réparer une telle négligence, et de puiser dans les sources mêmes de l'érudition sacrée. Mais, pour se livrer avec fruit à ce travail, on avait besoin de livres élémentaires, de grammaires, de dictionnaires. Or ce genre de livres n'existait pas. Les juifs possédaient, il est vrai, sur cette matière, des ouvrages estimables, mais rédigés en hébreu rabbinique, et qui, par conséquent, ne pouvaient être entendus des chrétiens. Cet inconvénient grave devait nécessairement empêcher d'approfondir l'étude des monuments de la littérature hébraïque. On comprit qu'il fallait, avant tout, combler cette lacune, et ouvrir la route aux travaux des savants et des théologiens.

Reuchlin fut le premier qui entreprit cette tâche difficile, et la poursuivit avec persévérance et avec succès. Après avoir reçu de deux juifs, successivement, la connaissance de la langue hébraïque, il publia, en 1506, sous le titre de *Rudimenta hebraica*, une grammaire et un dictionnaire de la langue sainte. Ce livre, qui, vu l'époque où il fut composé, présentait un mérite bien réel, était, comme on peut le croire, bien éloigné de la perfection; mais il offrit l'avantage immense de stimuler le zèle des savants, de les engager à suivre la même carrière; et, en leur aplanissant les premières difficultés, il les mit à même de continuer, sous de plus favorables auspices, les travaux tentés par leur maître. Sébastien Munster, aidé des conseils d'un juif, aussi savant que judicieux critique, le fameux Élie Hallevi (en latin *Elias Levita*), publia, sur les différentes branches de la littérature hébraïque, des travaux réellement estimables. Mais un livre qui parut vers cette époque, je veux dire l'an 1529, et qui laissa bien loin derrière lui tout ce qui avait été écrit jusqu'alors sur la langue des Hébreux, fut le *Thesaurus linguæ sanctæ*, rédigé par le dominicain Sante Pagnino, qui avait déjà préludé à ce grand travail par une grammaire

hébraïque et une traduction, peut-être trop littérale, de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce lexique, pour la composition duquel l'auteur avait mis à contribution, outre le texte de la Bible, les grammairiens et les commentateurs juifs les plus estimés, les Paraphrases chaldaïques, les ouvrages de saint Jérôme, etc., est véritablement un prodige d'érudition hébraïque. On a peine à concevoir comment ce pieux écrivain, avec aussi peu de secours, osa entreprendre et sut conduire à sa fin une tâche aussi longue et aussi pénible. Je puis, à la louange de ce livre, citer un témoignage dont personne ne suspectera la vérité. Feu M. Gesenius, à l'époque du voyage qu'il fit à Paris, se trouvait un jour chez moi. Comme nous passions en revue quelques-uns des ouvrages composés sur la littérature biblique, je citai celui de Pagnino. M. Gesenius convint qu'il avait pu tout récemment examiner et étudier à fond ce vaste recueil. Il m'en parla avec admiration, avec une sorte d'enthousiasme. Et il ajouta : « Je ne crois pas qu'il existe aujourd'hui, en Europe, un seul homme qui fût en état de refaire un pareil livre. »

N'ayant pas la prétention de donner une histoire de la langue hébraïque, je ne pousserai pas plus loin l'énumération des nombreux lexiques dont elle a été l'objet. On peut voir, sur cette matière, les détails consignés dans les deux ouvrages de Wolf : l'*Historia lexicorum hebraicorum* et la *Bibliotheca hebræa;* mais surtout dans l'excellente Histoire de la langue hébraïque (*Geschichte der hebraischen sprache und schrift*) publiée en 1816, par feu Gesenius, et dont, ainsi qu'il me l'a assuré plus d'une fois, il se proposait de donner une nouvelle édition, augmentée de moitié.

Buxtorf et les grammairiens de son école s'étaient attachés, un peu trop servilement peut-être, à suivre les explications adoptées par les commentateurs juifs. Un savant, auquel la littérature orientale a eu les plus importantes obligations, Edm. Castell, dans le *Lexicon hebraicum*, qui fait partie de son admirable *Lexicon heptaglottum*, sentit qu'il fallait marcher dans une voie plus large et faire usage de tous les secours que peut offrir la philologie orientale; aussi son ouvrage, rédigé d'après ces principes, qu'une sage critique doit nécessairement avouer, est demeuré un des meilleurs lexiques, des plus complets, des plus méthodiques, et un de ceux dont on peut faire usage avec une véritable confiance.

Vers la même époque, un protestant français, retiré en Hollande, Gousset, adopta pour système que la langue hébraïque devait s'expliquer uniquement par elle-même, et qu'il fallait chercher dans la Bible, et dans la Bible seule, les moyens de l'entendre et d'en percer les obscurités. Cette opinion a certainement pour elle un grand fond de vérité.

A coup sûr, lorsqu'on veut bien comprendre un auteur, il faut s'attacher surtout à lire ses ouvrages, à suivre le fil de ses raisonnements, à saisir le sens qu'il attache aux expressions, la manière dont il les enchâsse dans son récit. Mais cette méthode ne doit pas être poussée trop loin. Et il ne faut pas, en suivant une route à coup sûr bonne et estimable, mais qui ne suffit pas pour conduire au but, répudier les secours nombreux que peuvent offrir les anciennes versions, les langues qui ont avec la langue hébraïque des rapports intimes, les travaux des commentateurs, les observations extraites des voyageurs modernes.

Cependant une nouvelle école s'élevait en Hollande; c'était celle d'A. Schultens. Ce savant, doué d'une vaste érudition et d'une rare sagacité, qui connaissait parfaitement la langue arabe, et en avait commenté les meilleurs écrivains, prétendit que les idiotismes de la langue hébraïque devaient être expliqués presque exclusivement à l'aide de l'arabe. Schultens développa ses idées dans une foule d'ouvrages, tous pleins de savoir et d'érudition. Il avait, en outre, rédigé sur le même plan, d'après les mêmes idées, un Lexique hébraïque, dont quelques feuilles furent livrées par lui à l'impression [1], et que la mort l'empêcha de finir. Vriemoet [2] parle de cet ouvrage en ces termes : « Lexici hebraici jam multis abhinc « annis aliquod nobis visum specimen : cujus operis magnam jam partem « scholis academicis auditoribus suis traditam absolverat. » Je n'ai point eu occasion de voir les feuilles imprimées; mais je possède un exemplaire manuscrit que j'ai acquis tout récemment à la vente des livres de S. A. R. le duc de Sussex, et qui, sous le titre de *Stricturæ ad origines hebræas*, présente en effet le lexique de Schultens. Ce manuscrit, qui se compose de cinq volumes in-4° et renferme 1923 pages, se termine avec la lettre *noun*. Mais une autre copie, qui appartenait à Woide, allait plus loin, jusqu'au mot סכס.

Les hypothèses d'A. Schultens furent accueillies avec transport par ses nombreux élèves, parmi lesquels on comptait, entre autres, deux hommes d'un savoir éminent, E. Scheidius, si versé dans la littérature arabe, et Nic. Guill. Schrœder, qui s'était immortalisé par un chef-d'œuvre d'érudition orientale, son *Commentarius de vestitu mulierum hebræarum*, et auquel nous devons une des meilleurs grammaires hébraïques qui aient été publiées. L'Allemagne suivit également cette impulsion; et l'on vit naître à l'envi, sous la plume d'une foule d'écrivains, une nombreuse suite d'étymologies arabes appliquées, avec plus ou moins de succès, aux mots de la langue hébraïque.

[1] E. Scheidii *Præfatio in lexicon hebraïcum*, p. VI. — [2] *Athenæ Frisiacæ*, p. 771.

Sans doute, les idées de Schultens et de son école reposaient, en partie, sur un fond d'une vérité incontestable. A coup sûr, la langue arabe ayant probablement une origine aussi ancienne que la langue hébraïque, ayant avec celle-ci des rapports intimes, offrant, de plus, l'avantage inappréciable d'être encore aujourd'hui vivante et de posséder une littérature aussi immense que variée, doit offrir un grand secours pour ceux qui veulent étudier à fond les idiotismes du langage antique des Hébreux. Mais l'arabe, malgré la vaste étendue de sa phraséologie, est loin de suffire pour résoudre les difficultés que présente le texte de la Bible. Il faut nécessairement joindre à l'arabe, entre autres secours, les idiomes des peuples qui ont eu, dans tous les temps, des rapports intimes avec les Juifs : je veux dire, surtout, ceux des Chaldéens et des Syriens. On peut même assurer que, si, pour ce qui concerne les formes grammaticales, les idiotismes, la langue arabe est celle qui fournit le plus de secours, la langue syriaque offre, peut-être, sous le rapport de l'explication des mots, une ressource encore plus sûre et plus abondante. Or la connaissance des diverses langues de l'Orient manquait un peu trop à Schultens et à ses élèves. Ces savants, voués exclusivement à l'étude de l'hébreu et de l'arabe, avaient trop négligé la comparaison des autres langages qui ont avec ces deux idiomes des rapports intimes, une origine commune. On est, il faut le dire, souvent surpris et affligé, lorsqu'on voit des hommes d'un savoir éminent, tels que Schultens, Scheidius, Schrœder, chercher péniblement dans la langue arabe des étymologies fort incertaines, et dépenser une vaste érudition pour obscurcir ce qui, jusqu'à eux, avait été parfaitement clair. En outre, parmi les savants qui adoptèrent aveuglément les idées de Schultens, il s'en trouvait beaucoup qui étaient loin de posséder une connaissance approfondie de la langue arabe. Plusieurs n'avaient étudié cet idiome que d'une manière extrêmement superficielle, et se contentaient d'emprunter leurs étymologies au lexique de Golius. Et ces conjectures, souvent gratuites et peu naturelles, étaient bien inférieures aux hypothèses émises par Schultens, Scheidius, Schrœder, puisque des hommes d'un pareil mérite, d'une aussi solide érudition, peuvent, même dans les endroits où ils se trompent, offrir encore à leurs lecteurs une véritable instruction.

Pressé d'arriver à mon but, je ne m'arrêterai point à parler ici des travaux lexicographiques publiés en Allemagne, à différentes époques, par Simonis, Eichhorn, Dindorff, etc. ; je ne dirai rien des nombreux ouvrages de Michaelis, et, en particulier, de ses *Supplementa ad lexica hebraica*, où, à côté d'observations neuves, judicieuses, on trouve une

foule de conjectures hardies, hasardées, et qui, pour la plupart, sont aujourd'hui à peu près oubliées. Je ne puis qu'indiquer, en passant, l'estimable travail que nous devons à M. Winer.

Tandis que l'Allemagne, sur les pas de Schultens, de Michaelis et d'autres savants, se livrait un peu trop à l'abus des étymologies arabes, un jeune écrivain, plein de talents et de connaissances, M. Gesenius, entreprit de rétablir la philologie hébraïque sur ses véritables bases, en lui donnant un appui plus sûr que des idées systématiques. Ce fut dans les concordances de la Bible qu'il alla chercher les premiers et les plus importants matériaux de son ouvrage. Il y joignit tout ce que la critique, l'érudition, peuvent offrir de secours. Un lexique hébraïque, composé par lui et expliqué en allemand, parut pour la première fois en 1810 et 1812; son succès fut prodigieux. L'ouvrage, devenu, on pourrait dire populaire, fut réimprimé deux fois, traduit en latin par l'auteur, et, enfin, reproduit avec de vastes développements et une prodigieuse érudition sous le titre de *Thesaurus hebraicus et chaldaicus*, formant trois grands volumes in-4°. Mais il ne fut pas donné au savant écrivain de voir terminer ce grand monument. Au moment où il achevait la publication de l'avant-dernier fascicule du troisième volume, une mort prématurée vint le frapper tout à coup et l'enlever à la science, dont il avait si bien mérité.

M. l'abbé Glaire avait publié, en 1830, un *Lexicon hebraicum et chaldaicum*. L'ouvrage, que l'auteur avait cherché à rendre aussi court que possible, obtint un brillant succès, qui prouve que les études bibliques ont pris en France un essor inattendu, et toute l'édition est depuis longtemps entièrement épuisée. Aujourd'hui, M. Glaire reproduit son livre, mais avec des développements tout nouveaux; et l'on conçoit qu'un homme savant, qui, dans un intervalle de quatorze années, a fait de l'Écriture sainte l'objet constant et presque exclusif de ses études, n'a pu manquer de corriger en une foule de points et d'améliorer son premier travail. M. Glaire, ainsi qu'il l'annonce lui-même, a pris pour base de sa rédaction le lexique de feu Gesenius. Mais, comme on peut croire, il ne l'a pas suivi servilement. Il a pesé les assertions de cet auteur, les a comparées à celles des autres lexicographes, a lui-même proposé des sens nouveaux, et ajouté à quantité d'articles des observations nouvelles qui lui appartiennent en propre. M. Glaire, à l'exemple de Gesenius, a cru devoir adopter l'ordre purement alphabétique, et ranger les mots tels qu'ils se présentent, sans les placer sous la racine à laquelle ils correspondent. Cette méthode est, sans doute, moins savante, moins régulière, mais elle est plus commode pour les commen-

çants, auxquels elle permet de trouver les mots, sans aucune recherche pénible. D'ailleurs, il existe, dans la langue hébraïque, un certain nombre de mots dont il est difficile de fixer avec certitude la vraie racine.

L'auteur a cru devoir placer à part le dictionnaire chaldaïque, tandis que, dans la plupart des lexiques, les mots de cet idiome se trouvent confondus avec ceux de l'hébreu. La marche suivie par M. Glaire paraîtra, je crois, plus commode. Au reste, quand on parle d'un *dictionnaire chaldaïque*, il ne faut pas s'attendre à trouver ici les mots contenus dans les paraphrases des différents livres de la Bible. Il ne s'agit que des mots contenus dans le petit nombre de textes qui font partie intégrante de l'Ancien Testament, et qui se réduisent à quelques chapitres du prophète Daniel, plusieurs chapitres d'Esdras, et un verset du prophète Jérémie. Et, à cette occasion, je ferai remarquer un fait auquel on n'a pas peut-être donné assez d'attention. Les chapitres de Daniel et ceux d'Esdras ne sont pas réellement écrits dans un seul et même langage. Il est facile de voir que les morceaux d'Esdras renferment des mots particuliers, des expressions, des tournures, que l'on chercherait vainement dans le livre de Daniel. Le temps qui a séparé la composition des deux ouvrages ne suffirait pas pour rendre raison de ces différences : car l'intervalle qui s'est écoulé entre Daniel et Esdras est presque nul. Mais, si l'on fait attention que les chapitres chaldaïques d'Esdras offrent, en général, des pièces officielles, adressées au roi de Perse par les gouverneurs et autres officiers de la Syrie et des contrées voisines, ainsi que les réponses faites à ces lettres par la cour du grand roi, on restera convaincu, je crois, que ces chapitres nous offrent le langage parlé en deçà de l'Euphrate; tandis que les chapitres de Daniel nous présentent la langue chaldaïque, telle qu'elle était en usage dans les provinces situées au delà de ce fleuve.

Après tant de lexiques, qui, depuis la renaissance des lettres, ont été rédigés pour l'explication de la langue hébraïque, après tant de commentaires, tant de travaux, de tout genre, dont cet idiome a été l'objet, et qui suffiraient pour remplir une vaste bibliothèque, il reste encore, il faut le dire, un certain nombre de mots dont le sens est incertain, bien des passages sur lesquels on ne peut offrir autre chose que des conjectures plus ou moins probables. La chose n'a rien qui doive surprendre. D'abord, les livres de l'Ancien Testament remontent à des époques extrêmement reculées, et il n'existe aucun livre connu, dont la composition puisse prétendre à une pareille antiquité. On sent bien, qu'en traversant ainsi la suite des âges, quantité de mots ont

dû s'altérer et leur signification changer, ou s'oublier tout à fait. La Bible se compose d'un seul volume, d'une étendue médiocre, et qui renferme une prodigieuse variété de choses, et qui est bien loin de mettre sous nos yeux toutes les racines, tous les mots de la langue hébraïque. Bien des expressions ne se trouvent qu'une seule fois. Par conséquent, on est privé des passages parallèles qui pourraient en fixer la signification, ou, si ces mots se rencontrent plusieurs fois, ils s'offrent à nous avec des sens différents. Plusieurs de ces locutions, qui embarrassent les interprètes, tiennent, sans doute, à des usages locaux, à des expressions populaires proverbiales, qui étaient parfaitement comprises, tant que la langue fut vivante, mais que le temps a emportées, sans en laisser la moindre trace. Toutes les langues présentent des exemples de ce genre; lorsque, tous les jours, nous employons, dans notre conversation, des locutions proverbiales, telles que *ah! le beau billet qu'a Lachâtre; vous êtes orfèvre M. Josse; le brouillard de M. de Vendôme*, et tant d'autres, nous ne nous doutons pas que, si ces expressions ne se trouvaient pas expliquées dans des dictionnaires contemporains, nous pourrions, comme dit Boileau,

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Et, puisque j'ai parlé de Boileau, rappelons-nous que ses ouvrages, même de son vivant, présentaient des difficultés réelles, et que Brossette, voulant rédiger, sur les œuvres du grand poëte, un commentaire instructif, ne put se dispenser de s'adresser à Boileau lui-même, qui se fit un devoir de répondre à toutes ses questions. Or, si Brossette n'avait eu cette heureuse idée, ou s'il eût attendu quelques années encore, Boileau descendait dans la tombe, et aurait emporté avec lui ces éclaircissements si nombreux et si intéressants, qui répandent tant de jour sur ces belles productions de la muse française.

Les mots qui désignent des plantes, des minéraux, des objets de commerce, d'habillement, etc., sont très-difficiles à déterminer, lorsqu'on n'a, pour le faire, d'autre secours que l'indication donnée par des livres très-anciens, où l'on ne trouve aucun détail propre à fixer la valeur précise de chaque terme. L'hébreu n'est pas la seule langue où cet inconvénient se fait sentir. Dans l'arabe, qui est cependant un idiome vivant, il se rencontre quantité de termes de ce genre, dont la signification n'est connue que par conjecture ou par le témoignage des voyageurs. Combien de noms de plantes, de minéraux et autres, indiqués par Pline, par Dioscoride, sont encore aujourd'hui l'objet de contro-

verses, et dont les analogues n'ont pas encore été déterminés avec une exactitude rigoureuse !

Nous ne possédons, sur la Bible, aucun commentaire qui soit contemporain de l'existence de la langue. La version grecque des Septante a été, il est vrai, entreprise à une époque où la langue hébraïque n'avait pas encore complétement cessé d'être une langue vivante, l'idiome vulgaire de la Palestine. Mais déjà, dans l'Égypte, où écrivaient les auteurs de cette version, on avait adopté, en ce qui concerne la prononciation, la lecture et le sens des mots, des traditions différentes de celles qui paraissent s'être conservées dans la Judée.

L'alphabet hébreu ne se composait que de consonnes, et les voyelles devaient être ajoutées dans la prononciation, mais ne s'écrivaient pas. Car je ne crois pas qu'il existe aujourd'hui personne qui veuille faire remonter aux époques les plus reculées l'existence des points voyelles en usage chez les Juifs. Un mot, composé de trois consonnes, peut être lu de plusieurs manières, et offrir des sens divers, ou même tout à fait opposés. Tant que la langue est vivante, l'usage, l'habitude, l'instruction, apprennent aux hommes à distinguer de quelle manière chaque mot doit être prononcé. Et pourtant, il arrive quelquefois que des méprises plus ou moins graves résultent, ou d'un mot mal articulé, ou d'un caractère pris pour un autre. Une langue, surtout, la plus riche de celles de l'Orient, la langue arabe, précisément à cause de sa prodigieuse richesse, et par suite de la bizarrerie de son alphabet, où un point de plus ou omis suffit pour changer complétement le sens d'un mot, peut offrir matière à des méprises de ce genre. Un calife ommiade, Walid, fils de Moawiah, n'avait jamais su apprendre à parler correctement sa langue, et se trompait perpétuellement sur le son des voyelles, et, par suite, sur le sens des mots [1].

Un jour, s'adressant à un Arabe, il lui dit : ما شانك *Ma-schânak?* ce qui signifie : *Qui est-ce qui t'a déshonoré?* L'Arabe répondit fièrement : « A Dieu ne plaise que j'éprouve du déshonneur. » Le prince devait dire : *Ma-schanouk?* c'est-à-dire : « Quelle est ton affaire? » Une autre fois, il demandait à un Arabe : *Man-khatanak?* « Qui t'a circoncis? » L'Arabe répondit : « Un chirurgien. » Mais le calife voulait dire : *Man-khatnouk?* « Quel est ton beau-père ? » L'empereur de Maroc avait donné l'ordre à un secrétaire de copier une lettre, par laquelle il demandait à un gouverneur de lui envoyer mille habits pour ses troupes. Le secrétaire, trompé par

[1] Abulpharagii *Historia dynastiarum*, t. I, p. 202 ; Abulfedæ *Annales Moslemici*, t. I, p. 432.

la forme d'une lettre, substitua au mot *thaub* ثوب, *habit*, celui de *thaur* ثور, *taureau*. Et l'empereur fut vivement irrité lorsqu'il vit, après un long retard, arriver cet immense troupeau, qu'on avait eu bien de la peine à rassembler dans les différentes provinces. Dans les commencements de l'empire arabe[1], il existait dans la ville de Médine un certain nombre de jeunes gens dont l'inconduite, portée jusqu'aux derniers excès, était pour tous les bons musulmans un sujet de scandale. Des plaintes avaient été portées au calife, qui écrivit au gouverneur de faire un dénombrement de ces jeunes débauchés. Le copiste, soit exprès, soit par inadvertance, ajouta un point sur une des lettres, et forma ainsi le mot أخْصِ, *castra*, au lieu de أحْصِ, *numera*. Le gouverneur se hâta d'exécuter ce qu'il croyait un ordre émané du calife. Le prince, en recevant cette nouvelle, protesta qu'on avait mal compris ses intentions.

Le danger des méprises augmente encore lorsqu'il s'agit d'une pièce écrite dans le style obscur, et rempli de métaphores outrées, qui est tant du goût des Orientaux. Aussi, chez les Arabes, on a souvent eu soin de joindre à ces ouvrages des notes marginales, où tous les mots difficiles se trouvent expliqués. Dans une vie de Saladin, écrite par son secrétaire, Imad-eddin-Isfahâni, nous trouvons la correspondance adressée par ce secrétaire, de la part du sultan, aux princes des contrées voisines. Si l'on en croit le témoignage de l'auteur, il reçut plus d'une fois des compliments sur la beauté de son style. Mais il est permis de supposer que, dans plus d'une occasion, ceux à qui les lettres étaient destinées eurent bien de la peine à en deviner le sens.

Un poëte arabe célèbre, Abou'lala, avait publié un recueil de ses vers. L'ouvrage fut lu à la cour de Seïf-eddaulah-ben-Hamdan, souverain d'Alep, et qui se faisait un plaisir de rassembler à sa cour tous les hommes les plus profondément instruits dans les sciences et dans la littérature arabe. Dans ces doctes réunions, on avait discuté le sens d'un grand nombre de vers du poëte, sans pouvoir se fixer sur la véritable manière de les entendre. On jugea donc à propos de s'adresser à l'auteur lui-même, pour le prier de donner, sur ses poésies, les éclaircissements nécessaires. Il obéit, et composa, sur son ouvrage, un commentaire, qui est sous nos yeux. Et, dans un endroit, il dit : « Cette expression se rapporte à telle chose, ou bien à telle autre. » Ce qui rappelle le mot attribué à un grand poëte : « Il y a dix ans que j'ai écrit ;

[1] Meidâni, *Proverb.* 1578.

je savais alors ce que je voulais dire; aujourd'hui, je ne m'en souviens plus. »

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il est probable que, dans le temps où la langue hébraïque était vivante, il n'existait aucuns signes particuliers pour exprimer les voyelles, qui, sans doute, à cette époque, se réduisaient à trois; je dois ajouter que, malgré ce qui a été dit par quelques philologues, on ne paraît pas, dans les temps anciens, avoir employé, comme l'ont fait depuis les écrivains juifs, avec la valeur de voyelles, les lettres de prolongation. Et, en effet, si nous examinons les inscriptions phéniciennes qui nous restent, ainsi que les légendes des monnaies des princes asmonéens et les inscriptions des monuments de Palmyre, nous voyons clairement que ces lettres ne s'y montrent nulle part comme remplissant le rôle de voyelles. Dans une langue où les voyelles ne s'écrivent pas, on sent bien que leur prononciation devait facilement changer, suivant les provinces. Et cette circonstance explique comment les *Septante* ont transcrit souvent les noms hébreux d'une manière qui s'écarte beaucoup de notre manière de lire.

J'ai dit que probablement la langue hébraïque ne connaissait que trois voyelles. Et, en effet, l'arabe, cette langue si riche, si abondante, se contente de ce petit nombre de voyelles. La langue syriaque n'en avait pas davantage, puisque c'est d'elle que l'arabe a emprunté les siennes. Si le syriaque compte cinq voyelles, c'est qu'on avait voulu rapprocher sa prononciation de celle des lettres grecques.

Lorsque la langue hébraïque eut cessé complétement d'être en usage, et ne fut plus connue que des savants, on dut craindre, dans les écoles de la Palestine, que la prononciation, et, par suite, la valeur des mots, ne s'altérât d'une manière sensible. Quels moyens prit-on pour obvier à ce grave inconvénient? En l'absence de tout témoignage historique, il est difficile de prononcer affirmativement sur cette matière. On peut croire, toutefois, comme l'ont admis plusieurs savants, que l'on employa, dans l'origine, un expédient extrêmement simple. Les Syriens, encore de nos jours, lorsqu'ils copient leurs manuscrits, ne faisant point usage des voyelles, se contentent, toutes les fois que la leçon peut être douteuse, de peindre un simple point, dont les diverses positions suffisent pour indiquer, d'une manière à peu près exacte, la valeur des diverses voyelles. On peut croire que, pendant longtemps, les docteurs juifs se contentèrent d'un expédient analogue, dont ils faisaient usage, pour fixer la prononciation d'une manière assez probable. Ce qui semblerait confirmer cette hypothèse, c'est que les points voyelles des Hébreux sont tous formés de points groupés de différentes manières.

De ce moyen si simple, si élémentaire, on passa ensuite à un autre un peu plus compliqué, qui consista à représenter, par des figures distinctes, placées au-dessus ou au-dessous de la ligne, les trois voyelles qui pouvaient accompagner les consonnes.

Cet usage existait-il déjà à l'époque où écrivait saint Jérôme? Doit-on croire que ces figures sont désignées par le saint docteur sous le nom d'accents, *accentus*, ou bien, dans son langage, ce terme indique-t-il simplement le son de chaque voyelle? Les voyelles furent-elles, comme l'a prétendu Elias Levita, inventées, dans le VI[e] siècle de notre ère, à Tibériade? C'est ce qu'il est impossible de décider, puisque l'histoire des Juifs garde là-dessus un profond silence. La seconde de ces opinions, celle qui donne à cette invention une date plus récente, devient fort probable, si l'on songe que les figures des voyelles n'ont jamais été adoptées pour la transcription des livres saints dont on fait usage dans les synagogues, et que les rabbins eux-mêmes ne s'en sont jamais servis. Mais il est un fait qui me paraît extrêmement probable: c'est que le système actuel de ponctuation hébraïque, système si compliqué, si minutieux, avec son cortége de voyelles longues, de voyelles brèves, de demi-voyelles, de signes orthographiques de tout genre, n'a pas dû, s'il a pris naissance dans l'Orient, s'y perfectionner, et y arriver à son état actuel. Quand on se représente l'extrême simplicité du système orthographique des langues de cette contrée; lorsque l'on pense que l'idiome syriaque, qui avait avec celui des Hébreux des rapports intimes, ne compte qu'un petit nombre de voyelles, sans aucun signe qui indique le repos, le redoublement d'une lettre; que la langue arabe, malgré sa prodigieuse richesse, ne possède que trois voyelles et un très-petit nombre de signes orthographiques, on se demandera si la langue hébraïque, comparativement bien plus pauvre, avait besoin de ce luxe de prononciation, qui nous offre cinq voyelles longues, cinq voyelles brèves, cinq *scheva* ou demi-voyelles, des *daghesch* et autres signes, sans compter une foule d'accents. Il est probable que cet échafaudage si compliqué s'est formé peu à peu dans les contrées de l'Occident, et que les ponctuateurs, en représentant, par des figures trop nombreuses, trop compliquées, toutes les nuances les plus faibles de la prononciation hébraïque, auront eu pour but de mettre leur langue au niveau de celles des peuples civilisés au milieu desquels ils se trouvaient appelés à vivre.

D'après ces observations, doit-on ajouter une foi aveugle à la prononciation que nous ont transmise les Massorètes, et aux explications qui en dérivent? Je ne le crois pas entièrement. Sans doute, je suis

loin de partager l'opinion de ces personnes qui, à l'exemple de Masclef et autres, rejettent absolument l'autorité des points voyelles hébraïques, renversent ainsi de fond en comble l'édifice grammatical de la langue, et se jettent dans des difficultés sans issue, ne pouvant rien mettre à la place de ce qui existe.

Mais je crois que, sur bien des points, les Massorètes ont pu et dû se tromper; que leur manière de lire, quoique souvent bonne et fondée sur une véritable tradition, peut être quelquefois abandonnée, surtout quand elle est contredite par les témoignages des anciennes versions; que leurs explications des mots hébraïques donnés par les grammairiens juifs ne sont pas, à beaucoup près, toujours infaillibles. Et, en effet, quand on se représente l'espace immense de temps qui sépare Moïse ou David, et les docteurs israélites du moyen âge, on a peine à croire que, dans un si long intervalle, la tradition ait pu maintenir, pour chaque mot, une interprétation sûre, incontestable. Aussi les grammairiens juifs du moyen âge, tels que Kimhi, Juda-ben-Karisch, etc., voulant composer des lexiques de la langue hébraïque, ont-ils moins fondé leurs explications sur la tradition, sur l'usage de l'idiome rabbinique, que sur la comparaison des différents passages de la Bible, ainsi que sur l'analogie que leur offraient les langues chaldaïque et arabe. Et encore, pour ce qui concerne le chaldéen, qui devait être si familier aux Juifs, ils se sont souvent trompés dans leur manière d'orthographier ces mots. Que l'on prenne seulement les chapitres chaldaïques de Daniel et d'Esdras, on s'apercevra facilement que la ponctuation, en bien des endroits, est évidemment fautive et contraire à l'analogie du langage; que, d'ailleurs, elle n'est pas partout exprimée d'une manière uniforme. Michaelis, à la suite de sa *Grammatica chaldaica*, a donné des extraits d'un manuscrit de Cassel, où la prononciation, pour les chapitres de Daniel et d'Esdras, est assez différente de celle que présente le texte imprimé de nos Bibles, et est souvent meilleure. D'ailleurs, nous avons, pour apprécier et réformer cette ponctuation, un secours assez certain, qui manquait aux Massorètes; je veux dire la connaissance de la langue syriaque, qui, ainsi qu'on le sait, n'est réellement qu'un dialecte du chaldéen.

Tout en rendant justice aux travaux qu'entreprirent, dans le moyen âge, de savants grammairiens juifs, pour l'interprétation des mots et des phrases de la langue hébraïque, il ne faut pas les suivre aveuglément et s'en rapporter exclusivement à leur témoignage; ce serait faire rétrograder la science, puisque les progrès de la critique et de la phi-

lologie nous offrent de nombreux secours, dont quelques-uns étaient inconnus aux Juifs de cette époque.

Le premier de ces secours, le plus réel, le plus important, consiste dans la comparaison exacte des différents passages parallèles que présente la Bible, puisque, comme je l'ai dit, c'est surtout par lui-même qu'un auteur doit être expliqué. Les moyens de faire cette comparaison ne nous manquent pas, puisque nous possédons les concordances hébraïques de Calasio, de Buxtorf et de Fuerst, où tous les mots, tous les passages du texte de l'Ancien Testament sont transcrits tout au long, et rangés dans un ordre méthodique.

La version grecque des Septante, rédigée en Égypte, à une époque où la langue hébraïque était, sans doute, encore une langue vivante, est, comme on voit, le plus ancien monument qui puisse nous offrir des secours pour l'interprétation des livres de l'Ancien Testament. Ensuite viennent les *Thargum*, ou paraphrases chaldaïques, dont quelques-unes remontent vers l'époque de Jésus-Christ. Les trois traductions grecques, d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque, écrites dans le second siècle de notre ère, nous présenteraient une ressource inappréciable, surtout la première de ces versions, qui avait copié le texte d'une manière littérale, et mot pour mot. Malheureusement, nous n'en possédons que des fragments. La *Mischna*, ou le texte du Talmud, rédigée vers la même époque, nous offre aussi un secours précieux, puisque son langage, quoique mêlé de termes chaldaïques, nous a conservé les débris et les restes de la langue des Hébreux. E. Scheidius, dans un discours remarquable [1], avait déjà fait sentir quel parti on pouvait tirer de la *Mischna*, pour l'explication de la Bible; et, en dernier lieu, M. Hartmann, dans trois programmes publiés successivement, a rassemblé et extrait de la *Mischna* les mots qui peuvent servir à enrichir les dictionnaires hébraïques [2]. La *Ghémare* de Jérusalem, écrite dans un langage qui n'est pas de l'hébreu, mais un dialecte syro-chaldaïque, doit, à raison de son antiquité et des lieux où elle a été rédigée, nous offrir des secours précieux. La *Ghémare* de Babylone, quoique composée ou recueillie plus tard et dans une contrée éloignée de la Palestine, peut encore présenter aux travaux des amateurs de la langue hébraïque des matériaux qui ne sauraient être négligés par eux. Les versions orientales qui dérivent immédiatement de l'hébreu, telles

[1] *De eo quod Schultensii, post immortalia in litteras orientales merita, posteris agendam reliquerant*, p. 38 et seqq. — [2] *Thesauri linguæ hebraicæ e Mischna augendi particulæ*, 1826 et seqq.

que la traduction syriaque, la version samaritaine du Pentateuque, doivent être consultées avec le plus grand fruit.

On doit rapprocher des mots de la langue hébraïque ceux des langues orientales qui ont, avec cet idiome, une origine et des formes communes. Telles sont les langues chaldaïque, syriaque, arabe, samaritaine, éthiopienne. Mais, dans ces rapprochements, il faut procéder avec une critique judicieuse, sans se laisser préoccuper par un vain esprit de système et d'étymologies arbitraires, par une prévention trop exclusive en faveur d'une langue quelconque, sans prétendre tout expliquer, tout savoir. Rappelons-nous que, dans les langues qui se ressemblent le plus, les mots écrits de la même manière ont souvent un sens tout différent. Ainsi, en hébreu, le verbe אָבָה signifie *désirer*, et, en arabe, أبى exprime *refuser;* le mot לֶחֶם *lehem*, en hébreu, signifie *du pain*, et cette signification se retrouve aussi en syriaque et en chaldéen; et, en arabe, *lahm* لَحْم désigne *de la chair*. Au surplus, cette différence tient à la diversité qui existe dans la manière de vivre des peuples de l'Orient. Chez une nation agricole le pain est la base de la nourriture, tandis que, chez les nomades, c'est la chair des animaux qui remplit ce rôle. Le verbe מנע, dans la plupart des idiomes de l'Orient, signifie *empêcher;* et, en syriaque, ܡܢܥ a le sens de *parvenir*. Je pourrais pousser beaucoup plus loin cette comparaison: dans notre langue, le mot *inhumé* dérive, à coup sûr, du terme latin *inhumatus*, et cependant il offre une signification absolument contraire; le mot *alcool*, que la chimie a adopté pour désigner l'esprit de vin, est d'origine arabe, et, dans cette langue, il indique, non pas une liqueur, mais *la poudre d'antimoine* dont les femmes se servent pour frotter leurs paupières, et rendre ainsi leurs yeux plus brillants.

Les relations des voyageurs qui, à différentes époques, ont parcouru l'Orient, doivent être consultées perpétuellement, et offrent un secours inappréciable pour l'intelligence de bien des passages de la Bible. Bochart, Œdmann, Lufft, Eskuche, Burder, Harmer, Rosenmüller, M. Paxton, ont prouvé abondamment quel parti avantageux on peut tirer des ouvrages de ce genre. Et, en effet, dans les contrées de l'Orient, où ne dominent pas, comme chez nous, les caprices de la mode, les mêmes usages, les mêmes goûts, les mêmes vêtements se conservent au travers des âges. Ainsi, dans ce pays, sous la tente des Arabes du désert, on retrouve encore un tableau de la vie patriarcale d'Abraham et de sa famille. Pour ne citer qu'un seul exemple, le voyageur Niebuhr, passant dans la Mésopotamie, et s'étant arrêté sur le bord d'une source,

de jeunes filles turcomanes, sans aucun voile qui leur cachât le visage, s'approchèrent, lui présentèrent de l'eau et lui offrirent de faire boire ses chevaux. Il fut d'autant plus frappé de cette rencontre, que, comme il le fait observer, il était peut-être près de cette même fontaine où le serviteur d'Abraham avait trouvé Rébecca[1]. Feu M. Dansse de Villoison m'a souvent raconté que bien des passages d'Aristophane étaient restés obscurs pour lui jusqu'au moment de son voyage en Grèce; que, dans les fréquents entretiens qu'il s'attachait à avoir avec les gens du peuple, il avait, à sa grande satisfaction, retrouvé quantité d'idiotismes, de dictons populaires, qui lui avaient donné l'interprétation d'une foule d'expressions employées par le poëte comique.

Après tant de recherches, après des travaux si consciencieux, on s'apercevra qu'il reste encore un nombre de mots hébreux dont l'interprétation est douteuse, de passages sur lesquels il n'est possible d'offrir que des conjectures. Sachons avouer notre ignorance, et reconnaissons de bonne foi que probablement plusieurs de ces difficultés resteront toujours insolubles. En attendant, félicitons-nous de ce que nous pouvons, après tant de siècles, comprendre aussi bien les livres saints, et surtout, de ce que les difficultés réelles qui nous arrêtent ne tombent point sur les choses vraiment essentielles, sur celles qui intéressent la religion.

QUATREMÈRE.

Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani, dichiarati da Giuseppe Micali, LX tavole, et 1 vol. in-8°, p. I-VIII et p. 1-443, Firenze, 1844.

PREMIER ARTICLE.

Ce nouvel ouvrage de M. Micali était destiné à compléter les deux importantes publications qui ont signalé la carrière de ce savant et laborieux écrivain. Une seule et même pensée a rempli toute cette vie et produit tous ces travaux, celle de faire connaître, principalement à l'aide des monuments figurés, l'histoire et les antiquités des divers peuples italiques, et particulièrement des Étrusques, le plus considérable

[1] *Voyage en Arabie, etc.* t. II, p. 332, 333.

de ces peuples; et, sous ce rapport, on ne saurait nier qu'il n'y ait, dans toute l'existence littéraire de M. Micali, un des exemples les plus faits pour servir la science et pour honorer leur auteur. Deux grandes vues, sous l'empire desquelles a été constamment placé M. Micali, caractérisent en effet tous ses travaux, et y répandent le double intérêt du patriotisme et du savoir: d'une part, il a recherché et mis en lumière tous les titres de gloire et de nationalité des différents peuples italiques, dont l'histoire avait été presque entièrement absorbée dans celle de Rome; d'une autre part, il s'est attaché à retrouver les moindres traits du génie de ces peuples, dans tout ce qui pouvait s'être conservé de leurs monuments originaires; et il a montré qu'on pouvait essayer de recomposer une histoire détruite, dans ce qu'elle a de plus important, dans ce qui touche aux croyances, aux mœurs publiques et privées, aux institutions civiles et politiques, à l'aide des productions de l'art, même mutilées et dégradées par le temps, d'une manière pour le moins aussi sûre qu'on le fait communément en se servant de textes corrompus par l'erreur ou l'ignorance des hommes. Cette manière de traiter l'histoire des anciens peuples était alors trop nouvelle, et elle est encore aujourd'hui trop peu suivie, pour ne pas recommander à l'estime et à la reconnaissance publiques l'écrivain de nos jours qui en a fait certainement les applications les plus heureuses et les plus utiles; et, si, prenant pour exemple deux de nos savants contemporains qui ont consacré toutes leurs veilles à l'histoire ancienne de l'Italie, on voulait juger la méthode de M. Micali, comparée à celle de Niebuhr, d'après les résultats de l'une et de l'autre, on verrait que, des hardis et brillants travaux de l'historien de Rome, qui s'était, par une confiance exclusive aux ressources de la philologie, privé volontairement de la connaissance des monuments, il ne retira que des systèmes qui se combattent et des hypothèses qui se détruisent, tandis que, des patientes recherches de l'historien des anciens peuples de l'Italie, où le témoignage des monuments supplée, autant qu'il est possible, à l'insuffisance des textes, il restera des faits archéologiques d'une certitude positive, d'une autorité incontestable, qui sont autant d'éléments authentiques de l'histoire morale et intellectuelle de ces peuples, la seule qu'il nous soit donné de rétablir en partie dans l'état actuel de ces connaissances.

Mais, en même temps que le dernier ouvrage de M. Micali, complément nécessaire et appendice indispensable, comme il le dit lui-même, des deux grandes compositions qui l'ont précédé, nous montre cet auteur constamment dirigé vers un but unique et dans une même voie, il est juste de reconnaître qu'un changement considérable, dû au progrès

des connaissances archéologiques, s'est opéré dans ses idées, sur un des points les plus importants de sa doctrine, celui qui avait rapport aux influences étrangères exercées sur l'origine et le développement de la civilisation des divers peuples italiques, et, en particulier, des Étrusques. Dans son premier ouvrage, l'*Italia avanti il dominio de' Romani*, M. Micali s'était montré généralement hostile aux systèmes historiques qui avaient pour objet d'établir les effets d'une influence, soit asiatique, soit grecque, dans la formation de la civilisation étrusque, en s'attachant à n'y voir rien que d'indigène et de national; et, sous ce rapport, j'avais eu le regret d'être un des adversaires de ses opinions. Les idées de M. Micali s'étaient déjà modifiées d'une manière sensible, dans le second de ses ouvrages, la *Storia degli antichi popoli italiani*, où l'application des monuments nouveaux, acquis récemment à la science, n'avait pu manquer de produire son effet; et peut-être m'est-il permis de dire que le soin avec lequel j'avais cherché, dans l'analyse que j'ai donnée à nos lecteurs de cet important ouvrage[1], à faire ressortir tous les traits d'une influence asiatique, assyro-phénicienne, qui résultait dès lors de la découverte de tant de monuments, sortis des tombeaux de *Tarquinii*, de *Cære*, de *Vulci* et de *Chiusi*, n'est pas resté étranger à cette grave modification qui s'était produite dans les opinions de M. Micali. Du moins est-il certain que la manière dont il envisage, dans son nouvel ouvrage, les *monuments inédits* qu'il destine, ainsi qu'il le déclare, à l'illustration de l'histoire des anciens peuples italiens, rentre, à bien peu de chose près, dans l'idée que je m'en suis faite; et qu'il semble que ce nouveau recueil de monuments ait été conçu principalement pour établir le fait capital de ces influences asiatiques sur l'origine de la civilisation étrusque, que j'ai toujours soutenu, et que je maintiens aujourd'hui plus que jamais, d'après tous les éléments archéologiques que nous possédons maintenant. M. Micali s'est donc trouvé ramené, vers l'extrémité de sa carrière, à une conclusion bien différente de celle qu'il avait admise au commencement; et l'on peut, en comparant ces deux termes de sa vie littéraire, apprécier tout le progrès que la science a accompli, dans ce seul point du domaine de l'antiquité.

Malheureusement, il n'a pas été donné à M. Micali de recueillir le résultat de cette dernière publication, et de jouir du tribut d'estime et de reconnaissance qu'elle lui assure de la part de tous les hommes livrés à ce genre d'études. Ce recueil de *monuments inédits* destiné, dans

[1] *Journal des Savants*, 1834, mars, p. 139-151; mai, p. 279-291; décembre, p. 705-717; — 1836, juin, p. 339-354; octobre, p. 577-597.

sa pensée, à offrir à la fois la preuve et le résumé de sa doctrine, sur les sources et les phases principales de la civilisation étrusque, sous la forme définitive que cette doctrine avait reçue par le fait des découvertes les plus récentes, ce recueil, si neuf et si important, avait à peine vu le jour, que l'auteur a cessé de vivre; et c'est avec un profond regret qu'admis, comme je l'étais, dans la confidence de ses dernières pensées, je perds l'occasion de lui témoigner l'accord qui s'était produit dans nos vues archéologiques, après avoir longtemps gémi de la division qui régnait entre nous sur les mêmes questions. La dernière lettre qu'il m'écrivait, peu de jours avant sa mort, en m'envoyant son livre, témoignait que ce dissentiment, d'abord si profond et portant sur tant d'objets divers, ne tenait presque plus qu'à un seul point: l'origine propre de la nation étrusque, qui restera toujours, dans les circonstances de la narration d'Hérodote, un problème historique; mais qui, envisagée à part de ces circonstances, dans le fait même d'une émigration de peuples asiatiques combinée avec des éléments de population locale et indigène, deviendra de plus en plus une vérité positive, telle qu'elle ressort partout des monuments publiés en dernier lieu par M. Micali. La perte de ce savant, dont j'avais été longtemps l'adversaire et qui était devenu mon ami, me prive donc, je le répète, d'une bien douce satisfaction, celle de lui rendre, à la fin de sa laborieuse carrière, le juste hommage qu'il méritait. Mais, en l'offrant à sa mémoire, je tâcherai du moins qu'il soit le moins indigne d'elle et de la science qu'il me sera possible.

Je suivrai, dans le compte que je vais rendre à mes lecteurs du recueil de *monuments inédits* de M. Micali, l'ordre dans lequel il les a rangés lui-même, et qui ne paraît pourtant tenir à aucune vue systématique. Et d'abord, sur ce titre même de *monuments inédits*, dont l'exactitude a été contestée, je dois dire que, bien que quelques-uns de ces monuments, en très-petit nombre, eussent reçu une publication antérieure de quelques mois à celle de M. Micali[1], ils n'en étaient pas moins réellement inédits à l'époque où il s'en occupait, et que la masse à peu près entière des monuments qui forment le recueil de M. Micali est véritablement inédite, et consiste, en grande partie, en objets d'antiquité, d'une découverte toute récente, d'un caractère neuf et d'une importance réelle; c'est ce que démontrera l'analyse que j'en donnerai.

[1] Tels que la grande lampe de Cortone, pl. IX et X, publiée dans les *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. III, tav. XLI, XLII, et le bas-relief en pierre de Chiusi, pl. XXII, publié parmi les monuments à l'appui de l'ouvrage de feu M. Abeken, *Mittelitalien, etc.* (Stuttgard, 1843, in-8°), taf. VII.

Quant à la manière dont l'auteur rend compte de ces monuments, ou au texte explicatif dont il les accompagne et qui remplit tout un volume, disons aussi d'abord que ce n'est point un travail proprement archéologique, qui ait pour but l'explication de ces divers objets d'antiquité envisagés dans leurs moindres détails. M. Micali abandonne cette tâche à l'antiquaire de profession, et ne s'attache à voir, dans les monuments qu'il publie, que les traits principaux qui tiennent au génie des peuples, et qui portent l'empreinte plus ou moins sensible de leur caractère national. Sous ce rapport, les aperçus de l'auteur sont généralement d'une grande sagacité; les indices de conformité qu'il relève entre les systèmes de civilisation étrangère et celui des Étrusques offrent surtout ce mérite à un degré véritablement très-remarquable, et ce résultat, joint à la valeur même de ces monuments inédits, couronne d'une manière très-honorable l'utile et laborieuse carrière de M. Micali.

Les trois premières planches de ce recueil présentent un choix de monuments pris dans l'antiquité asiatique et égyptienne, en offrant des types figurés en rapport avec le système de croyances religieuses de ces peuples, qui se retrouvent, avec des modifications de formes plus ou moins sensibles, sur les monuments étrusques, de la plus haute époque et de l'originalité la moins douteuse. La notion capitale que l'auteur s'était proposé d'établir, à l'aide de ces monuments, c'était celle de l'influence que la civilisation asiatique dut exercer sur le principe de la civilisation étrusque, et, pour mettre cette notion en évidence, notre auteur offre d'abord un choix de cylindres, sceaux et scarabées, de travail assyrien, persépolitain et phénicien, réunis dans sa première planche, et rapprochés de pierres, d'usage semblable, offrant des images analogues, et appartenant à l'art étrusque. Ce rapprochement est effectivement le meilleur moyen de rendre sensible à l'intelligence, comme aux yeux, le fait indubitable de ces rapports de doctrines, dont la preuve historique nous échappe, et dont l'explication la plus plausible se trouve certainement dans des communications de peuple à peuple, qui ne purent avoir lieu qu'à une haute époque de l'histoire du genre humain. L'idée générale qui ressort de tous ces monuments est celle de la lutte entre les deux principes du bien et du mal, qui forma le dogme fondamental des religions asiatiques, et qui se retrouve, sous toutes les formes, dans leurs divers systèmes théologiques, comme sur les monuments qui en étaient les expressions figurées; cette idée s'exprimait au moyen d'un groupe symbolique d'un personnage, représentant du bon principe, ou génie du bien, combattant contre un animal, créature du mauvais principe, ou génie du mal; et c'est là une image si souvent

reproduite sur les monuments de l'antiquité asiatique, avec tant de variantes, toutes faciles à réduire à un type unique et à ramener à une intention commune, qu'il est réellement impossible d'en méconnaître le motif, comme aussi de nier qu'une image toute semblable, quand elle se produit sur des monuments de la plus haute antiquité étrusque, y figure avec la même valeur, et, conséquemment, qu'elle tient au même système de croyances.

J'admets donc pleinement les vues que M. Micali expose à cet égard; et les légers dissentiments que je pourrais élever sur quelques détails d'une explication que j'approuve dans son ensemble, mériteraient à peine d'être indiqués. La plupart des cylindres réunis dans cette première planche, et empruntés à notre cabinet des antiques, au musée britannique, à la collection de feu le chevalier de Palin et à la galerie de Florence, étaient inédits; quelques-uns seulement sont reproduits d'après les ouvrages de Ker-Porter et de sir W. Ouseley; tous offrent un grand fond d'instruction, et l'intérêt de chacun d'eux ajoute encore au mérite de leur réunion. La seule observation générale que je me permettrais de faire sur le système d'explication appliqué par notre auteur à toute cette classe de monuments asiatiques, c'est qu'en se servant des mots d'*Ized* ou d'*Amschàspand*, fournis par le *Boundehesch* et les autres livres religieux des Perses, pour désigner le personnage principal du groupe symbolique en question, M. Micali assigne évidemment une époque trop récente à des types qui appartiennent à une antiquité bien supérieure, comme les monuments mêmes qui les présentent. En effet, la plupart de ces monuments sont d'une provenance assyrienne, à en juger d'après leurs inscriptions mêmes, autant que d'après leur style et leur travail; trois ou quatre seulement, tels que le cylindre publié sous le n° 17 et le sceau gravé sous le n° 22, se reconnaissent pour des œuvres d'un art proprement persépolitain; quelques-uns, tels que les deux sceaux rapportés par sir W. Ouseley, sont présumés, avec raison, ce me semble, provenir d'un art phénicien; mais tous offrent des images qui ne peuvent avoir été créées que dans un système d'idées religieuses bien antérieur à la domination persane, puisque des images analogues se retrouvent dans l'antiquité étrusque. C'est la même observation que j'ai eu occasion de faire, en rendant compte, dans ce journal[1], de l'important ouvrage de M. Grifi[2], où sont expliqués, d'après le *Boundehesch*, des objets d'antiquité recueillis dans un tombeau, peut-être an-

[1] *Journal des Savants*, 1843, juillet, p. 416-433, et septembre, p. 543-564. — [2] *Monumenti di Cere antica, spiegati colle osservanze del culto di Mitra*, dal Cav. L. Grifi, Roma, 1841, petit in-fol.

térieur à la fondation de Rome; ce qui m'a paru constituer une contradiction positive entre l'âge de ces monuments et celui du système de croyances dont on les présente comme autant d'expressions figurées. Mais, en ce qui regarde des monuments proprement babyloniens, tels que ceux qui remplissent la presque totalité de la première planche de M. Micali, il n'est pas douteux qu'ils n'aient été produits directement sous l'empire des idées du système chaldéen, et qu'on ne doive y chercher des images exclusivement assyriennes, auxquelles ne s'appliquent que très-improprement les mots d'*Ized*, d'*Amschaspand*, et les autres termes équivalents, aussi bien que les noms d'*Ormuzd* et d'*Ahriman*. L'idée fondamentale de la lutte du mal et du bien s'exprimait, dans ce système archéologique, comme dans celui des Phéniciens qui s'y liait étroitement, par le groupe symbolique de l'Hercule assyro-phénicien combattant le lion, ou tout autre animal, créature du mauvais principe : c'est une notion que je crois avoir établie, d'une manière aussi probable que le comporte l'état actuel de nos connaissances, à la fois par le moyen des textes et par celui des monuments, dans un mémoire communiqué à l'Académie des belles-lettres, dès la fin de 1842; et c'est un fait dont l'intelligence n'avait pas échappé à M. Micali; car, sur deux cylindres babyloniens du musée britannique, qu'il publie, n[os] 11 et 12, il reconnaît, dans le personnage portant sur ses deux bras levés au-dessus de sa tête le lion terrassé, image expressive et caractéristique au plus haut degré, l'Hercule assyrien combattant le lion, symbole du mauvais génie [1], et c'est cette idée générale qu'il retrouve, avec les variantes de formes dont elle était susceptible, dans cette réunion de cylindres, qui s'expliquent tous à ses yeux, il le dit expressément, par le mythe de l'Hercule assyrien [2]. Or plusieurs de ces mêmes cylindres, tant de notre cabinet des antiques que du musée britannique et d'autres collections, dont j'ai recueilli les empreintes, ont été expliqués par moi, dans tous les détails, d'après ce mythe de l'Hercule assyrien qui fait l'objet du mémoire précédemment cité; en sorte que, sur ce point, je me trouve tout à fait d'accord avec M. Micali, et que,

[1] *Monumenti inediti*, tav. I, n. 11, p. 15-16 : « È questa una rappresentanza manifesta e certa del contrasto simbolico dell' Ercole assirio combattente il leone, « immagine del cattivo genio, etc. » — [2] *Ibid.* p. 23-24 : « Così pure le altre figure « messe in uguale atteggiamento sopra questi cilindri, benchè diversamente foggiate, « ora con mitra e corona in capo, se pure elle abbiano apparenza o di maghi, o di « re persiani, vi tengono però nei loro tipi correlazione certissima con le antiche « rappresentanze Babilonesi, e principalmente con MITO DELL' ERCOLE ASSIRIO. » C'est aussi ma conviction profonde.

une figure de *cheval*, dont le contour est dessiné en *rouge*, le corps est mi-parti *bleu* et *noir*, avec le *cou rouge* et la *crinière noire*. Les figures, du style le plus archaïque qui se connaisse, sont dessinées au trait, à l'aide d'un pinceau, en couleur rouge, par une main qui paraît exercée; en sorte que ce monument, certainement produit à une très-haute antiquité, témoigne déjà d'un art avancé, en même temps que pratiqué dans toutes les conditions du goût hiératique. La représentation principale, distribuée en deux bandes qui couvrent toute la circonférence du vase, de la forme d'*hydrie*, à large ventre, offre une *procession de figures à pied*, accompagnant *deux biges*, guidés chacun par un *personnage debout*. Cette procession, qui se compose de *femmes*, les unes, la tête nue, se tenant par la main, et précédées d'un *personnage* qui *joue de la lyre*, les autres, la tête couverte d'un voile, à laquelle elles portent la main, en signe de deuil, rappellent, dans le premier groupe, la pompe sépulcrale du tombeau de *Ravo*, que j'ai publiée moi-même [1]; et il n'est pas douteux que, sur ce vase de *Valci*, comme sur cette peinture de *Ravo*, la scène ne soit proprement funéraire; le *chien*, l'*oiseau*, le *sphinx*, la *fleur de lotus*, qui sont dessinés, en guise d'accessoires, dans le champ occupé sur le vase par la pompe funèbre, sont encore autant de motifs qui se rapportent à une intention funéraire; mais ce qu'il y a ici de plus neuf et de plus curieux, c'est un groupe d'un *personnage*, la tête couverte d'une coiffure dans le goût égyptien, vêtu d'une *tunique courte serrée*, de couleur bleue, et d'une espèce de *tablier blanc* autour des hanches, qui saisit d'une main, et s'apprête à frapper de l'autre, un *personnage vêtu de même*, mais *à double nature*, c'est-à-dire avec un *corps humain* et une *tête de taureau*, vue de face. Ce combat qui se livre entre ces deux personnages a pour témoin une *femme debout*, enveloppée d'un long voile, dont elle tient, de la main gauche élevée, un pan ramené devant sa figure, tandis que de l'autre main elle tient l'extrémité d'un objet qui paraît être un *aplustre de vaisseau*. Cette représentation extraordinaire rappelle d'abord à l'esprit le groupe de Thésée et du Minotaure, tel qu'il est figuré sur tant de vases peints, d'ancien et de beau style, toujours avec une intention funéraire qu'on ne saurait méconnaître; cependant, je ne puis croire que ce soit ici la véritable interprétation, et je serais plutôt disposé à voir, dans cette peieture, qui offre tous les caractères d'un style asiatique traité à la manière étrusque primitive, un sujet directement puisé dans une légende orientale. La figure à peu près semblable à celle-ci, *à corps*

[1] *Peintures antiques inédites*, pl. XV, p. 434 et suiv.

d'homme et *à tête de veau*, avec un vêtement tout semblable, que nous connaissons par un célèbre vase noir de *Chiusi*[1], doit, suivant toute apparence, appartenir au même système de représentation figurée, et elle doit avoir aussi le même motif. Mais il serait imprudent, dans l'état actuel de nos connaissances, de vouloir hasarder une explication plus détaillée du groupe symbolique de trois figures, représenté sur notre vase peint sous des formes qui n'ont absolument rien de commun avec l'art grec, conséquemment avec une intention qui doit être aussi complétement étrangère aux mythes grecs. Il faut attendre que le mot de cette énigme archéologique nous soit révélé par quelque autre monument du même ordre; et, en attendant, je signale celle-ci à l'intérêt de nos lecteurs, comme un des objets d'antiquité étrusque primitive certainement le plus important qui ait encore été acquis à la science dans cette classe de vases peints, où il constitue un monument unique en son genre.

Trois balsamaires, en albâtre du pays, à forme très-allongée, terminés en haut par un buste de femme, sont gravés sur la même planche. Le style de la tête de femme, sur deux de ces vases d'usage sépulcral, rappelle, par les traits du visage et par l'arrangement des cheveux, le type égyptien avec un mélange d'étrusque, qui se montre plus complétement dans le buste du troisième balsamaire : ce sont ainsi des objets qui accusent l'influence des traditions égyptiennes et asiatiques sur les monuments de la civilisation primitive des Étrusques, et qui deviennent très-importants à ce titre. Sur le balsamaire du n° 2, la femme tient de ses deux mains, placées sur sa poitrine, le *disque ailé*, symbole d'archéologie égyptienne, d'un usage si notoire, qu'il est impossible de méconnaître à ce trait l'influence de l'Égypte, qui s'exerça sur la haute civilisation étrusque par des rois qu'on ne connaît pas encore, et jusqu'à un degré qu'on ne saurait non plus déterminer, mais que j'ai lieu de croire en rapport avec les communications dérivées de l'Asie antérieure. Une petite figurine de terre cuite, vide à l'intérieur, et ayant servi aussi à l'usage de balsamaire, représentant une *femme assise*, avec le type égyptien et le costume étrusque, est gravée sur la même planche; c'est encore un exemple curieux, et appartenant aussi à une époque primitive, de cette influence orientale, si intéressante à constater sur les monuments originaux de la haute époque de la civilisation étrusque.

La planche v offre plusieurs vases, de formes diverses, et peints aussi de différentes manières, mais toujours dans un goût très-archaïque. L'un

[1] *Storia degli antichi popoli italiani*, tav. XXII.

de ces vases, n° 1, a la forme d'une amphore terminée en pointe, avec deux petites anses près du col. Le fond de la peinture est brun violet, comme on n'en connaît encore qu'un autre exemple, dans un vase du *Museo Gregoriano*. Sur ce fond, sont représentées, en deux bandes ou zones superposées, des figures d'animaux symboliques, d'une forme presque entièrement chimérique ou conventionnelle, dans un style de dessin qui accuse des modèles asiatiques, avec des couleurs rouge et blanche, arbitrairement distribuées, et avec des ornements, en forme de *méandres* ou d'autres *objets*, qui rappellent des ornements semblables, gravés sur des cylindres babyloniens : en sorte qu'il est difficile de méconnaître, sur ce vase, d'une fabrique toute particulière, l'influence d'un goût asiatique. La même influence se manifeste plus positivement encore sur le vase n° 3, un des plus grands et des plus complets qui se soient encore rencontrés, de cette fabrique que M. Micali qualifie avec raison de *phénico-babylonienne*, comme j'ai proposé un des premiers de l'appeler, d'accord avec un illustre antiquaire, feu M. Ott. Müller. Elle se reconnaît au fond d'un blanc jaunâtre de l'argile, sur lequel sont disséminées des *rosaces* d'une forme proprement et exclusivement assyrienne, avec des figures distribuées dans un plus ou moins grand nombre de bandes ou zones, lesquelles figures, dessinées ou gravées au trait, sont généralement peintes de couleur rouge ou violette. Cinq de ces bandes occupent toute la circonférence du vase n° 3, sans compter celle qui entoure le col de ce vase, et dont la représentation, d'accord avec le rang supérieur qui lui est assigné, paraît être aussi de l'ordre le plus élevé. Elle offre une figure de *femme vêtue*, coiffée d'une *tiare*, et placée *entre deux sphinx*, qui ne peut guère, à de pareils signes, être méconnue pour une *divinité infernale*. Dans la bande immédiatement inférieure, apparaît une *procession de femmes*, vêtues de même, les unes coiffées pareillement d'une *tiare*, les autres, les cheveux longs et épars, qui marchent *en se tenant par la main*, et qui forment, à n'en pouvoir douter, une *pompe funèbre*, dans le genre de celle que nous connaissions déjà par quelques vases d'argile noire de *Chiusi* [1]. Viennent ensuite, dans les quatre bandes qui se succèdent de haut en bas, des *rangées* d'animaux symboliques, *tigres*, *panthères*, *lions*, d'une forme purement asiatique, avec des *sphinx ailés*, et avec cette figure chimérique, à *tête de femme* coiffée d'une *tiare*, sur un *corps d'oiseau*, où l'on est convenu, avec toute raison, de reconnaître l'image symbolique de l'*âme*

[1] Entre autres, celui que M. Micali lui-même a publié dans ses *Monumenti per servire alla storia degli antichi popoli italiani*, tav. XX, n. 18.

représentation sculptée dans la zone inférieure est plus curieuse encore et tout aussi significative. Elle se compose de *deux biges*, dont chacun porte un *personnage debout vêtu*, qui pouvait être l'*image du mort, εἴδωλον*, conduit par un *génie funèbre;* et, entre ces *deux biges*, dont on ne peut méconnaître ici, non plus que sur le vase peint de la pl. IV, n° 1, l'intention funéraire, est placé un *sphinx femelle*, qui est aussi une image symbolique, d'usage sépulcral, attesté par tant de monuments. Tout se réunit donc pour faire de cette espèce de canope en bronze, d'une forme si particulière, exécuté par le procédé du *sphyrélaton*, un des monuments les plus singuliers de l'archéologie étrusque.

Les objets représentés sur la planche suivante, tous aussi appartenant à ce même tombeau de *Vulci*, ne sont ni moins rares ni moins curieux que ceux dont il vient d'être rendu compte, comme preuves de ces influences orientales, toujours de plus en plus sensibles, à mesure que les monuments se rapprochent davantage de l'origine de la civilisation étrusque. Ces objets sont, en premier lieu, six grands œufs d'autruche, devenus, par les dessins qui y avaient été coloriés ou sculptés, des monuments d'art et de religion à la fois, qui ne s'étaient point encore rencontrés dans les tombeaux étrusques. L'un de ces œufs présente une suite d'*animaux chimériques ailés*, gravés au trait et coloriés en rouge et en bleu sur le fond blanc de la coquille; et le goût du dessin, aussi bien que la forme des animaux et l'emploi des couleurs symboliques, fait de cet œuf d'autruche, ainsi décoré, un objet d'antiquité asiatique incontestable et encore unique. Un autre de ces œufs est sculpté de très-bas relief, et la représentation placée sur la partie la plus renflée de la coquille entre deux roues d'ornement d'un goût tout à fait oriental, se compose pareillement de groupes d'*animaux ailés, griffons* et autres, en attitude de se combattre, qui expriment certainement ici, comme ailleurs, cette lutte des deux principes, sujet inépuisable des compositions de l'art asiatique. Un troisième, sculpté aussi de très-bas relief, avec une extrême délicatesse, offre une composition bien plus remarquable encore: c'est, à ce qu'il semble, le *départ pour la guerre d'un chef puissant*, représenté dans l'attitude de monter sur un char attelé de deux chevaux et guidé par un écuyer; deux guerriers à cheval précèdent ce char, qui est suivi d'un second bige, après lequel viennent encore deux cavaliers accompagnés d'un *chien de chasse*. Un arbuste, qui ressemble par sa forme à l'arbre mystique du *Hom*, représenté par tant de cylindres babyloniens, est sculpté dans le champ où se voient aussi, en haut et en bas, des rangs de *petites pyramides*, telles que celles qui figurent sur quel-

ques autres monuments de la haute antiquité étrusque[1]; et, à de pareils traits, tous fournis ordinairement par l'archéologie asiatique, il est impossible de méconnaître un des emprunts faits à ce système d'art et de croyances par la civilisation étrusque. Ces œufs mêmes d'autruche, oiseau propre à l'Éthiopie, étaient certainement un objet d'un luxe étranger en Étrurie, qui ne pouvait y être apporté que par le commerce de l'Orient, et qui ne pouvait y être aussi qu'à la portée des riches. Les œufs déposés dans le tombeau de *Vulci* étaient percés, à leur extrémité supérieure, d'une ouverture qui avait un diamètre d'un demi-pouce, et de trois petits trous, où passaient des cordons destinés à les suspendre. C'est encore ainsi que, dans l'Orient moderne, les œufs d'autruche sont employés à la décoration des mosquées musulmanes; mais ce n'était pas comme un simple objet de décoration, ni même en guise de vase, comme on se servait aussi, dans l'antiquité, des œufs d'autruche, au témoignage de Pline[2], et comme on s'en sert encore aujourd'hui dans le Levant, ce n'était pas, dis-je, à ce double titre que ces œufs avaient été placés dans le tombeau de *Vulci;* c'était certainement par un motif religieux. Nous savons, en effet, que l'œuf d'autruche était un objet mystique pour les Égyptiens[3]; et, dans la croyance des Parses, c'était de deux œufs d'autruche qu'étaient sortis les bons génies, créateurs d'Oromaze, et les mauvais, créateurs d'Ahriman[4]. De là, la présence si fréquente de l'autruche sur les cylindres babyloniens, certainement avec une intention symbolique. Or, que les mêmes idées eussent pénétré chez les Étrusques, sans doute à l'époque de leur plus ancienne communication avec l'Asie, c'est ce qui résulte du fait même de ces six œufs d'autruche, ornés de travaux d'art délicats et dispendieux, déposés dans ce tombeau de *Vulci*, et de cette autre circonstance, signalée plusieurs fois déjà dans les mêmes sépultures étrusques, qu'à défaut de l'œuf même d'autruche, que les riches seuls pouvaient se procurer, les pauvres gens fabriquaient des œufs tout pareils, pour la forme et pour la dimension, en terre cuite, vides à l'intérieur, qui remplissaient le même objet dans ce système de contre-façon, appliqué au mobilier de la tombe, dont j'ai exposé ailleurs les preuves nombreuses et fait connaître les principales applications[5].

[1] L'ornement qui forme le bord extérieur du pectoral de *Cære*, Grifi, *Monum. antichi di Cere*, t. I, a cette même forme de *pyramide*, qui se retrouve encore sur la grande fibule d'un tombeau de Canino, publiée par M. Micali, *Monum. per servire, etc.* tav. XLV, 3. — [2] Plin. X, 1. — [3] Plutarch. *De Is. et Osir.* p. 376. — [4] Micali, *Monum. ined. etc.* p. 56-57. — [5] Dans mon Troisième mémoire d'antiquité chrétienne.

Avec ces six œufs d'autruche, avaient été placés cinq petits vases égyptiens, en terre cuite vernissée, d'une couleur verdâtre, dont le dessin seul peut faire comprendre la forme, pl. VII, n[os] 4 et 5, et dont la destination était certainement de contenir des parfums.

Au-dessous des anses, règne une double inscription hiéroglyphique, dont notre auteur a donné une interprétation littérale, telle qu'il la devait au savant P. Ungarelli; et la présence de ces objets, de fabrique égyptienne, dans un tombeau étrusque de *Vulci*, suffirait seule, à défaut d'autres preuves du même genre, que nous ont procurées les tombeaux de *Vulci* même, aussi bien que ceux de *Corneto*, de *Cære*, et plus récemment encore de *Pyrgos* [1], pour établir le fait de ces relations commerciales, qui existaient, à une haute époque de l'histoire, entre l'Égypte et l'Étrurie, sans doute par le moyen des navigations des Tyrrhéniens. Indépendamment de ces balsamaires égyptiens, on recueillit, dans ce même hypogée de *Vulci*, une grande quantité de ces petites pâtes de verre égyptiennes en forme d'anneaux, dont on formait des *réseaux*, des *colliers*, des *bracelets*, et autres ornements à l'usage des morts; et il n'est pas douteux que de pareils objets, déjà recueillis, à plusieurs reprises, dans d'autres anciennes sépultures étrusques, particulièrement dans celles de *Cære*, n'aient eu, en Étrurie, la même destination qu'en Égypte, certainement par suite des mêmes idées. Ainsi se vérifie et se confirme de plus en plus cette notion, désormais indubitable, des communications intimes qui existaient entre l'Étrurie primitive, l'Asie antérieure et l'Égypte, et qui, à défaut des témoignages historiques, se révèlent dans les monuments figurés d'une antiquité non douteuse et d'une originalité incontestable. Sous ce rapport, le grand tombeau de *Vulci*, dont je viens d'indiquer les principaux monuments, très-judicieusement choisis à cette intention et très-exactement représentés par M. Micali, acquiert presque la même importance que celui de *Cære*, que j'ai fait connaître à nos lecteurs [2], et il doit appartenir à peu près à la même antiquité, attendu que, comme le remarque avec raison notre auteur, il ne se montre, ni dans l'un ni dans l'autre, rien de grec, rien qui offre la moindre empreinte d'une influence hellé-

[1] *Bullet. Archeol.* 1841, p. 111. M. Micali a publié, dans ses *Monum. per servire etc.* tav. XLVI, 1, 2 et 3, et tav. CXVIII, 3, plusieurs objets d'antiquité égyptienne, recueillis dans des tombeaux étrusques; et j'avais signalé moi-même, un des premiers, les figurines en terre émaillée bleuâtre, tout à fait semblables à celles de l'Égypte, qui avaient été trouvées dans des tombeaux de Corneto; voy. ma Notice sur la collection Dorow, p. 7. — [2] Voy. *Journal des Savants*, 1843, mai, p. 268-287; juin, p. 344-360; juillet, p. 416-433; septembre, p. 543-564.

nique; mais que tout, au contraire, y apparaît purement italique, du plus ancien style, avec un fond d'idées qui ne peut pas ne pas tenir originairement à un système des croyances asiatiques. Telle est, sur ce point, la doctrine de M. Micali, que je partage entièrement, et qui se fonde sur un ensemble de faits archéologiques, dont on ne peut récuser l'autorité. Une observation particulière, que suggère à M. Micali la comparaison du tombeau de *Vulci* et de celui de *Cære*, monuments d'un ordre équivalent et d'une égale antiquité, c'est qu'ils avaient été destinés, l'un et l'autre, à la sépulture de femmes étrusques, et que, généralement, les tombeaux de cette classe sont plus riches, plus remplis d'objets de parure et d'ameublement, intéressants par le goût et précieux par la matière, que les autres monuments du même genre. A cet égard, M. Micali partage l'opinion que je m'étais formée des objets de toilette funéraire déposés dans le grand tombeau de *Cære;* il les regarde comme ayant servi pour la sépulture d'une femme nommée *Larthia*[1], et non pas, ainsi que l'avait pensé M. Grifi, pour celle d'un pontife ou mage étrusque. Je dois dire, à cette occasion, que M. Grifi a réclamé contre cette opinion que j'avais exprimée, en alléguant, à l'appui de la sienne, tout ce qu'il a cru d'arguments propres à la soutenir, dans une Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, et qui a été insérée dans le Journal arcadique de Rome[2]. Il ne me convient pas d'exposer ici ce que je pense des nouvelles observations de M. Grifi; c'est aux lecteurs de la Lettre, et à ceux qui auront sous les yeux l'article du Journal des Savants auquel elle répond, à prononcer sur la question qui nous divise. Je me contente de dire que je persiste dans ma manière de voir, qui est aussi celle de M. Canino, de M. Cavedoni[3], et, comme on vient de le voir, de M. Micali; et je laisse au jugement du public à décider, d'après les raisons alléguées de part et d'autre, un point de fait, qui ne laisse pas d'être d'une grande importance pour l'appréciation des objets d'antiquité dont il s'agit, celui de savoir si c'était une *femme*, ou bien un *pontife étrusque*, qui était enseveli dans le grand tombeau de *Cære.*

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Monum. ined. etc.* p. 60 : « Così nel grande sepolcro di Cere antica, si tanto abbondante di preziosi arredi, trovavasi sepolta anche una donna, quella Larthia, di cui si repete tre volte il nome, ed a cui si convengono buona parte di tanti fregi di paramento unicamente propri del mondo muliebre. » — [2] *Intorno ai monumenti di Cere, Lettera al ch. sign.* Raoul-Rochette *del cav.* L. Grifi, *Giornal. Arcadic.* t. XCIX, Roma, 1844, in-8°. — [3] *Mem. archeol. estratta del tomo XV della continuaz. delle Memorie di relig., di moral. e di letterat.* (Modena, 1843, in-8°, p. 19 sq.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque nationale des Bretons; recueil d'ouvrages concernant l'histoire, les institutions, la langue et la littérature de ce *peuple.* — Si l'on peut s'étonner de voir la Bretagne érigée, de nos jours, en *nation,* et ses habitants en *peuple* distinct, on approuvera certainement, sans aucune autre réserve, le but et le plan d'un recueil destiné à reproduire tous les grands monuments écrits de l'histoire et de l'ancienne littérature de cette province. La Bibliothèque des Bretons sera divisée en quatre séries : historiens et chroniqueurs, hagiographes, généalogistes ; — monuments juridiques ; — monuments littéraires ; — philologie. La première série comprendra : 1° En deux volumes (texte et traduction), Gildas, Bede (la période bretonne de l'histoire de la Grande-Bretagne) ; Nennius ; Caradoc de Lancarvan ; Geoffroy de Monmouth (et non de *Montmouth,* comme l'écrivent à tort les éditeurs) ; *l'itinerarium Cambriæ* de Girand le Gallois ; 2° en 7 volumes, les Grandes chroniques d'Alain Bouchain et les deux histoires de Bretagne de le Baud et de d'Argentré ; 3° en 4 volumes, les vies des saints de Bretagne, par Fr. Albert le Grand de Morlaix et par D. Lobineau ; 4° en 4 volumes, les ouvrages généalogiques de Dupas, de Toussaint de Saint-Luc et d'Arthus de la Gibonays ; 5° en 15 volumes, l'histoire de Bretagne de D. Morice conférée avec celle de D. Lobineau, et la Mouvance de Bretagne ; 6° enfin, en 2 volumes, l'histoire ecclésiastique de la Bretagne de Déric. La seconde série, formant 4 volumes, contiendra les lois galloises de Moelmud et de Hoël-le-Bon, texte gallois, traduction française et glossaire ; les assises du comte Geoffroy (1185); l'ordonnance du duc Jean II (1301); la constitution du duc Jean III (1315) avec les observations de P. Hevin sur les assises ; la très-ancienne coutume de Bretagne, avec les observations de P. Hevin, des notes nouvelles et les conférences des lois galloises ; l'histoire du droit féodal breton, extraite des différents ouvrages de P. Hevin. La troisième série sera composée d'un seul volume, contenant des fragments du recueil des bardes gallois connu sous le nom de Myvyrian. La quatrième série n'aura également qu'un volume : le dictionnaire Gallois-français et français-gallois de Jean Davies, précédé de la grammaire galloise du même auteur. Chaque série sera précédée d'une introduction, et chaque ouvrage sera accompagné d'une notice biographique et bibliographique. Le recueil entier formera 40 volumes in-4°, qui paraîtront par livraisons d'un demi-volume, publiées de mois en mois. La première livraison de l'histoire ecclésiastique de Bretagne, par Déric, vient de paraître. Les autres ouvrages sous presse sont : les *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne* par Toussaint de Saint-Luc, et la *Grande chronique* d'Alain Bouchart. Le prix de la livraison est de 5 francs, en souscrivant pour

l'ouvrage entier. On peut aussi souscrire, mais à des prix plus élevés, soit par série, soit par catégorie.

Hippocrate. Le serment; la loi; de l'art; du médecin; prorrhétiques; le pronostic; prénotions de Cos; des airs; des eaux et des lieux; épidémies, livres I et III; du régime dans les maladies aiguës; aphorismes; fragments de plusieurs autres traités. Traduits du grec sur les textes manuscrits et imprimés, accompagnés d'introductions et de notes, par le Dr Ch. V. Daremberg. Paris, imprimerie de Crapelet, librairies de Lefèvre et de Charpentier, in-12 de XXXIX-566 pages. — Cet ouvrage, fruit de travaux sérieux et assidus, se recommande par le double caractère de l'érudition et de l'utilité. En le publiant, M. Daremberg s'est proposé de mettre la doctrine et les chefs-d'œuvre d'Hippocrate à la portée des médecins et des étudiants qui n'ont que peu de temps à consacrer à la littérature médicale; il a voulu donner une édition qui renfermât, sous un format commode, la substance des principaux travaux entrepris sur les œuvres du chef de l'école de Cos, et le résultat de ses propres recherches sur leur interprétation philologique et médicale. Mais ce n'est pas seulement par les médecins que ce livre sera lu avec fruit. Les amis de la littérature grecque y distingueront certainement une bonne notice sur Hippocrate, et de savantes remarques historiques et philologiques, répandues dans les commentaires et dans les notes.

On annonce la publication prochaine, chez l'éditeur Kæppelin, quai Voltaire, d'un ouvrage intitulé: *Diplômes et chartes des époques mérovingiennes, sur papyrus et vélin, conservés aux archives du royaume;* publiés d'après les ordres de MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, sous la direction de M. Letronne, garde général des archives du royaume. Cet ouvrage se composera d'un atlas grand in-folio, qui paraîtra en quatre livraisons et coûtera 60 francs. Il ne sera tiré qu'au nombre juste des souscriptions.

Traité élémentaire d'astronomie physique, par M. Biot. Tome II, 3e édition. 1 vol. in-8° avec un atlas. — Dans ce deuxième volume, M. Biot particularise, et restreint aux instruments dioptriques, les formules générales qu'il avait établies dans le volume précédent, pour calculer les inflexions des rayons lumineux, quand ils traversent un nombre quelconque de surfaces sphériques centrées sur un même axe rectiligne. Il applique alors ces formules à la confection des objectifs et des oculaires achromatiques, ainsi qu'à la discussion des instruments dioptriques employés en astronomie, comme l'héliomètre, les lunettes de nuit, les lunettes terrestres, etc. Il expose ensuite les procédés de précision dont les astronomes font usage pour établir la verticalité des limbes plans et des axes rectilignes, pour mesurer les plus petites parties de l'étendue et du temps. Ces principes étant posés, il les applique à la discussion des instruments optiques employés en astronomie, tant de ceux qui sont fixes que de ceux dont le limbe peut tourner autour d'un axe rectiligne, ou dont la lunette seule est mobile dans un plan. Il expose la manière de les établir, de les rectifier, et d'en combiner l'emploi avec la mesure du temps pour les observations célestes. Enfin il en fait des applications au ciel, et, en premier lieu, au mouvement diurne, dont il démontre la circularité et l'uniformité par des observations rigoureusement calculées. — L'ouvrage comprendra encore deux autres volumes. Mais l'auteur espère que, les difficultés du sujet étant devenues moindres, il pourra les faire paraître après moins de temps qu'il n'en a mis à composer celui-ci.

Archéologie orléanaise. Monographie de Sainte-Croix, Orléans, imprimerie de Jacob, 1844, broch. in-8° de 69 pages. Cet opuscule, écrit avec une verve quelque peu enthousiaste, est une étude intéressante de la belle église cathédrale d'Orléans,

édifice peu visité, et sur lequel l'auteur n'a rien négligé pour appeler l'attention des archéologues et des touristes.

Réclamation de M. Biot.

Parmi les annonces littéraires du cahier de septembre, on a reproduit une erreur scientifique, qui a probablement échappé à la surveillance de notre confrère le secrétaire du bureau, et que je me trouve obligé de signaler.

Le nouveau volume des Savants étrangers, que l'Académie des inscriptions vient de faire paraître, contient un mémoire de M. Sédillot *sur les instruments astronomiques des Arabes*. En annonçant ce travail, le rédacteur des nouvelles littéraires s'est exprimé de la manière suivante :

« Dans ses précédents travaux sur l'histoire de l'astronomie chez les Arabes, M. Sédillot a démontré, entre autres faits précieux pour la science, que c'est un savant de Bagdad, Aboul-Wéfa, qui, vers la fin du xe siècle de notre ère, c'est-à-dire plus de 600 ans avant Ticho-Brahé, a, le premier, déterminé la *variation*, ou la troisième inégalité lunaire : curieuse découverte dont s'étaient glorifiés les astronomes du XVIIe siècle. Maintenant qu'il est reconnu que ce peuple ingénieux, etc. »

Ce préambule, qui n'a aucun rapport avec le sujet traité par M. Sédillot dans le nouveau volume publié par l'Académie, exprime un éloge contraire à la vérité, et non moins contraire à ce que j'ai établi, dans ce journal même, aux cahiers de septembre, octobre, novembre et décembre 1843. J'ai prouvé alors, par une discussion approfondie, appuyée de démonstrations irrécusables, que le passage d'Aboul-Wéfa, où M. Sédillot a cru voir la *variation*, ne contient que l'exposition imparfaite de *l'oscillation de l'apogée lunaire*, décrite par Ptolémée au chapitre v du Ve livre de l'Almageste ; de sorte que la prétendue découverte attribuée à l'auteur arabe n'a rien de réel. Je regrette d'avoir à réitérer cette déclaration ; mais je dois le faire pour l'honneur des corps littéraires auxquels j'appartiens. Après ce qui a été écrit sur ce sujet, le doute que mon silence pourrait faire naître dans leur esprit ne serait pas seulement une illusion : ce serait une véritable déception scientifique, dont je ne veux pas me rendre responsable.

BIOT.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

auteurs et cinq intermèdes anonymes sont traduits avec cette liberté cavalière et ce sans façon alors de mise, qui faisaient disparaître, sous prétexte de bon goût, toute la physionomie et malheureusement aussi toute la poésie des originaux. En 1822, un habile humaniste, qui connaissait à fond l'Espagne et sa littérature, M. La Beaumelle, traduisit, pour la collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, avec infiniment plus de scrupule et de talent que Linguet, mais non pas encore avec une fidélité irréprochable, *Yméné*, comédie du vieux Torres Naharro, *la Jeunesse du Cid* de Guillen de Castro, sept pièces de Lope de Vega et huit de Calderon. M. Châtelain, dans les courts moments de loisir que lui laissa la politique, traduisit, pour le même recueil, quatre comédies de Moratin, et M. Esménard, le frère du poëte, la *Numance* de Michel Cervantes; enfin, la même année, M. Marie Aycard inséra dans le recueil in-18 des théâtres étrangers, publié par Brissot-Thivars, trois comédies contemporaines dues à Emmanuel-Édouard de Gorostiza. C'est à ce petit nombre de pièces que se réduisait, il y a peu d'années, tout ce que l'activité de nos traducteurs avait fait passer dans notre langue des richesses théâtrales de l'Espagne. Je ne fais entrer, comme on le pense bien, dans cette récapitulation sommaire, que les traductions proprement dites; car la liste des imitations indirectes et des emprunts tacites serait infiniment plus considérable, et assez difficile à dresser. Si l'on compare ce petit nombre de pièces, par lesquelles on avait cru pouvoir donner aux lecteurs français une idée du théâtre de l'Espagne, avec la multitude des écrivains de cette nation qui ont travaillé pour la scène, et surtout avec le chiffre vraiment effrayant des productions sorties de la plume de chacun d'eux, on pensera, comme nous, qu'il y avait convenance et nécessité de renouveler cette tentative et de procéder sur un plan entièrement nouveau. Il fallait surtout s'efforcer de remplir les deux conditions suivantes: 1° traduire fidèlement les plus célèbres drames espagnols, beautés et défauts, de manière à suppléer, autant que possible, à la lecture du texte; 2° rassembler dans ce nouveau recueil un nombre suffisamment varié d'échantillons de tout genre et de toute époque.

Un écrivain, enlevé prématurément aux lettres, et qui joignait à une imagination de poëte et de romancier la patience studieuse de l'érudit, M. Fontaney, avait, il y a sept ou huit ans, conçu l'idée et commencé l'exécution de cette grande œuvre. Il se proposait de traduire non-seulement les principaux drames de Lope de Vega et de Calderon, mais les meilleures pièces de Moreto, de Cervantes, de Francisco de Rojas, de Guillen de Castro, de Ruiz de Alarcon, de

opinions émises par ses devanciers. Aussi, à raison de ces divergences, le nouveau biographe a-t-il divisé sa notice en deux parties, la première purement narrative, la seconde ouvertement polémique. Cette dernière moitié est intitulée, sans périphrase : *De quelques erreurs publiées touchant la vie et les ouvrages de Lope de Vega.* C'était, comme on voit, jeter le gant et descendre en champ clos. La première lance que rompt M. Damas Hinard est contre un joûteur bien ferme et bien habile. Voici le point en litige : M. Fauriel, par un excès de témérité conjecturale, qui n'était pas le caractère habituel de sa critique, a signalé comme une autobiographie déguisée, mais évidente à ses yeux, une nouvelle dialoguée de Lope de Vega, intitulée *Dorotea.* Dans cette action dramatique en prose, taillée sur le patron, alors très à la mode, de la *Célestine,* dans cette œuvre de sa jeunesse, que l'auteur paraît avoir retouchée plusieurs fois, et qu'il ne publia qu'en 1632, trois ans seulement avant sa mort, M. Fauriel a cru trouver le récit des premières amours du poëte, avec leurs orages, leurs péripéties, leurs écarts, et il a résolument inséré les aventures souvent compromettantes de Fernando dans une vie de Lope de Vega, qu'il écrivit avec une grâce exquise, pour servir d'introduction à son cours de la Sorbonne en 1839[1]. C'est contre l'attribution arbitraire des actions souvent blâmables d'un personnage romanesque à une vie réelle et illustre, que s'élève avec chaleur M. Damas Hinard. Il lui semble qu'entre quelques réminiscences plus ou moins confuses, ordinaires à tous les poëtes, et une confession expresse et véridique, il y a une distance immense, dont l'historien littéraire doit tenir le plus grand compte, sous peine de tomber dans le romanesque, et, ce qui serait plus regrettable encore, dans la calomnie. M. Damas Hinard oppose surtout à l'hypothèse de M. Fauriel un passage de la Dorothée, que Lope semble avoir écrit tout exprès pour aller au-devant des applications indiscrètes :

> Je vous avouerai, dit-il, que je n'ai jamais pu souffrir ces critiques à l'esprit malade (Catones melindrosos) qui, en voyant dans les comédies un galant livré tout entier à l'amour, sont toujours prêts à se figurer que le poëte s'est peint dans son héros, jugement peu digne d'un homme vraiment sage. La vérité des peintures, soit dans les sentiments, soit dans les caractères, ne prouve qu'une chose, le talent de l'écrivain. C'est ainsi que Catulle a pu dire que ses ouvrages étaient lascifs, mais que sa vie était honnête[2].

M. Fauriel n'a point attaché à ce passage toute l'importance qu'il

[1] Voyez la Revue des deux mondes, numéro du 1er septembre 1839. — [2] *Dorotea,* acte I, scène v, p. 49 de l'édition de Sancha.

méritait, ni surtout assez compris combien, dans une œuvre où l'imagination a une grande part, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de démêler, avec certitude, où la vérité commence et où cesse la fiction. Mais, de son côté, peut-être M. Damas Hinard a-t-il accordé au morceau que nous venons de citer une confiance trop entière. En effet, malgré la dénégation du poëte, peut-être même à cause de cette dénégation, il pourrait bien se faire qu'il y eût dans les aventures de Fernando beaucoup des souvenirs de la jeunesse du poëte. Je suis très-frappé, je l'avoue, d'un des arguments de M. Fauriel, que M. Damas Hinard a eu tort de laisser sans examen et sans réponse. M. Fauriel fait remarquer[1] que, dans un ouvrage fort bizarre de Lope de Vega, dans la seconde partie du poëme allégorique intitulé *Filomena,* l'auteur, sous la personnification peu modeste du rossignol, réfute tous ses critiques et glorifie sa vie entière, depuis ses premières années jusqu'à sa vieillesse. Or ces confidences poétiques coïncident d'une manière frappante avec les aventures attribuées à Fernando dans la Dorothée. L'amour de ce jeune cavalier pour une beauté pauvre, coquette et peu scrupuleuse, la rivalité triomphante d'un riche seigneur, les consolations que cherche auprès d'une autre belle l'amant congédié, la colère et la vengeance de la première maîtresse, qui amènent l'emprisonnement et l'exil de Fernando; tous ces faits, transportés par M. Fauriel du roman dans la vie du poëte, se retrouvent, sous une allégorie des plus transparentes, dans les plaintes du rossignol. Les voici, que nos lecteurs jugent[2] :

.... Déjà le printemps ranimait les bois, lorsqu'une nymphe que j'aimais, et que puisse l'Amour changer en écho! m'abandonna pour un autre oiseau plus grand et plus brillant. C'était un oiseau des bocages qui se dressent au bord du Manzanarès, un loriot, je pense, paré de plus riches plumes et de plus vives couleurs que moi, mais ne chantant pas si mélodieusement ses amours, bien que les chantant d'or. La nymphe se nommait Élise; elle était si ravissante et si belle, que le soleil l'avait choisie pour son étoile. Je me vengeai d'elle en aimant Nise, qui m'adorait, et pour laquelle je chantais tous les jours dès le lever de l'aube. Élise, de son côté, pour satisfaire à son courroux, ordonna à un chasseur de me prendre dans ses filets. Il me prit, et, sans que j'eusse en rien failli, m'arrachant de mon nid natal, il me retint longuement en prison, car jamais captivité ne fut courte; et, comme il arrive quelquefois aux juges de se laisser tenter par la colère, par l'avarice ou la

[1] Voyez, dans le numéro du 15 septembre 1843 de la Revue des deux mondes, l'article intitulé : *Les amours de Lope de Vega.* Ce morceau est une réponse indirecte aux observations critiques de M. Damas Hinard. Celui-ci a répliqué par une lettre très-vive, mais pleine de convenance, insérée, le 26 septembre 1843, dans le journal *l'État.* — [2] Voy. *Filomena,* 2e partie, p. 48 vo de l'édition de Madrid, 1621, in-4o.

faveur, une vengeance d'amour, travestie en justice, vint à bout, par d'iniques imputations, de m'exiler de mes forêts et de mes prairies.......

Une identité aussi complète n'est-elle pas bien significative, et Philomène ne confirme-t-elle pas en partie Dorothée ? Je dois faire observer, de plus, que M. Fauriel n'est pas, comme il le croyait[1], le premier auteur de cette hypothèse. M. La Beaumelle, dans sa très-estimable Vie de Lope de Vega, avait déjà avancé que «la Dorothée contenait évidemment, comme la Mélite de Corneille, le récit des propres aventures de l'auteur sous le nom de Fernando[2].» Cette opinion même paraît avoir eu cours en Espagne. Don Francisco Lopez de Aguilar, dans un morceau qui précède la Dorothée[3], prévient les lecteurs que le fond de l'ouvrage est historique. Enfin, j'ajouterai une dernière remarque, qui me semble d'un grand poids. Dans la liste des ouvrages de Lope de Vega, dressée par Juan Perez de Montalvan, son élève, la mention de la *Dorotea* est précédée de ces mots : *El epitome de su vida*[4]. Est-ce là un titre d'ouvrage, comme la ponctuation semble l'indiquer ? Mais on ne connaît aucun écrit de Lope de Vega portant ce titre. Ne serait-ce pas plutôt l'énonciation du sujet de la Dorothée ? Dans les deux cas, ce rapprochement me paraît bien notable, et cette simple ligne, inaperçue jusqu'ici, me semble bien propre à jeter du jour sur cet obscur et délicat problème. Toutefois, je le répète, fût-il prouvé que Lope eût prêté quelques-unes de ses propres aventures à Fernando, rien n'autorisait à charger la mémoire de ce grand homme de certaines actions honteuses, que dément toute une vie d'honneur et de probité. On ne peut donc qu'approuver le nouveau biographe d'avoir chaleureusement protesté contre cette regrettable inculpation.

La seconde lance que rompt M. Damas Hinard est contre un noble membre de la pairie d'Angleterre, lord Holland, qui s'est complu, en 1817, à composer, sur Lope de Vega et Guillen de Castro, deux volumes estimables, mais qui ne sont pas exempts d'erreurs[5]. Celle, entre autres, que réfute vivement M. Damas Hinard, est d'une nature grave, puisqu'elle tendrait à ternir le caractère moral du grand écrivain. Lord Holland, le croirait-on ? accuse le bon, l'aimable, le charitable Lope

[1] M. Fauriel dit, dans son article de la Revue des deux mondes du 17 septembre 1843 : «Je sais que les biographes de Lope, pas plus les nationaux que les étrangers, n'ont rien soupçonné ni rien avancé de pareil.....» — [2] Voy. *Vie de Lope*, p. XLVIII. — [3] Cette espèce d'avant-propos, qui se trouve dans les premières éditions, a été réimprimé dans celle de Sancha. — [4] Voy. *Fama postuma*, p. 12 r°, édit. de Madrid, 1636, in-4°. — [5] *Some account of the lives and writings of Lope de Vega Carpio and Guillen de Castro*, London, 1817, 2 vol. in-12.

de Vega, d'une sordide et ignoble cupidité. Qui a pu donner lieu à une aussi étrange accusation? Le voici : En 1620, notre poëte fit imprimer et dédia à son fils Lope, âgé de 15 à 16 ans, une comédie de sa première jeunesse, *El verdadero amante*, peut-être même son premier essai dramatique; du moins lisons-nous sur le titre : *La primera comedia de Lope de Vega*[1]. Or, dans cette dédicace, le sage père cherche à détourner son fils de la stérile carrière des lettres, et lui expose, avec mesure et noblesse, combien ses immenses travaux ont peu profité à sa fortune. Ce sont ces exhortations un peu attristées que lord Holland déclare n'avoir pu lire sans un étonnement mêlé d'indignation. Lisons donc, à notre tour, les passages de cette dédicace paternelle, dont le ton un peu morose paraît au noble critique un tort *inexcusable*.

Si le malheur ou l'influence du sang, dit Lope, voulait que vous fissiez des vers, ce dont Dieu vous préserve! que du moins la poésie ne soit pas votre seule occupation...... S'il m'est permis de me citer en exemple, vous pourriez difficilement travailler autant que moi pour le service et l'honneur de votre patrie. Cependant, quelle a été ma récompense? Une maison fort modeste, une table à l'avenant et un jardinet (*huertecillo*) dont les fleurs me distraient et me fournissent des pensées... La gloire, dites-vous, me dédommagera! ne le croyez point. Rappelez-vous cet emblème adopté par un savant de notre temps et consistant en un miroir suspendu à un arbre contre lequel des enfants lancent des pierres : *periculosum splendor!* J'ai écrit neuf cents comédies, douze volumes de prose et de vers, et tant d'autres ouvrages, que ce qui est imprimé n'égale point, tant s'en faut, ce qui reste à imprimer encore. Eh bien, je me suis attiré des critiques, des envieux, des ennemis. J'ai perdu un temps précieux et j'ai atteint la vieillesse, *non intellecta senectus*, comme dit Ausone, sans pouvoir vous laisser autre chose que ces conseils inutiles. Je vous dédie cette comédie, parce que je l'ai écrite à l'âge ou vous êtes..... et à condition que vous ne me prendrez point pour modèle; car cela vous exposerait à être, comme moi, applaudi de la foule et estimé du petit nombre. Dieu vous garde!

Il faut dire encore que, quelques années plus tard, Lope, voulant marier sa fille Feliciana, et ayant dépensé, au fur et à mesure, l'argent que lui rapportaient ses comédies, songea à mettre à contribution la libéralité de Philippe IV. Il lui adressa donc un placet en vers ainsi conçu :

[1] M. Damas Hinard dit, p. 15 de sa notice sur Lope de Vega : « En dédiant à son fils la pastorale de *Jacinto*, la première pièce qu'il eût faite......... » Cela ne peut s'appliquer à la pastorale de Jacinte, mais convient au *Verdadero amante*, que Lope dédia à son fils en 1620, comme le dit plus bas M. Damas Hinard lui-même, p. LV. Ces deux pièces, dont l'intrigue est tout à fait différente, ont été quelquefois confondues, non-seulement parce qu'elles sont l'une et l'autre de la jeunesse du poëte, mais aussi à cause du nom de Jacinto que porte le principal personnage dans chacune d'elles.

Sire, Lope dit qu'il a servi votre aïeul de son épée en Angleterre; il ne fit rien de bon alors, et a fait moins encore depuis; mais il avait du zèle et du courage.

Il a servi votre père de sa plume : si elle n'a pas étendu son vol pour porter les louanges de ce prince d'un bout du monde à l'autre, c'est la faute de son peu de mérite, mais non de son désir de servir son roi.

Lope a une fille et beaucoup d'années. Les Muses lui ont donné de l'honneur et non des rentes; il est pauvre en actif, riche en passif. Dieu crée, le soleil fait croître, le roi soutient. Créez-moi, augmentez-moi, réparez mes maux; je suis en marché d'un fiancé.

La fortune me menace, la foi seule me reste. Donnez-moi, grand Philippe, une part dans vos richesses, et puissiez-vous avoir plus d'or et de diamants que je n'ai de rimes à mon service!

Voilà les coupables paroles qui excitent une si grande surprise, que dis-je? qui soulèvent l'indignation du noble lord. Bon Dieu! Parler en termes à la fois si dignes et si spirituels d'une si honorable pauvreté! demander pour sa fille une dot au roi d'Espagne! Et cela quand l'enthousiaste Montalvan nous assure que son maître a gagné 880,000 réaux avec ses seules comédies! lorsque Bouterweck, renchérissant sur ce chiffre, va jusqu'à dire que Lope de Vega se vit un jour en possession de plus de 100,000 ducats! Sur de pareils témoignages, lord Holland s'indigne de voir le possesseur d'un pareil coffre-fort se plaindre de la fortune, et il l'accuse d'une vile et odieuse avarice. D'une autre part, M. Simonde de Sismondi, qui s'aperçoit qu'à la fin de sa carrière il ne restait à Lope à peu près rien de cette énorme somme, l'accuse de s'être livré à de fastueuses et folles prodigalités. Que croire? Lope fut-il avare ou dissipateur? Ni l'un ni l'autre. M. Damas Hinard, pour disculper le grand poëte de ce double blâme, a dressé le bilan de sa fortune sur des bases que nous allons faire connaître et discuter. Voici ce bilan : quinze cents comédies environ, vendues aux entrepreneurs de théâtre à raison de 500 réaux chacune, ou 130 francs, cela donne 195,000 francs; reçu en cadeaux de divers grands seigneurs à peu près 60,000 francs; puis environ 2,000 francs de revenu en bénéfices. Le tout, conclut M. Damas Hinard, fait à peu près 15,000 livres de rentes ou 25,000 francs de notre monnaie[1]; somme honnête, mais qui, vu les charges de famille qui ne cessèrent de peser sur notre poëte, n'était, dans la capitale des Espagnes, qu'une fortune strictement suffisante.

Ce bilan, pour ma part, me paraît pécher en plus et en moins : en moins d'abord, car, pour ne rien négliger, il fallait joindre aux sommes

[1] Voy. *Notice sur Lope de Vega*, p. LVI.

précitées le prix de ses *autos*, de ses intermèdes, de ses *loas* et surtout le produit considérable de ses ouvrages en prose et en vers, lesquels ne forment pas une moindre masse que son théâtre. Ensuite, ce bilan pèche en plus, contrairement à l'intention de l'apologiste. En effet, M. Damas Hinard commet, sans le vouloir, la même erreur que M. Bouterweck, en capitalisant les gains divers que Lope de Vega a faits durant sa longue carrière. De ce que notre poëte, dans un espace de 53 ans, a pu gagner environ 350,000 francs par son génie, il ne s'ensuit point qu'il ait joui, à aucun moment de sa vie, d'un revenu de 15,000 francs. Les Muses, comme il le disait tout à l'heure à Philippe IV, lui avaient donné de l'honneur et non des rentes. Si l'on veut connaître à peu près le revenu annuel de Lope de Vega, il faut répartir cette somme de 350,000 francs sur les 53 années de sa vie littéraire, et l'on trouvera qu'il n'eut guère plus de 6,000 francs à dépenser par année [1]. Je repousse donc, *à fortiori*, la malveillante et contradictoire accusation que lord Holland et M. Simonde de Sismondi ont si gratuitement portée contre ce grand homme. Toute la prodigalité qu'on lui impute se bornait à quelques dépenses pour sa bibliothèque, à l'achat de quelques tableaux, sorte de luxe qu'il aimait beaucoup, à une certaine élégance dans ses habits et dans son ameublement, et, par-dessus tout, à d'incessantes et très-considérables aumônes; car jamais pauvre ne frappa à sa porte sans recevoir quelques secours. Il n'y a pas là, en vérité, matière à l'indignation.

De l'examen de la fortune de Lope de Vega, M. Damas Hinard passe au calcul de ses ouvrages. Il évalue, d'après Fernando Cardoso [2], le nombre de ses comédies à quinze cents et celui de ses autres pièces (*autos* ou intermèdes), à trois cents, contredisant ainsi tout à la fois l'évaluation du docteur Juan Perez de Montalvan, qui porte à dix-huit cents les seules comédies de Lope, et celle de M. La Beaumelle qui réduit ce nombre à douze cents. Les arguments de M. Damas Hinard contre l'opinion de Montalvan me paraissent irréfragables; les raisons, au contraire, qu'il oppose à M. La Beaumelle, me semblent moins probantes: car, de son aveu, il faut, pour admettre le chiffre de quinze cents comédies, avoir une foi absolue dans un vers de l'églogue de Lope à Claudio Conde, où il déclare avoir composé quinze cents fables comiques. M. Damas Hinard remarque, avec raison, qu'on ne peut comprendre, comme le veut M. La Beaumelle, les *autos sacramentales* sous

[1] A peu près 9,000 francs de notre monnaie. — [2] Cet écrivain a composé une des oraisons funèbres de Lope, que l'on a recueillies dans le t. XXIII de l'édition donnée par Sancha.

la dénomination profane de *fabulas comicas*. Cela est vrai, mais on peut comprendre sous ce nom les *entremeses* et les *loas*. De plus, pour arriver à ce chiffre énorme de quinze cents comédies, on est forcé d'admettre que Lope, qui, de 1592 à 1625, a composé mille soixante et dix pièces (environ trente-trois par année), en aurait composé, de 1625 à 1630, au moins quatre cent trente; c'est-à-dire quatre-vingt-six par an, ou une pièce tous les cinq jours, ce qui serait accorder à Lope sexagénaire une fécondité presque trois fois plus grande que celle dont il fit preuve entre trente et soixante-trois ans. Quoi qu'il en soit, de tant de comédies, plus de la moitié, suivant Lope de Vega lui-même, n'ont point été imprimées, et de celles qui l'ont été, la moitié au moins sont perdues. Il n'en subsistait, en Espagne, à la fin du dernier siècle, que quatre cent quatre-vingt-dix-sept, au dire de Garcia de la Huerta, écrivain judicieux et estimé de cette époque. M. Damas Hinard croit même qu'il faut retrancher de cette liste une trentaine de pièces indûment attribuées à Lope de Vega; de sorte qu'en définitive on devrait s'estimer aujourd'hui très-heureux, si l'on parvenait à réunir quatre cents comédies de ce poëte, ce qu'aucune bibliothèque publique ou privée n'a encore pu faire. Parmi les comédies perdues, quelques-unes, à en juger par le titre, sont particulièrement à regretter. On peut citer, entre autres, La conquête de Fernand Cortez, Le procès d'Angleterre (*El pleyto de Ingalaterra*), où le poëte avait, dit-on, peint la rivalité de Marie Stuart et d'Élisabeth; enfin Le vaillant jacobin (*El gallardo Jacobin*), qui pourrait bien être, suivant M. Damas Hinard, l'histoire de notre Jacques Clément. Quant aux *autos*, dont Juan Perez de Montalvan porte le nombre à plus de quatre cents, M. Hinard n'en retrouve que dix-neuf; et, de tous les intermèdes, dont lord Holland prétend que la quantité est innombrable, il ne subsiste plus que trente ou quarante, auxquels il faut joindre un certain nombre de *loas*, ou prologues, dont, je ne sais pourquoi, le nouveau biographe ne parle pas. Cependant, même ainsi réduit, ce répertoire est immense. Plus de quatre cents pièces de théâtre, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre! Et quand on pense qu'outre ses œuvres dramatiques, Lope a encore composé deux poëmes épiques, La beauté d'Angélique et La Jérusalem conquise; trois poëmes sur des sujets mythologiques, Circé, Andromède et Proserpine [1]; quatre poëmes tirés de l'histoire, Saint Isidore, La Dragontea [2], La couronne tragique de Marie Stuart, Notre-Dame de Almudena; un

[1] Cet ouvrage paraît perdu. — [2] Ce poëme est une satire contre l'amiral Drake, qui contribua puissamment à la destruction de la fameuse *Armada* de Philippe II, sur laquelle servit Lope.

poëme burlesque, La gatomachie (Le combat des chats)[1]; plusieurs poëmes descriptifs, allégoriques, didactiques, La destruction de la Tapada, Les larmes de Madeleine, Le laurier d'Apollon, Philomène, Le nouvel art dramatique; des poésies sacrées, huit nouvelles en prose, divers ouvrages mêlés de prose et de vers; de nombreux écrits polémiques, surtout contre les *caltistes* et le *gongorisme;* enfin, beaucoup de sonnets, d'odes, d'épîtres, d'élégies, d'églogues; quand, dis-je, on pense que Lope a composé tous ces ouvrages au milieu des soins de sa famille (il fut marié deux fois et eut trois enfants légitimes et un ou deux naturels); si l'on ajoute que, devenu veuf pour la seconde fois, il entra dans les ordres sacrés; que, familier de l'inquisition, procureur fiscal de la chambre apostolique, chapelain de Sa Majesté, et de plusieurs grandes familles, comme on le voit par ses dédicaces, membre du tiers ordre de Saint-François, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, chapelain de la congrégation des prêtres nés à Madrid, il remplit exactement les devoirs de ces divers offices; si l'on se rappelle qu'il avait fait la guerre dans sa jeunesse (en Portugal et en Afrique vers 1577), qu'il s'embarqua sur la fameuse *armada* de Philippe II, qu'il voyagea en Italie, séjourna à Naples et à Milan, alors enclavés dans la monarchie espagnole, qu'enfin il ne poussa pas sa carrière beaucoup au-delà du terme ordinaire de la vie humaine[2], on conviendra que ce n'est pas sans raison que le judicieux Cervantes a appelé Lope Felix de Vega Carpio un véritable prodige de la nature, *monstruo de naturaleza.*

M. Damas Hinard avait, il y a quelques années, préludé à l'entreprise qu'il exécute aujourd'hui, en publiant, dans un recueil trop promptement interrompu, dans le Théâtre européen[3], plusieurs pièces de Calderon, et une jolie comédie de Lope, Le moulin, qui n'avait pas encore été traduite. Il a ouvert également le recueil qui nous occupe par cette comédie qui, de son aveu, ne peut pas être comptée parmi les plus distinguées du grand poëte, mais qu'il a cru devoir reproduire parce qu'elle est, en quelque sorte, le type de toute une classe de pièces à travestissements, nombreuses dans le répertoire de l'auteur[4]; et aussi

[1] M. Damas Hinard a inséré une très-élégante traduction de ce petit poëme dans la Revue indépendante, t. II, n° du 1er mars 1842. — [2] Il mourut à l'âge de soixante et treize ans moins trois mois. — [3] Les diverses livraisons qui ont paru de cette publication peuvent se réunir en deux volumes grand in-8°. — [4] On voit, dans toutes ces pièces, une dame et un cavalier qui sont obligés de quitter la cour pour échapper à la persécution d'un prince ou d'un roi, et qui se réfugient dans un village sous un déguisement rustique.

parce qu'il soupçonne que cette rapide esquisse est une de celles que ce génie facile terminait quelquefois, comme il le confesse lui-même, dans l'espace de vingt-quatre heures [1].

Ce nouveau choix du théâtre de Lope de Vega se composera de quatre ou cinq volumes. Les deux premiers, déjà publiés, renferment dix ouvrages, dont quatre avaient été précédemment traduits, mais qui reparaissent ici dans une version plus élégante et plus exacte, savoir : Le meilleur alcade est le roi, Le chien du jardinier, Fontévéjune et La fille aux yeux d'or [2]. Nous n'analyserons pas ces quatre pièces depuis longtemps connues; nous renvoyons nos lecteurs au jugement qu'en a porté, dans ce journal, M. Raynouard, dont l'opinion, en pareille matière, était si considérable et si compétente [3]. Les six autres pièces, traduites pour la première fois par M. Damas Hinard, sont : Le moulin, L'hameçon de Phénice, Aimer sans savoir qui, Les travaux de Jacob, La découverte du nouveau monde, et un intermède intitulé L'enlèvement d'Hélène.

Les dix pièces qui restent à publier seront, si M. Damas Hinard ne change pas d'avis, *Porfiar hasta morir* (Persévérer jusqu'à la mort), traduite une première fois par M. La Beaumelle; *La fuerza lastimosa*, traduite par le même, sous le titre de Honneur et amour; *La dama melindrosa* (Les vapeurs, dans le Théâtre espagnol de Linguet). Puis viendront sept comédies non encore traduites, savoir : *Lo cierto por lo dudoso*, Le certain pour l'incertain, drame historique qui a pour sujet la rivalité de don Pèdre et de son frère Henri de Transtamare; *La estrella de Sevilla*, L'étoile de Séville, qui a fourni, comme on sait, à M. Lebrun, le sujet du Cid d'Andalousie [4]; *La viuda de Valencia*, La veuve de Valence, comédie d'intrigue; *El acero de Madrid*, L'acier de Madrid, d'où Molière a pris quelques situations du Médecin malgré lui; *El niño inocente de la Guardia*, L'enfant innocent de la Guardia, pièce dirigée contre les juifs et à la louange de l'inquisition; *El testimonio vengado*, comédie historique tirée des romances; enfin un drame qui

[1] Lope de Vega dit dans l'Églogue à Claudio Conde : « Plus de cent ont passé en vingt-quatre heures des Muses au théâtre : »

Pues mas de ciento en horas veinticuatro
Pasaron de las Musas al teatro.

— [2] Le titre espagnol, *La niña de plata*, ne peut se rendre que par un équivalent; M. La Beaumelle l'avait traduit par *La perle de Séville*. — [3] Voy. *Journal des Savants*, n° de juin 1823. — [4] Cette tragédie, qui fait époque dans l'histoire du théâtre au XIX° siècle, vient d'être imprimée dans les œuvres de l'auteur (Paris, Fournier, 1844, 2 vol. in-8°).

intéresse particulièrement la France, à cause de la piquante comparaison qu'il provoque avec l'Horace de Corneille, *El honrado hermano* (L'honoré frère). On le voit, ce nouveau choix est de beaucoup plus étendu et plus varié que les précédents. L'est-il encore assez? Ces vingt pièces suffiront-elles pour faire complétement apprécier le prodigieux génie de Lope de Vega, admirable surtout par la variété et l'invention? Je regrette beaucoup, pour ma part, de ne voir figurer dans ce choix aucun *auto;* je ne regrette pas moins l'absence de quelques pièces qui auraient, à mon sens, jeté un grand jour sur la nature du génie dramatique espagnol. J'aurais, par exemple, vivement souhaité que M. Damas Hinard eût pu nous donner la traduction des *Castelvines* et des *Monteses*. Cette pièce a pour sujet l'inimitié des Capulet et des Montaigu; c'est la fameuse légende de Roméo et Juliette que Lope de Vega a intriguée et même égayée de son mieux pour l'accommoder au goût de son pays[1]. M. Damas Hinard, qui n'a négligé aucune occasion, et nous l'en remercions, de rapprocher les deux génies si dissemblables de Lope de Vega et de Corneille, aurait rendu un nouveau service à l'art en nous permettant de comparer, dans un même sujet, l'imagination si vive et si sereine de Lope de Vega avec la touche à la fois si suave et si tragique de l'auteur de Roméo.

Pour ne rien omettre de ce que nous devons au goût judicieux du nouveau traducteur, je dois ajouter que M. Damas Hinard a inséré dans la vie de Lope trois scènes admirables, empruntées à des pièces qu'il n'a pas cru utile de traduire en entier. Deux de ces scènes appartiennent à la pièce intitulée *Santa liga* (La sainte ligue); une autre est extraite du drame intitulé *El bastardo Mudarra*, inspiré par les fameuses romances des enfants de Lara[2]. En songeant à la prodigieuse étendue du répertoire de Lope de Vega, on est, malgré soi, conduit à penser, avec M. Raynouard[3], que le meilleur moyen peut-être de nous faire connaître tant de richesses serait de revenir, au moins en partie, à la méthode de Du Perron de Castera[4], qui se bornait, comme on sait, à donner des analyses et des fragments. Je crois fermement que M. Damas

[1] La pièce de Shakespear a précédé de quelques années celle de Lope de Vega. *Romeo and Juliet* a été représentée à Londres en 1595. *Les Castelvines et les Monteses* ne sont pas cités dans le catalogue qui précède l'ouvrage de Lope *El peregrino en su patria,* dont la date est de 1604. Du Perron de Castera a donné des *Castelvines y Monteses* une analyse curieuse, mais insuffisante. — [2] M. Hinard a tiré aussi quelques traits de L'Arauque dompté, pièce traduite en entier par M. La Beaumelle. — [3] Voy. *Journal des Savants,* juin 1823. — [4] M. Louis de Vieil-Castel a suivi cette méthode dans une série d'articles sur le théâtre espagnol, insérés dans la Revue des deux mondes en 1840 et 1841.

Hinard servirait bien les lettres et la gloire de Lope, s'il ajoutait, aux vingt chefs-d'œuvre qu'il doit traduire *in extenso*, un volume entier d'extraits habilement choisis. Beaucoup de pièces du grand dramatiste espagnol n'offrent qu'une ou deux scènes vraiment belles; les évoquer du tombeau, les mettre en lumière, serait agir à la fois dans les intérêts du poëte et dans ceux de l'art. Qu'on lise la scène suivante, tirée de La sainte ligue [1], et que l'on dise s'il n'est pas heureux que de telles beautés sortent de l'oubli.

Nous allons assister à un rachat de captifs, sujet déjà traité par Cervantes [2], et qui a toujours eu le privilége d'exciter au plus haut degré l'intérêt d'un parterre espagnol. La scène se passe à Constantinople, vers 1570. Nous sommes sur la grande place, où arrive un marchand chargé par un père rédempteur de la Trinité de payer la rançon d'un certain nombre d'esclaves. Ce brave homme est aussitôt entouré d'une foule de malheureux qui s'efforcent d'attirer son attention :

PREMIER CAPTIF. Seigneur, ayez pitié d'un pauvre malheureux qui a été quatorze ans captif, soit à Tripoli, soit dans cette ville.

DEUXIÈME CAPTIF. Et moi, seigneur, ne m'oubliez pas. Je suis sans ressources et n'ai personne qui puisse rien faire pour moi. Si je ne puis sauver ainsi mon âme, que Dieu la sauve avec son sang! car mon maître est si cruel, que je serai forcé de renier.

TROISIÈME CAPTIF. Moi, seigneur, je pourrai vous donner la somme marquée sur ce papier. Vous en serez remboursé, je vous assure. Vous ne ferez qu'avancer l'argent de ma rançon.

LE MARCHAND. Allons, allons! ne soyez pas tous ainsi après moi, puisque vous voyez que je veux votre bien. C'est le père rédempteur qui est venu avec cette mission du ciel.

UNE FEMME CAPTIVE. Oh! oui; c'est le ciel même qui l'envoie. Ayez compassion de moi, seigneur (*montrant son enfant qu'elle tient par la main*), ainsi que de ce pauvre enfant, dont les mahométans vont s'emparer, si vous ne le tirez d'ici. Rappelez au père rédempteur que ces jeunes âmes sont une cire molle sur laquelle ces mécréants peuvent mieux graver leurs préceptes impies. Ce n'est pas pour moi que je vous implore; c'est pour ce pauvre petit ange, qui m'est mille fois plus cher que ma propre vie.

L'ENFANT. Oui, seigneur, c'est bien vrai; mon maître me menace tous les jours de m'emmener dans la mosquée, et là de me faire mahométan. . . . .

. . . .

LE MARCHAND. Nous ferons ce que nous pourrons avec notre argent : on s'occupe en ce moment de l'estimation.

[1] Ce n'est pas de la ligue contre les calvinistes de France, mais de la ligue contre les Turcs et de la bataille de Lépante, qu'il s'agit dans cette pièce. — [2] Voir sa pièce intitulée *El trato de Argel*. Lope de Vega a composé aussi, en 1598, une comédie des Captifs d'Alger, *Los cautivos de Argel*, en empruntant plusieurs détails et même plusieurs scènes à la pièce de Cervantes.

PREMIER CAPTIF. Vous lui promettez son rachat; elle est femme, ce sera plus difficile. Songez plutôt à un pauvre malheureux qui n'a pour se nourrir que du biscuit bien dur, et qui est forcé de ramer depuis février jusqu'en octobre. Si encore on ne nous donnait pas la bastonnade!...... Je renoncerais à une Turque, mon amie, qui ne cesse de me faire des présents et qui, vive Dieu! pas plus tard qu'avant-hier, voulait me donner ses bracelets et son collier.

LE MARCHAND. D'où es-tu?

PREMIER CAPTIF. De Majorque.

LE MARCHAND. Ça été bien à toi de refuser.

DEUXIÈME CAPTIF. Si ce sont les disgrâces qui vous touchent, nous en aurions tous à vous conter, et ceux que vous laisseriez ici ne le céderaient guère à ceux que vous emmèneriez.

LE MARCHAND. Patience, mes amis! patience! il ne faut pas désespérer. Aujourd'hui est venue la Trinité; demain ce sera le tour de la Merci; et, si nous ne pouvons vous racheter, c'est elle qui mettra fin à votre malheur.

LA FEMME. Si la Trinité nous abandonne, comment pourrions-nous compter sur la Merci?

L'ENFANT. Dites-moi, seigneur; si, comme me l'enseigne ma mère, Dieu le fils, la seconde personne de la Trinité, en se faisant homme, a racheté le monde, pourquoi donc ne vient-il pas aussi nous racheter, nous qui sommes ici esclaves?

LE MARCHAND. C'est que, dans cette circonstance, ce mot *Trinité* ne désigne qu'un ordre religieux, et le rédempteur qui arrive est un homme et non pas un dieu. C'est un père trinitaire, et vous autres l'appelez rédempteur, parce qu'il s'occupe du rachat des esclaves.

L'ENFANT. Cela doit être comme vous dites; car, s'il était Dieu, il nous rachèterait tous.

LE MARCHAND. Bien, mon enfant! Pour cette belle réponse, je vous mets sur ma liste.

L'ENFANT. Je n'y tiendrai pas beaucoup de place, étant si petit.

LE MARCHAND. Mais je ne puis emmener deux personnes de la même famille; il faudra que votre mère reste ici.

L'ENFANT. S'il en est ainsi, oh! alors pardonnez; mais laissez-moi ici à sa place. Je vous promets à tous deux de ne jamais oublier Dieu, ni que je suis chrétien.

LE MARCHAND. A cause de la reconnaissance et de l'attachement que vous témoignez à votre mère, je me vois obligé de la racheter avec vous, et il faut, elle aussi, que je l'inscrive. (*A la femme.*) Comment vous nommez-vous?

LA FEMME. Je me nomme Constance.

LE MARCHAND. Et vous, mon enfant?

L'ENFANT. Marcelo.

LA FEMME. Mon enfant! c'est le ciel même qui t'a inspiré quand tu parlais, et je te dois la vie.

LE MARCHAND. De quel pays?

LA FEMME. De Nicosie.

LE MARCHAND. C'est bien. — Et vous, bon vieillard, comment vous nomme-t-on?

TROISIÈME CAPTIF. Dieu vous récompense de votre charité, monseigneur! Je me nomme Juan de Lezcano; je suis Espagnol.

DEUXIÈME CAPTIF. Dites donc de quel pays.

TROISIÈME CAPTIF. De Séville.

LE MARCHAND. Et vous, mon ami?

DEUXIÈME CAPTIF. Moi, seigneur, je suis de Marzagan.
LE MARCHAND. Votre nom ?
DEUXIÈME CAPTIF. Je m'appelle Pedro.
LE MARCHAND. Et vous, d'où êtes-vous ?
PREMIER CAPTIF. D'Alicante, et je suis pêcheur.
LE MARCHAND. Comment vous appelez-vous ?
PREMIER CAPTIF. Juan de Flores.
LE MARCHAND. Allons, c'est bien ; je vous emmène tous.
L'ENFANT. Quoi ! mère, nous nous en allons ?
LA FEMME. Oui, mon enfant.
L'ENFANT. Tout de suite ?
LA FEMME. Oui, mon amour chéri.
L'ENFANT. Faites-y bien attention. En arrivant là-bas, ne manquez pas de m'acheter une épée, et tous les Turcs que nous rencontrerons, je les tuerai !

« Il est inutile, ajoute, avec raison, l'habile et élégant traducteur, de faire remarquer la vérité de cette scène, et de relever avec quel art sont posés les divers personnages, qui tous sont vivants. Ce marchand, un peu froid d'abord, mais sensible et humain, et qui se laisse émouvoir par l'expression d'un sentiment élevé ; les captifs, qui menacent adroitement de renier ; la mère, tendre et pieuse ; l'enfant, spirituel et vif, confiant dans ses forces, qu'il n'a pas encore éprouvées, et se livrant aux petites forfanteries de son âge..... tout cela est observé et rendu avec une exquise finesse. »

Dans un second article, nous examinerons avec soin les pièces traduites pour la première fois par M. Damas Hinard ; nous nous arrêterons plus particulièrement sur deux d'entre elles, Les travaux de Jacob et La découverte du nouveau monde.

MAGNIN.

DOCUMENTS philosophiques tirés de différentes bibliothèques.

PREMIER ARTICLE.

Des rapports du cartésianisme et du spinosisme.

Nous l'avons déjà dit dans ce journal[1] : le cartésianisme a été la grande affaire intellectuelle du XVII[e] siècle ; il a occupé les savants et les

[1] *Journal des Savants*, mars 1842 : *Le cardinal de Retz cartésien.*

gens du monde, l'Église, les académies et les cercles à la mode. Nous l'avons fait voir agitant un monastère de bénédictins et animant le salon d'une femme aimable, dans une petite ville de la Lorraine et au fond de la Bretagne. Le cardinal de Retz à Saint-Mihiel et Mme de Sévigné aux Rochers, discutant les principes et les conséquences du cartésianisme, nous représentent à peu près ce qui se passait d'un bout de la France à l'autre. Ces deux brillants modèles ont eu bien des copies plus ou moins heureuses. En voici une assez affaiblie, mais qui, par cela même, a cet avantage de prouver que les spéculations cartésiennes n'étaient pas le privilége de quelques esprits d'élite, mais qu'elles attiraient presque toutes les intelligences cultivées. Or c'est à ce trait qu'on reconnaît si une philosophie, comme une pièce de théâtre, ou un roman, ou un ouvrage d'esprit quelconque, a réellement touché le cœur d'un siècle. Sans doute c'est à quelques hommes supérieurs qu'il appartient de donner le signal; mais, tant que la foule n'a pas suivi, le génie n'a point remporté son plus beau triomphe; il n'a pas élevé jusqu'à lui la médiocrité, c'est-à-dire la plus grande partie des hommes.

Ce préambule était nécessaire pour nous justifier d'avoir tiré d'obscurs manuscrits deux morceaux qui y dormaient depuis cent cinquante ou deux cents ans, et que nous produisons à la lumière, bien moins à cause de leur mérite propre, que pour servir en quelque sorte d'objets accessoires, car il en faut aussi, dans le grand et vaste tableau du cartésianisme. Il s'agit de deux fragments philosophiques, qui ont pour auteurs un homme du monde, dont le nom n'était pas venu jusqu'à nous, et un savant théologien, qui a été fort mêlé aux querelles du jansénisme.

Mme la marquise de Sablé était une de ces femmes du XVIIe siècle, grave et aimable, d'une conduite irréprochable et du plus agréable commerce, sans fortune, et pourtant, jusqu'à la fin de sa vie, entourée d'une sorte de cour, recherchée à la fois par les solitaires et les gens du monde, par les scrupuleux et les raffinés en dévotion comme par les beaux-esprits à la mode, et qui, dans le nombre de ses amitiés, en comptait des plus illustres, Mme de Sévigné et Mme de Lafayette, La Rochefoucaud, Arnauld, même Pascal. Quel trésor nous serait sa correspondance entière retrouvée! On en a du moins une partie dans les papiers du docteur Vallant, son médecin et son ami. Ces papiers sont conservés à la Bibliothèque royale dans des portefeuilles bien connus de tous les amateurs du XVIIe siècle, et dont nous-mêmes avons tiré plus d'une pièce intéressante[1]. La Bibliothèque royale pos-

[1] Voyez dans notre ouvrage intitulé : *Des pensées de Pascal*, une lettre inédite de Pascal à Mme de Sablé, p. 375 de la nouvelle édition.

sède aussi, dans une collection appelée *Résida de Saint-Germain*, paquet 4, n° 6, un volume in-folio, qui peut être considéré comme une suite des portefeuilles du docteur. Il contient des lettres qui lui sont adressées, une petite notice de M. l'abbé d'Haly sur M[me] la marquise de Sablé, de petites pièces de vers et de prose, qui se lisaient probablement dans le salon de cette dame, entre autres le fameux discours de Cléante, dans le Tartufe, sur les vrais et les faux dévots, que Molière ajouta, en 1669, pour bien expliquer sa pensée, et qui d'abord courut en manuscrit tout Paris[1]. Au milieu de cet in-folio sont quelques pages sous ce titre : *Pensées de M. de la Clausure sur les opinions de M. Descartes*, 1673. Marquons l'occasion probable et le caractère de cet écrit.

Parmi les accusations graves dont le cartésianisme était l'objet, il y en avait deux que ses ennemis répandaient avec soin, pour le décrier et le noircir auprès des esprits pusillanimes. Voici la première, celle qui faisait le plus de bruit.

La physique cartésienne rejetait les formes substantielles, et considérait l'étendue comme un attribut essentiel de la matière. Or, s'il n'y a pas de formes substantielles, de qualités existantes par elles-mêmes; si, au contraire, toute qualité suppose un sujet; et si encore cette qualité, cette forme, cette apparence, cet accident, qu'on nomme l'étendue, suppose un sujet étendu et qui soit matériel, il s'ensuit, ce semble, que, dans l'eucharistie, après les paroles sacramentelles, les apparences du pain et du vin ne sont pas de purs accidents destitués de toute sub-

[1] Cette copie manuscrite nous fournit plusieurs variantes qu'il n'est pas sans intérêt de relever.

Édit. Et comme on ne voit pas qu'où l'honneur les conduit,
Les vrais braves soient ceux qui font *beaucoup* de bruit.
Ms. Les vrais braves soient ceux qui *mènent plus* de bruit.
Édit. Les bons et vrais dévots qu'on doit suivre à la trace
Ne sont pas ceux aussi qui font *tant* de grimace.
Ms. Ne sont pas ceux aussi qui font *plus* de grimace.
Édit. Dans la juste nature *on ne les voit* jamais.
Ms. Dans la juste nature *ils ne restent* jamais.
Édit. A prix de faux clins d'yeux et d'*élans* affectés.
Ms. A prix de faux clins d'yeux et d'*hélas* affectés.

Le manuscrit ne contient pas les quatre vers suivants :

L'apparence du mal a chez eux peu d'appui,
Et leur âme est portée à juger bien d'autrui.
Point de cabale en eux; point d'intrigues à suivre;
On les voit pour tous soins se mêler de bien vivre.

Édit. Les intérêts du ciel *plus qu'il ne veut* lui-même.
Ms. Les intérêts du ciel *au delà de* lui-même.

stantialité, mais des qualités sous lesquelles réside un sujet étendu et matériel, c'est-à-dire du pain réel, ce qui est opposé à la foi et renverse le mystère sur lequel repose le culte chrétien, tandis que l'ancienne physique scolastique, qui admet des accidents, des qualités, des formes existantes par elles-mêmes et sans un sujet réel, s'accommode bien mieux avec le sacré mystère. Les disciples de Descartes, entre autres Clerselier et Rohault, avaient la simplicité de se laisser engager dans un pareil débat, et d'inventer des explications physico-théologiques, qui gâtaient à la fois et la physique et la théologie, au lieu de se retrancher dans la distinction inexpugnable des vérités naturelles et des vérités surnaturelles. Descartes lui-même, dans un moment fatal, crut se tirer d'affaire à l'aide d'une hypothèse qu'il ne publia jamais, mais dont il fit confidence à un père jésuite de ses amis. La lettre au P. Mesland[1], indiscrètement répandue et perfidement interprétée, ouvrit la porte aux accusations les plus envenimées. Un jour peut-être nous essayerons d'éclaircir en détail ce point très-mal connu, et qui pourtant est un des principaux nœuds de l'histoire du cartésianisme.

Le second reproche qu'on lui adressait, pour être purement philosophique, n'était pas moins grave. Descartes avait enseigné qu'il n'y a point de vide; il avait parlé de l'étendue indéfinie du monde, qui ressemblait fort à l'étendue infinie; et, de l'infinité du monde, on tirait aisément des conséquences aussi contraires à la religion naturelle qu'à la religion révélée. En 1673, c'est-à-dire plusieurs années avant la mort de Spinosa, et avant la publication de ses œuvres posthumes[2], qui divulguèrent le plus profond et le pernicieux de sa doctrine, les jésuites ne pouvaient pas dire encore que le cartésianisme conduit au spinosisme, mais ils disaient la même chose en d'autres termes.

Il paraît que ces deux accusations, l'une théologique, l'autre philosophique, avaient traversé et ému le salon de Mme de Sablé, et qu'une personne de cette société avait conféré sur tout cela avec un M. de la Clausure, qui nous est entièrement inconnu, et dont, à ce qu'il semble, l'opinion était alors considérable. Ce sont les pensées de ce personnage qui sont ici consignées par extrait; le jour même de l'entretien est mentionné : c'est le 14 du mois de mars 1673. M. de la Clausure, dans ce peu de pages, où encore on ne l'aperçoit qu'à travers la relation d'un tiers, d'une orthodoxie sévère et plus ou moins intelligente, nous fait l'effet d'un esprit ferme, mais circonspect, d'un libre carté-

[1] Voyez Baillet, *Vie de Descartes*, 2e partie, chap. IX, p. 518. — [2] Elles sont de 1677.

sien qui ne tremble pas devant des fantômes, qui pense avec indépendance, mais qui sait aussi s'arrêter et douter à propos. D'abord, il repousse les objections faites à la physique cartésienne au sujet de l'eucharistie, et il répond à son interlocuteur comme Clerselier et Rohault à leurs adversaires. Cet interlocuteur, soit M. l'abbé d'Haly, soit M. l'abbé Esprit, ou Menjot, ou Vallant lui-même, intervient ici pour déclarer la réponse de M. de la Clausure anticatholique. Sur l'autre point, le plus important aujourd'hui, M. de la Clausure, après avoir distingué entre l'étendue indéfinie du monde et son étendue infinie, sans examiner quelle est celle de ces deux opinions qui appartient réellement à Descartes, lui attribue, par hypothèse, la seconde, l'infinité du monde, et la discute de sang-froid. Il pèse le pour et le contre, d'une part, l'absurdité du vide et ses conséquences, de l'autre, les conséquences aussi du plein absolu et de l'infinité de l'univers; et sa conclusion est qu'il se trouve *des précipices partout*. Mais, avant d'arriver à cette conclusion, M. de la Clausure tire, par le raisonnement seul et presque avec une certaine complaisance, de la prétendue opinion cartésienne de l'infinité du monde ce qui sera plus tard le spinosisme. Voilà donc les rapports des deux doctrines de Descartes et de Spinosa, qui depuis ont été si souvent exposés et même quelquefois exagérés à dessein, découverts ou du moins soupçonnés, en 1673, par un homme du monde, un habitué du salon de Mme la marquise de Sablé.

« PENSÉES DE M. DE LA CLAUSURE SUR LES OPINIONS DE M. DESCARTES.
« 1673.

« Monsieur de la Clausure. Du 14e de mars 1673.

« Il dit que l'on fait des objections peu considérables sur l'escrit que M. de Clerselier luy a envoyé sur le traité de l'eucaristie.

« L'objection est que, dans l'opinion de M. de Clerselier, ou de M. Rohaut, il n'y a point de véritable transubstantiation; que, suivant ces principes, il y auroit toujours du pain après la consécration, à cause que le pain, selon eux, n'est qu'une chose estendue dont les petites parties sont figurées, mues et arrangées d'une certaine manière, et que rien de tout cela ne change après les paroles sacramentales. Il respond que c'est du pain, à la vérité; mais du pain sacramental, c'est-à-dire du pain qui est véritablent le corps de Jésus-Christ, ou, ce qui est la même chose, du pain en apparence et le corps de Jésus-Christ en

effet, parce que tout corps ou toute matière estendue qui est unie à l'âme de Jésus-Christ est véritablement son corps.

« Je ne crois point la réponse catholique et partant elle doit être rejetée.

« M. de la Clausure adjoute qu'il ne luy reste plus que quelques scrupules sur l'estendue indéfinie du monde; il luy semble, comme à M. Descartes, qu'il n'est pas possible d'assigner quelques limites au monde, à cause que le néant n'estant pas concevable et estant une de nos notions comunes qu'il ne peut exister nulle part, il faut nécessairement que tout soit remply ou que le monde occupe en effet tous les espaces imaginables. Si cela n'estoit point, tout le monde, qui est composé de parties qui ne sont point attachées les unes aux autres, mais qui se meuvent au contraire toutes diversement, se perdroit indubitablement dans cet abysme immense du néant ou du rien que l'on se figure au delà du monde, dont la raison est que ce rien ne pourroit pas empêcher que les parties du monde ne s'escoulassent au delà des limites qu'on leur donne, et qu'ainsi il ne se fît une dissolution entière de l'univers.

« De l'autre côté, il ne pense pas voir moins évidament (*sic*) que nul estre créé ne peut avoir une estendue infinie; ou, ce qui est la mesme chose, une perfection dans un souverain degré. L'on dira peut-estre que M. Descartes ne donne pas à son monde une estendue infinie, mais indéfinie seulement, ce qui ne signifie autre chose, sinon que la petitesse de notre esprit est telle, qu'il ne sauroit comprendre l'estendue du monde, quelque limitée qu'elle soit. Mais que veut-il donc dire quand il assure qu'il n'y peut avoir qu'un monde, à cause que celuy où nous sommes occupe desjà tous les espaces où l'on pourroit feindre que Dieu en auroit créé d'autres ou en pourroit créer de nouveaux, si cela n'est dire en substance que le monde est infini?

« Outre cela, s'il répugne maintenant qu'il y ait du vuide au dedans ou au dehors du monde, il a dû tousjours répugner qu'il y en ait eu; ainsi le monde ou le plein a dû tousjours estre et n'aura pas esté créé dans le temps comme l'on croit. Le monde sera donc un estre nécessaire, et, comme il est desjà immense, il sera encore éternel; en un mot, le monde sera Dieu; car Dieu estant un estre simple et ses perfections estant indivisibles, si le monde en possède quelques-unes, il est d'une suite nécessaire qu'il les possède toutes.

« Si on dit qu'après que Dieu a eu déterminé la nature des choses d'une certaine manière, il a répugné qu'elles fussent autrement, bien qu'avant sa détermination cela ne répugnoit en aucune façon; mais

rien peut-il maintenant renfermer contradiction par quelque autre raison que parce que cela répugne à la nature, et peut-on dire que cela répugne à la nature, que parce que cela choque la souveraine raison qui a tousjours esté la même de toute éternité ? Car enfin ce n'est point à cause que nous ne concevons pas une chose possible, qu'elle est impossible en effet, mais c'est plustot à cause qu'elle est impossible en elle-même que nous la concevons telle ; de manière que, si c'est une de nos notions communes, comme la doctrine de M. Descartes semble l'insinuer, que tous les espaces imaginables devront estre remplis, nous devons croire, puisque nos notions, quand elles sont claires et distinctes, sont tousjours fondées sur des vérités éternelles, que cela est ainsi ; car d'où aurions-nous pris ces lumières, si la vérité même des choses ne nous les avoit inspirées? Ce ne peut être la volonté de Dieu qui nous les auroit apprises puisqu'il ne paroist pas qu'il nous l'ait révélé nulle part, et que nous ne croyons pas ces choses comme des articles de foy, mais seulement comme des vérités naturelles qui frappent et convainquent nostre esprit.

« Ainsi, de quelque costé qu'il se tourne, il dit qu'il trouve des précipices partout.

« Toutes fois, à cause qu'en un million de rencontres nous avons esprouvé la foiblesse de nostre raison, et que d'ailleurs nous connoissons manifestement que Dieu peut faire beaucoup plus de choses que nous n'en saurions concevoir, nous avons sujet de croire que la limitation du monde est une de ces choses-là, puisque son estendue infinie ou indéfinie de M. Descartes choque, du moins par des conséquences assez claires, des vérités qui nous ont été révélées, lesquelles nous devons tenir incomparablement plus certaines que tout ce que nostre raison nous peut découvrir. »

V. COUSIN.

(La suite au prochain cahier.)

Manners and customs of the ancient Egyptians, etc., Mœurs et usages des anciens Égyptiens, contenant leur vie privée, leur gouvernement, leurs lois, arts, manufactures, religions et histoires; d'après les peintures, les sculptures et monuments qui existent encore, comparés aux récits des anciens auteurs, par **sir Gardner Wilkinson. London, John Murray, 5 vol. in-8°.**

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Les détails relatifs à toutes les branches de l'industrie égyptienne terminent le troisième volume de cet ouvrage. C'est une des parties les plus instructives de l'ouvrage, celle, du moins, que le savant auteur a traitée avec le plus d'attention. Il a réuni dans le chapitre IX, consacré à cette partie intéressante, une multitude de notions variées et neuves.

Dès l'époque la plus reculée, les Égyptiens ont été en possession d'une industrie très-perfectionnée, qui s'est conservée jusque dans les derniers temps de leur monarchie; et tout annonce que, sous les Perses et même sous les Grecs, leurs procédés industriels n'avaient subi aucune altération. Au temps de Ptolémée Philadelphe, ils surent transporter de Syène à Alexandrie, et dresser sur une place de cette ville, un obélisque plus grand qu'aucun de ceux qui existent à Carnak. Le sarcophage d'Amyrtée, en *brèche verte*, matière des plus dures, orné d'une infinité de sculptures d'une pureté et d'une finesse incomparables, montre que, vers 400 avant J.-C., les Égyptiens n'avaient rien perdu de leur patience ni de leur talent à travailler les matériaux les plus rebelles.

Sir Gardner Wilkinson passe en revue les différentes branches de l'industrie égyptienne, en commençant par le verre, la porcelaine et les pierres fausses.

Une de leurs plus remarquables inventions, qu'ils possédaient au moins dès le temps d'Osortasen Ier (2100 ans avant notre ère), est l'art de souffler le verre. Ce procédé est représenté dans les grottes de Béni-Hassan, qui ont été sculptées sous ce roi, et des bouteilles de verre coloré, portant un nom de roi qui florissait vers 1900, ont été trouvées à Thèbes. La pesanteur spécifique de ce verre est précisément celle du verre ordinaire ou *crown glass*, que l'on fabrique dans nos verreries. D'autres objets de ce genre sont fréquemment trouvés dans des tombeaux d'une

[1] Voir les cahiers d'avril, juin, juillet et septembre 1844.

antiquité très-reculée, quoiqu'on ne puisse pas en fixer la date. Des vases de verre ont été employés pour contenir le vin, à une époque beaucoup plus ancienne que celle de l'Exode. Déjà Goguet, de Pauw et d'autres antiquaires ont présumé que les énormes émeraudes mentionnées par les anciens auteurs devaient être des imitations en pâtes de verre. Telle était la statue de Sérapis, de neuf coudées de haut, etc. Cette conjecture, dit l'auteur, est rendue plausible par le fait, découvert dans ces derniers temps, que les plus célèbres joyaux conservés dans les églises chrétiennes sont fréquemment formés de verre coloré[1]; mais elle est pleinement confirmée par divers échantillons récemment découverts dans les ruines de Thèbes, appartenant au temps de la XVIII[e] dynastie. On y trouve des imitations très-adroites de beaucoup de pierres précieuses, telles que l'émeraude et l'améthiste. Selon M. Wilkinson, les Égyptiens couvraient quelquefois un sarcophage en granit d'un enduit en matière vitrifiée, ordinairement d'une belle couleur verte, qui faisait valoir, par sa transparence, les légendes hiéroglyphiques gravées sur la pierre même; ils appliquaient ce procédé à beaucoup de figures en poterie ou en pierre, trouvées dans les tombes.

Comme les Romains, ils employaient le verre pour ouvrages en mosaïque; des pièces de diverses couleurs étaient employées pour des ornements dans les figures de divinités, les emblèmes sacrés. Dans quelques-unes de ces compositions vitrifiées, les couleurs ont un brillant extraordinaire; les bleus, qui proviennent du cuivre, sont d'une grande vivacité, et un des rouges, probablement tiré du minium, a toute l'intensité du *rosso antico*, avec tout le brillant de la matière vitrifiée qu'il colore, réunissant ainsi les qualités d'un riche émail.

Un grand nombre de coupes trouvées à Thèbes présentent un arrangement plein de goût de couleurs variées, et montrent un grand art dans la fabrique de la porcelaine; et l'on ne peut examiner de semblables spécimens sans être convaincu de la grande expérience que les Égyptiens avaient acquise dans cette branche de l'art.

La porcelaine égyptienne pourrait être appelée *verre porcelaine*, comme participant aux deux substances. Le fond est généralement d'une qualité homogène et de même couleur, bleue ou verte, traversée en plusieurs directions par des lignes ou traits d'autres couleurs, rouge, blanche, jaune, bleu clair ou foncé, verte, ou toute autre, que l'artiste voulait introduire; elles ne sont pas toujours bornées à la surface, mais

[1] Tel est le *Sacro Catino* de Gênes, que Guyton de Morvaux découvrit être du verre, d'après les soufflures qu'il y remarqua.

pénètrent fréquemment à l'intérieur, jusqu'à la moitié de l'épaisseur, et quelquefois tout au travers. Sous ce rapport, elle diffère de la porcelaine chinoise, où les fleurs et autres ornements sont toujours appliqués à la surface. En quelques exemples, les jaunes étaient appliqués par-dessus les autres couleurs; puis les vases étaient remis au feu; ensuite on ajoutait les anses, le bord et la base.

Que les Égyptiens possédassent de grandes connaissances en chimie et sussent employer les oxydes métalliques, cela se prouve par la nature des couleurs qu'ils appliquaient sur le verre et la porcelaine. Ils n'ignoraient pas non plus l'action des acides sur les couleurs.

Ils connaissaient l'art de graver le verre et les pierres précieuses. Quel moyen employaient-ils? était-ce au moyen de la poudre de diamant? on l'ignore. On ne sait pas davantage par quels procédés ils taillaient les pierres les plus dures, et gravaient dessus des hiéroglyphes avec tant de finesse et de précision. M. Wilkinson pense qu'ils avaient les poudres d'émeril, l'usage du touret et de la roue du lapidaire. Pour le touret, il semble qu'on doive le reconnaître dans ce signe ⌠, qui est fréquemment employé comme le déterminatif du verbe *graver* ou *sculpter*.

L'auteur croit à l'origine chinoise de certains vases de porcelaine trouvés dans les tombeaux de Thèbes, dont l'un est de la dix-huitième dynastie. Il donne la figure de quatre de ces vases avec *inscriptions chinoises*, que M. Davis se flatte d'avoir lues. Nous savons que d'autres sinologues doutent de cette origine. Le fait mériterait d'être éclairci par une discussion contradictoire. Sans doute, rien n'empêche que de si petits objets pussent être apportés de *proche* en *proche* par le commerce: il n'est pas même nécessaire, pour cela, de supposer une communication directe entre les deux pays. Le fait n'a donc rien d'impossible, mais il paraît peu vraisemblable. Comment se ferait-il que le commerce n'eût apporté que ces *vases*, et que d'autres objets, non moins faciles à transporter, le thé, la soie, ne les eussent pas accompagnés. Cependant, si les inscriptions sont réellement *chinoises*, il faudra bien accepter le fait. Tout est là.

Notre auteur traite aussi la question si obscure des *vases marrhins*. Il est fort porté à admettre l'opinion de Rozière, que leur matière était le *spath fluor*, substance qui, en effet, répond le mieux aux traits de la description de Pline.

Après cet article si curieux, dont nous avons réuni quelques traits, l'auteur passe à la fabrication des étoffes de laine, de coton et de lin. Déjà plusieurs savants avaient pensé que le *byssus*, dont les anciens

parlent tant, était le lin et non le *coton*, selon l'opinion commune. La question a été décidée, depuis peu d'années, par le docteur Ure, par MM. Bauer et Thompson, au moyen d'observations microscopiques. Il est à présent certain que les enveloppes de momies, qu'Hérodote dit être de *byssus* (II, 86), sont en étoffes de lin [1]. L'auteur donne de curieux détails sur l'art du tisserand en Égypte et sur le mode de fabrication de plusieurs pièces de toiles peintes trouvées dans les tombeaux; sur la teinture, la préparation du chanvre, la fabrication des cordages, etc.

Les divers modes de préparer le papyrus sont ensuite décrits par le docte archéologue. On sait que le papyrus (*cyperus papyrus*) croissait principalement dans les terrains marécageux du Delta. Le gouvernement se réservait le monopole de cette culture, dont il tirait un profit considérable, vu l'immense consommation qui se faisait de cette plante pour les nombreux usages auxquels on l'employait; car on s'en servait pour faire des canots, des barques, des paniers, des semelles de sandales, et une multitude d'autres choses. Quant au *papier* qu'on en fabriquait, il était de différentes qualités, selon la partie de la tige d'où il était tiré. En général, il est fragile, difficile à dérouler, à moins qu'on ne l'expose graduellement à l'humidité ou à la vapeur; quelquefois il est si cassant, qu'on dirait qu'il a été desséché par des moyens artificiels. Notre expérience particulière nous a montré qu'en général les papyrus de Memphis sont plus flexibles que ceux de Thèbes; ce qui doit tenir à un mode différent de préparation.

Sir Gardner remarque que l'emploi du *papier* en Égypte remonte aux époques pharaoniques les plus reculées. Des sculptures égyptiennes montrent qu'on écrivait sur cette substance dès le temps de *Saphis* ou *Cheops*, le fondateur de la grande pyramide. Un voyageur français, M. Prisse, vient de rapporter d'Égypte un papyrus *hiératique*, qui remonte à cette époque reculée, d'après les noms propres qu'on y lit. C'est le plus ancien manuscrit connu dans le monde.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans quelques détails sur les autres branches de l'industrie égyptienne exposées dans le reste du troisième volume de cet ouvrage, dont la lecture, toujours instructive, serait plus attachante, si l'auteur en avait mieux disposé le plan et classé plus méthodiquement les précieux matériaux.

Depuis la publication des trois premiers volumes, l'auteur a fait paraître une seconde série, composée de deux volumes, où il traite de

[1] Voyez mon Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte, t. I, p. 282.

tout ce qui tient à l'agriculture, aux sciences et à la religion. Nous allons en donner, comme des premiers, une analyse sommaire.

La richesse de la vallée de l'Égypte était proverbiale chez les anciens. Elle surpassait de beaucoup celle de tous les pays connus. Ce fut là, sans doute, dit l'auteur, le motif de l'invasion des peuples pasteurs, ou *Hycsos*, qui s'en emparèrent, et y séjournèrent, selon Manéthon, pendant 511 ans, jusqu'à leur expulsion entière, qui eut lieu sous Amosis, vers le XVIII[e] siècle avant J. C. Champollion a montré que ce peuple, venu de l'Asie, était de race blonde. Il devait être, nous le pensons, un démembrement de la grande invasion scythique, qui, vers cette époque reculée, s'était étendue sur l'Asie occidentale. A l'appui de cette opinion, nous avons produit ailleurs quelques synchronismes qui lui donnent de la consistance. Après l'expulsion de ces conquérants, l'Égypte resta indépendante, jusqu'à la conquête des Perses, pendant près de douze siècles, conservant sans mélange ses arts et ses institutions. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que, selon l'auteur, cette conquête fut le signal de la perte, ou du moins de l'altération sensible de la civilisation propre à l'Égypte. C'est une manière de voir que nous avons dit ne point partager; nous l'avons combattue dans un mémoire spécial, que nous soumettons en ce moment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La source de la prospérité de l'Égypte a principalement consisté dans l'agriculture, qui, de bonne heure, y a été portée à un très-haut degré de perfection. La division des castes y a maintenu, en tout temps, un nombre suffisant d'hommes occupés de la culture; et le produit des terres y est demeuré presque constamment le même, en terme moyen, pendant une longue suite de siècles. Il est vrai que le phénomène des inondations du fleuve, sur lequel le sort de la culture repose, est soumis à une régularité parfaite, quant aux époques, et quant à la quantité moyenne; ce qui tient à la constance des causes astronomiques et physiques qui le produisent.

Les auteurs anciens, tels qu'Hérodote, Diodore, Platon, Clément d'Alexandrie, s'accordent à dire que cette inondation périodique, en confondant une fois par an les limites des propriétés, a, de très-bonne heure, rendu nécessaire l'étude de la géométrie, et amené la connaissanée des théorèmes élémentaires sur lesquels repose l'arpentage. On a des preuves que cette science existait au temps du patriarche Joseph; mais tout annonce qu'elle est bien plus ancienne encore.

Le même phénomène a dû faire naître aussi de bonne heure et perfectionner l'art des irrigations ou de la distribution des eaux sur les

terres diversement élevées, de manière que les eaux pussent atteindre la plus grande surface possible de terres, et s'y maintenir le plus longtemps après que le fleuve était rentré dans son lit. Aussi les annales égyptiennes attribuent-elles aux plus anciens rois, et même à Ménès, le premier de tous, de grands travaux relatifs aux canaux d'arrosement et aux digues pour diriger le cours du fleuve et régler la distribution de ses eaux. Les soins extrêmes apportés à leurs aménagements avaient été, comme le reste, liés à la religion, et coordonnés avec des cérémonies ou des traditions religieuses qui en étaient la consécration. Ainsi la divinité du Nil était l'objet de sacrifices et d'offrandes, soit avant, soit pendant l'inondation, à l'effet de rendre le dieu favorable. Sénèque rapporte que, lors d'une fête particulière, les prêtres jetaient des offrandes précieuses dans le fleuve, près de Philes, à l'endroit où l'on apercevait les premiers symptômes de l'inondation naissante. Certains symboles religieux se rapportaient à cette époque remarquable, quelques-uns fort clairs, d'autres plus obscurs, dont la signification est l'objet des conjectures des archéologues modernes. Ainsi il est encore permis, quoi qu'en pense M. Wilkinson, de douter que l'union d'Osiris et d'Isis soit une allusion à l'introduction des eaux du fleuve dans les canaux qui les portaient à l'intérieur.

Selon notre auteur, c'est aux soins donnés par les Égyptiens à l'agriculture, qu'on peut attribuer l'attention qu'ils ont mise à observer le retour du débordement du fleuve, et les phénomènes astronomiques qui pouvaient s'y rapporter, tels que le lever héliaque de certaines étoiles, principalement de Sirius, dont le lever, d'abord en coïncidence avec l'époque de l'inondation, s'en était graduellement écarté, parce que celui-ci a toujours été très-voisin du solstice; tandis que les levers consécutifs de cet astre ont toujours été séparés par un intervalle sensiblement égal à 365 jours 6 heures, c'est-à-dire à la durée de l'année julienne. C'est donc, dans la pensée de sir G. Wilkinson, à l'agriculture qu'est due la forme régulière et simple qu'avait prise l'année égyptienne, dès une époque inconnue, mais qui doit être fort ancienne. Il expose ensuite cette forme, conformément à la théorie de Bainbridge, de Fréret et d'Ideler, qui est généralement adoptée. C'est également celle que, dans un mémoire inédit, nous avons admise et complétée par des arguments et des faits nouveaux, qui répondent aux objections élevées contre cette théorie, fondée sur les témoignages de l'histoire. M. Wilkinson, à qui nous avons communiqué notre travail en 1840, à Paris, le rappelle brièvement [1], et nous jugeons utile d'en indiquer

[1] Il en parle en ces termes: « J'éprouve moins de regret en m'abstenant de men-

ici les résultats généraux, sous forme de simples assertions, dont chacune est, dans le mémoire même, appuyée des preuves nécessaires :

1° La première forme de l'année égyptienne a été lunaire.

2° Ensuite elle est devenue solaire, sans intercalation ; et, dès une époque très-ancienne, elle s'est composée de 365 jours. Il n'y a aucune preuve que l'Égypte ait jamais eu une année de 360 jours, quoi qu'en aient dit Desvignoles et d'autres chronologistes.

3° Cette année de 365 jours vague est restée l'année civile, jusqu'à l'adoption de l'année fixe de 365 jours $\frac{1}{4}$, l'an 25 avant notre ère.

4° Dès l'an 3000 avant notre ère, une année fixe de 365 jours $\frac{1}{4}$ a été établie à Memphis ; elle est entrée dès lors dans le calendrier, comme année de concordance, ayant même division que l'année civile ; elle a été employée par les prêtres pour la détermination de certaines fêtes qui, étant rattachées aux phénomènes de l'année agricole, devaient être fixes. Le lever héliaque de Sirius en a été le régulateur.

5° Cette année de 365 jours $\frac{1}{4}$ est devenue, plus tard, l'année julienne et l'année fixe alexandrine, qui en a conservé jusqu'au mode d'intercalation.

6° Les anciens Égyptiens n'ont fait usage d'aucune des périodes dites *sothiaques*, dans leur calendrier ou dans leur chronologie. De ces périodes, l'une, celle de 1461 ans vagues, a été employée par les savants d'Alexandrie ; les autres sont de l'invention des savants modernes..

Le reste du chapitre est occupé par le détail des opérations de l'agriculture, des diverses productions de l'Égypte, de l'éducation des bestiaux. De nombreuses figures gravées en bois et insérées dans le texte accompagnent les explications et les éclaircissent.

Jusque-là, M. Wilkinson ne s'est point occupé d'une partie principale de l'archéologie égyptienne ; je veux parler de la *religion*. Il consacre à cette branche si obscure les trois quarts du premier volume de la deuxième série, et tout le second volume.

Le docte voyageur passe en revue, à propos de chaque divinité, tous les passages anciens, rassemblés déjà par Jablonski ; mais il les compare, de plus, avec une foule de monuments, que ce profond érudit n'avait pu connaître. Il met largement à profit tous les secours que la découverte de Champollion nous a procurés ; car la lecture des légendes hiéroglyphiques qui accompagnent les diverses divinités, en apprenant

tionner beaucoup d'arguments qui peuvent être allégués pour soutenir l'ancienneté de l'intercalation du quart de jour, parce que M. Letronne a préparé un mémoire approfondi sur ce sujet, en s'appuyant sur l'autorité d'un papyrus grec de la collection du Louvre. » (T. III, p. 19.)

leur nom égyptien, a introduit une foule de nouveaux éléments dans le Panthéon égyptien. Jusque-là, la plupart des divinités mâles se nommaient *Osiris*, les autres s'appelaient *Isis*. A présent, le nombre des unes et des autres s'est fort augmenté, et leurs attributs ont été mieux définis.

Nos connaissances réelles sur le fond de la religion égyptienne ont-elles augmenté en proportion? Il est permis d'en douter. M. Fréd. Creuzer avait fort modifié le système de Jablonski, à l'aide de son érudition immense, de son ingénieuse sagacité et de sa riche imagination. Champollion, dans son Panthéon égyptien, a porté de rudes coups à ce système; lui-même, lors de son voyage en Égypte, s'est aperçu qu'un grand nombre de ses résultats étaient prématurés; et, si le ciel lui avait accordé de longs jours, sincère et ami de la vérité, comme l'était cet illustre philologue, il aurait réformé bien des choses dans ce premier essai. Celui qui vient après tous, sir Gardner Wilkinson, modifie beaucoup le travail de ses devanciers. Sans doute il apporte quelques faits nouveaux; mais, le plus souvent, il ne propose, à son tour, que des conjectures, qui ne paraissaient pas destinées à sortir du cercle des opinions individuelles. Or celles-ci n'ont jamais ni constitué ni même amélioré une science. Les sciences ne s'enrichissent que de ces opinions qui, étant déduites rigoureusement de faits certains, et admises par toutes les personnes sensées, prennent le rang de *vérités* ou de *résultats positifs*. Ces résultats peuvent être plus ou moins modifiés ou complétés par la suite, mais les adversaires qu'ils rencontrent encore ne parviennent que rarement à les détruire.

Que, dans le sujet dont nous parlons, on se soit procuré, depuis peu, des résultats de ce genre, nous ne prétendrons pas le nier. Mais nous croyons qu'il y a, sur ce sujet, bien plus de provisoire qu'on ne pense; et nous sommes fort loin d'en faire un sujet de reproche aux personnes qui, malgré tous leurs efforts, ne réussissent pas davantage. Comment serait-on surpris de ce peu de succès, à l'égard de l'Égypte, si l'on pense à toutes les obscurités qui environnent encore le système religieux des Grecs? Pour arriver à le connaître, on possède une succession de représentations figurées de tout genre, qui, remontant au moins au VIᵉ siècle, descendent jusqu'à la chute du paganisme, lesquelles expriment, sous toutes les formes, les détails de la religion grecque; il existe, de plus, une suite de monuments littéraires qui remontent, depuis cet événement, jusqu'au Xᵉ siècle avant notre ère. Et, cependant, on compte plus de vingt opinions totalement différentes sur la nature et l'essence de cette religion; et ces vingt opinions se sub-

divisent en une *centaine* d'autres, qui diffèrent en des points essentiels. D'autres systèmes sont, à l'heure qu'il est, sur le chantier, avec fort peu de chances de mieux réussir que les précédents.

Quant aux Égyptiens, les monuments figurés ne manquent assurément pas ; mais la littérature égyptienne est perdue ; et tout ce qui tient à leur religion ne se peut apprendre que dans quelques textes épars des Grecs, ou dans les légendes hiéroglyphiques qu'on ne lit qu'imparfaitement, et même qu'en certains cas, fort nombreux, on ne lit pas du tout.

Ces réflexions, que nous croyons justes, sont de nature à inspirer beaucoup d'indulgence pour les efforts de ce genre ; mais, en même temps, une certaine défiance à l'égard de tout résultat qui n'aurait pas pour appui un texte clair ou un monument d'une signification non douteuse. C'est dans cette disposition d'esprit que nous avons lu les intéressantes recherches de M. Wilkinson ; mais nous devons sincèrement avouer qu'elles y ont apporté peu de changement. Il nous semble que le savant auteur, pour ennoblir et spiritualiser la religion égyptienne, compte un peu trop sur l'autorité des néoplatoniciens, tels que Jamblique et Porphyre, dont les écrits furent rédigés sous l'influence d'une préoccupation exclusive, celle de trouver une signification relevée aux symboles les plus extravagants du paganisme. Ils ont réussi de cette manière à fabriquer une religion factice, fort différente de celle qui respire dans les écrits et les monuments des anciens. Un autre point sur lequel le docte auteur insiste beaucoup, c'est l'origine égyptienne du polythéisme grec ; d'où résultent des rapprochements nombreux qui n'ont de réalité que quand on ne s'élève pas au-dessus du v[e] siècle avant notre ère, parce que c'est surtout à cette époque que se manifeste l'espèce de compromis qui s'opérait, depuis un siècle ou deux, entre les deux religions, par suite des communications constantes entre les deux peuples.

L'auteur nous laisse encore dans une complète obscurité sur les véritables caractères auxquels nous devons reconnaître quelques-unes des principales divinités, et, par exemple, de *Typhon*, que nous avouons franchement ne pouvoir distinguer, parmi les nombreuses figures où les archéologues veulent trouver ce dieu, qu'on croit être une expression du mauvais principe. En revanche, sir Gardner Wilkinson croit découvrir des dieux nouveaux dont il ne connaît guère que le *nom*, écrit dans les légendes qui en accompagnent la figure, tels que *Hohon*, *Aphophis*, *Io* ou *Ao*, *Pnesto*, *Hacte*, *etc.* Mais ces noms sont-ils écrits phonétiquement ou symboliquement? désignent-ils des divinités distinctes, ou

seulement des formes diverses de la même divinité? Voilà la question; et il est à craindre que le docte voyageur ne multiplieles individus sans y être suffisamment autorisé. Pour nous, nous sommes fort disposé à croire que, plus les points de comparaison se multiplieront, plus le nombre des divinités *différentes* diminuera, et que plusieurs seront ramenées à un même type.

Nous pensons que, si l'auteur a montré beaucoup d'érudition, en ce point comme sur le reste, il n'a pas montré, au même degré, la critique que le sujet exige. Nous ne pourrions appuyer ce jugement sans entrer dans une infinité de détails qui fatigueraient d'autant plus nos lecteurs, qu'il nous est impossible de les accompagner des figures qui seraient nécessaires.

Nous aimons mieux leur présenter quelques observations nouvelles sur une question principale dans les recherches relatives à cette matière: à savoir de quelle nature sont les rapports présumés entre les religions grecque et égyptienne; sont-ils réels et primitifs comme on l'a cru? sont-ils dus à une assimilation factice et récente? C'est ce que nous croyons devoir renvoyer à un travail particulier, que nous mettrons sous leurs yeux.

LETRONNE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, *trouvère du XIV*

Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, *trouvère du XIVe siècle, publiée pour la première fois par* E. Charrière, Paris, Firmin Didot, 1839, 2 vol. in-4°.

PREMIER ARTICLE.

La Chronique de Bertrand du Guesclin, ou, comme dit le manuscrit, la Vie vaillant Bertran du Guesclin, que M. Charrière a publiée pour la première fois, pourrait être considérée par la critique sous trois points de vue différents.

On aurait à juger d'abord l'œuvre poétique; il faudrait ensuite examiner cette chronique dans ses rapports avec l'histoire; il conviendrait enfin d'apprécier le système de politique dont l'éditeur a rattaché la pensée fondamentale aux événements du poëme, et dont il a développé les principes dans l'introduction placée en tête de son ouvrage. Mais

cette triple tâche serait aussi longue que difficile; elle excéderait les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, et de ces trois questions, littéraire, historique et politique, la première est assez importante et assez vaste pour que nous y bornions notre examen.

L'épopée historique ou plutôt la chronique rimée de du Guesclin est curieuse à étudier, moins encore à cause de son mérite réel que parce qu'elle nous offre le dernier monument de ces chansons de geste qui tiennent une si grande place dans l'histoire des premiers âges de la poésie française. Mais, pour apprécier la valeur poétique de cette œuvre, qui marque, pour nous, la fin d'une ère littéraire, il faut se souvenir de ce que fut, durant trois ou quatre siècles environ, ce genre de poésie qu'on a nommé l'épopée française.

Les écrivains qui se sont occupés des chansons de geste les ont toujours considérées isolément, et plutôt en archéologues qu'en poëtes; ils en ont examiné la date et découvert les auteurs, ils y ont cherché des questions de langue ou d'histoire, ils en ont même détaché quelques morceaux pour en relever la grâce, ou en faire briller l'éclat; mais on s'est peu mis en peine d'établir les caractères généraux de cette poésie, de voir si ces poëmes sont bien, en effet, de la famille des célèbres épopées antiques et modernes dans la filiation desquelles on les veut faire entrer, enfin s'ils n'usurpent pas le grand nom poétique dont ils s'emparent.

Or tel est l'objet que nous nous proposons ici. Nous essayons de donner une idée succincte, mais aussi exacte, aussi fidèle qu'on le peut faire en un étroit espace, de toute une série de poëmes qu'on ne connaît que vaguement, par quelques fragments ou seulement par des ouï-dire plutôt que par une lecture assidue ou une étude intime. Et il faut bien que l'intimité poétique avec les épopées du moyen âge ait peu d'attrait puisqu'elle est si rare.

Sans examiner avec les bénédictins, avec l'abbé de la Rue, avec M. Fauriel, M. P. Paris et d'autres, s'il faut faire remonter les plus anciens de ces poëmes connus au XIe ou seulement au XIIe siècle; sans aller plus loin encore chercher la naissance de cette épopée jusque dans les informes ébauches de ses vieilles origines, nous la prendrons telle qu'elle nous apparaît dans son plus beau temps, et dans ses monuments les plus célèbres, telle qu'elle est sortie du grand mouvement littéraire du XIIe siècle.

Jusqu'au premier quart du siècle où nous sommes, cette portion si considérable de notre littérature poétique n'avait pu être connue que des curieux investigateurs des richesses manuscrites de nos bibliothèques;

l'imprimerie s'était bornée à la tâche plus facile et plus frivole de publier des poésies légères, des pièces badines, satiriques, courtes surtout. Les immenses travaux de La Curne de Sainte-Palaye sont eux-mêmes restés manuscrits, et, sans le Glossaire de Ducange et deux ou trois ouvrages de haute érudition, comme le Recueil des historiens de France, les Notices des manuscrits de la Bibliothèque royale, l'imprimerie n'aurait pas même fourni quelques vers épars de ces grandes épopées, car nous ne saurions guère mentionner ici les rares et trompeuses analyses de la Bibliothèque des romans. Voilà 16 à 17 ans seulement qu'on a commencé à en livrer les textes à la presse; et, depuis 1827, où Fréd. Pluquet publia le Rou, jusqu'à 1842, que parut l'Ogier, donné par M. Barrois[1], cette collection s'est enrichie de l'élite de ces vieux poëmes, par les soins de M. P. Paris et de quelques autres amateurs de notre ancienne littérature.

Cette poésie, pendant longtemps délaissée et trop méprisée, sans doute, a trouvé enfin d'ardents vengeurs du dédain qu'elle avait subi; et il ne manque pas d'hommes instruits dans la science du vieux langage qui s'efforcent aujourd'hui de nous persuader que nous avons beaucoup de grands poëtes inconnus, et qu'ils ressuscitent des Virgiles et des Dantes ensevelis sous la poudre séculaire des manuscrits. Malgré l'enthousiasme passionné de ces admirateurs des épopées du moyen âge, qui n'ont pas craint de prononcer le grand nom d'Homère à propos des poëmes des trouvères[2], on s'abuserait étrangement si l'on s'atten-

[1] Le manuscrit sur lequel a été imprimé le poëme d'Ogier est du XIV[e] siècle; il est le seul complet que l'on connaisse; collationné avec celui de la Bibliothèque royale (fonds Lavallière, n° 78) par M. Chabaille, initié si avant à la connaissance de notre vieil idiome, il ne pouvait manquer de fournir, pour ce poëme, le texte le plus pur et le plus authentique. Ce manuscrit est précisément celui qui a appartenu aux bénédictins, selon l'opinion desquels la date du poëme remonte au XI[e] siècle. Quoi qu'il en soit de cette opinion, l'épopée de Raimbert est évidemment, parmi celles qui nous restent, une des plus anciennes, et pourrait bien commencer cette série de chansons de geste que termine la Vie de du Guesclin. Sous ce point de vue, elle aurait mérité ici une attention toute spéciale. Nous ferons remarquer seulement avec quelles ressources d'érudition, quelle finesse d'aperçus, M. Barrois a détruit cette opinion, si longtemps accréditée, de l'origine cimbrique du héros du poëme, et prouvé que cet *Ogier le Danois* était tout simplement *Ogier l'Ardennois*, que le paladin d'*outre-mer* n'était que d'*outre-Meuse* (oultre-Mœse). Préface, v, XI et *passim*. — [2] Ce n'est pas là une opinion nouvelle et soutenue seulement par des hommes de peu de poids. Dès le dernier siècle, un savant anglais, l'évêque de Dromore, s'efforçant de réchauffer une admiration déjà éteinte depuis près de trois cents ans, avait mis les vieux poëmes anglo-normands au rang des grandes épopées. (*Reliques of ancient poetry*, III, 27.) Ritson, à son tour, exprime le même sentiment

dait à rencontrer dans ces œuvres épiques quelque chose qui ressemblât, même de loin, aux grandes épopées antiques ou aux épopées modernes. Aussi, lorsque M. Charrière nous dit, en parlant de la Chanson de Bertrand du Guesclin : « La chronique, forme moderne de l'épopée antique [1]. » Il éveille un souvenir et se sert d'un mot bien solennels pour un tel ouvrage; lui-même l'a compris, car il ajoute presque aussitôt : « La chronique, on le sait, n'a pu avoir l'autorité de l'épopée comme expression de la pensée religieuse des peuples, et elle a été promptement annulée par l'histoire, du moment où elle s'est faite avec des documents positifs, des chartes, des pièces authentiques. » Mais, si ces poëmes ont été si vite et si complétement effacés par l'histoire, c'est qu'ils n'étaient pas réellement de la poésie; car jamais l'histoire n'a eu, sur de véritables épopées, cette puissance d'absorption. Et, en effet, les chansons de geste n'ont rien qui rappelle la savante unité, le grand but, les admirables caractères, le merveilleux magnifique, la divine poésie, la philosophie profonde, qui font l'éternelle beauté, le charme sans pareil des épopées où l'on chantait le siége de Troie, la fondation de Rome, la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, les tortures des damnés et les ravissements du paradis.

Contemporaine des deux faits historiques les plus considérables du moyen âge, la chevalerie et les croisades, née au sein d'une société dans laquelle fermentaient tant d'éléments poétiques, dans un siècle

dans sa *Dissert. on romance and minstrelsy* (t. I de son recueil). Walter Scott, malgré son goût pour les choses du moyen âge et les préférences qu'aurait pu lui inspirer sa longue habitude avec les auteurs de cette époque, se montre plus réservé sur ce point, et établit une différence considérable entre ces sortes de poëmes et l'épopée. En réfutant, à cet égard, l'opinion de ses compatriotes, Percy et Ritson, il remarque « qu'il y a autant de distance entre ces deux genres de composition, qu'il en existe entre les *moralités* et les *mystères* du moyen âge et les productions dramatiques régulières dont ils furent suivis. » (*Essais littéraires sur le roman*, p. 11 de l'édition in-12.) L'abbé de la Rue, d'accord en cela avec Walter Scott (*Essais historiques sur les bardes, etc.*, II, 267), se laisse pourtant entraîner quelquefois à des rapprochements un peu hasardés. Plus récemment M. P. Paris, dans son utile et curieux travail sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, reconnaît nettement à quelques-uns de ces vieux poëmes « tous les caractères de la haute épopée. » (III, 100.) Tout en avouant la supériorité d'Homère, il ne laisse pas de demander pour nos trouvères une place dans la famille du père de l'épopée, et de comparer leurs poëmes aux poëmes de l'Arioste et du Tasse. C'est cette admiration rétroactive, cette opinion hardie de critiques si compétents dans la matière, et dont le jugement pourrait être accepté sur parole, qu'il convient de ne pas laisser s'accréditer, et contre lesquelles il faut bien inspirer quelque défiance, si l'on veut donner une juste idée de ce qu'on nomme l'épopée française du moyen âge. — [1] Introduction, XLVIII.

qui avait pour devise Dieu et les dames, ce qu'il y a de plus sublime et de plus charmant hors de la création et dans la création, ce qui sait mieux élever et enivrer l'imagination du poëte, l'épopée du moyen âge s'est faite chronique; elle nous retrace assez bien l'histoire du temps, elle n'a pas su en conserver la poésie. Dans une de ses leçons sur la littérature de cette époque, M. Villemain a dit: « Bien que poëte signifie faiseur, et que troubadour ou trouvère soit synonyme d'inventeur, jamais poëte ne fait ou n'invente que l'idéal des événements ou des croyances de son temps[1]. » Cette pensée, empreinte du profond sentiment littéraire, de la pénétrante sagacité, l'un des caractères de ce brillant enseignement qui restera l'une des gloires de la Sorbonne, nous semble exprimer, avec une justesse parfaite, ce qui a manqué aux trouvères : ils n'ont pas compris l'idéal des événements ou des croyances de leur temps. Sous l'influence de cette civilisation jeune et rude encore, mais bien autrement poétique qu'une civilisation plus avancée et plus polie, sont nés force rimeurs, pas un grand poëte; l'épopée était dans la société, elle n'est pas dans les poëmes; là, point de vaste création, point de ces fables marquées au coin de l'inspiration grandiose ou d'une délicieuse fantaisie.

Les anciens avaient nommé la poésie destinée aux représentations théâtrales d'un nom qui en déclarait l'objet, et qui, à lui seul, était une définition. Les trouvères étaient, sans doute, inspirés du même sentiment en appelant leurs poëmes de chevalerie des chansons de *geste*. Ils n'auraient pas osé, lors même qu'ils l'eussent connu, se servir du nom symbolique d'épopée, dont la simple étymologie éveille une pensée si vaste et si haute.

Les chansons de geste sont donc, pour la plupart, un simple récit d'aventures, plus remarquable par certaines parties d'exécution que par la conception générale, par les détails que par l'ensemble, par l'intérêt romanesque que par l'intérêt poétique. Malgré quelques éclairs d'imagination, quelques traits d'une admirable grandeur, quelques sentiments passionnés, des peintures gaies et satiriques, des tableaux de mœurs spirituellement touchés, malgré des beautés de style, de la vivacité, de la naïveté, de la verve même quelquefois, l'épopée du moyen âge ne mérite pas moins le sort qu'elle a subi; plus propre à piquer la curiosité qu'à la satisfaire, elle est un objet d'étude, non une cause de plaisir; genre nécessairement fastidieux : des poëmes d'une longueur excessive sans une grande conception poétique.

[1] Leçon VII.

L'invention, cette faculté suprême du poëte épique, le trouvère la dédaigne et la répudie ; il s'en défend comme l'historien pourrait s'en défendre ; comme lui, il atteste sans cesse la vérité et cite ses autorités ; bien loin d'invoquer l'inspiration divine, et d'appeler sur lui le souffle des Muses immortelles, de se revêtir, comme le chantre antique, d'une céleste auréole, de promettre, comme le chantre moderne :

Cosa non detta in prosa mai ne in rima [1],

Le trouvère confesse humblement sa stérilité, il se présente comme un servile copiste ; l'un des plus célèbres, annonce naïvement :

La vie d'Alixandre si com elle est trouvée
En pluseurs leus escripte, et par boche contée [2].

Un autre, célèbre aussi, R. Wace, dit :

Jo ne die mie fable, ne jo ne voil fabler......
....
Quant jo n'en ai garant n'en voil noient conter [3].

Dans Li romans de Berte aux grans piés, Adenès, le roi Adenès, répète à tout moment la formule,

..... Ne quiers que vous en mente [4].

Jean Bodel, en commençant la Chanson de Guiteclin de Saissoigne, annonce :

.... Bone chançon vaillant
Dont li livre d'estoir sont tesmoing et garant [5].

Hugues de Rotelande, dans son roman d'Hypomédon, s'excuse de quelques fictions dont il est tout honteux, il en rejette la faute sur un autre,

Ne mettez mie tout sur mei,
Seul ne sai pas de mentir l'art [6].

Ces poëtes invoquent à tout moment les traditions, les bruits populaires, ils n'osent rien mettre sur le compte de leur imagination.

Ce dient gent et bien puet estre.....
Encor l'ai-je oï retraire.....
Ce dient cil qui de là sont [7].

[1] *Orlando furioso*, c. I, oct. II. — [2] Alexandre de Bernay, ms. de la Biblioth. roy. n° 6985, fol. 41, col. 2, v. 17. — [3] *Le Rou*, v. 2102-2114. — [4] Stances X, XI, XLVIII, etc. C'est d'ailleurs une phrase fort en usage parmi les trouvères. — [5] V. 2 et 3. — [6] L'abbé de la Rue, qui a donné une courte notice sur l'auteur d'Hypomédon, cite ces vers, II, 289. Le poëme se trouve dans la bibliothèque Cottonienne. — [7] Wace, *Roman de Brut*, v. 4940, 5306, 7802.

Celui-ci vous dira même dans quelles archives vous pouvez vérifier les faits qu'il chante,

> Les aventures trespassées,
> Que diversement ai contées,
> Nes ai pas dites sans garant;
> Les estores en trai avant
> Ki encor sont à Carlion
> Ens el moustier Saint-Aaron [1].

Celui-là se hâte de vous prévenir, dès les premiers vers, que

> L'estoire en est au mostier Saint-Denis [2].

C'est aussi dans ce riche dépôt que notre Cuvelier avertit qu'il a puisé les faits de son poëme, car lui aussi tient à constater qu'il est innocent de toute invention.

> Que chroniques en sont............
> A Saint-Denis en France escriptes en latin [3].

Benoît de Sainte-More, qui a versifié une histoire de la guerre de Troie, ne s'avise-t-il pas d'accuser Homère d'avoir falsifié tous les événements qu'il raconte, dont il ne fut pas témoin. Lui, Benoît, fera bien mieux, et, pour être véridique, il empruntera ses récits à un Troyen contemporain et soldat de la guerre de dix ans, un certain Darès[4], qui a écrit le journal de ce fameux siége; il le copiera servilement et il s'en vante.

> Le latin suivrai à la lettre,
> Nule autre riens n'i vodrai metre [5].

[1] *Le lai de l'Épine*, dont l'auteur se nomme ainsi : « Guillaume li clers qui fu Normans. — [2] Moniage Guillaume, l'une des branches de *Guillaume au court nez*. Bibliothèque royale, ms. 6985, fol. 259, col. 2, v. 5. — [3] Ms. de l'Arsenal. Ce vers ne se trouve pas dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, qu'a suivi M. Charrière; mais l'éditeur a donné de nombreuses variantes tirées du premier. — [4] Le livre de ce Darès, longtemps perdu, dit le poëte, a été retrouvé depuis. La Bibliothèque royale en possède une leçon française ornée de miniatures, et une leçon latine qui semble du x[e] siècle, selon M. P. Paris (*Manuscrits français, etc.* I, 71). J. Mabillon et Michel Germain, son confrère et son compagnon de voyage, avaient vu, dans la Laurentienne de Florence, un *faux Darès*, auquel ils donnaient déjà (en mars 1686) une ancienneté de 800 ans. *Mus. italic.* t. I, part. I, p. 167. Ces dates suffisent pour réfuter l'opinion de M. Schoel (*Hist. de la littérat. grecque*, I, 292), que le livre de Darès a été composé, sur la fin du XII[e] siècle, par l'Anglais Joseph Iscanus ou Devonius. — [5] *Le roman de Troyes*, ou, comme on lit dans le manuscrit de la Bibliothèque royale n° 6737[3], *l'Estoire de Troie*. Le manuscrit portant le n° 6987, fol. 68, col. 3, écrit ces deux vers avec quelques variantes.

Certes ce sont là des débuts dont Horace ni Boileau n'auraient châtié l'orgueil.

Cette prétention de ne rien imaginer, d'être traducteur et non pas original, d'éviter des fictions qu'on appelle mensonges, de dire toujours la vérité, une vérité authentique dont on cite les preuves, les témoignages, les sources, est un des caractères les plus uniformes et les plus antipoétiques des épopées du moyen âge[1].

On comprend qu'avec une pareille règle de composition, le merveilleux, cet élément caractéristique de l'épopée antique et moderne, ne soit pas un des caractères essentiels et nécessaires de notre vieille épopée. Aussi plusieurs des trouvères les plus célèbres s'en sont-ils complétement passés.

Les autres tiraient leur merveilleux épique des miracles de la religion, de la féerie, des songes et des superstitions populaires, ils mêlaient dans leur poésie, comme dans leurs croyances, le sacré et le profane. Plusieurs poëtes, parmi lesquels Marie de France[2] dans un poëme de trois à quatre mille vers, et, après elle, deux trouvères anonymes[3], ont raconté les expiations subies par les pécheurs au fond de ces souterrains célèbres, dans les légendes irlandaises, sous le nom de *Purgatoire de saint Patrice*, souterrains montrés au saint par Dieu même, lesquels conduisaient au centre de la terre, et dont le voyage expiatoire donnait aux pénitents le spectacle des tourments de l'enfer et des joies du paradis. Un autre trouvère, qui s'est nommé lui-même dans son poëme, en se qualifiant de serf de Dieu, c'est-à-dire moine,

Jeo siu serf Deu, Adam de Ros,

[1] M. Fauriel restreint cette observation aux poëmes du cycle de Charlemagne : « Un romancier carlovingien, dit-il, ne manque jamais de s'annoncer pour un véritable historien. » *Revue des deux mondes*, VII, 554. Mais on voit, par ce que nous venons de dire, que cette remarque doit être généralisée. Au reste, il ne faut pas croire que cette prétention d'authenticité soit le moindrement justifiée chez les trouvères ; et cette ferveur de vérité n'est souvent qu'un lieu commun. L'auteur de Rou, après avoir dit : « Ne jo n'en voil mensonge escrire (v. 16391), donne, à la page suivante, pour un fait certain, un conte évidemment apocryphe. Les trouvères mêlent beaucoup de faux au vrai, car ils ne choisissent pas parmi les traditions ; ils mentent, mais en ignorants, non en poëtes, et malheureusement leurs mensonges sont trop rarement de ceux dont La Fontaine disait :

Le mensonge et les vers de tous temps sont amis.

— [2] Édition de Roquefort, t. II, p. 403, où l'on trouve quelques détails sur l'origine de ce conte pieux, propagé par les moines au XII[e] siècle. — [3] Leurs poëmes inédits se trouvent, l'un dans la bibliothèque Cottonienne, Domitianus A IV ; l'autre, dans la bibliothèque Harléienne, n° 273. L'abbé de la Rue, *Essais, etc.*, III, 245.

s'est emparé, avant Dante, du merveilleux chrétien de l'enfer; il feint que Dieu envoie l'archange Michel à saint Paul, afin de le conduire dans le séjour des damnés,

Por en enfer veir la peine
Et le travail et la tristor
Que suefrent iloc pecheor[1].

On devine, sans que nous le disions, le peu qu'est le trouvère auprès du poëte. Les mystères de la religion, et plus souvent les superstitions que le peuple y mêle fournissaient donc ordinairement le merveilleux dont se servaient les trouvères : ainsi, dans le Brut, l'histoire des queues de raies et le miracle de saint Austin ou Augustin, lorsque Dieu lui apparaît et le venge de la moquerie des habitants de Dorcester.

Les trouvères prêtaient parfois le don de prophétie aux moines et aux religieuses; parfois ils lisaient l'avenir dans un songe. C'est un songe qui épouvante Ogier, et qui le réveille au moment où une trahison va le livrer à ses ennemis[2]; et Rollon a, coup sur coup, deux visions qui lui révèlent ses destinées[3]. Parfois encore, ils donnaient à leurs personnages un démon familier :

Plusors distrent por vérité
Ke un deable aveit privé,
Ne sai s'esteit lutin u non,

dit Wace, en parlant de l'archevêque Mauger[4]. Ils signalent l'apparition des comètes[5], mais sans y attacher trop d'importance, et sans en ressentir trop d'effroi; si Wace raconte les prodiges de la forêt de Brecheliant, il ne manque pas de dire qu'il les a en vain cherchés :

Merveilles quis, maiz n'es trovai;
Fol m'en revins, fol i alai[6].

S'il introduit un astrologue, c'est pour se donner le plaisir de le faire mentir et de s'écrier :

Fol est ki se fie en devin.

Les prophéties de Merlin, ce Tirésias des chansons de la Table ronde, ces prophéties si populaires:

.... les profesies
Que vous avés sovent oïes[7],

[1] Bibliothèque royale, ms. n° 2560. — [2] V. 8254. Il y a plusieurs songes dans la Chevalerie Ogier. — [3] *Le roman de Rou*, v. 939 et suiv. — [4] *Ibid.* v. 9713. — [5] *Ibid.* v. 11461. — [6] *Rou*, v. 11736. — [7] M. Francisque Michel a publié, en 1838,

dit Wace, qui en fait un des ornements de son poëme, Li romans de Brut, sont une des sources de merveilleux les plus fécondes de ces épopées, aussi bien que les enchantements de ce fameux sorcier[1], les exploits des géants, la puissance des fées. Il ne faut pas oublier, dans cet ordre d'idées, les lacs d'Arthur décrits dans le Brut[2]; ni les diableries de la bataille de Loquifers, l'une des branches de Guillaume au court nez; ni les dons enchantés offerts par les rois d'Afrique aux trois sœurs de Cléomadès, dans le poëme d'Adenès; il faut surtout rappeler les fériques inventions entassées dans l'une des branches du poëme d'Alexandre, où le poëte nous conduit au fond des mers, nous transporte dans les espaces voisins de la voûte du ciel, nous montre des griffons ailés, des arbres prophètes, des fontaines qui donnent l'immortalité, d'autres qui rendent la jeunesse et même la vie, des déserts enfin tout peuplés de prodiges[3]. Mais ce merveilleux gigantesque, confus, absurde, est encore une exception et non une règle, c'est la débauche d'esprit d'un poëte, bien plutôt que l'une des conditions nécessaires et l'habitude d'un genre de poésie; et enfin, ce qui tue le merveilleux de ces poëmes, c'est que les poëtes eux-mêmes n'y croient pas. Le caractère de la poésie des trouvères est, en général, satirique, l'épigramme est leur genre natif, leur verve n'est jamais plus à l'aise ni plus féconde que dans la raillerie; ils sont *gabeurs* avant tout. Ce caractère ils l'ont conservé même dans les poëmes héroïques; plutôt que de ne pas se moquer, ils se moquent de leurs propres inventions. Or il faut au merveilleux de la naïveté, de la foi, de l'enthousiasme. Ne demandez donc point aux trouvères le grand merveilleux de la véritable épopée.

Parfois il semble que leur imagination va se donner carrière; quelques vers révèlent une intention qui avorte au moment où on en attend quelque chose. Si Ogier se réfugie dans le château nommé Castel-Fors, le poëte dira :

> Castel-Fors est fermés en un valcel,
> Sus une roce qi est du tans Abel;
> Caïns le fist et li fil Ysraël[4].

Après ce début, Castel-Fors se trouve être un château tout comme un autre.

Presque tout le merveilleux de la Chevalerie Ogier consiste dans l'ex-

un Recueil de prophéties de Merlin, avec une dissertation sur ce monument curieux de la poésie du moyen âge. — [1] *Le roman de Brut*, v. 8907 et suiv. — [2] *Ibid.* v. 9763 et suiv. — [3] *Roman d'Alexandre*, branche 4ᵉ, *La bataille de Porus et les merveilles de l'Inde*, ms. de la Biblioth. roy. nᵒ 6985, fol. 69-80. — [4] *Ogier*, v. 6664.

pédition du païen Bréhus qui « tint Aufrike et Babiloine, » et qui vient attaquer la France, où il ne craint plus personne depuis qu'on lui a annoncé la mort d'Ogier, qu'il croit tué par ordre de Charlemagne. Bréhus amène avec lui ses monstrueux géants.

Manda Harpin ki forme ot de gaiant,
Et si manda le païen Cordaglant;
Cil ot deux neis et deux mentons tenant,
Et quatre bras à ses costeis pendant:
A cascun brach porte un mail gros et grant [1].

Le poëte a été si satisfait de cette peinture, qu'il s'est copié lui-même, un peu plus loin, dans la description d'un autre monstre, Cordaglon:

La forme fut de diable engenrés:
Le païen ot deux boces et deux nés
Et s'ot quatre elx en la teste plantés,
Et quatre bras et quatre poins quarés;
A cascun tint un grant mail énasté [2].

Ce Bréhus ceint une épée prise « el trésor Pharaon. » Les escarboucles de ses armes illumineraient la nuit la plus noire; sa prodigieuse stature était de 17 pieds de long et d'une toise de large; il était:

Hideus et noirs plus q'arremens froiés [3];
Lex elx plus roges que n'est feu embrasiés [4].

On voit quels êtres difformes affectionne la fantaisie de ce poëte. Plus loin, Dieu, protecteur de Charlemagne, envoie les anges et la foudre pour auxiliaires au fils de l'empereur contre la colère d'Ogier [5]. Ailleurs, ce sont des brides tissées par des fées en l'île Coldeys [6]; ou les merveilles opérées par le baume dont le corps de Jésus-Christ fut oint avant d'être mis au tombeau [7]. Or ce sont les mécréans qui se servent de ce saint préservatif, et Ogier a beau les pourfendre, il les voit guérir et ressusciter sous les coups même de sa vaillante épée Courtain [8]. Enfin rien de plus bizarre et de moins adroitement imaginé que tout ce merveilleux.

La mythologie des anciens, qui se plaisait quelquefois à accumuler sur un même personnage les prouesses et les entreprises héroïques de

[1] V. 9815. — [2] V. 12815. — [3] A la place de ce vers peu intelligible, un manuscrit donne:

Et s'ert plus noirs que more de morier.

— [4] V. 10019. — [5] *Ogier*, v. 10988. — [6] *Ibid.* v. 11272. — [7] *Ibid.* v. 11290. — [8] *Ibid.* v. 11494.

plusieurs, créait ainsi, par cette réunion de prodiges, un merveilleux facile pour les poëtes. M. P. Paris a remarqué, avec raison, une analogie qui existe, à cet égard, entre nos poëtes épiques du moyen âge et les poëtes de l'antiquité. Comme les anciens, nos trouvères ont quelquefois confondu les traditions lointaines et obscures, et ont mêlé dans leurs poëmes des noms et des faits séparés dans la réalité. « Souvent, dit-il, les aventures qui sont attribuées par nos poëtes au véritable Guillaume, le fléau des Sarrasins d'Espagne, le gouverneur de l'Aquitaine et le fondateur de l'abbaye de Gellone, appartiennent à d'autres héros du même nom, morts en d'autres temps et en d'autres provinces. Par exemple, dans la branche des Enfances, et dans celle du Coronement du roy Loeys, c'est tantôt Guillaume Bras-de-fer, fils de Tancrède de Hauterive, et tantôt Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, avec lesquels on semble le confondre. Ainsi l'antiquité a-t-elle fini par entasser sur les épaules d'Hercule les faits héroïques de vingt personnages [1]. »

On comprend que l'auteur de la Chanson de geste de Bertrand du Guesclin, contemporain de faits qu'il raconte à des contemporains, était condamné à être très-sobre de merveilleux, et, quand même il aurait été doué d'une grande puissance d'invention poétique, il eût été réduit à n'en faire que peu d'usage. L'imagination stérile de Cuvelier n'a point eu de sacrifice à faire à cette nécessité, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur ses machines épiques. L'examen rapide de ce merveilleux, en initiant plus avant le lecteur aux procédés de la composition du poëme que nous devons lui faire connaître, achèvera, d'ailleurs, de donner une idée du merveilleux de tous.

Dès les premiers vers de la chanson, le poëte introduit un personnage auquel il donne une espèce d'inspiration surnaturelle ; une religieuse converse est appelée dans la famille de du Guesclin, tout enfant encore ; mais déjà le caractère violent, l'humeur revêche, l'esprit mal ouvert du petit Bertrand faisaient le désespoir de sa mère. La converse le considère, lui donne un baiser, devine sa gloire future, et révèle dans ce petit malotru de cinq ans le héros qui doit un jour sauver la France.

Le manuscrit de l'Arsenal donne plus d'attention à cette nonne prophétesse que le manuscrit dont M. Charrière a publié le texte; il la présente comme une habile chiromancienne, dont les mystérieuses divinations semblent déjà préluder à la science de Gall et de Lavater :

[1] *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, III, 120.

Car elle se mesloit des mains regaitier,
Les signes de la main savait elle jugier.
. . . .
Et la noble converse son chief aplania[1],
Et entre ses .II. yex maint bel signe avisa.
Adont la converse doucement le baisa,
Et lui dit : « Amis, tay-toy; Diex t'aydera.
Enfin auras d'onnour, par Dieu qui tout créa,
Plus que homme qui t'atiegne de quan qu'il lui en a. »
Dit le mestre d'ostel, qui ce mot écouta :
« Bien estes acquittée, belle bourde cy a[2]. »

Et l'on voit dans ces derniers vers un exemple nouveau de ce que nous disions tout à l'heure, de la moquerie que les poëtes font eux-mêmes de leurs propres inventions.

Cette intervention de la converse, que nous verrons reparaître dans le poëme, mérite pourtant d'être remarquée; c'est la poésie permise à la chronique, c'est l'espèce de merveilleux de ces épopées historiques : tels sont enfin les dieux taillés à la mesure de ces prosaïques compositions[3].

Au milieu de Dinan, tout en émoi à la nouvelle d'un combat singulier entre du Guesclin et un Anglais, Thomas de *Cantorbie*, le poëte introduit encore une femme inspirée.

Thiéphaine fu la dame par son nom appelée,
Et fu de hautes gens estraite et engendrée.
.XXIV. ans avoit, ne fu point mariée;
Mais c'estoit la plus sage et la mieulx doctrinée
Qui fust ens ou païs n'en toute la contrée.
Du sens d'astronomie estoit bien escolée
Et de philozophie estoit sage esprovée;
Encores disoit-on que c'estoit destinée,
Et li bon sens de coi elle estoit si fondée
Li venoit proprement de parole de fée.
Mais, à dire raison, elle estoit inspirée
De la grâce de Dieu[4].

[1] Palpa la tête de du Guesclin. — [2] T. I, p. 7. — [3] Dans le roman de Rou, le poëte a imaginé de faire prédire par un enfant de chœur (un des clerjons) l'arrivée des Normands, au moment où ils abordaient aux côtes d'Italie. On chantait matines dans l'*iglise de l'éveskié;* le clerjon

Emmi la lechon s'arestut,
Altre chose dit k'il ne dut :
Ad portam, dist-il, *Veneris*
Chent nés* arivent, co vous dis**. V. 505 et suiv.

— [4] V. 2326 et suiv.

* Cent vaisseaux. — ** Je vous le dis.

Et la prophétesse parle à toute cette population inquiète et la rassure en dévoilant l'avenir.

Au moment ou B. du Guesclin va entreprendre l'expédition d'Espagne pour châtier don Pèdre, le poëte annonce son héros, avec quelque solennité, par une vieille prédiction qui court le pays et qui doit être funeste au tyran. C'est Henri, son frère et son rival, qui vient lui en donner l'avertissement et lui en faire la menace,

Noble roys, dit Henris, je vous jure et afie
Qu'il a .I. sage clerc en la vostre partie
Qui ou livre de Brut a mis son estudie [1];
Ce qui est avenu en tant mainte partie,
A tout si bien monstré en sens d'astronomie,
Qu'il a bien desclairié mainte grant prophétie;
Et c'est du cordelier d'Avignon avérie [2].

Un aigle doit naître et venir de petite Bretagne, dit la prophétie; il s'abattra sur l'Espagne, « à grande compaignie, et un roi mécréant, plein de grant félonie, sera desconfi en bataille rengie. » La prophétie va s'accomplir, l'aigle est né au royaume de France [3], et l'Espagne est la proie d'un tyran.

Plus tard, le poëte fera prédire encore à don Pèdre détrôné qu'il remontera sur son trône; mais ici le devin n'est plus un clerc ou un moine, c'est un juif

. . . qui d'astronomie savoit bien la façon [4],

[1] C'est la leçon du manuscrit de l'Arsenal, plus claire que celle du manuscrit de la Bibliothèque royale, qui met : « a mise s'estudie. » Le livre de Brut et les prophéties de Merlin, c'étaient les livres sibyllins de ce temps-là. Les trouvères y cherchent fréquemment les oracles de l'avenir; notre poëte les invoque plus d'une fois, et cette prédiction qu'il applique ici à l'Espagne, il l'avait déjà fait parler à l'occasion de la guerre de Bretagne :

Mais ou livre de Brut, là où souvent lisoit,
Qui fu des fais Merlin des sors qu'il sortissoit,
Avoit trouvé pieçà, etc. V. 3286 et suiv.

Les deux passages offrent les mêmes pensées, les mêmes expressions, les mêmes images. Il arrive très-souvent aux trouvères de se copier ainsi eux-mêmes dans un même poëme; c'est une remarque que nous aurons occasion de faire encore. — — [2] V. 6769 et suiv. — [3] L'aigle que du Guesclin portait dans ses armes était devenu un emblème populaire du grand capitaine, dès le XIVe siècle; l'auteur du Livre du roi Modus et de la reine Racio (ms. de la Biblioth. roy. n° 7096[2]), composé du temps de Bertrand du Guesclin, après avoir fait un triste tableau des malheurs de la France, ajoute : « Quant l'aigle d'Occident venra lui et ses pouchins, qui sanera ses plaies. » Voyez, à ce sujet, un article intéressant de M. P. Paris, *Manuscrits français*, V, 208. — [4] V. 8959 et suiv.

et qui avait étudié

.... en la vision
Des signes merveilleux sur les sorts Pharaon.

Cette faculté surnaturelle de la divination, notre trouvère en est prodigue; la femme que Bertrand épouse, belle et sage, était savante aussi à lire dans les astres,

Et elle avoit trouvé, par droite astronomie,
Que Bertran passeroit fleur de chevalerie[1].

elle lui déclare que tant qu'il sera fidèle à ses conseils la fortune le suivra :

Et dit : « Tant que ferez ce que je signifie,
Vous ne serez vaincuz, ne vo gent desconfie. »

Ce sont là, comme on voit, les inventions d'un siècle de sortiléges et d'astrologie; ce merveilleux-là a, du moins, l'avantage d'être une peinture de mœurs.

La superstition des songes, qui appartient à tous les siècles, à toutes les mœurs, à tous les genres de poëmes, ne pouvait manquer de s'introduire dans ceux-ci, et Cuvelier s'en est emparé; mais ses songes sans imagination, sans poésie, ne méritent pas d'être cités.

Le poëte nous raconte les miracles qui s'opèrent sur la tombe de Charles de Blois, l'un de ses héros[2]; et puis, à ce merveilleux chrétien, un merveilleux païen succède bientôt. Une femme, Jeanne de Castro, avait enlevé le cœur de don Pèdre à Blanche de Bourbon, l'épouse de ce prince. Savante dans l'art de composer des philtres, Jeanne trouble la raison de D. Pèdre par un breuvage enchanté, « une eaue serpentine du venin du serpent. » V. 6638.

Mais la fame mauvaise qui le roy attrapa,
Par herbes, par venin, si fort l'envenima,
Que li rois ne pooit durer de sà ne là,
S'il ne veoit la fole qui ainsi l'afola[3].

Avons-nous besoin de dire toute la distance qu'il y a entre cette Jeanne de Castro et les Circé, les Armide, les Alcine? Bientôt de l'intervention de la magicienne nous revenons à l'intervention de Dieu lui-même :

Or escoutez, pour Dieu le père roy amant,
Une grande merveille; ains n'oïssez si grant[4].

[1] V. 3441 et suiv. — [2] *Vie vaillant Bertran du Guesclin*, v. 644 et suiv. Voyez surtout la variante du manuscrit de l'Arsenal. — [3] V. 6691 et suiv. — [4] V. 10421 et suiv.

Deux juifs s'accusaient réciproquement du meurtre de la reine; on les soumet au jugement de Dieu; une nuée apparaît

Reluisant aussi cler que le soleil luisant;

et le tonnerre consume les deux juifs aux yeux d'une multitude «ébahie.» D'autres prodiges accompagnent celui-ci et opèrent de nombreuses conversions,

Bien .xvie. juifs de celle nacion
S'en firent baptisier et Sarrazins foison.

Une des inventions épiques les plus considérables de ce poëme, c'est une table magique qui se trouve dans les trésors de don Pèdre, et qui avait été conquise par son père sur le roi de Grenade,

Là fu sa table d'or c'on ne pooit prisier;
De nulle telle table roy, ne duc, ne princier,
N'oïrent nullement parler ne desrainier[1];
Ne je ne vous saroie parler ne desclairier
L'avoir qu'elle valoit; je vous dis sans cuidier[2]
Tuit cil[3] qui d'agormie[4] scevent le droit mestier
Ne le saroient pas eslire ne prisier[5].

Le poëte fait une magnifique description de cette œuvre de féerie, étincelante d'or et de pierres précieuses,

Où ymages taillées y avoit de Rolant,
De tous les .xii. pers, d'Olivier le poissant.

Au milieu était une «escharboucle» qui jetait durant la nuit une magique clarté,

Ainsi com lis solaus va à midi luisant.

Bientôt, dans une marche, don Pèdre et son armée se trouvent enveloppés au sein d'une orageuse et profonde obscurité, que ne perçait pas même le feu du tonnerre; l'armée avait perdu sa route; don Pèdre fait porter en tête sa table miraculeuse, qui devient un instant pour lui la colonne flamboyante des Hébreux.

Cette fiction, qui semble d'abord promettre quelque chose, avorte comme les autres; c'est une machine épique que le poëte ne sait pas mettre en mouvement et dont il ne tire aucun parti. Cette poétique Espagne des Mores et des chrétiens ne l'a pas mieux inspiré que la

[1] Discourir. — [2] En douter. — [3] Tous ceux. — [4] Dans le manuscrit de l'Arsenal, on lit: *d'arcremie*. Les glossaires ne donnent ni l'un ni l'autre de ces mots, qui, sans doute, signifient ici *magie*. — [5] V. 9086 et suiv.

Bretagne aux vieilles traditions, et, comme le remarque M. Charrière, ici l'histoire est restée bien autrement poétique que les inventions de la chronique, inventions empruntées, pour la plupart, aux romans carlovingiens. « Cette imitation sans importance, quand elle s'arrête aux détails secondaires, dit M. Charrière, finit par altérer le caractère historique de son récit, comme dans les relations de don Pèdre avec le roi de Bellemarine, ses voyages fabuleux en Afrique et ses expéditions pendant le siége de Tolède, qui ne sont qu'une réminiscence perpétuelle du poëme de Roncevaux [1]. »

Nous en avons dit assez pour montrer que le merveilleux des trouvères est, en général, décousu, incohérent, mesquin et sans effet comme sans grandeur; on n'y sent point la main de Dieu, il ne vous élève point au-dessus de votre condition mortelle; il donne de la vie à quelques détails, mais il ne domine point l'ensemble de la composition, il n'en anime point les ressorts; il n'a ni l'importance, ni la hauteur, ni l'action puissante que demande l'épopée; et enfin, nous le répétons, et nous ne saurions trop insister sur ce point, il n'obtient pas la foi même apparente du poëte qui l'a créé.

Les trouvères n'imitèrent point les anciens dans la division de leurs poëmes en chants ou en livres; mais le plus souvent ils partageaient en branches ou en laisses ces immenses épopées de trente, quarante ou cinquante mille vers. Souvent aussi cette division fut l'ouvrage des jongleurs chargés de réciter les poëmes des trouvères. Ces branches diverses, qui n'étaient pas toujours l'œuvre d'un seul auteur, dont la composition n'avait pas toujours la même date, quoique se rapportant au même sujet, étaient quelquefois, à elles seules, des poëmes entiers, des espèces d'épopées complètes, qui avaient chacune leur titre. Ainsi la Chanson de geste d'Alexandre se compose de diverses branches, dont les unes ont quatre à cinq milles vers, tandis que d'autres n'en ont que six ou huit cents : 1° Les enfances Alexandre [2]; 2° Les fuerres de Gadres, par Alexandre de Bernay; 3° Les enseignements Aristote; 4° La bataille de Porus et les merveilles de l'Inde; 5° L'entrée d'Alexandre dans Babylone, par Lambert le Court; 6° Les vœux du paon, d'un auteur inconnu; 7° Le restor du paon, ouvrage de Brisebarre et d'un trouvère anonyme; 8° Signification ou avant-coureurs de la mort d'Alexandre, dont la seconde partie est de Pierre de Saint-Cloud [3]; 9° La

[1] Introduction, p. LXI. — [2] Nous nous servons ici des titres donnés par M. P. Paris (*les Manuscrits français, etc.*, t. III, p. 87 et suiv.), afin d'abréger; les titres qui, dans les manuscrits, séparent les branches, et qui sont quelquefois écrits en lettres rouges, sont moins laconiques. — [3] Il n'y a pas plus de trois siècles que les

vengeance de la mort d'Alexandre, par Jean Nivelon et Gautier de Cambray. Mais ces diverses branches ne se trouvent pas toutes réunies dans les manuscrits, où manque tantôt l'une, tantôt l'autre.

Dans le roman de Rou, après un prologue de sept cent cinquante vers consacré à raconter l'origine des Normands et leur apparition en Italie, en Bretagne et en Normandie, viennent plusieurs branches intitulées: Ci comenche à parler de Rou; Ci fenist le roman de Rou et comenche de Guillaume Longue-Espée, son filz, qui fu duc de Normendie; Ci fenist le romans de Guillaume Longue-Espée, e comenche de Richart, duc de Normendie son filz; enfin la dernière branche contient l'histoire des successeurs de Richard I[er], jusqu'en 1106, laquelle est beaucoup plus longue que les quatre autres ensemble, et qu'on a imprimée avec le titre de seconde partie. Les deux parties du roman de Rou furent composées à deux époques différentes, l'une en 1160, l'autre postérieurement à 1170; elles parurent même isolément selon la conjecture fort probable de l'abbé de la Rue [1].

La grande chanson des Lohérains se divise en plusieurs épopées qui se subdivisent elles-mêmes en plusieurs chansons. L'une des plus importantes de ces épopées, imprimée en grande partie par M. P. Paris, *Garin le Lohérain*, se compose de six chansons ou poëmes, dans divers manuscrits; M. P. Paris a cru devoir la séparer seulement en trois chansons. Un autre critique ne pourra-t-il pas préférer une autre division?

Il serait superflu de nous arrêter à montrer par d'autres exemples que les trouvères divisaient leurs poëmes sans aucune règle, sans nulle intelligence des ressources de l'art, sans nul souci des effets de la composition; ils marchent et s'arrêtent par caprice, au hasard; ils chantent ou se taisent selon qu'ils se sentent en verve ou se trouvent pris de fatigue; ils font quarante et cinquante mille vers, ils en feraient aussi bien cent mille, s'ils en avaient la patience; les incidents ne peuvent manquer; et que sont la plupart de ces poëmes, sinon une réunion

critiques du temps (si l'on peut appeler critiques ceux qui se faisaient alors les arbitres des ouvrages d'esprit) mettaient aussi au rang d'Homère et de Virgile deux des auteurs de la Chanson d'Alexandre : « Voici, dit Étienne Pasquier, en parlant de Pierre de Saint-Cloet et de Jean li Nevelais, voici le jugement qu'en fait Geoffroy Thory, en son livre du *Champ floris*, qui fut imprimé en l'an 1526, livre plein d'érudition et de doctrine : « Ces deux autheurs ont en leur style une grande majesté « de langage ancien, et croy que, s'ils eussent eu le temps en fleur de bonnes « lettres, comme il est aujourd'hui, qu'ils eussent excédé tous autheurs grecs et « latins. » (*Recherches de la France*, p. 599.) N'est-il pas un peu tard maintenant de revenir au goût et au *jugement* de Geoffroy Thory? — [1] *Essais, etc.*, II, 167.

d'incidents enfilés les uns à la suite des autres? Faut-il donc s'étonner que les jongleurs aient traité sans façon une poésie qui se mettait elle-même si à son aise; et qu'en récitant ces épopées, ils les aient, pour ainsi dire, dépecées, prenant ou laissant les morceaux à leur fantaisie; ajoutant ici, retranchant là, modifiant ailleurs, selon l'humeur ou le loisir des auditeurs? Faut-il s'étonner si l'on trouve aujourd'hui les manuscrits d'un même poëme si peu semblables les uns aux autres, si les variantes abondent, si la réunion des diverses branches d'une épopée a paru si peu nécessaire à l'ensemble et à l'intérêt des poëmes, qu'on ne s'est pas embarrassé de les conserver dans les mêmes manuscrits? Faut-il s'étonner enfin s'il arrive que, dans les différentes branches d'un roman, le récit ne se suive point, si ces branches se répètent ou se contredisent? Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans la Chanson de Guillaume au court nez, la troisième branche (*les Enfances Vivien*) et la quatrième (*l'Adoubement Vivien*), composées à des époques diverses, contiennent des faits qui, tout en se rapportant aux mêmes personnages, ne s'accordent pas et ont été recueillis évidemment dans des traditions différentes. Quelquefois les mêmes épisodes se reproduisent avec des variations si légères, qu'on est tenté de chercher quelque raison à cette incurie singulière des poëtes. Un roman de Roncevaux, cité par M. Fauriel, donne jusqu'à trois versions de suite des adieux de Roland à sa vaillante épée Durandal[1]. M. Barrois a présenté, dans sa préface de la Chevalerie Ogier, cette explication des étranges répétitions qu'offre ce dernier poëme: «Les épisodes intéressants, répétés en nouvelle assonnance, étaient des espèces de *bis*, de *ter*, patrimoine et réserve des trouvères lors du succès. Par ce moyen, ils augmentaient les impressions de leur auditoire, comme le ferait, de nos jours, un virtuose en redisant avec de nouvelles fioritures, ou sur un mode différent, le passage applaudi[2].» La comparaison est ingénieuse, sans doute; mais M. Barrois n'a pas cru qu'elle suffît à pallier le défaut, à sauver l'impres-

[1] *Revue des deux mondes*, VII, 562. Nous remarquons que M. Fauriel a traduit un texte un peu différent de celui qu'a publié, cinq ans après, M. Francisque Michel. Les couplets qui correspondent à la traduction de M. Fauriel portent, dans la Chanson de Roland, édition de M. Francisque Michel, les nos 168, 169, 170. — [2] Préface, liij. Parmi ces passages répétés, il y en a un où se trouve racontée deux fois de suite la ruse d'Ogier, qui, resté seul dans sa forteresse, garnit les murailles d'hommes de bois, revêtus d'armures, et auxquels il a fait des barbes avec les crins de la queue de son cheval, espèce de prodige qui étonne fort Charlemagne et le fait s'écrier :

De quelx diables sont or ces gens venus? V. 8402.

sion fâcheuse de désordre que produisent, dans une composition, ce décousu et ces répétitions[1].

Voyez ce que dit M. P. Paris du chef-d'œuvre du roi des trouvères (et ici l'autorité de M. Paris nous est précieuse, tant à cause de sa longue étude de nos vieux auteurs que par la prédilection qu'il leur porte, et qui donne tant de force à son opinion lorsque d'aventure elle ne leur est pas favorable). « Le poëme de *Cléoménès*, dit-il, est, sans contredit, la meilleure des compositions d'Adenès, bien qu'on doive encore y blâmer de fréquentes répétitions dans les mots et dans les idées; il faut tenir compte au poëte de plusieurs détails agréables, d'une foule de pensées fines et délicates. Si le roman est surchargé d'épisodes qui ne servent qu'à déguiser ou rompre l'unité d'action et d'intérêt, on peut répondre, pour la défense du poëte, qu'il n'avait pas inventé le fond du récit[2], etc. »

Ainsi d'agréables détails, des pensées fines, voilà le suprême mérite d'une épopée où manque l'unité d'action aussi bien que l'intérêt; et cette épopée est l'une des meilleures que nous aient laissées les trouvères! Que disons-nous autre chose? Oui, beaucoup d'entre ces poëtes ont de l'esprit, de la grâce, de la verve même; mais le génie où est-il? Des détails charmants, il y en a dans presque tous ces poëmes; mais la grande pensée créatrice qui invente une fable, l'intelligence puissante qui en dispose les parties, ne sont nulle part. Les plus simples procédés de composition sont inconnus aux trouvères, ou dédaignés par eux. Bodel, dans *Guiteclin de Saissoigne*, amoindrit le personnage de Charlemagne vers la fin de son poëme; le grand empereur, le redoutable ennemi des Saxons, disparaît presque entièrement dans la dernière bataille gagnée sur eux; tout l'honneur de la victoire revient à un personnage auquel nul ne s'intéresse, à un Saxon qui se met à la tête des chrétiens contre sa propre nation, qui commence seulement alors

[1] Les copistes, à leur tour, ont en ceci imité les jongleurs; soit ignorance, soit incurie, soit l'une et l'autre, ils prenaient avec les textes d'incroyables libertés, et il faut mettre sur leur compte une partie de toute cette confusion. Voici ce qu'on lit dans les Essais de l'abbé de la Rue, précisément à l'occasion du poëme d'Alexandre : « On compte jusqu'à onze trouvères qui ont chanté dans notre langue le héros de la Macédoine; mais, avec tous leurs manuscrits sous les yeux, il est impossible, comme M. Van-Praët l'a très-bien observé, de mettre avec exactitude de l'ordre dans leurs ouvrages et de fixer la partie qui appartient véritablement à chacun d'eux, parce que les copistes ont, arbitrairement et sans goût, tantôt retranché, tantôt ajouté, et quelquefois transposé des morceaux d'un roman dans un autre. » Voir aussi le Catalogue de Lavallière, II, 159. — [2] *Histoire littéraire de France*, XX, 711.

à jouer un rôle, et que le poëte vante comme le héros du dénoûment :

En a porté le prix Dyalas li cortois. Coupl. CCXCIV.

Ailleurs un combat singulier entre Baudouin et Justamont est longuement préparé par le poëte, qui semble s'appliquer à nous faire désirer de voir les champions en présence; mais il épuise toute sa faconde dans ces préliminaires : à peine les lances sont croisées que le Saxon est percé d'outre en outre; sept à huit vers (coupl. CXLI) en font l'affaire, et les spectateurs, appelés à grande clameur de trompettes pour assister au combat, n'ont pas seulement le temps de s'asseoir aux lices. Si nous voulions, par une patiente analyse, pénétrer dans le détail de la composition des meilleurs de ces poëmes, nous verrions partout, dans les petites choses comme dans les grandes, la même maladresse et la même absence d'art.

Cette chanson des Saxons, l'une des bonnes épopées du temps, est de celles dont les manuscrits ont conservé des textes fort divers. L'éditeur, qui avait eu soin de donner, dans la première moitié du poëme, les variantes d'un manuscrit de la Bibliothèque royale et d'un autre manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, cesse toute comparaison, à partir du couplet CXXX, attendu que, depuis ce couplet, les trois manuscrits ne correspondent plus du tout entre eux, et, d'un même poëme, font trois poëmes différents.

La confrontation des divers manuscrits de la chanson de B. Du Guesclin prouve que l'œuvre de Cuvelier n'a point échappé à cette destinée commune des épopées du moyen âge. Les uns sont divisés en chapitres, les autres n'offrent point de traces de division ; le texte, réduit dans ceux-ci, est amplifié dans ceux-là. Des deux manuscrits dont s'est servi M. Charrière pour cette publication, l'un, le manuscrit de l'Arsenal, est de moitié environ plus étendu que celui de la Bibliothèque royale; et les passages assez nombreux ajoutés çà et là par quelque trouvère, par quelque jongleur, ou par de simples copistes, sinon par Cuvelier lui-même, donnent des textes qu'il est parfois impossible de mettre d'accord.

Quoiqu'il ne soit pas de notre sujet de nous occuper de l'épopée provençale, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler un fait bien curieux, qui n'a pas échappé à l'attention de M. Fauriel, dans l'examen qu'il a fait de l'un des plus célèbres poëmes de la littérature du midi de la France, la Chronique des Albigeois. « L'ouvrage, dit M. Fauriel, commencé dans l'intérêt des croisés, continue et se termine par l'ex-

pression de la plus vive et de la plus énergique sympathie pour les populations livrées aux fureurs de la croisade[1]. » N'est-ce pas là un trait profondément caractéristique de la composition des poëmes de cette époque?

On comprend que de telles épopées pèchent par la base de toute composition, l'unité.

Je sais bien qu'on a été tenté de dire la même chose de l'Iliade et de l'Odyssée, que d'habiles critiques ont voulu voir, cachés sous le nom d'Homère, plusieurs poëtes, et ont écrit que son œuvre était la réunion presque fortuite des œuvres successives de divers rapsodes. Mais l'ensemble, et, si je puis ainsi dire, la logique des poëmes d'Homère, sont tels, que l'opinion dont nous rappelons le souvenir, combattue par beaucoup, est restée, pour ceux-mêmes qui ne la combattent pas, une simple conjecture; tandis que, chez nos vieux poëtes, rien n'est souvent plus certain, et même plus apparent que le manque absolu de composition.

Aussi n'avons-nous pas le courage de reprocher à Boileau, comme le font M. Robert[2], M. P. Paris[3] et d'autres, d'avoir nommé tout cela « un art confus. » Il est très-probable, nous en convenons, que Boileau avait peu étudié nos trouvères, mais, à coup sûr, il les avait devinés.

M. AVENEL.

Au rédacteur du Journal des Savants.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je lis dans le Journal des Savants du mois d'octobre 1844 (p. 640), au sujet de la découverte de la *variation* par les astronomes arabes, une réclamation de M. Biot que je ne puis laisser sans réponse.

J'ai *cru voir*, comme il le dit, la troisième inégalité lunaire dans un chapitre d'Aboul-wéfa publié en 1836. Il prétend que je me suis trompé; mais c'est ce dont il est d'autant plus permis de douter, que l'opinion des géomètres est loin d'être fixée à cet égard. Si c'est une erreur, de plus habiles que moi y ont été pris; M. Biot lui-même, après avoir eu sous les yeux, pendant six ans, le texte et la traduction du passage en question, écrivait ce qui suit, en 1841, dans ce même Journal des Savants (cahier de novembre, p. 677) : « Parmi les constructions qui pouvaient représenter la nouvelle inégalité, Aboul-wéfa paraît employer justement la même que Tycho-Brahé a choisie, et les coefficients numériques dont ils l'af-

[1] *Revue des deux mondes*, VIII, 446. — [2] *Examen du poëme de Partonopeus*, p. IV. — [3] *Lettre à M. de Monmerqué*, p. XXII.

fectent tous deux diffèrent seulement par des quantités dont l'un et l'autre n'auraient pu que bien difficilement répondre, de sorte qu'en voyant une rencontre tellement complète, on est involontairement conduit à se demander si l'observateur européen n'aurait pas eu quelque notion de la découverte arabe, ou si le manuscrit n'aurait pas été, soit modifié, soit même fabriqué postérieurement à sa date apparente. »

Aujourd'hui, M. Biot a changé d'opinion. Libre à lui d'exprimer partout où bon lui semble sa nouvelle manière de voir; mais là s'arrête son droit, et il ne peut lui être permis de l'outre-passer. Il faut bien qu'on sache, en effet, qu'il n'en est pas de l'astronomie arabe comme de l'astronomie chinoise, sur laquelle nos missionnaires ont beaucoup dit. Les travaux de l'école de Bagdad sont encore presque entièrement inconnus, et nous montrerons ailleurs qu'on a eu tort de les juger sans avoir des éléments d'appréciation suffisants.

Quant à la découverte d'Aboul-wéfa, elle peut être justifiée par nos recherches ultérieures, et la question, jusqu'à présent, reste au moins indécise.

Dans l'espérance que ma lettre sera insérée au prochain cahier du Journal des Savants, je suis, etc.

SÉDILLOT.

Paris, ce 6 novembre 1844.

Note de M. Biot en réponse à la lettre précédente.

Changer d'opinion scientifique, quand on se juge mieux informé, c'est un acte de bonne foi dont je ne croirais pas devoir me défendre. Mais, ici, je n'ai eu à faire rien de pareil. Dans la partie de mon article de 1841 qui a trait au sujet actuel, je commence par déclarer (page 676, ligne 19) que *je n'ose pas* comprendre, parmi les découvertes des Arabes, celle de la *variation*, que M. Sédillot fils leur attribue; et je dis les raisons du doute que son assertion m'inspire. Mais, n'ayant pas alors assez étudié la question, dans ses détails, pour arriver à une conviction certaine, je me suis bien gardé de la décider. J'ai rapporté les apparences d'identité que M. Sédillot présentait pour établir son opinion, et j'ai tâché de le faire en me rapprochant le plus possible du sens des expressions dont il avait fait lui-même usage. C'est ce dernier passage que M. Sédillot a extrait ici de mon article. Plus tard, un devoir académique m'a obligé d'examiner de nouveau ce sujet à fond. Je me suis assuré que l'énoncé de l'auteur arabe diffère de *la variation* par des caractères mathématiques indubitables. Alors je l'ai dit affirmativement; et je persiste dans les démonstrations que j'ai données de ce fait. Ma réserve antérieure n'est pas en opposition avec ma décision présente : elle ne lui donne que plus de poids.

BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Mollevaut, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris le 13 novembre.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 11 novembre, l'Académie des sciences a élu M. Balard à la place vacante, dans la section de chimie, par le décès de M. Darcet.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie royale des beaux-arts a tenu, le samedi 5 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le Bon Boucher-Desnoyers. Après l'exécution de la scène qui a remporté le deuxième premier grand prix de composition musicale, et la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, la proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille douce et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant.

Grand prix de peinture. Le sujet du concours, donné par l'Académie, était : *Cincinnatus recevant les députés de Rome.* Le premier grand prix a été remporté par M. Félix-Joseph Barrias, né à Paris le 13 septembre 1822, élève de M. Cogniet; le second grand prix, par M. Jules-Eugène Lenepveu, né à Angers (Maine-et-Loire) le 12 décembre 1819, élève de M. Picot.

Grands prix de sculpture. L'Académie avait donné pour sujet de concours *la mort de Priam.* Le premier grand prix a été remporté par M. Eugène-Louis Lequesne, né à Paris le 15 février 1815, élève de M. Pradier; le second grand prix, par M. Gabriel-Jules Thomas, né à Paris le 10 septembre 1824, élève de MM. Ramey et Dumont.

La rupture d'une corde ayant causé la chute du bas-relief n° 3, et cette chute l'ayant réduit en un état qui n'a pas permis de le comprendre dans le jugement, l'Académie a décidé qu'elle déclarerait publiquement le regret qu'elle éprouvait, et a décerné à l'auteur, M. Guillaume, une médaille, comme un témoignage de son intérêt, à la fois pour le malheur qui l'a frappé et pour le mérite qu'elle a reconnu dans les parties les moins mutilées de son bas-relief.

Grands prix d'architecture. Le sujet donné par l'Académie était : *un édifice pour l'Académie de Paris.* Le premier grand prix a été remporté par M. Prosper Desbuisson, né à la Capelle (Aisne) le 19 juillet 1816, élève de M. Leclère. Le second grand prix a été remporté par M. Agis-Léon Ledru, né à Clermont (Puy-de-Dôme) le 31 mai 1816, élève de feu M. Huyot et de M. Lebas; le deuxième second grand prix, par M. Charles-Jean Laisné, né à Fontenay-aux-Roses (Seine) le 3 janvier 1819, élève de M. Huvé et de M. Lenormand. Une mention honorable a été accordée à M. Eugène Demangeat, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 3 mars 1818, élève de MM. Lebas et Huvé.

Grands prix de gravure en taille douce. Le sujet du concours était : 1° *une figure dessinée d'après l'antique ;* 2° *une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Jean-Ernest Aubert, né à Paris le 11 mai 1824, élève de M. P. Delaroche et de M. Martinet; le second grand prix, par M. Joseph-Gabriel Tourny, né à Paris le 3 mars 1817, élève de MM. Prudhomme et Mulard.

Grands prix de composition musicale. Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts, pour l'admission des candidats à concourir : 1° *une fugue à huit parties, à deux chœurs,* sur des paroles latines dont ils reçoivent le sujet avec les paroles au moment d'entrer en loge; 2° *un chœur à six voix,* sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre; — pour le concours définitif : *une réunion de scènes lyriques à trois voix* (*Le renégat de Tanger,* paroles d'un académicien libre de l'Académie des beaux-arts), précédée d'une *introduction instrumentale* suffisamment développée; d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés. Le premier grand prix a été remporté par M. Félix-Marie Massé, né à Lorient (Morbihan) le 7 mars 1822, élève de MM. Halévy et Zimmermann; le deuxième premier grand prix, par M. Alphonse-Zoé-Charles Renaud de Vilback, né à Montpellier (Hérault) le 3 juin 1829, élève de M. Halévy. Le second grand prix a été remporté par M. Jean-Henri Mertens, né à Paris le 4 janvier 1819, élève de M. Carafa.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus, celui fondé par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique,* seront proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la séance publique. Le prix de la tête d'expression pour la peinture a été remporté par M. Jules-Eugène Lenepveu, élève de M. Picot. Une mention honorable a été accordée à M. Louis-Stanislas Faivre, élève de M. Orsel. Le prix de la tête d'expression pour la figure a été remporté par M. Victor-Edmond Leharivel, élève de MM. Ramey et Dumont. Une mention honorable a été accordée à M. Auguste-Louis Deligand, élève de MM. Ramey et Dumont. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. François-Léon Benouville, élève de M. Picot. Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Félix-Joseph Barrias, élève de M. Cogniet; 2° à M. Louis-Jean-Claude Dien, élève de M. Blondel.

Prix extraordinaires. Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué, par son testament, à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts, une somme de trente mille francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de ces deux académies, alternativement, à un écrivain ou à un artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé. Cette année, l'Académie française ayant décerné le prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, l'Académie

des beaux-arts le décernera, l'année prochaine, à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Feu M. Deschaumès a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte, réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. L'Académie a décerné, pour la première fois, ce prix à M. Albert-François-Germain Delaage, né à Paris le 29 mai 1816.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Chartes et diplômes de l'époque mérovingienne, conservés aux archives du royaume, publiés sous les auspices de M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, et de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, par M. Letronne, garde général des archives du royaume. Grand in-folio, chez Käppellin, éditeur, quai Voltaire, n° 15. — Ce recueil contient les *fac-simile* des quarante-sept chartes mérovingiennes des archives du royaume. Elles y sont reproduites avec une parfaite exactitude; et elles seront accompagnées d'une transcription qui permettra de suivre avec facilité la lecture de ces textes difficiles. Le but de cette publication est, en premier lieu, de représenter l'état où se trouvent ces précieux documents, avant que le temps ne les ait altérés davantage; et, en second lieu, de fournir aux archivistes et aux élèves de l'école des chartes le moyen de s'exercer à lire les pièces des temps mérovingiens. Outre les exemplaires destinés, par MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, à l'école des chartes, aux bibliothèques et aux dépôts d'archives de Paris et des départements, il en a été tiré un certain nombre d'exemplaires que pourront se procurer les amateurs de ces documents de notre histoire. Le recueil se composera de quatre livraisons seulement, au prix de 15 fr. la livraison, et 30 fr. teintés comme les originaux. La 1re livraison paraît en ce moment, contenant 14 chartes.

Revue archéologique ou *Recueil de documents et de mémoires* relatifs à l'étude des monuments et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, accompagnée de planches gravées d'après les monuments originaux. Chez Leleux, éditeur, 9, rue Pierre-Sarrasin. — Cette revue, qui paraît tous les mois, du 15 au 20, a pour but de faire connaître aux amis de l'antiquité toutes les découvertes archéologiques, et les questions qu'elles font naître parmi les savants. Déjà huit cahiers ont paru, dont les six premiers forment le premier volume. Elle compte parmi ses collaborateurs plusieurs membres de l'Institut et d'autres archéologues distingués, tels que MM. Letronne, Lenormant, Guigniaut, Lebas, de Saulcy, Mérimée, de Witte, A. de Longpérier, Grille de Beuzelin, A. Maury, etc. Le huitième cahier, qui vient de paraître, n'est pas moins varié que les précédents; il contient, outre les *nouvelles archéologiques,* les neuf articles suivants : 1° sur les noms de *Cléophas* ou de *Cléopas,* par M. Letronne; 2° inscription latine découverte à Marsal, expliquée par M. de Saulcy; 3° sur l'époque du vase d'Artaxerce, par M. Letronne; 4° des divinités psychopompes, par M. A. Maury; 5° reliquaire de saint Charlemagne, par M. A. de Longpérier; 6° observations sur l'âge du porche de Notre-Dame-des-Dons, à Avignon,

par M. P. Mérimée; 7° notice sur une coupe arabe, par M. de Longpérier; 8° un dernier mot sur le prétendu cœur de saint Louis; 9° commission des monuments historiques, par M. Grille de Beuzelin. Le prix de cette revue est de 25 francs par an.

Polyptyque de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, avec des prolégomènes pour servir à l'histoire de la condition des personnes et des terres depuis les invasions des barbares jusqu'à l'institution des communes, par M. B. Guérard, membre de l'Institut. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale. Se trouve aux librairies de B. Duprat et de Videcoq; 1844, 2 vol. in-4° de 984 et 463 pages. — Le tome I, divisé en deux parties, contient les prolégomènes, les commentaires et les éclaircissements; le tome 2° renferme le texte du Polyptyque, suivi d'un appendice, d'une table générale et d'un glossaire. Nous rendrons compte de cet important ouvrage dans un de nos prochains cahiers.

La France au temps des croisades, ou recherches sur les mœurs et les coutumes des Français au XII° et au XIII° siècle, par M. le vicomte de Vaublanc. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, librairie de Techener; 1844, 2 volumes in-8° de XXIII-391 et 380 pages. — L'auteur de ce livre a entrepris de recueillir dans les grandes collections historiques et littéraires des deux derniers siècles, dans les glossaires et dans les principales publications modernes, les faits les plus propres à caractériser l'importante période de notre histoire comprise entre l'année 1095, date de la prédication de la première croisade sous Philippe Ier, et l'année 1270, époque de la mort de saint Louis. Le tome Ier est précédé d'une introduction où M. de Vaublanc, remontant jusqu'à l'invasion de la Gaule par les barbares, rassemble les notions le plus généralement admises sur l'origine et l'établissement du gouvernement féodal, et retrace ensuite sommairement l'histoire des six règnes qui ont été l'objet particulier de ses recherches. Ce volume embrasse tout ce qui se rapporte à *l'état politique et religieux*. Il est divisé en huit chapitres consacrés à la royauté, aux offices de la couronne, à la noblesse, aux communes et au servage, à la législation, au clergé séculier et régulier. Le tome 2° expose *l'état militaire et chevaleresque*, et comprend sept divisions principales : guerre et armées, siéges et marine, croisades, chevalerie, blason et tournois, ordres militaires, galanterie. Les temps que l'auteur s'est attaché à peindre ont été l'objet de si nombreux travaux, qu'il était difficile d'ajouter des faits entièrement nouveaux à ceux que l'on connaissait déjà. Il n'entrait pas, d'ailleurs, dans le plan de M. de Vaublanc d'interroger les documents inédits. Mais c'était faire beaucoup encore que d'extraire de volumineux écrits et de grouper avec intérêt les notions acquises à la science historique. Sans avoir le caractère d'une œuvre de pure érudition, ce livre offre une lecture instructive, et nous croyons qu'on ne saurait lui refuser le mérite d'attacher, par la diversité des matières, par la clarté de l'exposition et souvent par les qualités du style. Les deux volumes publiés ne contiennent que les deux premières parties de l'ouvrage. L'auteur annonce que les deux dernières parties paraîtront prochainement. L'une comprendra l'exposé des faits relatifs aux sciences, à la littérature et aux arts; dans l'autre seront réunis tous les détails qui concernent l'industrie et la vie privée.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des antiquaires de France. Nouvelle série. Tome VII. Paris, imprimerie de Duverger. Se trouve au secrétariat de la société, rue Taranne, n° 12, 1844, in-8° de CXIV-476 pages, avec 6 planches. — On trouve dans ce volume, après trois rap-

ports sur les travaux de la société pendant les années 1840, 1841 et 1842, deux notices biographiques et littéraires, l'une de M. Martonne, sur J. B. B. de Roquefort; l'autre de M. Depping, sur M. Gauttier d'Arc. Viennent ensuite quatorze mémoires ou dissertations dont voici les titres : Rapport sur l'ouvrage de M. Mauduit, intitulé : *Découvertes dans la Troade*, par M. Rey; — Mémoire sur deux inscriptions trouvées à Thevesta, par M. Labat; — Supplément à la notice de M. Lemaistre sur la poterie gallo-romaine, par M. Schweighæuser; — Inscriptions chrétiennes trouvées en Italie, par M. Bourquelot; — Notice sur l'église de Saint-Savin, située à Villefranche-du-Queyran, par M. Bessières; — Dissertation sur les instruments de musique employés au moyen âge, par M. Bottée de Toulmon; — Notice sur un tableau attribué à Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, par M. A. Taillandier (il s'agit du tableau placé dans la salle d'audience de la première chambre de la Cour royale de Paris); — Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris, suivies du Cartulaire et des Statuts originaux de cette confrérie, par M. Leroux de Lincy; — Arrêt de Montluc après la révolte des protestants de Frumel, par M. de Mas-Latrie; — Mémoire sur les origines du mont Saint-Michel, par M. Bizeul; — Observations sur les origines du mont Saint-Michel, et en particulier sur l'existence de la forêt de Scissy, par M. Alf. Maury; — Notice sur les églises d'Airaines et de Conty, par M. H. Dusevel; — Notice sur le personnage de Gargantua, par M. F. Bourquelot; — Notice sur un tombeau découvert à Nîmes, par M. Aug. Pelet.

Bibliothèque de l'école des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Tome I, 2e série. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1844, in-8° (1re livraison, p. 1-92). — Cette première livraison de la nouvelle série de la Bibliothèque de l'école des chartes contient les trois morceaux dont nous allons donner l'analyse sommaire. I. *Ingeburge de Danemark, reine de France* (1193-1236), mémoire de feu Hercule Géraud, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 9 août 1844. (Première partie.) Ce mémoire a pour but de venger la reine Ingeburge de l'injustice ou de l'indifférence de la plupart de nos historiens. A l'aide des documents contemporains, M. Géraud, dont les érudits déplorent la perte récente, fait connaître, dans la première partie de ce travail, les circonstances, peu remarquées jusqu'ici, qui ont accompagné le mariage de cette princesse avec Philippe-Auguste, et leur divorce, prononcé sous prétexte de parenté, mais pour une cause restée mystérieuse. Il trace avec énergie le sombre tableau des suites de ce divorce, cassé par Célestin III, et une seconde fois par Innocent III, après le mariage du roi avec Agnès de Méranie et l'emprisonnement d'Ingeburge. Il donne le texte de la terrible sentence d'interdiction lancée par le pape contre la France entière pour la faute du roi seul, et, tout en proclamant ce mode de répression contraire à l'équité, il en fait peser la responsabilité sur le prince qui avait provoqué ces rigueurs et pouvait les faire cesser. II. *De la poudre à canon et de son introduction en France* (suite aux dissertations sur l'histoire de France au XIVe siècle), par M. L. Lacabane. Les Arabes d'Égypte ont précédé les Européens dans la connaissance et l'emploi de la poudre à canon; mais ils ne s'en servaient que comme moyen d'explosion ou d'incendie. Jusqu'ici, le plus ancien document qui constate la découverte de la force de projection de la poudre appartient à l'Italie; c'est un acte du 11 février 1326, dont M. Libri a eu connaissance, il y a quelques années, et qui est publié ici, pour la première fois, d'après une copie faite sur l'original, à Florence, par M. de Mas-Latrie. L'usage de l'artillerie à poudre ne paraît pas remonter, en France, au delà du règne

de Philippe de Valois. M. Lacabane a trouvé, au cabinet des titres de la Bibliothèque royale, un acte du 2 juillet 1338, qui mentionne, non-seulement la poudre, mais l'instrument qui reçoit la charge et le projectile lancé par la force de l'explosion. En 1339, on se servit encore de l'artillerie à poudre au siége, non pas de Puy-Guillaume en Auvergne, comme l'avait cru Ducange, mais de Puy-Guillem en Périgord, et, la même année, au siége de Cambrai. Jusque-là les canons n'avaient lancé que des projectiles incendiaires, des *garrots à feu;* mais, en 1345, on trouve déjà l'usage des balles ou boulets de plomb. Si nous avons devancé les Anglais dans le perfectionnement de l'artillerie comme dans l'adoption de la poudre elle-même, ils ont sur nous l'avantage de s'être servis les premiers de canons en rase campagne, à la bataille de Crécy, le 26 août 1346. A partir de cette époque, l'artillerie à poudre fit de rapides progrès, et, pendant que la France multipliait les bouches à feu, un moine allemand, Berthold Schwartz, parvint à donner aux canons une force et une dimension qu'ils n'avaient pas encore eues. On peut le considérer comme l'inventeur de la grosse artillerie, qui fut importée en France vers 1354. Telles sont les principales propositions que M. Lacabane développe avec intérêt, et qu'il établit, soit par la discussion des témoignages historiques, soit par les pièces justificatives jointes à son mémoire. III. *La charte de Méru,* publiée et commentée par M. Douet d'Arcq. Cette charte, qui fixe les droits, les usages et les obligations des habitants de Méru à la fin du XII° siècle, a été octroyée à cette ville, en 1191, par Matthieu III, comte de Beaumont. Elle est publiée, pour la première fois, d'après l'original conservé aux Archives du royaume (supplément du Trésor des chartes, J, cart. 740, n. 1), et accompagnée d'un commentaire qui en explique les dispositions et en fait ressortir l'importance.

Babrii fabulæ iambicæ CXXIII jussu summi educationis publicæ administratoris Abeli Villemain V. excell. nunc primum editæ. J. F. Boissonade, litt. gr. pr., recensuit, latine convertit, annotavit. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1844, in-8° de 384 pages. — Édition princeps faite d'après le manuscrit unique trouvé dans le monastère de Laura, au mont Athos, par M. Mincide-Minas. La traduction latine de M. Boissonade est en regard du texte grec. Une édition du texte seul, destinée aux élèves des colléges, vient d'être mise en vente par MM. Didot, qui publient aussi une traduction française des fables de Babrius par M. A. L. Boyer, in-8° de 96 pages.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss. Tome V. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 704 pages. — Ce volume contient: 1° quatorze documents des années 1556 à 1574, relatifs au crime de haute trahison imputé à Simon Renard, ambassadeur de Philippe II; 2° et les textes ou les extraits de deux cent trente-huit lettres et autres pièces diplomatiques, dont la première est du 3 janvier 1557, et la dernière du 27 décembre 1559.

Le père André, jésuite; documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIII° siècle, contenant la correspondance de ce père avec Malebranche, Fontenelle et quelques personnages importants de la société de Jésus, publiés pour la première fois et annotés par MM. A. Charma, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen, et G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen. Tome I. Caen, imprimerie de Lesaulnier, éditeur, 1844, in-8° de XIX-484 pages. — Cette correspondance du P. André est celle dont M. Cousin a fait con-

naître la découverte aux lecteurs du Journal des Savants, et sur laquelle il a publié quatre articles dans ce journal (1843, mars, p. 150-169; avril, p. 218-245; mai, p. 287-308, et juin, p. 360-379).

Les romans en prose des cycles de la Table ronde et de Charlemagne, par J. W. Schmidt, inséré en 1825 dans l'annuaire de Vienne, *Wiener Jahrbücher der Literatur*, traduit de l'allemand et annoté par le baron Ferdinand de Roisin. (Extrait des mémoires des antiquaires de la Morinie.) Sans indication de nom d'imprimeur ni de libraire, 1844, in-8° de 188 pages.

Essai sur l'origine des Runes, par M. Édélestand du Méril. Paris, librairie de Franck, 1844, broch. in-8° de 45 pages.

Histoire naturelle des animaux sans vertèbres, présentant les caractères généraux et particuliers de ces animaux, leur distribution, leurs classes, leurs familles, leurs genres, et la citation synonymique des principales espèces qui s'y rapportent, précédée d'une introduction offrant la détermination des caractères essentiels de l'animal, sa distinction du végétal et des autres corps naturels, enfin l'exposition des principes fondamentaux de la zoologie; par J. B. P. A. de Lamarck, membre de l'Institut, professeur au muséum d'histoire naturelle. Deuxième édition, revue et augmentée de notes présentant les faits nouveaux dont la science s'est enrichie jusqu'à ce jour, par MM. J. P. Deshayes et H. Milne Edwards. Tome IX. Paris, librairie de Baillière, 1844, in-8° de 728 pages. Prix 8 fr. — Dans cette nouvelle édition, M. Deshayes s'est chargé de revoir et de compléter l'introduction, l'histoire des mollusques et des coquilles; M. Milne Edwards, les infusoires, les polypiers, les zoophytes, l'organisation des insectes, les arachnides, les crustacés, les annélides, les cirrhipèdes; M. F. Dujardin, les pradiaires, les échinodermes et les tuniciers; M. Nordmann, de Berlin, les vers, etc. — Le volume que nous annonçons contient la suite de l'*Histoire des mollusques*. Cette histoire sera continuée dans le tome X et terminée dans le tome XI, qui sera le dernier de l'ouvrage et contiendra une table générale des matières,

Sur les dents des musaraignes, considérées dans leur composition et leur structure intime, leurs rapports avec les mâchoires, leurs développements et leur succession. Mémoire lu à l'Académie des sciences, les 8 et 16 août et 5 septembre 1842, par M. G. L. Duvernoy. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 100 pages, avec 4 planches.

Discours sur Voltaire, mentionné par l'Académie française au concours de 1844, par Henri Baudrillart. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de J. Labitte, 1844, in-8° de 118 pages.

Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste, par A. E. Egger. Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Dezobry, Magdeleine et Cie, 1844, in-8° de 484 pages. — Le Journal des Savants rendra compte prochainement de cet ouvrage, qui a été couronné en 1839 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le même auteur vient de publier, à la même librairie : *Recherches sur les Augustales*, suivies des fragments du testament politique d'Auguste, connus sous le nom de Monument d'Ancyre, in-8° de 104 pages.

L'illustration restituée à la montagne de Montsec, département de la Meuse, canton de Saint-Mihiel, etc., par Cl. Fr. Denis. Commercy, imprimerie de Cabasse, 1844, in-8° de VII-203 pages, avec un plan. — La montagne de Montsec est située dans le département de la Meuse, à 12 kilomètres E. de Saint-Mihiel, et à 24 kilomètres O. de Pont-à-Mousson. M. Denis revendique pour cette position, oubliée jusqu'ici, l'attention des archéologues et des historiens. Dans la première partie

de son ouvrage, il recherche l'étymologie des noms de *Mocio* et de *Montclin* qu'a successivement portés cette montagne, où il croit reconnaître l'emplacement du château de Guillaume de Montclin, l'un des plus fameux personnages du roman de Garin le Lohérain. Il donne ensuite une description détaillée et curieuse des médailles et des objets d'antiquité découverts, à diverses époques, sur la montagne et aux environs. On trouve, après cette description, des renseignements instructifs sur l'histoire et la topographie de douze villages de la contrée. La seconde partie contient une dissertation étendue dont l'objet est de prouver, contre le sentiment de Valois et de D. Calmet, que la situation de Montsec, au centre du pays de Voivre, *pagus Vabrensis*, convient seule au *castrum Vabrense* de Grégoire de Tours. On pourra, sans doute, sur plusieurs points, différer d'opinion avec l'auteur; mais ses laborieuses recherches assureront certainement à la montagne de Montsec, sinon toute l'*illustration* que désire pour elle son historien, du moins l'intérêt des personnes qui s'occupent de l'étude de nos antiquités. Ce travail fait partie d'un *Traité sur les voies romaines chez les Leucois*, que M. Denis se propose de publier prochainement.

Annuaire historique pour l'année 1845, publié par la Société de l'histoire de France. Neuvième année. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1844, in-18 de 206 pages. — Cet annuaire, qui se distingue chaque année par quelques indications utiles, contient, pour 1845, la désignation des fêtes religieuses chez les israélites et chez les mahométans; la première partie d'une liste des archevêques et évêques de France, distribués par provinces ecclésiastiques (provinces d'Albi et d'Aix); une notice sur les cinq salles des croisades du musée de Versailles, avec la liste des seigneurs croisés dont les écussons y figurent, et l'indication de la croisade, de la salle, de la province et de la famille à laquelle ils appartiennent; enfin une liste des objets fournis pour l'embaumement du corps de Charles V, roi de France.

Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine; recueil de tableaux dressés et réunis d'après les ordres de M. le comte de Rambuteau, pair de France, conseiller d'État, préfet du département, tome V. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de XII pages et 141 tableaux. — Quatre volumes de cette collection ont déjà paru, le dernier en 1829. Forcée, par diverses circonstances, d'en interrompre la publication, l'administration la reprend aujourd'hui en faisant paraître le tome cinquième. Ce nouveau volume a, pour objet principal, de présenter, pour les années 1827 à 1836 inclusivement, tous les faits qui ont été réunis sur la population, cette base première des recherches statistiques et des études qui ont pour objet l'économie publique. Après quelques tableaux relatifs à la météorologie et à la hauteur des eaux de la Seine, ce recueil renferme l'examen du mouvement de la population dans la ville de Paris et le département de la Seine; des états récapitulatifs des décès, classés par âge, d'année en année, avec distinction du sexe et de l'état civil; des tables de mortalité; des recherches sur le lieu d'origine et sur les professions des personnes décédées dans Paris, puis des renseignements sur l'exercice des droits politiques attribués aux habitants du département de la Seine. A la suite ont été placés les états de population dressés d'après le mouvement de 1836. Le volume est terminé par l'examen du mouvement de la population pendant cette dernière année.

Recherches historiques sur le département de l'Ain, par M. A. C. N. de Lateyssonnière, membre de la société royale d'émulation et d'agriculture de l'Ain. Tome V. Bourg, imprimerie de Milliet-Bottier, librairie de Martin Bottier, 1844, in-8° de

III-304-67 et VIII pages. — Ce tome V d'un ouvrage qui a obtenu l'une des médailles décernées, cette année, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, aux meilleurs travaux sur les antiquités de la France, offre, comme les précédents, beaucoup de particularités intéressantes sur l'histoire de la Bresse, du Bugey et de la principauté de Dombes. Il contient la période comprise entre les années 1465 et 1559, c'est-à-dire les règnes des ducs de Savoie Amé IX, Philibert Ier, Charles Ier, Charles II, Philippe II, Philippe le Beau, Charles III (que l'auteur désigne plusieurs fois, par inadvertance, sous le nom de Charles Ier) et Emmanuel-Philibert. Dans le dernier chapitre, on trouve des notes instructives sur l'administration de la ville de Bourg, de 1528 à 1559. Le volume est terminé par des pièces justificatives, au nombre desquelles on remarque : un inventaire du mobilier de Jean de Châlon, chevalier, mort, en 1454, dans son hôtel, à Paris, situé entre les rues de la Monnaie et Tirechape; les édits et ordonnances du Beaujolais; un concordat entre l'abbé d'Ambronay et ses religieux, et la relation d'un tournoi donné à Carignan le 18 février 1504.

Statistique ou description générale du département de la Vendée, par J. A. Cavoleau, annotée et considérablement augmentée par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers, etc. Fontenay-le-Comte, imprimerie et librairie de Robuchon. (Se trouve à Paris chez Dumoulin.) 1844, in-8° de XVI-944 pages, avec une carte.

Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame, à Saint-Omer, par M. Vallet de Viriville. (Extrait du tome VI des mémoires de la société des antiquaires de la Morinie.) De l'imprimerie de Chanvin fils, à Saint-Omer, 1844, in-8° de 87 pages.

BELGIQUE.

Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne. (1455-1505.) Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1844, in-8° d'environ 1,000 pages. — Ce volume, publié par la commission royale d'histoire, et édité par M. de Ram, se compose de plusieurs chroniques concernant l'histoire des Liégeois et d'un grand nombre de documents, la plupart extraits des archives de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert de Liége ou de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Chronica monasterii sancti Andreæ juxta Brugas, Benedictini ordinis, per Arnoldum Goethals, ejusdem monasterii monachum, nunc primum edita. Gandavi, Annoot-Braeckmann, 1844, in-4° de 211 pages.

Subsidia ad illustrandam veterem et recentiorem Belgii topographiam ex decreto collegii historici regii Belgii edidit J. F. H. de Ram. Bruxelles, Hayez, 1844, première livraison,

SUISSE.

Archiv fur Schweizerische Geschichte..... Archives de l'histoire de Suisse, publiées par la société générale historique suisse, tome Ier, Zurich, librairie de Meyer et Zeller, 1844, in-8° de XXVI-404 pages. — La société générale de l'histoire de Suisse, récemment formée, et différente de la société historique fondée à Berne en 1812, publie, dans ce premier volume, une notice sur le diplôme accordé en 1162, par Frédéric Barberousse, à l'évêque de Genève Arducius, et connu sous le nom

de bulle d'or de Genève; un mémoire en français, de M. P. de Gingins-la-Sarraz, sur l'état des personnes et la condition des terres dans le pays d'Uri au XIIIe siècle; analyse de diplômes concernant les villes, les couvents et quelques seigneurs du canton de Zurich, de 852 à 1400, par M. Gerold Meyer de Knonau, archiviste; un diplôme du duc Jean d'Autriche, de l'an 1294, publié et commenté par M. Kopp de Lucerne; des diplômes concernant l'histoire des comtes de Montfort et de Werdenberg, édités par M. Vanotti; une pièce du XVIe siècle, tirée des archives de Fribourg, et intitulée : *Informatio dominorum Friburgensium;* enfin un grand nombre de documents de dates plus récentes, entre autres des relations d'ambassadeurs français en Suisse au commencement du XVIIe siècle, et des lettres et rapports relatifs à la guerre de trente ans.

Nomenclator zoologicus, continens nomina systematica generum animalium tam viventium quam fossilium secundum ordinem alphabeticum disposita. Soleure, 1842-1844, grand in-4°. (Se trouve à Paris chez Baillière.) — Cet ouvrage de M. Agassiz, professeur d'histoire naturelle à Neufchâtel, se publie par livraisons. Les quatre premières sont en vente.

ANGLETERRE.

Anecdota literaria, a collection of short poems in latin, english and french, illustrative of the literature and history of England in the thirteenth century, and more especially of the condition and manners of the different classes of society, edited from manuscripts at Oxford, London, Paris and Berne, by Thomas Wright, esq., etc., corresponding member of the Institute of France. London, John Russel Smith, 1844, in-8° de 118 pages. — Parmi les pièces françaises ou latines contenues dans ce recueil, on peut citer : Ballade à Geoffroy Chaucer, par Eustache Deschamps (Biblioth. roy. de Paris, n° 7219); Le meunier et les deux clercs (ms. de Berne, n° 354); Les vilains, le borjois borjon, les clercs, l'évêque et le prêtre (même manuscrit); Poëme latin sur les études scolastiques (bibliothèque Bodléienne, ms. Digby, n° 166); Le dit du vilain despensier (Biblioth. roy., n° 198); L'excommunication du ribaud (*ibid.,* n° 7218); Traité de géographie en vers latins (*ibid.,* n° 5091).

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1844.

*Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVI*e *siècle, par* C. A. Sainte-Beuve. *Édition revue et très-augmentée, suivie de portraits particuliers des principaux poëtes.* Paris, imprimerie de Béthune et Plon, librairie de Charpentier, 1843, in-12 de 508 pages.

Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-Leduc, *avec des notes bibliographiques, biographiques et littéraires, sur chacun des ouvrages catalogués, pour servir à l'histoire de la poésie en France.* Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de L. Hachette, 1843, in-8° de 624 pages.

Nos deux grands siècles littéraires ne se sont guère occupés de celui qui les avait immédiatement précédés, le jugeant apparemment, et non sans raison, peu conforme aux habitudes de régularité, de dignité constantes, de correction et d'élégance soutenues qu'ils avaient vues prévaloir, et par là peu digne d'attention. Seuls, à peu près, parmi leurs illustres contemporains, La Bruyère[1] et Fénélon[2] se permirent de donner quelques regrets aux libres et vives allures de la langue du XVIe siècle; seul La Fontaine en reprit quelque chose pour son usage, et dut à un commerce rétroactif avec les écrivains de cet âge, des grâces qui se dérobèrent plus tard à la poursuite indiscrète de J. B. Rousseau. Malgré d'autres hommages de ce genre, hommages isolés, rares, la plupart

[1] *Caractères*, ch. XIV. — [2] *Lettre à l'Académie française.*

assez obscurs, malgré le zèle que mirent, de temps à autre, pour sauver d'un entier oubli certains débris dignes de mémoire, des collecteurs curieux, au nombre desquels il faut placer en première ligne le judicieux Fontenelle[1], l'érudit et patient Goujet[2], la littérature du XVI[e] siècle, cette expression si variée, si animée, d'une époque si riche en caractères originaux, en grands événements, en révolutions de toutes sortes, politiques, morales, religieuses, alla toujours s'effaçant; elle finit par disparaître dans un lointain obscur, où l'on ne distingua plus que quelques grands noms, quelques productions d'élite, pour la prose, Rabelais, Amyot et Montaigne, pour la poésie, Marot et Régnier.

Assurément il ne suffisait pas des notices de Sabatier, dans ses Trois siècles[3], des citations de Marmontel dans ses Éléments de littérature[4], ni même de l'introduction trop peu étendue, trop superficielle, placée par La Harpe en tête de la partie moderne de son Cours de littérature[5], pour initier la génération nouvelle à la connaissance d'une époque littéraire, presque inconnue même à ses historiens, pour lui inspirer le désir de l'étudier dans ses monuments. L'Académie française le comprit la première, et, avec une remarquable intelligence des besoins de la critique, elle demanda aux concurrents pour le prix d'éloquence, en 1810, l'éloge de Montaigne, en 1822, un discours sur la vie et les ouvrages du président de Thou, enfin, en 1826, un autre discours sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis le commencement du XVI[e] siècle, jusqu'en 1610.

L'écrivain illustre qui, à son début, dans un concours où se mesurèrent des rivaux de rare mérite, s'appropria, par le succès et le talent, le premier de ces sujets, a eu lui-même, il est juste de le rappeler, une grande part au choix des deux autres, et, dans ses leçons de 1823 ou 1824, je crois, sur le XVI[e] siècle, leçons qu'il est fort souhaitable de voir un jour rédigées et publiées[6], il avait lui-même frayé la voie à ceux qui les devaient traiter.

Les concurrents pouvaient encore être aidés dans leurs études et dans leurs recherches, du moins pour une partie du sujet, par le recueil considérable que l'imprimeur Crapelet, si zélé à reproduire les monuments de notre vieille langue, avait publié en 1824, sous ce titre :

[1] *Recueil des plus belles pièces des poëtes françois depuis Villon jusqu'à Benserade*, 1692 et 1752. — [2] *Bibliothèque françoise*, 1740. — [3] *Les trois siècles de la littérature française, ou tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François I[er] jusqu'en 1772*, 1772-1801. — [4] 1787. — [5] 1799. — [6] Voyez, sur l'ensemble du cours de M. Villemain à la faculté des lettres, le n° de juillet 1838 du Journal des Savants, p. 385 et suiv.

Les poëtes français depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe[1], et auquel M. Auguis avait donné des soins.

Deux ouvrages fort remarquables pour la science, pour le goût et l'esprit, pour le style, furent couronnés en 1828, par l'Académie française, ceux de MM. Philarète Chasles et Saint-Marc Girardin. Ils nous donnaient enfin, l'un avec plus d'étendue, avec une plus grande richesse de détails, l'autre sous une forme plus abrégée, plus générale, ce qui nous avait manqué jusque-là, un tableau de la littérature française au XVIe siècle, qui n'en exprimât pas seulement quelques traits isolés, mais qui l'offrît dans son ensemble, où l'on pût suivre la trace de ses nombreuses vicissitudes, où fussent marqués ses rapports avec l'histoire et les mœurs du temps. Ces excellents morceaux de critique[2] ont été plus d'une fois, comme il était juste, reproduits par l'impression : dans un volume à part en 1829[3]; et depuis, en 1839, à la suite du Cours de littérature de La Harpe[4], dont ils sont devenus un fort utile complément.

Les concours académiques ont quelquefois cet avantage de susciter, même en dehors de la lutte, des efforts utiles au progrès des connaissances, à l'avancement des lettres. Cela s'était vu en 1810, où, tandis que la deuxième classe de l'Institut couronnait à la fois le double tableau, retracé, sur sa demande plus d'une fois renouvelée, par deux habiles écrivains, MM. Jay et Victorin Fabre, de la littérature française au XVIIIe siècle, M. de Barante faisait paraître, sur le même sujet, non pas seulement un discours, mais un livre, souvent réimprimé depuis[5], et qu'une impartialité de jugement, difficile alors en pareille matière, des vues d'une portée philosophique et politique, non moins nouvelles dans les ouvrages de ce genre, beaucoup de sens et d'esprit, ont placé au nombre des meilleurs écrits dont s'honore la critique contemporaine. Les choses se sont passées absolument de la même manière en 1828. Le concours que cette année a vu se terminer par le partage d'une honorable récompense entre les deux remarquables discours

[1] 6 vol. in-8°. Ce recueil a été jugé, avec une grande autorité, par M. Raynouard, dans le Journal des Savants, juillet 1824, p. 406; février 1825, p. 87. — [2] Voyez ce qu'en a dit M. Raynouard, dans le Journal des Savants, cahiers de novembre 1829, p. 669, et mai 1830, p. 280; ce qu'il en avait dit précédemment, en 1828, au nom de l'Académie française, *Discours, rapports et pièces diverses lus dans les séances publiques et particulières de l'Académie française*, 1820-1829, p. 771 et suiv. — [3] In-8° de 365 pages, imprimerie et librairie de MM. Firmin Didot. — [4] 3 vol. in-8°, mêmes imprimerie et librairie. — [5] La sixième édition a paru en 1842, et fait, comme le livre de M. Sainte-Beuve, partie de la bibliothèque Charpentier.

dont il a été question plus haut, y a aussi donné naissance à un livre qui ne s'adressait qu'au jugement du public, et auquel ce jugement a été très-favorable. Le sujet proposé par l'Académie avait tenté un jeune écrivain destiné à prendre plus tard une place considérable parmi les juges les plus savants et les plus délicats des productions de l'esprit, parmi les plus piquants historiens de la littérature, M. Sainte-Beuve. Il se livra avec ardeur à l'étude des écrivains du XVI[e] siècle, et d'abord de ses poëtes, qui le captivèrent tellement, et ouvrirent à sa sagacité critique des perspectives si attrayantes, mais en même temps si hasardeuses, que, renonçant au sujet général du concours, et au concours lui-même, il se réduisit à exposer dans une suite d'articles, avec une entière liberté, ses idées sur le caractère et les révolutions de la poésie française au XVI[e] siècle. Ces articles, insérés, à partir du 7 juillet 1827, dans le Globe, journal où les questions, les œuvres littéraires étaient, chose rare alors et qui n'est pas devenue plus commune, l'objet d'une discussion sérieuse et discrètement indépendante, attirèrent l'attention : bientôt rassemblés, développés, complétés, ils formèrent, en 1828[1], le livre dont 1843 a vu paraître une nouvelle édition, celle que nous examinons en ce moment.

Plusieurs différences, assez considérables, distinguent les deux éditions. La première formait deux volumes in-8°; la seconde n'offre plus qu'un seul volume in-12, mais sans que l'ouvrage cependant, imprimé avec un caractère plus serré, ait perdu en étendue. L'une se terminait par un choix des poésies de Ronsard, avec notice et commentaire; la notice seulement et une partie du commentaire se retrouvent dans l'autre, augmentée, en revanche, d'un assez grand nombre de morceaux publiés dans la Revue des deux mondes, de 1829 à 1842, par l'auteur, et où il a heureusement développé, éclairci et quelquefois modifié ses idées. Dans ces morceaux, rangés selon la date de leur apparition, et auxquels aurait mieux convenu l'ordre historique des sujets, il revient avec un soin plus curieux, un plus grand amour du détail, à quelques-uns des poëtes qu'il a analysés et appréciés dans l'ouvrage même, à Du Bellay, à Du Bartas, à Desportes, à Bertaut, à Régnier. Un de ces morceaux, intitulé: *Anacréon au XVI[e] siècle*, dans lequel il s'occupe de l'influence exercée sur les poëtes de cet âge par la publication que fit, en 1554, Henri Estienne, des vers attribués au vieux lyrique grec, lui fournit une occasion de glaner agréablement dans le champ

[1] Imprimerie de Guiraudet, librairie de Sautelet, 2 vol. in-8°, VIII-396 et XVII-550 pages.

poétique qu'il a déjà moissonné. Dans un autre, *De l'esprit de malice au bon vieux temps*, les portraits forts piquants de La Monnoye et de Grosley, ces amateurs persévérants de l'antiquité gauloise, font suivre les dernières traces du XVIe siècle jusque dans le XVIIe et le XVIIIe. Une excellente dissertation sur le véritable auteur des poésies de Clotilde de Surville étend encore l'horizon de l'ouvrage, d'une part, jusqu'à l'époque supposée du célèbre et charmant pastiche, le règne de Charles VII, de l'autre, jusqu'à la date assez récente de sa fabrication. Enfin des rapprochements, quelque peu subtils, je crois, entre Mathurin Régnier et André Chénier, ce poëte des dernières années du XVIIIe siècle, dont l'avénement tardif ne devait guère avoir lieu qu'au XIXe, en 1802, dans des fragments cités par l'auteur du Génie du christianisme [1], en 1819, dans la première édition de ses œuvres [2], amènent le lecteur presque jusqu'à nos jours. Tels sont les changements apportés à l'économie de ce livre et qui en ont incontestablement accru la valeur déjà grande. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Sainte-Beuve, qui prend la tâche de la critique au sérieux et ne regarde pas l'exactitude comme un pédantisme, s'est donné une peine fort méritoire pour effacer de son œuvre les erreurs de détail qui avaient pu lui échapper dans un premier travail. Son édition est bien réellement une édition corrigée, chose singulière à une époque où beaucoup ne croient pas devoir même se relire.

Les corrections dont je parle n'ont, du reste, pas porté sur le fond même des idées. Ainsi l'a voulu la loyauté de l'auteur, bien que, dans l'intervalle des deux éditions, ses convictions semblent avoir quelque peu changé, avec les dispositions du public. En 1828, on était au fort d'une réaction littéraire qui, dirigée d'abord, et justement, contre les imitateurs routiniers de nos grands modèles, s'attaquait déjà à ces modèles eux-mêmes : on commençait à les accuser d'avoir arrêté dans son développement libre, naturel, original, le génie de la poésie française; on regrettait la voie qu'ils lui avaient fait quitter, et on songeait à la reprendre. Par cette voie, des guides aventureux, pleins de foi en eux-mêmes et forts de la faveur populaire, allaient nous mener à la conquête, ajournée pendant deux siècles, de notre véritable avenir poétique. Tels autrefois, en 1549 (les auteurs du mouvement nouveau faisaient eux-mêmes ce rapprochement), tels les poëtes de la Pléiade avaient élevé leur drapeau hardi contre l'école vieillie de Marot, et appelé tous les

[1] Voy. livre III, chap. VI, notes. — [2] Paris, imprimerie et librairie de Baudouin, 1 vol. in-8° de 396 pages.

jeunes esprits à travailler avec eux à la régénération de la poésie française. Sans doute, après d'éclatants succès et un universel applaudissement, ils avaient enfin succombé à la tâche; mais il en fallait accuser cette espèce de fatalité qui préside aussi aux révolutions littéraires, trahissant les plus justes causes, trompant les plus flatteuses espérances. Les libertés de l'imagination avaient été violemment comprimées par le triomphe accidentel, le despotisme, malheureusement durable, d'un goût timide, d'une régularité sèche et froide, d'un purisme prosaïque. Quelque chose de cette sympathie nouvelle qui, dans l'histoire rajeunie par de grands talents, s'attachait à la cause des vaincus, avait passé dans la manière d'apprécier les révolutions littéraires. On réclamait pour les victimes de Malherbe, comme on a fait depuis fort ingénieusement, comme on fait encore quelquefois aujourd'hui, pour les victimes de Boileau. Le cours du temps, avec les mécomptes, les réflexions, les retours qu'il amène, a emporté ce qu'il y avait dans cette poétique d'exagérations passionnées. Ceux qui s'y attachent encore obstinément ne font pas preuve, autant qu'ils le croient, d'un esprit progressif. Mieux inspiré, M. Sainte-Beuve n'en a retenu que ce qui s'y trouvait d'exact, d'établi par les faits, d'avoué par la raison. Il l'a témoigné dans ses chapitres additionnels, en même temps que, dans le texte primitif, il laissait loyalement subsister la trace de son ancienne manière de voir, de la chaleur juvénile avec laquelle il avait d'abord un peu trop abondé dans son opinion.

Le livre de M. Sainte-Beuve a cessé d'appartenir à la polémique pour passer dans le domaine plus paisible de la critique savante et judicieuse; la vogue qui l'avait accueilli comme le manifeste spirituel et éloquent d'un parti littéraire, il l'échange contre le succès durable réservé aux productions qui ne flattent pas seulement la passion d'un moment, mais qui, cette passion refroidie, ont encore de quoi instruire et plaire.

Des mérites très-solides lui assignent, en effet, dans les bibliothèques, parmi les ouvrages où sont retracées avec le plus de vérité et de talent les principales époques de l'histoire des lettres, une place qui ne lui sera point ravie. Nul certainement ne fera, des poëtes du XVIe siècle, une étude plus attentive, plus curieuse, n'entrera plus avant dans l'esprit de chacun, ne saisira plus finement les traits par lesquels ils se rapprochent et se distinguent les uns des autres, et, les distribuant en écoles qui se sont successivement enlevé, dans les choses d'imagination, la direction des esprits, ne rendra mieux compte du mouvement poétique d'un âge, au premier regard, plein de confusion.

Comment la triple influence de l'antique naïveté gauloise, du pédan-

tisme grec et romain, de l'affectation italienne; comment la lutte anarchique de tant de talents divers enrôlés sous les bannières ennemies de Marot ou de Ronsard, ont abouti à la sévère réforme de Malherbe, en même temps que les longues agitations de l'Église et de l'État se terminaient au règne réparateur de Henri IV et à la sage administration de Sully, M. Sainte-Beuve l'expose avec une connaissance du temps et de sa littérature, une intelligence des hommes et de leurs œuvres, une netteté et un intérêt, qui seraient difficilement surpassés.

Comment, au théâtre, des hésitations semblables entre des genres de diverse origine, empruntés d'abord à la barbarie des mystères et à la malice naïve des moralités, des sotties et des farces, puis aux souvenirs classiques d'Athènes et plus encore de Rome, enfin aux scènes modernes de l'Italie et de l'Espagne; comment l'anarchie, produite par ces essais confus, et augmentée par les querelles théoriques, dont la poétique d'Aristote et le rigorisme de ses commentateurs fournissaient l'inépuisable matière; comment, dis-je, après un demi-siècle où brillèrent surtout, dans la tragédie, Jodelle et Garnier, dans la comédie, P. Larivey, après une trentaine d'années, prolongement du XVI[e] siècle, marquées principalement par le long règne de Hardi, toutes ces causes réunies amenèrent, dans un âge plus régulier, par Tristan, par Mairet, par Rotrou, jusqu'au véritable fondateur de notre art dramatique, jusqu'à P. Corneille, on doit encore louer M. Sainte-Beuve de l'avoir dit, dans un remarquable appendice, avec une netteté que d'excellents écrits sur le même sujet, ceux de Fontenelle [1] et de Suard [2], avaient rendue, il est vrai, moins nouvelle et plus facile.

Dans un second appendice, M. Sainte-Beuve fait du roman, cette annexe de la poésie et du théâtre, une histoire où reparaît la lutte de l'ancien génie français et des inspirations étrangères, venues encore de l'Italie et de l'Espagne. D'un grand nombre d'écrits de toute origine et de toute forme, se détachent, dans son exposition rapide et pourtant complète, le roman héroïque et pastoral d'Herberay des Essarts et de d'Urfé, les contes de la reine de Navarre, les productions satiriques de Rabelais et des écrivains qui relèvent de lui, H. Estienne, d'Aubigné, les auteurs de la Ménippée.

Tous ces poëtes, ces écrivains dramatiques, ces conteurs, ne pouvaient pas être considérés d'un point de vue uniquement littéraire, car ils ont plus ou moins participé aux passions religieuses et politiques du

[1] *Vie de Corneille, avec l'histoire du théâtre français jusqu'à lui.* — [2] *Mélanges de littérature.*

temps; ils ont été huguenots ou catholiques, ligueurs ou royalistes. De là, entre les écoles rivales, de là, quelquefois dans une même école, des oppositions nouvelles et piquantes, qui ont fréquemment attiré, particulièrement dans la partie nouvelle de son travail, l'attention de M. Sainte-Beuve.

Je me borne à ces indications générales et ne crois pas devoir entrer dans plus de détails sur un livre qui date déjà de seize années, que des critiques éminents ont, dès l'origine, analysé, extrait, discuté[1], dont les données principales sont, depuis, entrées dans le domaine commun. Adoptées ou contestées, il est remarquable qu'elles n'ont été désormais étrangères à aucun des ouvrages qui ont traité plus ou moins expressément de la poésie française au XVIe siècle : ceux, par exemple, de MM. Filon[2], Charpentier[3], Géruzez[4], D. Nisard[5]; ai-je besoin d'ajouter qu'elles ne le sont pas davantage au volume dont j'ai transcrit le titre en tête de cet article, et dont il me reste à entretenir nos lecteurs?

Si M. Sainte-Beuve semble avoir quelquefois inspiré M. Viollet-Leduc, il est juste de dire que ce dernier avait primitivement rendu le même service à M. Sainte-Beuve, qui se loue en plus d'un endroit des secours heureux dus par lui aux lumières aussi bien qu'aux livres de son savant et judicieux ami. Comment M. Viollet-Leduc a acquis les uns et amassé les autres, et ce qui le détermine, après les avoir mis libéralement au service de quelques littérateurs studieux, à y faire participer le public, c'est ce qu'il faut lui laisser expliquer à lui-même.

« En 1793, forcé, par la fermeture des colléges, d'abandonner des études à peine commencées, je ne pus les reprendre, bien imparfaitement, que beaucoup plus tard et n'étant plus un enfant. Livré à moi-même, après la lecture de nos auteurs les plus célèbres, affranchi de toute direction classique, d'admirations commandées, je voulus connaître les écrivains qui, dans notre langue, avaient dû précéder les Malherbe et les Corneille. Avide d'études qui ne m'étaient pas imposées, les recherches auxquelles je me livrai étaient alors faciles. La spoliation des grandes bibliothèques avait couvert les boulevards et les quais

[1] Voyez, dans le Globe, où le livre de M. Sainte-Beuve a été naturellement l'objet d'une attention très-particulière, les articles étendus donnés, le 19 juillet 1828, par M. P. Dubois; les 3 et 27 septembre, 5 novembre 1828, par M. Ch. de Rémusat. — [2] *Histoire de l'Europe au XVIe siècle*, Paris, 1838, 2 vol. in-8°. Voy. livre IV, chap. I et III; t. II, p. 443, 502 et suiv. — [3] *Tableau historique de la littérature française aux XVe et XVIe siècles*, Paris, 1835, 1 vol. in-8°. — [4] *Essais d'histoire littéraire*, Paris, 1839, 1 vol. in-8°. Voyez particulièrement d'élégantes et spirituelles notices sur Rabelais, Jodelle, d'Aubigné et Malherbe. — [5] *Histoire de la littérature française*, Paris, 1844, 2 vol. in-8°.

de ces livres dont j'étais curieux, que mes occupations ne me permettaient pas de consulter dans les établissements publics, et qui depuis sont devenus *introuvables*. Je différais en cela du plus grand nombre de nos amateurs actuels, que je n'achetais ces livres que pour les lire, et non pour leur beauté ou leur rareté ; car personne n'en voulait, et leur emplète m'attirait les reproches de ma famille et les sarcasmes de mes amis, tant était étrange, à cette époque, mon goût pour ces bouquins ! Les Anglais accourus en 1814 enlevèrent les dernières richesses en ce genre que possédaient encore quelques libraires, et nos bibliophiles ne pensèrent à les désirer que quand il ne s'en trouva plus; au point que c'est en Angleterre qu'ils vont maintenant les racheter au poids de l'or, afin de se procurer la satisfaction d'enfouir sous l'acajou ou le palissandre ces livres dès lors perdus pour l'étude et pour eux-mêmes, qui souvent les ont touchés une dernière fois en les mettant sous clef. Pour n'être pas confondu avec cette espèce de *bibliotaphes*, j'ai voulu faire connaître ces livres inconnus. J'ai entrepris ce travail ; je l'ai poursuivi pendant des années, dans l'intervalle de devoirs remplis : c'est le résultat de mes loisirs, c'est le fruit de nombreuses lectures et d'une critique longtemps exercée sur un sujet qui me plaît. »

Cette page, où les fantaisies inconstantes de nos amateurs de livres sont agréablement plaisantées, nous montre l'auteur étudiant curieusement, dans leur infinie variété, nos plus vieux monuments poétiques, en même temps qu'il en compose sa précieuse collection; enregistrant à la fois les acquisitions nouvelles de sa bibliothèque et de sa science littéraire, et se préparant ainsi à nous donner, sans apprêt didactique, sous le titre modeste de *Catalogue*, une histoire fort complète des anciens âges de la poésie française.

D'autres ouvrages déjà avaient, de longue date, fait connaître, chez M. Viollet-Leduc, l'homme de goût, le littérateur instruit et curieux, rendu témoignage du double caractère qui distingue sa critique, d'une part un grand attachement aux principes établis et professés par les maîtres, de l'autre un penchant prononcé pour les époques littéraires où ces principes n'étaient point encore reconnus et appliqués, un sentiment vif des beautés naïves qui s'y faisaient jour assez irrégulièrement. De là deux sortes de productions. Dans quelques-unes se montre surtout l'orthodoxie littéraire de l'auteur : tel est, par exemple, son Nouvel art poétique [1], poëme piquant où on trouvait exprimés, sous la forme

[1] J'ai eu occasion de rappeler ce poëme et d'en citer quelque chose dans ce journal, cahier de janvier 1843, p. 50 et 51.

ironique de préceptes, les procédés vicieux de composition et de style, et même de conduite, à la mode chez les auteurs de 1809; tels sont ses précis de *Dramatique* et de *Poétique*[1], écrits substantiels et sensés, publiés à une époque où l'on disputait beaucoup sur les lois de ces deux arts, en 1829 et 1830. Ailleurs M. Viollet-Leduc a laissé paraître de préférence sa prédilection pour les âges de formation, si l'on peut s'exprimer ainsi, de notre poésie, la connaissance complète et distincte qu'il a de ces époques confuses, dans lesquelles luttaient, comme dans l'antique chaos, pour se dégager bientôt, à l'appel de quelques puissants génies, des éléments discordants. Dans cette classe doivent être rangées une histoire de la satire en France dont il a fait précéder les éditions qu'il a données en 1822 et 1823, avec commentaire, des œuvres de Régnier[2], et, outre ce morceau qui révélait avec érudition et intérêt toute la suite oubliée, quelquefois injustement, des prédécesseurs, des précurseurs de Boileau, un ouvrage produit par les mêmes préoccupations et animé du même esprit, le Catalogue que nous annonçons.

Ce n'est pas sans raison que nous l'avons rapproché, dans un même article, du livre de M. Sainte-Beuve, qu'il peut servir à compléter, ayant également pour objet principal la poésie du XVIe siècle, la faisant connaître, non pas seulement comme l'a dû le critique, dans son exposé général et rapide, par ses principaux représentants, mais par ce vulgaire même dont le temps a emporté les œuvres et les noms, donnant, à l'occasion, de chaque poëte, célèbre ou obscur, des détails biographiques et bibliographiques, des analyses, des citations, qui ne pouvaient convenablement trouver que là leur place.

Il me serait facile de montrer par des exemples comment le Catalogue de M. Viollet-Leduc supplée, en certains points, aux omissions nécessaires et voulues du Tableau historique de M. Sainte-Beuve, et même, en d'autres, le rectifie; quel profit il y aurait, pour l'instruction, à mêler la lecture des deux ouvrages. Parmi ces exemples qui s'offrent en foule, je n'en rapporterai qu'un petit nombre, pour ne pas trop allonger un article déjà près de sa fin.

Dans une introduction où M. Sainte-Beuve passe rapidement en revue les vieux initiateurs de notre poésie, aux temps qui ont précédé le XVIe siècle, je ne crois pas qu'il ait fait mention, autrement, peut-être, que par une allusion fugitive, d'Alain Chartier. M. Viollet-Leduc res-

[1] Ces deux *précis* font partie de l'Encyclopédie portative, publiée chez le libraire Bachelier; ils forment deux vol. in-18 de XI-272 et VIII-264 pages. — [2] In-18 et in-8°, imprimerie de Fain, librairie de Désoer.

taure véritablement la mémoire de ce poëte, si illustre en son temps, si oublié, si dédaigné du nôtre. Il lui rend ses droits à l'attention de la lointaine postérité, par des extraits d'une composition qui ne manque certainement ni d'intérêt, ni de poésie, son Livre des Quatre Dames, imité depuis, on le voit un peu plus loin [1], mais non égalé, par un auteur plus récent et d'un charmant esprit, la sœur de François Ier, Marguerite de Valois.

M. Sainte-Beuve a dû passer vite sur les pères de Marot et de Saint-Gelais, pressé qu'il était d'arriver aux fils. Ils ont davantage arrêté le regard de M. Viollet-Leduc, Octavien de Saint-Gelais surtout, dont il analyse au long le Séjour d'honneur, pièce où brille, à travers une expression plus souvent languissante, plate, prosaïque, que ne le veut voir son panégyriste, non pas, je crois, précisément, comme il le dit, « la plus haute poésie, » mais quelque imagination et quelque esprit.

Racontant la décadence de l'école de Marot, M. Sainte-Beuve accorde quelques lignes au souvenir du tournois poétique soutenu par Antoine Héroet, Laborderie, Charles Fontaine, Paul Angier, en l'honneur de la Parfaite Amye, de l'Amye de cour, de la Contr'Amye. Les pièces elles-mêmes, du moins en partie, sont mises sous nos yeux par M. Viollet-Leduc.

Encore un exemple, ce sera le dernier. M. Sainte-Beuve souscrit presque au jugement sévère qui déclare *insignifiants* les vers de la Belle Cordière, Louise Labé. Des citations vraiment admirables de ses sonnets, qui effacent pour la passion et égalent pour la poésie la plupart des poésies amoureuses du temps, protestent, chez M. Viollet-Leduc, contre cette indifférence peu ordinaire à notre critique. Copions-en quelques vers pour en parer cet article.

Tant que mes yeux pourront larmes espandre
A l'heur passé avec toy regretter,
Et qu'aus sanglots et soupirs résister
Pourra ma voix, et un peu faire entendre;

Tant que ma main pourra lẽs cordes tendre
Du mignart lut pour tes graces chanter,
Tant que l'esprit se voudra contenter
De ne vouloir rien fors que toy comprendre,

Je ne souhaite encore point mourir.
Mais quand mes yeus je sentiray tarir,
Ma voix cassée et ma main impuissante,

[1] P. 186 et suiv.

Et mon esprit, en ce mortel séjour,
Ne pouvant plus montrer signe d'amante,
Priray la mort noircir mon plus cler jour.

Les limites du XVI[e] siècle ne sont pas celles du Catalogue de M. Viollet-Leduc; il remonte, d'une part, jusqu'aux plus anciens monuments de notre poésie, et descend, d'une autre, dans une partie de grande étendue, jusqu'aux premières années du XVIII[e] siècle. Les grands, les bons poëtes, dont les œuvres courent dans toutes les mains; ceux-mêmes qui, dans un rang secondaire, sont cependant connus des esprits cultivés et assez accessibles, M. Viollet-Leduc se contente de les indiquer en passant. Il réserve les détails de biographie et de bibliographie, les analyses et les extraits, pour ceux dont la mémoire s'est effacée, tantôt souscrivant à l'arrêt du temps, tantôt se permettant d'en appeler. Qui voudra réviser les procès gagnés par Boileau contre l'héroïque, le précieux, le burlesque, tous les genres d'affectation et de mauvais goût, en trouvera là les pièces rassemblées. Ce sont des dossiers fort curieux, qui y reposent avec ordre comme dans un greffe.

On pourrait demander pourquoi le XVIII[e] siècle n'a pas de place dans ce Catalogue. L'auteur a été au-devant de l'objection. Les efforts, même les moins raisonnables et les moins heureux, tentés dans les âges où se formait laborieusement notre poésie, avaient droit à sa curiosité, à son intérêt; mais il n'en était plus de même des redites insipides où se consumait sans fin, sans espoir, l'élégante médiocrité des poëtes subalternes de cette époque. Après Voltaire, J.-B. Rousseau, L. Racine, Piron, Gresset, rien ne l'y attirait plus, et, bien qu'il eût pu ajouter quelques noms encore à cette courte liste, son peu d'attrait pour l'étude de la décadence ne semble pas blâmable. On trouve naturel que le progrès, même dans ses lenteurs, dans ses retours, l'ait trouvé plus attentif.

Cette analyse ne serait point complète, si je n'ajoutais qu'avant tout ce que j'ai rappelé, sont placées, comme introduction, une revue des divers traités ou poëmes composés en français, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, sur la poétique, puis une autre revue de tous les recueils généraux de poésie que possède notre langue. L'une et l'autre sont curieuses à parcourir; elles font embrasser, en quelques pages, toutes les révolutions qui se sont accomplies chez nous dans la théorie et dans la pratique de l'art.

L'utilité et l'agrément de ce volume font désirer que l'auteur donne suite au projet qu'il annonce, de le faire suivre de deux nouveaux

volumes, qui contiendraient le relevé du reste de ses richesses bibliographiques non épuisées dans celui-ci. Les poëtes dramatiques seraient l'objet spécial de l'un, et, dans l'autre, il serait question des chansonniers, des conteurs en vers et en prose, de ces petits livres singuliers, si recherchés de nos aïeux et si rares aujourd'hui, connus sous le nom de *Facéties*, des recueils d'histoires prodigieuses, amoureuses, tragiques, scandaleuses, etc. Cette annonce ne peut qu'être favorablement reçue des amis de la critique érudite et fine, ils ne manqueront pas d'en prendre acte.

PATIN.

Antonio Perez et Philippe II.

DEUXIÈME ARTICLE.

1° *Retrato al vivo del natural de la fortuna de Antonio Perez. En Rhodanusia, a costa de Ambrosio Traversario.* 1625, petit in-8° ou in-12, contenant : *Relacion sumaria de las prisiones y persecuciones de Antonio Perez, etc.; El memorial que Ant. Perez presentò del hecho de su causa en el juyzio del tribunal del justiçia de Aragon, etc.*

2° *Processo que se fulminò contra Antonio Perez, secretario de estado del rey don Phelipe segundo y del despacho universal y por su mandado sobre la muerte de Juan de Escobedo, etc.* Manuscrit.

3° *Antonio Perez secretario de estado del rey Felipe II. Estudios historicos por D. Salvador Bermudez de Castro.* Madrid, 1841, 1 vol. in-8°.

Le projet de faire périr Escovedo vint moins encore, ainsi que nous l'avons vu dans un précédent article[1], des craintes qu'inspirait à Philippe II l'indiscrète audace du secrétaire de don Juan, que des désirs de vengeance d'Antonio Perez et de la princesse d'Eboli, irrités de ses reproches et alarmés de ses indiscrétions. En effet, Escovedo pressait avec instance le roi catholique d'envoyer des troupes et de l'argent à son frère dont la position était fausse et périlleuse dans les Pays-Bas; il blâmait le système de douceur et de transaction récemment adopté à

[1] *Journal des Savants*, numéro d'août 1844.

l'égard des Flamands, système qui, selon lui, ne pouvait conduire qu'à la consécration de la révolte et à l'extension de l'hérésie; il soutenait qu'on ne parviendrait pas à soumettre les Pays-Bas et à les gouverner sans employer les armes[1]; il engageait à s'emparer d'abord des provinces maritimes de la Hollande et de la Zélande, qui étaient les plus indociles et les plus redoutables, et dont l'occupation serait, à son avis, plus difficile que la conquête même de l'Angleterre[2]; il entretenait toujours ouvertement Philippe II de l'invasion de ce dernier pays, projet demeuré si cher à l'ambition du duc son maître, tout en subordonnant son exécution à la pleine obéissance des Pays-Bas. C'est dans cette vue, sans doute, qu'il avait proposé de fortifier, sur les côtes de Biscaye un port qui pût servir de lieu de départ, d'abri et de ravitaillement aux navires destinés plus tard à l'expédition contre l'Angleterre. On conçoit une semblable proposition de la part d'une homme entreprenant mais sensé comme Escovedo, dont les lettres, en général, attestent la pénétration et la prévoyance, tandis qu'on ne saurait comprendre l'intention factieuse et extravagante que lui prête Perez d'avoir voulu assurer la possession de la roche de Mogro à don Juan, pour que de là il se rendît maître de l'Espagne après avoir envahi l'Angleterre.

Il y avait donc loin des desseins réels d'Escovedo à ceux qui lui étaient attribués. Il s'agitait; il ne conspirait pas. Mais la défiance porte à la crédulité, et personne n'est plus facile à tromper qu'un prince soupçonneux. Aussi l'adroit Perez parvint-il aisément à rendre suspect son ancien ami. D'ailleurs, l'ardeur inquiète d'Escovedo, l'importunité de ses exigeances, ses imaginations ambitieuses, étaient bien propres à troubler la royale tranquillité de Philippe II, et à offusquer sa jalousie ombra-

[1] Voir les lettres d'Escovedo à Philippe II, du mois d'avril 1577, lettres qui furent interceptées et envoyées au prince d'Orange. Elles sont mentionnées par fragments dans la Grande chronique de Hollande, Zeelande, etc., par Jean François Lepetit, à Dordrecht, 1601, t. II, p. 136 et suiv. Escovedo dit, dans la lettre du 6 avril : « Que Votre Majesté le croie, ceste affaire ne se curera par bonnes raisons, sinon avec feu et sang, et pour cela il faut y pourvoir. » — [2] Dans la lettre du 9 avril, dont la copie en espagnol se trouve à Londres au *State paper office*, le prince d'Orange n'ayant pas manqué de l'envoyer à Élisabeth, Escovedo dit : « Si milagro ha de curar este negocio ya es tiempo que llegue; si manos y fuerça, « V. Mag. prevenga con tiempo lo necesario, yo por lo qué veo non haria estima que « occupasen los lugares de tierra ferma; *a lo de las islas se ha de atender, y esto tengo* « *por mas difficultuoso que lo de Inglaterra*. Si se tomase aquello tambien se tomarà « el otro. Y para hazerlo basta mediana força. No piense V. M. que digo esto por « el negocio del signor don Juan que le dixò muy atras sino por que como ha mucho « que le digo non tiene otro remedio el de V. M., y el tiempo lo ha mostrado y lo « mostrarà cada hora. » *State paper office; Spain*, ann. 1577.

geuse. Ce prince, qui s'épuisa lui-même en entreprises impraticables pendant les quinze dernières années de sa vie, ne savait pas discerner dans les autres ce qui était réellement à craindre de ce qui n'était que chimérique. Il crut Escovedo dangereux parce qu'il le voyait exigeant, et il trouva commode de s'en délivrer. Il donna donc à Perez l'ordre de le faire périr.

Cet ordre paraîtrait étrange de la part d'un roi, si l'on ne se souvenait des habitudes comme des théories de ce siècle violent tout rempli de meurtres. La mort y était le dernier argument des croyances, le moyen extrême, mais fréquent, employé par les partis, par les rois, par les sujets. On ne se contentait pas de tuer, on s'en croyait le droit. Certains casuistes attribuaient ce droit, les uns aux princes, les autres aux peuples. Voici ce que le frère Diego de Chaves, confesseur de Philippe II, écrivait au sujet même de la mort d'Escovedo : « D'après mon opinion sur les lois, le prince séculier, qui a puissance sur la vie de ses subordonnés ou sujets, de même qu'il peut la leur ôter pour juste cause et par jugement en forme, peut aussi le faire sans tout cela, puisque le surplus des formes et toute la suite d'un procès ne sont rien comme lois pour lui, qui peut en dispenser. Il n'y a dès lors pas faute de la part d'un sujet qui, par ordre souverain, a donné la mort à un autre sujet. On doit croire que le prince a donné cet ordre pour une juste cause, ainsi que le droit présume toujours qu'il y en a une dans toutes les actions du souverain [1]. »

Tout en admettant ces surprenantes maximes, le roi et son ministre recoururent cependant à des moyens secrets pour se défaire d'Escovedo. Perez n'en vint pas aussi promptement à bout qu'il semble le dire [2]; plusieurs tentatives échouèrent d'abord. Perez essaya d'empoisonner Escovedo à sa propre table, avant de le faire attaquer, le soir, dans les rues

[1] « Le advierto segun lo que yo entiendo de las leyes que el principe seglar, « que tiene poder sobre la vida de sus subditos y vasallos, como se la puede quitar « por justa causa y por juyzio formado, lo puede hazer, sin el, teniendo testigos, « pues la orden en lo de mas, y tela de los juyzios es nada por sus leyes : en las « quales el mismo puede dispensar..... No tiene culpa el vasallo que por su man- « dado matase a otro, que tambien fuere vasallo suyo, por que se ha de pensar que « lo manda con justa causa, como el derecho presume que la ay en todas las acciones « del principe supremo. » Cette théorie est dans une lettre adressée, en septembre 1589, par le confesseur de Philippe II à Perez. *Relaciones de Ant. Perez*, p. 76.—

[2] D'après le récit de Perez, ce fut le jeudi saint que le marquis de los Velez exprima si fortement l'opinion que nous avons citée de lui, dans le précédent article (p. 460), sur l'opportunité de la mort d'Escovedo. Or Escovedo fut tué le lundi de Pâques, cinq jours après. *Memorial de Antonio Perez del hecho de su causa*, p. 330.

de Madrid, par des sicaires qui le tuèrent à quelques pas de chez lui. Voici comment, dans le procès manuscrit[1], Antonio Enriquez, page de Perez, raconte les phases et l'exécution de ce complot, auquel il prît une part principale :

« Étant un jour fort désœuvré dans l'appartement de Diego Martinez, majordome d'Antonio Perez, Diego me demanda si je ne connaissais personne de mon pays qui voulût donner un coup de couteau à quelqu'un. Il ajouta qu'il y aurait profit, qu'on payerait bien, et que, quand même la mort suivrait le coup, peu importerait. Je répondis que j'en parlerais à un muletier de ma connaissance, comme, en effet, je le fis; et le muletier se chargea de l'affaire. Plus tard, Diego Martinez me donna à entendre, par des raisons un peu embarrassées, qu'il faudrait tuer l'individu, qui était une personne d'importance, et qu'Antonio Perez l'approuverait; ce que voyant, je dis que ce n'était point là une affaire à confier à un muletier, mais à des personnes de meilleur lieu. Alors Diego Martinez ajouta que la personne à tuer venait souvent à la maison, et que, si on pouvait mettre quoi que ce fût dans son manger ou sa boisson, il fallait le faire, parce que c'était le moyen le meilleur, le plus sûr et le plus secret[2]. Résolution fut prise de recourir à cette voie et de se hâter.

« Sur ces entrefaites, j'eus occasion d'aller en Murcie. Avant de partir j'en parlai à Martinez, qui me dit que je trouverais en Murcie certaines herbes très-propres à ce que nous voulions faire, et qui me donna une liste de celles que je devrais me procurer. Je les cherchai en effet, et les envoyai à Martinez, qui s'était pourvu d'un apothicaire qu'il avait fait venir de Molina d'Aragon. C'est dans ma demeure que l'apothicaire, assisté de Martinez, distilla le suc de ces herbes. Pour en faire ensuite l'épreuve, on en fit avaler à un coq, mais aucun effet ne s'ensuivit, et ce qu'on avait ainsi préparé se trouva ne rien valoir. L'apothicaire fut alors renvoyé, et on le paya de sa peine.

« Peu de jours après, Martinez me dit qu'il était en possession d'une certaine eau bonne à faire boire, ajoutant que le secrétaire Antonio

[1] Déposition d'Antonio Enriquez, du 30 juillet 1585, par-devant Rodrigo Vasquez de Arce, président du conseil des finances. *Procesó*, ms. — [2] « Y el Diego « Martinez despues le diò a entender per razones confusas que queria que le matasen, y que era persona de importancia, y que Antonio Perez gustaba dello. Y visto « por este declarante, le respondiò que aquel no era negocio para fiarlo de un mozo « de mulas, sino de personas de mas partes. Y el dicho Diego Martinez le dixò, que « la persona que se avia de matar, comia muchas veces en casa, y que si pudiese « hacer alguna cosa que en comida ó bebida, se le podia hacer, y era lo mejor, y « mas seguro y secreto. » *Proceso*, ms.

Perez ne voulait se fier à personne qu'à moi seul, et que, dans un repas que le maître devait donner à la campagne, je n'aurais qu'à verser de cette eau à Escovedo, qui serait parmi les convives, et pour lequel avaient déjà été essayées les expériences précédentes. Je répondis que, si mon maître lui-même ne m'en donnait pas l'ordre, je ne voulais m'employer à faire mourir personne. Alors le secrétaire Antonio Perez m'appela un soir à la campagne, et me dit comment il lui importait que le secrétaire Escovedo mourût, que je ne manquasse pas de lui donner le breuvage en question le jour du repas, et que je me concertasse avec Martinez pour l'exécution, ajoutant d'ailleurs de bonnes paroles et des offres de protection en ce qui m'intéresserait [1].

« Je m'en fus fort content, et je m'entendis avec Martinez sur les mesures à prendre. L'ordre arrêté pour le repas fut : qu'en entrant dans la maison par le passage des écuries, qui sont au milieu, et en pénétrant dans la première salle, on trouvait là deux dressoirs, dont l'un était pour le service des assiettes, et l'autre pour celui des verres, d'où on devait porter à boire aux convives. De ladite salle, à main gauche, on passait vers celle ou étaient les tables du repas, et dont les fenêtres donnent sur la campagne. Entre la pièce où on devait manger et celle où étaient les dressoirs, était une pièce carrée servant comme d'antichambre et de passage. Pendant qu'on mangerait, je devais avoir soin que, toutes les fois que le secrétaire Escovedo demanderait à boire, ce fût moi qui lui en portasse. J'eus ainsi occasion de lui en donner deux fois, en versant dans son vin l'eau empoisonnée [2], au moment où je traversais l'antichambre, et en quantité équivalente à ce que pourrait contenir une coquille de noix, ainsi que j'en avais l'ordre. Le repas fini, le secrétaire Escovedo s'en alla, les autres demeurèrent à jouer, et le secrétaire Antonio Perez, étant sorti un moment, rejoignit son majordome et moi, dans un des appartements sur la cour,

[1] « Y este declarante le dixò que sino se lo mandaba su amo, que no se queria « meter en matar à nadie. Y asi el secretario Antonio Perez le llamò una tarde en « la casa del campo suya, y le dixò como le importaba que el secretario Escobedo « muriese, y que en todo caso estubiese prevenido de darle la bebida el dia que « fuese el convite : y que para la disposicion se viese y comunicase con el dicho « Diego Martinez, dandole palabra y ofrecimiento de amistad en sus cosas. » *Proceso*, ms. — [2] « Y asi hube ocasion de darle de beber dos veces a este decla- « rante, echando en el vino el agua venenosa prevenida que tenia Diego Martinez « en su poder, que se la echaba en el vino al pasar la quadra, cadavez le echaba la « cantidad de lo que cabria en una cascara de nuez, que asi era la orden que avia; « y en acabando de comer el secretario Escobedo se fue, y los demas se quedaron « jugando. » *Ibid.*

où nous lui rendîmes compte de la quantité d'eau qui avait été versée dans le verre du secrétaire Escovedo, après quoi il s'en retourna jouer. On apprit depuis que le breuvage n'avait produit aucun effet [1].

« Quelques jours après ce mauvais succès, le secrétaire Antonio Perez donna un autre dîner dans la maison dite du Cordon, qui appartenait au comte de Puñon-Rostro, où se trouvèrent le secrétaire Escovedo, dona Juana Coëllo, femme de Perez, et d'autres convives. On servit à chacun d'eux une écuelle de lait ou de crême, et, dans celui d'Escovedo, on mit une poudre semblable à de la farine [2]. Je lui donnai aussi du vin coupé avec l'eau du repas précédent. Cette fois, elle opéra mieux, car le secrétaire Escovedo fut fort malade sans en deviner la cause. Pendant sa maladie, je trouvai moyen qu'un de mes amis, fils du capitaine Juan Rubio, gouverneur de la principauté de Melfi et ancien majordome de Perez, lequel fils, après avoir été page de dona Juana Coëllo, était marmiton dans les cuisines du roi, se liât d'amitié avec le cuisinier du secrétaire Escovedo, qu'il voyait tous les matins. Or, comme on préparait pour le malade un potage à part, ce marmiton, profitant d'un moment où il n'était pas vu, jeta dedans la valeur d'un dé d'une poudre que Diego Martinez lui avait donnée. Quand le secrétaire Escovedo eut pris de cette nourriture, il se trouva qu'elle contenait du poison. On arrêta par suite une esclave d'Escovedo qui devait avoir été chargée de préparer le potage, et, sur cet indice, on la pendit sur la place de Madrid sans qu'elle fût coupable [3].

« Le secrétaire Escovedo ayant échappé à toutes ces trames, Antonio Perez prit un autre parti : ce fut que nous le fissions mourir un soir à coups de pistolet, de stylet ou d'estocade, et cela sans retard. Je m'en allai donc dans mon pays pour y chercher un de mes amis intimes et un stylet à lame très-mince, arme qui vaut mieux qu'un pistolet pour tuer un homme. Je partis en poste et l'on me donna des

[1] « Y en esto saliò el secretario Antonio Perez con escusa de mear, y se metiò « con este declarante y su mayordomo en un aposento de los de el patio, donde le « enseñaron la cantidad del agua, que le avian dado à beber al dicho secretario « Escobedo ; y con esto se volviò à jugar : y despues se entendiò que la bebida no « fue de ningun provecho, ni hizo efecto. » *Proceso*, ms. — [2] « Se diò a cada uno « una escudilla que non se acuerda bien si era de natas o leche : y en la de Esco-« bedo se avian echado unos polvos como de harina. » *Ibid.* — [3] « Echò en ella un « dedal de ciertos polvos, que el dicho Diego Martinez le avia dado ; y comido el « secretario Escovedo de la holla, hallaron que tenia tosigo, por la qual venieron « a prender a una esclava de Escobedo, que debia de ser la que tenia a cargo el « adarezar la holla, y asi se sospechò que ella lo havia hecho, y con esto indicio « la ahorcaron en la plaza de Madrid sin culpa. » *Ibid.*

lettres de change de Lorenzo Spinola de Gênes, pour toucher à Barcelonne quelque argent que je reçus en effet en y arrivant. »

Ici, Enriquez raconte qu'il fit entrer dans le complot un de ses frères nommé Miguel Bosque, auquel il promit une somme en or et la bienveillance de Perez[1]; qu'ils arrivèrent à Madrid le jour même où l'on pendait l'esclave d'Escovedo[2]; que, durant son absence, Diego Martinez avait fait venir d'Aragon, pour le même objet, deux hommes d'exécution appelés Juan de Mesa et Insausti; que, le lendemain même de son arrivée, Diego Martinez les avait réunis tous les quatre, ainsi que le marmiton Juan Rubio, hors de Madrid, pour convenir des moyens et du moment du meurtre; qu'ils étaient tombés d'accord à cet égard, et que Diego Martinez leur avait procuré une épée large et cannelée jusqu'à la pointe pour tuer Escovedo, et les avait tous armés de dagues; qu'Antonio Perez était allé, pendant ce temps, passer la semaine sainte à Alcala[3], dans l'intention, sans doute, de détourner de lui les soupçons lorsqu'on apprendrait la mort d'Escovedo. Puis Antonio Enriquez ajoute :

« Il demeura convenu que, chaque soir, nous nous réunirions tous sur la petite place Saint-Jacques, d'où nous irions faire le guet du côté par où le secrétaire Escovedo devait passer; ce qui s'exécuta. Insausti, Juan Rubio et Miguel Bosque devaient l'attendre, Diego Martinez, Juan de Mesa et moi, nous promener dans le voisinage, pour le cas où nous aurions eu à les aider dans le meurtre. Le lundi de Pâques, 31 mars, jour où le meurtre fut commis, Juan de Mesa et moi tardâmes plus que de coutume à nous rendre au lieu indiqué; de sorte que, quand nous arrivâmes sur la place Saint-Jacques, les quatre autres étaient déjà partis pour faire sentinelle sur le passage du secrétaire Escovedo. Pendant que nous étions à rôder autour, Juan de Mesa et moi, il nous vint de ce côté le bruit qu'on avait assassiné Escovedo. Alors nous nous retirâmes en nos logements. En rentrant chez moi, j'y trouvai Miguel Bosque en pourpoint, ayant perdu son manteau et son pistolet, et Juan de Mesa trouva également à sa porte Insausti, qui avait aussi perdu son manteau, et qu'il introduisit dans sa demeure en cachette[4]. »

C'était Insausti qui avait frappé Escovedo. Il l'avait tué d'un seul

[1] « Y se conciertò con un medio hermano suyo, que se llamaba Miguel Bosque, « para hacer la dicha muerte, ofreciendole para la buelta ciertos escudos de oro y « mas la amistad que grangearia de Antonio Perez. » *Proceso*, ms. — [2] « Y el mismo « dia que llegaron, ahorcaron à la esclava de Escobedo. » *Ibid* — [3] « En este tiempo « se fue el secretario Antonio Perez a Alcala la semana santa. » *Ibid.* — [4] *Ibid.*

coup de l'épée que lui avait remise Diego Martinez, et que Juan de Mesa et lui jetèrent alors dans le puits de la maison qu'ils habitaient [1]. La nuit même, Juan Rubio se rendit à Alcala, pour instruire de ce qui s'était passé Perez, lequel, apprenant qu'on n'avait arrêté personne, s'en réjouit beaucoup [2]. Les meurtriers furent éloignés de Madrid en toute hâte, et récompensés avec soin. Miguel Bosque reçut cent écus d'or de la main de Ferdinand de Escobar, clerc de la maison d'Antonio Perez, et il retourna dans son pays [3]. Juan de Mesa, Antonio Enriquez, Juan Rubio et Insausti partirent pour l'Aragon. Ils allèrent à Babiera, et de là à Sarragosse. Juan de Mesa eut pour récompense une chaîne d'or, cinquante doublons de huit ou quatre cents écus d'or et une tasse de fin argent. La princesse d'Eboli lui donna par écrit un titre d'employé dans l'administration de ses biens [4]. Diego Martinez apporta aux trois autres un brevet d'alferez ou d'enseigne au service du roi d'Espagne, et au traitement de vingt écus d'or [5]. En possession de ces brevets, signés par Philippe II et par Perez le 19 avril 1578, dix-neuf jours après l'assassinat d'Escovedo, les meurtriers se dispersèrent pour se rendre chacun à son poste. Juan Rubio alla à Milan, Antonio Enriquez à Naples et Insausti en Sicile [6]. Ils dérobèrent ainsi leurs traces à la famille infortunée d'Escovedo, qui devait trouver difficilement le moyen de poursuivre la vengeance de sa mort.

[1] « Y dixò que Ynsausti y Juan de Mesa avian hechado el estoque en un pozo « que avia en el corral de su posada, y que era un estoque largo con canal hasta « la punta, y que el que matò a Escobedo fue Ynsausti con estoque y que no le « diò mas de una herida, de la qual muriò luego. » *Proceso*, ms. — [2] « Y este « fue el que la misma noche fue a Alcala a dar cuenta al secretario Antonio Perez « de como estaba ya hecho, y el le preguntò si avian preso a alguno, y aviendo « sabido que nò, se holgò mucho. » *Ibid.* — [3] « Hernando de Escobar clerigo, que « se quedò en Alcala, diò 100 escudos de oro à Miguel Bosque que fueron los que « este declarante le ofreciò en Aragon, quando le traxò el hermano del susodicho. » *Ibid.* — [4] « Juan de Mesa avia trahido una cadena de oro, y cinquenta doblones de « a ocho, y una tassa de plata buena...... Y la princesa de Eboli le havia dado un « papel de la administracion de su hacienda. » *Ibid.* déposition de Martin Guttierez, 10ᵉ témoin. — [5] « Diego Martinez... diò a cada uno una carta y cedula de Su Magestad con veinte escudos de entretenimiento con titulos de alferez..... todas las « cedulas eran a 19 de abril 1578, y la muerte fue a 31 de marzo del dicho año, « dia segundo de Pascua de resurreccion. » *Ibid.* — [6] « Recogidos estos despachos, « todos tres fueron a Napoles, este declarante, Ynsausti, y Juan Rubio il Picaro; y « desde alli el alferez Ynsausti a Sicilia, y luego que llegò muriò; y el alferez Juan « Rubio al cabo de un mes o dos que estaba en Napoles en casa de su padre que « era de alli se fue a Milan a su entretenimiento, y este declarante se quedò en el « suyo en Napoles. » *Ibid.*

Elle ne se méprit pas, du reste, sur le vrai coupable. Malgré les précautions dont s'était entouré Perez, la veuve et les enfants d'Escovedo l'accusèrent et demandèrent justice au roi. D'accord avec l'opinion des personnes les mieux à portée de former des conjectures exactes, opinion qui devint bientôt celle de tout le monde [1], ils firent remonter l'assassinat jusqu'à Perez et à la princesse d'Eboli. Philippe II accorda une audience à don Pedro Escovedo, écouta avec toute l'apparence de l'intérêt ses plaintes contre les meurtriers de son père, reçut de sa main les mémoires et les requêtes dans lesquels la famille Escovedo les lui dénonçait, et promit de les livrer aux tribunaux, s'il y avait lieu. Bien que ce prince ne fût pas fâché de voir les soupçons se porter sur d'autres que sur lui [2], il craignait cependant l'éclat d'une procédure qui aurait pu le mettre lui-même en cause. Il était dès lors fort embarrassé entre les réclamations des Escovedo et les dangers de Perez, ses devoirs comme roi, ses intérêts comme complice. Il l'était d'autant plus que la famille d'Escovedo trouva des protecteurs très-puissants auprès de lui. Le principal fut Matheo Vasquez, l'un des secrétaires de son cabinet, ennemi couvert de Perez, jaloux de son extrême pouvoir, et qui craignit d'autant moins d'attaquer avec hardiesse ce favori détesté, qu'il crut avoir trouvé l'occasion de le perdre. Il se joignit à don Pedro de Belandi, à Pedro Negrete, à Diego Nuñez de Toledo, qui conseillaient et dirigeaient les Escovedo dans leurs démarches [3]. Il les appuya fortement auprès de l'irrésolu Philippe II auquel il écrivit :

« Sire, on soupçonne de plus en plus dans le monde ce *secrétaire* (Ant. Perez) d'être l'auteur de la mort de l'autre. Aussi dit-on qu'il en craint les suites, et que c'est à cause de cela que, depuis l'événement,

[1] D'après les dépositions de divers témoins entendus dans le procès et dont nous avons cité quelques-unes dans le précédent article. Cette opinion s'était même répandue hors d'Espagne. « Y dixò (Antonio Henriquez) que en Italia y Flandes se « decia publicamente que la causa porque avia hecho matar Antonio Perez à Esco- « bedo, era por cosas de la princesa de Eboli. » *Proceso*, ms. — [2] « El Rey, à quien « por grandes consideraçiones, y diferentes risgos, y proprios, no le desplugò que « aquella muerte descargase en otra parte, como nublado, abraçò facilmente, alo « menos dexò lo correr. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 7 et 8. — [3] « La prin- « cesa..... Estaba quejosa de don Pedro de Velandi, Matheo Vasquez, y Pedro Ne- « grete su ayo, porque hacian junta en casa de Nuñez de Toledo, y avian aconse- « jado a don Pedro de Escobedo, pidiese la muerte de su padre a Antonio Perez. » *Proceso*, ms., déposition de Geronimo Diaz, 11e témoin. « Matteo Vasquez de Leça, « secretario favorecido del Rey, y Augustino de Toledo de su consejo, y Pedro « Nuñez su hermano enemigos de Antonio Perez. » Cabrera, *Filipe segundo, rey de España*, lib. XII, p. 972, col. 2. In-fol., Madrid, 1619.

il entoure sa personne de précautions..... On prétend que c'est un grand ami du mort qui a fait assassiner celui-ci, parce qu'il l'a trouvé allant sur les brisées de ses honneurs, et *à propos d'une femme*[1]. Le jour où la femme dudit secrétaire alla voir celle du mort, on assure que celle du mort éleva la voix et proféra des malédictions contre l'auteur du crime, ce qui a fait sensation. Si Votre Majesté voulait interroger secrètement Negrete sur ce qui se dit de cette mort et sur la personne qu'il en soupçonne, je crois qu'elle ferait bien, comme aussi de lui demander les raisons sur lesquelles il fonde ses dires..... Pour accorder satisfaction aux ministres et à l'État tout entier, que cette affaire scandalise au plus haut point, pour donner un autre tour à des opinions qui prennent une couleur mauvaise et de très-fâcheuse conséquence, il importe que Votre Majesté ordonne, sans retard, la recherche de la vérité par toutes les voies et moyens praticables[2]. »

Philippe II suivit, dès ce moment, une marche tortueuse et bizarre. Il écouta, avec complaisance, Matheo Vasquez, et parut se concerter avec Perez. Il informa celui-ci de l'accusation formelle dont il était l'objet, le jour même où la famille Escovedo lui porta plainte[3]. Il lui fit part des hautes inimitiés qui s'élevaient contre lui. En même temps il lui promit de ne pas l'abandonner, et lui en donna sa foi de gentilhomme[4]; mais il ne décida rien pour le faire sortir de cette dangereuse position. Perez, qui le croyait faible, et peut-être perfide, lui adressait l'expression de ses angoisses.

« Cette affaire, lui écrivait-il, me donne journellement mille soucis qui briseraient une pierre[5]. » « Votre Majesté, ajoutait-il, peut me faire coiffer du bonnet de criminel, car je suis sûr qu'en tout ceci, c'est moi qui payerai pour le tout[6]. » Philippe II lui répondait avec une familiarité affectueuse : « Il faut que vous ne soyez pas aujourd'hui dans votre bon sens, ne croyez rien de ce que vous me dites-là[7]. » Perez,

[1] Y por una muger. *Memorial de Antonio Perez del hecho de su causa*, p. 304. — [2] « Y por satisfazer à los ministros, y a la republica, que tan escandalizada està « del negocio, y divertir opiniones que andan malas, y de muy dañosa consequen-« cia, conviene mucho que V. Magestad mande apretadissimamente, que se sigua « y procure por todas vias y modos possibiles averiguar la verdad. » *Ibid.*, p. 305. — [3] « El mismo Rey se lo referiò à Antonio Perez el mismo dia. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 7. — [4] « Pero contienen (villetes originales) palabra dada de caval-« lerò, que no le faltaria jamas, pidiendo le el Rey que no le dexase. *Ibid.*, p. 17. — [5] « Desto me vienē cada dia mill pesadumbres que cansarian a una piedra. » *Ibid.*, p. 11. — [6] « V. Magd. me mande encorozar, que yo creo que en esto pararé en « pago de todo. » *Ibid.*, p. 18. — [7] « No deve de reynar hoy muy buen humor : y no « creays lo que aqui dezis. » *Ibid.*, p. 18.

malgré ces assurances, prévoyait le sort qui lui était réservé; il insistait auprès du roi et lui écrivait : « Je crains, Sire, qu'au moment où je m'y attendrai le moins, mes ennemis ne me poignardent, ou que, prenant Votre Majesté au dépourvu et comptant sur sa mansuétude et sa facilité, mes envieux n'en viennent à leurs fins; je parle ainsi à l'occasion de ce qui se passe, parce que je sais que mes ennemis ne se donnent aucun repos[1]. » Le roi répondit en marge de ce billet : « Je vous ai déjà dit qu'il fallait que vous ne fussiez pas dans votre bon sens; ils ont beau ne pas se donner de relâche, croyez bien que ce sera en pure perte[2]. »

Perez aurait voulu le croire, mais il connaissait trop son maître pour cela. Aussi lui demanda-t-il la permission de quitter son service pour soustraire sa personne à l'envie des uns et à la vengeance des autres. Philippe II n'y consentit point[3]. Alors, par une résolution à la fois hardie, généreuse et habile, Perez pressa le roi de le traduire en justice, mais seul, et en ayant soin d'écarter du procès la princesse d'Eboli; il lui donna l'assurance que son secret ne serait point compromis puisque aucun des meurtriers n'avait été saisi et que l'accusateur ne possédait aucune preuve contre lui, Antonio Perez[4]. Philippe II ne voulut point affronter cette dangereuse épreuve. Il aima mieux que Perez fît confidence au président du conseil de Castille, don Antonio de Pazos, évêque de Cordoue, des causes qui avaient motivé la mort d'Escovedo, et que don Antonio de Pazos parlât au fils d'Escovedo et à Matheo Vasquez, pour engager le premier à se désister de ses poursuites, et le second à renoncer à ses inimitiés[5].

Le président de Castille, instruit de tout et ne regardant point Perez comme coupable, puisqu'il avait obéi à un ordre de son maître, appela le fils aîné d'Escovedo, et lui dit : « Seigneur don Pedro Escovedo, le roi m'a remis les mémoires que voici de vous et de votre

[1] « Temo, señor, que quando no me cate me han de abrir un costado mis enemi- « gos, y que tomando à V. Mag[d] descuydado, y a sua mansedumbre ygual à todo, « y fiados en su suffrimiento, han de obrar la invidia, y digo esto con esta ocasion, « por que sé que no paran. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 18. — [2] « Por lo « demas que aqui dezis, dixe en esse otro papel, que no deveys de estar de buen « humor, y aun que ellos no paren, creed que no les valdrà. » *Ibid.*, p. 18. — [3] « Que a el le dexase retirar de la corte, y de su servicio, y apartar su persona del « odio y invidia, procedido todo de su favor y gracia..... el Rey no queria esto. » *Ibid.*, p. 16. — [4] « .....que se remetiese a justicia aquella demanda en quanto a « el tocava, teniendo la mano en lo de mas de la princesa de Eboly..... asegu- « ravale Antonio Perez al Rey, que ningun inconveniente sucederia para lo que el re- « celava, y recatava que no se entendiese aver sido por orden suya aquella muerte, « pues ninguno de los que avian hecho el efecto havia sido cogido, ny tenia la parte « contraria algun genero de prueva contra el. » *Ibid.*, p. 13. — [5] *Ibid.*, p. 14.

mère, dans lesquels vous demandez justice de la mort de votre père contre Antonio Perez et contre madame la princesse d'Eboli. Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'on vous fera justice tout entière, sans acception de personnes, de lieu, de sexe, ni d'état. Mais je dois d'abord vous engager à bien examiner quels fondements ou pièces de conviction vous avez pour établir vos preuves, et qui soient de nature à vous disculper de l'offense que vous feriez à des personnes si considérables. Car, si ces preuves ne sont pas très-suffisantes et ne justifient pas votre plainte, la démonstration tournera contre vous, la princesse étant la personne qu'elle est, et son état et sa haute qualité étant dignes d'un si grand respect, et Antonio Perez étant aussi ce qu'il est, comme descendant de pères et aïeux si anciennement serviteurs de la couronne, et comme occupant la haute charge dont il est aujourd'hui pourvu. Enfin, et avant que vous me répondiez, je vous dirai aussi confidentiellement, et j'affirme, sur ma parole de prêtre, que la princesse et Antonio Perez sont aussi innocents que moi[1]. » Ce discours produisit beaucoup d'effet sur Pedro Escovedo. Il n'avait que des soupçons contre Perez et la princesse, sans posséder aucune preuve dont il pût faire judiciairement usage. Il répondit donc au président de Castille : « Seigneur, puisqu'il en est ainsi, je donne ma parole pour moi, mon frère et ma mère, de ne plus jamais parler de cette mort contre l'un ni contre l'autre[2]. »

Don Antonio de Pazos appela ensuite Matheo Vasquez, et lui dit assez sévèrement que, n'étant tenu de poursuivre les meurtriers d'Escovedo, ni par ses fonctions, ni par aucune obligation qu'il eût au mort, et, de plus, étant prêtre, sa sollicitude semblait fort suspecte : « Abstenez-vous donc, ajouta-t-il, car l'affaire est bien différente de ce que vous supposez[3]. » Mais Matheo Vasquez ne s'abstint pas. A défaut des fils d'Escovedo, il suscita un autre parent qui continua à presser le roi de faire justice de ce meurtre. Philippe II fut extrêmement importuné de ces suppliques, dont les tribunaux ne furent saisis toutefois que dix ans après. L'altière princesse d'Eboli se plaignit vivement à lui de la hardiesse offensante avec laquelle on ne craignait pas de la nommer et de l'accuser : « Votre Majesté, lui écrivit-elle, voudra bien se rappeler que

[1] Ce discours, qui est p. 14 et 15 des *Relaciones*, finit par ces mots : « Pero antes « que me respondais os digo tambien en confiança, y afirmo en verbo de sacerdote, « que la princesa, y Antonio Perez, estan sin culpa como yo. » — [2] Señor, pues asy « es, yo doy mi palabra por mi, por mi hermano, y por mi madre de no hablar « mas en esta muerte, ny contra el uno, ny contra el otro. » *Relaciones*, p. 15. — [3] « Reporta os, que es muy differente negocio del que pensays. » *Ibid.*, p. 15.

j'ai porté à sa connaissance ce que je savais avoir été dit par Matheo Vasquez et son monde : que ceux qui mettaient le pied dans ma maison perdaient vos bonnes grâces[1]. Je sais que, depuis, ils sont encore allés plus loin, jusqu'à dire, par exemple, que Perez a fait tuer Escovedo à cause de moi[2], et qu'il a de telles obligations à ma maison, qu'il fallait bien qu'il le fît quand on le lui demandait. Puisque ces gens-là sont si osés, puisqu'ils en sont venus à un tel point de hardiesse et d'irrévérence, Votre Majesté est, en sa qualité de roi et de gentilhomme, obligée à en faire un tel exemple, que le bruit en parvienne partout où l'injure aura été connue. Si Votre Majesté ne l'entendait pas ainsi, et voulait que le crédit de ma maison se perdît avec la fortune de mes aïeux et la faveur bien gagnée du prince mon mari, si elle payait leurs services d'un tel retour et d'une pareille récompense, j'aurais du moins accompli, en vous parlant comme je le fais, ce que je dois à ce que je suis. Je supplie Votre Majesté de me renvoyer cette lettre, ce que je dis n'étant que pour un gentilhomme à la discrétion duquel je le confie, avec tout le ressentiment de l'offense éprouvée[3]. »

Elle demanda en même temps au roi le châtiment de Matheo Vasquez, qu'elle appelait un *chien maure*[4]. Comme le roi voulut savoir, par frère Diego de Chaves, si elle avait quelque preuve de ce qu'elle avançait contre Vasquez, elle en appela aux témoignages de don Gaspar Quiroga, cardinal-archevêque de Tolède, et de Hernando del Castillo, prédicateur de Philippe II, qui ne les lui refusèrent point[5]. L'embarras de ce prince augmenta de plus en plus. La guerre avait éclaté ouvertement dans son cabinet entre Perez et Vasquez. Perez, étant à l'Escurial, avait envoyé son officier d'État, Diego de Fuerza, chez Vasquez pour y chercher un papier d'affaire qui devait être soumis au roi. Vasquez l'avait remis en y attachant un autre papier, écrit de sa propre main, tout rempli de dénonciations, et dans lequel il prétendait, ce qui était le comble de l'injure en Espagne, que Perez n'était pas de bonne caste[6]. Perez, cour-

[1] « ... Lo que avia entendido, que dezia Matheo Vasquez, y los suyos, que perdian la gracia de Vuestra Magestad, los que entravan en mi casa. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 25. — [2] « Despues desto he sabido que han pasado mas adelante, como « à dezir, que Antonio Perez matò a Escovedo por mi respecto. » *Ibid.*, p. 25-26. — [3] « ... Con aver dicho yo esto, me havre descargado con V. M. de la satisfaccion que « devo à quien soy. Y supplico à V. Mag. me buelva este papel, pues lo que he dicho « en el es, como a cavallero, y en confiança de tal, y con el sentimiento de tal offensa. » *Ibid.*, p. 26. — [4] « Sino que la desverguenza de agora de ese perro moro que V. M. tiene « en su servicio. » *Ibid.*, p. 28. — [5] *Ibid.*, p. 28 et 29. — [6] « Un mes antes desta prision es« tando el dicho secretario Antonio Perez en el Escurial con Su Mag[d] embiò a Diego « de Fuerza su oficial de estado en casa de Matheo Vasquez por el pliego de estado

roucé, avait porté ce papier à Philippe II en exigeant qu'il lui accordât satisfaction de son dénonciateur ou lui permît de la prendre[1]. Philippe II sembla la lui promettre, en l'ajournant toutefois. « Avant de procéder, lui écrivit-il, contre Matheo Vasquez, pour ce papier ou placard, il serait bon d'expédier les consultes particulières qu'il a en main et qui intéressent un grand nombre de personnes dans le *despacho* déjà encombré[2]. »

Mais il ajoutait dans une autre lettre : « Le courage m'a manqué pour entendre les diverses consultes de l'homme que vous savez[3]. » Son intention était évidente. Philippe II, qui cherchait toujours à gagner du temps, même dans les choses, dit l'ambassadeur vénitien Contarini, que le temps ne saurait aider[4], traînait l'affaire en longueur, pour ne pas se priver des services de Matheo Vasquez. Il tenait beaucoup à ce secrétaire, dont la personne lui était agréable, le travail commode, qui classait les pétitions et les requêtes dans son cabinet[5], les expédiait aux différents conseils ou aux divers ministres appelés à donner leur avis sur elles, et les recevait de nouveau pour les soumettre définitivement à sa décision royale. D'ailleurs Matheo Vasquez formait, avec le confesseur frère Diego de Chaves et le comte de Barajas, mayordome mayor de la reine, une de ces ligues de cour qu'on appelait *amistad*, et qui était semblable à celle qui existait entre Antonio Perez, le marquis de los Velez, et le cardinal de Tolède, don Gaspar de Quiroga[6]. Philippe II chargea donc

« tocante al dicho Antonio Perez, y volviò con el, y encima un papel metido entre el « y el del despacho, en que venia atado y abierto, en que decia que el secretario « Antonio Perez no era de buena casta. » *Proceso*, ms. — [1] « Y agora lo vee V. Mag[d] « aquien supplico tome resolucion, o à my me suelte, para que yo me satisfaga. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 31. — [2] « Que si ostotro se commençava quedaria embaraçado el despacho de muchos negociantes. » *Ibid.*, p. 33. — [3] « No me « ha bastado el animo a entender en las consultas, que aquel hombre tiene de « particulares. » *Ibid.*, p. 32. — [4] « Il serenissimo re è per essere di natura flematica « e confidare in molte cose più nel beneficio del tempo di quello che forse non « possa riuscir à molto tardo nelle sue resolutioni importanti. » *Relazione del clarissimo signor Tomaso Contarini*, manuscrit des affaires étrangères. — [5] « Matheo Vasquez de Leça, secretario favorecido del Rey..... avia la remision de los memo« riales....... veniendo a sus manos todas las consultas, y embiando las despachadas « a sus tribunales; de manera que parecia el archisecretario. » Cabrera, *Filipe segundo, rey de España*, lib. XII, p. 972-987. — [6] « Liga de amistad del conde de « Barajas contra la amistad del marquès de los Veles y de Antonio Perez. » Perez dit ailleurs : « El conde de Barajas era grande amigo de Matheo Vasquez por una « secreta conformidad en modos y medios para poseer la voluntad de su principe : « ..... y el confessor ofendido del principe Ruy Gomez por una apretura en que « le pusò los gaznates secretamente en el tiempo que era confessor del principe don « Carlos. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 35.

frère Diego de Chaves d'intervenir auprès de Perez et de la princesse d'Eboli pour les réconcilier avec Vasquez [1].

A tous ces signes d'un crédit chancelant, Perez devina sa prochaine disgrâce. Il écrivit à son maître : « Je vois qu'après avoir servi avec les faibles talents que je possède, après avoir montré une fidélité sans bornes à mon prince, après les assurances particulières qu'il m'a données de me faire croître en considération et en honneurs, ma mauvaise étoile l'emporte, tandis que tout réussit à *cet autre*, malgré ses fautes sans nombre, ses offenses contre une grande dame et envers un homme qui n'a voulu qu'être utile et qui, pour l'être, s'est aventuré autant que je l'ai fait [2]. » Sa mauvaise étoile l'emportait en effet. Philippe II, auquel étaient parvenus les bruits qui couraient sur la liaison intime de la princesse d'Eboli et de Perez et sur les vraies causes qu'on attribuait à la mort d'Escovedo, se crut, sans doute, joué [3] par eux. Il résolut de se débarrasser de Perez comme d'un instrument usé et d'un rival heureux.

Avant tout il fallait qu'il appelât auprès de lui quelqu'un capable de remplacer, dans sa confiance et dans la conduite des affaires, Perez ainsi que le marquis de Los Velez, qui venait de mourir tout rempli de soupçons et de tristesse [4]. Il songea au cardinal de Granvelle, l'un des hommes d'État les plus habiles de son temps. Fils du chancelier de Charles-Quint, membre du conseil d'État d'Espagne et le plus ancien après le duc d'Albe, principal ministre de Philippe II dans les Pays-Bas jusqu'en 1564, époque où il s'était retiré devant la haine des Flamands de Bruxelles à Besançon, nommé ensuite vice-roi de Naples, le cardinal Granvelle était alors à la cour de Rome. Le roi catholique lui écrivit la lettre suivante : « Très-révérend père en Christ, cardinal Granvelle, notre très-cher et bon ami..., quoique j'aie toujours désiré vous avoir auprès de moi, à cause du grand cas que je fais de votre

[1] *Relaciones de Antonio Perez*, p. 29. — [2] « Y quiero creer los hechizos, y mas « viendo que mis servicios con el talento poco que tengo, y con la mucha fee y ley « al de V. Mag^d y con las prendas tan estrechas que tengo de V. Mag^d de quererme « mirar y honrar, vence mi desdicha, y la ventura destotro tantas culpas suyas, y « offensas à la honrra de tal señora y a un hombre que ha deseado servir y aven- « turar por acertar esto, tanto como yo. » *Ibid.*, p. 31. — [3] « Y Su Mag^d aun no es- « taba desengañado de que le avia engañado el dicho Antonio Perez en el modo y « cautela, con que le obligó a que se hiciesse. » *Proceso*, ms. — [4] Voir la lettre du marquis à Perez, du 26 janvier 1739, dans les *Relaciones*, p. 20 à 22. Il lui disait : « Llevó gran desgusto de todo, y solo consuelo aver huydo el rostro con my ab- « sencia al odio, que la corte contra mi tiene. Y crea vuestra Merced que no está « para suffrir la ningun hombre de bien. »

personne et de l'assistance utile que vous m'auriez prêtée dans certaines affaires, les circonstances ont été telles, que je n'ai pu faire ce que je souhaitais tant. Mais, aujourd'hui que ces circonstances sont changées et que j'ai encore plus besoin de vous et de votre aide pour conduire et soigner des affaires auxquelles vous saurez appliquer votre prudence et votre expérience, j'ai résolu, par suite de la confiance que j'ai en vous, ainsi que de l'affection et du zèle avec lesquels vous m'avez toujours servi, de vous charger de ce travail auprès de ma personne. Je vous prie donc et vous prescris de vous disposer, sans aucun délai, à partir pour Gênes, où je verrais avec plaisir que vous pussiez joindre les galères de Jean André (Doria) avant le changement de la saison, parce que je désire votre prompte venue et que j'en ai besoin[1]. Je vous demande aussi, et je vous en saurai un grand gré, de répondre avec la plus extrême diligence à cette lettre, et de m'informer de votre départ. » Philippe II avait ajouté de sa propre main, comme pour mieux faire connaître l'impatience de son désir : *Plus vous arriverez vite, et plus je m'en réjouirai*[2].

Cette lettre, écrite de Madrid le 30 mars, un an juste après la mort d'Escovedo, était contresignée par Antonio Perez. En la recevant, le cardinal Granvelle fut surpris et presque alarmé de ce retour de faveur. Il avait soixante-deux ans, et il craignait, à son âge[3], de quitter le séjour de Rome, où il goûtait avec dignité le repos dans les affaires, pour aller à Madrid succomber peut-être sous le fardeau d'un gouvernement trop vaste et trop lourd, s'exposer, dans tous les cas, aux jalousies des Espagnols, ennemis des étrangers, aux intrigues des courtisans irrités

[1] « . . . . . Viendo agora que no embaracan las ocasiones como hasta qui, y que « yo tengo mas necesidad de vuestra persona y de que me ayudeys al trabajo y « cuydado de los negocios pues lo sabreys tambien hazer con vuestra mucha pruden- « cia y experienca, me he resuelto, por la confianca que hago de vos y de l'amor y « zelo conque siempre me aveys servido de llamaros y encargaros que tomays este « trabajo por mi servicio, y asi os ruego y encargo mucho, que sin ninguna dila- « cion os dispongais luego y partais para Genua porque holgaria mucho que alcan- « çasedes las galeras de Juan Andrea, y que no os tomase ay el tiempo de la « mutacion del ayre, porque yo deseo y hé menester mucho vuestra buena venida. » — Cette lettre, encore inédite, paraîtra dans le XI° volume de la Collection des papiers Granvelle, dans le grand recueil des Documents inédits publiés par le ministère de l'instruction publique. — [2] « Quanto mas presto esto fuere, tanto mas « holgaré dello. » — [3] Il écrivait de Rome, le 1er mai, au prieur de Belle-Fontaine, son ami : « Et m'a pris ce commandement bien à l'impourvue; car je ne pensoye rien moins que de voyaiger maintenant, n'estant mon eaige de soixante-deux ans, pour faire si long voyaige, ni pour porter la penne requise pour le conseil d'estat... » Cette lettre, ainsi que les suivantes, feront partie du même volume XI.

de son élévation, et à la périlleuse amitié d'un prince ombrageux, irrésolu et changeant. Il consulta le pape. Grégoire XIII, comprenant qu'il était de l'intérêt du saint-siége d'avoir auprès de Philippe II un ministre aussi habile et aussi dévoué dans le moment du plus grand conflit religieux entre le parti catholique et le parti protestant, lui conseilla d'accepter sans hésitation. Granvelle écrivit à son compatriote et ami le prieur de Belle-Fontaine en Franche-Comté : « Le propre jour de Pâques, j'en parlai à Sa Sainteté, me trouvant bien empêché pour me résouldre en chose tant imprévue et si soudainement; car je n'avoye ny opinion ni voulenté quelconque de sortir de Rome. Mais la lettre du roi, si expresse, et la voulenté du pape, à qui je la montra et me commanda d'y obéir, me feict résouldre [1]. »

Granvelle partit de Rome le 16 mai, avec l'intention d'éviter prudemment tous les écueils de la cour, de se tenir étranger autant que possible aux affaires intérieures de la monarchie espagnole, et de ne participer qu'à la conduite de sa politique extérieure. Il s'embarqua à Civita-Vecchia, sur la flotte du prince Jean-André Doria, qui était venu le prendre avec vingt-trois galères [2]. Retenu longtemps par les vents contraires vers les embouchures du Rhône, il alla débarquer à Carthagène, d'où il se rendit à Madrid. Il y arriva le 28 juillet 1579 avec don Juan Idiaquez, que Perez avait soigneusement tenu éloigné de la secrétairerie d'État comme un rival à craindre, et qui, informé de la position chancelante du favori, s'était décidé, sur le conseil même de Granvelle, à venir à la cour et à se présenter devant le roi sans en avoir reçu l'autorisation [3].

Le jour de leur arrivée fut choisi par Philippe II pour frapper Perez. La princesse d'Eboli et Perez s'étaient d'abord refusés à toute réconciliation avec Vasquez. La princesse d'Eboli avait répondu au frère Diego de Chaves qu'une personne comme elle ne pouvait entendre à rien de semblable avec celui dont il s'agissait, et que l'offense dont elle se plaignait ne le permettait pas [4]. De son côté, Perez avait écrit au roi dans les termes d'un dépit mal déguisé : « qu'il lui rendait la parole qu'il avait reçue de lui, d'obtenir satisfaction; qu'il pardonnait les injures auxquelles il avait été en butte, puisque le roi voulait bien souffrir celles qu'on lui faisait aussi; mais qu'il suppliait Sa Majesté de le laisser se soustraire à

[1] Lettre écrite, le 19 juin, de la galère du prince André Doria, arrêtée à la tour de Bouc, en Provence, par le mauvais temps. — [2] Lettre du même au même, écrite, le 15 mai, de Rome. — [3] Ranke, *Fürsten und Völker von sud Europa*, Berlin, 1837, t. I, p. 191. — [4] « Que non era su persona para andar en tratos de amistades con « persona tal, ny la offensa que se tratava lo sufria. » *Relaciones, etc.*, p. 29.

de pareilles persécutions, en se retirant avec ses bonnes grâces en témoignage de sa fidélité et pour toute récompense de ses services[1]. » Cependant la princesse d'Eboli, devenue enfin, par prudence, moins implacable dans ses ressentiments, avait disposé Perez à faire la paix avec Vasquez, et Perez semblait décidé à annoncer cette résolution au roi le 29 juillet, lorsque, le 28 au soir, il fut inopinément atteint par la disgrâce de son maître. Prenant pour prétexte le refus jusque-là obstiné de réconciliation, Philippe II prescrivit à l'alcade de cour, Alvaro Garcia de Toledo, d'arrêter Perez et de le retenir sous sa garde, ce qui eut lieu à onze heures du soir[2]. A la même heure, il fit prendre et conduire à la forteresse de Pinto[3] la princesse d'Eboli. Il assista en quelque sorte à cette dernière arrestation, car il alla se placer sous le portique de l'église de Sainte-Marie-Majeure, située en face de la maison de la princesse, et il y attendit avec anxiété l'exécution de son ordre. Il retourna ensuite chez lui, et se promena dans sa chambre, jusqu'à cinq heures du matin, dans une extrême agitation[4].

La chute de Perez fut le terme de la domination du parti politique fondé par le prince d'Eboli. Ce parti, après avoir conduit assez doucement les affaires de la monarchie espagnole depuis plus de vingt ans, avait perdu tour à tour Ruy Gomez, son prudent et habile chef, don Juan d'Autriche, son jeune et brillant capitaine, enfin le marquis de los Velez, qui lui avait conservé un reste de consistance et d'autorité. Des pertes aussi considérables et ses propres divisions le ruinèrent alors entièrement. Il céda la place à un autre parti, qui, poussé par la violence des temps et l'aggravant lui-même, jeta le gouvernement de Philippe II dans d'autres voies. A la tête de la nouvelle administration furent le franc-comtois Granvelle, le biscayen Idiaquez, le portugais Christoval de Moura. Granvelle était fort supérieur aux deux autres. Ayant reçu, dès son arrivée, la présidence du conseil d'Italie[5], et non, comme l'a cru

[1] « Que el soltava al Rey la palabra de la satisfaccion de lo que el sabia, y perdonava sus offensas, pues el Rey queria sufrir las suyas....... con solo que le « dexase retirar y apartar de tales persecuciones, con su buena gracia en señal de « su fée, y en lugar de carta de bien servido. » *Relaciones de Antonio Perez*, p. 33. — [2] « Aquella prision tan notable y escandalosa al mundo que se hizò a 28 de julio « de l'año de 1579. » *Ibid.*, p. 34. « A las once de la noche por el alcade Alvaro « Garcia de Toledo que le tubò en su casa misma. » *Proceso*, ms. — [3] *Relaciones, etc.*, p. 34 et 37. — [4] « Aquella noche de la prision estubò el Rey en aquallas horas « en Santa-Maria yglesia mayor de Madrid, en frente de la casa de la princesa de « Eboly, en un portal disimulado á ver el paradaro de la execucion; y despues en « su camera páseando se hasta las cinco de la mañana con harta alteracion de animo « del suceso. » *Ibid.*, p. 38 et 39. — [5] Il écrit, le 21 septembre 1579, au prieur de

M. Ranke[1], celle du conseil de Castille, alors occupée par Antonio de Pazos, et puis donnée au comte de Barajas, et ensuite à Rodrigo Vasquez de Arce, alors chef du conseil des finances, Granvelle dirigea, tant qu'il vécut, c'est-à-dire jusqu'en 1586, la politique extérieure de Philippe II. Idiaquez et Moura, dont le premier succéda à Perez dans la confiance intime du roi, comme secrétaire du *Despacho universal*, et dont le second eut surtout la charge des affaires intérieures, devinrent les grands conseillers de Philippe II, après la mort de Granvelle[2]. C'étaient deux hommes d'une condition ordinaire et d'un esprit médiocre. Idiaquez se recommandait par une assez longue pratique des matières d'État et une extrême condescendance de volonté. Moura, au contraire, était ignorant et résolu; il rachetait auprès de Philippe II ce qui lui manquait d'habileté par ce qu'il avait de caractère.

Ces ministres nouveaux, auxquels il faut joindre le comte de Chinchon qui était favori du roi, entraînés par un zèle religieux outré, ou par une obéissance aveugle, ou par un esprit téméraire d'entreprise, vers les desseins extrêmes et les mesures violentes, portèrent jusqu'aux derniers excès le système de Philippe II, et affaiblirent à jamais la monarchie espagnole en voulant l'agrandir démesurement. La tête du prince d'Orange mise au prix de 30,000 écus dès l'arrivée de Granvelle et sur son conseil[3]; des conspirations secrètes ourdies contre la

Belle-Fontaine, que le roi l'a « occuppé aux affaires d'Italie, de France, d'Allemaigne et de Flandres, et en tout ce qui est venu de dehors de ces royaulmes (d'Espagne), desquels j'ai supplié que je ne me mesle, pour éviter l'envie et jalousie de ceulx d'icy; et, oultre le lieu que je tiens en son conseil d'Estat, y estant le plus ancien après Mons[r] le duc d'Albe, qu'est encoires détenu à Uzeda, (le roi) m'a commandé que je le serve de président au conseil d'Italie, dont la place vacquoit par le décès du feu prince de Melito, duc de Franqueville. » — [1] Ranke, *Fürsten und völker, etc.*, t. I, p. 191. — [2] « Tutto il grave peso dell' importantissimo governo di tutti li stati « nelle cose di maggior portata, riposa solamente nelle spalle di due persone, don « Giov. Idiaquez e don Christoforo de Mora. Questi due soggetti sono di stato medio, « non si servendo Sua M[a] di alcun di grandi, per il dubbio che hà de essi, e per « non li accrescere autorità maggiore. Sono di ingegno mezzano è perciò più atti a « suegliar il migliore partito trà molti, che ne siano proposti, che a ritrovarne de « nuovi. L'uno ch' é don Giovani è Biscaglino, l' altro è Portoghese. Quello hà la « cura delle cose di Italia, questo di Portogallo è dell' Indie. Quello per esser stato « per il mondo dà meglior sadisfattione a negotianti, questo per non esser mai us- « cito di Spagna e più austero e difficile, etc...... » Contarini, *Relazione*, 1593. — [3] « Tambien se podria al dicho principe (d'Orange) poner talla de 30 à 40 mil es- « cudos, a quien le matase o diese vivo, como hazen todos los potentados de Italia. » *Lettre manuscrite de Granvelle au roi*, du 13 nov. 1579. Philippe II répond en marge: « Bien me paresce esto de la talla. » Il écrit donc, le 30 novembre, à son neveu, le duc de Parme, qui commandait dans les Pays-Bas depuis la mort de don Juan :

reine Élisabeth en attendant les attaques à force ouverte[1]; l'invasion du Portugal confiée au duc d'Albe, rappelé de son château d'Uzéda, où il vivait dans la disgrâce, l'expédition de la fameuse *armada* contre l'Angleterre; la formation et l'entretien de la Sainte Ligue en France, pour s'emparer de ce pays à l'aide de la faction catholique, signalèrent le début et remplirent le cours de cette administration, qui dura jusqu'à la mort de Philippe II.

Quant à Perez, il tomba pour ne plus se relever. Nous verrons par quelles alternatives de sévérités et de ménagements le fit passer l'animosité profonde et savante de son maître, qui craignit d'abord de le pousser aux indiscrétions par le désespoir, et ne crut pouvoir l'accabler entièrement et avec sûreté que onze ans après le jour de sa chute et de son premier emprisonnement.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

DOCUMENTS philosophiques inédits tirés de diverses bibliothèques.

Rapports du cartésianisme et du spinosisme.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Maintenant transportons-nous, de l'année 1673 à la fin du XVIIe siècle et au premier quart du XVIIIe, au séminaire oratorien de Saint-Magloire à Paris, ou à Montpellier dans le cabinet de M. de Colbert, le neveu du grand ministre, le célèbre évêque janséniste. Là, nous trouvons un jeune théologien, disciple ardent de la grâce invincible, et

« Pour essayer de se faire quicte d'homme si malheureux et si pernicieux ja condamné et lequel ses œuvres le condamnent journellement davantaige, si crimineux et meritant mille mortz et que aprèz tant de moyens procurés pour le réduyre ou de gré ou de force l'on n'en est encoires venu au bout, que l'on lui mect taille publiée partout, à l'exemple de ce que plusieurs princes usent pour cas non tant importans, de XXX^m^ escus ou aultre telles que pourrez adviser, au proffit de celluy qui le livrera vif ou mort, asseubrant de ladite somme celui qui le tuera ou le livrera vif, afin ou de parvenir à l'effect et de délivrer par ce moyen le pays d'homme si pernicieux comme dit est, ou desmoings le tenir en ceste crainte pour par icelle luy oster le moyen de se librement vacquer à l'exécution de ses desseins. » — [1] Y V. M. no puede « pretender otra cosa que embaraçar y castigar aquella mujer (la reine Élisabeth), « favoresciendo a la causa catholica, etc. » *Lettre de Granvelle à Philippe II*, du 30 avril 1579. — [2] Voyez le premier article dans le cahier de novembre 1844.

en même temps cartésien déclaré, à cause des liens intimes qui unissent Port-Royal et l'Oratoire, saint Augustin et Descartes, l'esprit du jansénisme et quelques théories cartésiennes. Le jansénisme c'est le sentiment dominant du néant de l'homme et de la grandeur de Dieu, le sacrifice de la liberté et de la raison humaine à la toute-puissance de la grâce. Or une des plus célèbres théories du cartésianisme est celle de la conservation du monde considérée comme une création continuée, le monde et l'homme qui en fait partie ne pouvant subsister deux instants de suite par leur propre force, si Dieu n'intervient pour les soutenir et renouveler sans cesse la première création. Une pareille doctrine, où respire un sentiment profond de l'impuissance de la créature, devait plaire à M. l'abbé Gaultier, le futur théologien appelant, un des meilleurs élèves de Saint-Magloire, depuis bibliothécaire de M. de Montpellier. Mais il y a ici un malheur, c'est que cette même doctrine, si favorable par un côté à une piété exaltée, favorise par un autre l'impiété et ne conduit pas à moins qu'au spinosisme. En effet, si Dieu, pour conserver l'homme, le crée continuement dans tous les instants appréciables de la durée, il crée donc, à chacun de ces instants, toutes les pensées, tous les actes, tous les mouvements qui composent la vie de l'homme. L'homme et tout ce qui est de l'homme n'est donc, à chaque moment, que le produit immédiat de l'action de Dieu. L'unité et l'identité de la personne sont alors des illusions de la conscience. L'être propre de chacun de nous s'évanouit. L'homme et la nature deviennent des ombres, et il ne reste qu'une seule cause vraiment efficace, par conséquent un seul être réel, une seule substance. Une fois là, on sait ce qui s'ensuit. Une fois la liberté et la personnalité humaine détruites, c'en est fait de toute responsabilité, de toute vie morale ici bas; et, par un contre-coup inévitable, il n'y a plus au sommet de l'être et dans le ciel qu'un despote solitaire, qui seul veut, qui seul peut, qui seul commande et exécute, et non pas un père qui a produit, qui surveille, qui toujours aime, et remet l'homme entre les mains de sa liberté, au sein d'un ordre d'ailleurs immuable, pour l'honorer et l'éprouver, et pour lui rendre compréhensibles les attributs les plus augustes du Dieu qui l'a fait. Car, comme il n'y a qu'une créature intelligente qui puisse comprendre l'intelligence divine, de même il n'y a qu'une créature libre, une créature capable d'aimer, qui puisse comprendre et sentir la liberté dans la sagesse infinie et l'amour dans la suprême puissance. Ainsi la théorie cartésienne de la création continuée se lie à la fois au jansénisme et au spinosisme. Voilà pourquoi elle fut accueillie par les uns avec enthousiasme comme le fruit du

plus pur christianisme, et repoussée par les autres comme une des sources de la philosophie la plus antichrétienne qui fut jamais.

Un docteur d'Oxford, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, avait adressé à un de ses amis de France un écrit pour prouver que le principe de la création continuée conduit nécessairement à la doctrine de Spinosa. Cet ami communiqua l'écrit du docteur anglais à l'abbé Gaultier, cartésien zélé et en même temps une des lumières du parti janséniste. Une bibliothèque particulière, qui nous a été ouverte [1], contient, avec beaucoup d'autres manuscrits jansénistes, ceux de M. l'abbé Gaultier, parmi lesquels est un cahier de la même écriture que tous les autres, et portant ce titre : *Sur le spinosisme.* C'est une lettre où l'on s'efforce de répondre aux arguments du docteur de l'université d'Oxford. L'auteur y montre, sinon une grande dialectique, du moins une conviction ferme et assurée. Il y a de la netteté et de la force dans le début. Le nom de Malebranche n'est pas cité une seule fois; mais on y professe la théorie des idées et celle des causes occasionnelles. Il n'est jamais question de la *prémotion physique;* et d'ailleurs le style de cette lettre n'a point, grâce à Dieu, la prolixité de celui de Boursier. La fin de la discussion est tronquée et embarrassée; des digressions théologiques viennent entraver et obscurcir le raisonnement. Bien entendu, nous ne donnons ici que la partie philosophique, et encore avons-nous choisi les passages qui conservent aujourd'hui un véritable intérêt par les lumières, même douteuses, qu'elles répandent sur une matière importante et difficile.

Sur le spinosisme.

« Je ne puis, Monsieur, me persuader que la création continue des substances contingentes soit une des premières sources du spinosisme. Ce sentiment a-t-il pu concourir à la naissance d'un système suivant lequel il n'y a qu'une seule et individuelle substance nécessaire, dont tous les autres êtres ne sont que des modifications, d'un système dans lequel, par conséquent, il n'y a ni créateur ni créature? Cette réflexion, Monsieur, me paraît une barrière que le membre de l'université d'Oxford ne pourra jamais forcer; car il sera toujours constant que ceux qui enseignent que la conservation est une création continue reconnaissent qu'outre la substance nécessaire, que reconnaît Spinosa, il y a des substances contingentes que cet impie ne reconnaît pas, ce qui fait le fond

[1] Voyez l'écrit intitulé *Jacqueline Pascal*, p. 158.

de son système. En effet, cette doctrine de la conservation des substances contingentes suppose leur existence ; elle suppose leur création, dont elle soutient la continuité, par conséquent un créateur et des créatures.

« Pour savoir, Monsieur, les véritables sources du spinosisme, il faut savoir le système de son auteur, et ne pas perdre de vue comme il a su mettre à profit l'ignorance où l'on est, même depuis Descartes, des vérités métaphysiques.

« 1° Dans ce système, l'être en général est ou substance ou modification. Cette division reçue unanimement par tous les philosophes, quelque différence qu'il y ait entre les termes dont ils se sont servis, n'a été combattue que par un Hollandais, nommé Lau.. [1]. Mais cette nouveauté extravagante, qui parut d'abord avec quelque éclat, n'était qu'une objection très-solide contre les nominaux et contre ceux qui ne reconnaissent point de différence positive entre substance et modification.

« 2° Il n'y a dans ce système, et il ne peut y avoir qu'une seule substance immultiplicable et individuelle, qui, par conséquent, existe nécessairement, puisqu'il n'y a point de cause qui puisse la produire.

« 3° La modification est divisée en plusieurs aspects. Les unes sont essentielles et permanentes, les autres sont contingentes et fugitives ; les unes et les autres sont divisées en plusieurs aspects.

« 4° Toutes ces modifications existent dans cette substance unique et nécessaire, ou nécessairement et avec permanence, si elles sont essentielles, ou d'une manière fugitive, si elles sont contingentes.

« De là cette substance unique et nécessaire est immense, éternelle, immuable en soi et dans les attributs éternels qui sont ses perfections, et muable dans ses modifications contingentes, et par conséquent active et passive.

« De là le monde entier n'est que cette substance unique et nécessaire, revêtue nécessairement de toutes ses modifications essentielles, et librement de toutes ses modifications contingentes. Les corps lumineux, les transparents et les opaques, les plantes, les brutes et les hommes, ne sont que les modifications contingentes de cette substance.

« De là nulle substance contingente, par conséquent point de créateur, point de créature, et la création est impossible.

« Ce système exposé, il faut prouver pour le détruire :

« 1° Qu'il y a des substances différentes. Or, pour faire cette preuve,

[1] *Sic.* On ne voit pas quel philosophe ce peut être.

il faut, d'une part, être persuadé de ce principe, qu'on ne peut concevoir une substance qu'on ne connaisse ses modifications; et, d'autre part, il ne suffit pas, pour établir des substances différentes, de présenter des modifications différentes, puisqu'une même substance a des modifications différentes qui lui sont même essentielles, comme le genre, la différence et les propriétés. Ce n'est pas encore assez de présenter des modifications incompatibles; car, dès qu'elles peuvent convenir successivement à la substance, elles ne la multiplient point; il faut présenter des modifications incompatibles, dont chacune soit reçue immédiatement dans la substance et inséparable d'icelle; alors il faut que la substance soit multipliée en différentes espèces.

« 2° Il faut prouver qu'entre ces espèces de substances il y en a une qui existe nécessairement, immense et éternelle par sa nature, immuable en soi dans ses perfections, ce qui peut se prouver très-aisément; et qu'il y a une autre espèce de substance qui est contingente : *hoc opus, hic labor est.*

« 3° Il faut prouver que la substance contingente en général, et par conséquent les espèces et leurs individus, ne peuvent exister que par voie de production, et que la substance nécessaire est la seule qui peut les produire. C'est en conséquence prouver un créateur, des créatures, un conservateur sage qui administre cet univers, articles fondamentaux de la religion; c'est enfin détruire le système de Spinosa.

« Je n'entreprends point de prouver ces grandes vérités qui conduisent naturellement à démontrer la vanité et les ridicules d'autres systèmes, sous lesquels des nations très-policées, et qu'on dit savantes, ont été et sont actuellement asservies, parce que je ne veux pas prévenir le membre de l'université d'Oxford. Je dis seulement qu'on en peut faire la preuve, et qu'on peut, sans favoriser le spinosisme, soutenir que la conservation des substances contingentes est une création continue de ces substances.

« *Première objection.* Mais cette opinion, dit le docteur anglais dans votre lettre, détruit l'activité des créatures. 1° ce qu'avance ici votre Anglais en prouverait la fausseté, et ne prouverait pas qu'elle est une source du spinosisme, comme il l'en accuse; 2° ce n'est, au plus, qu'une objection mal fondée, car la continuité de la création ne détruit point l'activité des créatures.

« Il y a dans le système ordinaire, vous le savez, deux espèces de substances contingentes, l'une qui est l'esprit créé, l'autre qui est la matière. Je ne connais personne qui nie que l'esprit soit actif. J'en connais beaucoup, et je pense comme eux, qui prétendent que les corps ne

sont qu'une matière différemment mue et configurée, qu'ils sont seulement passifs, qu'ils sont mobiles et qu'ils ne sont point mouvants, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent ni produire le mouvement, ni se le communiquer, ni en changer la détermination, quoiqu'ils puissent être les causes occasionnelles de cette production, de cette communication, de cette détermination et de ses changements. On veut bien cependant supposer ici pour un moment qu'ils ont cette puissance. Il est facile de prouver que la création continue ne détruit point l'activité de l'esprit créé, et ne détruirait point non plus l'activité qu'on vient de supposer convenir aux corps.

« *Ier axiome.* Toute puissance active ou passive est essentielle à la substance dont elle est puissance.

« *2e axiome.* Les essences sont immuables.

« *3e axiome.* Une substance ne peut exister séparément de ses attributs essentiels.

« Donc Dieu, en créant librement la substance contingente, produit librement ses attributs essentiels; car la nécessité de les produire, d'autant qu'elle ne peut exister sans eux, n'est qu'une conséquence de sa création que Dieu veut librement. Donc, tant qu'il continuera de créer cette substance, il continuera de produire les mêmes attributs; et, par le 1er axiome, la puissance active est un attribut essentiel à la substance contingente dont elle est la puissance. Donc la création continue ne détruit point l'activité des créatures, ce qu'il fallait démontrer.

« *Seconde objection.* Votre ami ajoute que Dieu peut donner aux créatures une puissance réelle distincte de la sienne, aussi bien qu'une substance réelle distincte de la sienne. Je ne conseillerais point, Monsieur, d'employer un pareil moyen.

. . . .

« La négation de substance dans les choses qui sont des modifications, la négation de puissance active dans les êtres passifs, ne vient point de Dieu, mais de la nature de ces êtres. En conséquence les espèces proprement dites sont inconvertibles; une substance ne peut devenir modification, ni une modification devenir substance. Une substance purement passive comme le corps ne peut devenir active, ni une substance active comme l'esprit ne peut devenir purement passive. Ces espèces sont les objets des idées de Dieu et de la science que les théologiens appellent science de simple intelligence, science nécessaire et immuable qui précède tous les décrets de sa volonté et toutes les opérations de sa toute-puissance; c'est la lumière qui dirige sa sagesse dans

ses décrets et dans ses opérations sur les créatures. Or, comme les idées de Dieu sont au nombre de ses perfections, et par conséquent invariables; comme l'idée qu'il a du cercle ne peut jamais devenir l'idée du carré, ainsi les objets de ces idées ne peuvent jamais varier. Donc, Monsieur, on ne peut dire, comme le dit votre ami, que la négation que Dieu ferait aux créatures d'une puissance réelle distincte de la sienne emporte la négation d'une substance réelle distincte de la sienne, ni en conclure, comme il fait par une fausse supposition, que l'opinion de la création continue des substances contingentes réduit tout à l'idée d'une seule et unique substance.

« *Troisième objection.* La négation de toute activité, poursuit le docteur anglais, rend leur création inutile, superflue, indigne de la sagesse divine, et réduit toute la nature à une seule sorte de substance, qui est l'être spirituel : cette idée facilite le spinosisme.

« Ici, Monsieur, le membre de l'université d'Oxford tombe dans des excès qu'on ne peut lui pardonner, et qui ne serviraient, si on s'y laissait surprendre, qu'à faire soupçonner de spinosisme les plus savants hommes de l'Europe, ceux même qui sont de cœur et d'esprit chrétiens et catholiques.

« Remarquez qu'il ne prouve pas que les corps soient actifs par des raisons tirées de leur nature et de leurs propriétés. Son objection n'est qu'un de ces arguments qu'on nomme *ab absurdo*, dont on abuse si souvent, en imputant, sans rien expliquer, des conséquences odieuses à un sentiment qui ne plaît pas, et qui font au moins soupçonner à ceux qui n'entendent pas des matières aussi abstraites que celle dont il s'agit, que ce sentiment est impie, et que les personnes qui le soutiennent sont dangereuses.

« Faut-il, Monsieur, pour rendre la création digne de la sagesse de Dieu, dire avec Épicure que les atomes ont la puissance de se mouvoir, d'augmenter leur vitesse, de l'affaiblir, de communiquer leurs mouvements, de changer leurs déterminations? Faut-il, avec Démocrite, supposer dans les atomes certains principes de mouvements, ou associer, comme les péripatéticiens, avec la matière certaines formes substantielles, et former de leur union les corps naturels, pour y trouver le principe du mouvement qui est en eux premièrement par eux-mêmes et non par accident? Faut-il, avec Anaxagore, moins extravagant que ces philosophes, reconnaître qu'un esprit plus puissant que toutes les divinités du paganisme (a débrouillé) le chaos, le mélange ou la (masse confuse) des corps qui, sous une même apparence, avaient déjà par eux-mêmes leurs qualités d'humidité, de sécheresse, de cha-

leur, de froideur, de pesanteur, etc., mais qui étaient sans effet apparent, parce que les molécules de ces corps, plus petites, et plus petites à l'infini, étant engrenées les unes dans les autres, leurs forces demeuraient comme éteintes, en un mot parce qu'elles étaient dans un parfait équilibre, et que tout leur effet se terminait à se soutenir les unes les autres? Tous les auteurs de ces sentiments, vous le savez, Monsieur, loin de rendre la création utile et digne de la sagesse de Dieu, ont préludé au spinosisme. Ils ont tous nié, avant Spinosa, la création, la conservation, et, s'ils n'ont pas réduit toute la nature à une seule sorte de substance, qui est l'être spirituel, ils l'ont réduite tout entière à une seule sorte de substance qui est l'être matériel, excepté Anaxagore, qui, sans reconnaître un créateur, a reconnu un esprit éternel qui a fabriqué le ciel et la terre, mais en se servant d'une matière également éternelle et nécessaire.

« Les principes de Spinosa, Monsieur, sont assez conformes à ceux d'Aristote. On voit dans celui-ci neuf catégories de modifications, on n'y trouve qu'une catégorie de substances, comme on n'en peut trouver qu'une dans la doctrine de Spinosa, parce que la substance selon l'un et l'autre ne reconnaît point de différentes espèces. Aussi la forme associée à la matière pour composer les corps, essentielle, suivant Aristote, parce qu'elle les différencie par soi-même, substantielle suivant le grand nombre de ses commentateurs, n'est cependant point une substance. En conséquence, elle n'est pas créée, mais tirée du sein de la matière ou par une éduction locale, et en ce cas elle préexistait actuellement dans la matière, ou par une éduction productive, et en ce cas elle n'y préexistait qu'en puissance. En conséquence, ces formes substantielles n'étaient que la disposition et l'énergie des corps. Les âmes mêmes des hommes n'étaient que le premier acte d'un corps organisé tout prêt de recevoir la vie raisonnable. En faisant le simple récit de ces principes et de ce galimatias qui ne se termine que par des qualités qui sont aussi occultes que la nature et l'origine de ces formes substantielles, par des appétits innés, des antipéristases, des sympathies, des antipathies, des craintes du vide, des sentiments dans les plantes, dans les métaux, dans les minéraux, par un sentiment de joie dans un caillou qui descend, de tristesse lorsqu'il est forcé d'aller en haut; oui, Monsieur, en faisant ce simple récit, je me sens comme saisi d'horreur, parce que je m'aperçois que tout cela n'a été inventé que pour nier un créateur, un fabricateur du ciel et de la terre, sa sagesse infinie et sa providence continuelle dans la conservation de son ouvrage.

« Il est vrai, Monsieur, que votre ami ne pense pas comme ces au-

teurs; il ne soutient les corps actifs qu'autant que Dieu leur a donné en les créant la puissance de se mouvoir, qu'il conserve, qu'il règle, qu'il modère comme il lui plaît. Mais ceux qui nient la création peuvent tirer un grand avantage de ce qu'il ajoute, savoir : que la négation de toute activité dans les corps rend leur création inutile. On a déjà remarqué que toute puissance active ou passive est un attribut essentiel à la substance dont elle est puissance, que ces attributs sont ou l'essence ou les émanations de l'essence de cette substance, qu'ils ne peuvent se donner et qu'elle ne peut les acquérir; que Dieu, en créant les substances, produit au même instant les attributs qui leur appartiennent antécédemment à ses décrets et aux opérations de sa toute-puissance. Ainsi, si la puissance de se mouvoir n'est ni l'essence ni une émanation de la nature des corps, elle ne peut jamais leur convenir, et l'exclusion de cette puissance est alors de leur nature, en conséquence elle ne peut leur être donnée. Dieu, qui peut tout, ne peut l'impossible, parce que l'impossible, qui n'est rien métaphysiquement, n'est pas compris dans tout ce qu'il peut faire. En effet, l'impossible dans les idées de Dieu ne peut devenir possible à sa volonté; ses décrets ne peuvent en ordonner la futurition, ni sa toute-puissance leur donner l'existence, d'autant que sa sagesse ne lui permet pas d'ordonner la futurition de ce qu'il ne conçoit pas possible. Ainsi sa toute-puissance fait dans le temps ce qu'il a voulu de toute éternité, mais il n'a voulu que ce qu'il concevait possible.

« Pour traiter ce sujet sans réplique, il n'y a qu'à examiner le rapport des trois puissances de Dieu, son entendement, sa volonté, sa toute-puissance, avec la possibilité, la futurition et l'existence des êtres contingents. Leur possibilité est l'objet de son entendement, leur futurition l'effet de sa volonté, et l'existence le terme de sa toute-puissance. Comme la possibilité précède la futurition et la futurition l'existence, aussi l'action de l'entendement précède le décret de la volonté, et le décret précède la production ou l'existence; la possibilité est nécessaire, il en est ainsi des idées de Dieu : la futurition et l'existence sont contingentes, les décrets de Dieu et la production sont de même très-libres et contingents.

« J'achève la démonstration de l'erreur où est votre ami, en lui demandant si Dieu, en créant un corps, peut lui donner la faculté de sentir, de réfléchir. Qu'il réfléchisse lui-même; dès que ces facultés ne conviennent point à la nature d'une substance, il doit avouer qu'elles ne peuvent jamais lui appartenir. De pareils attributs sont incompatibles, s'ils ne sont point inséparables. Il n'y a que les attributs contin-

gents qui soient séparables et compatibles. Ainsi il faut que votre ami opte entre ces deux partis ; il faut qu'il soutienne ou que la faculté de se mouvoir est incompatible avec les corps, et en ce cas Dieu ne peut en les créant leur conférer cette faculté, ou qu'elle en est séparable, et le voilà disciple ou d'Épicure ou de Démocrite ou d'Aristote. Que ne doit-on pas craindre, pour la création, d'une pareille association pour l'arrangement et l'harmonie de l'univers?

« M. Gassendi, défenseur zélé des atomes d'Épicure, et en même temps défenseur de la création et de la conservation des substances contingentes, a réuni ces deux qualités en prétendant : 1° que Dieu, en créant les atomes, leur avait donné non la puissance de se mouvoir, mais des mouvements actuels, aux uns pour aller plus lentement, aux autres avec plus de vitesse, à ceux-ci pour aller en bas, à ceux-là en haut, et ainsi des autres déterminations ; 2° que ces atomes, embarrassés dans leurs mouvements à la rencontre d'autres atomes égaux en force ou supérieurs, conservent toujours un effort pour rentrer dans leur premier état, et qu'ils y rentrent dès que l'embarras cesse.

« Mais que votre ami y fasse attention : les corps, dans ce sentiment, ne sont que mobiles et ils n'ont pas la puissance de se mouvoir. S'ils sont en mouvement, c'est Dieu qui les a mis en cet état, appliquant sa vertu motrice sur eux; et, s'ils conservent le premier effort qui leur a été communiqué d'abord par l'application de cette vertu, c'est que cette application continue. Or, tant que la vertu du moteur est appliquée sur le mobile, ou le mobile est transporté d'un lieu dans un autre, si l'effort de cette vertu n'est point employé à compenser un autre effort, ou il est employé à cet usage, et alors le mobile n'est point transporté.

« C'est une objection méprisable de dire que la négation de toute activité dans les corps réduit toute la nature à l'être spirituel. Quand toute la nature active ne se trouvera que dans l'être spirituel, il n'y a aucun péril à craindre pour la religion. Au surplus, on ne connaît point sur quel fondement on peut dire que ce sentiment qui reconnaît les corps et les esprits créés comme causes occasionnelles de la production, de la communication et des déterminations des mouvements, rend la création des corps inutile et indigne de la sagesse de Dieu.

« Quoi ! un sentiment qui fait connaître évidemment que Dieu est le fabricateur du ciel et de la terre et de tout leur ornement; qui montre au doigt à tous son application continuelle à son ouvrage, une providence universelle, une sagesse infinie ; un sentiment qui nous présente un être qui, sans se mouvoir, donne du mouvement à tout, qui nous rappelle tous nos devoirs en nous montrant que tout est pour

la gloire de Dieu, puisque tout est de lui; un pareil sentiment rend la création des corps inutile et facilite le spinosisme? L'univers en sert-il moins à faire connaître les attributs invisibles de Dieu, sa vertu et sa divinité? En est-il moins un motif de notre reconnaissance et de nos actions de grâces? Le corps humain cesserait-il d'être l'organe des impressions qui sont dans notre âme, des rapports et des témoignages qui suivent ces impressions et ces sentiments?

. . . .

« *Quatrième objection*. . . . .

. . . .

« *Cinquième objection*. La négation de toute activité réelle dans les créatures intelligentes rend le libre arbitre non-seulement inexplicable, mais encore impossible, ou en rendant Dieu auteur du mal ou en détruisant l'idée du péché.

« *Réponse*. 1° Pourquoi votre ami ajoute-il toujours au terme *activité* le mot de *réelle*? Peut-il y avoir quelque activité qui ne soit pas réelle, et qui dit activité ne dit-il pas réalité? Son expression serait plus tolérable, si, au lieu de l'adjectif, il s'était servi de l'adverbe, s'il avait dit, par exemple : la négation qu'il y avait réellement ou effectivement de l'activité dans les créatures intelligentes, rend, etc.

« 2° Il suppose qu'il est des personnes qui nient toute activité dans les créatures intelligentes; mais cette négation est-elle possible, pour la supposer? Qui dit des créatures intelligentes dit des créatures capables de réfléchir, de juger, de raisonner, d'arranger, de vouloir, etc. Il n'est pas possible de nier l'existence de ces opérations : sont-elles libres ou ne le sont-elles pas? c'est ce qui peut faire une question; car, en effet, les unes le sont, les autres ne le sont pas. On peut même assez s'étourdir pour nier, comme les stoïciens, les manichéens, Luther et Calvin, sur différents motifs et avec plus ou moins d'étendue, la liberté de ces actions; mais il n'est pas possible d'en nier l'existence.

« 3° On convient que le libre arbitre serait impossible dans l'hypothèse de votre ami; que, par conséquent, il n'y aurait point de péché, parce que la nature intelligente ne pourrait ni mériter ni démériter. Mais ceux qui pensent que la conservation n'est qu'une création continue ne dépouillent pas les créatures intelligentes de toute activité. Ils soutiennent, au contraire, qu'elles ont des puissances pour agir, non-seulement sans contrainte, mais même sans nécessité. Je dis plus, ces personnes soutiennent que l'homme, dans l'état présent, pour mériter et démériter, fait un usage actuel de cette puissance, libre et exempte de nécessité : car il est démontré ci-dessus que cette continuité de créa-

tion ne détruit point ces puissances, et qu'elle ne met aucun obstacle à l'usage qu'on en peut faire. Donc ceux qui soutiennent ce sentiment conservent la raison et la foi; et il ne conduit point à perdre ni l'une ni l'autre, ce qui cependant y conduirait, si l'impossibilité du libre arbitre en était une suite. Que votre ami cesse donc d'accuser ce sentiment de ramener au spinosisme.

« Je vous avouerai ici, Monsieur, que ce n'est pas sans dessein que je n'ai point appuyé sur le terme *inexplicable* que votre ami emploie dans son objection. Ou l'on considère cette proposition en elle-même : l'homme est libre; alors rien de plus évident, rien de plus lumineux, en suivant cette définition de saint Thomas : *facultas electiva mediorum servato ordine finis*, puisque cette faculté est évidemment en nous. Mais, si on compare cette proposition avec celle-ci : Dieu a tout voulu et tout connu de toute éternité, et si on (en) cherche la concorde, je ne me pique pas de l'expliquer : c'est ce que vous connaîtrez dans la suite.

« *Sixième objection*. L'idée d'une création continue était inconnue à toute l'antiquité sacrée.

« *Réponse*. Je sais, Monsieur, que la création continue était inconnue aux anciens philosophes, puisqu'ils ne connaissaient pas la création, et que, selon eux, toute substance, matière, atomes, nos âmes mêmes, étaient des substances nécessaires, éternelles, qui ne pouvaient être ni détruites ni produites. Ainsi le chrétien, dès le 1er article du symbole de sa foi, en sut plus que tous ces prétendus sages que l'antiquité profane comptait comme des oracles. Mais je ne sais point que la continuité de la création ait été inconnue à l'antiquité sacrée, qui a sans doute reconnu la création dont votre ami voudrait combattre la continuité. Il doit y prendre garde; ces deux objets sont bien voisins l'un de l'autre. Un être sans durée est bien difficile à concevoir; c'est ce qu'on lui fera voir incessamment.

« *Instance*. Mais la création continue, poursuit votre ami, est un rejeton de la philosophie des Arabes et des Orientaux, qui soutiennent, avec Spinosa, que tous les êtres sortent de Dieu par voie d'émanation, et qu'ils sont des formes substantielles de son essence.

« *Réponse*. Je veux bien croire que tel est le sentiment des Arabes et des Orientaux, d'autant plus volontiers que je sais que les anciens philosophes arabes, livrés à la métaphysique d'Aristote, ou du moins croyant la suivre, n'ont point connu la création, et encore parce que je sais que les livres de métaphysique de ce philosophe ayant été connus en France, quelques docteurs dogmatisèrent que tous les êtres sortaient de Dieu par voie d'émanation, et que Dieu n'était que la matière pre-

mière qu'Aristote définit le premier sujet permanent et subsistant duquel se forment tous les êtres, et dans lequel, si quelqu'un de ces êtres cesse, il retourne et se trouve résolu, sans que ce sujet puisse jamais être anéanti. Mais il n'y a pas moyen que je puisse convenir que la création continue soit un rejeton de ce sentiment. Il s'en faut bien que nous puissions être d'accord, votre ami et moi. Quoi! je croirai que la création continue, qui se dit des substances produites, est un rejeton d'un sentiment qui ne reconnaît que des formes consubstantielles à l'essence de Dieu, d'un sentiment qui ne reconnaît ni créateur ni créature? Non, Monsieur, je ne le croirai jamais. J'oppose, avec tous les chrétiens, à l'émanation des Arabes, à leurs formes consubstantielles à l'essence divine, la création, et par conséquent des substances contingentes produites, qui sont sans doute bien différentes de ces formes consubstantielles. Comment se peut-il faire, Monsieur, qu'en ajoutant à la création la continuité, mon sentiment devienne un rejeton de leur opinion? L'émanation qu'ils soutiennent est continue, et je leur oppose une création continue. Tout ce qui pourrait arriver c'est que je leur serais trop opposé. Je croirais plus volontiers que le sentiment qui attribue au corps la puissance de se mouvoir, ou plutôt qui associe avec la matière le principe du mouvement et du repos, serait un rejeton de la philosophie des Arabes. En effet, sans ce principe, l'univers ne serait qu'une matière mobile, divisible, figurable, sans ornement. Ainsi cet ornement qui s'y trouve ne serait qu'une émanation continuelle, non de la vertu motrice, mais de la matière, être inconnu qu'on lui substitue, ou des atomes.

. . . .

« Quand bien même votre ami trouverait dans les livres des péripatéticiens et dans ceux des saints Pères, que la création est un seul acte, il n'en doit pas inférer que cet acte n'est pas continu, mais seulement qu'on n'a point eu d'égard à sa continuité. Dieu a connu les possibles, et il continue de les concevoir. Il a mu la matière et il continue de la mouvoir, suivant les lois de sa sagesse, etc.

« Voici le second principe de votre ami : Dieu conserve néanmoins toutes les créatures, parce qu'elles tiennent tellement à lui par le fond de leur être, que, s'il s'en séparait un instant, elles retomberaient dans le néant.

« Ce discours, Monsieur, détaché de ce qui le précède et qui le suit, est des plus justes, et il porte un caractère d'évidence qui devrait faire effacer ce *néanmoins* qui s'y trouve et qui le rend relatif au précédent.

« Dire que les créatures ne peuvent subsister disjointes de leur pre-

mière cause, parce qu'elles ne contiennent point une raison d'existence nécessaire, c'est nier qu'elles reçoivent une stabilité à jamais, en vertu d'une création sans continuité; c'est dire, en d'autres termes, qu'il faut que Dieu les crée dans tous les moments qu'elles existent. En effet, tant que Dieu les crée, elles ne sont point séparées de lui; elles lui sont unies comme à leur première cause. Si, au contraire, Dieu cessait de les créer, elles seraient disjointes : car on ne peut concevoir l'union d'un effet avec sa cause efficiente qu'autant qu'il en est produit, ou que la cause influe sur lui et lui donne l'être. Par conséquent, si cette cause cesse d'influer, l'effet cesse d'être uni avec sa cause. Donc la créature, dès que Dieu cesse de la produire, doit, de l'aveu de votre ami, retomber dans le néant.

« Si la créature existe dans l'instant A, c'est, sans doute, parce qu'elle reçoit par voie de création libre l'existence dans ce premier instant. Aura-t-elle cette existence dans le deuxième instant et dans les autres suivants, si Dieu cesse de la produire ? Il est évident qu'elle ne l'aura pas. Elle ne contient aucune raison d'existence nécessaire, ainsi elle ne peut avoir cette existence de son propre fond dans l'instant B. L'existence qu'elle a reçue dans l'instant A ne lui donne aucun droit pour exister dans l'instant B. Donc, etc.

« Je vais plus loin. La substance contingente peut être créée. Or l'acte de création ne peut être sans continuité. Un instant est une portion de durée qui peut être toujours plus petite à l'infini, comme le point est une mesure d'étendue qui peut être plus petite et plus petite à l'infini. .... Ce qui ne dure point, ce qui n'est nulle part, disait M. Moore, ce fameux adversaire du grand Descartes, n'existe point...

....

« Dieu ménage infiniment mieux le libre arbitre que quelque créature que ce puisse être qui les déterminerait à agir. Ces créatures sont hors de nous, au lieu que Dieu est une cause connaturelle, cause première, à laquelle, comme causes secondes, nous sommes essentiellement subordonnés. Ainsi, comme le remarque saint Augustin, il a plus (en) sa puissance notre volonté que nous ne l'avons nous-mêmes.

« Doit-on craindre que la toute-puissance de Dieu blesse notre liberté, puisque Dieu ne s'en sert que pour la conserver ?

....

« Le docteur anglais prétend que la dépendance où les créatures sont de Dieu consiste en ce qu'elles tiennent originairement leur être de lui, qu'il les conserve par leur union avec lui, et qu'il peut les détruire à tous moments.

« On lui répond qu'il reste à prouver à ce docteur que, dans son système, Dieu conserve les créatures par leur union avec lui. Mais on a vu 1° que, dans ce système, l'acte de création tient aussi lieu d'acte de conservation, puisqu'il suffit pour produire la créature et lui donner une stabilité à jamais; 2° que les créatures ne sont plus unies à leur première cause dès qu'elle cesse d'influer sur elles; 3° Dieu ne conserve pas les créatures par leur union avec lui, mais les créatures lui sont unies parce qu'il les conserve : leur conservation n'est pas l'effet de cette union, elle en est la cause.

« Ceux qui prétendent qu'un seul acte instantané de la volonté divine suffit pour donner une existence éternelle aux êtres *créés*, et que la continuation de cet acte n'est pas nécessaire pour la continuation de leur durée, doivent conséquemment dire qu'afin qu'ils tombassent dans le néant, il faudrait que Dieu eût une volonté positive de les anéantir, parce qu'il faut, disent-ils, autant de force pour anéantir que pour produire, pour détruire un mouvement commencé que pour commencer un mouvement arrêté. On leur répond ici qu'il faut une cause pour faire exister ce qui n'existe point, qu'il n'en faut pas pour rendre un être non existant; si le moteur cesse d'appliquer sa vertu motrice sur le mobile, dès l'instant le mouvement commencé doit cesser; mais, parce que cette application continue et par conséquent l'effort, il faut lui opposer un autre effort. . . . .
. . . . »

V. COUSIN.

(*La fin au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 9 décembre, l'Académie des sciences a élu M. Valenciennes à la place vacante, dans la section de zoologie, par la mort de M. Ét. Geoffroy-Saint-Hilaire.

Dans sa séance du 23 décembre, la même académie a nommé M. Faraday à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. Dalton.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Galle, membre de l'Académie des beaux-arts, section de gravure, est mort à Paris, le 21 décembre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recherches sur les langues celtiques, par W. F. Edwards, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, etc.; ouvrage présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 26 décembre 1831, et qui a obtenu la médaille du prix Volney, décernée par l'Institut dans sa séance du 2 mai 1834. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1844, in-8° de III-538 pages. — Cet ouvrage, d'un académicien dont les savants regrettent la perte récente, a été composé pour répondre à une question proposée en ces termes par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « Déterminer, par un travail lexicographique et grammatical, le caractère propre des idiomes vulgairement connus sous le nom de celtiques en France et dans les îles britanniques, et rechercher la nature et l'importance des emprunts qu'ils ont faits, soit au latin, soit aux autres langues. » L'auteur a compris sous la dénomination de langues celtiques en général le basque, le gaël irlandais, le gaël écossais, le gallois et le breton, et il désigne, sous le nom de langues celtiques proprement dites, ces quatre dernières seulement. La première partie de l'ouvrage comprend la grammaire comparée de ces idiomes; la seconde partie en donne la lexicographie, aussi comparée. M. Edwards indique ainsi lui-même les principaux résultats de son travail dans le résumé qui le termine. « La parenté intime des langues celtiques proprement dites est de la dernière évidence : 1° par la nature des sons et de leurs combinaisons; 2° par la transmutation des lettres, surtout des consonnes, qui parcourent toutes les modifications que les mêmes organes peuvent imprimer, et cela dans la même racine; 3° par l'identité d'une multitude infinie de racines; 4° par l'analogie des principes de la grammaire; 5° par le génie de ces langues. Elles forment deux tribus : la première renferme le gallois et le breton; la seconde le gaël écossais et irlandais. Il y a un troisième idiome qui se rapporte au gaël, peu cultivé et peu connu : c'est celui qu'on parle dans l'île de Man. . . . Les langues bretonnes diffèrent des langues gaëles, principalement en ce que le gallois a un plus grand nombre de terminaisons et de préfixes, et un esprit de suite sans exemple dans les langues anciennes et modernes en Europe. Il y a des racines qui fournissent des dérivés et des composés à perte de vue. Le gaël est plus riche en racines, plus pauvre en terminaisons et en préfixes, ayant peu d'esprit de suite en comparaison du gallois. Les rapports des langues celtiques proprement dites avec le grec et le latin, indiqués dans l'ouvrage, sont extrêmement multipliés. Quant à leurs rapports avec les langues néo-latines et surtout avec le français, la prononciation des langues celtiques s'est continuée en grande partie dans le français. La

prononciation du breton a donné les caractères distinctifs à celle de la langue française proprement dite. Le gaël lui a donné aussi une modification spéciale, mais dans une moindre étendue. Le son de l'*eu*, et la multiplicité des voyelles nasales, qui caractérisent la prononciation du français et qui se trouvent aussi dans le breton, n'existent pas dans le midi de la France, ni dans le gaël, ni dans le basque. Presque tous les points principaux par lesquels les grammaires des langues néolatines diffèrent du latin se trouvent dans les langues celtiques proprement dites. Des milliers de mots français qui ne se trouvent pas en latin, ou qui n'ont parfois avec le latin que des rapports éloignés, se trouvent dans les langues celtiques proprement dites, et souvent dans le basque. » Quant au basque, M. Edwards trouve qu'il a avec le grec et le latin beaucoup moins de liaisons que n'en ont les langues celtiques proprement dites, et, à son avis, malgré l'importance des rapports du basque avec ces dernières langues, et par la grammaire et par les racines, il en diffère assez pour ne pas être placé dans ce groupe.

Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou, par J. Baux, archiviste du département de l'Ain. Imprimerie de Dufour, à Bourg, librairies de Dufour, à Bourg, de Chambet, à Lyon et de Techener, à Paris, 1844, in-8° de 332 et 176 pages, avec planches. — L'église de Brou, à Bourg-en-Bresse, commencée en 1505 et achevée en 1532, a été fondée par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, qui la fit bâtir pour y placer le tombeau de son second mari, Philibert-le-Beau, duc de Savoie. M. Baux, que sa position d'archiviste du département de l'Ain a mis à portée de connaître beaucoup de documents inédits sur cet édifice et sur sa fondatrice, s'est habilement servi de ces matériaux pour composer une biographie de Marguerite d'Autriche, une description archéologique de l'église de Brou et un résumé des faits qui se rattachent à son histoire. Un des résultats notables des recherches de l'auteur est d'avoir levé tous les doutes sur le nom de l'architecte à qui l'on doit ce monument, l'un des plus élégants et des plus originaux du XVI° siècle. M. Baux prouve que cet artiste est le flamand Louis Van-Boghen. Le volume est terminé par des pièces justificatives au nombre de vingt-cinq (des années 1505-1576), presque toutes tirées des archives de l'Ain.

Introduction à l'histoire du buddhisme indien, par E. Burnouf, de l'Institut de France, etc. Tome Ier. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de v-647 pages. — La croyance à laquelle on a donné le nom de buddhisme, d'après celui de son fondateur, a pris naissance dans l'Inde; c'est dans ce pays qu'elle s'est développée et qu'elle a fleuri pendant plus de douze siècles. Cependant, dès le III° siècle avant Jésus-Christ, le buddhisme avait commencé à se répandre hors de l'Inde, et, au XIV° de notre ère, il en était presque entièrement banni. Transporté, à des époques diverses, chez les Singhalais et les Barmans au sud, chez les Chinois et les Japonais à l'est, chez les Thibétains et les Mongols au nord, il jeta de profondes racines chez ces nations. Une histoire complète du buddhisme devrait donc, après avoir exposé les vicissitudes de cette religion dans l'Inde, la suivre hors de sa terre natale et l'étudier chez les peuples qui l'ont successivement recueillie. M. Burnouf s'est spécialement attaché au buddhisme indien. Ayant eu à sa disposition une collection nombreuse de livres sanscrits, que la Société asiatique de Paris doit à la libéralité de M. Brian Houghton Hodgson, résident anglais à la cour du Népâl, il a fait l'analyse de ces livres et en a extrait tout ce qui pouvait servir à la connaissance du buddhisme de l'Inde. Le premier volume de son ouvrage comprend deux Mémoires. Dans le premier Mémoire, consacré à des considérations générales, l'auteur

apprécie les travaux de M. B. H. Hodgson, et indique la place qu'occupe sa collection dans l'ensemble des matériaux que nous fournit l'Orient pour l'étude du buddhisme. Le second Mémoire, qui occupe le reste du volume et en remplit la plus grande partie, contient une description, d'après la tradition népâlaise, des livres recueillis par M. Hodgson. M. Burnouf entre d'abord dans les détails nécessaires touchant les trois grandes divisions des écritures sacrées admises par les buddhistes du nord, et traite à part des livres où les pratiques des ascètes civaïtes se mêlent au buddhisme. Il passe ensuite en revue quelques-uns des traités qui portent des noms d'auteurs. En examinant ceux des ouvrages du Népâl qui prétendent au titre de livres inspirés, il s'attache à rechercher si tous peuvent passer pour avoir été rédigés à la même époque. Il fait usage, pour cet examen, de renseignements fournis par les livres eux-mêmes, et rassemble ensuite ce qu'il est possible actuellement de connaître de l'histoire de la collection népâlaise. Tel est l'objet de ce Mémoire, qui est divisé en sept parties, consacrées : la première, à la description générale des livres du Népâl; la seconde, la troisième et la quatrième, aux trois divisions des livres inspirés; la cinquième, aux livres où le culte de Çiva se mêle à celui de Buddha; la sixième, aux ouvrages portant des noms d'auteurs, et la septième, à l'histoire de la collection du Népâl. Ce Mémoire, qui se compose de textes empruntés aux plus importants des ouvrages envoyés par M. Hodgson, jette un nouveau jour sur les premiers temps du buddhisme; et, en offrant les traits les plus caractéristiques du tableau de l'état social et religieux de l'Inde au moment de la prédication de Çâkyamuni-Buddha, il résout d'une manière définitive la question longtemps controversée de l'antiquité relative du brahmanisme et du buddhisme. On trouve, à la suite de ce second Mémoire, un Appendice où l'auteur traite du mot *Nirvâṇa*, de l'expression *Sahalôkadhâta*, des mots *Purâṇa* et *Kârchâpaṇa*, des noms des dieux chez les buddhistes, du Santal nommé *Gôçîrcha*, du nom de Çâkala, et de l'expression *Pratîtya samutpâda*. Une table analytique des deux Mémoires termine le volume. Cet ouvrage doit être complété par trois autres Mémoires, dont l'auteur lui-même indique le sujet. Dans le premier, il fera de la collection pâlie de Ceylan un examen semblable à celui auquel il a soumis la collection sanscrite du Népâl; il exposera ce que la tradition nous apprend sur l'existence de cette collection, et notamment sur celle des anciens conciles où se fixa d'une manière régulière la doctrine de Çâkya. Ce Mémoire se composera de cinq sections. « Je consacrerai ensuite, dit M. Burnouf, un autre Mémoire à la comparaison des collections du Népâl et de Ceylan, et des traditions qui se conservent dans le nord et dans le sud, touchant l'une et l'autre de ces collections. Cette comparaison nous donnera les moyens de reconnaître que l'on possède, dans la bibliothèque sanscrite du Népâl et dans la bibliothèque pâlie de Ceylan, deux rédactions des écritures buddhiques, dont la différence consiste, en général, moins dans le fonds que dans la forme et la classification des livres. Il résultera de cet examen que les éléments fondamentaux et véritablement antiques du buddhisme devront être cherchés dans ce qu'auront conservé de commun les deux rédactions indiennes des livres religieux, celle du nord, qui se sert du sanscrit; celle du sud, qui se sert du pâli. La détermination des diverses époques auxquelles se sont tenus les conciles où ont été rassemblés les livres buddhiques me conduira naturellement à la recherche de l'époque dont elles dépendent, celle de Çâkyamuni-Buddha. Ce sera l'objet d'un Mémoire divisé en six paragraphes, où je comparerai les opinions des principaux peuples de l'Asie sur ce point important de l'histoire orientale. Profitant des synchronismes qu'indiquent et

l'histoire du buddhisme singhalais et quelques textes thibétains du Kah-gyur, je me servirai de ceux qui sont déjà reconnus par les critiques les plus habiles, pour faire un choix parmi les diverses dates assignées à la mort du dernier Buddha. Une fois ce point établi, je résumerai ce qu'on sait de plus positif sur les destinées du buddhisme indien ; et, pour ne rien omettre de ce qui peut les éclairer de quelque lumière, je rapporterai les diverses époques des émigrations qui l'ont successivement transporté hors de l'Inde, où il ne devait plus rentrer. »

Histoire de la littérature française, par D. Nisard, tom. I et II. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1844, 2 vol. in-8° de III-504 et 487 pages. — Dans la courte préface qui précède ce livre, l'auteur déclare n'avoir point voulu compléter ni résumer les travaux antérieurs sur l'histoire de la littérature française ; ce qu'il a entrepris de faire, ç'a été de mettre en relief l'examen historique de nos chefs-d'œuvre, le côté par lequel ils intéressent la conduite de l'esprit et la règle des mœurs. Après avoir distingué l'histoire de la littérature française de l'histoire littéraire de la France, après avoir défini l'esprit français et fait voir en quoi il diffère de l'esprit ancien et de l'esprit de quelques nations modernes, M. Nisard expose l'objet et le plan de son travail en des termes que nous allons citer parce qu'ils font suffisamment connaître dans quel esprit ce travail recommandable a été conçu : « L'objet de cette Histoire étant l'esprit français montré dans le génie même et les conditions de la langue française, il reste à savoir qui nous éclairera et nous guidera dans cette étude : la France elle-même. Il n'y a pas ici de système à imaginer, il n'y a qu'à prendre un à un, dans l'ordre des temps et dans la succession des influences, les noms qui ont survécu et dont la suite nous marque notre chemin. La liste en est arrêtée. Le paradoxe archéologique pourra bien essayer d'y glisser quelques noms qui n'y figurent pas et qui n'y demeureront pas ; mais il ne parviendra pas à en rayer un seul. La France a fait un choix définitif. Parmi tant d'écrits et tant de noms, elle a omis ceux-ci et retenu ceux-là. Ce n'est pas, comme l'a imaginé le paradoxe, dédain ou incurie de sa gloire, c'est justice.... Je m'en rapporte à la France, et j'accepte sa liste pour toute la suite de sa littérature, ne réhabilitant personne, et laissant les morts dans le repos de leur tombe, mais, par la recherche approfondie des causes qui ont fait vivre les uns et mourir les autres, rendant d'autant plus hommage à ceux qui ont survécu. » C'est en suivant ce plan si sage que M. Nisard a rassemblé dans les deux premiers volumes de son ouvrage une suite de jugements pleins de raison et de goût sur les hommes qui se sont fait un nom durable dans notre littérature depuis le XIII° siècle jusqu'au milieu du règne de Louis XIV. Parmi les écrivains qu'il apprécie dans le tome premier, nous citerons, pour la prose, Villehardouin et Joinville, Froissard, Philippe de Comines, Marguerite de Valois, Rabelais, Calvin, Amyot, Montaigne, saint François de Sales, et, pour la poésie, les auteurs du roman de la Rose, Charles d'Orléans, Villon, Clément Marot, Ronsard et son école, Desportes, Bertaut, Malherbe. Le tome II embrasse le règne de Louis XIII et le commencement de celui du grand roi. Les écrivains de cette période, dont M. Nisard examine les ouvrages avec le plus de développement, sont Balzac, Descartes, Pascal, Arnauld, Nicole, Corneille et Boileau. Le dernier chapitre traite de l'influence du gouvernement de Louis XIV, de ce que lui doivent la comédie, la tragédie et l'éloquence religieuse ; enfin des genres et des écrivains que ce prince a le moins goûtés.

Œuvres complètes d'Alexandre Soumet. Théâtre. Paris, imprimerie de Béthune et Plon. (Se trouve au comptoir des Imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15.) In-8° de

282 pages à deux colonnes. — Ce volume renferme : Clytemnestre ; le Secret de la confession ; Cléopâtre ; Une fête de Néron ; Saül, suivi d'une épître à l'archevêque de Paris ; Norma ; le Gladiateur ; le Chêne du roi.

Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs crimes. Tome VII. Paris, imprimerie de Schneider, librairies de Michaud et de Toisnier-Desplaces, 1844, in-8° de 716 pages. — Cette nouvelle édition de la biographie Michaud comprend tous les articles de la première édition et ceux du supplément, avec des additions. Le volume que nous annonçons renferme les lettres C-CHAS.

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par M. J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux. *Champagne*. Première livraison. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Gide, 1844, in-fol. de 8 pages, plus 4 planches. Prix de la livraison : 12 fr. 50 cent. — La province de Champagne comprendra 50 livraisons, qui formeront un volume. Les provinces terminées sont : la haute Normandie, 2 vol. ; la Franche-Comté, 1 vol. ; l'Auvergne, 2 vol., et le Languedoc, 4 vol. Il a paru quelques livraisons de la Picardie, du Dauphiné et de la Bretagne.

La rose, son histoire, sa culture, sa poésie, par Loiseleur-Deslongchamps, docteur médecin, membre de l'Académie royale de médecine, de la société centrale d'agriculture. Paris, Audot, 1844, in-12 de 426 pages.

Guide du voyageur en Normandie, ou Description historique, pittoresque, monumentale et statitisque des principales routes qui traversent cette province, comprenant les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne, par Éd. Frère, orné de quatre gravures et d'une carte routière de la Normandie. Rouen, imprimerie de Péron, librairie de Le Brument, 1844, in-18 de VII-378 pages. — On trouve dans ce livre plus de renseignements historiques et statistiques que n'en offrent ordinairement les itinéraires. L'auteur a eu soin d'indiquer les sources à consulter pour l'histoire de chaque ville ou de chaque lieu de quelque importance.

Encyclopédie des gens du monde ; répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres morts et vivants ; par une société de savants, de littérateurs et d'artistes français et étrangers. Tome XXII. Première partie. (TEX-UX.) Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Treuttel et Wurtz, 1844, in-8° de 408 pages. — La seconde partie du tome XXII complétera l'ouvrage.

Encyclopédie du XIXe siècle ; répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec la biographie de tous les hommes célèbres. Tome XXII, première partie (SAR-SIC.) Paris, imprimerie de Cosson ; se trouve rue Jacob, n° 26. In-8° de 406 pages. — L'ouvrage est promis en vingt-cinq volumes.

Histoire du Berry, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789, par M. Louis Raynal. Tome Ier, première partie. Imprimerie de Jollet Souchoir, à Bourges ; librairie de Vermeil, à Bourges, et de Dumoulin, à Paris. 1844, première livraison. L'ouvrage formera 4 vol. in-8°. Il paraîtra en 8 livraisons d'un demi-volume.

De la musique dans la tragédie grecque, à l'occasion de la représentation d'Antigone, par M. A.-J.-H. Vincent. (Extrait du journal général de l'instruction publique.) Paris, imprimerie de Dupont, 1844, brochure in-8°.

Administration des douanes. Tableau général du commerce de la France avec les co-

lonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1843. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 666 pages.

Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation, formant, pour l'année 1841, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-8° de 140 pages.

Table décennale du Bulletin des lois, depuis le 1er janvier 1834 jusqu'au 31 décembre 1843, rédigée pour le service des administrations publiques, par ordre de M. le garde des sceaux, et sous la direction de M. le pair de France directeur de l'Imprimerie royale, par E. Lonchampt, avocat, etc. Paris, Imprimerie royale, 1844. (Se trouve au dépôt du Bulletin des lois, à l'Imprimerie royale.) — Cette table est composée sur le plan de celles du même recueil auxquelles elle fait suite, recueil qui comprend la table générale de 1787 à 1814 formant 4 volumes, et les tables décennales de 1814 à 1823 (1 vol.), de 1824 à 1833 (1 vol.) et de 1834 à 1843 (1 vol.). Pour faciliter les recherches, l'ordre des matières est combiné, dans ces tables, avec l'ordre chronologique. Les notices qui concernent un même sujet sont rapprochées et divisées d'après leur nature; celles qui font partie d'une division sont classées entre elles suivant l'ordre de leur date; les ordonnances d'intérêt privé ou local sont réunies à la fin du travail sous le titre d'Appendice.

ANGLETERRE.

St Brandan, a medieval legend of the sea, in english verse and prose, edited by Thomas Wright, etc. London, printed for the Percy society by T. Richard, 1844, in-12 de 63 pages. — La légende latine de saint Brandan a été publiée, en 1836, par M. Jubinal, avec une traduction en prose et en poésie romanes. M. Wright en donne aujourd'hui, d'après le manuscrit 2277 de la bibliothèque Harléienne, une version inédite en vers anglais, ouvrage de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. Il y a joint une autre traduction en prose anglaise de la même légende, déjà publiée par Wynkyn de Worde, dans son édition de la Légende dorée (Londres, 1527).

ÉTATS-UNIS.

The birds of America from drawing made in United States and their territories, by J. J. Audubon. New-York, 1840-1844, 7 vol. grand in-8° avec 500 planches coloriées. Prix 450 fr. (Se trouve à Paris chez Baillière.)

ERRATA.

Il s'est glissé plusieurs fautes d'impression, qu'il importe de corriger, dans l'article de M. Raoul-Rochette, inséré au cahier d'octobre, p. 622-637, et imprimé en l'absence de l'auteur.

P. 623, l. 11 : originaires; lisez : originaux.

Même page, l. 28 : il ne retira ; lisez : il ne restera.
P. 631, l. 28 : par des rois ; lisez : par des voies.
P. 634, l. 26 : entre deux roues d'ornement ; lisez : entre deux zones d'ornements.
P. 635, l. 20-21 : les bons génies, créateurs d'Oromaze, et les mauvais, créateurs d'Ahriman ; lisez : les bons génies, créatures d'Oromaze, et les mauvais, créatures d'Ahriman.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1844.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Poeseos popularis ante seculum duodecimum latine... Poésies populaires latines antérieures au XII[e] siècle, par M. Édélestand du Méril, 1 vol. in-8° de 434 pages. Paris, 1843. 1[er] article de M. Magnin, janvier, 5-26; 2[e] article, mars, 142-158; 3[e] et dernier article, mai, 286-300.

De Euripidis Medea, par Charles Caboche. Paris, 1844, in-8° de 46 pages. Juillet, 441.

Babrii fabulæ iambicæ CXXIII... nunc primum editæ. J. F. Boissonade recensuit. Paris, 1844, in-8° de 284 pages. Novembre, 700.

Théâtre de Plaute, traduit par M. A. François. Paris, 1844 (collection des auteurs latins, publiée par J. J. Dubochet). Septembre, 571.

Analyse critique et littéraire de l'Énéide de Virgile, par M. Magnier. Paris, 1844, in-12 de VIII-512 pages. Septembre, 575.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Ausführliche griechische grammatik,... grammaire raisonnée de la langue grecque, par M. Matthiæ, traduite de l'allemand, sur la deuxième édition, par J. Fr. Gail et E. P. M. Longueville. Paris, 3 vol. 1526 pages. 1[er] article de M. Letronne. Mars, 179-184.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, Ducange. Paris, 1840-1844, in-4°, tomes I-IV. Septembre, 572.

Méthode pour étudier l'accentuation grecque, par E. Egger... et Ch. Galusky. Paris, 1844, 1 vol. in-12 de X-144 pages. Avril, 254.

Recherches sur les langues celtiques, par W. F. Edwards. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-8° de III-538 pages. Décembre, 751.

Lucrèce, tragédie en 5 actes et en vers, par F. Ponsard. Paris, 1843, 1 vol. in-12 de 104 pages, 4[e] édition. 2[e] et dernier article de M. Patin. Février, 65-82. (Voir décembre 1843.)

Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVI[e] siècle, par C. A. Sainte-Beuve.... Paris, 1843, in-12 de 508 pages. — Catalogue des livres composant la bibliothèque de M. Viollet-Leduc, avec des notes bibliographiques, etc. Paris, 1843, in-8° de 624 pages. Article de M. Patin. Décembre, 705-717.

Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, par M. Damas Hinard. 1[re] série, Lope de Vega, 2 vol. in-12; 2[e] série, Calderon de la Barca, 3 vol. in-12. Paris, 1842-1844. 1[er] article de M. Magnin. Novembre, 641-650.

Poésies de J. M. Chénier, précédées d'une introduction et accompagnées de notes, par M. Ch. Labitte. Paris, 1844, in-12 de CXXXI-151 pages. Mai, 318.

Œuvres de Pierre Lebrun, de l'Académie française. Paris, 1844, tomes I et II; in-8° de XXXVIII-421 et 445 pages. Avril, 253.

Œuvres complètes d'Alexandre Soumet. Théâtre. Paris, 1844, in-8° de 282 pages. Décembre, 754.

Les deux anges, poëme par Pierre Dupont. Provins et Paris, 1844, in-8°. Juillet, 447.

Rimas ineditas.... Poésies inédites de don Inigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane, de Fernand Perez de Gusman, etc...., recueillies et annotées par Eugenio de Ochoa. Paris, 1844, in-8° de XXIII-412 pages. Mai, 318.

Études sur l'histoire universelle de Bossuet...., par Félix Morel. Niort et Paris, in-12 de VIII-175 pages. Juillet, 441.

Antonio Perez et Philippe II. Voyez Histoire.

Discours sur Voltaire,..., par Henri Baudrillart. Paris, 1844, in-8° de 118 pages. Novembre, 701.

Les Romans en prose des Cycles de la Table ronde et de Charlemagne, par J. W. Schmidt.... (extrait des mémoires des antiquaires de la Morinie); 1844, in-8° de 188 pages. Novembre, 701.

Notice sur une édition inconnue du Pantagruel et sur le texte primitif de Rabelais, par Gustave Brunet. Bordeaux et Paris, 1844, in-8° de 36 pages. Avril, 256.

Anecdota literaria.... By Thomas Wright. London, 1844, in-8° de 118 pages. Novembre, 704.

Études d'histoire et de biographie, par M. A. Bazin. Paris, 1844, in-8° de 416 pages. Mai, 319.

S[t] Brandan, a medieval legend of the sea... London, 1844, in-12 de 63 pages. Décembre, 756.

Encyclopédie des gens du monde... Tome XXII, 1[re] partie. Paris, 1844, in-8° de 408 pages. Décembre, 755.

Encyclopédie du XIX[e] siècle... Tome XXII, 1[re] partie. Paris, in-8° de 406 pages. Décembre, 755.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

I. Géographie et voyages.

ΑΝΩΝΥΜΟΥ ΣΤΑΔΙΑΣΜΟΣ... Anonymi Stadiasmus, sive Periplus Maris Magni. Interprete nunc primum J. Fr. G. Dans le second volume des Petits géographes grecs de M. Gail. Article de M. Miller, Mai, 300 à 314.

Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de géographie. Tome VII, 1[re] partie. Grammaire et dictionnaire abrégé de la langue berbère, par feu Venture de Paradis,..., revus par P. Amédée Jaubert. Imprimerie royale, 1844, in-4° de XXIII-236 pages. Avril, 254.

Beiträge zur Geographie... Appendice à la géographie de la Hesse électorale..., par Christian Ludwig Gerling. Cassel, 1831-1839-1843, in-8° de 234 pages. Février, 128.

Archipel de Solon, ou description des groupes de Basilan, de Solon et de Tawi-Tawi, suivi d'un vocabulaire français-malais, par J. Mallat. Paris, 1844, in-8° de 160 pages, avec une carte et une planche. Avril, 255.

The despatches of Hernando Cortez... Dépêches de Fernand Cortez... Londres, 1843, in-8°. Février, 127.

Voyage dans l'Inde, notes recueillies en 1838, 1839 et 1840, par Saint-Hubert-Théroulde. Paris, 1843, in-12. Article de M. E. Burnouf. Avril 226-233.

Voyage en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et au Feroë, pendant les an-

2. Chronologie et Histoire ancienne.

3. Histoire de France.

Société de l'histoire de France, 3 volumes contenant : 1° Mémoires du comte de Coligny-Saligny, et Mémoires du marquis de Villette, par M. de Monmerqué; 2° Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc......, par Jules Quicherat; 3° Chronique de Guillaume de Nangis...., par H. Géraud, tome II et dernier. Mai, 318.

Bibliothèque nationale des Bretons..... Octobre, 638.

Mémoire autographe de M. de Barentin..... sur les derniers conseils du roi Louis XVI. Paris, in-8° de 332 pages. Septembre, 574.

Histoire des villes de France. ......, par M. Aristide Guilbert et une société de membres de l'Institut, de savants, etc. 3 vol. grand in-8° en 200 livraisons. Paris, 1844, 12 livraisons. Avril, 255.

La France, ou Histoire nationale des départements, par une société d'hommes de lettres et d'élèves de l'École des chartes..... Gironde. Paris. Mai, 319.

Hôtel de Ville de Paris, mesuré, dessiné, gravé, par Victor Caillat..... précédé d'une histoire de ce monument... par Le Roux de Lincy, 1 vol. grand in-f°. Juillet, 443.

Édouard III et le régent, ou essai sur les mœurs du XIV° siècle, par M. Aug. Vidalin, 1 vol. in-8°, 1843. Mars, 188.

L'illustration restituée à la montagne de Montsec, département de la Meuse.... par Cl. Fr. Denis. Commercy, 1844, in-8° de VII-203 pages. Novembre, 701.

La France au temps des croisades.... par M. le vicomte de Vaublanc. Paris, 1844, 2 vol. in-8° de XXIII-391 et 380 pages. Novembre, 698.

Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, tome V. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de XII pages et 141 tableaux. Novembre, 702.

Statistique ou description générale du département de la Vendée, par J. A. Cavoleau, annotée..... par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. Fontenay-le-Comte, 1844, in-8° de XVI-944 pages avec une carte. Novembre, 703.

Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame à Saint-Omer, par M. Vallet de Viriville. Saint-Omer, 1844, in-8° de 87 pages. Novembre, 703.

Annuaire historique pour 1845, 9° année. Paris, 1844, in-18 de 206 pages. Novembre, 702.

Les ducs de Champagne..... par Étienne (Gallois). Paris 1843, brochure de 68 pages in-8°. Février, 127.

Une province sous Louis XIV. Situation politique et administrative de la Bourgogne de 1661 à 1715.... par A. Thomas. Paris, 1844, in-8° de XXIV-458 pages. Juillet, 441.

Trésors des églises de Reims, par Prosper Tarbé. Reims et Paris, 1843, in-4° de II-338 pages avec 31 planches. Mars, 189.

Recherches historiques sur le département de l'Ain, par A. C. N. de Lateyssonnière, tome IV. Bourg, 1843, in-8° de XXXIII-427 pages. Avril, 255. Tome V, 1844, in-8°. Novembre, 702.

Archives d'Anjou... par M. Paul Marchegay. Angers, 1843, in-8° de 480 pages. Avril, 256.

Histoire de Rouen pendant l'époque communale (1150-1382)... par A. Chéruel. Rouen et Paris, 1843, 1844, 2 vol. in-8° de CXVIII-378 et 364 pages avec 4 pl. Juillet, 446.

Guide du voyageur en Normandie..... par Ed. Frère. Rouen, 1844, in-18 de VII-378 pages. Décembre, 755.

Histoire du Berry, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789, par M. Louis Raynal. Bourges et Paris, 1844, in-4°, 1re livraison. Décembre, 755.

Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Henri III, par M. Péricaud aîné. Lyon, 1843, in-8°. Juillet, 445.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'académie de Besançon, tome III. Besançon, 1844, in-8° de XII-543 pag. Juillet, 445.

Pouillés du diocèse de Lisieux.... par Aug. Le Prévost. Caen, 1844, in-4° de 100 pages. Juillet, 445.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Histoire de la république de Gênes, par Émile Vincens, 3 vol. in-8°. 3e et dernier article de M. Mignet. Janvier, 27-43. (Voir novembre et décembre 1843.)

Antonio Perez et Philippe II. — 1° Retrato al vivo del natural de la fortuna de Antonio Perez. En Rhodanusia, petit in-8° ou in-12. — 2° Processo que se fulminò contra Antonio Perez.... manuscrit. — Antonio Perez.... Estudios historicos, por D. Salvador Bermudez de Castro. Madrid, 1841, in-8°. 1er article deM. Mignet, août, 449-471; 2e article, décembre, 717-736.

L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons, par M. Ch. Weiss. Paris, 1844, 2 vol. in-8°. Juillet, 442.

The war in China....ou récit de l'expédition anglaise en Chine....par Duncan Mac-Pherson.....3e édition, Londres, 1843, un vol. in-8°. Article de M. Biot. Octobre, 577-594.

Letters of Mary, queen of Scots....by Agnes Strickland. Londres, 1843, 2 vol. in-8°. Janvier, 64.

Letters of Horace Walpole.....Londres, 1843, 2 vol. in-8°. Février, 127.

Diary of king Charles the second's times, by the hon. Henry Sidney.....Edited with notes, by R. W. Blencowe. Londres, 1843, 2 vol. in-8°. Février, 127.

Historica Russiæ monimenta.....ab A. J. Turgenevio. Tome Ier. Petropoli, 1841. Février, 128.

De Brabantsche Yeesten.....Les gestes des ducs de Brabant.....par J. F. Willems. Tome II. Bruxelles, 1843, in-4° de XII-780 pages avec 2 planches. Juillet, 447.

Histoire des comtes de Flandres.....par Édouard Le Glay. Paris, 1843, 2 vol. in-8°. Mai, 319.

L'année de l'ancienne Belgique, mémoire sur les saisons, les mois, etc., par le docteur Coremans. Bruxelles et Paris, 1844. Mai, 320.

Documents relatifs aux troubles du pays de Liége, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne.....Bruxelles, 1844, in-8° d'environ 1,000 pages. Novembre, 703.

Chronica monasterii sancti Andreæ juxta Brugas....per Arnoldum Gœthals... Gandavi, 1844, in-4° de 211 pages. Novembre, 703.

Subsidia ad illustrandam veterem et recensiorem Belgii topographiam...... Edidit J. F. H. de Ram. Bruxelles, 1844. Novembre, 703.

Archiv.....Archives de l'histoire de Suisse. Tome Ier. Zurich, 1844, in-8° de XXVI-404 pages. Novembre, 703.

5. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Histoire de la littérature française, par D. Nisard. Tomes I et II, Paris, 1844, 2 vol. in-8° de III-504 et 487 pages. Décembre, 754.

Histoire des quarante fauteuils de l'Académie française.....par M. Tyrtée Tastet, Tome Ier, Paris, in-8°. Avril, 254.

Table des matières contenues dans l'Histoire et dans les Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis le tome XLV, jusques et y compris le tome L. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 476 pages. Mai, 319.

Biographie universelle ancienne et moderne. Nouvelle édition, sous la direction de M. Michaud. Paris, 1843-1844. Mai, 318. —Tome VII, 1844. Décembre, 755.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres.....par Jacques Charles Brunet. Cinq tomes en 10 parties, grand in-8°. Premier article de M. Libri. Septembre, 554-561.

Catalogo razonado.... Catalogue raisonné des manuscrits espagnols existant à la Bibliothèque royale, avec un supplément contenant ceux des bibliothèques de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et Mazarine, par Eugenio de Ochoa. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de x-703 pages. Septembre, 575.

Le catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims. Tome Ier, Reims, in-8° de 484 pages. Mai, 319.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Louviers....par L. Bréauté. Rouen, in-8° de 432 pages. Mai, 319.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens, par J. Garnier. Amiens, 1844, in-8° de LV-563 pages. Mai, 319.

6. Archéologie.

Visite des tombeaux des rois à Thèbes par un dadouque, ou prêtre d'Éleusis, sous le règne de Constantin. Article de M. Letronne. Janvier, 43-53.

Manners and customs of the ancient Égyptians, etc. Mœurs et usages des anciens Égyptiens....par sir Gardner Wilkinson. London, 5 vol. in-8°. 1er article de M. Letronne, avril, 246-251; 2e article, juin, 355-360; 3e article, juillet, 431-438; 4e article, septembre, 561-567; 5e article, novembre, 663-672.

Troisième supplément à la notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane. 3e article de M. Raoul-Rochette. Février, 108-125. (Voir décembre 1838 et février 1839.)

1. Operations carried on at the pyramids of Gizeh in 1837, by colonel Howard Vyse. Londres, 1840, 2 vol. grand in-8°. — 2. The pyramids of Gizeh.... P. I et II. The first, second and third pyramids. Londres, 1839-1840, très-grand in-fol. 2e article de M. Raoul-Rochette, mars, 159-179 (voir avril 1841); 3e article, mai, 257-273; 4e article, juin, 330-347; 5e article, juillet, 407-419.

Considérations sur les graveurs en médailles et en pierres fines. Article de M. Raoul-Rochette. Septembre, 513-524.

Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani,.... da Giuseppe Micali. Firenze, 1844, in-8° de VIII-443 pages, avec atlas in-fol. de 59 planches. Juillet, 448. 1er article de M. Raoul-Rochette. Octobre, 622-637.

5. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Histoire de la littérature française, par D. Nisard. Tomes I et II, Paris, 1844, 2 vol. in-8° de III-504 et 487 pages. Décembre, 754.

Histoire des quarante fauteuils de l'Académie française.....par M. Tyrtée Tastet, Tome Ier, Paris, in-8°. Avril, 254.

Table des matières contenues dans l'Histoire et dans les Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis le tome XLV, jusques et y compris le tome L. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 476 pages. Mai, 319.

Biographie universelle ancienne et moderne. Nouvelle édition, sous la direction de M. Michaud. Paris, 1843-1844. Mai, 318. —Tome VII, 1844. Décembre, 755.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres.....par Jacques Charles Brunet. Cinq tomes en 10 parties, grand in-8°. Premier article de M. Libri. Septembre, 554-561.

Catalogo razonado.... Catalogue raisonné des manuscrits espagnols existant à la Bibliothèque royale, avec un supplément contenant ceux des bibliothèques de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et Mazarine, par Eugenio de Ochoa. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de x-703 pages. Septembre, 575.

Le catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims. Tome Ier, Reims, in-8° de 484 pages. Mai, 319.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Louviers....par L. Bréauté. Rouen, in-8° de 432 pages. Mai, 319.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens, par J. Garnier. Amiens, 1844, in-8° de LV-563 pages. Mai, 319.

6. Archéologie.

Visite des tombeaux des rois à Thèbes par un dadouque, ou prêtre d'Éleusis, sous le règne de Constantin. Article de M. Letronne. Janvier, 43-53.

Manners and customs of the ancient Egyptians, etc. Mœurs et usages des anciens Égyptiens....par sir Gardner Wilkinson. London, 5 vol. in-8°. 1er article de M. Letronne, avril, 246-251; 2e article, juin, 355-360; 3e article, juillet, 431-438; 4e article, septembre, 561-567; 5e article, novembre, 663-672.

Troisième supplément à la notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane. 3e article de M. Raoul-Rochette. Février, 108-125. (Voir décembre 1838 et février 1839.)

1. Operations carried on at the pyramids of Gizeh in 1837, by colonel Howard Vyse. Londres, 1840, 2 vol. grand in-8°.— 2. The pyramids of Gizeh.... P. I et II. The first, second and third pyramids. Londres, 1839-1840, très-grand in-fol. 2e article de M. Raoul-Rochette, mars, 159-179 (voir avril 1841); 3e article, mai, 257-273; 4e article, juin, 330-347; 5e article, juillet, 407-419.

Considérations sur les graveurs en médailles et en pierres fines. Article de M. Raoul-Rochette. Septembre, 513-524.

Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani,.... da Giuseppe Micali. Firenze, 1844, in-8° de VIII-443 pages, avec atlas in-fol. de 59 planches. Juillet, 448. 1er article de M. Raoul-Rochette. Octobre, 622-637.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue, ou perpétuité et catholicité de la religion chrétienne, par M. le chevalier P. L. B. Drach. Tome Ier, Paris, 1844. 1er article de M. Quatremère, juin, 361-376; 2e et dernier article, août, 484-495.

Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ....., par A. Egger. Paris, 1843, in-8° de XXII-428 pages. Article de M. Patin. Juillet, 391-406.

Démonstration de la divinité du Pentateuque, par Jacques Heyman de Ricqlès. Lyon, 1844. Juillet, 447.

Geschichte des Kirchenrechts..... Histoire du droit ecclésiastique, par Johan Wilhem Bickell, tome Ier. Giessen, 1843, in-8° de XXXIV-255 pages. Février, 128.

Histoire de Photius, patriarche de Constantinople, auteur du schisme des Grecs, par l'abbé Jager. Paris, 1844, in-8° de 512 pages avec un portrait. Septembre, 576.

4° Sciences physiques et mathématiques. (Arts.)

Saggi di esperienze..... Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento; 3e édition de Florence, précédée d'une notice sur cette académie..... Florence, 1841, in-4°. 5e article de M. Libri. Juin, 348-355. (Voir Février, Mars, Avril et Mai 1843.)

Correspondance mathématique et physique de quelques géomètres du XVIIIe siècle, par P. H. Fuss. Saint-Pétersbourg, 1843, 2 vol. in-8°. 1er article de M. Libri. Juillet, 385-390.

Principales tables de M. Mendoza pour la très-prompte détermination des distances lunaires; revues, corrigées et complétées par M. Richard. Brest, 1842, 1 vol. grand in-8° de 454 pages. 1er article de M. Biot, août, 471-483; 2e et dernier article, septembre, 524-538.

Revue des éditions de Buffon. 6e article de M. Flourens, février, 82-95. (Voir, pour les précédents articles, mai, juin, juillet, août et novembre 1843.) 7e article, avril, 234-246; 8e article, mai, 273-288; 9e et dernier article, juin, 321-330.

Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque....., par le docteur Ferd. Hoefer, tome 1er. Paris, 1842. 2e article de M. Chevreul. Février, 95-108. (Voir Février 1843.)

Œuvres de Laplace. Traité de mécanique céleste. Tomes I et II. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de XV-420 et XVI-440 pages. Mars, 188.

Traité élémentaire d'astronomie physique, par M. Biot. Tome II, 3e édition, 1 vol. in-8° avec un atlas. Octobre, 639.

Histoire naturelle des poissons, par M. le baron Cuvier et par M. Valenciennes. Paris, in-8° ou in-4°. Février, 126.

Iconographie du règne animal de G. Cuvier....., par F. E. Guérin Méneville. Paris et Londres, 1844, grand in-8° et grand in-4°. Septembre, 574.

Histoire naturelle des animaux sans vertèbres...., 2e édition, revue et augmentée, par MM. J. P. Deshayes et H. Milne Edwards. Tome IX. Paris, 1844, in-8° de 728 pages. Novembre, 701.

Sur les dents des musaraignes...., par M. G. L. Duvernoy. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 100 pages avec 4 planches. Novembre, 701.

Nomenclator zoologicus..... Soleure, 1842-1844, grand in-4°. Novembre, 704.

Hippocrate..... Livres I et III, traduits du grec par le Dr V. Daremberg. Paris, in-12 de XXXIX-566 pages. Octobre, 639.

Enumeratio plantarum omnium hucusque cognitarum..., auctore Carol. Sigism. Kunt. Stuttgard, 1833-1843, 5 vol. in-8°. Février, 127.

Nomenclator botanicus...., auctore Ern. Theoph. Stendel. 2° édition. Stuttgard, 1843, 2 vol. grand in-8°, ensemble 1662 pages. Février, 127.

La rose, son histoire, sa culture, sa poésie, par Loiseleur-Deslongchamps. Paris, 1844, in-12 de 426 pages. Décembre, 755.

Traité sur l'art de saisir par la vue les mots parlés...., par Édouard Schmalz.... 2° édition. Dresde, Leipsick et Paris, petit in-8° de 70 pages. Mai, 320.

Choix de Peintures de Pompéi...., par M. Raoul-Rochette. Paris, Imprimerie royale, 1844, grand in-fol. de 58 pages. Juillet, 445.

Louis et Charles, ducs d'Orléans; leur influence sur les arts, etc., par Aimé Champollion-Figeac. Paris, 1844, 2 vol. in-8°, ensemble 516 pages et 48 planches. Juillet, 440.

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par MM. S. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux. Paris, 1844, in-fol. 1re livraison. Décembre, 755.

Hôtel de ville de Paris. Voyez Histoire de France.

Theophili presbyteri et monachi libri III, seu diversarum artium schedula. — Théophile, prêtre et moine; Essai sur divers arts, publié par M. le comte de l'Escalopier...., et précédé d'une introduction par J. M. Guichard. Paris, 1843, in-4° de LXXII-314 pages avec fac-simile. Mars, 191.

Instructions du comité historique des arts et monuments. Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par M. Didron. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de XXII-600 pages. Mars, 191.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Académies. — Sociétés littéraires. — Journaux.

Institut royal de France. Séance publique des cinq académies. Prix décerné et proposé. Mai, 314.

Académie française. Mort de M. Charles Nodier. Février, 125. — Élection de M. Saint-Marc Girardin. Février, 125. — Élection de MM. Sainte-Beuve et Prosper Mérimée. Mars, 184. — Séance publique annuelle; prix décernés et proposés. Septembre, 567-570.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Burnouf père. Mai, 315. — Discours prononcés sur sa tombe. Juin, 377. Mort de M. Fauriel; discours prononcés à ses funérailles. Juillet, 438-440. — Séance publique annuelle; prix décernés et proposés. Août, 509-511. — Mémoires présentés par divers savants à cette Académie. Première série, tom. I. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4° de 461 pages. Septembre, 571. — Réclamation de M. Biot. Octobre, 640. — Lettre de M. Sédillot. Novembre, 693. — Note de M. Biot en réponse à la lettre précédente. Novembre, 694. — Mort de M. Mollevaut. Novembre, 695.

Académie des sciences. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Mars, 184-187. — Mort de M. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Juin, 378. — Mort de M. d'Arcet. Août, 511. — Élection de M. Balard. Novembre, 695. — Élection de M. Valenciennes. Décembre, 750. — Élection de M. Faraday à la place d'associé étranger. Décembre, 751.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

